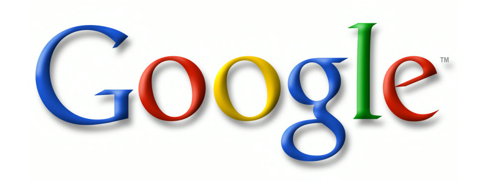
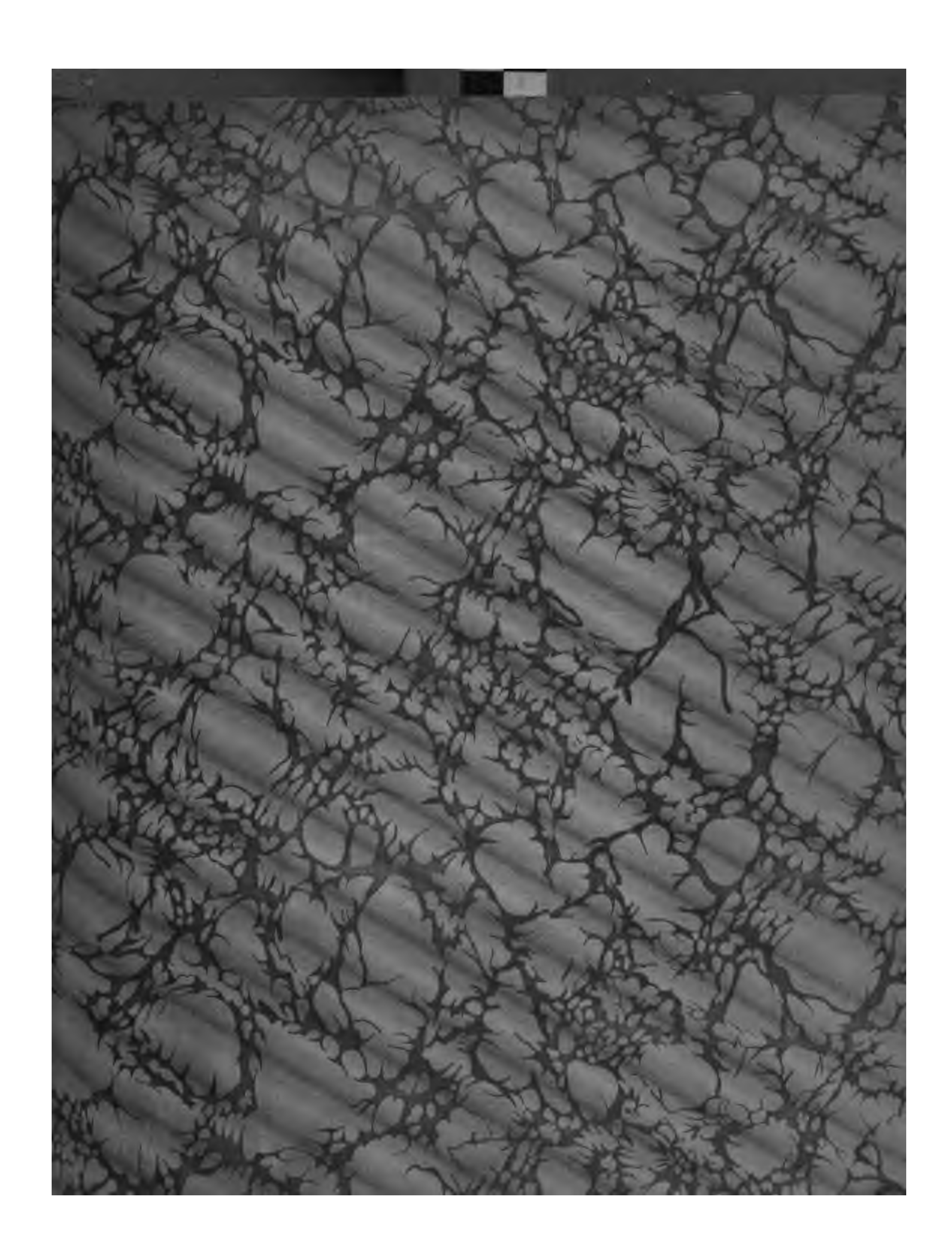



B 1,098,761



JOURNAL

DES SAVANTS.

BUREAU DU JOURNAL DES SAVANTS.

M. Bardoux, ministre de l'Instruction publique, président.

Assistants..

- M. Giraud, de l'Institut, Académie des sciences morales et politiques, secrétaire du bureau.
- M. de Longpérier, de l'Institut, Académie des inscriptions et belles-lettres.
- M. E. Renan, de l'Institut, Académie des inscriptions et belles-lettres.
- M. Mignet, de l'Institut, Académie française, et secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences morales et politiques.
- M. Littré, de l'Institut, Académie française et Académie des inscriptions et belles-lettres.

Auteurs....

- M. Chevreul, de l'Institut, Académie des sciences.
- M. Barthélemy Saint-Hilaire, de l'Institut, Académie des sciences morales et politiques.
- M. Franck, de l'Institut, Académie des sciences morales et politiques.
- M. J. Bertrand, de l'Institut, l'un des secrétaires perpétuels de l'Académie des sciences.
- M. Alfred Maury, de l'Institut, Académie des inscriptions et belles-lettres.
- M. de Quatrefages de Bréau, de l'Institut, Académie des sciences.
- M. Egger, de l'Institut, Académie des inscriptions et belles-lettres.
- M. Caro, de l'Institut, Académie des sciences morales et politiques.
- M. Ch. Lévêque, de l'Institut, Académie des sciences morales et politiques.
- M. E. Miller, de l'Institut, Académie des inscriptions et belles-lettres.
- M. Wallon, de l'Institut, secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.
- M. J. B. Dumas, de l'Institut, Académie française, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences.

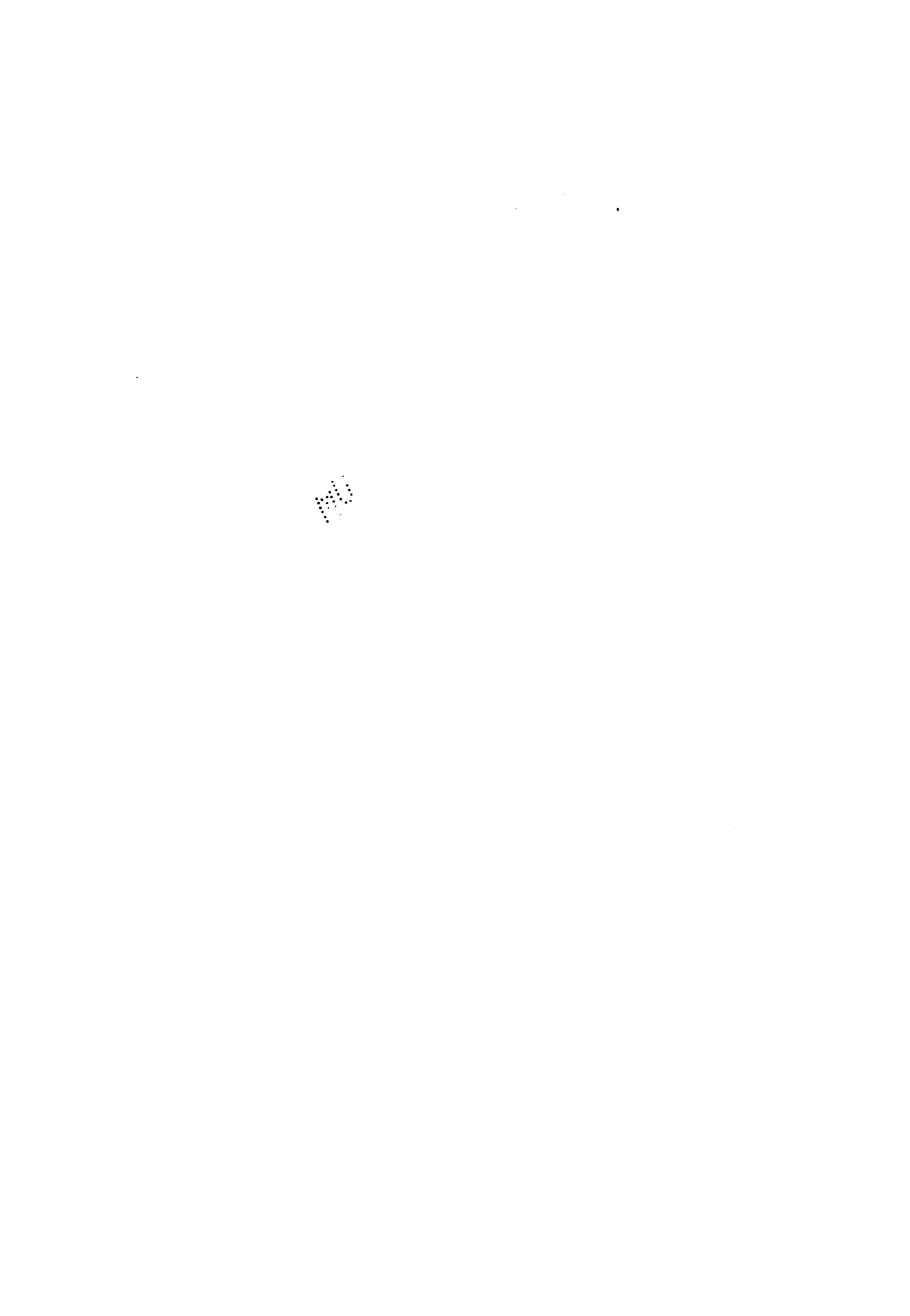
JOURNAL
DES SAVANTS.

ANNÉE 1879.



PARIS.
IMPRIMERIE NATIONALE.

M DCCC LXXIX.



JOURNAL

DES SAVANTS.

JANVIER 1879.

Sept Suttas pâlis, tirés du Dîgha-Nikâya, par M. P. Grimblot, ancien consul de France à Ceylan et en Birmanie, traductions diverses anglaises et françaises, Paris, Imprimerie nationale, 1876, in-8°, v-351.

TROISIÈME ET DERNIER ARTICLE [1].

Les Sept suttas pâlis sont un spécimen très-satisfaisant de la rédaction du Sud; les sujets en sont assez variés et en général fort importants. Mais, pour en bien apprécier le mérite, la première question à se poser, c'est de savoir à quelle époque précise ils remontent. Malheureusement le génie hindou est rebelle à la chronologie, au sud tout aussi bien qu'au nord, chez les bouddhistes presque autant que chez les brahmanes. Il n'y a pas une seule date dont on soit parfaitement sûr; et l'obscurité reste à peu près la même sur l'origine des Védas et sur celle des soûtras bouddhiques. Au milieu de ces ténèbres, que rien n'a pu encore éclaircir d'une manière un peu complète, ce sont les documents singhalais qui jettent le plus de clarté, si toutefois le mot de clarté n'est pas trop fort pour une nuit toujours si profonde. Ceylan a des annales, autant que ces peuples peuvent en avoir, dans le Mahâvansa, qu'a publié Turnour [2]; et c'est là qu'il faut aller chercher les quelques lueurs

[1] Voir, pour le premier article, le cahier de novembre, p. 645; pour le deuxième, le cahier de décembre, p. 721.

[2] Turnour n'a pu achever son œuvre, et il n'a publié qu'une moitié du Mahâvansa. Il serait bien à désirer que le reste ne restât pas plus longtemps inconnu.

qui peuvent nous guider dans ce labyrinthe où si peu d'explorateurs se sont engagés. C'est en compulsant avec le plus grand soin tous les faits consignés dans le Mahâvansa, et en supputant la durée du règne de chaque prince, qu'on est parvenu à fixer l'année de la mort du Bouddha et celle de sa naissance (543 et 622 ans avant l'ère chrétienne). Jusqu'à preuve contraire, on a pu adopter cette donnée capitale, comme la plus vraisemblable de toutes et s'accordant le mieux avec les faits antérieurs et subséquents.

Mais ceci ne nous dit pas à quelle époque les soutras ont été rédigés, et en particulier les Sept suttas pâlis dont nous avons à nous occuper. Ce qu'on sait avec assez de précision, c'est que, pour achever la rédaction canonique de la Triple Corbeille, il a fallu successivement trois conciles, composés des Arhats les plus éclairés et les plus illustres. Le premier concile se tint immédiatement après la mort ou Nirvâna du Tathâgata, et ce furent ses principaux disciples qui rédigèrent les écritures, divisées dès ce moment en trois parties, les Discours ou plutôt les Sermons du Bouddha, la Discipline et la Métaphysique (Soutras, Vinaya, Abhidharma). Le second concile se tint un siècle après le premier, à Vésâli, devenue la capitale du Magadha, comme l'était Râdjagriha du temps du Bouddha; enfin le troisième concile se réunit à Patalipoutra (Palibothra, Patna), vers la fin du IV[e] siècle avant J.-C., la dix-septième année du règne du grand Açoka. Du moins ce sont là les trois dates que donne Turnour, le juge le plus compétent en ces matières[1].

Les deux derniers conciles confirmèrent les travaux du premier, qui avait sanctionné le texte authentique de la Triple Corbeille, et y avait joint des commentaires connus sous le nom d'Aṭṭhakathâs. Ces commentaires avaient surtout pour objet de raconter l'histoire du bouddhisme et des conciles qui en avaient établi définitivement les bases. En 306 avant J.-C., Mahinda, fils du grand Açoka, avait apporté à Ceylan les livres de la Triple Corbeille en pâli, et il avait fait traduire l'Aṭṭhakathâ en singhalais, à l'usage des indigènes. Sept ou huit cents ans plus tard, l'Aṭṭhakathâ fut remis du singhalais en pâli par le fameux Bouddhaghosha, sous le règne de Mahânama (410 à 432 après J.-C.). Bouddhaghosha n'a-t-il fait que traduire avec une fidélité scrupuleuse l'Aṭṭhakathâ vénérable de Mahinda? Ou bien y a-t-il ajouté quelque chose de

[1] Voir *An examination of the pâli buddhistical Annals*, by the Honorable Georges Turnour, esq. of the Ceylon civil service, from the *Journal of the asiatic Society* for July 1837, page 5 et suivantes. Turnour a fait en tout cinq articles sur les annales du bouddhisme, et ces articles sont excellents.

son propre fonds? C'est ce qu'il est impossible de savoir, si ce n'est par la tradition, qui veut que Bouddhaghosha n'ait été qu'un simple traducteur.

Quoi qu'il en soit, l'Aṭṭhakathâ de Bouddhaghosha nous présente le Dîghanikaya (Dîghagamo) comme formé déjà des trente-quatre suttas qu'il comprend dans nos collections actuelles. C'est aussi le Brâhmadjâla, ou le Filet brahmanique, qui est le premier de la série; et il est bien présumable que les trente-trois autres y étaient également dans l'ordre et avec l'étendue que nous leur connaissons. Sur ce point, la tradition est aussi positive qu'on puisse le désirer, ce qui ne veut pas dire absolument qu'elle soit exacte; jusqu'à nouvel ordre nous devons croire que les Sept suttas pâlis remontent à l'un des trois conciles, et, selon toute apparence, jusqu'au premier. Ceci leur donne une respectable antiquité, de vingt-quatre siècles environ. Si l'on consent à s'en rapporter aux Aṭṭhakathâs, il n'y a guère de contestation possible; et leur témoignage est trop formel pour qu'il y ait moyen de le contester, en l'absence de tout autre qui le contredise et l'infirme directement.

A ce point de vue, le style de ces soutras est fait pour nous étonner, et l'on ne s'attendait pas à rencontrer des œuvres de tant de perfection dans ces temps reculés, chez des peuples dont la culture littéraire devait être si peu avancée. En effet, chacun de ces soutras a un cadre très-régulier; la pensée, quelle qu'elle soit d'ailleurs, s'y développe avec une netteté et une suite qu'on ne saurait trop remarquer. Le plan est parfaitement tracé, il ne s'égare pas un seul instant. Les répétitions et les longueurs de toute sorte n'y manquent pas cependant, et elles peuvent ne pas nous plaire; mais l'auteur ne s'y perd jamais, et, s'il s'y attarde beaucoup trop à notre gré, c'est de parti pris; ce n'est point une erreur ou une faute involontaire. La démonstration poursuit son cours, un peu lent, mais continu; et elle arrive à la conclusion sans avoir fait un faux pas et sans avoir jamais dévié.

Ce talent extraordinaire de composition se retrouve à peu près au même degré dans chacun des suttas que nous avons analysés. Le Brahmadjâla, le premier de tous, en offre peut-être le plus frappant exemple; mais les qualités qui le distinguent sont aussi celles du Sâmanna-phala, du Mahânidâna, et de tous les autres. On sait que tous les soutras sans exception, au Sud et au Nord, commencent par cette formule orthodoxe et indispensable : « Voici ce que j'ai entendu, » et il est censé que le disciple ne fait absolument que répéter le plus fidèlement possible ce qu'a dit le Tathâgata. Est-ce donc au Bouddha lui-même qu'il faudrait faire honneur du style et de la composition des soutras? C'est peu pro-

bable; et les rédacteurs anonymes, s'ils n'ont fait que reproduire les paroles du maître, y ont bien ajouté quelque chose, ne serait-ce que le lieu de la scène pour chaque soutra, les circonstances dans lesquelles a parlé le Bouddha, les personnages avec qui il s'est entretenu, et le résultat de ses enseignements merveilleux, toutes choses que le Tathâgata n'a pu mentionner lui-même.

Si l'on compare la rédaction du Sud avec celle du Nord, la supériorité appartient à la première sans contredit; et, quoique des soutras du Nord comme le Lalitavistâra ou le Lotus de la bonne loi soient assez bien rédigés, ils ne peuvent être mis au niveau des suttas pâlis. Les uns et les autres sont néanmoins sortis de la même source, c'est-à-dire des trois Sanguîtis ou conciles; mais, par des causes inexpliquées jusqu'ici, les soûtras qui ont fait fortune au delà du Gange et qui ont emprunté la langue sanscrite, sont très-loin de ceux qui ont été transportés au Sud et qui ont converti Ceylan, où ils ont été pieusement conservés jusqu'à nos jours [1].

Que si, au lieu de comparer les bouddhistes entre eux, ceux du Népâl avec ceux de Ceylan, on voulait rapprocher les compositions bouddhiques, prises en général, des compositions brahmaniques, l'avantage reste tout entier aux bouddhistes. Ni les hymnes du Véda, si beaux et si grands dans quelques passages, ni les Brahmanas ou les Oupanishads, ni les épopées ou les Pourânas, ni même les Darçanas philosophiques, ne possèdent ces qualités littéraires, qui supposent, chez les auteurs pâlis, une pensée bien plus maîtresse d'elle-même et bien plus méthodique. Le bouddhisme, né du brahmanisme, marque littérairement un progrès incontestable, de même qu'il est infiniment supérieur sous le rapport de la morale. Mais ce n'est pas ici le lieu d'établir un parallèle entre les deux religions. Ce serait trop nous écarter de notre sujet, et nous y revenons pour apprécier non plus la forme, mais le fond même des soûtras pâlis, non plus le style, mais les doctrines.

Ce qu'il faut louer tout d'abord, et presque sans réserve, c'est l'intérêt et la grandeur des questions débattues : Expiation des péchés

[1] Reste toujours à savoir comment les soutras du Nord et ceux du Sud, ayant été promulgués par la même autorité, ne sont pas identiques. Il semble qu'ils devraient toujours l'être ; et que, si la langue dans laquelle ils sont écrits a pu varier, le contenu devrait être immuable. Cette divergence n'a pas encore été expliquée; et elle reste un des nombreux problèmes qui, dans ces études, attendent toujours une solution qu'ils ne recevront peut-être jamais. Il y faudra encore bien des travaux préalables, qui ne sont pas près d'être accomplis, et tout d'abord la traduction complète des soûtras du Nord et du Sud.

et des crimes par le repentir et la confession; enchaînement des causes qui décident de la destinée de l'homme dans cette vie et dans l'autre; éternité du monde; immortalité de l'âme; devoirs de l'homme en société; psychologie et morale. Sur ces graves sujets, le bouddhisme est très loin sans doute d'être infaillible, et les méditations auxquelles il se livre ne sont pas de celles qui puissent nous séduire et nous persuader. Mais c'est déjà beaucoup d'en avoir senti le besoin, et d'avoir abordé ces problèmes essentiels et ardus. Le brahmanisme semble les avoir ignorés à peu près complètement, et il reste là encore fort au-dessous de son rival. Le bouddhisme, au contraire, est pénétré d'un sentiment de charité pour la misère humaine; c'est à sauver l'homme que le Tathâgata applique toutes ses forces et son infatigable dévouement. Que le Nirvâna, tant exalté par le Bouddha, ne soit pas le salut, que le néant ne soit pas notre véritable et éternel asile, il n'importe guère; le Bouddha s'est trompé, si l'on veut, d'une manière déplorable: mais son intention est admirable, et, s'il échoue dans cette tentative, son but n'en est pas moins le plus haut et le plus louable que puisse se proposer un fondateur de religion; il n'a pas trouvé la vérité; mais il l'a cherchée avec une sincérité et une constance que personne, dans les annales de l'humanité, n'a surpassée. C'est là sa gloire, et en même temps c'est l'explication de l'influence prodigieuse qu'a exercée le bouddhisme; le genre humain n'est pas ingrat autant qu'on le dit, et il est tout simple qu'il aime à son tour et qu'il suive ceux qui d'abord l'ont aimé si passionnément.

Ce caractère général de la doctrine bouddhique, qui en est le principe, s'étend de l'ensemble aux détails; et il éclate particulièrement dans la compassion indulgente qu'il montre pour les plus grands crimes. Dans le Sâmanna-phala-sutta, c'est un parricide qu'il s'agit de ramener au bien et de purifier par le repentir. Le roi Adjâtaçatrou, assassin de son père, a vainement demandé aux brahmanes les plus vénérés et les plus instruits quelque soulagement aux remords qui le torturent. Ce n'est pas que les brahmanes soient très-sévères pour les kshatriyas, surtout quand les kshatriyas sont des rois; mais les brahmanes n'ont pas pénétré assez avant dans cette analyse et dans les sombres mystères du cœur humain, pour pouvoir donner au roi l'apaisement et la consolation qu'il cherche. Le Bouddha est plus heureux et plus habile. Il a sondé plus profondément ces horribles blessures que le crime fait à la conscience; et il guérit la plaie que d'autres avaient laissée toute vive.

Le Sâmanna-phala-sutta n'entre pas dans assez de détails pour qu'on sache aussi complètement qu'il le faudrait quelle était la pensée intime du Bouddha sur un point aussi délicat. Le crime peut-il s'expier par le

repentir et par l'aveu? Ne faut-il pas encore une punition plus effective? Le Tathâgata ne se prononce point; mais il paraît bien que la confession lui semble effacer le forfait, du moment que l'acte de contrition est sincère, et que le coupable, en avouant sa faute, est fermement résolu à ne plus la commettre. C'est, à ce qu'on peut croire, le cas du roi Adjâtaçatrou. La confession qu'il fait devant les Arhats réunis, aux genoux du Bouddha et devant toute sa cour, qui l'escorte, a dû lui être excessivement pénible. Dans les croyances bouddhiques, elle a dû suffire pour réparer le mal et abolir un souvenir odieux. Pour un crime d'un autre ordre, mais encore bien affreux, saint Ambroise, à la fin du IVe siècle de notre ère, imposait au grand et victorieux Théodose une pénitence publique; il lui refusait l'assistance au saint sacrifice de la messe, et, pendant huit mois, l'empereur repentant devait se tenir loin de l'Église et des sacrements. Le massacre de Thessalonique égalait presque en horreur un parricide, et le saint évêque de Milan jugeait les choses à peu près comme le Bouddha; lui aussi, il croyait à l'expiation par le simple repentir. Il est vrai qu'il serait difficile de punir autrement des personnages tels que des empereurs et des rois: comme ce sont eux qui font les lois et que la justice émane de leur pouvoir, il est impossible, quand ils les violent outrageusement, d'en appeler contre eux à un tribunal supérieur, qui n'existe pas. C'est déjà un grand triomphe sur leur flagrante iniquité que de leur infliger un châtiment purement moral; mais il faut à ces périlleuses répressions des âmes aussi fortes que celles de saint Ambroise ou du Bouddha. Le Tathâgata a eu, en outre, le mérite de s'adresser à un prince qui, n'étant pas encore converti, échappait en quelque sorte à sa juridiction, tandis que Théodose était dès longtemps soumis, comme chrétien, aux exigences légitimes de l'Église, réfrénant une cruauté qui avait dépassé toutes les bornes.

La théorie de l'Enchaînement des causes connexes doit nous paraître bien étrange; et cette échelle descendante ou remontante de causes et d'effets, d'effets et de causes, a quelque chose de naïf qui va jusqu'à la puérilité, bien que, dans le système bouddhique, elle passe pour une doctrine d'une incomparable profondeur.

Dire que la naissance a pour cause l'existence est une sorte de nonsens qui nous choque à première vue; et l'on ne comprend guère qu'on puisse exister avant de naître. Mais, pour le bouddhisme, rien de plus simple: il croit que dans l'homme, ou plutôt dans tous les êtres, il y a un principe qui existe de toute éternité, avant de se montrer à nous sous une forme actuelle où nous puissions l'apercevoir. La naissance n'est qu'un accident, une des transformations sans nombre de ce principe,

dont rien ne peut conjurer les évolutions successives que la conquête du Nirvâna. Cette croyance à une existence antérieure et perpétuelle est déraisonnable et absurde ; mais elle n'appartient pas spécialement au bouddhisme ; elle appartient tout aussi bien au brahmanisme ; elle est endémique dans l'Inde et les pays qui l'avoisinent ; c'est une maladie morale qui règne dans toutes ces contrées. Le Bouddha, qui apportait dans le monde hindou tant de choses nouvelles, et une immense révolution, s'est mis sous le joug de cette superstition vulgaire ; il n'a pas même essayé de la détruire, puisqu'il la partageait ; et tout son effort s'est borné à enseigner le moyen d'éviter la transmigration. L'anéantissement lui a paru ce moyen efficace ; et il est certain que, du moment qu'on n'est plus rien, il est impossible de renaître sous quelque forme que ce soit ; comme on n'existe plus à aucun titre, on ne peut pas plus naître que vivre. Voilà comment la naissance est l'effet de l'existence ; et l'Enchaînement des causes connexes se trouve être une confirmation de la théorie du Nirvâna, entendu au sens de l'absolu néant. Dans une existence antérieure, on a commis des actes qui décident du sort qu'on a dans celle-ci, de même que celle-ci décidera du sort qu'on aura dans la suivante. Il faut rompre cette chaîne, qui menace d'être éternelle, et c'est le Nirvâna seul qui peut la briser.

Une théorie moins solide et moins acceptable encore est celle du fait de conscience, tel que le Tathâgata semble le comprendre. Dans le cours ordinaire des choses, on ne connaît les êtres qu'autant qu'on sait le nom qui les désigne. Le Bouddha en conclut qu'on ne se connaît soi-même qu'en sachant le nom qu'on porte, de telle façon que, si l'individu ignorait le nom qui est le sien, il s'ignorerait complètement lui-même. A ce compte, le fait de conscience, le sentiment que nous avons de notre pensée et de notre propre être, n'a plus rien de compliqué ni d'obscur. On sait comment les autres vous appellent et comment on doit s'appeler soi-même ; dès lors on se connaît. Quelque respect qu'on doive avoir, sous bien des rapports, pour le Bouddha et pour une religion qui compte plus d'adhérents qu'aucune autre dans le monde, on ne peut que sourire devant une telle psychologie, à laquelle n'ont pensé ni Socrate ni Descartes. C'est une explication enfantine, sans aucun doute ; mais cette explication toute superficielle et insuffisante qu'elle doit nous paraître, se rattache à l'ensemble du système bouddhique. L'individu n'y tient aucune place non plus que dans les théories des brahmanes. L'être universel est l'être unique, qui absorbe et qui efface tous les autres, confondus dans son sein infini et n'ayant d'autre existence que celle qu'ils tirent de lui. Les individus ne sont rien ; leur subs-

tance n'a aucune réalité; et, n'était leur nom, aussi vide qu'eux-mêmes, ils ne sauraient pas même qu'ils existent et qu'ils vivent. C'est là qu'aboutit la croyance de la transmigration. Par suite, l'individu tout coupable qu'il est quelquefois, comme a pu l'être Adjâtaçatrou, n'est pas responsable de ses actes ni bons ni mauvais; il ne se les impute pas; et, dans ces analyses si longues et si minutieuses, qui visent à être exactes, la notion du libre arbitre ne se montre à aucun degré. Il serait difficile d'imaginer une psychologie à la fois plus grossière et plus dangereuse. Cette entière destruction de la personnalité humaine ferait horreur, si elle n'inspirait encore plus de pitié que de répulsion.

Heureusement pour le Tathâgata et pour le bouddhisme, la morale vient ici au secours de la psychologie; et, si l'étude de l'âme, comme ils l'entendent, n'est qu'un tissu d'erreurs et de méprises surprenantes, les préceptes moraux qu'enseigne le Bouddha sont d'une irréprochable pureté. Le Sîgâlovâda-sutta nous en donne un excellent résumé. Le jeune Sîgâlo, plein de soumission, accomplit, avec une foi aveugle, les actes de dévotion que sa famille lui a enseignés. Il honore, dès que le jour paraît, les six quartiers de l'espace, Nord et Sud, Est et Ouest, Nadir et Zénith. Le Tathâgata prend la peine de lui expliquer quels sont moralement les six quartiers qu'il doit honorer, bien différents de ceux de l'espace; Parents, maîtres, femmes et enfants, amis, esclaves et Arhats ou brahmanes, tels sont les six objets recommandés à la sollicitude, à l'amour et aux respects des gens vraiment pieux. La morale que prescrit le Bouddha est la vraie; et l'on ne peut qu'y applaudir sans réserve. Sans être bien profonde, elle est parfaitement juste; et les devoirs de l'homme envers tout ce qui l'entoure sont tracés avec une autorité qui ajoute encore à leur utilité pratique. En observant ces sages conseils, les disciples du Tathâgata sont assurés de se bien conduire dans ce monde-ci, sans préjudice de celui où la croyance au Nirvâna peut les conduire. La morale bouddhique atteste la plus sérieuse et la plus intelligente observation des rapports que les hommes ont entre eux dans une société déjà très-civilisée. En ceci, le bouddhisme a dû faire de très-larges emprunts au brahmanisme, tout en prétendant le réformer, et en le réformant en effet sur des points essentiels.

Cette correction particulière de la morale à côté des aberrations de la psychologie et de la métaphysique ne doit pas être pour nous un fait bien nouveau. Sans faire de rapprochement forcé, nous pouvons nous rappeler que c'est la morale aussi qui a sauvé le Criticisme de Kant. Sceptique dans la raison pure, il est redevenu dogmatique en touchant à la morale et à ses saintes lois. La Raison pratique a raffermi le sol

mouvant de la spéculation, et en a comblé les lacunes et les précipices. Kant peut douter de Dieu, de l'âme, du libre arbitre, du monde même; il ne doute pas du devoir, et le devoir est la base inébranlable sur laquelle il tâche de reconstruire tout l'édifice qu'il a successivement abattu. La morale répare les ruines de la métaphysique. D'ailleurs, nous ne croyons pas du tout que la métaphysique soit aussi caduque et aussi obscure que Kant la fait; il se trompe à l'égal de Hume, qu'il veut combattre. Mais tout ce que nous voulons montrer ici, c'est que la morale joue, dans la critique kantienne, à peu près le même rôle que dans l'Abhidharma bouddhique. Cette inconséquence, qu'on a qualifiée de généreuse dans Kant, ne l'est pas moins dans le Bouddha; elle fait le plus grand honneur à la délicatesse de sa conscience, si ce n'est à la fermeté de sa raison. Dans l'antiquité grecque et romaine, un fait analogue s'était produit sur la plus grande échelle; et, quand la métaphysique déclinait de jour en jour et se mourait, la morale brillait du plus vif éclat dans le stoïcisme, guidant les âmes au bien non moins sûrement que la foi chrétienne.

Le Brahmadjâla, ou Réseau brahmanique, est remarquable de deux façons : d'abord c'est un modèle de polémique, et ensuite c'est la discussion de sujets extrêmement sérieux. Que les nuances d'opinions que le Bouddha signale et critique forment réellement autant d'écoles distinctes, au nombre bien compté de soixante-deux, il serait assez hasardeux de l'affirmer; mais ces distinctions subtiles, quand même elles ne seraient pas parfaitement réelles, sont le résultat d'une analyse très-attentive et très-puissante jusque dans ses minuties. Le Bouddha, en la poursuivant aussi loin, veut démontrer que les brahmanes se perdent dans le tissu de leurs propres arguments; et ce n'est pas sans ironie et même sans quelque malice qu'il les compare à des poissons pris dans le filet, où ils s'agitent vainement, ne pouvant pas en sortir sous la main du pêcheur, qui se joue de leurs efforts inutiles. Le pêcheur qui se raille des brahmanes, c'est le Tathâgata; et, en les suivant pas à pas dans le dédale de leurs controverses, il les réfute, sans se lasser, les uns après les autres. Cette lutte du bouddhisme contre ses adversaires n'est nulle part aussi complète que dans le Brahmadjâla; d'autres soutras l'indiquent sans la développer; celui-ci en fait voir tout au long les procédés et les phases diverses. Le Bouddha, quand il n'était encore que prince de Kapilavastou, avait été instruit par les brahmanes; mais, dès lors, il ne goûtait que médiocrement leurs leçons. Plus tard, quand il eut quitté la cour du roi son père pour se faire religieux, il avait encore fréquenté les écoles brahmaniques pour se convaincre de plus en

plus de l'inanité de leurs enseignements. Il avait discuté avec ses maîtres et leur avait prouvé leur insuffisance; une fois devenu le Bouddha parfaitement accompli, il n'avait pas cessé de combattre leurs doctrines pour y substituer les siennes. Le Brahmadjâla garde la trace de tous ces débats; l'exposé en est très prolixe; mais il n'en est pas moins régulier ni moins intéressant.

L'éternité du monde et son infinitude, l'éternité de l'âme et son immatérialité, l'immortalité de l'âme ou sa mort après cette vie, telles sont les questions sur lesquelles les soixante-deux écoles sont en dissentiment entre elles et avec le Bouddha. Les preuves de l'éternité ou de la non-éternité du monde données par les brahmanes ne sont pas très-fortes, et la méthode qu'ils emploient est toujours la même, quelque différentes que puissent être les solutions. Il faut toujours, dans la méditation la plus laborieuse et la plus sereine, s'appliquer à se rappeler ses existences antérieures; et, selon la conviction que chaque individu se forme en s'observant ainsi lui-même, il en conclut que les êtres en général sont ou ne sont pas éternels, comme il se persuade que lui-même l'est ou ne l'est pas. Un tel procédé est bien incertain, et prendre son imagination pour mesure de sa croyance, c'est bien arbitraire. Le Bouddha condamne les dix-huit écoles qui, en regardant ainsi le passé des existences individuelles, affirment ou nient l'éternité des êtres. Il condamne non moins rigoureusement les quarante-quatre écoles qui, regardant l'avenir de l'âme au lieu de son passé, soutiennent que l'âme est destinée à vivre éternellement ou à périr. Mais le Bouddha se contente de réfuter; il ne dit pas quelle est sa propre doctrine; il réprouve l'opinion des autres; il ne nous apprend pas précisément quelle est la sienne, tout en la déclarant fort supérieure à toutes celles qu'il repousse. Il est vrai qu'il est toujours bien plus aisé de nier que d'affirmer; mais une religion nouvelle, qui a la prétention de remplacer des croyances surannées et fausses, devrait avant tout déclarer hautement ce qu'elle est. Le Bouddha reproche vivement à plusieurs écoles leur scepticisme et leurs hésitations; mais lui-même semble parfois être indécis autant qu'elles, bien qu'au fond il ne croie ni à l'éternité de quoi que ce soit, ni à l'immortalité de l'âme, qui, selon lui, est sans aucune substance, comme le reste des êtres. Il ne croit qu'au Nirvâna, c'est-à-dire au néant; mais rien n'est plus difficile que le néant à bien expliquer; et de là l'embarras manifeste du Tathâgata, qui se sent à l'aise tant qu'il s'agit de négation, mais qui devient aussi faible que ses adversaires quand il faut se décider dans un sens ou dans l'autre.

Ce qui peut excuser le Bouddha tout aussi bien que les brahmanes,

c'est que les questions agitées par eux sont de celles qui préoccupent et troublent le plus l'intelligence humaine. Discutées de tous temps, elles le sont du nôtre comme elles le seront dans les âges suivants; elles ne sont jamais résolues d'une manière définitive, et elles restent un perpétuel objet de discussions entre les écoles philosophiques, et même entre les écoles de théologie. Loin de blâmer le monde hindou de ne pas les avoir tranchées, il faudrait bien plutôt le féliciter d'en avoir senti la grandeur et l'importance et de s'y être attaché comme nous faisons nous-mêmes. Au siècle du Bouddha, c'est-à-dire cinq ou six cents ans avant notre ère, la Grèce, malgré son génie, n'était pas aussi anxieuse de ces nobles recherches, qui n'apparaissent guère pour la première fois que dans l'École platonicienne.

Une remarque non moins importante, et qui concerne spécialement la doctrine particulière du Bouddha, c'est que, dans le Brahmadjâla, la théorie du Nirvâna se produit sous un aspect qui n'est pas tout à fait celui de la rédaction du Nord. Dans la rédaction sanscrite, on ne peut pas douter que le Nirvâna ne soit pris dans le sens de l'anéantissement absolu. Tous les soûtras du Nord, de quelque obscurité qu'ils s'enveloppent, sont cependant unanimes; et, dans les grands ouvrages qui, postérieurement, sont venus commenter et compléter la doctrine initiale, comme la Pradjnâ paramitâ, le Nirvâna n'est que le néant, cherché et obtenu grâce aux austérités que prescrit le Bouddha, et qu'observent les plus énergiques et les plus convaincus des Arhats. Au contraire, dans les Sept suttas pâlis, le Nirvâna semble encore supposer une existence qui s'accomplit dans un séjour céleste et qui ne semble pas moins substantielle que l'existence présente. Ce serait là une très importante différence entre les deux rédactions du Nord et du Sud; mais cette dernière ne nous est pas assez connue pour que nous puissions nous prononcer en pleine connaissance de cause. Quand tous les soûtras de la Triple Corbeille pâlie auront été traduits et expliqués, on pourra se former une opinion définitive; aujourd'hui, il serait prématuré de le faire.

Mais on peut le dire dès à présent : il est très peu probable que les bouddhistes du Sud aient compris le Nirvâna autrement que ne le comprenaient leurs coreligionnaires du Nord. A l'heure présente, les prêtres bouddhistes, interrogés à Ceylan et au Birman par les missionnaires et les savants européens qui avaient vécu longtemps au milieu d'eux, n'ont pas hésité à répondre que le Nirvâna n'était que le néant. Sur ce point essentiel, les témoignages abondent et concordent, depuis Mgr Bigandet, évêque de Ramatha, jusqu'à M. Grimblot, notre consul à Colombo

et en Birmanie, depuis les ministres protestants jusqu'aux prêtres catholiques. Le doute n'est pas possible; et si, dans la rédaction du Sud et dans les Sept suttas pâlis étudiés par nous, le Nirvâna semble signifier autre chose, c'est une divergence qu'il faut signaler, mais qui n'est qu'apparente. Le Nirvâna est le but dernier de toute l'entreprise du Tathâgata; sans le Nirvâna, conduisant l'homme à l'annihilation absolue, son système se confondrait avec celui des brahmanes, l'absorption dans l'être universel; et, par conséquent, la réforme bouddhiste ne serait plus une réforme, si elle se réduisait à n'être que la reproduction de la foi de ses adversaires.

Des Sept suttas pâlis que nous venons de caractériser, il en reste deux qui ne touchent ni la morale, ni la psychologie, ni la métaphysique : c'est le Mahâsamaya et l'Âtânâṭiya. Ils font moins d'honneur que les cinq autres au bouddhisme. Le soutra de la Grande Assemblée ou Mahâsamaya-sutta est un accès de vanité qui contraste singulièrement avec la modestie habituelle et très sincère du Tathâgata. Tous les dieux du panthéon brahmanique, accourus de toutes les parties de l'espace, s'empressent de venir l'adorer et de lui offrir leurs plus humbles hommages. Ce soutra commence, comme tous les sermons du Bouddha, par la sainte formule : « Voici ce que j'ai entendu; » mais, de plus, il représente le Tathâgata lui-même, se complaisant à répéter les louanges dont l'accablent les Dévas, y compris Mâra, le dieu du péché et du vice, qui se déclare vaincu par l'inaltérable vertu de Bhagavâ. Le Bouddha pouvait bien recevoir les honneurs dont il était l'objet; mais s'en vanter avec si peu de retenue, c'est un excès d'orgueil qu'on ne peut lui attribuer. Des sectateurs enthousiastes ont pu se laisser aller à cette intempérance et à cette ivresse de leur triomphe. Le bouddhisme vainqueur, comme il le fut sous le règne du grand Açoka, peut avoir eu la fantaisie de jeter les brahmanes et leurs divinités sans nombre sous les pieds du Tathâgata; mais le Tathâgata n'a jamais pu tenir personnellement le langage qu'on lui prête; et, loin de dicter le Mahâsamaya-sutta, comme on semble le prétendre, il aurait demandé à ses disciples de lui épargner une flatterie qui dépasse toute mesure, et qui abaisse le bouddhisme, loin de le relever. Il était, par sa morale, assez au-dessus de ses rivaux pour ne point chercher à les humilier d'une manière si peu convenable et si facile. Sa victoire était trop grande et trop réelle pour qu'il se donnât ces satisfactions ridicules d'un amour-propre exagéré.

On serait donc assez fondé à croire que le Mahâsamaya-sutta n'est pas de la même date que les autres suttas, et qu'il est postérieur aux trois conciles où fut rédigé le canon de la Triple Corbeille.

On peut en dire autant, à plus forte raison, de l'Âtânâṭiya, qui n'est qu'une formule d'exorcisme, destinée à rassurer les Arhats bouddhiques contre des terreurs imaginaires. Évidemment ce n'était pas là une de ces questions pressantes que les Sanguîtis avaient à trancher. Le premier concile avait pour but d'arrêter le texte des Écritures, les enseignements du Bouddha, les règles de la discipline qu'il imposait à ses religieux et les explications qu'il donnait sur toutes choses. Calmer les effrois superstitieux que les Arhats bouddhistes pouvaient concevoir n'était pas une des préoccupations du moment, et ce n'est que très-postérieurement qu'on a dû y songer. Dans le brahmanisme, l'Atharva-Véda, consacré aussi à des incantations et à des exorcismes du même genre, n'est venu également qu'après les trois autres Védas, qui étaient destinés à la pratique du culte et à tous les détails du sacrifice. L'Âtânâṭiya pâli n'est pas, selon toute apparence, des premiers temps du bouddhisme; mais il y a sa place indispensable. Ce n'est pas d'ailleurs le seul soutra de ce genre; le bouddhisme a dû satisfaire, comme tant d'autres religions, ce besoin impérieux de populations crédules et craintives. Les conjurations, les incantations, sont de tous les temps et de tous les peuples; au milieu même de notre civilisation, quelque éclairée et raisonnable qu'elle soit, la superstition de la peur n'a pas complètement disparu, et la sorcellerie fait encore parmi nous bien des dupes. Les religions essayent, comme elles le peuvent, de faire la part de ce sentiment, qui semble naturel à l'homme; et le bouddhisme n'est pas, sous ce rapport, plus coupable que tant d'autres cultes. Le Zend-Avesta, sorti de la même origine que les Védas et la Triple Corbeille, a montré bien plus de condescendance encore pour cette faiblesse; et le Mazdéisme a cru cent fois plus que ses deux frères à l'influence des divinités malfaisantes. Il y revient sans cesse pour la combattre sous toutes les formes où la folie populaire s'imagine que cette influence redoutable peut s'exercer.

En résumé, on voit que les Sept suttas pâlis représentent assez fidèlement toutes les grandes directions du bouddhisme. Ils nous donnent en quelque sorte des échantillons des parties diverses de sa vaste doctrine; ils nous montrent comment il comprend la nature de l'homme et sa destinée, la nature universelle des choses; ils nous font voir aussi comment le Tathâgata se mêlait aux événements de son temps, et quelles étaient ses relations avec les puissances du jour, les rois et les brahmanes, avec les populations auxquelles il s'adressait et à qui il apportait une vie morale inconnue jusqu'à lui. Mais, on le voit aussi, sept soutras sont peu de chose sur le nombre beaucoup plus considérable

que contient la Triple Corbeille, telle que les prêtres bouddhistes la conservent à Ceylan et en Birmanie, et telle que nous la présente la collection de M. Grimblot. Le Dîghanikâya à lui seul se compose de trente-quatre soutras; il ne forme cependant qu'une section de la Corbeille des soutras, qui en a quatorze autres. La Corbeille du Vinaya en a cinq; celle de l'Abhidharma en a sept. Les Suttas pâlis, tirés des manuscrits de M. Grimblot et accompagnés des traductions de Gogerley et d'Eugène Burnouf, ne sont donc qu'une bien faible portion de cette masse de documents. Seront-ils jamais tous publiés et traduits? On peut l'espérer, quoique ce labeur doive être bien long, si jamais il s'accomplit tout entier. L'exemple qu'a donné M[me] veuve Grimblot mérite d'être encouragé; elle a commencé cette œuvre, qui n'est pas près d'être terminée, en supposant même que beaucoup de mains aussi savantes et aussi pieuses voulussent bien s'y dévouer.

Pour notre part, nous avons dû signaler à l'attention des philologues un ouvrage modeste et curieux, qui, en ne touchant qu'à un filon de la mine, nous révèle cependant tous les trésors qu'elle renferme. La science contemporaine peut les en extraire, si elle imite avec quelque persévérance le louable exemple qui vient de lui être donné.

BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE.

N. B. Plus haut, page 6, nous avons donné les deux dates de la naissance et de la mort du Bouddha, d'après Turnour et le Mahâvansa, 622 et 543 avant l'ère chrétienne. Des découvertes récentes, entre autres celle de trois édits nouveaux d'Açoka, pourraient changer un peu cette chronologie. Voir le travail de M. G. Bühler, *Three new edicts of Açoka*, Bombay, 1877. Nous aurons sans doute l'occasion de revenir bientôt sur cette grave question.

Les Mirabeau, nouvelles études sur la Société française au XVIII[e] siècle, par Louis de Loménie, de l'Académie française, 2 vol. in-8°. — Paris, Dentu, éditeur.

PREMIER ARTICLE.

On vient de publier un ouvrage posthume de notre cher et regretté confrère de l'Académie française, M. de Loménie, qui aura certainement autant de succès qu'en a eu, il y a quelques années, le grand travail sur *Beaumarchais et son temps*. Ce n'est pas peu dire. On se rappelle combien cette étude excita de curiosité dans le public lettré. On se rappelle aussi, pour justifier ce grand succès, que de découvertes, quels trésors de documents et de souvenirs parmi les papiers laissés à sa mort par Beaumarchais et transportés pêle-mêle, au hasard, par la famille, après la vente de la superbe maison bâtie sur le boulevard qui porte son nom, dans une mansarde de la rue du Pas-de-la-Mule, où personne ne pénétrait plus depuis bien des années. — Même fortune advint à M. de Loménie pour les Mirabeau. Mais il faut dire que ces bonnes fortunes n'arrivent guère qu'à ceux qui les méritent par la constance de leurs recherches et la ténacité de leur idée. On nous raconte, dans l'Avant-Propos de l'ouvrage, qu'au début de sa carrière, M. de Loménie avait rencontré le fils adoptif du célèbre orateur, M. Lucas de Montigny, qui se montra touché de la curiosité intelligente de son jeune interlocuteur et de son intérêt pour tout ce qui concernait Mirabeau et sa famille. Bien qu'auteur lui-même des *Mémoires de Mirabeau*, il comprenait qu'il y avait, pour M. de Loménie, autre chose à faire que ce qu'il avait fait dans un sentiment très légitime, en vue de justifier le grand orateur des accusations portées contre lui. Il y avait maintenant à préparer la voie aux historiens à venir; il y avait aussi à écrire un livre d'histoire définitif sur ce point spécial. Dès 1848, M. Lucas de Montigny prêta à M. de Loménie un certain nombre de documents qui furent, à cette époque déjà lointaine, la matière de quelques articles remarqués. A la mort de M. Lucas de Montigny, son fils remit entre les mains de M. de Loménie la totalité des précieux manuscrits rassemblés et gardés avec un soin pieux à travers plus d'un demi-siècle. Mais déjà, nous dit-on, à mesure que les documents affluaient, le plan primitif de l'œuvre s'élargissait dans la pensée de notre auteur. Ce n'était plus

seulement l'étude exclusive d'un seul homme qu'il voulait faire, bien que la vie d'un tel homme dût prêter à de riches développements sous une plume aussi abondante et curieuse du détail. C'était la famille tout entière de Mirabeau qu'il voulait peindre, et, dans cette famille, toute une partie de la société du XVIIIe siècle.

Ainsi est né l'ouvrage que l'on vient de livrer à la publicité. Les deux volumes qui paraissent aujourd'hui ne représentent guère que la moitié de l'œuvre telle que la concevait l'auteur, telle qu'elle occupa sans relâche les dernières années de cette vie laborieuse. Ils sont consacrés à la biographie des membres de la famille de Mirabeau, principalement de son père le marquis, de sa mère et de son oncle le bailli. La vie du grand orateur n'est même pas abordée dans ces onze cents pages compactes. L'histoire du plus illustre des Mirabeau était réservée à la seconde moitié de l'ouvrage. On a pu craindre, en apprenant la mort prématurée de M. de Loménie, que cette seconde partie ne fût condamnée à ne jamais voir le jour. La famille nous rassure sur ce point. L'auteur, en mourant, a laissé la dernière partie de son travail très avancée. Elle est presque entièrement rédigée, et l'on espère suppléer aux lacunes qui s'y trouvent à l'aide des nombreuses notes amassées par lui et soigneusement gardées par les siens. Tout nous permet donc d'espérer que cette œuvre considérable, conçue sur un plan et dans des proportions si vastes, paraîtra prochainement, conforme à la pensée de celui qui l'a entreprise et qui est mort à la peine.

On nous parle souvent de ces copieuses biographies où excellent les auteurs anglais, que recherchent avidement leurs compatriotes et qui fournissent à leur curiosité inépuisable un ample contingent d'informations sur chaque homme célèbre de leur pays, hommes d'État, généraux, écrivains et savants. Il y a dans ces ouvrages une abondance de notes, de documents de tout genre groupés d'une main diligente, mais souvent sans art, autour des noms célèbres que la mort retire de la lutte et pour qui, dès le lendemain des funérailles, la postérité commence. Si le procédé littéraire de M. de Loménie fait école parmi nous, nous n'aurons plus rien à envier à nos voisins. Ces deux vastes études sur *Beaumarchais* et les *Mirabeau* épuisent la matière et ne laissent plus après elles que des rectifications de détail à faire. Je ne parle pas des jugements politiques ou littéraires, qui sont toujours à recommencer selon les points de vue mobiles des époques ou des partis. Mais, pour ce qui tient à la vie elle-même de ces hommes, au milieu dans lequel ils se sont développés et ont agi, des influences qu'ils ont subies, de la société dont ils ont représenté ou contrarié les idées régnantes, des ins-

titutions avec lesquelles ils se sont trouvés en contradiction et en lutte, l'œuvre est faite de main d'ouvrier et personne ne sera tenté de la reprendre. Le nom de l'auteur restera définitivement attaché à ces deux grands noms, à ces deux existences si tourmentées dont son œuvre principale est l'explication détaillée et le commentaire vivant. Sans doute, au point de vue de l'art, la critique délicate et difficile pourrait se plaindre. On jugera, non sans raison, que l'unité, sans faire défaut à l'ouvrage, se dérobe à chaque instant sous la variété des épisodes et la multiplicité extraordinaire des détails. On notera, sur plus d'un point, la lenteur du récit, l'incroyable labeur dépensé parfois à des minuties, le manque de proportion des développements; on s'étonnera que toutes les parties de l'immense tableau soient placées, par l'effort trop égal du peintre, sur le même plan, et que toutes les figures reçoivent, malgré la diversité des personnages et des rôles, la même quantité de lumière. Mais, si l'art y perd quelques effets, combien l'histoire morale y gagne d'intérêt! Grâce à cette force d'attention distribuée dans tout l'ouvrage, on finit par se reconnaître dans cette mêlée confuse d'hommes, d'idées et d'événements, mieux assurément que si l'on avait vécu au milieu d'eux. Chaque question, même épisodique en apparence, est résolue ou du moins amenée à ce degré de probabilité qui, en histoire, vaut la certitude. C'est la biographie d'une société au moins autant que celle d'un homme: toute une partie du siècle revit devant nous, ranimée par la magie de la science, qui ne laisse pas une énigme sans essayer de la deviner, pas un groupe d'hommes sans analyser le genre d'études, d'intérêts ou de passions qui les tenaient réunis.

Lui-même a tracé l'idéal du genre qu'il avait dans la pensée en écrivant la préface de *Beaumarchais et son temps*. Il a voulu faire, dit-il « une de « ces biographies détaillées et approfondies où les citations se mêlent au « récit pour l'éclairer et le justifier, où les considérations historiques et « littéraires s'associent avec des tableaux de la vie privée, et où l'auteur « cherche à présenter un ensemble à la fois instructif, intéressant et ri- « goureux. » Sa passion dominante, c'était celle de l'exactitude; il avait le sentiment vif, impérieux, de la vérité complète; c'étaient, autour de la vérité entrevue, des exigences et des scrupules sans fin; il s'obstinait à voir le fin et le fond des choses, poursuivant avec un acharnement presque douloureux un détail qui le fuyait, se levant la nuit pour noter une idée au passage ou une expression de cette idée plus vraie, plus juste qui s'offrait à lui parce qu'il y pensait toujours, pour vérifier un texte, pour corriger un trait à son esquisse, une ligne dans son tableau. C'était un peu, en matière d'information et de style, l'*Heautontimorume-*

nos du poète latin, le tourmenteur de lui-même, travailleur sans relâche à la recherche d'une perfection parfois imaginaire, mécontent de la page commencée, inquiet de la page achevée, livré à toute sorte de repentirs littéraires, même avant que l'œuvre fût terminée, et ne se séparant de son manuscrit qu'avec des appréhensions infinies, que le succès calmait à peine. C'était une conscience d'une délicatesse maladive et d'un scrupule sans cesse renaissant.

Pour être vrai, il faut avouer que ce travail est parfois trop touffu, et que de si grands efforts ne sont pas toujours proportionnés au résultat immédiat. Ainsi, dans la première partie de l'ouvrage que nous avons sous les yeux, nous aurions aimé, pour notre part, à voir quelques chapîtres singulièrement réduits : ce sont ceux qui ont pour sujets le château de Mirabeau, l'origine des Riqueti, la formation de leur généalogie, le marquis Jean-Antoine et ses deux biographes, enfin la grand'mère de Mirabeau. Près de cent cinquante pages consacrées à des préliminaires qui nous amènent à la naissance du père et des oncles du grand orateur, c'est vraiment trop. — Pour ne prendre qu'un ou deux exemples, quelques lignes de description auraient suffi, à mon gré, pour marquer la place et l'aspect général du château de Mirabeau. « A l'entrée de la haute « Provence, après avoir atteint le point culminant de la route qui va de « Pertuis à Manosque, on aperçoit tout à coup dans le lointain, sur un « rocher entre deux gorges, un vaste édifice rectangulaire flanqué de « quatre hautes tours crénelées qui semble placé là pour barrer le pas- « sage. Le premier aspect de ce château est d'autant plus saisissant, que, « de la hauteur d'où il est aperçu d'abord et qui le domine, on distingue « au delà de ses tours et de ses murailles d'un jaune fauve, une nappe « d'eau azurée qui brille au soleil. C'est la Durance qui coule derrière « le rocher sur lequel le manoir est bâti. » Voilà qui imprime l'image dans l'esprit; ajoutez-y les mots expressifs par lesquels le marquis de Mirabeau peint la contrée où vécurent ses ancêtres : « Ciel brû- « lant, climat excessif, aspect sauvage, promenoirs arides, rochers, « oiseaux de proie, rivières dévorantes, torrents ou nuls ou débor- « dés, des hommes forts, durs, francs et inquiets[1]. » Vous aurez ainsi la couleur du paysage environnant. Cela suffit : l'antique château, le sol et le climat, tout reparaît devant nos yeux avec cette splendeur altière, abrupte et un peu sauvage, qui n'est pas sans rapport avec la physionomie de la race. Le reste est de trop, à ce qu'il me semble, surtout de la part d'un auteur qui se défie de ces rapprochements

[1] *Lettres du marquis de Mirabeau à J. J. Rousseau.*

dont on abuse volontiers entre les impressions physiques et les faits d'ordre moral.

N'est-ce pas lui-même qui, raillant ces abus, rappelle la fameuse assertion de Montesquieu sur la liberté, qui, d'après le grand écrivain, s'établit plus facilement que partout ailleurs dans un pays de montagnes : « Oui, comme en Suisse, répondit Voltaire, à moins que ce ne soit dans « un pays de plaines comme en Hollande. » M. de Loménie constate de bonne grâce que les Riqueti établis à Marseille n'avaient acheté ce château qu'à une époque relativement récente, en 1570, et que le plus fougueux personnage de la race, l'orateur, non seulement n'est pas né dans ces régions escarpées et orageuses, où il a très peu vécu, mais qu'il a vu le jour, qu'il a passé son enfance et une partie de sa jeunesse dans un pays plat, insignifiant et brumeux, dans l'ancien Gâtinais, près de Nemours. Grave échec pour la théorie des influences matérielles dans l'ordre des phénomènes moraux ; mais c'était une raison décisive pour réduire ce chapitre en quelques lignes.

De même pour tout ce qui concerne la question de la race, de ses origines, de ses vicissitudes, de ses alliances. Cette partie du livre, qui atteste les consciencieuses recherches de l'auteur, pouvait sans inconvénient être rejetée à la fin du volume, sous forme de notes ou de documents à consulter. Nous ne ferons qu'indiquer bien sommairement le résultat de ce long travail. — Quelle était l'origine des Riqueti (ou Riquety, Riquetty ou même Riquet tout court, comme ils s'appellent plus simplement dans un grand nombre de pièces du XVI[e] siècle)? Est-il vrai, selon une hypothèse romanesque et séduisante pour l'imagination, que le grand agitateur de 1789 portait dans ses veines le sang d'un de ces poétiques factieux du moyen âge immortalisés par Dante, d'un des compagnons de Farinata degli Uberti? C'est ce que tendrait à faire croire un document trouvé dans les papiers de Mirabeau et tout entier écrit de sa main sous ce titre : *Vie de Jean-Antoine de Riqueti, marquis de Mirabeau, et notice sur sa maison, rédigée par l'aîné de ses petits-fils d'après les notes de son fils.* Il y a là un problème savamment discuté par M. de Loménie, qui tout d'abord démontre, sur une indication de M. Lucas de Montigny, que cette notice n'est pas l'œuvre de Mirabeau, et qu'il s'agit ici d'un plagiat à peu près complet commis par le fils aux dépens du père, à une époque où il était très pressé d'argent et où il n'y regardait pas de si près pour s'en procurer. La conclusion de l'historien est que l'origine française des Mirabeau est au moins aussi probable que leur origine italienne. Dans tous les cas il est certain, contrairement aux prétentions de cette orgueilleuse race, que cette origine est obscure,

puisqu'on ne voit des Arrighetti figurer à Florence que cent ans après la date indiquée par le marquis de Mirabeau comme celle de leur bannissement. Le type provençal primitif, renforcé dans le même sens ou développé en d'autres sens par des mariages, suffit, après tout, pour expliquer cet extraordinaire mélange des dons de l'esprit avec les passions les plus ardentes et les caractères les plus excentriques qui ont fait à cette famille une physionomie et une destinée exceptionnelles. Le marquis de Mirabeau ne laissait pas d'attribuer au sang des Riqueti le caractère de la race : « Je ne puis accuser, disait-il, ni les Glandevès ni les « Pontevès de nous avoir donné un certain génie fier, particulier, exubé« rant, mais toujours noble et probe, et *éloigné du grappillage*, l'esprit « de notre famille en un mot, qui vaut mieux que le leur, au dire de « tous, et que j'ai souvent découvert le même dans les traces de nos « vieux pères. » Cependant, quand il s'agit d'expliquer le caractère de ses enfants à lui, il est obligé d'introduire un élément nouveau dans ce qu'il appelle cette *tempestive race :* il insiste sur le *coup de marteau*, il dit quelquefois le *coup de hache*, qu'ils ont reçu des Vassan par leur mère. Quant à l'origine du marquisat, elle était toute récente : le père de Mirabeau, l'*Ami des hommes*, était le troisième marquis du nom. De son aveu même, les Riqueti, qu'ils soient italiens ou français, ont commencé par être des *bàrbets;* mais, dit le bailli, qui n'échappe pas plus que les autres à l'orgueil de la famille, « des barbets qui auraient dû avoir le caractère de « notre race auraient aussi bien fait des rois de montagnes. » En résumé, ce n'est qu'à partir de la fin du XVIe siècle que cette famille entre dans l'histoire locale de la Provence et qu'elle prend rang dans la haute noblesse, après les quatre ou cinq grandes familles qui priment dans la contrée et dont le marquis disait avec mauvaise humeur « que « ces familles vaines et exclusives ont tant répété concurremment « qu'elles valaient mieux que les autres, qu'il ne faut point leur rien « disputer. »

L'originalité de la famille, ce que l'*Ami des hommes* appelait les *singularités tranchantes* de la race, se manifeste pour la première fois avec un éclat historique dans le personnage du marquis Jean-Antoine, un vaillant soldat, mauvais courtisan, qui détruisait par ses irrésistibles saillies tout le mérite de ses belles actions, et qui ne put jamais, à cause de cela, dépasser le grade de colonel. Il est vrai qu'il fut contraint, par les plus honorables et les plus cruelles blessures, de se retirer du service à trente-neuf ans. Au combat de Cassano, en 1705, il resta pour mort sur le champ de bataille; toute l'armée du prince Eugène, cavalerie et infanterie, passa sur son corps. Quand on le recueillit, son corps n'était

qu'une plaie, la tête était à moitié séparée des épaules. Plus tard, s'il lui arrivait de parler de cette journée : « C'est l'affaire où je fus tué, » disait-il gaiement. Ce qui ne l'empêcha pas, trois ans après, le bras droit cassé et enveloppé dans une écharpe noire, la tête soutenue par un collier d'argent, de conduire à l'autel une jeune et belle personne, Mlle de Castellane, qui lui donna sept enfants. Cette jeune femme, *pétrie d'élévation*, comme le dit son fils dans son style bizarre, était évidemment de la race de ces femmes dont Montluc disait de son temps : « Eh! quelle « est donc l'honnête femme qui voudrait s'associer à un homme qui eût « tous ses nerfs et tous ses os? » — En tout point c'était une intelligence supérieure, un caractère qui était la force et la règle de la maison. Mais, comme il faut toujours que, dans cette singulière famille, il se produise quelque trouble et qu'il y ait comme un endroit secret où l'équilibre se rompt, la fin de cette noble et sévère existence fut ravagée par un phénomène extraordinaire, inattendu, une folie qui fit le désespoir de ses deux fils alors survivants. Le marquis de Mirabeau, parlant de cette crise terrible dans la santé de sa mère, disait qu'à ce contact il serait devenu fou lui-même, sans la diversion qui le sauva dans cette circonstance, comme dans les autres crises de sa vie, la *diversion de sa chère science*. Il est curieux de noter en passant ce cas de pathologie physique et morale à la fois, qui semble avoir eu bien des retentissements dans le tempérament agité du fils et des petits-fils. Il n'y a pas de race où se marquent plus sensiblement les effets de l'hérédité.

Lui aussi était bien de ce sang impétueux, ce jeune comte Louis-Alexandre, le dernier des trois frères, dont la vie fut un véritable roman par son rapide éclat, les phases diverses de sa fortune et l'étrangeté de son dénouement. A vingt-quatre ans, capitaine au régiment du Roi-infanterie, il devint éperdûment épris d'une comédienne, Mlle Navarre, une des nombreuses maîtresses du maréchal de Saxe, et, contre vents et marées, à travers les plus vives résistances de sa famille et de ses chefs, il pousse l'affaire jusqu'au mariage, qui fut célébré soit en Hollande, soit à Avignon. Mais la colère de son frère aîné, le marquis, représentant de la famille et indigné qu'on eût introduit du *famier* dans la maison de Mirabeau, poursuivit de ville en ville les deux amoureux. Il était entré en campagne, armé de toutes les recommandations qu'il put se procurer auprès des ministres, et il paraît bien que c'est à la suite de ces menaces que la nouvelle comtesse de Mirabeau mourut à Avignon, en 1749, peu de temps après son mariage.

Mais voici le roman qui change de face. Le comte Louis-Alexandre était resté veuf dans le midi de la France, renié par toute sa famille,

« à bout de fusées, écrit son aîné, bien que remboursé en totalité de sa « légitime, dont il n'avait fait que trois morceaux. Faut-il pas qu'il passe « par là un margrave, beau-père du roi de Prusse, et sa femme, prin« cesse fort éclairée! Ils allaient en Italie; ils s'engouent de ce *virtuose* et « obtiennent de sa générosité qu'il veuille bien les accompagner. Il fut « régner en Allemagne et nous débarrassa de sa personne. » Le marquis ne garda pas longtemps ce ton de raillerie méprisante à l'égard de son frère. Le *virtuose* fait fortune : il avait de l'esprit et il en jouait merveilleusement. Peu de temps après, le prétendu aventurier était devenu un personnage, grand chambellan, conseiller privé du margrave de Bayreuth, considéré pour son aptitude aux affaires, choisi par le roi de Prusse lui-même pour traiter secrètement de la paix à Paris, en juillet 1757, au moment le plus désespéré de la fortune du grand Frédéric. Bien que Louis-Alexandre n'eût pas réussi dans cette négociation, que Rosbach rendit d'ailleurs inutile, son importance s'était marquée aux yeux de sa famille; il avait singulièrement grandi, et, en 1759, quand il revint, pour plaider cette fois avec plus de bonheur la cause du margrave auprès du duc de Choiseul, ce n'est plus le *mauvais sujet d'Avignon*, ou le *virtuose*, c'est tout simplement Germanicus, oui *Germanicus!* On lui accorde « le crédit des affaires, » on lui reconnaît « du brillant et « du fond; » « il est même grand à certains égards, » dit le bailli, mais il ajoute : « décousu encore comme il le fut et le sera toujours. » Louis-Alexandre rachète son premier mariage par un second, honorable de tout point; il présente à sa mère une jeune Allemande *à quartiers*, une comtesse de Kunsberg, épousée par lui à Bayreuth et dotée par le margrave. Au comble de la faveur, à la veille d'une fortune politique qu'attestaient les intrigues et les jalousies de la petite cour, voilà tout à coup qu'il meurt à trente-six ans, laissant à sa mère et à ses frères le soin de sa jeune femme, qui devint pour eux une fille, une sœur douce et empressée, au moment même où la marquise de Mirabeau partait comme une furie de cette maison pour n'y plus revenir. Ce qui faisait dire au marquis, écrivant au bailli : « Tu ne trouveras rien ici de changé, sinon « un ange à la place d'un diable. » On voit que ce Louis-Alexandre, pour avoir débuté dans la vie comme un aventurier, n'en avait pas moins de hautes qualités d'esprit, et que lui aussi, à travers le *décousu*, il avait bien des talents et l'ambition de les appliquer. La vie seule a manqué à cette fortune naissante. Dans toute cette famille, on trouve de l'étrange à chaque pas, de l'excentrique même, mais en vérité rien de médiocre.

Le type le plus complet de la race dans sa perfection morale est, sans

contredit, le second frère de cette forte lignée, celui que l'histoire désigne sous le nom du bailli. Bien qu'en réalité le chevalier de Mirabeau n'ait pris ce titre de bailli qu'à l'âge de quarante-six ans, en 1763, en devenant grand'croix de l'ordre de Malte, nous lui laisserons ce nom devenu historique, pour éviter toute confusion. Quand on aura lu les huit chapitres très détaillés que lui consacre M. de Loménie, et qui sont une restitution complète de ce personnage imposant et original, on sera vraiment de l'avis de l'auteur, qui nous dit que, bien qu'il n'ait obtenu ni la célébrité passagère de son frère aîné, l'*Ami des hommes*, ni l'éclatante renommée de son neveu, ce personnage, vu dans l'intimité de sa vie et dans le détail de ses actes, de ses travaux, de ses idées et de ses sentiments, garde une place à part dans l'histoire de sa famille, et un relief qui ne le cède à aucun autre. « Aussi bien doué que son « frère et même son neveu du côté de l'esprit, il leur est supérieur à « tous deux par la noblesse de l'âme, par la droiture et la loyauté du « caractère, par le désintéressement et la délicatesse d'une conscience « scrupuleuse, par toutes les qualités, en un mot, qui font l'honnête « homme. Il est incontestablement le plus beau produit moral qui soit « sorti de cette race souvent effrénée. Mais, comme si l'excès, même dans « le bien, était inhérent à la race, le meilleur de tous fut excessif dans « sa passion pour la vérité et pour la justice. C'est un Alceste que ce « bailli de Mirabeau, et un Alceste féodal, dont la physionomie se dé- « tache vigoureusement au milieu des figures frivoles du XVIII[e] siècle; « cependant il n'eut de commun avec le héros de Molière que cette exa- « gération de franchise et de rigorisme. Outre qu'il ne fut jamais (sauf « une fois peut-être et dans une courte crise) accessible à la domination « d'une Célimène, il ne se contenta point de déclamer contre les vices de « l'humanité, et, en remplissant tous les devoirs d'une carrière labo- « rieuse, il fut plus occupé encore de faire le bien que de critiquer le « mal. Il n'en est pas moins vrai que cette impossibilité de contenir son « blâme et de joindre un peu d'habileté à tous les genres de mérite, « devait suffire pour empêcher l'oncle de Mirabeau de remplir toute sa « destinée et d'illustrer à son tour le nom qu'il portait[1]. » Mirabeau l'orateur ne s'y trompait pas. Il éprouvait pour son oncle un sentiment très rare chez lui, le sentiment de la vénération. « J'aime et je vénère « mon oncle. Mon oncle a l'âme et les vertus d'un héros, » écrivait-il dans ses fameuses *Lettres du donjon de Vincennes* où il déploie un si curieux talent d'invectives, non seulement contre son père, qui est son

[1] Vol. I, chap. VII, p. 147.

geôlier, mais contre tous les membres de sa famille, sans en excepter sa mère, bien qu'il soit alors momentanément associé à sa cause.

Un des traits que fait le mieux ressortir l'analyse de M. de Loménie, et par où cette biographie touche à un des points délicats de l'histoire du temps, c'est l'intimité absolue et constante entre deux hommes également fiers et même impérieux, différents par le caractère, les idées et le goût, et que l'auteur explique par l'esprit de famille sous le régime du droit d'aînesse, accepté par le frère cadet non pas seulement avec résignation, mais « avec une sorte de fanatisme raisonné. » M. de Loménie n'entend pas nier l'inconvénient de ce droit d'aînesse et des substitutions qui se manifestera cruellement et scandaleusement dans la seconde génération des Mirabeau du XVIIIe siècle; mais il n'en est pas moins certain, et les preuves de cette assertion surabondent sous la plume du savant auteur, que l'ancienne constitution de la famille, pleinement acceptée des deux parts, a produit entre le bailli et son frère un genre d'intimité fraternelle très particulier, très touchant, et qui console un peu des discordes abominables par lesquelles, à un certain moment, cette famille ressemble à celle des Atrides.

Indiquons quelques-unes des preuves développées par M. de Loménie à l'appui de sa thèse. Bien qu'il n'y ait entre les deux frères qu'une différence d'âge de deux ans, l'autorité de l'aîné est absolue : il représente le chef de famille; le cadet se considère, à toutes les époques de sa vie, comme absolument tenu de ne prendre aucune décision grave sans le consentement de son aîné. Tant qu'il fut chevalier de Malte, *non profès*, c'est-à-dire n'ayant pas fait de vœux, il laisse à son frère le soin de résoudre la question de savoir s'il doit ou non se marier. Dans différentes occasions où des mariages lui sont proposés, sa réponse est invariable : « Je te laisse la direction de ces affaires, écrit-il à son frère; « si tu juges que le bien de la race soit que j'aie progéniture, tu verras « ce qu'il y a à faire du côté de cette demoiselle. » Ou bien encore : « A « propos, on m'a encore ici parlé mariage; à présent que tu as deux fils, « vois si celui dont tu m'as toi-même parlé est utile pour la famille[1]. » Dans une circonstance grave, où son cœur sembla se laisser engager plus loin que d'ordinaire, au moment où l'on croit, par la conduite du petit roman qui agita l'automne de sa vie, que son parti est pris, il suffira de quelques railleries de son frère à l'adresse de *Madame Honesta* et du soupirant *grison* pour le faire renoncer au mariage et retourner vers l'ordre de Malte qu'il était sur le point d'abandonner sans retour,

[1] Vol. I, chap. VII, p. 178.

et qui était la ressource suprême de la famille entière contre la détresse imminente, sous l'amas toujours croissant des procès et des dettes.

Même abnégation dans les affaires d'intérêt : il laisse toute sa légitime entre les mains de son frère aîné, qui, du reste, lui en tient un compte exact, sans vouloir même jamais entendre parler de règlement entre eux. A l'âge de trente-neuf ans, il écrit à son aîné : « Je me suis fait « d'enfance à la douce idée que tu devais avoir tout ce qu'il ne me faut « pas absolument pour vivre, parce que tu es le chef de la race, parce « que tu es chargé de tout, et qu'il est de mon devoir de contribuer « et non de m'approprier[1]. » Il est comme un fils modeste entre les mains du chef de famille. A la fin d'une mission sur les côtes de Bretagne, mission qui va finir et qui le laissera sans appointements, il écrit à son frère : « Si tu juges que je doive retourner à Paris, mande-« le-moi et fais-y moi trouver de quoi subsister; si tu le juges plus à « propos, je suis prêt à rester ici et à y vivre très doucement quant à la « dépense. »

Le marquis de Mirabeau ne s'épargne pas de son côté pour assurer la fortune de son frère et la porter au plus haut point possible. Tandis que le cadet remplit avec honneur et avec éclat les devoirs de sa profession soit sur les vaisseaux, soit dans les colonies, soit sur les côtes de Bretagne, le marquis lui ménage les plus belles ou les plus utiles relations à Paris auprès des premiers commis du ministère de la marine, dans le grand monde, auprès des Duras, des Castellane, des Nivernois et des Belle-Isle. « Va ton chemin, lui écrit-il, je ferai pour toi tous les « petits pas et sans bassesse. » L'instant approche où il semble que le chevalier va arriver aux plus hauts emplois, peut-être même au ministère de la marine, où il aurait pu parvenir si Alceste pouvait réussir à la cour. Puis tout d'un coup voici que le marquis est ruiné, et par une foule de fausses spéculations et par sa rupture avec sa femme, au moment où sa femme devient riche. Des charges énormes, dont il a pris le poids sans compter, l'écrasent. Mais c'est le moment aussi où le pauvre cadet touche la rançon des énormes sacrifices que la famille a faits pour le mettre à même d'accepter les fonctions dispendieuses de général des galères de Malte. Il obtient deux des riches commanderies de la langue de Provence, et dès lors c'est lui qui devient la providence de la famille. Rien pourtant ne change dans leurs rapports. C'est toujours, de la part du riche bailli, la même déférence pour son frère ruiné, menacé dans

[1] Vol. I, chap. VII, p. 179.

son honneur même, traqué de toutes parts, défendu jusqu'au bout, soutenu à travers tous les orages, sauvé par cet admirable frère dont le zèle ne se ralentit pas un instant.

A tous ces traits d'une affection réciproque que rien n'a rebutée ni fatiguée, M. de Loménie en ajoute un qui est bien touchant. Sur les quatre mille lettres échangées entre les deux frères, il n'y en a pas dix où n'apparaisse, à travers les soucis domestiques les plus pressants, la préoccupation de quelque grand intérêt général ou de quelque haute spéculation. Tous les deux pensent haut et vivent au delà de l'horizon borné de la famille; ils ont au plus haut point le souci de l'humanité. Tous les deux traitent, chacun à son point de vue et avec une liberté complète, dans ce style «coloré et indiscipliné» qui est leur style, quelque point de religion ou de politique; ils discutent sur l'administration et les finances, sur le progrès et la liberté, sur l'état de la société, les dangers qui la menacent ou les réformes qui peuvent la sauver. On sait la fécondité du marquis dans cet ordre de questions; le bailli n'est pas à court, il discute, il rectifie, il tempère, il raille même parfois les idées de son frère; il raisonne sans ombre d'amour-propre, dans un tête-à-tête qui se prolonge pendant toute une vie. Vraie correspondance d'ami patient, d'infatigable confident, d'excellent conseiller, et qui donne la plus haute idée de ces deux esprits, dont toute la force est tendue constamment au bien public. On les voit là sans apprêt, en dehors de toute posture de commande ou de convention, dans la manifestation sincère où le regard indiscret de l'histoire est venu les surprendre.

Rien d'ailleurs de plus attachant que la biographie de cet excellent bailli, si droit, si pur, si sincèrement épris de justice, si brave en même temps, excellent marin, auteur de Mémoires nombreux où il signalait tous les abus de la marine française, où toutes sortes de projets éclatent remplis de vues heureuses et d'idées de réformes. On nous le montre, soit à la Guadeloupe dont il est nommé gouverneur, soit à la cour et dans ses rapports si curieux avec Mme de Pompadour, qui l'écoutait, le faisait causer et le renvoyait avec ce mot: «Quel dommage que tous ces «Mirabeau soient si mauvaises têtes!» Nous le suivons dans cette expédition de Mahon à laquelle il se fit attacher presque de force, malgré l'hostilité de la Galissonnière, plus tard au combat de Saint-Cast, puis dans nos provinces maritimes dont il surveille la défense pendant la guerre de Sept ans, partout se signalant soit comme un marin savant et hardi, soit comme un administrateur hors ligne; enfin, découragé de tout espoir et même de tout désir d'un rôle à la cour par la mort du maréchal de Belle-Isle, se décidant à faire ses vœux dans l'ordre de

Malte et à accepter la plus haute charge de l'ordre après celle de grand maître, le commandement des galères.

A la suite du futur général, l'auteur nous fait pénétrer dans l'organisation ou plutôt dans la désorganisation intime de cette république monacale qui touchait à sa fin, mais qui portait fièrement encore, en apparence du moins, une histoire de sept siècles remplie de fortunes contraires. Le chapitre intitulé : *Un général des galères de Malte au XVIIIe siècle*, est un des plus curieux tableaux d'histoire qu'un peintre puisse mettre sous nos yeux. On y voit s'agiter les intrigues et les manœuvres des nations catholiques resserrées entre un petit nombre de chevaliers et sur un étroit terrain; on nous y montre comment étaient pratiqués les vœux de chasteté, d'obéissance, celui de pauvreté surtout, singulièrement interprété, si l'on s'en rapporte à l'*État de choses nécessaires pour le généralat des galères* (*livrées, habits pour le général, vins, liqueurs, service et dessert*), ce qui exigeait au bas mot une somme de 140,000 livres pour deux années de commandement, qu'il fallait d'abord tirer de sa bourse pour aspirer à ce haut grade. Il faut voir avec quel entrain et à quel prix le marquis, alors très mal dans les affaires, fait ce miracle de procurer cette somme énorme à son frère. Le bailli, avant de s'embarquer, eut dix-huit mois pour étudier le terrain. Ses impressions sont tristes; elles nous éclairent sur la décadence toujours croissante de cette congrégation singulière, qui, née de l'esprit religieux, aristocratique et guerrier, ne se soutenait plus que par l'esprit de spéculation, la chasse aux commanderies, à laquelle se livraient avec ardeur tous les cadets des familles nobles de l'Europe. D'ailleurs la politique chrétienne n'était plus celle du moyen âge; les princes s'accordaient maintenant pour empêcher l'ordre de *faire son métier*, c'est-à-dire de courir sus aux Turcs : « Par la nature de la chose, dit le bailli, la « guerre avec le Turc était notre élément; elle pouvait seule nourrir « notre peuple sur son rocher et maintenir parmi nous cette audace mi- « litaire qui a produit de grands hommes et de grandes actions. » L'ordre se détériore, dans ce loisir forcé, et par les empiètements du chef suprême et par mille causes intérieures d'anarchie, et par l'arbitraire le plus fâcheux qui règne dans la distribution des domaines appartenant à Malte. Tout est abandonné à la brigue et à la corruption. Ce spectacle agit profondément sur l'esprit du nouveau général des galères, et dut contribuer pour une part à la grave détermination qu'il prit, après les deux années de son commandement en mer, de renoncer aux chances très sérieuses qu'il avait à la succession du vieux grand maître Pinto, et de se retirer en France avec les deux commanderies obtenues comme

prix de ses services. Pourtant la lutte fut vive : d'une part la tentation d'un poste illustre, d'autre part la perspective d'une vie désormais condamnée à une riche oisiveté. Quarante chevaliers de diverses nations étaient venus le trouver pour le dissuader de partir en lui laissant entrevoir la succession prochaine du grand maître. Mais il entrevit en même temps une séparation sans terme de cette famille et de ce frère, auxquels il avait dévoué sa vie : « Je ne te cacherai pas, écrit-il au mar« quis, qu'en pensant que je pourrais peut-être parvenir au sommet, j'ai « passé, la veille de mon embarquement, une nuit agitée entre l'envie de « te contenter et quelques petites bouffées d'ambition. Tu l'as emporté, « et je me fais compliment à moi-même d'avoir reconnu ma faiblesse « et étouffé ma vanité. »

Désormais, la vie de celui qui faillit être grand maître de l'ordre se confondra obscurément avec la vie de son frère, de cet aîné auquel il disait : « Je ne suis que la chemise, c'est toi qui es la peau. » Quand on suit du regard cette noble vie, dévouée aux devoirs de sa profession et à l'honneur de sa famille, occupée par les plus sérieux travaux, passionnée pour les réformes sociales ou les réformes administratives, on se prend à réfléchir sur l'étrange mélange de bien et de mal que nous offre ce XVIIIe siècle, si étonnant par ses contrastes, et aussi sur ces oppositions de sagesse et de folie que nous offre une des familles les plus étonnantes de ce siècle, et dont nous aurons à dérouler prochainement l'orageux et violent tableau.

E. CARO.

(*La suite à un prochain cahier.*)

I. *Souvenirs d'une mission musicale en Grèce et en Orient, par L.-A. Bourgault-Ducoudray.* Un volume grand in-8° de 31 pages. Deuxième édition. Paris, Hachette, 1878. — *Études sur la musique ecclésiastique grecque, mission musicale en Grèce et en Orient, janvier-mai 1875, par le même.* Un volume grand in-8° de VIII-127 pages. Paris, Hachette, 1877. — *Mélodies populaires de Grèce et d'Orient, par le même.* Un volume in-4°, de 87 pages. Paris, Henri Lemoine, éditeur.

II. *Le Son et la Musique, par P. Blaserna, professeur à l'Université de Rome, suivis des Causes physiologiques de l'Harmonie musicale, par H. Helmholtz, professeur à l'Université de Berlin.* Un volume in-8° de 208 pages, avec 50 figures dans le texte. Tome XXIV de la Bibliothèque scientifique internationale. Paris, Germer-Baillière et Cie, 1877.

III. *Du Beau dans la Musique, essai de réforme de l'esthétique musicale, par Édouard Hanslick, professeur à l'Université de Vienne. Traduit de l'allemand sur la cinquième édition, par Charles Bannelier.* Un volume grand in-8° de 126 pages. Paris, Brandus et Cie, éditeurs de musique, 1877.

PREMIER ARTICLE.

Dans un voyage d'agrément que M. L. Bourgault-Ducoudray fit à Athènes en 1874, son oreille fut frappée par des chants populaires dans les modes antiques. Il ne connaissait l'effet de ces anciennes modalités que par le chant grégorien, dont les mélodies sont belles sans doute, mais d'un style lourd et pétrifié. Ce qu'il entendit, au contraire, avait tous les caractères de la musique. Les mélodies, quant à la modalité, ressemblaient au plain-chant; mais elles s'en distinguaient par leurs rythmes caractérisés, par leurs contours élégants et souples, par leur allure libre et vivante.

Dans le désir d'étudier avec plus d'attention des faits nouveaux pour lui, M. L. Bourgault-Ducoudray demanda, l'hiver suivant, à M. le Ministre de l'instruction publique, une mission qui lui fut accordée.

Depuis son retour, M. L. Bourgault-Ducoudray a publié les trois ou-

vrages dont les titres sont inscrits en tête de cet article. Le premier, les *Souvenirs d'une mission musicale*, contient la description très attrayante des fêtes, des danses, des scènes diverses, qui ont montré au voyageur la musique grecque vivante, en action, révélant chez les Grecs modernes un sentiment de la mélodie fin et original. Un autre, *les Études sur la musique ecclésiastique grecque*, est un travail complet de reconstitution théorique dans lequel les huit modes de la musique d'église des Grecs sont expliqués et rapprochés tant de la musique ancienne que de notre système moderne. L'exposition de chaque mode est accompagnée d'un ou de plusieurs morceaux religieux, écrits en notation européenne, textes authentiques servant de pièces justificatives à l'appui des jugements portés. Le troisième volume est un recueil de trente mélodies populaires de Grèce et d'Orient que M. L.-A. Bourgault-Ducoudray a harmonisées d'après certains principes dont nous parlerons plus loin. Ce recueil est précédé d'une introduction technique sur la formation des gammes diatoniques et sur l'emploi de ces gammes dans la musique antique, dans le plain-chant, dans la musique ecclésiastique grecque et dans les chants populaires de l'Orient.

Les trois ouvrages pourraient aisément se fondre en un seul et même livre. Ils présentent un ensemble de faits ou identiques, ou semblables, ou très analogues, d'où se dégage peu à peu une série de conclusions qui intéressent à un haut degré les artistes et les esthéticiens. Exposons d'abord les faits, puis les conséquences qu'on s'est cru autorisé à en tirer. Nous examinerons ensuite si ces conséquences sont de nature à se concilier soit avec les lois qu'établit l'acoustique la plus récente, soit avec une certaine esthétique dont la prétention est d'atténuer, presque jusqu'à la nier, la puissance expressive de la musique.

Le voyageur pressé qui séjourne en Grèce peu de temps ne saurait en emporter, sur le sentiment musical des Hellènes, que des impressions confuses ou défavorables. A moins d'être très exercé, très préparé, et doué d'une rare finesse d'oreille, s'il n'a pu que saisir au vol quelques lambeaux de mélodies populaires, il lui arrivera d'être plutôt étonné et repoussé que charmé et attiré par des chants dont le caractère paraît, à première audition, assez différent de celui des airs européens, et dont un nasillement intolérable voile pour le moins les qualités. S'il triomphe de ce premier déplaisir, s'il persévère, si, au lieu de s'en tenir aux chansons des âniers qui passent, ou aux cris à peine modulés des marchands de fruits et de légumes [1], il cherche les bonnes occasions et prend

[1] Ce n'est point que l'on doive dédaigner les *cris* des marchands grecs. Pendant mes années de séjour à Athènes, je me complaisais à passer de longs mo-

soin de les faire naître, il découvrira de curieux sujets d'études et des sources de vives jouissances. C'est ce qu'a su faire M. L.-A. Bourgault-Ducoudray, et c'est ce qui donne à ses livres un attrait particulier et une saveur que rend plus piquante encore le style pittoresque et spirituel de la narration.

Arrivé au Pirée le 15 janvier 1875, il trouva à l'École française d'Athènes une affectueuse hospitalité. Là, il se mit sans retard en quête de gens connaissant les airs du pays. Il en trouva sans sortir de la maison : le cuisinier de l'École était un Épirote, le valet de chambre, un enfant de l'Archipel; ils s'empressèrent l'un et l'autre de chanter ce qu'ils savaient. Dans le voisinage, on rencontra un groupe de jeunes filles assez habiles chanteuses; une d'entre elles, nommée Athina, avait une voix pure et fraîche. Un colonel voulut bien envoyer les meilleurs virtuoses de son régiment. Ces soldats, venus de toutes les provinces de la Grèce, firent entendre des airs dont plusieurs méritaient d'être notés. Au bout de quelques jours, si nombreuse fut l'affluence, qu'il devint difficile et presque impossible de donner audience à chacun.

Déjà la collection d'airs nationaux devenait riche et variée. Le musicien français joua devant quelques amateurs plusieurs mélodies auxquelles il avait ajouté un accompagnement. Il eut la satisfaction de constater que d'autres que lui en goûtaient l'originalité exquise.

Cependant toute exécution musicale demandée en vue d'être étudiée a quelque chose d'apprêté, comme la pose du modèle sur la table d'atelier. Or il importait de saisir les airs populaires dans leur mouvement spontané et naturel, surtout dans leur alliance avec les danses traditionnelles. Le carnaval grec est le moment de l'année le plus favorable à ce genre d'observation.

ments au marché, au pied de l'Acropole, et à écouter ces *cris* qui étaient souvent des phrases musicales d'un contour très nettement dessiné. J'en ai retenu un que le marchand de châtaignes adressait aux enfants, et qui était très gentil, enlevé sur une mesure en six-huit. Il disait, dans son idiome populaire :

Κάσταvα ποῦ βραζοῦναι,
Καὶ τὰ παιδιὰ φωναζοῦναι.

Châtaignes qui brûlent,
Et qui appellent les petits garçons.

Au reste, dans nos rues de Paris, on entend parfois les marchands ambulants chanter des phrases remarquablement musicales. Tout le monde connaît l'air si expressif et si triste qui promet la santé en ayant l'air de menacer de la mort ceux qui refuseront d'acheter le remède :

Bon cresson d'fontaine, la santé du corps !

Mais il serait par trop imprudent de ne juger une musique nationale que d'après de tels échantillons.

Lorsque les instruments font défaut, ce sont les voix qui les remplacent, et l'on a alors la chanson *dansée* ou, si l'on veut, la danse *chantée*. Mais, s'il y a des instruments, on n'a garde de s'en passer. Il est vrai que l'orchestre ne consiste le plus souvent qu'en une grosse caisse et une flûte. La grosse caisse est frappée par l'une et l'autre main; la droite tient le tampon qui marque les temps forts, la gauche marque les temps faibles au moyen d'une baguette flexible. Quant à la flûte, qui est l'instrument de prédilection des Grecs, elle n'a pas l'embouchure latérales, mais droite comme la clarinette. Le son en est plus fort que celui de nos flûtes modernes, et l'effet en plein air en est très agréable. Sans doute un pareil orchestre sera toujours un maigre régal pour des oreilles européennes. Je me rappelle en avoir été trop souvent importuné au point d'y refuser mon attention. J'avais tort. Plus avisé, M. Bourgault-Ducoudray a voulu s'y habituer, et sa patience a été récompensée. Un jour, entre autres, il suivit du matin jusqu'au soir, le parapluie à la main, une mascarade athénienne pour s'emparer d'un air que jouait le chef de la bande et qui l'avait affriandé. Cet air revenait par intervalles, comme un refrain, au milieu d'un véritable ruisseau de mélodies qui s'échappait à flots pressés et un peu troubles des lèvres du flûtiste. L'auditeur passionné fit plusieurs fois le tour de la ville, guettant le retour périodique de l'air qui le charmait, et finit par le retenir exactement. Sa joie fut vive lorsque, l'ayant essayé sur le piano, il y reconnut un spécimen parfait du système *conjoint* des anciens Grecs. Quelque temps auparavant, aux fêtes de l'Épiphanie, M. Bourgault-Ducoudray avait recueilli plusieurs airs caractérisés, entre autres la mélodie d'une sorte de complainte très populaire, qui commence par la formule du salut : Καλ' *ἡμέρα*, *bonjour*. Cet air était un excellent échantillon du mode *dorien* antique.

Tous ces airs sont intimement associés soit au rythme de la marche, laquelle est le premier élément de la danse, soit à celui de la danse, qui n'est que la marche avec des allures plus variées, plus réglées et plus cadencées. A l'époque de l'année dont nous avons parlé, des processions d'adolescents parcourent les rues d'Athènes au son de la musique, c'est-à-dire de la grosse caisse et de la flûte. Ils vont de maison en maison donner des sérénades et porter des vœux aux habitants, qui leur font de légers cadeaux. Il n'y a que deux musiciens qui guident la troupe; mais chacun des mouvements, chacun des pas de celle-ci, prouve que la mélodie l'anime et que le rythme la gouverne.

A ces faits instructifs, j'en ajouterai quelques autres que M. Bourgault-Ducoudray n'a pas connus. Ils s'étaient si fortement gravés dans

ma mémoire lorsque j'en fus témoin, qu'ils s'y sont conservés jusqu'à présent sans la moindre altération. De temps en temps j'aimais à me les rappeler, non pour les soumettre à une analyse quelconque, mais seulement afin de jouir encore de l'impression qu'ils m'avaient fait éprouver autrefois. Après avoir lu les ouvrages de M. Bourgault-Ducoudray, j'ai évoqué ces souvenirs, et, en me chantant à moi-même ces airs aimés, j'y ai vu, moi aussi, cette spontanéité singulière et cette vive originalité mélodique qui avaient captivé tout de suite, dans d'autres chansons analogues, l'attention de l'homme du métier.

Chaque année, le 1er avril, les Hellènes se rassemblent autour du temple de Thésée pour exécuter des danses nationales dont le caractère paraît indiquer d'antiques origines. Deux de ces chœurs sont particulièrement remarquables. L'un est considéré comme une reproduction de la danse que Dédale inventa pour Ariane. Le coryphée tient et guide ses compagnons tantôt au moyen d'un fil, tantôt avec un mouchoir. Ce fil serait celui du labyrinthe; ce mouchoir, d'après M. J.-J. Ampère, serait destiné à essuyer les larmes d'Ariane[1]. La troupe chante une complainte où l'abandonnée supplie le navire de lui ramener son bien-aimé. L'air se meut dans les limites étroites d'une quarte. Bizarre au premier moment, il prend, si on l'écoute quelque temps, une expression de tristesse navrante[2]. C'est un gémissement noté, sur un mode que je ne pus reconnaître, et qui n'appartenait pas à notre système musical. Il était difficile d'obtenir un effet plus pénétrant avec aussi peu de notes et des intervalles si voisins. L'autre air accompagnait la ronde des Albanais, que Leake nomme *le chœur circulaire*, et que l'on a rapprochée du chœur tragique qui évoluait autour de l'autel de Bacchus. Cet air ne serait-il que l'écho lointain de quelque chant orgiastique?

[1] « Nous devons à une Grecque aimable, « mère du plus *antique* de nos poètes, à « Mme Chénier, quelques détails curieux « sur la danse d'Ariane... La personne qui « tient le mouchoir dit ces paroles : « Na- « vire qui es parti et qui m'enlèves mon « bien-aimé, mes yeux, ma lumière, re- « viens pour me le rendre ou pour m'em- « mener aussi... » Quand Ariane a chanté, « le chœur lui répond sur le même air... « Maître du navire, mon seigneur, et « vous, nocher, âme de ma vie, revenez « pour me la rendre, ou pour m'emme- « ner aussi. » J.-J. Ampère, *La Grèce, Rome et Dante*, p. 72. Paris, Didier, 1850. — La lettre que cite M. Ampère est dans le *Voyage littéraire* de Guys, t. Ier, p. 196.

[2] « C'est aux alternatives de réveil et « de sommeil de la végétation que se rap- « portent les deux genres différents de « fêtes, les unes gaies, *les autres tristes*, « que l'on célébrait en l'honneur de l'hé- « roïne crétoise (Ariane), et qui firent « croire aux mythologues des temps pos- « térieurs à l'existence de deux Arianes. » A. Maury, *Histoire des religions de la Grèce antique*, t. Ier, p. 508.

Quoi qu'on en pense, il reste musical dans son étrangeté; traînant d'abord, il s'accélère graduellement, puis se déchaîne et s'emporte comme la ronde elle-même, mais garde son dessin mélodique jusqu'au moment où les poitrines haletantes n'émettent plus aucun son, et où le rythme n'est marqué que par les coups précipités et furieux de la grosse caisse.

J'ai retenu une autre mélodie dont on me permettra de dire quelques mots, parce que j'y trouve encore une raison d'adhérer aux conclusions principales de M. Bourgault-Ducoudray. Nous revenions de l'île d'Égine par une nuit de septembre. L'air était calme et d'une étonnante sonorité. Comme nous n'avancions plus, faute de vent, le pilote s'était endormi, laissant le gouvernail aux mains d'un mousse de quinze ans. Celui-ci, pour combattre le sommeil, chantait à pleine voix une chanson d'amour sur un rythme inégal et flottant. L'amant disait à son amie :

Ἔχεις τὰ χείλη κόκκινα,
Ἔχεις τὰ 'μμάτια γάλανα.
Ἂς τὰ ἰδῶ, Κυρά μου,
Ἂς τὰ ἰδῶ, καρδία μου.

Tu as les lèvres vermeilles; tu as les yeux d'un bleu d'azur. Que je les voie, ô ma reine, que je les voie, ô mon cœur!

Aux deux premiers vers, la mélodie s'élevait avec un accent passionné; aux deux seconds, elle descendait d'abord, pour remonter un peu et rester suspendue sur la dominante. Je dis à l'enfant : « Ta chanson est jolie, mais tu ne finis pas. Voici comment tu dois finir. » Et je fis retomber l'air sur la tonique. « Ah! ce n'est pas cela, reprit-il, « vous chantez mal. » Nous avions raison l'un et l'autre, moi au point de vue de la musique européenne, lui au point de vue de la mélodie grecque. Celle-ci était nouvelle pour mes oreilles; mais elle avait son prix, puisqu'elle m'avait charmé malgré les résistances de mon éducation musicale.

Cette force expressive, ce pouvoir de plaire à des Occidentaux, pourvu que ceux-ci consentent simplement à se laisser toucher, M. Bourgault-Ducoudray l'a fait ressortir d'une façon non moins habile dans les pages vivement écrites qu'il a consacrées au chanteur Gérasimos. Le voyageur français aurait désiré continuer dans les provinces et dans les îles les études qu'il avait commencées à Athènes; mais le carême venait de s'ouvrir, un carême de quarante-huit jours, que les Grecs observent rigoureusement, et pendant lequel ils s'abstiennent de chants et de

danses. M. Bourgault-Ducoudray résolut donc de se rendre à Constantinople et d'abord à Smyrne, où il espérait que d'amples aliments seraient offerts à sa curiosité. Le chancelier de notre consul à Smyrne, M. Laffon, l'accueillit avec cordialité, et M[me] Laffon, qui est Chypriote, exécuta et chanta pour lui des mélodies naïves et charmantes de l'île de Chypre, qu'il fixa par l'écriture. C'est aussi chez M. Laffon qu'il entendit le célèbre chanteur populaire Gérasimos.

Les Occidentaux n'ont rien chez eux qui réponde à ce genre de virtuoses. Dans nos pays, il n'y a plus guère que quelques mendiants, aveugles ou estropiés, qui chantent sans accompagnement. En Orient, où manque la notion de l'harmonie, il existe une classe d'artistes qui, doués d'un vif sentiment de la beauté musicale, tirent de leur voix, sans être soutenus par aucun instrument, des effets d'une puissance vraiment irrésistible. Tel était Gérasimos, qui faisait alors fureur à Smyrne. Son mérite consistait dans l'emploi de facultés naturelles très heureuses, et aussi dans le mode particulier des mélodies qu'il aimait. Tout en lui n'était pas digne d'éloges. Il abusait des notes élevées de sa voix de ténor, qui avait dû être puissante et étendue, et qui l'était encore malgré les soixante ans du chanteur. « Pour lui, dit M. Bourgault-Du- « coudray, l'*ut* de poitrine qui valut de si bruyants triomphes à Du- « prez, est une note ordinaire. De pareils sons ne sortent pas sans effort « de la poitrine d'un homme. Aussi, quand il chante, la face du chan- « teur s'empourpre, ses veines se gonflent, les muscles de son cou s'ac- « centuent et se raidissent. Comme la Pythonisse sur son trépied, il pa- « raît exalté par une sorte de délire. Il n'interprète pas, il improvise, il « crée. S'il exécute deux fois de suite le même air, c'est toujours d'une « manière différente et avec des variantes que lui inspire l'émotion du « moment. Quand il est bien disposé, il arrive, par un chant purement « passionné et complètement dépourvu d'art, à des effets d'une puis- « sance inouïe[1]. »

Si je l'ai bien compris, Gérasimos est un type en qui s'était personnifiée la musique mélodique des Grecs, avec son double caractère traditionnel et individuel, avec sa spontanéité et son accent essentiellement humain, j'entends par là son penchant à toujours exprimer quelque chose de l'âme humaine, surtout la passion. Quels que soient ses caprices, ses écarts, l'intempérance de ses développements improvisés, c'est un sentiment qu'elle veut traduire, d'accord en cela avec la poésie populaire dont elle est l'ardente émanation. A côté de ce type, M. Bour-

[1] *Souvenirs d'une mission musicale*, p. 12 et 13.

gault-Ducoudray en a placé un autre qui offre la physionomie assez différente, malgré quelques analogies, du virtuose oriental. Voici l'Arménien Karabet, plus jeune que Gérasimos et déjà aussi célèbre. Dès les premières notes, on s'aperçoit que l'expression et la passion descendent au second rang. Karabet n'a pas de ces chants brefs, concis, qui ne visent qu'à enflammer la parole : celle-ci joue un rôle accessoire. Le virtuose ferme les yeux, renverse la tête en arrière; on dirait qu'il va s'évanouir. Mais ce n'est pas la passion qui l'inspire et l'oppresse; il se perd en soupirs, ou plutôt en roucoulements, et son ambition paraît être avant tout d'imiter le chant des oiseaux à force de roulades et de trilles. La partie instrumentale, lorsqu'elle s'ajoute au chant, prend tout de suite une importance excessive, et la voix est complètement submergée dans un débordement de sonorités. C'est de la symphonie peut-être, mais avec tous les défauts du genre et dépouillée du prestige de l'harmonie. Le rapprochement de Gérasimos et de Karabet est instructif; on y voit, dans deux chanteurs sans culture, l'art asiatique et l'art grec conservant après tant de siècles leurs tendances distinctes : le premier, hanté, dominé par les souvenirs de la nature; le second, attiré plus vivement par les beautés physiques de l'homme et par les sentiments qu'expriment ces beautés.

Ch. LÉVÊQUE.

(*La suite à un prochain cahier.*)

De quelques travaux récents sur les romans grecs.

De tous les genres de composition qui se sont développés et multipliés dans les littératures modernes, le roman est sans doute celui qui se distingue le plus par le nombre, par la variété, par l'importance des productions. En 1839, un curieux, G. Eusèbe, publiait, sous le titre de *Revue des romans*, « un recueil contenant l'analyse raisonnée de onze « cents productions des plus célèbres romanciers français et étrangers. » A ne compter même que les œuvres dignes de survivre à leurs auteurs, et cela dans les littératures modernes de l'Europe et de l'Amérique, il faudrait aujourd'hui augmenter beaucoup la liste des romans célèbres. Cette fécondité donne naturellement un surcroît d'intérêt aux recherches qui ont pour objet les origines du roman. Depuis l'essai publié sur ce sujet en 1670 par Daniel Huet[1], la curiosité des critiques semblait avoir un peu sommeillé. Deux ou trois romans grecs inconnus à l'évêque d'Avranches avaient vu le jour; mais, à part les chapitres compris dans les histoires générales de la littérature grecque, personne, jusqu'aux premières années de ce siècle, ne paraît s'être inquiété de reprendre et de compléter la recherche que cet érudit avait seulement ébauchée.

C'est en 1812, dans le premier et dans le second volume de ses excellents *Mélanges de critique et de philologie* que Chardon de la Rochette reprit par l'ensemble et discuta sur quelques points par le détail l'histoire des romans grecs. Chardon de la Rochette était homme de goût, mais surtout érudit et passionné bibliographe; il ne négligeait pas les questions purement littéraires, mais il abondait volontiers en discussions et même en digressions qui font quelquefois perdre de vue, chez lui, le sujet principal de ses précieux articles. En 1822, M. Villemain eut l'occasion de traiter du roman grec dans une élégante dissertation publiée par la librairie Merlin en tête d'un recueil des romans grecs

[1] L'opuscule de Huet a été réimprimé en l'an VII, 1 vol. in-12 chez Des Essarts. La moitié environ de ce petit volume est occupée par une *Indication de quelques romans anciens et d'un grand nombre de romans modernes, par ordre alphabétique*. Je trouve, dans les *Mélanges* de Chardon de la Rochette, t. II, p. 1, n. 1, un renseignement qu'il est peut-être bon de répéter ici, car il pourra remettre quelques lecteurs curieux sur la voie d'une découverte intéressante. « M. Parison prépare une nouvelle édi« tion du traité de Huet, enrichi des « additions nombreuses que l'auteur a « portées sur les marges de deux exem« plaires qui lui ont appartenu et des « notes de l'éditeur. »

traduits en français par divers auteurs. L'heureuse découverte de quelques pages inédites de Longus et le bruit que fit cette découverte, grâce aux disputes de P.-L. Courier avec le bibliothécaire florentin De Furia, avait vivement excité l'attention publique et l'avait surtout ramenée vers ce petit chef-d'œuvre de *Daphnis et Chloé*, qui eut en quelques années plusieurs éditions[1]. La collection entière des romanciers grecs reçut un surcroît de popularité, et elle trouva, en 1855, un nouveau traducteur, M. Ch. Zévort, que ses études sur la philosophie ancienne ne semblaient pas précisément destiner à ce travail, mais qu'il a exécuté avec beaucoup de zèle et de talent, non sans répondre dans une longue introduction à toutes les questions jadis traitées par Huet et par M. Villemain. En 1856, la *Bibliothèque grecque-latine* de Firmin Didot s'enrichit d'un recueil des *Scriptores erotici*, par M. Hirschig, qui est resté jusqu'à présent le plus correct et le plus complet. Enfin, une question mise au concours par l'Académie des inscriptions et belles-lettres en 1857[2] suscita plus ou moins directement une série de travaux que nous ne voulons pas examiner ici en détail, mais que nous voudrions au moins signaler par d'exactes et rapides mentions.

Ce sont : En 1862, 1° deux articles de M. A. Viguier dans le *Journal général de l'instruction publique* (19 février et 23 avril); 2° les *Romanciers grecs et latins*, par M. Chauvin, esquisse intéressante, mais superficielle, sans citations d'autorités ni notices biographiques, même sur les auteurs dont la vie est tant soit peu connue; 3° *Histoire du roman dans l'antiquité grecque et latine*, par M. Chassang, ouvrage qui remporta le prix proposé par l'Académie des inscriptions et belles-lettres et sur lequel on peut lire le jugement de la commission académique résumé par M. Wallon dans le discours qu'il prononçait comme président de la compagnie dans la séance publique où furent proclamés les résultats du concours.

En 1863, *Daphnis et Chloé* ou les *Pastorales de Longus*, traduites du grec par J. Amyot. Nouvelle édition revue, corrigée et complétée, 1 vol. in-12. Paris, Leclerc[3]. Œuvre de rare et curieux savoir, pré-

[1] La dernière et la plus jolie est celle qu'a donnée, en 1866, le docteur N. Piccolo (chez Lainé et Havard). Le savant éditeur mourait quelques jours après avoir corrigé les épreuves du texte grec et des précieuses notes qui l'accompagnent. Les amateurs connaissaient déjà de lui une élégante traduction en grec de *Paul et Virginie*.

[2] « Rechercher quels ont pu être « dans l'antiquité grecque et latine, jusqu'au v° siècle de notre ère, les divers « genres de narrations fabuleuses qu'on « appelle aujourd'hui romans, et si de « tels récits n'ont pas été quelquefois « chez les Anciens, confondus avec l'his« toire. »

[3] L'auteur de cette charmante publi-

cédée d'une *Lettre critique* à l'adresse d'une dame de haut rang, où d'ingénieux aperçus éclairent sur bien des points non seulement l'œuvre de Longus, mais, en général, les œuvres des romanciers grecs et l'histoire du genre auquel appartiennent leurs écrits.

En 1867, le mémoire allemand d'Adolphe Nicolaï, *Sur l'origine et l'essence du roman grec*, où sont exposées des idées qui nous semblent étranges concernant le rôle du génie germanique en des compositions d'une si haute antiquité. En 1870, le mémoire allemand d'Erdmannsdörffer, intitulé : *Le siècle de la Nouvelle en Grèce*. Même année. Le mémoire de M. Ch. Bataillard sur *Les ânes d'or, Lucius, Lucien, Apulée, Machiavel.* (Mémoires de l'académie de Caen, etc.) En 1877, l'*Essai* de M. Collignon *sur les monuments grecs et romains relatifs au mythe de Psyché.*

Nous ne prétendons pas épuiser ici la liste des écrits intéressants sur cette matière; mais heureusement le dernier auteur qui l'a traitée en Allemagne, M. Erwin Rohde[1], dans son ouvrage intitulé : *Der griechische Roman und seine Vorläufer*, a, selon l'usage de ses compatriotes, indiqué avec soin les travaux de ses principaux devanciers que tour à tour il résume, il corrige ou il développe, de manière que ce livre contient à peu près les dernières conclusions de la critique sur l'histoire du roman grec.

La partie la plus originale des opinions de M. Rohde concerne les origines surtout helléniques du roman. Les savants se sont longtemps obstinés, depuis Huet jusqu'à nos jours, à chercher hors de Grèce les premiers modèles d'un genre de composition qui ne semblait pas répondre aux besoins et aux habitudes ordinaires de la vie chez les Hellènes. On disait beaucoup que la Grèce ne connaissait guère de milieu entre l'activité politique et militaire réservée aux hommes et l'étroite

cation ne se laisse deviner que sous les initiales C. G.; mais nous ne croyons pas être trop indiscret en complétant les noms de M. Charles Giraud, qu'il nous est interdit de louer dans ce Journal. La personne à qui s'adresse la *Lettre* n'est autre, nous assure-t-on, que la Princesse Mathilde, dont on connaît le goût pour toutes les élégances de la littérature et de l'art. Le joli roman de Longus, surtout dans la traduction d'Amyot, a encore repris faveur dans ces dernières années. La librairie Hetzel en publiait naguère une réimpression illustrée; et, en ce moment même, une édition nouvelle, exécutée avec le plus grand luxe typographique, vient de paraître en Angleterre, chez Glady (à Paris, chez Calmann-Lévy), avec une piquante préface en vieux français de notre confrère, M. Alexandre Dumas. Une petite édition fort élégante, du même auteur, a paru, ces jours derniers, chez l'éditeur Quantin.

[1] Voir, sur cet ouvrage, l'article de M. Henri Weil, dans la *Revue critique*, n° du 14 octobre 1876.

réclusion du gynécée imposée aux femmes; que le roman, occupation des loisirs honnêtes dans une vie élégante, était naturellement chose ignorée d'Athéniens tels que l'Ischomaque mis en scène par Xénophon dans son *Économique*, et d'Athéniennes telles que sa jeune et modeste épouse, dont il ne daigne pas même nous dire le nom. Cela une fois admis, on aimait à croire à quelque importation tardive de fables bourgeoises dans un monde où, certes, ne manque pas la fable héroïque et religieuse, mais où la vie humaine et journalière semble fermée à la fiction. D'ailleurs, ce que l'on savait par Hérodote de maintes légendes orientales ou égyptiennes [1], avec la découverte récente d'une véritable littérature romanesque en Égypte, n'indiquait-il pas deux au moins des sources auxquelles les romanciers grecs avaient pu, avaient dû puiser? Enfin Huet avait déjà remarqué que presque tous les romanciers grecs sont originaires de l'Orient ou de l'Égypte. Toutes ces idées étaient séduisantes; on peut dire même qu'elles renferment une part de vérité. Le roman n'est pas seulement un genre très multiple et très divers à son âge de plein développement, il l'est dès ses origines; c'est comme un de ces fleuves dont le cours principal s'est formé par l'épanchement de plusieurs sources et la réunion de plusieurs ruisseaux pour se subdiviser ensuite en plusieurs bras et en nombreux canaux. Il est impossible de le comprendre sous une seule définition et de résumer en une formule toutes les diversités qu'il nous offre, même dans l'antiquité grecque et romaine.

Pour ne citer que les principales:

Il y a le roman religieux et dogmatique comme celui d'Évhémère, qui transforme en histoire humaine les poétiques traditions des âges primitifs sur la cosmogonie et sur l'histoire des dieux olympiens.

Il y a le roman d'éducation qui associe librement la réalité historique à des fables conçues et arrangées en vue d'une thèse de morale, et dont le plus ancien exemple est la Cyropédie de Xénophon.

Il y a le roman populaire né des ébranlements mêmes de l'imagination, en présence d'événements réels mais prodigieux, comme la conquête de l'Asie par Alexandre; ces fables qui altèrent et défigurent ainsi la réalité, d'abord nées parmi le peuple, trouvent bientôt des rédacteurs, comme fut en Grèce le faux Callisthène, et elles pénètrent quelquefois dans le récit d'historiens sérieux, mais qui, comme Quinte-Curce, se complaisent trop aux amplifications de la rhétorique; la

[1] Voir l'Appendice du présent article.

biographie même des poètes et des philosophes[1] s'est, de bonne heure, altérée par cette intrusion des légendes populaires et par l'abus des ornements sophistiques.

Il y a le roman philosophique, comme la *Vie d'Apollonius de Tyane*, par Philostrate, composé ou du moins arrangé, en vue de grandir et presque de diviniser un philosophe thaumaturge[2].

Il y a le roman d'aventures purement fantastiques comme l'*Histoire véritable*, de Lucien.

Il y a le roman d'aventures sérieuses comme le *Théagène et Chariclée*, d'Héliodore, qui comprend, à côté de fictions invraisemblables, bien des peintures intéressantes de la vie réelle; la Pastorale de Longus appartient à cette classe de récits, mais elle y garde une place à part et un caractère distinct par le choix des personnages, par l'ingénuité du sujet et par le charme incomparable d'un style qui semble presque partout naïf, bien que, presque partout, il laisse deviner l'artifice.

Il y a la simple Nouvelle, qui n'est quelquefois qu'une courte idylle en prose comme l'*Eubéenne*, de Dion Chrysostome, et au-dessous de laquelle on ne peut guère plus ranger que les courtes légendes comme celles que nous trouvons dans Parthénius de Nicée, dans Conon et dans l'opuscule attribué à Plutarque, sous le titre d'*Histoires parallèles grecques et romaines*[3]. Ce dernier genre surtout semble s'être perpétué de la Grèce ancienne à la Grèce moderne, où il fleurit encore sous le titre de *παραμύθια*[4].

A ces formes déjà si nombreuses se rattachent quelques-unes des correspondances fictives comme celles d'Alciphron et d'Élien, où des personnages, tantôt historiques, tantôt imaginaires, échangent des confidences sur les événements quelquefois les plus simples de leur vie.

Nous voilà bien loin de la formule dont se contentait le savant Huet quand il définissait les romans « des fictions d'aventures amoureuses, « écrites en prose avec art, pour le plaisir et l'instruction des lecteurs. »

[1] Voir, dans les *Populäre Aufsätze aus dem Alterthum vorzugsweise zur Ethik und Religion der Griechen* de K. Lehrs (Leipsick, 1875, in-8°), le chapitre intitulé : *Ueber Wahrheit und Dichtung in der griechischen Litteraturgeschichte.*

[2] Quelques vues d'un caractère critique déjà remarquable sont exposées dans la préface de l'édition *princeps*, qu'Alde Manuce en publiait en 1501 à Venise. Je ne crois pas que ces idées aient été relevées par les critiques modernes qui traitent du même sujet.

[3] Voir une note que j'ai publiée dans les *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions*, 1865, p. 75-76.

[4] Ces petits contes, dont quelques-uns remontent, pour le fond, à des légendes antiques, ont été récemment l'objet de recherches intéressantes publiées par M. Politis, en Grèce, et M. d'Estournelles de Constant, en France.

Il est donc inutile de chercher une seule origine à des productions si diverses. Les peuples ariens et sémitiques de l'Orient et les Égyptiens ont pu y contribuer pour une part, mais pourquoi la vie hellénique, dans sa riche variété, n'aurait-elle pas fourni matière à bien des compositions romanesques? Pourquoi le drame et surtout la comédie n'auraient-ils pas préparé aux romanciers le sujet, et, jusqu'à un certain point, la forme de bien des récits? Déjà, chez Euripide, la tragédie, par exemple dans l'*Électre*, descend des hauteurs héroïques au niveau de la vie bourgeoise; mais, surtout chez le Sicilien Sophron, l'auteur des *Mimes*, qui paraissent avoir eu beaucoup d'analogie avec nos *Proverbes* de Carmontelle et de Leclercq, et dans Athènes, chez les auteurs de la *Comédie moyenne* et de la *Comédie nouvelle*, le drame, désertant les sujets politiques, se renferme de plus en plus dans le champ des intrigues et des événements de la vie commune. Le roman est donc plus qu'en germe; il est déjà développé chez les Antiphane, les Alexis, les Ménandre et les Philémon. C'est ce que M. Rohde ne nous paraît pas avoir mis en lumière. Pourtant il n'oublie pas de signaler, dans les *Argonautiques* d'Apollonius de Rhodes, le caractère romanesque plus encore qu'héroïque de l'amour de Médée pour Jason. Ainsi, de tous côtés, la poésie elle-même et la mythologie se rapprochent par un effort, ou si l'on veut, par un abaissement commun, des réalités au milieu desquelles vit le poète. La prose se fait sentir jusque sous la pompe traditionnelle du vers épique. Tout contribue donc à expliquer la tardive apparition des récits romanesques en prose, récits qui, à vrai dire, n'ont jamais eu de nom formellement consacré chez les grammairiens ni chez les rhéteurs. Tantôt on les appelle *λόγοι*, tantôt on les désigne par un adjectif pluriel neutre qui rappelle les lieux où l'action s'est passée, comme les *Αἰθιοπικά* d'Héliodore et les *Ἐφεσιακά* de Xénophon d'Éphèse. Tantôt enfin le titre de l'ouvrage en rappelle l'action dramatique comme cela se voit pour le *Δραματικόν* de Jamblique le Syrien. Dans tous les cas, ce qui domine dans ces récits, c'est l'usage de la prose familière, et, quant aux personnages, c'est le caractère bourgeois, sinon populaire, de leurs mœurs et de leurs aventures. Cela nous amène à signaler, parmi les conditions ou les causes de la fiction romanesque, un élément qui semble avoir échappé jusqu'ici aux critiques, et qui mérite d'être pris en sérieuse considération.

Les peuples ont leur histoire dans les livres d'annales; les grands hommes, généraux, négociateurs, savants, poètes, orateurs, ont leurs biographes; les constitutions et les lois d'un pays, les beaux-arts et les sciences ont aussi leurs historiens; mais, quand notre curiosité a épuisé

la lecture de tous ces livres, il y a encore dans les souvenirs de l'humanité un objet qu'elle poursuit : elle voudrait savoir ce que fut, dans chaque pays et dans chaque siècle, la vie journalière, *le tous les jours*, comme disait Pierre Charron, des simples citoyens, des pauvres gens, des esclaves. Tous ceux-là sont les déshérités de l'histoire; ils n'y apparaissent que par moment, dans les grandes scènes d'agitation publique, et ils y apparaissent en groupes, pour une action commune; nous ne pouvons distinguer ni les mœurs ni la physionomie de chacun. En fait, chaque famille (je ne dis pas même chaque individu) peut-elle réclamer une place dans les livres d'histoire? Et pourtant chacune semble avoir quelque droit à perpétuer le souvenir de sa vie. Quel est donc le savant, quel est l'artiste qui saura transmettre à la postérité ces mille souvenirs souvent peu dignes d'elle? C'est le romancier. Déjà les poètes comiques ont détaché du tableau infiniment multiple de la vie commune, les scènes et les personnages qui, représentés sur le théâtre, pouvaient y intéresser des spectateurs ; mais ils étaient là restreints par l'espace et le temps, ils étaient soumis à bien des conditions gênantes pour la liberté de leur peinture. A la place du poète comique, mettez le simple prosateur qui a lu beaucoup de ces drames, mais qui surtout a beaucoup observé les hommes, qui connaît les coins et les recoins des petites villes comme des grandes, les travers et les ridicules, les intrigues de tout genre, les vices et même les crimes qu'on y rencontre comme à chaque pas. Sans doute il n'essayera pas même de rédiger maison par maison le détail des événements qu'il y a observés, il ne se perdra pas à tracer des milliers de portraits dont cent, mille peut-être, se ressemblent jusqu'à se confondre; mais en un seul portrait il résumera la physionomie de plusieurs personnes. Dans le récit d'une seule aventure, il groupera cent petits drames épars dont il a eu le spectacle ou deviné les secrets. Et c'est ainsi que romancier, si vous le voulez, il sera en même temps historien d'un genre nouveau; il complétera pour nous, par des peintures instructives, les tableaux incomplets de tant d'histoires générales ou particulières, comme celles des Hérodote, des Xénophon, des Polybe, des Plutarque, où la vie domestique n'avait et ne pouvait avoir aucun rôle.

Par malheur, de tous ces romans ce ne sont pas, à quelques exceptions près, les meilleurs modèles qui se sont conservés jusqu'à nous. Mais ce qui en reste suffit à nous laisser voir de quel intérêt pouvait être cette modeste et pourtant attachante littérature succédant à maints chefs-d'œuvre dont sans doute elle n'a jamais pu atteindre l'éclat, mais qui ne doivent pas nous en faire méconnaître le caractère original et, si je puis m'exprimer ainsi, la légitimité.

Un critique ancien[1] nous dit que « le poète sicilien Épicharme créa la « comédie en rassemblant dans de grands drames les éléments de comédie « épars chez le peuple. » Rien de plus juste, à ce qu'il semble, que cette explication d'une œuvre où le poète apporte son talent mais s'inspire du génie de tous et s'approprie mainte invention populaire destinée sans lui à périr. Quelque chose de pareil paraît s'être passé en Grèce et à Rome pour le roman de mœurs et d'aventures. Les éléments en étaient partout, dans les traditions de famille, dans les commérages de carrefour, au greffe des tribunaux, peut-être déjà dans quelques menues nouvelles à la main écrites au jour le jour et propagées par la malveillance. Les plaidoyers des orateurs attiques, par exemple les plaidoyers contre Néèra et contre Conon, dans le recueil de Démosthène, offrent quelquefois comme des pages enlevées à des drames qu'on appellerait intimes, si certains vices dans Athènes n'avaient eu le privilège d'une triste publicité. Les papyrus de l'Égypte nous ont rendu aussi, tantôt sous forme de mémoires judiciaires, tantôt dans des correspondances administratives, bien des détails de mœurs et des anecdotes qui semblent toutes faites pour devenir des chapitres de romans. Sans sortir de notre collection du Louvre[2], nous trouvons dans les documents de cette classe une peinture bien étrange et qui semble parfaitement naïve de la vie que menaient les *reclus* grecs et les *reclus* égyptiens au Sérapéum de Memphis : jalousies, luttes qui allaient jusqu'à la violence, détournements de pièces officielles, et, à l'occasion des plaintes que tout cela suscite devant le ministre d'un Ptolémée, des confidences sur la discorde qui agitait certaines familles. Plaçons par l'imagination dans les bureaux de la chancellerie ptolémaïque un Ménandre ou un Lucien; il aura bien vite groupé là quelques figures et arrangé quelque intrigue plus amusante peut-être que les aventures d'amour qui remplissent la plupart des romans grecs conservés jusqu'à nous.

D'autres vues s'ouvrent encore si nous recherchons les souvenirs de la vie commune dans les milliers d'inscriptions funéraires qui couvraient le sol des pays grecs et des pays latins. Un grand antiquaire italien, Lanzi, au début de son *Essai sur la langue étrusque*, dit fort justement : « L'homme ne croit pas mourir tout entier, s'il laisse de lui« même quelque souvenir, et, quand il ne l'attend pas du témoignage « de l'histoire ou des productions de son génie, il veut au moins qu'un

[1] Ἐπίχαρμος· *οὗτος πρῶτος τὴν κωμῳδίαν διερῤιμμένην ἀνεκτήσατο πολλὰ προσφιλοτεχνήσας*. Anonyme Περὶ κωμῳδίας, page XIV des *Scholia in Aristophanem*, bibliothèque Firmin Didot.

[2] Voir le t. XVIII, 2ᵉ partie des *Notices et extraits des manuscrits* de la Bibliothèque nationale.

« marbre annonce à la postérité quelque édifice élevé par ses soins, « quelque présent de sa munificence, ou qu'une inscription gravée sur « l'urne funéraire y fasse foi de son existence passée. » Au besoin de se survivre, à cette pieuse vanité combien nous devons de confidences sur l'état moral des sociétés antiques, sur les vicissitudes de joie et de douleur dans la vie des familles, des plus humbles comme des plus élevées par la dignité et par la fortune. On n'a, pour en trouver des exemples, qu'à ouvrir dans l'*Anthologie grecque* le chapitre des Ἐπιτύμβια, chapitre qui tous les jours s'enrichit par les découvertes de nos antiquaires; on n'a qu'à parcourir, dans les recueils où les inscriptions latines sont rangées par ordre de matières, comme celui d'Orelli, les chapitres intitulés *Affectus parentum, conjugum, liberorum;* à chaque page on rencontrera des souvenirs précieux de tous les sentiments qui ont jadis agité l'âme humaine dans les plus humbles régions du monde hellénique et du monde romain; on y verra mentionnés çà et là les incidents variés et souvent les malheurs qui troublent notre existence, et qui, choisis et assemblés par la main habile d'un romancier, pouvaient remplir le cadre de bien des récits pathétiques.

Bornons-nous à quelques traits que nous prenons presque au hasard dans cette galerie épigraphique. Voici, à Antipolis (l'Antibes d'aujourd'hui), ce qu'on lisait sur la tombe d'un jeune baladin :

D. M. pueri Septentrionis annor. XII qui Antipoli in theatro biduo saltavit et placuit [1].

Quelle destinée que celle de l'enfant qui laisse pour tout souvenir l'honneur d'avoir dansé deux fois avec succès devant les bourgeois d'une petite ville, et quels parents (si c'étaient des parents) que ceux qui ont pu faire graver une telle épitaphe.

En revanche, un trait assez fréquent sur ces épitaphes païennes est l'expression des regrets d'un père que son fils a précédé dans la tombe :

Quod filius patri facere debuit pater fecit filio [2].

Ailleurs c'est un mari qui rend à sa femme le même hommage que rendit Louis XIV à la reine Marie-Thérèse :

Ex qua nihil unquam dolui nisi cum decessit [3].

[1] Orelli, *Inscriptiones latinæ*, n° 2607.

[2] Gruter, p. 1092, 3. Voir un exemple semblable dans le *Giornale arcadico* de l'année 1822.

[3] Orelli, *Inscriptiones latinæ*, n° 575. On trouve plusieurs variantes de l'expression du même sentiment sur d'autres inscriptions. Millin, *Voyage dans le Midi*,

Plus explicite et plus touchante encore est la douleur de ce Romain d'une ville de Sardaigne, exprimée sur une tombe découverte par le général de la Marmora auprès du lieu appelé *la Grotte de la vipère*[1]; ces inscriptions, en vers grecs et en vers latins, célèbrent le dévouement d'une autre Alceste morte d'une maladie contractée au chevet de son mari; quelques vers de l'une de ces épitaphes suffiront à faire apprécier le sentiment douloureux qu'on y reconnaît sous un raffinement d'élégance qui parfois en gâte l'expression :

> Languentem tristis dum flet Pomptilla maritum,
> Vovit pro vita conjugis ipsa mori.
> Protinus, in placidam delabi visa quietem,
> Occidit. Ô! celeres in mala vota dei!...

N'avons-nous pas là le drame domestique dans toute sa tristesse? Le voici avec un autre genre de tristesse, et qui laisse pour nous quelque place au sourire, dans l'inscription grecque d'un cippe funéraire qui appartient à notre Musée de Paris[2] :

« Mon nom est Aphrodisius, ô passant! Je suis d'Alexandrie, et méso« chore[3]. Je meurs d'une mort lamentable à cause de mon épouse adul« tère, scélérate que Jupiter puisse écraser! L'ayant séduite, un subor« neur qui se vantait d'être de ma famille m'a tué tout jeune d'un coup « de disque lancé d'en haut (?). J'avais trente ans et la beauté, quand les « Parques m'envoyèrent chez Adès pour orner ce séjour. »

Les huit vers que je viens de traduire sont très mauvais et dignes de la plate vanité de celui dont ils plaignent la mort. La figure qu'ils entourent sur ce petit bas-relief, figure très grossièrement gravée, ne donnerait pas l'idée d'un personnage qui eût le droit de se dire beau; ce n'est pas une excuse pour sa méchante femme, mais n'insistons pas. Il s'agit seulement pour nous de faire voir combien d'évènements romanesques ont laissé des traces sur les inscriptions de l'ancien monde. On

t. I, p. 477 : « de qua nemo suorum un« quam doluit nisi mortem. » Voyez mes *Reliquiæ latini sermonis*, p. 349.

[1] *Corp. inscript. græcarum*, n° 5759. Les inscriptions grecques fournissent aussi quelques allusions intéressantes à la vertueuse Pénélope. Voyez Le Bas, *Inscriptions de Morée*, n° 181. Welcker, *Sylloge epigrammatum*, n° 56.

[2] Voir le dessin de ce monument dans le Recueil de M. de Clarac, pl. LI, et le texte avec commentaires dans Welcker, *Sylloge epigrammatum*, n° 51.

[3] Était-ce un chef de musique ou de chœurs? Cela paraît plus naturel que de donner ici au mot *μεσόχορος* le sens de « chef de claque, » qu'il a certainement dans une charmante lettre de Pline le Jeune à Maximus (II, IV, § 6), où l'auteur dépeint les manèges de certains avocats qui se payent des claqueurs à tant par séance.

en pourrait multiplier les preuves; mais il y faudrait plus de temps et d'espace que je n'en voudrais employer ici, et le peu d'exemples qui précèdent suffisent à montrer comment il nous semble que le roman se rattache naturellement et sans effort aux divers genres d'écrits historiques que la Grèce a produits en si grand nombre.

Une dernière réflexion avant de finir : Aristote a très justement remarqué[1] que la poésie a pour essence de peindre le général au lieu du particulier, c'est-à-dire de créer des types qui résument en eux les qualités de plusieurs personnes. On voit que, par ce côté, le roman confinait à la poésie comme, par un autre, il confinait à l'histoire. Il a donc, dans l'ensemble des créations du génie grec, sa place en quelque sorte logique, et il n'y faut point voir le fruit d'une importation étrangère et accidentelle, mais le produit légitime d'un travail que l'esprit grec accomplissait presque sans effort et par son plus naturel progrès dans le vaste champ ouvert à sa féconde activité.

APPENDICE.

Les découvertes faites en Égypte, depuis quelques années, jettent un jour nouveau sur l'histoire du Roman dans l'antiquité classique. Nous sommes donc heureux de pouvoir donner ici une notice, que nous avons lieu de croire complète, sur les récits romanesques d'origine vraiment égyptienne qui ont été découverts et publiés depuis une trentaine d'années. Nous devons les principaux éléments de cette notice au jeune et habile égyptologue, M. Maspéro.

Le *Conte des deux frères* (XIVe siècle), découvert par E. de Rougé dans le papyrus d'Orbiney, analysé par lui avec traduction des principaux passages dans l'*Athenæum français* et la *Revue archéologique*, 1852; traduit en allemand par Brugsch, dans son livre *Aus dem Orient;* en anglais par Lepage-Renouf, dans les *Records of the Past*, 1874; en français par Maspéro, dans la *Revue des cours littéraires*, 1870, et dans la *Revue archéologique*, 1878. Complet d'un bout à l'autre (XIXe dynastie).

Conte de Satni (IIIe siècle av. J. C.), découvert par Brugsch dans un papyrus démotique du musée de Boulacq; traduit dans la *Revue archéologique*, en 1867. Brugsch vient de publier, dans la *Deutsche Revue* du 28 novembre 1878, une traduction allemande. Traduit en français par Révillout, 1877, et par Maspéro, 1877-1878; en anglais par Lepage-Renouf, dans les *Records*

[1] Voir *Poétique*, chapitre IX. Avec ce témoignage et avec les idées exprimées ci-dessus concernant l'imitation de la vie commune par le roman, il pourra être intéressant de comparer ce que dit, sur le même sujet, Alexis Monteil dans son *Histoire des Français des divers états* (t. VII, XVIIIe siècle, ch. LXXI).

of the Past. La traduction de Lepage-Renouf n'est que la mise en anglais de la traduction de Brugsch de 1867. Manquent les deux premières pages.

Le *Conte du prince prédestiné,* découvert par Goodwin dans le papyrus Harris n° 500 du British Museum, traduit par lui en anglais dans les *Transactions of the Society of biblical archæology,* t. III; traduit en français, avec le fac-similé et transcription hiéroglyphique, par Maspéro, dans le *Journal asiatique,* 1877-1878. Manquent les deux dernières pages (xx[e] dynastie).

Comment Thoutii prit Joppé, découvert par Goodwin dans le papyrus Harris n° 500, et publié dans les *Transactions,* t. III; traduit en français par le même, avec fac-similé et transcription dans le *Journal asiatique,* 1878. Les trois dernières pages seules sont conservées (xx[e] dynastie).

Fragment d'un conte fantastique, antérieur à la xii[e] dynastie, découvert par le même dans le papyrus de Berlin n° 3, et traduit à la suite des deux précédents. Manquent le commencement et la fin.

L'*Histoire de Sinet,* découverte simultanément, en 1864, par MM. Goodwin et Chabas, dans le papyrus de Berlin n° 1, analysé par M. Chabas (*Les papyrus de Berlin*) et Goodwin (*Frazer's Magazine,* 15 février 1865), qui l'a traduit en entier; traduite par Maspéro, avec transcription hiéroglyphique dans les *Mélanges d'archéologie égyptienne et assyrienne,* 1875-1878, t. III. Le mémoire ne renferme, jusqu'à présent, que les deux cent dix-sept premières lignes, les cent dernières vont paraître. Manque tout le commencement (xii[e] dynastie).

L'*Histoire d'un paysan,* découverte par M. Chabas, en 1864, dans les papyrus de Berlin n[os] 2 et 4; en 1865, M. Goodwin en découvrit, dans le papyrus Butler du British Museum, un troisième manuscrit, qui ajoute environ vingt-cinq lignes au début. Ce récit est cependant incomplet au commencement et à la fin. Analysé par MM. Chabas (*Les papyrus de Berlin*) et Goodwin (dans les *Mélanges égyptologiques* de Chabas, 2[e] série), mais non traduit encore, il fera l'objet du cours de M. Maspéro au collège de France l'an prochain (xii[e] dynastie).

Le *Conte du jardin des fleurs,* découvert par M. Chabas, en 1873, dans le papyrus de Turin (édit. Rossi et Pleyte), traduit par lui (*Comptes rendus de l'Académie des inscriptions,* 1873) (xx[e] dynastie).

Fragments presque illisibles, trouvés par M. Chabas dans un papyrus de Boulacq, édit. Mariette, t. II (xx[e] dynastie).

Conte découvert par M. Golénischeff dans un des papyrus du musée de l'Hermitage et signalé par lui dans la *Zeitschrift* de Lepsius, 1876. Inédit (?).

Enfin le fragment relatif aux *Pasteurs,* que l'on considère comme l'ouvrage d'un historien, et que M. Maspéro croit être un conte historique. Découvert par E. de Rougé, 1852, analysé par Brugsch, 1852, traduit par Chabas, 1868, dans son mémoire: les *Pasteurs en Égypte.* Papyrus Sallier, I, pl. I-III; manque la fin.

É. EGGER.

The last of the Tasmanians, or the Black War of Van Diemen's Land, by James Bonwick F. R. G. S., F. L. A. E. S.; formerly an Inspector of schools, Victoria. London, 1870.

PREMIER ARTICLE.

LES CAUSES DE LA GUERRE NOIRE.

Dans les articles consacrés à l'examen du premier ouvrage de Bonwick, j'ai fait connaître la race tasmanienne. J'ai ajouté que cette race a été totalement anéantie. Il est impossible de nier que cette destruction n'ait été la conséquence de la colonisation, et personne ne l'a tenté. Mais on comprend que bien des écrivains anglais, et surtout des colons, ont dû s'efforcer d'atténuer ce qu'a d'odieux un pareil résultat, et de plaider les circonstances atténuantes. Dans le courant de cette étude, j'aurai à examiner quelques-unes de leurs assertions. Mais il en est une sur laquelle on a insisté, et qui doit nous occuper tout d'abord.

On a représenté les indigènes comme ayant été les agresseurs. Un propriétaire d'Hobart-Town, M. Calder, dans un mémoire spécial, affirme avoir consulté dix-sept volumes de documents officiels conservés dans les archives de la colonie, et y avoir trouvé la preuve que les indigènes ont été presque toujours les premiers à provoquer les luttes sanglantes qui devaient avoir pour eux de si terribles conséquences[1]. Mistress Charles Mérédith, qui a séjourné pendant neuf années en Tasmanie, et dont le mari avait assisté aux débuts de la colonisation, est bien plus explicite[2]. A l'en croire, les premiers immigrants anglais n'étaient ni des pirates ni des voleurs, mais bien d'honêtes fermiers et des propriétaires appartenant aux classes éclairées de la société[3]. Or, dit-elle, on ne trouve guère dans cette partie de la population ni férocité enragée ni soif de sang. Aussi ces fondateurs de la colonie auraient-ils vécu en paix avec les sauvages jusqu'à l'arrivée dans l'île d'un Australien nommé Mosquito, dont j'aurai à parler plus tard.

[1] *Account of the wars of extirpation, and habits of the native tribes of Tasmania,* by J. E. Calder, Esq. of Hobart-Town. (*The Journ. of the Anthropolog. Institut of Great Britain and Ireland,* v. III, 1874, p. 8.)

[2] *My home in Tasmania during a residence of nine years,* by Mistress Charles Meredith, 1852, t. I, p. 191.

[3] *Country gentlemen.*

Lui seul, selon Mme Mérédith, aurait poussé les insulaires à la révolte, et aurait donné le signal des massacres en attaquant, au mois de novembre 1823, la hutte d'un colon nommé Gatehouse. Sur trois bergers qui l'occupaient, deux furent tués, et le troisième n'échappa qu'après avoir reçu deux javelots dans le corps.

Un autre vétéran de la colonisation, Lloyd, a esquissé un tableau succinct, mais moins partial et plus vrai, de ce qu'étaient une bonne part des premiers pionniers, fermiers par permission [1], et fort peu audessus des convicts encore au service, dont ils se faisaient les complices [2]. Il avoue que, lors des premiers rapports entre les Européens et les indigènes, ceux-ci se montrèrent animés des intentions les plus amicales. Il n'hésite pas à reconnaître que « la manière d'agir insensée des garçons de « ferme et des bergers et de bien d'autres, ainsi que leur conduite immo« rale envers les femmes indigènes, avait porté dans l'esprit des Tasma« niens le sentiment des injures à un degré presque insupportable. » Le comte Strzelecki confirme cette appréciation. Il attribue la naissance des hostilités surtout aux violencces des bandits qui, placés aux avant-postes de l'invasion européenne, expulsaient les natifs de leurs terrains de chasse et s'emparaient de leurs femmes [3]. Évans, qui fut intendant général de la colonie de 1811 à 1821, exprime exactement la même opinion [4].

Mais, malheureusement, ce n'est pas seulement à des convicts, à des gens placés en dehors de la loi, que doit remonter la responsabilité des douloureux évènements que nous aurons à résumer. Les premiers coups furent portés par un officier, commandant un détachement de l'armée régulière, et cela dans des circonstances qui ne permettent aucune excuse. Lloyd lui-même le reconnaît [5], et Bonwick, en entrant dans les détails, en rapportant les paroles de témoins oculaires, n'a laissé aucune place au doute [6].

Un arrêté du gouverneur général de la Nouvelle-Galles du Sud [7], en

[1] *Ticket-of-leave farmers.*

[2] *Thirty three years in Tasmania and Victoria, being the actual experience of the author, interpersed with historie, jottings, narratives and counsels to emigrants,* by GEORGE THOMAS LLOYD, 1862, p. 16.

[3] *Physical description of New South Wales and Van Diemen's Land accompanied by a geological map, sections and diagrams and figures of the organic remains,* by P.-E. DE STRZELECKI, 1845, p. 360.

[4] *A geographical, historical and topographical description of Van Diemen's Land,* by George William EDWARDS, Surveyor general of the colony, p. 19, London 1822.

[5] *Loc. cit.*, p. 54.

[6] *The last of the Tasmanians*, p. 33.

[7] C'était le capitaine Philip Gidley King, de la marine royale, troisième

date du 29 mars 1803, avait chargé le lieutenant John Bowen, du navire *Le Glatton*, de fonder un premier établissement en Tasmanie[1]. Cet officier prit terre dans le courant d'août de la même année. Il était accompagné d'un détachement du corps de la Nouvelle-Galles, devenu depuis le 102me régiment[2], et d'environ quarante prisonniers (*convicts*)[3]. Il jeta les fondements de la nouvelle colonie sur la rive orientale de la Derwent, au lieu appelé alors *Restdown*, aujourd'hui *Risdon*[4]. Là habitait une tribu qui avait eu les rapports les plus amicaux avec les Anglais lors du voyage de Bass et de Flinders[5]. Rien ne permet, par conséquent, fait remarquer Bonwick, d'attribuer à ces indigènes des sentiments hostiles[6]. D'ailleurs Lloyd déclare que, lors des premières entrevues, ils avaient manifesté les meilleurs dispositions envers les envahisseurs étrangers[7]. Bonwick confirme le fait, et cite à l'appui de ses dires un article emprunté à la gazette de Sydney, 18 mars 1804[8]; cela même rend plus odieux l'acte de barbarie dont ils furent les victimes.

Les témoignages recueillis à ce sujet varient quelque peu quant aux détails secondaires. Mais tous s'accordent pour déclarer qu'un groupe nombreux de Tasmaniens, composé d'hommes, de femmes et d'enfants, s'étant approché des soldats anglais sans la moindre manifestation hostile, l'officier commandant, le lieutenant Moore, ordonna de tirer sur eux. L'ordre fut exécuté, et une cinquantaine d'individus de tout âge et de tout sexe furent tués[9].

Sans entrer dans d'autres détails, je me borne à transcrire la déposition d'un nommé Edward White, entendu dans l'enquête ordonnée plus tard par le gouverneur Arthur.

Le 3 mai 1804, White était occupé à fouir la terre près de la petite baie de Risdon, lorsqu'il entendit de grands cris. En regardant vers le

gouverneur des colonies australiennes. (*Histoire de la colonisation pénale et des établissements de l'Angleterre en Australie*, par le marquis de BLOSSEVILLE, t. I, ch. XXII et XXIII).

[1] BONWICK, p. 31.

[2] BONWICK, p. 35.

[3] LLOYD, *loc. cit.*, p. 26.

[4] LLOYD, *loc. cit.*, p. 26. Ce point fut plus tard abandonné pour la localité où s'élève aujourd'hui Hobart-Town sur la rive occidentale du même fleuve.

[5] Dans ce voyage, accompli en 1798, les deux navigateurs firent le tour complet de la terre de Van Diémen, que Bass avait déjà montré être une île séparée de l'Australie par le détroit qui porte son nom.

[6] P. 33.

[7] *Loc. cit.*, p. 54.

[8] P. 35.

[9] BONWICK, p. 33. Le gouverneur Bowen paraît avoir été absent au moment de ce massacre, dont toute la responsabilité retombe sur son subordonné. Celui-ci, au dire de l'un des témoins, « voyait double pour avoir pris une trop « forte dose de rhum. » Les soldats auxquels il commandait avaient aussi, paraît-il, des habitudes d'ivrognerie.

lieu d'où venaient ces clameurs, il aperçut environ trois cents indigènes hommes, femmes et enfants, formant un cercle et entourant plusieurs kangourous. Le témoin ajoute : « Ils me regardèrent de tous leurs yeux. « Je descendis vers la baie, prévins quelques soldats de ce que j'avais « vu et retournai à mon ouvrage... Les indigènes n'attaquèrent pas les « soldats. Ils n'ont pu les offenser en rien. Le feu commença vers onze « heures. Il y eut un grand nombre d'indigènes tués et blessés; mais je « ne sais pas combien... Ils ne revinrent jamais en aussi grand nombre. « Ils n'avaient point de javelots, seulement des casse-tête [1]. Ils étaient en chasse [2]. »

L'exactitude de cette dernière appréciation ressort de deux circonstances que confirment d'autres témoins, savoir la présence des kangourous, que les Tasmaniens s'efforçaient d'acculer dans un bas-fond où ils pourraient s'en rendre maîtres plus aisément, et celle des enfants et des femmes. On sait que le premier soin des sauvages animés d'intentions hostiles est d'écarter les uns et les autres. Il est évident que la malheureuse tribu de Risdon se livrait à une grande traque lorsqu'elle rencontra les Anglais, et qu'elle n'a pu avoir la pensée de les attaquer.

Les indigènes auraient probablement oublié peu à peu le massacre de Risdon et repris leurs anciennes relations avec les Blancs, si ceux-ci avaient généralement suivi l'exemple donné par les colons du port Dalrymple. Le 23 décembre 1804, quelques-uns de ces braves gens, surpris dans les bois par deux cents Tasmaniens qui se livrèrent aux démonstrations les plus menaçantes, se tinrent sur la défensive sans faire usage de leurs armes à feu [3]. La bonne entente se rétablit bientôt entre les deux races; et, vingt ans après, tandis que la guerre noire sévissait dans le reste de l'île, les femmes de cet établissement lavaient tranquillement leur linge au-dessus des chutes de Launceston, sous les yeux des sauvages guerriers de la forêt.

Les établissements du Nord n'en furent pas moins atteints à leur tour par le fléau, et la guerre se généralisa. La responsabilité en revint encore tout entière aux Blancs, surtout à certains malfaiteurs transportés en Tasmanie, et dont les détestables instincts semblent s'être exaltés au lieu d'être adoucis par leur nouveau genre de vie.

Nous avons vu le premier détachement, envoyé dans le sud-est de l'île, y arriver avec une quarantaine de convicts. D'autres convois de même nature eurent sans doute lieu à mesure que la colonie se développait.

[1] *Waddies.*

[2] BONWICK, p. 33.

[3] *Gazette de Sydney*, citée par BONWICK, p. 37.

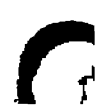
Or, en 1806, pendant une famine dont souffraient les autorités elles-mêmes, on mit en liberté tous ces prisonniers pour qu'ils pussent pourvoir à leur nourriture[1]. On comprend ce que dut être la conduite de ces misérables, délivrés de la discipline de fer qui les maintenait, dévorés de passions avivées par une continence forcée, échappant brusquement à toute surveillance et jetés au milieu des Noirs. Accueillis d'abord fraternellement, ils répondirent à cette hospitalité par d'effroyables actes de violence et de cruauté.

Telle est l'appréciation générale de notre auteur[2]. On voit combien nous sommes loin des pacifiques fermiers, des honnêtes propriétaires, dont Mistress Mérédith parle avec tant de complaisance.

Il est inutile de suivre Bonwick dans le détail des faits précis qu'il cite à l'appui de ses dires. Ils ne répondent que trop aux assertions de Calder. On vole les enfants, on les arrache de force à leurs parents au milieu d'une fête[3]. On tire sur les indigènes comme sur des moineaux[4] ou des corbeaux[5]; on massacre les blessés[6]; on tue les hommes pour s'emparer des femmes[7]; et parfois on suspend au cou des captives la tête de leur mari[8]; on enchaîne ces malheureuses à quelque tronc d'arbre et on les roue de coups de fouet pour vaincre leur résistance[9]; on émascule les hommes[10]; on prend pour cible une femme enceinte mal cachée par les feuilles de l'arbre où elle s'était réfugiée[11]; on surprend une tribu autour de ses feux, on tire dans le tas; puis, trouvant un enfant étendu par terre, on le jette dans les flammes, et ce fait n'est pas isolé[12]. Parfois on tue en se jouant et comme avec espièglerie. Un Blanc prend une paire de pistolets dont un n'était pas chargé; il applique celui-ci près de son oreille et lâche la détente: puis il engage un Noir à faire de même avec l'autre, et a le plaisir de le voir se fracasser le crâne[13]. Enfin de vieux coureurs déclarent qu'ils tiraient habituellement sur les indigènes pour nourrir les chiens de leur chair[14].

On voudrait vainement atténuer ce qu'a d'horrible la conduite des convicts et de leurs alliés en les représentant comme emportés par l'entraînement des représailles. Le langage de la presse contemporaine, les termes des proclamations publiées par les autorités coloniales, attestent

[1] Bonwick, p. 58.
[2] P. 58.
[3] P. 59.
[4] P. 61.
[5] P. 66.
[6] P. 66.
[7] P. 61.
[8] P. 61.
[9] P. 60.
[10] P. 61.
[11] P. 65.
[12] P. 62 et 66.
[13] P. 67.
[14] P. 58 et 68.



que, dans le principe, les Blancs étaient seuls coupables. Pas un journal, pas un chef de la colonie, ne présente les indigènes comme étant les agresseurs. Au contraire, une espèce d'ordre du jour en date du 29 janvier 1810 représente la mort de quelques individus tués par les Tasmaniens comme une vengeance, « provoquée par les meurtres et les « cruautés abominables auxquels les Blancs se sont livrés envers les « natifs[1]. » En 1813, le gouverneur, s'adressant à la population à propos d'une attaque dirigée par les Noirs *contre un troupeau de bétail*, s'exprimait ainsi : « Le ressentiment de ces pauvres êtres ignorants a été jus« tement provoqué par le plus barbare, le plus inhumain des actes, sa« voir le vol de leurs enfants; » il terminait en demandant « lequel est « le sauvage du Blanc ou du Noir[2]? » Même en 1824, en pleine guerre noire, le colonel Arthur reconnaissait que de nombreux colons avaient l'habitude de tirer sur les indigènes sans défense et de chercher à les détruire[3].

Ces ordres du jour, ces proclamations, se terminent toujours par l'affirmation qu'il sera sévi contre quiconque aura usé de violence envers les indigènes, contre quiconque en aura tué, exactement comme si le crime avait atteint un Blanc. Mais ces menaces sont toujours restées lettre morte. Bonwick, lui-même, a causé maintes fois avec d'anciens coureurs de buissons[4] qui ne cachaient nullement leurs sinistres exploits[5]. S'il fallait un témoignage de plus, nous le trouverions dans ce journal de la colonie qui terminait un article par la phrase suivante : « Le gou-

[1] P. 40. Cette proclamation a été trouvée dans une espèce de livre journal (*Master-book*, *Memorandum-book*) tenu dans les casernes. Les autres documents officiels manquent de 1804 jusqu'au delà de 1810. Ils ont été détruits après la mort subite du colonel gouverneur Collins. Cet acte de vandalisme accompli à Sydney aussi bien qu'en Tasmanie se rattache très probablement aux menées qui, le 16 janvier 1808, aboutirent à la révolte des colons australiens contre le gouverneur William Bligh. C'était le même officier de marine dont le nom est resté célèbre par la révolte de l'équipage de la *Bounty*. Les défauts de son caractère amenèrent le même résultat sur terre et sur mer. Bligh, d'abord emprisonné à Sydney, fut embarqué en 1809 sur un navire de l'État, *le Porpoise*, qui devait le conduire en Europe; mais il essaya de se retirer en Tasmanie. D'abord reçu avec respect, il faillit plus tard être arrêté par des hommes qui devenaient ainsi les complices des révoltés de Sydney. (De Blosseville, *loc. cit.*, t. I, p. 220.) Prévoyant que ces colonies seraient replacées sous l'autorité régulière, on chercha évidemment, en Tasmanie comme en Australie, à faire disparaître les papiers compromettants.

[2] Cette proclamation est datée du 26 juin 1813 (Bonwick, p. 41).

[3] P. 72.

[4] *Bushranger*.

[5] P. 61 et 65.

« vernement, on doit le rappeler à sa honte, dans aucune circonstance « et pas une seule fois, n'a jamais puni ou fait mine de punir les meur- « triers bien connus des habitants du pays[1]. »

Hâtons-nous de le faire remarquer à l'honneur de l'humanité, il y eut toujours dans la colonie des cœurs généreux comprenant l'odieuse injustice, la cruauté des Blancs, et prenant en pitié les souffrances des indigènes. Les extraits de journaux que j'ai empruntés à Bonwick montrent que les Tasmaniens avaient des défenseurs jusque dans la presse locale, qui n'aurait pu se mettre en désaccord, sur un point aussi important, avec la population tout entière. D'ailleurs, si les gouverneurs hésitèrent si longtemps à employer la force publique contre des sauvages qui compromettaient la fortune et la vie d'une partie de leurs administrés, c'est évidemment parce qu'ils reculaient devant la pensée de paraître s'allier aux meurtriers, aux voleurs de femmes et d'enfants. Enfin un Comité pour la protection des indigènes s'était organisé de bonne heure à Hobart-Town. Mais les passions brutales des convicts émancipés ou des rôdeurs de buissons, les âpres convoitises des colons qui venaient chercher fortune à Van Diémen, devaient trop aisément étouffer les voix de ces représentants de la vraie civilisation et amener les actes atroces dont il nous reste à montrer les inévitables conséquences.

A. DE QUATREFAGES.

(*La suite à un prochain cahier.*)

[1] Le *Times de Hobart-Town,* avril 1836, cité par BONWICK, p. 70.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT NATIONAL DE FRANCE.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

Dans sa séance du 13 janvier 1879, l'Académie des sciences a élu M. Delesse à la place d'académicien titulaire vacante, dans la section de minéralogie, par le décès de M. Delafosse.

ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS.

M. Duc, membre de l'Académie des beaux-arts, est décédé à Paris le 22 janvier.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Grammaire grecque moderne, suivie du panorama de la Grèce d'Alexandre Soutsos, publié, d'après l'édition originale, par Émile Legrand, un vol. in-8°. Paris, Maisonneuve, 1878. — On sait que la langue des Grecs, depuis la Révolution qui les a rendus à l'indépendance, traverse une crise de rénovation vraiment unique dans l'histoire de nos langues européennes. Pendant les derniers siècles de l'empire byzantin, et surtout pendant les quatre cents ans de la domination musulmane, s'était peu à peu formé, par un travail obscur et tout populaire, le grec que l'on a longtemps appelé *romaïque* parce qu'il était parlé dans les pays dont la capitale, Byzance, porta le nom de Nouvelle Rome, et dont les princes s'appelaient Rois des Romains. Le romaïque ou néo-hellénique, analogue, par plusieurs de ses caractères grammaticaux, aux dialectes modernes issus du latin, mais un peu moins éloigné qu'ils ne le sont de la

langue ancienne d'où il dérive, n'avait produit, jusqu'au commencement du XIXe siècle, aucune littérature proprement dite. Il n'était guère représenté, en dehors de l'usage oral, que par quelques chants populaires, quelques romans en vers, quelques chroniques. Aussi, lors de la renaissance de leur nationalité, les Grecs fortement rattachés à ses anciens et glorieux souvenirs, rougirent de reprendre place avec leur grossier romaïque dans notre famille de nations civilisées. Jamais le grec ancien n'avait absolument cessé d'être enseigné dans les rares écoles que leur patriotisme avait entretenues sous la domination turque. Il s'était conservé assez pur encore dans le style ecclésiastique. Quand les écoles se multiplièrent, surtout à partir de 1828, on ne supporta pas l'idée d'y laisser enseigner une autre langue que celle des anciens classiques. Ce n'est pas qu'il n'existât bien des grammaires et des lexiques du grec vulgaire; mais ces livres ne semblaient destinés qu'aux Occidentaux désireux de pouvoir, dans leurs voyages en Orient, s'entretenir sans trop de peine avec le peuple. Les Hellènes, maîtres d'école, se refusaient à les mettre entre les mains de leurs élèves. Je sais même tel professeur hellène enseignant à Paris, et qui, payé par un Français pour lui apprendre le romaïque, se résignait avec peine à une tâche aussi ingrate pour lui, revenant sans cesse, malgré son élève, au grec d'Homère et de Platon. Toutefois, comme il était impossible d'étouffer dans sa végétation naturelle le langage du peuple hellène, bien des savants se sont essayés à l'enrichir, à le corriger, à lui assurer ainsi une sorte de dignité qui lui permît de soutenir la comparaison avec les belles langues littéraires de l'Europe; ce travail s'est produit et dans des livres de grammaire et dans maintes compositions, soit en vers, soit en prose. Mais on peut dire qu'il n'a encore abouti à aucune conciliation définitive entre les Hellènes obstinés imitateurs de leur langue antique et les Hellènes attachés aux traditions de l'idiome populaire. Au milieu de ces discordes, beaucoup moins graves, Dieu merci! que les discordes politiques, et dont l'histoire sera prochainement racontée par un de nos jeunes Français de l'École d'Athènes, M. Beaudoin, on ne sait vraiment quel parti doit prendre un philologue qui veut rédiger une grammaire du grec moderne. Les ouvrages de Jules David et de M. Rangabé ne répondent guère aux besoins du voyageur français dans l'Orient grec; le dernier surtout nous semble enseigner plutôt ce grec demi-classique et demi-populaire qui a cours dans les journaux et dans le style de chancellerie, que le parler vraiment usuel des marins, des montagnards, des cultivateurs. Ce parler même offre des diversités que jadis le savant Kodrika réduisait à treize principales, et qu'il n'est pas facile de ramener à la régularité d'une grammaire unique. Tel est cependant l'objet que semble s'être proposé, sous de certaines réserves, M. Émile Legrand. Dévoué depuis plus de dix ans aux études néo-helléniques, pour lesquelles il s'est senti de bonne heure une véritable passion, M. Legrand leur a consacré des travaux nombreux et divers que connaissent déjà les lecteurs de ce journal. Entre autres publications estimables, on lui doit celle de la plus ancienne grammaire romaïque qui paraisse avoir été écrite, la grammaire de Nicolas Sophianos; et aujourd'hui voici qu'il nous donne en son propre nom un exposé méthodique des règles du même idiome, telles qu'il les a constatées soit dans ses nombreuses lectures, soit dans une récente mission en Grèce. On peut prévoir qu'un tel ouvrage, composé particulièrement en vue de rendre intelligibles les écrits de la littérature néo-hellénique, ne satisfera pleinement aucune des écoles littéraires entre lesquelles se partage aujourd'hui la société lettrée des Grecs d'Orient et de leurs compatriotes en Occident. M. Legrand, je le suppose, en a pris son parti d'avance; il s'est d'ailleurs assuré quelque appui parmi des écrivains contemporains qui, sans méconnaître l'utilité d'une ré-

forme partielle du romaïque, tiennent cependant pour la tradition populaire de leurs pays. En prenant presque tous ses exemples dans des ouvrages imprimés, en reproduisant à la fin de son livre le long poëme d'Alexandre Soutsos, *le Panorama de la Grèce,* tout plein d'idiotismes modernes, il a voulu rendre sa nouvelle publication instructive et pour les philologues sédentaires de Berlin, de Londres ou de Paris, et pour les personnes appelées à entrer en correspondance avec les Hellènes orientaux, soit par les voyages, soit par le commerce épistolaire. On peut être assuré qu'un tel ouvrage soulèvera bien des objections, surtout à Athènes, à Smyrne, à Constantinople, parmi les maîtres qui n'entendent enseigner que le grec ancien et n'ont en vue que d'en restaurer la pratique. Mais on peut croire également qu'il sera reçu avec estime par ceux qui veulent connaître, dans sa réalité encore vivante, le langage du peuple hellène tel que l'ont fait, par une série de transformations, les générations qui se succèdent depuis plus de mille ans dans les diverses contrées de l'Asie Mineure et de l'Europe orientale occupées par la race grecque.

Quant au long morceau de poésie qui occupe le tiers du volume, et que M. Legrand a réimprimé comme « texte de langue, » les philhellènes seront sans doute heureux d'en jouir par cette réimpression, puisqu'il était devenu très-rare dans l'unique édition qui en existait jusqu'ici (Nauplie, 1833). Mais nous avouons, pour notre part, trouver peu de goût à ces mordantes satires et particulièrement à ces invectives de Soutsos contre Capodistria, que sa mort tragique devait au moins protéger contre la colère de ses ennemis politiques.

E. E.

Athènes, Rome, Paris. L'histoire et les mœurs, par Henri Houssaye. Paris, imprimerie de A. Chaix, librairie de Calmann-Lévy, 1879, in-12 de 334 pages. — *Le premier siège de Paris, l'an 52 avant l'ère chrétienne,* Paris, imprimerie de A. Quantin, librairie de H. Vaton, 1876, in-12 de 97 pages, avec une carte gravée. — L'historien d'*Apelle,* celui d'*Alcibiade et de la République athénienne depuis la mort de Périclès jusqu'à l'avènement des trente tyrans,* vient de réunir en un volume plusieurs études déjà parues en divers recueils, et toutes consacrées aux trois grandes capitales du monde intellectuel dans l'antiquité et les temps modernes. Le livre s'ouvre par un excellent morceau : l'histoire d'Athènes à Athènes. Cette ferme et pittoresque esquisse, tracée à Athènes même en 1868, doit faire désirer que l'auteur en étende un jour les proportions de façon à ce qu'elle devienne, pour la cité grecque, ce que le livre de J. Ampère a été pour Rome. Nous citerons encore une intéressante étude sur *la femme à Athènes,* une curieuse et habile tentative de résurrection archéologique, où M. Houssaye nous décrit la première représentation du drame d'Hérostrate sur le théâtre d'Éphèse, l'an 356 avant Jésus-Christ. A la fin du volume, on remarquera divers fragments inspirés par le souvenir de nos derniers désastres. Ils sont précédés par la reproduction d'un livre publié il y a deux ans, à un petit nombre d'exemplaires, et aujourd'hui épuisé, où l'auteur avait étudié un des chapitres les plus intéressants de notre histoire nationale. Sous ce titre : *Le premier siège de Paris, l'an 52 avant l'ère chrétienne,* il s'attache à mieux préciser tout ce qui se rapporte à la lutte de Labienus contre Camulogène, lutte terminée, comme on le sait, par la défaite et la mort glorieuse du général gaulois aux portes de Lutèce. Les diverses opinions émises sur les points controversés sont reproduites et discutées par M. Houssaye avec beaucoup de soin, et, quelle que soit l'opinion à laquelle ils se rangent, les futurs historiens des premiers temps de Paris devront tenir grand compte de cette savante et intéressante monographie.

Histoire contemporaine de l'Espagne, par M. Gustave Hubbard, 2ᵉ série, t. Iᵉʳ, Paris, imprimerie de A. Hennuyer, librairie de Charpentier, 1878, in-8° de VIII-365 pages. Les deux volumes formant la première série de l'histoire contemporaine de l'Espagne ont été publiés en 1869; ils comprenaient le règne de Ferdinand VII (1814-1833). Celui qui vient de paraître relate les évènements depuis la régence de Christine jusqu'au soulèvement de la Granja (1836). Un second volume doit conduire le lecteur jusqu'à la fin de la régence d'Espartero (1843). Une troisième série projetée, composée également de deux volumes, sera consacrée au règne d'Isabelle II (1843-1868). Dans une préface placée en tête du volume que nous annonçons, M. Hubbard s'excuse, en invoquant les évènements politiques auxquels il a été mêlé, du long intervalle de temps qui s'est écoulé entre la publication de la première et celle de la seconde série de son travail; il en annonce en même temps le prochain achèvement. Quel que soit le jugement que l'on porte sur les principes qui servent de guide à l'auteur dans ses appréciations, on ne pourra s'empêcher de reconnaître dans son œuvre une source d'utiles informations présentées d'une façon intéressante sur l'histoire contemporaine d'un peuple voisin trop peu connu en général du public français. Le récit des faits est précédé d'une introduction sur les lettres, les sciences et les arts en Espagne, depuis l'avènement de Ferdinand VII jusqu'à sa mort.

Histoire des États-Unis d'Amérique, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, par Frédérick Nolte. Paris, imprimerie de Ch. Noblet, librairie de Didier, 1879, 2 volumes in-8° de 479 et 514 pages. — La place trop restreinte que l'on donne aux États-Unis dans l'histoire contemporaine n'est pas en rapport avec l'importance du rôle qu'ils jouent dans les relations politiques et commerciales de notre siècle. Les origines de cette nation, ses progrès rapides, sa constitution, son esprit, les noms illustres des hommes qui l'ont faite, tout cela fournit cependant la matière des plus intéressantes recherches. Déjà, sans doute, un grand nombre d'écrivains ont touché, dans différents ouvrages, presque tous les points de cette histoire; mais le livre de M. Frédérick Nolte ne fait double emploi avec aucun de ceux qui ont été jusqu'ici publiés dans notre pays; le premier, il embrasse, dans une œuvre d'une médiocre étendue, toutes les périodes de la vie du peuple américain, depuis sa naissance jusqu'à nos jours. Les principales sources cousultées par l'auteur ont été les ouvrages publiés aux États-Unis mêmes, notamment: *Barne's Centenary* et *Ridpath's History of the United States;* il rend également un juste hommage au parti qu'il a tiré des travaux de notre compatriote M. Laboulaye. On ne doit s'attendre à trouver dans l'ouvrage de M. Nolte, ni une critique sévère des sources, ni une discussion bien approfondie des évènements et des principes. On n'en lira pas moins avec intérêt et on n'en consultera pas moins utilement ce récit sagement conçu, bien exposé et clairement écrit. « Nous avons, dit l'auteur, présenté les faits dans toute leur « simplicité, sans les faire suivre d'aucun commentaire, laissant au lecteur le plaisir « et la liberté de tirer lui-même des évènements leur conclusion. » Le premier volume s'arrête à la ratification du traité de paix qui consacra l'indépendance des États-Unis; le second conduit le récit jusqu'au milieu de l'année 1878. Il est suivi d'un tableau de l'état politique, administratif, social, militaire et économique, des États-Unis. Tous deux se terminent par un appendice contenant un choix de pièces justificatives.

De l'urgence d'une exploration philologique en Bretagne, par Émile Ernault. Saint-

Brieuc, imprimerie et librairie de Francisque Guyon, in-8°. — Les documents que notre breton armoricain peut fournir à la philologie celtique et, par là, à la linguistique indo-européenne, sont loin d'avoir été complètement recueillis et mis à la disposition de la science. Ce n'est pas que cette langue manque de grammaires ni de dictionnaires d'un vrai mérite, et que le nombre des monuments écrits ne soit assez grand dans les quatre dialectes; mais les principales richesses du breton se trouvent dans la langue parlée, qui n'a pas encore été explorée sérieusement. Il était difficile, en effet, de suivre dans toutes ses transformations le langage usuel qui varie d'une localité à l'autre, et il n'y a pas fort longtemps que les progrès de la philologie permettent d'apprécier tout l'intérêt de semblables recherches. M. Émile Ernault, auquel on doit, dans l'idiome national de notre Bretagne, des écrits en prose et en vers fort appréciés, et dont la collaboration à la *Revue celtique* atteste la compétence philologique, fait très bien ressortir dans le mémoire que nous annonçons combien il serait nécessaire et urgent d'entreprendre une recherche méthodique des formes populaires si riches et si variées du breton armoricain. Une telle exploration, si utile au point de vue de la science générale, offrirait, en outre, pour la France, un véritable intérêt national; aussi doit-on souhaiter vivement que, dans leur sollicitude éclairée, ceux à qui il appartient d'y aviser donnent le plus tôt possible à des mains compétentes la mission de former un tableau complet de toutes les variétés du langage celtique parlé en Bretagne, et cela au triple point de vue de la phonétique, de la grammaire proprement dite et du dictionnaire.

Comme nous sommes. Notes et opinions, par Louis Dépret, Paris, imprimerie de D. Jouaust, librairie des Bibliophiles, in-12 de 247 pages. — Depuis longtemps déja le public ami de ce qui est juste et délicat a apprécié comme il méritait de l'être ce recueil de pensées qui témoignent, chez leur auteur, d'autant d'élévation d'âme que de pénétrante finesse. Nous ne pouvons ici que signaler cette nouvelle édition d'un livre que l'Académie française a honoré de ses suffrages.

TABLE.

FIN DE LA TABLE.

JOURNAL

DES SAVANTS.

FÉVRIER 1879.

The last of the Tasmanians, or the Black War of Van Diemen's Land, by James Bonwick F. R. G. S., F. L. A. E. S.; formerly an Inspector of schools, Victoria. London, 1870.

DEUXIÈME ARTICLE [1].

LA GUERRE NOIRE.

Provoqués, persécutés de toute manière et ne trouvant de protection nulle part, les Tasmaniens finirent par se révolter. On les repoussait loin du rivage, on s'emparait de leurs terrains de chasse, on leur enlevait ainsi tout moyen de subsistance; pourtant il fallait vivre, et ils s'en prirent d'abord aux bestiaux seulement, comme nous l'avons vu plus haut. Mais peu à peu, rendus plus hardis par le désespoir, ils attaquèrent les envahisseurs eux-mêmes. Quelques-unes de ces représailles remontent au moins à 1810 comme nous l'a appris l'ordre du jour que j'ai cité. Mistress Mérédith s'est bien évidemment trompée quand elle a reporté à 1823 le premier acte de violence commis par les naturels.

Toutefois les meurtres de Blancs paraissent, en effet, avoir été peu nombreux et isolés jusqu'à l'apparition de Mosquito. J'ai dit déjà d'où venait cet homme, dont le nom est inscrit en lettres de sang dans les annales de la colonie. Déporté en Tasmanie pour cause de meurtre, Mosquito se fit promptement remarquer par sa haute taille, sa force

[1] Voir, pour le premier article, le cahier de janvier, p. 53.

physique, la souplesse de ses mouvements, la perfection des sens poussée à un degré rare, même chez les sauvages. Cet ensemble de qualités en faisait un admirable chien de chasse [1]. Aussi fut-il employé par la police coloniale dans les poursuites exercées contre les rôdeurs de buissons [2]. Mais, lui-même et quelques-uns de ses compagnons ayant laissé voir de trop vives sympathies pour les bandits, il fut renvoyé à Hobart-Town. Là, il rassembla autour de lui un certain nombre de ces indigènes soi-disant civilisés qui n'avaient pris aux Blancs que des passions et des vices. Sa troupe s'augmenta peu à peu de gens désespérés venus de divers points. A leur tête, il exploita quelque temps les environs de Hobart-Town sans être soupçonné, tant il mettait d'habileté à faire tomber sur d'autres les justes soupçons qui s'attachaient à lui. En 1819, il commit son premier meurtre, promptement suivi de plusieurs autres, et bientôt la guerre ouverte commença.

Mosquito eut pour lieutenants deux Tasmaniens : Tom Birch et Jack-le-Noir, qui semblaient destinés à jouer un tout autre rôle. Tous deux parlaient parfaitement l'anglais, savaient lire et écrire. Birch avait montré longtemps un caractère honnête et doux; il paraissait entièrement dévoué à son maître; son assiduité à l'église et l'ensemble de sa conduite auraient pu faire penser qu'il était entièrement civilisé [3]. Il se laissa pourtant entraîner et devint un des plus actifs complices de Mosquito.

Des faits de même nature se sont passés en Australie, et à peu près partout où le Blanc a implanté ses colonies au milieu des races inférieures. On en a conclu que les sauvages sont incivilisables, et qu'ils ne sauraient entrer dans une société européenne. Mais soyons de bonne foi et mettons-nous un moment à leur place. Birch allait régulièrement à l'église, il y entendait citer et commenter des paroles que l'on affirmait avoir été dictées par Dieu lui-même. Ces paroles disaient : « Tu ne voleras point; » et Birch se voyait entouré de gens qui avaient pris de force, à lui et aux siens, les plaines et les vallées, les prairies et les bois où avaient vécu ses pères! Ces paroles disaient encore : « Tu ne tueras point; tu ne « seras point adultère; » et Birch heurtait dans la rue des hommes qui avaient massacré des maris pour s'emparer des femmes! Il entendait chaque jour répéter que tous les hommes sont égaux; et il se savait frappé d'incapacité civile, si bien que le premier Blanc venu pouvait le voler, le blesser, sans que ni lui ni les siens pussent témoigner en jus-

[1] *Blood-hund*, race de chiens voisine de nos anciens limiers. Ce mot a été introduit dans le langage de la vénerie française. — [2] Bonwick, p. 93. — [3] p. 96.

tice! Évidemment, plus on supposera que Birch, Bénilong et leurs pareils, avaient fait de progrès au point de vue de la civilisation, plus on admettra qu'ils avaient compris toute la dignité de l'homme et les droits du citoyen, plus on comprendra qu'ils aient dû se révolter et prendre en haine cette société qui se montrait impitoyable envers leurs frères, qui, après les avoir appelés dans son sein, les traitait en parias.

Mais revenons à nos Tasmaniens.

Sous la direction de Mosquito, les hostilités prirent une activité nouvelle et changèrent de caractère. Les Noirs devinrent agressifs, détruisirent les troupeaux, brûlèrent les habitations isolées et en massacrèrent les habitants sans distinction d'âge ni de sexe. Non contents de tuer leurs victimes, ils les torturèrent. Eux aussi émasculèrent, et des femmes tasmaniennes, armées de pierres tranchantes, s'acharnèrent sur des blessés pour accomplir cette œuvre de vengeance[1].

En voyant les deux races lutter ainsi de barbarie, on est d'autant plus frappé de la continence observée par les indigènes envers les femmes de leurs ennemis. Ils les tuaient et les brûlaient, mais leur épargnaient les derniers outrages. « On n'a jamais su qu'une seule femme « blanche ait été violée par un Noir, » dit formellement un des témoins cités par Bonwick. « Si ce crime a été commis, ajoute notre auteur, c'est « par quelqu'un de ces sauvages à demi-civilisés qui se montrèrent par- « tout les pires scélérats[2]. »

Mosquito et ses hommes exercèrent leurs brigandages pendant cinq ans environ. En décembre 1824, un jeune indigène, gagné par les promesses de la police, se mit à suivre ses traces; et, profitant d'un moment où le chef était séparé de sa bande, il le fit arrêter par des constables. Mosquito fut amené à Hobart-Town. On put alors juger de l'espèce de fascination qu'il exerçait sur les indigènes. Un grand nombre d'entre eux vinrent en ville pour demander qu'on lui pardonnât[3]. Peut-être vit-on dans ces démarches mêmes un motif de plus pour le condamner. En supprimant le chef on espérait démoraliser les soldats. Mais l'effet produit par cette exécution semble avoir été précisément l'opposé de ce que l'on attendait. Les admirateurs de Mosquito rentrèrent dans les bois avec un redoublement de haine contre les Blancs. Ils n'oublièrent aucune des leçons du redoutable Australien et redoublèrent de ruse, d'activité, d'audace. Ils semblent avoir inventé à ce moment de nouveaux moyens pour terrifier les colons placés aux avant-

[1] Bonwick, p. 108. — [2] P. 125. — [3] P. 103.

postes des établissements[1]. Pour bien des gens, nous dit Bonwick, la véritable guerre noire ne date que de la mort de Mosquito. Pourtant, depuis cette époque, aucun chef de bande n'a joué un rôle comparable au sien.

Je crois inutile d'insister sur l'inégalité qui existait, au point de vue de l'attaque ou de la défense, entre les Européens possédant des armes à feu et les Tasmaniens, qui n'avaient d'autres armes que leurs *waddies* ou leurs minces zagaies à pointe de bois, lisse et seulement durcie au feu. Cette inégalité est évidente. Elle rend difficile à comprendre les assertions de Calder. A l'en croire, dans la guerre noire, tout le désavantage était du côté des Blancs, et «le mousquet de l'Anglais était «bien moins redoutable que le javelot du Sauvage[2].» Il affirme que, d'un ensemble de rapports examinés par lui, il résulte que, de 1825 à 1831, on constata la mort de 98 Blancs tués dans diverses rencontres et celle de 19 Noirs seulement. Dans le même espace de temps, 69 Européens auraient été blessés pour un ou tout au plus deux indigènes[3].

L'ancien colon de Hobart-Town semble présenter ces chiffres comme pouvant donner une idée générale de la guerre. Mais lui-même reconnaît qu'il a pris ces données dans un volume de Rapports consacrés exclusivement aux résultats d'attaques faites par surprise contre des fermes isolées. Qu'y a-t-il d'étrange à ce qu'en pareil cas l'avantage ait été du côté des assaillants? Il ne dit rien, d'ailleurs, des cas où les fermiers, prenant de terribles revanches, entouraient en silence une tribu entière groupée autour de ses feux de nuit et la fusillaient sans danger. En juillet 1827, la mort d'un seul Blanc fut vengée par ses voisins, qui tuèrent ou blessèrent environ 60 Noirs[4]. A peine Calder fait-il allusion aux exploits des patrouilles volantes[5] détachées à la poursuite des indigènes. Il reconnaît pourtant que l'une d'elles dut en tuer un grand nombre[6]. Bonwick est plus explicite et cite entre autres le fait suivant : «Un corps de militaires et de constables accula un certain nombre «d'indigènes sur une sorte de plateau entre deux rochers perpendicu-«laires et en tua 70, tirant les femmes et les enfants des fentes du ro-«cher et leur faisant sauter la cervelle (*and dashing out their brains*)[7].»

Les Tasmaniens n'étaient pas une race guerrière. Rien ne le prouve mieux que la terreur, probablement en partie superstitieuse, que les armes à feu leur ont inspirée jusqu'au dernier moment. Tout homme

[1] GILBERT ROBERTSON, cité par BONWICK, p. 104.
[2] *Loc. cit.* p. 8.
[3] *Loc. cit.* p. 8.
[4] P. 64.
[5] *Roving parties.*
[6] *Loc. cit.* p. 8.
[7] P. 64.

armé d'un fusil pouvait presque impunément braver leurs bandes les plus nombreuses, à la condition de mettre en joue les plus hardis et de ne pas tirer; car ils avaient parfaitement compris qu'une fois le coup parti, l'Européen était momentanément désarmé. Chose étrange! Il semble que ces pauvres sauvages n'aient jamais osé employer contre leurs ennemis ces armes dont ils avaient tant de fois expérimenté à leurs dépens la puissance. Dans les récits recueillis par Bonwick, on voit maintes fois les insulaires piller une ferme et s'emparer de divers objets; les fusils et les munitions sont spécialement mentionnés [1]; et pourtant jamais il n'est parlé d'Européens atteints d'un coup de feu. Tous tombent percés par les zagaies ou frappés par les casse-tête.

On ne voit pas davantage que les indigènes aient jamais eu recours à la force ouverte et engagé ou accepté la lutte corps à corps. Après avoir cité les chiffres que j'ai rapportés plus haut, Calder ajoute assez naïvement : « S'il avait été possible d'amener les Sauvages à combattre « ouvertement et en nombre à peu près égal, la proportion eût été habi- « tuellement renversée. » Certes, alors, les armes européennes auraient eu trop beau jeu. C'est ce que comprenaient fort bien les indigènes; et, pour rétablir l'équilibre, ils en appelaient à la ruse, à la patience, à l'étrange habileté avec laquelle ils savaient se glisser dans les bois et dissimuler leur présence. Tapis autour des défrichements, ils attendaient parfois plusieurs jours de suite. Un colon sortait-il sans fusil, en un clin d'œil il était entouré et lardé de zagaies. Souvent aussi ils s'approchaient d'une habitation, partagés en deux bandes. L'une restait tapie dans le bois. L'autre se montrait, simulait une attaque, et, reculant devant les hommes armés, les attirait à quelque distance. La première se levait alors, et la maison était envahie, les femmes, les enfants étaient massacrés, les provisions enlevées et le feu mis à tout ce qui pouvait l'alimenter avant le retour des défenseurs, qui ne rencontraient plus personne à combattre. D'ailleurs, grâce à leur agilité, les sauvages parcouraient en peu de temps d'énormes distances. Une seule bande portait ainsi la terreur sur une aire considérable, et les colons affolés, n'ayant aucune idée de cette rapidité de mouvements, se croyaient entourés partout d'ennemis aussi nombreux qu'insaisissables. En 1831, cent cinquante Tasmaniens environ glaçaient d'effroi toute la population européenne, qui ne pouvait être de beaucoup au-dessous de 30,000 âmes [2].

[1] P. 113, 117.

[2] Bonwick, p. 129. La colonie de Van Diémen comptait, en 1833, 33,000 âmes, dont la moitié au moins provenait de l'immigration volontaire (De Blosseville, *Histoire de la colonisation pénale*, t. II, p. 85.)

Bien qu'un pareil état de choses fût à peu près incompatible avec la prospérité de la colonie, les premiers gouverneurs, Collins, Davey et Sorel, ne prirent aucune mesure coercitive envers les Noirs[1]. Ils se bornèrent à publier des proclamations analogues à celles dont j'ai cité quelques passages. Leur successeur, le colonel, depuis sir George Arthur, nommé en 1824, imita d'abord leur exemple. Plus tard il crut pouvoir mettre un terme aux hostilités en assignant aux indigènes certains cantons dont ni eux ni les Blancs ne devaient franchir les limites[2]. Il va sans dire que ni les uns ni les autres ne respectèrent la ligne de démarcation imaginaire tracée entre les deux races. Alors le gouverneur publia la loi martiale en l'appliquant à l'île entière, sauf aux points scrupuleusement délimités qui devaient être réservés aux Noirs. Mais la contrée qu'on leur abandonnait ainsi est tellement ingrate, qu'après soixante ans de colonisation, dit notre auteur, il ne s'est pas encore trouvé un seul éleveur de bétail assez hardi pour s'aventurer dans ces régions stériles[3]. Eussent-ils compris et voulu observer l'ordonnance, les Noirs n'auraient pu vivre dans ces déserts.

La lutte continua donc. Le gouvernement colonial promit une prime de cinq livres à quiconque ferait prisonnier un indigène adulte et de deux livres pour la prise d'un enfant. Des corps spéciaux furent organisés pour cette chasse[4], et des terres furent attribuées aux chefs qui se distingueraient[5]. D'ailleurs on ne s'inquiétait guère des moyens de capture. Aussi Bonwick nous dit-il que, dans les archives de 1829, on lit des rapports dans le genre de ceux-ci : « Neuf hommes pris et trois « tués près de la rivière Saint-Paul, — Dix hommes tués à coups de fusil « et deux pris vers les marais de l'est[6]. » D'après l'estimation de M. Carr, directeur de la Compagnie agricole, on tuait en moyenne neuf indigènes pour en prendre un[7]. Cette évaluation est probablement exagérée, mais elle donne une idée de la manière d'agir des *Capture parties*.

Les morts violentes, conséquences de la lutte armée, celles qu'il faut attribuer à une tout autre cause, sur laquelle j'aurai à insister plus tard, avaient étrangement réduit la population tasmanienne. Mais les survivants semblaient puiser de nouvelles forces dans leur désespoir. Presque chaque jour était signalé par de nouvelles attaques contre les

[1] Bonwick, p. 73.

[2] Cette proclamation, faite dans des formes très-solennelles, est du 15 avril 1828 (Bonwick, p. 78).

[3] P. 82.

[4] *Capture parties* (Bonwick, p. 84). Les hommes faisant partie de ces bandes reçurent le sobriquet de *Five pounds catchers* (Bonwick, p. 132).

[5] P. 182 et 183.

[6] P. 114.

[7] P. 187.

fermes isolées, par le meurtre de quelques Blancs. C'est alors que le gouverneur conçut la pensée de la grande manœuvre restée célèbre à la fois par ce qu'elle avait d'extraordinaire et par son insuccès complet.

Le 9 septembre 1830 parut une proclamation qui partageait l'île entière en un certain nombre de districts, ayant chacun leur point de ralliement; toutes les forces militaires de la colonie y furent réparties; tous les convicts en permission furent sommés de se mettre à la disposition des magistrats; de nombreux convicts non permissionnés furent en outre enrégimentés; les colons furent invités à s'armer et à s'organiser en volontaires. Ces divers corps de troupes devaient se mettre en mouvement à la fois le même jour. Pourtant on réfléchit que, quoique simultanés, ces efforts resteraient isolés et n'auraient probablement aucun résultat. On résolut en conséquence de concentrer toutes les forces disponibles sur un espace moins étendu et de capturer les tribus dispersées entre la Derwent ou ses affluents à l'ouest et les côtes orientales. Pour atteindre ce but, il fallait remonter jusqu'au lac Écho, situé vers le centre de l'île, former un cordon militaire de ce point jusqu'à la mer, redescendre vers le sud et refouler les indigènes dans la presqu'île de Tasman, rattachée elle-même à la grande île par la presqu'île de Forrestier.

Dans la plus grande partie de ce trajet, les traqueurs devaient occuper un front de bandière d'environ 160 kilomètres. Or ils n'étaient guère que trois mille hommes[1]. Eussent-ils été tous parfaitement disciplinés et rompus à la guerre des bois, il leur eût été bien difficile de barrer un espace aussi considérable, très-accidenté, couvert de fourrés épais, dont la topographie était à peu près inconnue, lors même qu'ils auraient eu affaire à des Européens. A plus forte raison cette manœuvre était-elle impossible quand il s'agissait de sauvages qui trouvaient dans leur couleur un moyen d'échapper de nuit à la vue la plus perçante. C'est ce que comprirent fort bien un certain nombre de colons, des chefs de bande et la presse locale opposante. Le plan du colonel Arthur fut hautement critiqué, amèrement raillé. Le gouverneur n'en persista pas moins. Un ordre du jour du 27 septembre 1830 mit sous les ordres du major Douglas la petite armée partagée en onze divisions et cent dix-neuf bandes, guidées par les hommes qui connaissaient le mieux le pays, indigènes ralliés aux Blancs, anciens coureurs de buisson rentrés en grâce, Australiens attachés aux *capture parties*[2]... Du 7 au 18 octobre

[1] Bonwick, p. 151.

[2] L'auteur fait le plus grand éloge de l'un de ces Australiens, le nommé John Batman, devenu chef d'une de ces espèces de patrouilles mobiles. Il se fit remarquer par l'intelligence avec la-

tous ces corps avaient pris position, et la *Ligne* entière se mit en mouvement[1].

Bonwick et Lloyd donnent sur les opérations de cette grande traque à l'homme des détails dans lesquels nous ne saurions les suivre. En somme, on marcha de mécompte en mécompte. De temps à autre on rencontrait un feu brusquement abandonné par les Tasmaniens, et l'on ramassait quelques dards, quelques casse-tête; on entrevoyait une tribu qui s'évanouissait comme par magie. Parfois un Noir se montrait comme pour défier une patrouille entière, lançait une zagaie et disparaissait avant qu'on eût eu le temps de tirer un coup de fusil. Parfois aussi un javelot lancé par un bras invisible atteignait un des traqueurs[2]. Une seule fois, un parti de dix Européens, commandé par un M. Walpole, surprit cinq Tasmaniens endormis. C'était l'avant-garde d'une tribu nombreuse. On fit prisonniers un adulte et un jeune enfant; on tua deux fuyards à coups de fusil; mais le gros de la tribu fut bien vite hors d'atteinte[3].

Toutefois, à diverses reprises, on avait déjoué les tentatives faites par les Noirs pour forcer la Ligne. On croyait donc au succès, et l'on redoubla de précautions. Des abattis furent pratiqués, des palissades furent élevées sur le front de bandière. Arrivée à la hauteur de Sorell, l'armée n'avait plus à garder qu'une cinquantaine de kilomètres, du havre de Pitt à la mer. Les traqueurs n'étaient plus qu'à 40 mètres les uns des autres[4]. On gagna, plein de confiance, l'isthme étroit et le col qui donnent entrée dans la presqu'île de Forrestier. Mais, arrivé là, on eut beau fouiller en tout sens, on ne trouva rien; tous les Noirs avaient disparu.

La Ligne coûta au gouvernement colonial 30,000 livres sterling (750,000 francs). Augustus Robinson porte à plus de 70,000 livres (1,750,000 francs) le total des dépenses faites par la colonie[5]. Le résultat fut, comme nous l'avons dit, la prise d'un Tasmanien adulte, celle d'un enfant et la mort de deux indigènes.

En outre, pendant que la Ligne absorbait à peu près toutes les forces coloniales, les Noirs avaient, pour ainsi dire, leurs coudées franches dans le reste de l'île. Un magistrat du nord, en annonçant les meurtres commis près de Launceston et de Tamar, se plaignait de n'avoir pas un homme qu'il pût opposer à l'ennemi[6]. A l'intérieur même de la

quelle il remplit les obligations de sa charge tout en se montrant plein d'humanité envers les indigènes. (Bonwick, p. 188.)

[1] *The Line.*

[2] Bonwick, p. 163.

[3] P. 164.

[4] P. 172.

[5] Lloyd, p. 24.

[6] Bonwick, p. 170.

Ligne, les indigènes, rejetés par celle-ci vers les districts déjà colonisés, brûlèrent des fermes et en massacrèrent les habitants[1]. Plus d'un volontaire, en rentrant chez lui, ne trouva que les ruines de son habitation et les cadavres des siens[2].

Il était impossible d'échouer d'une façon plus misérable. Il semble que la leçon aurait dû porter ses fruits et faire comprendre aux colons anglais que l'on ne saurait cerner des sauvages actifs et résolus comme l'on cerne du gibier. Pourtant, l'année suivante, on fit une seconde tentative.

Sur la côte orientale se trouve une pointe rocheuse, la presqu'île de Schouten. Trop aride pour être cultivée, éloignée de tout défrichement, elle était visitée tous les ans par les indigènes, qui venaient, à l'époque de la ponte des cygnes, manger les œufs de ces oiseaux. En 1831, une bande nombreuse appartenant à diverses tribus gagna à la dérobée ce rendez-vous de fête. On découvrit les traces de ces malheureux; on comprit leur dessein, et leur extermination fut résolue. Rien ne semblait plus facile. L'isthme n'avait ici qu'un mille de large. Soldats, constables, fermiers, l'occupèrent joyeusement, construisirent des huttes, placèrent des sentinelles, mirent le feu aux buissons pour faciliter la surveillance et s'éclairer. Mais, lorsqu'il ne resta plus que des cendres et des troncs carbonisés, par une nuit bien noire, les indigènes se glissèrent en silence aussi près que possible de leurs ennemis, suivis de leurs chiens dressés à se taire. Puis tout à coup hommes et chiens, poussant de grands cris et aboyant, bondirent à travers les feux de la Ligne et disparurent dans les bois. Les assiégeants n'arrêtèrent que quelques enfants en bas âge qui n'avaient pu suivre le gros de la bande[3].

Ainsi la lutte allait renaître et semblait devoir s'éterniser. C'est à ce moment qu'entra sérieusement en scène l'homme remarquable qui devait à lui seul, et sans verser une goutte de sang, pacifier la Tasmanie et mettre fin à la guerre noire.

LA PACIFICATION. — ROBINSON LE CONCILIATEUR.

George-Augustus Robinson fut d'abord simple maçon à Hobart-Town. Son éducation première avait été fort négligée; mais, doué d'une intelligence vigoureuse, il s'éleva au rang de constructeur et d'architecte[4]. C'était un homme de taille moyenne, au teint fleuri, aux cheveux

[1] P. 169. — [2] P. 177. — [3] *A few young puppies* (Bonwick, p. 180). — [4] Lloyd, p. 239.

rouges, à la contenance ferme, dont le regard exprimait la résolution. Attaché à l'église Wesleyenne, il se fit remarquer au milieu de cette société, connue pour la rigueur de ses doctrines et l'exacte discipline imposée à ses membres. Il visitait et exhortait les prisonniers, prêchait au besoin, et, développant ainsi ses moyens naturels, se préparait sans le savoir à une plus haute mission.

De bonne heure il se sentit plein de sympathie pour les indigènes. N'étant encore que simple ouvrier, il recherchait les Noirs dispersés dans les défrichements, les amenait chez lui, leur donnait à manger, s'enquérait de leurs mœurs et apprenait leur langue. Dès cette époque, il acquit sur eux une influence extraordinaire. Un pareil homme ne pouvait manquer de s'intéresser vivement à la lutte des deux races. Il semble avoir compris de bonne heure que, pour venir à bout des Tasmaniens, il fallait employer autre chose que la violence. Maintes fois il dénonça publiquement les crimes des colons. Enfin, une occasion s'étant offerte d'être réellement utile à ses amis noirs, il se hâta de la saisir.

Au sud-ouest de l'embouchure de la Derwent s'étend l'île Bruni[1], séparée de la terre ferme par le canal de d'Entrecasteaux. Là, au fond d'un petit havre, on avait établi un dépôt d'indigènes capturés par les corps volants dont nous avons parlé[2]. Le gouvernement colonial s'était chargé de leur entretien. En 1829, il offrit un modique salaire de 50 livres par an à l'homme à la fois ferme et bienveillant qui consentirait à vivre avec ces prisonniers et à s'occuper de ce qui pourrait leur être nécessaire. Quoique marié et père de plusieurs enfants, Robinson s'offrit sur-le-champ et fut agréé. Son traitement fut même élevé à 100 livres (2,500 francs).

Il trouva les transportés dans un état déplorable. La colonie ne leur allouait que du pain et des pommes de terres. Ces vivres de mauvaise qualité étaient, en outre, délivrés en quantité insuffisante. Robinson partagea ses modestes rations avec ses administrés; il sollicita et obtint quelques améliorations. Mais bientôt, convaincu qu'il pourrait rendre ailleurs de bien plus sérieux services, il demanda à être envoyé au milieu des tribus hostiles pour leur porter des paroles de paix et de pardon. « Les indigènes, disait-il, sont des hommes et non point des êtres féroces « et altérés de sang comme on le dit. Si l'on peut les convaincre que

[1] Ainsi nommée en l'honneur de BRUNI D'ENTRECASTEAUX. C'est de cette île que Wooreddy, le mari de Truganina, était chef à l'époque de l'arrivée des Européens.

[2] Ce dépôt était pompeusement décoré du titre d'*Establishment for the civilization of the Aborigines.* (BONWICK, p. 216.)

« les Blancs veulent améliorer leur sort, ils se civiliseront et deviendront « des membres utiles de la société. » Cette manière de voir le fit traiter de rêveur, de fou, d'imposteur,. . . ; mais il n'en persévéra pas moins, et finit par obtenir la mission qu'il désirait au mois de janvier 1830[1].

Pour cette campagne d'un nouveau genre, le *Conciliateur*[2] ne prit avec lui qu'un petit nombre de guides choisis parmi les batteurs d'estrade les plus expérimentés et surtout parmi les indigènes. Quelques-uns de ces derniers méritent une mention spéciale.

Au premier rang, il faut placer Truganina, alors jeune et dans tout l'éclat d'une beauté dont le buste que nous possédons ne peut guère donner l'idée, parce qu'elle tenait surtout à l'expression de la physionomie, à la vivacité du regard, qu'elle garda jusque dans sa vieillesse[3]. D'une taille petite mais remarquable par l'élégance de ses proportions, par la grâce de ses mouvements, Truganina était douée d'une intelligence rare. « Fertile en expédients, dit notre auteur, sagace dans le « conseil, courageuse en face du danger, elle avait la sagesse et la fasci« nation du serpent, l'intrépidité et la noblesse du lion[4]. » Profondément dévouée à Robinson elle l'accompagna dans toutes ses courses, lui rendit de très grands services, et lui sauva la vie comme nous le dirons plus tard.

Wooreddy, surnommé le *docteur*[5], était un brave guerrier, ancien chef de l'île Bruni. Il avait épousé Truganina, et eut souvent à se plaindre de la légèreté de sa femme. Un jour, croyant, à tort sans doute, avoir le droit d'être jaloux de Robinson, il voulut le percer de sa lance. Mais, ayant sans doute reconnu son erreur, il devint un de ses aides les plus dévoués, et, lui aussi, sauva plus tard la vie à ce chef qu'il avait voulu tuer.

Manalagana et sa femme avaient conquis l'estime publique pendant leur séjour à Hobart-Town. Le premier, au dire de l'artiste français qui l'a peint en pied, était sans rival comme guerrier et considéré comme un sage dans sa tribu. Dès la première entrevue qu'il eut avec Robinson, il s'associa à une mission dont il comprenait la portée. Plusieurs fois le conciliateur et tous les siens ne durent leur salut qu'à la haute influence qu'il exerçait sur les indigènes. La pacification obtenue, il fut, avec tous ses compagnons, transportés à l'île Flinders, et y mourut au bout d'une année en 1836. Sa femme, Tanleboneyer, était, au dire de Duterreau,

[1] Bonwick, p. 216.

[2] *The Conciliator.* C'est le titre que Bonwick donne à Robinson, et il est bien mérité.

[3] Bonwick, p. 217.

[4] P. 217.

[5] J'ai dit précédemment comment ces noms d'indigènes ont été écrits par divers auteurs. Je suis ici l'orthographe de Bonwick.



supérieure à toutes ses compatriotes par l'intelligence, par la dignité des manières. Manalagana et elle s'aimaient tendrement, et n'eurent pas une seule querelle pendant les six années de leur séjour auprès de Robinson[1].

Les débuts de la mission conciliatrice ne furent pas heureux. Un bateau qui devait en transporter les membres à Port Davey, dans le sud-ouest de l'île, fit naufrage. Presque tout le bagage fut perdu. Robinson ne voulut pourtant pas reculer, et s'engagea dans une contrée à peine connue et des plus sauvages. Il était absolument sans armes à feu; c'était une règle qu'il imposait à tous ses compagnons. Les tribus qu'il rencontra d'abord ne furent pas hostiles; mais aucune ne voulut se fier à lui et le suivre. Bientôt même il courut un sérieux danger. Une femme indigène, nommée Walloa, avait entrepris de délivrer ou de venger sa patrie. Par son éloquence elle avait rallié de nombreux adhérents, et à leur tête elle avait tué plusieurs Européens. Ayant su que Robinson était dans son voisinage, elle se mit à sa poursuite et allait l'atteindre, lorsque les fugitifs rencontrèrent un parti de Blancs dont la présence arrêta l'héroïne tasmanienne[2].

Cependant la Ligne avait commencé ses opérations. Le moment eût été mal choisi pour parler de conciliation, et Robinson le comprit. Pour utiliser ses loisirs forcés, il alla enlever aux pêcheurs de phoques, dans le détroit de Bass, les femmes tasmaniennes qu'ils avaient ravies de force, et que la plupart d'entre eux traitaient avec la dernière barbarie. Il délivra dix-huit de ces malheureuses, qui furent conduites dans un dépôt. Mais il est évident qu'il en laissa un bien plus grand nombre en captivité. Robinson semble ici avoir quelque peu oublié l'austérité de ses principes. Il fit avec les pêcheurs un compromis, en vertu duquel ces derniers étaient autorisés à conserver des *guides;* or ces guides étaient précisément les femmes qu'il était chargé de leur retirer[3]. Il est probable que le Conciliateur recula devant la presque impossibilité de traquer ces rudes marins dans le dédale d'îles et d'îlots des petits archipels du détroit.

Bientôt de retour sur la grande terre, Robinson ne tarda pas à obtenir des succès plus encourageants. Dans les premiers jours de 1831, il fit sa première conquête, celle de la tribu de Stony-Creek, composée de vingt personnes, dont le chef, Moultealerguna, était un célèbre *chasseur de Blancs.* Au mois de juin de la même année il avait communiqué avec treize tribus, parlé à deux cent six individus, et, soit par

[1] Bonwick, p. 218. — [2] P. 220. — [3] P. 302.

lui-même soit par ses aides, il en avait amené cent vingt-trois à se rendre[1].

L'ouvrage de Lloyd renferme un court historique de la mission, rédigé pour l'auteur par Robinson lui-même[2]. Bonwick a fait usage de cet écrit, mais l'a complété par l'étude des Rapports et des actes officiels, aussi bien que par des renseignements recueillis auprès d'hommes qui avaient vu les évènements, qui parfois y avaient pris une part active. Nous ne saurions le suivre dans tous les détails que renferme son livre; il suffira de résumer les faits principaux.

Robinson était en course pendant toute l'année; il n'emmenait jamais de chiens, qui auraient pu être une occasion de conflit avec les indigènes; ne portait aucune de ces armes à feu dont la seule vue terrifiait ceux qu'il voulait attirer. Pour se nourrir, lui et les siens en étaient réduits aux moyens employés par les sauvages; et, comme ils parcouraient les régions les moins fertiles, ils souffrirent souvent de la faim. Pendant des semaines entières, bravant des pluies continuelles, ils vécurent uniquement de racines de fougères et de la moelle de certains arbustes. Robinson était soutenu par le sentiment des devoirs qu'il s'était imposés, ses compagnons par un dévouement dont ils donnèrent souvent des preuves touchantes. « Dans ces déserts inhospitaliers, dit Robinson, « nous avons été souvent deux jours entiers sans nourriture... Dès « qu'ils trouvaient quoi que ce soit, ils me l'apportaient immédiate« ment, et pas un n'eût consenti à manger avant de m'avoir vu donner « l'exemple[3]. »

Ayant entièrement renoncé à employer la force pour s'emparer des Tasmaniens, Robinson devait recourir à la ruse. Ses guides du sexe féminin lui étaient ici d'une grande ressource. Truganina, Gooseberry, Violette, Molly, lui servaient d'éclaireurs. Habillées à l'européenne et couvertes de rubans, elles attiraient de loin les regards des Noirs fugitifs qui se laissaient approcher; elles leur distribuaient une foule de ces colifichets auxquels les sauvages attachent tant de prix, et gagnaient peu à peu leur confiance. Elles s'adressaient, en outre, à leurs sentiments les plus intimes. Les malheurs mêmes de la guerre leur fournissaient des moyens d'action. Le père qui pensait avoir perdu son fils, le fils qui croyait ses parents morts, l'époux à qui l'on avait enlevé sa femme, recevaient souvent de leur bouche des renseignements inattendus. Plus d'une heureuse réunion se fit ainsi par leur intermédiaire, et contribua à grossir le nombre des indigènes soumis. Robinson promettait

[1] Bonwick, p. 222. — [2] Lloyd, p. 242. — [3] P. 250.

d'ailleurs de les conduire dans une contrée merveilleuse, que les Blancs leur abandonneraient, et où ils pourraient chasser en paix d'innombrables kangourous. D'ordinaire les sauvages se laissaient persuader, et déposaient les armes. Nous verrons plus loin ce que valaient ces magnifiques promesses.

Les choses ne se passaient pas toujours d'une manière aussi simple entre les Noirs et ce *capture party* d'un genre si nouveau. La fermeté de Robinson et de ses fidèles fut souvent mise à de rudes épreuves; ils eurent à traverser plus d'un moment d'angoisse, et parfois purent se croire perdus. Au lac Écho, une tribu avait reçu les ambassadeurs ordinaires; ceux-ci n'étaient pas revenus et la nuit approchait, lorsque l'on entendit les sauvages qui arrivaient, poussant leur cri de guerre et entrechoquant leurs zagaies. Déjà Manalagana saisissait ses armes et insistait pour que l'on battît en retraite. Mais Robinson, se portant en avant, parla aux assaillants dans leur propre langue, et, profitant de leur surprise, alla serrer la main des chefs. Quelques instants après, les deux oupes bivouaquaient à côté l'une de l'autre.

La conquête de la tribu de Big River ne fut pas aussi facile. Bonwick la regarde comme ayant été le trait le plus saillant de l'entreprise aventureuse tentée par le Conciliateur. Cette tribu, évidemment formée des débris de plusieurs autres[1], habitait les solitudes placées à l'ouest de la colonie, et, sous les ordres de Montpéliata[2], chef remarquable par sa bonne mine et son courage, elle était devenue la terreur de la colonie. Robinson l'aborda vers la fin de 1831, accompagné seulement de son propre fils, de deux Blancs et de quelques indigènes, parmi lesquels se trouvaient, comme toujours, Manalagana et Truganina. Ici je crois devoir traduire presque en entier le récit de Bonwick, parce qu'il présente quelques particularités, quelques traits de mœurs importants à signaler, et se termine par le tableau d'une scène étrange et touchante[3].

« Montpéliata marcha au-devant des étrangers en brandissant une « lance de dix-huit pieds de long. Quinze robustes guerriers, armés de « trois dards et d'un casse-tête, le suivaient poussant leur cri de guerre, « entrechoquant leurs armes, menaçant les Blancs et donnant tous les « signes d'une haine que contenaient avec peine la voix et les gestes de « leur chef. Les femmes restaient à l'arrière-garde, toutes portant un « supplément de munitions. Cent cinquante chiens regardaient les intrus « en grondant. Mac Geary, un vétéran de la chasse aux indigènes,

[1] C'est ce qui résulte du récit ci-joint. — [2] Robinson l'appelle ailleurs *Montpelliatter*. (Bonwick, p. 228.) — [3] P. 225.

« s'adressant à Robinson lui dit : « Je pense que nous aurons bientôt à « ressusciter. » — « Je le pense aussi, » répondit Robinson.

« Montpéliata, à la tête de sa tribu, s'arrêta environ à soixante pas[1]. « Qui êtes-vous ? » cria-t-il. — « Nous sommes d'honnêtes gens[2], » répon- « dit Robinson. — « Où sont vos fusils ? » — « Nous n'en avons pas. » « — « Où sont vos enfants fusils[3] ? » — « Nous n'en avons point, » fut-il « encore répondu.

« Ici il y eut un moment de silence. Rien n'était encore décidé. Les « guides étaient fort alarmés. L'un d'eux s'enfuit vers la colline voisine ; « mais Montpéliata le rappela et lui dit de revenir parce qu'il ne lui « voulait aucun mal. En attendant, quelques-unes des femmes coura- « geuses qui servaient de guide avaient fait un détour et causaient sé- « rieusement avec leurs sauvages sœurs. Après quelques minutes d'hé- « sitation, Montpéliata se dirigea lentement vers l'arrière-garde pour « conférer avec les vieilles femmes, véritables arbitres de la paix et de « la guerre. Les sauvages se tenaient toujours en garde prêts à lancer « leurs dards ; mais on rappela les chiens, qui reculèrent au premier si- « gnal et cessèrent aussitôt de gronder. Quelques minutes s'écoulèrent « encore ; puis, sans prononcer un seul mot, les femmes de la tribu « élevèrent trois fois les mains en l'air. C'était le signal d'une paix invio- « lable. Les lances tombèrent à terre. Les Blancs s'avancèrent laissant « échapper des soupirs d'allègement et pleins de reconnaissance ; mais « les indigènes, cédant à leur nature expansive, se précipitèrent en avant « poussant des cris et fondant en larmes. Chacun retrouvait dans le « parti opposé quelque ami d'autrefois. Eumara[4] reconnaissait ses deux « frères parmi les guerriers de la tribu ; sa femme embrassait deux autres « parents ; le chef de Bruni[5] serrait la main de son frère Montpéliata. « Une fête fut promptement organisée pour célébrer ce beau jour ; et, « tandis que les larmes coulaient au récit des souffrances subies, des « éclats de rire retentissaient dans un joyeux corrobory. »

La tribu tout entière suivit Robinson.

Cette victoire pacifique fut accueillie par des démonstrations una- nimes qui en attestent l'importance. A Hobart-Town, toute la popula- tion se porta au-devant des arrivants ; le colonel Arthur voulut recevoir avec tous les honneurs militaires et fêter à l'hôtel du gouvernement le Conciliateur, ses compagnons et ses prisonniers volontaires ; la presse

[1] *Sixty yards.*
[2] *Gentlemen.*
[3] *Piccaninni.* Ce mot signifiait *en- fants* dans le langage de ces peuples. Les *enfants fusils* étaient les pistolets.
[4] Un des premiers chefs conquis par Robinson.
[5] Wooreddy.

locale célébra en prose et en vers un évènement qui rendait la tranquillité aux colons. Et pourtant cette terrible tribu, dont la soumission provoquait de pareils transports, ne comptait que vingt-six individus : le chef, quinze hommes, neuf femmes et un enfant[1] !

On le voit, quand le colonel Arthur appelait les Tasmaniens *une noble race*, il n'exagérait pas. Comme le fait observer Bonwick, Wallace et sa petite troupe avaient les mêmes armes que leurs ennemis. Quelle différence, à cet égard, entre la tribu de Big River et les Anglais! Pour nous tous, le patriote écossais est un héros; eh bien, que l'on oublie un moment les préjugés qui nous rendent si souvent injustes envers les sauvages, et, à coup sûr, personne ne refusera ce titre à Montpéliata et à ses quinze guerriers.

La prise de la tribu de Big River valut à Robinson la confiance de toute la colonie, et l'on s'en remit à lui seul du soin de capturer le reste des indigènes. Le bassin de la Derwent était pacifié; le Conciliateur tourna ses efforts vers le sud-ouest, où il conquit sans peine les paisibles tribus de Port Davey et des environs. Mais, arrivé dans le nord-ouest, dans les solitudes de la rivière Arthur, il vit les difficultés grandir et courut de sérieux dangers. Il dut à la fois lutter contre les difficultés du terrain, contre le froid qui accumulait la neige autour de lui, et contre le mauvais vouloir des populations. Un jour il se trouva en présence de sauvages si évidemment hostiles, que, pour la première fois, il crut devoir prendre la fuite et fut vivement poursuivi. Bientôt il fut arrêté par un cours d'eau rapide et profond. Ne sachant pas nager, il se plaça sur une pièce de bois mort et sauta dans la rivière, espérant se tirer d'affaire en ramant des pieds et des mains. Mais, entraîné par le courant, il allait périr, quand Truganina vint à son secours et remorqua la frêle embarcation jusqu'à l'autre rive[2].

La mission de Robinson dura en tout près de cinq années. Le 22 janvier 1839 il eut la joie d'amener à Hobart-Town les huit derniers Tasmaniens restés libres[3]. A peine revenu de ses courses aventureuses, il fut envoyé à l'île Flinders pour y surveiller les indigènes transportés.

[1] Bonwick, p. 228.

[2] Bonwick, p. 234. Dans le récit de cet évènement, écrit pour Lloyd par Robinson, celui-ci ne nomme pas la fidèle native à qui il dut la vie. C'est un tort; et le Conciliateur paraît avoir trop souvent mérité des reproches analogues. Bonwick lui-même est obligé de reconnaître qu'il était très personnel, se mettait constamment en scène, et rendait rarement justice aux autres. Évidemment Robinson s'était laissé enivrer par ses succès, par les éloges qui lui venaient de toute part. Cette faiblesse est regrettable, mais ne saurait faire méconnaître la grandeur des services qu'il a rendus.

[3] Bonwick, p. 238.

Plus tard, une nouvelle carrière s'ouvrit à son activité. La colonie de Port-Phillip, en Australie, était menacée à son tour de la guerre noire. En 1838 Robinson y fut appelé avec le titre de *Protecteur des indigènes*. En 1853 il abandonna les colonies, revint en Angleterre jouir du bien-être qui récompensait son dévouement, et mourut à Prahram, près de Bath, le 18 octobre 1866[1].

A. DE QUATREFAGES.

(*La suite à un prochain cahier.*)

[1] A titre de récompense nationale, Robinson avait reçu une concession territoriale d'environ quarante hectares et une somme de 8,000 livres. (Bonwick, p. 238.)

I. *Souvenirs d'une mission musicale en Grèce et en Orient, par L.-A. Bourgault-Ducoudray.* Un volume grand in-8° de 31 pages. Deuxième édition. Paris, Hachette, 1878. — *Études sur la musique ecclésiastique grecque, mission musicale en Grèce et en Orient, janvier-mai 1875, par le même.* Un volume grand in-8° de VIII-127 pages. Paris, Hachette, 1877. — *Mélodies populaires de Grèce et d'Orient, par le même.* Un volume in-4° de 87 pages. Paris, Henri Lemoine, éditeur.

II. *Le Son et la Musique, par P. Blaserna, professeur à l'Université de Rome, suivis des Causes physiologiques de l'Harmonie musicale, par H. Helmholtz, professeur à l'Université de Berlin.* Un volume in-8° de 208 pages, avec 50 figures dans le texte. Tome XXIV de la Bibliothèque scientifique internationale. Paris, Germer-Baillière et Cie, 1877.

III. *Du Beau dans la Musique, essai de réforme de l'esthétique musicale, par Édouard Hanslick, professeur à l'Université de Vienne. Traduit de l'allemand sur la cinquième édition, par Charles Bannelier.* Un volume grand in-8° de 126 pages. Paris, Brandus et Cie, éditeurs de musique, 1877.

DEUXIÈME ARTICLE[1].

Les chants d'église sont le second élément de la musique grecque. Pour un étranger, la connaissance exacte et l'appréciation de ces chants sont beaucoup plus difficiles que l'étude des mélodies populaires. Les causes en sont nombreuses. C'est d'abord le nasillement que les Grecs pratiquent non pas seulement par habitude ou par laisser-aller, mais parce que cette altération de la voix leur paraît être un moyen raffiné d'expression et un genre de beauté. Ils s'y livrent avec dilettantisme, alors même que le texte de la partition ne le prescrit pas, car il y a un signe dans leur notation qui indique le nasillement obligatoire à certains endroits. Rien que cette bizarrerie suffit à mettre en fuite les auditeurs occidentaux sans vive curiosité ou sans courage. Ce n'est pas tout. La

[1] Voir, pour le premier article, le cahier de janvier, p. 33.

plupart des chantres d'église sont d'une rare ignorance. Fussent-ils plus instruits, ils auraient de la peine à chanter juste dans un système musical où il y a des intervalles d'un quart, de trois quarts, de cinq quarts, de deux tiers de ton. Il faut l'oreille la plus fine pour saisir d'aussi faibles nuances, et le larynx le plus souple pour les émettre avec précision et netteté. Les psaltes grecs, n'ayant pas reçu de la nature cette organisation musicale privilégiée, chantent donc faux assez souvent, d'autant plus souvent qu'aucun instrument ne les soutient. Il y a bien ce que l'on nomme l'*ison*. L'*ison* est une note, la note fondamentale du morceau, que les enfants poussent à tue-tête pendant la durée de l'hymne ou du psaume, afin de retenir les voix d'hommes dans le ton. Mais, outre que ce cri persistant est dur à entendre, les donneurs d'*ison* ne sont pas à l'abri d'une déviation. *Quis custodem custodiet?* Dès que les guides s'écartent de la ligne droite, il se produit, selon le mot de M. Bourgault-Ducoudray, des déraillements funestes, et tous ensemble roulent dans la cacophonie. On objectera, en faveur de la théorie qui reçoit les quarts, les tiers et les deux tiers de ton, que les Grecs anciens, bons musiciens apparemment, l'avaient acceptée. Oui, cependant il convient d'ajouter tout de suite que Platon, dans la *République*[1], combattait ceux qui s'efforçaient d'introduire cette théorie; qu'un siècle plus tard, Aristoxène, disciple d'Aristote, déclarait que l'oreille opposait aux quarts de ton une instinctive résistance[2]; et qu'enfin Plutarque affirme que, de son temps, on avait définitivement abandonné la division du ton en quatre fractions[3]. « Presque tous les chantres s'égarent dès qu'il s'agit « de ces intervalles minimes. Nous n'avons jamais pu obtenir d'un seul « d'entre eux qu'il produisît, en descendant une gamme, les mêmes in- « tervalles qu'en la montant. » Voilà ce qu'écrit M. Bourgault-Ducoudray après de consciencieuses expériences personnelles, et son témoi-

[1] Livre VII, édit. Tauchnitz, p. 269.

[2] *Éléments harmoniques d'Aristoxène*, traduits en français pour la première fois, d'après un texte revu sur les sept manuscrits de la Bibliothèque nationale et sur celui de Strasbourg, par Ch. Em. Ruelle, rédacteur au ministère de l'Instruction publique. Paris, 1870, Pottier de Lalaine. Voici le passage, p. 27 : « 1° On peut établir que le genre diatonique est le premier et le plus ancien ; c'est en effet celui que la nature « de la voix de l'homme trouve d'abord ; « 2° le second est le chromatique; 3° le « troisième, supérieur aux deux autres, « est l'enharmonique, car il est venu en « dernier lieu, et *l'oreille ne s'y accoutume qu'avec beaucoup de peine.* »

[3] Plutarque, *De musica*, § 38. Plutarque, qui aimait le genre enharmonique, déplore l'abandon des quarts de ton tout en le constatant. Voir M. Ch. Em. Ruelle, ouvrage cité, note de la page 27. Le travail de M. Ruelle est très-savant, et les notes en sont précieuses.

gnage a du poids. Toutefois, afin de ne négliger aucune lumière, aucun argument, il rappelle avec sincérité le témoignage contraire de certains hommes dignes de foi, d'après lesquels, si l'on règle les gammes ecclésiastiques avec des *quarts de ton* et qu'on les fasse entendre avec précision sur un instrument, le chantre le plus chatouilleux se déclare satisfait. Que l'on se procure alors cet instrument à quarts de ton, celui de M. Vincent, par exemple, et qu'on l'introduise dans les écoles grecques. En son absence, la manière dont les théoriciens divisent l'octave est purement idéale sous une apparence mathématique. Il en résulte une multitude d'à peu près qui, dans l'exécution, aboutissent à des notes fausses. « On peut dire sérieusement que la théorie actuelle oblige les « chantres à chanter faux. »

En faisant au système des quarts de ton les concessions les plus larges, notre compatriote arrive à la conclusion suivante, à laquelle on ne peut guère s'empêcher de souscrire : « Il est possible, dit-il, que la « gamme à quarts de ton ouvre un jour des horizons nouveaux aux « combinaisons de l'harmonie. Pour le moment, une réforme fondée sur « la conservation des intervalles plus petits que le demi-ton nous pa« raît sinon impraticable, du moins très-eérilleuse à tenter. Elle néces« siterait, pour être conduite à bien, unepscience profonde jointe à un « puissant génie créateur. La réforme une fois faite imposerait, pour « être répandue et appliquée, d'immenses sacrifices. Elle exigerait un « outillage spécial d'instruments d'étude, sans lesquels elle avorterait in« failliblement. Elle créerait l'obligation d'une double instruction musi« cale à donner, car la Grèce ne peut demeurer étrangère à l'art euro« péen. Qui sait même, dans le cas où l'on réussirait à l'introduire, si « cette réforme n'irait pas contre son but, en profitant à la musique « *diatonique*. Devant la difficulté qu'il y aurait à s'initier à une théorie « compliquée et toute spéciale, il serait à craindre que la majorité ne « se jetât dans les bras de la musique européenne telle qu'elle est. On « s'exposerait ainsi à voir périr les parties saines et fécondes que con« tient l'élément national. »

Pour bien connaître ces parties fécondes, notre auteur n'a pas surmonté seulement les obstacles de la mauvaise exécution; il a voulu pénétrer jusqu'au cœur même de la théorie à travers les broussailles épaisses de la notation grecque. Cette notation est un modèle achevé d'écriture compliquée et laborieusement déchiffrable. Elle est à la portée de notre système musical et aussi à l'écriture chiffrée de l'école Galin-Paris-Chevé, comme la nuit est au jour. C'est en vain que cette notation, qui a quelque chose de l'aspect rébarbatif des caractères chi-

nois, a été réformée et simplifiée deux fois depuis le XIIe siècle : il semble que sa nature opaque la rende peu pénétrable à la clarté. Je ne tenterai pas d'en présenter un tableau réduit; on ne gagne rien à vouloir abréger ce qui est si difficile à comprendre. Ceux qui désireront faire connaissance avec la notation grecque, telle qu'elle a été réformée il y a cinquante ans par Chrysanthe de Madytos, Grégoire Lampadarios et un autre maître de la musique byzantine, n'ont qu'à lire la traduction qu'en a écrite le savant M. Émile Burnouf, ancien directeur de l'École française d'Athènes, et que M. Bourgault-Ducoudray a publiée dans son volume d'études sur la musique ecclésiastique grecque. Nous devons cependant signaler le vice essentiel de cette notation; quelques mots y suffiront.

Dans notre système d'écriture musicale, la clef de *sol*, de *fa*, d'*ut*, placée au commencement du morceau, détermine une fois pour toutes l'interprétation de chaque note par l'instrument ou par la voix. Le ton marqué à la clef par les dièses ou par les bémols fixe également une fois pour toutes les altérations que doivent subir les intervalles pour que toutes les notes conservent, à l'égard de la tonique choisie, les mêmes rapports que dans la gamme naturelle. S'il y a une modulation dans le courant du morceau, c'est-à-dire si la mélodie passe accidentellement d'un ton dans un autre, ce qui est souvent une beauté, des signes, accidentels aussi, en avertissent. Un peu d'attention, l'attention d'un lecteur ordinaire, guide l'exécutant sans lui imposer aucun calcul. Bien différente de la nôtre « la notation grecque actuelle n'exprime « pas des sons *absolus*, mais des *rapports d'intervalles*. Ces rapports ne « sont déterminés que par leur relation avec la première note du mor- « ceau. C'est à peu près comme si, dans un livre, les syllabes qui com- « posent un mot n'avaient de sens pour le lecteur qu'à la condition pour « lui de connaître la première lettre de l'alinéa. Chaque intervalle, se- « conde, tierce, quarte, etc., change de nature suivant la note qui sert « de point de départ et suivant le mode dans lequel est écrit le mor- « ceau, sans que rien, dans l'écriture, exprime ce changement. On com- « prend combien l'emploi d'une pareille notation peut engendrer d'er- « reurs dans l'interprétation d'une musique dont la théorie n'est pas « fixée. »

Il n'est donc pas surprenant que le mérite de la musique ecclésiastique grecque ne se révèle pas à des oreilles occidentales dès les premières auditions. Aussi notre musicien voyageur n'avait pas encore découvert ce mérite, lorsqu'il partit d'Athènes après un assez long séjour pour se rendre à Smyrne. C'est à Smyrne qu'il a rencontré l'unique

occasion qui lui ait été fournie d'entendre de la musique religieuse bien exécutée. Pour la première fois, depuis son arrivée en Orient, les chants d'église lui causaient une impression qui n'était pas sans charme. La musique de Saint-Dimitri était dirigée par un homme intelligent et instruit, le protopsalte Misaël Misaëlidis, qui n'accepte point les théories absurdes, et qui travaille à régénérer la musique byzantine. Il y réussira sans doute pour une bonne part, tant par ses leçons que par ses écrits, et notamment par sa grammaire comparée, dont l'objet est de mettre tout musicien byzantin en état de lire la portée européenne, et réciproquement, tout Grec connaissant la musique européenne à même d'apprendre aisément la notation orientale. Les exécutants de M. Misaël Misaëlidis étaient bien exercés et habilement conduits. Ils étaient, à la vérité, soumis à la règle de l'*ison;* mais cette note directrice n'était pas beuglée par des enfants criards; elle maintenait la voix des chantres sans la couvrir et changeait à point quand le demandait la mélodie.

Malheureusement, en passant de Smyrne à Constantinople, M. Bourgault-Ducoudray trouva l'exécution de la musique à l'église patriarcale non seulement inférieure à celle des chanteurs de Smyrne, mais encore au-dessous du niveau moyen de ce que l'on entend à Athènes. Il n'y a pas en Orient un autre lieu où les donneurs d'*ison* étouffent aussi lourdement la voix des chantres et déchirent avec autant de cruauté les oreilles du public. Si donc M. Bourgault-Ducoudray avait arrêté là ses recherches, il n'aurait rapporté en France, sur la musique d'église grecque, que quelques impressions agréables recueillies à Smyrne. C'eût été trop peu. Une complète initiation aux mérites et aux secrets de l'art musical byzantin lui était réservée.

Il en fut redevable à deux hommes dont la compétence en cette matière était sans égale. L'un était M. l'archimandrite Aphthonidis, ex-directeur d'un des couvents du Sinaï; l'autre, M. Tantalidis, poète estimé et professeur au collège de Khalki. Tous deux lui aplanirent les voies. M. Aphthonidis lui donna des explications d'une précision et d'une clarté inattendues, auxquelles le travail le plus persévérant n'aurait jamais suppléé, parce que les principes de la tradition sont en désaccord avec les règles et avec l'écriture que l'on rencontre dans les traités. Quant à M. Tantalidis, qui est mort depuis le voyage dont il est ici question, il joignait à la finesse de l'esprit et à l'étendue de l'érudition une mémoire musicale prodigieuse. Il savait par cœur tous les chants de la liturgie grecque, et il excellait à les chanter avec l'accent d'une conviction passionnée. Les conversations de ces deux

hommes furent pour M. Bourgault-Ducoudray d'une utilité singulière. Grâce à eux, ses investigations s'opéraient désormais sur un terrain solide et largement éclairé. C'étaient les témoins dignes de foi des beautés d'un art enveloppé pour nous de trop de voiles, les interprètes d'un système étrange, qui attire la curiosité et la rebute. En un mot, ils ont mis dans la main de notre compatriote le fil du labyrinthe, et voici comment il s'en est servi et à quoi il est arrivé.

Le premier soin d'un musicien qui récolte des mélodies par la seule audition doit être de les exécuter au piano à l'instant même et de les écrire sans retard. Cette indispensable condition fut remplie pour un nombre important de chants religieux. Aussitôt les objections s'élevèrent; mais toutes avaient désormais un point d'appui. Les deux premières furent tirées par le musicien français de l'emploi exclusif de la mélodie, sans accompagnement aucun, et de la petitesse des intervalles que les oreilles de l'Européen trouvaient tout simplement faux. M. Aphthonidis répondit : « Certaines mélodies vous paraissent nues et « sans saveur, et elles me font verser des larmes. Les délicatesses de « ces intervalles mélodiques que vous jugez faux satisfont tellement mon « sentiment musical, que je ne regrette ni l'absence de l'harmonie, ni « celle des instruments. » Et, afin de convaincre son interlocuteur, M. Aphthonidis citait des exemples. Ainsi, à propos du troisième mode *plagal* (gamme *diatonique* avec *si naturel* pour base, ancien *mixolydien*), il disait que rien n'était joli comme une modulation bien amenée de ce mode dans le quatrième mode *authentique* avec *mi* pour base (l'ancien mode *dorien*). Il assura qu'il avait trouvé, dans des occasions rares, il est vrai, des chantres dont l'exécution lui avait causé une satisfaction entière; jamais il n'avait éprouvé dans sa vie de jouissance plus vive. « Et pourtant, ajoutait-il, je crois aimer et comprendre « votre musique. »

Puisqu'un homme aussi sincère, aussi instruit, et ayant l'oreille aussi saine, aussi juste, était arrivé à aimer et à comprendre la musique européenne sans répudier la musique grecque, pourquoi l'ancien élève de l'École française de Rome n'aurait-il pas fini par aimer et comprendre la musique grecque, sans renoncer à la musique européenne? Avec un entier bon vouloir de part et d'autre, entre les deux musiques on essaya de jeter un pont. Le Français consentit à accepter quelques chants religieux byzantins; l'Hellène fit la concession, énorme à ses yeux, de permettre que ses chères mélodies, si belles dans leur nudité native, fussent drapées d'un voile d'harmonie, mais bien léger, bien transparent, consistant en quelques accords très-peu nombreux et

d'une simplicité la plus grande possible. Comme l'esprit de conciliation est ce qu'il y a au monde de plus fécond, cette expérience fut couronnée d'un plein succès. L'archimandrite entendit avec un plaisir nouveau ses mélodies religieuses, quoique accompagnées, et, à la faveur de cette discrète harmonie, notre compatriote les sentit plus vivement et les goûta mieux.

Cependant, simple ou compliquée, riche ou pauvre, l'harmonie n'a jamais eu, n'aura jamais le pouvoir de rendre agréable une mélodie insignifiante ou fausse. Ainsi donc, après l'essai dont il vient d'être parlé, le mérite intrinsèque des chants religieux byzantins demeurait prouvé. Où était ce mérite? Quelle était la cause du charme qui avait séduit le musicien français en dépit de son éducation et de ses habitudes? Il nous dit, et il désire qu'il soit expressément entendu que, des aveux qu'il vient de faire, on ne doit point tirer un argument en faveur de la conservation de l'art musical byzantin *tel qu'il est.* D'après son opinion, comme d'après l'opinion générale en Orient, une réforme musicale est devenue nécessaire. En quoi consisterait cette réforme? Que devrait-elle conserver, que devrait-elle éliminer? Pour quelles raisons et dans quel intérêt?

Sans hésitation, on conserverait de l'art musical byzantin tous les éléments qui en produisent l'originale beauté. Cette beauté existe incontestablement : elle réside surtout dans la puissance expressive d'une heureuse spontanéité. Lorsque l'exécution si souvent déplorable des chantres grecs cache ces qualités, la lecture les révèle à celui qui sait percer les enveloppes de la notation grecque. M. Bourgault-Ducoudray caractérise dans les lignes suivantes les mérites des mélodies religieuses des Grecs : « ... Le chant de l'Église orientale a quelque chose, dans son « allure, de moins lourd, de moins massif que le chant grégorien. Son ca- « ractère est plus musical et plus expressif dans le sens humain du mot. « On y trouve moins de solennité que dans le plain-chant, mais plus « d'élan mélodique, plus d'abandon, plus de chaleur intime et un sen- « timent plus vif, plus passionné et plus tendre. Dans les mélodies bien « faites, ce à quoi ont semblé le plus s'appliquer les compositeurs, c'est « à bien rendre les paroles et à mettre l'auditeur en plein contact avec « le sentiment qu'ils se sont efforcés de rendre de la façon la plus hu- « maine et la plus accessible. Le chant romain, plus hiératique, pour « ne pas dire plus stoïque, se prête mieux à l'expression des vertus « mâles et austères que réclame de nous la morale chrétienne. Dans le « chant byzantin, on sent moins la majesté d'un Dieu armé d'une jus- « tice inflexible, mais plus l'émotion de la créature et la contrition du

« pécheur. Ce chant excelle à rendre les sentiments doux, suppliants et « timides. Il sait bien s'humilier. Il est plus féminin que le chant grégo- « rien, auquel l'emploi exclusif du genre *diatonique* donne un caractère « constamment viril. »

Voilà des distinctions nettement posées. Sans rechercher si les différences que M. Bourgault-Ducoudray découvre entre le chant grégorien et le chant byzantin résident dans la nature même du pouvoir expressif ou seulement dans le degré de sa force, remarquons qu'au fond les traits caractéristiques des chants religieux et des mélodies populaires des Grecs sont à peu près les mêmes. Ce sont les principes, les sources de ces richesses expressives qu'il s'agit d'abord de conserver, puis de faire passer, s'il est possible, dans notre musique occidentale. Eh bien, ces principes, que nous n'avons pas et que possède l'art byzantin, ce sont certains modes au nombre de sept. Que les Grecs changent leur notation rebutante, qu'ils renoncent même aux quarts et aux tiers de ton, au moins habituellement, qu'ils excluent à jamais la pratique barbare de l'*ison*, mais qu'ils gardent avec une ténacité jalouse leurs *modes*, en y ajoutant avec discrétion notre polyphonie, c'est-à-dire notre science de l'accompagnement, des accords, en un mot de l'harmonie. Les *modes diatoniques* byzantins, voilà la fortune musicale des Grecs : qu'ils l'épurent, qu'ils la complètent, mais qu'ils la gardent, pour eux-mêmes et pour nous. Quels sont donc ces *modes* et d'où leur vient leur étonnante vertu mélodique? Laissons M. Bourgault-Ducoudray répondre lui-même.

En ce qui touche les mélodies populaires : « Tout ce que nous pou- « vons constater, dit-il, c'est que la plupart de ces airs, même en « supposant (ce qui n'est pas prouvé) qu'ils ne soient pas très-anciens, « sont construits d'après les principes des gammes antiques. » A l'égard des mélodies ecclésiastiques, M. Bourgault-Ducoudray affirme que : « Si « l'on fait abstraction des intervalles de trois quarts et de cinq quarts de « ton qui colorent la plupart des différentes échelles byzantines, et si « on les ramène au diatonique pur, on retrouve dans les gammes des « modes byzantins les sept octaves diatoniques usités dans l'antiquité. »

La preuve de ces assertions est dans les ouvrages de M. Bourgault-Ducoudray, et principalement dans les morceaux de musique grecque, tant ecclésiastique que populaire, qu'il a livrés à la publicité et que chacun peut lire et exécuter. Il a pris pour point de départ et pour terme de comparaison les modes antiques tels que les ont reconstitués les musicographes modernes les plus accrédités, et au premier rang M. Gevaert. Puis il a signalé les incontestables ressemblances qui exis-

tent entre les chants qu'il a rapportés de chez les Grecs modernes et les modes variés et nombreux que suivaient les Grecs anciens. Il a mis ces ressemblances en pleine lumière, non seulement dans ses écrits, mais dans des conférences où l'exécution musicale confirmait l'exposition des faits et l'explication des théories. J'ai entendu une de ces conférences, en avril 1877, à la séance annuelle de l'Association pour l'encouragement des études grecques. Il en a donné d'autres depuis lors, cet hiver à la salle Herz, et le 7 septembre dernier, au Trocadéro, en présence d'un très grand auditoire, sur lequel le savant musicien, qui est en même temps orateur, a produit une profonde impression. L'étroite relation qu'il établit entre les modes antiques et les modes byzantins, malgré certaines différences qu'il ne faut ni négliger ni exagérer, cette étroite relation peut être considérée aujourd'hui comme prouvée expérimentalement.

Mais quelle est donc cette supériorité qui a passé de la musique ancienne à la musique moderne des Grecs, et que ceux-ci ont eu l'heureux instinct de ne pas abandonner? Ce point mérite l'attention la plus sérieuse, car c'est ici le nœud de la question. Les Grecs anciens ne connaissaient pas l'harmonie variée, profonde, complexe, de notre système musical. Leur musique d'ensemble ne se composait pas sans doute uniquement de plusieurs unissons à des hauteurs différentes. Mais leur harmonie était très-simple. Plus mélodistes qu'harmonistes, ils ne possédaient pas l'art plus récent de masquer par des accords, par des effets d'orchestre, les défaillances de la mélodie essoufflée ou muette, comme certains peintres dissimulent sous un empâtement de couleurs voyantes les infirmités de leur dessin. Livrée à ses seules forces, la mélodie grecque a été obligée de produire, de développer toutes les ressources expressives du chant. En quoi donc, je le répète, ces ressources étaient-elles supérieures à celles de notre système musical?

Notre système ne possède que deux modes, le mode majeur et le mode mineur. On sait quelles en sont les différences et les affinités. Mais nous ne pouvons nous dispenser de les rappeler. Ce qui constitue le mode, c'est la place qu'occupent les demi-tons dans la gamme. Dans la gamme majeure, les demi-tons sont placés du troisième au quatrième degré et du septième au huitième. La gamme mineure se fait de deux manières : avec deux et avec trois demi-tons. Le premier demi-ton est *toujours* entre le deuxième et le troisième degré. Le deuxième et le troisième demi-ton sont placés du cinquième au sixième degré et du septième au huitième. On remarquera que, de la place différente du premier demi-ton dans l'un et l'autre mode, il résulte que la gamme

majeure commence par une tierce majeure, tandis que la gamme mineure commence par une tierce mineure. De là viennent leurs noms. Tout n'est pas différence entre les deux gammes : elles sont dites relatives parce qu'elles ont entre elles cette relation frappante de se composer des mêmes éléments, c'est-à-dire que le mode mineur contient, *à sa sensible près*, les mêmes sons que le majeur relatif. Malgré ces ressemblances constitutives, le changement de place des demi-tons, surtout du premier, transforme complètement le caractère expressif des deux modes. « Les morceaux construits sur l'accord parfait majeur ont un « caractère gai, brillant, franc, ouvert, et s'adaptent bien aux dispositions analogues de l'esprit. Ceux, au contraire, qui ont pour base l'accord parfait mineur sont tristes, mélancoliques, ou, pour s'exprimer « plus exactement, inquiets, indécis, et s'adaptent par suite aux dispositions de l'esprit où l'inquiétude et l'indécision jouent le principal « rôle[1]. » Nous aurons à revenir sur ce point.

De ces deux caractères opposés, la musique moderne a tiré tout le parti possible, un immense parti. Sur les deux gammes types d'*ut* majeur et de *la* mineur, elle a construit autant d'autres gammes majeures et mineures que le permettait le maintien de l'une et l'autre échelle, en prenant d'autres notes pour point de départ. Mais il semble, d'après certains symptômes, que ce double champ s'épuise à force d'avoir été moissonné. Il est arrivé à d'illustres maîtres d'en franchir les limites, de s'échapper, d'aller chercher ailleurs des effets mélodiques moins prévus, des moyens expressifs neufs et inattendus.

Or il s'est trouvé que ces effets, ces moyens, on les a demandés à des combinaisons plus ou moins semblables aux modes antiques. Les raisons en sont naturelles, et, sans les énoncer toutes, en voici au moins une.

On vient de voir que le simple déplacement des demi-tons, surtout du premier, de celui qui appartient au premier tétracorde, suffit pour changer du tout au tout le caractère expressif d'une gamme, et, par conséquent, des morceaux écrits sur cette gamme. De ce déplacement, la musique moderne n'a su tirer que deux modes. Les anciens Grecs paraissent en avoir plus hardiment et plus heureusement profité. D'après MM. Gevaert[2] et Bourgault-Ducoudray, aussi bien que d'après M. H. Helmholtz[3], il y avait certaines gammes diatoniques antiques qui

[1] Blaserna et Helmholtz, *Le Son et la Musique*, p. 88.

[2] *Histoire et théorie de la musique de l'antiquité*, par Fr. Auguste Gevaert, 1 volume in-4°. Gand, 1875, page 189.

[3] *Théorie physiologique de la musique*, par H. Helmholtz, traduit de l'allemand par M. G. Guéroult, 1868, p. 352-353.

commençaient par un demi-ton. Par exemple, la gamme du mode *dorien* était la suivante :

mi – fa – sol – la – si – ut – ré – mi.

Il en était de même de la gamme du mode mixolydien :

si – ut – ré – mi – fa – sol – la – si.

Nous n'avons rien de pareil dans notre système, et nous n'imaginons pas quelles nuances d'expression ces modalités introduisaient dans le chant. Et voilà pourquoi nous nous étonnons de voir les écrivains grecs attribuer à leurs modes musicaux des significations morales aussi nombreuses et aussi variées. Or M. Bourgault-Ducoudray a surpris toutes vives dans les hymnes et dans les mélodies grecques ces nuances morales, ces accents passionnés, ces intonations émues et émouvantes dont parlent Platon, Aristote, Aristoxène, Plutarque, Proclus et tant d'autres, et que plus d'un d'entre nous était peut-être tenté de regarder comme des exagérations de la subtilité grecque. Le musicien français a entendu les psaltes grecs chanter des hymnes selon l'octave *dorienne,* dans la variété du quatrième mode byzantin qui est appelée λέγετος, et d'autres fois selon l'octave *mixolydienne* dans le troisième mode plagal avec *si* pour base (mode grave). Les mélodies populaires ont fait revivre pour lui ces mêmes modes, et assez fréquemment le *phrygien* et l'*hypophrygien.* Ayant rencontré chez les Grecs ces sources de mélodies expressives, il essaye de contribuer à les maintenir ouvertes en Orient et d'en faire couler les ondes fraîches, claires et sonores, dans le sol un peu desséché çà et là de la musique européenne. C'est une entreprise difficile sans doute, mais belle, généreuse, digne d'aboutir au succès. En l'exposant, dans ses traits principaux, avec une scrupuleuse exactitude, j'espère avoir montré qu'elle n'a rien de chimérique.

Il me reste à examiner jusqu'à quel point la restauration des modes antiques, plus ou moins accommodés à la nature de l'esprit byzantin, peut se concilier avec notre harmonie, avec nos rythmes; à voir si les maîtres de l'acoustique scientifique marchent dans le même sens que M. Bourgault-Ducoudray, ou en sens contraire. Cet examen fera l'objet d'un autre article. J'aurai occasion d'y donner au savant musicien de nouveaux éloges et peut-être de lui soumettre quelques difficultés. J'ai vivement goûté les mélodies grecques qu'il a notées, et dont plusieurs ont été, sous sa direction, exécutées devant moi d'une façon remarquable. Quelques-unes cependant m'ont paru soumises au joug d'un rythme trop rigide, trop uniforme. Je citerai, par exemple, le mor-

ceau très-original que, de mon temps, on jouait à Athènes sous le nom de Συρτὸς σμυρνάϊκος. La mesure en changeait deux ou trois fois; le rythme en était rempli d'inégalités tantôt mélancoliques et lentes, tantôt rapides, toujours charmantes. M. Bourgault-Ducoudray lui a donné une physionomie trop décidée, trop régulière, je dirai presque trop militaire. Il aime tant, il comprend si admirablement la mélodie grecque, qu'il serait désolé, je le sais, de lui imposer une figure étrangère. Et, si je lui adresse cette petite observation, c'est bien moins pour critiquer ses travaux que pour lui apporter cordialement le concours de ma modeste expérience.

Ch. LÉVÊQUE.

(*La suite à un prochain cahier.*)

La Mythologie des plantes ou les légendes du règne végétal, *par Angelo de Gubernatis.* Tome I, Paris. Reinwald, 1878, in-8°.

Les plantes jouent fréquemment un rôle dans les traditions et les cérémonies religieuses des peuples de l'antiquité. La croyance de ces peuples reflétant les conceptions enfantines et naïves qu'ils se faisaient de la nature, leurs dieux étant, pour la plupart, des personnifications des phénomènes physiques, les végétaux ne pouvaient manquer d'occuper une assez large place dans leur mythologie. L'étude des superstitions et des fables relatives aux arbres, aux herbes, aux fruits, et, en général, à tout ce qui relève du régne végétal, constitue donc une branche de l'histoire des anciennes religions. Un savant indianiste italien, M. Angelo de Gubernatis, y a consacré un livre curieux, dont la première partie vient de paraître. Ce qu'il avait accompli dans un autre ouvrage, pour la mythologie zoologique, il entreprend aujourd'hui de le faire pour la mythologie botanique. Il a réuni une foule de renseignements intéressants sur ce qui concerne les végétaux considérés comme éléments des légendes sacrées et des contes populaires. Il a noté tout ce qui rentre dans cette flore, tour à tour fantastique ou superstitieuse, et qui se ren-

contre soit chez les anciens, soit dans l'héritage qu'en ont reçu le moyen âge et les temps modernes.

La difficulté qu'il y avait pour l'auteur à présenter, sous une forme méthodique et dans une suite de chapitres logiquement enchaînés, les documents par lui recueillis, l'a déterminé à adopter, pour la distribution des matières, un ordre purement alphabétique. Les articles ont été rangés suivant l'ordre des mots qui les désignent; en sorte qu'au lieu d'un traité systématique, c'est un répertoire qu'il met sous nos yeux. Après avoir herborisé patiemment sur le sol mythologique, il nous apporte ses échantillons, non classés suivant un mode rationnel, mais placés par ordre alphabétique de noms. Un tel répertoire peut être plus commode pour la recherche; il a le tort pourtant de ne pas laisser si bien saisir le lien existant entre ces mythes, ces usages, ces pratiques, qui se sont souvent transformés ou modifiés dans la succession des âges en amenant des échanges de dénominations, en substituant une plante, un fruit à un autre, ou transportant une même plante, un même fruit d'un personnage légendaire à un personnage différent. Nous pensons qu'il eût été possible de répartir d'une manière plus satisfaisante les données dont les investigations de M. de Gubernatis ont enrichi la science des religions. Un ordre plus raisonné n'aurait pas contraint l'auteur à revenir, comme il le lui faut faire avec l'ordre qu'il a préféré, plusieurs fois sur le même sujet. Groupées ensemble, les conceptions analogues, mais se rapportant à des végétaux divers, auraient permis de comprendre la genèse et la métamorphose de certaines idées dont le lien se cache à celui qui étudie les produits de la mythologie botanique chacun en soi, isolément.

En signalant ce que le livre du savant professeur de Florence renferme de plus neuf et de plus curieux, je ne m'astreindrai pas, pour le motif que j'indique ici, à suivre l'ordre qu'il a adopté. J'emprunterai à son livre les faits, mais je tenterai çà et là d'y trouver une signification qu'il n'a point cherchée.

C'est à des titres fort différents que les végétaux figurent dans la mythologie. Ils apparaissent tantôt avec des propriétés merveilleuses, qui ne sont que l'exagération de celles qu'avaient constatées l'expérience des hommes versés dans la connaissance des simples, tantôt ayant des effets purement fabuleux; d'autres fois ils interviennent comme symboles divins ou comme des formes de ce vaste naturalisme qui animait toutes les parties de l'univers et faisait autant de personnes des créations de la nature. Mais l'imagination des premiers humains ne se contenta pas de prêter la vie et l'individualité aux astres, aux météores, aux mille produits du

climat et des forces mécaniques ou chimiques, elle transporta encore dans le ciel, dans l'atmosphère, les scènes et les produits de la terre; elle peupla d'animaux, de végétaux fantastiques, le firmament et les régions aériennes; elle créa ainsi tout un monde imaginaire de végétaux, qu'elle dota de vertus et d'actions surnaturelles, et qu'elle se représenta d'après les types que le sol lui fournissait, et ces types, à leur tour, elle leur supposa des propriétés suggérées par les conceptions fantastiques dont ils avaient été le point de départ.

De même que les mots enfantaient des dieux qui n'en étaient que l'incarnation, les noms donnés aux végétaux engendraient l'idée de propriétés qu'on ne tardait pas à leur attribuer, et, les superstitions survivant aux mots eux-mêmes, la croyance à des vertus que le naturalisme avait fait inventer s'attachait à des noms nouveaux, liés à des croyances d'une date plus récente et d'une provenance différente. Un échange s'opérait d'un végétal à l'autre, et la superstition donnait à son tour naissance au nom symbolique, comme auparavant le nom symbolique avait engendré la superstition.

Les faits que nous offre ce qu'on peut appeler la mythologie phytologique sont, on le voit, fort complexes, et, pour les caractériser, il en faut démêler l'évolution. Or c'est ce que le simple ordre alphabétique ne saurait permettre. Au lieu de prendre chaque plante ou chaque groupe mythologique de plantes en particulier, il vaut mieux rapprocher les croyances et les superstitions relatives aux végétaux suivant la catégorie mythique dans laquelle les placent les légendes dont ils ont été l'objet. L'aperçu que je viens de tracer des principales causes qui rattachent les végétaux aux idées religieuses fournit un cadre de classification fort supérieur, à mon avis, à l'exposé suivant l'ordre de l'alphabet.

La connaissance des propriétés alimentaires, curatives, utiles et nuisibles des plantes, est l'une des premières qu'acquit l'humanité. Elle remonte au berceau des sociétés. Elle est presque instinctive, car on l'observe dans une certaine mesure chez les animaux. Ces vertus des plantes, ces avantages qu'en retirent nos besoins, ces effets funestes que peuvent avoir leur suc, leurs racines, leurs feuilles ou leur écorce, furent regardés comme dus à une intervention surnaturelle, à un don spécial de la divinité qui présidait à leur croissance, d'où l'on supposa que c'était en invoquant celle-ci qu'on acquérait la connaissance de la vertu de la plante.

Les propriétés des simples furent donc moins cherchées dans des actions physiques et chimiques, dont on n'avait d'ailleurs qu'une grossière

idée, que dans des causes surnaturelles, pour l'explication desquelles l'imagination se donnait libre carrière, et la science de la botanique devint de la sorte une branche de la théologie païenne, puis de la magie; car, lorsque le culte des divinités qu'on supposait avoir doté l'humanité des végétaux utiles, ou avoir, dans leur vengeance, placé près de nous les végétaux nuisibles, commença à faire place à d'autres adorations, on ne vit plus en elles que des démons, des génies inférieurs, des esprits errants et proscrits par le ciel, et l'on rapporta alors à ces *outlaws* du monde surnaturel les propriétés des plantes attribuées antérieurement aux dieux. Parfois aussi, quand ces propriétés étaient bienfaisantes, on en fit honneur à des personnages semi-divins, à des héros, à des saints.

Ce n'est pas seulement lors du passage du polythéisme gréco-romain au christianisme que s'est opérée cette métamorphose de la mythologie botanique, nous constatons pareil phénomène chez des populations demeurées païennes, mais où de faux dieux ont pris la place d'autres faux dieux, où une théogonie chimérique s'est substituée à une autre qui ne l'était pas moins. L'Inde, par exemple, nous présente, dans les idées qu'on s'y faisait sur la vertu des végétaux, des transformations fort analogues à celles que je viens d'indiquer.

L'Atharva-Véda attribue l'art de composer des enchantements avec les racines, et la puissance qui en résulte, à un mauvais génie, dans lequel nous devons reconnaître, écrit notre auteur, un confrère de ce Mûla-Deva, ou *dieu* des racines, sorte d'Hérode indien, dont le nom est *Kamsa*.

L'Hindoustan a, comme la Grèce et Rome, toute sa flore mythique, à laquelle M. de Gubernatis se réfère souvent. Chaque divinité règne sur certaines plantes, qui en tirent quelquefois leur nom. Le grand dieu du panthéon védique, Indra, attache le sien à nombre d'espèces dont notre auteur donne l'énumération.

La végétation est si luxuriante dans l'Inde, qu'elle ne pouvait manquer d'occuper une large place dans les légendes sacrées. Les plantes inspiraient, à l'Arya, à l'Hindou, une véritable vénération. D'après le Rig-Véda, certaines herbes ont été créées même avant les dieux. C'est que l'Arya, ainsi que le Grec, prêtait à ses divinités nos besoins, et, avant que les dieux apparussent, il fallait leur assurer la nourriture. Aussi la semence était-elle invoquée comme une divinité, une puissance mystérieuse qui entend nos prières et nos vœux. Dans un des hymnes du Rig-Véda, l'Arya invoquait les herbes qui donnent des fruits, celles qui donnent des fleurs, celles qui donnent des boissons, celles qui donnaient des sucs, même celles qui ne produisent rien, et, en semant, il devait réciter cette dévote prière.

Les rapprochements que M. de Gubernatis fait avec d'autres religions nous montrent que la mythologie des plantes a présenté à peu près partout le même caractère. Cette homogénéité de légendes de patrie différente justifie le mélange qu'il fait sans cesse de traditions, de superstitions d'âges fort éloignés.

Le caractère général de l'application aux végétaux de noms et de croyances qui dérivaient des métamorphoses subies par la superstition une fois établi, attachons-nous plus particulièrement aux faits que nous fournit le paganisme gréco-latin rapproché du christianisme.

L'onomastique hagiologique étant beaucoup plus riche que l'onomastique démonologique, on ne retrouve pas naturellement, parmi les plantes que la croyance populaire rapportait aux esprits infernaux, la variété d'appellations que fournissait le paradis. Les plantes malfaisantes, vireuses, âcres, narcotiques, sont d'ordinaire simplement désignées sous le nom d'*herbe du diable*, *herbe de Judas*, ou encore et plus souvent *herbe aux sorciers;* ce dernier nom provenait autant de ce que les sorciers en faisaient usage pour la composition de leurs philtres, de leurs préparations hallucinantes ou anesthésiques, que de ce qu'ils passaient pour être les ministres des démons. On ne rencontre pas de plantes désignées par ces nombreux noms de la légion des mauvais esprits qu'avaient imaginés les démonographes. On pourrait, au contraire, dresser une longue liste des noms particuliers de saints qui sont restés attachés à des végétaux. Le saint qu'on invoquait comme ayant le don de guérir telle maladie, telle infirmité, fut donné pour patron au végétal employé comme remède pour la même maladie, la même infirmité. Quelquefois, au lieu d'imposer à ces plantes un vocable particulier, on les désignait sous la dénomination générique d'*herbe sacrée*, d'*herbe sainte*. Telle fut notamment le nom qu'on imposa à la menthe, consacrée, à raison de ses vertus curatives, à différentes divinités médicales. Toutefois l'origine du nom du saint attaché à une plante est souvent plus simple. La plante était ainsi dénommée parce que sa floraison coïncidait avec l'époque où le calendrier plaçait la fête de ce saint. C'est ce qui a eu lieu, par exemple, pour *la rose* ou *herbe saint Georges*. Cette appellation, comme le note M. de Gubernatis, fut appliquée à deux fleurs, dont l'une, la pivoine, fleurit en avril, mois où l'on fête la Saint-Georges, martyr, et l'autre fleurit plus tard, vers l'époque de l'anniversaire du second saint du même nom.

Satan, l'inspirateur des enchantements, fut regardé comme tenant sous son empire les plantes empoisonnées; la même puissance était attribuée, chez les anciens, à Hécate, à laquelle on avait consacré la man-

dragore, la belladone, le *Solanum nigrum*, l'aconit, etc. Tout l'arsenal des empoisonneurs prit ainsi place dans le rituel des sorcières et le manuel des magiciens. L'action de ces plantes toxiques fut rapportée à différents démons malfaisants. Tandis qu'on supposait à ces plantes la propriété de les évoquer, on prêta à des plantes thérapeutiques la vertu de les éloigner, de les conjurer. De là le rôle joué par plusieurs d'entre elles dans les exorcismes. Suivant une pratique que la superstition a perpétuée chez de crédules campagnards, presque jusqu'à nos jours, l'aspersoir dont on se sert pour chasser les esprits du mal doit être composé de plantes médicinales : la sauge, la menthe, la valériane, le frêne, le basilic. Quand, du paganisme, l'emploi de ces végétaux curatifs ou empoisonnés passa dans le rituel des pratiques chrétiennes, qu'on continuait souvent d'accomplir au jour même que l'ancienne religion leur avait assigné, les herbes bienfaisantes prirent leur nom du saint à l'anniversaire duquel tombait la cérémonie où elles étaient mises en œuvre. De là les *herbes de la Saint-Jean* qui, cueillies au solstice d'été, furent ainsi transportées du culte du soleil à celui du précurseur du Christ. En France, la dénomination d'*herbe de la Saint-Jean* s'attacha plus particulièrement au millepertuis perforé (*Hypericum perforatum*), réputé longtemps astringent et vulnéraire et propre à chasser les démons. Dans son article « Plantes et herbes de saint Jean, » notre auteur a passé en revue un grand nombre de végétaux ainsi dénommés et rappelé les pratiques dont ils étaient l'objet.

L'affaiblissement de la dévotion aux saints, de la croyance au diable, fit graduellement disparaître, dans le langage populaire, toute cette hagiographie, et substituer aux noms de saints, comme à ceux de démons, une épithète indiquant simplement la nature de la vertu prêtée à la plante. Voilà comment on eut des noms tels que les suivants : l'*herbe à la rate* (*scolopendre officinale*), l'*herbe au chantre* (*Sisymbrium officinale*) (crucifère béchique), l'*herbe aux charpentiers* (*Achillea millefolium*), qui servait à cicatriser les blessures qu'Achille guérissait avec sa lance, l'*herbe aux femmes battues* (*Tamus communis*), dont on reportait aussi les propriétés vulnéraires à la *Bryonia dioica*, l'*herbe aux teigneux* (*Tussilago petasites*), l'*herbe aux goutteux* (*Ægopodium podagraria*), etc.

Quelquefois la forme même de la fleur ou de la feuille, en rappelant celle de tels de nos organes, suggérait l'opinion que la plante jouissait de la propriété d'en guérir les maladies; ou, en représentant la figure d'un animal, donnait l'idée tout homéopathique, qu'elle guérissait ou préservait des atteintes de cet animal. Les taches blanches des feuilles de la *Pulmonaria*, rappelant les tubercules pulmonaires, on imagina

que la plante avait la vertu de guérir les affections du poumon. Une autre borraginée nous fournit un exemple analogue. Les taches livides de la tige de l'*Echium*, la disposition de ses fruits, qui n'est pas sans analogie avec celle d'une tête de vipère, firent attribuer à cette plante une puissante efficacité contre le venin de ce reptile, et lui valurent le nom de *vipérine*. M. de Gubernatis n'a mentionné que quelques-uns de ces faits; il a peut-être réservé les autres pour son tome II. Il en est un assez curieux, que je ne veux point passer sous silence. Albert le Grand, dans son livre *De virtutibus herbarum*, parle d'une plante appelée *serpentine*, dont la tige, enfouie avec une feuille de trèfle, produit des serpents rouges et verts, c'est-à-dire visiblement des racines serpentiformes. Si l'on réduit en poudre ces racines, et qu'on projette cette poudre sur la flamme d'une lampe, on aperçoit alors une multitude de serpents. Répand-on la poudre au point où une personne a placé sa tête pour dormir, celle-ci ne pourra plus avoir là de rêves.

Il faut vraisemblablement chercher l'origine de cette fable dans quelque phénomène optique produit par l'inflammation de la plante en question; notre auteur rapproche le passage d'Albert le Grand de ce que dit V. M. di Sancta Caterina d'une plante de l'Inde. Les feuilles en sont charnues, et, quand elles se pourrissent, elles engendrent des serpents; mais il ajoute que ces serpents ne sont pas venimeux; ce qui montre qu'il ne s'agit ici que d'une apparence, car rien n'est plus commun que l'aspect anguiforme de certaines tiges et de certaines racines. Diverses plantes de l'Hindoustan ont tiré leur nom du sanscrit *sarpa*, «serpent;» plusieurs produits végétaux du mot *ahi* qui a le même sens.

Si les propriétés véritables ou supposées des végétaux ont été le point de départ de mythes, de légendes, de contes, où interviennent les personnages divins ou surnaturels sous le patronage desquels ces propriétés les ont fait placer, un transport inverse d'idées a fait prêter aux végétaux des vertus et un rôle dont les dieux qu'ils symbolisaient furent l'origine. Ici c'est le symbolisme qui a passé dans le règne végétal au lieu que ce soit le règne végétal qui ait donné naissance à la conception mythologique.

Les Grecs, et après eux les Latins, avaient consacré une foule de plantes et d'arbres aux dieux. Un savant allemand, J. H. Dierbach, a publié, en 1833, sous le titre de *Flora mythologica*, un intéressant ouvrage où sont passés en revue tous les végétaux que la légende et le culte avaient sanctifiés. On y trouve sans doute bien des plantes dont le rôle mythologique prenait sa source dans les faits naturels que je viens de rappeler, mais bon nombre d'autres n'y apparaissent qu'à raison des

idées symboliques adoptées par la légende. Telle est notamment l'origine de la consécration de l'olivier à Athéné ou Minerve, du myrte à Aphrodite ou Vénus, du pavot à Proserpine, etc. Ces végétaux symboliques furent le plus ordinairement regardés comme ayant été un don particulier du dieu qu'ils symbolisaient; ce fut certainement le cas pour l'olivier, et pour les diverses plantes dont les vertus étaient réputées la découverte de Mercure et appelées pour ce motif *mercuriales*.

Le nom de la divinité, en s'attachant au végétal par suite du symbolisme, fit attribuer à celui-ci des propriétés en rapport avec les attributs de cette même divinité. Le répertoire de M. de Gubernatis nous en fournit des exemples. On sait qu'Hercule figurait parmi les divinités médicales de l'antiquité; c'est à ce titre qu'il était au nombre des dieux qui recevaient l'épithète d'Ἀλεξίκακος, et les sources thermales lui étaient consacrées. Ce héros, qui avait sauvé l'humanité de tant de monstres, devait naturellement être invoqué contre la maladie. On plaça, pour cette raison, sous son vocable des plantes auxquelles on avait reconnu une puissante action médicinale, notamment la jusquiame (*hyoscyamus*), à ce que nous apprend Pline; cette solanée devint ainsi la plante d'Hercule, l'*héraclée*, pour se changer plus tard en celle d'une sainte invoquée dans les maladies (herbes de sainte Apolline). Par un pareil motif, on appliqua le nom d'*Heracleum* à une ombellifère, la *berle*, dont les racines âcres ou amères, le suc fermentescible, étaient préconisés par les médecins grecs. Bien d'autres plantes furent, à raison de leur emploi thérapeutique, consacrées au héros fils d'Alcmène : le pavot qui donne l'opium, la *Nymphæa alba*, l'origan, l'ortie blanche, la grande scrofulaire, la historte (*Polygonum bistorta*), la pariétaire officinale. Les plantes qu'on croyait propres à guérir les blessures faites avec le fer, telles que la *Sideritis* ou *Ferraria* (crapaudine), furent, par une semblable association d'idées, consacrées au même dieu. Cette dernière plante étant ainsi devenue la plante d'Hercule, l'ennemi des brigands, le meurtrier de Cacus, on supposa qu'elle avait la propriété d'écarter les voleurs. Apulée nous raconte, dans son traité *de virtutibus herbarum*, que l'herbe héracléenne (*herba heraclea*) ayant la vertu d'éloigner les brigands (*latrones*), les voyageurs ne manquent pas d'en porter sur eux. Cette *herba heraclea*, la *sideritis*, est une labiée commune dans la région méditerranéenne; M. de Gubernatis la rapproche de certaines plantes qui étaient tenues pour avoir la vertu de découvrir la retraite de ceux qui se cachaient, et qu'on baptisait en conséquence du nom d'*herbe qui ouvre*. Il est fait mention de

telles plantes dans les hymnes védiques, dans la fable italique de Picus Martius, et dans la tradition populaire slave de la *rasriv trava* qu'il suffit d'approcher d'une serrure pour l'ouvrir.

Les déesses dont la virginité était, dans la mythologie antique, le symbole tour à tour de l'astre solitaire de la nuit, de la lune, de la pureté de l'atmosphère, de la chasteté, de la pudeur, eurent leurs végétaux symboliques, comme celle de la beauté virginale, de l'amour qu'inspire la jeune fille entrant dans la nubilité eut les siens. Ces plantes reçurent des Grecs le nom de *parthenium* (*παρθένιον*), c'est-à-dire *herbe de la vierge.* D'ordinaire c'étaient des herbes à fleurs blanches ou à parfum embaumé, dont la couleur ou l'odeur offrait comme un emblème de la pureté. Elles furent consacrées à Athéné ou Minerve, à Artémis ou Diane, à Aphrodite ou Vénus. On tressait, en l'honneur des deux premières de ces déesses, de blanches couronnes; on se ceignait le front de roses ou de myrte pour fêter la troisième. Mais plus tard on en vint, par une pente toute naturelle, à attacher l'idée de sexualité féminine aux plantes dédiées à des divinités vierges, et le nom de celles-ci fut appliqué à des végétaux qui passaient pour guérir des maladies de femme, ou même qui étaient employés pour les avortements. L'*Artemisia abrotana*, l'armoise d'Égypte fut appelée la plante d'Artémis, parce qu'elle servait dans les enchantements qui agissaient sur l'organe féminin, et les propriétés antispasmodiques de l'*artemisia maritima* et d'espèces voisines les firent placer sous la même invocation. Une composée, la matricaire, administrée contre les affections de l'utérus, reçut le nom de plante de la vierge, *Pyrethrum parthenium*, et on la dota de la propriété de défendre l'organe siège de la virginité. Un rapprochement d'idées, d'une origine également symbolique, peut être constaté pour une autre plante mise sous le patronage de Vénus, la personnification du principe féminin. Cette plante, de la classe des acotylédonées, avait attiré de bonne heure l'attention populaire par sa propriété à sortir toute sèche des eaux dans lesquelles elle a été immergée, ce qui lui valut le nom d'*adiantium* (*ἀδίαντος*, non mouillé). Elle offrit une image toute naturelle de la déesse des amours, sortie, avec tout l'éclat de sa beauté, de l'écume des ondes, et qui, sous le nom d'Anadyomène, était représentée sortant du bain dans lequel elle avait délié sa blonde chevelure que l'eau n'avait pu gâter. L'*adiantium* devint ainsi un emblème de Vénus, et, comme on comparait aux cheveux de la déesse les tiges et les feuilles d'une extrême finesse de la plante, on la connut sous la dénomination de *Capillaris Veneris* ou *Capillaria*, ou encore de *Callitrichon*. Citons encore une association d'idées du même ordre. Elle

nous est fournie par le nom de peigne de Vénus (*pecten Veneris*), qu'on donne à une ombellifère, le *scandix*, ou *cerfeuil à aiguillettes*, plante dont les ombelles procuraient au berger des aiguilles qu'il nouait pour empêcher les effets de l'amour. Une campanulacée, dont la corolle présente un lobe aplati d'une forme spéculaire, fut semblablement appelée *miroir de Vénus*, car le peuple aimant à chercher dans les champs ce qui lui rappelait l'objet de sa dévotion, il voyait, dans cette fleur élégante, le miroir où se mirait la déesse des amours; de même que, dans une autre campanule, il se plaisait à voir le *gant de Notre-Dame* (*Campanula trachelium*).

M. de Gubernatis produit un exemple non moins curieux de ces associations d'idées qui rattachent à une fleur le nom de la déesse de la beauté. La fable racontait que l'*Agrostemma coronaria* avait poussé dans le bain même de Vénus, afin de couronner son aimable front. On expliquait ainsi le nom de *labrum Veneris*, *labrum Venereum*, que Pline nous apprend avoir été donné, en Italie, à la plante, car ce nom pouvait se traduire par *baignoire de Vénus*, mais il le devait à la forme de la fleur où l'on croyait reconnaître une image de la lèvre (*labrum*) de la déesse. La dénomination de *Labrum venereum* fut encore attribuée à la plante appelée par les Grecs *dipsacos*, c'est-à-dire *qui guérit de la soif* (*δίψαν ἀκέομαι*), par allusion à ses feuilles soudées ensemble et formant un réservoir où se conserve l'eau pluviale.

Les attributs de la déesse vierge Athéné ou Minerve ayant passé, dans les légendes du moyen âge, à la Vierge mère du Sauveur, les herbes *parthenium* devinrent des herbes de la Madone, et ces herbes *virginales* furent dotées, dans la créance populaire, de vertus en rapport avec leur nom. Plusieurs des plantes dites *herbes de la vierge Marie* furent regardées comme jouissant de la propriété de faire reconnaître la virginité, propriété qu'on prêta au lys, à la mauve, à la laitue, etc. Rappelons qu'un chapitre du livre de Torreblanca, *De magia*, est consacré à la *parthenomantie* où à l'art magique de constater la virginité. Par extension, on supposa à d'autres plantes, que leur consécration à Minerve ou à Vénus d'abord, à Notre-Dame ensuite, faisait appeler de ce même nom de *parthenium*, une vertu curative pour les maux de matrice. *Vice versa*, l'existence réelle de cette propriété thérapeutique a valu à leurs homonymes un pareil nom. Tel fut le cas pour la matricaire, qui reçut des Grecs le nom de *parthenium*, à raison de la propriété emménagogue qui lui a valu chez les Latins le nom de *matricaria*. C'est par une association inverse d'idées qu'en Toscane on emploie la capillaire, la plante symbolique de Vénus, pour provoquer les mois. De tels passages

de l'idée symbolique à la propriété vraie ou supposée se sont opérés sans cesse dans l'imagination populaire.

Le symbolisme des végétaux a engendré d'autres fois, non des dénominations nouvelles, mais des usages où l'on voit apparaître la trace d'anciennes idées cosmogoniques. Citons-en un exemple :

L'arbre, avec sa tige droite comme la taille d'un homme, ses rameaux qui en rappellent les bras, les membres, avec son feuillage qui en simule quelque peu la chevelure, s'offrit comme une image de l'individu de notre espèce, et ce symbolisme s'établit d'autant plus facilement que, dans l'antiquité, on se représenta volontiers les premiers hommes comme étant sortis du trou ou du creux des arbres[1]. On supposa, par une association d'idées facile à comprendre, que la vie des hommes pouvait être unie à celle d'arbres qui en étaient comme le prototype, conception qui suggéra aux Grecs ce qu'ils racontaient des Dryades et des Hamadryades, et dont un dernier vestige subsiste dans l'usage naguère existant en certains cantons de l'Allemagne, et qui s'est retrouvé jusqu'en Polynésie, de planter un arbre à la naissance d'un enfant, dans la persuasion que la croissance de l'un serait concomitante de celle de l'autre.

L'influence du symbolisme sur la botaniqne mythologique ne s'est pas fait moins sentir aux temps chrétiens que dans l'antiquité païenne. Les anges, les patriarches, les apôtres, les martyrs, les confesseurs, tous ceux que l'Église honore d'un culte de dulie, ayant reçu chacun des attributs distinctifs, soit dans l'iconographie, soit dans la légende, ces attributs prirent la place des anciens symboles d'origine naturaliste. Or plusieurs de ces attributs, comme l'arbre, la palme, le lys, la rose, etc., étaient empruntés au règne végétal; ils leur firent attacher des idées qui dérivaient des vertus des saints personnages auxquels on les avait consacrés. Le même échange d'idées s'étant opéré pour des animaux qui étaient aussi donnés aux saints comme emblèmes, on appliqua quelquefois aux plantes, aux herbes que rappelaient ces animaux, la dénomination que son caractère symbolique avait fait appliquer à l'animal. Il faut donc souvent remonter non au saint, mais à son emblème, pour s'expliquer le nom du végétal. En voici une preuve:

La légende populaire ayant fait du cochon l'animal caractéristique de saint Antoine, on finit par imposer le nom du pieux solitaire à des plantes qu'on regardait comme fournissant à l'animal sa nourriture

[1] Voyez ce que j'ai dit dans mon *Histoire des religions de la Grèce antique*, t. I, p. 219. Cette croyance populaire s'est retrouvée en Allemagne, à ce que nous apprend Mannhardt, *Germanische Mythen*, cité par M. de Gubernatis.



préférée. Ceci explique pourquoi le nom d'*herbe de saint Antoine* fut donné à divers végétaux recherchés des porcs. Quant à l'étymologie du nom d'herbe de saint Antoine que porte la *lysimachia*, elle nous est fournie par cette circonstance que cette herbe était tenue pour un remède contre la maladie dite au moyen âge, *feu saint Antoine*, et qu'on suppose avoir été un érésipèle gangreneux. Le nom de la primulacée, aujourd'hui baptisée du nom d'un célèbre médecin grec, appartient conséquemment à la catégorie de ceux qui proviennent du transport du nom d'un saint à la plante guérissant la maladie à laquelle le saint préside. Le nom de *lis de saint Jacques*, donné à l'amaryllis reine de beauté (*A. formosissima*), a été le produit d'une liaison d'idées du même ordre que celle que nous constatons pour les végétaux que nous venons de citer. La fleur rappelant les clochettes de cuivre dont les pèlerins qui revenaient de Saint-Jacques-de-Compostelle ornaient leurs vêtements en les associant à des coquilles, on lui appliqua le nom de l'apôtre vénéré en Galice.

Le symbolisme a fait plus que prêter aux plantes une vertu et une histoire purement mythique d'où sont nées des croyances populaires : il a été jusqu'à transformer en divinités des plantes mêmes. La plante offerte aux dieux, le suc qu'on en retire pour le leur présenter en libation, ont pris une personnalité et se sont élevés jusqu'à la hauteur d'une divinité véritable. C'est ce qui est arrivé chez les Aryas pour le *soma*. Le Véda nous montre que cette plante (*Asclepias acida*, *Sarcostemma viminale*), dont on extrayait un jus offert en libation aux *Dévas*, finit par être assimilée au dieu lui-même, et détrôna presque Indra, le dieu du ciel, se confondant avec le feu, Agni, le dieu du sacrifice. Soma est le roi des végétaux, ce fut là un des motifs qui le firent assimiler à la lune, que la créance populaire dotait d'une puissante action sur la végétation, qui présidait à l'emploi des herbes magiques. Dans le Véda, les plantes s'entretiennent avec Soma leur roi.

On a vu, par un phénomène analogue, dans la mythologie grecque, Ampélos, (Αμπελος) « la vigne, » Cissos (Κίσσος) « le lierre, » devenir des personnages du thiase ou cortège de Dionysos, le narcisse, Νάρκισσος, métamorphosé en un fils de Céphise, aimé de la nymphe Écho, le laurier, Daphné, Δάφνη, la menthe, Mentha, Μίνθη, transformées en nymphes. Plus tard, la poésie, s'apercevant de cet anthropomorphisme, renversa l'ordre de la génération des idées ; elle représenta la plante comme ayant tiré son nom d'une de ces personnifications divines qui aurait subi une métamorphose. Mais l'étymologie du nom qu'elle porte démontre suffisamment que la plante a suggéré l'invention de la déité.

Car notons-le, en même temps que la floraison eut une divinité spéciale, Flore, invoquée au mois d'avril, et dont on faisait remonter le culte jusqu'au roi Tatius, chaque plante, pour ainsi dire, eut sa légende sacrée; sa fleur ou sa tige fut comme un rayon de la théogonie.

Je me bornerai à ce court aperçu des diverses phases auxquelles la mythologie végétale nous fait assister. Il montre combien est complexe ce monde de conceptions mythiques et superstitieuses, où toutes les idées se tiennent et se mêlent en composant un réseau presque inextricable. L'ouvrage de M. de Gubernatis aidera à en débrouiller quelques parties, et nous mettra à même, plus que les traités où sont abordés des problèmes plus élevés de l'histoire des religions, de constater la prodigieuse fécondité de l'esprit humain, dans ses premiers et naïfs efforts pour deviner l'énigme de la création.

Alfred MAURY.

Louis XIV et le maréchal de Villars, après la bataille de Denain.

PREMIER ARTICLE.

La prise du Quesnoi et l'investissement de Landrecies avaient vivement ému Louis XIV. Si cette dernière place succombait, la vallée de l'Oise était libre, et aucun obstacle sérieux ne pouvait arrêter une marche rapide du prince Eugène sur Paris.

La position était donc très critique, et, malgré les négociations ouvertes avec l'Angleterre, l'obstination acharnée du prince Eugène et des Hollandais suffisait à mettre la monarchie en péril. Aussi le vieux roi s'abandonnait-il aux résolutions désespérées que l'on connaît, et Villars ne parvenait que difficilement à calmer de nobles impatiences, en représentant au monarque qu'il s'agissait de sa dernière armée et de la dernière bataille à livrer. Le sentiment profond d'une si grande responsabilité pesait sur Villars avec anxiété. Son courage n'était point ébranlé, mais sa prudence était plus circonspecte que jamais.

Surprendre un capitaine comme le prince Eugène n'était pas chose aisée, et c'est à quoi pourtant s'étudiait Villars depuis plusieurs semaines. Mais chaque jour changeait les dispositions de la veille, et,

pour attendre le moment favorable, il semblait perdre son temps dans l'inaction. Ainsi, le 21 juillet, il avait écrit à la cour qu'une bataille sous les murs de Landrecies était trop compromettante, que, d'autre part, une marche de flanc sur Denain était non moins périlleuse; qu'il était prêt à tout, mais que le bon sens et l'intérêt du roi l'obligeait encore à se borner à observer l'ennemi et à épier le moment.

Il en était là, lorsque, le 23 juillet, le moment favorable, si recherché, si désiré, apparut à ses yeux. Il avait inspiré au prince Eugène la persuasion qu'il voulait livrer une bataille sur la Sambre, pour débloquer Landrecies, et Eugène avait disposé ses forces en conséquence, sans s'inquiéter du camp retranché de Denain et de ses lignes de Marchiennes, auxquelles Villars tournait le dos, et qui semblaient suffisamment protégées par l'Escaut.

Ce fut le 23 juillet au soir que Villars, trompant, avec une habileté sans égale, la vigilance de son adversaire, partit en silence du Cateau, vers la chute du jour, et, par une marche forcée, que cacha l'obscurité de la nuit, tomba comme la foudre, le 24 au matin, sur le camp de Denain, y surprit les bataillons préposés à sa garde, coupa les communications d'Eugène avec ses magasins, accomplit l'un des plus hardis coups de main dont l'histoire militaire ait conservé le souvenir, et détruisit les combinaisons préparées avec assurance par les ennemis coalisés, pour une invasion du territoire français.

Mais un si grand succès, dont nous avons raconté tous les détails[1], fut mêlé de beaucoup d'amertumes.

A sa lettre du 21 juillet, Villars reçut une réponse qu'il suffira de rapporter, pour se faire une idée juste de l'état des esprits en ces extrémités.

C'est le ministre de la guerre, M. Voisin, qui écrit, au nom du roi, au moment même où Villars se précipitait sur Denain, le 23 au soir.

« J'ai rendu compte au roi de la lettre que vous m'avez fait l'honneur « de m'écrire le 21 de ce mois.

« Je crois ne pouvoir me dispenser de vous dire, comme votre ser- « viteur et de vos amis, que la première réflexion que le roi a faite, sur « cette lettre, a été que vous vous trouviez en état de prendre un grand « avantage sur les ennemis, en cherchant à les attaquer et à les com- « battre de l'autre côté de la Sambre.

« Vous convenez que M. le marquis de Coigny et M. de Geoffreville « ont trouvé que, par la disposition du terrain, il y avait assez d'égalité

[1] Voy. la *Revue des Deux Mondes*, octobre 1870, et *Journal des Savants*, 1871.

« pour le combat entre les deux armées; et vous devez être fort supé-« rieur en nombre de troupes, puisque celles des ennemis ne sont point « rassemblées.

« Vous songez à faire attaquer le camp de Denain; il faut nécessaire-« ment que le prince Eugène y ait laissé un nombre de bataillons assez « considérable; il y en a encore à Marchiennes, et ces bataillons, dis-« persés dans l'étendue de sept lieues, ne sont point à portée de joindre « l'armée que vous auriez à combattre.

« Je souhaite fort que votre dessein sur le camp de Denain réussisse « promptement; mais, si cela manquait, vous auriez peut-être grand re-« gret, dans la suite, d'avoir donné aux ennemis le temps de rassembler « toutes leurs troupes, et d'établir quelque poste de l'autre côté de la « Sambre.

« Le principal objet du roi est d'empêcher qu'ils ne se rendent maîtres « de Landrecies, et, si vous y réussissez en attaquant le camp de Denain, « vous y aurez honneur, et Sa Majesté sera très contente.

« Mais si, après toutes les réflexions que vous faites, Landrecies se « trouvait pris, il semble que vous en prenez sur vous l'évènement et « toutes les suites. Toutes vos lettres sont pleines de réflexions sur le « hasard d'une bataille; mais peut-être n'en faites-vous pas assez sur les « tristes conséquences de n'en point donner, et de laisser pénétrer les « ennemis jusque dans le royaume, en prenant toutes les places qu'ils « veulent attaquer.

« Il me semble, à vous parler naturellement, qu'après les ordres réi-« térés de Sa Majesté, les plus fortes réflexions d'un général doivent « être pour bien faire ses dispositions, et profiter des moments.

« Je crois vous faire plaisir de vous parler avec cette liberté.

« Le roi, après avoir entendu la lecture de votre lettre, et après « avoir fait la réflexion que je viens de vous marquer, m'a dit qu'il « attendait votre courrier; ce ne sera pas sans quelque esprit d'inquié-« tude. »

Trois jours avant, le 20 juillet, Villars avait écrit au roi la lettre suivante :

« Depuis neuf heures du matin, que j'ai écrit un mot à M. Voisin, « j'ai reconnu avec M. le maréchal de Montesquiou et plusieurs de « MM. les officiers généraux, les quartiers des ennemis, en deçà de la « Sambre, que la nature des lieux ne permet pas d'attaquer, et je « cherche encore; car nous devons percer les bois cette nuit, mais « avec peu d'espérance de réussir. Nous trouvons donc que l'on ne « peut attaquer l'ennemi qu'en passant la Sambre, et cela par une ba-

« taille générale, avec l'armée tout entière, et, selon l'opinion de M. le « marquis de Coigny, avec désavantage sur la nature des lieux, l'en- « nemi plaçant son armée entière, la droite sur la Sambre, et suivant « le ruisseau de Priche. Nous ne croyons pas devoir donner cette ba- « taille sans les ordres de Votre Majesté; cependant nous allons de- « main matin reconnaître les postes; si nous les trouvons plus favo- « rables que nous ne l'espérons, nous n'attendrons pas les ordres de « Votre Majesté pour attaquer. S'il est question d'une bataille avec dé- « savantage, je la supplie de me pardonner la liberté de les demander. « Le plus ou le moins de temps que les ennemis ont eu ne leur donne « aucun avantage, car la force de l'investissement consiste dans la na- « ture du pays. Ce n'est pas qu'il ne relève de la terre en quelques « endroits, mais c'est son armée entière que nous trouverons, après « avoir passé la Sambre, comme nous sommes obligés d'y mener aussi « l'armée entière de Votre Majesté. Si cette vue ne réussit pas, on « se tournera de tous côtés. Les intentions de Votre Majesté sont con- « nues, et je puis l'assurer de notre très grande envie de combattre. « L'on m'oblige, avant de finir, d'assurer Votre Majesté que nous ne « pouvons faire de ceci une affaire particulière; il faut aller combattre « avec tout, au delà de la Sambre. J'ai l'honneur, etc. »

A cette lettre du 20, le roi répondit le 21 : « Vous demandez mes « ordres. Je ne crois pas pouvoir mieux m'expliquer que je l'ai fait par « mes lettres précédentes. Mon intention n'est pas de vous engager à « faire ce qui est impossible; mais, pour tout ce qui est possible pour « secourir Landrecies, vous devez le faire..... M. de Tingry (comman- « dant à Valenciennes) pourrait profiter de ce temps pour attaquer les « postes de communication des ennemis, du côté de Marchiennes, qui « sont apparemment fort dégarnis..... Enfin c'est à vous de déter- « miner, sans nouveaux ordres, et le temps et le lieu de l'action, et à « prendre tous les meilleurs arrangements pour y réussir. »

Le même jour, 21, Villars écrivait à M. Voisin une dépêche impor- tante, à demi chiffrée, dans laquelle on lisait : « J'ai été voir comment nous « puissions attaquer le camp de Denain, à quoi l'on n'a pu songer que dans « le temps que nous éloignions l'armée ennemie de l'Escaut; car, lors- « qu'elle y avait sa droite, on ne pouvait le tenter avec aucune apparence « de succès. Je compte donc faire demain toutes les démarches qui pour- « ront persuader l'ennemi que je veux passer la Sambre, et je tâcherai « d'exécuter le projet de Denain, qui serait d'une grande utilité. S'il ne « réussit pas, nous irons par la Sambre. Je suis assez bon serviteur du « roi pour garder la bataille pour le dernier. Elles sont, comme vous

« savez, dans la main de Dieu, et de celle-ci dépend le salut ou la perte « de l'État, et je serais un mauvais Français et un mauvais serviteur, si « je ne faisais les réflexions convenables. Je suis, etc. »

Villars devait être fort malheureux du ton de ces dépêches royales. Aussi, lorsque, le 24 juillet, sa hardiesse fut couronnée d'une si grande fortune, il se contenta, pour en rendre compte, d'écrire, avec un peu d'humeur peut-être, une courte dépêche au roi, et d'expédier à la cour un de ses plus intelligents officiers généraux, le marquis de Nangis, pour exposer les détails de l'affaire.

Voici la dépêche de Villars, écrite du champ de bataille : « Après plu- « sieurs nouvelles pénibles à Votre Majesté, j'ai au moins la satisfaction « de lui en apprendre une agréable. M. le marquis de Nangis aura l'hon- « neur de lui dire que le camp retranché de Denain a été emporté, après « une assez vigoureuse résistance..... Je n'ai point donné de ces batailles « générales qui mettent un royaume en péril; mais j'espère, avec l'aide « de Dieu, que le roi retirera d'aussi grands avantages de celle-ci. Mi- « lord Albemarte a été pris; M. de Nassau tué, deux lieutenants géné- « raux pris, deux maréchaux de camp, plusieurs autres officiers princi- « paux, le prince d'Anhalt, ont été faits prisonniers. Les troupes de Votre « Majesté ont marqué une valeur extrême; je ne puis assez m'en louer. « M. le maréchal de Montesquiou a donné tous ses ordres avec beaucoup « de fermeté. M. d'Albergotti a montré son courage ordinaire. MM. de « Vieux-Pont et de Broglie, qui commandaient les premiers détache- « ments, MM. de Brendlé et de Dreux, et M. le marquis de Nangis, « M. le prince d'Isenghien, M. de Mouchy, méritent tous de très grandes « louanges, aussi bien que le major général..... Si j'en dois croire « M. d'Albemarte, M. le prince Eugène n'a qu'à se retirer par Mons. »

La dépêche adressée par Villars, le 25, au roi, était aussi laconique. Elle était accompagnée d'un rapport détaillé de M. de Contades, major général : « J'ose assurer Votre Majesté, dit Villars, que ce que l'on « a fait était certainement tout ce qui pouvait arriver de plus heureux... « il me sera toujours très aisé de prouver très clairement à Votre Ma- « jesté que, pour Landrecies, je n'ai jamais pu y combattre qu'avec « apparence de la perte de l'armée de Votre Majesté. »

Cette dépêche montre bien quelles étaient les préoccupations de la cour pour la vallée de l'Oise, qu'ouvrait Landrecies; quels étaient les ordres pour débloquer cette place à tout prix, et combien Villars a dû prendre sur lui pour se porter brusquement, et en masse, sur Denain. Cette dépêche du 25 est la démonstration de la détermination spontanée du maréchal de Villars.

Veut-on savoir quels étaient les périls de l'entreprise? Écoutons le témoignage d'un juge compétent, celui du maréchal de Saxe, qui était page du prince Eugène, à cette époque de 1712, et qui galoppait à ses côtés, dans cette journée mémorable. Voici ce qu'il a écrit quarante ans après, à l'âge de l'expérience et des réflexions[1] :

« A l'affaire de Denain, le maréchal de Villars était perdu, si le « prince Eugène eût marché à lui, lorsqu'il passa la rivière en sa pré« sence, en lui prêtant le flanc. Le prince ne put jamais se figurer que « le maréchal fît cette manœuvre à sa barbe, et c'est ce qui le trompa. « Le maréchal de Villars avait très adroitement masqué sa marche. Le « prince Eugène le regarda et l'examina jusqu'à onze heures, sans y rien « comprendre, avec toute son armée sous les armes. S'il avait, dis-je, « marché en avant, toute l'armée française était perdue, parce qu'elle « prêtait le flanc, et qu'une grande partie avait déjà passé l'Escaut. Le « prince Eugène dit à onze heures : Je crois qu'il vaut mieux aller « dîner, et fit rentrer ses troupes. A peine fut-il à table, que milord « d'Albemarte lui fit dire que la tête de l'armée française paraissait de « l'autre côté de l'Escaut, et faisait mine de vouloir l'attaquer. Il était « encore temps de marcher, et, si on l'eût fait, un grand tiers de l'armée « française était perdu. Le prince donna seulement ordre à quelques « brigades de la droite de se rendre aux retranchements de Denain, à « quatre lieues de là; pour lui il s'y transporta à toutes jambes, ne pou« vant encore se persuader que ce fût la tête de l'armée française. Enfin « il l'aperçoit et lui voit faire sa disposition pour attaquer, et, dans le « moment, il jugea le retranchement perdu et forcé. Il examina l'ennemi « pendant un moment, en mordant de dépit dans son gant, et il n'eut « rien de plus pressé que de donner ordre que l'on retirât la cavalerie « qui était dans ce poste.

« Les effets que produisit cette affaire sont inconcevables. Elle fit une « différence de plus de cent bataillons sur les deux armées; car le prince « Eugène fut obligé de jeter du monde dans toutes les places voisines. « Le maréchal de Villars, voyant que les alliés ne pouvaient plus faire de « sièges, tous leurs magasins étant pris, tira des garnisons voisines plus « de cinquante bataillons qui grossirent tellement son armée, que le « prince Eugène, n'osant plus tenir la campagne, fut obligé de jeter « tout son canon dans le Quesnoi, qui y fut pris. . .[2] »

[1] Voy. les *Rêveries*, II, 5, page 41, édit. de Berlin, 1863.

[2] « L'affaire de Denain, ajoute le « maréchal de Saxe, me fait ressouvenir « d'une chose qu'il faut que je conte ici « en passant. Le combat fini, la cavalerie « française mit pied à terre, le maréchal « de Villars passant le long de la ligne,

Cependant, à la cour, un parti frondeur, encouragé par l'impatience du vieux roi, déchirait Villars à belles dents, accusait ses tâtonnements, et, après le succès, ne craignit pas de lui en contester l'honneur. Saint-Simon s'est fait l'organe de cette cabale, et sa passion n'a reculé devant aucun emportement, à cet égard. Il y était même soutenu par un compagnon d'armes de Villars, dont le nom a été déjà prononcé, et dont il est temps de parler avec plus de détail. Au dire de Saint-Simon, Villars laissait assiéger et prendre les places, sans donner bataille, quoiqu'il eût des ordres réitérés; il mandait force gasconnades et en publiait, mais il hésitait et reculait toujours. L'armée en murmurait publiquement. « Montesquiou (ajoute Saint-Simon) vit jour à donner « un combat avec avantage ; il eut, à l'armée et à la cour, tout l'honneur « de cette action, qui leva, pour ainsi dire, le sort dont nous étions mi« sérablement enchantés, qui parut, avec raison, un prodige de la Pro« vidence, et qui mit fin à nos malheurs. Montesquiou eut le sens d'être « sage et modeste, de laisser faire le matamore à Villars, qui se fit mo« quer de soi, de respecter la protection de madame de Maintenon, et de « se contenter de la gloire à laquelle personne ne se méprit. »

Saint-Simon vient de révéler le secret de sa haine. Villars, homme d'esprit, aimable et dévoué, avait gagné la confiance de madame de Maintenon, et les inimitiés profondes dont elle a été l'objet rejaillissaient sur lui. Aussi, comme Saint-Simon ne craignait pas de se répéter, quand il trouvait à satisfaire sa passion, il a reproduit dans ses Annotations sur le journal de Dangeau, les sarcasmes qu'il avait répandu dans ses Mémoires. Au mardi 26 juillet, jour où la nouvelle de Denain arriva à Fontainebleau, Dangeau a marqué, en chroniqueur fidèle, ce qu'il avait vu et entendu autour de lui :

« Le roi ne devait être réveillé qu'à huit heures un quart, qui est « l'heure où on le réveille tous les matins; mais on l'éveilla un peu « plutôt, voyant arriver M. Voisin qui amenait M. de Nangis avec lui; « il apporte la nouvelle que nous avons forcé les retranchements de « Denain, où le prince Eugène avait laissé dix-huit bataillons et quelque

« comme il était toujours gai, parlant à « des soldats d'un régiment qui était sur « sa droite, il leur dit : Eh bien, mes « enfants, nous les avons enfin battus. « Quelques-uns se mirent à crier « vive « le roi, » à jeter leur chapeau en l'air, « et à tirer; la cavalerie s'en mêla, et cela « effraya tellement les chevaux, qu'ils « s'arrachèrent des mains des cavaliers « et s'enfuirent tous. S'il y avait eu « quatre hommes qui eussent couru de« vant eux, ils les auraient menés à « l'ennemi. Cela fit un désordre et un « dommage considérable; il y eut beau« coup de monde blessé et quantité « d'armes perdues. »

« cavalerie qu'il prétendait pouvoir soutenir, parce qu'il avait la plus « grande partie de son armée derrière l'Escaillon, qui se jette dans « l'Escaut, fort près de Denain; et, effectivement, il vint pour le soute- « nir, mais nous étions déjà maîtres du poste, et le prince Eugène fut « toujours repoussé aux points sur l'Escaut où il voulut passer. La rela- « tion de cette affaire serait trop longue; elle a été fort bien entreprise « et fort bien exécutée. Toutes les troupes ennemies qui étaient dans les « retranchements de Denain ont été tuées, noyées ou prises. . . . Le roi « loua fort le maréchal de Villars. » (Le nom de Montesquiou n'est pas prononcé.)

Sur quoi Saint-Simon se récrie : « La fadeur et l'esprit courtisan de « Dangeau, dit-il, paraît bien à cette page. Le maréchal de Villars ne « voulait rien hasarder, et avait manqué bien des occasions. Celle-ci, il « ne voulait rien faire, et Montesquiou avait dépêché au roi, dont il « était fort connu. . . . . Il avait ordre de combattre dès qu'il le pour- « rait, parce que les affaires étaient à leur dernier période. Cela le « rendit plus hardi à entraîner Villars malgré lui dans cette marche, le- « quel allongeait et retardait toujours. Montesquiou, voyant la partie « belle, le lui manda, et Villars, au lieu d'accourir, défendit à Montes- « quiou d'attaquer et de rien faire; sur quoi, Montesquiou, qui avait son « ordre particulier du roi, se hâta d'engager l'affaire, pour que Villars ne « s'en pût dédire. En effet, Villars qui, d'un quart de lieue, entendit le « feu, envoya ordre sur ordre; mais Montesquiou répondit, sans s'émou- « voir, que le vin était tiré et qu'il le fallait boire. Il en eut aussi tout « l'honneur, dans l'armée et à la cour. »

Il est difficile, aujourd'hui, d'expliquer, encore moins de justifier le sentiment de rivalité auquel s'abandonnait secrètement, à l'égard du maréchal de Villars, le maréchal de Montesquiou, son second, qui n'a laissé, devant l'histoire, que le souvenir de commandements honorables, mais secondaires. Il était, il est vrai, plus âgé que Villars; il était né en 1645, et Villars était né en 1653. Mais le maréchalat de Montesquiou ne datait que de 1709, tandis que le maréchalat de Villars datait de 1702 et de la bataille de Friedlingen, où il commandait en chef l'armée du Rhin. Le maréchal de Montesquiou avait toujours servi sous les ordres de Villars. En 1708, il commandait sous Villars une division de l'armée des Alpes, et Villars s'était plu à signaler, auprès de madame de Maintenon, le brillant fait d'armes du Cézanne, où Montesquiou s'était couvert d'honneur.

« Vous m'avez attiré un remerciement de M. d'Artagnan (c'était le « nom que portait Montesquiou avant d'être maréchal de France),

« écrivait madame de Maintenon au maréchal de Villars. Je voudrais « que les officiers, qui servent avec vous, sussent les témoignages que « vous leur rendez auprès du roi, pendant que les autres généraux se « plaignent souvent de ceux qui sont avec eux. Si on vous connaissait « autant que moi, on vous aimerait beaucoup. »

En 1709, Montesquiou était, en Flandre, un des lieutenants généraux du maréchal de Villars, commandant en chef; et celui-ci, rendant compte au roi de la sanglante affaire de Varneton, avait soin d'y marquer que M. d'Artagnan « s'était conduit, dans cette occasion, avec « toute l'activité et tout l'ordre d'un officier général. » C'était sur la proposition de Villars qu'un commandement supérieur avait été donné à Montesquiou, quelques jours avant la rencontre de Malplaquet; et celui-ci avait été le témoin de l'acte magnanime d'abnégation qui avait pénétré l'armée française d'une si juste estime pour le maréchal de Boufflers, l'ancien du maréchal de Villars, et qui vint cependant servir sous ses ordres, en vue du bien public.

On sait qu'à cette rude bataille Villars eut le genou fracassé et fut mis hors de combat, vers le milieu du jour. L'aile que dirigeait Montesquiou fit une héroïque résistance, et les rapports de Villars contribuèrent beaucoup à faire donner le bâton de maréchal à ce dernier, qui eut même le commandement provisoire de l'armée, après la retraite de M. de Boufflers. Loin de craindre des collègues ou des subalternes trop considérables, Villars les appelait au contraire volontiers à s'associer à lui. Il s'exposait, comme par goût, dans une bataille, et il désirait partager la responsabilité du commandement. C'est ainsi qu'il demanda l'adjonction du maréchal de Berwick, et s'offrit à servir sous ses ordres. Dans une autre circonstance, il demanda l'association du maréchal d'Harcourt. Mais, à coup sûr, le maréchal de Villars n'aurait jamais souffert que les rôles fussent intervertis, comme Saint-Simon le donne à comprendre, au sujet de la journée de Denain. Toute la correspondance du maréchal atteste le caractère fier de Villars, et le soin qu'il prenait de faire respecter son autorité.

Du reste, la correspondance aujourd'hui connue démontre, avec la faiblesse du maréchal de Montesquiou, l'insigne fausseté des suppositions de Saint-Simon.

Il est certain que le maréchal de Montesquiou a voulu s'attribuer la gloire de la journée de Denain, aux dépens de l'honneur de son général en chef, et qu'il a dépassé la mesure d'une légitime prétention. Il écrivit lui-même au roi, le 24 juillet, et du champ de bataille, une lettre peu obligeante pour Villars, lettre courte mais significative, qui se ter-

minait, paraît-il, par la demande d'un régiment pour son neveu, et du Saint-Esprit pour lui-même. Il a revendiqué l'initiative exclusive de la marche sur Denain.

Nous avons exposé jadis, depuis son origine[1], toutes les phases du projet de couper la ligne d'opérations du prince Eugène. On se souvient que Villars lui-même, entre les mains duquel était concentrée la direction de l'armée et la correspondance avec Louis XIV, a eu l'honnêteté de constater que, le 22 juillet au soir, le maréchal de Montesquiou, reconnaissant, comme lui, la difficulté d'attaquer avec avantage le prince Eugène, à Landrecies, ainsi que le désirait la cour, lui avait remis sous les yeux l'idée d'une pointe soudaine sur Denain, idée que Villars avait personnellement communiquée au roi depuis plusieurs jours. M. de Nangis a dû, d'après les ordres de Villars, être tout aussi juste pour Montesquiou, dans son rapport verbal à Louis XIV. Ce qui le prouve, c'est la réponse du roi, du 26 juillet, où nous lisons : « Le marquis de « Nangis m'a parfaitement expliqué toutes les particularités de cette action. « On ne peut trop louer la manière dont vous en avez formé le dessein, « de concert avec le maréchal de Montesquiou, le secret avec lequel vous « l'avez conduit, et tout ce que vous avez fait pour l'exécuter avec autant « de succès. »

Nous n'avons pas le texte de cette première lettre où Montesquiou a cherché à prendre des avantages sur Villars; mais nous avons la brève réponse que lui adressa le roi, le 27 juillet; chaque chose y est mise à sa place, et Montesquiou dut en comprendre la portée. « J'ai reçu la lettre « que vous m'avez écrite le 24 de ce mois; je sais toute la part que vous « avez eue à l'affaire, et dans le projet et dans l'exécution. J'en écris plus « long au maréchal de Villars, en lui marquant combien je suis satisfait « de la valeur de mes troupes et de la conduite de tous les officiers gé- « néraux. Je suis bien aise de vous marquer plus particulièrement à « quel point je suis content, etc. »

Il est probable que le maréchal de Montesquiou avait écrit, par le même courrier, au ministre de la guerre, car la lettre du roi que nous venons de rapporter était accompagnée d'une réponse de M. Voisin sous la même date :

« Je joins ici, Monsieur, la réponse du roi à la lettre que vous avez « écrite à Sa Majesté. Elle est, je vous assure, parfaitement satisfaite de la « part que vous avez eue au combat de Denain, et du concert avec lequel « vous avez agi avec M. le maréchal de Villars, tant pour cette action

[1] Voyez la *Revue des Deux Mondes*, *loc. cit.*

« que pour tout ce qui s'est fait depuis le commencement de la cam-« pagne. Recevez-en, je vous en supplie, mon compliment; je vous le « fais de bon cœur. Cette seule action est capable de rétablir nos affaires, « et elle ne contribue pas peu à faciliter les négociations pour la paix. « J'ai proposé Monsieur votre neveu au roi pour le régiment de Tour-« ville : Sa Majesté n'a encore rien déterminé; je lui en reparlerai lors-« qu'elle voudra donner le régiment. J'espère que nous aurons bientôt « de vos nouvelles, sur la prise de Marchiennes. Je suis, etc. »

Cette correspondance eût passé inaperçue, si les réponses du roi et de M. Voisin n'avaient été remises, par le courrier du roi, au maréchal de Villars, lequel, ayant lu sur l'enveloppe : *Monsieur le Maréchal*, crut que la dépêche était pour lui, et la décacheta. Il y trouva la révélation du procédé de M. de Montesquiou, et il s'en expliqua vivement, tant avec le ministre de la guerre qu'avec le maréchal lui-même. Nous avons la lettre du maréchal de Villars à M. Voisin, elle est assez curieuse à lire :

« Je vous rends, Monsieur, mille très humbles grâces du compliment « dont vous m'honorez sur ce qui s'est passé ici. Je suis ravi que le roi « soit content, et que vous ayez trouvé que l'on y a fait ce qui se pouvait « de mieux. Je vous supplie de croire, Monsieur, que cette barque n'est « pas facile à mener. Tout ce qui ne tient pas le timon pense, raisonne « comme il lui plaît, surtout après l'évènement.

« Je vous avouerai, Monsieur, que la lettre que vous écrivez à M. le « maréchal de Montesquiou m'ayant été rendue, je n'imaginais pas, « voyant : *Monsieur le Maréchal*, que ce ne fût pas pour moi, et que je « l'ai ouverte, et n'ai reconnu que ce n'était pas pour moi qu'en achevant « de la lire : c'est une faute, mais innocente de ma part. Je vois qu'il ne « s'oublie pas, dans les mérites du projet et de l'exécution; il pouvait se « reposer sur moi. Je lui rends justice; mais cette même justice ne veut « pas qu'en me taisant sur ce qui me regarde, il veuille profiter de mon « silence pour s'attribuer tout l'honneur. J'ai pour témoin l'archevêque « de Cambrai (c'était Fénelon), qu'après la lecture de la lettre du roi qui « ordonnait qu'on cherchât les ennemis, M. le maréchal de Montesquiou « me pressa très vivement pour envoyer à la cour un homme de carac-« tère qui représentât qu'il ne fallait pas se commettre à une bataille, « proposant toujours, comme dès les commencements de la campagne, « des retranchements vers la tête de l'Oise et de la Somme. Il m'a fait « prier par M. de Bernières de supplier Sa Majesté de vouloir bien l'ho-« norer, dans cette occasion, de l'ordre du Saint-Esprit, et je le ferai. Je « suis fort droit, et sans art, et vis avec lui comme si je ne devais pas « avoir de ressentiment de ne l'avoir pas trouvé de même sur ce qui

« me regarde; et même je lui ai dit, depuis cette affaire, et avec ouver-« ture d'amitié, qu'il devait convenir qu'il avait eu tort avec moi.

« Vous m'avez trouvé, Monsieur, trop de réflexions avant l'attaque; « celui qui a, pour ainsi dire, le salut de l'État entre les mains, a le droit « d'en faire, surtout quand il peut être question de combattre avec de « grands désavantages. C'est ce qui arrive quand on trouve un ennemi « posté et couvert. Il n'a pu être attaqué, placé devant Landrecies, par la « nature du pays. Pour moi, Monsieur, je fais profession d'être très vrai, « très zélé pour le roi et pour l'État, et plus parfaitement que personne « au monde, Monsieur, votre serviteur, etc. »

En même temps que le maréchal de Villars écrivait d'un style si ferme au ministre de la guerre, le maréchal de Montesquiou répondait de son côté à la lettre gracieuse de M. Voisin qui avait passé par les mains du général en chef.

La manière dont est tournée cette réponse laisse facilement imaginer ce qu'avait dû être la lettre du 24. Il est difficile d'être plus désobligeant pour M. de Villars.

« J'ai reçu, dit Montesquiou à M. Voisin, la lettre de Sa Majesté que « vous m'avez fait l'honneur de m'envoyer, avec celle que vous avez eu « la bonté de m'écrire. Je souhaite, plus qu'homme du monde que Sa « Majesté soit contente de mon zèle à lui rendre service. Je vous avoue « que la part que j'avais au projet, et mon opiniâtreté à faire passer « l'Escaut à l'armée, et à attaquer les lignes de Denain, m'a fait passer « de mauvais quarts d'heure, depuis notre départ de près de la Sambre, « jusqu'au moment que l'action a été finie; car cela n'était du goût de « personne, et je voyais toute l'armée prête à tomber sur moi, et je vous « assure qu'il faut être hardi pour se charger de paquets de cette im-« portance.

« Je suis, etc. »

On peut croire que l'effet de cette lettre, joint à l'impression que dut produire la dépêche de Villars arrivant par le même courrier, ne disposa point l'esprit du roi en faveur du maréchal de Montesquiou, car celui-ci n'eut ni le cordon bleu, objet de ses désirs, ni même le régiment qu'il demandait pour son neveu. On regrette de rencontrer l'expression d'un dépit peu élevé dans une lettre, datée du 5 août, que Montesquiou adressait à M. Voisin, et qui est restée au dépôt de la guerre.

« J'ai reçu, Monsieur, celle que vous me faites l'honneur de m'écrire, « par laquelle j'apprends que Sa Majesté a disposé des régiments; je « n'en suis pas étonné, car je ne suis pas heureux; et, quoique je serve

« avec l'application d'un sujet zélé, et même quelquefois heureusement, « tout cela ne me facilite pas les moyens d'avoir ce que je souhaite; au « contraire, cela me représente tous les chagrins passés. Permettez-moi, « Monsieur, de vous les dire : J'ai un frère abbé, et très digne sujet dans « l'Église, connu du P. Le Tellier et de M. le curé de Saint-Sulpice, « qui a pour 4,000 ou 5,000 livres de bénéfices, et il y a trente ans que « je prie le roi de lui donner une abbaye ou un évêché; je ne l'ai jamais « pu obtenir, tandis que j'en vois donner à chacun. Je demande des ré- « giments pour mes neveux, et en dernier lieu un qui vaque dans l'ac- « tion que j'ai dirigée, où je suis et où il est : Je le vois donner à gens « qui, dans leur vie, ne tireront pas tant de coups de fusil qu'il en a es- « suyé. Outre cela, je vois dans l'armée deux cordons bleus, tandis que « je ne l'ai point. Je suis, etc. »

Nous trouvons une explosion encore plus violente des ressentiments de Montesquiou dans un acte émané de lui, en 1724, à une époque où la réaction contre le gouvernement et les amis de Mme de Maintenon était encore dans toute sa ferveur. Alors seulement, Montesquiou fut nommé chevalier du Saint-Esprit, et, pour obéir aux statuts de l'Ordre, il dut déposer, entre les mains des commissaires délégués pour sa réception, un mémoire justificatif de ses services et de sa noblesse. Pour sa noblesse, elle était à coup sûr du premier rang; pour les services militaires, ils étaient considérables. Mais il y raconte à sa façon la bataille de Denain, et l'on y voit trop facilement la source où Saint-Simon s'est inspiré. Villars y joue le rôle ridicule qu'on connaît, et qui contraste singulièrement avec la résolution audacieuse, téméraire quelquefois, que lui accordent les contemporains. Cette pièce manuscrite n'eut alors aucune publicité et, par conséquent, passa sans être remarquée. Mais plus tard, en 1784, elle a été imprimée parmi les pièces justificatives de la *Généalogie de la maison de Montesquiou*, par Chérin[1].

La pièce se termine par ces paroles : « N'étant plus nécessaire en « Flandre, Sa Majesté me rappela et me marqua être très contente de « moi, et qu'elle m'en donnerait des preuves incessamment. Il mourut, « et m'a laissé des espérances. »

L'amertume du mécontentement est trop accentuée par ces derniers mots, pour ne pas mettre le lecteur en garde contre le récit tout entier

[1] Paris, 1784, un volume in-4°, p. 166 et suiv. C'est un savant volume, que n'eût pas désavoué Duchesne, et qui a été l'objet d'un juste éloge, de la part des bénédictins de l'*Art de vérifier les dates*, t. II, p. 271, édit. de 1784. Le duc de Fezensac en a tiré, en 1847, son *Histoire de la maison de Montesquiou* (1 vol. in-8°), en y répandant les grâces de son esprit.

du maréchal de Montesquiou, qui n'est qu'un *spécimen* de celui de Saint-Simon. Le maréchal de Montesquiou était un officier de mérite, solide au feu, exact au service, mais avantageux et frondeur; il n'était pas d'avis du siège de Douai, après la bataille de Denain, et il jugeait l'entreprise téméraire. Le maréchal de Villars, étant d'un autre avis, donna des ordres en conséquence, et le succès montra qu'il avait bien jugé. Mais les cabales de Versailles avaient leur écho dans le camp de Villars, et il eut besoin de faire acte d'autorité pour se faire obéir. Voici comment il raconte lui-même ce qui se passa dans l'armée à ce sujet : « Visitant « les ouvrages que j'avais ordonnés la veille, dit-il, je fus très surpris « que M. d'Albergotti (un de ses lieutenants généraux, celui-là même « qui avait capitulé dans Douai quelques mois auparavant) eût employé « les travailleurs dans les endroits peu importants, et qu'il eût négligé « ceux qui lui avaient été le plus recommandés. Je le trouvai près du « château de Lalain, avec le maréchal de Montesquiou et quelques autres « officiers généraux, qui soutenaient que l'entreprise de Douai ne pou- « vait réussir. Cette affectation de contrecarrer mes desseins, et surtout « de ne pas faire ce que j'avais commandé, m'irrita : Je n'y serai plus « trompé, leur dis-je vivement, car mon frère, Nangis et Contades se « relèveront, et ne quitteront pas l'ouvrage qu'il ne soit parfait; et, « quand je donne des ordres, je veux qu'on les suive.

« Je marchais seul, continue le maréchal, et, voyant derrière moi le « prince de Rohan qui venait de quitter ces Messieurs, je lui parlai de « ma peine, au sujet de la négligence de ces officiers généraux. Il avait « été quelque temps en conversation avec eux, et, tout imbu de leurs « mauvais discours, il me répondit : La peine la plus grande est l'inuti- « lité de toutes celles que nous nous donnons, car on ne saurait prendre « Douai.

« Est-ce là, Monsieur, lui répondis-je en colère, ce que vous venez « d'apprendre de ces docteurs? Ils vous ont inspiré une fausse doctrine. « En même temps je retournai sur mes pas, et poussai mon cheval sur « eux. Mais me voyant revenir avec un geste animé, ils s'écartèrent et « rentrèrent dans les rues du camp. Je n'en fus pas fâché, car leur re- « traite m'épargna ce que j'aurais pu mettre de trop vif dans cette ren- « contre. Il paraît que le roi fut aussi fatigué que moi des mauvais rai- « sonnements qu'on faisait sur la possibilité de la prise de Douai, car il « dit publiquement à son lever : J'ai reçu une lettre du maréchal de « Villars; j'approuve fort les mesures qu'il a prises pour assurer le siège « de Douai, et je lui mande de mépriser les discours que l'on tient à « l'armée, comme je méprise ceux que l'on tient ici. »

Il a dû se passer auprès du roi, et au sujet de la journée de Denain, quelque chose d'analogue à ce que nous venons d'apprendre du siège de Douai, et c'est ce qui explique comment le maréchal de Montesquiou n'a reçu acune marque de la gratitude du roi.

Il nous reste un autre témoignage de mécontentement de Montesquiou dans une tradition de famille, dont l'expression nous a été transmise, avec quelques détails que le maréchal avait dû supprimer dans son mémoire, en 1724.

Voici ce que nous lisons dans une courte *Histoire de la maison de Montesquiou*, écrite par ce brave et loyal duc de Fezensac, que nous avons tous connu et honoré, et dans laquelle évidemment il s'est rendu l'interprète sincère d'une opinion reçue dans la noble race dont il a été un si glorieux rejeton. Nous y lisons, page 153 :

« Peut-être eût-on fait sagement de donner au maréchal de Montes-« quiou le commandement de l'armée de Flandre. Le maréchal de « Villars fut préféré et Montesquiou employé sous ses ordres. Les cir-« constances devenaient de plus en plus critiques : il fallait combattre, « et la perte d'une bataille entraînait la ruine de l'État. Montesquiou crut « avoir trouvé le moment favorable; mais ce n'était point l'avis de Vil-« lars. Le nouveau maréchal osa écrire au roi directement, malgré le « danger d'avoir raison contre son chef. Le roi lui répondit d'agir har-« diment, en ménageant l'amour-propre du général. Montesquiou, fort « de cette assurance, livra la bataille de Denain et la gagna sans le ma-« réchal de Villars et presque malgré lui..... Villars s'en attribua « l'honneur. Montesquiou eut la sage modestie de ne pas s'en plaindre, « et sa gloire ne fit qu'y gagner. »

Hélas! le maréchal de Montesquiou s'en plaignit trop, au contraire, du moins en secret, et en exagérant sa part d'action dans l'affaire de Denain. Il en reste deux lettres, qui sont comme l'annonce de son mémoire de 1724, et il eût mieux valu pour sa gloire qu'il ne les eût pas écrites.

Ch. GIRAUD.

(*La suite à un prochain cahier.*)

LES MIRABEAU, nouvelles études sur la Société française au XVIII[e] siècle, par Louis de Loménie, de l'Académie française, 2 vol. in-8°. — Paris, Dentu, éditeur.

DEUXIÈME ET DERNIER ARTICLE[1].

A mesure que l'on avance dans l'étude de cet ouvrage, l'estime s'accroît pour l'auteur et les critiques s'atténuent. On sent mieux le prix de cet immense labeur et de ce souci du détail, qui paraît excessif aux lecteurs pressés d'arriver au but. Laissons les impatients et les difficiles se plaindre de la lenteur du récit ou de la confusion apparente du plan. Que la composition laisse à désirer, que les proportions ne soient guère observées, on ne le nie pas. Mais il faut montrer les compensations. Quelle érudition exacte et sûre! Que de recherches utiles sur l'origine et la filiation des idées, les relations des hommes et des partis, les influences subies, les phases successives et parfois contradictoires de l'opinion, l'état des esprits et l'histoire des mœurs! C'est toute une époque gravitant autour d'une famille. On se console du temps employé à éclaircir tant de choses obscures et secondaires, quand de chacun de ces détails un rayon doit rejaillir sur des figures historiques telles que Mirabeau. On ne peut se soustraire à l'intérêt étrange et continu de cette histoire à travers ces deux générations, où se montrent, dans une diversité quelque peu discordante, des génies inachevés, des caractères excentriques, mais puissants, des commencements en toute chose, ébauches de grandes ambitions et de grandes destinées qui avortent, où se joue je ne sais quel démon familier et malin qui arrête l'effort en deçà du but, parfois même le porte au delà, trop loin ou à côté, jamais au but même, toujours inaccessible et manqué. Il semble qu'il soit réservé à un autre, au vrai grand homme de la famille, de l'atteindre. Et même peut-on dire que le dernier Mirabeau l'ait réellement atteint et qu'il ait rempli sa destinée, telle qu'il la concevait? Chez lui aussi, à travers l'orageux éclat de sa courte vie, se marquera ce quelque chose d'incomplet et de violent, qui décidément paraît être le trait de cette famille tragique. Personne n'a mieux défini la race tout entière que le marquis se peignant lui-même dans une lettre à M[me] de

[1] Voir le premier article dans le cahier de janvier 1879.

Rochefort : « Les impulsions de mon esprit et de mon caractère sont si « rapides, que l'une couvre l'autre et semble l'anéantir; mais le roulis des « vagues la ramène, et l'équilibre même n'est chez moi que l'ébranlement « des chocs opposés. »

La renommée du marquis de Mirabeau suivit les mêmes fluctuations que son esprit; elle a subi, pendant sa vie et après sa mort, les vicissitudes les plus contraires. Rien de plus éclatant que cette renommée pendant un quart de siècle environ, à partir de la publication de l'*Ami des Hommes*, en 1756. Vingt années environ se passent, pendant lesquelles on voit cette réputation se maintenir et s'accroître, saluée par le public, par des princes souverains, par des rois, par l'opinion, la vraie souveraine de ce siècle, par J.-J. Rousseau, enfin, écrivant au marquis, à la date de 1767 : « J'admire votre grand et profond génie... Vos « ouvrages sont, avec deux *Traités de Botanique*, les seuls livres que j'aie « apportés avec moi, en Angleterre, dans ma malle. »

Comment se fait-il que la fortune ait eu de si cruels retours et que, vers 1780, ce fameux surnom, l'*Ami des Hommes*, n'ait plus qu'une signification d'ironie? On le jette à la tête du marquis de Mirabeau comme le témoignage d'une contradiction flagrante et comme une injure mortelle. La contradiction, où est-elle? C'est celle que l'on crut saisir entre la sensibilité toute théorique affichée par l'auteur, et les violences de son caractère et de sa conduite, tant que dura la lutte avec sa famille. Quels que fussent ses griefs, fondés à beaucoup d'égards, il faut bien dire que le marquis se donna toutes les apparences d'un *Tartuffe de philanthropie*, le jour où, traduit devant le public par la marquise et son fils comme le bourreau de sa famille, refusant de s'expliquer nettement sur ces griefs, aussi bien devant les tribunaux que devant l'opinion elle-même, il eut recours à cette mesure des emprisonnements arbitraires, qu'il avait si énergiquement blâmés. Il s'excusait ainsi : « Puisque « le tribunal de famille n'existe plus, il nous faut recourir, pour châtier « des enfants criminels, au despotisme barbare des lettres de cachet plu- « tôt qu'aux lentes formalités d'une aveugle et pédantesque justice[1]. » L'excuse sembla mauvaise, et nous verrons comment l'opinion se révolta tout d'une pièce; elle châtia le philosophe inconséquent qui avait écrit que « la contrainte est le plus défectueux des ressorts de l'auto- « rité, » et qui s'en servit avec une sorte d'impudeur, dès qu'il crut y voir engagé son intérêt personnel. Son impopularité égala en un jour sa popularité passée, et l'expiation dépassa même la mesure. Son fils Mira-

[1] Dans une lettre au bailli.

beau voulut plus tard, en vain, faire remonter le courant à la réputation du marquis : il n'y put réussir. La fatalité le condamna même, après sa mort, à porter involontairement le dernier coup à ce père, dont il avait pourtant demandé, dans son testament, à partager le tombeau. C'est la publication posthume des *Lettres de Vincennes* qui devint funeste à la mémoire du marquis de Mirabeau, en répandant partout les invectives avec le fiel d'une colère depuis longtemps évanouie, et remettant sous les yeux du public une histoire de famille qui commençait à être oubliée.

Ce n'est que de nos jours que cette injustice a cessé. Alexis de Tocqueville avait pris un goût vif pour ce réformateur trop négligé, dont il étudia, la plume à la main, les principaux ouvrages, et qui représentait à ses yeux « l'invasion des idées démocratiques dans un esprit « féodal. » Appréciation fort semblable à celle par laquelle M. Victor Hugo l'a caractérisé : « Un rare penseur qui était tout à la fois en avant et en « arrière de son siècle. » M. Léonce de Lavergne, dans les *Économistes français du XVIIIe siècle*, reprenant la thèse de M. de Tocqueville, va jusqu'à se demander quel sera le jugement définitif de l'avenir sur le père et sur le fils, et si le philosophe, le philanthrope, le théoricien de l'ordre naturel et de l'harmonie universelle, ne tiendra pas autant de place dans l'estime de la postérité que le puissant révolutionnaire de 1789. C'est, on le voit, une réhabilitation en règle. Elle est en partie confirmée, bien qu'avec de notables restrictions, dans l'étude de M. de Loménie.

Ce fut une suite de circonstances bizarres qui amenèrent le gentilhomme provençal, arrogant, aventureux, à échanger contre une plume l'épée dont il avait fait un apprentissage brillant, et à entreprendre, au milieu et au travers des plus graves difficultés de famille, le métier de chevalier errant de la philanthropie, « combattant les préjugés, pourfen« dant les abus, prenant en main la cause des faibles contre les forts, et « ajoutant bravement, dans un mémoire inédit, à son titre d'*Ami des « hommes*, ce titre encore plus expressif : le *Syndic des pauvres*. » Rien ne fit pressentir d'abord que tel dût être un jour le genre de notoriété qui l'attendait. Né le 4 octobre 1715, nous pouvons le suivre pendant toute la première période de sa jeunesse à l'aide de la curieuse biographie du marquis Jean-Antoine (publiée, à tort, sous le nom de Mirabeau) et dans les fragments retrouvés de son journal de jeune homme. Les études étaient courtes alors, quand l'intérêt des familles l'exigeait : le cadet, le futur bailli, fut enrôlé dans la marine à douze ans et demi, tandis que l'aîné était envoyé, à l'âge de treize ans, au régiment de Duras. Quelque temps après, le jeune enseigne, détaché de son régi-

ment, fut placé à Paris dans un de ces établissements qu'on appelait des académies, où les gentilshommes se perfectionnaient dans tous les exercices physiques propres à former un militaire. Dans ce séjour à Paris, il mena grand train, grand bruit, plus d'une fois jusqu'au scandale. « Un Provençal déniaisé et vif, disait-il, est bientôt le patron sur « le pavé de Paris. » Il s'était fait chef d'une troupe de jeunes gens qui ne valaient pas la corde pour les pendre. Le tout se termina par une passion folle pour une jeune actrice qui devint plus tard célèbre sous le nom de Dangeville. Le père, le terrible marquis Jean-Antoine, averti à temps, coupa court au roman en faisant partir l'amoureux pour Besançon et le renvoyant à ce même régiment de Duras où il venait d'obtenir pour lui une compagnie. Quelque temps se passe, et, après la courte guerre de 1734, nous voyons le jeune officier revenir, en assez piteux état, de Trèves à Paris, où il sollicite l'achat d'un régiment. Il ne réussit pas dans sa demande et n'obtint qu'une jolie réponse, fort inattendue, de Barjac, le valet de chambre favori du tout-puissant cardinal Fleury. Comme il faisait offrir à Barjac un cadeau de 10,000 livres pour faire aboutir ses démarches jusqu'alors inutiles : « Cela n'est « pas de mon district, répondit le digne homme, sans doute froissé par « quelque manque de convenance dans l'offre : si je prenais l'argent de « Monsieur, je le volerais : ou bien il doit avoir un régiment, et je n'y « ferais rien, ou son tour n'est pas venu, et son argent serait inutile. » Barjac devenu Caton, c'était le monde renversé. On en rit beaucoup, mais on n'obtint rien, et le jeune capitaine retourna quelque temps après tenir garnison à Bordeaux, où il eut la bonne fortune de se lier avec Montesquieu, qui n'avait, à cette époque (1739), publié que les *Lettres persanes* et les *Considérations sur la grandeur et la décadence des Romains*. A en croire le marquis de Mirabeau, la conversation entre ces deux obstinés tournait souvent à la dispute. « Un jour, raconte-t-il, « que nous criions en vrais Méridionaux, Montesquieu me dit avec « son accent gascon : « Qué dé génie, dans cette tété-là, et quel dom- « magé qu'on n'en puisse tirer qué dé la fougué ! »

Sa plus intime et sa plus belle liaison d'amitié, dans ces années de jeunesse que Gœthe aurait appelées ses années d'apprentissage, fut avec Vauvenargues, alors capitaine au régiment du Roi; il nous en reste un précieux témoignage dans la correspondance que M. Gabriel Lucas de Montigny avait trouvée dans ses papiers de famille, et qu'il transmit à M. Gilbert pour l'édition des œuvres complètes de Vauvenargues, publiées en 1857. Dès la première lettre, le talent de l'observateur se révèle par des traits délicats : « Vous, mon cher Mirabeau, vous

« êtes ardent, bilieux, plus agité, plus superbe, plus inégal que la mer, « et souverainement avide de plaisir, de science et de bonheur. Moi je « suis faible, inquiet, farouche, sans goût pour les biens communs, « opiniâtre, singulier et tout ce qu'il vous plaira. » Le jeune Mirabeau ne se trompe pas sur cette faiblesse inquiète et farouche de son ami, qui n'est au fond qu'une ardeur défiante d'elle-même, privée des moyens d'action, des dons de la fortune, de la santé, condamnée à une mélancolique et fatigante inaction où elle se dévore sans flamme. C'est le mérite du futur *ami des hommes* d'avoir deviné le génie secret qui s'agitait, qui fermentait sous cet orgueilleux découragement, et d'avoir tout fait pour rendre à Vauvenargues la force de croire en lui-même et d'agir. Son style incorrect et tourmenté ne vaut pas, à coup sûr, celui de son ami, déjà formé, souple et teint de fines nuances. Mais, s'il écrit mal, la pensée ne manque pas de pénétration ni le sentiment de justesse, et l'audace, le goût de l'action y débordent. Il répète sans relâche à son ami : « Quelqu'un qui pense et s'exprime comme vous, mon cher Vauve- « nargues, n'est pas pardonnable de n'avoir aucune ambition... Vous « êtes injuste envers vous, si vous doutez de votre génie; travaillez pour « le public. » Et ici, la merveilleuse jactance du Provençal reparaît : « Des gens du meilleur goût ayant lu vos lettres, je les ai entendus s'é- « crier, quand je leur ai dit que vous n'aviez pas vingt-cinq ans : « Ah ! « Dieu ! quels hommes produit cette Provence ! » Avec une sollicitude touchante, infatigable, il pousse Vauvenargues à oser, il le presse, il lui conseille de se fixer un but digne de lui, de ne pas dépenser tout ce talent ignoré dans de simples lettres « en se laissant, dit-il, arracher à « lui-même en détail. » Vauvenargues hésite d'abord ; il désire et il craint; ce mélange de sentiments contraires trouve une expression charmante, presque pathétique : « Vous ne sentez pas vos louanges, mon cher Mi- « rabeau, répond-il; vous ne savez pas la force qu'elles ont; vous me « perdez. Épargnez-moi, je vous le demande à genoux ! » Mais déjà il sent qu'il va céder, il cède ; pour la première fois il a eu la vision confuse, anticipée « de ces premiers regards de la gloire, plus doux que les « premiers feux de l'aurore; » et ce n'est pas une des moindres singularités de la destinée du marquis de Mirabeau que d'avoir éveillé dans une jeune âme, passionnée et craintive, cette ambition ravissante de l'esprit qui devait le consoler de tant de privations, d'infirmités et de disgrâces, et assurer l'avenir de son nom à ce pauvre officier sans fortune, destiné à mourir si jeune, mais à mourir immortel, grâce peut-être à un ami dévoué.

Tandis que Vauvenargues, dans sa pauvre chambre de garnison, écri-

vait des pages délicates sur l'amour, qu'il ne devait connaître que dans ses rêveries (*Alceste* ou l'*Amour ingénu*), les lettres de son ami, brillant, hardi, médiocrement délicat, maître de sa fortune depuis la mort de son père en 1737, libre de ses actions, arrivaient surchargées de confidences brûlantes ou ironiques sur les fantaisies et les passions qui se remplaçaient avec une étrange rapidité dans un cœur aussi mobile. Le tableau d'une vie pareille, en contraste avec celle du jeune méditatif, ne laissait pas de le troubler dans sa retraite. Vauvenargues s'irritait parfois de ce contraste, et ce fut, sans doute, un jour qu'il avait reçu de son ami quelque récit d'une bonne fortune, qu'il écrivait cette pensée dont l'accent est si amer : « Les femmes n'estiment dans un « homme que l'effronterie. » Et quels regrets toujours vifs, toujours présents, de sa timidité, de sa pauvreté et de sa laideur! Que de mélancolie dans cette lettre : « Je hais le jeu comme la fièvre et le commerce « des femmes comme je n'ose pas dire; celles qui pourraient me tou« cher ne voudraient pas seulement jeter un regard sur moi. Je ne sais « s'il vous souvient de m'avoir vu en compagnie? Je voudrais quelque« fois avoir un bras de moins, vous comprenez bien pourquoi. » Un bras perdu à la guerre, il espère que cela attirerait sur lui un regard ému et noble qui serait sa récompense. Il porte une secrète envie à son ami. Il écrit douloureusement : « Sans les passions, la vie ressemble bien à la « mort. » Mais, au fond, il sait bon gré au marquis de Mirabeau de sa franchise. Le jeune marquis mène de front toutes les passions à la fois, celles de l'amour et celles de l'ambition; il les proclame bien haut : il veut dominer à tout prix : « Je vous suis très obligé, répond Vauve« nargues, de la manière naïve dont vous parlez sur l'envie de primer; « il me semble qu'on devrait toujours penser tout haut lorsque l'on « parle à ses amis; ce style met de l'intérêt à tout, mais le mensonge « et la contrainte n'ont que des paroles glacées. J'adore la sincérité; si « les hommes voulaient bien entrer dans ce sentiment, il y en aurait « peu d'ennuyeux, et leur commerce ne serait pas aussi fade. »

On aime à croire que c'est au contact de cet esprit si fin, si ingénieux, si naturellement fait pour les travaux délicats de la pensée, que le marquis de Mirabeau, impatient de toute supériorité et de toute renommée, sentit lui aussi s'éveiller à son tour l'ambition de l'esprit et pensa sérieusement à « s'ouvrir une carrière, comme il le dit, dans la « république des lettres. » Jusque-là il semblait n'avoir eu d'autre vocation que celle des armes. Avant tout, il est ambitieux et il le déclare, mais c'est par la guerre qu'il voulait s'illustrer; les occasions de la gloire ne viennent pas, et, bien qu'il ait pris part à plusieurs campagnes, no-

tamment à la guerre de Bavière en 1742, il estime que, « pour arriver « à un nom, à être quelqu'un, il faut être dans un poste. » Or, je ne sais par quel maligne fortune, il n'arrive pas même à être colonel, et, de dépit ou de dégoût, il se retire en 1743 avec le simple grade de capitaine. C'est sur d'autres objets que sa fièvre d'ambition dut se porter. Déjà, à travers les folies de sa vie de garnison, depuis qu'il avait connu Vauvenargues, le démon littéraire l'avait tenté sous les formes les plus diverses. Prose et vers, tout lui était bon : son trop facile génie s'essayait à tout, avec un grand contentement de lui-même. Il était fier d'avoir composé une tragédie sans amour, qui n'avait qu'un défaut, celle de n'être ni jouable ni jouée. Il écrivait un poème en plusieurs chants sur l'*Art de la guerre*, et, comme il ne doute de rien, à peine a-t-il mis une plume entre ses doigts qu'il songe à l'Académie. Il avait vingt-quatre ans à peine et n'avait encore rien publié. N'importe; il était Provençal, il était marquis, il s'appelait Mirabeau, enfin il daignait écrire. Où ne pouvait-il pas prétendre? « Ce n'est plus le temps, dit-il à Vauvenargues « émerveillé, où un homme de qualité rougit des talents que lui peut « disputer un homme de rien; et, sans entrer dans les détails, l'Académie « n'est presque composée que de gens du bon ordre, et sous le nom « desquels il a paru plusieurs ouvrages. Vous croirez que j'en parle en « homme intéressé, quand je vous aurai dit que je suis prêt à être dans « ce cas; mais non : je me suis dit ces choses-là à moi-même avant de « prendre ma résolution. »

En attendant que l'Académie ouvre ses portes, il s'essaye en divers genres; il se fait une sorte de réputation dans quelques coteries de belles dames et de beaux esprits par son talent à écrire des portraits satiriques; il tourne d'agréables petits vers dans le *Voyage du Languedoc et de Provence*, de Lefranc de Pompignan et de l'abbé de Monville, une imitation du *Voyage* de Chapelle et de Bachaumont. Mais bientôt, dans sa correspondance avec Vauvenargues, on voit poindre ce qui va devenir l'objet de ses préoccupations, l'idée fixe des réformes politiques et sociales, l'économie agricole, la statistique : « J'adresse de tout côté « autour de moi des questions qui puissent me servir à la connaissance « de l'agriculture dont je fais maintenant une étude. — Et où avez-vous « pris, me direz-vous, ce goût nouveau pour l'agriculture? C'est que je « sens qu'un philosophe doit finir par là. » Le but de sa vie intellectuelle se dégage à travers bien des tentations diverses et des aventures d'esprit; il va marcher à grands pas dans cette voie nouvelle de recherches, qui s'ouvre devant lui et qui l'attire par ses perspectives illimitées. Dans l'intervalle des questions qu'il avait adressées autour de lui sur les in-

térêts de l'agriculture, et des réponses qui lui arrivent et qu'il classe avec soin, il se marie et complète sa vie, si cela peut s'appeler ainsi, quand il s'agit d'une telle femme et d'un tel mariage. Il pouvait choisir, et quel choix il fit! Suffisamment riche du fonds paternel, bien que ce fonds fût grevé d'assez lourdes charges pour la pension de sa mère et celle de ses deux frères, fort agréable de sa personne, avec un nom honorablement connu en Provence, quoiqu'il en exagérât l'illustration, il faillit épouser une Glandevès, appartenant à une ancienne famille de Provence, déjà alliée à la sienne : peut-être eût-il trouvé là le bonheur; tout était près de se conclure; tout manqua, et par sa faute, et combien terrible fut l'expiation! Je veux parler de cette autre union, contractée avec une insigne étourderie, dans laquelle devaient se rencontrer toutes les hontes et toutes les fureurs qui peuvent faire d'une vie un enfer. Sans doute il y eut de la fatalité dans ce mariage; il faut être un privilégié du sort pour rencontrer un assemblage de vice et de folie aussi complet que l'était et surtout le devint Mlle de Vassan; mais, quand on a étudié de près les détails fournis par M. de Loménie sur ce mariage et sur les conditions dans lesquelles il se conclut, sur le caractère d'un marché, qu'il eut tout d'abord, et plus tard sur l'administration insensée de la fortune commune par le plus chimérique des esprits, on est bien obligé de conclure, avec le savant biographe, que le marquis fut, pour une grande part, l'artisan des afflictions et des tracas qui accablèrent sa vie : l'activité fiévreuse d'un esprit exubérant et mal réglé devint une cause permanente de malheur et finalement de ruine.

Ce que nous retiendrons de cette partie de l'œuvre de M. de Loménie, c'est l'étude de l'utopiste à la fin du XVIIIe siècle : utopiste dans ses propres affaires, dans la direction de sa famille, il ne faut pas s'étonner qu'il le soit ailleurs. Plus qu'aucun autre homme de son siècle, nous le voyons, degré par degré, envahi par la chimère, entraîné chaque jour, à chaque heure, par le besoin de tracer sur le papier des plans de gouvernement doués de la vertu infaillible « de rendre les sociétés paisibles « et prospères et les hommes raisonnables et vertueux. » Cette passion se déclara de bonne heure chez lui : à l'âge de trente-deux ans, dans ses promenades au Luxembourg avec son frère, il se disait en possession « de douze principes, qui, établis en douze lignes, corrigeraient tous « les abus de la société et feraient renaître l'âge de Salomon. » Beaucoup plus tard, quand il était un des hommes les plus malheureux et les plus tourmentés de son temps, quand les discordes de sa famille étaient devenues la fable publique et qu'il succombait sous le poids des em-

barras de tout genre que lui imposait cette suite ininterrompue de procès ruineux, gagnés ou perdus, toutes ces infortunes (on nous le dit et on nous le prouve) étaient pour lui une continuelle excitation à se dédommager de son inhabileté dans le gouvernement de sa maison, en se livrant délicieusement au bonheur fictif de régler avec sa plume les destinées du genre humain.

Les témoignages abondent pour montrer que, dans cette production effrénée de Mémoires et de plans de réforme, c'était moins l'amour-propre littéraire qui était en jeu, bien que le marquis fût loin d'être insensible aux jouissances de ce genre, que la passion réformatrice et créatrice de systèmes. Lorsque, après quelques années de célébrité éclatante, l'Ami des hommes fut tombé dans le plus profond discrédit, au point de ne plus trouver en France de libraires ni de lecteurs, sa confiance dans l'utilité de ses travaux ne fut pas un instant ébranlée; il faisait imprimer ses derniers écrits à l'étranger par les soins de quelque disciple fidèle, sans vouloir même être désigné par son fameux pseudonyme : « Ce qui m'importe de mes ouvrages, écrivait-il le 14 octobre « 1778, c'est qu'ils soient lus, parce qu'il se trouve toujours quelqu'un « qui en profite; à cela près, qu'on les croie du Pape ou du Grand Turc, « cela m'est égal. Je sais fort bien le peu qu'ils valent par la forme et par « l'habit, et, par ma foi, je le donnerais en quatre à tout autre, tiraillé « comme moi par un million de tracas, vexé et tourmenté en gros et « dans tous les détails, de faire mieux et avec plus de soin et de suite[1]. » Voilà le trait de l'utopiste. Neuf ans après, à l'âge de soixante-douze ans, voici ce qu'il écrivait à ce même marquis de Lango, son disciple et son représentant à l'étranger : « Vous me faites plaisir en me disant « que je puis encore *opérer du cerveau*..... Je suis tellement enlacé « d'affaires incroyables, uniques peut-être au monde dans leur espèce et « leur contre-temps, que, travaillant sans cesse ou du poignet ou de la « patience, quand la tête me pèse trop, je ne puis y faire diversion « et reprendre des forces, comme l'Antée de la fable, qu'en touchant « terre et griffonnant sur quelque feuille volante des détails de ma « chose. » On voit qu'en vieillissant le marquis n'était pas devenu meilleur écrivain. Son style était resté toujours aussi bizarre, avec plus d'incorrection encore et de négligence; mais on est touché, malgré tout, de cette fidélité à ce qu'il appelle *sa chose*, et qui est précisément sa science, son système, devenu son unique appui, tout son bien et sa consolation.

[1] T. I, p. 483 et suivantes.

Il est resté, à travers quarante années, le plus terrible et le plus infatigable improvisateur de son siècle. Il faut le courage, l'héroïsme de M. de Loménie pour avoir fait le dépouillement de cet amas d'écrits. Qu'on pense à cette véritable encyclopédie, qu'on a justement nommée l'*Apocalypse de l'Économie politique,* depuis les cinq volumes de l'*Ami des Hommes*, publié en 1756, jusqu'aux quatre tomes des *Entretiens d'un jeune prince avec son gouverneur,* publiés en 1785, et, dans l'intervalle de ces deux dates, la *Théorie de l'Impôt* (1760), la *Philosophie rurale*, en collaboration avec Quesnay (1764), les *Économiques* (1769), les *Lettres économiques* (1770), la *Science ou les Droits et les Devoirs de l'Homme* (1774), *Lettres sur la législation*, ou l'*Ordre légal dépravé, rétabli* et *perpétué* (1775), sans compter les innombrables manuscrits, laissés sur le rivage par cette fécondité torrentielle, et que le marquis n'a pas eu le temps ou le moyen de jeter dans la publicité. Nous ne pouvons suivre M. de Loménie sur la piste de sa longue et consciencieuse analyse. Mais nous devons au moins indiquer le programme qu'il s'est imposé et qu'il a rempli avec une scrupuleuse exactitude. Il a voulu tracer le tableau des modifications successives qu'a subies cet esprit, singulièrement mais fortement organisé, réformateur d'abord féodal et philanthrope, puis libéral et décentralisateur, rattachant tout à la prospérité de l'agriculture et au rétablissement des États provinciaux, ensuite économiste *physiocrate*, à la fois monarchiste et démocrate sans être égalitaire, à moitié socialiste par son antipathie pour les marchands d'argent et les rentiers, et en même temps très conservateur par son culte pour la propriété foncière. M. de Loménie arrive à caractériser fortement, avec des touches et des retouches successives, le rôle éphémère, mais éclatant, que le marquis de Mirabeau a rempli dans les controverses économiques et sociales qui ont précédé la Révolution. Figure originale, singulier mélange de sagacité et d'exaltation, esprit enthousiaste et positif, sincère, « il est peut-être celui qui, au milieu « des illusions optimistes des uns et de la frivolité insouciante des « autres, a été le plus constamment tenu en éveil par la prévision d'une « grande crise sociale imminente, prévision qu'il exprime dans le lan- « gage qui est le sien, en disant : que le colin-maillard, poussé trop « loin, finira par la culbute générale. »

Pour donner la mesure du travail de M. de Loménie, nous dirons que plus de quatre cents pages sont consacrées à l'étude des œuvres du marquis, et spécialement à l'analyse de l'*Ami des Hommes*, à l'histoire des relations du marquis avec le docteur Quesnay, médecin de madame de Pompadour, auteur, lui aussi, d'un sytème complet du bonheur

public, à l'école qu'ils fondèrent ensemble, aux controverses que souleva leur doctrine, aux persécutions et aux vicissitudes de tout genre qu'elle dut subir. A lui seul l'exposé de la doctrine physiocratique mériterait un examen approfondi. On n'a jamais poussé si avant, avec une critique si exacte et si pénétrante, l'analyse des principes de cette doctrine, dont s'inspire à certains égards Turgot, dans son rapide passage au ministère, et qui contiennent en germe quelques-unes des conquêtes les plus solides et les plus incontestées de la Révolution. Cette analyse s'anime et se colore des teintes vives qu'y répandent de nombreux extraits de la correspondance des deux frères, le marquis et le bailli, dans laquelle se marquent, à chaque page, la préoccupation ardente et commune de tout ce qui touche à l'avenir de leur pays, le souci des intérêts généraux, persistant à travers les plus graves embarras domestiques. L'un, d'abord aristocrate pur, s'éloigne peu à peu de son point de départ et se laisse entraîner à la dérive vers les idées démocratiques par la logique impétueuse qui fait bouillonner son cerveau. L'autre reste « un patricien féodal ; il s'est fait de la féodalité un « idéal embelli par l'esprit de justice et d'humanité dont il est lui-même « animé ; il accepte, dans les opinions de son frère aîné, tout ce qui « peut se concilier avec les dispositions de son cœur naturellement phi« lanthropique, mais il résiste énergiquement à tout ce qui contrarie une « conviction très arrêtée chez lui : à savoir qu'une société ne peut vivre « sans une société aristocratique, et que, si l'esprit d'insubordination et « d'égalité dans la confusion ne s'arrête pas, la France est menacée de « périr dans des crises alternatives de *despotisme* et de *républicisme* « (*sic*). » C'est une sorte de lord anglais, réformateur, mais ennemi des révolutions.

Il faut bien dire un mot, en finissant, de la partie dramatique de cet ouvrage, où l'on peut étudier à loisir ce que peut être un *mauvais ménage sous l'ancien régime*, dans la confusion des lois, qui n'avait trop souvent pour remède que l'arbitraire. Ici, M. de Loménie, changeant de sujet sans changer de rôle ni de talent, s'attache à élucider cette cause trop fameuse, obscurcie et brouillée à dessein, comme le ferait le juge d'instruction le plus patient et le plus perspicace, épuisant les témoignages contradictoires, s'efforçant de dégager la vérité à travers tous les excès de la partialité et les mensonges le plus savamment organisés. Il n'hésite pas à donner tort, sur bien des points graves, au marquis; mais il faut avouer que la marquise sort de cette longue enquête, accablée et déshonorée à jamais. On ne connaissait guère cette déplorable figure que par un résumé de quelques lignes que lui consacre M. Lucas

de Montigny dans les *Mémoires de Mirabeau*, ou encore par les *Lettres de Vincennes*. Mais ces lettres, on le sait, furent écrites à une époque où Mirabeau est engagé à fond dans le parti de sa mère, qu'il a intérêt alors à faire passer pour une victime; il y resta jusqu'au jour où des refus d'argent à des demandes réitérées le rangèrent parmi ses plus implacables adversaires.

M. de Loménie a trouvé des lettres du marquis, décrivant de son style enragé le supplice qu'il a supporté pendant les dix-neuf ou vingt années que dura la cohabitation entre les deux époux. Une surtout est étonnante; c'est celle que le père adresse, à la date de 1776, à sa fille, Mme du Saillant, comme une sorte d'avis paternel «pour la pré«munir, dit-il, contre toute ressemblance à ce côté-là.» Il décrit, avec des détails à faire frémir, «les mœurs, manières, tics, habitudes et pro«gressions de déchéance» de la malheureuse femme, résultant et d'une nature gâtée, et «de l'impudente et pestilentielle éducation qu'elle «avait reçue.» Et plus tard, résumant les souvenirs de sa vie conjugale, il arrive à cette expression définitive: «Les vingt ans que j'ai passés avec «cette femme ont été vingt ans de colique néphrétique.» On peut toutefois supposer que ces impressions du passé, retracées en 1783, portent le reflet des hontes et des haines du présent, et que la peinture est poussée au noir. Car enfin, pendant ces vingt années, il était né onze enfants, ce qui n'est pas absolument compatible avec l'horreur manifestée plus tard. Et puis n'oublions pas que le style du marquis n'est guère, quand il parle de sa femme, qu'une invective prolongée, l'hyperbole de la fureur. Un témoin, plus digne de foi, c'est le bailli; nous connaissons sa loyauté, et il est d'ailleurs dans des conditions d'impartialité meilleures, n'étant pas le mari. Son témoignage, il faut bien le dire, est écrasant. Pendant tout le temps que dure la correspondance entre les deux frères, même dans les premières années de cette déplorable union, le bailli reste convaincu que la source de tous les malheurs de la famille est dans le caractère de la marquise. Il ne cesse de développer cette belle et juste pensée, à savoir que la femme qui ne crée pas le foyer domestique, le détruit: «Or, dit-il au marquis, depuis «la création du monde, on ne vit pas une femme de l'espèce de celle «que Dieu t'a donnée.» Et ailleurs: «C'est la femme qui réunit au «plus haut point tous les vices et tous les défauts des deux sexes, sans «aucune de leurs qualités.»

Ce qui ressort de ce long exposé, c'est qu'il y eut trois périodes distinctes dans l'histoire de ce mauvais ménage, mais que, dans les premières années du mariage, rien n'annonçait chez les deux époux la

haine féroce qui devait éclater un jour entre eux. Bien qu'elle manifestât déjà un caractère tracassier, turbulent, intempérant, Mlle de Vassan trouva d'abord dans son mari un juge indulgent plus que sévère. Mais les affaires d'intérêt eurent bientôt brouillé ses parents avec leur gendre, homme à projets, et à projets malheureux dans l'administration de ses biens et de la dot de sa femme, et qui d'ailleurs, ayant cru faire une bonne affaire, un *marché* dans cette union avec une héritière qui passait pour riche, se trouva volé, et en conçut tout d'abord une mauvaise humeur que diverses circonstances exaspérèrent de plus en plus. Treize ans se passent sans esclandre; c'est vers 1756 que l'incompatibilité absolue des caractères se déclare : disputes d'intérêt, puis un genre d'obsession de plus en plus déplaisant, paraît-il, au mari, une séparation intime, mais non à l'amiable, invoquée plus tard, dans les mémoires judiciaires de la marquise, comme une preuve des mauvais procédés de l'époux; enfin, il faut bien le dire, des diversions cherchées et trouvées par le marquis hors de son foyer, mais payées secrètement, comme on le sut plus tard, de la même monnaie par la marquise. C'est la période aiguë, qui se termine en 1762, au moment où le marquis trouve une bonne occasion de décider sa femme à se rendre en Limousin, sous le prétexte d'une maladie, auprès de Mme de Vassan, bien résolu à ne plus la laisser rentrer chez lui. Ce qui se fit, mais après quels éclats et au prix de quels scandales! Depuis lors, ce fut la guerre d'abord modérée, puis à outrance : prison, couvent, lettres de cachet, compromis, signés et déchirés, procès, sentences, contre-sentences, tout se succède dans une mêlée furieuse. Il faut la patience et le don particulier de M. de Loménie pour analyser chaque épisode de cet horrible combat, où successivement toute la famille est engagée. La neutralité même devient impossible aux cinq enfants, chacun d'eux ne vivant bien avec son père qu'à la condition d'être détesté par sa mère et réciproquement. Le rôle de conciliateur était difficile avec de pareils caractères. «Ma mère, écrit Mirabeau à un ami, en 1779, a déchargé «sur moi un pistolet, de fureur d'un mot de conciliation que je lui lâ«chai, il y a huit ans.» Heureusement le pistolet fit long feu; mais le fait est significatif.

Il arrive un jour que presque toute la famille est liguée contre son chef. En 1777, l'*Ami des hommes* a pour adversaires acharnés non seulement sa femme, mais sa troisième fille, Mme de Cabris, et son fils aîné, tous trois engagés contre lui dans une guerre à mort, où ils ne reculent devant aucun moyen, pas même celui des diffamations les plus odieuses, répandues en feuilles imprimées, à cette fin d'arracher au chef de la fa-

mille la jouissance des biens de la femme, que celle-ci promet à ses deux alliés de partager avec eux. C'est une meute qui court après la curée. La guerre des pamphlets amuse tout Paris aux dépens de cette famille maudite. Tantôt c'est un mémoire abominable, où la marquise charge le marquis d'accusations ridicules et atroces, en un style médico-graveleux; tantôt c'est un pamphlet que Mirabeau, le fils, fait imprimer à Amsterdam, et qui, heureusement pour sa gloire, fut saisi en France par la police. Il adresse quelques centaines de ce factum à sa mère avec cette recommandation naïve : « Je vous supplie de confier ces « exemplaires à quelque colporteur; car cela ne se débitera guère que « sous le manteau, et il faut que cela le soit avec rapidité, ou cela serait « contrefait sur-le-champ, et vous sentez bien que je veux retirer au « moins mes frais [1]. » Le marquis aveuglé, exaspéré par tant de coups à la fois, punit, frappe, se venge comme il peut. Son fils, en enlevant une femme mariée, va lui fournir une occasion, un prétexte avouable, de le mettre pour quelque temps hors de combat, et, le jour même où M. de Maurepas le débarrassait de sa femme, qui avait envahi de force son hôtel, en la faisant enfermer au couvent de Saint-Michel, le marquis apprenait que son fils aîné, arrêté à Amsterdam le 14 mai, prenait la route du donjon de Vincennes, où il entrait le 7 juin et où il devait rester quarante-deux mois.

Les incidents les plus comiques se mêlent à cette Iliade domestique. Nous avons dit que la marquise de Mirabeau, pour provoquer son mari et chercher dans des emportements prévus un motif décisif de séparation légale à son profit, avait un beau matin envahi l'hôtel de la rue de Seine où il demeurait alors; le marquis, prévenu à temps de cette singulière invasion, craignant, pour toutes sortes de raisons, de se trouver sous le même toit qu'elle, s'était échappé en toute hâte et réfugié dans la rue de Tournon, chez son ami le duc de Nivernais, et de là, en lieu sûr, il surveillait l'ennemi, qui s'était installé dans sa chambre à coucher et dans son lit. Le marquis avait donné l'ordre à son concierge de ne pas laisser entrer l'avocat de sa femme, un Delacroix quelconque, signataire de mémoires fort injurieux. C'était précisément celui des visiteurs que la marquise tenait le plus à recevoir. Elle était encore au lit et se disait malade, lorsqu'il se présenta. Le Suisse l'ayant éconduit, non sans peine, la marquise entend le bruit de la dispute, reconnaît les voix, se jette à bas du lit, prend à peine le temps de passer un jupon, se précipite dans l'escalier, traverse la cour jambes nues, à six

[1] T. I, p. 592.

heures du soir, et arrive jusqu'à la porte pour empêcher qu'elle ne se ferme sur l'avocat. Le Suisse insiste, un rassemblement se forme dans la rue; la marquise, en ce plaisant déshabillé, interpelle les passants, invoque leur assistance; la foule, qui aime à voir partout des victimes, s'émeut et se prépare à envahir la cour. Et, comme la marquise se cramponne à la porte, le concierge la prend à bras-le-corps et la rejette malgré ses cris, dans la cour, pendant que la porte se referme. Elle court à la loge du Suisse, ouvre la fenêtre et de là, apostrophant la foule, l'appelle à son secours, déclare qu'elle veut sortir, qu'on la mène chez un notaire pour y faire son testament. Mais les domestiques, pendant ce temps-là, luttaient contre cette énergumène, et ce n'est qu'à moitié morte de fatigue qu'on la ramène dans sa chambre et dans son lit. Ce fut un beau jour pour le quartier. N'est-ce pas là une scène des *Plaideurs?* Des épisodes pareils abondent dans ce livre et achèvent la peinture de l'extravagante marquise.

Sa femme au couvent des dames de Saint-Michel, son fils à Vincennes, restait l'endiablée fille d'une telle mère, Mme de Cabris, et le gendre, qui n'est pas désarmé. Tous deux agissent ferme : c'est ce que le marquis appelle *décupler* son travail. Il ne s'arrête pas pour si peu. Il entreprend de faire interdire le mari de Mme de Cabris en Provence et de faire clore, par lettre de cachet, sa fille au couvent de Sisteron. Il y réussit; mais c'est alors que le public se fâche définitivement : il n'y a qu'un cri contre cet amateur insatiable des *ordres du Roi,* qui, grâce à cette arme, s'était débarrassé de toute sa famille. L'*Ami des hommes* se débat en vain : il est frappé moralement à mort, comme par un choc en retour de cette arme dont il a tant abusé. En vain s'écrie-t-il : « Le « public n'est point mon juge, et, tant que santé et volonté me dureront, « je serai Rhadamanthe, puisque Dieu m'y a condamné..... Au fait, « ajoute-t-il, comme pour s'encourager lui-même, je voulais gagner mon « procès, je l'ai gagné; je voulais faire clore ces folles, elles le sont; je « voulais faire enfermer ce forcené, il l'est..... Il y a quatre jours « que je rencontrais Montpezat, que je n'avais pas vu depuis vingt ans : « Votre procès, me dit-il, avec madame la marquise, est-il fini? — Je « l'ai gagné. — Et où est-elle? — Au couvent. — Et monsieur votre « fils? — Au couvent. — Et madame votre fille de Provence? — Au « couvent. — Vous avez donc entrepris de peupler les couvents? — « Oui, monsieur, et, si vous étiez mon fils, il y a longtemps que vous y « seriez. »

Le marquis se trompait sur un point grave : il avait gagné son procès une première fois devant les juges; mais il l'avait perdu devant l'opinion

publique, et l'opinion le lui fit perdre définitivement devant le Parlement. L'impopularité de l'*Ami des hommes* agit visiblement sur ces nouveaux juges, et, au grand étonnement du marquis et de ses hommes d'affaires, la séparation fut prononcée contre lui, le 18 mai 1781, avec tous les frais à sa charge, sans même que l'on eût égard à sa demande d'une garantie en faveur des enfants, sans qu'on eût nommé un commissaire pour présider à la liquidation de la communauté; on laissait le marquis livré « à toutes les revendications folles d'une femme furieuse « et triomphante. » Il n'est pas douteux que l'opposition scandaleuse des belles maximes de l'*Ami des hommes* contre l'arbitraire avec les *dix-sept ordres* du roi, surpris par le marquis contre sa femme et ses enfants, n'ait eu une grande part, avec la colère croissante de l'opinion publique, dans cette sentence inattendue et définitive. Les magistrats, gardiens de la loi, n'aimaient guère cet expédient des lettres de cachet, qui substituait la volonté du roi à la justice; ils le montrèrent dans cette occasion, comme dans bien d'autres, et, après tout, ce fut à leur honneur.

« Finalement, ils m'ont tué le 18 mai, » écrit le marquis à son frère, et, en effet, il ne fit plus que languir jusqu'en 1789, où il mourut, à la veille des évènements qu'il avait en partie pressentis et préparés. Quant à la marquise, quoique remise en possession de ses biens, dévorés d'avance par les extravagances de sa vie entière et la fureur des emprunts, elle végéta dans l'état le plus singulier d'opulence apparente et de sordide misère, en proie à des troubles d'esprit qui prouvent que son cerveau n'avait jamais été bien sain; elle passa quelques-unes des dernières années de sa vie à obséder ses fils et particulièrement le grand orateur, son ancien complice, de protestations d'amitié et de demandes d'argent; emprisonnée sous la Terreur, elle meurt le 28 brumaire an III (novembre 1794), à l'âge de soixante-neuf ans, laissant une fortune de six cent mille francs et des dettes pour plus d'un million; dernière liquidation de vingt années de procès.

Telle fut la famille, vraiment extraordinaire, au milieu de laquelle était né et a vécu Mirabeau, le grand Mirabeau, qui va maintenant entrer sur la scène préparée avec un si grand soin par M. de Loménie, et remplir de ses aventures et de ses scandales, de sa gloire et de son génie, quelques années de ce siècle où finit un monde, où un autre commence.

E. CARO.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT NATIONAL DE FRANCE.

ACADÉMIE FRANÇAISE.

M. Silvestre de Sacy, membre de l'Académie française, est décédé à Paris, le 14 février 1879.

M. Saint-René Taillandier, de la même Académie, est décédé à Paris, le 23 février.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

Dans sa séance du 3 février 1879, l'Académie des sciences a élu M. Chrétien Lalanne à la place d'académicien libre vacante par le décès de M. Bienaymé.

M. Paul Gervais, membre titulaire de la même Académie, est décédé à Paris, le 10 février 1879.

TABLE.

FIN DE LA TABLE.

JOURNAL

DES SAVANTS.

MARS 1879.

Louis XIV et le maréchal de Villars, après la bataille de Denain.

DEUXIÈME ARTICLE [1].

La légende a donné des formes un peu théâtrales à la magnanime fermeté de Louis XIV en face des périls de cette mémorable campagne de 1712.

On lit dans les manuels d'histoire du XVIIIe siècle et dans bon nombre de livres du XIXe que Villars, prenant congé du roi pour se rendre à son commandement de Flandres, le roi lui aurait dit : « Vous voyez « où nous en sommes, vaincre ou périr. Cherchez l'ennemi et donnez « bataille. » A quoi Villars aurait répondu : « Sire, c'est votre dernier com- « bat. » — « N'importe, aurait répliqué le roi, si la bataille est perdue, vous « me l'écrirez à moi seul. Je monterai à cheval ; je passerai par Paris, « votre lettre à la main. Je connais les Français, je vous mènerai deux « cent mille hommes et je m'ensevelirai avec eux sous les ruines de la « monarchie. »

Les grandes pensées, comme les grandes actions, lorsqu'elles se produisent, ont d'ordinaire une forme plus simple, qui ne leur ôte rien de leur héroïsme. La résolution de Louis XIV de ne pas survivre à un désastre est parfaitement vraie ; mais la forme de son expression, dans le dialogue avec Villars, a été arrangée par les historiographes, de

[1] Voir, pour le premier article, le cahier de février, p. 105.

même que le passage du Saint-Bernard, par Napoléon, a été idéalisé par un grand peintre sur une toile célèbre, aujourd'hui perdue.

Voici la vérité simple, et le texte en quelque sorte authentique de l'entretien suprême de Louis XIV avec Villars, au moment du départ de ce dernier pour la Flandre. Cette vérité n'amoindrit pas le noble et malheureux monarque, mais elle est plus près de la nature, et, dans sa réalité native, elle a plus de grandeur peut-être, et à coup sûr la scène est plus touchante.

Quand Villars rendit visite au roi, il le trouva brisé par la douleur. Aux calamités publiques, qui étaient immenses, avaient succédé les infortunes privées, qui étaient non moins affligeantes. Monseigneur était mort de la petite vérole à Meudon, le 14 avril 1711. Le 12 février 1712, la Dauphine, ci-devant duchesse de Bourgogne, était enlevée, à Versailles, en quelques jours de la même maladie, dans sa 26ᵉ année; son époux, le Dauphin, ne lui avait survécu que de six jours, à Marly, à l'âge de trente ans; l'aîné des deux princes, leurs enfants, le duc de Bretagne, fut emporté quelques jours après, le 8 mars, âgé de cinq ans; et le plus jeune, le duc d'Anjou, qui se nomma plus tard Louis XV, unique rejeton de la branche royale française, fut aussi en grand danger.

Lors donc qu'après ces tristes évènements Villars fut introduit auprès du roi, la fermeté du monarque, qui ne lui avait pas fait défaut jusqu'à ce moment, fit place à la sensibilité de l'homme accablé par le malheur. Je laisse ici la parole à Villars lui-même :

« Le roi, dit-il, laissa échapper des larmes, et d'un ton pénétré qui « m'attendrit : — « Vous voyez mon état, monsieur le maréchal, il y a « peu d'exemples de ce qui m'arrive, et que l'on perde, dans la même « semaine, son petit-fils, sa petite belle-fille, et leurs fils, tous de très « grande espérance, et très tendrement aimés. Dieu me punit, je l'ai bien « mérité. Mais suspendons mes douleurs sur les malheurs domestiques, « et voyons ce qui se peut faire pour prévenir ceux du royaume.

« La confiance que j'ai en vous est bien marquée, puisque je vous re- « mets les forces et le salut de l'État. Je connais votre zèle et la valeur de « mes troupes; mais enfin la fortune peut vous être contraire. S'il ar- « rivait ce malheur à l'armée que vous commandez, quel serait votre « sentiment sur le parti que j'aurais à prendre pour ma personne? »

« A une question aussi grave et aussi imprévue, dit Villars, je de- « meurai quelques instants dans le silence; sur quoi le roi reprenant la « parole, me dit : « Je ne suis pas étonné que vous ne me répondiez pas « plus promptement, mais, en attendant que vous me disiez votre pensée,

« je veux vous apprendre la mienne. » — « Votre Majesté, répondis-je, me « soulagera beaucoup. La matière mérite délibération, et il n'est pas éton- « nant qu'on demande permission d'y rêver. »

« Eh bien, reprit le roi, voici ce que je pense; vous me direz après « cela votre sentiment.

« Je sais les raisonnements des courtisans; presque tous veulent que « je me retire à Blois, et que je n'attende pas que l'armée ennemie s'ap- « proche de Paris, ce qui lui serait possible, si la mienne était battue.

« Pour moi, je sais qu'une armée comme la vôtre ne sera jamais dé- « faite au point de ne pouvoir se retirer en bon nombre sur la Somme; « je connais cette rivière, elle est très difficile à passer, et il y a des places « qu'on peut rendre très fortes.

« Je compterais aller en personne à Saint-Quentin, y ramasser tout « ce que j'aurais de troupes, pour faire un dernier effort avec vous, et « périr ensemble, ou sauver l'État : Voilà comme je raisonne, dites-moi « présentement votre sentiment. »

« Certainement, répondit Villars, Votre Majesté m'a soulagé; car un « bon serviteur a quelque peine à conseiller à un grand roi de venir « ainsi exposer sa personne. Cependant j'avoue que, connaissant l'amour « de Votre Majesté pour la gloire, je me serais décidé à lui dire que les « partis les plus glorieux sont souvent les plus sages, et que je n'en « vois pas de plus noble que celui auquel Votre Majesté est disposée.

« Mais j'espère que Dieu nous fera la grâce de n'avoir pas à subir de « telles extrémités, et qu'il bénira enfin la justice et le bon droit de « Votre Majesté. »

Tel paraît avoir été le caractère et le texte de l'entretien de Villars avec le roi, et, réduite à ces termes, la résolution de Louis XIV n'en est pas moins admirable. La mémoire du monarque ne perd rien à la version sincère de l'historien; l'ostentation dramatique y est seule sacrifiée; Villars remarque avec raison qu'à ce moment l'incertitude des négociations entamées à Utrecht, avec l'Angleterre, laissaient subsister tous les périls.

On sait, en effet, que, nonobstant la paix d'Utrecht, qui fut rendue plus facile et signée six mois après la bataille de Denain, il fallut continuer la guerre avec l'Empire, et que Villars ouvrit, en 1713, une nouvelle campagne contre le prince Eugène, campagne qui fut marquée par de brillants faits d'armes, tels que la prise de Landau et de Fribourg. Après quoi l'empereur se résolut à traiter de la paix, laquelle fut conclue en deux temps; d'abord le 7 mars 1714 à Rastadt, après des conférences dont les deux célèbres capitaines furent les négociateurs

et les ministres plénipotentiaires; et enfin à Bade, le 10 septembre de la même année, où la signature du traité définitif compléta les grandes stipulations de droit public européen, arrêtées solennellement à Utrecht quinze mois auparavant. L'esprit vif et chevaleresque d'Eugène et de Villars donnèrent souvent à ces conférences une forme piquante, que l'école diplomatique du XVIIe siècle n'avait point connue, et dont les mémoires du temps ont recueilli les anecdotes. Ainsi, un jour et dans la chaleur d'une discussion, le prince Eugène dit à Villars : « Je trouve, « Monsieur le Maréchal, que depuis deux ans vous m'avez assez mal- « traité. L'amitié qui est aujourd'hui entre nous ne m'empêche pas de « le sentir vivement, et je vous assure que, si je vous cède, je serai « fort mal venu à Vienne. » — « Je puis vous répondre, lui répliqua « Villars, que je le suis plus mal encore à Versailles et tous les jours. « Entendons-nous pour le bien général, et laissons dire les clabaudeurs « de nos deux cours. »

Après les signatures, on frappa en Allemagne une médaille qui portait les têtes des deux généraux en regard, comme se parlant, et très reconnaissables, marqués sur leur cuirasse, l'un d'un aigle, l'autre d'une fleur de lys; pour légende, ces mots : *Olim duo fulmina belli.* Au revers, on voyait sur une table, deux épées entourées de branches d'olivier, un casque renversé qui servait d'encrier, et un petit amour, une plume à la main, traçant ces mots : *Nunc instrumenta quietis.* Rastadt 1714.

Villars revint à Paris le 14 mars, et fut reçu du roi comme il le méritait. Cependant le chapitre des récompenses fournit quelques incidents délicats et curieux.

En voyant entrer le maréchal dans son cabinet, le roi lui dit en l'embrassant : « Voilà donc le rameau d'olivier que vous m'apportez; il « couronne tous vos lauriers. »

Après avoir rendu compte brièvement et de la guerre et de la paix, Villars dit au roi : « Permettez-moi, Sire, d'embrasser les genoux de « Votre Majesté de la part du prince Eugène de Savoie. Il m'a fait pro- « mettre d'assurer Votre Majesté de son regret sincère de tout ce qu'il « a été forcé de faire pendant la guerre. A l'occasion de la paix, qui est « un temps de clémence, il prend la liberté de supplier Votre Majesté « de recevoir favorablement les assurances de son profond respect. »

Le roi répondit : « Il y a longtemps que je ne regarde le prince Eu- « gène que comme sujet de l'empereur. En cette qualité, il a fait son « devoir. Je lui sais gré de ce que vous me dites de sa part, et vous « pouvez l'en assurer. »

Villars apprit ensuite qu'il aurait désormais les grandes entrées, ce qui lui donnait le droit d'approcher en tout temps de la personne royale. Le roi accordait en même temps au marquis de Villars la survivance de tous les gouvernements du maréchal son père. Le roi dit aussi au maréchal que sa blessure lui rendant les appartements hauts d'un abord difficile, il lui en avait destiné un qu'occupait autrefois monsieur le Dauphin, au rez-de-chaussée du château, et qu'il le partagerait avec madame la duchesse de Berry; et, lui montrant, sur un plan, les changements et dispositions qu'il allait ordonner, il ajouta que les gens de guerre seraient bien aises de voir leur général bien logé, et d'avoir de grandes pièces pour discourir en promenant avec lui. Tout ce que le roi put imaginer de distinctions délicates et flatteuses, il en accabla le maréchal.

Villars était parfaitement héroïque, mais il avait sa part des faiblesses humaines. Il s'attendait donc à mieux encore qu'il ne reçut; toutefois il eut la sagesse d'en contenir le secret. Le roi n'y fut pas trompé, mais il usa des ménagements les plus délicats dans sa résistance à des désirs dont probablement madame de Maintenon avait reçu la confidence de Villars.

Ainsi, lorsque le maréchal, après l'échange des signatures de Rastadt, envoya l'un de ses plus brillants officiers généraux, M. de Contades, qui fut depuis maréchal, porter à Versailles la bonne nouvelle, le roi, qui voulait être gracieux pour Villars, mais qui voulait aussi rester roi et s'épargner un refus, prit les devants avec l'officier délégué, et le sonda sur les souhaits de Villars. M. de Contades répondit qu'il ignorait les désirs du maréchal, et le roi se hâta d'ajouter : « Si l'on pensait pour « lui à l'épée de connétable, il sait que je suis résolu, depuis que je « règne, à ne point en donner. »

A quoi M. de Contades répliqua : « M. le maréchal ne s'est jamais « ouvert sur cette pensée; mais Votre Majesté me permettra de lui dire « que je la crois persuadée qu'aucun connétable n'a eu plus lieu d'espé« rer cette dignité. »

« Je le crois bien, reprit le roi, puisqu'il y en avait eu qui n'avaient « presque jamais vu de guerre, mais laissons cela. J'aime véritablement « le maréchal, et hors cette épée, il peut compter sur tout ce qui sera « en mon pouvoir. »

L'affaire n'alla donc pas plus loin, mais il est juste de remarquer que cette bouffée ambitieuse n'avait point spontanément germé dans l'imagination de Villars. Quand, en 1703, le maréchal s'était ouvert à M. de Chamillard du projet d'une marche rapide sur Vienne, qui

échoua par le mauvais vouloir de l'électeur de Bavière, M. de Chamillard, enthousiasmé de cette communication, avait dit inconsidérément à Villars que l'épée de connétable était au bout de ce grand projet. Villars avait donc pu croire, après Denain, que le service éclatant qu'il avait rendu en 1712, valait celui qu'il aurait rendu en 1703, si ce n'eût été la faute d'un prince allemand.

Quoi qu'il en soit, il fut moins discret, quelque temps après, sans être plus heureux. Il avait dû retourner à Bade pour la conclusion définitive du traité avec le prince Eugène. Pendant qu'il était sur le Rhin, se produisit la vacance d'un des grands emplois du gouvernement royal, celui de chef du Conseil des finances. On sait que le mécanisme du gouvernement monarchique, à cette époque, avait pour rouage principal un grand corps administratif qu'on nommait le *Conseil du Roi.*

La composition, l'organisation et le régime intérieur de ce Conseil, ont varié selon les temps, principalement depuis le xv[e] siècle jusqu'à Louis XV. L'objet de son institution était d'éclairer et de guider la royauté dans l'administration générale de l'État. Toutes les grandes affaires du royaume étaient examinées, discutées, réglées, dans le sein de ce Conseil, ou de ses chambres diverses, lorsque le gouvernement fonctionnait avec régularité[1]. On y retrouvait les attributions de notre Cour de cassation, de notre Conseil d'État, et de nos Conseils supérieurs.

Un de ses principaux départements était celui des finances, auquel Colbert avait donné une importance particulière, à la suite des désordres de l'administration financière de Fouquet, et auquel, à ce titre, Louis XIV attachait une considération spéciale, d'autant plus que les affaires du commerce en ressortaient à cette époque. Les fonctions en étaient fort recherchées, et des personnages en crédit les remplissaient d'habitude.

Or, en 1714, le titre de chef ou président du Conseil des finances fut vacant, et le roi en conféra la faveur au maréchal de Villeroy. Les amis du maréchal de Villars avaient cru que ce dernier y serait appelé. On se trompa, et Villars écrivit immédiatement à madame de Main-

[1] Voyez, sur l'histoire, la compétence et les vicissitudes du Conseil du Roi, le *Traité des droits, fonctions et offices du royaume,* composé par une Société de jurisconsultes, sous la direction de M. Guyot (Paris, 1787, 3 vol. in-4°), liv. I[er], chap. LXXIX, t. II, 2[e] partie, p. 184 et suiv. Ce chapitre est signé du nom de Merlin, de Douai. — Voyez surtout le savant ouvrage de M. Aucoc, *Le Conseil d'État avant et depuis 1789* (Paris, 1876, in-8°), où le rapprochement des attributions de l'ancien Conseil du Roi et du Conseil d'État de nos jours est exposé avec une saisissante lucidité.

tenon la lettre particulière que voici, où l'on trouve quelques traces du dépit de s'être vu préférer le vaincu de Crémone et de Ramillies.

« Nous avons su, par le courrier de Genève, la grâce que le roi a « faite à M. le maréchal de Villeroy, de le nommer chef du Conseil des « finances. Le prince Eugène m'avait fait sur cette place des compli- « ments que je n'ai pas reçus, et le grand nombre des ministres étran- « gers qui sont ici, et qui trouvent l'empereur si heureux d'avoir un « ministre tel que le prince Eugène, s'imaginaient que celui des géné- « raux du roi qui a le plus vu de grandes et heureuses guerres finies « par la plus importante des négociations, aurait infailliblement l'hon- « neur d'entrer dans son conseil. Pour moi, Madame, je me trouve « toujours trop heureux, quand je songe qu'ayant le bonheur d'appro- « cher le plus grand et le meilleur maître du monde, je ne lui rappelle « pas de fâcheuses idées; et qu'il peut penser : celui-là m'a plusieurs « fois mis en péril, et cet autre m'en a tiré. Que me faut-il de plus? Les « autres avaient besoin de consolation pour les malheurs qu'ils ont eus, « et moi je suis trop bien payé de mes services, et véritablement très « content, pourvu que vous me permettiez de compter toujours sur vos « bontés. »

Il était impossible que le roi ne fût pas informé du mécontentement de Villars. Deux jours après son retour de Bade, le maréchal eut une audience de Louis XIV qui l'entretint, avec une grâce encourageante, de la grande affaire de la paix, si heureusement terminée; il y avait pourtant de l'embarras dans le colloque, et la conversation s'allanguissait par une sorte de gêne réciproque, quand Villars, enhardi par la bonté royale, et rompant la glace avec franchise, dit au roi :

« Avant mon départ pour Bade, j'ai supplié Votre Majesté de vouloir « bien songer à moi, lorsque la charge de chef du Conseil des finances « viendrait à vaquer. Elle en a honoré le maréchal de Villeroy. Je ne « suis pas étonné, Sire, qu'une amitié de la première jeunesse ait pré- « valu; mais enfin, Sire, ajouta le maréchal en souriant, après avoir été « honoré des plus importantes marques de votre confiance, il ne me « restera donc plus que d'aller chercher une partie de piquet, chez « Livry, avec les autres fainéants de la cour, si Votre Majesté ne me « donne pas entrée dans ses conseils? »

Le roi sourit aussi et répondit à Villars que le duc du Maine, son fils, le maréchal d'Harcourt, et quelques autres, aspiraient à la même faveur, et qu'il demandait quelque temps pour s'arranger sur ce qu'il voulait faire pour satisfaire tout le monde. « Ah! Sire, repartit Villars, si

« une pareille conjoncture ne détermine pas Votre Majesté, puis-je jamais « en espérer de plus favorable? »

Le roi ne répondit à l'insistance de Villars qu'en l'embrassant, et lui répéta qu'il ne demandait que quelque délai. Villars se retira, ne dissimulant pas un air de tristesse. Le roi le suivit, et, comme il était prêt à sortir du cabinet, le roi lui dit avec une bonté marquée : « M. le ma- « réchal, vous me paraissez peiné. » — « Il est vrai, Sire, répondit Vil- « lars, que je le suis. » — « Et moi aussi, répliqua le roi. » — « Il est bien « aisé à Votre Majesté, reprit Villars, de faire cesser ces petites peines; la « mienne est véritablement bien sensible. » Là-dessus, Villars sortit et passa dans la chambre du lit, où il n'y avait jamais personne, quand le roi entretenait quelqu'un dans son cabinet. Le roi suivit encore Villars, dans la chambre et l'embrassa une seconde fois avec sensibilité, mais sans parler. Villars n'insista plus, mais il a toujours cru que les ministres avaient agi fortement pour l'éloigner du Conseil, où sa franchise hardie et cavalière était redoutée. Le roi parut craindre des vivacités trop militaires dans son Conseil. Le maréchal de Villeroy ne lui inspirait aucune méfiance à cet égard.

Madame de Maintenon elle-même, tout amie qu'elle était de Villars, avait peur de ce qu'elle appelait ses gronderies. On les acceptait comme une nécessité, mais on aimait autant s'en affranchir, quand le péril n'y était pas. Il reste à ce sujet une lettre charmante de Villars à la marquise. Elle peint bien cette époque, les caractères contemporains et les tribulations de Villars à l'armée.

« Vous me faites l'honneur de me dire, écrivait-il, que vous voudriez « bien ne me plus voir gronder. Mais permettez-moi de vous dire que « les bons et fidèles serviteurs grondent souvent; que les mauvais et « ceux qui ne songent qu'à plaire, pour leurs propres intérêts, approuvent toujours. Je devais, Madame, être, ce me semble, un peu mieux « connu du roi et de vous. Quelle intrigue me voyez-vous à la cour? Je « n'écris au monde qu'au roi, à vous, Madame, très rarement, et au « ministre par lequel le roi veut être informé des affaires dont il me « fait l'honneur de me charger.... On passe tout l'hiver à vous dire « que je suis haï; les courtisans répandent qu'il règne une discorde « affreuse dans cette armée, et que tous les officiers généraux sont « brouillés avec moi : rien n'est plus faux; mais ils le disent, et de « ces discours répandus sans fondement, il en reste une impression, « même dans votre esprit, malgré la justesse de votre pénétration. J'au- « rai l'honneur de vous dire que je ne suis brouillé avec personne, dans « l'armée, et j'en apporte en preuve la bonne discipline qui y règne.

« Elle ne se soutient que par le concours des officiers, et ce concours « est bien difficile à établir quand ils n'aiment point leur général. Si vous « étiez ici, vous verriez avec édification les soldats et les cavaliers éviter « avec le plus grand soin de marcher dans un beau champ de blé qui est « à la tête de notre camp, sans qu'il soit besoin, pour les retenir, d'autre « chose que de l'ordre et de l'exemple des officiers. Je puis vous assurer, « Madame, que les gens de bien et de courage, ceux qui comptent plus « sur leurs actions que sur la cabale, me regardent comme leur unique « ressource; mais ce nombre diminue tous les jours. Nous voyons, « depuis plusieurs années, l'esprit de la cour pénétrer dans les armées, « et les protections l'emporter sur les services. Si je parais quelquefois « désirer plus de crédit, n'imaginez pas, Madame, que c'est par ambi- « tion et pour m'attirer plus de considération. Dans qui, j'ose le dire, « le roi a-t-il trouvé plus de vérité, lorsque j'ai pris la liberté de lui « parler des hommes? Et en quoi Sa Majesté peut-elle trouver une con- « naissance plus fidèle et plus sûre des gens de guerre, que dans celui « qui, depuis dix ans, les a toujours eus sous son commandement, et « qui les voit agir tous les jours..... Vous cherchez la paix, ajoute Vil- « lars, il y a longtemps que vous l'auriez, si j'avais été honoré de plus « de confiance de la part de Sa Majesté, les trois fois que j'ai pénétré « dans l'Empire; la première, lorsque j'entrai en Bavière » (c'est la marche célèbre de 1703 qui fit la réputation de Villars et qui fut arrêtée par sa dissidence avec l'Électeur); « la seconde, lorsque je pris en dix jours « Hagueneau, Druzenheim, Lauterbourg avec 5,000 prisonniers, et que « je priai, par courriers sur courriers, qu'on me laissât agir dans l'Em- « pire : on préféra s'aller faire battre à Ramillies; la troisième quand, « avec quarante bataillons, je forçai les lignes de Stolhofen. Quelques « troupes d'augmentation, au lieu de celles qu'on m'ôta et je m'établis- « sais au milieu de l'Empire. Je désire, Madame, que ces souvenirs me « justifient auprès de vous sur mes gronderies, et que vous ne trouviez « pas mauvais qu'ils me soulagent d'autres gronderies que je pourrais « faire encore. »

La correspondance officielle de Villars avec les ministres et avec le roi lui-même était marquée de la même liberté dont il usait, dans le privé, avec M[me] de Maintenon. Par exemple il voyait avec chagrin cette grande race royale, qui avait dû la couronne à son esprit militaire, devenue, en ces temps de détresse, une race majestueuse, ne vivant plus que de dignité; et il osait le dire à son moment. Il écrivait un jour au ministre de la guerre :

« Les armées des ennemis sont remplies de princes qui se font tuer

« de tout leur cœur. On y voit pour volontaires deux princes destinés à « porter la couronne, et trente princes, officiers généraux ou subalternes, « et tout cela sous milord Marlborough. »

Et s'adressant au roi lui-même :

« Je ne puis m'empêcher de dire une vérité à Votre Majesté, et quel « temps attendrais-je pour la dire qui soit plus important que celui où il « s'agit du salut de l'État ? Sire, les officiers généraux les plus zélés m'ont « averti que le plus grand nombre tenait d'assez mauvais discours, et « fort propres à détruire l'audace qui est dans le soldat, et que je fais « tout mon possible pour réveiller dans l'esprit de l'officier. Ne serait-il « pas bien glorieux à M. le comte de Toulouse, dont la valeur est con- « nue, de partir pour venir servir en volontaire, dans une occasion qui « doit décider du salut du royaume ? Il pourrait mener votre maison à « la charge, et, par sa présence, sa bonne mine, son courage, redonner « une nouvelle audace à certaines gens qui en manquent. M. le duc, « dont l'intrépidité n'est pas moins connue, serait peut-être tenté de « mener une de vos ailes. Je sais, Sire, que je suis fait pour servir sous « ces messieurs, mais ma plus longue expérience ferait peut-être qu'on « ne serait pas surpris, malgré leur présence, de me voir confier la con- « duite de la guerre. D'ailleurs, quand je me crois heureux, il est bon « que je tienne les cartes. Mais, quand on verra ces deux princes, les « mauvais discours cesseront. Ces visages qui s'allongent se raccourci- « ront, et enfin je serai aise, dans cette occupation si nécessaire, de ra- « nimer des gens qui ont besoin de l'être. »

Le roi s'était-il souvenu, en 1714, et à propos de son conseil, de cette hardiesse de Villars ?

En cette même année 1714, le maréchal de Villars fut l'objet d'une distinction qui le flatta beaucoup. Il fut élu, comme par acclamation, membre de l'Académie française. Cet honneur l'obligeait à un discours de réception. Il voulait le faire à sa manière, et, pour en rehausser l'effet, il crut qu'il pourrait y parler de l'héroïque résolution dont il avait été le confident de la part du roi, deux ans auparavant. Mais, avant de divulguer un aussi mémorable secret, il pensa devoir prendre l'assentiment ou le conseil du monarque. Le roi, dit Villars, rêva un peu sur ma communication, puis il me dit : « On ne croira jamais que, sans « m'en avoir demandé permission, vous parliez de ce qui s'est passé en- « tre vous et moi. Vous le permettre ou vous l'ordonner serait la même « chose, et je ne veux pas que l'on puisse penser ni l'un ni l'autre. »

Villars passa donc sous silence la belle et courageuse détermination du vieux roi, mais son discours n'en resta pas moins empreint d'une

vive originalité, qui le distingue des harangues banales si communes à cette époque, en pareille circonstance; il est fort court, très peu ou pas du tout connu, et l'on me permettra de lui donner place ici.

« Messieurs,

« Si l'honneur que vous avez bien voulu me faire de m'admettre dans « une compagnie composée des plus rares génies m'avait été destiné « par les raisons les plus propres à décider votre choix, j'aurais juste « sujet de craindre que ce premier pas, qui doit être une preuve d'élo- « quence, ne vous portât à quelque repentir.

« Mais j'ai pensé que votre assemblée, déjà remplie de tout ce que « l'esprit a de plus illustre et rassasiée de cette gloire. ne songeait plus à « l'augmenter, et que, principalement attentifs à celle du roi, vous aviez « voulu avoir parmi vous un des généraux qui a le plus servi sous un si « grand maître, et qui vînt, par quelques récits, fortifier l'idée que vous « avez déjà de sa grandeur; et je crois devoir la grâce que vous me « faites au bonheur que j'ai eu de voir souvent, et pour la guerre et « pour la paix, résoudre, ordonner et quelquefois exécuter, par le roi, « ce qui lui a si justement attiré notre amour et l'admiration de la « terre.

« Dans la prospérité, nous avons vu sa sagesse; dans les revers de la « fortune, sa fermeté à relever les courages de ceux qui, par prudence « ou faiblesse, voulaient entrevoir de plus grands malheurs; et la paix « glorieuse qui a terminé cette longue et dangereuse guerre est la ré- « compense aussi bien que l'effet de toutes ces vertus.

« Mais encore une fois, Messieurs, j'en parlerai comme témoin et non « comme orateur, et, en faveur de ces récits, qui n'ont pas besoin d'être « relevés par l'éloquence, vous me pardonnerez d'en manquer.

« Ainsi, Messieurs, vous me dispenserez d'entreprendre aucun éloge. « Votre choix a déjà fait celui du prélat auquel je succède.

« Je sais les obligations qu'a votre compagnie à un illustre chancelier, « qui, pour comble de mérite, s'en fit un de vous marquer sa considé- « ration. En soutenant votre établissement, il crut augmenter sa gloire; « il a lié par là, dans la postérité, son nom à celui de votre illustre « fondateur, le cardinal de Richelieu, dont la mémoire ne finira ja- « mais... Il ne désirait à notre nation qu'autant de constance et de fermeté « à souffrir les fatigues et la mauvaise fortune qu'il lui connaissait d'in- « trépidité dans les plus grands périls. Quelle joie aurait eue ce grand « ministre, s'il avait imaginé que, de nos jours, les Français, par ces

« dernières vertus, jointes aux premières, l'emporteraient sur les autres « nations.

« Je les ai vus, pendant une campagne entière, souffrir, sans murmu- « rer, la pénurie d'argent et de vivres, jeter même le pain dont ils « avaient manqué pendant deux jours, pour courir plus légèrement au « combat.

« Pardonnez-moi, Messieurs, cette légère marque de reconnaissance « pour ces vaillants hommes auxquels l'État et le général ont de si grandes « obligations. Ils vous auront celle de rendre leurs actions immortelles, « comme le sera tout ce qui a le bonheur d'être consacré par les ouvrages « de cette assemblée, de laquelle j'ai une si haute idée, que mes expres- « sions ne peuvent rendre ce que je pense de son mérite, ni ma sensible « et vive reconnaissance ce que j'éprouve de la grâce que j'en reçois. »

Ch. GIRAUD.

(La suite à un prochain cahier.)

The last of the Tasmanians, or the Black War of Van Diemen's Land, by James Bonwick F. R. G. S., F. L. A. E. S.; formerly an Inspector of schools, Victoria. London, 1870.

TROISIÈME ET DERNIER ARTICLE [1].

CAPTIVITÉ ET MORT DES DERNIERS TASMANIENS.

Lorsque quelques indigènes étaient pris ou se rendaient volontairement, on les plaçait provisoirement soit à Bruni, soit dans l'île des Cygnes. Plus tard, on résolut de les réunir dans un même lieu. Après bien des hésitations, l'île Vansittart[2] fut choisie pour lieu de déportation. Des pêcheurs de phoques s'y étaient installés avec leur famille. Robinson les expulsa et les remplaça par ses Tasmaniens. Mais cette île

[1] Voir, pour le premier article, le cahier de janvier, p. 53; pour le deuxième, le cahier de février, p. 65. — [2] Autrement nommé *Gun carriage*.

étroite, petite, sans gibier, couverte d'arides rochers, sans cesse battue par les tempêtes de cette mer orageuse, était un séjour impossible à supporter pour ces libres enfants des halliers et des forêts. Les malheureux prisonniers furent vite frappés de nostalgie. «Ils mouraient comme «les ours de leur pays;» disait à Bonwick *un vieux colon*, qui les comparaît au Koala [1]. Il fallut chercher un autre lieu d'exil.

Le 25 janvier 1832, les derniers survivants de la race tasmanienne furent transportés à l'île Flinders, située au milieu du détroit de Bass en face de l'extrémité nord-est de Van Diémen. Cette île a 40 milles de long sur 18 dans sa plus grande largeur [2]. Elle a des montagnes et des collines dont l'aspect paraît assez pittoresque. Mais le sol en est mauvais; il ne présente guère que des rochers, des sables ou des marécages, et ne se couvre que de buissons [3]. Du pont du navire qui les transportait, les Tasmaniens purent contempler ce spectacle en longeant les côtes de l'île, et un employé du gouvernement a décrit à Bonwick le profond désespoir dont ils furent atteints en se voyant pour la seconde fois si cruellement trompés dans leurs espérances. En outre, on les établit sur la côte sud-ouest, tout près du bord de la mer, sur un point où il fallait chercher l'eau douce dans les creux du rocher ou le fond des marais. Les vents, pluvieux et froids, régnaient sur ce rivage que n'abritent ni forêts ni élévation du terrain. Les rhumatismes, les maladies de poitrine, éclatèrent vite chez les transportés, et les confirmèrent dans la pensée qu'on les avait amenés là pour les faire mourir [4].

Pour comble de malheur, ils furent d'abord soumis au despotisme brutal d'un vieux sergent, nommé Wight, fort peu digne de la mission qui lui était confiée. Soutenu par quelques soldats et par les pêcheurs de phoques qu'il réquisitionnait au besoin, cet étrange gouverneur abusa de son pouvoir si bien qu'il faillit amener une révolte [5]. L'excès même du mal en amena la fin. Wight fut destitué et remplacé par le lieutenant Darling, frère du dernier gouverneur de Victoria. Enfin, au mois de novembre 1835, Robinson fut mis à la tête de la petite colonie.

Sous la direction de ces deux hommes de cœur, la situation des exilés s'améliora. Ils furent enfin traités comme des êtres humains. Le lieutenant Darling alla jusqu'à les admettre à sa table, et invita, pour prendre le thé avec deux missionnaires, plusieurs de leurs femmes qui

[1] *Phascolarctos cinereus*, Blainville. Cet animal, quand il est pris, se laisse habituellement mourir de faim.

[2] Environ 64 kilomètres sur 28.

[3] P. 246.

[4] P. 247.

[5] P. 248.

se conduisirent de manière à mériter les éloges des visiteurs[1]. Des cabanes propres et aérées, ayant chacune son jardin, furent construites loin des étangs, sur un point où se trouvait de l'eau potable. Les anciens sauvages écoutèrent les conseils de ces chefs qui leur témoignaient de l'affection, prirent peu à peu l'habitude des occupations domestiques, et se livrèrent à de petites industries dont les produits, vendus à Launceston, alimentèrent une caisse commune[2]. On ne parvint pourtant pas à en faire de véritables colons. Ils ne surent jamais tirer parti des moutons ou des gros bestiaux que leurs amis de la grande île et le gouvernement mirent à leur disposition[3].

On s'occupa aussi, et beaucoup trop à coup sûr, de leur éducation intellectuelle et morale. De zélés catéchistes vinrent leur prêcher la religion chrétienne, qu'ils paraissent avoir embrassée sans difficulté. Ils voulurent leur apprendre à chanter des hymnes, à lire, à écrire; ils les soumirent à une discipline sévère, et l'un d'eux, fort dévoué d'ailleurs aux indigènes et fort aimé d'eux, M. Clark, alla jusqu'à fouetter les jeunes filles dans l'intérêt de la morale. En somme, on les menait comme des écoliers; on les soumettait à des règles inflexibles; on les emprisonnait dans des limites qu'il leur était défendu de franchir. Ils apprirent ainsi à vivre tranquilles, à se conduire convenablement, mais ils perdirent leur énergie naturelle. « Plus ils se civilisèrent, dit « Bonwick, plus ils devinrent dépendants de leurs maîtres pour la satis« faction des moindres besoins, moins ils furent aptes à agir par eux« mêmes. Ils n'auraient pu, comme autrefois, forcer le kangourou en « plaine ou poursuivre l'opossum sur les arbres[4]. »

Les captifs avaient beau être mieux logés, mieux vêtus, mieux nourris, ce n'est pas dans ces conditions morales d'existence que la mortalité pouvait diminuer. Elle semblerait plutôt s'être accrue. Au dire du capitaine Stokes, on avait capturé en tout 200 individus[5], Strzélecki porte ce nombre à 210[6] et Calder à 248[7]. Or, le 25 jan-

[1] P. 251.
[2] P. 254.
[3] P. 256.
[4] P. 256.
[5] BONWICK, p. 266.
[6] *Physical description of New South Wales and Van Diemens Land*, p. 352. L'auteur donne ce chiffre comme représentant le nombre des individus transportés de l'île Vansittart à Flinders. Il se trompe sur ce point. Le navire la *Charlotte* ne porta à cette dernière île que 30 femmes, 26 hommes et 1 enfant. (BONWICK, p. 247.) Mais nous savons que Robinson était encore loin d'avoir réduit toutes les tribus. En 1833, sous le gouvernement du lieutenant Darling, le nombre des internés s'était élevé à 111 savoir : 47 hommes, 48 femmes, 7 jeunes gens, 4 jeunes filles, 4 fillettes au-dessous de 5 ans et 1 petit enfant. (BONWICK, p. 250.) — [7] *Loc. cit.*, p. 13.

vier 1835, au moment même où Robinson venait d'amener les derniers prisonniers, le gouverneur Arthur, dans une lettre citée par Bonwick, déclare «qu'il n'existe plus que 100 indigènes[1].» Sept ans après, en 1842, Strzélecki n'en trouvait plus que 54[2]. Ainsi 46 avaient succombé; et, fait plus significatif encore, dans l'espace de huit années, il n'était né à Flinders que 14 enfants[3]. Le chiffre des morts avait donc été plus que triple de celui des naissances. Enfin, en 1847, il ne restait plus que 44 Tasmaniens, savoir : 12 hommes, 22 femmes et 10 enfants âgés de quatre à quatorze ans[4].

Cette effrayante mortalité réveilla la pitié et le zèle des rares amis que les Noirs avaient à Hobart-Town. Les malheureux croyaient pouvoir retrouver santé et bonheur s'il leur était permis de vivre sur le sol natal. Le gouverneur, sir W. T. Denison, se rendit enfin à leurs vœux et décida que ce qu'il en restait serait ramené sur la grande terre. Cette mesure, inspirée par la plus simple humanité, fut vivement critiquée par une partie de la presse locale[5]; et Mrs Mérédith, tout en rendant justice aux sentiments du gouverneur, s'est faite l'écho des craintes que raviva la liberté incomplète rendue à ces misérables débris d'une race humaine[6]. On tremblait à la pensée de voir ces 12 hommes revenus de Flinders ramener les scènes sanglantes de la guerre noire[7] ! Et pourtant la colonie comptait alors *quatre-vingt mille* Européens !

Ces étranges terreurs, inspirées à une population entière par des souvenirs déja éloignés, font comprendre mieux que toute chose ce qu'avaient déployé d'énergie, d'héroïsme, les derniers défenseurs armés de la race tasmanienne, Montpéliata, ses compagnons et leurs émules.

Au mois d'octobre 1847, les 44 Tasmaniens survivants furent transportés de Flinders à la baie aux Huîtres, non loin de Hobart-Town. Les enfants, à l'exception du petit Billy, dont il sera question plus loin, furent envoyé à l'école des Orphelins. Disons sur-le-champ qu'ils y moururent tous. Une réserve de 1,000 acres fut attribuée aux adultes[8]. Ce domaine, dont le sol était d'une stérilité désolante, aurait eu peu d'attraits pour des cultivateurs. Mais il était accidenté, couvert d'une épaisse forêt, et les pauvres insulaires y retrouvaient leurs fougères arborescentes, leurs gigantesques eucalyptus arrosés çà et là par des sources pures. Un moment ils purent se faire illusion et croire à la réalisation de leurs espérances. D'ailleurs, au début, on s'occupa activement

[1] P. 266.
[2] *Loc. cit.*, p. 353.
[3] Strzélecki.
[4] Bonwick, p. 272.
[5] Bonwick, p. 272.
[6] *My home in Tasmania*, p. 189.
[7] Bonwick, p. 272.
[8] Environ 404 hectares.

de leur bien-être. Leur vieil ami, le Dr Clark, les avait suivis, accompagné de sa femme aussi dévouée que lui-même. Le gouverneur Denison vint les visiter, en fit dîner quelques-uns à l'hôtel du gouvernement et les conduisit au spectacle. L'évêque Dixon se rendit souvent auprès d'eux, leur prodiguant à la fois ses bons conseils et des sucreries que ces indigènes aimaient avec passion.

Ces témoignages de bienveillance et le retour sur la terre natale semblent avoir un moment ranimé l'énergie des insulaires. Dans une lettre adressée à notre auteur, le Dr Clark les représente comme habitant des maisons propres et commodes, cousant eux-mêmes les vêtements dont on leur fournissait l'étoffe, cultivant leurs jardins, cherchant à en tirer un bénéfice pécuniaire, préparant leurs aliments à l'européenne et se trouvant aussi heureux que possible [1]. Mais cette prospérité relative fut de courte durée. Denison fut remplacé par un autre gouverneur; le Dr Clark et sa femme moururent; l'évêque Dixon tomba malade. Les Tasmaniens, abandonnés à eux-mêmes, furent bientôt exploités par les *mauvais Blancs* [2]. Ils se livrèrent à l'ivrognerie; et, pour satisfaire cette passion, cédèrent aux marchands de liqueurs fortes jusqu'aux couvertures et aux vêtements que leur donnait la colonie.

Hâtons-nous de le dire, si jamais l'ivrognerie fut excusable c'est incontestablement chez ces malheureux. En arrivant à la baie aux Huîtres, ils avaient espéré retrouver la santé, ils avaient cru pouvoir vivre. Il n'en fut rien. Le bien-être dont ils jouissaient n'arrêta ni la maladie ni la mortalité. Une fois le fait avéré, les survivants perdirent tout courage et se laissèrent aller à un morne désespoir. Ils abandonnèrent toute culture, tout soin personnel, laissèrent leurs maisons tomber en ruines et se préparèrent à mourir. Quand on leur apportait en cachette de quoi s'enivrer, comment n'auraient-ils pas cédé à la tentation et acheté à tout prix le breuvage qui leur procurait une gaieté passagère et l'oubli momentané de leur sort?

Bonwick visita l'établissement de la baie aux Huîtres, en 1859, douze ans après le rapatriement des 44 exilés revenus de Flinders. Il n'en restait plus que 15. Tous les enfants étaient morts, et la race tasmanienne était représentée par 6 hommes et 9 femmes. La doyenne de la communauté paraît avoir été une certaine Ganganinnanah, baptisée du nom de Caroline, veuve de Roumetewah, chef renommé d'une tribu de Big-River. L'âge de ses compagnes variait de 40 à 60 ans.

[1] Bonwick, p. 274.

[2] *Bad white fellows*. Cette expression, dit Bonwick, revenait souvent dans leur conversation.

Parmi les hommes se trouvait aussi un vieux guerrier presque aveugle, dont Bonwick ne fait pas connaître l'âge, et un jeune homme nommé Willie qui venait d'atteindre sa majorité. Au mois d'octobre 1864, le vieillard et l'adolescent étaient morts avec trois de leurs compagnons, et le seul homme tasmanien survivant était William Lanney, Lanny ou Lanné.

William Lanné[1], surnommé King Billy, était le dernier rejeton de la dernière famille amenée à Hobart-Town par Robinson, en 1835. Cette famille appartenait aux tribus du nord-ouest, dont le langage était inintelligible aux tribus de l'est, bien que les caractères physiques fussent exactement les mêmes. Elle comprenait le père, remarquable par la douceur de ses manières, la mère, un fils et une fille de 14 à 18 ans et trois autres enfants. Tous ces indigènes laissaient voir les uns pour les autres une vive affection, et les enfants témoignaient le plus tendre intérêt pour leur petit frère [2]. Celui-ci, dès son jeune âge, se montra peu intelligent et ne fut envoyé à aucune école, circonstance à laquelle il dut peut-être d'échapper à la mort. Il fut le seul enfant amené à la baie aux Huîtres.

Plus tard, la puissance de vision remarquable chez Lanné, comme chez tous les sauvages, le fit rechercher pour matelot à bord de divers navires. Grâce à sa gaieté naturelle il devint le favori de tous ses camarades. Au mois d'octobre 1864, il eut l'honneur de figurer avec les trois dernières femmes encore vivantes, à un bal donné par le gouverneur [3]. Malheureusement, le roi Billy s'était, lui aussi, abandonné à l'ivrognerie, et sa santé avait été ébranlée par ses excès. Le 2 mars 1869, il fut atteint d'une violente crise de choléra sporadique, et mourut le lendemain [4]. On voit qu'il devait être âgé de 45 à 46 ans au plus.

La mort du dernier Tasmanien éveilla à la fois des sympathies et des convoitises qui amenèrent quelques incidents étranges [5]. Quoique, depuis bien des années, l'extinction de la race fût aisée à prévoir, les savants, les naturalistes de Hobart-Town, n'avaient pas pensé à se procurer un

[1] Je crois devoir suivre ici l'orthographe adoptée dans le titre de la photographie de Woolley, reproduite par Bonwick, p. 193. Mais on devrait écrire plutôt *Lannie*, car, d'après le Dr Milligan, c'était là le nom de la tribu, et ce nom, dans le langage des Tasmaniens de l'ouest indiquait l'action de se battre ou de frapper. (Bonwick, p. 394.)

[2] P. 493.

[3] *Hobart-Town Mercury*, cité p. 392. Bonwick dit ailleurs qu'en 1867 *Willie* et *William Lanné* vivaient encore et étaient tous les deux embarqués (p. 283). Il y a là probablement une confusion causée par la ressemblance ou mieux l'identité des noms, *Willie* n'étant que le diminutif de *William*.

[4] P. 395.

[5] P. 395.

squelette d'homme; le Muséum de la ville ne possédait qu'un squelette de femme. La Société royale, désirant combler cette lacune, demanda au gouverneur, par une lettre officielle, l'autorisation de conserver celui de William Lanné. Sa requête fut repoussée, et des ordres furent donnés pour que l'on veillât attentivement sur le corps déposé dans la chambre mortuaire de l'hôpital.

C'est là que se rendirent une soixantaine de vieux colons et de créoles, convoqués par un M. Graves auquel s'étaient joints les commandants du *Runnymède* et de l'*Aladin*, où Lanné avait servi comme matelot. Le bruit s'étant répandu que le corps avait été dérobé, les assistants demandèrent l'ouverture du cercueil. On constata alors que la tête avait été enlevée, dépouillée de sa peau et remplacée par celle d'un Blanc sur laquelle on avait appliqué le scalp de l'indigène. Convaincus que le ravisseur chercherait à se procurer le reste du squelette, les membres du conseil de la Société royale voulurent en avoir au moins une partie. En conséquence, ils coupèrent les pieds et les mains du cadavre et les déposèrent au Muséum. Ainsi mutilé, Lanné fut porté au cimetière sur les épaules de quatre matelots du *Runnymède*. La police reçut ordre de veiller sur son tombeau. Mais, malgré cette précaution, la tombe fut ouverte la nuit suivante, et des traces de sang, suivies jusqu'à une certaine distance, attestèrent que le dernier homme de la race tasmanienne n'avait pu reposer tranquillement, même après sa mort.

Des trois femmes qui avaient accompagné Lanné au bal du gouverneur, une seule survivait encore. C'était Truganina, l'héroïne de la guerre noire. Les journaux de 1877 nous ont appris qu'à son tour elle avait succombé.

Ainsi, de 1804 à 1877, par conséquent en soixante-treize ans, une race humaine tout entière s'est trouvée anéantie. Elle n'est plus représentée d'une manière imparfaite que par quelques métis, dispersés pour la plupart dans les îlots du détroit de Bass ou sur les navires de la colonie. Pour avoir une idée de ce qu'elle était avant tout croisement, il faut recourir aux crânes dispersés dans les divers musées, aux photographies dont j'ai parlé et aux bustes moulés par Dumoutier.

CAUSE RÉELLE DE L'EXTINCTION DES TASMANIENS.

Je l'ai déjà dit à diverses reprises, l'extinction de la race tasmanienne a été, de la part de nombreux écrivains anglais, l'objet de jugements justement sévères. Un petit nombre, évidemment entraîné par les inspira-

tions d'un faux patriotisme, ont cherché tout au moins à atténuer ce qu'il y a de grave et d'odieux dans ce fait. Quelques-uns d'entre eux ont parfois invoqué d'étranges arguments. C'est ainsi que Lloyd semble chercher une sorte d'excuse dans le petit nombre des insulaires, qu'il dit avoir été d'environ 1,600 âmes seulement[1]. Ce chiffre est certainement beaucoup trop faible. Il est absolument en désaccord avec les détails rapportés par Labillardière, Péron, etc. En outre, Robinson estimait que la population primitive devait avoir compté de 6 à 8,000 âmes[2], et une évaluation officielle, faite en 1803, admettait le chiffre de 7,000[3]. Ces nombres eux-mêmes ne peuvent être admis que comme des minima; car, au début de la colonisation, on croyait les régions de l'ouest et du nord-ouest à peu près désertes, ce qui n'était pas; et, lorsque Robinson a pu recueillir quelques données précises, la dépopulation avait certainement fait de sérieux progrès.

D'ailleurs, ce n'est pas seulement par le nombre des victimes qu'il faut juger du fait qui nous occupe. L'anthropologiste, le moraliste, y trouvent forcément autre chose. Le premier ne peut que voir avec un profond regret disparaître, non pas seulement une population intéressante à bien des points de vue, mais surtout un des types humains les plus caractérisés; le second ne peut que flétrir les moyens mis en œuvre pour amener cette disparition, depuis la fusillade commandée par le lieutenant Moore jusqu'à la *traque à l'homme*, si infructueusement organisée par le gouverneur Arthur, sans même mettre en ligne de compte les crimes commis par les convicts et les coureurs de buissons.

Le pathologiste, à son tour, trouve, dans la dépopulation de la Tasmanie, un phénomène aussi étrange que douloureux, et dont seul peut-être il peut rendre compte. On ne me prêtera certainement pas la pensée de vouloir atténuer ce qu'il y a d'odieux, d'horrible, dans les faits que j'ai résumés d'après Bonwick, dans ceux que j'aurais pu lui emprunter encore. Mais doit-on imputer en entier aux actes des gouvernants, aux violences des colons anglais, la destruction, *l'extirpation*, comme dit Calder, de la race tasmanienne? Je ne le pense pas.

Dans l'article précédent, j'ai fait justice des étranges assertions de Calder au sujet de la proportion des pertes éprouvées par les deux partis dans la guerre noire[4]. Ce qu'il dit de l'influence meurtrière

[1] *Thirty three years in Tasmania and Victoria*, p. 240.

[2] CALDER, *Some account of the wars, of extirpation and habits of the natives of the Tasmania;* dans *The Journal of the Anthropological Institute of Great Britain and Ireland*, t. III, p. 13.

[3] CALDER, *loc. cit.* p. 7.

[4] CALDER, *loc. cit.* p. 8.

exercée par les luttes qui auraient régné de tribu à tribu n'est pas plus exact. Il suffit de se rappeler les détails précis que j'ai rapportés dans l'étude sur la race elle-même[1]. Chez ces populations peu belliqueuses, les combats n'étaient que des escarmouches bientôt arrêtées par les femmes.

Mais il y a certainement quelque chose de vrai dans le rôle délétère attribué aux causes pathologiques par le citoyen d'Hobart-Town. Toutefois il s'est mépris sur la nature de ces causes. A l'en croire, il semblerait que la mortalité des Tasmaniens a tenu surtout à l'imprévoyance de ces insulaires. Habitués à vivre nus, ils auraient pourtant apprécié bien vite les services que peuvent rendre un vêtement épais, une bonne couverture ; ils auraient pillé avec ardeur la garde-robe des colons massacrés par eux. Puis, tour à tour trop couverts et revenant à leurs anciennes habitudes, ils se seraient exposés à des alternatives de froid et de chaud qui auraient développé et multiplié de graves maladies sans en introduire de nouvelles[2].

Certes des imprudences de cette nature ont pu causer de nombreux décès individuels, mais nullement engendrer cette mortalité universelle, incessante, dont nous avons déjà trouvé la preuve dans les chiffres relevés plus haut, et qu'accusent également d'autres renseignements disséminés dans les divers ouvrages déjà cités. Les rapports de Robinson, résumés par Calder, montrent la population indigène réduite à 700 âmes dès 1830. Puis, d'année en année, elle tombe à 500, à 400, à 300 et se réduit finalement aux 248 individus capturés par Robinson dans le courant de sa mission. Il résulte des mêmes rapports que cette réduction n'avait pas atteint seulement les Tasmaniens engagés dans la guerre noire. Plusieurs tribus des côtes ouest et sud-ouest, que l'on savait avoir été fort nombreuses bien après les premiers temps de la colonisation, ne comptaient plus qu'une vingtaine de membres lors de leur soumission. Or ces tribus occidentales n'avaient jamais été en contact avec les blancs[4]. Ni les excès de la guerre ni les fautes commises contre l'hygiène ne peuvent donc être invoqués ici pour expliquer cet étrange amoindrissement.

En outre, l'étude des documents met en lumière un autre fait dont, jusqu'ici, on n'a pas tenu compte. Ce n'est pas seulement le nombre des décès que l'on voit augmenter dans une effrayante proportion, c'est aussi

[1] *Journal des Savants.*

[2] Voyez Calder, page 14. Quelques écrivains ont voulu expliquer par la même cause la mortalité des Maoris.

[3] Calder, *loc. cit.* p. 13.

[4] *Id. ibid.* p. 15.

celui des naissances qui diminue presque dans le même rapport. Nous avons constaté ce fait chez les prisonniers de Flinders; mais il avait été reconnu plusieurs années auparavant chez les tribus vivant en liberté. Pendant la guerre, les colons, frappés du petit nombre d'enfants qu'ils rencontraient dans ces familles jadis si nombreuses, en vinrent à penser que les parents les tuaient pour n'avoir pas à les soigner et conserver une plus grande liberté de mouvements. Mistress Mérédith, toujours prompte à croire le mal quand il s'agit des indigènes, a adopté sans réserve cette explication[1]; Bonwick lui-même la regarde comme fondée, au moins en partie[2]. Au contraire, Calder la repousse énergiquement comme étant en opposition avec la tendresse bien connue des indigènes pour leurs enfants. Invoquant toujours les rapports de Robinson, il déclare que les cas d'infanticide très rares qui ont été constatés ont porté uniquement sur des métis[3]. En pareil cas, le meurtre d'un enfant, sans être pour cela excusable, s'explique par bien des raisons qu'il est inutile de développer; mais on comprend qu'il n'y a là rien qui puisse influer d'une manière sérieuse sur le chiffre de la population.

D'ailleurs, la stérilité avait atteint jusqu'aux populations qui n'avaient pas à fuir les attaques des Blancs. La dernière tribu fut amenée à Hobart Town par Robinson des côtes les plus occidentales et elle ne comptait que trois enfants pour quatre femmes mariées[4].

Ainsi, dans la Tasmanie entière, nous constatons un accroissement énorme de la mortalité, une diminution également considérable de la natalité; c'est-à-dire que nous retrouvons dans cette île le double et douloureux phénomène signalé dans les archipels polynésiens et sur lequel j'ai dû si souvent appeler l'attention[5]. Il est évident que les Tasmaniens ont été atteints de ce mal étrange que les Européens semblent inoculer par leur présence seule aux populations océaniques. Il n'y a pas eu de guerre noire aux Marquises; et pourtant M. Jouan a vu, dans une des îles de cet archipel, à Taïo-Haé, la population tomber en trois ans, en pleine paix, du nombre de 400 âmes à celui de 250, sans que l'on eût à enregistrer plus de trois ou quatre naissances[6]. Ici donc, en trois ans, la population avait été diminuée de

[1] *My home in Tasmania*, p. 201.

[2] *The last of the Tasmanians*, p. 227.

[3] CALDER, p. 13.

[4] BONWICK, p. 238. Un seul homme avait survécu dans cette tribu.

[5] *Les Polynésiens et leurs migrations; L'Espèce humaine; Étude sur les Mémoires de l'Institut de la Nouvelle-Zélande* (*Journal des Savants*, 1878); *Les migrations et l'acclimatation en Polynésie*, etc.

[6] *L'archipel des Marquises.*

36,5 pour cent, et le chiffre des naissances a été à celui des morts dans le rapport de 1 à 37,5. Si le métissage avec les Blancs n'était venu raviver la vitalité chez les Marquésans de Taïo-Haé, et que la mortalité fût restée relativement la même, ces insulaires auraient disparu d'eux-mêmes en une quarantaine d'années. Des faits semblables ont été constatés aux Sandwich, où la race indigène est restée dominatrice. La statistique officielle de 1849, citée par M. J. Remy, accuse quatre mille cinq cent vingt décès et mille quatre cent vingt-deux naissances seulement[1]. Ici la mortalité est encore plus que le triple de la natalité. Ainsi, aux Marquises, où la race indigène est restée livrée à elle-même, aux Sandwich où les descendants de Kaméhaméha règnent encore, les populations tendent à disparaître par suite de l'exagération de la mortalité et de la diminution des naissances. Dans ces deux archipels, comme dans les îles de Bass[2], comme dans bien d'autres localités, les Polynésiens périssent de ce qu'on pourrait appeler le *mal d'Europe.*

Ce mal ne pouvait épargner les Tasmaniens; il est même permis de penser qu'il a dû agir sur eux plus violemment encore. Les observations parfaitement concordantes de MM. Bourgarel et Brulfert[3], sans expliquer la diminution des naissances, nous ont appris que la mortalité des Polynésiens est essentiellement due à la phthisie pulmonaire. Or, de toutes les races humaines, la race nègre est la plus facilement atteinte et la plus rudement frappée par cette maladie. Le fait a été mis hors de doute, pour les Nègres africains, par les recherches statistiques de Boudin[4]. M. Rochas, de son côté, a constaté que, dans la Nouvelle-Calédonie, la phthisie emporte à elle seule environ la moitié de la population, revêt souvent la forme galopante, et anéantit habituellement en entier les familles envahies par elle[5]. Le Mélanésien paraît donc avoir le même triste privilège que son frère d'Afrique.

S'il en est ainsi, les faits signalés par Bonwick, Calder, Mistress Mérédith... se comprennent aisément. La colonisation a marché en Tasmanie avec une rapidité exceptionnelle. L'île a été envahie à la fois par le nord et par le sud-est. Le *mal d'Europe*, rayonnant à la fois de Hobart-

[1] *Ka Moolelo Hawaii*, p. LV.

[2] MARENHOUT, *Voyage aux îles du Grand Océan.*

[3] BOURGAREL, cité par M. Broca dans le *Bulletin de la Société d'Anthropologie de Paris*, p. 342. BRULFERT, *Origine et disparition de la race polynésienne*, p. 28.

[4] *Traité de géographie et de statistique médicale et des maladies endémiques*, par J. CH. BOUDIN, 1857.

[5] *Bulletin de la société d'Anthropologie de Paris*, t. II, p. 48. *Topographie médicale de la Nouvelle-Calédonie*, 1861.

Town et de Launceston, a dû gagner en peu de temps toute la population indigène, qui, même placée dans les conditions d'isolement comme dans l'ouest, a succombé à ses atteintes plus rapidement encore que les Marquésans de Taïo-Haé.

En somme, ni la guerre avec tous ses excès, ni les désastres inséparables d'une expropriation forcée, ne me paraissent avoir été les causes principales de l'anéantissement des Tasmaniens. Ces violences sont seulement venues en aide à une cause plus puissante, plus générale. La destruction totale de ces insulaires doit avant tout être imputée à ce mal que l'Européen transporte involontairement, insciemment, au milieu des races inférieures, et qui nulle part n'a manifesté sa terrible puissance avec autant d'énergie que dans le monde océanien. Cette conclusion, qui me semble ressortir clairement des faits que je viens de résumer, laisse aux colons de la Tasmanie toute la responsabilité morale de leurs actes; mais au moins elle diminue dans une très forte proportion ce qu'on pourrait appeler leur *responsabilité matérielle*. Aux yeux du moraliste, ils sont inexcusables; à ceux du pathologiste, ils ne sont peut-être guère plus coupables que les immigrants pacifiques dont la seule présence a causé tant de morts et arrêté tant de naissances aux Sandwich comme aux Marquises.

A. DE QUATREFAGES.

Histoire des Romains depuis les temps les plus reculés jusqu'à l'invasion des Barbares, par Victor Duruy membre de l'Institut, ancien ministre de l'instruction publique. Nouvelle édition, revue, augmentée et enrichie d'environ 2,500 gravures, dessinées d'après l'antiquité, et 100 cartes ou plans. T. 1er, des origines à la fin de la deuxième guerre punique.

PREMIER ARTICLE.

M. Victor Duruy a commencé par l'histoire de Rome sa longue carrière d'historien, et c'est par là encore qu'il la continue. Son premier ouvrage contenait l'histoire de la République en deux volumes; et l'on aurait pu craindre qu'il n'allât pas plus loin. M. Poirson en est resté là; M. Michelet en est resté là; mais il s'est remis avec une nouvelle ardeur à l'histoire de l'Empire, s'aidant de toutes les lumières que la science des médailles et celle des inscriptions répandent sur cette longue période, et il vient d'arriver par un sixième volume au règne de Dioclétien.

Toutefois là ne s'est point borné son travail; et, en même temps qu'il s'achemine vers le couronnement de son œuvre, il l'a reprise dès l'origine, et il a commencé à en offrir au public une édition définitive, enrichie non pas seulement de cartes où se résume l'état de l'Italie aux diverses époques, mais de gravures où l'on retrouve la vue des lieux, l'aspect des ruines, et de figures, soit des médailles, soit des autres monuments de l'art qui nous reportent aux temps mêmes dont nous suivons les vicissitudes.

Le premier volume, le seul qui ait encore paru, s'étend depuis la fondation de Rome jusqu'à la fin de la deuxième guerre punique; et il s'y joint une introduction de cent trente et une pages, digne préambule de l'œuvre même.

L'auteur nous retrace d'abord la géographie physique de l'Italie. C'est le principal théâtre de son histoire et ce qui survit aux révolutions humaines; mais là pourtant il y a aussi des choses qui ont changé; et c'est à l'historien d'en marquer les époques et d'en indiquer les causes. Puis il en vient aux races qui ont occupé successivement le pays ou qui l'occupaient encore au moment où Rome a été fondée.

Reprenons ces deux parties de l'introduction.

L'auteur attache à la géographie une importance qui n'est pas con-

testable. La situation de l'Italie et sa configuration ont, sans nul doute, exercé une grande influence sur son histoire. La place qu'elle occupe au centre de la Méditerranée l'appelait à dominer le monde ancien groupé autour de cette grande mer intérieure. Sa configuration la condamnait à rester divisée en une multitude de petits États, si une ville (et c'est ici que la nature de l'homme reprend ses avantages sur la nature des lieux) ne s'était élevée parmi ces peuples avec une constitution capable de les dominer.

Une des choses qui frappe tout d'abord dans le tableau des premiers habitants de l'Italie, c'est que cette contrée, qui devait le plus étendre ses conquêtes sur le monde, est peut-être celle qui reçut le plus de populations diverses du dehors. Elle reçoit de l'Espagne les Sicanes, de la Gaule les Ligures et plus tard les Celtes Sénonais, Boïens, Insubriens et Cénomans; de par delà les grandes Alpes et les Alpes Juliennes, les Étrusques, les Vénètes; des rivages orientaux de l'Adriatique les tribus Illyriennes et Pélasgiques, et elle ne fut pas moins envahie par mer. De la Grèce, les Hellènes vinrent en si grand nombre dans l'Italie méridionale, qu'elle en prit le nom de Grande Grèce; l'Asie mineure figure encore dans ce tableau pour les Pélasges Lydiens; la Syrie et l'Afrique pour ces établissements moins contestés que Tyr et Carthage fondèrent dans les deux grandes îles italiennes, la Sicile et la Sardaigne.

Mais les colonies de Tyr et de Carthage demeurent sur ces rivages comme des types étrangers; c'est des autres migrations que se forma la population italienne.

Les Pélasges semblent en être la couche la plus ancienne et la plus étendue. Ils se montrent dans le sud de l'Europe, de même que les Finnois dans le nord, comme les premiers pionniers de la civilisation, luttant contre une nature encore sauvage, travaillant les métaux, défrichant les terres, créant des villes, en un mot, frayant la voie aux populations plus guerrières qui viendront après eux, et les retiendront à leur profit sous la loi du travail forcé. On les retrouve, au nord, dans les plaines basses du Pô et tout le long des côtes de l'ouest, depuis l'Arno, sous le nom de Sicules; au sud-ouest, dans les Œnotriens; au sud-est, dans les Dauniens et les Messapiens; à l'est, dans les Liburnes, et sur l'Arno, auprès des Sicules, dans ces Tyrrhéniens, que la tradition grecque faisait venir par mer de la Lydie. Sous le flot des nouvelles invasions, leur nom commun, leur langue et leurs usages se sont perdus. Il n'est resté d'eux que ces murs indestructibles qui, en Italie comme en Grèce, leur servent de témoins. On en trouvera les spécimens les

plus importants dans ce livre : Portes de Volaterræ, de Signia, d'Arpinum, murs de Véies, etc. « Depuis deux siècles, dit M. Duruy, les « Pélasges dominaient en Italie, quand les Sicanes, chassés de l'Espagne « par une invasion celtique, et des Ligures, venus de la Gaule, se répan« dirent sur le littoral méditerranéen depuis les Pyrénées jusqu'à l'Arno. » (P. xxxiv.) Sans qu'il soit bien facile de mesurer le temps de la domination des Pélasges, ni de vérifier la cause de l'émigration des Sicanes, on peut admettre les points de départ et les résultats de cette double invasion. Les Sicanes, selon Thucydide, étaient une tribu ibérique; et les Ligures sont regardés aujourd'hui comme ayant occupé une grande partie de la Gaule avant les Celtes. Les plaines de la Cisalpine et les deux versants des Apennins furent envahis par eux, ainsi que le littoral jusqu'à l'Arno. A l'autre extrémité de la Cisalpine, dans les riches campagnes fécondées par le Pô et par les autres fleuves qui descendent des Alpes, étaient les Vénètes, venus à la suite des Liburnes, et qui restèrent plus longtemps en possession de ces contrées. Entre les Vénètes et les Ligures, un peu après l'invasion de ces derniers, s'établirent les Ombriens.

Si l'on s'en rapporte au témoignage des anciens, les Ombriens étaient Gaulois d'origine, et des modernes ont repris cette opinion; mais leur langue, dont il nous est resté des monuments, qu'ils l'aient toujours eue ou qu'ils l'aient adoptée, se rattache incontestablement à la vieille langue italique, comme les travaux de M. Bréal l'ont démontré. Laissant les Vénètes dans leurs plaines marécageuses, rejetant les Ligures dans leurs montagnes, ils poussèrent devant eux et les Sicules, qui se replièrent au delà des Apennins, et les Liburnes, qu'ils refoulèrent le long de l'Adriatique. Mais eux-mêmes franchirent aussi l'Apennin et pénétrèrent jusqu'à la région de l'Arno et du Tibre, où les Sicanes venaient de s'établir. Sicanes et Sicules, ainsi repoussés vers le sud, y trouvèrent d'autres ennemis et finirent par se réfugier dans l'île qui tint d'eux les noms de Sicanie et de Sicile.

Les Ombriens formèrent ainsi l'État le plus vaste qui se fût constitué en Italie depuis les temps pélasgiques. Ils dominaient depuis les Alpes jusqu'au Tibre d'une part, et au mont Gargano de l'autre, et partageaient leur territoire en trois provinces : la basse Ombrie sur le Pô inférieur, la haute Ombrie entre l'Adriatique et l'Apennin, et l'Ombrie maritime entre l'Apennin et la mer Tyrrhénienne. Cet empire qui dura, dit-on, trois siècles, fut détruit par un peuple nouveau, les Étrusques (*Tusci*) ou Rasenæ. Descendus des Alpes Rhétiennes, les Étrusques commencèrent par enlever aux Ombriens les rives du Pô et y fondèrent

douze villes. Plus tard, franchissant à leur tour l'Apennin, ils s'établirent entre l'Arno et le Tibre; mais là se trouvaient les Tyrrhéniens, mieux défendus par leurs villes pélasgiques, et qui, élevés à une civilisation supérieure par leurs rapports avec la Grèce, ne succombèrent que pour réaliser, longtemps avant la fondation de Rome, cette parole du poète :

Græcia capta ferum victorem cepit.

C'est le nom même des vaincus que la Grèce continua d'appliquer, dans cette fusion des deux peuples, aux vainqueurs.

D'où venaient-ils? C'est une question controversée déjà aux temps anciens, à plus forte raison chez les modernes, et fort agitée encore aujourd'hui, en présence de leurs monuments; et M. Duruy se borne à exposer les opinions qui divisent les savants, déclarant le problème insoluble tant que la langue étrusque ne sera pas mieux connue. Il ne répugne pas à voir dans ce peuple une tribu asiatique, venue par le Caucase comme, depuis, les Goths, et qui, laissant aux populations pélasgiques la presqu'île des Balkans, aurait remonté le Danube jusqu'aux Alpes du Tyrol. Il relève des traces d'une origine asiatique dans les noms de leurs dieux, dans les formes grossières de leurs idoles (et il en met plusieurs sous les yeux du lecteur), dans leurs sacrifices humains, dans les jeux sanglants qui se mêlaient à leurs repas; comme il retient à l'influence des Tyrrhéniens, c'est-à-dire à la race pélasgique, ces grands travaux de construction de villes, de routes, de canaux, dont les Tarquins firent plus tard une si heureuse application à Rome, et ces objets d'art, vases de terre si richement décorés, armes de bronze, candélabres, coupes, miroirs, bijoux d'or, bagues, colliers, etc., où la main de la Grèce se fait sentir jusque dans l'œuvre de ses imitateurs. (Voyez les curieux échantillons que M. Duruy en a reproduits.)

La domination des Étrusques dépassa celle des Ombriens, auxquels ils succédaient. Cinquante ans environ avant la fondation de Rome, huit cents ans avant notre ère, ils firent un pas de plus vers le midi et s'étendirent de l'autre côté du Tibre. Ils formèrent ainsi en Campanie une nouvelle Étrurie, et, mettant à profit le génie maritime des Tyrrhéniens, ils dominaient sur les eaux qui baignaient leurs rivages, avaient des colonies en Corse et en Sardaigne, et pouvaient disputer à Carthage toute la région occidentale de la Méditerranée. Mais leur système de fédération en douze villes, système qu'ils renouvelaient en chaque pays où ils s'établissaient, sur le Pô, en Tyrrhénie, en Campanie, n'avait rien de bien

lié ni de bien solide : chaque groupe était indépendant des autres; et, dans chaque groupe, les villes mêmes ne se regardèrent pas toujours comme solidaires. Quand leur puissance maritime, déjà tenue en échec par les Cnidiens, par les Rhodiens, par le tyran de Rhégium, eut été ruinée dans la bataille que leur livra Syracuse unie aux Grecs de Cumes (474), ils furent bien près de se laisser entamer par la puissance nouvelle qui s'était formée sur le Tibre, entre les deux groupes de leurs anciennes et de leurs nouvelles possessions.

Jusqu'à présent nous n'avons vu que des populations notoirement étrangères par leur origine aux pays qu'elles avaient occupés. Pélasges d'abord sous leurs différents noms, puis tribus venues de l'Espagne, de la Gaule ou des diverses parties des Alpes et des pays qui y confinent: Sicanes et Ligures, Vénètes, Ombriens et Étrusques. Où est la vraie race italienne? Il la faut chercher au centre de la péninsule, dans cette région des Apennins où les cimes sont plus hautes, les vallées plus profondes, et plus sombres les forêts. Ce sont, selon toute apparence, les Osques et les Sabelliens, refoulés dans les montagnes par ces diverses et successives invasions, et qui, au milieu même des révolutions qu'elles entraînaient, trouvèrent l'occasion de reparaître jusque dans les plaines : 1° Les Osques : sous les noms ou d'Osques ou d'Opiques ou d'Ausones, ils s'avancent dans le Latium et dans la Campanie, où ils se mêlent aux débris de Sicules prenant le nom de *Prisci latini;* et M. Duruy énumère les tribus diverses des Èques, des Herniques, des Volsques et des Auronces, qui se groupaient encore sous le nom commun de Latins; 2° Les Sabelliens : ils avaient leur principal séjour dans la montagne, et c'est d'eux que sortent les tribus diverses qui peuplaient la vaste province du Samnium, Vestins et Marrucins, au nord, sur le littoral; Peligniens et Marses, au cœur même de la montagne; Frentanes, Hirpins, Caudiniens, etc., plus au sud.

C'est aux Hirpins et aux Caudiniens, joints aux Caracéniens et aux Pentriens, que s'applique particulièrement le nom de Samnites, peuple de pasteurs, peuple de soldats, se louant volontiers aux villes grecques du voisinage, s'enrichissant par le pillage comme par la solde, mais faisant aussi des conquêtes pour eux-mêmes. Ce sont les Samnites qui vengèrent la passagère humiliation des peuples latins en enlevant Capoue et la Campanie à la domination des Étrusques.

C'est de ces Latins qu'est née la ville de Rome; c'est des Samnites qu'aurait pu sortir la nation italienne par un dernier effort contre la ville qui les retenait dans une condition inférieure, si Rome, comprenant mieux ses intérêts et son vrai rôle à l'égard de l'Italie, ne s'était

résolue, après sa victoire, à désarmer le ressentiment des Italiens en leur donnant à tous, Samnites ou autres, les droits de la cité.

Pour être complet dans l'énumération des peuples que Rome trouva en Italie et qu'elle finit par conquérir, M. Duruy nomme encore les Grecs et les Gaulois : les Grecs, que la tradition faisait venir dès les temps héroïques sur les côtes de l'Iapygie et en d'autres lieux. On sait les traditions qui amenaient Nestor à Pise, Idoménée à Salente, Diomède à Pétilie et à Thurium, Ulysse à Sylacium, Évandre, Tibur, Télégonus, dans le Latium, à Tusculum, à Tibur, etc., en même temps qu'Anténor à Padoue et Énée dans le pays d'Évandre; mais leurs établissements plus certains dataient d'une époque postérieure à l'invasion des Doriens dans le Péloponnèse. Aux Ioniens se rattachent: Cumes, d'abord, colonie de Chalcis et de Cyme, qui fonda Naples; avec Cumes, Rhegium, Élée; aux Achéens, Crotone et Sybaris, Laüs, Métaponte et Posidonia; aux Éoliens, Locres; aux Doriens, qui surtout s'établirent en Sicile, la ville qui en Italie effaça toutes les autres en puissance et en splendeur : j'ai nommé Tarente.

Quant aux Gaulois, on prétend aussi reporter leur première immigration à une époque fort reculée; mais leur établissement vraiment historique ne date que du VIe siècle, et, par conséquent, Rome était fondée longtemps avant que les habitants de la Cisalpine aient eu à compter avec eux.

Ce n'est pas seulement dans les populations établies en Italie que M. Duruy cherche les forces qui, après avoir mis quelquefois Rome en péril, absorbées en elle, contribuèrent à sa grandeur; c'est aussi dans leurs institutions qu'il veut trouver les principes de son organisation même.

Le trait dominant qu'il y signale, c'est un reste des formes théocratiques de l'Asie d'où ces populations étaient originaires, avec cette différence qu'on n'y trouve pas un ordre de prêtres distinct du reste des citoyens. « Les mêmes hommes furent chefs du peuple en même temps « que ministres des dieux; de sorte que, selon le génie plus *humain*, plus « politique de l'Occident, les rapports étaient inverses de ce qu'ils avaient « été en Orient. Le guerrier primait le prêtre; avant d'être pontife, augure, « le noble fut patricien. » (P. CXI.) Chez les Étrusques, il y a, pour ainsi dire, équilibre entre les deux caractères. « Leurs lucumons sont seuls instruits de la science augurale; » ils forment une théocratie militaire. « Chez les « peuples osques et sabelliens, l'équilibre est rompu au profit du guer- « rier... Les chefs de l'État furent les pères, la propriété fut le patri- « moine, la patrie la chose commune des pères, *res patria;* » et à la fa-

mille se rattachent les serviteurs et ceux qui vivent sous le patronage du père, les clients. « Le patronat, *patrocinium*, et le patriciat, dit l'auteur, « doivent donc être encore élevés du rang d'une institution particulière, « où les historiens les ont tenus longtemps, à la hauteur d'une loi de l'or- « ganisation même des sociétés primitives. » (P. CXII.) La clientèle est pour Rome ce que fut pour le moyen âge la féodalité, et le patron pour le client est plus que le seigneur, puisque, « comme les lucumons étrus- « ques, les patriciens latins et sabins étaient les prêtres de leurs familles « et de leurs clients. » (*Ibid.*)

Un autre trait sur lequel M. Duruy insiste aussi avec raison, c'est le caractère public et sacré de la propriété : « Posséder la terre, dit-il, était, « comme au moyen âge, non seulement le signe de la puissance, mais « la puissance même, parce que de vastes domaines donnaient toute une « armée de serviteurs et de clients. »

« C'est, ajoute-t-il, sur cette double base de la religion et de la pro- « priété que s'éleva la vieille aristocratie italienne, et, plus tard, celle « de Rome; » et il décrit sommairement l'organisation politique et re- l gieuse de ces petits États : magistratures électives, presque toujours annuelles : la royauté des temps héroïques était abolie presque partout, sauf dans quelques petites villes de la Sabine; religion simple (si on excepte l'Étrurie), dérivant des nécessités de la vie, des travaux des champs, des impressions d'admiration ou d'effroi qu'on éprouvait pour les accidents de la nature. « Les dieux de la Grèce, dit M. Duruy, sont si « près de l'homme, qu'ils en ont toutes les faiblesses; ceux de l'Orient en « sont si loin, qu'ils ne se mêlent point véritablement à sa vie, malgré « leurs nombreuses incarnations; les dieux italiens, gardiens de la pro- « priété, de la foi conjugale, de la justice, protecteurs de l'agriculture, « dispensateurs de tous les biens terrestres, président aux actions des « hommes, sans partager leurs passions, mais aussi sans élever leur esprit « au-dessus des préoccupations égoïstes. L'art et la science y perdent, la « moralité y gagne. Leur culte sera, pour cette société sans enthousiasme, « un moyen de conservation, il ne sera pas un élément de progrès. » (P. CXXI.)

En terminant, l'auteur signale, dans un résumé, ce qui résulte déjà de cette étude préliminaire pour la grande histoire qu'il va exposer. Les peuples italiens n'ont pas seulement formé le grand corps du peuple romain le jour où l'Italie fut admise au droit de cité. Ils lui avaient fourni, à mesure qu'ils entraient dans son sein, avec leurs grandes familles, les noms les plus fameux de son histoire : les Jules, les Servilius, les Publius, venus d'Albe; les Appius, les Valerius, les Fabius, de la Sabine;

les Cécina, les Pomponius, etc., de l'Étrurie. Ils ont donné aussi les plus grands noms à sa littérature : il n'est pas nécessaire d'en faire l'énumération. Mais ce ne sont pas seulement les hommes, ce sont les choses, ce sont les fondements de sa constitution que Rome a empruntés aux peuples italiens : la division en tribus, curies et centuries, à l'Étrurie, avec les ornements des magistrats et la toge du citoyen, avec les licteurs et tout l'appareil des jeux publics et des triomphes, avec le caractère sacré de la propriété et la science augurale, c'est-à-dire la religion d'État; les éléments plus simples de sa religion rustique avec les noms de dictateur et de préteur au Latium; ses divinités guerrières avec le titre d'imperator, l'armure et les traits des soldats au Samnium et à la Sabine; et à tout l'ensemble des peuples qui l'entouraient, le patriciat ou le patronat, la division en *gentes*, la clientèle, l'autorité paternelle, le culte des dieux lares et des dieux fétiches, la divinité des fleuves, des lacs et des eaux. Voilà ce que l'auteur a relevé chez les peuples italiens, ce qu'il retrouvera à Rome. Son introduction nous offre donc dans ce tableau de l'Italie avant les Romains comme un premier aperçu de l'histoire de Rome elle-même, et c'est pourquoi nous avons cru utile d'y arrêter le lecteur avant de le conduire dans l'exposition de cet important sujet.

H. WALLON.

(*La suite à un prochain cahier.*)

Essai sur le règne de Trajan, par C. de La Berge.

PREMIER ARTICLE.

L'*Essai sur le règne de Trajan* est un ouvrage posthume : l'auteur, M. Camille de La Berge, l'avait entrepris quand il paraissait être plein de santé et d'avenir; mais, saisi bientôt par un mal cruel qui ne lui laissait aucun espoir de vivre, il n'y put travailler que par intervalles. Ce sujet lui tenait au cœur, et il avait commencé de bonne heure à l'étudier. Dès 1866, il insérait dans la *Revue critique* un article sur la colonne Trajane, et soutenait à ce propos un débat très vif, qui fut remarqué. Depuis cette époque, ce travail n'a pas cessé de l'occuper pendant les répits que la maladie lui laissait, et l'on peut dire qu'il lui a consacré les restes de sa vie. Il a eu au moins ce bonheur, qui est refusé à tant d'autres, de pouvoir achever son ouvrage; il l'a vu, avant de mourir, entièrement imprimé, et au point où il voulait le mettre pour qu'il fût digne d'être livré au public.

Ceux qui liront le livre de M. de La Berge ne s'étonneront pas du temps qu'il a coûté. Raconter le règne de Trajan, en essayant de combler les lacunes et d'éclaircir les faits douteux, était une entreprise difficile, et qui demandait à un érudit qui ne se contente pas aisément beaucoup de patience et de courage. « On sait, dit M. de La Berge, que les faits re« latifs à cette période de l'histoire romaine sont fort peu abondants. « Elle correspond précisément à une lacune entre les *Cæsares* de Sué« tone et l'ensemble de biographies appelé *Historia Augusta*. Les ou« vrages de Marius Maximus, de Fabius Marcellinus, d'Aurelius Verus, « de Statius Valens, de Junius Cordus, ont péri, aussi bien que les pre« miers livres d'Ammien Marcellin. A partir du règne de Néron, on ne « lit plus l'histoire de Dion Cassius que dans l'abrégé de Xiphilin. Ainsi « ce court livre grec, le *Breviarium* d'Eutrope, deux chapitres d'Aurelius « Victor, un de Paul Orose, quelques lignes dans la Chronique de saint « Jérôme, des faits détachés, des allusions, des observations incidentes « que l'on recueille çà et là dans une vingtaine d'auteurs, voilà les ma« tériaux rares et mutilés dont nous disposons pour retracer les actions « et le caractère d'un des meilleurs princes qui aient vécu. » Cette absence fâcheuse de documents écrits, ce silence de l'histoire rend plus nécessaire que jamais l'usage des inscriptions et des médailles, qui, par

bonheur, ne manquent pas pour l'époque des Antonins. Le Nain de Tillemont s'en était beaucoup servi; mais il n'était ni un épigraphiste ni un numismate de profession. Il tenait pour authentiques toutes les inscriptions publiées par Gruter; il acceptait de bonne foi toutes les médailles qui se trouvaient dans les ouvrages de Goltz et de Mezzabarba. Il n'avait donc pu éviter, malgré sa science scrupuleuse et sagace, de commettre des erreurs graves, et son travail était à refaire. Les études de M. de La Berge et sa situation même semblaient le préparer à reprendre cette œuvre délicate. Attaché depuis 1866 au cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale, il s'occupait par devoir et par goût de numismatique; comme épigraphiste, il était l'un des meilleurs élèves de M. Léon Renier, et l'Académie des inscriptions avait couronné de lui un savant mémoire sur la flotte romaine. Il était donc tout à fait en mesure de tirer profit des médailles et des inscriptions pour mieux connaître la suite de ces évènements obscurs. Pendant qu'il les étudiait sans se presser, et qu'il essayait d'élucider les moindres détails, ce qui coûte beaucoup de peine et prend beaucoup de temps, il éprouva un malheur qui arrive souvent à ceux qui, par timidité ou par scrupule, s'attardent un peu trop dans les alentours du sujet qu'ils traitent, il fut prévenu. En 1868, un professeur d'une école suisse, M. J. Dierauer, publia, dans le Recueil de Büdinger, un ouvrage sur le règne de Trajan. M. de La Berge a hautement reconnu lui-même « que ce livre ne laisse rien à « désirer pour tout ce qui concerne la chronologie et l'histoire des « guerres; » et il ajoute que, comme ses recherches l'amènent presque toujours aux mêmes conclusions, il aurait renoncé à son travail, s'il ne l'avait conçu sur un plan beaucoup plus étendu que l'auteur allemand. Comme il voulait y comprendre un tableau aussi complet que possible de la littérature et de la société à l'époque de Trajan, et que M. Dierauer n'en avait rien dit, il crut pouvoir poursuivre et achever son ouvrage. Ses lecteurs trouveront assurément qu'il est heureux qu'il ne se soit pas laissé décourager, et qu'il ait persisté dans sa résolution.

L'*Essai sur le règne de Trajan* de M. de La Berge se divise en deux parties qui peuvent être étudiées à part. Dans la première, l'auteur s'occupe de l'histoire militaire de Trajan et de la manière dont il a gouverné l'empire. La seconde est consacrée aux sciences, aux lettres, aux arts, à l'état politique et social du monde romain pendant le règne de ce grand empereur.

La guerre est ce qui a tenu le plus de place dans la vie de Trajan : c'est aussi la partie la plus obscure de son histoire, celle qui a donné le plus de mal à M. Dierauer et à M. de La Berge. Pour les premières ex-

péditions du prince jusqu'à l'an 100 de notre ère, nous avons un document précieux, qui, à la condition d'être soigneusement interprété et contrôlé, peut fournir des indications très utiles, c'est le *Panégyrique* de Pline le Jeune. M. de La Berge s'en est fort heureusement servi, peut-être aurait-il pu s'en servir encore davantage. C'est un panégyrique sans doute, c'est-à-dire un de ces éloges officiels où d'ordinaire on ne va pas chercher l'exacte vérité; mais le panégyriste est ici un honnête homme. Si ses louanges sont parfois excessives, s'il lui arrive de concentrer la lumière sur quelques faits auxquels il veut donner plus d'éclat et de rejeter les autres dans l'ombre, ce qui est la loi du genre, au moins sommes-nous sûrs qu'il n'a rien inventé de faux. Par exemple, il n'a pas cherché à créer à son héros une enfance merveilleuse. Jusqu'à son avènement à l'empire, il ne lui attribue aucune victoire éclatante, aucun fait d'armes remarquable. Il le montre se signalant surtout par son activité, son énergie, la façon dont il exécute les ordres qu'il a reçus et le soin qu'il prend de maintenir la discipline parmi les troupes qu'on lui confie. Mais quand il ajoute que, grâce à ces qualités modestes, qui sont plutôt celles d'un excellent lieutenant que d'un grand général, il s'était attiré le respect et l'estime de tout le monde, et qu'on avait les yeux sur lui de tous les côtés, il faut l'en croire, et les faits prouvent qu'il n'a rien exagéré. Il suffit à Nerva de l'adopter pour calmer une guerre civile qui menaçait de troubler l'empire. Son nom seul fit si bien rentrer l'ordre dans les esprits, que, même après la mort de Nerva, il n'éprouva pas le besoin de revenir tout de suite à Rome, malgré les vœux du peuple qui le rappelait. Il resta encore un an entier éloigné d'elle pour achever de pacifier la Germanie. Les mesures qu'il prit à cette occasion étaient si habiles, qu'il put diminuer l'armée du Rhin de moitié, de huit légions qu'elle comptait depuis Auguste la réduire à quatre, et, malgré ce désarmement, aucune invasion ne vint, pendant un siècle et demi, troubler de ce côté la paix du monde.

La guerre contre les Daces, qui est le grand évènement militaire du règne de Trajan, ne nous est connue que par le récit sommaire et décousu que Xiphilin a tiré tant bien que mal de la grande histoire de Dion Cassius. Des autres ouvrages où elle était racontée, nous n'avons guère conservé que quelques faits isolés, qu'il est difficile de réunir entre eux et de remettre à leur place. C'est ici qu'on a besoin plus que jamais de l'épigraphie et de la numismatique. M. de La Berge en a fait un très heureux usage. Un fragment des actes des Arvales récemment découvert a fait connaître le jour très probable du départ de l'empereur pour la guerre. Des inscriptions assez nombreuses indiquent le numéro

des légions qu'il avait avec lui et le nom des principaux officiers qui l'accompagnaient. Les médailles, en nous permettant de retrouver l'époque de ses diverses salutations impériales, fixent la date des victoires qu'il a remportées. Ce sont des points de repère précieux, autour desquels on peut grouper les faits épars et mal ordonnés que les historiens nous ont transmis. Ils sont utiles surtout en ce qu'ils nous aident à profiter des bas-reliefs de la colonne Trajane, dont il serait sans eux très difficile de se servir. «La colonne Trajane, dit M. de La Berge, est un monument «inappréciable par le grand nombre de renseignements qu'elle fournit à «l'archéologie, mais elle ne peut faire connaître ni le lieu ni la date des «batailles et des campements dont elle offre tant de vives et curieuses «images. D'ailleurs, il est difficile de distinguer sur les bas-reliefs le «commencement et la fin de chaque scène; tandis que des actions «simultanées sont nécessairement représentées comme se suivant, «d'autres, séparées par un intervalle de temps que nous ne pouvons «apprécier, se touchent sur la spirale non interrompue qu'elles dé-«corent. Rien non plus ne fait apprécier au spectateur l'inégalité de «leur importance relative.» Ce sont là des inconvénients très graves; mais, une fois qu'on en est prévenu, qu'on peut compléter par d'autres documents les informations insuffisantes qu'elle nous donne, et rendre aux divers tableaux qu'elle nous présente leur caractère véritable, elle a cet avantage de nous mettre devant les yeux une expédition dont les historiens nous disent quelques mots à peine, de nous en révéler une foule de détails inconnus, surtout de la rendre vivante pour nous, et il suffit de jeter les yeux sur les ouvrages de MM. Dierauer et de La Berge pour apprécier les profits qu'un historien peut en tirer.

M. de La Berge est un grand admirateur de la guerre contre les Daces. Il montre avec quelle habileté elle fut conduite et les grands résultats qu'elle eut pour l'empire. Il établit surtout qu'elle était nécessaire. Les Daces passaient avec raison pour des ennemis très redoutables : à la seule nouvelle qu'ils avaient franchi le Danube pour se jeter sur l'Italie,

..... Et conjurato descendens Dacus ab Istro,

tous les Romains tremblaient. On disait d'ordinaire que, s'ils oubliaient leurs dissensions intérieures, s'ils parvenaient à s'entendre et à s'unir, ils feraient courir à Rome les plus grands dangers. Précisément ce qu'on redoutait venait d'arriver. Un grand homme de guerre, Décébale, avait réussi à ramener la concorde parmi ces peuplades divisées et à les armer toutes contre l'ennemi du dehors. Sous Domitien, il avait battu une

armée romaine, tué le général qui la commandait, et pris l'aigle d'une légion. Ce désastre n'avait pas été réparé; après quelques succès fort incomplets, Domitien, pour se débarrasser d'une guerre dangereuse, avait consenti à payer tribut aux Barbares. Trajan comprit qu'il fallait frapper un grand coup pour détruire l'effet de cette double honte. La domination des Romains sur tous ces pays de frontières était moins assurée par les troupes qu'ils y entretenaient que par le prestige de leur nom. Quatorze légions échelonnées des embouchures du Rhin à celles du Danube ne pouvaient pas suffire à contenir tous les peuples qui se pressaient sur l'autre rive; ils se seraient jetés à tout moment sur ces richesses qu'ils convoitaient, s'ils n'avaient été convaincus qu'on ne pouvait s'attaquer à la puissance romaine sans en être immédiatement puni. Les Romains étaient donc forcés, moins par orgueil national que par nécessité, de ne souffrir aucun outrage; comme les Anglais dans l'Inde, ils devaient ne reculer devant aucune entreprise, si difficile qu'elle parût, être audacieux ou même téméraires à l'occasion, pour maintenir une renommée qui faisait leur force. C'est ce qui décida Trajan à entreprendre cette guerre périlleuse, et tous les Romains sans doute étaient d'accord qu'il avait eu raison de le faire. Mais, la guerre une fois finie, et bien finie, devait-il garder les territoires qu'il venait de conquérir et en faire une province nouvelle? Cette résolution était contraire au conseil donné par Auguste mourant de ne plus reculer les frontières de l'empire. Pour beaucoup d'esprits sages, ce conseil était devenu une sorte de loi dont ils ne voulaient pas se départir : aussi dut-il s'en trouver qui blâmèrent l'empereur d'y avoir manqué. On sait que plus tard Hadrien, qui partageait leur opinion, eut un moment la pensée d'abandonner la Dacie, et de montrer ainsi qu'il condamnait la politique de son prédécesseur. M. de La Berge pense, au contraire, que Trajan n'avait pas tort. Pour le prouver, il lui suffit de rappeler ce qui arriva un siècle plus tard. Le projet d'Hadrien fut alors exécuté, mais le sacrifice de la Dacie ne sauva pas l'empire; au contraire, quand les Romains cessèrent d'attaquer les Barbares chez eux, ce furent les Barbares qui vinrent les chercher de l'autre côté du Danube, et l'Italie fut perdue. « Ces faits, dit M. de La Berge, montrent suffisamment l'inanité et le péril « du conseil qu'avait inscrit dans son testament le fondateur du prin- « cipat. Il ouvrait prématurément l'ère de la paix générale, il conviait le « monde à l'exploitation pacifique d'un domaine dont la possession était « précaire encore : pour avoir cessé trop tôt d'être conquérants, les Ro- « mains ont été conquis à leur tour. Trajan sentit parfaitement le « danger, et ce n'est pas, ce me semble, un médiocre mérite du vain-

« queur de la Dacie d'avoir eu, moins de cent ans après la mort d'Au-« guste, une vue si nette de la situation faite à Rome, héritière et pro-« pagatrice de la civilisation ancienne, d'avoir compris, mesuré, accompli « résolument le devoir qui s'imposait à ses chefs. »

Le seul reproche que M. de La Berge fasse à la guerre de Dacie, c'est qu'elle exalta l'amour de la gloire et le désir des conquêtes chez Trajan, et qu'elle lui donna la pensée d'attaquer les Parthes. Pascal trouve « que César était bien vieux pour s'aller amuser à conquérir le « monde; » Trajan était plus vieux encore : il avait soixante-deux ans, quand il se lança dans cette guerre lointaine, qu'il ne devait pas achever. M. de La Berge blâme autant l'expédition contre les Parthes qu'il a loué celle contre les Daces. Il pense qu'en cette occasion Trajan céda trop aisément au vœu de l'opinion publique. Il n'y avait rien qui fût plus populaire à Rome qu'une guerre contre les Parthes. Le souvenir du désastre de Crassus, qui n'avait été qu'imparfaitement effacé par le succès diplomatique d'Auguste, avait donné une idée exagérée de leur puissance. C'était pour tout le monde l'ennemi national et le grand danger de l'empire. Je ne vois guère à ce moment que Tacite qui semble redouter davantage les Germains. « Les Parthes, dit-il, sont gou-« vernés par un roi : ils n'ont pas l'énergie que donne aux Germains la « liberté, *regno Arsacis acrior est Germanorum libertas.* » (*Germ.* 37.) M. de La Berge partage entièrement l'opinion de Tacite; il lui semble que cet empire parthe, sans cesse divisé par des discordes de famille, occupé par une féodalité indisciplinée, entouré de grands États feudataires toujours disposés à le trahir, pouvait être maintenu dans le respect par une politique habile, qui se contenterait d'en fomenter les divisions. L'exemple de Trajan prouve combien il était dangereux de l'aller provoquer chez lui.

Son expédition contre les Parthes est encore moins connue que les autres. M. de La Berge établit, contre Tillemont, qu'il n'y en a eu qu'une, et qu'elle a commencé à la fin de l'année 113. Elle dura donc quatre ans, sans interruption; mais il est très difficile de savoir au juste et par le détail ce qui s'est passé pendant ces quatre années de marches et de combats. La campagne s'ouvrit par des succès extraordinaires et qui tiennent du prodige, elle finit par de grands revers. Trajan, qui s'était laissé entraîner trop loin par ses victoires, et qui s'avançait sans méfiance au milieu de nations mal soumises et plus étonnées que vaincues, fut arrêté tout d'un coup par la résistance inattendue d'une petite ville. Pendant qu'il s'obstinait à la prendre, un soulèvement général le força de revenir sur ses pas, et il eut grand'peine à ramener son armée fort diminuée sur le territoire romain. A son retour, il fut accueilli

par les applaudissements de tout l'empire. En somme, il avait traversé des pays inconnus, navigué sur l'Euphrate et salué l'océan Indien, il était entré dans Ctésiphon et dans Babylone, il avait marché sur les pas d'Alexandre : c'était bien assez pour justifier l'enthousiasme qu'excita cette expédition, quoiqu'elle eût mal fini, et le long souvenir qu'elle a laissé dans la mémoire des peuples. Cependant Trajan avait été forcé de fuir : c'était un déshonneur qu'il voulait effacer par une vengeance éclatante. Mais, pendant qu'oubliant son âge et sa santé il rassemblait des troupes pour commencer une guerre nouvelle, il mourut subitement à Sélinus en Cilicie, le 11 août 117.

On voit, par tout ce qui vient d'être dit, que d'obscurités restent encore dans l'histoire des expéditions militaires de Trajan, quoique la science en ait dissipé beaucoup : son administration intérieure, que M. de La Berge étudie ensuite, nous est un peu mieux connue. Nous pouvons prendre une idée de la façon dont il voulait que les provinces fussent gouvernées en lisant sa correspondance avec Pline. A la vérité, on sait aujourd'hui que la Bithynie se trouvait dans une situation particulière, et que Pline y fut envoyé avec des pouvoirs spéciaux. Il ne faudrait donc pas s'imaginer que l'empereur entretînt avec les vingt-neuf gouverneurs de province une correspondance aussi active, aussi minutieuse, qu'avec celui de la Bithynie; mais, s'il leur écrivait un peu moins souvent, il leur disait au fond la même chose, et M. de La Berge a raison de dire qu'on peut chercher dans ces lettres l'esprit de son gouvernement. Il me semble qu'il serait possible aussi d'en tirer un portrait vivant de cet excellent prince, et je regrette beaucoup que M. de La Berge n'ait pas cru devoir le faire. Quoique ce soit une correspondance administrative, l'homme y paraît de temps en temps. En supposant même que ces lettres aient été rédigées par Hadrien, son secrétaire, comme le pense M. de La Berge, elles devaient être écrites sous la dictée ou sous l'inspiration de l'empereur. Tout y révèle sa modération, sa sagesse, son bon sens, son humanité. On y trouve des passages exquis, qui montrent combien il était digne de ce titre d'*optimus princeps* que le Sénat lui accorda par une délibération solennelle. Un jour que Pline lui demandait s'il fallait punir un jeune homme coupable d'avoir outragé sa statue, il s'empressa de lui répondre : « C'est mon dessein de ne pas renou« veler les procès de majesté; je ne veux pas avoir recours à la terreur « pour obtenir le respect. » A propos de cette correspondance, M. de La Berge est amené à dire son sentiment sur une question qui a été fort agitée de nos jours. Il pense, comme la plupart des savants, que les provinces ont été traitées avec plus d'équité sous l'empire que sous la répu-

blique; « mais, ajoute-il, ce fut moins l'effet de réformes législatives qu'un « résultat général dû à l'apaisement des compétitions politiques, et sur« tout au développement croissant du travail, à la diffusion de la richesse « et au progrès des classes moyennes signalé à toute époque par une « probité plus grande apportée dans la gestion des affaires publiques. » La raison véritable me paraît plus simple. Personne, sous la république, n'avait intérêt à protéger les provinces. On était généralement indulgent pour les gouverneurs malhonnêtes, parce qu'on espérait faire comme eux, et ceux qui les poursuivaient ne songeaient qu'à assouvir des haines politiques. Les empereurs, au contraire, considéraient les provinces comme leur bien propre; le prince avait donc une raison particulière de les défendre: ceux qui les pillaient le volaient lui-même, et il est naturel qu'il les ait empêchés de s'enrichir à ses dépens.

L'Italie était encore, à l'époque de Trajan, sous un régime différent des provinces. La liberté municipale y était entière, et le pouvoir central n'intervenait pas dans l'administration intérieure des villes. Cependant cette indépendance absolue commence à être menacée sous son règne par l'institution des *curatores civitatum*, fonctionnaires nommés par l'empereur et chargés de surveiller les finances des municipes et des colonies. Il n'y a pas lieu, je crois, d'accuser Trajan d'avoir cherché volontairement à diminuer les franchises des villes pour accroître son pouvoir. Nous le voyons, au contraire, dans sa corrrespondance avec Pline, très attaché à respecter les libertés locales. Pline, fidèle aux traditions des administrateurs de tous les temps, voulait tout simplifier en appliquant les mêmes règlements à la province entière. Trajan l'en empêche; il lui recommande sans cesse de s'enquérir des usages et de respecter les droits anciens. Il est donc probable que ce sont les villes elles-mêmes, embarrassées dans la gestion de leurs finances, qui ont demandé qu'on leur donnât des curateurs, et que cette institution a été accueillie par elles comme un bienfait. Elle n'en était pas moins un premier pas vers un régime nouveau. C'est le début d'un système général de centralisation qui assimilera bientôt l'Italie aux provinces, et fera également peser la main du prince sur toutes les cités de l'empire [1].

[1] Je dois relever à ce propos une petite erreur commise par M. de La Berge. Il veut montrer, par un exemple piquant, que la centralisation se manifesta dès ses débuts en Italie par un de ses défauts les plus communs, qui consiste à ralentir la marche des affaires en multipliant les rouages. Il emprunte à Orelli l'exemple d'une petite ville italienne qui, forcée d'écrire à son curateur pour être autorisée à accepter la libéralité d'un de ses habitants, ne reçoit de réponse qu'a-

Quant au gouvernement politique de Trajan, M. de La Berge, après l'avoir étudié à fond, a raison de dire qu'en réalité rien ne fut changé sous lui de ce qui existait auparavant. La seule différence qu'il y ait entre son règne et celui de Domitien, c'est que le pouvoir fut exercé par un prince honnête, mais la nature de ce pouvoir resta la même. On ne trouve, ni dans les codes ni chez les historiens, la mention d'aucune loi nouvelle qui en ait modifié les conditions. Le principat fut tout à fait, sous les Antonins, ce qu'il était sous les Césars. La liberté fort limitée dont on jouissait alors, et qui rendait Tacite si heureux, était une liberté de tolérance et de bon vouloir. Elle n'avait d'autre garantie que la modération naturelle du prince; et, si elle a duré un siècle, c'est que, par une chance sur laquelle il serait dangereux de compter toujours, tous les princes, pendant un siècle, ont été d'honnêtes gens. M. de La Berge s'est demandé pourquoi, en conservant le principat, on ne chercha pas à l'améliorer, et ce qui a pu empêcher d'y introduire les modifications dont l'expérience démontrait la nécessité. Il lui semble qu'il en faut chercher la raison dans l'idée que se faisaient les Romains de la responsabilité des magistrats. A Rome, un magistrat ne pouvait être poursuivi pour ses actions qu'après être sorti de charge. Ce n'était qu'un petit inconvénient sous la république, où les fonctions duraient si peu de temps, et les Romains avaient mieux aimé s'y résigner que de courir le risque d'humilier par des poursuites la majesté de l'*imperium* dont un magistrat était revêtu. Mais tout changea quand l'autorité souveraine, qui avait pour limite, sous la république, la brièveté de sa délégation, fut conférée à l'empereur pour toute sa vie. Il arriva naturellement alors que, comme il ne rentrait jamais dans la vie privée, il échappait à toute responsabilité et que son pouvoir devenait ainsi sans limites et sans contrôle. Voilà, selon M. de La Berge, comment il se fit que, même à cette époque heureuse « où chacun pouvait penser ce qu'il voulait, dire « ce qu'il pensait, » nul n'imagina de limiter ou de diviser l'autorité de l'empereur. Je ne sais si les gens de cette époque se firent en termes exprès le raisonnement que leur prête M. de La Berge; mais il est sûr qu'en général ils conservaient l'idée que se faisaient leurs aïeux de la nature du pouvoir souverain et de la façon de l'exercer. Les Romains étaient avant tout des conservateurs obstinés, qui ne se défaisaient pas facilement des vieilles maximes et des anciennes opinions. Ce respect

près dix mois entiers. Mais M. de La Berge s'est trompé. Le curateur ne fit attendre sa réponse qu'un mois. On lui avait écrit le jour des ides d'août, il répondit la veille des ides de septembre. (Orelli, *Insc.*, 3787.)

du passé était regardé par les politiques de ce temps comme la première des vertus; je crois pourtant qu'en cette occasion il fut beaucoup plus nuisible qu'utile. C'est ce qui a fait que la révolution accomplie à Rome au premier siècle de notre ère a été incomplète. Ce fut un mal de vouloir garder l'ombre des anciennes institutions quand on n'en avait plus la réalité, et il aurait mieux valu, lorsqu'on établit l'empire, mettre le gouvernement entier en harmonie avec le régime nouveau. Mais les empereurs tenaient à faire croire qu'il n'y avait rien de changé, et le public s'en laissait aisément persuader. Si l'on avait été moins attaché au passé et qu'on eût osé créer ouvertement une monarchie, on aurait sans doute éprouvé le besoin de faire des lois nouvelles. Il aurait fallu fixer la compétence, déterminer les rapports des pouvoirs publics entre eux, et régler la manière dont devait s'opérer la transmission de l'autorité à la mort du souverain. C'est ce que ne firent pas plus les Antonins que les Césars, et ce fut un grand malheur pour tout le monde. « L'empire, dit M. Littré, fut une dictature, avec une administration et des « lois, mais sans institutions. » Le travail de M. de La Berge achève de prouver combien cette définition est vraie.

M. de La Berge est très sévère pour la conduite du Sénat à l'époque de Trajan : il lui reproche surtout de manquer d'esprit politique. Ce défaut s'explique quand on songe qu'il se recrutait alors dans la noblesse de province, noblesse honnête et brave, mais qui n'avait ni expérience ni traditions. Trajan affectait de le traiter avec de grands égards, et lui renvoyait la décision des plus importantes affaires. Au début de son règne, il l'engagea solennellement « à prendre sa part du pouvoir et à « veiller avec lui aux intérêts de la république. » Mais le Sénat répondit mal à ces pressantes exhortations et n'osa pas ressaisir la liberté qu'on lui offrait. Il est probable que cette apathie dut décourager plus d'une fois la bonne volonté de l'empereur; il continua pourtant à combler le Sénat d'honneurs et à prendre dans son sein ses principaux conseillers. Pline raconte qu'il fut choisi par l'empereur (*evocatus in consilium*) pour l'aider dans le jugement de quelques causes importantes, qu'il faisait plaider devant lui à sa résidence de *Centumcellæ*. (*Epist.* VI, 31.) Je m'étonne que M. de La Berge n'ait pas cité cette lettre de Pline, qui lui donnait l'occasion de montrer comment Trajan entendait ses fonctions de juge. Quant au peuple, Trajan le traita comme avaient fait ses prédécesseurs. Il lui donna des fêtes magnifiques, il lui fit distribuer des libéralités extraordinaires à la suite de ses victoires (650 deniers par tête, après la conquête de la Dacie), enfin il aida les plus pauvres à vivre en leur faisant des distributions de blé. A ce propos, M. de La

Berge rappelle que le nombre des individus secourus fut réduit par Jules César de 320,000 à 150,000. « Sous l'empire, ajoute-t-il, il di« minua encore, et il était moins considérable qu'on ne le croit commu« nément. » Je ne pense pas que les faits donnent raison à M. de La Berge. Il faut se souvenir d'abord que le nombre des citoyens assistés, après avoir été diminué par César, fut augmenté par Auguste. Il était alors d'un peu plus de 200,000 personnes : c'est Auguste lui-même qui nous l'apprend dans le monument d'Ancyre; et l'on croit d'ordinaire qu'il s'est maintenu longtemps à ce chiffre. (Voyez Otto Hirschfed, *Die Getreideverwaltung*, dans le *Philologus*, 1870.) L'inscription dont se sert M. de La Berge pour contredire cette opinion est fort mutilée, et rien ne prouve qu'il y soit question de distributions gratuites. (Mommsen, *Insc. Neap.* 6808.) Ce qui est sûr, c'est que, sous Septime-Sévère, 200,000 citoyens recevaient les libéralités de l'État. A Paris, 113,000 personnes seulement sont inscrites sur les listes de l'Assistance publique, et cette ville passe pour être d'un bon tiers plus peuplée que Rome. Il ne faut donc pas dire, comme M. de La Berge, que la proportion des indigents assistés était moins forte à Rome qu'à Paris.

Pour résumer, en finissant, l'idée que M. de La Berge nous donne de l'administration intérieure de Trajan, je dirai que, s'il ne fit pas de réforme importante qui pût assurer l'avenir, son gouvernement fut à la fois si ferme et si modéré, qu'il rendit ses administrés tout à fait heureux. Il ne faut pas trop lui en vouloir de n'avoir pas fait davantage, l'opinion publique ne réclamait de lui que ce qu'il lui donna, et il sut si bien la satisfaire qu'il est à peu près le seul prince, dans la longue durée de l'empire, qui n'ait pas eu de révolte à réprimer.

GASTON BOISSIER

(*La suite à un prochain cahier.*)

Ἀλεξάνδρου Μαυροκορδάτου κ. τ. λ. *Cent lettres d'Alexandre Mavrocordato, conseiller d'État [de la Porte], publiées par Théagène Livadas.* Trieste, 1879, gr. in-8° de 193 pages.

PREMIER ARTICLE.

Après la chute de l'empire byzantin, les restes de l'unité nationale disparurent complètement. Les sources historiques se sont vite épuisées, et c'est avec de rares chroniques et avec les souvenirs de quelques voyageurs étrangers qu'on s'efforce en vain aujourd'hui de composer un récit suivi et complet. L'immobilité et la monotonie pèsent sur la servitude; les siècles passent rapides et uniformes, les générations naissent et meurent sans laisser trace de leur passage, et les évènements, excitant plutôt la pitié que l'intérêt, n'attirent point l'attention de l'historien. Aussi l'histoire de la race grecque sous la domination des Turcs se réduit à un choix de portraits de quelques hommes remarquables qui peuvent être considérés comme les bienfaiteurs de la nation et les conservateurs de l'hellénisme.

Parmi ces derniers, l'un des plus illustres est certainement Alexandre Mavrocordato, qui, pendant un grand nombre d'années, fut au service de la Porte avec la qualité de grand drogman, et, plus tard, avec celle de conseiller d'État. M. Théagène Livadas, savant grec de Trieste, vient de lui consacrer un livre plein d'intérêt.

Dans un discours sur Alexandre Mavrocordato, M. Sophoclès, récemment enlevé à la science, avait exprimé le vœu qu'un des Hellènes de Constantinople entreprît de réunir tous les écrits de son illustre compatriote, publiés ou inédits, ainsi que ses charmantes lettres, d'en donner une édition complète, en faisant précéder le tout de la vie de l'auteur, aussi exacte que possible et puisée aux meilleures sources. C'est pour répondre à ce vœu que M. Th. Livadas vient de faire paraître le magnifique volume que nous annonçons aujourd'hui et qui contient la vie et cent lettres d'Alexandre Mavrocordato, accompagnées de prolégomènes. Donnons d'abord une courte analyse de ces prolégomènes.

Les lettres de Mavrocordato, publiées pour la première fois en 1804, à Constantinople, sont sorties des presses du patriarcat. La première partie de cette édition comprend quatre-vingt-dix lettres, la se-

conde vingt-deux lettres de son fils Nicolas, prince de Moldo-Valachie, les unes et les autres accompagnées de quelques réponses, outre un discours adressé aux Allemands en faveur de la paix. A la triste époque où parut ce recueil de lettres, et même beaucoup plus tard, il servit à un grand nombre de savants appartenant, soit au clergé, soit au monde, et procura à la jeunesse une excellente méthode épistolaire, parce qu'il était lu dans les écoles de Constantinople, comme exercice préparatoire pour l'étude de la rhétorique et de la logique. Les lettres de Mavrocordato étaient alors tellement en honneur, qu'on les préférait à celles de Libanius, de Synésius et de quelques autres écrivains non moins célèbres.

Malheureusement cette première édition contient beaucoup de fautes, qui proviennent de différentes causes. Le nouvel éditeur a agi avec la plus grande circonspection. Comme Alexandre Mavrocordato se sert toujours de la langue byzantine, M. Livadas n'a pas cru devoir corriger certaines anomalies de syntaxe auxquelles l'auteur s'est laissé entraîner, bien que ce dernier ait mis un soin tout particulier à se conformer à la manière d'écrire qui a été en usage jusqu'en 1821. Du reste, de semblables anomalies se remarquent également chez Photius et chez plusieurs écrivains du moyen âge byzantin. Ces taches, d'ailleurs, ne sont point inhérentes au style de Mavrocordato, car on n'en trouve point de pareilles dans un traité qu'il a composé sous le titre de τὰ Φροντίσματα (les Réflexions), traité dont M. Livadas donne une analyse très détaillée. Et cela s'explique naturellement; car cet ouvrage avait été composé à tête reposée, tandis que les lettres étaient souvent écrites au milieu du bruit des camps, pendant le tumulte des combats, sur un tambour, en plein air; en un mot, elles étaient comme improvisées. Malgré ces défauts, le lecteur ne pourra s'empêcher d'admirer dans les lettres d'Alexandre Mavrocordato la noblesse de la pensée, la beauté de la forme et les grâces du langage.

Ces lettres étaient mêlées et la plupart sans date. Les unes sont autographes, les autres ne sont pas de la main de l'auteur, mais on y reconnaît son style et sa manière. Elles ont été rangées par ordre de matières et forment huit chapitres portant les titres de lettres pédagogiques, de famille, amicales et de recommandation, politiques, ecclésiastiques, de conseils et de blâme, narratives, enfin neuf lettres inédites en langue vulgaire. De telle sorte que la réunion de ces différents genres forme un ensemble qui peut être considéré comme un véritable formulaire destiné à servir de modèle à ceux qui veulent étudier le style épistolaire. M. Livadas fait ressortir le mérite de toutes ces lettres en exami-

nant chacun de ces genres en particulier. Elles prouvent qu'Alexandre Mavrocordato avait un esprit ingénieux, avide de science et porté aux belles pensées, un jugement sain, une imagination vive et une mémoire extraordinaire. Les lettres sur l'éducation sont adressées pour la plupart à ses enfants et au précepteur de ses enfants. Elles sont remplies d'excellents préceptes de morale et de pédagogie, et montrent comment Mavrocordato voulait que la nation grecque fût instruite. Il recommandait surtout la lecture des anciens, des saintes Écritures et des premiers Pères de l'Église, saint Basile, saint Grégoire de Nazianze, saint Chrysostome, saint Grégoire de Nysse, etc. Pendant les deux derniers siècles, ceux qui ont suivi la méthode de Mavrocordato écrivirent la langue grecque avec une grâce et une exactitude inconnues de nos jours.

Les lettres ecclésiastiques ne sont pas moins remarquables. Le zèle éclairé qu'il avait pour la religion grecque les a presque toutes dictées. Elles abondent de sages conseils. Lorsqu'on ne peut célébrer le service divin dans les églises, il faut se servir des maisons particulières. Dans la tempête commune tous doivent apporter leurs secours, chacun suivant la mesure de ses forces. Le clergé surtout a un rôle providentiel à remplir. La plus belle de ces lettres est celle qui est adressée aux archiprêtres de Constantinople.

Al. Mavrocordato était un profond politique. Sachant par expérience combien la faveur est précaire, il ne se laissait pas endormir par les jouissances du pouvoir, et il avait incessamment devant les yeux les dangers dont il était entouré. La patrie est sa préoccupation constante. La seule manière de la servir est de rester en faveur. Aussi emploie-t-il toute sa diplomatie à satisfaire le grand vizir et le sultan. Tout en défendant consciencieusement les intérêts qui lui sont confiés par le Divan, il trouve moyen d'être utile à ses coreligionnaires. Ses lettres politiques se ressentent de ces principes et nous le montrent sous le jour le plus honorable. Il était généreux et n'oubliait jamais un service rendu. Dans sa longue carrière politique il fit tout le bien possible, mais il apprit souvent à ses dépens que l'amitié se mesure aux services qu'on attend.

Les conseils et le blâme constituent un autre genre de lettres. La sagesse et la prudence d'Al. Mavrocordato le portent souvent à donner les premiers, mais quelquefois il ne recule pas devant l'emploi du second. Les vices de la nature humaine le révoltent. « Les hommes, dit-il, sont rapaces comme des vautours, malins comme des renards, plus lascifs que des chiens, plus voraces que des loups, plus lâches que des

lièvres, etc. » Mais, quand par hasard il se laisse entraîner ainsi par son indignation, il revient bien vite à sa douceur habituelle.

Quant aux lettres du genre narratif, elles sont peu nombreuses, mais très importantes. Témoin oculaire des évènements qu'il raconte, accompagnant les grands vizirs dans leurs expéditions, exposé sans cesse aux souffrances physiques et aux dangers, Mavrocordato trouve encore le temps d'écrire, et il devient historien et même poète à la manière de Thucydide. C'est ainsi qu'il décrit les combats de Belgrade et de Pétrivaradin d'une manière plus exacte que M. de Hammer. Possédant à fond la langue grecque, il a toujours prêtes les expressions spéciales à la stratégie et à la tactique des anciens, assaisonnant son récit de sel attique et d'une légère nuance d'amère ironie.

Les huit dernières lettres écrites en grec vulgaire, ne manquent pas d'intérêt. On y reconnaît la main d'un lettré très versé dans la connaissance de la belle langue hellénique. La quatre-vingt-quatorzième, adressée aux archiprêtres de Jérusalem, fait le plus grand honneur à l'impartialité d'Al. Mavrocordato. Les Latins s'étaient plaints à la Porte que les Grecs les persécutaient et les empêchaient de pratiquer leurs exercices religieux dans les lieux saints. Mavrocordato recommande instamment à ses coreligionnaires de respecter la liberté des autres nations, surtout des Français. Fait remarquable à une époque où les Latins et les Grecs se disputaient avec acharnement la garde du Saint-Sépulcre.

Nous avons donné une très courte, trop courte analyse de l'excellent travail de M. Livadas sur les lettres d'Al. Mavrocordato. Il nous resterait à dire un mot de la vie qu'il a consacrée à son célèbre compatriote, mais la place nous manque, et nous sommes obligé de réserver ce mot pour un prochain article. D'autant mieux que nous comptons éclairer d'un jour nouveau les rapports qui ont existé entre Al. Mavrocordato et le marquis de Ferriol, ambassadeur de France près la Porte Ottomane pendant les dernières années du dix-septième siècle et les premières du dix-huitième jusqu'en 1709, époque de la mort du premier, rapports qui n'ont pas été aussi envenimés que semble le croire M. Livadas.

« L'ambassadeur de France, dit-il, nouvellement arrivé à Constantinople, le marquis de Ferriol, qui, à cause de son caractère inconsidéré et emporté, participait plutôt de l'aventurier que de l'homme politique, se montra immédiatement l'adversaire irréconciliable et dangereux de Mavrocordato. »

Cette appréciation nous semble un peu dure pour un de nos agents diplomatiques à l'étranger. Puisque M. Livadas avait entre les mains

la correspondance du marquis de Ferriol[1], peut-être aurait-il dû tenir compte d'une phrase que je lis dans la lettre du 8 novembre 1707 : « M. Mavrocordato est fort entré dans nos intérêts depuis quelque temps; « il est écouté à la Porte pour tout ce qui regarde les affaires étran- « gères, et, si notre cour ne peut pas rétablir sa pension, qui était de « 4,000 livres, je suis persuadé qu'on devrait lui faire un présent tous les « ans tant qu'il continuera à nous rendre service; je l'ay écrit au Roy et « j'attends ses ordres. »

Cette phrase justifie mal l'expression *irréconciliable* (*ἄσπονδος*), dont s'est servi M. Livadas. Du reste, comme nous venons de le dire, nous nous proposons, dans un prochain article, de prouver avec des documents authentiques et inédits que le marquis de Ferriol savait, à l'occasion, rendre justice aux éminentes qualités de Mavrocordato. Cela nous fournira l'occasion de donner quelques renseignements inconnus sur la vie politique de ce personnage, qui appartient à l'une des plus illustres familles de la nation grecque.

E. MILLER.

(*La suite à un prochain cahier.*)

[1] *Correspondance du marquis de Ferriol, ambassadeur de France de Louis XIV à Constantinople, avec une introduction par M. Émile Varenberg.* Anvers, J. G. Buschmann. 1870, in-8°.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT NATIONAL DE FRANCE.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

L'Académie des sciences a tenu, le lundi 10 mars 1879, sa séance publique annuelle sous la présidence de M. Fizeau.

La séance s'est ouverte par un discours du président, proclamant, dans l'ordre suivant, les prix décernés pour 1878 et les sujets de prix proposés.

PRIX DÉCERNÉS.

Prix extraordinaire de 6,000 francs, destiné à récompenser tout progrès de nature à accroître l'efficacité de nos forces navales. — Ce prix a été partagé par moitié entre M. Baills, lieutenant de vaisseau, pour son remarquable travail sur les éclipses et les occultations, et M. Perroy, ingénieur de la marine, pour les perfectionnements qu'il a apportés aux appareils distillatoires installés à bord de nos vaisseaux.

Mécanique. — Prix Poncelet. — Décerné à M. Maurice Lévy, pour l'ensemble de ses travaux sur la mécanique.

Prix Montyon; mécanique. — Décerné à M. George H. Corliss, de Rhode-Island (États-Unis d'Amérique).

Prix Plumey. — Décerné à M. Valessie, capitaine de frégate, pour son compteur différentiel, destiné à régulariser la marche des navires à vapeur.

Astronomie. Prix Lalande. — Décerné à M. Stanislas Meunier, pour ses recherches sur les météorites.

Prix Valz. — Décerné à M. Jules Schmidt, directeur de l'Observatoire d'Athènes, pour son travail sur le globe lunaire.

Physique. Prix Bordin. — L'Académie avait donné comme sujet de concours, pour l'année 1878, la question suivante : « Diverses formules ont été proposées pour « remplacer la loi d'Ampère sur l'action des deux éléments de courant : discuter ces

« diverses formules et les raisons qu'on peut alléguer pour accorder la préférence à « l'une d'elles. » Le seul mémoire présenté au concours ne répondant qu'à une partie restreinte du sujet proposé, l'Académie n'a pas décerné de prix; mais elle a accordé un encouragement de 2,000 francs à M. Reynard, auteur du mémoire présenté, et elle a retiré la question du concours.

Chimie. — *Prix Jecker.* — Décerné à M. Reboul pour l'ensemble de ses travaux, et en particulier pour son mémoire sur les *Isoméries dans la série du propylène.*

Botanique. — *Prix Barbier.* — Le prix a été décerné à M. Ch. Tanret, pharmacien à Troyes, auteur d'un mémoire ayant pour titre : *Sur l'ergotinine, alcaloïde de l'ergot de seigle, et sur la pelletiérine, alcaloïde de l'écorce de grenadier.* L'Académie a accordé, en outre, sur les reliquats de la fondation, deux encouragements de 500 francs chacun, l'un à M. Cauvet, pharmacien principal de l'armée, professeur de matière médicale à la Faculté mixte de médecine et de pharmacie de Lyon, auteur d'un ouvrage intitulé : *Nouveaux éléments d'histoire naturelle médicale,* 2 vol. in-12; l'autre à M. Heckel, professeur à la faculté des sciences de Marseille, pour son mémoire intitulé : *De quelques phénomèmes de localisation minérale et organique dans les tissus animaux, et de leur importance au point de vue biologique.*

Prix Desmazières. — Décerné à M. le D[r] Bornet, pour le livre intitulé : *Études psychologiques, analyses d'algues marines,* qu'il vient de publier en son nom et au nom de feu M. Thuret, correspondant de l'Académie.

Prix Thore, destiné « à l'auteur du meilleur mémoire sur le cryptogames cellu- « laires d'Europe ou sur les mœurs et l'anatomie d'une espèce d'insectes d'Europe. » — Ce prix a été décerné à M. Ardissone, professeur à l'École supérieure d'agriculture de Milan, auteur d'un ouvrage ayant pour titre : *Floridee italiche,* 2 vol. et 36 planches.

Médecine et chirurgie. — *Prix Montyon.* — L'Académie a décerné trois prix de 2,500 francs chacun : 1° à M. François Franck pour son ouvrage intitulé : *Recherches sur la physiologie pathologique : des troubles fonctionnels et des lésions valvulaires; des anévrismes de la crosse de l'aorte et des troncs qui en émanent; des accidents produits par les épanchements du péricarde; de la persistance du canal artériel, et les accidents cardiaques produits par la commotion et la compression du cerveau; des intermittences du pouls;* 2° à M. G. Hayem pour ses recherches sur l'anatomie normale et pathologique; 3° à MM. A. Key et G. Retzius, auteurs de l'ouvrage intitulé : *Studien in der Anatomie des Nervensystems;* Stockholm, 1875-1877, 2 vol. in-fol. avec 75 planches gravées. Elle a accordé trois mentions honorables à MM. Béranger-Ferraud, Favre et Albert Robin, et cité honorablement dans le rapport MM. A. Proust, H. Toussaint, L. Colin, Dejérine, Legrand du Saulle, E. Fournié, Gairal, E. Debost.

Prix Godard. — Décerné à M. le D[r] Reliquet, auteur d'un travail intitulé : *Spasmes de la vessie et de l'urètre; action du chloroforme sur ces deux organes.*

Prix Serres. — Décerné à M. Alexander Agassiz pour ses travaux sur l'embryogénie.

Physiologie. — *Prix Montyon.* — Décerné à M. Charles Richet, auteur de l'ouvrage de physiologie expérimentale ayant pour titre : *Recherches sur les propriétés chimiques et physiologiques du suc gastrique de l'homme et des animaux;* Paris, 1878, in-8°.

Prix généraux. — Prix Montyon. Arts insalubres. — L'Académie a décerné deux prix de 2,500 francs chacun à M. d'Hubert, auteur d'un *Rapport sur l'utilisation des matières de vidange*, et à M. Lenoir, auteur d'un *Rapport sur l'étamage des glaces à l'argent mercuré.* Elle a accordé deux récompenses de 1,000 francs chacune à MM. E. Turpin et Paquelin.

Prix Trémont. — Décerné à M. Marcel Deprez pour ses méthodes d'application des forces électriques à la solution des divers problèmes de mécanique.

Prix Gegner. — Maintenu à M. Gaugain.

Prix Delalande-Guérineau. — Décerné à M. Savorgnan de Brazza, enseigne de vaisseau, pour son voyage de découvertes dans l'Afrique équatoriale.

Prix Laplace. — Décerné à M. de Béchevel (Eugène-Dieudonné-Henri), né le 4 août 1857, à la Folie (Calvados), sorti le premier, en 1878, de l'École polytechnique, et entré, comme élève ingénieur, à l'École des mines.

PRIX PROPOSÉS.

Prix extraordinaires. — Grand prix des sciences mathématiques. — Concours prorogé de 1872 à 1875, puis à 1878, enfin à 1880. L'Académie avait proposé pour sujet d'un grand prix à décerner en 1878, la question suivante : « Étude de l'élasticité « des corps cristallisés, au double point de vue expérimental et théorique. » Aucun Mémoire n'ayant été envoyé au secrétariat, l'Académie modifie l'énoncé de la question ainsi qu'il suit : « Étude de l'élasticité d'un ou de plusieurs corps cristallisés, « au double point de vue expérimental et théorique. »

Le prix sera une médaille de la valeur de 3,000 francs.

Les Mémoires devront être déposés au secrétariat avant le 1er juin 1880.

Grand prix des sciences mathématiques. — Question proposée pour l'année 1880. L'Académie propose, pour sujet d'un grand prix de sciences mathématiques à décerner en 1880, la question suivante : « Perfectionner en quelque point important « la théorie des équations différentielles linéaires à une seule variable indépendante. »

Le prix consistera en une médaille de la valeur de 3,000 francs.

Les Mémoires devront être remis au secrétariat avant le 1er juin 1880.

Grand prix des sciences physiques. — Concours prorogé de 1876 à 1878, puis à 1880. La question proposée est la suivante : « Étude du mode de distribution des « animaux marins du littoral de la France. » Dans cette étude, il faudra tenir compte des profondeurs, de la nature des fonds, de la direction des courants et des autres circonstances qui paraissent devoir influer sur le mode de répartition des espèces marines. Il serait intéressant de comparer, sous ce rapport, la faune des côtes de la Manche, de l'Océan et de la Méditerranée, en avançant le plus loin possible en pleine mer; mais l'Académie n'exclurait pas du concours un travail approfondi qui n'aurait pour objet que l'une de ces trois régions.

Le prix consistera en une médaille de la valeur de 3,000 francs.

Les Mémoires, manuscrits ou imprimés, devront être déposés au secrétariat avant le 1er juin 1880.

Prix Bordin. — Concours prorogé de 1876 à 1878, puis à 1880. Le prix n'ayant pas été décerné pour l'année 1878, l'Académie propose de nouveau la question suivante pour 1880 : « Trouver le moyen de faire disparaître ou au moins d'atténuer

« sérieusement la gêne et les dangers que présentent les produits de la combustion « sortant des cheminées sur les chemins de fer, sur les bâtiments à vapeur, ainsi que « dans les villes à proximité des usines à feu. »

L'Académie prévoit que les moyens proposés pourront différer pour l'une ou l'autre des trois grandes divisions précitées ; mais une solution satisfaisante, même applicable à un seul de ces trois cas, donnerait, s'il y a lieu, des titres à l'obtention du prix, qui consistera en une médaille de la valeur de 3,000 francs.

Les Mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut avant le 1er juin 1880.

Géologie. — Prix Bordin. — Question proposée pour l'année 1880. « Étude ap « profondie d'une question relative à la Géologie de la France. »

Le prix consistera en une médaille de la valeur de 3,000 francs.

Des travaux, imprimés ou manuscrits, destinés à concourir devront être déposés au Secrétariat de l'Institut avant le 1er juin 1880.

Prix Alhumbert, physiologie des champignons. Question proposée pour 1876, prorogée à 1878, prorogée de nouveau, après modification, à 1880. — Après avoir proposé sans succès pour 1876 et 1878 l'étude du mode de nutrition des champignons, l'Académie, élargissant aujourd'hui le cadre de la question, admettra à concourir, en 1880, tout Mémoire qui éclaircira quelque point important de la « Physio- « logie des champignons. »

Le prix consistera en une médaille de la valeur de 2,500 francs.

Les ouvrages ou mémoires, manuscrits ou imprimés, en français ou en latin, devront être déposés au secrétariat de l'Institut avant le 1er juin 1880.

Prix de La Fons Mélicocq. — M. de La Fons Mélicocq a légué à l'Académie des Sciences, par testament en date du 4 février 1866, une rente de 300 francs, qui devra être accumulée, et « servira à la fondation d'un prix qui sera décerné tous les « trois ans au meilleur ouvrage de Botanique sur le nord de la France, c'est-à-dire « sur les départements du Nord, du Pas-de-Calais, des Ardennes, de la Somme, « de l'Oise et de l'Aisne. »

L'Académie décernera ce prix, qui consiste en une médaille de la valeur de 900 francs, dans sa séance publique de l'année 1880, au meilleur ouvrage, manuscrit ou imprimé, remplissant les conditions stipulées par le testateur.

Agriculture. — Prix Morogues. — M. le baron B. de Morogues a légué, par son testament en date du 25 octobre 1834, une somme de 10,000 francs, placée en rentes sur l'État, pour faire l'objet d'un prix à décerner tous les cinq ans, alternativement : par l'Académie des Sciences, à l'ouvrage qui aura fait faire le plus grand progrès à l'agriculture en France, et, par l'Académie des Sciences morales et politiques, au meilleur ouvrage sur l'état du paupérisme en France et le moyen d'y remédier. L'Académie décernera ce prix en 1883. Les ouvrages, imprimés et écrits en français, devront être déposés au secrétariat de l'Institut avant le 1er juin.

Anatomie et Zoologie. — Prix Savigny, fondé par Mlle Letellier. — Un décret, en date du 20 avril 1864, a autorisé l'Académie des Sciences à accepter la donation qui lui a été faite par Mlle Letellier, au nom de Savigny, d'une somme de 20,000 francs pour la fondation d'un prix annuel en faveur des jeunes zoologistes voyageurs.

« Voulant, dit la testatrice, perpétuer, autant qu'il est en mon pouvoir de le faire,

«le souvenir d'un martyr de la science et de l'honneur, je lègue à l'Institut de «France, Académie des Sciences, section de Zoologie, 20,000 francs, au nom de «Marie-Jules-César Le Lorgne de Savigny, ancien membre de l'Institut d'Égypte et «de l'Institut de France, pour l'intérêt de cette somme de 20,000 francs être em-«ployé à aider les jeunes zoologistes voyageurs qui ne recevront pas de subvention «du Gouvernement et qui s'occuperont plus spécialement des animaux sans vertèbres «de l'Égypte et de la Syrie.»

Prix da Gama Machado. — Par un testament en date du 12 mars 1852, M. le commandeur J. da Gama Machado a légué à l'Académie des Sciences une somme de 20,000 francs, réduite à 10,000 francs, pour la fondation d'un prix qui doit porter son nom. Un décret du 19 juillet 1878 a autorisé l'Académie à accepter ce legs. En conséquence, l'Académie, conformément aux intentions exprimées par le testateur, décernera, tous les trois ans, à partir de l'année 1882, le prix da Gama Machado aux meilleurs mémoires sur les parties colorées du système tégumentaire des animaux ou sur la matière fécondante des êtres animés.

Le prix consistera en une médaille de 1,200 francs.

Les mémoires devront être reçus au secrétariat de l'Institut avant le 1er juin 1882.

Prix Serres. — M. Serres, membre de l'Institut, a légué à l'Académie des Sciences une somme de 60,000 francs, 3 p. 0/0, pour l'institution d'un prix triennal «sur l'embryologie générale appliquée autant que possible à la Physiologie et à la «Médecine.» Un décret en date du 19 août 1868 a autorisé l'Académie à accepter ce legs; en conséquence, elle décernera un prix de la valeur de 7,500 francs, dans sa séance publique de l'année 1881, au meilleur ouvrage qu'elle aura reçu sur cette importante question.

Les mémoires devront être déposés au Secrétariat de l'Institut avant le 1er juin 1881.

Prix Dusgate. — M. Dusgate, par testament en date du 11 janvier 1872, a légué à l'Académie des Sciences 500 francs de rentes françaises 3 p. 0/0 sur l'État, pour, avec les arrérages annuels, fonder un prix de 2,500 francs, à délivrer tous les cinq ans à l'auteur du meilleur ouvrage sur les signes diagnostiques de la mort et sur les moyens de prévenir les inhumations précipitées. L'Académie décernera le prix Dusgate, pour la première fois, dans sa séance publique de l'année 1880.

Les ouvrages ou mémoires seront reçus au Secrétariat de l'Institut jusqu'au 1er juin.

Prix Boudet. — Par un acte en date du 5 juillet 1878, Mme veuve Boudet et ses fils ont fait donation à l'Académie des Sciences d'une somme de 6,000 francs, dont l'emploi, conformément aux intentions exprimées par feu M. Félix Boudet, membre de l'Académie de Médecine, aura lieu de la manière suivante :

«Les travaux de M. Pasteur, dit M. Boudet, ont ouvert à la médecine des voies «nouvelles. Un prix de 6,000 francs sera décerné en 1880, par l'Académie des «Sciences, à celui qui aura fait de ces travaux l'application la plus utile à l'art de «guérir.» L'Académie décernera le prix Boudet, en 1880, s'il y a lieu, à l'auteur dont les travaux «sur l'influence pathogénique des organismes inférieurs» auront paru dignes de cette distinction.

Les mémoires, manuscrits ou imprimés, devront être déposés au secrétariat de l'Institut avant le 1er juin 1880.

Géographie physique. — *Prix Gay.* — Par un testament en date du 3 novembre 1873, M. Claude Gay, membre de l'Institut, a légué à l'Académie des

Sciences une rente perpétuelle de 2,500 francs pour un prix annuel de géographie physique, conformément au programme donné par une commission nommée à cet effet.

L'Académie propose, en conséquence, pour sujet du prix Gay, qu'elle décernera pour la première fois dans sa séance publique de l'année 1880, la question suivante:

« Étudier les mouvements d'exhaussement et d'abaissement qui se sont produits « sur le littoral océanique de la France, de Dunkerque à la Bidaossa, depuis l'époque « romaine jusqu'à nos jours;

« Rattacher à ces mouvements les faits de même nature qui ont pu être constatés « dans l'intérieur des terres;

« Grouper et discuter les renseignements historiques en les contrôlant par une « étude faite sur les lieux;

« Rechercher entre autres, avec soin, tous les repères qui auraient pu être placés « à diverses époques, de manière à contrôler les mouvements passés et servir à dé- « terminer les mouvements de l'avenir. »

Les mémoires seront reçus jusqu'au 1er juin 1880.

Prix Delalande-Guérineau. — Par un testament en date du 17 août 1872, Mme veuve Delalande-Guérineau a légué à l'Académie des Sciences une somme réduite à 10,005 francs, pour la fondation d'un prix à décerner tous les deux ans « au « voyageur français ou au savant qui, l'un ou l'autre, aura rendu le plus de services « à la France ou à la science. » L'Académie décernera le prix Delalande-Guérineau dans sa séance publique de l'année 1880.

Les pièces de concours devront être déposées au secrétariat de l'Institut avant le 1er juin.

Après la proclamation et l'annonce des prix, M. J.-B. Dumas, secrétaire perpétuel, a lu l'éloge historique de M. Balard, et M. J. Bertrand, secrétaire perpétuel, l'éloge historique de M. Le Verrier. Cette dernière lecture a terminé la séance.

ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS.

Dans sa séance du samedi 22 mars, l'Académie des Beaux-Arts a élu M. Vaudremer à la place vacante, dans la section d'architecture, par suite du décès de M. Duc.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Éloge historique d'Urbain-Jean-Joseph Leverrier, par M. J. Bertrand, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences. — Nous empruntons à cette notice l'histoire de la grande découverte qui, en 1846, a si profondément ému le monde savant:

Par une singulière exception dans notre système solaire, la planète Uranus, inégale dans sa marche et indocile aux formules, démentait les calculs des astronomes. Toujours en retard ou en avance, elle mettait en défaut toutes les éphémérides. Bouvard, depuis vingt ans, en signalant ce désordre dans le ciel, en avait accusé vaguement quelque action inconnue et cachée. Des vues superficielles et confuses, des conjectures sans preuve et des hypothèses sans contrôle laissaient le problème presque entier. Six cents millions de lieues, disait-on, séparent le Soleil d'Uranus: les lois de l'attraction, moins sévèrement respectées dans un tel éloignement, souffrent peut-être quelques écarts. Une telle explication est la dernière qu'on doive accepter; en altérant la pureté des principes, elle affaiblirait la science entière. Bessel, ingénieux et profond à son ordinaire, écrivait à Olbers: « Les planètes, comme « les substances chimiques, possèdent peut-être des affinités électives; qui peut « savoir si Saturne n'attire pas les molécules d'Uranus avec plus d'intensité que celles « de ses satellites? »

Renonçant à cette hypothèse après en avoir discuté les suites, Bessel, quelques années plus tard, écrivait à Humboldt: « Je pense qu'un moment viendra où la solu- « tion du mystère d'Uranus sera peut-être bien fournie par une nouvelle planète, « dont les éléments seraient reconnus par son action sur Uranus et vérifiés par celle « qu'elle exerce sur Saturne. » Dans une conférence publique à Kōnigsberg, en présence d'un nombreux auditoire, il revenait sur les mêmes espérances en reconnaissant prudemment toutefois que la seule preuve sans réplique serait la production de la planète elle-même. « Mais, ajoutait-il, on surveille Uranus, » et, se tournant vers un jeune auditeur assis près de sa chaire, il lui cria: « Courage Fleming! » Fleming malheureusement mourut l'année suivante sans avoir rien publié, ni sans doute rien trouvé. La troublante d'Uranus, on le voit, n'était plus ignorée, mais elle demeurait inconnue. On avait beaucoup parlé d'elle: des esprits ingénieux et brillants y avaient amusé leurs loisirs, sans produire de conclusion précise. Aucun géomètre n'avait développé le secret de cette recherche si difficile et si haute, aucun n'avait aplani la voie. Leverrier y entra sans précurseur et sans guide. Dans trois mémoires successifs, il osa réunir les éléments du problème, examiner les influences connues, corriger par un sévère examen leur théorie encore incertaine, la comparer aux observations, et, dans le désaccord distinctement marqué, démêler le rôle d'une action nouvelle, le calculer approximativement, et, sans hésiter, sans rien attendre, sans rien cacher sous le voile des formules, publier sa première ébauche. Le 1er juin 1846, il déclara à l'Académie qu'en assignant à la planète troublante d'Uranus 325° de longitude héliocentrique au 1er janvier 1849, il ne commettait pas une erreur de 10 degrés. « Ce travail, ajoutait-il, doit être considéré comme l'ébauche d'une « théorie qui commence. Je vais m'occuper de lui apporter tous les perfectionne- « ments dont elle est susceptible. » Le 30 août, en effet, en proposant des éléments plus précis, il ajoutait: « Clairaut, en 1758, parlait de planètes trop éloignées pour « être jamais aperçues; espérons que ces astres ne seront pas toujours invisibles, et, « si le hasard a fait découvrir Uranus, on réussira bien à voir la planète dont je viens « de faire connaître la position. »

Les observateurs accueillirent avec défiance cette assertion fondée sur le seul calcul, et les géomètres eux-mêmes, retenant leur jugement, sans cesser de déférer aux principes, n'acceptaient qu'avec réserve, pour les méthodes, une aussi périlleuse épreuve. Directement invité par Leverrier, M. Galle, de Berlin, par complaisance peut-être, plus que par conviction, entreprit cependant la recherche; le jour même où il reçut le résultat des dernières corrections, il rencontra, à cinquante-deux mi-

nutes seulement de la position indiquée, un astre qui ne figurait pas parmi les soixante-quinze mille étoiles inscrites sur les cartes du ciel, et qui le lendemain avait parcouru à très peu près, dans la direction annoncée, le chemin prédit par Leverrier : c'était la planète Neptune !

Un cri unanime d'admiration salua d'un même hommage la science admirable entre toutes qui permet de si merveilleux desseins, et le savant assez patiemment habile pour atteindre le but, assez audacieux pour le signaler sans étonnement, assez sûr des principes pour s'y arrêter avec une tranquille confiance. Jamais succès plus brillant ne sembla plus incontestable et plus juste. Pendant plusieurs mois le grand évènement agita les Académies, remplit les recueils scientifiques, et intéressa le monde entier à la marche de l'astre nouveau. Les témoignages de sympathie s'élevèrent de toute part; l'illustre Gauss, si peu empressé d'ordinaire à appeler l'attention sur un nom fameux à tant de titres, ne dédaigna pas de revendiquer l'avantage fortuit d'avoir le premier observé la planète au méridien. La Société royale de Londres s'empressa de décerner à Leverrier la médaille de Copley; la Société de Göttingue, sur la proposition de Gauss, l'inscrivit sur la liste de ses associés étrangers, et celle de Saint-Pétersbourg, par une innovation plus flatteuse encore, décida que la première place vacante, à quelque époque qu'elle se produisît, serait réservée à Leverrier.

Ce n'est pas sans raison que l'heureux inventeur écrivait naguère à son père : « Pourquoi ne continuerais-je pas à monter? » Il avait rapidement atteint le faîte. Fortifié par le travail, stimulé par sa propre gloire, il voyait devant lui une vaste et belle carrière et se sentait la force de la parcourir. Bien des dégoûts l'y attendaient cependant, et, si l'énergie d'un caractère inflexible et hautain sut cacher ses blessures, plus d'un coup devait le frapper au cœur. Absorbé dans ses propres recherches, peu empressé en apparence à les communiquer et à les répandre, il marquait peu de curiosité pour les travaux d'autrui; il les redressait à l'occasion, et les reprenait d'erreur, sans tempérer toujours dans ces rencontres et ces chocs de l'esprit la rudesse nécessaire du fond par la bonne grâce facile de la forme. Sévère pour lui-même, il n'affectait pas l'indulgence pour les autres. Pour cette raison peut-être, peut-être sans raison, il avait peu de commerce avec les autres astronomes, et, pour tout dire enfin, comptait peu d'amis parmi eux. L'éclat de son succès n'en accrut pas le nombre, et il ne parut pas cette fois, contrairement à une maxime de Descartes, qu'une vérité très claire et très certaine, en ôtant toute raison de dispute, disposât les esprits à la concorde. De nombreuses discussions s'élevèrent, et à l'admiration des premiers jours ne succéda pas même chez tous les juges une bienveillance équitable.

Un jeune et habile astronome de Cambridge, M. Adams, attentif comme Leverrier aux bizarreries d'Uranus, s'efforçait, comme lui, d'en pénétrer le mystère. Il avait, à plusieurs reprises, communiqué ses calculs encore imparfaits aux savants les plus illustres de la Grande-Bretagne. Ses conclusions inédites, sans convenir dans les détails avec celles de Leverrier, les confirmaient dans leurs traits essentiels. On pouvait aisément concilier le respect de tous les droits avec la sympathie pour tous les talents. Ceux qui connaissent aujourd'hui le détail des deux solutions, ceux qui savent que M. Adams a réalisé toutes les promesses de son beau début, doivent conclure seulement et sans difficulté qu'à Cambridge, comme à Paris, on rencontre des savants de premier ordre. Malheureusement les défenseurs de la gloire de Leverrier, comme bientôt après ses détracteurs, faisaient alors, suivant l'expression de Poinsot, de l'*astronomie passionnée*. Les uns, fermant les yeux au mérite de M. Adams, trai-

taient de *clandestines* ses patientes recherches, modestement confiées à quelques maîtres de la science, en leur déniant le droit de figurer, même par une légère allusion, dans l'histoire de la découverte. Les autres, par une exagération contraire, affectaient d'égaler des droits si différents et d'amoindrir en les réunissant deux gloires devenues importunes. Le jeune et habile astronome de Cambridge devenait un simple étudiant, son travail un bon calcul d'écolier, œuvre de patience plus que de génie, et ne méritant pas un si bruyant éclat.

La planète cependant suivait sa route dans le ciel, en démentant peu à peu l'admirable conformité qui avait causé tant de surprise. Chaque mois, chaque semaine amoindrissait l'heureux succès d'une prédiction trop précise. Par un ingénieux, mais mauvais emploi de la science, on calculait que la planète théorique, subtilement distinguée de Neptune, en serait dans cent ans fort éloignée dans le ciel; et dans ce grand écart, qui n'est pas contestable, on prétendait montrer l'illusion d'un triomphe précipité et injuste, en accusant presque de faux témoignage l'astre si malencontreusement coupable d'une concordance que l'on montrait passagère et disait fortuite.

Il serait aujourd'hui superflu de discuter sérieusement une vérité affermie par le temps. Contentons-nous de rapporter la réponse spirituelle et profonde de sir John Herschell: « Il importe peu que M. Leverrier ait trouvé l'axe, et l'excentricité, et la « position de la planète dans cent ans, dès qu'il a trouvé la planète elle-même. »

L'esprit d'opposition et de dénigrement s'étendit cependant jusqu'à louer, presque solennellement, un contempteur obstiné de la grande découverte, pour n'avoir pas montré moins de courage moral en osant contester les téméraires assertions de Leverrier, que Leverrier lui-même le jour où il osa les produire.

Dans la séance du 21 août 1848, un savant très spirituel, très aimé du public, mais ce jour-là rebelle à l'évidence, vint affirmer devant l'Académie que l'identité de la planète découverte par M. Galle avec la planète théorique cherchée par MM. Leverrier et Adams n'était plus admise par personne. La mesure était au comble. D'illustres suffrages s'élevèrent spontanément pour effacer et redresser une impression aussi injuste que fausse. Un des plus grands génies du siècle, l'incomparable géomètre Jacobi, se vantant d'avoir été l'admirateur de Leverrier même avant le grand évènement, laissa parler son indignation en flétrissant dans un vif et beau langage un tel empressement à méconnaître la vérité, une telle audace à la trahir.

« Il est indigne, écrit-il à l'éditeur des *Astronomische Nachrichten*, d'abuser de la « position du public, dont l'immense majorité ne saurait se faire une opinion sur ces « matières, pour ravaler à ses yeux une découverte qui est destinée à faire envier « notre époque par la postérité, et à lui suggérer cette idée monstrueuse que le ha- « sard a pu jouer un rôle dans cette conquête de la science. »

J'oserai reprendre d'exagération ces paroles si fortes tombées d'une telle hauteur. Le hasard, quoi qu'en dise Jacobi, a joué un rôle: c'est par hasard, on peut le dire, qu'Uranus, depuis sa découverte en 1780, s'est trouvé assez près de Neptune pour en être sensiblement troublé; dans d'autres circonstances, l'action neuf fois moindre aurait passé inaperçue, et Leverrier n'aurait pas eu à en chercher la cause. C'est par hasard, il est impossible de le nier, que Neptune, brillant comme une étoile de huitième grandeur et visible dans une lunette médiocre, a échappé aux patientes investigations des constructeurs de la carte du ciel. C'est par un hasard bien singulier que Lalande, plus confiant d'habitude en lui-même, l'ayant très constamment observé le 8 et le 10 mai 1795, et prenant son déplacement pour une illusion, ne l'a pas dès lors signalé comme planète. Connu depuis cinquante ans, en 1846, il

n'aurait pu être découvert de nouveau. C'est par hasard enfin, on peut le dire à la rigueur, que les secrètes harmonies de l'univers ont relégué une dernière planète au delà des limites présumées de notre système. Si elle n'avait pas existé, il eût été impossible de la découvrir.

Telle est la part du hasard dans la découverte de Leverrier.

Γαλλικῶν συγγραφεῖς ἑλληνικοί. *Extraits des auteurs grecs concernant la géographie et l'histoire des Gaules, texte et traduction nouvelle publiés pour la Société de l'Histoire de France*, par M. Edm. Cougny, professeur de rhétorique au lycée Saint-Louis. Tome Ier, Paris, 1878, in-8°, v-420 pages. Librairie Renouard.

La Société de l'Histoire de France, dont le zèle continue, depuis plus de quarante ans, avec un succès croissant, la publication des documents les plus divers sur notre histoire nationale, n'a pas craint de reproduire souvent des textes latins avec ou sans accompagnement de traductions françaises. Tels sont : le Grégoire de Tours, l'Orderic Vital, les Rouleaux des morts, la Chronique de Guillaume de Nangis, les Œuvres d'Éginhard, etc., etc. Elle n'a consulté, dans le choix des textes, que l'utilité qu'ils pouvaient offrir aux esprits curieux d'étudier les documents originaux, et l'occasion qu'elle rencontrait de confier l'édition ou la réimpression de textes importants à des savants capables de bien remplir leur tâche, souvent fort délicate, même lorsqu'il s'agissait de textes français. Aujourd'hui, la Société vient de s'enhardir à une entreprise plus difficile.

« Il y a environ un siècle et demi (1728), dom Bouquet commençait son Recueil « des historiens des Gaules et de la France, par deux volumes de textes grecs et de « textes latins se rapportant à nos origines nationales. Ce sont les premiers de la « grande collection intitulée aussi *Rerum Gallicarum et Francicarum scriptores*. De« venus assez rares, ils ont cessé d'ailleurs de répondre complètement aux promesses « de leurs titres. Depuis leur publication, plusieurs documents ont été imprimés « pour la première fois; d'autres, déjà connus, ont dû aux soins de la critique de « notables améliorations. Le savant bénédictin avait même oublié ou volontairement « négligé quelques textes qui ne sont pas sans intérêt. Il a donc paru à propos de « rassembler de nouveau ces sources de notre histoire. Mais, comme les auteurs « latins sont généralement très répandus, et on peut dire dans presque toutes les « mains, on a cru devoir se borner à reproduire les textes grecs, en y joignant une « traduction française. » Le travail exigeait, pour être bien exécuté, les soins d'un helléniste consciencieux. La Société l'a confié à M. E. Cougny, docteur ès lettres, professeur de rhétorique au lycée Saint-Louis, connu depuis vingt ans par des publications fort recommandables, telles que sa thèse sur Guillaume Du Vair, plusieurs mémoires sur divers sujets de littérature française, la publication de textes grecs inédits, etc., et qui, en ce moment même, tient prêt, pour la *Bibliothèque grecque* de Firmin Didot, le troisième et dernier volume d'une édition de l'*Anthologie grecque*. Il ne s'agissait pas de réimprimer simplement en face de quelque ancienne traduction les textes déjà réunis dans la collection de dom Bouquet. Il fallait revoir ces textes d'après les meilleures éditions modernes, quelquefois y ajouter des parties omises à tort par le précédent éditeur, insérer quelques textes qui lui étaient restés inconnus; enfin il y avait lieu de donner une traduction nouvelle spécialement appropriée aux lecteurs qui forment la clientèle la plus ordinaire de la Société de l'Histoire de France, c'est-à-dire aux personnes qui, sans connaître familièrement le grec, peuvent avoir besoin de recourir à des témoignages écrits en cette langue sur l'histoire et la géographie de notre pays. A cette classe de lecteurs suffiraient rare-

ment les anciennes traductions, surtout parce que les noms de peuples et de lieux y sont presque toujours ramenés à la forme usuelle dans notre enseignement et dans nos livres classiques. Par exemple, elles confondent sans scrupule les Κέλται, les Γαλάται et les Γάλλοι, qu'une critique scrupuleuse s'exerce aujourd'hui à distinguer, comme le montrent les controverses récentes entre M. Alexandre Bertrand, M. Deloche et autres savants. Avec beaucoup de raison, M. Cougny s'est astreint à une méthode plus sévère, qu'il expose nettement et sommairement dans sa préface. Il a transcrit autant qu'il a pu les noms propres fournis par les auteurs grecs, selon la forme particulière que ces auteurs leur avaient donnée. Or, dans leurs transcriptions des noms propres, les Grecs et les Romains n'ont pas toujours procédé d'une manière uniforme, parce que leur oreille n'a pas toujours saisi de la même manière les sons des mots étrangers. On s'explique ainsi que des noms gaulois de l'Aquitaine, de la Bretagne ou de la Belgique, se présentent à nous sous des formes notablement différentes chez les écrivains grecs et chez les écrivains romains. L'usage romain a, d'ordinaire, prédominé en France. Mais qui sait s'il est plus conforme aux mots originaux ? Qui sait si les voyageurs grecs, tels que Posidonius et Strabon, n'ont pas quelquefois mieux saisi, mieux reproduit la forme nationale ? Nous nous contentons ici de poser ces questions sans les résoudre, et de montrer le genre d'utilité particulière que présente la méthode du nouveau traducteur, même appliquée, comme elle l'est par lui, avec quelques tempéraments, pour ne pas trop heurter nos habitudes. Seulement, à cette diligence, M. Cougny aurait dû ajouter le soin d'indiquer toujours, pour chaque auteur grec, l'édition moderne dont il a suivi l'autorité. C'est une omission qu'il fera bien de réparer, au moins dans la préface de son second volume.

Il nous reste à indiquer le contenu du présent volume, qui répond seulement au premier tiers de la collection commencée : ce volume renferme les fragments des géographes Denys le Périégète (Description de la terre habitée), avec la partie correspondante du commentaire d'Eustathe, les scholies, etc.; Nicéphore le Blemmide (Géographie synoptique); Scymnus de Chio; Strabon; Arrien de Nicomédie (Histoire indienne); Ptolémée; Scylax de Caryanda; Marcien d'Héraclée; Agathémère; le faux Plutarque; Étienne de Byzance; anonymes divers. Quelques variantes placées au bas des pages, et dont le choix, d'ailleurs, semble parfois un peu arbitraire, quelques références aux géographes latins, ajoutent à l'utilité de la traduction française.

Le second volume, d'après le plan adopté par le Comité des impressions de la Société de l'Histoire de France, contiendra les textes historiques, entre autres ceux de Polybe. Cette seconde partie est sous presse et paraîtra sans doute dans le cours de 1879; le troisième doit renfermer les témoignages des philosophes, orateurs, poètes et écrivains de genres divers; à ces extraits seront jointes les inscriptions grecques de la Gaule et celles de la Galatie, qui peuvent compter parmi les documents les plus authentiques de notre histoire ancienne. Une table alphabétique générale comprendra toutes les matières réparties entre ces trois volumes, le premier nous offre déjà deux tables, l'une chronologique, l'autre alphabétique des noms d'auteurs. On voit que la nouvelle publication promet aux amateurs de notre histoire un très précieux recueil d'instruments appropriés à leurs études.

É. E.

Eunape. Vies des philosophes et des sophistes, traduites en français par Stéphane de Rouville. Paris, Rouquette, 1879, in-12 de 214 pages.

M. de Rouville continue ses intéressantes études sur les écrivains grecs et latins, choisissant de préférence, pour les traduire en français, ceux qui sont peu connus des gens du monde. Dans ce travail d'interprétation, il ne veut pas faire œuvre d'érudition : ses prétentions sont plus modestes. Il cherche seulement à mettre en relief le mérite de ces écrivains, et, en les présentant sous une forme claire et attachante, à les rendre accessibles à ceux qui n'ont ni le courage ni les connaissances nécessaires pour les lire dans leur langue originale. C'est ainsi que M. de Rouville nous a donné successivement les *Lettres grecques* d'Alciphron, le traité de Cassiodore intitulé *De l'âme* et les *Lettres galantes* de Philostrate. Il fait paraître aujourd'hui les *Vies des philosophes et des sophistes* par Eunape, recteur et historien grec du IVe siècle de notre ère, dont Boissonade a donné une bonne édition et auquel Cousin a consacré une étude sérieuse. Né à Sardes, Eunape fut élevé par Chrysanthe, prêtre Lydien. A seize ans, il se rendit à Athènes pour suivre les cours de Proheresius. Après y être resté cinq ans il revint en Lydie et y enseigna la rhétorique. Il étudia aussi la philosophie et la médecine et vécut dans l'intimité d'Oribase. On connaît de lui deux ouvrages. Le premier, dont on ne possède que des fragments, était une continuation de l'histoire de Dexippe en quatorze livres. Le second est celui qui vient d'être traduit par M. de Rouville : les *Vies des philosophes et des rhéteurs*. Cet ouvrage, composé à l'instigation de Chrysanthe, est l'histoire non seulement des philosophes, mais des rhéteurs, des médecins et de la plupart de ceux qui s'étaient fait un nom dans les sciences et dans les lettres depuis le commencement du IIIe jusqu'à la fin du IVe siècle de notre ère. Après un avant-propos de peu d'intérêt, l'auteur donne une introduction sur ceux qui, avant lui, avaient écrit l'histoire de la philosophie, histoire qu'il divise en quatre époques. Plotin commence la quatrième, à laquelle l'ouvrage d'Eunape est consacré. Parmi les personnages qu'il nous fait passer en revue, et dont la plupart sont oubliés de nos jours, outre Plotin, on remarque Porphyre, Jamblique, Libanius, Himerius, etc. Ce livre ne constitue pas une histoire de la philosophie, mais une série de biographies souvent très écourtées. Quelques-unes cependant contiennent des détails curieux et intéressants. Tels sont entre autres les articles consacrés à Edesius, à Maxime et à Proheresius. Le jugement et la critique d'Eunape laissent quelquefois à désirer. La crédulité avec laquelle il raconte des scènes de magie et de magnétisme prouve qu'il partageait les erreurs et les préjugés de son siècle. Quant à son style, il est un peu embarrassé, ce qui le rend difficile à comprendre. M. de Rouville s'est acquitté avec honneur de la tâche délicate qu'il avait entreprise. Tout en reproduisant fidèlement la pensée de l'auteur, il a trouvé le moyen d'être clair et élégant. Ce volume est très soigneusement imprimé ; il forme déjà, avec les trois précédents, une petite collection gréco-latine qui prendra certainement place dans toute bibliothèque d'amateur.

E. M.

Clément Marot et le Psautier huguenot, étude historique, littéraire, musicale et bibliographique, contenant les mélodies primitives des psaumes et des spécimens d'harmonie de Clément Jannequin, Bourgeois, J. Louis, Jambe-de-Fer, Goudimel, Crassot, Sureau, Servin, Roland de Lattre, Claudin le jeune, Mareschall, Sweelinck, Stobée, etc., par O. Douen. Tome 1er. Paris, imprimé par autorisation du Gouvernement à l'Imprimerie nationale, 1878, gr. in-8° de VI-746 pages.

Connu depuis longtemps déjà par plusieurs publications estimées, relatives à l'histoire du protestantisme français, M. Douen nous donne aujourd'hui le premier volume d'un ouvrage considérable, très digne, à divers titres, d'être signalé à l'at-

tention des savants. *Clément Marot et le Psautier huguenot* est une œuvre à la fois historique, littéraire et musicale. Après un important chapitre préliminaire intitulé : Rôle du Psautier dans l'Eglise réformée, l'auteur se pose cette question : « Comment « le plus spirituel écrivain d'une cour frivole et corrompue a-t-il été amené à tra- « duire les psaumes, et pourquoi les huguenots, si austères dans leur culte, ont-ils « chanté sans scrupule les vers d'un traducteur dont les mœurs sont décriées parmi « leurs descendants ? » Pour résoudre ce problème, M. Douen a étudié, à un point de vue tout spécial, la biographie de Clément Marot, et son travail plein de conscien- cieuses recherches et d'aperçus nouveaux, ne peut qu'être vivement goûté par tous ceux qui s'intéressent à l'histoire religieuse et littéraire du XVIᵉ siècle, lors même que l'on n'en adopterait pas sans réserve toutes les conclusions. « Marot, dit-il, nous « est apparu, non comme un sceptique et un libertin... mais comme une sorte « d'apôtre de la foi nouvelle... menacé du bûcher pour le plus grand des crimes, « la traduction de l'Écriture sainte en langue vulgaire... L'homme de cœur qui « avait sacrifié à la Réforme sa famille et sa patrie pour aller mourir en exil, mais « dont la fière indépendance n'avait su se plier au despotisme de Calvin, n'a guère « reçu jusqu'ici des protestants qu'injustice et ingratitude, en échange des immenses « services qu'il a rendus à leur Église. Cédant au charme de ce libre et gracieux « esprit, dont la piété originale, à la fois tendre, virile et tolérante, nous a subju- « gué, nous avons retracé sa vie et tenté la réhabilitation du poète dont les psaumes, « aujourd'hui trop dédaignés, firent la gloire et les malheurs. » Une autre partie très importante du livre de M. Douen, est celle qui se rapporte à l'histoire du Psautier huguenot, qui, traduit en vingt-deux langues, a régné deux siècles au sein de toutes les églises réformées. Cette histoire, absolument ignorée jusqu'à ces dernières années, a été exposée en 1872 par M. Bovet, mais ce savant écrivain avait laissé dans l'ombre l'auteur de la traduction des psaumes et négligé la partie musicale, la plus intéressante au point de vue de l'art. M. Douen étudie à son tour toutes les parties du sujet, avec les développements nécessaires et une autorité incontestable, dans une série de chapitres dont les plus intéressants et les plus curieux sont ceux qui traitent de la musique des psaumes et qui ont pour titres : *les auteurs des mélodies du psautier, les origines des mélodies du psautier*. La partie musicale des belles études de M. Douen se continuera dans le tome second et dernier de l'ouvrage et le remplira presque tout entier. Nous reviendrons sur l'ensemble de ce savant travail lorsque le second volume aura paru.

TABLE.

FIN DE LA TABLE.

JOURNAL

DES SAVANTS.

AVRIL 1879.

Histoire des Romains depuis les temps les plus reculés jusqu'à l'invasion des Barbares, par Victor Duruy, membre de l'Institut, ancien ministre de l'instruction publique. Nouvelle édition, revue, augmentée et enrichie d'environ 2,500 gravures, dessinées d'après l'antiquité, et 100 cartes ou plans. T. Ier, des origines à la fin de la deuxième guerre punique.

DEUXIÈME ARTICLE [1].

Le premier volume de M. Duruy, qui s'étend, comme on l'a vu, des premières origines de Rome à la fin de la seconde guerre punique, peut se diviser en deux parties. Dans la première, l'auteur montre comment la ville, fondée par des Latins sur le Tibre, s'est acquis un territoire et donné des institutions sous les rois d'abord, puis sous la République; dans la seconde, comment, arrivée à la plénitude de sa constitution républicaine et devenue maîtresse de la péninsule, elle s'est trouvée en face de Carthage, et, après avoir subi son invasion sous Annibal, l'a su vaincre sur ses propres rivages.

M. Duruy n'entreprend pas de refaire sur des bases nouvelles l'histoire de Rome sous les rois. « Nous ne voulons pas, » dit-il dans une note au début de son premier chapitre, « nous ne voulons pas discuter « les légendes de la période royale. Le lecteur, curieux de ces sortes de

[1] Voir, pour le premier article, le dernier cahier (mars 1879).

« jeux d'esprit, pourra consulter les premiers volumes de Niebuhr, où « toutes ces légendes sont rapportées, complétées et combattues, et le « tome premier de Schwegler, qui les a de nouveau reprises et discu- « tées. Pour nous, aux hypothèses, quelque ingénieuses et érudites qu'elles « soient, mais toujours aussi incertaines que les traditions qu'elles com- « battent, nous préférons l'admirable récit de Tite-Live, sinon comme « vérité du moins comme tableau. Qu'importent, après tout, les détails « plus ou moins authentiques sur la biographie de certains personnages? « Il n'est qu'une chose sérieuse et vraiment importante, parce qu'elle inté- « resse les hommes de tous les temps, c'est de savoir comment s'est « formée cette ville singulière, qui est devenue un peuple, un monde. Ce « problème nous occupera plus que beaucoup de questions insolubles « ou oiseuses qu'on agite tant, depuis Niebuhr, de l'autre côté du Rhin. »

Il présente donc l'histoire traditionnelle des rois avec le merveilleux qu'elle tient de la légende et les dates qui lui donnent une apparence de rigoureuse réalité. Mais il est pourtant forcé d'y revenir pour en discuter plusieurs parties à la lumière de la critique. Si rien ne surpasse la beauté des tableaux de Tite-Live, il y a néanmoins, dans les témoignages recueillis par d'autres historiens, plusieurs traits qui ne peuvent être omis et dont il faut examiner l'accord ou la contradiction avec les récits légendaires. Plutarque ne rapporte pas moins de douze traditions diverses, la plupart grecques, il est vrai, sur l'origine de Rome et de Romulus. Il y en avait sur d'autres rois encore de source différente. Claude, « l'impérial historien, » — qui n'eût rien perdu à ne s'occuper que d'histoire, — a tiré des annales étrusques ce fait que Servius Tullius, présenté par l'histoire légendaire de Rome comme né d'une esclave, était d'origine étrusque et portait le nom de Mastarna; que, chassé de l'Étrurie, il vint s'établir avec Cœlès Vibenna et d'autres compagnons d'aventure sur l'une des collines de Rome, établissement qui ne se dut pas faire au simple titre de réfugié : car la colline retint de Cœlès le nom de Cœlius, et la ville prit pour roi son compagnon.

Il y a d'ailleurs des traces incontestables des temps de la royauté dans les institutions qui ont duré jusqu'à la fin de la République, comme dans les monuments dont les ruines subsistent encore aujourd'hui. En fait de monuments, on peut citer les restes du mur de la *Roma Quadrata* au Palatin; l'*Agger* ou rempart de Servius Tullius qui réunit le Viminal, l'Esquilin et le Quirinal à la ville primitive; et la *Cloaca maxima*, œuvre des deux Tarquins : l'origine étrusque de ces derniers travaux, dont M. Duruy nous montre ce qui reste, est d'autant mieux établie qu'il est constant que Rome n'aurait pu les entreprendre dans

les premiers siècles qui suivirent la chute de la royauté. Quant aux institutions, nul doute que ce ne soit aux temps des rois qu'il faille rapporter les traits essentiels de l'organisation civile et politique de Rome. C'est à la première période de la royauté que remonte la répartition des *gentes* en curies et des curies en tribus; l'assemblée curiate réunissant les *gentes* groupées par curies, et le sénat, les chefs des *gentes*. C'est à la deuxième période, à la période étrusque, c'est à Servius Tullius, que se rattache l'établissement des centuries où l'on retrouve la constitution de l'armée et de la grande assemblée de Rome aux jours de sa puissance.

Non seulement ces institutions remontent indubitablement à la Rome des rois, mais c'est par elles qu'on peut se faire l'idée la plus autorisée de la formation progressive du peuple romain. Il suffit de ne pas trop prendre à la lettre l'exposition qui nous en est présentée. Il y a en effet dans le tableau de cette constitution primitive une régularité qui semble l'effet d'un arrangement postérieur : trois tribus, les *Ramnenses*, les *Titienses* et les *Luceres*, se partageant en dix curies et chaque curie en dix centuries, divisions territoriales et militaires ayant leurs chefs : tribuns, curions et décurions. Les traditions elles-mêmes témoignent des époques diverses où les éléments de la Rome primitive sont venus se juxtaposer avant de se fondre en un. Les *Ramnenses* sont les compagnons de Romulus, les *Titienses* ceux de Tatius : c'est la consécration du fait que les Sabins, après avoir lutté contre les Latins, finirent par s'associer à eux dans la ville primitive. Quant à la troisième tribu, celle de *Luceres*, les uns la rapportent à un Lucumon étrusque, les autres à un Lucerus, roi d'Ardée : ce qui paraît certain c'est qu'elle appartient à une époque postérieure aux deux autres (car elle leur était inférieure en rang), mais à une époque où la cité n'était pas encore fermée, puisqu'elle forme une tribu comme les deux premières. C'est seulement après son adoption que Rome dut avoir cette organisation traditionnelle avec son assemblée de trente curies, son sénat de trois cents chefs de famille, ou *patres*, sa légion de trois mille citoyens et sa cavalerie de trois cents *celeres*, si, comme il est probable, on doit confondre les *celeres* avec les trois premières centuries de chevaliers.

Cette organisation était-elle complète lorsque l'avènement de Tarquin inaugura à Rome la domination des Étrusques, où est-ce à ce prince qu'il faut rapporter l'honneur de l'avoir complétée? M. Duruy ne s'explique pas fort clairement sur ce point : « C'est Tarquin l'ancien, « dit-il, qui le premier porta la main sur la vieille constitution, non pas « encore pour la changer, mais pour en élargir les bases. Malgré l'op-

« position des patriciens et de l'augure Navius, il forma cent nouvelles « familles patriciennes, dont les chefs entrèrent dans le sénat (*patres mi-« norum gentium*). Étaient-ce les plus riches et les plus nobles des plé-« béiens ou seulement les chefs des Lucères jusqu'alors repoussés du « sénat, et que Tarquin, le roi étranger, y aurait admis? L'élévation du « nombre des vestales de quatre à six semblerait confirmer l'opinion « qu'il aurait voulu rendre la troisième tribu l'égale des deux premières. « Mais Cicéron affirme que tout le patriciat fut doublé, et Tite-Live, en « rapportant la création de trois nouvelles centuries de chevaliers, les « nomme *Ramnenses*, *Titienses*, et *Luceres posteriores*. Ainsi il y eut les « premiers et les seconds *Ramnenses*, les premiers et les seconds *Ti-« tienses*, etc., comme il y avait les *patres majorum* et les *patres minorum* « *gentium*, ceux-ci ne votant qu'après les premiers. Au reste, que ce soit « l'admission des Lucères aux droits politiques et religieux des an-« ciennes tribus, ou le doublement, par l'adjonction de familles nou-« velles, de tout le corps aristocratique, il importe peu, car il reste hors « de doute que le patriciat fut profondément modifié par Tarquin. » (P. 111.)

Je n'essayerai pas d'être plus précis que mon savant confrère, ni de mieux concilier des textes qui semblent se contredire. Si Tarquin forma cent nouvelles familles dont les chefs entrèrent dans le Sénat même, à un titre inférieur en raison de leur nouveauté (*patres minorum gentium*), on serait tenté de croire que ce fut lui qui éleva les Lucères à l'état de nouvelle tribu, complétant la trinité des tribus patriciennes; et le nombre des vestales porté de quatre à six, probablement deux par tribu, confirmerait cette hypothèse. D'autre part, ce qu'on raconte de ses mesures touchant les chevaliers suppose l'existence antérieure des trois premières tribus. Tout au plus pourrait-on dire qu'après avoir donné aux Lucères leur place et parmi les tribus et dans le sénat et dans les chevaliers, instruit par l'expérience, et sentant qu'il n'y avait pas assez de cavalerie pour la défense du territoire romain (*equitem maxime suis deesse viribus ratus* [1]), il fut amené à doubler le nombre des chevaliers, et qu'il l'a fait, en rattachant encore leurs centuries au cadre des tribus sous les noms de seconds *Ramnenses*, seconds *Titienses* et seconds *Luceres*.

Même avant Tarquin, les tribus ne comprenaient pas toute la population romaine. Avec les *gentes*, il faut compter les familles venues postérieurement à Rome, n'ayant nulle part au territoire, nulle place dans la cité, et dont plusieurs se rattachaient aux chefs des *gentes* ou patriciens.

[1] Tite-Live, I, xxxvi.

comme clients : institution que M. Duruy a signalée dans l'Italie avant les Romains et qui ne pouvait manquer de s'introduire à Rome.

L'auteur insiste, avec raison, sur cette composition de la *gens* qui fit la force de l'aristocratie romaine.

« Les membres d'une *gens*, dit-il, se divisaient en deux classes : ceux « qui y appartenaient par le droit du sang, ceux qui étaient associés par « de certains engagements.

« Les premiers, patrons ou patriciens, étaient le peuple souverain, à « qui tout appartenait, et qui eut les deux grands signes extérieurs de « la noblesse du moyen âge, les noms de famille et les armoiries : je « veux dire le *jus imaginum*, armes parlantes, bien autrement imposantes « et fières que toutes les devises féodales, puisqu'il semblait que les an- « cêtres eux-mêmes, revêtus des insignes de leurs charges, gardassent « l'entrée de la maison patricienne. Dans les cérémonies funèbres, des « individus rappelant, par leurs traits et leur taille, les personnages « qu'on voulait représenter, revêtaient le costume et « les honneurs » « que ceux-ci avaient portés, de manière à entourer le mort patricien du « cortège vivant de ses aïeux. »

Et il signale cette autre forme d'armes parlantes qu'ils se donnèrent plus tard dans leurs médailles, par la représentation des objets que rappelait leur nom : Aquilius Florus, une fleur; Quinctius Mus, un rat; Vocontius Vitulus, un veau; Pomponius Musa, les neuf Muses, sur autant de pièces différentes : ce qui est pour l'auteur une occasion toute naturelle de placer l'image de ces médailles sous les yeux du lecteur. (P. 67.)

Avec les clients, beaucoup de familles avaient pu s'établir soit à Rome soit sur le territoire romain, sans se rattacher expressément aux *gentes* par les liens du patronage, « car les successeurs de Romulus, » dit M. Duruy, « étaient demeurés fidèles à la politique d'attirer les vaincus « à Rome pour augmenter sa population militaire. » (P. 113.) C'est toute cette population flottante que Servius Tullius voulut comprendre dans une Rome plus grande : il ne recula pas seulement pour elle les bornes de la ville, comme en témoigne son rempart visible encore, il étendit l'enceinte de la cité politique. Ce roi venu du dehors et probablement venu en force (origine mal déguisée par les Romains sous la forme d'un nom presque servile, Servius), donna assurément la plus grande preuve de cette force dans les réformes qui sont la véritable base de la puissance romaine. Il respecta l'ancienne constitution patricienne, mais à côté il en créa une autre où la plèbe trouva sa large place avec les patriciens. « Deux moyens, dit M. Duruy, lui servirent pour atteindre

« ce but : les tribus et les centuries, c'est-à-dire l'organisation administrative et militaire de l'État. Il partagea le territoire romain en « vingt-six régions et la ville en quatre quartiers : en somme, trente « tribus. Cette division toute géographique fut aussi religieuse, car il « institua des fêtes pour chaque district : les *Compitalia* pour la plèbe « des tribus urbaines, les *Paganalia* pour les tribus rurales; administra- « tive, car chaque district eut ses juges pour les affaires civiles, son « tribun (*curator tribus*), pour tenir note des fortunes et répartir l'impôt; « militaire, enfin, car ces tribuns réglaient aussi le service militaire de « leurs *tribules*, et, en cas d'invasion soudaine, les réunissaient dans un « fort construit au centre du canton. L'État se composa donc de trente « communes ayant leurs chefs, leurs juges, leurs dieux particuliers, « mais point de droits politiques, ces droits ne devant être exercés que « dans la capitale. » (P. 114.)

Ces tribus fourniront plus tard la base d'une assemblée politique où la plèbe se trouvera en face des anciennes tribus de *gentes* et en lutte avec elles; mais, pour le moment, elles n'avaient qu'une importance purement administrative. La force politique était tout entière dans une organisation que M. Duruy appelle militaire et qui l'était en effet, mais qui, de plus, formait, à un point de vue plus général, le véritable corps du peuple romain.

Le fondement en était non pas la terre, mais la fortune déterminée par le cens.

Il y eut cinq classes où les citoyens furent répartis en raison de leur cens, et entre lesquelles les centuries, sorte d'unité politique et militaire, étaient distribuées en nombre inégal.

Sur ce point, l'auteur n'avait qu'à réunir et à comparer les témoignages divers des historiens; et les différences sont petites : elles portent sur une classe et sur deux ou trois centuries. Une classe : car Tite-Live appelle sixième classe une dernière centurie réservée à tous ceux qui n'atteignaient pas au cens de la dernière des cinq autres; et deux ou trois centuries : 193 selon Denys d'Halicarnasse, 194 selon Tite-Live, 195 selon Cicéron. Là n'est pas la difficulté; la difficulté sérieuse ne viendra que lorsqu'il faudra s'expliquer cette constitution, telle qu'elle était aux derniers siècles de la République, difficulté que Tite-Live ne résout pas comme il l'aurait pu si facilement, mais qu'il nous signale en nous disant qu'il ne faut pas s'étonner des différences de l'institution qu'il vient de décrire avec celle qui existait de son temps : « Nec mirari oportet « hunc ordinem qui nunc est, post expletas quinque et triginta tribus, « duplicato earum numero centuriis juniorum seniorumque, ad institu-

« tam ab Servio Tullio summam non convenire. » Ainsi la division du peuple en tribus, dont le nombre fut, après l'expulsion des rois, réduit à vingt et reporté ensuite successivement jusqu'à trente-cinq, était entrée dans cette constitution des centuries qui, à l'époque de Servius Tullius, n'a rien de commun avec elle. Ce grave changement dut être évidemment à l'avantage de ceux qui formaient ces tribus, c'est-à-dire des plébéiens ou du moins de cette noblesse nouvelle qui était devenue prépondérante dans les tribus à la campagne. M. Duruy n'avait point à résoudre le problème en parlant de la constitution de Servius Tullius; mais, puisque Tite-Live prend cette occasion de le poser en ne nous disant pas quel était au juste cet ordre qu'il avait sous les yeux, *qui nunc est*, il n'eût pas été superflu d'en dire un mot, ne fût-ce que pour le réserver.

Le trait dominant de cette constitution, à l'époque où elle fut établie, c'est d'abord que, dans sa forme, elle est toute militaire. Ceux qui ont l'âge militaire sont seuls admis dans les centuries, où ils se partagent en plus jeunes et plus âgés, une moitié pour les *juniores*, de dix-sept à quarante-cinq ans, une moitié pour les *seniores*, de quarante-cinq à soixante ans : les premiers faisant le service actif, les seconds ayant surtout pour mission la défense du territoire; et les charges étaient en rapport avec le rang des classes. Mais, ce qui est à noter surtout, c'est, au point de vue politique, l'énorme prépondérance qui était assurée à la fortune, puisque la première classe, qui contenait les plus riches, avait nécessairement le moindre nombre, et qu'elle avait néanmoins un nombre de suffrages supérieur à celui des quatre autres : car à ses quatre-vingts centuries se joignaient les dix-huit centuries de chevaliers, savoir les six centuries anciennes (*sex suffragia*), centuries patriciennes, et les douze centuries nouvelles tirées par Servius de la plèbe, mais recrutées, comme l'a toujours été la cavalerie aux temps anciens, parmi les plus riches, en tout quatre-vingt-dix-huit; et les quatre autres n'en avaient que quatre-vingt-dix, vingt pour chacune des seconde, troisième et quatrième classes, trente pour la cinquième; à quoi l'on peut joindre la centurie des *capite censi*, qui venait après les classes, et les quatre centuries d'ouvriers et de trompettes (deux d'ouvriers, deux des *cornicines*, ou de *tibicines*) centuries diversement réparties entre les classes selon que l'on consulte tel ou tel auteur.

A propos de cette prééminence politique assurée à la première classe, M. Duruy cite cette parole de Cicéron : « Servius ne voulut pas « donner la puissance au nombre : ce fut par les suffrages des riches non « par ceux du peuple que tout se décida. » — « Il aurait pu ajouter, dit-il :

« la prépondérance n'appartenait pas à la richesse seule; elle fut donnée « encore à la sagesse et à l'expérience, puisque les *seniores* ou citoyens « âgés de quarante-cinq ans, moitié moins nombreux que les *juniores* de « dix-sept à quarante-cinq ans révolus, possédaient autant de suffrages. » (P. 117-118.) Cela est vrai; mais Servius n'avait probablement pas eu pour principal souci d'assurer dans la constitution des centuries cet avantage à la sagesse et à l'expérience, puisque ceux qui avaient plus de soixante ans en étaient exclus, et, selon l'expression juridique, « jetés « par-dessus le pont, » *depontani*.

Si la constitution de la *gens* restait intacte, si les *gentès* retenaient leurs clients, s'ils avaient toujours et leur sénat et leur assemblée par curies, c'était pourtant un acte vraiment capital, que d'avoir élevé près d'eux comme peuple, une population qui, jusque-là, n'existait qu'au titre de familles isolées, de lui avoir donné un territoire et des tribus, en face des tribus patriciennes, d'avoir enfin créé, pour l'une et l'autre partie de la cité, cette organisation tout à la fois militaire et politique, où les patriciens avaient la première place par leurs centuries de chevaliers, mais où d'ailleurs ils se confondaient avec les autres, laissant la prépondérance à un principe entièrement nouveau. La chose a paru si considérable, qu'un historien, hardi dans ses hypothèses, et, en général, assez peu soucieux des textes qui ne les appuient pas, Niebuhr, s'est refusé à croire que les patriciens aient pu accepter ce partage. Il aime mieux les cantonner dans les *sex suffragia*, dont il ne peut nier la nature toute patricienne, ni contester la place, dans les classes de Servius Tullius, à la tête des nouveaux chevaliers. Mais on ne peut admettre pourtant qu'ils aient pu se retrancher de l'armée pour tout le reste: car les chevaliers ne comptaient que les plus jeunes, et en nombre restreint; ce qui est plus vraisemblable, c'est qu'ils ne soient entrés dans cette organisation qu'avec répugnance, et ce qui est sûr, c'est qu'ils favorisèrent la révolution qui, en ôtant la vie au roi réformateur, éleva à sa place le second Tarquin. Aussi Tarquin commença-t-il par supprimer la constitution de Servius Tullius; mais il ne toucha point à la répartition de la plèbe en tribus, et sut encore la faire servir aux besoins de la guerre comme aux travaux de l'intérieur : car c'est à son règne que se rapportent les principales constructions de l'époque étrusque : l'achèvement du Capitole, du Cirque, de la *Cloaca maxima;* c'est à lui qu'il fut aussi donné d'étendre la domination de Rome au delà des limites où elle s'était jusque-là renfermée; et il sut faire qu'on la comptât déjà, même en dehors de l'Italie; témoin le traité de 509 avec Carthage. Il est vrai que les patriciens n'eurent guère plus à se louer que les plébéiens d'un empire devenu des-

potique. Aussi M. Duruy soupçonne-t-il à la chute du tyran une autre cause encore que la vengeance de Lucrèce; et, revenant sur toute cette période :

« Il est difficile, dit-il, de ne pas considérer le temps de la royauté des « Tarquins comme l'époque d'une domination des Étrusques, acceptée « ou subie au bord du Tibre, et la Rome du Superbe, comme la capitale « de la plus glorieuse des lucomonies. Maîtres de la Toscane et de la « Campanie, les Étrusques ont dû l'être aussi du Latium. On ne parle de « leur influence à Rome que pour les arts et les croyances qu'ils y por- « tèrent; il est vraisemblable que ce fut par une conquête dont l'orgueil « romain n'a pas voulu garder souvenir, et par une domination prolon- « gée que cette influence s'exerça. Assez forts et assez nombreux pour « imposer leur autorité et quelques-unes de leurs coutumes, ils ne le fu- « rent pas assez pour changer la langue, les institutions civiles et la po- « pulation, qui resta latino-sabine. L'histoire de la grandeur et de la chute « du dernier des Tarquins, celle des guerres entreprises par les Étrus- « ques pour les rétablir, conduisent en effet à l'idée que la révolution de « l'année 510 fut le résultat d'un mouvement national provoqué par « quelque insultant défi, tel que l'attentat contre Lucrèce. La fortune « des Rasenas baissait alors partout. Ils avaient déjà perdu les plaines « du Pô, et ils perdaient en ce moment ou ils allaient perdre celles de « la Campanie. La réaction des races indigènes gagna le Latium et la « ville qui en était la plus florissante cité. Par l'exil de Tarquin il faut « donc entendre la fin de la grande lucomonie tibérine et la renaissance « du vieux peuple romain. » (P. 127-128.)

M. Duruy ne se sépare point de cette période si intéressante des origines de Rome sans nous donner un aperçu et de la religion et des coutumes du peuple comme le souvenir en est resté dans les traditions et dans les monuments. C'est en cette matière surtout qu'il faut savoir tenir compte et du caprice de l'art dans les monuments relativement récents et des libres allures de la tradition. « Comme on avait mis, dit-il, au « compte de Romulus les institutions civiles qui avaient été celles de « l'Italie centrale d'où les Romains sont sortis, on a fait de Numa l'auteur « des coutumes religieuses apportées du Latium et de la Sabine » (p. 74); et il donne la série des dieux de ces contrées qui ont trouvé domicile à Rome dès cette époque, dieux publics, dieux domestiques, dieux du foyer, dieux des tombeaux; signalant le naturalisme et à beaucoup d'égards le fétichisme de cette religion et le caractère formaliste de son culte, mais y admirant toutefois une élévation morale et un sentiment profond de la pureté, même de la chasteté, chose dont le polythéisme

grec, dans ses brillantes fictions, prenait peu de souci. Le double caractère de la religion romaine, religion de l'État, religion de la famille, se manifeste dans le culte. Le père de famille est prêtre chez lui; et, dans l'État, le sacerdoce était, au suprême degré, une magistrature: rattaché d'abord à la royauté, il retint, même quand il en fut détaché, quelque chose de son origine, et, plus tard, l'empire ne manqua point de le reprendre, comme la plus haute consécration de son autorité. Quant aux fêtes, elles étaient innombrables, comme les dieux, et, pour la plupart, rappelaient la vie rurale. L'époque des Tarquins marque, il est vrai, une transformation dans la religion des Romains. Sous le règne de ces princes, les dieux grecs, soit qu'ils vinssent des Tyrrhéniens-Pélasges, soit plutôt (c'est l'hypothèse que M. Duruy préfère) qu'ils fussent empruntés aux colonies grecques par les Étrusques Campaniens, vinrent prendre possession de Rome. Tarquin chassa les vieilles divinités latines et établit Jupiter sur ce rocher tarpéien où s'éleva le Capitole; et tout le cortège des divinités de l'Olympe vint, un peu plus tôt, un peu plus tard, rejoindre dans la ville éternelle le dieu souverain. Les divinités italiques, à coup sûr, ne furent point expulsées de partout; elles gardèrent leur culte et leurs fêtes, fêtes champêtres, qui se conservèrent avec ce caractère jusqu'à César et au delà; mais elles furent comme réléguées au second plan, et M. Duruy lui-même, dans les illustrations de son livre, a peu de choses qui les rappellent; ou, si quelques-unes se montrent, c'est sous une forme où certainement la vieille Rome ne les aurait pas reconnues. C'est qu'après tout l'art à Rome est surtout grec, et, pour trouver des représentations du culte le plus ancien, il faut descendre souvent jusqu'aux médailles de l'Empire.

Ce caractère de l'ancienne société romaine, absolument étrangère à l'art, est surtout ce qui frappe M. Duruy, au commencement du chapitre qu'il consacre aux mœurs et aux coutumes de Rome, dans cette première période. En fait d'objets d'art, Rome ne possède presque rien alors qui ne lui vienne de l'Étrurie. Quant aux lettres, on a parlé d'une histoire primitive empruntée aux chants populaires. Mais, où sont, et que pouvaient être ces chants populaires? On ne trouve en Italie rien qui rappelle cette œuvre féconde des aëdes, dont les poèmes d'Homère ont été, pour la Grèce, la plus belle et la plus noble expression. Les seules sources où l'histoire ait été en mesure de puiser sont les annales rédigées par les pontifes, sources considérables au point de vue de l'exactitude des faits ou du moins de la sincérité des croyances, mais où il ne faut chercher rien de poétique. En fait de chants, M. Duruy nous donne des fragments du chant des frères arvales. On n'accusera point Tite-Live

d'avoir rien pris de son histoire dans ce chant ni dans aucun autre pareil.

Pour la vie privée, ce qui la domine c'est la puissance du père de famille. « Le père de famille, dit M. Duruy, c'est toujours lui que l'on « nomme, car il n'y a que lui dans la maison : femmes, enfants, clients, « serviteurs, tous ne sont que des choses, instruments de travail, per- « sonnes sans volonté et sans nom, soumises à la toute-puissance du père. « A la fois prêtre et juge, son autorité est absolue : seul il est en com- « munication avec les dieux, car il accomplit seul les *sacra privata*, et, « comme maître, il dispose des forces et de la vie de ses esclaves; comme « époux, il condamnera sa femme à mort, si elle fabrique de fausses « clefs ou viole la foi promise, et ne lui doit pas la religion du deuil, « la piété du souvenir; comme père, il tuera l'enfant difforme et vendra « les autres jusqu'à trois fois avant de perdre ses droits sur eux. Ni « l'âge ni les dignités ne les émanciperont : consuls ou sénateurs, ils « pourront être arrachés de la tribune et de la curie ou mis à mort, « comme le sénateur, complice de Catilina, qui fut tué par son père. » (P. 137.)

A ce titre, il semblerait que le fils ait été trois fois plus esclave que l'esclave : grande erreur pourtant, car le fils, dans ces conditions, est plutôt en servitude qu'il n'est esclave; il y a en lui un fond d'ingénuité qui survit à ces épreuves et ne sera point altéré par l'affranchissement. Si, d'ailleurs, il obéit comme fils, à ce même titre il sera maître un jour. Et la femme, qui du reste était toute sa vie en tutelle, qui ne sortait de la puissance paternelle que pour tomber sous la main de son mari, la femme trouvait au moins la considération et le respect dans cette maison où elle ne devait point rencontrer de rivale, où elle accomplissait avec le père de famille les rites sacrés du foyer. Ce sont ces mœurs graves et sévères qui ont donné cette trempe d'acier au caractère du Romain; c'est cette forte constitution de la famille qui a fait la force et la puissance de l'État.

Dès l'avènement de la République, Rome en fit preuve et dans les luttes qui menacèrent d'abord son existence et dans celles qui lui firent peu à peu conquérir l'Italie, et, par l'Italie, l'instrument de la conquête du monde.

H. WALLON.

(*La fin à un prochain cahier.*)

I. *Souvenirs d'une mission musicale en Grèce et en Orient, par L.-A. Bourgault-Ducoudray.* Un volume grand in-8° de 31 pages. Deuxième édition. Paris, Hachette, 1878. — *Études sur la musique ecclésiastique grecque, mission musicale en Grèce et en Orient, janvier-mai 1875, par le même.* Un volume grand in-8° de VIII-127 pages. Paris, Hachette, 1877. — *Mélodies populaires de Grèce et d'Orient, par le même.* Un volume in-4° de 87 pages. Paris, Henri Lemoine, éditeur.

II. *Le Son et la Musique, par P. Blaserna, professeur à l'Université de Rome, suivis des Causes physiologiques de l'Harmonie musicale, par H. Helmholtz, professeur à l'Université de Berlin.* Un volume in-8° de 208 pages, avec 50 figures dans le texte. Tome XXIV de la Bibliothèque scientifique internationale. Paris, Germer-Baillière et Cie, 1877.

III. *Du Beau dans la Musique, essai de réforme de l'esthétique musicale, par Edouard Hanslick, professeur à l'Université de Vienne. Traduit de l'allemand sur la cinquième édition, par Charles Bannelier.* Un volume grand in-8° de 126 pages. Paris, Brandus et Cie, éditeurs de musique, 1877.

IV. *Histoire et Théorie de la Musique de l'Antiquité, par Fr. Auguste Gevaert.* Ier volume, grand in-4° de XVI-450 pages, avec deux tableaux et des exemples de musique antique. Gand, typographie C. Annoot-Braeckmann, Marché-aux-Grains, 1875.

TROISIÈME ARTICLE [1].

M. Fr. Aug. Gevaert a publié, en 1875, le premier volume d'un ouvrage considérable intitulé : *Histoire et Théorie de la Musique dans l'antiquité.* Dans ce vaste travail, l'éminent directeur du Conservatoire de Bruxelles a mis à profit les recherches de tous les historiens anciens et récents, en indiquant avec soin les sources où il a puisé. Il avoue

[1] Pour les deux premiers articles, voir le cahier de janvier, pages 33 à 40, et le cahier de février, pages 82 à 93.

loyalement avoir tiré grand parti des livres de Westphal, surtout du traité de ce savant allemand sur la métrique des Grecs. M. Fr. Aug. Gevaert ne méconnaît, ne dissimule aucune des difficultés du sujet qu'il a abordé. Personne ne sait mieux que lui que des côtés importants et nombreux de la question resteront, quoi qu'on fasse, enveloppés d'obscurité. Il croit cependant que certains points sont bien éclairés et qu'il est possible de rassembler ces clartés éparses. Il prête une oreille attentive aux témoignages des auteurs grecs, surtout à ceux des philosophes et parmi ceux-ci, aux opinions et aux affirmations de Platon, d'Aristote, d'Aristoxène, de Plutarque, toujours préoccupés de l'influence de la musique sur l'âme humaine et sur les mœurs. Afin de comprendre la signification des vieux textes, il appelle à son aide la psychologie et l'esthétique. A tous ces moyens, il ajoute naturellement ce sens particulier qui caractérise le musicien de profession. Il arrive ainsi à rétablir quelques-uns des traits essentiels de la musique grecque. Plus d'une fois il se rencontre et s'accorde avec des savants tels que Vincent, Westphal[1], Wagener, Helmholtz. Je rapprocherai, à l'occasion, ses vues de celles de M. Bourgault-Ducoudray; mais je dois signaler, dès à présent, une pensée qui leur est commune, et qui, si elle était vérifiée par certaines tendances de la musique actuelle, par la science et par l'histoire, apporterait un bon commencement de justification au projet de réforme musicale de M. Bourgault-Ducoudray.

En terminant le chapitre deuxième du premier livre, où il a essayé de marquer les caractères de la musique grecque et de montrer en quoi elle est inférieure et en quoi supérieure à la nôtre, M. Fr. Aug. Gevaert écrit les lignes suivantes : « N'oublions pas toutefois que l'art ancien, « s'il n'a pas connu les grandeurs, les sublimes hardiesses de la musique « moderne, n'en a pas connu davantage les aberrations, les faiblesses. « En donnant une part très restreinte à la sensation nerveuse, à la re« cherche de l'imprévu, il n'a pas développé en lui le germe de sa propre « décadence. Dans le genre tempéré dont il avait fait son domaine, il a « pu réaliser quelques types mélodiques que les siècles n'ont pu entiè« rement effacer. Bien des chefs-d'œuvre de l'art polyphonique auront « disparu, et ces créations, si frêles en apparence, vivront encore dans « le souvenir des âmes croyantes et naïves. Qui sait si un jour ne viendra

[1] Sur ce difficile sujet, nous avons nous-même étudié les musicographes, mais surtout les ouvrages de Westphal: *Metrik der griechischen Dramatiker und Lyriker*, etc., von A. Rossbach und R. Westphal, 1854. — *Geschichte der alten und mittelalterlichen Musik*, von R. Westphal, 1864. — *System der antiken Rhythmik*, von R. Westphal, 1865.

« pas où, saturé d'émotions violentes, ayant tendu à l'excès tous les res« sorts de la sensibilité nerveuse, l'art occidental se retournera encore « une fois vers l'esprit antique, pour lui demander le secret de la beauté « calme, simple et éternellement jeune [1] ! »

On le voit, M. Gevaert prévoit que peut-être l'art occidental éprouvera un jour le besoin de renouveler ses forces en s'associant à l'art antique. Plus affirmatif parce qu'il a connu l'art oriental de plus près, M. Bourgault-Ducoudray n'hésite pas à déclarer que, dès à présent, la musique européenne « est fatiguée par un développement excessif de « son *majeur* et de son *mineur*. » Il touche et nous fait toucher du doigt la plaie de notre musique moderne, qu'il est bien inutile, sinon dangereux, de voiler par des éloges hyperboliques prodigués à la supériorité de l'orchestre actuel : « La langue musicale européenne, dit-il, malgré sa « richesse ou plutôt à cause de la richesse même de son développement, « en est venue à ne plus pouvoir se contenter de la simplicité par crainte « du banal. L'art moderne se voit donc condamné de plus en plus à « manquer de cette qualité qui est incontestablement une des causes de « la supériorité de l'art antique. La connaissance approfondie des choses « de l'Orient découvrirait aux musiciens européens des horizons inaper« çus. En puisant à cette source éternelle des connaissances humaines « des moyens d'expression nouveaux, la musique moderne, déjà mûre, « se retremperait, se rajeunirait. Elle pourrait alors parler simplement, « ce qu'elle n'ose plus faire aujourd'hui [2]. »

Depuis la publication du livre d'où j'ai extrait ce passage, M. Bourgault-Ducoudray est allé encore plus loin. Il a démontré que plus d'une fois nos maîtres modernes ont osé parler le simple et jeune langage musical des modes antiques. Il a recueilli toute une série de remarquables exemples, et les a cités et commentés dans la conférence qu'il a faite l'automne dernier au palais du Trocadéro. Cette conférence étant restée inédite jusqu'ici, il a bien voulu en détacher pour moi quelques indications curieuses que je vais reproduire. On trouve l'emploi du mode hypodorien dans l'*Enfance du Christ* de Berlioz, ouverture de la seconde partie ; au début de la cantate les *Noces de Prométhée* de M. Saint-Saëns ; à la fin de l'*Invocation à la nature*, quatrième partie de la *Damnation de Faust* de Berlioz ; au début de la romance du *Roi de Thulé*, dans le *Faust* de M. Gounod ; dans la chanson des *Fossoyeurs* de l'opéra d'*Hamlet* de M. Ambroise Thomas. Presque tout l'adagio du quinzième quatuor

[1] Gevaert, *Histoire et théorie de la musique de l'antiquité*, t. I, p. 38-39. — [2] *Études sur la musique ecclésiastique grecque*, p. 73.

de Beethoven est dans le mode hypolydien. L'air d'*Hérode*, première partie de l'*Enfance du Christ*, de Berlioz, est dans le mode dorien. Plusieurs auteurs ont employé avec succès le chromatique oriental, entre autres, M. Saint-Saëns, dans le ballet de l'oratorio *Samson et Dalila*. Enfin M. Bourgault-Ducoudray lui-même s'est servi de l'échelle du chromatique antique dans une mélodie intitulée *Primavera*. — Voilà des faits, ils sont concluants. A ceux-là, on en pourrait ajouter beaucoup d'autres. Que signifient-ils? Que, lorsqu'un théoricien moderne tel que M. Bourgault-Ducoudray aspire à concilier la musique moderne avec ce que nous connaissons de la musique grecque, son dessein n'est pas un rêve chimérique, puisque ce qu'il conseille, de grands compositeurs l'ont fait, le font sous nos yeux. Ces faits attestent, en outre, qu'il y a dans la musique antique certaines supériorités d'expression, certaines richesses mélodiques qui manquent à la nôtre. Sans cela, on ne s'expliquerait pas l'attraction qu'elle exerce sur des talents contemporains de nature très diverse et incontestablement riches de leur propre fonds. On nous assure, et nous avons reconnu nous-même par certaines auditions, que la musique grecque tirait sa puissance de sa simplicité mélodique. Soit; mais voilà précisément le prodige qu'il s'agit d'expliquer. Où cette puissance mélodique elle-même trouvait-elle, puisait-elle l'énergie singulière avec laquelle elle agissait sur les âmes antiques? C'est ce que nous allons demander à la fois aux musicographes et aux acousticiens, à l'histoire du passé et à la science récente.

La musique a une puissance d'expression qui lui est propre et que nous sommes très loin de lui contester, ainsi qu'on le verra plus loin. Cette puissance, comme toutes les énergies humaines, tend à se développer de plus en plus, fût-ce jusqu'à l'exagération. Or, lorsqu'elle prétend aller au delà de ses moyens, lorsqu'elle s'obstine à donner des sentiments de l'âme des interprétations plus diverses et plus précises que ne le permettent les signes dont elle dispose, elle n'aboutit qu'à la confusion et à l'obscurité. C'est donc pour elle une heureuse nécessité d'être, à l'origine et pendant longtemps, liée étroitement à la poésie. Elle rencontre, en effet, dans le langage articulé, dans la métrique et dans l'accent tonique que lui apporte la poésie, un tel complément de ressources expressives, qu'elle ne songe pas à se torturer elle-même pour arracher de ses entrailles ce qui n'y est pas. Ainsi contenue, elle demeure naturelle et simple, et plus tard, quand, parvenue à la maturité, elle est assez forte pour se suffire à elle-même jusqu'à un certain point,

[1] Aristote, *Poétique*, ch. VI, § 2. Édition Firmin-Didot, p. 461.

comme elle a contracté la bonne habitude de se taire plutôt que de ne rien dire et de ne dire que ce qu'elle est capable d'exprimer, même détachée de la poésie, elle garde la clarté en même temps que le charme mélodique. Et encore perdrait-elle peut-être bientôt ces deux qualités sans le voisinage et le contrôle de la musique dramatique. Je reviendrai sur cette loi, qu'il importait de signaler sans retard.

Chez les Grecs anciens, la musique a subi à un haut degré cette domination tutélaire de la poésie. Elle a chanté d'abord les strophes lyriques de Pindare, les chœurs d'Eschyle et de Sophocle, puis elle est arrivée au morceau monodique, au *solo;* dans ces fonctions élevées sans doute, mais de second rang toutefois, elle apprenait à mesurer au juste ses forces et à se préserver des folles ambitions. Même au temps d'Aristote, et d'après le témoignage que celui-ci nous a laissé dans sa *Poétique*[1], la musique, d'ailleurs si vivement goûtée des Grecs, n'était pourtant admise au théâtre qu'à titre d'ornement, d'agrément (*ἥδυσμα*). Certes ce n'était pas là, ce ne pouvait pas être à jamais sa destinée. L'opéra moderne a renversé l'ordre des termes; il a fait de la poésie, — j'ai tâché de le montrer ici même, — un moyen supérieur, mais enfin un moyen de seconder la musique, qui est devenue son principal, son véritable but. L'opéra moderne a eu raison; j'en demeure convaincu. Cependant cette éducation, à la fois maternelle et ferme, que le génie grec de la grande époque imposa à la musique en la pliant aux exigences du sentiment poétique, fut pour elle un bienfait dont les conséquences sont encore appréciables jusque dans les retentissements actuels des antiques mélodies. Simple, sobre, discret, le chant vocal grec voulut toujours être expressif, significatif, et, s'il se soumit à la poésie, qui lui fournissait l'âme et la vie, jamais cette âme et cette vie ne coururent le danger d'être étouffées par le despotisme orgueilleux et brutal d'une instrumentation démesurée.

Quelque vives et passionnées qu'aient été ou que soient les querelles musicales chez les modernes, elles le furent plus encore peut-être chez les Grecs. C'étaient, à propos du caractère d'un mode, de l'étendue d'une échelle de sons, de la grandeur d'un intervalle, d'une corde à ajouter à la cithare, des polémiques interminables. Il y avait des conservateurs et des progressistes, quoique ces noms ne fussent pas inventés. Les philosophes, les mathématiciens, les hommes du métier, se disputaient avec acharnement le droit de légiférer, de condamner, d'absoudre, d'innover. Les rivalités entre artistes et critiques d'art existaient déjà. « Il faut considérer, dit Plutarque, que les habiles en musique « ne sont pas des juges suffisamment éclairés en matière de critique

« et de goût. En effet, il n'est pas possible d'être à la fois un musicien « et un critique parfait, en raison même des diverses parties dont se « compose la science musicale [1]. » Il paraît même que, pour cette race grecque, dont la sensibilité était si fine et l'esprit si subtil, les conversations, les controverses sur les problèmes musicaux avaient une saveur piquante, et qu'on les recherchait comme une exquise jouissance intellectuelle. Le même Plutarque traite sévèrement Épicure, dont un des torts les plus graves à ses yeux est d'avoir dit : « Si les rois aiment à « s'instruire, le sage leur conseille de subir, dans leurs festins, des récits « de batailles ou des bouffonneries de mauvais goût plutôt que des dis-« cussions sur des points de musique ou de poésie [2]. » Plutarque s'indigne en citant ce langage impertinent. Eh bien, dans cette nation où non seulement la musique, mais la discussion et même la dispute musicales étaient des sources de plaisir, je ne vois pas qu'il ait jamais été nécessaire de revendiquer énergiquement la primauté de la voix humaine sur les instruments. La musique instrumentale se perfectionna avec le temps et acquit une existence indépendante. Il y eut des concours aulétiques, où l'on n'entendait que des instruments à vent; des concours citharodiques où les instruments à cordes luttaient seuls entre eux. Il y eut aussi de l'accompagnement et une certaine polyphonie : mais la voix humaine garda le premier rang, comme étant l'organe musical le plus voisin de l'âme, le plus fidèle et le plus docile.

Nous ne prétendons certes pas que, parmi les musiciens, les critiques ou les esthéticiens de nos jours, il en soit un seul qui osât contester un instant au chant de la voix humaine sa prééminence psychologique et expressive. On ne se risque pas jusque-là. Mais souvent, trop souvent, on compose, on écrit, on favorise l'orchestre, comme si les titres de la voix humaine allaient s'affaiblissant de plus en plus. Il est donc opportun de rappeler par quels mérites de mélodie la musique grecque a duré si longtemps, et a pu se survivre à elle-même. Et d'ailleurs les vues de M. Bourgault-Ducoudray rencontrent une heureuse confirmation dans les plus récentes expériences de la physique.

L'acoustique est parvenue, on le sait, à décomposer les sons que l'on croyait simples. Grâce aux analyses de M. H. Helmholtz, elle a constaté, dans l'intérieur, pour ainsi dire, d'un même son, d'autres sons qu'elle appelle harmoniques. Ceux-ci complètent, enrichissent, fortifient le son dans lequel ils vibrent et composent avec lui un premier rudiment d'or-

[1] Plutarque, *De Musica*, Édit. Westphal, p. 26. — [2] *Non posse suaviter vivi*, etc., § 13.

chestre. Le très lucide et très habile abréviateur de M. Helmholtz, M. P. Blaserna, professeur à l'Université de Rome, dit, à ce sujet : « Un « son non accompagné de sons harmoniques peut être parfois doux, « mais il est toujours sourd, pauvre et peu musical. C'est le cas des dia- « pasons. Les tuyaux bouchés de l'orgue n'ont presque pas de sons har- « moniques. Il en sort un son très sombre, comparable à la voyelle *ou*, « et peu agréable. Les sons harmoniques deviennent donc une condition « presque nécessaire pour les sons musicaux proprement dits...

« Les sons les plus riches enharmoniques sont ceux de la voix hu- « maine et des cordes [1]... »

Ainsi, même à ne se placer qu'au point de vue physique, et abstraction faite de toute espèce de rapport du son avec les sentiments de l'âme, la voix humaine est un instrument musical de premier ordre. Encore une fois, nous ne disons pas qu'on le nie ou qu'on l'ignore : mais nous regrettons qu'on l'oublie fréquemment et qu'on ne sache pas assez qu'une des supériorités des Grecs en musique consistait à ne l'oublier jamais.

On l'a soutenu justement : le véritable centre de gravité de la musique grecque a été la poésie chantée; nous ne disons pas déclamée, ce serait inexact; nous disons chantée, parce que c'était de la mélodie qu'engendrait cette alliance de la musique avec le sentiment poétique. Cette mélodie simple était-elle pauvre? Pas tant qu'on pourrait le croire. A en juger par quelques débris, par quelques analogies, par les chansons populaires et les morceaux religieux où elle s'est en partie conservée, elle était plutôt mince que maigre, plutôt pure que faible, peu colorée mais d'un dessin net et clair. Assurément une semblable mélodie paraîtrait indigente et sèche aux personnes de notre temps qui traitent les airs les plus exquis de Mozart de musique blanche, c'est-à-dire sans doute dépourvue de sang et de chaleur. Avec ces amateurs de la sonorité violente, il faut renoncer à discuter : ils ont abusé des épices, le nectar leur est fade. D'autres comprendront mieux le charme particulier des chansons grecques publiées par M. Bourgault-Ducoudray. Ils penseront, en outre, que la constitution même de la musique grecque ancienne lui assurait une certaine richesse. Elle avait l'étendue des gammes. Elle possédait, de plus que notre musique, la remarquable variété des échelles modales. Rappelons que, tandis que nous n'avons que deux modes, l'antiquité, qui avait le même nombre de tons ou d'échelles de transposition que nous, disposait de sept échelles modales.

[1] P. Blaserna et Helmholtz, *Le Son et la Musique*, p. 140, 141.

Celles-ci recevaient des modifications nouvelles selon qu'on les faisait rentrer dans les trois genres diatonique, chromatique, enharmonique. Ici encore l'acoustique physiologique est venue donner son explication et apporter de la lumière. J'ai dit précédemment que le placement du demi-ton à la tierce produisait le mode mineur et changeait le caractère de la mélodie. Ce que l'on ignore généralement, c'est la cause précise de cette transformation si sensible pour les oreilles délicates. « Certaines finesses musicales, dit M. Blaserna, comme, par « exemple, le caractère un peu différent qui subsiste entre les diverses « intonations, trouvent leur explication naturelle dans une variété d'in- « tervalles musicaux plus grande (qu'on ne le croyait autrefois. Et, en « réalité, l'intervalle entre l'*ut* et le *ré* n'est pas égal à l'intervalle *ré-mi*. « Le même raisonnement, appliqué à un morceau tout entier, amène à « conclure que le choix du son fondamental et de l'intonation, modifie « un peu l'ordre des intervalles et, par conséquent, aussi le caractère « fondamental du morceau. » Et M. Blaserna ajoute judicieusement : « La « différence est petite mathématiquement ; elle est très grande au point « de vue esthétique[1]. » Voilà ce que savent parfaitement nos maîtres modernes quand ils vont butiner dans les jardins où fleurissent encore les modes antiques. Ces excursions prouvent mieux que tous les arguments que la musique grecque, malgré sa maigreur, sa *gracilité*, avait des ressources dont notre musique occidentale a parfois besoin, malgré ses larges proportions et sa réelle puissance.

Riche par l'étendue des échelles et la diversité des modes, la mélodie grecque l'était davantage encore par la variété des rythmes. Aucun autre peuple n'a attribué au rythme une aussi grande importance. Le rythme est à lui seul, chez les Grecs, tantôt la moitié, tantôt le tiers, tantôt au moins le quart de l'objet qu'étudie la science musicale. Platon dit, dans la *République*[2] : « Le *mélos* a trois éléments : la parole, la mé- « lodie et le rythme. » De son côté, Aristote écrit, dans la *Politique*[3] : « La musique consiste en deux éléments essentiels : la mélodie et le « rythme. » D'après Aristoxène, quatre parties constituent le musicien : « L'harmonique, la rythmique, la métrique et l'organique[4]. » On remarquera que chacun des trois philosophes que nous venons de citer donne à la rythmique le second rang. C'est qu'ils en comprenaient parfaitement la nature et la puissance. Le savant musicographe West-

[1] P. Blaserna et Helmholtz, *Le Son et la Musique*, p. 110.

[2] Platon, *République*, l. III, Édition Didot, p. 49.

[3] Livre VIII, ch. VII, Didot, p. 632.

[4] Aristoxène, *Éléments*, etc., traduct. E. Ruelle. p. 49.

phal a consacré un volume de près de deux cents pages à exposer le système de la *rythmique* des Grecs. La partie des *Éléments* d'Aristoxène où il était traité du rythme a péri; mais on en retrouve des lambeaux dans divers auteurs et c'est surtout au moyen de ces lambeaux bien rapprochés que Westphal a reconstitué la rythmique grecque.

D'après Aristoxène, le rythme est un système de temps mesurés. Tous les rythmes se composent de mesures déterminées. Dans la mesure, trois choses sont à considérer : la mesure totale, le temps frappé, le temps levé. Le temps levé se nomme *ἄρσις* ou temps d'en haut, *ἄνω χρόνος*; le temps frappé se nomme *βάσις* ou temps d'en bas, *κάτω χρόνος*. Le mot *πούς* désigne la mesure tout entière [1]. Jusque-là les différences entre la théorie grecque et la nôtre ne paraissent guère. C'est qu'elles se trouvent ailleurs. « La combinaison intérieure « de la mesure, dit très bien M. Gevaert, subit peu de modifica« tions dans la musique antique. En revanche, l'étendue des membres « rythmiques, la coupe des périodes, y présentent une abondance de « formes inconnues à l'art moderne. Celui-ci ne connaît en général que « des périodes construites par la répétition indéfinie de membres de « quatre mesures s'enchaînant d'après un procédé uniforme. Les races « occidentales ne semblent ressentir qu'à un assez faible degré l'influence « de l'élément plastique contenu dans le rythme..... Les formes « rythmiques créées par le génie hellénique, l'application de ces formes « à l'expression des sentiments humains, resteront comme un témoi« gnage impérissable des hautes facultés musicales de cette race choi« sie [2]. » Un écrivain du ve siècle après J. C., Martianus Capella, a caractérisé en termes un peu crus, mais énergiques et justes, la part virile, c'est le mot propre ici, que les théoriciens grecs reconnaissaient au rythme dans la génération de la mélodie : « On saura donc, dit« il, que le rythme est mâle, la mélodie femelle; car la succession « mélodique est une matière sans forme déterminée: le rythme, par « un acte générateur, donne aux sons la forme et les rend capables de « produire des effets divers [3]. » Au reste, cet admirable développement de l'élément rythmique par les musiciens n'était qu'une des plus heureuses applications de cette pensée profonde d'Aristote, que le beau consiste dans la grandeur et dans l'ordre. Une grandeur quelconque, musicale ou autre, que rien ne contient, est semblable à un fleuve qui

[1] R. Westphal, *System der antiken Rhythmik*, p. 1 : « πούς bedeutet Tact. »

[2] F. A. Gevaert *Histoire et théorie de la Musique de l'antiquité*, p. 33, 34.

[3] Mart. Capella, 197 (Meib.).

déborde toujours, s'aplatit en marécage, se corrompt, et finit par s'évaporer; une grandeur, même médiocre, mais gouvernée, maîtrisée, ressemble, au contraire, à ces eaux jaillissantes qui, au sortir du tube qui les presse, ont l'éclat et l'apparente solidité du cristal. Tel devait être l'effet du rythme mieux marqué, mieux senti, plus varié que chez nous, sur les mélodies grecques moins opulentes, mais plus savamment ordonnées que les nôtres : *materiam superabat opus.*

La mélodie grecque avait un autre avantage encore qui la dispensait de se maniérer, et qui lui permettait de garder le charme d'une allure simple. A la force du rythme elle joignait celle du mètre. Avec la longueur et la brièveté des sons elle combinait la longueur et la brièveté des syllabes; elle renforçait ou tempérait le rythme des notes par le rythme des paroles. Qui ne sait combien une langue où l'accent est très sensible l'emporte, au point de vue de la musique, sur celle où les syllabes s'opposent peu les unes aux autres? Même dans le dernier cas, la parole ordinaire est déjà un chant dont M. H. Helmholtz a pu mesurer les principales intonations. Ce chant du langage parlé, très vivement dessiné chez les Italiens, l'est plus encore chez les Grecs modernes et devait l'être au plus haut point chez les Grecs anciens. L'accent, dans leur langue, était double, en quelque sorte : il se composait d'intensité et de durée : quand la voix s'élevait sur une syllabe, en même temps elle s'y arrêtait un peu. Pour transformer en musique une poésie naturellement si nuancée, le plus simple contour mélodique suffisait. Mais aussi, quelle ne devait pas être la pureté de ce contour que tout contribuait à accuser et à rendre aisément perceptible! Habitués à une irréprochable justesse et à une exquise suavité, les auditeurs étaient devenus impitoyables pour la moindre peccadille commise par le chanteur. Les Romains eux-mêmes, ces élèves des Grecs, un peu moins fins certainement que leurs maîtres, souffraient d'une note fausse jusqu'à s'en irriter.

Pourquoi ne reviendrions-nous pas de temps en temps à l'école musicale des Grecs, comme nous allons à l'école de leurs sculpteurs et de leurs architectes? Si nos oreilles sont trop peu sensibles pour saisir les nuances infinies dont ils jouissaient ou dont ils souffraient, c'est une raison d'affiner et d'assouplir notre organe auditif au lieu de travailler à le rendre plus dur encore. Sans doute, en ce qui touche les beautés de la métrique, l'art musical moderne ne saurait essayer avec succès de se modeler sur la musique grecque ancienne. A cet égard, les langues naissent avec leur prosodie, avec leur tonalité propre : il n'y a pas à entreprendre de changer cet élément, le plus individuel de tous. On

aurait beau emprisonner la langue française en particulier dans les moules nombreux et divers des mètres antiques, dépourvue comme elle l'est d'une force de vibration et de résonnance suffisante, elle assourdirait les différences toniques, elle atténuerait les nuances syllabiques. L'épreuve a été faite au XVI[e] et au XVIII[e] siècle; elle a avorté. On n'a qu'à lire, pour en comprendre la raison, le distique suivant, de Jodelle :

Phœbus, Amour, Cypris, veut sauver, nourrir et orner
Ton vers, cœur et chef, d'ombre, de flamme, de fleurs [1].

Mais, en dehors de la métrique, la musique grecque a d'utiles leçons à nous donner, des exemples à nous offrir et des prêts avantageux à nous faire. En résumant les réflexions qui précèdent, je dirai qu'il y a lieu de lui emprunter la simplicité expressive de la mélodie, l'abondante diversité des rythmes, la féconde multiplicité des modes et peut-être un emploi plus hardi et plus fréquent du genre chromatique dont notre mineur du reste contient quelques éléments.

Mais deux questions sur lesquelles on n'est pas d'accord sont encore à examiner. Jusqu'à quel point une réforme musicale ainsi conçue se concilierait-elle avec la polyphonie moderne et s'accommoderait-elle des exigences légitimes de l'orchestration actuelle? En second lieu, la puissance expressive de la musique en elle-même ne serait-elle pas une illusion, une vieille erreur à réfuter au lieu d'être au nombre de ces vérités éternelles dont l'esthétique doit faire des principes et l'art musical des règles? L'étude de ces deux questions sera l'objet d'un dernier article.

CH. LÉVÊQUE.

(*La suite à un prochain cahier.*)

[1] Voir Sainte-Beuve, *Tableau de la poésie française au XVI[e] siècle*, p. 81, 1848.

Ἀλεξάνδρου Μαυροκορδάτου κ. τ. λ. *Cent lettres d'Alexandre Mavrocordato, conseiller d'État* [*de la Porte*], *publiées par Théagène Livadas.* Trieste, 1879, gr. in-8° de 193 pages.

DEUXIÈME ARTICLE.

Dans l'article précédent, nous avons cherché à mettre en relief le mérite des lettres d'Al. Mavrocordato, et, suivant l'exemple de M. Th. Livadas, nous n'avons pas ménagé les éloges à son illustre compatriote. Le genre de document que nous avions à examiner permet, jusqu'à un certain point, de juger un homme sous le rapport moral, mais il ne suffit pas pour le faire connaître complètement. En général, quand on écrit des lettres, on s'en tient à l'état théorique, et on émet des idées, des pensées, des principes, qui font honneur à celui qui les formule. Mais la vie réelle, la vie pratique, est-elle toujours d'accord avec ces théories? Et est-il possible de porter un jugement définitif sur un personnage officiel sans connaître dans les plus grands détails non seulement ses écrits, mais même et surtout sa vie privée et politique. Non pas que je veuille insinuer que la mémoire d'Al. Mavrocordato aurait beaucoup à souffrir d'un pareil examen et d'une pareille comparaison, mais il a vécu dans un milieu qui ne lui permettait pas toujours d'agir suivant sa nature droite et loyale, et, s'il n'a pas résisté à certaines séductions, il faudra se rappeler qu'il a fait partie d'un gouvernement aux habitudes et aux usages duquel il était naturel qu'il se conformât. Pendant près de quarante ans il a été au service de la Porte, en qualité de premier drogman et plus tard de conseiller d'État. Ces fonctions le mettaient en contact perpétuel avec nos ambassadeurs, et, comme, malgré son esprit de conciliation, il était souvent obligé de combattre leurs idées et leurs projets, il n'est pas étonnant que la correspondance diplomatique de ces derniers contienne des reproches et des plaintes sur sa manière d'agir et sur son caractère. Toutefois les renseignements qu'ils nous fournissent ne sont pas à dédaigner, parce qu'ils nous permettent d'établir la vérité des faits et d'éviter les exagérations du blâme et de l'éloge.

Notre intention n'est pas de raconter en détail la vie de Mavrocor-

[1] Voir, pour le premier article, le cahier de mars, p. 179.

dato, comme l'a fait avec beaucoup de soin M. Livadas, en mettant à profit la nombreuse correspondance de ce dernier. Les articles que les biographies, et surtout celle de Didot, ont consacrés à ce personnage, nous paraissent d'ailleurs à peu près suffisantes. Nous glisserons donc sur les événements connus, nous arrêtant principalement à ceux sur lesquels la correspondance diplomatique de nos ambassadeurs à Constantinople nous fournissent des renseignements nouveaux.

Originaire d'une famille illustre de Chio, Al. Mavrocordato [1] est né, vers 1637, à Constantinople. Il montra fort jeune un grand penchant pour la science, et, comme la Grèce ne présentait aucune ressource à ce point de vue, sa mère l'envoya en Italie, où il reçut une excellente éducation. A Rome, il fut placé au collège grec de Saint-Athanase, et il y apprit le latin et les diverses langues de l'Europe, à l'exception du français et de l'allemand, qui lui restèrent toujours complètement étrangers. Il y fit profession de la religion catholique [2], mais depuis il était rentré dans le schisme grec. A Padoue il étudia la médecine, et obtint à l'université de Bologne le grade de docteur. Avant de quitter l'Italie, il publia un ouvrage sur la circulation du sang, ouvrage qui eut une certaine célébrité.

Après la prise de Candie par les Turcs, Panajotti (Nicusi) était revenu à Constantinople. Mavrocordato se lia avec lui et devint son secrétaire particulier. Ce fut là l'occasion de sa fortune. Pendant vingt-cinq ans, Panajotti [3] avait exercé les fonctions d'interprète auprès de l'ambassade impériale, puis il avait été attaché en la même qualité aux ambassades des puissances étrangères et à la Porte, au service de laquelle il s'était consacré exclusivement. Aussi avait-il été généreusement récompensé. Dans une lettre datée de Naxis, le 10 décembre 1673, le marquis de Nointel écrit : « Je suis parti de Chio sur le soir et je suis arrivé le len« demain de bonne heure à Micone. Cette île, ayant perdu la considé« ration qu'elle avait des Turcs comme appartenante à feu Panajotti, à « qui le visir en avoit abandonné le revenu, n'est plus remarquable que « par des corsaires qui en sont ordinairement les maîtres et dont une « galliotte est suffisante pour dominer dans son port. » Négociateur habile, politique à larges vues, homme juste et droit, Panajotti était un défenseur énergique de l'église grecque, en faveur de laquelle il ob-

[1] Voy. la note que M. Schefer lui a consacrée, p. 60, du *Journal d'Antoine Galland*, qu'il est en train de publier et dont il a bien voulu me communiquer la partie déjà imprimée.

[2] Lettre du 11 mars 1686.

[3] Voy. de Hammer, *Histoire de l'Empire ottoman*, trad. fr. de Hellert, t. II, p. 364, et M. Schefer, *Journal de Galland*, p. 18.

tint la reddition des Lieux Saints. Il avait, de plus, un esprit très cultivé et un goût très prononcé pour les livres, qu'il recherchait avec passion. Mahomet venait de déclarer la guerre aux Polonais, pour défendre les Cosaques, qui les avaient abandonnés et s'étaient soumis à la Porte. Panajotti accompagna le grand vizir dans une expédition en 1673, mais il tomba frappé d'apoplexie, le 2 octobre de la même année. Colbert, qui recherchait toutes les occasions d'enrichir sa bibliothèque, écrivit[1], l'année suivante, au marquis de Nointel, pour le charger d'acheter les principaux manuscrits de cette collection. Voici cette lettre, qui est conservée en double expédition signée, dans la correspondance du marquis de Nointel.

« Monsieur, lorsque le s^r de la Croix, vostre secretaire, estoit icy, je le « chargeay de s'appliquer à rechercher tous les manuscrits qu'il pourroit « trouver dans le Levant, et de les achepter pour me les envoyer, estant « bien aise d'en avoir quelques uns sans faire une trop grande dépense « pour mettre dans ma bibliotheque, et c'est sur quoy je vous prie non « seulement de luy permettre de prendre ce soin pour moy, mais mesme « de luy donner les secours qui pourront dépendre de vous dans toutes « les occasions où il pourra en avoir besoin. Mais, comme il m'escrit « depuis peu que la bibliothèque de Panajotty, premier drogman du « grand visir, estoit fort considerable, et que peut estre elle pourroit « estre à vendre, dont il n'aura pas manqué de vous parler, aussy tost « que vous aurez esté de retour à Constantinople, je suis bien aise de « vous escrire sur ce sujet, pour vous dire qu'il seroit important pour « le service du Roy que vous vous appliquassiez à bien connoistre de « quelle qualité sont les livres de cette bibliotheque, et s'il y a ou de « fort anciens manuscrits, ou des livres d'histoires de Levant ou des « livres de belles lettres ou de doctrine d'autheurs connus dans l'anti- « quité, et qui n'ayent point encore esté imprimez en Europe, et il seroit « bien important, et très agreable au Roy que vous en fissiez l'achapt « pour mettre dans la bibliothèque de Sa Majesté, mais en cas qu'il ne « se trouvast dans cette bibliotheque que des livres de prières, ou autres « servant aux rites grecques qui ne peuvent estre d'aucune utilité de « deça, en ce cas, dis-je, vous n'achepterez point cette bibliotheque.

« Comme j'apprends par vos lettres que, dans le voyage que vous

[1] La lettre est datée de Saint-Germain-en-Laye, 10 novembre 1674. Je vois dans les notes de M. Schefer, p. 19, qu'il a l'intention de publier ces lettres de Colbert dans l'appendice du *Journ. de Gall.* Il n'est pas mal qu'on puisse les trouver dans deux ouvrages différents.

« venez de faire jusques en Hierusalem et au Caire, vous avez passé au « Mont Sinaï, et visité les Maronites, en cas que, par le moyen des con-« noissances que vous avez prises dans ce voyage, vous puissiez faire « amas de livres curieux de la qualité de ceux que je vous ay marqué « cy dessus, je vous prie de les achepter et de me les envoyer de temps « en temps par les occasions des vaisseaux marchands qui iront à Cons-« tantinople.

« A l'esgard de la dépense que vous ferez pour tous ces achapts, « vous pouvez prendre de l'argent des marchands qui sont à Constan-« tinople, en leur donnant des lettres de change que vous pouvez tirer « sur M. Arnoul, intendant des galères, je ne manqueray pas de les « faire acquitter ponctuellement.

« Vous verrez, par le memoire que je vous envoye d'un de nos sça-« vans, ce qu'il estime que l'on doit observer sur ces manuscrits, et « comme parmy une centaine de volumes, M. de la Haye envoya dans « les dernières années de son ambassade, il s'en est trouvé trois fort « rares.

« Je suis, Monsieur, etc.

« Colbert. »

Dans l'une des deux expéditions de la lettre de Colbert se trouve la note suivante, dans laquelle il insiste sur l'importance de cette acquisition :

« Il y a à Constantinople et aux lieux voisins plusieurs manuscrits « grecs, ou entre les mains des Turcs, qui les ont pris sur les Chres-« tiens, ou chez les Grecs, particulièrement les moines ou les prestres « et leurs heritiers, et les uns et les autres sont souvent à vendre. L'on « ne peut manquer d'achepter tous les vieux en parchemin et en papier, « soit de soye, ou enduit de quelque matière, pourveu que ce ne soient « pas des livres de prières, de chant, et d'usage ordinaire dans les « églises.

« Si Monsieur de Nointel prenoit ce soin, il pourroit envoyer de « temps en temps plusieurs manuscrits en France; le public y trouve-« roit un très grand avantage, parce que les hommes de lettres enrichi-« roient par l'edition de plusieurs belles pieces non imprimées chacun « la science de sa profession; et ce seroit orner nostre France des des-« pouilles de l'Orient. Mr de la Haye, il y a quelques années, envoya en « deux fois plus de cent manuscrits en cette langue, parmy lesquelz il « y en a trois qui n'ont point de prix et plusieurs très considerables. »

Déjà précédemment[1], Colbert avait manifesté au marquis de Nointel son désir d'avoir des manuscrits grecs pour sa bibliothèque particulière.

« Après vous avoir parlé, dit-il, de ce qui concerne le service du Roy « et le bien de ses sujets, je vous prie de me permettre de vous parler « d'une curiosité particulière qui me regarde. J'ay entretenu fort ample« ment le s^r de la Croix, vostre secretaire, sur la recherche de manus« crits pour ma bibliothèque, et luy ay marqué tous les lieux dont il en « pourra tirer, et les moyens dont il se pourroit servir pour cela, et vous « me ferez un singulier plaisir non seulement de luy ordonner de s'y « appliquer, mais mesme de luy donner dans les occasions toutes les « assistances qui pourront dependre de vous et de l'authorité de vostre « ministère pour y reussir.

« Je suis, etc.... »

Du reste, le marquis de Nointel, qui connaissait les goûts de Colbert, n'avait pas attendu ces recommandations pour se mettre en quête de manuscrits grecs. Dans une lettre du 9 février 1672, il demandait qu'on lui envoyât quelques volumes imprimés de l'histoire byzantine et des Pères de l'église grecque, volumes au moyen desquels il pourrait, par voie d'échange, tirer plusieurs manuscrits du mont Athos et des autres endroits où il en restait. Il parle aussi de bibliothèques que l'on vend à vil prix.

Quant à la collection de Panajotti, nous ne savons pas ce qu'elle est devenue. Dans tous les cas, elle n'a pas profité à la France. Un seul manuscrit grec qu'il avait donné de son vivant au marquis de Nointel est arrivé dans la bibliothèque du roi, mais beaucoup plus tard et par une voie détournée. C'est celui qui porte aujourd'hui le n° 1265 et qui est intitulé : *Confession orthodoxe de l'Église d'Orient*, en grec et en latin. A la fin, dans une pièce autographe et signée du marquis de Nointel, il est dit que ce volume lui a été remis pour être déposé dans la bibliothèque de Sa Majesté. Voici comment il annonce l'envoi de ce volume[2] :

« Vostre Majesté ayant été informée du renouvellement des capitula« tions, par la lettre que j'ay eu l'honneur de luy en escrire d'Andrinople « et par son duplicata de cette ville, elle en verra maintenant la preuve « par l'original de ce traitté, dont j'ay chargé Delacroix, mon second

[1] Dans une lettre du 23 avril 1674. — [2] Dans une lettre au roi du 21 septembre 1673.

« secrétaire, à cause de sa fidélité, ne croyant pas la pouvoir mieux « recognoistre qu'en luy procurant l'avantage de se présenter devant « V. M. Il luy doit remettre encor un original d'un catechisme de « l'Église orientale, aprouvé des quatre patriarches qui étoient alors dans « les sièges, et qui l'est aussi par Denis de Constantinople, duquel j'ay « envoyé il y a un an[1] l'attestation synodale à V. M. Ce dernier, qui « m'avoit donné sujet il y a quelque temps de me plaindre de sa con- « duitte, a cru n'en pouvoir mieux expier la faute qu'en recourant, dans « sa disgrace, à la protection ordinaire qu'il a trouvé dans vostre palais « de cette ville, contre les persécutions de celuy qui l'a depossedé, et « ce qui est admirable c'est que touts ces changements, qui attireront la « ruine de la dignité patriarchalle de Constantinople, ne donnent point « d'atteinte à la doctrine de la présence réelle et de la transsubstantiation « de l'Église orientale, ainsi que V. M. en est maintenant persuadée et « qu'elle le sera encore plus, s'il estoit possible, par les attestations[2] du « patriarche de Hierusalem, du nouveau d'Antioche et de celuy des « Coftes particulière sur l'Eufcharistie, que je joints aux autres pour estre « disposées dans la bibliothèque de V. M. Elle y pourra mettre encore « les portraits du G. S. et du G. V. à cause de la ressemblance que je « la puis assurer en estre très grande aux originaux, le peintre que j'ay « mené avec moy à Andrinople les ayant veu plusieurs fois a son ayse, « en sorte qu'après y avoir travaillé, il y retouchoit suivant les observa- « tions d'un autre examen tant de luy que de ceux qui l'accompagnoient, « chacun par mon ordre ayant des parties distribuées pour sa remarque, « et il y a si bien réussi, que plusieurs Turcs, mesme ceux qui ne voyent « pas souvent ces puissances, ont recognu leur simple visage détaché de « tout ornement, qui auroit pu les ayder. Ils nommoient touts le visier « Azen, quoyqu'avec beaucoup de respect, mais pour sa hautesse, après « une grande admiration, se mettant le doigt sur les lèvres pour s'em- « pescher de proferer son nom, comme en estant indignes, ils mar- « quoient asses ce qu'ils vouloient dire, et ç'a esté avec peine que j'ay « fait prononcer Padicha à quelques uns. Je puis encore conjecturer que « ces portraits sont plus ressemblants que celuy de V. M. que sa hau- « tesse garde dans sa chambre, parce qu'aparament il y a longtemps « qu'elle l'a, et cette particularité qu'elle l'eust, m'échapa la première « année que je vins à Andrinople, lorsque Panajotti me fust envoyé « pour scavoir si par mon compliment j'avois eu dessein de menacer

[1] Lettre au roi du 1er juillet 1672. — [2] Le *Journal de Galland* parle plusieurs fois de ces attestations.

«le G. S., car, outre l'assurance qu'il me donna que cet empereur «cognoissoit aussi bien que moy la puissance de V. M. sur mer et sur «terre, et qu'ainsi il n'avoit pas besoin que je l'en informasse, il y «ajouta que mesme sa hautesse avoit le portrait de V. M. dans sa «chambre. J'en ay pris la confirmation de luy mesme sur ce que celuy «de mes droguemans qui estoit présent à nostre conversation, m'en «parla par hazard comme d'une chose qu'il croyoit bien que je n'aurois «pas oublié.»

On ne s'explique pas comment le manuscrit en question n'est pas arrivé directement au roi, mais est resté entre les mains de Letellier, archevêque de Reims, qui a jugé à propos de se l'approprier. En 1687, Richard Simon[1] le signalait comme existant dans la bibliothèque de ce dernier, qui, plus tard, en a fait don au roi, avec cette note autographe écrite en tête du manuscrit : «J'ay donc et fait remettre ce volume qui «m'appartenoit dans la bibliothèque du Roy dans laquelle il merite «d'estre conservé. Le premier mars 1701 à Paris. L'archevêque duc de «Reims.» Mais revenons à Mavrocordato.

Il avait accompagné Panajotti dans l'expédition de 1673 contre les Polonais, à cause de sa connaissance des langues. Après la mort de ce dernier, il lui succéda dans la place de premier drogman, place à laquelle étaient attachés de grands privilèges, entre autres de conserver toute sa barbe, de porter des vêtements longs, de pouvoir circuler à cheval dans les rues de la capitale avec une suite de quatre valets également à cheval, etc. Travaillant directement avec le grand vizir et servant d'intermédiaire entre le divan et les ambassadeurs des cours étrangères, il avait une influence très considérable.

Avant d'être nommé premier drogman, Mavrocordato avait été intendant des portiers[2] sous le vizir Kara Moustapha. Précédemment, il avait été pendant deux ans le médecin du marquis de Nointel, avec lequel il continua à entretenir des relations suivies. Ce dernier en faisait le plus grand cas, comme le prouve la lettre qu'il écrivait le 4 octobre 1675. On y lit : «Je feray soustenir mon dessein par ceux qui ont le «plus d'accès auprès du grand visir. Mauro Cordato, que je connois très «particulièrement, qui est son médecin et truchement de la Porte, est «un homme éclairé et de mérite. Il m'a escrit fort avantageusement du «sieur Sauvans, et assurément il voudroit bien avec la gloire de son «maître contribuer à la satisfaction de la Pologne, etc.» Pendant les

[1] Voy. M. Schefer, *Journ. de Galland*, note de la page 19. — [2] Lettre de Fabre du 30 août 1692.

premières années, Mavrocordato entretint en latin et surtout en italien une assez nombreuse correspondance avec le marquis de Nointel et le procureur provincial. Ces lettres sont autographes; mais, comme elles sont purement administratives et ne touchent en rien à la personnalité de Mavrocordato, nous nous contentons d'en signaler l'existence dans les archives du ministère des affaires étrangères. Elles se rapportent surtout à l'année 1676. A cette époque, le premier vizir était Kara Moustapha Pacha. « Âgé de quarante-huit ans ou environ, dit Nointel[1], « natif de la ville de Marsonnan en Caramanie, il est fils du nommé « Bouuchbein, qui étoit ispahis ou cavalier s'étant attaché à la fortune « de Mehemmet Qupruli grand vizir et père du dernier. Il devint de Som « Pleichi Oglan son ecuyer, ou ayant passé à la garde de son sceau, il « exerça ces deux charges pendant que son maître estoit Pacha de Damas. « Il sceut si bien en gagner l'amitié qu'il fut tiré des employés du dedans « de son sérail et mis au dehors en qualité d'aga pour manier, comme « il le fit effectivement, toutes les forces du pachalic de Tripoli de Surie. » Il s'éleva ainsi graduellement jusqu'à la dignité de grand vizir.

Un des premiers soins de Mavrocordato fut de protéger ses coreligionnaires dans l'éternelle affaire des Lieux Saints et de défendre le patriarche grec de Jérusalem contre l'influence que l'Autriche et la France accordaient aux Occidentaux. Le marquis de Nointel, qui attachait une grande importance à cette question et qui s'en occupait incessamment, fut étonné de rencontrer une opposition très vive chez son ancien ami le drogman de la Porte. De là une certaine mésintelligence entre ce dernier et notre ambassadeur, qui, dans sa correspondance, manifeste plusieurs fois la méfiance qu'il lui inspire. Lavergne de Guilleragues partage l'opinion de son prédécesseur; il va même jusqu'à qualifier Mavrocordato d'« homme détestable, » dans une lettre du 24 mai 1680. Fabre, qui, après la mort de Guilleragues, fut chargé des affaires de l'ambassade, et qui était resté à Constantinople, dira plus tard[2] de lui : « Il est fort in- « téressé et fera tout pour l'argent; il a beaucoup d'esprit et de génie et « est capable de faire réussir l'intrigue la plus difficile. Il faut éviter qu'il « soit gagné par la cour de Vienne. »

D'interprète, Mavrocordato ne tarda pas à devenir négociateur. En 1681, nous le voyons chargé de défendre auprès du gouvernement impérial les intérêts du parti hongrois, qui s'était mis sous la protection des Turcs. Les conférences n'ayant pas abouti, la guerre fut déclarée. Il

[1] Lettre du 7 novembre 1676, dont une partie est en chiffres. — [2] Dans une lettre du 16 août 1692.

suivit le grand vizir au siège de Vienne, dont il donne une description dans son journal. Jean Sobieski, roi de Pologne, ayant secouru l'Autriche, l'armée turque essuya une déroute complète. Cette défaite entraîna la chute de Kara Moustapha et de tous les siens. Il fut étranglé à Bellegarde. Quant à Mavrocordato, accusé par le nouveau grand vizir d'avoir empêché la prise de Vienne, il fut conduit à Andrinople et jeté en prison, et les scellés furent mis sur sa maison. N'ayant pu payer la somme de 300 bourses qu'il avait promise pour se racheter, il fut mené à Constantinople, et l'on vendit tous ses biens. Sa femme et sa mère furent renfermées avec lui. Il finit par paye ret fut rendu à la liberté. Peu après il rentra dans les honneurs et dans sa place de premier drogman et recouvra même une partie de ses biens.

Lavergne de Guilleragues était mort presque subitement. Pierre Girardin, qui lui avait succédé, ne tarda pas à reconnaître que son prédécesseur n'avait pas été juste envers Mavrocordato. « On me l'avoit dé« peint, écrit-il le 15 janvier 1686, comme un homme fier et d'une « vanité insupportable jusques là qu'on m'a asseuré que, voulant traiter « de pair avec M. de Guilleragues, il lui avoit dit une fois *tratliamo da « gentilhuomo a gentilhuomo*, et qu'il prétendoit qu'il le reconduisit jusques « dans la salle; mais, d'un autre costé, on m'avoit asseuré que les mau« vais traitemens qu'il avoit receus de la Porte après la mort du visir « Moustapha l'avoient beaucoup humilié. » Girardin admirait l'étendue du génie de Mavrocordato et la grande pénétration avec laquelle il savait démêler les intérêts de tous les princes, aussi employa-t-il tous les moyens pour se le rendre favorable. Il obtint même pour lui de Louis XIV une pension de 2,400 livres[1]. Il espérait que cela engagerait Mavrocordato à faire tous ses efforts pour le succès des desseins du comte Tekeli, dont ce dernier avait la confiance. Mais P. de Girardin se trouva bien vite en opposition avec lui quand il voulut reprendre la question des Lieux Saints. « Mavrocordato, dit-il[2], s'est rendu le protec« teur des patriarches et s'est fait le dispensateur des bénéfices, qui lui « produisent des sommes considérables, soit pour la promotion, soit « pour la conservation, au moment qu'il s'est vu premier interprète « de la Porte, et on ne peut douter qu'il n'ait un sensible intérêt de « traîner cette affaire en longueur, d'autant qu'elle lui fournit un moyen « assuré de perpétuer les vexations sur les Grecs, résolus de tout sacrifier « pour se maintenir dans leur injuste possession. »

[1] Le brevet de cette pension fut envoyé le 4 octobre 1686. — [2] Dans une lettre du 11 mars 1686.

Pierre Girardin lui reconnaissait, du reste, de grandes qualités, mais il constatait en même temps qu'il fallait savoir le prendre. « Il est sage « et posé, dit-il ailleurs dans une lettre du 29 juin 1688, d'un esprit « pénétrant, et ne parle qu'autant qu'il lui plaît, mais il est superbe « et avare au delà de toute imagination. Il a été brouillé avec la plu- « part des ambassadeurs parce qu'ils lui refusaient le titre d'*illustrissimo.* « J'ai cru ne rien faire contre les intérêts et le service de Votre Majesté « en lui ajoutant encore, sur l'enveloppe de quelques billets que je lui « ai écrits, la qualité de *Consigliere della felice Porta*, car, par ce moyen « et la pension de 2,400 livres, je crois avoir entièrement acquis sa « confiance, ne m'étant point aperçu qu'il m'ait jusqu'à présent rien dé- « guisé. »

Cependant les événements politiques marchaient rapidement et les expéditions des Turcs se succédaient plus malheureuses les unes que les autres. Dans celle de 1687, Mavrocordato se sauva en abandonnant ses chariots et ses bagages sur la nouvelle que les impériaux avaient passé la Drave et qu'ils voulaient combattre le grand vizir, et il se vit dans la nécessité de demander la protection de Girardin, qui la lui accorda bien volontiers. On lit dans une lettre chiffrée de ce dernier du 1er novembre 1687 : « Je luy ai donné retraite chez moi à l'insu de toute ma « maison, hors d'un seul de mes domestiques..... Il étoit d'abord resté à « Belgrade, après la fuite de Soliman, sous prétexte d'une feinte maladie ; « mais les ambassadeurs de Transylvanie ayant joint le camp, il a été « appelé par le nouveau visir qu'il a suivi jusqu'à Nissa, où, ayant vu « le massacre d'Agemsadeh et des autres que le ministre a été contraint « de livrer à la fureur de la milice, il s'est absenté par sa participation et « de son consentement et rendu à Constantinople par un chemin détourné « pour laisser passer la rage (*sic*)..... Il rentrera sans doute en fonction « sous quelque ministre que ce soit, n'y ayant personne icy qui puisse « remplir sa place, c'est pourquoy, pour ne pas le rendre suspect dans « les affaires que j'auray à négocier, il est très important que l'on ne « découvre point le secours que je lui ay prêté. Je le nommerai Ali dans « les lettres que j'écriray cy-après, jusqu'à ce qu'il soit retourné à la « Porte. » L'expédition qui eut lieu en 1688 contre les Hongrois se termina par la défaite complète des Ottomans. Mavrocordato, qui était toujours obligé d'accompagner le grand vizir, se décida alors à quitter l'armée et à revenir à Constantinople où il vit la chute de Mahomet IV et l'élévation de son frère Soliman. Là s'arrêtent les mémoires ou plutôt le journal de Mavrocordato.

Ces défaites successives ayant engagé la Turquie à demander la paix,

il fut envoyé à Léopold I[er] en qualité d'ambassadeur, officiellement pour lui annoncer l'avènement du nouveau sultan, mais en réalité pour traiter. Toutefois on n'avait pas perdu encore tout espoir, et l'on comptait sur le concours de la France. « Le visir, écrivait de Castagnère [1], « s'est informé des armées qui sont sur le Rhin et m'a demandé com« bien il y avoit que V. M. étoit en guerre avec les Allemands. Je « luy ay répondu que c'étoit peu après qu'on eut envoyé Mauro Cor« dato à Vienne, parce qu'avant de partir il s'étoit expliqué à M. Girar« din que, si la Porte pouvoit espérer que V. M. entreprit quelque chose « sur le Rhin, cela donneroit lieu à cet empire de se relever de ses pertes, « sans être obligé de consentir à une paix honteuse. » Les envoyés de la Porte restèrent quatre mois devant Vienne sans obtenir la permission d'entrer dans la ville. Enfin, en 1689, ils purent y faire leur entrée et on commença à négocier. L'absence de Mavrocordato dura quatre ans. Pendant cet espace de temps il fit de vains efforts pour faire aboutir la négociation dont il était chargé. Mais, craignant de déplaire au grand vizir, qui était ennemi de la paix et qui préparait une nouvelle guerre, il s'enfuit pour retourner à Constantinople.

Les années suivantes ne furent pas plus heureuses pour la Turquie, qui vit encore une fois, en septembre 1697, ses armées entièrement détruites ou mises en déroute. La bataille de Senta est certainement la plus brillante victoire que l'Europe ait remportée contre les Turcs. La mort du grand vizir, tombé dans la mêlée, la fuite du sultan, la destruction entière de l'armée ottomane, furent les glorieux résultats de cette journée. Cet événement et la nomination de Chusein Kupruli comme grand vizir, engagèrent Mavrocordato à revenir à ses projets de paix. Malgré les nombreuses difficultés que présentait une pareille négociation, il agit avec tant de persistance et d'habileté qu'en janvier 1698 on en était arrivé à signer les préliminaires. Quelques mois après il recevait du sultan un brevet qui lui donnait le titre de secrétaire d'État avec un traitement de 8,000 écus par an, et la charge de premier interprète, qu'il occupait, fut accordée à son second fils [2].

Cette nouvelle dignité augmenta tellement l'importance et l'autorité de Mavrocordato, que nos agents diplomatiques eurent plusieurs fois l'occasion de s'en plaindre. Dans une lettre signée Daubert, et adressée au marquis de Torcy, le 25 juillet 1698, on lit :

« Je ne crois pas devoir vous cacher, Monseigneur, que Mauro Cor-

[1] Lettre du 22 octobre 1689. — [2] Lettre du 12 mars 1699.

« dato se trouva, sans être invité, à l'audience secrète que M. l'ambas-« sadeur et M. de Sariole eurent le lundi du Keaja et du Reis effendi, et « qu'il n'oublia rien pour rabattre le mérite de la prise d'Hat et l'apa-« rence du retour de l'armée de Catinat sur le Rhin. Je suis persuadé « que vous saves il y a longtemps, Monseigneur, que ce Grec est ennemy « de la France et que son aversion est fondée sur quatre raisons : la « première que le Roy luy a oté une pension qu'il luy donnoit; la seconde « que Sa Majesté est protecteur d'une religion dont sa secte est rivale; « la troisième qu'il est allié très etroittement de parenté avec le prince « de Valaquie qu'on croit d'intelligence avec l'Empereur; et la quatrième « qu'il est persuadé que les victoires continuelles du Roy et l'habileté de « ses ministres à les faire valoir, ne contribuent pas peu à éloigner la « paix entre l'Empire et la Porte, paix dont cet interprette a su inspirer « les mouvemens au visir et au mouphti, et du succès de laquelle il « s'est fait une affaire de profit et de vanité. Ce qu'il y a de triste, Mon-« seigneur, c'est qu'il n'y a pas moyen d'éviter de passer par les mains « de cet homme là et qu'il est d'ailleurs un des plus excellens comédiens « de l'Europe, mais je suis très persuadé que M. l'Ambassadeur ny « M. de Sariole n'en sont ny n'en seront jamais les duppes. »

Citons encore une lettre de Fabre[1] également adressée au marquis de Torcy :

« Monseigneur, despuis le rettour du secrétaire de M. l'ambassadeur « d'Angleterre de la cour de Vienne, on avoit conceu dans le camp du « vizir de nouvelles espérances au sujet de la conclusion de la paix que « tous les Turcs souhaitent à quel prix que ce soit. On a nommé pour la « traitter de la part du Grand Seigneur le Reys Effendi homme de beau-« coup d'esprit et Mavrocordato, et de la part de l'Empereur le comte « Kinski grand chancellier de Boeme. On a choisy pour le lieu du con-« grez Salankaman entre Petervaradin et Zemlin, où les plénipoten-« tiaires doivent incessamment se rendre pour y traitter des conditions « de paix sous les tentes.

« L'article de la Transylvanie cause beaucoup de difficultez, les Alle-« mans et les Turcs ayant chascun leurs prétentions.

« Il est seur que rien n'a paru si magnifique que l'entrée du grand « vizir à Sophie; son armée estoit en bon ordre et les trouppes belles et « en très grand nombre. Ce premier ministre est parti dudit Sophie le « 26 du mois passé pour Belgrade.

[1] Le 5 août 1698.

« La vanité grecque a fort éclaté dans les équipages, les tentes et le « domestique de Mavrocordato, qui exige des respects excessifs de ceux « de sa suite, ayant poussé la pompe à l'égal des vizirs de trois queues. « On lui a donné la qualité de conseiller secret et d'ambassadeur extraor- « dinaire et plenipotentiaire du Grand Seigneur au traitté de paix comme « le Reys Effendi qui a été fait vizir de trois thou ou queues pour ho- « norer davantage la légation. Il ne se peut rien ajouter à la magnifisence « que ce grand chancellier a fait paroistre.

« Les politiques disent que, si ce traitté de paix venoit à manquer, ou « que s'il se conclud au desavantage des Turcs comme il y a appa- « rence, le grand vizir en rejettera tout le blasme sur ces deux personnes « afin de mettre à couvert sa teste en les perdans. »

La nombreuse correspondance de Castagnère de Châteauneuf ne nous a rien fourni de particulier et qui mérite d'être noté au point de vue dont nous nous occupons. Nous lisons seulement, dans une lettre adressée au roi le 3 avril 1699, ce passage qui met encore en relief la vanité du nouveau conseiller d'État : « Mauro Cordato me vint voir derniè- « rement avec une suite nombreuse de valets et tout le faste possible. Il « me remercia de la visitte que je luy avois faite et me dit qu'ayant pris « la permission du Grand Visir de me la rendre, ce ministre l'avoit « chargé de me faire compliment de sa part, et que le grand chancelier « luy avoit ordonné de s'acquitter pour luy des civilitez que les occupa- « tions indispensables de sa charge l'empêchoient de me faire comme « ambassadeur du Grand Seigneur. »

Toutes les fois qu'un ambassadeur quittait son poste, il était d'usage qu'il laissât à son successeur une note détaillée sur les hauts dignitaires de l'État auprès duquel il était accrédité. Pierre Girardin, qui était mort presque subitement, n'en a point rédigé, mais, dans le passage cité précédemment, nous avons vu son opinion sur Mavrocordato. Plus explicite est son successeur comme ambassadeur extraordinaire, Castagnère, qui a laissé, en 1700, au marquis de Ferriol, une note intitulée : *Relation de l'État de l'Empire ottoman.* Voici l'article consacré à Mavrocordato :

« Outre le mufti j'ay trouvé en cette occasion et en toutes les autres « un ennemi déclaré dans la personne de Mauro Cordato. C'est un « homme de beaucoup d'esprit, d'un caractère souple et insinuant, qui, « par le don des langues qu'il possède, a mérité la charge de premier in- « terprète de la Porte, et qui a depuis augmenté encore de considération « par les services qu'il a rendus dans la négociation de la paix dont il « étoit chargé, en reconnaissance desquels la Porte l'a honoré du titre de

« conseiller d'Estat de l'Empire, malgré le christianisme dont il fait pro« fession. Il est né dans l'île de Scio[1] et dans la religion grecque, et il fut « ensuite élevé en Italie dans la religion catholique; mais, à son retour, il « rentra dans le schisme et devint le protecteur de l'église grecque dont « il a le titre en chef pour les affaires temporelles. Je n'avois donc que « trop de sujet de me défier de luy, et en effet il s'est toujours servi ha« bilement contre nous des connaissances qu'il avoit acquises dans ses « voyages, prenant soin d'instruire la Porte du rang que le Pape tient en « chrétienté, de la part que ce chef de l'Église a dans toutes les guerres « que les princes chrétiens font aux Turcs; enfin de l'obéissance que nos « missionnaires luy rendent, en sorte qu'il n'a pas manqué, surtout dans « l'affaire de Scio, de les représenter comme sujets d'un prince qui est « l'ennemi éternel des Musulmans; et, au lieu qu'auparavant les Turcs « ne faisoient nulle différence entre leurs sujets soumis au Pape et leurs « sujets schismatiques, leur accordant successivement aux uns et aux « autres les mêmes églises, parce qu'il leur importoit peu de qui ils re« çussent de l'argent, aujourd'huy ils regardent les premiers (depuis les « mauvais offices que Mauro Cordato leur a rendu), comme des sujets « dont il faut se défier toutes les fois que la Porte sera attaquée par un « prince de la communion du Pape.

« Ces raisons m'ont toujours obligé d'éloigner Mauro Cordato de la « connoissance de mes affaires, quelque flatterie dont il se soit servi pour « y entrer, et, quoiqu'il fût en possession d'assister aux audiences des am« bassadeurs et d'interpréter leurs discours au visir. J'ai été le premier « qui n'ayt jamais souffert qu'il interprétât les miens, et je me suis tou« jours servi de mes drogmans mesme en sa présence. Mais je découvris « toujours qu'il semoit sous main des difficultés dans tout ce que j'en« treprenois, et ce seroit encore un nouvel obstacle à surmonter dans la « demande des églises de Scio. »

Nous trouvons encore, sous la date de 1702, un autre mémoire intitulé *De la Turquie*, dans lequel on lit:

« Les Grecs sont très superbes et fort obstinés. Il y en a qui possèdent « assez bien la philosophie et estiment fort les mathématiques. Quelques« uns des principaux s'appliquent aux affaires politiques, et, dans la der« nière paix, au grand étonnement de tout le peuple, un Grec nommé « Maurocordato fut déclaré par le Grand Seigneur plenipotentiaire pour

[1] D'autres croient qu'il est né à Constantinople. Voy. plus haut, p. 220.

« Sa Hautesse. Il a si bien réussi dans sa negotiation qu'à son retour il « a été honoré de la charge de Secrétaire d'État. C'est un ennemy déclaré « de l'Église Romaine, et, dans la dernière persecution qu'ont ressenty les « Arméniens qui avoient embrassé la foy catholique, il s'etoit donné « beaucoup de mouvements et conjointement avec le Moufti, etc... »

Après la paix de Carlovitz, Mavrocordato fut tout-puissant sur l'esprit de Moustapha II. De concert avec Kupruli et Rami Pacha, il chercha à réparer les désastres de la guerre par des réformes intérieures et des améliorations administratives. Mais beaucoup de Turcs, indignés d'un traité de paix qui avait livré tant de provinces de l'Empire l'accusaient d'en être l'auteur. Il tomba en disgrâce et fut obligé de se cacher.

« Mauro Cordato a fuy, dit le marquis de Ferriol[1], toutes ses maisons « ont esté brulées icy et à Andrinople, et l'on peut dire qu'il n'y a « presque plus d'espérance pour son retour, principalement si le Grand « Vizir Mehemet Pacha, son protecteur, est sacrifié. Ils ont tous deux « un grand pêché par devers eux, d'avoir esté les plénipotentiaires du « traité de Carlovits, qui est le prétexte le plus spécieux des mécontente- « mens du peuple contre le sultan Moustapha. Ce qui est de fort re- « marquable c'est l'opinion où l'on estoit de l'expérience du vizir, du « moufty et de Mauro Cordato, de leur connoissance des affaires de « l'Empire et des étrangères, de leur esprit et de toutes leurs lumières; « cependant ils ont conduit leur maître dans le précipice, ils ont exposé « l'Empire dont ils avoient fait leur patrimoine, à une guerre civile, et « ils ont perdu leurs biens, leurs dignitez et leurs familles, etc... »

Sa maison de Pera n'avait pas été brûlée, comme le bruit en avait couru. Elle était encore ouverte, mais, s'il avait voulu y paraître, il n'aurait pas échappé à la fureur des rebelles[2]. Comptant sur l'affection que lui portait le grand vizir Ahmet Pacha, il lui écrivit pour le prier de lui faire grâce; mais celui-ci lui fit dire : « de se mettre au centre de la terre « et que son pouvoir n'était pas capable de le délivrer des mains du « peuple et de la milice[3].

En présence d'une pareille animosité, le père et le fils prirent le parti de rester cachés. Le marquis de Ferriol, qui avait cherché à lui être utile, écrit à la date du 30 septembre 1703 : « On ne parle plus de « Moro Cordato. J'ay eu plusieurs de ses parens réfugiez chez moy. J'avois « grande envie de l'y attirer pour me rendre maître de sa personne et

[1] Dans une lettre du 28 août 1703. — [2] Lettre du 7 septembre 1703. — [3] Lettre du 18 septembre 1703.

« pour l'envoyer d'une manière ou d'autre en chrétienté, d'où il n'y au« rait plus eu de retour pour lui en Turquie, mais je n'ay pu y parvenir. « Son dessein est de faire sa paix à prix d'argent et de rentrer dans les « emplois. Il y perira tôt ou tard, et je luy aurois rendu un bon service « s'il avoit voulu se remettre entre mes mains. »

Cependant, s'étant décidé à payer deux cents bourses[1] au trésor du Grand Seigneur, il obtint un catchérif et put rentrer dans sa maison où il vécut tranquillement. Il allait quelquefois à la Porte, mais il ne se mêlait d'aucune affaire[2]. Peu de temps après il reprenait ses fonctions de Secrétaire d'État[3]. Quant à son fils, il avait été rétabli dans son emploi de premier drogman.

Bien que Mavrocordato eût reconquis une grande partie de son influence, il n'inspirait plus, même au Gouvernement turc, la même confiance qu'auparavant. A la date du 16 juillet 1704, le marquis de Ferriol écrivait : « J'ai eu une audience du Grand Visir de près de trois « heures. Il fit d'abord retirer tout le monde, à l'exception du Kiaya et « du Grand Chancelier. MM. Mavrocordato père et fils ne s'y trouvèrent « pas quoique premiers interprètes de la Porte: leur fidélité est peut« être suspecte au visir. Il ne veut pas qu'ils entrent dans les affaires « d'Hongrie et il ne se sert de leur ministère que par nécessité, n'y ayant « point icy de Turc qui entende les langues. »

Le marquis de Ferriol pensait néanmoins que ce n'était pas une influence à dédaigner, car, pour satisfaire au désir du Roi, qui voulait engager la Porte à faire la guerre à la Hongrie, il avait écrit peu de temps auparavant : « Il paraît qu'il ne serait peut-être pas impossible d'engager « Mavrocordato dans mes intérêts moyennant quelque récompense. « Comme son crédit à la Porte est fort augmenté, je seray bien aise que « vous fassiez savoir si l'espérance d'une pension l'engageroit à porter le « Grand Visir à faire quelque mouvement du côté de la Hongrie. En ce « cas, je croirois qu'elle seroit bien employée après le service rendu, et « l'on pourroit la porter à 5 ou 6 mille livres. Avant que de la promettre « vous me ferez savoir vos sentiments sur cet article. »

Le prochain article sera consacré aux dernières années de Mavrocordato et aux détails d'une fête donnée à Constantinople dans le palais de l'ambassade de France, à l'occasion de la naissance du duc de Bretagne.

E. MILLER.

(La suite à un prochain cahier.)

[1] Lettre du 9 novembre 1703. — [2] Lettre du 3 décembre 1703. — [3] Lettre du 12 janvier 1704.

Note sur les monnaies frappées pendant la révolte d'Étienne Marcel, c'est-à-dire du 10 décembre 1356 au 31 juillet 1358.

PREMIER ARTICLE.

Pour bien tracer le cadre dans lequel doivent se placer les faits monétaires qui font le sujet du présent travail, il nous faut remonter de quelques jours en arrière du 10 décembre 1356.

Une ordonnance du 23 novembre 1356, promulguée par le duc de Normandie (devenu roi sous le nom de Charles V), lieutenant du Roi Jehan, prisonnier des Anglais, prescrivait la fabrication d'une monnaie sur le pied 48e[1], qui devait être frappée dans tous les ateliers monétaires du Royaume, à l'exception de ceux du Languedoc, à savoir, Toulouse, Agen, Montpellier, Figeac et Le Vigan.

Cette nouvelle monnaie devait comporter :

1° Des gros deniers blancs à 4 deniers de loi, argent-le-Roy, de 80 au marc, ayant cours pour 12 deniers tournois;

2° Des doubles tournois à 1 denier 16 grains de loi, et de 200 au marc;

3° Enfin des deniers parisis et tournois, s'il en était besoin.

L'exécutoire, daté du 28 novembre 1356, fut expédié à Rouen, Saint-Quentin, Tournai, Saint-Pourçain, Troyes, Dijon et Mâcon. Il y était mandé d'attendre que le cours de ces espèces fût décidé et leur type arrêté, mais de tailler provisoirement les flans à la grandeur du patron envoyé.

A Rouen, entre le 18 novembre et le 18 décembre 1356, Jehan Cornevalois a émis 218,000 de ces gros blancs.

A Poitiers, entre le 23 novembre et le 11 mars 1356, Bernard de Jondrac (on Gondrac) en a émis 198,000.

«Et chôma ladicte monnoye par defaut de billon, et pour ce que les «anemis estoient sur le pays, dudict 23e jour de novembre jusques au «14e jour de decembre ensuyvant.» C'est donc, en réalité, du 14 décembre 1356 au 11 mars suivant, que ces gros blancs furent frappés[2].

[1] Ce qui revient à dire que, du marc d'argent le Roi à $\frac{23}{24}$ de fin, on devait tirer 240 sous tournois.

[2] Le ms. fr. 5524, f° 87, et le Registre de Lautier, f°. 76, nous donnent la figure d'une monnaie qu'ils identifient

En même temps, étaient ouvrés, par le même maître particulier, 518,400 doubles tournois à 1 denier 16 grains de loi, et de 200 au marc.

A Troyes, Pierre de Noyers, du 30 novembre au 11 janvier 1356, a frappé 445,000 gros blancs, et 708,000 doubles tournois, sur le pied 48ᵉ.

avec ce gros blanc. En voici la description, d'après les exemplaires de ma collection :

✱ IOhANNES · DEI · GRA; et en légende extérieure; ✱ BHDICTV ⁝ SIT ⁝ NOMG ⁝ DNI ⁝ NRI ⁝ DEI ⁝ IhV ⁝ XPI. Croix cantonnée d'une fleur de lis aux 2ᵉ et 3ᵉ cantons.

Au revers : FRANCORV · REX. Grande couronne rehaussée de 3 fleurs de lis. Bordure de 12 cartouches, contenant chacun une fleur de lis.

Le poids légal devait être 3,2505, et la pièce actuelle pèse 3,40. Il est donc manifeste que les deux mss. précités nous induisent en erreur, et que la pièce ci-dessus décrite ne représente nullement la monnaie 48ᵉ, du 23 novembre 1356.

Ce qui est fort curieux, c'est que les deux mêmes mss., à la même date et à la même page, nous indiquent la fabrication de gros deniers d'argent, à 6 deniers de loi, de 80 au marc et courant pour 12 deniers tournois.

La figure qu'ils donnent cette fois est celle de la monnaie suivante :

✱ IOhANNES ˅ REX; et en légende extérieure, la même formule que sur la pièce précédemment décrite. Croix accompagnée de deux points à chacune de ses extrémités.

Au revers : TVRONVS ˅ CIVIS. Châtel ordinaire contenant deux croisettes évidées. Bordure de douze fleurs de lis dans de petits cartouches.

Poids 2,80. M. C. Cette fois, le poids est satisfaisant.

Un gros à 6 deniers de loi et de 80 au marc, valant 12 deniers tournois, est une pièce frappée sur le pied 32ᵉ, et je ne trouve aucune trace, dans les ateliers de la langue d'Oil, d'une monnaie 32ᵉ émise en vertu d'une ordonnance du 23 novembre 1356, dans des registres de fabrication parvenus jusqu'à nous. J'en conclus : 1° que l'indication double des mss. consultés ci-dessus, en ce qu'elle semble concerner tous les ateliers, est erronée, et qu'il n'y a eu en réalité, le 23 novembre 1356, que la monnaie 48ᵉ mise en cours de fabrication dans les ateliers monétaires de la langue d'oil.

Heureusement nous trouvons l'explication de cette double indication de gros blancs différents, placés au 23 novembre 1356, dans le fait suivant.

Ce jour-là, le duc de Normandie manda aux généraux maîtres des monnaies, de prescrire aux gardes des monnaies de la langue d'Oc, de faire exécuter l'ordonnance du comte d'Armagnac, prescrivant de frapper dans les ateliers du Languedoc, sur le pied 32ᵉ :

1° Des gros d'argent à 6 deniers de loi, argent-le-Roi, de 80 au marc et de 12 deniers tournois de cours;

2° des doubles tournois noirs, à 2 deniers 12 grains de loi, et de 200 au marc;

3° des deniers tournois à 1 denier 18 grains de loi, et de 280 au marc.

En effet, les gardes avaient refusé de donner suite à l'ordonnance du comte d'Armagnac « parce que icelle ordonnance ne leur estoit envoyée par nous, « dit le Prince, et par le conseil de nostre « très cher seigneur et père et de nous, « étant par deça, si comme il a été acoustumé. »

Les généraux maîtres s'empressèrent d'envoyer un mandement dans ce sens à Figeac, Toulouse, Agen, Le Vigan et Montpellier.

La monnaie de Troyes, « pour le novel pié » et faute de billon, avait chômé du 30 novembre au 13 décembre 1356.

A Saint-Pourçain, Huguenet Guibert a frappé, du 6 décembre au 28 février 1356, 505,000 gros blancs, sur le pied 48e.

A la date précitée, Leblanc, dans ses *Tables*, mentionne un gros à 6 deniers de loi, et de 80 au marc, ayant cours pour 12 deniers tournois.

Il est manifeste qu'il a emprunté ce renseignement au ms. fr. 5524 dont il a fait constamment usage.

Le 25 novembre 1356, le duc de Normandie adressa au Prévôt de Paris un mandement fixant ainsi qu'il suit le cours des monnaies :

L'agnel au mouton d'or, que l'on frappait alors, pour 30 sous tournois (il était de 52 au marc);

Les blancs, qui avaient eu jusque-là cours pour 8 deniers tournois, n'en vaudraient plus que trois;

Le gros blanc et le double tournois récemment ordonnés, pour 12 deniers et pour 2 deniers tournois.

Il n'est pas question de deniers tournois ni de deniers parisis.

Toutes autres monnoies devant être « abatues et mises au marc pour « billon. »

L'exécutoire de cette ordonnance est du 4 décembre 1356; et, le 7 décembre 1356, l'ordonnance elle-même fut notifiée aux changeurs de Paris.

Leblanc place au 28 novembre le gros à 4 deniers de loi, et de 80 au marc, valant 12 deniers tournois.

Le 4 décembre 1356, le duc de Normandie, lieutenant du Roi, envoyait aux généraux maîtres des lettres patentes, leur ordonnant de faire immédiatement délivrer 6,312 livres 10 sous de gros deniers blancs sur le pied 60e, trouvés trop faibles de 16 pièces par marc d'œuvre, qu'ils avaient arrêtés et pour lesquels ils voulaient « faire punition des « maîtres et gardes, dont trefforment nous déplaist, » dit le texte. Ils se

contenteront de leur faire «rendre le foiblage, tel comme il sera trouvé[1]. »

Nous voici arrivés au moment où Étienne Marcel commence à jouer son rôle de révolutionnaire ambitieux.

Le chroniqueur Nicole Gilles (*Les chroniques et annales de France*, t. II, f° xvij v° et suivants, Paris, 1666, Nicolas Duchemin) nous raconte avec détails les faits qui fournirent à Étienne Marcel l'occasion d'entrer en rébellion ouverte contre le lieutenant du Roi Jehan, retenu prisonnier à Londres.

Le 10 décembre 1356 fut criée à Paris une nouvelle monnaie faite par l'ordonnance du duc de Normandie. C'était un denier blanc de 80 au marc, à 3 deniers de loi, et qui devait courir pour 12 deniers tournois. Le mouton d'or était mis à 30 sous tournois. De là violente émotion populaire, « car ceux qui gouvernoient en ladite ville ne vouloient « souffrir le Duc avoir finance sans leur congé, et, pour ceste cause, le « Prevost des marchans, nomme Estienne Marcel, et plusieurs des habi- « tans de la ville de Paris, allèrent au Louvre, en moult grand nombre, « devers ledit comte d'Anjou, et luy requirent qu'il voulust faire cesser « le cours de la monnoie que monseigneur le Duc de Normandie, son « frère, avoit nouvellement faict faire; et luy dirent que pour rien ilz ne « souffriroient qu'elle eust cours. »

Le duc d'Anjou leur répondit qu'il consulterait son conseil, et qu'il leur ferait réponse. Le lendemain et le surlendemain, ils revinrent plus nombreux chaque fois, et le jeune prince finit par leur accorder que l'on interromprait la fabrication de la monnaie incriminée, jusqu'à ce qu'il connût la volonté du duc de Normandie; à partir de ce moment, la monnaie en question n'eut plus de cours. Le 27 janvier, le lieutenant

[1] Ces gros sur le pied 60° avaient été créés par ordonnance du 13 septembre 1356. Ils étaient à 3 deniers de loi, de 112 $\frac{1}{2}$ au marc, et devaient courir pour 8 deniers tournois.

Ils ont été frappés à Paris, du 19 septembre au 29 octobre, puis au 26 mars 1356 (ms. 4533, fol. 77 r°).

L'exécutoire, daté du 22 septembre 1356, porte que l'on mettra « devers la « croix, en l'un des bousts, encores ung « petit poinct, avec les deux poincts qui y « sont, et devers la pille, au costé destre « de la tour, ung poinct. »

Cet exécutoire fut envoyé à Figeac, Toulouse, Agen, Le Vigan, Saint-Quentin, Tournai, Angers, Saint-Pourçain, Montpellier, Troyes, Dijon, Mâcon, Poitiers, Limoges et Rouen.

Inutile de donner les nombres à nous connus des gros de cette espèce, frappés dans les monnaies dont les registres de délivrances nous sont parvenus.

du Roi rentrait à Paris, du voyage qu'il avait fait à Metz pour assister à la promulgation de la Bulle d'or, décrétée par l'empereur des Romains, Charles IV. Aussitôt de retour, il envoya quelques-uns de ses conseillers auprès d'Étienne Marcel, pour lui demander une conférence à Saint-Germain-l'Auxerrois, où ils lui communiqueraient ce que le duc de Normandie les avait chargés de lui dire. Une fois Marcel et ses suppôts arrivés au rendez-vous, les conseillers du Duc lui demandèrent de faire cesser l'opposition au cours de la monnaie rejetée par eux. Ils répondirent nettement qu'ils n'en feraient rien, et, au sortir de cette conférence, Marcel ordonna une grève générale de tous les ouvriers, auxquels il enjoignit de prendre incontinent les armes. Le Duc, effrayé de ces dispositions hostiles, finit par accorder tout ce que les émeutiers exigeaient de lui. Le cours de la monnaie condamnée par eux fut arrêté, et il fut convenu qu'une assemblée des trois états serait convoquée, par les soins des Parisiens, et que cette assemblée déciderait sur toutes les questions en litige.

Étienne Marcel exigea que le Duc fît occuper militairement les hôtels de Simon de Bucy, de messire Nicolas Braque, maître d'hôtel du Roi, qui depuis longtemps dirigeait les finances royales, d'Enguerrand de Petit-Celier, trésorier de France, et de Jehan Poillevillain, maître des comptes et général des monnaies. Tous les biens de ces personnages furent saisis et inventoriés. Ensuite de quoi l'assemblée des trois états de tout le royaume fut convoquée à Paris, pour le 5 février suivant.

Au jour dit, les états s'assemblèrent; ils délibérèrent plusieurs jours de suite au couvent des Cordeliers. Le meneur de cette assemblée était Robert le Coq, évêque de Laon, ami de Marcel et de Charles le Mauvais, roi de Navarre. Le 3 mars, le Coq, dans la séance des états tenue en la chambre du Parlement, en présence du duc de Normandie et de ses frères, les comtes d'Anjou et de Poitiers, demanda la destitution de quatorze des grands officiers de la couronne, à commencer par Nicolas Braque et Jehan Poillevillain. L'évêque requit de plus que l'on donnât cours à une bonne monnaie, telle que la voudrait l'assemblée des états, et, à cette condition, il déclara qu'on entretiendrait sur pied une armée de 30,000 hommes, dont la solde serait payée par les mains des commissaires que les Parisiens choisiraient eux-mêmes. Le duc de Normandie fut contraint de céder sur tous les points.

Les commissaires délégués furent, pour la noblesse, Jehan de Picquigny, âme damnée de Charles le Mauvais, et, pour le commun, Estienne Marcel et Colart le Chaussier. Les quatorze grands officiers mis à l'index furent destitués; de tous les membres du Parlement, il n'en

resta que seize en place, et, à la Chambre des comptes, quinze seulement furent conservés dans leur charge; tous les maîtres et clercs des comptes furent renvoyés, et remplacés par deux clercs et deux laïques choisis par les révoltés. Mais bientôt les nouveaux nommés, n'entendant rien aux affaires, réclamèrent l'adjonction de quelques-uns des révoqués. Il fallut bien se décider à leur en rendre quatre! Ne dirait-on pas, en vérité, que l'on raconte des faits de l'histoire contemporaine?

A la date du 11 janvier 1357, le même chroniqueur ajoute qu'à l'assemblée des trois états ne vinrent aucuns membres de la noblesse, et que très peu de gens d'église s'y rendirent. Après plusieurs jours de délibérations stériles, l'assemblée se sépara, en s'ajournant au 11 février suivant, après avoir toutefois ordonné que l'on frappât une monnaie plus faible que la précédente, et que, du profit de sa fabrication, le duc de Normandie ne prendrait que le cinquième, les quatre autres cinquièmes devant être attribués aux dépenses de l'armée. Le cours du mouton d'or fut alors porté à 30 sous parisis, au lieu de 30 sous tournois. Si Nicole Gilles dit vrai, ce n'était pas la peine de se révolter à propos du faible titre d'une monnaie dont on s'empressait de diminuer encore la valeur intrinsèque!

Cherchons quelle était la monnaie qui servit de prétexte à la rébellion. Nous avons vu que le 23 novembre 1356 fut signée l'ordonnance du duc de Normandie qui créait la monnaie 48e, composée : 1° de gros deniers blancs à 4 deniers de loi, et de 80 au marc, devant courir pour 12 deniers tournois; 2° de doubles tournois à 1 denier 16 grains de loi, et de 200 au marc.

Nous avons vu de plus : 1° que l'exécutoire des généraux maîtres est du 28 novembre 1356; 2° que, dès le 25 novembre 1356, le duc de Normandie avait adressé au prévôt de Paris des lettres patentes fixant à 12 et à 2 deniers les cours du gros blanc et du double tournois récemment ordonnés, c'est-à-dire du 23 novembre 1356; 3° que l'exécutoire de l'ordonnance contenue dans les lettres patentes du 23 novembre 1356, est daté du 4 décembre 1356; et 4° que le 7 décembre 1356 seulement, cette ordonnance fut notifiée aux changeurs de Paris.

Du 7 au 10 décembre 1356, il n'y a que deux jours pleins; il est donc hors de doute que la monnaie dont la création servit de prétexte à l'insurrection ne peut être que la monnaie 48e, comportant le gros blanc de 12 deniers tournois, à 4 deniers de loi, et de 80 au marc, ramenée à 3 deniers de loi seulement,

Il y a mieux : un gros à 3 deniers de loi, et de 80 au marc, valant

12 deniers tournois, est une monnaie sur le pied 64°, or j'ai beau chercher, et dans le ms. 4533 qui nous donne la fabrication parisienne des monnaies, et dans les registres des ateliers particuliers du royaume, je ne trouve aucune trace, à cette époque, d'une émission de monnaie sur le pied 64°.

Dans le ms. 4533 nous ne voyons, en effet, du 19 septembre au 26 mars 1356, que des gros deniers à 3 deniers, argent-le-Roi, de 112 $\frac{1}{2}$ au marc, et de 8 deniers tournois. Or cette monnaie, sur le pied 60°, ainsi que nous l'avons vu, était, par les lettres patentes adressées au prévôt le 25 novembre 1356, mise à 3 deniers au lieu de 8. Il en faut probablement conclure que cette ordonnance fut rapportée, et que, jusqu'au 26 mars 1356, et à partir du 10 décembre, la fabrication des gros blancs de 12 deniers tournois créés le 22 novembre n'eut pas lieu à Paris.

Il semble, de plus, que l'ouvrage des gros de 8 deniers tournois, à 3 deniers de loi, et de 112 $\frac{1}{2}$ au marc fut repris et continué, nonobstant les lettres patentes au prévôt, du 25 novembre.

Impossible donc de trouver à quel jour précis put être ordonné le gros blanc de 12 deniers tournois, à 3 deniers de loi seulement, et de 80 au marc, qui, suivant Nicole Gilles, aurait été créé à Paris le 10 décembre 1356. Mais il n'en reste pas moins certain qu'à cette date une nouvelle monnaie, créée par le duc de Normandie, servit de prétexte à Étienne Marcel pour commencer le mouvement insurrectionnel qui devait le rendre maître de Paris jusqu'à la fin d'août 1358.

Devons-nous accepter dans tous ses détails le récit de Nicole Gilles? J'en doute un peu. Voici en effet que je constate, à l'aide du dépouillement des registres de délivrances, conservés aux Archives nationales, qu'après le 10 décembre 1356 il fut émis, sur le pied 28°, un gros blanc de 10 deniers tournois, à 5 deniers de loi, et de 70 au marc.

Ainsi, du 18 décembre 1356 au 28 mai 1357, il a été émis à Rouen 953,000 de ces gros blancs par Jehan Cornevalois, et dans le même temps celui-ci a émis 2,112,000 deniers tournois, à 1 denier 20 grains, et de 256 $\frac{2}{3}$ au marc.

Du 18 décembre 1356 au 19 mai 1357, la monnaie de Rouen avait chômé : « par faulte de billon, après le novel pié. »

A Troyes, du 11 janvier 1356 au 18 juin 1357, Pierre de Noyers en a frappé 459,000. Il y avait eu chômage, faute de billon « et pour le « pié nouvel, » du 11 au 27 janvier.

Dans le même intervalle de temps, il avait émis 5,346,305 deniers tournois, à 1 denier 20 grains, et de 256 $\frac{2}{3}$ au marc.

A Saint-Pourçain, Huguenet Guibert a émis, du 28 février 1356 au 9 septembre 1357, 480,000 gros blancs de 10 deniers tournois, à 5 deniers de loi, et de 70 au marc, sur le pied 28e; — plus, 123,150 deniers tournois à 1 denier 20 grains et de 256 $\frac{2}{3}$ au marc.

A Poitiers, Bernard de Jondrac (ou Gondrac), du 11 mars 1356 au 29 juillet 1357, a émis 5,206,027 gros sur le pied 28e, et 4,142,848 deniers tournois à 1 denier 20 grains, et de 256 ($\frac{2}{3}$ omis) au marc. La première délivrance de ces deniers tournois a eu lieu le 31 mars.

A Paris (suivant le ms. 4533, f° 77 v°), du 26 mars 1356 au 23 janvier 1357, il a été frappé, sur le pied 28e :

1° Des gros deniers d'argent à la couronne, de 10 deniers tournois, à 5 deniers de loi, et de 70 au marc;

2° Des deniers parisis à 2 deniers de loi, et de 224 au marc;

3° Des deniers tournois à 1 denier 20 grains de loi, et de 256 $\frac{2}{3}$ au marc[1].

A Toulouse, Pierre Puget et Guillaume de la Porte ont émis 384,000 gros blancs, et 197,100 deniers tournois, sur le pied 28e.

A Rouen, Jehan Cornevalois, du 28 mai au 29 juillet 1357, a émis 2,815,000 deniers tournois, sur le pied 28e.

Du 29 juillet au 7 septembre 1357, il en a encore émis 369,590.

A Troyes, Renaut Faitement a émis, du 16 juin au 11 novembre 1357, 318,000 gros blancs, sur le pied 28e, et 1,755,130 deniers tournois, sur le même pied[2].

Le 25 janvier 1356, le duc de Normandie ordonna aux généraux des monnaies, attendu les nécessités de la guerre, d'ouvrer 3,000 marcs ou environ d'argent « qui sera baillé de par nous » en deniers blancs à 3 deniers de loi, et de 112 $\frac{1}{2}$ au marc, sur le pied de monnaie 60e « autelz et « samblables comme ceulx que l'on faisoit paravant, toute hâte recom- « mandée. »

[1] Leblanc met au 26 mars 1356 le gros à la couronne, à 5 deniers de loi, de 70 au marc, et valant 10 deniers tournois.

[2] C'est au 28 février 1356, que le ms. 5524, f° 88 r°, et le Registre de Lautier placent l'ordonnance créant le gros blanc à la couronne, à 5 deniers de loi, et de 70 au marc, valant 10 deniers tournois. La figure qu'ils donnent est celle du gros à la croix fleurdelisée, à pied, avec la légende : ✠ IOHANNES DEI GRA; et au revers, une grande couronne au-dessus de FRANCO-RV REX en deux lignes.

Les généraux maîtres expédient aussitôt à Angers l'exécutoire de cette ordonnance.

Le 6 février 1356, le duc de Bretagne apporta à la chambre des monnaies une ordonnance datée de la veille, 5 février, pour 1,000 marcs d'argent ou environ, à faire encore ouvrer à la monnaie d'Angers, et toujours sur le pied 60ᵉ. L'exécutoire fut aussitôt expédié à Angers.

Il semble certain que cette monnaie, sur le pied 60ᵉ, n'a été frappée, cette fois, qu'à Angers.

En mars 1356, parut un édit rédigé, en conséquence des décisions de l'assemblée des trois états du royaumes, pour la langue d'Oïl; l'article 15 de cet édit était ainsi conçu :

« Nous promettons en bonne foy de faire faire bonne monnoye dores-« enavant, d'or et d'argent, blanche et noire, c'est à sçavoir :

Florins au « mouton d'or fin, de 52 au marc, pour 30 sous tournois « la pièce;

« Demis-moutons, pour 15 sous tournois, de telle taille, de tel aloy, « et tel cours ou mise, comme par les trois états est conseillé, et « comme il appert plus à plein par certaine instruction sur ce, faicte de « nostre commandement, laquelle est par devers le prévost des marchans; « et les patrons desdites monnoies d'or et d'argent, blanche et noire, et le « pied d'icelles ne changerons, muerons ne empirerons, sans avoir sur « ce conseil et deliberacion et consentement avec lesdits trois états. »

(Archives de la monnaie de Paris.)

Il eût été difficile de constater plus clairement l'influence absolue qu'exerça le prévôt Étienne Marcel sur le système monétaire du royaume, après le triomphe de l'émeute fomentée par lui, le 10 décembre 1356.

Le 12 mars 1356, des lettres patentes, adressées au sénéchal de Beaucaire, contenaient un tarif des seules monnaies admises au cours. C'étaient :

Les deniers d'or au mouton, pour 30 sous tournois;
Les petits deniers d'or au mouton, pour 15 sous tournois;

Les gros blancs à la couronne, pour 10 deniers tournois;

Les petits deniers parisis, pour 1 denier parisis;

Les petits deniers tournois noirs, que l'on fait à présent, pour 1 denier tournois;

Les deniers blancs dernièrement faits, pour 3 deniers tournois, au lieu de 8, leur ancien prix.

Leblanc place au 15 juin 1357 le petit mouton d'or fin, de 104 au marc, valant 12 sous 6 deniers.

Il y a là une erreur de date sans doute, puisque le tarif adressé, le 12 mars 1356, au sénéchal de Beaucaire, attribue au petit mouton d'or le cours de 15 sous tournois.

Le 17 septembre 1357, une ordonnance de «Charles, aisné fils du «Roy de France, duc de Normandie et dauphin de Viennois,» réduisit à 4 le nombre des généraux maîtres des monnaies, sous prétexte d'économie; ceux qui furent maintenus dans leur charge sont Jehan le Flament, Raoul Maillart, Jacquelin Fremont et Guillaume de Hametel. Le prince ajoute : «Et que tous les autres en soient ostez et debouttez du «tout, nonobstant quelsconques dons à eux faicts sur ce, ou lettres oc-«troyées par notredict seigneur ou par nous, sous quelque forme que «ce soit.»

Il n'est pas difficile de deviner, sous ces destitutions, autant de coups frappés par Étienne Marcel, qui pouvait craindre que ses projets ne fussent contrariés par des généraux maîtres qui ne seraient pas à sa dévotion.

Le 22 janvier 1357, fut créée, par lettres patentes, la monnaie 45e qui devait donner 11 livres 5 sous tournois par marc d'argent; cette nouvelle monnaie comportait : 1° des gros deniers blancs à la fleur de lis, à 4 deniers de loi argent-le-Roi, et de 60 au marc, ayant cours pour 12 deniers parisis (soit 15 deniers tournois); 2° des deniers parisis et des tournois petits «tels que bon vous semblera, en pois, coing et loy, «selon ledit pied, et là où vous verrez qu'il appartiendra de faire, etc.»

(A. N., reg. Z, 1b 56, fol. 1 v°.)

L'exécutoire des généraux maîtres est daté du 23 janvier 1357. Il annonce l'envoi des « patrons et exemplaires » du nouveau gros denier.

Le même jour, cette ordonnance fut notifiée aux changeurs de Paris par « Jehan Baillet, trésorier de France et Jacques le Flament, seigneur « des comptes, présens les généraux maistres des monnoyes. »

Le 23 janvier 1357, l'exécutoire fut expédié à Limoges, Poitiers, Saint-Quentin, Tournai, Dijon, Mâcon, Figeac, Toulouse, Agen, le Vigan et Angers.

Leblanc place au 23 janvier 1357 le blanc à la fleur de lis, à 4 deniers de loi, et de 60 au marc, valant 15 deniers tournois.

Nous lisons dans le ms. 4533, f° 77 v°, que, du 23 janvier 1357 au 1er mai 1358, il fut frappé à Paris :

1° Des gros blancs à la fleur de lis, de 15 deniers tournois, à 4 deniers de loi argent-le-Roi, et de 60 au marc;

2° Des doubles tournois à 1 denier 16 grains, argent-le-Roi, et de 187 $\frac{1}{2}$ au marc.

Nous avons déjà dit qu'à la date du 11 janvier 1357, les états décidèrent que le Dauphin ferait une nouvelle monnaie de titre plus faible que celle qui avait été ouvrée jusqu'alors, et que le profit de ce monnayage serait attribué, un cinquième au prince, et les quatre autres cinquièmes aux frais de la guerre.

C'est évidemment la monnaie 45e, décrétée le 23 janvier 1357, c'est-à-dire le grand blanc à la fleur de lis, à 4 deniers de loi, et de 60 au marc, valant 15 deniers tournois, qui fut le résultat de cette délibération de l'assemblée. En effet, cette monnaie était plus faible que la précédente, puisque le gros blanc à la couronne, de 70 au marc, à 5 deniers de loi et ne valant que 10 deniers tournois (sur le pied 28e), était précisément cette *monnaie précédente*. Ce fut ce nouveau grand blanc à la fleur de lis, qui reçut du peuple le nom de « patte d'oie. »

Voici les renseignements particuliers que j'ai eu la bonne fortune de recueillir sur la fabrication de cette monnaie 45e.

A Poitiers, Jehan Lalier, jusqu'au 20 mai 1358, a frappé 457,000 de ces gros blancs à la fleur de lis, plus 2,316,000 doubles tournois à 1 denier 16 grains de loi, et de 187 $\frac{1}{2}$ au marc.

A Troyes, Pierre de Noiers, du 11 novembre 1357 au 7 mars suivant,

a frappé 438,000 de ces grands blancs à la fleur de lis, et 765,800 doubles tournois à 1 denier 16 grains, et de 187 ½ au marc. Puis du 7 au 21 mars 1357, par Renaut Faitement, 248,000 grands blancs à la fleur de lis, et 561,600 doubles tournois, ont été émis à Troyes; enfin, du 21 mars 1357 au 12 mai 1358, Pierre de l'Esclat a émis 142,800 doubles tournois et 402,000 blancs à la fleur de lis, dans la même ville.

A Rouen, du 15 février 1357 au 13 mai 1358, Colin Canel a émis 2,812,780 doubles tournois à 1 denier 16 grains de loi, et de 187 ½ au marc, plus 677,000 gros blancs à 4 deniers de loi, et de 60 au marc.

Avant le 15 février 1357, Jehan Cornevalois y avait déjà émis 68,000 de ces grands blancs à la fleur de lis, sur le pied 45ᵉ.

A Saint-Pourçain, entre le 9 septembre 1357 et le 6 mai 1358, Huguenet Guibert a émis 864,000 gros blancs, sur le pied 45ᵉ, et 1,051,200 doubles tournois à 1 denier 16 grains de loi, et de 187 ½ au marc.

A Montpellier, entre le 23 septembre 1357 et le 20 mai 1358, Huguenet de Neproux a émis 554,000 grands blancs et 139,200 doubles tournois.

A Toulouse, du 5 octobre 1357 au 7 avril 1358, Pierre Puget et Guillaume de la Porte ont émis 341,050 gros blancs à la fleur de lis. Puis du 7 avril 1358 au 18 mai, Pierre Lacoste a émis, dans la même ville, 341,000 de ces mêmes blancs.

A Saint-Pourçain, du 6 au 9 mai 1358, Barthélemy Ruau a émis 139,160 doubles tournois sur le pied 45ᵉ.

Le 23 janvier 1357, des lettres patentes fixèrent ainsi qu'il suit le cours des monnaies :

Le denier d'or à l'agnel, pour 30 sous parisis;
L'agnelet d'or, pour 15 sous parisis;
Les blancs de 10 deniers tournois, pour 10 deniers tournois;
Le denier parisis, pour 1 denier parisis;
Le denier tournois, pour 1 denier tournois;
Les bons gros deniers blancs à la fleur de lis, que l'on fait et que l'on fera doresenavant, pour 12 deniers parisis.

Toutes les autres monnaies ne courront plus.

Le 28 janvier 1357, trente-huit lettres patentes notifiant ce tarif

furent apportées à la chambre des monnaies, pour être expédiées aux bailliages et sénéchaussées du royaume.

Le 8 février 1357, fut apportée à la chambre une ordonnance du Dauphin, datée du 7 février 1357, prescrivant la fabrication des doubles tournois à 1 denier 16 grains de loi, et de 187 $\frac{1}{2}$ au marc « tels comme « bon vous samblera, en ouvrant sur le pied 45°. »

L'exécutoire est du 9 février 1357, et il fut envoyé avec le patron du double en question, à Poitiers, Limoges, Dijon, Mâcon, Saint-Quentin, Tournai, Angers, Figeac, Toulouse, Agen, le Vigan, Saint-Pourçain et Montpellier.

Nous avons donné plus haut quelques renseignements, parvenus jusqu'à nous, sur la fabrication de ces doubles tournois.

F. DE SAULCY.

(*La suite à un prochain cahier.*)

La Société Romaine après les grandes guerres d'Afrique et de Macédoine.

PREMIER ARTICLE.

Le beau temps de l'égalité républicaine est compris pour Rome entre l'époque où commence la guerre du Samnium et celle qui vit finir la seconde guerre punique. Tout alors était commun, les magistratures, les honneurs, le dévouement pour la chose publique; et, à l'égalité des droits, répondait presque celle des fortunes. Les grands consulaires, Cincinnatus, Curius, Fabricius, quand ils ne portaient pas la robe triomphale, étaient vêtus de la tunique du paysan, dont ils avaient la pauvreté et les mœurs laborieuses. Patriciens et plébéiens rivalisaient de zèle à servir l'État; et, si les uns avaient donné les Fabius, les Papirius et les Scipions, les autres pouvaient s'honorer des Decius,

des Métellus et des Marcellus. Les Romains d'alors étaient véritablement un grand peuple, toujours rude et grossier, mais où le sentiment du devoir civique remplissait les âmes, et qui gardait, avec la forte constitution de la famille, la vie sévère des anciens jours. Aussi fut-ce l'époque des difficiles victoires sur les Samnites et Pyrrhus, sur Carthage et Annibal, qui rendirent toutes les autres aisées.

Dans ces guerres, Rome avait lutté pour l'existence; elle y trouva l'empire, mais elle y faussa ses institutions. Sous la pression des nécessités qui se produisirent, elle remonta la pente qu'elle avait descendue; elle retourna de l'égalité au privilège, d'un régime de sage démocratie, excellent pour une cité, à un gouvernement concentré, indispensable pour une domination qui s'était étendue si loin. Malheureusement cette révolution se compliqua d'une autre : les conditions économiques de la société furent changées par la conquête d'opulentes provinces. Rome, qui avait eu longtemps les mœurs de la pauvreté, prit celles de la richesse, mais de la richesse acquise par le pillage, non par le travail. L'opposition des classes se reforma, et, comme aux anciens jours, la ville contint deux peuples différents. Si le temps et la loi avaient presque effacé la distinction entre patriciens et plébéiens, une barrière plus haute s'était élevée entre le riche et le pauvre : celui-là devenant de jour en jour plus fier, plus insolent; celui-ci plus misérable et plus humble.

Cette transformation, par laquelle s'expliquent les révolutions du dernier siècle de la république, eut deux causes : d'une part, l'invasion de l'hellénisme modifia les mœurs et les croyances de l'aristocratie romaine; de l'autre, les guerres continuelles usèrent l'ancien peuple, que des affranchis remplacèrent, et elles ne purent être menées à bonne fin que par la concentration de tous les pouvoirs aux mains du sénat.

Pour cette révolution morale et politique, il faut moins accuser l'ambition des hommes que l'influence irrésistible du milieu où maintenant les Romains vivaient. Les peuples ne sont pas à ce point maîtres de leurs destinées, qu'ils puissent échapper aux conséquences de leurs propres entreprises. Sur le théâtre du monde, deux puissances inégales sont en action, la liberté de l'homme et la fatalité historique, je veux dire cette force des choses que l'homme crée lui-même, puisqu'elle résulte de faits accomplis par lui, mais dont nulle sagesse ne peut prévoir toutes les suites, dont nulle volonté ne parvient à maîtriser tous les effets. Ainsi l'invasion de l'hellénisme fut l'inévitable réaction de vaincus civilisés sur des vainqueurs barbares, et l'oligarchie hérita né-

cessairement d'une assemblée populaire impropre à gérer les intérêts nouveaux que la victoire avait fait naître.

« Après les guerres d'outre-mer, dit Cicéron, un large fleuve d'idées « et de connaissances pénétra dans Rome[1]. »

Mais les Grecs d'alors que pouvaient-ils donner?

Ce peuple avait tant agi, qu'il avait beaucoup vécu et qu'à l'époque qui nous occupe il était déjà bien vieux; vieillesse sans honneur d'une société qui usait un reste de force dans une activité turbulente, et qui avait perdu les vertus du temps où, chacun étant nécessaire à tous, tous travaillaient au bien commun. Les Éphèbes recevaient encore leur éducation sévère, mais ils l'oubliaient vite, dès qu'ils entraient dans le milieu corrompu de la nouvelle société. Depuis qu'Alexandre avait livré aux Grecs les trésors de la Perse et que ses successeurs leur offraient mille emplois de cour dans lesquels la complaisance pour le maître menait à la complaisance pour soi-même, les mœurs, auparavant contenues par la pauvreté et le péril, s'étaient amollies, et, malgré des dehors encore brillants, cette civilisation semblait n'avoir d'autre but que de multiplier pour l'homme les moyens de donner satisfaction à ses appétits les moins élevés[2]. La grande affaire consistait à bien vivre, non comme l'avaient entendu Phidias et Platon, mais à la façon de ces pourceaux d'Épicure, le mot est d'Horace[3], qui déclaraient que la raison et la nature voulaient qu'on rapportât tout au plaisir du ventre[4]. Les poètes comiques y revenaient sans cesse: un d'eux fait exposer par un cuisinier la haute influence de l'art culinaire sur les affaires humaines.

« Quels contes est-ce que tu nous débites-là? » dit le poète Alexis[5]. « Et le Lycée, et l'Académie, et l'Odéon, et le conseil amphictyonique, « niaiseries de sophistes, où je ne vois rien qui vaille! Buvons, mon cher « Sicon; buvons à outrance et menons joyeuse vie, tant qu'il y a moyen « d'y fournir. Vertus, ambassades, commandements, vaine gloire que

[1] *De Rep.*, II, 19. Il disait encore, au *Pro Arch.*, 3: « Erat Italia tunc plena « græcarum artium ac disciplinarum. »

[2] « Græci vitiorum omnium genito- « res. » (Pline, *Hist. nat.*, XV, 4.) Voyez dans Paute, *passim*, la définition de la vie grecque, *pergræcari*.

[3] « ... Epicuri de grege porcum. » (*Ép.*, I, IV.) Cicéron avait dit aussi : « Epi- « cure noster ex hara producte, non ex « schola. » (*In Pis.*, 16.)

[4] Athén., XII, 67.

[5] Fragment conservé par Athénée, *Ap. Fragm. comicorum* (Didot), p. 524. Alexis était né à Thurium (Suidas, *s. v.* Ἄλεξις) peu de temps avant la destruction de cette ville par les Lucaniens en 390. Par sa naissance, il appartient donc à l'Italie, mais il vécut à Athènes et mourut vers 288. Aulu-Gelle (II, XXIII) dit que quelques-unes de ses nombreuses pièces furent traduites ou imitées par les Romains.

« tout cela, et vain bruit du pays des songes. La mort mettra sur toi sa « main de glace au jour marqué par les dieux. Que te demeurera-t-il « alors? Ce que tu auras bu et mangé : rien de plus. Le reste est pous« sière : poussière de Périclès, de Codrus ou de Cimon ! »

Boutade de poète, dira-t-on; oui, sans doute, mais signe du temps. Ennius venait de traduire pour les Romains la gastronomie d'Archestrate et l'on sait que bien ordonner un repas était une gloire que le grave Paul-Émile ambitionnait.

Pour cette vie joyeuse, il fallait de l'or. On en cherchait en tous lieux, en toutes choses, par le vice et la fraude. La parole n'était plus qu'un jeu [1], et il était des gens qui osaient dire : « Ô divin métal ! don le « plus précieux fait aux mortels; une mère est moins chère que toi ! » Ou encore : « Qu'on m'appelle coquin, pourvu que je gagne [2]. » Un mot habituel en Grèce était : « Prête-moi ton témoignage, à charge de « revanche [3]. » Aussi quelle improbité, quelle mollesse, quelle dépravation dans la vie publique et dans la vie privée ! Polybe en est le témoin attristé [4].

Mais tout se tient dans l'existence des peuples; l'esprit baissait comme la moralité. Aux travaux sévères de l'intelligence avait succédé la recherche des subtilités. L'imagination, cette faculté puissante des peuples jeunes, était perdue, et le génie grec, épuisé, ne pouvant plus créer, observait, analysait, critiquait. Les savantes théories remplaçaient l'inspiration féconde, les commentateurs succédaient aux poètes; Aristarque régnait à Alexandrie, Cratès de Mallos, à Pergame [5]. Plus de poésie ni d'éloquence : Démosthène et ses émules avaient été les derniers orateurs d'Athènes; Euripide et Aristophane ses derniers poètes. Dès le quatrième siècle, la tragédie était morte; au troisième, quelques écrivains peuvent encore prétendre à une place à part : Ménandre, le fondateur de ce qu'on appelle la nouvelle comédie que Térence allait imiter à Rome, Callimaque et Théocrite, les poètes de l'élégie et de la pastorale, deux genres qui fleurissent dans la déca-

[1] Voyez dans Plaute, *Asinaria*, v. 184 et ailleurs, ce que c'était que la foi *grecque*.

[2] Diodore (XXXVII, 30) dit que ces vers étaient dans la bouche de tout le monde.

[3] Voyez comme Cicéron arrange les Grecs dans le *Pro Flacco*, surtout au paragraphe 4.

[4] Voyez aussi, pour l'effroyable corruption du monde grec, Athénée : sur Démétrius de Phalère, XII, LX; sur Antiochus Théos, VII, XXXV, et X, X; sur les villes de Syrie, XII, XXXV; sur le philosophe Anaxarque, XII, LXX, etc.

[5] Cratès fut envoyé, vers 152, par le roi Attale, en ambassade à Rome, où il fit de nombreuses lectures. (Suét., *De Illustr. gramm.*, 2.)

dence des sociétés, comme Tibulle à la fin de la république romaine et Florian sous Louis XV. Le principal mérite d'Apollonius de Rhodes, le poète épique de ce temps, est une médiocrité soutenue[1], et Lycophron, le plus célèbre des membres de la pléiade Alexandrine, exécutait des dessins avec ses vers, des œufs, des haches, etc. Une de ses imaginations poétiques est de montrer Hercule dans le ventre d'une baleine[2]: emprunt qu'il fit peut-être aux Septante; et, pour tout dire, il inventa l'anagramme! Chez ces Grecs de la décadence, les lettres, autrefois l'honneur de la cité, la marque éclatante de la vie religieuse et politique, parce qu'elles étaient l'hommage du génie aux dieux et à la Patrie, se réduisaient à n'être plus que la distraction d'une société frivole. Au second siècle, on trouve un seul nom à citer, celui de Polybe, dont on mettrait l'œuvre à côté des plus grandes, s'il avait été aussi habile écrivain qu'il était historien consciencieux et pénétrant.

L'art obéissait encore à la puissante impulsion que lui avaient donnée Phidias, Polyclète, Praxitèle et Lysippe. Ces grands hommes avaient légué aux écoles de Rhodes et de Pergame, alors les plus florissantes, des modèles incomparables, une habileté de main et des procédés de métier qui devaient soutenir longtemps la défaillance du génie. Mais déjà les signes de décadence se montraient : quelques-uns faisaient colossal croyant ainsi faire grand. A Rhodes, les navires passaient à pleines voiles entre les jambes de la statue du Soleil dont les pieds posaient sur les deux môles du port; d'autres ôtaient à la statuaire son caractère de calme et de sérénité pour qu'elle rivalisât avec la peinture, non seulement dans l'expression pathétique qui appartient aux deux arts, mais dans la représentation des scènes variées et violentes. On fouillait le marbre curieusement, jusqu'à n'y pas laisser une place où un muscle ne fît saillie, et l'on tourmentait la pose des personnages, témoin le groupe trop vanté du Laocoon, qui a pu être appelé une tragédie en trois actes, et celui du Taureau Farnèse, dont on avait voulu faire un poème en pierre.

Du reste, le progrès ou la décadence de l'art importait peu aux Romains, qui laissèrent à leurs sujets le soin de les approvisionner de statues et de tableaux. Aussi l'art grec, qui avait d'abord été un culte, va devenir une industrie; mais bien qu'autour de lui tout ce qui l'inspirait jadis décline, il gardera assez de force pour vivre quatre siècles encore, et pour embellir ce monde nouveau de l'Occident que Rome forcera d'entrer dans la vie civilisée. C'est un mémorable exemple de la puis-

[1] Quintilien, X, I. — [2] Lyc., *Alexandra*, vers 31 et suiv.

sance des traditions et des écoles : phénomène qui, par les mêmes raisons, s'est reproduit chez nous, où, depuis bientôt trois siècles, l'École française n'a eu que des éclipses partielles, tandis que d'autres ont disparu.

La religion, au contraire, n'ayant jamais eu d'enseignement doctrinal ni de clergé constitué en corporation puissante, fut inhabile à retenir les âmes dans les chaînes de la foi antique.

La classe éclairée n'allait aux temples que par habitude et ne prononçait le nom des dieux que comme moyen oratoire. Les Olympiens se mouraient : Eschyle les avait déjà attaqués dans son *Prométhée*, et Aristophane, le rieur audacieux, dans ses *Oiseaux*, où il se joue de la race des dieux comme de celle des hommes. Dans les *Chevaliers*, Nicias, le fidèle serviteur du bonhomme Démos, désespéré de toutes les mésaventures qui lui arrivent, ne trouve rien de mieux, pour se tirer d'affaire, que de se prosterner devant les statues divines. « Quelles statues? » lui dit Démosthène. « Est-ce que tu crois vraiment qu'il y a des dieux? » — « Sans doute. » — « Sur quelles preuves? » — « Parce qu'ils m'ont pris « en grippe... » — « Voilà qui est sans réplique. »

La Grèce semblait perdre la mémoire de son passé; elle oubliait même ses grands hommes. Cicéron s'honora d'avoir retrouvé à Syracuse le tombeau d'Archimède, caché sous les ronces; il vit le temple de Delphes solitaire, la Pythie muette[1], et un Étolien venait de brûler celui de Dodone, le plus vénérable sanctuaire de la race hellénique.

Aux beaux jours de la Grèce, les oracles avaient eu un grand rôle, religieux et patriotique. Mais combien était, à présent, laborieuse la condition des dieux prophétiques, interrogés à chaque instant sur de misérables intérêts, et quelle souplesse d'esprit ne fallait-il pas à leurs prêtres pour rédiger des oracles ambigus, qui satisfissent les dévots sans compromettre le crédit du dieu. On a récemment trouvé, sous les ruines d'un de ces temples, bon nombre d'appels à la protection de Zeus Naios[2]. Une femme l'interroge sur un remède qui la guérisse, et des particuliers lui demandent lequel de trois partis à prendre sera le meilleur. Un berger promet de lui marquer sa reconnaissance, s'il le fait réussir dans une opération de commerce qu'il va tenter sur des troupeaux. Un Ambraciote voudrait savoir quelle divinité lui donnera la fortune et la santé; Agis, comment il pourra recouvrer ses cou-

[1] « Cur isto modo jam oracula Delphis non eduntur, non modo nostra « ætate, sed jamdiu, ut nihil possit esse « contemptius (Cic., *De Divin.*, II, LVII). »

[2] M. Carapanos, *Dodone et ses ruines*, p. 72-83.

vertures et ses oreillers, qu'il a perdus; Lysanias, question plus indiscrète, si l'enfant que Nyla porte dans son sein est de lui. Le Jupiter d'Homère est tombé au rang de nos tireuses de cartes!

Dernier outrage, cette religion profanée n'élevait plus de temples qu'aux puissants du jour, et, par une amère dérision, le vice avait les honneurs de l'apothéose. Thèbes consacrait des autels à la courtisane Lamia; Antiochus le Dieu faisait adorer la divinité de son indigne favori Thémison Hercule[1], et la cité de « la Vierge » rendait un culte divin aux objets des infâmes plaisirs de Démétrius Poliorcète. Ses prières à ce prince étaient, à la fois, un sacrilège et une lâcheté. Au milieu des fêtes d'Éleusis, on vit s'avancer un chœur de citoyens, vêtus de robes blanches et couronnés de fleurs, qui chantaient au nom d'Athènes : « Les « autres dieux dorment ou se promènent, ou même n'existent pas; c'est « à toi, qui n'est pas fait de bois ou de pierre, à toi, dieu présent et vi- « vant, que j'adresse mes adorations. Ô bien-aimé! Fais-moi jouir de la « paix et délivre-moi de mes ennemis, car moi, je ne puis plus com- « battre[2]. »

La philosophie offrait-elle aux âmes les consolations que la religion ne leur pouvait donner?

La philosophie grecque avait déjà parcouru les trois phases glorieuses de son histoire; elle avait étudié :

La *nature* considérée comme une et harmonieuse par ceux qu'Aristote appela « les physiciens; »

L'*intelligence* revendiquant, depuis Anaxagore, le droit d'être mise à part de la matière, et devenant, dans les deux grands systèmes de Platon et d'Aristote, la cause universelle;

Enfin la *morale* essayant, par les écoles d'Épicure et de Zénon, d'enlever à la pensée pure le premier rôle dans la direction des esprits[3].

Nous n'avons pas à exposer ces doctrines, dont la Grèce s'était enivrée et auxquelles les Romains s'intéressaient peu, les plus sages d'entre eux répétant volontiers le mot d'Ennius : « Il faut toucher du bout des « lèvres à la philosophie et non s'en abreuver; » mais nous devons suivre leurs conséquences sociales, parce qu'ils les acceptèrent.

La philosophie avait été plus spéculative avec Socrate et Platon, plus expérimentale avec Aristote. Le Stagirite donnait bien à la science de l'être l'importance qu'elle a gardée, même son nom de métaphysique,

[1] Athén., VI, LXII.

[2] Athén., VI, LXII ....κ' οὐκ ἔχω μάχεσθαι.

[3] Ravaisson, *Métaphysique d'Aristote*, et Zeller, *Philos. des Grecs*, t. I, p. 63 de l'*Introduction*, par M. Boutroux.

et il y trouvait l'unité divine ; mais, en mettant dans la nature une puissance spontanée, et en éloignant de Dieu tout élément naturel, il semblait qu'il Lui refusât le gouvernement du monde ; enfin il détruisait un des ressorts les plus actifs de la responsabilité morale, lorsqu'il n'accordait à l'âme l'immortalité qu'à la condition de perdre la mémoire. Préoccupé des nécessités qu'impose à tous la condition humaine, il faisait entrer dans les idées de vertu et de bonheur des éléments dont Platon avait tenu peu de compte, et il paraissait placer moins haut l'idéal moral. En réalité, il le mettait plus à la portée des hommes, et sa théorie de l'utile eût été sans danger[1], s'il n'en avait déduit la légitimité de l'esclavage[2]. Ce n'était donc pas à lui qu'on pouvait demander ce qu'il fallait croire ; il n'enseignait que ce qu'on devait apprendre ; il était l'homme de la science, comme Platon sera celui de la foi. Ces deux puissants esprits, qui avaient ouvert la double voie où nous marchons encore, sont les deux adversaires immortels qui se disputent l'humanité ; mais Rome ne connaîtra rien de ces grands combats.

Infidèles au véritable esprit de leur maître, les disciples d'Aristote achevèrent de fermer le ciel et cet avenir plein d'espérances que Platon avait ouvert. Théophraste, après lui le chef du Lycée, inclina, en morale, vers des doctrines qu'Aristote eût désavouées[3] ; il fit de la Fortune la maîtresse du monde, et il replaça Dieu au sein de la création, où Straton, son successeur, ne voulut pas même le reconnaître. « Toute la vie « divine, disait celui-ci, réside dans la nature, et je n'ai pas besoin des « dieux pour expliquer la formation du monde. » Il n'est rien qui ne résulte du mouvement et de la pesanteur, *naturalibus ponderibus et motibus*[4]. Ce sera la doctrine d'Épicure et c'est aujourd'hui le mot des savants qui se passent du premier moteur. Straton fut appelé dans l'école « le Phy« sicien ; » deux autres auraient mérité ce nom : Dicéarque, qui nia l'existence de l'âme, dont Aristoxène disait qu'elle était une certaine tension du corps, *intentio quædam corporis*. Nous voilà en plein matérialisme, et Démétrius de Phalère montrait à la fois, par son habileté politique et

[1] L'utile était, pour les péripatéticiens, la même chose que l'honnête : *honesta commiscerent cum commodis*. (Cic. *De nat. deor.*, I, VII.)

[2] *Polit.*, I, II ; *Mor.*, VIII, II. Il combat même (*Polit.*, I, II) quelques philosophes qui déjà soutenaient que l'esclavage était un état contre nature. Aristote croyait que cette institution était utile à l'État, aux citoyens, qu'elle délivrait des occupations mercenaires, même à l'esclave, qui, selon lui, ne tombait en servitude que par l'infériorité de sa nature morale.

[3] Cic., *De nat. deor.*, I ; *Acad.*, I, X : ...... *nervos virtutis incideret*..... Dans ses *Caractères*, on n'en trouve pas un qui soit honnête.

[4] Cic., *De nat. deor.*, I, XIII ; *Acad.*, II, XXXVIII.

par la dépravation de ses mœurs[1], que, si l'école péripatéticienne avait fait beaucoup pour la science, elle finissait par faire trop peu pour la morale.

Les Grecs d'alors n'ayant plus de patrie, ni les deux choses qui l'avaient faite, la religion et la liberté, enseignaient dans toutes leurs écoles le détachement de la vie publique, afin que le sage pût se réfugier dans une tranquille indifférence. Il semblait que, fatigués d'avoir, pendant quatre siècles, couru dans tous les sens le monde de la pensée et celui de l'histoire, ils voulussent, comme la *Nuit* de Michel-Ange, se reposer et dormir.

Cette prédication fut surtout l'œuvre d'Épicure. Ce héros déguisé en femme, comme Sénèque l'appelle[2], vaut mieux que sa réputation. Mais, en inscrivant sur son école : « Passant, tu feras bien de rester ici, la « volupté est le bien suprême[3], » il plaçait ses disciples sur une pente où la chute était facile; et la Volupté, assise en reine sur un trône qu'entouraient toutes les vertus[4], restait une dangereuse image. Il avait beau mettre les plaisirs de l'âme au-dessus de ceux du corps, dire que le strict nécessaire suffit au bonheur, qu'avec du pain d'orge et de l'eau on peut être aussi heureux que Jupiter, il n'avait fondé que la théorie de l'égoïsme, avec ses désastreuses conséquences. Il détruisait la religion, parce que la crainte des dieux était une gêne; le patriotisme, le dévouement à l'État, les affections de famille, parce qu'ils troublaient la tranquillité du sage.

Ces doctrines, produit naturel d'une époque où tant d'esprits aspiraient au repos, étaient la contradiction la plus absolue de tout ce que les Romains des anciens jours honoraient. Deux siècles plus tôt, elles

[1] Voyez, dans *Athénée* (XII, LX), ce que dit Duris de Samos dont on a vainement cherché à révoquer en doute le témoignage.

[2] *Ép.*, 33.

[3] *Ibid.*, 21.

[4] Cic., *De Finibus*, II, XXI. Il faut s'entendre sur ce mot : le plaisir. La religion et la morale ont pour but le bonheur, *εὐδαιμονία*. Bossuet n'a-t-il pas dit : « Toute la doctrine des mœurs tend uniquement à nous rendre heureux. » (*Médit. sur l'Év... Les huit béatitudes*, X[e] jour.) Mais il importe d'examiner par quels moyens une religion ou une morale veut conduire au bonheur. La doctrine des mœurs pour Épicure se résume en quatre règles :

1° Prendre le plaisir qui ne doit être suivi d'aucune peine;

2° Fuir la peine qui n'amène aucun plaisir.

3° Fuir la jouissance qui doit priver d'une jouissance plus grande ou causer plus de peine que de plaisir;

4° Prendre la peine qui délivre d'une peine plus grande, ou qui doit être suivie d'un grand plaisir.

Le vrai fondement de la morale, le devoir, était donc absent de cette dangereuse doctrine.

auraient fait horreur aux habitants des Sept Collines, mais il restait bien peu de Romains dans Rome, et ces fils dégénérés des grands consulaires prendront à Épicure les encouragements à la mollesse qui pouvaient être tirés de son enseignement, en laissant de côté les leçons de sa vie et sa vraie doctrine[1]. Son école ajouta un élément de dissolution à tous ceux qui fermentaient déjà au sein de cette société, parce qu'elle couvrit d'une apparence de philosophie des désordres ou une indifférence qui n'avait rien de philosophique. Que de Romains, et je parle des meilleurs, vivront en dehors de la cité, comme cet ami de Cicéron qui reniera le nom de ses pères pour s'appeler l'Athénien, comme cet Hortensius, si attentif à ses viviers, et cet Asinius Pollion, résigné d'avance à devenir le butin du vainqueur. Il y a toujours de ces sages qui laissent aux autres les luttes de la vie, sans se croire ce qu'ils sont, des Épicuriens, et il s'en forma beaucoup à Rome. Mais l'école du plaisir sera punie de son énervante doctrine par sa stérilité : il ne sortira pas d'elle un homme supérieur, et il en est tant sorti de l'école du devoir.

La pente que l'esprit grec descendait menait aux abîmes; jamais destruction morale n'avait été si complète.

« Nous ne savons rien, » disait Métrodore, « un disciple d'Épicure; nous « ne savons même pas que nous ne savons rien. » Ces doctrines négatives, qui faisaient le vide dans l'âme, gagnaient jusqu'à l'école platonicienne. Arcésilas, renouvelant le doute de Pyrrhon, établissait au sein de la nouvelle académie le scepticisme universel que Carnéade portera à Rome, quand Athènes l'y enverra comme ambassadeur (155). « Qui « pourrait, dit Élien, ne pas louer la sagesse des peuples que nous ap- « pelons barbares? Ceux-là, du moins, ne mettent pas en question s'il y « a ou non des dieux; s'ils veillent ou non sur le monde. Nul chez eux « n'imagina jamais de systèmes pareils à ceux d'Évhémère et d'Épicure[2]. »

Les doctrines du Portique, surtout depuis la direction que Chrysippe et Panetios leur donnèrent, furent une réaction opérée au nom de l'instinct moral et du sens commun[3]. Zénon ne détruisait pas la religion nationale, dont toutes les divinités étaient pour lui des manifestations de l'Être unique, et, en vertu de ce principe, il pouvait respecter les

[1] Cicéron (*De Fin.*, I, XLVIII) disait d'Épicure : « Cet homme, dont vous faites « l'esclave de la volupté, vous crie qu'il « n'est point de bonheur sans la sagesse, « l'honnêteté et la vertu. »

[2] *Hist. Var.*, II, 31.

[3] Cic., *Acad.*, I, II; IV, VI. Mais Zénon niait lui-même l'immortalité de l'âme. (Cic., *Tusc.*, I, 18.)

croyances populaires, surtout la doctrine si vivace des génies. Il reste de son successeur Cléanthe un hymne magnifique à Jupiter : « Salut à « toi, le plus glorieux des immortels, être qu'on adore sous mille noms, « Jupiter éternellement tout-puissant; à toi, maître de la nature; à toi, « qui gouvernes toutes choses selon la loi! De toi nous sommes nés et, seuls « entre tous les êtres, nous avons reçu le don de la parole. A toi donc mes « louanges et l'éternel hommage de mes chants! Ce monde immense, qui « roule autour de la terre, obéit sans murmure à tes ordres. C'est que tu « tiens dans tes invincibles mains l'instrument de ta volonté, la foudre au « double trait acéré, l'arme enflammée et toujours vivante; la nature « entière frissonne à ses coups retentissants. Avec elle, tu règles l'action « de la raison universelle qui circule à travers tous les êtres, et qui se « mêle aux grands comme aux petits flambeaux du monde. Roi suprême « de l'univers, rien sur la terre ne s'accomplit sans toi, rien dans le « ciel éthéré et divin, rien dans la mer, rien, hormis les crimes que « commettent les méchants... Jupiter, dieu que cachent les sombres « nuages, retire les hommes de leur funeste ignorance; dissipe les té- « nèbres de leur âme, ô notre père! et donne-leur de comprendre la « pensée qui te sert à gouverner le monde avec justice. Alors nous te « rendrons en hommages le prix de tes bienfaits, célébrant sans cesse « par de dignes accents, les œuvres de tes mains, la loi commune de « tous les êtres. » Un écho de cette belle poésie retentira dans l'âme du dernier des grands Antonins, et, si vous changez le nom du Jupiter de Cléanthe en celui de Jéhovah, vous aurez une prière chrétienne.

« A Rome, disait Hegel, le stoïcisme était chez lui. » Plus d'un Romain des anciens jours montra, en effet, des vertus stoïques, qui s'étaient naturellement développées au sein de cette race énergique et dure ; sous l'empire il s'en trouvera encore. Mais, au dernier siècle de la république, le dogmatisme austère du Portique gagna seulement quelques âmes supérieures; on écouta mieux ceux qui criaient : « Doute de « tout et ne crois qu'au plaisir. »

A côté de la philosophie, l'esprit humain s'était ouvert d'autres voies. Sous la puissante impulsion d'Aristote, les sciences d'observation avaient fait de grands progrès : on savait plus, on savait mieux. Mais d'ambitieux esprits couraient les aventures; dans l'école d'Épicure, on croyait savoir comment le monde s'est formé ; et bientôt Cicéron se moquera de ces gens qui, « lorsqu'ils parlent de l'univers ont l'air de revenir, à « l'heure même, de l'assemblée des dieux. » Ces hardiesses faisaient rencontrer parfois des vérités, et l'on a retrouvé, en des œuvres de ce temps-là, les germes de beaucoup de théories acceptées par les maîtres

d'à présent. Ainsi le principe de la conservation de la force, fondement de la physique moderne, dont Épicure raisonne presque aussi bien que Leibniz; cet autre encore : que tout se transforme, rien ne meurt; même la théorie moléculaire, la négation de la génération spontanée et l'affirmation que tous les corps tombent dans le vide avec une vitesse égale [1]. Malheureusement ces germes ne se développaient point, parce que les savants de cette époque étaient avant tout des philosophes, et que, s'ils avaient des intuitions de génie, ils devinaient et ne démontraient pas. Il leur manquait la méthode expérimentale sans laquelle la science de la nature est impossible, et leurs systèmes étaient des constructions logiques que la logique renversait en partant d'*a priori* différents. Dans les sciences, au contraire, qui procèdent d'axiomes immuables, comme les mathématiques pures ou appliquées, géométrie, mécanique et astronomie, la Grèce venait d'enfanter Euclide, Archimède et Hipparque, trois hommes que l'histoire de la philosophie naturelle place auprès des plus glorieux. Mais les sciences n'ont pas d'influence morale, si ce n'est pour les esprits capables de saisir l'harmonieuse ordonnance du double *cosmos* au sein duquel nous vivons, et qui sentent que l'homme doit être d'autant meilleur qu'il est plus intelligent. Jamais la Grèce n'avait été aussi savante, et jamais elle ne fut aussi dégradée : avertissement sévère pour les âges où les sciences physiques prétendraient à une domination sans partage [2].

Ainsi, pour certaines sciences dont Rome ne voudra point, un grand éclat; mais, dans l'art et la poésie, plus d'inspiration puissante; dans l'éloquence, un vrai cliquetis de mots et d'images (les rhéteurs); dans la religion, des habitudes et point de croyances; dans la philosophie, le matérialisme sorti de l'école d'Aristote, le doute né de Platon, l'athéisme de Théodore [3], et le sensualisme d'Épicure, vainement combattus par la protestation morale de Zénon; enfin, dans la vie privée et publique, l'affaiblissement ou la perte des vertus qui font l'homme et le citoyen. Tels étaient la Grèce et l'Orient. Et maintenant nous disons avec Caton, Polybe, Tite-Live, Pline, Justin et Plutarque, que tout cela passa dans la ville éternelle. La conquête de la Grèce par

[1] Voir, sur cette question, Martha, *Le poème de Lucrèce*, p. 242-317.

[2] Montaigne (I, XXIV) a dit : « Je treuve « Rome plus vaillante avant qu'elle feust « sçavante. »

[3] Un des chefs de l'école cyrénaïque, qui se fondit plus tard dans celle d'Épicure, comme l'école cynique finit par être absorbée dans l'école de Zénon. Cic., *De nat. deor.*, I, 1 : « ...plerique deos « esse dixerunt : dubitare se Protagoras : « nullos esse omnino Diagoras Melius et « Theodorus Cyrenaicus putaverunt. »

Rome fut suivie de la conquête de Rome par la Grèce[1] : *Græcia capta ferum victorem cepit*[2].

V. DURUY.

(*La suite à un prochain cahier.*)

[1] Plutarque, *Cat.*, 6; Justin dit (XXXVI, IV) : « Asia, Romanorum facta, « cum opibus suis vitia quoque Romam « transmisit. » Cicéron (*De Orat.* III, « XXXIII) : Politissimam doctrinam trans- « marinam atque adventitiam. »

[2] Ces mots sont d'Horace (*Epist.* II, I, 156), et il y ajoute :
..................................et artes
Intulit agresti Latio.......................
....post Punica bella quietus quærere cœpit
Quid Sophocles et Thespis et Æschylus utile [ferrent.]

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Notice sur les inscriptions latines de l'Irlande, Paris, Imprimerie nationale, 1878, in-8° avec sept planches. — Dans ce travail, extrait des *Mélanges* publiés par l'École des Hautes Études, où il professe, avec le titre de directeur adjoint, les langues et les littératures celtiques, M. H. Gaidoz reproduit et commente les plus anciennes inscriptions latines de l'Irlande, qui, à l'exception d'une seule, n'avaient pas encore été publiées hors de cette île. Les planches qui accompagnent la notice sont la reproduction des lithographies du magnifique recueil des inscriptions irlandaises, que fait paraître en ce moment M[lle] Marguerite Stokes, sœur de l'éminent celtiste, M. Whitley Stokes, et dont presque toutes les planches ont été dessinées par elle, d'après les monuments ou d'après des estampages. Le savant mémoire de M. Gaidoz, dont chacun connaît la compétence toute spéciale en ces matières, ne sera pas consulté avec moins d'intérêt au point de vue des études celtiques qu'à celui de l'épigraphie latine. Il faut noter que, depuis la publication de cette brochure, l'auteur s'est, dans le dernier numéro de la *Revue celtique*, définitivement prononcé pour la non-authenticité de la première inscription trouvée sur une pierre, à Killeen-Cormac, dans le comté de Kildare.

Le village sous l'ancien régime, par Albert Babeau; deuxième édition revue et augmentée; imprimerie de Saillard à Bar-sur-Seine, librairie de Didier et Cie à Paris; 1879, in-12 de 393 pages.

M. Albert Babeau, à qui l'on doit déjà plusieurs travaux historiques remarquables, notamment l'*Instruction primaire dans les campagnes avant 1789*, d'après des documents tirés des Archives de l'Aube, et le *Recrutement territorial sous l'ancien régime, étude sur la milice dans la Champagne méridionale*, expose ainsi le sujet de son nouvel ouvrage : « Faire connaître l'administration des campagnes sous l'ancienne monarchie, « étudier la gestion des affaires communales par les habitants des villages; montrer la « part qu'y prenaient le prêtre, le seigneur et le prince; indiquer le concours que tous « apportèrent à l'instruction, à l'assistance publique, à l'agriculture; tel est le but, le « programme de ce livre. » En réunissant sur les communautés rurales tout ce qu'il a pu trouver dans les écrits des anciens jurisconsultes et dans les documents imprimés qui traitent de la question, l'auteur a étudié plus particulièrement dans les Archives de l'Aube, qu'il avait consultées avec tant de fruit pour ses précédentes publications, la vie communale et administrative sous l'ancien régime telle qu'elle existait dans les provinces de Champagne et de Bourgogne, et, sauf sur certains points de détail, le tableau intéressant qu'il en a tracé peut s'appliquer, d'une manière assez précise, à la partie de la France située au nord et au nord-est de la Loire. Esprit judicieux et modéré, M. Babeau est loin de proposer pour modèle l'ancienne organisation communale, mais il pense avec raison que le passé a des enseignements dont il faut tenir compte, des traditions que l'on doit connaître, et que l'étude des libertés des anciennes communautés rurales, libertés souvent modestes mais pratiques, peut ne pas être sans intérêt ni sans profit.

TABLE.

FIN DE LA TABLE.

JOURNAL

DES SAVANTS.

MAI 1879.

Ἀλεξάνδρου Μαυροκορδάτου κ. τ. λ. *Cent lettres d'Alexandre Mavrocordato, conseiller d'État [de la Porte], publiées par Théagène Livadas.* Trieste, 1879, gr. in-8° de 193 pages.

TROISIÈME ET DERNIER ARTICLE [1].

Louis XIV tenait beaucoup à ce que ses agents diplomatiques ne laissassent pas amoindrir le prestige de son nom, aussi, dans l'origine, sut-il bon gré au marquis de Ferriol de l'énergie avec laquelle il avait défendu les privilèges attachés au titre d'ambassadeur, le jour de son audience au sérail. Loin de lui reprocher la triste scène dont elle avait été l'occasion, le roi lui fit compliment de sa fermeté. Ferriol n'avait pas besoin d'être encouragé dans cette voie, car les exigences tyranniques et capricieuses du gouvernement turc étaient bien faites pour jeter hors des gonds un caractère aussi emporté que le sien. Toutefois, dans une circonstance qui se présenta alors, il sut allier la prudence à une grande énergie, et par là éviter un conflit qui aurait pu avoir les conséquences les plus graves.

A l'occasion de la naissance du duc de Bretagne[2], il avait préparé

[1] Voir, pour le premier article, le cahier de mars, p. 179; pour le deuxième article, le cahier d'avril, p. 219.

[2] Le premier fils, duc de Bretagne, né le 25 juin 1704, à Marseille, était fils du duc de Bourgogne. Sa naissance fut célébrée par des fêtes dans le monde entier. Il mourut le 24 avril 1705. En 1707, la duchesse de Bourgogne accoucha du deuxième duc de Bretagne, qui

une très grande fête dans le palais de l'ambassade. Le jour même de la fête, pendant qu'il était à table avec l'ambassadeur de Venise et d'autres personnages considérables, on lui annonça la visite de Mavrocordato. Il se lève de table pour aller le recevoir dans sa chambre. Ce dernier venait le prier, de la part du grand vizir, de ne point tirer de boîtes d'artifice, parce que les sultanes, étant sur le point d'accoucher, pourraient en être incommodées. Bien que le sérail fût à une trop grande distance pour justifier une pareille demande, le marquis de Ferriol répondit que, pour complaire aux dames et au grand vizir, il s'abstiendrait de tirer, et il pria en même temps Mavrocordato de passer sur ses galeries et d'entrer dans ses jardins pour voir la disposition des illuminations. Celui-ci s'en excusa par discrétion, disant que le marquis avait été assez longtemps éloigné de sa compagnie et qu'il devait aller rejoindre l'ambassadeur de Venise, et il se retira. Dans la soirée, les illuminations, qui étaient magnifiques, irritèrent tellement le grand vizir, qu'elles faillirent amener le conflit en question. Une lettre de Ferriol, du 29 octobre 1704, raconte toute cette affaire[1] dans le plus grand détail. A cette lettre est jointe une description très curieuse de la fête donnée par l'ambassadeur. On trouvera plus loin cette description.

Nous avons recueilli avec soin les diverses opinions de nos agents diplomatiques sur Mavrocordato. Il serait intéressant de connaître aussi celles des ambassadeurs des autres nations. Voici, à propos de Guarrient, ministre de la Cour de Vienne, ce que nous trouvons dans une pièce datée de 1707 et intitulée: *Mémoire sur l'état présent de l'Empire ottoman.*

« M. Guarrient, qui est venu depuis un an de Vienne en Autriche à « Constantinople, s'est fort brouillé avec le fameux *Mauro Cordato* Grec « de rit, qui est une espèce de Secrétaire d'État de la Porte. Il a pré« tendu que ce Grec étoit trop dans les interests de la France, parce « qu'en effet M. de Ferriol l'a beaucoup fait revenir à nous depuis quelque « temps. Ce ministre de l'Empereur a affecté dans ses audiences du « Grand Visir d'y parler toujours sa langue allemande, que Mauro Cor« dato ne sçait pas, afin de le mortifier. Il lui a pourtant fait des présents « pour 7 ou 600 escus; mais il a protesté, et plus d'une fois publique« ment, qu'il n'auroit plus desormais la pension que la Cour de Vienne « luy a fait toucher jusqu'à présent. Il est vrai que Mauro Cordato, qui « n'est plus proprement que le drogman principal de la Porte, après en

ne vécut que cinq ans. Voy. Saint-Simon, t. VII, p. 243-268, et t. VIII, p. 131.

[1] Voyez aussi la *Correspondance* de Ferriol, p. 37.

« avoir esté l'un des Plénipotentiaires à Carlovitz, n'a plus, surtout de- « puis longtemps, du grand visir d'aujourd'huy, tant de crédit qu'aupa- « ravant, mais il est neantmoins toujours consulté par la Porte dans « toutes les affaires étrangéres, qu'il entend parfaitement, ayant beau- « coup d'esprit et d'expérience.

« Ainsi il seroit très à propos, pour faire dire vray à M. Guarrient, « que le Roy luy fit quelque pension ou gratification, pour l'achever de « le gagner entièrement. Outre qu'il est d'une grande autorité parmy les « Grecs, et qu'il est important, dans les affaires qu'ils ont souvent à dé- « mesler avec les Latins, de le rendre favorable aux derniers, Sa Majesté « seule peut faire prendre à cet homme, qui est du moins en estat de « nuire beaucoup s'il ne rend pas tant de services, un party convenable « à ses interests, à ceux de la Relligion, et luy donner par quelques graces « plus de confiance en M. de Ferriol, qui pourra faire un merveilleux « usage de l'amitié et des services de cet interprète grec de la Porte.

Dans les derniers mois de l'année 1709, Mavrocordato devint si malade que sa fin put être considérée comme prochaine. Voici ce qu'écrivait le marquis de Ferriol à la date du 22 novembre : « Moro Cordato « le fils a été fait prince de Moldavie au grand étonnement de tout le « monde, et son frère, qui n'a que vingt ans et qui ne sçait à propre- « ment parler que le grec vulgaire, premier drogman de la Porte. C'est « une disgrace pour cette famille. Le visir a veu Moro Cordato le père « dans un age avancé et attaqué d'une maladie dangereuse, que ses « grands biens seroient partagés à tous ses enfants, qu'il seroit difficile « de les retirer de leurs mains, et qu'il seroit injuste de dépouiller le « père avant sa mort, après avoir été deux fois plénipotentiaire et servy « quarante ans la Porte, et il a trouvé moyen, par ces deux employs, de « tirer sans violence une partie des bourses qu'il a gagné dans un si long « service, honorant ses enfants de titres précieux dont ils ne jouiront « pas longtemps. Cependant je me réjouis de l'éloignement de Moro « Cordato le fils, que j'ai toujours trouvé comme son père attaché aux « interests de l'Empereur. A l'égard du prince de Moldavie déposé, on « l'amène dans les fers à Constantinople. »

Les biographes, M. Livadas comme les autres, ne connaissent pas exactement la date de la mort d'Alexandre Mavrocordato. Ils disent simplement qu'il est mort en 1709. D'après la correspondance du marquis de Ferriol, on voit que cet événement a eu lieu dans l'intervalle qui s'est écoulé entre le 24 décembre 1709 et le 12 janvier 1710. La lettre qui l'annonçait est perdue, seulement on peut serrer la date d'un peu plus près. Dans la lettre du 24 décembre 1709 on lit : « M. Mau-

« rocordato le père est sur sa fin. Le départ[1] de son fils, prince de Mol-« davie, a esté différé. » Et dans celle du 12 janvier 1712 : « Le fils de « M. Morocordato est party huit jours après la mort de son père pour « aller prendre possession de sa principauté de Moldavie. » Par conséquent cet événement aurait eu lieu au plus tôt le 2 ou le 3 janvier 1710, et la date de 1709 devrait être rectifiée.

Sous forme d'épitaphe on fit sur lui l'épigramme suivante :

Cy gît l'interprète Alexandre,
Grand ministre, bon médecin.
A regret on l'a vu descendre
Où tous les hommes prennent fin.

Des Grecs et des Latins le père,
Le grand oracle des Osmans,
Des visirs l'estoile polaire,
Le prototipe des scavans.

Tant de vertu, tant de sagesse,
Méritoient un plus heureux sort,
Mais l'inexorable déesse
L'avoit jugé digne de mort.

Vers la même époque, le marquis de Ferriol, se sentant malade, demanda au roi la permission de revenir en France pour rétablir sa santé, et confia la mission d'aller prévenir son frère à Delisle de Bizy, qui, depuis dix ans, était attaché à sa personne comme chancelier. Ce dernier, qui avait obtenu cette position du marquis de Torcy, lui demanda, à titre définitif, la place de chancelier de l'ambassade auprès du successeur de Ferriol. A sa demande était joint un mémoire[2] développé sur la Turquie, mémoire dans lequel, après avoir fait un grand éloge de Ferriol et de la manière dont il avait géré son ambassade, il donne des détails très circonstanciés sur les grands dignitaires de la Porte. Voici les articles consacrés aux deux personnages qui nous intéressent.

« Portrait de M. Alexandre Mauro Cordato, secretaire d'Estat.

« Alexandre Mauro Cordato, originaire de l'île de Chio, est né à « Constantinople et il professe la religion grecque. Sa taille est grande « et droite quoiqu'agé d'environ quatre vingts ans. La goute luy a extre-

[1] Dans une lettre du 19 décembre de la même année, le marquis de Ferriol dit : « le prince partira dans dix jours. »

[2] Ce mémoire fut envoyé de Paris le 24 décembre 1709 pour être communiqué sans doute au nouvel ambassadeur.

« mement affoibli les jambes, et plusieurs maladies, les unes après les « autres, dont il a esté attaqué en ces derniers tems, l'ont rendu fort « exténué, et il ne peut presque plus marcher seul. Il a étudié à Rome « et à Padoue où il a esté recteur de l'Université, et il s'est avancé à la « Porte par le moyen de la médecine. Il est savant, éloquent, politique, « et fécond en expédients. Il sçait parfaitement plusieurs sortes de « langues et les interests des Princes. Il s'informe exactement de tout ce « qui se passe en Europe et il en fait des remarques. Il étoit interprète « de la Porte avant la paix de Carlovitza; mais, après avoir esté pléni- « pontentiaire avec Rami Mehemmed Effendi, dans cette négociation, la « Porte luy donna la dignité de secretaire d'Estat, sans aucun départe- « ment, et à son fils l'employ d'interprète de la Porte.

« Les ministres étrangers qui sont à Constantinople cultivent avec « beaucoup d'empressement l'amitié de M. Mauro Cordato. Il peut « rendre des services très considérables, et nuire à proportion, parce « que la Porte le consulte volontiers sur les affaires qui regardent les « Francs. C'est pour cette raison que les Allemans, les Anglois, les Hol- « landois et les Vénitiens, luy font des présents de grand prix. Il a tout « le respect et toute la vénération possible pour l'auguste personne du « Roy, et, en plusieurs occasions, il a donné des marques de son zelle « pour le service de Sa Majesté et de ses ministres à la Porte. Mais il est si « fort négligé, et on cultive si mal son amitié, que, sans le fond de con- « sidération qu'il a pour le Roy, il est certain qu'il se seroit détaché des « intérests de la France. S'il ne peut pas procurer des grâces à ceux qui « le sçavent mettre dans leurs intérests, il peut contribuer à leur en « faire accorder. En tout cas il est capable de leur donner de très bons « conseils et de leur découvrir les véritables intentions de la Porte sur « les affaires qu'ils ont à traiter. Il étoit autrefois fier, comme tous les « autres Grecs le sont ordinairement, mais ses malheurs passez et son « expérience l'ont rendu très sage et très affable. »

« Portrait de M. Nicolas Mauro Cordato, interprète de la Porte.

« Il est agé d'environ trente ans. Il est gros, et sa taille est au dessus « de la médiocre. Il a le visage riant et l'abord agréable. Il a apris le « latin à Constantinople et il sçait parfaitement bien le turc. Il est au- « jourd'hui interprète de la Porte à la place de son père. Il est amateur « des belles-lettres et il étudie tous les jours pour se perfectionner. Il « fait venir des pays étrangers les meilleurs livres[1] nouveaux qu'on y

[1] Dans une lettre de novembre 1707 on voit que le marquis de Ferriol a donné le 10 mars « 100 piastres pour « une montre d'or à Mavrocordato et de « livres pour le fils. »

« imprime et qui conviennent à ses études. Il a naturellement de l'es-« prit; il n'a pas encore assez d'expérience, mais il promet beaucoup. « Le tems, son application et les conseils de son père le rendront habile « homme et dissiperont sa timidité, qui ne vient peut-être que de ce « qu'il a esté élevé parmy les femmes. Il est fier, mais fort affable à ses « amis. »

Si maintenant M. Livadas, ou celui qui a composé la vie[1] de Mavrocordato, veut bien, après avoir lu ces portraits, se rappeler quelques-unes des citations précédentes, il reconnaîtra, nous n'en doutons pas, qu'il a peut-être été un peu trop sévère pour le marquis de Ferriol, car évidemment le mémoire de Delisle de Bizy n'est que le résumé des opinions de ce dernier. Les négociations diplomatiques, surtout avec un pays comme la Turquie, amènent forcément des froissements, des mécomptes et des impatiences. Notre ambassadeur à Constantinople, qui était très vif, ainsi qu'il le dit lui-même, a bien pu, comme ses prédécesseurs, se laisser aller quelquefois dans ses dépêches à sa mauvaise humeur et à ses méfiances en parlant de Mavrocordato, mais on conviendra qu'il serait injuste de l'accuser d'avoir toujours été malveillant pour l'agent officiel de la Porte, surtout si l'on se reporte à l'époque où ce dernier était malheureux, poursuivi et menacé dans son existence. Les documents originaux ont cet avantage, de mettre les faits à la place des conjectures, et de donner une grande valeur aux appréciations des historiens.

En résumé, que ressort-il de ces extraits et de ces correspondances, si ce n'est que nos agents diplomatiques s'accordent presque tous à reconnaître d'éminentes qualités chez Alexandre Mavrocordato? Il est savant, éloquent, profond politique, il a beaucoup d'esprit, une grande

[1] Le journal *La Clio* (ΚΛΕΙΩ), dans son numéro du 21/3 mai, a bien voulu reproduire mon premier article traduit en grec. Tout en remerciant ce journal, je lui demande la permission de répondre quelques mots à une note du traducteur. « Dans les prolégomènes, dit ce dernier, M. Livadas a déclaré qu'il n'a pas composé lui-même la vie de Mavrocordato, mais qu'il l'a publiée sans modification, telle qu'elle lui a été donnée. Quant aux détails concernant le marquis de Ferriol, ils ne sont pas une invention du biographe, mais bien un jugement de l'illustre de Hammer. » On se rappelle que mon observation a porté uniquement sur sur une expression qui peignait Ferriol comme un *ennemi irréconciliable* (**ἄσπονδος**) de Mavrocordato. Or, dans l'ouvrage de M. de Hammer, il n'est pas une seule fois question des rapports de l'ambassadeur avec le premier drogman de la Porte. J'ai regretté seulement, et cela dans des termes très modérés, l'expression un peu dure dont on s'était servi, et j'ai cherché à prouver qu'elle n'était nullement justifiée par les documents diplomatiques.

expérience des affaires, enfin il est sage, conciliant et affable avec tout le monde. Les seuls défauts qu'on lui reproche ne sont pas des défauts à nos yeux, eu égard au temps où il vivait et au gouvernement qu'il servait. Ce qu'on appelle son avidité et son faste était une nécessité de sa position. Le prestige attaché à une haute situation en Turquie dépend beaucoup du faste que l'on déploie officiellement. Il faut que les principaux fonctionnaires de la Porte fassent de très grandes dépenses, s'ils veulent être respectés et avoir de l'influence. Il est donc très naturel que Mavrocordato n'ait pas négligé les moyens de satisfaire à de pareilles dépenses, surtout lorsque ces moyens, légitimés par l'usage, se présentaient d'eux-mêmes. Que l'Autriche, la Russie et la France lui aient accordé des pensions, des présents, des gratifications, il n'y a rien là qui puisse diminuer l'estime que l'on doit avoir pour le caractère de Mavrocordato. Sachant très bien que les principes de la Porte sont toujours basés sur l'esprit de temporisation, l'orgueil et la mauvaise foi, il cherchait, comme intermédiaire, à défendre les intérêts de ces trois grandes nations dans leurs rapports avec le Divan, et à ne pas protéger l'une aux dépens de l'autre. Si cependant il arrivait qu'elles fussent en rivalité ou en contestation entre elles, c'était surtout à la France qu'il donnait la préférence, comme le prouve la correspondance de nos agents diplomatiques, correspondance qui, plus d'une fois, a rendu hommage à son zèle et à son dévouement pour le roi. Ce n'est certainement pas nous qui serions tentés de lui reprocher cette préférence.

Quoi qu'il en soit, M. Livadas vient de publier un très bon livre. La vie d'Alexandre Mavrocordato intéresse aussi notre histoire, pendant les dernières années du règne de Louis XIV, et les matériaux précieux dont nous venons de signaler l'existence aideront plus tard à continuer le savant ouvrage de M. Charrière, *Négociations diplomatiques entre la France et le Levant*, ouvrage interrompu par la mort de l'auteur.

M. Th. Livadas est un écrivain de grand mérite. Son style imagé, mais peut-être un peu trop lyrique, est animé des sentiments d'un noble patriotisme. Quant à la langue dont il se sert, elle nous semble se renfermer dans de sages limites : élégante et expressive, elle a toute la clarté des langues modernes.

En tête de ce volume magnifiquement imprimé on trouve un portrait d'Alexandre Mavrocordato. La physionomie encore jeune de cet illustre personnage respire la bonté, la finesse et l'intelligence.

Voici maintenant la description que j'ai annoncée plus haut, et qui est intitulée :

Relation de la feste qui s'est faite à Constantinople, le 29 septembre 1704, pour la naissance de Monseigneur le Duc de Bretagne.

« Mgr le marquis de Ferriol, ambassadeur de France à Constanti« nople, ayant reçeu des ordres du Roy de célébrer une feste pour la « naissance de Monseigneur le Duc de Bretagne, on ne peut exprimer « la joyé qu'il eut de cette nouvelle, et dès ce jour il conceut l'idée de « la marquer au dehors par une feste très éclatante.

« Il donna sur le champ ses ordres pour en préparer une, la plus « magnifique qui se soit faite dans cet empire depuis que les Turcs « l'habitent.

« Dès le lendemain il y eut un grand nombre d'ouvriers occupés à for« mer, le long d'une grande allée d'orangers de 150 pas de long qui joint « le Palais, des arcades de charpente, et, comme de l'autre bout il ne s'y « trouve qu'un berceau de verdure, Mgr l'ambassadeur imagina de faire « figurer en charpente une façade pareille à celle du Palais; il ordonna « en même temps de faire en peinture un ordre d'architecture quy peut « revetir toute cette charpente telle que l'on la peut voir dans le dessin [1] « cy joint.

« Il fit prendre dix mille lampes à la turque avec leurs boetes pour « empêcher que le vent ni la pluye ne pût les éteindre. Il fit arrêter « 30 Turcs pour servir aux illuminations qu'il vouloit faire sur toute « cette architecture et tout autour de son Palais.

« Il fit prendre aussy 300 boetes dans tous les batîments turcs qui « se trouvèrent dans le port et 15 hommes pour les servir. Il ordonna « 30 machalats, qui sont des espèces de torches faites par le haut comme « un rechau, dans lesquels on met sans cesse du bois gras, et fit arrêter « 20 hommes pour les allumer et les entretenir allumés. Ces machalats « furent destinés à être placés dans la cour d'entrée du Palais dans « laquelle les 300 boetes devoient être placées.

« Les ordres furent donnés en même temps pour faire construire « une fontaine de vin qui fut faite de manière qu'après s'être élevée fort « haut, elle retombait dans un petit bassin qui, formant une nappe, laissoit « couler également de tous les cotés une grande abondance de vin quy « étoit receue dans un autre bassin fort grand. Cette fontaine étoit ornée « de rocaille et de laurier; on en peut avoir une petite idée dans le « dessin aussi bien que de la disposition des machalats.

[1] Malheureusement les dessins annoncés dans cette description sont perdus.

« Mgr l'amb^{r} fit faire trois grands tableaux, dans le premier desquels, « plus grand que les autres, on peignit les armes du Roy et celles de « Monseigneur; dans le fonds du tableau et au dessus des écussons étoit « un soleil; au dessous des armes du Roy étoit écrit PAR LUCI VIRTUS, et « sous celles de Monseigneur, RADIO SPECTATOR IN UNO. Ce grand tableau « là fut entouré de laurier et de doreure et placé le jour de la feste dans « l'arcade du milieu du portique qui sert d'entrée au Palais.

« Dans une des arcades à coté de la grande fut mis un des deux « autres tableaux ornés de même, et dans lequel étaient peintes les « armes de Bourgogne, avec cette inscription au dessous : TRANSMISSA « CRESCIT, et au dessus MON JOYE AU NOBLE DUC.

« Celles de Bretagne, peintes sur l'autre tableau avec les mêmes « ornements, furent placées dans l'autre arcade avec cette inscription : « NEC MINOR E MINUS. Ces trois tableaux étoient d'une peinture transpa- « rente, de manière que le jour ils firent un très bel effet, et la nuit, « par le moyen des lumières qu'on plaça derrière, l'effet en parut plus « beau. Il y en a une petite idée dans le dessin. Mgr l'ambassadeur fit « retenir la musique turque de derviches, qui sont des espèces de reli- « gieux turcs qui jouent parfaitement bien des instruments de ce pays cy, « et les danseurs du Grand Seigneur furent aussi retenus avec toute « sorte de musique turque. Il fit prendre aussi tous les beaux lustres qui « se trouvèrent dans ce pays cy au nombre de 25, outre les siens, pour « illuminer tous ses appartements. Il y en avoit dans la seule grande « onze de 12 branches chacun.

« Mgr l'ambassadeur, voulant que tout fût magnifique, fit aussi arrêter « plusieurs Turcs pour donner le sorbet, le café et toutes sortes de « liqueurs, et leur fit dresser une tente dans une des cours du Palais, « pour qu'ils pûssent travailler commodément, et le jour de la feste plus « de mille personnes burent de ces liqueurs. Il donna à même temps « les ordres pour que ses tables fussent servies avec tout l'ordre et toute « la magnificence possible; mais, comme il sçait que, dans ce pays cy, il « faut garder quelques mesures avec les Turcs qui ne sont pas accou- « tumés à de si grandes festes, et qu'ils auroient pu se formaliser d'en- « tendre tirer un si grand nombre de boetes et de voir une si grande « illumination, et que d'ailleurs il falloit employer au Grand Seigneur un « commandement pour que ces gens là pûssent travailler et que l'on ne « pût pas les tirer de son Palais, s'il arrivoit que, dans le temps de la feste, « une des sultanes prêtes d'accoucher, vînt à donner un prince à l'Em- « pire Ottoman, non seulement il eut ce commandement, on le luy « donna encore par un catcherif qui est l'ordre le plus suprême de cet

« empire, sur lequel le grand vizir Assan Bacha expédia tous les com-
« mandements nécessaires.

« Il demanda aussy des janissaires et des officiers pour empêcher les « desordres qu'il pourroit y avoir dans une pareille feste, et dès la veille « on luy en envoya dix avec deux officiers de ce corps. On employa « 25 jours avec toute la diligence possible et un grand nombre d'ou- « vriers à faire les préparatifs de cette magnifique feste, et le dimanche « 28 septembre, veille de S[t] Michel, un des patrons de la France, « toutes choses se trouvèrent dans l'état que l'on pouvoit désirer, et l'on « se préparoit à commencer le lendemain cette feste qui devoit durer « trois jours, le dernier desquels devoit être le plus beau et le plus « magnifique, lorsque sur le midy on apprit qu'Assan Bacha, grand « vizir, venoit d'être déposé, et que Calayricos, autrement Atchmet « Bacha, venoit d'être mis en sa place. M[gr] l'ambassadeur luy envoya « faire compliment sur son avenement au viziriat et le faire avertir de la « feste qu'il devoit faire le lendemain. Il n'eut pas lieu d'être satisfait de « sa réponse qui cependant ne tendoit nullement à empêcher une « réjouissance si autentique et si légitime, et, comme d'ailleurs toutes « les viandes étoient préparées, M[gr] l'ambassadeur de Venise invité, « toutes les dames, la nation, les protégés et plusieurs autres nations et « tous les ordres religieux qui sont dans ce pays ci, M[gr] l'ambassadeur « ne crut pas se pouvoir dispenser de faire ses rejouissances, comme il « l'avoit prémédité; seulement, comme les boetes pouvoient seules faire « quelque difficulté, il envoya le jour de S[t] Michel, dès le matin, un « de ses drogmans au grand vizir pour sçavoir ce qu'il décideroit là « dessus, et sur ce que son drogman luy manda qu'il n'avoit pu luy « parler et que l'heure pressoit, M[gr] l'ambassadeur se disposa à aller à « l'église pour y faire chanter le *Te Deum*, et prit le prétexte d'une « très grosse pluye qui duroit depuis le point du jour, pour ne point « faire tirer les boetes.

« Il fut donc à l'église accompagné de M[gr] l'amb[r] de Venise et de « toute sa suite, M[gr] l'amb[r] accompagné de la sienne et de toute sa « nation. M[gr] l'archevêque d'Ipiga y fit un très beau discours en italien « sur le sujet de la feste; après quoy le *Te Deum* fut chanté par dix « nations differentes. On chanta ensuite une grande messe, laquelle fut « célébrée pontificalement par le dit S[gr] archevêque d'Ipiga, et l'on fist « les prières qui conviennent à une telle cérémonie.

« Ensuite l'on sortit de l'église pour retourner au Palais en passant « sous des portiques qui conduisent de l'église à la grande salle, l'on « vit sortir le premier jet de la fontaine de vin, et, en entrant dans la

« grande salle on trouva trois tables servies magnifiquement, la pre« mière de 24 couverts, la seconde de 16 et la troisième de 34; une « autre de 50 couverts fût servie à même temps chez les Capucins « pour tous les ordres de religieux qui avoient assisté à la cérémonie « de l'église. Un des secrétaires de Mgr l'ambassadeur en tint encore une « autre de 30 couverts dans une autre salle du Palais. Ce furent les « cinq tables principales, après lesquelles celle du maître d'hotel de « 60 couverts fut servie. Il y en eut aussy une pour l'officier des janis« saires et les janissaires, à laquelle plusieurs autres Turcs mangèrent. Il « en fut servi encore une de 50 couverts pour ceux qui servoient à « l'illumination, et une autre pour ceux qui devoient tirer les boetes. « Les gens des offices et des cuisines eurent aussy les leurs. Plus de « deux mille personnes mangèrent ce jour là dans le Palais, et il est im« possible d'exprimer la magnificence avec laquelle toutes ces tables « furent servies. Les fruits et les confitures y étaient en profusion, le « vin de liqueurs et les liqueurs glacées de même. Des gens de Mgr l'am« bassadeur, qui jouent parfaitement bien de plusieurs instruments, « jouèrent durant le repas, pendant lequel Mgr l'ambr quitta la table pour « aller parler à M. Morocordato, qui fait icy les fonctions de secretaire « d'Estat et qui étoit venu de la part du vizir. Le dit sieur Morocordato « le pria uniquement d'avoir la complaisance, pour les sultanes prêtes « d'accoucher, de ne point faire tirer les boetes, ce que Mgr l'ambassa« deur lui accorda en faveur des dames et du vizir.

« Quand le repas fut fini on se retira dans les appartements où l'on « trouva toutes sortes de liqueurs et des rafraichissements; après suivit « la musique turque comme un enchainement des plaisirs auxquels ces « trois jours étoient destinés. D'autres Turcs dansèrent, et les comédiens « du Grand Seigneur jouèrent une pièce à leur manière. Cela dura « jusques à cinq heures du soir. L'on servit alors une collation magni« fique à Mgr l'ambassadeur de Venise et aux dames, pendant laquelle « en moins d'un quart d'heure tous les appartements furent illuminés « et toutes les lampes allumées. Elles suivoient précisément toutes les « lignes de l'architecture représentée dans le dessin, en sorte que chaque « oranger étoit entouré d'une arcade de lumière. Au dessus de toutes « ces arcades regnoit une corniche, aussy toute de lumière avec des « vases de même de deux en deux arcades. Au dessus de la corniche, « le Palais et celuy que l'on avoit imité à l'autre bout de l'orangerie, « paroissoit tout de feu. Les Capucins qui sont joignant le Palais furent « aussy illuminés, en sorte qu'il y avoit des lumières l'espace de plus de « 300 toises. Les machalats brulèrent en même temps, et tout cela fai-

« soit un effet merveilleux et surprenant. Mais ce qui étoit le sujet de « l'admiration de tout le monde en fut un de jalousie pour le grand « vizir, et la crainte de ne pouvoir arriver à une si grande magnificence « dans l'occasion prochaine de l'accouchement d'une des sultanes l'obli- « gea de manquer à sa parole, et il envoya le Boustangi Bachy avec « 300 hommes armés avec ordre de faire éteindre cette illumination. « Plusieurs Turcs de distinction qui étoient dans le Palais et qui con- « noissent l'humeur fougeuse du vizir, se retirèrent par la porte de « derrière. M[gr] l'ambassadeur, prévoyant que l'on seroit peut-être obligé « d'en venir aux mains, en avertit M. l'ambassadeur de Venise et le « pria de se retirer, lui disant qu'il ne l'avoit invité que pour la feste et « non pas pour un combat. Il fit ensuite toutes les dispositions néces- « saires pour prévenir ce que le Boustangi Bachy pourroit entreprendre « en vertu des ordres du grand vizir qui luy envoyoit officiers sur offi- « ciers pour les exécuter. Le vizir vint luy même jusqu'à la mer avec « toute sa maison voyant la lenteur de Boustangi Bachy. M[gr] l'ambassa- « deur, jaloux de la gloire du Roy, ayant fait dire au dit Boustangi « Bachy que, s'il entroit dans le Palais comme ennemi, il n'en sortiroit « plus, et qu'il ne souffriroit jamais que l'on éteîgnit une seule lampe, « quoy que le dessein de M[gr] l'ambassadeur fût de faire cesser l'illumi- « nation à dix heures, ayant des plaisirs destinés pour le reste de la « nuit, on les laissa bruler tant qu'elles purent, et il en étoit près de « onze que la moitîé des lampes esclairoient encore. Le Boustangi Bachy « ni le vizir, sur le rapport qu'on leur fit de la dispositîon dans laquelle « étoit M[gr] l'ambassadeur et toute la nation, ne voulurent rien hazarder « et se retîrèrent; la crainte de s'exposer au caprice du grand vizir a « interrompu à la vérité le cours des illuminations et des divertisse- « ments turcs pour les deux autres jours.

« Le lendemain les tables furent servies encore plus magnifiquement « que le premier jour.. Plus de mille personnes mangèrent encore au « Palais ce jour là, tant à diner que le soir que l'on servit encore trois « tables principales, et toutes sortes de liqueurs furent données abon- « damment toute la journée. Ce fut la fin de la feste. »

Les dépenses effrayantes qu'ont dû occasionner une pareille fête n'incombaient point à l'ambassadeur, qui, à cette époque, n'avait que trente-six mille livres d'appointements[1].

E. MILLER.

[1] Je me fais un devoir de remercier M. P. Faugère de l'obligeance avec laquelle il a bien voulu faciliter mes recherches dans les archives du Ministère des affaires étrangères, archives placées sous sa direction.

Histoire des Romains depuis les temps les plus reculés jusqu'à l'invasion des Barbares, par Victor Duruy, membre de l'Institut, ancien ministre de l'instruction publique. Nouvelle édition, revue, augmentée et enrichie d'environ 2,500 gravures, dessinées d'après l'antiquité, et 100 cartes ou plans. T. Ier, des origines à la fin de la deuxième guerre punique.

TROISIÈME ET DERNIER ARTICLE[1].

L'établissement de la République marque le commencement de la grande et éclatante période de l'histoire romaine. M. Duruy signale le caractère aristocratique de la révolution qui, à Rome comme en Grèce, mit fin à la royauté. Les deux peuples demeurent en présence, séparés dans le droit civil, dans le droit politique, et les pouvoirs que la royauté avait en main, pour ménager entre eux l'équilibre, ont passé aux patriciens : les deux consuls, qui remplacent le roi, tirés de leur sein et renouvelés annuellement restent dans leur dépendance. Un certain nombre de familles plébéiennes ont été, il est vrai, associées aux familles patriciennes pour tenir lieu de celles qui ont été chassées avec les Tarquins : associées dans les tribus de *gentes*, associées aussi dans le sénat[2]. Mais cela même était, pour cette aristocratie, une nécessité, si elle ne voulait dégénérer en oligarchie et se perdre; et, à côté de ces familles privilégiées, les autres, n'ayant généralement point de terre, souvent réduites à emprunter et soumises aux dures lois de l'usure, se voyaient chaque jour menacées d'être adjugées à leurs créanciers et de tomber dans la servitude.

Un seul avantage était assuré aux plébéiens par la révolution : c'était le rétablissement de l'assemblée par centuries où ils étaient admis avec les patriciens, on a vu dans quelle mesure. C'est là que se nomment les consuls, que les lois sont votées. Mais M. Duruy le rappelle : l'assemblée, tout aristocratique qu'elle est par la composition des classes et la distribution des centuries dans les classes, n'a pas à débattre la loi ni à choisir elle-même les consuls. Elle ne fait que répondre par oui ou par

[1] Voir le premier article au cahier de mars et le second au cahier d'avril 1879.

[2] On y distingue les nouveaux sénateurs des *patres* originaires par un nom qui rappelle leur adjonction : *conscripti*.

non aux questions qui lui sont posées. Elle approuve ou rejette intégralement les lois qui ont été délibérées d'abord dans le sénat, et qui devront être sanctionnées par lui : « Rome, dit M. Duruy, avait donc une chambre « haute qui discutait deux fois la loi, avant et après la présentation aux « comices, et une chambre basse, composée de tout le peuple qui votait « et ne discutait pas. C'était, en quelque sorte, nos trois lectures. » (P. 147.) Comparaison inexacte, et qui n'a même pas l'avantage de répondre aux choses d'aujourd'hui. L'assemblée par centuries n'a jamais rien eu qui ressemblât à une chambre, même à une chambre basse, et la lecture qu'on lui faisait de la loi était sans amendement. Elle acceptait ou rejettait de même, pour le consulat, les noms proposés par le sénat et approuvés par les augures : M. Duruy, qui aime à trouver des analogies dans les choses de notre temps, aurait pu dire que c'étaient là des candidatures officielles au premier chef. A cela près, la souveraineté était censée résider dans l'assemblée, et le consul Valerius, le collègue de Brutus, dès la première année de l'institution, fit abaisser devant elle les faisceaux consulaires.

A cet avantage se joignit, pour les plébéiens, une garantie toute personnelle qui leur vint du même Valerius, garantie fort précieuse en un temps où leur personne même était encore si exposée : ce fut l'appel au peuple, ou *provocatio*. Celui qui en usait, se trouvait, dans les limites d'un mille autour de la ville, protégé contre la peine des verges et de la hache (*virgis cædi securique necari*) : mais cette garantie était suspendue par la dictature, retour passager au commandement d'un seul, avec pouvoir absolu dans la ville comme au dehors. « C'était, » dit M. Duruy, fidèle à son système de comparaison, « notre déclaration de mise en état « de siège. » (P. 154.) Les vingt-quatre faisceaux des consuls étaient réunis autour de sa personne, et la hache était replacée dans les faisceaux : signe que la peine des verges et de la hache était remise à son arbitraire, même dans la ville (*virgis cædi securique necari*). Les patriciens, qui disposaient seuls de la dictature, restaient donc toujours armés contre les plébéiens.

Comment les plébéiens, replacés dans cette situation toute dépendante, réussirent-ils à s'en relever et à partager avec les patriciens tous les pouvoirs? Cette égalité dans le droit politique était la première condition de la puissance de Rome; et, de toutes ses luttes, celle qui eut pour objet de l'établir est assurément la plus intéressante. M. Duruy entre, à cet égard, dans des détails où nous ne le suivrons pas : mais nous ne pouvons point n'en pas marquer les principales étapes.

Le peuple avait d'abord à se défendre.

Pour se défendre, il se fait accorder le tribunat (retraite au mont Sacré, 493). Par ses tribuns il obtient son assemblée, l'assemblée par tribus, et un peu plus tard, à la suite d'une lutte qui rappelle celle d'où était sorti le tribunat, un complément bien nécessaire : à savoir que les tribuns seront nommés dans l'assemblée par tribus, que les tribus auront le droit de faire des plébiscites (471). Dès ce moment, les plébéiens sont constitués en face des patriciens, et, dans l'intervalle, une arme redoutable a été mise entre les mains des tribuns par un patricien trois fois consul : la loi agraire de Spurius Cassius (486).

Les patriciens restent pourtant encore en possession de tous leurs droits. Ils ont, comme au temps de la royauté, leur sénat, leur assemblée par curies, leur prépondérance dans l'assemblée par centuries; ils ont de plus tous les pouvoirs qui ont remplacé la royauté; ils ont la puissance de la religion qui gouverne tous les actes de la vie publique; ils ont enfin le droit civil : car non seulement ils font la loi, mais seuls ils la connaissent et ils retiennent les plébéiens sous le joug de leurs formules mystérieuses.

Le droit civil, c'est le premier besoin d'un peuple. On ne peut donc s'étonner si les plébéiens usèrent d'abord des moyens d'action qu'ils venaient d'acquérir, pour obtenir que la loi fût écrite.

Ce fut l'objet d'une lutte de dix années (462-451) qui aboutit au décemvirat et à la loi des XII Tables. On sait l'histoire du décemvirat et l'importance de la loi des XII Tables. Tout en gardant l'empreinte de l'aristocratie, M. Duruy a raison de le dire, elle fonda l'égalité civile à Rome. Quatre siècles plus tard, Cicéron en recommandait encore l'étude, et Gaius en faisait un long commentaire sous les Antonins.

Le peuple, ayant le droit civil, conquit bientôt aussi le droit politique. Pour nous borner encore aux choses principales, c'est d'abord la double proposition du tribun Canuleius sur le droit de mariage entre les deux ordres et le consulat plébéien (445). Les patriciens concédèrent le droit de mariage : chacun restait maître d'en user ou de n'en pas user parmi eux; et ils éludèrent la question du consulat. Pour répondre à cette objection, que le salut public pouvait exiger qu'un plébéien prît le commandement des légions, on détacha du consulat le pouvoir militaire et on en fit une magistrature nouvelle, le tribunat consulaire, accessible aux plébéiens. Mais les consuls n'étaient pas seulement les chefs de l'armée : ils prenaient les auspices, ils faisaient le recensement, ils avaient, avec le pouvoire militaire, les pouvoirs religieux et civil, choses qui ne pouvaient être communiquées aux plébéiens : pour remplir ces devoirs, on créa et l'on fit accepter du peuple une

magistrature nouvelle, la censure. Les patriciens s'étaient donc bien peu dépouillés de leurs droits. Le consulat, d'ailleurs, n'était pas aboli, il n'était qu'éventuellement remplacé, et il fut maintenu une fois sur deux pendant la période que dura le tribunat consulaire; en outre, quand il ne l'était pas, ce furent encore les patriciens qui presque toujours restèrent en possession du pouvoir nouveau. Les plébéiens, les augures aidant sans doute, s'abstinrent pendant quarante-quatre ans d'y nommer aucun des leurs. Et pour tout cela, les patriciens avaient fait créer une magistrature qui était pour eux seuls, magistrature où se concentraient les plus grands pouvoirs de l'État!

Les chefs du peuple se lassèrent pourtant de ce surcroît d'inégalité. Après l'invasion gauloise et d'autres événements où l'on avait pu voir combien l'union des deux ordres était indispensable au salut commun, les deux tribuns Licinius Stolon et L. Sextius reprirent, dans un ensemble de propositions, les principales choses réclamées par le peuple : la loi du consulat plébéien, la loi agraire et la loi sur les dettes.

Comme à l'époque où il s'agissait de faire écrire la loi civile (loi des XII Tables), le débat sur cette triple matière dura dix ans (376-366). Pour tenir les tribuns en échec, on recourut deux fois à la dictature, et ce fut le vainqueur des Gaulois, Camille, que l'on arma de ce redoutable pouvoir. Mais il fut impuissant, et lui-même finit par conseiller l'accord. C'est ainsi que fut consommée l'égalité des deux peuples au sein de Rome : résultat considérable, qui donna la paix à l'intérieur pour un siècle et demi. Cette fois encore les patriciens, en cédant une part du consulat, en détachèrent plusieurs attributions dont ils firent deux magistratures nouvelles pour eux seuls : la préture et l'édilité curule : la préture pour l'administration de la justice, l'édilité curule pour la police urbaine (366). Mais, le consulat partagé, tout le reste, même les charges nouvelles, devaient l'être, et presque sans débat. L'édilité curule, dès 365; la dictature, en 357; la censure, en 338; la préture, en 336 et 331; et le même dictateur, un plébéien, Publilius Philon, qui assigna une place à ceux de son ordre dans la censure, fit voter deux lois nouvelles qui étendaient l'égalité jusque dans le domaine de la législation : l'une qui rendait les plébiscites obligatoires pour les patriciens; l'autre qui faisait ratifier les lois par le sénat avant qu'elles fussent votées dans les comices par centuries.

Que restait-il? les institutions purement religieuses, les collèges des pontifes et des augures : et la chose était importante, puisque l'autorité religieuse pouvait faire rompre une assemblée ou annuler ses décisions. En 300, on créa huit pontifes au lieu de quatre, et il y en eut

quatre plébéiens; neuf augures au lieu de quatre, et il y en eut cinq plébéiens.

Nous avons dit que les événements du dehors, faisant sentir le besoin que l'on avait des plébéiens dans les armées, les avaient aidés à obtenir ce partage du pouvoir. Aussi M. Duruy n'a-t-il pas négligé d'entremêler le récit de ces guerres à celui des luttes intérieures dont on vient de voir les résultats : guerres contre les Volsques, les Èques, contre les villes les plus voisines du Latium ou de l'Étrurie. Il sent bien que cette partie de son histoire pourrait ne pas soutenir au même degré que l'autre l'attention du lecteur, et Tite-Live lui-même avait éprouvé le besoin de combattre cette impression de fatigue : «Quinam ille sit quem pigeat «longinquitatis bellorum scribendo legendoque quæ gerentes non fati«gaverunt.» (X, 31.)

«Ces guerres, dit à son tour M. Duruy, sont aussi pénibles à lire «qu'elles l'étaient à faire, et l'art même de Tite-Live ne parvient pas à «en rendre le récit intéressant. Mais un grand peuple a droit à la cu«riosité qu'on accorde aux commencements obscurs d'un grand homme, «et nous ne devons pas nous montrer plus indifférents que Carthage et «qu'Athènes au spectacle d'une si tenace persévérance.» (P. 259.)

Mais l'auteur ne s'est pas contenté de nous proposer cette raison pour nous retenir à son récit. Il y a joint d'excellentes cartes qui, se renouvelant à chaque période, nous présentent les lieux dont il nous parle successivement et sans confusion; il y a joint aussi des vues pittoresques de ces lieux, et par là nous transporte au milieu des monuments dont les ruines nous restent ou d'une nature qui n'a pas changé. La seconde période de ces guerres, celle qui vient après l'établissement du consulat plébéien, prend d'ailleurs une importance qui nous en fait suivre avec plus d'intérêt les péripéties. Ce sont les guerres des Samnites, et celle qui amena la soumission définitive du Latium; puis la lutte contre l'Étrurie unie aux Samnites, aux Ombriens et aux Gaulois, dernier effort des peuples qui pouvaient encore disputer l'Italie à la domination romaine. Par suite de leur défaite, Rome touche aux deux extrémités de la péninsule : à la Gaule cisalpine, où les Sénons tentent une dernière fois avec les Étrusques le sort des armes et sont vaincus : aux villes de la Grande Grèce et de la Sicile; et elle va se trouver engagée dans la guerre, par la Grande Grèce avec Pyrrhus, par la Sicile avec Carthage.

Je laisse ces récits et j'aborde directement le chapitre où l'auteur, après avoir raconté de quelle manière Rome conquit l'Italie, montre ce qu'elle fit de sa conquête.

Sur ce point, M. Duruy oppose l'œuvre de Rome à celle de la Grèce. « Tandis que Rome, dit-il, soumettait l'Italie, les Grecs renversaient la « monarchie persique. A ceux-ci, quelques années avaient suffi pour do- « miner de l'Adriatique à l'Indus. A Rome, il fallut un siècle pour s'étendre « du Rubicon au détroit de Messine. Si elle n'avançait que pas à pas, du « moins ce qu'elle avait une fois saisi, elle savait le garder, et la Grèce, « au bout de quelques générations, avait tout perdu jusqu'à sa liberté. » (P. 361.) Cette liberté, disons-le, était déjà bien compromise quand Alexandre alla faire la conquête de l'Asie. Rome l'avait gardée. Quelle part en avait-elle laissé, après sa victoire, à ces races italiennes dont elle avait besoin pour conquérir le monde? C'est ce que M. Duruy examine dans son chapitre sur l'organisation de l'Italie.

Il cherche le secret de la force et de la durée de la domination romaine en Italie dans la manière dont elle se forma. « Rome, dit-il, croît « lentement. Son territoire ne s'étend qu'à mesure que sa population « augmente, et, avant de faire d'un pays une province, elle s'y prépare de « longue main des appuis; elle y forme à l'avance une population ro- « maine, romaine par ses intérêts ou par son origine. Au milieu de « vingt peuples indépendants, elle lance une colonie, sentinelle perdue « qui veille toujours sous les armes. De telle cité, elle fait son alliée; à « telle autre, elle accorde l'honneur de vivre sous la loi quiritaire; à celle- « ci, avec le droit de suffrage; à celle-là, en lui conservant son propre « gouvernement. Municipes de divers degrés, colonies maritimes, colo- « nies latines, colonies romaines, préfectures, villes alliées, villes libres, « toutes isolées par la différence de leur condition, toutes unies par leur « égale dépendance du sénat, elles forment comme un vaste réseau qui « enlacera les peuples italiens jusqu'au jour où, sans luttes nouvelles, « ils s'éveilleront sujets de Rome. » (P. 362.)

Je n'aurais rien à reprendre à cet exposé, si l'auteur, prenant trop pour lui-même l'expression de Denys d'Halicarnasse qui appelle Rome « la ville la plus commune à tous et la plus amie des hommes, *κοινοτάτην* « *τε πόλεων καὶ φιλανθρωποτάτην*, » ne semblait dire des conquêtes de Rome en général : « Après la victoire point d'oppression tyrannique : elle laisse « à ses sujets leurs lois, leurs magistrats, leur religion, c'est-à-dire toute « leur vie municipale; point de tribut, ce signe persistant et douloureux « de la défaite et de la servitude, point d'extorsions fiscales ni de levées « arbitraires de soldats. » (P. 364.) L'auteur aura beaucoup à retrancher de cet éloge quand il sortira de l'Italie, car ce qui est vrai, c'est que les provinces, aux yeux de Rome, perdaient tout droit, sans rien acquérir du roit romain. Rome avait délégué sur elles, au proconsul, toute son

autorité (*imperium*), et c'est le proconsul qui, par son édit, lui créait un droit selon son bon plaisir. Mais, si on la restreint à l'Italie, l'observation est juste, et c'est bien le caractère général de la politique suivie à son égard par les Romains. Rome, comme le dit fort bien M. Duruy, ne songe pas à faire une nation italienne. L'empire, c'est Rome. « Le « peuple souverain des Quirites est toujours celui du Forum, et il ne peut « exercer les droits que dans l'enceinte sacrée du *pomerium;* mais dans « cette enceinte, les vaincus seront admis peu à peu, à mesure que, par « une longue communauté d'actions et d'intérêts, ils se seront pénétrés de « l'esprit de Rome. » Et le cadre même de la cité s'élargira pour les recevoir : c'est ainsi que le nombre des tribus, réduit de trente à vingt après l'expulsion des Tarquins, ira se reformant et s'accroissant jusqu'à trente-cinq. L'*ager romanus* s'est agrandi et s'étend de la forêt Ciminienne, en Étrurie, jusqu'au milieu de la Campanie; et la population militaire, du recensement de 463 à celui de 264, s'élèvera de 124,214 à 292,334 hommes : malgré les pertes causées par l'invasion gauloise et les guerres des Samnites, elle a plus que doublé. A ces familles nouvelles admises dans les tribus, sont accordés tous les droits de la cité : « Autorité absolue du père sur ses enfants, sur sa femme, sur ses es« claves, sur ses biens; garantie de la liberté personnelle du culte, du droit « d'appel et de celui du suffrage jusqu'à 60 ans; aptitude aux emplois; « inscription sur le registre du cens et obligation du service militaire « dans les légions; faculté d'acheter et de vendre suivant la loi des Qui« rites; exemption de tout impôt, excepté de celui que payaient les ci« toyens; enfin droit utile de participer à la jouissance des terres, du « domaine ou à l'adjudication des fermages publics; en un mot, le bé« néfice des lois civiles, politiques et religieuses des Romains. » (P. 367.) — En d'autres termes, le droit civil, *jus quiritium*, et le droit politique, *jus civitatis*, formant ensemble le droit de citoyen romain dans toute sa plénitude, *jus civitatis optimo jure.*

Au-dessous de la cité ouverte à un certain nombre d'Italiens, il y avait toute une hiérarchie constituée par une participation plus ou moins large à ces droits.

M. Duruy place en tête les municipes *optimo jure* dont les habitants avaient tous les droits de citoyens romains. Il paraît donc hors de propos de les nommer en ce lieu. Si certains droits leur manquent comme villes, c'est que leurs habitants en jouissent comme citoyens dans la cité commune. Viennent ensuite :

Les municipes sans droit de suffrage dont les habitants étaient à peu près dans la même condition que jadis les plébéiens à Rome : portant le

titre de citoyens, servant dans les légions, mais n'ayant place ni dans les assemblées ni dans les honneurs;

Les villes fédérées, liées à Rome, sans aucun des privilèges de la cité, mais gardant par suite leurs constitutions et leurs lois comme Tarente, Naples et, plus près de Rome, Tibur et Préneste;

Les préfectures qui n'avaient plus droit de s'administrer elles-mêmes : un préfet envoyé de Rome leur tenait lieu de magistrat;

Et, au dernier degré, les *dedititii*, qui portaient bien évidemment la marque de peuples conquis; sans magistrats pour se gouverner, sans muraille pour se défendre, payant un impôt, fournissant un contingent aux termes fixés par la formule de dédition : c'était, dans l'ordre des villes, le degré de l'esclavage.

« Telle fut donc, dit M. Duruy, la politique suivie par le Sénat dans « sa conduite à l'égard des vaincus : le respect des libertés locales dans « toutes les cités où des circonstances particulières n'avaient pas com- « mandé des rigueurs, mais point de mesures générales; elles auraient « uni ce que le sénat voulait diviser. Au contraire, interdiction formelle « de toute ligue, de tout commerce, de mariage même, entre les Italiens « de cités ou de cantons différents; et, pour chaque peuple qui se soumet, « des conditions particulières; pour chaque ville, un traité spécial. A « juger d'après les apparences, on prendrait l'Italie pour une confédé- « ration d'États libres dont un, placé au centre, l'emporterait sur les « autres seulement en puissance et en renommée. Le sort de la ligue « latine nous a d'avance appris quel sera celui de la fédération italienne. » (P. 373.)

Mais il y avait, au milieu de ces villes de droit divers, d'autres villes d'un caractère tout particulier, c'étaient les colonies. M. Duruy note la différence profonde qui distinguait les colonies de Rome de celles de la Grèce. La colonie grecque tenait toujours à la métropole par un lien religieux; mais elle s'était formée d'une manière indépendante et se gouvernait, se développait en toute liberté. La colonie romaine, au contraire, fille de Rome, restait comme le fils de famille, sous sa tutelle, et, à la différence du fils de famille, n'arrivait jamais à l'émancipation. Elle tenait de Rome sa loi municipale, son organisation, et devait, en cas de guerre, la servir de son argent et de tous ses hommes valides. C'est qu'elle n'était jamais qu'une garnison de Rome établie en un lieu que l'intérêt public lui avait donné pour consigne de garder. Les hommes qui occupaient ces postes avaient reçu pour eux et pour leur famille une portion du territoire adjacent, généralement un tiers; les anciens habitants du pays restaient donc autour de la colonie, dans la proportion

de deux tiers pour le territoire, et davantage pour la population sans doute; ils étaient, à l'égard des colons, à peu près dans la situation des anciens plébéiens à l'égard des *gentes*, quand les plébéiens étaient encore privés du droit de suffrage et d'honneurs (*jus suffragii*, *jus honorum*). Aussi, comme à Rome autrefois, y eut-il souvent des troubles, des soulèvements même, dans les colonies : soulèvements qui ne pouvaient guère tourner à leur profit, car Rome était derrière ses colons; c'est pourquoi les anciens habitants durent renoncer à la lutte, et, du reste, de même que les plébéiens, et sous l'influence de plus d'une cause, ils finirent par se confondre aussi avec les autres dans le partage des droits municipaux, sans autre distinction que celle qui séparait toujours les riches et les pauvres, les *assidui* et les *ærarii*.

L'intérêt de Rome l'avait amenée à tenir les villes italiennes isolées; cette même raison devait lui faire chercher les moyens de rester toujours en communication avec ses colonies; et c'est pour cela qu'elle commença de si bonne heure à créer ces larges voies qui, de la ville, rayonnaient dans toute la péninsule et qui finirent par enlacer tout le monde romain. C'est Rome qui la première a compris l'importanee des routes militaires. Elle avait vu qu'un bon système de grands chemins est la première condition d'un empire solidement établi. Les colonies que ces routes reliaient à Rome pouvaient les fermer au besoin et garder ainsi à elle seule les avantages qu'elle y avait cherchés.

« En donnant à l'Italie l'organisation qu'on vient de décrire, dit l'au- « teur, Rome avait accompli tout ce que lui permettait sa constitution « municipale, et plus que ne lui enseignait la sagesse politique de l'an- « tiquité. Elle restait la cité souveraine de par le droit de la victoire; « mais elle se faisait la capitale des Italiens, en attirant dans son sénat « leurs plus notables citoyens. Si ce n'était pas le système représentatif « dans sa vérité, c'en était l'image affaiblie, et elle suffit à commander « notre admiration pour ce génie politique qui prévenait les temps de « si loin. » (P. 385.)

A ce tableau de l'Italie, l'auteur joint celui de Rome elle-même à cette époque où la ville, maîtresse de la péninsule, allait soutenir la guerre avec les ennemis du dehors et la porter chez eux. Il ne se fait pas illusion sur ce qu'on est convenu d'appeler l'âge d'or de la République. La nature de Rome ne comporta jamais que l'âge de fer. Le peuple était sobre, pratiquant le travail et supportant la pauvreté; mais il était avide : « il aimait le butin, l'usure, les procès: il avait dans le sang du « lait de la louve, » dit M. Duruy; à part cela, il était probe, sauf pourtant certaines circonstances où sa conscience savait trouver des com-

promis avec ses intérêts; mais surtout il savait respecter la loi, obéir aux magistrats : « Le peuple le plus jaloux de la liberté que l'univers ait « jamais vu, dit Bossuet, se trouva en même temps le plus soumis à ses « magistrats et à la puissance légitime. »

Cette puissance légitime, cette autorité des magistrats, tout le monde, du reste, plébéiens et patriciens, pouvaient dès lors y prétendre; et M. Duruy montre par quel art habile tous ces pouvoirs avaient fini par se contenir et s'équilibrer.

Les consuls sont les chefs du gouvernement, mais ils sont deux et l'un peut entraver l'action de l'autre; ils peuvent être arrêtés par l'opposition d'un tribun, par un décret du sénat nommant un dictateur; leurs actes sont soumis à la ratification du peuple, et leur conduite, à la sortie de charge, à son jugement. Le sénat peut paraître l'arbitre souverain de toutes choses dans la République; les honneurs les plus grands sont rendus, individuellement même, à ses membres. Mais les sénateurs relèvent des censeurs, qui peuvent les retrancher de leur liste; le sénat lui-même est présidé par les consuls, qui dirigent ses délibérations, et il ne peut ni s'assembler ni rendre un décret, si les tribuns s'y opposent. Le peuple enfin, qui fait la loi dans ses comices par centuries ou par tribus, ne la peut faire que dans les bornes étroites marquées par le magistrat qui tient l'assemblée. Il accepte ou il rejette purement et simplement : *uti rogas; antiquo;* et les membres de cette assemblée souveraine sont d'ailleurs dans la dépendance tout arbitraire du consul à l'armée, des sénateurs dans les tribunaux. « Chaque corps de l'État, dit « Polybe, peut donc nuire à l'autre ou le servir; de là naît leur concert et « la force invincible de cette République. » S'il fallait chercher, en dehors de cet antagonisme réciproque, un pouvoir plus particulièrement modérateur, pesant le plus sur les autres et le moins gêné par eux, on le trouverait dans le censeur : le censeur pouvait modifier à son gré l'état politique de tous les citoyens; omettre le sénateur dans la liste du sénat, ôter au chevalier son cheval, chasser l'homme de sa tribu : le tout sous la sanction de la religion et avec impunité, sauf le compte que l'on a toujours à rendre de ses actes, sous une forme ou sous une autre, quand du pouvoir on est rentré dans la vie privée.

« Cette constitution si bien pondérée, dit M. Duruy, exposait cependant « l'État à de grande périls; elle n'était point écrite. » (P. 394.) Mais pouvait-elle l'être, sans qu'il y parût bien des contradictions? Et eût-il suffi d'effacer ces contradictions pour mettre tout le monde d'accord? ce serait trop commode. Les Romains trouvaient d'ailleurs des avantages dans cet état de choses, qui sans doute a ses inconvénients. La cons-

titution n'étant pas écrite, elle se prêtait peut-être mieux aux fluctuations des opinions, des intérêts, et pouvait échapper plus longtemps aux révolutions ou à ce qui est la fin de toute révolution, la conclusion la plus ordinaire des troubles intérieurs, à la dictature : j'entends celle des Sylla, des Jules César.

Ainsi que l'auteur le fait observer, il s'était opéré, comme de soi-même, un partage entre le sénat et le peuple : « Au peuple, les élections « et les lois d'organisation intérieure; au sénat, l'administration des « finances et des affaires extérieures; aux magistrats, les droits illimités « de l'*imperium* pour l'exercice du pouvoir exécutif.

« D'ailleurs, continue-t-il, si le peuple était continuellement poussé « en avant par des besoins nouveaux, il était constamment aussi retenu « en arrière par son respect des temps anciens. Tant que Rome resta « elle-même, elle eut, à l'image de son dieu Janus, les yeux tournés à la « fois vers le présent et vers le passé. La coutume des aïeux, *mos ma- « joram*, y conserva une autorité qui permet souvent de suppléer à la loi « écrite ou de la tourner, et cette autorité de la coutume fut un puissant « principe de conservation sociale. » (P. 395.)

Nous ne laisserons pas ce chapitre sans y signaler une très bonne subdivision sur l'organisation militaire de Rome à cette époque. La légion et l'art militaire à Rome ont fait depuis longtemps l'objet de bien nombreuses et bien savantes dissertations. M. Duruy les connaît, les résume et les éclaircit par des figures et par des plans qui ne sont nulle part mieux que là à leur place. C'est aux travaux de l'érudition comme à ses études personnelles que l'auteur doit les traits divers de ce tableau. C'est à Bossuet qu'il aime à prendre, pour donner plus de force à sa pensée, l'expression d'un jugement général : « De tous les peuples « du monde, le plus fier et le plus hardi, mais tout ensemble le plus « réglé dans ses conseils, le plus constant dans ses maximes, le plus « avisé, le plus laborieux, enfin le plus patient, a été le peuple romain. « De tout cela s'est formée la meilleure milice et la politique la plus « prévoyante, la plus ferme et la plus suivie qui fut jamais. » — « Voilà de « bien glorieuses destinées et une bien grande histoire, ajoute M. Duruy. « Cependant, si, dans Rome, nous avons trouvé beaucoup de grands ci- « toyens, nous ne saurions dire que nous y ayons jusqu'à présent trouvé « un seul grand homme. » (P. 411.) Est-ce tant à regretter? les grands citoyens sont la force d'un peuple. Quant aux grands hommes, s'ils font pour un temps la grandeur d'une nation, combien de fois n'ont-ils pas entraîné eux-mêmes sa chute! Rome en fournira la preuve et d'autres peuples à son exemple.

Au tableau de Rome devait succéder un tableau de Carthage. Il y a ici encore une très bonne étude historique et géographique, où l'auteur, prenant les Carthaginois à leur origine, sait marquer le caractère de leur puissance et l'esprit de leur civilisation; les travaux qui ont été faits dans ces derniers temps sur la race phénicienne ont été mis par lui à contribution, et plusieurs monuments qui s'y rattachent, soigneusement reproduits.

Rome et Carthage n'avaient eu, pendant plusieurs siècles, que des relations de bonne amitié. Trois traités avaient, de loin en loin, réglé ces rapports. En 509, après la chute des rois; en 348, avant la guerre des Samnites, et en 279, à l'époque de la guerre de Pyrrhus. Pyrrhus occupant la Grande Grèce et menaçant la Sicile, Rome et Carthage se trouvaient amenées à s'allier contre lui. Mais Pyrrhus était parti. « Quel « beau champ de bataille nous laissons aux Romains et aux Carthaginois, » avait-il dit en quittant la Sicile.

Ce fut là en effet que devait éclater d'abord la rivalité des deux nations.

La première guerre punique, qui dura vingt-trois ans (264-241), commence en Sicile et finit en Sicile. Tout l'avantage paraît d'abord aux Carthaginois, ils sont les maîtres de la mer. Mais c'est là que Rome réussit à les vaincre. Elle débute par la victoire de Myles, qui l'achemine à la conquête de la Sicile, continue par la bataille d'Ecnome, qui lui ouvre les rivages de l'Afrique; c'est en Afrique, c'est sur terre, que les Carthaginois sont vainqueurs, grâce à l'habile stratégie du Grec Xanthippe, général mercenaire; mais la guerre est alors reportée en Sicile, et c'est là qu'une dernière bataille navale la terminera au profit des Romains. La guerre traînait depuis longtemps. Carthage était fatiguée de tant de sacrifices. Elle laissait son général Amilcar Barca tenir en échec, par les seules ressources d'un esprit hardi et fécond, tous les efforts des Romains, et paraissait ne plus s'occuper que des affaires et du commerce. Pressée de lui envoyer des vivres et des vaisseaux pour en finir, elle crut être habile en lui expédiant un convoi à ces deux fins : la flotte lui apportait des vivres et devait recevoir des combattants en échange. Mais les Romains l'attaquèrent avant qu'elle eût déchargé les vivres et pris les soldats. C'est la bataille des îles Égates (241).

Le traité qui suivit était une trêve plutôt qu'une paix, et le temps qui s'écoula jusqu'à la reprise des hostilités (240-219) fut employé de part et d'autre, plus ou moins intentionnellement, aux apprêts d'une nouvelle lutte. Les Romains, maîtres de la Sicile, s'emparent de la Sardaigne et de la Corse : c'était écarter à jamais les Carthaginois des ri-

vages de l'Italie, puis ils commencent la conquête de la Cisalpine, comme s'ils pressentaient le besoin de se rapprocher des Alpes pour les garder. Les Carthaginois, se voyant fermer la mer du côté de l'Italie et sachant par expérience ce qu'il en coûterait à se la rouvrir, se seraient peut-être portés ailleurs; et la guerre des mercenaires venait de leur montrer combien est dangereux, pour une ville de marchands, l'emploi d'une force qu'on paye sans être sûr d'en être toujours maître. Mais cette guerre, la guerre inexpiable, terminée grâce à l'habileté d'Amilcar, tout en soulevant contre lui des jalousies, lui créait dans le peuple et dans l'armée une influence dont il pouvait user à d'autres fins que la politique des marchands de Carthage. Éloigné de la ville pour faire la guerre sur les côtes de l'Afrique et en Espagne, il avait accepté volontiers cette mission : les côtes d'Afrique et l'Espagne étaient, dans les vues du sénat carthaginois, un magnifique champ d'exploitation, capable de compenser la perte de la Sicile et de la Sardaigne. C'était plus aux yeux des Barca; et quand, Amilcar étant mort, son œuvre eut été continuée par son gendre Asdrubal; quand la mort d'Asdrubal fit passer le commandement à Annibal, fils d'Amilcar, l'Espagne était toute préparée à devenir la base d'opération d'une nouvelle guerre, une guerre à laquelle le fils d'Amilcar, fidèle au serment de son enfance, voulait donner l'Italie pour théâtre et Rome même pour but.

La seconde guerre punique termine dignement ce premier volume de M. Duruy. L'auteur suit Annibal dans sa marche hardie à travers les Pyrénées et les Alpes, sur les grands champs de bataille du Tessin, de la Trébie, de Trasimène et de Cannes; et il y trouve l'occasion de montrer toute la solidité de l'œuvre opérée par Rome en Italie. Quand on se rappelle le soulèvement des villes d'Afrique contre Carthage aux premiers succès de Regulus, comment n'être pas frappé de cette immobilité de l'Italie, que quatre batailles d'une telle importance, remportées coup sur coup, ne décident point à s'unir au vainqueur contre la ville dont elle a reçu la loi! Et, d'autre part, quel spectacle que celui d'Annibal, quand, épuisé par ses propres victoires, et ne trouvant pas en Italie le concours dont il avait pu se flatter, il se retire au sud de la péninsule attendant les renforts que lui doivent au moins et Carthage et l'Espagne; puis, à défaut de Carthage et de l'Espagne, se créant de nouvelles ressources plus près du théâtre de la guerre, en Macédoine et en Sicile. Mais Rome est présente partout : elle intimide Carthage, elle contient l'Espagne, elle arrête Philippe, elle prend Syracuse, et Annibal est toujours là, attendant. Un moment il voit le secours lui venir du lieu où il se l'était ménagé au départ. Son frère Asdrubal arrive d'Espagne en

Italie, mais il succombe et lui arrache ce cri : « Je reconnais la fortune « de Carthage. » Et pourtant Annibal n'est point abattu par ce revers. L'Espagne est perdue; l'Afrique envahie, qu'il se refuse encore à lâcher l'Italie. Il faut l'ordre de Carthage, réduite aux dernières extrémités, pour qu'il se décide à repasser en Afrique, où il cède enfin à Zama devant la fortune de Rome représentée par le jeune Scipion.

Dans cette partie de son livre, l'auteur est tout au charme de l'histoire qu'il raconte, et s'arrête peu à discuter. Les points ne manquaient pas pourtant à la discussion, et, par exemple, on pouvait, comme érudit, l'attendre au passage des Alpes. Il énumère en note les quatre-vingt-dix dissertations parues avant 1835 : trente-trois pour le petit Saint-Bernard; vingt-quatre pour le mont Genèvre; dix-neuf pour le grand Saint-Bernard; onze pour le mont Cenis; trois pour le mont Viso, « et « combien d'autres depuis cette époque ! » et il ajoute :

« Quelle route prit-il ? Ici Polybe et Tite-Live diffèrent, et après « eux tous les modernes. Polybe avait visité les lieux et interrogé des « montagnards qui avaient vu passer l'expédition : son récit doit être « suivi; malheureusement il ne lève pas toutes les difficultés qui reste- « ront sans doute insurmontables; au reste, qu'Annibal ait passé par le « mont Cenis, le mont Viso, le mont Genèvre ou le petit Saint-Bernard, « il importe peu à l'histoire, qui s'intéresse surtout au résultat : les Alpes « audacieusement franchies par une grande armée. » (P. 549.) — On n'a jamais passé les Alpes plus lestement.

Ne chicanons pas d'ailleurs M. Duruy pour n'avoir pas voulu ajouter une dissertation à tant d'autres. Il y a dans son livre assez de preuves qu'il ne recule pas devant les difficultés, et que, lorsqu'il s'arrête, ce n'est ni la critique ni la science qui lui font défaut. L'auteur d'ailleurs montre pour ce grand sujet une passion à laquelle le lecteur ne saurait demeurer insensible; une admiration pour ce que Rome a fait de grand, qu'il se plaît, on l'a vu, à partager avec Bossuet, et il cite volontiers ses paroles. Il eût bien fait de suivre aussi Voltaire dans sa manière de raconter. Le style du livre vise trop à l'éclat. C'est un tort et une erreur; en cherchant moins l'effet on le trouve. On y peut relever un autre excès encore, qui résulte d'un fort bon principe. Pour faire comprendre les choses du passé, rien de mieux sans doute que de leur chercher des analogies dans celles du présent supposées mieux connues. Mais M. Duruy a trop souvent recours à ce moyen, et quelquefois les choses qu'il veut éclaircir serviraient plutôt d'éclaircissement à celles qu'il veut employer à cette fin. Quand il nous dit : « Ces mercenaires pouvaient être « dangereux, mais on savait se délivrer de leurs exigences, témoin les

« quatre mille Gaulois livrés à l'épée des Romains, la troupe abandon-« née sur l'île déserte des ossements, et *Xanthippe qui périt peut-être comme « Carmagnola.* » (P. 430.) Le lecteur ne serait-il pas mieux éclairé, si l'auteur lui avait dit : « Xanthippe, que les Carthaginois firent périr peut-être « comme les Vénitiens Carmagnola; » et encore eût-il mieux fait de n'en rien dire, puisqu'un peu plus loin il écrit : « Xanthippe, richement récom-« pensé, quitte la ville avant que la reconnaissance eût fait place à l'envie, » ajoutant en note : « On a accusé les Carthaginois de l'avoir fait périr en « mer (Zonare, VIII, XIII, Silius Ital. VI, 682), mais ils n'avaient aucun « intérêt à ce crime, contredit d'ailleurs par Polybe. » (P. 457.) Je n'aime pas non plus qu'il me dise, même en note : « Annibal était le futur sta-« thouder de Carthage : les Hannon, ses de Witt. » (P. 498.) Attendons que nous en soyons à l'histoire de Hollande pour rappeler, si l'on y tient, à propos du prince d'Orange, Annibal, et des de Witt, les Hannon.

En plus d'un lieu, ces rapprochements sont d'ailleurs beaucoup moins un moyen d'éclairer le lecteur qu'une satisfaction que l'auteur veut donner à ses propres idées, comme quand il dit : « Nos anges gar-« diens et nos saints tutélaires sont comme un souvenir de ces antiques « pénates et de ces bons génies » (p. 82); — « les combats de gladia-« teurs, qui furent d'abord, ainsi que l'a été l'*autodafé* espagnol, un acte « de dévotion. » (P. 85.) L'auteur se laisse trop volontiers aller sur cette « pente : « Ce serait à croire, dit-il, un peu plus loin, que Rome, « comme un institut fameux, avait peur de l'exaltation religieuse, si l'on « ne savait que, dans cet institut, la réglementation de la piété est le ré-« sultat de la réflexion, et qu'elle fut chez les Romains le produit spon-« tané du caractère national. » (P. 94.) Qui se serait attendu à trouver les jésuites dans l'histoire de Rome pour ce temps-là ?

Mais ce sont de petites taches. En finissant, insistons plutôt sur ce qui est le principal caractère de cette édition : ces plans, ces vues, ces reproductions nombreuses de ruines, de statues, de médailles, d'objets d'art, qui ne sont pas seulement un ornement du livre, mais un précieux secours apporté aux études sérieuses. Ces cartes géographiques, topographiques, si libéralement multipliées, font voir que l'auteur a retenu de son enseignement d'autrefois combien il est utile d'aider à l'intelligence de la leçon par un tracé sommairement fait au tableau des pays ou des lieux dont il est parlé; et ces nombreuses figures montrent qu'il a compris, même pour l'archéologie et pour l'histoire, la vérité de ce précepte d'Horace :

Segnius irritant animos demissa per aurem
Quam quæ sunt oculis subjecta fidelibus.

L'illustration ainsi entendue, ce n'est pas seulement de l'art, c'est de l'érudition. Félicitons l'auteur, qui en a fait un si bon usage, et les éditeurs, qui l'ont si magnifiquement secondé.

H. WALLON.

NOTE SUR LES MONNAIES FRAPPÉES PENDANT LA RÉVOLTE D'ÉTIENNE MARCEL, c'est-à-dire du 10 décembre 1356 au 31 juillet 1358.

DEUXIÈME ET DERNIER ARTICLE[1].

Nous avons vu jusqu'à présent quelles furent les monnaies émises par l'ordre du duc de Normandie, et sur lesquelles le prévôt Étienne Marcel et ses affidés n'exercèrent qu'un droit de veto. Nous allons étudier maintenant les espèces dont Marcel commença par interdire le cours, pour parvenir, quelques jours plus tard, à les faire ouvrer à son profit. Comme dans le précédent article je suivrai l'ordre chronologique des faits.

Le 7 mai 1358, une ordonnance du Dauphin mit la monnaie sur le pied 54e; on devait frapper : 1° des gros blancs à la fleur de lis, semblables aux précédents, mais à 3 deniers 8 grains de loi, et de 60 au marc; 2° des doubles tournois semblables aux précédents, mais « de tel « pois et loy, comme bon samblera » aux généraux maîtres, « en ouvrant « iceulx gros deniers blancs et doubles tournois, sur le pied de mon- « noie 54e, en trayant de chascun marc d'argent 13 livres 10 sous tour- « nois. »

L'exécutoire est du 9 mai 1358; la différence ordonnée est, pour les gros blancs à la fleur de lis, un petit point aux deux bouts des bras de la croix, et à pile, sous chacun des bras de la fleur de lis, un petit point; pour les doubles tournois, on mettra, à croix, de chaque côté un petit point au-dessus des bras, et à pile, un petit point au-dessus de chaque

[1] Voir, pour le premier article, le cahier d'avril, p. 235.

côté (de la fleur de lis). Ces doubles tournois seront à 1 denier 12 grains de loi, et de 202 $\frac{1}{2}$ au marc.

Le 11 mai, cet exécutoire fut expédié à Montpellier, Limoges, Figeac, Toulouse, Agen, le Vigan, Angers, Saint-Pourçain, Troyes, Mâcon et Poitiers.

Le ms. 4533 dit que ces gros blancs à 3 deniers 8 grains, et de 60 au marc, valant 15 deniers tournois, furent frappés (à Paris) du 1er mai au 1er juillet 1358. Il y a là une erreur de date, puisque la monnaie 54e n'a été créée que le 7 mai 1358.

Leblanc place ce blanc au 9 mai 1358.

A Saint-Pourçain, Barthélemy Ruau, du 9 mai au 9 juillet 1358, a émis 683,000 de ces gros blancs à la fleur de lis.

A Troyes, du 10 mai au 17 juin 1358, Jehan de l'Esclat en a émis 754,000.

A Rouen, Jehan Cornevalois en a émis 1,436,000, et en même temps, 1,212,000 doubles tournois à 1 denier 12 grains de loi, et de 202 $\frac{1}{2}$ au marc.

A Toulouse, Bernard de Sainte-Foy, du 18 mai au 21 juin 1358, a émis 183,000 blancs.

A Montpellier, Hugues de Neproux, du 20 mai au 3 juin 1358, a émis 39,000 grands blancs.

A Poitiers, Jehan Lalier, du 20 mai au 21 juin 1358, a émis 22,000 grands blancs et 535,200 doubles tournois.

A Troyes, Jehan de l'Esclat, du 17 juin au 29 juillet 1358, a encore émis 547,000 blancs, sur le pied 54e.

A Poitiers, Jehan Lalier, du 21 juin au 19 août, a encore émis 263,000 grands blancs, et environ 578,400 doubles tournois.

A Saint-Pourçain, Barthélemy Ruau, du 3 au 31 juillet 1358, a encore émis 296,000 blancs, sur le pied 54e.

Le 5 août 1358, le Dauphin ordonna de faire des blancs à la fleur de lis semblables aux précédents, à 3 deniers de loi, et de 80 au marc « et

« aussi deniers doubles tournois, de tel pois et loy, comme bon vous « samblera, en ouvrant sur ledit pié. »

Le pied ordonné était 80e.

L'exécutoire daté du 8 août 1358, dit que l'on mettra pour différence aux gros blancs à la fleur de lis, « aux deux des boutz de la croix, en « chascun bout, un petit point percé, et devers la pille, soubz chascun « des bras de la fleur de lis, un petit point semblablement percé. »

Il est de plus ordonné de refondre toutes les pièces frappées sur le pied précédent, pour les remettre sur le pied 80e, au profit du seigneur.

Cet exécutoire fut envoyé immédiatement à Troyes, Mâcon, Montpellier, Angers, Poitiers, Rouen, Figeac, Toulouse, Agen, le Vigan et Limoges.

Le ms. 4533 dit que, du 24 juillet au 30 août 1358, le blanc de 15 deniers tournois, à 3 deniers de loi, et de 80 au marc, a été frappé (à Paris).

J'ai recueilli les renseignements suivants sur la fabrication de la monnaie 80e :

A Toulouse, du 21 juin au 4 septembre 1358, Bernard de Sainte Foy a émis 32,000 blancs.

A Troyes, du 29 juillet au 31 août 1358, Jehan de l'Esclat a émis 524,000 blancs.

A Saint-Pourçain, du 31 juillet au 29 août 1358, Barthélemy Ruau en a émis 174,000.

A Poitiers, Jehan Lalier, du 9 août au 6 septembre 1358, en a émis 410,000.

A Rouen, du 12 août au 1er septembre 1358, Jehan Cornevalois en a émis 464,000.

Je trouve dans Leblanc l'indication suivante :

1er juillet 1358 : blanc à la fleur de lis, et de 64 au marc.

Ce renseignement est corroboré par le ms. 4533, si généralement bien informé, qui nous donne, du 1er au 24 juillet 1358, un blanc de 15 deniers tournois, à 3 deniers de loi, et de 64 au marc.

C'était bien une monnaie sur le pied 64e.

Enfin Leblanc nous donne encore le renseignement suivant, qu'il a pris je ne sais où :

8 août 1358 : blanc à la fleur de lis, à 3 deniers, et de 96 au marc.

C'est une monnaie sur le pied 96e, dont il est impossible de trouver trace nulle part; il paraît clair que le chiffre de 96 au marc doit être remplacé par 80 au marc.

Étienne Marcel ayant été tué dans la nuit du 31 juillet 1358, nous

venons de passer en revue toutes les monnaies qui ont été frappées pendant qu'il était, pour ainsi dire, le maître absolu de Paris.

Le 22 août 1358, le Dauphin, rentré en possession du pouvoir dans Paris, promulgua un mandement sur le fait et gouvernement des monnoyes, à la demande des notables des bonnes villes.

Le mouton d'or fut mis à 30 sous tournois.

L'écu de Jehan, à 20 sous tournois.

L'ordre fut donné de frapper dans tout le royaume sur le pied de monnaie 32ᵉ :

1° Des gros deniers blancs à la couronne, à 4 deniers argent-le-Roi, et de 4 sous 5 deniers et $\frac{1}{3}$ (53 $\frac{1}{3}$) au marc, ayant cours pour 12 deniers tournois;

2° Des doubles tournois à 2 deniers 6 grains argent-le-Roi, et de 180 au marc;

3° Des deniers tournois à 1 denier 12 grains de loi, et de 240 au marc.

4° Des deniers parisis, à 1 denier 18 grains de loi, et de 224 au marc;

5° Des deniers d'or fin, de 62 au marc, « appellez royaulx. »

On lit à la fin de ce mandement :

« Et aussi se complaignent yceulx ouvriers et monnoyers, d'avoir creue « d'ouvraige, pour cause de l'euvre faicte derrenierement, en la monnoie « de Paris seulement, d'un pié de monnoie 64ᵉ, ordonné à faire par la « puissance de feu Estienne Marcel, jadis prevost des marchans, qui de « fait fist ouvrer, en ladite monnoie de Paris, monnoie 64ᵉ; nous plaist « et vous mandons par ces presentes, que des ouvraiges dessusdictz vous « donnez ausditz ouvriers et monnoyers, tele creue d'ouvraige et mon- « noyaige, come il vous samblera bon à faire.

« Donné à Paris le 22ᵉ jour d'aoust, l'an de grace 1358. »

(A. N. Reg. Z, 1ᵇ, 56, fol. 8 vᵒ.)

L'exécutoire est daté du lendemain, 23 août.

Voici le dernier document qui se rattache à la période monétaire que j'ai essayé de mettre en lumière :

1358 (24 SEPTEMBRE).

Mandement du régent aux généraux maîtres des monnaies.

« . . . Côme nous et le conseil de nr̄e dict seigneur et de nous, estant « à Compiengne, environ le 7e jour de may derrenierement passé, par « très grant et bonne deliberacion, hue consideracion aux très grans « et innumérables mises qu'il nous convient faire, pour soustenir la « tuicion et deffense du Royaulme, heussions ordené et vous mandé « que, en toutes et chascune les monnoies estans en icelluy, vous feis« siez faire et ouvrer grans blans à la fleur de liz, telz côme ceulz que « l'en faisoit paravant, en ouvrant sur le pié de monnoie 54e, laquelle « ordenance et ouvraige feu Estienne Marcel, naguere prevost des mar« chanz en la ville de Paris, et plusieurs autres traystres, ses alliez, ne « vouldrent souffrir estre faicte en la monnoie de Paris, pour nr̄e dict « seigneur, ne pour nous, et depuis ce, par leur voulenté et puissance, « ont fait faire et ouvrer en ycelle monnoie, sur ycelluy pié de mon« noie 54e, et sur le pié de monnoie 64e, yceulx gros deniers blans, telz « côme il leur a pleu, et en prenant par devers euls tout le proffit en« tierement; duquel ouvrage nous avons entendu que vous ne voulez « ouvrir les boistes, ne faire les comptes, pource qu'il n'a pas été faict « de nr̄e cômmandement, par quoy l'en n'a peu, ne peut l'en savoir « l'estat du maistre particulier qui ledit ouvrage a fait, laquele chose « peut estre et pourroit en très grand dômage de nr̄e dict seigneur et « de nous; pour ce est-il que nous vous mandons, comettons et estroic« tement enjoignons, à vous et à chascun de vous, que les boestes « faictes à cause d'icelluy ouvraige, et tout le fait qui en despent, vous « faciez en la fourme et manière qu'il appartient, si diligemment et en « tele manière qu'il n'y ait deffaut, et que nr̄e dict seigneur et nous ne « puissions avoir dômage. De ce faire, à vous et à chascun de vous « donnons povoir et mandement especial. Donné à Paris le 24e jour de « septembre, l'an 1358, par Mons^gr le Régent. — J. VILLIEROL. »

(A. N. Reg. Z, 1b, 56, fol. 11 v°.)

Résumons très brièvement maintenant les faits monétaires rappelés dans ce qui précède.

MONNAIE 48e.

Le 23 novembre 1356, le duc de Normandie crée la monnaie 48e,

comportant : 1° des gros blancs à 4 deniers de loi, et de 80 au marc, valant 12 deniers tournois; 2° des doubles tournois à 1 denier 16 grains, et de 200 au marc.

Nous trouvons ces gros blancs frappés à Rouen, à Poitiers, à Troyes et à Saint-Pourçain.

MONNAIE 32° POUR LE LANGUEDOC.

Le même jour, 23 novembre 1356, ordre des généraux de laisser frapper en Languedoc : 1° des gros d'argent à 6 deniers de loi, de 80 au marc, et de 12 deniers tournois; 2° des doubles tournois à 2 deniers 12 grains de loi, et de 200 au marc; 3° des deniers tournois à 1 denier 18 grains de loi, et de 180 au marc.

Nicole Gilles dit que la révolte d'Étienne Marcel commença le 10 décembre 1356, lorsque fut créée une monnaie à 3 deniers de loi, de 80 au marc et de 12 deniers tournois de cours. Une monnaie dans ces conditions aurait été sur le pied 64°; nous n'en trouvons trace nulle part. D'un autre côté, l'ordonnance créant la monnaie 48° n'a été notifiée aux changeurs de Paris que le 7 décembre 1356; de là au 10 il n'y a pas le temps nécessaire pour décréter, frapper et publier une monnaie 64°.

De plus, dans un mandement du Régent aux généraux maîtres, daté du 24 septembre 1358, il est dit que la monnaie arrêtée par Marcel était un gros blanc à la fleur de lis, sur le pied 54°. Peut-être donc Nicole Gilles s'est-il trompé sur le pied de la monnaie interdite par Étienne Marcel.

Enfin la promulgation de la Bulle d'or par l'empereur Charles IV, cérémonie à laquelle assista le dauphin Charles, duc de Normandie, eut lieu le jour de Noël, 25 décembre 1356, à Metz, où le prince était arrivé le 22 décembre. Sur ce point donc, Nicole Gilles a dit vrai; c'est bien le 10 décembre 1356 qu'eut lieu l'émeute à la tête de laquelle s'était placé le prévôt des marchands, Étienne Marcel.

Le 25 novembre 1356, des lettres patentes adressées au prévôt avaient mis à 3 deniers de cours, au lieu de 8, les gros deniers blancs à 3 deniers de loi, et de 112 $\frac{1}{2}$ au marc.

Le ms. 4533, si généralement exact sur la fabrication des monnaies

à Paris, nous dit que ce gros à 3 deniers de loi, et de 112 ½ au marc, fut émis du 19 septembre au 26 mars 1356.

Il faut donc peut-être voir la cause de l'émotion populaire dans cet abaissement subit de ⅗ dans la valeur du gros en question, qui était sur le pied 60ᵉ.

La fabrication des gros blancs de 12 deniers tournois, créés le 23 novembre 1356, n'aurait donc pas eu lieu à Paris, et celle des gros de 8 deniers tournois y aurait continué jusqu'au 26 mars 1356.

MONNAIE 28ᵉ.

Postérieurement au 10 décembre 1356, date fournie par Nicole Gilles, nous trouvons, dans les registres de délivrances des ateliers monétaires, l'indication de la fabrication de gros blancs de 10 deniers tournois, à 5 deniers de loi, et de 70 au marc, sur le pied 28ᵉ par conséquent.

Nous les trouvons frappés à Rouen, à Saint-Pourçain, à Poitiers, à Toulouse et à Troyes. Enfin le ms. 4533 nous dit qu'à Paris, du 26 mars 1356 au 23 janvier 1357, il a été frappé : 1° des gros à la couronne de 10 deniers tournois, à 5 deniers de loi, et de 70 au marc; 2° des deniers parisis, à 2 deniers de loi, et de 224 au marc; 3° des deniers tournois à 1 denier 20 grains de loi, et de 256 ⅔ au marc.

MONNAIE 60ᵉ.

Les 25 janvier et 6 février 1356, l'ordre fut donné à la monnaie d'Angers de convertir en hâte 3,000 marcs, puis 1,000 marcs d'argent, en deniers blancs à 3 deniers de loi, et de 112 ½ au marc, semblables à ceux que l'on faisait auparavant. Cela semble bien confirmer la continuation de ce type à Paris, jusqu'au 26 mars 1356.

Les ms. fr. 5524 fᵒ 88 rᵒ, et le Registre de Lautier placent au 28 février 1356 l'ordonnance créant le gros blanc à la couronne, sur le pied 28ᵉ. Quant à la date officielle de cette ordonnance, qui n'a pas été conservée, nous ne la connaissons pas.

En mars 1356, un édit, conséquence des décisions de l'assemblée des États réunie à Paris, mentionne une instruction sur les monnaies d'or et d'argent, blanche et noire, déposée entre les mains du prévôt

des marchands, monnaie que le duc de Normandie s'engage à ne changer en rien, sans l'assentiment des États.

MONNAIE 28e.

C'est très vraisemblablement la monnaie sur le pied 28e qui était signalée dans cette instruction.

Ce qui est certain, c'est qu'une ordonnance-tarif du 12 mars 1356, adressée au sénéchal de Beaucaire, mentionne : 1° le gros blanc à la couronne, valant 10 deniers tournois; 2° le petit denier parisis; 3° le petit denier tournois noir que l'on fait à présent. De plus, les deniers blancs dernièrement faits sont mis à 3 deniers, au lieu de 8, leur ancien prix.

MONNAIE 45e.

Le 22 janvier 1357 fut créé le gros blanc à la fleur de lis, à 4 deniers de loi, et de 60 au marc, devant courir pour 15 deniers tournois.

En même temps furent frappés des doubles tournois à 1 denier 16 grains, et de 187 ½ au marc.

Le 11 janvier 1357, les états avaient ordonné que le Dauphin fît frapper une monnaie plus faible que la précédente. C'est ce qui a lieu, puisque du pied 28e on est descendu au pied 45e.

Nous trouvons ce nouveau gros blanc à la fleur de lis, émis à Poitiers, à Troyes, à Rouen, à Saint-Pourçain, à Montpellier et à Toulouse.

Le cours de 10 deniers tournois fut conservé au blanc à la couronne, par lettres patentes du 23 janvier 1357.

MONNAIE 45e.

C'est par ordonnance du 8 février 1357 que fut prescrite la fabrication des doubles tournois à 1 denier 16 grains de loi, et de 187 ½ au marc. Ce double est bien sur le pied 45e, à très peu près.

MONNAIE 54e, PAR ÉTIENNE MARCEL.

La monnaie 54e fut créée par une ordonnance du Dauphin, en date du 7 mai 1358. On devait frapper : 1° les blancs à la fleur de lis, à 3 deniers 8 grains de loi, et de 60 au marc; 2° des doubles tournois semblables aux précédents, à 1 denier 20 grains de loi, et de 202 ½ au marc.

Suivant le ms. 4533, ils furent frappés jusqu'au 1er juillet 1358.

C'est là véritablement la monnaie que Marcel empêcha d'émettre pour le compte du Régent, et qu'il s'empressa de faire frapper à Paris, à son profit exclusif.

Elle fut émise à Saint-Pourçain, à Troyes, à Rouen, à Toulouse, à Montpellier et à Poitiers.

MONNAIE 80e.

Le 5 août 1358, le Dauphin ordonna de mettre des blancs à la fleur de lis sur le pied 80e. Ils devaient être à 3 deniers de loi, et de 80 au marc.

Nous les trouvons frappés sur ce pied à Toulouse, à Troyes, à Saint-Pourçain, à Poitiers et à Rouen.

MONNAIE 64e, PAR ÉTIENNE MARCEL.

Mais le 31 juillet 1358, Étienne Marcel avait été tué, après avoir mis la monnaie sur le pied 64e, toujours à son profit.

Ce gros à la fleur de lis était à 3 deniers de loi, et de 64 au marc, et il fut frappé, à Paris seulement, du 1er au 24 juillet 1358.

MONNAIE 32e.

Le 22 août 1358, le Régent, redevenu maître de Paris, décréta la monnaie 32e.

Il est facile maintenant d'attribuer à Étienne Marcel les monnaies qui ont été frappées par son ordre et à son profit.

Voici, en définitive, comment je m'explique l'histoire monétaire de cette courte période.

Le 23 novembre 1356, le duc de Normandie créa la monnaie 48e, qui ne fut pas frappée à Paris. Le 28 novembre, les généraux maîtres n'en avaient encore fixé ni le type ni le cours.

Le 25 novembre 1356, un mandement adressé au prévôt de Paris abaissait de 8 à 3 deniers tournois le cours des blancs sur le pied 60e.

Le 4 décembre, ordre aux généraux maîtres de faire délivrer immédiatement 6,312 livres 18 sous (soit 126,290 pièces) de gros, sur le pied

60ᵉ, bien qu'ils fussent trop faibles de 16 pièces par marc. Ils devaient être de 112 $\frac{1}{2}$ au marc, et ils étaient en réalité de 128 $\frac{1}{2}$ au marc.

Évidemment le prévôt des marchands éleva des objections contre l'émission de la monnaie 48ᵉ, et le duc de Normandie y répondit par la création d'un denier blanc à 3 deniers de loi, et de 80 au marc, devant courir pour 12 deniers tournois. Alors les Parisiens se révoltèrent, et l'ordonnance, rendue probablement le 10 décembre 1356, ne fut pas exécutée. On continua donc à frapper les gros de 8 deniers tournois, à 3 deniers de loi, et de 112 $\frac{1}{2}$ au marc, dont la fabrication dura, plus ou moins ouvertement, jusqu'au 26 mars 1356. (Le poids d'une pièce de 112 $\frac{1}{2}$ au marc est 2,3115.)

L'émeute avait triomphé; les états s'assemblèrent, et imposèrent au Dauphin l'obligation de frapper une nouvelle monnaie sur le pied 28ᵉ. Celle-ci fut commencée à Paris, le 26 mars 1356, et continuée jusqu'au 23 janvier 1357. Ce fut seulement lors de la création de cette monnaie 28ᵉ, que le cours du gros, sur le pied 60ᵉ, fut réellement abaissé de 8 à 3 deniers tournois.

Le 22 janvier 1357, fut créée la monnaie 45ᵉ, comportant le gros blanc à la fleur de lis, de 15 deniers tournois, à 4 deniers de loi, et de 60 au marc. Le cours de 10 deniers tournois pour le blanc à la couronne, sur le pied 28ᵉ, lui fut conservé.

Ce fut l'assemblée des états elle-même qui décréta cet affaiblissement de la monnaie qui, du pied 28ᵉ, descendit ainsi au pied 45ᵉ.

Le 7 mai 1358, le Dauphin créa la monnaie 54ᵉ, représentée par le blanc à la fleur de lis, à 3 deniers 8 grains, et de 60 au marc, différant du précédent, par les points clos placés aux extrémités des bras de la croix, et sous les bras de la fleur de lis.

Étienne Marcel ne permit pas que cette monnaie 54ᵉ fût frappée au profit du Dauphin, et il la fit immédiatement frapper, pour son propre compte. Sa fabrication dura jusqu'au 1ᵉʳ juillet 1358.

A partir du 1ᵉʳ juillet 1358, Marcel affaiblit encore cette monnaie, qu'il mit sur le pied 64ᵉ. Le gros blanc à la fleur de lis fut alors à 3 deniers de loi, et de 64 au marc. Nous ignorons quelle fut la différence de ce blanc sur le pied 64ᵉ; peut-être le poids seul pouvait-il le faire distinguer. Il fut frappé jusqu'au 24 juillet, et à Paris seulement.

La monnaie 54ᵉ, usurpée par Marcel, comportait des doubles tournois à 1 denier 20 grains de loi, et de 202 $\frac{1}{2}$ au marc. Ils différaient des doubles tournois sur le pied 45ᵉ, créés par une ordonnance spéciale du 8 février 1357, par des points clos placés au-dessus des bras de la croix et des bras de la fleur de lis.

Marcel a donc fait frapper à son profit exclusif : 1° le gros à la fleur de lis et le double tournois sur le pied 54ᵉ; 2° le gros à la fleur de lis sur le pied 64ᵉ.

Le 5 août 1358, le Dauphin, rentré à Paris, ordonna de mettre le gros blanc à la fleur de lis sur le pied 80ᵉ; il était à 3 deniers de loi et de 80 au marc. La différence de ces nouveaux blancs consistait dans l'emploi de points percés ou annelets, remplaçant les points clos des blancs sur le pied 54ᵉ.

L'exécutoire est du 8 août 1358.

Suivant le ms. 4533, ils ont été frappés jusqu'au 30 août 1358.

Dès le 22 août 1358, cette monnaie 80ᵉ fut abandonnée, et une ordonnance créa la monnaie 32ᵉ.

F. DE SAULCY.

La Société Romaine après les grandes guerres d'Afrique et de Macédoine.

DEUXIÈME ARTICLE [1].

Après avoir montré, dans un précédent article, ce que la Grèce avait à donner à Rome, je devrais dire comment les mœurs et les croyances de la société romaine furent modifiées par cette première invasion de l'esprit oriental et de la luxure asiatique. Mais l'espace me manquerait pour tracer ici ce tableau, dont bien des traits sont, d'ailleurs, dans toutes les mémoires; mieux vaut étudier les changements moins éclatants, et plus dangereux, qui se produisirent alors dans les conditions sociales.

Au VIᵉ siècle de Rome, à ne voir que la surface de la société, tout paraissait demeurer dans l'ancien état. L'union régnait dans la ville, le peuple était docile, le sénat modéré, les tribuns pacifiques, et la République puissante et paisible semblait marcher vers un long et brillant avenir. Cependant la liberté se mourait. Le peuple n'était pas opprimé, et il était dans la plus affreuse misère; le cens marquait un plus grand nombre de citoyens qu'il n'en avait jamais indiqué, et l'on manquait de

[1] Voir, pour le premier article, le cahier d'avril.

soldats. Un siècle de guerres, de pillages et de corruption, avait dévoré la classe des petits propriétaires qui avaient fait la force de Rome et sa liberté. Cette disparition de la classe moyenne est le fait qui explique l'histoire de la dernière période républicaine. Il faut donc l'étudier de près.

Depuis qu'Annibal avait passé l'Èbre, la guerre avait décimé sans relâche la population militaire : quarante mille Romains au moins étaient toujours retenus sous les enseignes, c'est-à-dire le huitième de la population totale et le quart peut-être des hommes propres au service. Naguère, chez les puissances modernes, on levait un soldat sur cent habitants, et il ne servait que cinq ou six ans. A Rome on en prenait un sur huit, et il pouvait être, comme Ligustinus, vingt-trois fois enrôlé. Un service si actif devait être bien meurtrier, et, comme les pertes tombaient sur une classe restreinte, cette classe devait nécessairement décroître avec rapidité. Ainsi les longues guerres de Charlemagne contribuèrent à épuiser, dans l'empire des Francs, la classe des hommes libres. Après lui il ne resta que des seigneurs féodaux et des serfs, comme à Rome il n'y eut plus, après la conquête de l'Afrique, de la Grèce et de l'Asie, que des nobles et des prolétaires.

Toutefois une chose plus meurtrière que les combats et les marches forcées, que les privations et le brusque passage par tant de climats, que les maladies enfin ou le fer ennemi, c'étaient les conséquences qu'avait cette vie des camps pour les mœurs des soldats. Aux yeux de beaucoup, le service militaire n'était plus un devoir civique, mais un métier lucratif. Quand l'expédition promettait du butin, les consuls trouvaient toujours un grand nombre de volontaires. Pauvres aujourd'hui, demain ils étaient riches et heureux; aussi préféraient-ils aux rudes labeurs du paysan, à sa vie tristement monotone, les changements soudains de ce jeu terrible de la guerre, les privations, mais aussi les joies et les excès des lendemains de victoire. L'État leur assurant les vivres, les vêtements et la solde, ils remplaçaient par une prodigue insouciance les habitudes prévoyantes et économes du laboureur. Venait-il un licenciement, fallait-il reprendre la pioche et la bêche, et les travaux de tous les jours, et la sobriété de tous les instants, ils étaient épouvantés et fuyaient à Rome, où ils allaient grossir, auprès de leurs anciens chefs, la foule servile des clients. En vain leur offrait-on des terres, ils n'en voulaient pas. Le sénat en envoya comme colons à Antium, à Tarente, à Locres, à Siponte, à Buxentum et dans vingt autres places; au bout de quelques années ils s'étaient tous enfuis. Les Gracques eux-mêmes ne trouveront pas de partisans dans cette foule paresseuse

qui les laissera périr sans les défendre. Quand l'ennemi était près de Rome, les campagnes étaient courtes, et le soldat, redevenu bien vite citoyen, retrouvait, après quelques jours d'absence, sa femme, ses enfants et ses travaux. Aujourd'hui les légionnaires, qui dans peu s'indigneront qu'on les appelle citoyens, *Quirites*, passent quinze à vingt ans dans les camps ou dans les garnisons lointaines; ils n'ont plus de famille, ils vivent dans le célibat, et, si le général ne les ramène pas avec lui à Rome, ils restent dans la province, où ils perdent bientôt tout ce qu'ils ont encore de vertus romaines. Quel nombre Mithridate n'en trouva-t-il pas en Asie!

Pour ceux que le service rendait à l'Italie, d'autres causes les chassaient de leurs champs vers la ville. Les progrès du luxe et l'abondance des métaux précieux ayant subitement élevé le prix de toutes choses, la même fortune qui donnait autrefois une honnête aisance ne sauvait plus de la misère. Quand Cn. Scipion, au commencement de la seconde guerre punique, demanda son rappel d'Espagne pour aller marier sa fille, le sénat se chargea de trouver à celle-ci un époux, et lui donna 11,000 as. Quelques années seulement après Zama, 25 talents étaient déjà regardés comme une dot bien minime, même dans une maison de mœurs antiques.

Ainsi chaque jour les besoins croissaient, et chaque jour aussi, du moins pour le pauvre qui avait les périls, mais non les profits durables de la conquête, les moyens de les satisfaire diminuaient. Quoi qu'en dise Tacite, l'Italie n'était pas, sauf en quelques cantons, d'une extrême fertilité, ou bien elle était épuisée par une longue culture et par le manque d'engrais; du moins, à l'époque qui nous occupe, si l'on excepte quelques cantons privilégiés de l'Étrurie, de la Grande Grèce et la plaine du Pô, le rapport n'était que de quatre ou cinq à un. En outre, un mauvais système de jachères, des frais de culture énormes, par suite de l'imperfection des méthodes et de l'emploi d'outils exigeant une main-d'œuvre quadruple au moins de la nôtre, le mauvais état des voies de petite communication qui ne permettait pas l'usage des voitures et forçait de tout envoyer à dos d'âne ou de cheval jusqu'à la ville ou au bord de la mer, enfin la défense d'exporter le blé d'Italie, rendaient cette culture onéreuse et faisait regarder comme une mauvaise spéculation d'avoir des terres à grains.

Caton place cette propriété au sixième rang, et met au-dessus les vignes, les oliviers et les prairies. Celles-ci s'étendaient tous les jours, parce que les détenteurs de terres publiques, n'ayant aucun titre de propriété, ne bâtissaient ni ne plantaient, et aussi à cause du revenu

qu'on en tirait. Elles nourrissaient quantité de moutons qui donnaient la laine dont tous les vêtements étaient faits, du lait, du fromage et des agneaux, viande qui, avec celle de porc, faisait alors, comme aujourd'hui, pour les jours de fête, le fond de la cuisine des Italiens. Leur nourriture habituelle était végétale : au blé, à l'orge, au millet, ils joignaient des figues, des raisins, des olives, des raves, du raifort et de l'ail; sur le littoral, des coquillages; dans l'intérieur, du poisson salé; dans les fermes riches, des poules, des pigeons et des lièvres; partout ils consommaient beaucoup de vin et d'huile, de sorte qu'on peut dire que ces deux denrées et la laine étaient les principaux produits de l'agriculture italienne; aussi furent-elles longtemps *protégées* par une loi qui interdit aux nations transalpines de planter des vignes et des oliviers. Mais la fabrication du vin et de l'huile sont des industries agricoles qui exigent, pour être fructueuses, des capitaux et des bras. Les riches seuls en avaient, et le petit fermier, qui nourrissait Rome autrefois, n'avait plus rien à porter sur ce marché immense d'où son blé était chassé par ceux d'Afrique, de Sicile et de Sardaigne, cultivés à meilleur compte, à l'aide de troupeaux d'esclaves, dans des terres plus fertiles.

Chez nous, l'équilibre se conserve dans les conditions par la diversité des sources de fortune, dont une seule classe ne peut avoir le monopole; les agriculteurs, les industriels, les commerçants, renouvellent sans cesse cette classe moyenne qui est la plus sûre gardienne de la liberté. A Rome, où le commerce était aux mains de grandes compagnies servies par des armées d'esclaves, et l'industrie dans celles d'une multitude d'affranchis et d'étrangers, il n'y avait pour le citoyen isolé qu'un moyen d'aisance : la propriété foncière et le travail agricole; l'une diminuant de valeur, l'autre devenant tous les jours plus rare, l'aisance du peuple aussi diminuait. De la gêne à la misère le pas était bientôt franchi. Voulait-on recourir à l'usure, l'argent était à un taux exorbitant, malgré les lois et la surveillance des édiles : nous verrons Brutus prêter à 48 pour 100. Depuis 169, les citoyens sont, il est vrai, affranchis de l'impôt foncier; mais cet impôt pesait principalement sur les riches; c'étaient donc eux qui gagnaient le plus à sa suppression.

Et puis ces riches ne respectaient pas toujours le domaine du pauvre. Après avoir pillé le monde comme préteurs ou consuls durant la guerre, les nobles, pendant la paix, pillaient encore les sujets comme gouverneurs; et de retour à Rome avec d'immenses richesses, il les employaient à changer le modique héritage de leurs pères en des domaines vastes comme des provinces. La *lex Claudia* ayant interdit le commerce aux familles sénatoriales, de grands capitaux refluèrent vers les fonds de

terre, et la formation des *latifundia* en fut accélérée. Dans leurs villas, ces *landlords* voulaient renfermer des bois, des lacs, des montagnes. Là où cent familles avaient vécu à l'aise, un seul se trouvait à l'étroit. Pour augmenter son parc, le consulaire achetait à vil prix le champ d'un vieux soldat blessé ou d'un paysan endetté, qui allaient, l'un et l'autre, perdre dans les tavernes de Rome le peu d'or qu'ils avaient reçu. Souvent il prenait sans rien donner. Un ancien écrivain montre un malheureux en procès avec un homme riche, parce que celui-ci, incommodé par les abeilles du pauvre, son voisin, les avait détruites. Le pauvre protestait qu'il avait voulu fuir, établir ailleurs ses essaims, mais que nulle part il n'avait pu trouver un petit champ où il n'eût encore un homme riche pour voisin. « Les puissants du siècle, dit Columelle, « ont des propriétés dont ils ne peuvent même pas faire le tour à cheval « en un jour, » et une inscription trouvée près de Viterbe montre qu'un aqueduc long de 6 milles ne traversait les terres que de neuf propriétaires. Sur tout le territoire de Léontini, en Sicile, il y avait seulement 83 propriétaires; sur celui d'Herbita, 257; d'Agyrium, 250; de Motyca, 188. Rabirius ne fut pas embarrassé pour prêter à un prince fugitif cent millions de sesterces, et un autre publicain disait : « J'ai plus « d'or que trois rois. » Ainsi il en était des fortunes particulières comme des domaines : une énergique concentration amenait les capitaux et les terres dans les mains de quelques puissants.

La grande propriété, née du pillage du monde, n'aurait pu prendre le dangereux développement où elle arriva, sans un article des traités que la meurtrière habileté du sénat avait imposé aux vaincus : on a vu qu'il leur ôtait le *jus commercii* hors de leur territoire, mesure en apparence inoffensive, et qui, en réalité, préparait une révolution économique dont les conséquences se firent sentir durant des siècles. Lorsqu'il interdisait aux alliés et aux sujets de commercer avec leurs voisins, le sénat n'avait eu qu'une pensée politique : diviser les intérêts pour prévenir des coalitions. Mais, du même coup, il avait avili la propriété chez tous ces peuples et facilité aux Romains l'acquisition de vastes domaines, puisqu'il avait retenu pour eux le droit d'acheter partout, et à peu près sans concurrence. *Latifundia perdidere Italiam*, s'écrie Pline, et il a raison : la grande propriété a perdu l'Italie. D'abord elle a tué l'agriculture italienne, car les pays de montagnes, comme la péninsule Apennine, ne peuvent prospérer que par le travail à la main qui, variant les procédés selon les différents sols, fait valoir les moindres réduits, et elle a changé les mœurs et les institutions de la vieille Rome républicaine.

La petite propriété disparaissait donc et, avec elle, cette forte population de laboureurs qui aimaient sincèrement la patrie, les dieux, la liberté. Tite-Live cite avec complaisance le discours de Ligustinus; mais ce centurion, après vingt-deux campagnes et à l'âge de plus de cinquante ans, n'avait pour lui, sa femme et ses huit enfants, qu'un arpent de terre et une cabane. Qu'allaient devenir ses fils après le partage de ce misérable héritage. Ils offriront leurs bras aux riches propriétaires. Mais ceux-ci ne veulent plus, à l'exemple de Caton, que des prairies qui nourrissent sans frais et sans travail de nombreux troupeaux. Quelques esclaves suffiront bien pour les garder, et il y a tant d'hommes à vendre qu'avec 500 drachmes (460 francs) on a cette machine humaine que Varron classe avec les bœufs et les charrues, *instrumentum vocale*. Elle fonctionne mal, il est vrai, et paresseusement; mais elle coûte si peu à entretenir et à remplacer, qu'on ne l'épargne guère. Malgré tous ses défauts, on préfère l'esclave à l'ouvrier libre, plus cher, moins docile et qu'on ne peut traiter avec le même mépris. Quand Paul-Émile eut vendu 150,000 Épirotes, Scipion Émilien, 55,000 Carthaginois, Gracchus, tant de Sardes, qu'on ne disait plus, pour désigner une vile denrée, que *Sarde à vendre*, toutes les villas s'emplirent d'esclaves, et le journalier de condition libre ne trouva plus à louer ses bras sur les terres des riches. C'est une loi de l'histoire qu'il ne peut y avoir de classe moyenne dans les États où l'esclavage a pris un grand développement.

Chassés de leur patrimoine par l'usure ou par l'avidité de riches voisins, privés de travail par la concurrence des esclaves, ou prenant en dégoût la vie frugale de leurs pères, grâce aux habitudes de paresse et de débauche contractées dans les camps, les pauvres tournaient leurs pas vers Rome. Ils y étaient attirés par le bas prix du sel que donnaient les salines d'Ostie, par celui du blé que fournissaient les dîmes de Sicile, de Sardaigne et d'Espagne, par les maigres profits d'industries plus ou moins honnêtes, qui poussent toujours sur le fumier des grandes villes, enfin par une nouvelle sorte de clientèle, la mendicité à la porte des grands. « Maintenant, dit Varron, que les pères de famille, abandonnant « la faucille et la charrue, se sont presque tous glissés dans Rome, et « aiment mieux se servir de leurs mains au cirque et au théâtre que « dans les vignobles et les champs, il nous faut, pour ne pas mourir de « faim, acheter notre blé aux Sardes et aux Africains, et aller vendanger « avec des navires dans les îles de Cos et de Chios. » Ainsi grossissait une foule affamée qui se croyait le peuple romain et qui se vendra au plus offrant. César trouva que, sur 450,000 citoyens, 320,000 vivaient aux dépens du trésor, c'est-à-dire que les trois quarts du peuple

romain mendiaient. Un mot du tribun Philippe est plus terrible : « Il « n'y a pas, disait-il, dans Rome, 2,000 individus qui possèdent. » Ce phénomène social en explique un autre, sur lequel on ne saurait trop insister : la population de Rome augmente et le recrutement des légions y devient plus difficile, parce que le nombre des citoyens ayant le cens exigé pour le service militaire diminue tous les jours. Et maintenant, qu'on reproche à Marius d'avoir ouvert les légions aux Italiens et aux prolétaires ! Mais ces prolétaires seront les soldats d'un homme, de Marius ou de Sylla, de Pompée ou de César, d'Octave ou d'Antoine ; ils ne seront plus ceux de la République. On voit comme tout s'enchaîne dans cette histoire ; comme les faits accomplis ont des conséquences nécessaires, comme enfin l'homme est d'ordinaire l'artisan inconscient des révolutions que ses idées, ses passions et ses actes préparent.

La pauvreté, qui endurcit le corps et trempe les âmes, quand elle est générale, comme dans la Rome des anciens jours, dégrade, en face du luxe et de l'opulence, ceux qui n'ont pas en eux-mêmes un ressort vigoureux. Quels devaient être la dignité, l'indépendance, le patriotisme de ces hommes qui, chaque matin, allaient tendre la main à la porte des grands ? Et ces grands, en reconnaissant au Forum ceux qu'ils avaient achetés au prix d'un peu de blé et d'huile, quel respect pouvaient-ils avoir pour les décisions qu'ils rendaient dans l'assemblée populaire ?

Ce peuple même était-il vraiment le peuple romain ?

Autrefois, pour combler les vides faits par la guerre dans les rangs de ces plébéiens, que les nobles avaient appris à leurs dépens à estimer, le sénat donnait le droit de cité aux plus braves populations de l'Italie, mais, depuis la fin de la première guerre punique, pas une seule tribu nouvelle n'a été formée. Qui remplaçait cependant les prisonniers de la seconde guerre punique, les soldats restés sur les champs de bataille de Cannes, de Trasimène et de Zama, dans les gorges de l'Espagne, dans les terres fangeuses de la Cisalpine, en Grèce, en Asie et jusqu'au pied de l'Atlas ? Des affranchis, des Siciliens, des Africains, des Grecs, qui apportaient leur corruption avec tous les vices de l'esclavage.

De 241 à 210, un nombre immense d'affranchis entrèrent dans la société romaine. Lorsque, au milieu de la guerre contre Annibal, le sénat vida le *sanctius ærarium* où était renfermé l'*aurum vicesimarium* produit par l'impôt du vingtième sur la valeur des esclaves affranchis, on y trouva quatre mille livres pesant d'or. On avait dû recourir à cet expédient durant la première guerre punique, pendant laquelle les nécessités n'avaient pas été moins extrêmes ; le trésor ne renfermait donc que l'impôt de trente ou de quarante années, cependant il conte-

nait 4,500,000 francs. Or Caton payait un vigoureux esclave 1,300 fr., et on vient de voir que les Achéens avaient racheté les légionnaires vendus par Annibal au prix de 460 francs par tête; en prenant une moyenne on aura 880 francs, dont le vingtième sera 44 francs, somme comprise 102,272 fois dans 4,500,000 francs, ce qui donnerait environ trois mille affranchissements annuels, même davantage, si, comme il est probable, la moyenne que nous avons prise est trop forte. Ces chiffres sont incertains; ce qui ne l'est pas, c'est que toute guerre heureuse faisait beaucoup d'esclaves, dont un grand nombre passaient assez vite à la condition d'affranchis, car il était avantageux d'avoir de ces sortes de gens. En échange de la liberté, l'affranchi s'engageait à l'égard de son ancien maître, dont il devenait le client, à lui payer annuellement une certaine somme; à lui rapporter une partie de ce qu'il recevait dans les distributions gratuites; à lui laisser enfin sa succession, car le maître exigeait souvent de l'esclave qu'il libérait le serment de ne point se marier, afin d'en hériter légalement comme patron, et ce serment ne fut interdit que par Auguste.

Enfin, comme la *manumissio* faisait du *libertus* un citoyen, en avoir beaucoup, c'était posséder des moyens d'action dans les comices et une sauvegarde dans les émeutes. Au temps de Cicéron, il était d'usage d'affranchir le captif honnête et laborieux au bout de six années de servitude. Aussi Rome en contenait un tel nombre, que Sempronius Gracchus, le père des Gracques, voulut, dans sa censure, chasser des tribus les *libertini* que ses prédécesseurs y avaient inscrits. Sur l'opposition de son collègue, Appius Claudius, il se résigna à y laisser ceux qui avaient un enfant de plus de cinq ans, ou qui possédaient un bien-fonds de 30,000 sesterces; les autres furent renfermés dans une des quatre tribus urbaines. Cette mesure ne fut même pas observée longtemps, car Scipion Émilien ne voyait dans le peuple romain qu'une foule d'anciens captifs; et le meilleur moyen, à l'usage des démagogues, de se rendre maîtres des comices, était de répandre les affranchis dans toutes les tribus. Cicéron assure que, de son temps, ils dominaient jusque dans les tribus rustiques.

Ainsi Rome envoyait ses citoyens dans les provinces comme légionnaires, publicains, agents des gouverneurs, intendants des riches ou aventuriers cherchant fortune; et, en échange, elle recevait des esclaves bientôt libérés qui lui apportaient : l'esclave grec, les vices des sociétés mourantes; l'esclave espagnol, thrace ou gaulois, ceux des sociétés barbares. Il y avait donc, entre la capitale et les provinces, comme une circulation non interrompue. Le sang refluait sans cesse du cœur vers

les extrémités, qui le renvoyaient, mais vicié et corrompu. Salluste a dit avec son énergie habituelle : « Tout fut perdu quand s'éleva une « génération d'hommes qui ne pouvaient avoir de patrimoine ni souffrir « que d'autres en eussent. »

Au point de vue politique, ces résultats étaient menaçants; au point de vue économique, ils étaient désastreux. La concentration aux mains d'une oligarchie peu nombreuse des propriétés et des capitaux, le système des prairies substitué à la production des céréales, et la culture délaissée à des esclaves ignorants, que ne surveillait plus l'œil du maître, étaient autant de causes de ruine pour l'agriculture. Du temps de Caton déjà elle déclinait; bientôt elle produira si peu, que l'Italie, ne pouvant plus se nourrir, « la vie du peuple romain sera à la merci des vents et « des flots. » Ce ne sont pas les seuls dangers; les campagnes, abandonnées par les ouvriers libres, se dépeuplent, et, sur mille points, la mal'aria s'en empare, en chasse les derniers habitants ou étend sur eux son influence meurtrière. Avant un siècle, une partie de la plaine du Latium sera inhabitable.

Ce qui a vécu doit mourir, c'est la loi des institutions comme celle des hommes. Mais, dans une société vivante, toute évolution sociale produite par la force des choses a deux actes : elle ruine le présent, et elle prépare l'avenir. On vient de voir les désastreux effets, pour l'ancien peuple romain, de la subite introduction dans Rome d'immenses richesses et de multitudes infinies d'esclaves. Je dois dire à l'avance que ces richesses se disperseront; que l'ordre à l'intérieur tarira l'une des sources les plus abondantes de l'esclavage; que, pour répondre aux besoins créés par une civilisation supérieure, l'industrie et le commerce prendront un prodigieux essor dont les artisans libres profiteront; enfin, qu'à l'abri d'une paix deux fois séculaire, cent millions d'hommes jouiront d'une prospérité qu'ils n'avaient jamais connue. Nous venons de montrer l'œuvre de destruction qui se continuera jusqu'à ce que la Rome républicaine ait péri; on verra dans l'histoire de l'empire l'œuvre de reconstruction se poursuivre malgré les tragédies sanglantes de la curie et du palais.

V. DURUY.

(*La fin à un prochain cahier.*)

ŒUVRES PHILOSOPHIQUES DE SOPHIE GERMAIN, *suivies de pensées et de lettres inédites, d'une notice sur sa vie et ses œuvres, par H[le] Stupuy*. Paris, Paul Ritti, 1879.

Sophie Germain [1] a su, sans le secours d'aucun maître, sans y être encouragée par son entourage, étudier et comprendre les plus hautes théories mathématiques, et, sur cette route réputée difficile, dépasser de bien loin les rares personnes de son sexe qui y avaient, avant elle, fait admirer leur pénétration et vanter leur génie. Ses succès scientifiques sont incontestables : une correspondance exclusivement mathématique, continuée pendant plusieurs années sous le pseudonyme de Leblanc, ne permet pas de prêter à la haute estime que lui témoigne un juge illustre et sévère une explication étrangère à la science. Qui oserait lui contester le titre de géomètre lorsque Gauss lui écrit : « *Monsieur*, j'ai lu avec « plaisir les choses que vous avez bien voulu me communiquer. Je me « félicite que l'arithmétique acquière en vous un ami aussi habile; sur- « tout votre nouvelle démonstration pour les nombres premiers dont 2 « est résidu ou non résidu, m'a extrêmement plu, elle est très fine. »

Les réflexions de Sophie Germain sur la théorie des nombres ont donc su, sous la signature de M. Leblanc, attirer l'attention et mériter l'estime du plus grand géomètre du siècle, mais c'est par l'étude persévérante d'un problème de physique mathématique, que son nom est surtout devenu célèbre. Le grand prix des sciences mathématiques a été décerné, en 1816, à son mémoire sur la théorie des surfaces élastiques, et son analyse difficile et savante, quoique fondée sur des principes physiques très contestables, justifie le jugement porté par Biot : « M[lle] Germain est probablement la personne de son sexe qui ait péné- « tré le plus profondément dans les mathématiques. »

L'opuscule dont on vient de donner une édition nouvelle avait été, lors de sa première publication en 1833, beaucoup moins remarqué que les écrits mathématiques de son éminent auteur. Sophie Germain y montre cependant un esprit ferme et élevé, dont les aspirations vers une inflexible rigueur logique n'excluent ni l'enthousiasme ni la finesse du goût. La précision de son style atteste, en plus d'une page, l'intelligence et l'habitude des démonstrations mathématiques.

[1] Sophie Germain, née à Paris le 1[er] avril 1776, morte à Paris le 27 juin 1831.

Une circonstance, à nos yeux moins importante, paraît avoir frappé surtout le nouvel éditeur et former à ses yeux le plus flatteur et le plus important des succès de Sophie Germain : Auguste Comte, dans son cours de philosophie positive, en mentionnant les études de Sophie Germain sur les surfaces élastiques, ajoute en note : « On apprécierait « imparfaitement la haute portée de Mlle Germain, si l'on se bornait à l'en- « visager comme géomètre ; quel que soit l'éminent mérite mathématique « dont elle a fait preuve, son excellent discours posthume sur l'état des « sciences et des lettres aux différentes époques de leur culture, indique, « en effet, une philosophie très élevée, à la fois sage et énergique, dont « bien peu d'esprits supérieurs ont aujourd'hui un sentiment aussi net « et aussi profond. J'attacherai toujours le plus grand prix à la confor- « mité générale que j'ai aperçue dans cet écrit avec ma propre manière « de concevoir l'ensemble du développement intellectuel de l'humanité. »

C'est ce discours, aujourd'hui fort oublié, sur lequel nous voulons appeler l'attention des esprits curieux de toute aspiration sincère vers la vérité.

Le premier chapitre est fort court. L'auteur, étudiant les voies de l'esprit humain, aperçoit le développement des sciences et des lettres dominé par un sentiment commun. « Dirigées vers un même but, nos « recherches, dit-elle, dans les différents genres d'étude, emploient des « procédés qui sont aussi les mêmes : Les oracles du goût ressemblent « aux arrêts de la raison. »

Attentive à signaler le solide terrain sur lequel les œuvres excellentes et durables se rejoignent et se touchent, Sophie Germain oublie que la diversité nécessaire des méthodes reste égale cependant à la variété infinie des sujets. L'enchaînement logique et clair des parties, la simplicité source de l'élégance, la sévérité qui sacrifie sans hésiter le résultat d'une inspiration malheureuse, tout cela se rencontre assurément chez le savant comme chez le poète, chez le calculateur comme chez l'écrivain, et l'ingénieux auteur développe en termes excellents ces vérités incontestables mais incomplètes. Sa conclusion, comme toute proposition générale, ne serait utile et vraie que si l'on pouvait en accepter les conséquences particulières : la marche de l'esprit humain est partout la même, et la séparation qu'on prétend faire entre les facultés de l'esprit n'a rien de réel. Telle est la proposition générale, et l'on pourrait, avant de l'accepter, demander à l'auteur si Molière, en s'appliquant aux sciences, aurait pu, suivant lui, devenir un Képler ou un Newton, et si l'auteur du livre des *Principes* avait les qualités nécessaires pour devenir le rival de Shakspeare. Si elle se récrie qu'on exa-

gère sa pensée pour la combattre, il reste évident qu'elle a voulu seulement signaler certaines qualités nécessaires et communes à tous les grands esprits, dont ces points de contact, si excellents qu'ils soient à signaler, ne laissent la séparation ni moins réelle ni moins profonde.

Sophie Germain, dont le style ferme et pur atteste la culture littéraire, semble d'ailleurs, non seulement indifférente, mais complètement étrangère au mouvement si vif, à l'ardeur si empressée qui, dans le domaine du goût, entraînait alors et passionnait les plus brillants esprits. Elle écrit en 1831 : « Les lettres ont perdu leur éclat, elles n'at-« tirent plus vers elles l'attention des peuples, elles ne sont plus l'objet « de l'enthousiasme de la jeunesse; la poésie, si elle ne trouve pas moyen « de se rattacher à quelques-unes des idées qui intéressent les discussions « politiques est également dédaignée. »

Ni les *Méditations*, ni les *Orientales*, ni les *Contes d'Espagne et d'Italie*, n'avaient égayé et charmé le cabinet de travail de Sophie Germain, peut-être que, sans la lire, elle avait entendu vanter la *Villéliade*.

Dans le second chapitre qui termine l'ouvrage, Sophie Germain expose *a priori*, sans développements historiques, la marche vraisemblablement suivie par l'esprit humain dans les progrès accomplis jusqu'ici et dans ceux que lui promet l'avenir. Rien n'est acquis qui soit à ses yeux définitif. Aucune doctrine affirmative ne lui semble mériter les honneurs de la discussion et faire naître l'embarras du doute.

« Cherchant partout sa propre image, l'homme, dit-elle, a tout d'abord « personnifié les êtres inanimés..... et, confondant la littérature et la « science, il prenait pour sujet de ses études tantôt l'homme lui-même « ou quelqu'un des dieux, demi-dieux ou génies dotés par lui de l'intel-« ligence ou des passions humaines..... Fidèle à sa pensée constante, « l'homme n'a jamais cessé de regarder son existence propre comme le « type de toutes les autres existences. Après s'être dit : les esprits existent, « ils connaissent, ils veulent, ils agissent, et leurs actions se manifestent « par les changements matériels qu'ils opèrent, il devait chercher en lui-« même quelque chose de semblable; nos connaissances, nos volontés et « le principe de nos actions ont donc été attribués à une substance im-« matérielle qui, suivant la diversité de ces opérations, a reçu différents « noms. » Ce n'est pas tout. « La régularité des mouvements célestes, la « constance des phénomènes sublunaires, ont décelé des lois immuables. « Les volontés d'une multitude de personnes n'ont pas ce caractère; « l'homme a dit alors : un seul être a voulu l'univers et il le gouverne, « ses volontés sont immuables. » Le Créateur de l'univers devait précéder son œuvre, il n'a pas commencé. Par une induction qui semble à

l'auteur moins naturelle, Mlle Germain ajoute : « On avait été mené di- « rectement à dire que le Créateur de l'univers n'a pas commencé; l'idée « qu'il ne doit pas finir est pour ainsi dire symétrique de la première. « Eh bien, en s'appropriant le genre de limites que son esprit avait at- « teint, l'homme ne l'adopte plus pour son origine, il en fait le terme de « son existence immatérielle. »

C'est par cette voie très simple que l'esprit humain a pu, suivant Sophie Germain, créer et adopter la croyance à l'âme immatérielle et immortelle et à l'éternité d'un Dieu unique. Pour tous ces points, placés pour elle en dehors des limites imposées au domaine scientifique, Sophie Germain ne semble ni convaincue par les raisonnements qu'elle esquisse ni désireuse de les rendre plus décisifs. C'est par ce scepticisme résigné plus encore que dédaigneux qu'elle a mérité, sans doute, les louanges d'Auguste Comte. « Malgré ces formes absolues de l'enseigne- « ment philosophique, l'homme doué d'un esprit juste, dit-elle, sentait au « fond de sa conscience que l'étude ne pouvait le conduire à aucune « certitude véritable. »

Sophie Germain félicite son siècle d'avoir renoncé à beaucoup d'antiques erreurs. « Nous conservons cependant, dit-elle, dans nos argu- « mentations, l'invariable habitude de juger la nature des choses par la « possibilité de nous en former une idée. Ainsi nous disons hardiment « que la matière est divisible à l'infini parce qu'il nous est facile de con- « tinuer à l'infini l'opération arithmétique de la division, nous disons « qu'elle ne peut penser parce qu'elle est divisible à l'infini, et, cepen- « dant, nous ne savons toutes les choses ni *a posteriori*, puisque l'expé- « rience ne saurait les atteindre, ni *a priori*, puisque, la matière ne nous « étant connue que par de simples perceptions, nous ignorons complète- « ment son essence. »

Le scepticisme de Sophie Germain a ses bornes; elle croit au progrès de la science, et dans ces paroles de d'Alembert : « Pour qui saurait « l'embrasser d'un coup d'œil, l'univers serait un fait unique, une « grande vérité, » elle aperçoit le but de nos travaux et le secret de nos efforts. « Il existe en nous, dit-elle, un sentiment profond d'unité, « d'ordre et de proportion, qui sert de guide à tous nos jugements. Dans « les choses morales, nous en tirons la règle du bien, dans les choses « intellectuelles, nous y puisons la connaissance du vrai, dans les choses « de pur agrément, nous y trouvons le caractère du beau; mais ces lois « de notre être contiennent-elles la vérité tout entière, et le type intérieur « qui nous sert de modèle et convient à notre manière de sentir, a-t-il, en « dehors de nous, une réalité dont nous puissions montrer la certitude? »

De cette question soulevée déjà par plus d'un penseur, Sophie Germain rapproche cet autre doute : « Notre logique est-elle celle de la « raison absolue ou convient-elle uniquement à la raison humaine? » Bien convaincue de l'absolutisme des nécessités logiques, elle aborde avec une consciencieuse impartialité cette discussion redoutable, énumère les objections, les expose avec une exacte précision pour les réfuter ensuite et montrer avec une logique éloquente comment nous avons pu commettre tant de méprises en portant en nous le type du vrai.

« Les sciences mathématiques, dit-elle, ont composé longtemps tout « le domaine des idées exactes; partout ailleurs on ne retrouvait que les « vains efforts du génie pour arriver à la connaissance de la vérité, et les « erreurs sans nombre que les doctrines insuffisantes des premiers inven- « teurs traînaient à leur suite. Le langage mystérieux employé par les « philosophes formait, avec la langue précise et claire des sciences « exactes, un contraste singulier qui inspirait aux géomètres le plus « profond mépris pour les autres sciences. Mais, lorsque les phénomènes « célestes vinrent se ranger sous les lois du calcul, l'étude des mathé- « matiques devint plus générale, et les bons esprits furent frappés d'une « manière d'argumentation si différente de celle de l'école.

« La langue mathématique est celle de la raison dans toute sa pureté; « elle interdit la divagation, elle signale l'erreur involontaire; il faudrait « ne pas la connaître pour la faire servir à l'imposture. »

Ce sont les déductions de cette langue parfaite qui servent à prouver, suivant Sophie Germain, que l'unité d'essence, l'ordre et les proportions du sujet que l'esprit humain cherche obstinément dans les objets de son attention, n'expriment pas seulement les conditions de notre satisfaction intellectuelle, mais qu'elles appartiennent à l'être ou à la vérité.

Quand une question physique a été soumise au calcul mathématique, la nature, docile à la voix de l'homme, vient sanctionner les oracles de la science, et l'on ne peut douter que « le type de l'être n'ait « une réalité absolue, lorsqu'on voit la langue du calcul faire jaillir d'une « seule réalité dont elle s'est emparée toutes les réalités liées à la pre- « mière par une essence commune. »

C'est par l'emploi de la langue parfaite, mais bornée, des mathématiques, que Sophie Germain espère « l'abolition des idées systématiques « et la conquête des régions qui en furent longtemps le domaine. »

Bien éloignés encore de réaliser ces hautes espérances, nous avançons avec lenteur vers l'état de perfection intellectuelle dont plus d'un

penseur éminent a signalé avant elle le lointain avènement. Pour des yeux assez clairvoyants, capables de voir, suivant la prédiction conditionnelle de d'Alembert, dans l'univers un fait unique, ce fait, Sophie Germain l'affirme, devrait lui-même être nécessaire, la distinction entre le contingent et le nécessaire n'étant, au fond, que celle qui se trouve entre les faits dont on ignore la cause et ceux dont on connaît la nature.

Si l'entière réalisation de ces hautes espérances demeure éloignée, l'heure approche cependant, le triomphe se prépare, et Sophie Germain ne craint pas de promettre au domaine de la certitude des accroissements prochains et considérables.

«Peu d'années s'écouleront, dit-elle, avant que les sciences morales «et politiques subissent la même transformation que les sciences phy«siques. Déjà l'opinion s'attend à ce changement, et en devance même «la réalisation par un enthousiasme irréfléchi pour les doctrines qui en «font naître l'espérance, mais les dangers de cet enthousiasme erroné «ne seront pas durables, et, dans peu, le goût dont il est le symptôme «sera pleinement satisfait. Les méthodes existent; une difficulté née de «l'amour-propre peut seule en reculer l'emploi; les hommes capables «de traiter de pareilles questions ont peur de ne pas être estimés de «leurs pairs, et de ne pas avoir des juges éclairés dans des personnes «non initiées aux sciences. Un pareil obstacle ne peut subsister long«temps, et nous pouvons, dès à présent, regarder les sciences morales «et politiques comme appartenant au domaine des idées exactes.»

Quels sont les systèmes accueillis en 1831 par un enthousiasme irréfléchi? Il est aisé de le deviner. On retrouverait plus difficilement ces esprits assez puissants pour réduire à des principes rigoureux les sciences morales et politiques, assez défiants d'eux-mêmes pour ne pas espérer qu'ils se feront comprendre, assez orgueilleux enfin pour cacher une solution dont leurs contemporains ne sont pas dignes. Sophie Germain se borne à quelques réflexions, dans lesquelles la mécanique seule semble l'éclairer et la conduire sans que l'étude de l'histoire et l'observation des faits soient appelés à contrôler les analogies ingénieusement signalées.

Les lois simples et régulières du mouvement des planètes sont, pour Sophie Germain, le modèle et le type à venir des théories scientifiques dont le domaine, peu à peu, doit embrasser l'ensemble des connaissances humaines. Elle oublie peut-être que d'autres mouvements non moins naturels, non moins dociles aux lois rigoureuses de la mécanique, s'accomplissent plus près de nos yeux, et qu'à la majestueuse régula-

rité des phénomènes célestes, on peut, sans excès de défiance, opposer les caprices de l'empire des vents et l'inconstance des abîmes de la mer.

Sous le titre général d'*Œuvres philosophiques de Sophie Germain*, on a réuni au discours sur les sciences et les lettres quelques pensées écrites par elle à l'occasion de ses lectures, sans intention, bien certainement, de les livrer au public. En confirmant l'opinion depuis longtemps formée sur l'esprit élevé et hardi de l'auteur, elles restent bien loin d'atteindre l'élégante perfection qu'un mot de plus ou de moins ferait souvent disparaître dans les courts chefs-d'œuvre où les maîtres en ce genre l'ont laborieusement cherchée et atteinte.

Choisissons une seule citation, au risque de faire croire à trop de sévérité dans le jugement qui précède :

« Quand les hommes instruisent leurs semblables, l'envie, active en- « vers les vivants, se rend difficile pour tout ce qu'ils proposent. C'est « avec effort que la vérité s'insinue. Mais, lorsque la mort et le temps « les ont séparés de l'envie, lorsque leurs pensées ont reçu l'hommage « de plusieurs générations, le génie, vu dans l'éloignement, a quelque « chose de respectable et de sacré; il s'établit une sorte de prescription, « et il faut autant d'effort pour rectifier ces anciennes pensées qu'il en a « fallu pour les faire admettre. »

Quelques lettres signées de noms illustres dans la science complètent ce court volume; l'éditeur y a admis trois lettres de D'Anse de Villoison, qui, par des louanges exagérées, exprimées en vers latins, avait irrité Sophie Germain et blessé sa modestie. Il croit nécessaire de lui adresser, avec ses excuses et l'expression de ses regrets, sa parole d'honneur d'imposer silence à son admiration enchaînée désormais par le désir d'obtenir son pardon.

Une lettre de l'astronome Lalande, conservée à la Bibliothèque nationale, et antérieure de cinq années à celle de Villoison, montre que Sophie Germain, à l'âge de vingt ans, recevait déjà très rudement les admirateurs trop empressés. Jusqu'où Lalande, âgé de soixante ans, avait-il porté l'exagération de ses hommages? Il est difficile de le deviner, mais, quels que fussent ses torts, l'indignation de Sophie Germain paraît avoir dépassé la mesure. Lalande, quoi qu'il en soit, s'excuse dans la lettre suivante, qui est inédite :

Au Collège de France, 4 novembre 1797.

Il était difficile, Mademoiselle, de me faire sentir plus que vous ne l'avez fait hier, l'indiscrétion de ma visite et l'improbation de mes hommages, mais il m'était diffi-

cile de le prévoir. Je ne puis même encore le comprendre, et le concilier avec les talents que mon ami Cousin m'a annoncés. Il me reste à vous faire des excuses de mon imprudence; on apprend à tout âge, et les leçons d'une personne aussi aimable et aussi spirituelle que vous, se retiennent plus que les autres. Vous m'avez dit que vous aviez lu le Système du monde de Laplace, mais que vous ne vouliez pas lire mon Abrégé d'astronomie; comme je crois que vous n'auriez pas entendu l'un sans l'autre, je n'y vois d'autre explication que le projet formé de me témoigner l'indignation la plus prononcée, et c'est l'objet de mes excuses et de mes regrets.

Salut et respect,

LALANDE.

Sophie Germain était sœur de l'excellente Mme Dutrochet, dont la bonne grâce affectueuse et la vivacité spirituelle charmaient encore, il y a bien peu d'années, la société d'élite qu'elle aimait à réunir chaque semaine dans la maison même où avait étudié Sophie Germain. Plus d'une fois, les derniers témoins des succès de la jeune géomètre y ont confirmé les souvenirs d'admiration dont une amitié, restée sans nuages jusqu'au dernier jour, n'excluait pas, chez l'aimable et heureuse octogénaire, la pensée que son illustre sœur, en consacrant à la science tout son esprit et tout son cœur, n'avait pas choisi la meilleure part.

J. BERTRAND.

FRAGMENTA PHILOSOPHORUM GRAECORUM collegit, recensuit, vertit, annotationibus et prolegomenis illustravit, indicibus instruxit Fr. Guil. Aug. Mullach, vol. I, Parisiis, 1860; vol. II, 1867. Bibliothèque grecque-latine d'Ambroise Firmin-Didot.

PREMIER ARTICLE.

Nous avons jadis apprécié dans ce journal [1] l'utile collection des fragments des historiens grecs, due à la diligence de M. Karl Müller, et qui fait partie de la *Bibliothèque grecque-latine*, publiée par la librairie Firmin-Didot. La même Bibliothèque s'augmentait, en 1866 et 1867, de deux volumes des Fragments des philosophes grecs.

[1] Voir le cahier de janvier 1871, où l'on renvoie aux autres articles du *Journal des Savants* sur la même collection.

Une première remarque se présente à nous quand nous ouvrons de telles collections, c'est qu'elles ne renferment et ne sauraient renfermer ni toute la science ni toutes les doctrines des auteurs dont elles réunissent ce qu'on appelle les *fragments*. D'abord, en dehors du recueil de M. Müller se trouvaient déjà les débris qui nous restent des historiens d'Alexandre le Grand, antérieurement joints à l'édition d'Arrien, en 1846. De même, en dehors des volumes que publie M. Mullach, se trouvent les fragments d'Aristote recueillis par M. Heitz et contenus dans le dernier volume de l'*Aristote*, et les fragments de Théophraste à la suite du *Théophraste* de M. Wimmer (1866), tous deux faisant partie de ladite Bibliothèque. La même observation s'applique aux fragments de Plutarque. De plus, si les citations formelles des poètes se distinguent nettement de la prose des compilateurs, il est autrement difficile de distinguer, chez un géographe comme Strabon, ou chez un historien comme Diodore de Sicile, les emprunts qu'ils ont faits à des géographes et à des historiens antérieurs, en omettant de citer leurs noms, et cela sans mauvaise intention. Qui pourrait dire, par exemple, tout ce que les premiers livres de Diodore doivent au récit d'Éphore de Cumes, tout ce que ses livres sur Philippe et Alexandre doivent à l'*Histoire philippique* de Théopompe? Ainsi tout recueil comme celui de M. Müller est, par la force des choses, un livre incomplet.

Il n'en est guère autrement pour les philosophes. On ne saurait déterminer, dans le *Parménide* et dans le *Cratyle* de Platon, la part qui revient à ces deux célèbres philosophes, partout où l'auteur des dialogues n'allègue pas formellement leur autorité. A plus forte raison faut-il renoncer à chercher dans le *De Officiis*, dans le *De Finibus* et dans les autres dialogues philosophiques de Cicéron, toute la substance qui s'y trouve dispersée des doctrines académique, stoïcienne, épicurienne ou autres. L'historien de la philosophie ne peut donc se borner aux extraits formels dont se composent les recueils de fragments proprement dits. Mais l'utilité de ces sortes de compilations ne reste pas moins pour cela considérable, et il faut avant tout remercier les savants qui se chargent d'une si pénible tâche.

M. Mullach est moins connu comme philosophe que comme philologue; mais il faut avouer que les fragments des philosophes grecs appellent surtout, pour être exactement recueillis, recensés et annotés, les soins d'un philologue de profession. Henri Estienne, à qui l'on doit le premier essai d'une collection de ce genre[1], les Orelli, éditeurs des *Opus-*

[1] *Ποίησις φιλόσοφος*... « Poesis philosophica vel saltem reliquiæ poesis philosophicæ, etc. » Paris, 1573, in-12, 222 pages.

cula græcorum moralia et sententiosa [1], Simon Karsten, à qui nous devons deux excellents volumes contenant les restes de la philosophie de Xénophane, de Parménide et d'Empédocle [2], étaient aussi des philologues, et n'en ont pas moins rendu de grands services aux philosophes leurs confrères, en préparant pour eux des matériaux bien élaborés, qui seuls pouvaient servir de base à l'étude critique de tant de philosophes grecs dont les ouvrages sont perdus, et ne peuvent être appréciés aujourd'hui que d'après de rares fragments authentiques, ou d'après des extraits et des analyses fort suspects, pour la plupart, d'inexactitude. On ne saurait dire tout ce que doit à ces premières élaborations l'ouvrage vraiment magistral de M. Zeller sur la philosophie ancienne, ouvrage où l'esprit critique se mêle en une si juste mesure à l'érudition la plus exacte. Au reste, de même que la tâche de M. Karl Müller était facilitée par le grand nombre de monographies publiées avant lui sur les principaux historiens grecs dont il n'existe que des fragments, de même la plupart des philosophes célèbres de l'ancienne Grèce, dont les œuvres ont péri plus ou moins complètement, sont devenus, depuis la renaissance des lettres et surtout depuis un siècle, le sujet de dissertations spéciales, où leurs fragments, sans cesse accrus par des découvertes nouvelles, ont été recueillis et commentés avec soin. La France, moins active sans doute que l'Allemagne en ce genre de recherches, n'y est pourtant pas restée étrangère : Anaxagore, Parménide, Archytas de Tarente et les autres Pythagoriciens, Speusippe, etc., ont trouvé, parmi nos jeunes docteurs, des interprètes dont les thèses peuvent être lues ou consultées avec profit pour une compilation telle que se proposait de la faire M. Mullach. Ce dernier lui-même était désigné à la confiance de M. Didot par quelques publications méritoires en ce genre d'études : en 1843, il avait publié les fragments de Démocrite; en 1845, les opuscules sur Mélissus, Xénophane et Gorgias, avec les fragments des philosophes éléatiques, et l'opuscule attribué à Ocellus Lucanus; en 1850 et 1853, des *Quæstiones Empedocleæ;* puis le commentaire d'Hiéroclès sur les vers dorés de Pythagore. Malgré la sécurité que pouvaient lui inspirer tant de travaux antérieurs, il ne s'est pas contenté de rassembler les textes déjà recueillis, déjà épurés par la critique de ses devanciers; il a voulu non seulement en augmenter le nombre autant qu'il était possible, mais aussi améliorer à l'occasion et corriger

[1] Deux vol. in-8°, Leipzig, 1819 et 1821.

[2] *Philosophorum græcorum veterum, præsertim qui ante Platonem floruerunt operum reliquiæ.* La Haye, 1830; Amsterdam, 1835 et 1838.

les recensions précédentes, travail singulièrement délicat par les difficultés qu'on rencontre à chaque page et qui changent avec chaque auteur; car autre est la langue ionienne d'Anaxagore et de Démocrite, autre le dorien d'Empédocle et celui des disciples de Pythagore. Pour les Pythagoriciens il faut, en outre, distinguer, autant que cela nous est possible aujourd'hui, les rares fragments authentiques qui méritent une entière confiance, les apocryphes qui n'en méritent aucune, et, entre ces deux classes, certains écrits ou fragments d'écrits, où le style dorien, tout à fait artificiel, produit d'une imitation relativement récente, nous transmet néanmoins des idées originales du maître ou de quelque disciple de cette savante école. La poésie orphique à elle seule offre à la critique ce qu'on pourrait appeler deux couches d'écrits apocryphes, les uns plus spécialement stoïciens, les autres néo-platoniciens, tandis que l'œuvre primitive du poète civilisateur, dont l'existence même était douteuse aux yeux d'Aristote[1], nous est à peine connue aujourd'hui par une quinzaine de vers. Dans cette variété de sujets, le premier devoir du nouvel éditeur semblait être de suivre un ordre chronologique, sauf à répartir, dans chaque siècle, les personnages et les œuvres entre leurs écoles respectives. On s'étonne que M. Mullach n'ait pas voulu suivre une méthode si naturellement indiquée par les éléments mêmes dont son recueil devait se composer. Or voici le contenu de chacun des deux premiers volumes :

Le premier volume est lui-même divisé en deux livres. Le premier livre contient les fragments d'ouvrages philosophiques écrits en vers, et forme un recueil analogue à celui qu'Henri Estienne publiait, en 1573, sous le titre de *Poesis philosophica*, et que nous rappelions plus haut. Le recueil de M. Mullach est, comme on pouvait le prévoir, beaucoup plus étendu. Il contient par exemple près de cinq cents vers d'Empédocle, tandis que l'ouvrage d'Henri Estienne n'en présente environ que deux cents. De plus, le commentaire permet de retrouver facilement les passages d'où les divers textes sont extraits.

Au XVI[e] siècle, un grand nombre des ouvrages de la littérature grecque n'étaient pas encore divisés en chapitres, et le plus souvent Henri Estienne se contente d'indiquer le nom de l'auteur ancien chez lequel se sont conservés les vers qu'il transcrit. Wyttenbach, dans les précieuses notes manuscrites qui accompagnent l'exemplaire que je possède, avait déjà complété, pour plusieurs fragments, les indications trop sommaires

[1] Cicéron, *De natura Deorum*, I, XXXVIII : « Orpheum poetam docet Aristoteles nunquam fuisse et hoc orphicum carmen Pythagorei ferunt cujusdam fuisse Cercopis. »

du premier éditeur. Il y avait fait, en outre, un certain nombre d'additions; mais il est loin cependant d'avoir réuni tout ce que le nouveau recueil offre au public. Nous y trouvons d'abord ce qui nous reste des poèmes d'Empédocle (Περὶ Φύσεως, Κάθαρμα, Ἰατρικὰ, Ἐπιγράμματα), quelques vers d'Hippon, des extraits des Silles et des Ἰνδαλμοὶ de Timon de Phlionte. Puis viennent les philosophes éléatiques : Xénophane et Parménide, le poète comique Épicharme, que M. Mullach place parmi les Pythagoriciens, le stoïcien Cléanthe, et les fragments d'origine diverse et de dates différentes qui sont mis sous le nom de Linus, de Musée et d'Orphée. Cette première partie se termine par les Vers dorés de Pythagore.

Cette énumération suffit à faire voir qu'il est assez difficile de déterminer le plan que l'éditeur a prétendu suivre; car les matières ne sont disposées ni par école ni par ordre chronologique.

La seconde partie paraît mieux ordonnée. Elle s'ouvre par les sentences et apophtegmes des sages de la Grèce : Thalès, Solon, Chilon, Bias, Pittacus, Cléobule, Périandre, Anacharsis, Myron. M. Mullach y a joint ce qu'on a pu retrouver des lois de Solon. L'école ionienne est représentée par Anaximandre, Anaximène, Diogène d'Apollonie, Archélaüs; l'école d'Élée par Mélissus et Zénon; puis viennent les deux philosophes que l'antiquité se plaisait à opposer l'un à l'autre, aussi bien pour le caractère que pour le style, Héraclite et Démocrite. Les fragments de Démocrite sont assez nombreux et sont divisés en *moralia*, *physica*, *astronomica*, *georgica*, *de animalibus*.

La fin du volume, consacrée aux Pythagoriciens, comprend le livre sur la Nature de l'univers, attribué à Ocellus Lucanus, le commentaire d'Hiéroclès sur les Vers dorés de Pythagore, ainsi que plusieurs autres opuscules propres à faire connaître les doctrines du philosophe de Samos, les rares fragments de Diotogène, Sthénidas, Ecphantus, Charondas, Zaleucus, et ceux beaucoup plus nombreux d'Archytas de Tarente.

M. Mullach ne s'est pas borné à transcrire les textes, authentiques ou non, des philosophes que nous avons cités; il y a joint tous les passages des auteurs anciens qui rappelaient ou analysaient quelqu'une de leurs opinions ou rapportaient quelqu'une de leurs paroles. C'est ainsi qu'il ajoute aux fragments de l'école éléatique le livre d'Aristote (?) sur Mélissus, Xénophane et Gorgias. Chaque auteur est accompagné de notes et de commentaires qu'on ne retrouve pas en général, surtout avec tant d'abondance, dans les autres ouvrages de la *Bibliothèque grecque-latine;* mais la nature de la collection qui nous occupe explique cette

exception. Là se trouvent rassemblés et discutés sommairement la plupart des témoignages que l'antiquité nous a transmis sur ces philosophes, les diverses leçons des manuscrits et les corrections proposées. Certains textes grecs ne nous sont connus que par des traductions latines; M. Mullach n'a pas manqué de reproduire celles de ces traductions qui se rattachaient à son sujet. Par exemple, il a extrait du *Speculum majus* de Vincent de Beauvais les *Responsa Secundi philosophi ad interrogationes Hadriani*, et il a reproduit la traduction latine par Rufus de l'Enchiridion de Sextus.

L'ordre que nous reconnaissons dans cette seconde partie se laisse plutôt deviner qu'il ne se montre clairement. M. Mullach a compris la nécessité d'être plus net dans le second volume; il y a marqué quatre divisions : les Pythagoriciens (ceux du moins qui n'avaient pu trouver place dans le premier volume), les Sophistes, les Cyniques et les Cyrénaïques. Mais pourquoi est-ce au commencement de ce second volume que se trouve une étude sur Pythagore et son école, dont la place était naturellement marquée au milieu du volume précédent. Pourquoi l'avoir jointe, par une pagination spéciale en chiffres romains, aux études sur les sophistes, tandis que les dissertations relatives aux autres philosophes sont placées en tête des fragments de leurs œuvres? Pourquoi n'avoir pas ajouté une table des matières, comme au premier volume? Nous ne nous arrêterions pas à ces critiques de détail, s'il ne s'agissait ici d'un ouvrage qui, par sa nature, est bien plutôt destiné à être consulté qu'à être lu de suite. On ne saurait trop, dans les recueils de ce genre, faciliter les recherches. Ces défauts y sont d'autant plus sensibles que le volume est mieux rempli.

Sous la rubrique *Pythagoricorum fragmenta* on y trouve réunis :

1° Les fragments de Philolaüs;

2° Ce qui nous a été conservé des œuvres morales de la même école, c'est-à-dire des extraits des traités d'Hippodamus de Thurium sur le bonheur (Περὶ *Εὐδαιμονίας*), d'Euryphamus sur la vie (Περὶ Β*ίου*), d'Hipparque sur la paix de l'âme (Περὶ *Εὐθυμίας*), de Théagès sur la Vertu (Περὶ Ἀ*ρετῆς*), de Métopus sur le même sujet, de Clinias sur la Sainteté et la Piété (Περὶ *Ὁσιότητος καὶ Εὐσεβείας*), de Criton sur la sagesse et le bonheur (Περὶ *Φρονήσεως καὶ Εὐτυχίας*), ouvrage attribué également à Damippe, de Polus Lucanus sur la Justice (Περὶ *Δικαιοσύνης*), de Dius sur la Beauté (Περὶ *Καλλονῆς*), de Bryson sur l'Économie (*Οἰκονομικὸς*), de Callicratidas le Laconien sur le Bonheur des familles (Περὶ *τῆς Οἴκων εὐδαιμονίας*), de Pempelus sur les Parents (Περὶ Γ*ονέων*). Cette série de fragments est terminée par les débris des œuvres de deux femmes

qui avaient acquis une juste autorité parmi les Pythagoriciens, Périctione, qui nous est connue par deux traités, l'un *Περὶ Σοφίας*, l'autre *Περὶ Γυναικὸς ἁρμονίας*, et Phintys, dont nous possédons un assez long fragment, *Περὶ Γυναικὸς σωφροσύνας*.

3° M. Mullach place aussi parmi les ouvrages inspirés par les doctrines de Pythagore le traité de Timée de Locres sur l'Âme du monde

4° Enfin des *fragmenta varia* se rapportent aux œuvres de Sotion, de Moderatus, de Butherus (sur les Nombres), d'Aresas (sur la Nature de l'homme), de Cecilius, de Didyme (*Ἐπιτόμη ἢ τοῦ περὶ αἱρέσεων βίβλος*), de Diodore d'Aspendos (?), d'Eurysus, de Milon (*Ἐκ τῶν Φυσικῶν*), d'Onatus (*Περὶ Θεοῦ καὶ θείου*), d'Alcméon, de Théano, de Sextus. Là sont ajoutées aussi quelques pages aux fragments qui avaient été déjà publiés d'Archytas de Tarente dans le premier volume. Le plus important de ces fragments est l'extrait de l'*Epitome* de Didyme conservé par Stobée, et qui présente une analyse en apparence assez exacte de la doctrine morale des académiciens, des stoïciens et des péripatéticiens. Il n'occupe pas moins d'une cinquantaine de pages.

Il y a bien peu de sophistes dont il nous reste des fragments, et encore ces fragments sont-ils en petit nombre; Protagoras, Prodicus et Gorgias occupent à peine, avec les commentaires, une vingtaine de pages. A côté des sophistes, nous trouvons l'ouvrage de Chalcidius : *Timæus, ex Platonis Dialogo translatus et in eumdem commentarius, cum græco Platonis exemplo et latina Ciceronis interpretatione*. Ce commentaire nous amène sans transition à l'école cynique, où l'on rencontre d'abord Antisthène avec des fragments empruntés à treize de ses traités, et auxquels on a joint une lettre à Aristippe et des *apophthegmata*, puis Diogène. La plupart des citations relatives à ce philosophe sont, comme on devait s'y attendre, des *apophthegmata*. Viennent ensuite Cratès (fragments en vers et en prose), Monimus, Demonax, Œnomaüs et Maxime de Tyr, le maître de l'empereur Julien, dont on a conservé le livre *Περὶ Ἀλύτων ἀντιθέσεων*.

Le volume se termine avec l'école cyrénaïque, qui y est représentée par Aristippe, Bion de Borysthenis et Évhémère, ce dernier dont nous n'avons que trois fragments, mais dont les doctrines nous sont assez bien connues par les analyses et les allusions des anciens auteurs.

Ce volume est accompagné de planches destinées à éclaircir le commentaire de Chalcidius sur le Timée de Platon.

Un troisième volume est en préparation, et nous en avons entre les mains les quinze premières feuilles. Il doit contenir les fragments des Platoniciens et des ouvrages de l'école d'Aristote. Mais il est difficile

de comprendre pourquoi l'éditeur a mis en tête de cette partie de son travail Eusebius, Albinus, le maître de Galien (*Εἰσαγωγὴ εἰς τοὺς Πλάτωνος διαλόγους*), Sallustius, l'ami de l'empereur Julien (*Περὶ Θεῶν καὶ κόσμου βιβλίον*). Ce n'est qu'à la cinquante-unième page que commence une dissertation sur Platon et son école, suivie des fragments de ses disciples immédiats, Speusippe, Xénocrate, Crantor. Parmi les fragments de Speusippe, on remarque cent quatre-vingt-cinq Définitions (*Ὅροι*), des lettres à Philippe, à Xénocrate, à Dion. Nous revenons ensuite aux temps postérieurs à l'ère chrétienne avec Numerius, Severus et Atticus, l'auteur d'un essai de conciliation entre les doctrines de Platon et celles d'Aristote. Puis viennent les péripatéticiens Aristoclès et Eudème.

M. Mullach se propose de publier un quatrième et dernier volume dans lequel il réunirait : 1° le traité de la destinée d'Ammonius, fils d'Hermias, avec quelques autres traités du même genre; 2° les fragments des stoïciens, tels que Zénon, Chrysippe, etc.; 3° le traité de Cornutus : *De la nature des dieux;* 4° les fragments de philosophes qu'il est quelquefois difficile de rattacher à telle ou telle secte, tels que : Musonius, Télès, Juncus, Hierax, etc., etc.; 5° plusieurs livres d'auteurs anonymes sur les vices et les vertus; 6° ce qui nous reste d'Épicure et de ses sectateurs, surtout dans Diogène Laërce et dans les papyrus d'Herculanum. Le tout serait suivi d'une ou plusieurs tables des matières. On ne saurait trop souhaiter que la collection une fois commencée reçoive tous ces compléments, dont elle a besoin. Car l'abondance et la confusion des matières en rendraient sans cela l'usage très difficile. Il ne faut pas non plus se dissimuler que la dernière section du dernier volume sera, à elle seule, une œuvre des plus difficiles. Les fragments jusqu'ici publiés des mille huit cents rouleaux d'Herculanum sont encore épars, soit dans des dissertations ou des volumes distincts, soit dans des recueils tels que le *Philologus.* Il faudra beaucoup de temps et de peine pour les réunir. De ces fragments, d'ailleurs, les uns offrent des pages assez complètes où le texte se continue sans trop de lacunes, les autres sont déplorablement mutilés, et pourtant il ne faudrait pas les négliger, car ils contiennent souvent des notions historiques très intéressantes. Tel est, en ce dernier genre, le fragment déchiffré et restitué naguère avec un grand soin par M. Comparetti, d'une *Διαδοχὴ τῶν φιλοσόφων*[1], qui

[1] *Papiro Ercolanese inedito.* Torino, 1875, in-8°; opuscule qui rappelle la publication de M. Bücheler, *Academicorum philosophorum index Herculanensis,* Greifswald, 1869, in-4° de 24 pages.

contient maints détails intéressants de biographie et de chronologie littéraires. L'histoire de la philosophie épicurienne nous semble recevoir un grand jour de ces diverses publications, même quand les écrits d'Épicure resteraient en très petit nombre[1] parmi ceux qu'on a pu déchiffrer dans la collection du bibliophile épicurien d'Herculanum. En effet, pour les épicuriens comme pour les stoïciens, il ne suffit pas de connaître leurs doctrines par des analyses généralement fidèles, il faut pouvoir encore les apprécier sur des textes originaux; leur langage a des particularités, des néologismes le plus souvent inutiles, que multipliait chez eux le pédantisme scolaire. Or les moindres fragments retrouvés sur les papyrus de Philodème, de Métrodore et de leur maître Épicure, montrent au vif ces caractères de la secte; il n'y a guère une page des rouleaux d'Herculanum qui n'ait apporté quelques mots nouveaux à nos lexiques les plus complets de la langue grecque. On en trouve vingt ou trente dans les seules pages de l'*Économique* de Philodème que Göttling[2] réimprimait et commentait en 1830; il en est de même de plusieurs fragments publiés par M. Gomperz[3].

Autre difficulté, qui d'ailleurs ajoute à l'intérêt de la publication continuée par M. Mullach : le scepticisme des épicuriens, si dédaigneux à l'égard des sciences et des arts, s'attaque à la poétique et à la rhétorique comme aux théories de Xénophon, de Théophraste et d'Aristote, sur l'*Économie*. De telle sorte que, par exemple, on est obligé de comprendre parmi les écrits philosophiques d'un Philodème ses livres *sur* ou plutôt *contre la Poétique*, *sur* ou plutôt *contre la Rhétorique*. Des premiers il reste fort peu de chose; mais des seconds, il reste de nombreux fragments, qui furent presque simultanément et très diversement restitués, en France par M. Gros, en Allemagne par M. Spengel[4].

[1] M. Comparetti vient tout récemment d'augmenter ce nombre en rattachant, par des conjectures qui nous semblent décisives, à la *Morale* de ce philosophe quelques pages sans nom d'auteur, dont le fac-similé venait d'être publié par les éditeurs napolitains ; *Frammenti inediti della Etica di Epicuro, tratti da un papiro Ercolanese*, extrait de la *Rivista di Filologia ed Instruzione classica*. Fascicule de mars-avril 1879, — Ermanno Loescher, Rome, Turin, Florence.

[2] Ἀριστοτέλους Οἰκονομικὸς, Ἀνωνύμου Οἰκονομικά, Φιλοδήμου περὶ Κακιῶν καὶ τῶν ἀντικειμένων ἀρετῶν Θ. Iena, in-8°.

[3] *Philodemi Epicurei de Ira liber*, Leipzig, 1864, Teubner, in-4°. — *Herkulanische Studien* : « Philodem über Induktionsschlüsse nach der Oxforder « und Neapolitaner Abschrift herausgegeben, » Leipzig, 1865. Teubner, *Philodem über Frömmigkeit*, ibid. 1866.

[4] *Fragmenta Philodemi* Περὶ ποιημάτων, ed. Fred. Dübner, Paris, 1840. — *Philodemi rhetorica*, ed. Gros, Paris, 1840. Nous avons publié une comparaison de cette édition et de celle de Spengel (1841, dans les mémoires de

M. Mullach n'aura pas une tâche facile quand il s'agira de choisir entre ces deux restitutions.

Nous n'avons pas fini avec toutes les difficultés qu'il a rencontrées ou qu'il rencontrera dans son entreprise, et, si nous y insistons, c'est, d'une part, pour excuser, autant qu'il est possible, ce que l'exécution laisse à désirer dans les trois premiers volumes, et, de l'autre, pour lui suggérer, en vue du quatrième, quelque moyen de corriger l'imperfection de sa méthode. Ainsi c'est peut-être promettre beaucoup à ses lecteurs que de leur annoncer la réunion des opuscules sur le *destin*, opuscules déjà nombreux dans la collection qu'en publiaient les deux Orelli en 1824[1], et dont il faudrait encore augmenter le nombre, si l'on voulait la compléter. Peut-être vaudrait-il mieux renoncer à une réimpression peu méritoire d'opuscules que les amateurs sont sûrs de trouver ailleurs et sans peine ; cela laisserait plus de place et de temps pour le travail minutieux et bien autrement utile d'un recueil complet et critique de tous les fragments épicuriens retrouvés à Herculanum.

Nous souhaiterions aussi qu'une table particulière signalât aux lecteurs et leur permît de retrouver dans les diverses parties de la collection aux trois quarts publiée, les pages, même les lignes ou les mots qui appartiennent notoirement au texte et à la langue propre de chaque philosophe. Malheureusement M. Mullach n'a pas songé assez tôt à faire ressortir par des signes quelconques, ne fût-ce que par la diversité des caractères typographiques, les fragments authentiques d'Anaxagore, d'Héraclite ou de Démocrite, et les simples analyses qu'Aristote et Diogène Laërce nous ont conservées de leurs écrits. Une table de la grécité sera doublement utile, si elle distingue nettement par des signes spéciaux comme seraient les initiales A, S, E, etc., etc., les mots particuliers à la langue des *Académiciens*, des *Stoïciens* et des *Épicuriens*. Toute cette seconde période de la philosophie grecque après Platon et Aristote ne marque pas seulement une évolution de la pensée hellénique, mais aussi une évolution de la langue. Socrate et ses disciples immédiats semblent avoir toujours parlé, sauf un petit nombre d'exceptions, le langage commun de leur pays et de leur

l'Académie de Munich), dans le *Journal général de l'Instruction publique*, vol. X, nos 33 et 60.

[1] *Alexandri Aphrod., Ammonii*, etc., *de fato quæ supersunt*, Turici, in-8°. A ce recueil manquent les opuscules sur le même sujet de Plutarque (éd. Didot, IV, page 686-694), de Grégoire de Nysse (tome I, p. 834 ed. Paris, 1615), de Jean Chrysostome (tome II, page 900 *ibid.* de Gaume).

temps; ils ont voulu être compris de ceux qui les écoutaient et de ceux qui devaient les lire. Aristote lui-même, jusque dans les écrits où il cherche l'extrême rigueur des formules philosophiques, n'emploie qu'un petit nombre de mots étrangers à la langue socratique, à l'atticisme de Platon. Il a un très grand respect pour la langue usuelle de son temps, et maintes fois, il lui arrive de déclarer que telle vérité ou telle nuance de la vérité manque d'un mot propre à l'exprimer (*ἀνώνυμός ἐστι*)[1]. Les successeurs de ces grands hommes n'eurent pas les mêmes scrupules; ils abusèrent souvent de la facilité que leur offrait pour le néologisme une langue aussi naturellement féconde que la langue grecque, et de là le caractère souvent étrange et rude que présente la prose épicurienne ou stoïcienne. Il n'y paraît guère dans nos traductions françaises, le plus souvent insoucieuses de reproduire de telles diversités; mais il appartient aux hellénistes d'en montrer l'importance, et les philosophes feraient bien peut-être de ne pas les négliger, car elles tiennent à l'esprit même des sectes qui se partagent le domaine de la philosophie après Aristote.

Ces dernières réflexions nous ont entraîné un peu loin des trois volumes de M. Mullach, dont nous avons le texte sous les yeux. Il est temps pour nous d'y revenir; c'est ce que nous ferons dans un second article, en choisissant, parmi les riches matériaux rassemblés par le savant philologue, quelques exemples dans lesquels nous apprécierons l'utilité de ses recherches et le caractère de sa méthode.

É. EGGER.

(*La suite à un prochain cahier.*)

[1] Il suffit de renvoyer, pour ce fait, à l'excellent *Index* de la grécité aristotélique publié par Bonitz, qui forme le dernier volume de la grande édition donnée par l'Académie de Berlin.

TABLE.

FIN DE LA TABLE.

JOURNAL

DES SAVANTS.

JUIN 1879.

Essai sur le règne de Trajan, par C. de La Berge.

DEUXIÈME ET DERNIER ARTICLE[1].

M. de La Berge a consacré la dernière partie de son ouvrage à nous présenter un tableau de la société romaine et à nous faire connaître l'état des lettres, des sciences et des arts pendant le règne de Trajan. Cette étude a été déjà faite plus d'une fois; elle ne contenait pas autant de problèmes obscurs que celle de la vie militaire et de l'administration politique du grand empereur. Cependant M. de La Berge n'a pas repassé sans profit sur la trace de ses prédécesseurs; et, quoiqu'il eût affaire à des sujets plus connus, et qu'il fût forcé quelquefois de se contenter de les effleurer, il a trouvé souvent l'occasion, dans ses jugements rapides, d'exposer des vues ingénieuses et des opinions nouvelles.

Son premier soin, quand il nous parle de la société romaine au commencement du IIe siècle, est de nous tenir en garde contre la façon sévère dont la jugent quelques écrivains contemporains. Il y a, dans tous les temps, des esprits excessifs qui sont disposés à se plaindre de tout et à ne voir leur époque que par ses mauvais côtés. Il ne faut pas trop croire sur parole les moralistes de profession ou les satiriques de parti pris, surtout quand ils ont été élevés « dans les cris de l'école, » et qu'ils ont pris dès leur jeunesse l'habitude de déclamer. Tout au plus peut-on conclure de leurs plaintes que la société dans laquelle ils

[1] Voir, pour le premier article, le cahier de mars, p. 168.

vivent est en train de se décomposer et qu'ils assistent à des changements qui les déconcertent. Mais il y a des décompositions qui sont fécondes, et l'on change quelquefois pour être mieux. M. de La Berge pense qu'il s'opérait alors une de ces révolutions utiles, qui sont le commencement d'un ordre nouveau et meilleur. Sans doute la religion officielle avait beaucoup perdu de son empire, mais ce n'était pas, comme on le croit, par suite d'une sorte d'indifférence et de scepticisme général : c'était, au contraire, parce que le sentiment religieux était devenu plus vif et qu'il se contentait moins aisément. « Peu de périodes « de l'histoire, dit M. de La Berge, offrent, au même degré que le « IIe siècle, les ardeurs et les inquiétudes de la piété; jamais peut-« être l'homme n'a ressenti des élans plus vifs vers la conquête d'un « nouvel idéal et ne s'est cru plus près du succès. Le polythéisme ancien, « et surtout la religion étroite et formaliste de Rome, ne pouvait suf-« fire aux besoins nouveaux de la conscience et du cœur. Les Éleusinies, « demeurant exclusivement athéniennes, restèrent fermées à un grand « nombre d'âmes avides de consolations et d'espérances; celles-ci se reje-« tèrent vers les cultes mystérieux de l'Asie et de l'Égypte, et apaisèrent « leur soif aux eaux de l'Oronte et du Nil. . . il est certain que les reli-« gions monothéistes de Sérapis et de Mithra sont fort supérieures à « l'ancien polythéisme. Au point de vue moral, la première nous donne, « dans le cent vingt-cinquième chapitre du *Rituel funéraire*, les pré-« ceptes les plus élevés et les plus purs qu'ait jamais enseignés aucune « école philosophique, et la deuxième, au témoignage même des Pères, « offrait, dans ses dogmes et dans ses cérémonies, plusieurs points com-« muns avec le christianisme. Que cette coïncidence soit fortuite ou « vienne d'un emprunt fait par les sectateurs de Mithra, peu importe « ici; ce qu'il faut reconnaître et ce qui n'est guère contestable, c'est « qu'une doctrine qui enseignait la rémission des péchés, la purification « de l'âme par les épreuves et le repentir, l'intervention d'un médiateur « entre l'homme et la Divinité, dut avoir une heureuse influence sur « ceux qui ne pouvaient connaître les livres juifs ou la prédication chré-« tienne. Nous voyons donc un progrès dans la diffusion de ces cultes « qui coïncide avec la déchéance des religions de la Grèce et de Rome. » Le même progrès se manifeste partout : M. de La Berge n'a pas de peine à montrer qu'à la même époque la famille romaine se modifie, que les relations rigoureuses que la loi établissait jadis entre ceux qui en faisaient partie commencent à se détendre; que les enfants y sont traités avec plus de douceur; que la condition des femmes s'élève dans les lois comme dans les mœurs : qu'enfin le sort des esclaves est moins

dur qu'autrefois. Leur nombre même, à ce qu'il semble, diminue, et M. Wallon a prouvé que, dès cette époque, les travailleurs libres gagnent sur les autres dans toutes les branches de l'activité productrice, à la ville comme à la campagne, au service de l'État comme dans les maisons particulières. On peut dire qu'à ce moment la vie était devenue partout plus facile. « L'admirable réseau de grandes routes qui « reliait toutes les parties du monde romain était le théâtre d'une circu- « lation incessante d'hommes et de marchandises. Les fleuves et les voies « navigables artificielles facilitaient les échanges, et les voyages sur mer, « sans danger depuis que l'établissement de flottes permanentes empê- « chait le développement de la piraterie, rapprochaient et mêlaient les « peuples de tout l'univers. Le bien-être, croissant dans toutes les classes, « avait multiplié les goûts de luxe et les loisirs, et les professions que « nous nommons libérales avaient pris un essor considérable. » M. de La Berge est arrivé, comme on le voit, aux mêmes conclusions que M. Friedländer, dans son livre sur l'*Histoire des mœurs romaines*, et ils reconnaissent tous les deux que ces premières années du règne des Antonins furent une époque heureuse pour l'humanité.

M. de La Berge, dans l'étude qu'il faisait de la société romaine au second siècle et des éléments divers qui la composent, devait être amené à s'occuper du christianisme. La religion nouvelle commençait alors à tenir une certaine place dans le monde et à faire parler d'elle. C'est l'époque où, pour la première fois, les historiens de Rome la mentionnent dans leurs ouvrages. Par malheur, ce qu'ils en disent est encore bien vague; ils la méprisent trop pour l'étudier avec soin; et, comme, de leur côté, les chrétiens de ce temps ne songeaient guère à écrire, il s'ensuit que nous n'avons que des renseignements fort incomplets sur la situation de l'Église pendant le règne de Trajan. M. de La Berge a rassemblé soigneusement tous les documents qui nous restent à ce sujet dans les écrivains ecclésiastiques ou profanes, et d'ordinaire il les interprète avec justesse et sagacité. La question est pourtante si délicate, que, sur quelques points, on peut différer d'avis avec lui, ou regretter qu'il ne nous ait pas donné des explications plus complètes.

Dans les histoires ecclésiastiques composées après la paix de l'Église, Trajan est accusé d'avoir été l'auteur de la troisième persécution contre les chrétiens. Sulpice-Sévère le dit en termes exprès : *tertia persecutio per Trajanum fuit.* C'est une accusation qu'on a grand'peine à admettre, quand on connaît la douceur et l'humanité de celui auquel on avait décerné le surnom d'*optimus princeps*. Aussi est-elle loin d'être établie. M. de La Berge fait très justement remarquer que les Pères qui vivaient

le plus près du IIe siècle, et qui, par conséquent, devaient être les mieux informés, ne mettent jamais Trajan parmi les persécuteurs de leur foi. Il n'est cité comme tel ni par Tertullien, ni par Méliton : ce dernier fait même un titre d'honneur à la doctrine nouvelle de n'avoir eu pour ennemis que les méchants princes, les ennemis mêmes de l'humanité, Néron et Domitien. Lactance, qui a écrit sous Constantin, semble dire que l'Église fut heureuse et tranquille depuis la mort de Domitien jusqu'à Dèce. M. de La Berge en conclut avec vraisemblance que c'est seulement après Constantin, au IVe siècle, qu'on a imaginé de distinguer dix persécutions de l'Église, parmi lesquelles celle de Trajan. Il faut dire pourtant qu'un document découvert il y a quelques années contredit cette assertion. Dans son *Carmen apologeticum* (vers 801, édit. Ludwig), l'évêque de Gaza, Commodien, qui vivait avant la paix de l'Église, parlant de la persécution de Dèce, dont il avait été témoin, l'appelle la septième :

Sed erit initium septima persecutio nostra,

ce qui prouve que, depuis Néron, on en connaissait six autres. Faut-il croire que cette manière de compter un certain nombre de persécutions et d'attacher à chacune d'elles le nom d'un empereur, sous lequel en effet des chrétiens avaient été punis, s'était répandue de bonne heure dans le peuple, pour qui, comme on le sait, Commodien écrivait surtout, et que, plus tard, les historiens sérieux ont accepté ces dénominations populaires? Je serais, pour ma part, assez tenté de le croire.

Ce qui est sûr, c'est que le sang des chrétiens a coulé sous Trajan. M. de La Berge, après avoir écarté tous les récits de martyres douteux dont Tillemont a déjà combattu l'authenticité, n'admet comme réels et prouvés que les supplices d'Ignace, évêque d'Antioche, de Siméon, évêque de Jérusalem, et des chrétiens de Bithynie contre lesquels Pline informa. Mais il se garde bien d'affirmer, comme on l'a fait, qu'il n'y en a pas eu d'autres. Ce qui s'est passé en Bithynie a dû se reproduire ailleurs; d'autres gouverneurs de province se sont trouvés sans doute dans la même situation que Pline, et, comme ils étaient moins humains que lui, il est probable qu'ils ont frappé avec plus de vigueur, et qu'ils ont fait plus de victimes. Si nous n'en savons rien, c'est qu'il ne nous reste presque aucun souvenir du règne de Trajan. Il serait vraiment étrange que le hasard auquel nous devons la correspondance de Pline et de l'empereur nous eût justement conservé le seul document de cette époque où il fût question de poursuites contre les chrétiens.

M. de La Berge, comme on pense, n'a pas manqué de s'occuper des deux fameuses lettres que le prince et le gouverneur de Bithynie échangèrent entre eux à propos des chrétiens, et sur lesquelles on a tant discuté. Il n'hésite pas à admettre l'authenticité de celle de Pline, qui a été très contestée. Mais, comme s'il fallait qu'on fût condamné à ne jamais s'entendre sur cette question difficile, il élève des doutes sur la réponse de Trajan, qu'on s'accordait à croire authentique. Il lui semble « que le court billet que nous possédons aujourd'hui n'est que l'extrait « d'une lettre plus longue ou de plusieurs lettres émanées de la chan« cellerie impériale. » Parmi les raisons qui la lui rendent suspecte, quelques-unes sont assez légères. Par exemple, il est surpris que l'empereur n'appelle ici Pline que *mi Secunde*, au lieu de lui dire, comme partout ailleurs : *mi Secunde carissime;* et il lui semble que cette omission du mot *carissime* s'expliquerait facilement en supposant un remaniement ou une réduction du texte original. Il n'est pas besoin, je pense, de faire cette hypothèse; et, si l'on veut croire à toute force que l'empereur tenait à se servir partout de ce terme d'amitié, et qu'il n'a pas voulu s'en passer une seule fois, on peut admettre que le copiste l'a oublié. Mais voici une objection beaucoup plus sérieuse : « La réponse « de Trajan, dit M. de La Berge, est insuffisante, et, dans les cinq ou « six lignes qui la composent, on se heurte à une contradiction mani« feste. Elle est insuffisante, car Trajan ne répond pas à toutes les ques« tions posées par Pline. Il ne dit pas si l'enfant sera puni comme l'homme « fait, ni de quelle peine l'un et l'autre seront frappés. Il n'explique pas, « et c'est là le point important qui embarrassait Pline, si c'est le nom « seul de chrétien qui est un crime. Dans toute la correspondance de « l'empereur et de son agent, il n'y a pas d'exemple, même sur les « sujets les moins graves, d'une réponse aussi sommaire, aussi incom« plète et aussi vague. Quant à la contradiction, comment concilier ces « mots : *neque enim in universum aliquid, quod quasi certam formam habeat,* « *constitui potest*, avec ce qui suit immédiatement : *conquirendi non sunt;* « *si deferantur et arguantur puniendi sunt.* Mais, en vérité, peut-on imagi« ner ou formuler un principe plus général que celui-ci : l'aveu du « christianisme entraîne la condamnation? Quoi de plus simple que la « procédure qui ne consiste qu'à poser la question : êtes-vous chrétien? « Quel délit mieux caractérisé que celui qui ne repose que sur un aveu « au devant duquel couraient la plupart des accusés? » Quelle que soit la rigueur apparente du raisonnement, j'avoue que la contradiction me paraît moins manifeste qu'à M. de La Berge. Quand l'empereur dit « qu'on ne peut rien établir d'absolu, » je crois qu'il veut surtout parler

de la qualification du crime. Il s'agissait de répondre à cette question, la première que Pline lui eut posée : *quid puniri soleat, aut quæri.* Pour la résoudre, il aurait fallu indiquer d'abord la loi que violaient les chrétiens, ce qui aurait fait connaître immédiatement la procédure qu'il fallait suivre contre eux et la peine qu'on devait leur appliquer. Voilà ce qui aurait pu vraiment s'appeler : *constituere in universum aliquid quod certam formam habeat.* C'est ce que Trajan n'a pas fait, ce qui, dit-il, ne peut pas se faire. En réalité, il n'a pas formulé un principe, ainsi que le prétend M. de La Berge; il s'est arrêté à un expédient; il déclare « qu'il ne faut pas rechercher les chrétiens, mais que, si on les défère à « la justice, et si l'on prouve qu'ils le sont, il faut les punir. » Cet expédient est devenu dès lors la loi de l'empire.

Rien ne prouve mieux que cette décision de Trajan combien les premières batailles que le pouvoir impérial livra au christianisme furent hésitantes et incertaines. M. Le Blant, dans son savant mémoire *Sur les bases juridiques des poursuites dirigées contre les martyrs* (*Comptes rendus de l'Académie des inscriptions*, 1866, p. 358-373), prouve surabondamment que les chrétiens tombaient sous le coup de lois nombreuses. L'autorité, quand elle voulait les poursuivre, n'avait que l'embarras de choisir. Outre le crime d'introduire un culte nouveau, on pouvait les accuser de lèse-majesté, de sacrilège, de magie, de recel de livres défendus, et surtout d'association illicite. Ce dernier délit était grave sous Trajan, qui n'était pas partisan du droit de réunion, et voyait dans les sociétés secrètes la source du mal dont souffraient les villes importantes de l'Asie. On voit précisément dans la lettre de Pline que les chrétiens en avaient le sentiment, puisque plusieurs s'étaient empressés de ne plus paraître à leurs assemblées quand le proconsul eut publié un édit plus sévère contre les *hétairies.* Je ne crois pas pourtant qu'il soit probable que les chrétiens aient été formellement poursuivis pour avoir violé la loi qui défendait de former des associations sans y être autorisé par un décret du sénat. C'était une loi bien connue, souvent appliquée; si on l'avait nettement invoquée contre les chrétiens, tout le monde aurait su de quelle façon il fallait procéder quand on les traduisait devant les tribunaux. Or nous voyons que Pline, qui avait été préteur, qui avait promulgué un édit contre les *hétairies*, l'ignore, et qu'il déclare qu'il ne sait comment agir, « parce qu'il n'a jamais assisté « aux procès qu'on fait aux chrétiens [1]. » De son côté, Trajan, nous

[1] Ce qui ne veut pas dire, comme l'explique à tort M. de La Berge, que ces exécutions avaient fait si peu de bruit que Pline n'en avait pas eu connaissance,

venons de le voir, prétend qu'on ne saurait prendre à leur sujet une décision générale, qui serve de règle absolue. Il me semble que l'hypothèse la plus vraisemblable, pour rendre compte de ces incertitudes étranges, c'est qu'on poursuivait surtout les chrétiens comme coupables d'introduire dans l'empire un culte qui n'avait pas été approuvé par le sénat[1]. Ce vieux délit, qui avait motivé, sous la république, la répression sanglante des Bacchanales et beaucoup d'autres poursuites rigoureuses, n'avait pas cessé tout à fait d'être puni sous l'empire. Tibère n'hésita pas à déporter en Sardaigne quatre mille affranchis «infectés «de superstitions égyptiennes ou judaïques» (Tacite, *Ann.*, II, LXXXV), et nous voyons les tribunaux romains poursuivre de temps en temps des gens convaincus de pratiquer des superstitions étrangères. Mais c'était l'exception. En réalité, la loi contre les dieux nouveaux n'était presque plus observée; la vaste étendue de l'empire, qui contenait des peuples pratiquant les cultes les plus différents, en avait rendu l'application très difficile. A Rome même, en règle générale, toutes les religions étaient admises et tolérées. Il y avait donc quelque dureté et quelque injustice à punir sévèrement chez les uns ce qu'on permettait chez les autres. Dès lors on comprend l'hésitation de Trajan. Sans doute la loi contre les cultes étrangers existait toujours; elle n'avait pas été officiellement abrogée; il était difficile qu'elle ne fût pas exécutée, surtout quand on l'invoquait contre les chrétiens, dont le dieu semblait être encore plus étranger que les autres et l'ennemi de tous; mais, pour être juste, on ne devait l'appliquer que lorsqu'il était impossible de faire autrement. Il me semble qu'on s'explique de cette façon ce qui, au premier abord, peut sembler singulier dans la sentence de Trajan. Tertullien en fait ressortir avec force l'apparente contradiction. «Il défend, dit-il, de «rechercher les chrétiens, comme s'ils étaient innocents, et ordonne de «les punir, comme s'ils étaient coupables : quel arrêt étrange! Si vous «les punissez, pourquoi ne pas les poursuivre? Si vous ne les poursui-

mais simplement qu'il n'avait pas eu l'occasion ou la curiosité d'y assister.

[1] Ce grief était le plus important, celui au nom duquel on introduisait l'instance; ce qui n'empêche pas que les autres ne fussent aussi allégués, car ils sont tous réfutés dans les ouvrages des apologistes. Tertullien divise sa défense en deux parties. Dans la première, il discute le reproche qu'on fait aux chrétiens d'attaquer la majesté divine (*læsæ majestatis divinæ*), c'est-à-dire d'introduire un dieu nouveau et d'outrager les anciens. Dans la seconde, il est question des crimes qu'on les accuse de commettre contre la majesté impériale (*ventum est ad secandam titulam læsæ augustioris majestatis. Apol.* 28), et cette seconde accusation lui paraît plus grave que l'autre, «car les païens respectent «beaucoup plus l'empereur que le roi «des dieux.»

« vez pas, pourquoi les punir? » Le dilemme paraît d'abord irréfutable, mais Tertullien ne voit pas que Trajan n'a encouru ses reproches que parce qu'il voulait concilier de quelque manière son humanité avec son respect pour la loi. M. de La Berge a raison de dire qu'en somme sa réponse à Pline offre un caractère de mansuétude impossible à méconnaître. En interdisant les poursuites d'office, il créait une sorte de préjugé favorable pour les chrétiens, et indiquait qu'il ne les considérait pas comme des ennemis publics dont il faut se défaire à tout prix. « Cette « opinion, émanée de si haut, devait nécessairement mettre un frein aux « accusations privées et inspirer une certaine circonspection au gouver« neur devant qui elles seraient portées. L'obligation imposée à l'accusa« teur de signer sa dénonciation et de se porter partie, en courant le risque « des peines édictées contre les calomniateurs, devait aussi prévenir beau« coup de procès et mettre obstacle aux vengeances poursuivies sous le « manteau de la loi par des inimitiés particulières. Ainsi le rescrit que « nous avons sous les yeux est plutôt favorable que répressif. » D'où il suit que, quoique des chrétiens aient été frappés sous le règne de Trajan, il n'est pas possible de faire de lui un persécuteur comme Néron ou Domitien [1].

La partie du livre de M. de La Berge, où il s'occupe de la littérature romaine du temps de Trajan, ne me paraît pas traitée avec autant de plaisir et de soin que le reste. A la vérité l'auteur annonce, en la commençant, « qu'il n'entre pas dans le plan de son Essai de nous donner « une appréciation complète des manifestations de l'esprit humain à

[1] A propos des crimes dont on accusait les chrétiens, M. de La Berge se trouve amené à citer de nouveau la célèbre phrase de Tacite : *haud perinde in crimine incendii quam odio generis humani convicti*. Il pense, avec M. Littré, qu'on doit la traduire ainsi : « non « pas tant convaincus du crime d'incen« die que condamnés par la haine du « genre humain. » Je crois, au contraire, qu'il faut entendre, avec Burnouf, Orelli et Nipperdey, que les chrétiens étaient moins convaincus d'avoir mis le feu à Rome que de haïr le genre humain. La construction semble indiquer que les deux ablatifs se correspondent, et qu'il est question, dans les deux cas, de deux accusations dirigées contre les chrétiens. A la vérité, la préposition *in* est omise dans le second membre de phrase, mais il arrive plus d'une fois à Tacite de supprimer ainsi les prépositions (*effugere ad Armenios, deinde Albanos... Ann.*, II, LXVIII. *Per Picenos et mox Flaminiam... Id.*, III, IX. *De flamine Diali legendo, simul roganda nova lege disseruit, Id.*, IV, XVI). D'ailleurs, dans le sens de M. de La Berge, le mot *convicti* ne convient guère au dernier membre de la phrase : il est difficile de dire que les chrétiens ont été convaincus d'incendie par la haine qu'on leur portait. Le préjugé populaire, l'animadversion publique ont pu les *faire soupçonner* d'un crime, mais non les en *convaincre*.

« cette époque, et qu'il veut se borner à de rapides indications propres « à faire sentir comment le caractère des sciences et des lettres se rattache « à l'état des institutions et des mœurs. » Mais on trouvera sans doute que ces indications sont quelquefois beaucoup trop rapides, et que M. de la Berge n'accorde pas toujours aux écrivains dont il parle l'importance qu'ils méritent. Parmi les poètes, Martial, qui certainement n'était pas le plus grand, paraît celui qui l'a le plus vivement intéressé. Il le regarde « comme l'interprète le plus fidèle et le peintre le plus exact « de la société polie sous Domitien et sous Trajan. » Il rappelle que ses petites pièces, si vives et si vraies, obtinrent de son temps un succès éclatant et universel. « Elles remplacèrent l'ancien théâtre comique, « les *togatæ*, les *trabeatæ*, les *tabernariæ*, peintures de toutes les classes « du peuple romain, qu'on applaudissait cent ans plus tôt. Avant de « quitter Rome, le proconsul, que ses devoirs appelaient pour trois ans « au fond d'une province, l'officier qui allait s'enfermer dans un camp « sur les bords du Danube ou dans les montagnes de l'Écosse, ne man« quaient pas d'emporter le petit volume, et, au loin, quand ils le rou« vraient, la ville, à regret quittée, apparaissait à leur imagination et « se dessinait à leur souvenir, animée et vivante, avec ses aspects pitto« resques, ses palais, ses temples, ses rues, sa population cosmopolite « et affairée, et tout le pêle-mêle de ses habitudes journalières et de ses « bruyants plaisirs. A Rome, aussi bien que dans les grandes cités qui « se modelaient sur la capitale, Martial était dans toutes les mains. » On peut dire que ce succès s'est soutenu. Comme il a peint la réalité ainsi qu'il la voyait, et avec une exactitude remarquable, ses petits tableaux si nettement dessinés sont restés vivants; ils intéressent toujours, non seulement par les souvenirs d'un temps passé qu'ils rappellent, mais par les applications qu'on en peut faire à tous les temps. « Il n'y a « point de poète latin, disait Ménage, où il y ait plus de choses qui « puissent tomber dans la conversation, que dans Martial. On y trouve « tout. Là-dessus, une personne me demanda un jour si j'y trouverais « le manteau de M. Varillas, de qui on venait de parler. Je répondis « sur-le-champ, et sans hésiter :

« Dimidias que nates gallica palla tegit (I, XCIII). »

M. de La Berge, qui a si bien compris Martial, est moins juste pour Juvénal, son ami. Je ne crois pas qu'il l'ait mis tout à fait à son rang. Il aurait dû faire remarquer surtout le caractère national de sa poésie. C'est vraiment un Romain par ses défauts et ses qualités, par le fond de

ses idées et la forme de ses vers. L'ampleur de sa phrase, le tour oratoire de son style, sa gravité souvent affectée, ses gronderies éternelles, les sentences qu'il prodigue et ses brusques saillies de paysan maussade conviennent à l'homme qui était si fier « d'avoir respiré l'air de l'Aven-« tin et de s'être nourri de l'olive sabine depuis son enfance. » C'est ce qui fait peut-être l'originalité du poète, et je crois que M. de La Berge a eu tort de n'en rien dire. Il me serait plus facile encore de montrer que les écrivains en prose n'ont pas été traités non plus avec les développements qu'ils méritent. Le caractère véritable de Tacite est à peine indiqué dans une note, et nulle part il n'est parlé, comme il convient, des lettres de Pline, où revit toute l'époque de Trajan.

Au fond, et malgré quelques réserves, M. de La Berge n'a pas d'estime pour la littérature romaine du commencement du IIe siècle. Il n'en a pas aperçu tous les mérites, il en exagère les défauts. J'ai peine à comprendre comment il la trouve si inférieure à la littérature grecque contemporaine. En supposant que Plutarque soit l'égal de Tacite, et que Dion Chrysostome l'emporte sur Pline le Jeune, où trouve-t-on en Grèce à ce moment des poètes qui vaillent Martial, Stace et Juvénal? La seule raison que M. de La Berge nous donne de sa préférence, c'est que « la littérature grecque s'adresse à un peuple entier au sein duquel « elle puise sa substance et sa force, et dont elle exprime les sentiments « collectifs, tandis que l'autre n'est plus que l'œuvre de beaux esprits et « le passe-temps de quelques oisifs. » Il revient sans cesse sur cette opinion; il explique par elle tout ce qui lui paraît médiocre et faux chez les écrivains de l'époque qu'il étudie. C'est par là qu'ils lui semblent inférieurs à Lucain et à Sénèque « qui comprirent les besoins de leur « temps, et donnèrent à leurs écrits un caractère d'universalité, » tandis que leurs successeurs, les écrivains pseudo-classiques de l'époque Flavienne et du règne de Trajan, se plaçaient du premier coup sur un terrain où le grand et vrai public ne pouvait pas les suivre, et se résignaient à faire des lettres le plaisir et le privilège de quelques esprits d'élite. Il y a là, je le crains, beaucoup d'illusion. En réalité, le public de Juvénal était au moins aussi étendu que celui de Lucain, et les *Silves* de Stace s'adressaient aux personnes mêmes que charmaient les tragédies de Sénèque. Les uns et les autres n'écrivaient que pour les classes instruites et le public lettré; or, sous Trajan et sous Hadrien, ce public était encore plus nombreux qu'au siècle précédent. Jamais les lettres n'ont été plus aimées et plus cultivées qu'alors, jamais on n'a fondé plus d'écoles, jamais on n'a lu avec plus d'ardeur, à Rome et dans les provinces, les chefs-d'œuvre du passé et les ouvrages contemporains. Ce

spectacle réjouissait beaucoup Pline le Jeune, qui s'en félicite à plusieurs reprises dans sa correspondance. Il s'estimait heureux de voir cette multitude de jeunes gens qui se livraient à l'étude des lettres : *Juvat me quod vigent studia, proferant se ingenia hominum et ostentant* (*Epp.*, I, XIII). Il est vrai que quelques jours plus tard, quand les auditeurs des lectures publiques se faisaient trop attendre, ou qu'il entendait dire que les orateurs médiocres payaient des gens pour venir les écouter et les applaudir, il répétait tristement, avec le vieux Domitius Afer : « l'art est mort, *artificium periit.* » Ce sont de ces contradictions qu'explique la vivacité des impressions du moment, et qu'il ne faut pas prendre à la lettre. M. de La Berge, qui s'appuie de l'opinion de Pline, quand il déclare que les lettres sont perdues, devrait bien le citer aussi lorsqu'il se réjouit de les voir si florissantes. Dans tous les cas, si l'on trouve que la littérature de l'époque de Trajan a eu tort de s'éloigner du vrai public et qu'elle a péri pour s'être enfermée dans quelques cercles étroits, il n'y a pas lieu de lui opposer l'exemple de Sénèque et de Lucain. Eux aussi étaient les favoris des sociétés lettrées et ont écrit pour elles leurs ouvrages. Lucain a conquis sa renommée dans les salles de lecture, et l'on sait que les tragédies de Sénèque n'ont jamais paru sur un théâtre, et qu'elles étaient faites pour les salons.

Une autre raison que donne M. de La Berge de la décadence des lettres romaines au second siècle, c'est l'état précaire et besoigneux dans lequel les principaux écrivains passèrent leur vie. Les littérateurs romains, à l'exception des poètes dramatiques, ne tirant pas de profit de leurs ouvrages, ne pouvaient subsister, s'ils étaient pauvres, que de la protection d'un grand seigneur. Quand l'empire eut ruiné l'aristocratie, c'est à l'empereur qu'ils s'adressèrent. Les plus fiers ne firent pas de difficultés de tendre la main au prince, et Juvénal plus que les autres :

Et spes, et ratio studiorum in Cæsare tantum.

Les empereurs acceptèrent en général de protéger les lettres, et, depuis Trajan et Hadrien, ce fut, pour ainsi dire, une institution de l'État. On fonda des écoles et des chaires, bien dotées, de philosophie et de rhétorique; on bâtit des *Athénées* pour les lectures publiques, qui devaient dispenser l'écrivain de la nécessité coûteuse de se pourvoir d'une salle et de la meubler, quand il voulait faire connaître ses ouvrages; on institua surtout des concours. Ces concours littéraires, que Néron favorisa, qui prirent sous Domitien une forme arrêtée, étaient arrivés,

sous Trajan, à leur période la plus brillante. M. de La Berge pense avec raison «qu'ils ont plus éveillé d'ambitions impuissantes, que sus-«cité de talents réels.» La protection des princes n'a pas toujours porté bonheur à la littérature; quand il leur faut distinguer un homme de talent dans la foule des auteurs affamés qui les flattent, ils n'ont pas toujours la main heureuse, et il leur arrive plus souvent de choisir le plus habile et le plus souple que le plus grand. Il peut se faire aussi que leurs bienfaits soient une lourde servitude, qui force l'écrivain préféré à subordonner son inspiration et son jugement aux caprices du maître. Quel danger pour les lettres, quand le protecteur dont elles doivent tout attendre est un fou, comme Caligula, qui veut proscrire Tite-Live et Virgile, ou un maniaque, comme Hadrien, entêté d'archaïsme, qui se fait gloire de préférer Caton à Cicéron et Cœlius à Salluste.

Ce sont là, je le répète, de graves périls, et la littérature romaine du IIe siècle n'y a pas échappé. Mais M. de La Berge a fait très bien remarquer qu'à côté du danger se trouvaient de grands avantages, et que, par un singulier contraste, ce qui a pu, à un moment, précipiter la décadence des lettres les a plus tard sauvées d'une ruine définitive. «Les cénacles, dit M. de La Berge, ont eu, pour conserver, une puis-«sance qui leur manquait pour créer : les défauts que nous avons rele-«vés dans cette école littéraire, le souci exagéré du détail, la préoccu-«pation du style, la manie de l'érudition, la vénération superstitieuse «ou puérile pour les œuvres et les procédés des anciens maîtres, se «trouvèrent d'excellentes qualités pour maintenir en son intégrité le «trésor des lettres latines; le pédantisme de ces petites sociétés a sauvé «des ouvrages écrits en de meilleurs temps, en a perpétué l'admi-«ration et l'étude, en a assuré la transmission à la postérité au milieu «des invasions du IVe et du Ve siècle. Les amis de Pline forment «le premier noyau d'une aristocratie que l'on retrouve autour de «Symmaque et d'Ausone, aristocratie un peu dédaigneuse, à vues «étroites, mais ayant voué un respect inaltérable au passé lorsque tout «changeait et chancelait autour d'elle, et donnant ainsi un utile exemple «moral en même temps qu'elle rendait à la civilisation de vrais et mé-«morables services. La protection des empereurs fut également profi-«table et même nécessaire à la cause des lettres. Assurément le pouvoir «était incapable de faire éclore le génie ou de susciter de grandes «œuvres d'art : alors, comme en d'autres temps, il n'a guère inspiré que «des vers médiocres et de fades panégyriques. Mais, après que la litté-«rature eut été classée parmi les affaires d'État, elle devint inséparable

« de l'idée qu'on s'était formée d'un grand établissement politique. « Même dans les temps de misère générale et d'ignorance publique, « nulle puissance, privée de l'ornement des lettres, n'eût été pleinement « acceptée des peuples : on eût jugé que quelque chose manquait à sa « constitution définitive et à sa complète consécration. C'est pour obéir « à ce vœu de l'opinion, mal défini mais réel, que les rois goths de « Toulouse et de Ravenne eurent des poètes attachés à leurs personnes, « et Sighebert, en commandant un épithalame à Fortunat, se piquait « de reproduire le cérémonial usité à la cour des empereurs de l'Occi« dent. Ce n'est pas le lieu de poursuivre dans l'histoire cette destinée « singulière de la littérature, encore protégée quand personne n'en sen« tait plus l'utilité ni le charme, et prolongeant son existence par la seule « vertu de la tradition romaine et du caractère administratif qu'elle avait « pris sous les Césars. Qu'importe la médiocrité des œuvres écloses à la « cour aux frais de princes ignorants, dirigés par une bienveillance « aveugle ou une vanité prétentieuse? Au milieu de l'abandon universel « des arts et des sciences, les lettres ne périrent pas : on continua d'é« crire, quand on avait cessé de sculpter et de peindre. Voilà ce qui était « utile et nécessaire pour que, jusqu'à des temps meilleurs, les droits « de l'intelligence fussent maintenus au sein de systèmes établis par la « conquête et la violence, et que, même vide ou mal remplie, leur place « y demeurât marquée. »

C'est par cette page si ingénieuse, si vraie, que je veux terminer le compte rendu du livre de M. de La Berge; elle donnera une idée des opinions justes et nouvelles qui y sont développées. Si l'on poursuit jusqu'au bout, avec un vif intérêt, la lecture de l'*Essai sar Trajan,* on ne peut l'achever sans tristesse. Il est cruel de penser que les promesses que ce livre donnait à la science ne seront jamais réalisées, et qu'une mort prématurée a frappé le jeune écrivain au moment même où il publiait son premier ouvrage.

GASTON BOISSIER.

I. *Souvenirs d'une mission musicale en Grèce et en Orient, par L.-A. Bourgault-Ducoudray.* Un volume grand in-8° de 31 pages. Deuxième édition. Paris, Hachette, 1878. — *Études sur la musique ecclésiastique grecque, mission musicale en Grèce et en Orient, janvier-mai 1875, par le même.* Un volume grand in-8° de VIII-127 pages. Paris, Hachette, 1877. — *Mélodies populaires de Grèce et d'Orient, par le même.* Un volume in-4° de 87 pages. Paris, Henri Lemoine, éditeur.

II. *Le Son et la Musique, par P. Blaserna, professeur à l'Université de Rome, suivis des Causes physiologiques de l'Harmonie musicale, par H. Helmholtz, professeur à l'Université de Berlin.* Un volume in-8° de 208 pages, avec 50 figures dans le texte. Tome XXIV de la Bibliothèque scientifique internationale. Paris, Germer-Baillière et Cie, 1877.

III. *Du Beau dans la Musique, essai de réforme de l'esthétique musicale, par Edouard Hanslick, professeur à l'Université de Vienne. Traduit de l'allemand sur la cinquième édition, par Charles Bannelier.* Un volume grand in-8° de 126 pages. Paris, Brandus et Cie, éditeurs de musique, 1877.

IV. *Histoire et Théorie de la Musique de l'Antiquité, par Fr. Auguste Gevaert.* Ier volume, grand in-4° de XVI-450 pages, avec deux tableaux et des exemples de musique antique. Gand, typographie C. Annoot-Braeckmann, Marché-aux-Grains, 1875.

QUATRIÈME ET DERNIER ARTICLE[1].

La musique instrumentale, à la considérer en elle-même, en dehors de toute alliance avec la poésie, a des qualités et procure des jouissances qui ne sont ni contestées ni contestables. Il était réservé à notre siècle de découvrir et de faire éclater les ressources prodigieuses de l'orchestre. Que ce pouvoir musical n'ait jamais abusé de ses droits, on

[1] Voir, pour les trois premiers articles, les cahiers de janvier, de février et d'avril.

ne le prétend pas. Toutefois, s'il en abuse, c'est qu'il en a. Il lui appartient d'accompagner la voix humaine quand elle chante, de la soutenir, de la fortifier, d'y ajouter des éléments mélodiques; en outre, il a une voix qui n'est qu'à lui et dont il se sert pour chanter, quoique sans paroles. L'orchestre a donc pour toujours pris possession de l'art musical. Par conséquent, si les modes antiques étaient ramenés dans la composition des œuvres modernes, non par accident, mais avec conscience et méthode, on ne les admettrait certainement que soumis aux lois actuelles de l'orchestration. Pourraient-ils se plier à ces lois sans perdre leur caractère?

A cette question fort intéressante on est en mesure de répondre de trois manières : d'abord par certains exemples de polyphonie associée aux modes antiques, exemples observables encore aujourd'hui; puis, par des essais d'harmonisation qui ont réussi et qui réussissent; enfin, par l'histoire même de la musique grecque antique.

Lorsque M. Bourgault-Ducoudray revenait en France, il eut occasion, pendant la traversée, de remarquer un fait qui lui a paru justement digne d'être mentionné. Voici comment il le raconte :

« Le paquebot qui fait le service du Pirée à Marseille avait pris à « Naples de nombreux passagers. Parmi eux se trouvaient des émigrants « calabrais qui se rendaient en Amérique. Couchés sur le pont du na« vire, ils occupaient les loisirs du voyage en chantant des chœurs.

« Chose remarquable! les paroles de ces chants étaient en langue « albanaise, et je retrouvai dans la musique les modes antiques que « j'avais souvent entendus en Grèce, mais cette fois *harmonisés*. Le « chœur chantait à deux parties.

« Jamais encore il ne m'était arrivé d'entendre la polyphonie appli« quée aux modalités orientales. Est-ce au contact de l'Italie que s'était « opéré ce mariage? Jusque-là je n'avais vu dans l'influence italienne « qu'un élément destructeur des anciens modes. Cette fois, au contraire, « l'influence moderne n'avait pas *tué*, mais fécondé l'élément antique.

« Ces chœurs étaient chantés par des voix d'hommes, lentement, « très juste, et avec cette émission tendue dont leur passion pour les « notes élevées fait contracter l'habitude aux montagnards.

« Je causai avec les chanteurs dont plusieurs avaient une fort belle « tournure et une physionomie fort intelligente. Ils parlaient italien « entre eux et chantaient en albanais. Le sud de l'Italie peut donc bien « s'appeler encore la *Grande Grèce*[1]. »

[1] *Souvenirs d'une mission musicale en Grèce et en Orient*, p. 30.

La curieuse observation contenue dans ce récit prouve que les modes antiques sont susceptibles de s'adapter à la polyphonie vocale, quelle qu'ait été d'ailleurs, à cet égard, la pratique des anciens, dont nous parlerons tout à l'heure.

Mais ils se marient aussi avec une certaine polyphonie instrumentale. Déjà, pendant son séjour en Grèce, M. Bourgault-Ducoudray s'en était assuré par une expérience personnelle. « Je jouai, dit-il, à M. Aphthonidis quelques essais d'harmonisation appliquée à des chants religieux, « et j'eus soin de réduire les accords au plus petit nombre et à la plus « grande simplicité possible. Malgré sa répugnance instinctive pour ce « qu'il regarde comme une profanation, je réussis à lui faire accepter « deux harmonisations[1]..... »

Depuis cette première tentative, l'expérience a été poursuivie par le musicien français avec un succès croissant. Son secret a été simple : il l'avait livré lui-même en 1877, dans ses *Études sur la musique ecclésiastique grecque*, lorsqu'il écrivait : « Il ne s'agirait pas ici de refaire ce qui « a été tenté infructueusement par quelques musiciens européens. En « appliquant aux mélodies grecques une harmonisation qui ne convient « qu'aux modes *majeur* et *mineur*, ils ont tué en elles le caractère expressif particulier inhérent à des modalités qui n'ont point d'équivalent « dans la musique moderne. Aujourd'hui, les progrès de la polyphonie « permettent d'adapter à toutes les gammes antiques une harmonie qui « en renforce l'expression sans l'altérer. Il suffit pour cela que *les parties « accompagnantes soient conçues dans la même gamme que la mélodie principale*[2]. » En appliquant cette règle excellente, M. Bourgault-Ducoudray a obtenu des résultats aussi ravissants qu'inattendus. Lorsque j'ai entendu quelques-unes des mélodies qu'il a arrangées pour le piano, il m'a semblé goûter des liqueurs d'une saveur inconnue et délicieuse. Certes cette comparaison boîte; mais je n'en trouve pas qui rende mieux mon impression. Je dois surtout citer la mélodie sixième, recueillie par Mme Laffon de Smyrne, peut-être au moment où elle était chantée par un matelot ou par un domestique. Le mode phrygien y domine. La dernière phrase est une merveille de grâce et de tendresse. M. Bourgault-Ducoudray a raison de dire que, si cette phrase, au lieu d'être un fragment mélodique, était un marbre de perfection équivalente, sa place serait marquée au musée du Louvre. Ce qu'il ne dit pas et ce qui n'est pas moins vrai, c'est que son arrangement harmonique contribue singulièrement à rendre sensible le charme du morceau.

[1] *Souvenirs d'une mission*, etc., p. 21. — [2] *Études sur la musique ecclésiastique grecque*, p. 67.

Ces faits ont apporté une confirmation décisive à la démonstration fournie il y a une vingtaine d'années par d'éminents musicographes. Le débat sur l'existence de la polyphonie chez les Grecs anciens n'a pas duré moins de trois cents ans. Ouvert à la fin du xve siècle par Gafori, il s'est prolongé avec une ardeur extraordinaire dans les deux camps opposés jusqu'en 1860. Je ne saurais reproduire, même sous forme de résumé succinct, cette longue et mémorable querelle où d'illustres savants furent entraînés. De notre temps, à ne citer que les noms les plus considérables, la solution négative a été soutenue par Forkel, Bellermann, Fétis; l'opinion affirmative par Boeckh, Vincent, Westphal, Wagener et par M. A. Gevaert lui-même. Il n'est que juste de rappeler que la terminaison de cette polémique a été surtout préparée et hâtée, grâce aux habiles et persévérantes recherches de l'académicien français, M. Vincent.

Dans un mémoire qui continuait et complétait de nombreux écrits antérieurs, il avait déclaré tenir pour certaine l'existence d'une musique grecque polyphonique. A la lecture de ce travail, l'inflammable M. Fétis prit feu. Tous les arguments personnels, musicaux, historiques, archéologiques, techniques enfin, qu'il put recueillir, il les rassembla en un seul faisceau, les lança d'un bras vigoureux contre le savant français, puis, convaincu qu'il l'avait terrassé lui et les imprudents qui partageaient ses idées, il proclama sa victoire et se réjouit. Cependant, quoique rude, le coup n'avait pas été mortel. On le vit bien quand M. Vincent répondit. Sa réplique est courtoise et, je ne dis point amère ni blessante, mais bien spirituelle et d'une ironie au moins piquante. Il se met d'abord modestement sur la défensive. Son antagoniste avait commencé par récuser ses jugements pour cause d'incompétence. Voici en quels termes il l'avait d'abord loué, puis accablé : « Savant helléniste, « mathématicien instruit et philologue attentif, il porte dans ses re« cherches l'esprit d'investigation et d'analyse; malheureusement il n'a « pas cultivé la musique dès sa jeunesse, et ses organes ne sont pas « accoutumés, par une longue pratique, à ses tendances, à ses combi« naisons. La musique actuelle ne lui est connue que par l'étude et par « les livres, il n'en sent ni le système tonal, ni les significations harmo« niques[1]. » Allégation imprudente, à laquelle M. Vincent répond par un appel au témoignage de son professeur de violon, alors vivant encore. Et, cela fait, il prend l'offensive. « M. Fétis, dit-il, ne s'était

[1] F. J. Fétis, *Mémoire sur l'harmonie simultanée des sons chez les Grecs et chez les Romains*, p. 37. Buxelles, 1858, in-4°.

« point, jusqu'à ce jour, avancé aussi résolument sur le terrain de la « musique ancienne proprement dite. Mais pourquoi le savant profes- « seur me met-il dans la nécessité de discuter à mon tour ses mœurs « scientifiques? Or, sur le terrain de la musique ancienne (cela est dur à « dire, mais il le faut), M. Fétis a toute une éducation à faire[1]. » Puis le savant français, devenu très redoutable, démontre successivement que M. Fétis a confondu les modes et les tons, qu'il n'a pas compris certains textes décisifs d'Aristote, de Plutarque, d'autres encore, et que, sur la question si importante de l'ancienneté de la musique attribuée au début de la première pythique de Pindare, M. Fétis a traduit à contre-sens un passage d'ailleurs très clair de l'illustre Boeckh. Si je rappelle ici les traits saillants de cette discussion, c'est afin que justice soit rendue à M. Vincent, dont la part dans la solution de cet intéressant problème me semble aujourd'hui un peu trop laissée dans l'ombre.

Parvenue à ce point, la démonstration n'était plus qu'à quelques pas d'une conclusion définitive. Elle y fut conduite par un compatriote de M. Fétis. Le 1er juin 1861, M. A. Wagener, professeur à l'Université de Gand, lisait à l'Académie royale de Belgique un travail intitulé : *Mémoire sur la symphonie des anciens*[2]. C'est une longue série de textes, tous d'excellente qualité, logiquement enchaînés et expliqués avec une exactitude rigoureuse. Déjà, en 1811, l'illustre Boeckh avait dit avec raison : « Lorsque les anciens parlent de la consonance, lorsqu'ils in- « diquent soigneusement les différences à établir entre les sons homo- « phones, antiphones, paraphones et diaphones, puis entre les sons « consonants par eux-mêmes et ceux qui ne le sont que par cohérence « (*κατὰ συνέχειαν*), lorsqu'ils nient la consonance de la onzième, tandis « qu'ils affirment celle de la douzième, on ne voit pas pourquoi ils « auraient fait tout cela avec tant de soin, si ce n'est pour appliquer « de semblables préceptes à quelque chose d'analogue à notre harmo- « nie[3]. » Soixante ans plus tard, après des débats prolongés et approfondis, et en se fondant sur un imposant ensemble de témoignages, M. Wagener pouvait écrire avec bien plus de raison encore et d'autorité : « A moins que l'on ne parvienne à prouver que *ἅμα* et *ὁμοῦ* ne si- « gnifient pas *en même temps*, *à la fois*, *ensemble*, je considérerai comme « un point définitivement acquis que, dans tous les bons auteurs qui

[1] A. J. H. Vincent, membre de l'Institut. *Réponse à M. Fétis et réfutation de son Mémoire*, etc., etc., p. 8. Lille, 1859, in-8°.

[2] T. XXXI des Mémoires couronnés et des Mémoires des savants étrangers publiés par l'Académie royale de Belgique.

[3] *De metris Pindari*, p. 253.

« parlent de musique, les mots *σύμφωνος*, *συμφωνία*, *συμφωνεῖν*, lors-« qu'on les emploie dans leur sens strictement musical, désignent *le* « *concert, l'émission simultanée* de deux sons placés à des degrés différents « de l'échelle musicale, et produisant, au moyen de ce mélange, une « sensation agréable[1]. »

Voilà donc un premier point solidement établi. Mais en quoi consistait cette polyphonie? Dans le chœur, les voix accompagnaient-elles les voix, ou ne faisaient-elles que les doubler et les tripler? L'accompagnement était-il réservé à l'orchestre, et, dans ce dernier cas, quelle était la richesse, l'étendue de l'orchestration?

C'est en s'appuyant sur des passages formels empruntés surtout aux *Problèmes* d'Aristote que Westphal a résolu la première question. La musique vocale des Grecs, a-t-il dit justement, se divisait en chant solo et en chant choral. Mais l'unique différence essentielle entre le chant solo et le chant choral résidait dans le nombre plus ou moins grand des voix qui fortifiaient la mélodie en la répétant, de sorte que le chant choral était un unisson. La polyphonie vocale fut inconnue à l'antiquité. Tout au plus y avait-il une différence d'octave lorsque des enfants et des hommes étaient réunis dans le même chœur[2]. L'accord d'octave était appelé antiphonie. Nous avons à cet égard un texte d'Aristote de la plus grande clarté. « Pourquoi, dit ce philosophe, la consonance « est-elle plus agréable que l'unisson? Pour l'antiphonie, est-ce parce « qu'elle est l'accord d'octave? En effet, elle se produit quand des voix « d'enfants, des voix d'adolescents et des voix d'hommes chantent en-« semble, distantes les unes des autres d'autant de tons que la *nète* l'est « de l'*hypate*. Or toute consonance est plus douce qu'un son simple, « et de toutes les consonances la plus douce est l'octave[3]. » Mais on se trompe si l'on pense pouvoir conclure de ces lignes qu'il n'y eut chez les Grecs de polyphonie d'aucune espèce. Il ne s'agit ici que des rapports musicaux entre les voix composant le chœur. D'autres témoignages prouvent que les instruments accompagnaient les voix, et aussi que les instruments exécutaient entre eux de la musique concertante.

[1] P. 16.

[2] « Höchstens kann eine Verschie-« denheit nach Octaven vorkommen, « wenn Knaben und Männer in demsel-« ben Chore vereint wirken. » *Metrik der Griechen*, t. I[er], p. 259, 2[e] édition.

[3] *Problèmes*, section XIX, § 39; édit. F. Didot, p. 211. « *Διὰ τί ἥδιόν ἐσῖι τὸ σύμφωνον τοῦ ὁμοφώνου; Ἢ καὶ τὸ μὲν ἀντίφωνον σύμφωνόν ἐσῖι διὰ πασῶν; ἐκ παίδων γὰρ νέων καὶ ἀνδρῶν γίνεται τὸ ἀντίφωνον, οἱ διεσῖᾶσι τοῖς τόνοις ὡς νήτη πρὸς ὑπάτην· συμφωνία δὲ πᾶσα ἥδίων ἁπλοῦ φθόγγου (δι' ἃ δέ, εἴρηται), καὶ τούτων ἡ διὰ πασῶν ἡδίσῖη· τὸ ὁμόφωνον δ'ἁπλοῦν ἔχει φθόγγον.* »

Lorsqu'un instrument se mariait au chant vocal, sa partie était désignée par le mot *κροῦσις*. On a reconnu que le chant vocal était toujours au grave, tandis que l'instrument accompagnait à l'aigu. Aristote et Plutarque l'affirment nettement. Et ce dernier le dit avec une grâce charmante dans ses *Préceptes du mariage :* « De même que, si l'on prend « deux sons consonants, la mélodie appartient au plus grave, de même, « dans une maison sagement gouvernée, tout s'accomplit par l'accord « des deux époux, mais cependant en mettant en évidence la direction « et la volonté du mari [1]. » Mais peu importe, pour la question qui nous occupe, que l'accompagnement fût à l'aigu. Ce qui nous intéresse, c'est qu'il y avait accompagnement; et, si le passage qui vient d'être cité accuse une certaine différence entre l'accompagnement ancien et celui des modernes (encore cette différence disparaît-elle quelquefois), il apporte une preuve nouvelle de la ressemblance fondamentale des deux arts, en ce qui touche la polyphonie.

Or quelles étaient les limites de cette orchestration? Avait-elle quelque ampleur, quelque variété? Se réduisait-elle, au contraire, à un petit nombre d'accords simples, tels que les rencontrent des chanteurs sans culture qui s'accompagnent mutuellement en prenant pour guide la justesse et l'oreille? On a répondu à cette question de bien des manières. Après n'avoir accordé à la polyphonie grecque qu'une étendue fort restreinte, on en est venu peu à peu à lui reconnaître ou le même développement effectif et réalisé dans l'antiquité, ou la même capacité de développement qu'à la polyphonie moderne. Lorsque M. Fétis niait que l'usage des accords les plus simples fût connu aux anciens Grecs, M. Vincent, après l'avoir réfuté, s'en tenait cependant à des affirmations modérées. « En résumé, disait-il, sans répéter ici ce qui a été dit cent « fois, que réclamons-nous pour nos maîtres? La connaissance des pro- « cédés, des finesses, des délicatesses de la science moderne? nullement: « que l'on nous accorde un simple duo soutenu par une ou deux pé- « dales, voilà toutes nos prétentions. Il y aurait vraiment trop d'orgueil « de notre part à croire que le monde nous ait attendus quatre mille « ans pour lui procurer une si modeste jouissance [2]. » Si M. Vincent vivait encore, il se montrerait moins timide. On peut croire même qu'il souscrirait aux conclusions de Westphal, très hardies sans doute, mais aussi

[1] Plutarque. *Œuv. morales. Préceptes conjugaux*, § 11; édit. F. Didot, p. 165. « *Ὥσπερ, ἂν φθόγγοι δύο σύμφωνοι ληφθῶσι, τοῦ βαρυτέρου γίνεται τὸ μέλος· οὕτω πᾶσα πρᾶξις ἐν οἰκίᾳ σωφρονούσῃ πράττεται μὲν ὑπ' ἀμφοτέρων ὁμονοούντων, ἐπιφαίνει δὲ τὴν τοῦ ἀνδρὸς ἡγεμονίαν καὶ προαίρεσιν.* »

[2] *Réponse à M. Fétis*, etc., p. 65.

solides que larges. Le savant allemand, en effet, avance et prouve que ce que nous nommons harmonie existait réellement chez les Grecs; et il ajoute, en se servant des expressions les plus fermes, que l'accompagnement exécuté par les instruments n'était nullement borné à la quinte, à la quarte et à l'octave, mais que la tierce, la sixte, la septième et la seconde avaient aussi leur place dans la musique antique [1].

Cependant, malgré l'autorité des textes et la compétence des érudits qui les interprètent, des esprits circonspects hésiteraient peut-être encore. Peut-être même ne jugeraient-ils pas assez convaincante l'harmonisation à laquelle se sont prêtés les mélodies populaires et les chants ecclésiastiques des Grecs modernes conçus dans les modes antiques. Qu'on nous apporte, diront-ils sans doute, un chant très ancien et très authentique; qu'on le soumette aux lois ordinaires de l'accompagnement tout en respectant les exigences de sa constitution modale: s'il subit heureusement cette épreuve; si, sans rien perdre de son caractère et de sa forme originale, il se marie bien à un système d'accords, nous nous déclarerons satisfaits.

Cet argument décisif existe. Le temps a épargné un fragment bien court, mais néanmoins bien curieux et bien précieux de la musique grecque. C'est une partie assez importante de la mélodie sur laquelle était chantée la première pythique de Pindare. Au XVII[e] siècle, le P. Athanasius Kircher, homme remarquablement savant pour son époque, publia, dans son ouvrage intitulé *Musurgia universalis*, les notes grecques de la musique des cinq premiers vers de cette ode. D'après son témoignage, ces notes étaient dans un manuscrit de la bibliothèque de San-Salvator à Messine. Depuis lors, et malgré de nombreuses recherches, ce manuscrit n'a pas été retrouvé. Cependant, quoique l'authenticité du fragment musical n'ait pas été toujours admise, elle n'est plus aujourd'hui contestée. Il y a soixante et dix ans bientôt, Boeckh écrivait déjà : « Il est certain pour moi que cette mélodie est de Pindare lui-même... Et « qui donc, je le demande, à une époque plus récente, se serait avisé de « composer un chant pour une ode de Pindare? où, dans quel dessein? « Mais peut-être serez-vous surpris que le hasard ait pu conserver une « mélodie aussi ancienne. Quant à moi, je n'en suis point étonné. » Et un peu plus loin, il ajoute : « Non seulement cette mélodie est le meil« leur de tous les chants grecs qui ont traversé les âges; mais on peut « même y appliquer l'harmonie, comme l'ont remarqué Burney et Forkel: ...*sed patitur etiam harmoniam, at notarunt Burneius et Forkelius* [2]. » Beau-

[1] *Die Metrik der Griechen*, t. I[er], p. 259, 2[e] édition. — [2] *De metris Pindari*, p. 267, 268.

coup de savants ont accepté l'opinion de Boeckh, soit en tout, soit en partie. M. Th. Henri Martin, dans ses *Études sur le Timée de Platon*[1], déclare que « l'authenticité de la musique de la première *Pythique* de Pin« dare ne peut être révoquée en doute, » quoique, à la vérité, il en tire des conséquences contre l'existence de la polyphonie harmonique chez les Grecs. M. Fétis avoue partager l'opinion de M. Th. Henri Martin à certains égards, et il en donne ce motif que la mélodie recueillie par Kircher se rattache à un très ancien type oriental qu'on retrouve partout[2]. Quant à M. Vincent, l'origine ancienne et toute pindarique du fragment lui paraît certaine, et il l'affirme, non sans se donner en même temps le malin plaisir de remarquer qu'avant d'être de l'avis de Boeckh, M. Fétis avait commencé par entendre à rebours le latin du savant allemand[3].

Westphal, dont l'autorité en musicographie est la plus considérable de toutes, a traité la question avec étendue et précision. Sa conclusion est nettement affirmative. Les mélodies de Pindare, dit-il, se sont conservées bien longtemps après l'époque où vivait le poète. Aux yeux d'Aristoxène, elles sont aussi authentiques que les compositions de Palestrina le paraissent aux savants musiciens de notre temps. A la fin de la période classique, on voit, par le témoignage de Plutarque, dans son *Traité de la Musique*[4], que les musiciens se modelaient sur le style de Pindare. Pourquoi, d'ailleurs, une strophe de Pindare, musicalement notée, ne serait-elle pas aussi sûrement arrivée jusqu'à nous qu'une mélodie de Mésomède? Et pourquoi cette notation ne serait-elle pas de Pindare lui-même, aussi bien que de quelque musicien de l'époque impériale qui l'aurait adaptée au texte du poète? Est-ce que l'écriture des notes vocales et même instrumentales ne remontait pas plus haut que le siècle de Pindare? Ainsi argumente Westphal; et il se refuse à penser que le fragment en question soit quelque chose d'apocryphe, une sorte de pastiche en notes grecques fabriqué par Kircher. Cependant, du spécimen imprimé par le savant jésuite, Westphal n'accepte pas tout. Kircher prétend qu'il a vu et copié deux chœurs, l'un vocal, l'autre instrumental : « Vides in hoc specimine duos choros, unum vocalem, quo « vox præcedens canonem recitat juxta notas verbis singulis superscrip« tas; hunc sequitur chorus alter, qui non erat aliud quam Citharædus, « vel Aulædus priori ἀντίστροφος, qui secundam stropham instrumento « exhibebat; ut in infra posito exemplo clare patet[5]. » Westphal objecte

[1] T. II, p. 34.
[2] *Mémoire sur l'harmonie simultanée*, etc., p. 52.
[3] *Réponse à M. Fétis*, p. 68.
[4] *De Musica*, édition Westphal, § 20, p. 15.
[5] *Musurgia universalis*, t. Ier, p. 541. Rome, 1650, in-f°.

que ce chœur instrumental, faisant son entrée au beau milieu de la strophe, est en contradiction avec toutes les règles de la musique grecque. Il ajoute que c'est là une invention de Kircher (*eine Fälschung von Seiten Kirchers*), qui n'a pas su résister à la tentation de forger, pour le placer après le chant pindarique, un passage instrumental dont la notation grecque ne dissimule pas le caractère purement moderne. Mais, malgré cette réserve, telle est la confiance qu'inspire à Westphal la partie vocale du fragment, qu'il écrit hardiment la conclusion suivante : « Les objections que nous venons de faire sont les seules que « l'on puisse opposer à la légitime origine de la mélodie pindarique. « Tout le reste milite en faveur de l'authenticité. *Alles Uebrige spricht « für die Aechtheit*[1]. »

J'ai tenu à reproduire les parties essentielles de la discussion de Westphal, afin que l'on voie que, si j'adopte le jugement qui la termine, c'est en connaissance de cause, et parce qu'il est difficile ou plutôt impossible de ne pas se rendre à d'aussi graves raisons. Qu'il soit donc établi que nous possédons la musique des cinq premiers vers de la première pythique de Pindare. Cette mélodie est écrite dans le mode hypodorien. Le rythme en était inconnu; mais on l'a recomposé d'après la méthode sûre qui consiste à tirer par voie d'induction la division rythmique du chant de la constitution métrique des vers. La partie instrumentale, donnée comme antique par Kircher, est moderne et apocryphe. Toutefois l'instrumentation, qui ne nous est pas parvenue, a existé. Pindare nous l'apprend lui-même. A la fin de cette première pythique, parlant à Hiéron auquel l'ode est adressée, il le supplie de ne pas se laisser corrompre par l'avarice pour mériter, après sa mort, les louanges des Muses. « Imite, dit-il, la libéralité et la générosité de « Crésus. Quant à Phalaris, le tyran cupide et cruel, *les chants des ado-« lescents, accompagnés par la phorminx, ne résonneront jamais pour lui.* » La signification des deux dernières lignes est parfaitement claire. Plus claire encore, s'il est possible, est celle des vers quatre à neuf de la troisième olympique. « Grâce à la Muse, dit le poète, ma voix, destinée à « rehausser l'éclat de cette fête, a pu, en s'alliant au rythme dorien, « tenter des voies toutes nouvelles. Aussi bien les couronnes tressées dans « les cheveux m'imposent-elles la mission sacrée de marier, dans un en-« semble harmonieux, les accents variés de la lyre, le son de la flûte, « et la parole cadencée, pour célébrer le fils d'Énésidême. » En supposant, à toute rigueur, que les instruments nommés dans ces deux pas-

[1] *Die Metrik der Griechen*, t. II, p. 625, 2e édition.

sages n'aient fait que doubler le chant, et le contraire est prouvé, il restait à s'assurer par l'expérience que la mélodie pindarique était au moins, sinon harmonisée, du moins susceptible de l'être, et que Boeckh ne s'était pas trompé en disant de ce chant : *patitur harmoniam.*

C'est ce qu'a essayé M. A. Bourgault-Ducoudray, et sa tentative a eu un succès complet. S'inspirant à la fois des vers du poète et du caractère particulier de l'antique mélodie, il a écrit un accompagnement que l'on dirait avoir été trouvé au même instant que le chant lui-même. Son harmonie, sobre et grave, conçue et développée selon le mode hypodorien, ainsi qu'il le fallait, donne à l'invocation toute religieuse du poète, qui s'adresse à la lyre d'or d'Apollon, une singulière puissance d'accent. On croirait entendre, avec plus de force et moins de tristesse, mais avec autant d'émotion intime et pieuse, un chant analogue à notre *Parce, Domine, parce populo tuo,* lorsqu'il est soutenu non par l'orgue, qui le couvre trop, mais seulement par les contre-basses qui lui laissent son relief et son expression pénétrante.

Gardons-nous de conclure de là que la polyphonie grecque eût les proportions, l'abondante variété, le rôle considérable de l'harmonie moderne. Non : ceux qui se tiennent sagement entre les opinions extrêmes se rappellent d'abord que, chez les Grecs, le chant à plusieurs parties n'existait pas, et qu'en second lieu l'harmonisation instrumentale demeura, sans comparaison possible, inférieure à la nôtre. « Mais « elle n'était pas d'une nature différente et reposait sur des principes « analogues [1]. » Or c'est assez pour que les modes antiques puissent entrer, non pas furtivement, mais à portes ouvertes dans notre système musical. Et c'est encore assez pour que, sans en être déformés, ils se prêtent à revêtir les draperies amples, diverses, ondoyantes, trop ornées souvent, mais incontestablement plus riches, de l'instrumentation nouvelle.

De la présente étude, il me semble voir sortir une conséquence musicale et une conséquence très philosophique. La conséquence musicale, c'est que la réforme que propose M. A. Bourgault-Ducoudray se recommande par des raisons excellentes, tant historiques que techniques et esthétiques. Aussi cette réforme est-elle, nous l'avons vu, un fait qui va chaque jour s'accomplissant avec une persistance telle, que, dans quelques années, ce sera un fait accompli. Mieux vaut cependant hâter, en la dirigeant bien, cette heureuse évolution, que de la laisser se produire au hasard et peut-être s'égarer, ou tout au moins se compromettre.

[1] Gevaert, *Histoire et théorie de la Musique de l'antiquité*, t. Ier, p. 370.

La conséquence philosophique, c'est qu'il y a une certaine musique immortelle, *perennis quædam musica*, qui, malgré d'incontestables différences, reparaît chez les peuples bien doués, sensiblement la même aux grandes époques, et qui, à ces heures de haute civilisation, se montre surtout expressive, psychologique, mélodique. Ce point, que nous entrevoyons dès à présent avec une naissante clarté, trouvera sa preuve plus complète dans une étude comparée du caractère moral, de l'*éthos* des modes grecs et de l'expression des passions par les plus puissants musiciens modernes.

Ch. LÉVÊQUE.

Découverte des deux satellites de Mars, par M. Asaph Hall.

L'une des plus brillantes découvertes astronomiques de notre époque, celle des satellites de Mars, a été faite récemment à l'observatoire de Washington par M. Hall; nous allons indiquer rapidement les circonstances dans lesquelles elle se produisit et montrer son importance pour la détermination d'un des éléments fondamentaux du système planétaire.

En 1610, la première lunette dirigée vers le ciel avait révélé à Galilée l'existence des quatre satellites de Jupiter; quarante-cinq ans plus tard, Huyghens trouvait le plus brillant des satellites de Saturne. De 1671 à 1684, Dominique Cassini, avec ses lunettes aériennes de 45 mètres de foyer, découvrait quatre nouveaux satellites à Saturne. Alors, plus d'un siècle s'écoula sans aucune autre découverte de ce genre; c'est qu'il fallait, pour en faire de nouvelles, inventer des instruments plus puissants et plus faciles à manier que ceux de Cassini; ce perfectionnement fut réalisé par W. Herschel. L'éminent astronome qui avait trouvé la planète Uranus, l'observant avec ses puissants télescopes, lui découvrit deux satellites en 1787, et, deux ans après, il augmentait encore de deux le nombre des satellites de Saturne. Enfin, il y a une trentaine d'années, un autre astronome anglais, M. Lassell, découvrit presque coup sur coup le satellite de Neptune, le huitième de Saturne, et deux nouveaux d'Uranus. Les planètes supérieures se trouvaient donc posséder : Jupiter quatre satellites, Saturne huit, Uranus quatre, et Neptune un; seule, la planète Mars n'en avait pas. Ce n'est pas que les

astronomes n'aient cherché, à diverses reprises, les satellites de cette planète; W. Herschel y avait employé ses télescopes les plus pénétrants; ses recherches avaient été toujours infructueuses; pendant longtemps on put croire qu'il n'existait rien là où l'éminent astronome n'avait rien vu, et ce fut une vérité incontestée, imprimée dans tous les traités d'astronomie, que Mars n'a pas de satellites. Les seules tentatives connues pour contrôler cette découverte ont été faites par Mädler en 1830, et d'Arrest en 1862; elles n'eurent pas plus de succès que les précédentes. Mais, en dehors de Mädler et de d'Arrest, combien d'astronomes s'étaient occupés de l'étude physique de Mars, avaient dessiné ses continents et ses mers, et y avaient employé de puissants instruments! Pouvait-on admettre l'existence de satellites qui auraient circulé autour de la planète, sans être aperçus par aucun de ces observateurs?

Cependant M. Hall, qui, depuis quelque temps, songeait à la question des satellites de Mars, disposait d'un instrument d'une puissance extraordinaire, la grande lunette de 75 centimètres d'ouverture, construite par Alvan Clarke pour l'observatoire de Washington; en tenant compte des qualités exceptionnelles de l'objectif, il lui sembla qu'il lui restait un peu d'espoir; du reste, pendant l'opposition de 1877, Mars allait se trouver dans des conditions exceptionnellement favorables; sa distance à la Terre devant être très faible. M. Hall se mit résolument au travail; à la date du 10 août 1877, il avait exploré les environs de Mars, marqué sur une carte les plus faibles objets, jusqu'à une distance considérable de la planète; il n'y avait trouvé que des étoiles fixes. Alors il se décide à étudier la région tout à fait voisine du disque, à fouiller en quelque sorte dans l'auréole brillante qui l'entoure. Comme cette lumière le gêne, peut lui dérober les faibles points lumineux qu'il recherche, il fait sortir tout juste la planète du champ de l'instrument, et parcourt attentivement la région contiguë. Dans la nuit du 10 août, cet examen, répété à diverses reprises, reste infructueux; le lendemain, à deux heures du matin, il remarque un point extrêmement faible; c'est le satellite extérieur; le 16 et le 17, il confirme sa découverte, et a le bonheur de trouver le satellite intérieur. Cette double découverte, aussitôt annoncée, cause un profond étonnement parmi les astronomes; tous ceux qui possèdent de puissantes lunettes les dirigent sur Mars, et dans de nombreux observatoires, tant en Europe qu'en Amérique, on arrive à saisir les deux petits points lumineux, et à les suivre dans leurs mouvements autour de la planète.

M. Hall a donné les noms de Phobos au satellite intérieur, et Deimos au satellite extérieur. Pour déterminer leurs orbites, il les observa le

plus souvent et le plus longtemps qu'il put, pendant trois mois, jusque vers la fin d'octobre, et il obtint ainsi environ une centaine de positions des deux astres nouveaux. On comprend qu'il ait voulu employer lui-même ses propres observations pour la détermination des orbites; du reste, bien que les nouveaux satellites aient été observés partout avec la plus grande curiosité, la série des observations de Washington est de beaucoup la plus riche. M. Hall fit une première approximation en supposant les orbites circulaires; puis il les remplaça par des ellipses, et il obtint, tout compte fait, une centaine environ d'équations à sept inconnues, pour déterminer les éléments elliptiques de Deimos, et quatre-vingt pour ceux de Phobos; la résolution de ces équations lui donna les éléments cherchés, et par eux les observations se trouvèrent bien représentées.

Les plans des orbites coïncident à très peu près avec l'équateur de Mars, comme cela arrive pour les satellites de Jupiter; les excentricités sont très faibles; l'une d'elles est négligeable, l'autre n'est que d'un trentième. Deimos fait sa révolution autour de Mars en trente heures un quart; Phobos n'y met que sept heures et demie, alors que la planète tourne sur elle-même en vingt-quatre heures et demie; ainsi ce satellite tourne beaucoup plus rapidement que la planète. Ce doit être assurément un singulier spectacle pour les habitants de Mars; tandis que les étoiles et Deimos se lèvent à l'est, pour se coucher à l'ouest, le mouvement du Phobos s'effectue en sens contraire; il se lève à l'ouest pour se coucher à l'est; mais cette rapidité du mouvement du satellite intérieur présente un autre intérêt, d'un ordre beaucoup plus élevé; elle est en désaccord avec la théorie cosmogonique de Laplace, qui veut que la durée de la rotation de la planète sur elle-même soit égale à la durée de la révolution d'un satellite supposé placé à la surface même de la planète; le cas actuel est tout à fait isolé dans notre système planétaire; il y a là une singularité qui donnera peut-être un jour des éclaircissements sur les conditions dans lesquelles se trouvait la nébuleuse solaire, au moment où le système de Mars s'en est détaché.

Les orbites des satellites une fois connues, M. Hall devait s'en servir pour déterminer la masse de Mars; le calcul était des plus faciles; chaque satellite donne une détermination; les deux nombres, ainsi obtenus pour la masse cherchée, cadrent dans la limite des erreurs des observations; le calcul des erreurs probables montre que le nombre définitif est connu à un millième de sa valeur. Voilà donc un élément important du système solaire déterminé avec une grande précision;

auparavant on déduisait la masse de la planète Mars des perturbations qu'elle fait éprouver à la Terre; or ces perturbations sont très petites, quatre ou cinq secondes d'arc au plus: il fallait démêler ces petits dérangements et les séparer de tant d'autres plus importants, dans la théorie du mouvement du soleil; on ne pouvait y arriver que par de très longs et très pénibles calculs; et, lorsque ces calculs étaient achevés, il aurait été bien difficile de dire avec quelle précision on avait obtenu la masse de Mars.

Dans son beau mémoire sur « les observations et les orbites des sa« tellites de Mars, » M. Hall ne s'est pas contenté de discuter ses propres observations; il a comparé à ses éléments elliptiques toutes les observations connues; il a en quelque sorte épuisé la matière pour le moment, et, pour obtenir une plus grande précision, il faudra attendre que Mars vienne se placer assez près de la Terre pour qu'on puisse faire de nouvelles observations. Disons, en terminant ce sujet, que plusieurs astronomes ont essayé de déterminer les grandeurs stellaires des deux satellites, et qu'en supposant que ces corps réfléchissent la lumière solaire de la même manière que la planète elle-même, ils ont été amenés à penser que les diamètres de ces petits corps n'excèdent pas trois ou quatre lieues.

La Société royale astronomique de Londres a décerné à M. Hall sa grande médaille d'or pour sa brillante découverte; l'Académie des sciences de Paris vient de le nommer à une place de correspondant dans la section d'astronomie.

F. TISSERAND.

La Société Romaine après les grandes guerres d'Afrique et de Macédoine.

TROISIÈME ET DERNIER ARTICLE[1].

Par la disparition de la classe des petits propriétaires ruraux, la société romaine perdit une force de conservation qui aurait ralenti la marche rapide de l'inévitable révolution. Les grands, délivrés de toute crainte, en ne voyant plus devant eux ces plébéiens avec lesquels il fallait autrefois compter, s'abandonnèrent à la licence des mœurs nouvelles. Pour eux, la simplicité ne fut plus qu'un travers, et l'égalité qu'une insolente prétention. Il est vrai que les hommages et les craintes du monde les plaçaient bien haut! Dans l'immensité de l'empire et des sujets, Rome et son peuple n'étaient plus qu'un point, et, en réglant chaque jour les destinées des nations, en voyant des rois attendre aux portes de la curie leurs décisions, ces sénateurs républicains avaient pris un orgueil royal, dont la liberté devait bientôt souffrir. Voyez quels pouvoirs étaient dans leurs mains.

C'est par les finances que, chez les modernes, les gouvernements sont dans la dépendance des représentants du pays. Le vote annuel de l'impôt, ou du moins celui des crédits nouveaux, est une garantie pour les libertés publiques; il en est une pour les gouvernements mêmes, que cette nécessité protège contre l'entraînement aux dépenses inutiles. A Rome, rien de pareil. L'assemblée populaire ne s'occupait point du budget de l'État, et l'on ne connaît qu'un seul impôt qui ait été établi par une loi; encore fut-ce en des circonstances quasi-révolutionnaires. Recettes et dépenses étaient réglées par les pères conscrits. Ils administraient seuls la fortune publique, comme les consuls disposaient seuls du butin de guerre et les édiles des amendes. D'où il arriva que, quand les prévaricateurs de l'ordre sénatorial usurpèrent sur le domaine de l'État et pillèrent les provinces, ils trouvèrent dans leurs collègues des complices ou des complaisants. Cet abandon au sénat de la gestion financière fut, par les licences qu'il autorisa, une cause de ruine pour la république, comme l'absence de tout contrôle financier amena la perte de notre vieille monarchie.

[1] Voyez les cahiers d'avril et de mai.

Maîtres des finances, les sénateurs l'étaient encore de la justice. Au civil, les causes étaient portées devant le préteur qui, laissant l'examen du point de fait à des juges choisis, pour les affaires importantes, dans le sénat, pour les autres, parmi les centumvirs, n'intervenait au procès qu'en donnant la formule de droit applicable à la question. Nous faisons de même dans nos cours d'assises, en sens inverse : la décision du jury sur la nature du crime précède la déclaration des magistrats sur l'article du code pénal qui s'y rapporte.

Au criminel, le juge était le peuple réuni en assemblée centuriate. Dans les anciens temps, les crimes étaient rares. Mais l'extension de l'empire, le prodigieux accroissement de la population urbaine, les tentations de tout genre offertes aux natures mauvaises d'arriver vite à la fortune, multiplièrent les attentats. Les Romains n'étaient pas hommes, comme les Athéniens, à quitter leurs affaires pour siéger l'année entière à écouter des plaideurs. L'aristocratie, d'ailleurs, se garda bien de laisser établir une indemnité pour ce service. Il en résulta que les consuls furent obligés d'exercer le vieux droit royal qui permettait de renvoyer une affaire criminelle à une commission, *quæstio*, et, le nombre des crimes s'accroissant, cette juridiction exceptionnelle dut être rendue permanente.

Le peuple était un mauvais juge. D'abord, comme il faisait la loi, il pouvait être tenté de se mettre au-dessus d'elle ou de l'interpréter; ensuite, la multitude ne pèse pas les raisons; elle se décide d'après la passion ou les intérêts du moment, qu'elle confond aisément avec la justice. Aussi les accusés cherchaient-ils bien plus à l'émouvoir qu'à la convaincre. De là, ces vêtements de deuil, ces larmes, ces supplications des parents, des amis, et les pathétiques oraisons des avocats; de là encore, ces blessures, ces récompenses militaires qu'on étalait aux yeux. Dans un gouvernement régulier, qui avait maintenant de si grands intérêts à sauvegarder, et quand le peuple n'était plus qu'une foule vénale, une telle justice était une souveraine injustice, très dommageable à la chose publique. Calpurnius Pison fut donc un bon citoyen lorsqu'en 149 il proposa l'établissement d'un tribunal permanent pour juger les concussionnaires devenus trop nombreux. Cinq ans plus tard, trois *quæstiones perpetuæ* furent créées contre les crimes de majesté, de brigue et de péculat, et l'on finit par étendre leur juridiction à tous les crimes publics. Le véto des tribuns ne pouvait arrêter leur action, ni les comices casser leurs sentences. Un citoyen condamné pour concussion perdait le droit de parler jamais devant le peuple. Théoriquement les *quæstiones perpetuæ* furent une usurpation sur le droit populaire; poli-

tiquement, elles étaient une institution inévitable; et, comme la vraie politique est celle qui donne satisfaction non pas aux théories mais aux besoins du temps, cette usurpation, ou plutôt ce changement, était légitime puisqu'il fut nécessaire.

Ce qui fait l'importance de cette institution, c'est que les membres des nouveaux tribunaux furent pris dans le sénat. Cette assemblée ne forma pas, comme sous l'empire, une cour de justice; mais tous les juges aux *quæstiones perpetuæ* sortant de son sein, le grand corps politique de la république se trouva être aussi, dans la réalité, son grand corps judiciaire; « et cette fonction, dit Polybe, fut le plus « ferme appui de l'autorité du sénat; » nous verrons la possession de ces places de judicature devenir l'objet des plus violentes contestations.

Notons, en passant, que la société romaine n'ayant jamais connu ce que nous appelons le ministère public, les particuliers devaient en tenir lieu pour l'accusation des coupables. La *delatio* était donc un mode régulier de procédure, et Cicéron le trouve admirable; chacun pouvait se porter partie civile ou accusateur dans l'intérêt de l'État; ce devint une industrie qui eut ses risques, mais aussi ses profits. On pouvait y gagner de l'honneur par une éloquente plaidoirie, c'est ainsi que les jeunes nobles commençaient à se faire connaître; on y gagnait même de l'argent, puisque le *quadruplator* recevait, comme indemnité du service rendu par lui à la société, le quart des biens confisqués ou de l'amende prononcée contre le coupable. Une inscription de Macédoine promettait 200 deniers de récompense au *delator* qui découvrirait les profanateurs d'un tombeau; en Angleterre on agit encore ainsi. Ces délateurs, dont l'empire héritera de la république, auront alors bien mauvais renom; ils l'avaient déjà du temps de Plaute. Un de ses parasites déclare dédaigneusement ne vouloir pas changer son métier contre celui de ces hommes « pour qui le rôle des procès est un filet à attraper « le bien d'autrui[4]. »

Quelle était la valeur législative des sénatus-consultes? On discutait sur ce point; dans cette constitution, qui était l'œuvre du temps, il n'existait aucune règle à ce sujet. D'abord le sénat légiférait en toute liberté dans la triple sphère du culte, des finances et des affaires extérieures, mais il reste un certain nombre de sénatus-consultes relatifs à d'autres questions, surtout de police et d'administration. Pomponius dit, au Digeste : « Comme il était difficile de réunir le peuple, « la nécessité fit passer au sénat le soin de la république et tout ce qu'il « décréta fut obéi. Ces décrets s'appellent des sénatus-consultes. »

Le sénat s'attribua le pouvoir de dispenser de l'observation des lois.

Lorsqu'il avait déclaré qu'à son avis le peuple ne pouvait être lié par telle loi : *ea lege non videri populam teneri*, le magistrat chargé de l'exécution de la loi se trouvait autorisé à ne la point exécuter. Mais les tribuns démagogues, aussi ingénieux que les pères conscrits à tourner la loi, inséreront, dans certaines de leurs *rogations* révolutionnaires, une clause qui imposera aux sénateurs l'obligation de jurer, sous peine d'exil, qu'ils y obéiront. Ainsi fera Saturninus, quand il voudra mettre un pouvoir exceptionnel dans les mains de Marius.

Avec ce double droit de faire des sénatus-consultes obligatoires et de dispenser de l'observation de telle ou telle loi, le sénat n'avait plus besoin de la dictature. Aussi cette charge disparaît de l'histoire. C'est que la dictature était maintenant en permanence dans la curie et que les sénateurs l'en faisaient sortir, par la formule : *caveant consules*, qui équivalait à notre déclaration d'état de siège, et donnait de pleins pouvoirs aux consuls. Mais, quand l'agitation renaîtra au Forum, les tribuns refuseront de reconnaître à cette formule le pouvoir de supprimer l'appel au peuple, *provocatio ;* et les jugements d'Opimius, de Rabirius et de Cicéron, briseront cette arme dans la main du sénat.

Le sénat intervenait d'une autre manière encore dans la législation. Les lois Publilia et Hortensia lui avaient ôté l'initiative et la sanction des lois; il retrouva ses prérogatives par des moyens détournés. Il décidait, par exemple, qu'il serait présenté aux tribus un plébiscite revêtu à l'avance de son approbation, ce qui en assurait le vote, et il faisait établir, par la loi Ælia Fufia, qu'une assemblée ne pourrait être tenue, ou les décisions avoir leur effet, lorsqu'un magistrat annoncerait au président des comices son intention d'observer le ciel. C'était le véto suspensif caché sous une forme religieuse et un moyen d'arrêter court une *rogation* révolutionnaire. Cicéron l'avoue : « Cette loi, dit-il, est « notre forteresse contre les fureurs tribunitiennes. » Oui, mais tant qu'on respectera la loi, le préjugé qui la soutenait et le sénat qui l'avait dictée.

Dans les élections, son action était plus discrète, mais tout aussi réelle. C'était au sénat qu'était arrêtée, en fait, la liste des candidats proposés au choix du peuple par le président de l'assemblée.

Il avait la surveillance du culte, le droit d'interdire certains rites et celui de donner ou de refuser le droit de cité à des dieux étrangers. Enfin toute la politique extérieure, appel des légions, emploi de l'armée, ressources mises à la disposition des généraux en argent, troupes nationales et corps auxiliaires, conditions imposées aux vaincus, relations avec les alliés, tout se réglait au sénat; et, s'il n'avait pas

expressément enlevé au peuple le droit de paix et de guerre, il agissait habituellement comme si ce droit souverain n'appartenait plus à l'assemblée populaire. De très bonne heure on s'était demandé si, pour déclarer une guerre, il ne suffisait pas d'un sénatus-consulte.

En un mot, le sénat, autrefois simple conseil du roi et des consuls, à présent gouvernait et administrait. Les magistrats n'étaient en quelque sorte que son pouvoir exécutif en action, « quasi ministros gravissimi « consilii. »

Cette concentration des pouvoirs dans les mains du sénat était commandée par les nouvelles conditions d'existence de la république. Recrutée d'hommes qui avaient rempli les plus hautes charges, conduit les guerres les plus difficiles, administré des provinces vastes comme des royaumes, cette assemblée était le corps le plus expérimenté, le plus habile et tout à la fois le plus prudent et le plus hardi qui ait jamais gouverné un État. Le grand conseil d'une autre cité puissante, Venise, n'en fut qu'une pâle image. Mais Venise contenait sa noblesse comme ses sujets, et le sénat romain ne sut pas gouverner la sienne, il se laissa dominer par ceux que Salluste appelle la faction des grands.

Le sénat, en effet, n'était que la tête d'une aristocratie nouvelle, plus illustre que l'ancienne, parce qu'elle avait fait de plus grandes choses, plus fière, parce qu'elle voyait le monde à ses pieds. Des anciennes *gentes,* il en restait quelques-unes à peine, et, dès l'époque de la seconde guerre punique, le sénat renfermait plus de plébéiens que de patriciens. Aussi y eut-il en 172, malgré la loi, deux consuls plébéiens, et en 131 deux censeurs du même ordre. Un fait de la plus haute importance s'était donc produit dans la société romaine à l'époque qui nous occupe : la noblesse et le peuple étaient entièrement renouvelés. Mais d'autres hommes amènent d'autres idées : cette seconde noblesse, bien que sortie du peuple, n'en tenait pas moins le peuple en souverain mépris. Ce n'était plus le plébéien que l'on repoussait des honneurs, c'était l'*homme nouveau.* Unissant par des mariages et des adoptions leur sang et leurs intérêts, les familles nobles formaient une oligarchie qui faisait des magistratures son patrimoine héréditaire. Et il était impossible qu'il en fût autrement. Les charges fructueuses du consulat et de la préture étaient toujours à l'élection. Pour s'y élever, on devait s'assurer la faveur de ceux qui les donnaient, et cette faveur s'obtenait de deux manières : en achetant une partie des électeurs avec de l'or, ou le peuple entier avec des plaisirs. Grâce au butin de guerre rapporté des provinces et aux revenus des immenses domaines que les proconsuls

s'y étaient réservés, les fils de ceux qui n'avaient gagné, à la conquête de l'Italie, qu'une ferme de sept arpents, pouvaient multiplier les fêtes : courses de chars et combats de gladiateurs, représentations dramatiques et chasses de bêtes fauves, jeux de toute sorte et distributions gratuites, etc. La vénalité du peuple et la nécessité de passer d'abord par la charge ruineuse de l'édilité fermaient l'accès des honneurs à tous ceux qui ne pouvaient sacrifier de grosses sommes, en un jour d'élection ou de jeux publics; par où l'on voit qu'il fallait être riche pour arriver aux charges et être dans les charges pour arriver à la richesse : cercle vicieux et en apparence infranchissable, mais qui explique comment les fonctions publiques ne sortaient pas des maisons où elles avaient fait une fois entrer la fortune. La loi disait bien que les magistratures étaient annuelles, mais Caton perdait son temps à reprocher au peuple de les donner toujours aux mêmes hommes. Dans les fastes consulaires, certains noms reviennent sans cesse. De 219 à 133, en quatre-vingt-trois ans, neuf familles obtinrent quatre-vingt-six consulats. Aussi un petit nombre seulement de citoyens obscurs parvenaient à se faire jour : le grand pontife Coruncanius, Flaminius, Varron, Caton, Mummius, et cet Acilius Glabrion qui, en briguant la censure, invectivait les nobles ligués contre les hommes nouveaux. Encore quelques-uns de ces parvenus avaient-ils dû leur fortune au patronage d'une grande famille, comme Caton, le client des Valérius, comme Glabrion et Lælius, les protégés des Scipions.

Ce mouvement qui, en élevant aux honneurs tous les citoyens capables, renouvelait sans cesse l'aristocratie et qui assurait sa durée en légitimant son existence, ce mouvement, commencé il y a deux siècles, allait donc s'arrêter. Enfermée, pour ainsi parler, dans les charges et dans son opulence, la noblesse rompait tout lien avec le peuple qu'elle méprisait, lors même qu'elle briguait ses suffrages, comme ce Scipion Nasica qui, en prenant la main calleuse d'un paysan, lui demandait : « Eh! mon ami, est-ce que tu marches sur les mains? » Un autre, Servilius Isauricus, se trouve à pied sur une route où un citoyen à cheval vient à le croiser. Il s'indigne qu'on ose passer devant lui sans descendre de monture, et, à quelque temps de là, reconnaissant le malheureux devant un tribunal, il dénonce le fait aux juges, qui, sans plus entendre, condamnent tout d'une voix l'irrévérencieux voyageur.

Il faut se bien représenter comment cette oligarchie pouvait être impunément si dédaigneuse du populaire et pourquoi les petits avaient tant de résignation en face des grands. Le peuple, dont on connaît maintenant la composition, n'entendait parler que de leurs exploits,

de leurs richesses et de leur noble origine. Il les voyait toujours suivis d'une armée de clients et d'esclaves, courtisés par les magistrats des cités étrangères, par les ambassadeurs des rois, par les rois mêmes, ou siégeant au théâtre, dans les fêtes, à part de la foule, enveloppés de leur toge à large bordure de pourpre qui signalait de loin le sénateur, on pourrait dire le maître du peuple-roi. Chaque jour retentissaient dans la ville les noms de ces nobles personnages qui revenaient de leurs gouvernements les mains assez chargées de dépouilles pour qu'ils pussent en orner, après leurs palais et leurs villas, le Forum, le Champ de Mars et les temples. Hier, c'était l'un d'eux qui rentrait en triomphe dans la ville, et Rome entière s'était pressée le long de la voie sacrée pour voir passer le butin, les captifs, le vainqueur montant au Capitole et l'armée qui suivait son char en pompe guerrière. Aujourd'hui c'est un consulaire qui dresse sa statue sur une place publique, ou qui consacre, avec de pompeux sacrifices, un temple voué durant une bataille. Demain, ce seront des supplications solennelles pour remercier les dieux des succès d'un général absent, ou le convoi de quelque illustre mort qui traversera le Forum, suivi du cortège de tous ses aïeux, et dont le plus proche héritier prononcera l'oraison funèbre du haut de la même tribune d'où les magistrats annoncent au monde les décisions du peuple et les victoires des armées. Un Metellus vient d'y passer, porté, sur son lit de parade, par ses quatre fils qui sont ou ont été préteurs, consulaires et triomphateurs. Ce Metellus était le Macédonique; Scipion avait pris le titre d'Africain; Mummius celui d'Achaïque, et ces glorieux surnoms rappelaient incessamment au peuple que ces hommes avaient fait la grandeur de Rome, comme les exploits de leurs ancêtres, gravés sur les monnaies, perpétuaient le souvenir de ceux qui, dans les jours difficiles, avaient sauvé la fortune du peuple romain. Devant l'éclat qui entourait ces grands noms, les plébéiens, pour la plupart d'origine servile, sentaient davantage leur humilité.

Maîtres du sénat, des charges, des tribunaux, et quand ils savaient s'entendre, du Forum, les nobles réglaient toutes choses suivant leur bon plaisir; le sénat lui-même vit souvent son autorité méconnue par eux. Malgré lui, malgré le peuple, Appius Claudius triompha des Salasses. Popilius Lænas avait sans motif attaqué les Statyelles, rasé leur ville et vendu dix mille d'entre eux; quelques voix s'élevèrent en faveur de ces malheureux, « les seuls de tous les Ligures qui n'eussent jamais « attaqué les légions, » et un décret ordonna qu'ils fussent rachetés; Popilius y répondit en tuant encore dix mille Statyelles. Mis en jugement, il obtint du préteur un ajournement, et l'affaire tomba. Scipion, dans

ses opérations, n'avait guère consulté le sénat; les généraux, à son exemple, oublièrent dans leurs provinces qu'ils ne devaient être que les dociles agents d'une autorité supérieure. Ainsi, sans attendre une autorisation du sénat, Manlius attaqua les Galates, Lucullus les Vaccéens, Æmilius Pallantia, Cassius les montagnards des Alpes. Ce même Cassius voulait quitter la Cisalpine, sa province, pour pénétrer par l'Illyrie dans la Macédoine où commandait l'autre consul, au risque de laisser l'Italie et Rome à découvert.

Les mœurs et la loi défendant à l'aristocratie de chercher dans l'industrie et le commerce des gains légitimes, il ne lui restait que les profits honteux, et elle ne s'en faisait faute : à l'égard des alliés et des provinciaux elle se croyait tout permis. On voulait renvoyer Marcellus en Sicile : « Que l'Etna plutôt nous ensevelisse sous ses laves ! » s'écrièrent les Syracusains. La Sicile allait expier sa fécondité, l'Espagne la richesse de ses mines. Outre la taxe permanente, les Espagnols donnaient du blé, dont une partie leur était payée; mais les préteurs fixèrent très bas le prix du blé acheté par l'État, et très haut celui du blé que les Espagnols devaient fournir; puis ils convertirent en argent cette prestation en nature, et, de cette manière, levèrent, à leur profit, de lourds tributs. Ces exactions devinrent si criantes, qu'à l'époque de la guerre contre Persée le sénat jugea prudent de montrer quelque justice. Deux préteurs furent accusés et s'exilèrent avant le jugement, le premier à Tibur, le second à Préneste. D'autres étaient soupçonnés, mais le magistrat chargé de l'enquête partit tout à coup pour son gouvernement, et le sénat, empressé de terminer cette inquiétante affaire, fit quelques règlements pour donner aux Espagnols une apparente satisfaction.

En Grèce, dans le même temps, consuls et préteurs pillaient à l'envi les villes alliées et en vendaient les citoyens à l'encan; ainsi firent-ils à Coronée, à Haliarte, à Thèbes, à Chalcis. La stérile Attique fut condamnée à fournir 100,000 boisseaux de blé; Abdère en donna 50,000, plus 100,000 deniers; et, comme elle osa réclamer auprès du sénat, Hostilius la livra au pillage, décapita les chefs de la cité, et vendit toute la population. Un autre préteur, Lucretius, plus coupable encore, fut accusé à Rome : « Il serait injuste, dirent ses amis, d'accueillir des « plaintes contre un magistrat absent pour le service de la république ; » et l'affaire fut ajournée. Cependant Lucretius était alors près d'Antium, occupé à décorer sa villa du produit de ses rapines et à détourner une rivière pour la jeter dans son parc. Il fut moins heureux une autre fois : on le condamna à une amende d'un million d'as; puis le sénat

donna aux envoyés des villes quelques sesterces en présent, et tout fut dit. Mais les décrets tombaient vite dans l'oubli et les abus recommençaient, seulement moins éclatants, pour que le bruit n'en vînt pas si aisément à Rome.

Beaucoup de ces nobles étaient pleins d'indulgence pour des fautes qu'ils se sentaient très capables de commettre, et les successeurs des magistrats coupables entravaient de tout leur pouvoir les accusations. Dans ses *Verrines*, Cicéron montre Metellus, un homme modéré cependant, qui menaçait les Siciliens de sa colère, s'ils envoyaient des députés à Rome et retenait de force les témoins à charge que son prédécesseur redoutait le plus. D'autre part, quand Cicéron est défendeur, comme il est fier et méprisant pour les provinciaux! Comme il traite, par exemple, Induciomare, dans le *pro Fonteio*, et les paysans du Tmolus, dans le *pro Flacco*. « Peut-on comparer, dit-il, le plus « noble personnage de la Gaule avec le dernier des citoyens de Rome? « Induciomare sait-il même ce que c'est qu'apporter un témoignage « devant vous? » Aussi fallait-il une bien dure oppression pour décider un peuple à encourir, par une plainte, la colère de ces puissants personnages. Afin d'apaiser Marcellus qu'ils avaient accusé de rapine, on vit, en plein sénat, les députés de la Sicile se jeter à ses pieds, implorer leur pardon et le supplier de les accepter, eux et tous les Syracusains, pour ses clients. A leur retour, Syracuse institua des fêtes annuelles en l'honneur de l'homme qui l'avait presque détruite; plus tard le dieu de ces fêtes fut Verrès.

Un autre genre d'exactions pesait sur les alliés. A chaque victoire, les généraux exigeaient d'eux des couronnes d'or. Les consuls qui commandèrent en Grèce et en Asie de 200 à 188 se firent donner six cent trente-trois couronnes d'or, ordinairement du poids de 12 livres. Et, s'ils vouaient, durant les combats, des jeux ou des temples, ils n'oubliaient pas de prélever dans leur province les fonds nécessaires. Avec l'argent fourni par les alliés, Fulvius et Scipion célébrèrent des jeux qui durèrent dix jours. Les édiles mêmes s'habituèrent à faire payer aux provinciaux les frais des spectacles qu'ils devaient donner au peuple, et un sénatus-consulte essaya vainement d'arrêter ces exactions.

Caton nous en a conservé, dans le discours sur ses *Dépenses*, un vif tableau..... « J'ordonnai qu'on apportât les tablettes qui contenaient « mon discours. On y lut les services de mes ancêtres, puis les miens. « Après ces deux passages, il était écrit : « Jamais je n'ai dépensé en des « brigues ni mon argent ni celui des alliés. » — Mais non, criai-je au « greffier, ne lis point cela; ils ne veulent pas l'entendre. Il lut ensuite :

« Ai-je jamais établi, dans les villes de vos alliés, des chefs capables de « ravir leurs biens, leurs femmes ou leurs enfants? » — Efface encore; « ils ne peuvent écouter de telles choses, et continue: « Jamais je n'ai « partagé entre mes amis les prises faites sur l'ennemi, le butin de guerre « ni l'argent du butin, pour dépouiller ceux qui l'avaient conquis. » — « Efface toujours; il n'est rien dont ils veuillent moins qu'on leur parle. « Poursuis. — « Jamais je n'ai accordé à mes amis des lettres de voyage « pour qu'ils en tirassent de gros profits en les vendant. » — Dépêche-toi « de raturer cela au plus vite. — « Jamais je n'ai distribué entre mes ap- « pariteurs et mes amis des sommes d'argent sous prétexte qu'on leur « devait du vin pour leur table, et je ne les ai pas enrichis au détriment « du public. » — Ah! pour ceci gratte jusqu'au bois. — « Voyez, je vous « prie, le triste état de la république : je n'ose rappeler les services que « je lui ai rendus, de peur d'exciter l'envie? Où en sommes-nous, que ce « soit impunément qu'on puisse mal faire, mais que ce ne soit pas im- « punément que l'on fasse bien. »

Ainsi, pour satisfaire aux besoins nouveaux que le luxe avait fait naître, les nobles pillaient à la fois le trésor et les alliés; et le sénat amnistiait d'avance les exactions, en laissant affirmer devant lui, comme principe de gouvernement, que l'intérêt étant la règle de la conduite, tout moyen était bon pour réussir. Nous ne dirons pas avec Tite-Live que la politique du sénat avait été jusqu'alors très morale; mais, avec les vieux sénateurs, nous nous plaindrons qu'on substituât l'astuce au courage; qu'ayant la force, on crût nécessaire d'y joindre la perfidie, et qu'après avoir ravi aux peuples l'indépendance, on leur ravît encore la richesse.

Ces leçons, qui partaient de si haut, n'étaient perdues ni pour l'homme du peuple ni surtout pour le légionnaire. Il est évident que les concussions des généraux et leur indépendance de toute autorité devaient avoir pour effet de relâcher les liens de la discipline. Les soldats imitaient leurs chefs, et ceux-ci fermaient les yeux sur des excès qu'ils autorisaient par leur conduite : durant la seconde guerre punique, les rapines d'une armée firent soulever la Sardaigne. Mais, dans les plaisirs achetés au prix de ces violences, les légionnaires perdirent leurs qualités militaires. Alors on vit les honteuses défaites de Licinius, dans le royaume de Pergame, de Manilius devant Carthage et de Mancinus sous les murs de Numance. Beaucoup désertaient, comme ce C. Mattienus, que les consuls firent battre de verges en présence des recrues et vendre à vil prix, ou bien, si la guerre était peu profitable, ils demandaient impérieusement leur congé, comme toute l'armée de

Flaccus en 180. Les soldats de Scipion avaient déjà, en Espagne, donné ce dangereux exemple. Pendant la guerre d'Antiochus, ceux d'Æmilius, malgré leur général, et malgré une convention formelle, pillèrent Phocée, où le préteur ne put sauver que ceux des habitants qui se réfugièrent près de lui, et, en 140, les cavaliers de Cépion essayèrent de le brûler vif dans sa tente. Après avoir obtenu le pillage de l'Épire entière et 300 deniers par tête, les légionnaires de Paul Émile se prétendaient lésés et voulurent lui faire refuser le triomphe. Déjà ils se déchargeaient sur des esclaves du poids de leurs armes : à la suite des quatre-vingt mille légionnaires d'un autre Cépion, on ne compta pas moins de quarante mille valets. Aussi fut-ce un bonheur pour Rome qu'aucun ennemi sérieux ne se montrât alors, et qu'avant les Cimbres, la guerre sociale et Mithridate, Marius ait eu le temps de rétablir la discipline et l'esprit militaire des légions.

Ramener les soldats à l'obéissance n'était point chose très difficile ; il suffisait, pour y réussir, d'une volonté énergique, et Rome trouvera souvent des hommes qui auront cette énergie-là. Mais le nouvel état militaire que tant de conquêtes imposaient au sénat, l'obligation d'avoir toujours des légions sur pied en quelques provinces, allaient donner naissance à un phénomène social que l'antiquité n'avait pas connu.

Ces expéditions qui se renouvelaient incessamment, faisaient déjà du service des armes une profession et préparaient, deux siècles avant Actium, l'armée permanente d'Auguste et de l'empire. Autrefois le peuple et l'armée c'était tout un ; la prolongation des guerres en de lointains pays opéra la séparation du soldat et du citoyen. Tandis que celui-ci devenait à Rome mendiant et vénal, celui-là oubliait au camp la vie civile et devenait, de patriote, mercenaire. Retenu quinze et vingt ans sous les enseignes sans pouvoir, comme aux anciens jours, rentrer chaque hiver dans la demeure paternelle, il faisait du camp sa patrie, parce qu'il y trouvait la satisfaction de tous ses appétits.

La guerre n'étant plus que le pillage organisé, les armées se composaient surtout de volontaires attirés par l'appât du gain et de vétérans qui, ayant gaspillé leur part de butin, voulaient la renouveler pour la dépenser aussi vite en faciles jouissances. Ajoutez que déjà les auxiliaires étrangers sont nombreux. En 193, le prêteur Flaminius a besoin de six mille cinq cents hommes. On lui donne l'argent nécessaire pour les lever hors d'Italie, et il les soudoie en Sicile, en Afrique et en Espagne.

Ainsi, sous la pression des événements, tout change : l'armée se

transforme comme le peuple. C'était inévitable; mais un jour ces armées donneront à leurs généraux la force que le peuple donnait auparavant à ses tribuns, et une révolution militaire sera la conséquence logique de la conquête du monde.

A Rome, une foule famélique; dans les camps, des hommes qui croient surtout à la puissance de l'épée; au-dessus des uns et des autres, une noblesse peu nombreuse qui entend se réserver les dépouilles du monde; telle est la situation que cachent aux regards prévenus les mots trompeurs de république et de liberté romaines.

Nous n'avons encore parlé qu'en passant d'une classe qui s'était peu à peu formée au-dessous de l'aristocratie sénatoriale, celle des gens de finance, lesquels jouèrent un rôle considérable dans la dissolution de la cité, comme nos fermiers généraux et nos financiers, dans la décomposition de la vieille société française. A Rome, la propriété avait un caractère politique; elle était, en ce qui concernait l'appropriation du sol, une délégation du souverain, c'est-à-dire, du peuple entier[1]. Aussi le cens ou dénombrement quinquennal des citoyens et des fortunes était bien moins une opération de finance qu'une mesure politique et militaire qui s'accomplissait au milieu des solennités de la religion.

L'État constatait alors quelles étaient ses ressources en hommes et en biens, et il distribuait ses citoyens dans les *classes* pour le vote, d'après le chiffre de leur fortune déclarée. Cette déclaration ne comprenait que les biens-fonds et ce qui servait à les exploiter ou à en jouir, *res mancipi*, tels que terres, moissons, esclaves, bêtes de somme et de trait; toutes choses qui attachaient au sol, à la cité, et imposaient aux détenteurs un dévouement intéressé pour la communauté, laquelle, à son tour, protégeait leurs biens, en se protégeant elle-même. Mais la déclaration ne comprenait pas les *res nec mancipi*, c'est-à-dire les capitaux, l'avoir industriel, qui pouvaient se transporter aisément hors de la cité, et que celle-ci, à cause de leur nature mobile, ne voulait ni connaître ni couvrir de la protection de ses lois. Il y avait donc à Rome deux sortes de propriétaires : ceux à qui leur propriété donnait des droits politiques et ceux à qui elle n'en donnait pas. Les derniers étaient les *ærarii*. Il en était de même en France au temps du *pays légal*, où l'on ne comptait, pour admettre à la grande fonction civique de l'électorat, que les biens au sujet desquels un impôt d'un certain chiffre était directement payé à l'État. A cette époque nous avions, comme Rome, nos *ærarii* et,

[1] Giraud, *Recherches sur le droit de propriété chez les Romains.*

comme à Rome encore, il se trouvait parmi eux des riches, même quelques-uns des hommes les plus considérés dans l'État.

On a beaucoup écrit sur le mépris du commerce chez les anciens; ce qui vient d'être dit l'explique par la différence que ces petites cités, toujours sur le qui-vive, mettaient nécessairement entre les biens fonciers, qui leur assuraient des défenseurs ardents, et ces richesses commerciales, faciles à cacher, au moment du péril, ou à transporter d'une cité à l'autre, qui faisaient du détenteur des capitaux moins un concitoyen qu'un étranger toujours prêt au départ. C'est pourquoi le testament et la vente qui transmettaient des immeubles devaient, à l'origine, être sanctionnés par le peuple que, plus tard, remplacèrent cinq citoyens représentant les cinq classes des propriétaires fonciers ou les citoyens actifs.

Mais, tandis que le vieux peuple romain diminuait chaque jour en nombre, ceux à qui il avait refusé une place dans l'État s'en faisaient une très large. La loi avait interdit le commerce aux sénateurs. Cependant l'étendue de l'empire, l'approvisionnement de la capitale et des armées, l'exécution des grands travaux publics, routes, aqueducs, temples, basiliques, etc., donnaient naissance à une masse énorme d'affaires. L'État les abandonnait toutes à l'industrie privée. Des Italiens, des affranchis, enrichis par le petit négoce, s'en chargeaient, soit individuellement, soit réunis en sociétés commerciales. Les gains étant énormes, ceux des riches citoyens qui n'étaient point magistrats en voulurent leur part et s'affilièrent à ces compagnies, surtout après que la conquête de la Grèce, de l'Asie et de l'Afrique, eut livré ces pays aux spéculateurs romains; il se fit alors une scission parmi ceux qui avaient le cens équestre ou de la première classe. Les uns, fils de sénateurs, ne songèrent qu'à succéder aux honneurs de leurs pères: c'étaient les nobles. Les autres, d'origine obscure, ou repoussés des charges comme hommes nouveaux, se jetèrent dans les fermes et les travaux publics: ce furent les publicains. L'orgueil aristocratique fléchit même quelquefois devant l'importance des bénéfices à faire, et l'on consentit à amnistier le grand commerce, qui cessa d'être déshonorant. Mais ce n'étaient ni le commerce, ni les travaux publics, ni la banque, qui donnaient les plus sûrs profits.

Le sénat avait bien gardé pour les proconsuls et les préteurs l'administration politique et militaire des provinces; mais, fidèle à l'esprit des temps héroïques, il n'avait pas voulu se charger des détails de l'administration financière, pour n'avoir pas à créer un nombreux personnel d'agents. Tous les cinq ans, les censeurs affermaient les impôts aux en-

chères publiques, c'est-à-dire que, pour une somme immédiatement versée, ils abandonnaient à des particuliers, ordinairement chefs de compagnies (*mancipes*), le soin de lever durant cinq ans les impôts dus à l'État. Les enchères couvertes et l'impôt payé, les publicains partaient avec une armée d'agents et d'esclaves pour la province qui leur était livrée. Alors commençaient des exactions inouïes; une fois, au lieu de 20,000 talents qu'ils devaient lever en Asie, ils en arrachèrent 120,000. Le gouverneur de la province voulait-il intervenir, on achetait son silence; plus tard on l'intimida, et il ne restait aux victimes que la lente et dangereuse ressource d'une plainte à Rome. Dès la seconde guerre punique, les publicains se faisaient craindre du sénat, et, au temps de la conquête de la Macédoine, c'était une opinion reçue que là où ils se trouvaient, le trésor était lésé ou les sujets opprimés. Il est curieux de voir les publicains faisant servir à leur intérêt les idées nouvelles, et niant, au nom des doctrines d'Évhémère, la divinité des dieux, pour se donner le droit de lever l'impôt sur les terres consacrées. Un prêtre d'Amphiaraüs, en Béotie, réclamait l'immunité: « Paye, « dit le publicain, ton dieu n'est qu'un homme. »

Les conquêtes des peuples barbares sont terribles: dans trois villes, Djenghiz-Khan massacra quatre millions d'hommes. Au moins, dès que ces conquérants nomades ont porté ailleurs leur colère, le calme renaît, et les blessures que fait l'épée se ferment si vite! Mais une nation de pauvres laboureurs, accoutumés à faire rendre à la terre tout ce qu'elle peut donner, un peuple qui, de la civilisation, ne connaît encore que les plaisirs matériels qu'elle procure, veut jouir de sa victoire et exploiter chaque jour sa conquête. Dans le gouvernement du monde, les Romains portèrent les mœurs de leur vie privée. Habitués à l'avarice par la pauvreté, ils furent avides, rapaces, impitoyables, comme Caton leur modèle, comme l'usurier qui avait été, qui était encore si dur pour eux-mêmes. Plus terrible que la guerre, l'esprit fiscal s'abattit sur les provinces; les publicains furent ses instruments, et la haine publique a consacré leur nom. Les moralistes aussi les réprouvent et le plus souvent avec raison. Toutefois il faut reconnaître que la puissance financière des publicains était l'apparition dans le monde romain d'une chose très moderne et que nous ne trouvons pas mauvaise, la puissance du capital, sans lequel il ne peut y avoir ni industrie, ni commerce, ni bien-être pour le plus grand nombre. Nos munitionnaires d'armée, nos spéculateurs de bourse, nos entrepreneurs de grands travaux publics, ont-ils été toujours plus désintéressés? On dira que les publicains avaient beaucoup d'esclaves; mais ils employaient aussi beaucoup d'af-

franchis et d'hommes libres qui, avec eux, trouvaient, ceux-là l'aisance, ceux-ci la fortune. Qu'étaient ces chefs d'ouvriers, *præfecti fabrum* qu'appelaient près d'eux tous les gouverneurs de province et les commandants de légion? Balbus commença ainsi et finit par le consulat. L'Africain avait dit dédaigneusement: « Le même peuple ne doit pas « être le roi et le facteur de l'univers. » Des gens sortis des échoppes du commerce et des comptoirs de la banque vont cependant prendre à Rome une importance de jour en jour plus considérable, parce qu'une partie de leur fortune, employée en achats de biens-fonds, leur ouvrira l'entrée des cinq classes de citoyens actifs, même celle de la première; séparée de la noblesse par ses mœurs, du peuple par sa richesse, cette aristocratie d'argent n'aura ni l'ambition hautaine des grands ni les appétits de la foule; mais elle en aura d'autres et c'est elle qui, troublée dans ses spéculations par les guerres civiles, aidera César et Octave à rétablir l'ordre, en retournant du gouvernement de plusieurs au gouvernement d'un seul.

V. DURUY.

L'Institut et les académies de province, par Francisque Bouillier, membre de l'Institut et de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Lyon. — 1 vol. in-18 de 386 pages, librairie Hachette et Cie, Paris, 1879.

C'est une opinion déjà ancienne chez M. Francisque Bouillier, que les diverses académies et sociétés savantes de nos départements, au lieu de rester livrées à elles-mêmes sans direction commune et sans relation entre elles, devraient se rattacher par des liens plus ou moins étroits à l'Institut, qui, leur imprimant une impulsion générale, animant leurs travaux par ses encouragements et ses exemples, les mettrait aussi en communication les unes avec les autres. Cette opinion, après l'avoir exprimée une première fois en 1844 dans son discours de réception à l'académie de Lyon, M. Bouillier l'a reproduite avec plus de détails, en 1857, quand il présidait cette même académie, et enfin il lui a donné tous les développements qu'elle comporte dans le volume qui fait le sujet de cet article, et dont la publication remonte à quelques mois.

Pour donner une idée de ce que pourrait être, dans l'avenir, la fédération, sinon la centralisation académique qu'il propose, il montre qu'elle a déjà existé en grande partie dans la France de l'ancien régime, et, jetant un rapide coup d'œil sur l'histoire des principales académies de province, il nous apprend quelle part elles ont prise au mouvement intellectuel du dernier siècle, et par quelles sortes de relations elles étaient en communauté, les unes avec l'Académie française, les autres avec l'Académie des sciences. Ces recherches rétrospectives forment certainement la partie la plus intéressante du livre de M. Bouillier, et nous ne craignons pas de dire que c'est celle qui soulèvera le moins d'objections.

On rencontre au moyen âge des universités où sont enseignées et par là même cultivées toutes les connaissances du temps. On y trouve des confréries religieuses au sein desquelles les travaux de la pensée se mêlent aux exercices de piété. On y trouve enfin des associations libres, vouées au culte de la poésie et des mœurs élégantes, comme les cours d'amour. Mais les académies proprement dites, les sociétés scientifiques et littéraires, au moins en France, ne datent que de la seconde moitié du XVIIe siècle et de la première moitié du XVIIIe. Nées spontanément de l'esprit d'association et de l'amour des lettres ou des sciences, elles subsistent pendant quelque temps à l'état de sociétés libres avant d'être, comme nous dirions aujourd'hui, reconnues par l'État; et cet acte de reconnaissance, qui leur donne une existence, non seulement légale, mais officielle, ce sont des lettres patentes du roi, enregistrées par le parlement. C'est ainsi que se sont formées les académies de Nîmes, de Lyon, d'Amiens, de Rouen, de Bordeaux, de Toulouse; l'Académie française elle-même ne s'est-elle pas formée de la même manière? L'académie de Caen, fondée en 1652 par Moysant de Brient, poète et érudit, ami de Montausier, de Conrart et de Chapelain, était déjà célèbre lorsqu'elle fut reconnue en 1705 par lettres patentes du roi. Elle comptait parmi ses membres Brochart, Segrais, Ménage, morts tous les trois avant 1709.

Par les lettres patentes qui leur étaient accordées, plusieurs de ces académies se trouvaient dans l'obligation de se choisir chacune un protecteur parmi les membres de l'Académie française. Cette protection n'était pas seulement pour elles un honneur, c'était une force dont elles avaient besoin pour se défendre, soit contre des corps animés à leur égard d'un esprit de jalousie, soit contre des personnages puissants, capables de se laisser entraîner à des abus d'autorité. Quand elles ne la trouvaient pas ou n'étaient pas forcées de la chercher au sein de l'Aca-

démie française, elles la demandaient aux grands du royaume ou aux princes du sang. Quelquefois c'est le roi lui-même qui daigne être le protecteur d'une académie de province, comme il l'est de l'Académie française.

Mais il n'y a rien dont les académies de province se fassent plus d'honneur et qui soit plus propre à leur assurer le respect, soit des autorités, soit des populations dont elles sont entourées, que les noms illustres inscrits sur les listes de leurs correspondants ou de leurs membres titulaires. De leur côté, les plus grands écrivains du temps acceptent volontiers et vont quelquefois jusqu'à solliciter cette distinction. Montesquieu était de l'académie de Bordeaux, Fléchier, de celle de Nîmes, Buffon, de celle de Dijon, Voltaire, de celles de Nancy et de Lyon, Fontenelle, La Condamine, Maupertuis sont aussi de plusieurs sociétés savantes ou littéraires.

Indépendamment de ces deux espèces de liens dont nous venons de parler, la protection légale ou la confraternité individuelle, quelques académies de province ont avec l'Académie française des traités d'alliance et d'affiliation d'où résultent pour elles tout à la fois des obligations et des privilèges. Les obligations consistent à envoyer chaque année, à l'Académie protectrice, une composition en vers ou en prose, qu'on appelle un *tribut*, et, les privilèges, à assister par délégation aux séances de la compagnie. Le tribut, quand il était jugé insuffisant, pouvait être refusé, comme cela est arrivé plusieurs fois à celui de l'académie de Marseille. Mais il est sans exemple que l'Académie française ait, dans ce cas, ou dans toute autre circonstance, tenu ses portes fermées devant les délégués des sociétés affiliées. Au contraire, elle se piquait d'exercer envers elles la plus gracieuse hospitalité, et elle en était récompensée par des compliments qui auraient pu sortir de la bouche de ses propres orateurs. Voici, par exemple, en quels termes s'exprime Fontenelle, répondant, au nom de l'Académie française, au discours que vient de prononcer le délégué de l'académie de Marseille : « Si l'Académie française avait, par son choix, adopté l'académie de Marseille pour « sa fille, nous ne nous défendrions pas de la gloire qui nous reviendrait « de cette adoption, nous recevrions avec plaisir les louanges que ce « choix nous attirerait. Mais nous savons trop nous-mêmes que c'est « votre académie qui a choisi la nôtre pour sa mère; nous n'avons sur « vous que les droits que vous nous donnez volontairement. Votre académie sera plutôt une sœur de la nôtre qu'une fille. Cet ouvrage que « vous vous êtes engagés à nous envoyer tous les ans, nous le recevrons « comme un présent que vous nous ferez, comme un gage de notre

« union, semblable à ces marques employées chez les anciens pour se « faire connaître à des amis éloignés. »

Il n'y a peut-être pas moins de grâce ni moins de délicatesse ingénieuse dans le compliment qu'adresse à l'Académie française Joseph de La Baume, délégué de l'académie de Nîmes : « Messieurs, dit l'interprète de l'académie provinciale, en prenant place parmi les membres « de l'académie parisienne, l'honneur que je reçois aujourd'hui est un « des fruits précieux de l'association que vous avez eu la bonté d'accorder à l'académie royale de Nîmes. Nous ne saurions trop renouveler la « mémoire d'un jour si glorieux pour nous. Il établit un commerce « avantageux où nous ne mettons rien et où nous recevons tout, et où « vous nous enrichissez sans vous appauvrir. Notre ambition n'est pas « assez aveugle pour nous faire aspirer à devenir des rivaux, mais elle « est assez grande pour nous faire souhaiter de tenir le premier rang « dans le nombre de vos disciples. Nous le tenons déjà parmi vos admirateurs ; heureux s'il était aussi facile de vous imiter que de vous « admirer. . . . . »

Ainsi que l'Académie française, l'Académie des sciences a ses protégées et ses affiliées. Au premier rang, parmi celles-ci, se place l'académie de Bordeaux, qui emprunte un éclat particulier au nom et à la collaboration personnelle de Montesquieu. L'auteur de l'*Esprit des lois* a été un de ses membres les plus actifs et les plus anciens. C'est lui qui, par son exemple, l'a poussée principalement vers les sciences physiques, sans négliger pour cela la philosophie, l'histoire et l'économie politique. Il y lut, dans une séance publique, plusieurs chapitres d'un *Traité des devoirs*, dont quelques extraits, signalés pour la première fois en 1874 par M. Despois, ont été tout récemment publiés par M. Vian dans son histoire de Montesquieu[1]. Une autre de ses dissertations, également communiquée à l'académie de Bordeaux, et reproduite par M. Vian, a pour sujet le *Système des idées* de Malebranche. Ce n'est pas seulement par ses écrits, aussi nombreux que variés, mais aussi par ses dons, que Montesquieu enrichit l'académie de son pays natal. Il y fonda des prix, entre autres un prix d'anatomie, lui fit présent de plusieurs instruments de physique et d'une action de la Compagnie des Indes.

La société académique de Montpellier se rattache à l'Académie des sciences par des relations encore plus étroites que l'académie de Bordeaux. Les lettres patentes qui lui donnent une existence officielle lui

[1] *Histoire de Montesquieu, sa vie et ses œuvres*, d'après des documents nouveaux et inédits, par Louis Vian, in-8°, Paris, 1878.

promettent qu'elle sera considérée « comme une extension et une partie » de l'Académie des sciences de Paris. Les deux compagnies ont les mêmes statuts; elles sont obligées de se communiquer réciproquement leurs mémoires et, dans certaines occasions, de porter leurs recherches sur les mêmes matières. L'académie parisienne se prête de bonne grâce à cette association. Fontenelle y apporte le charme et la facilité qu'on pouvait attendre de lui. Malheureusement, les états de la province et la municipalité de Montpellier sont animés de dispositions moins bienveillantes. C'est après de longues années d'une existence pauvre et précaire que la société académique de Montpellier, enrichie par les libéralités de Dillon, archevêque de Narbonne, peut enfin acquérir l'hôtel où se tiennent ses séances et fonder plusieurs chaires de physique et de chimie.

Ce sont d'autres obstacles que rencontra devant elle l'académie de Toulouse. Elle eut à lutter, non contre la malveillance des autorités, mais contre la jalousie de l'académie des Jeux floraux, qui craignait en elle une rivale redoutable, et contre l'égoïsme de l'académie de Montpellier, qui n'admettait pas qu'il y eût place à côté d'elle pour une autre société savante dans la province du Languedoc. Aussi fut-elle obligée d'attendre pendant quinze à seize ans les lettres patentes du roi, qui ne furent enfin accordées, au bout de ce laps de temps, que sur l'avis favorable de l'Académie des sciences de Paris. L'académie de Béziers attendit encore plus longtemps. Autorisée en 1723, elle ne fut reconnue officiellement qu'en 1766, quand l'Académie des sciences, sur les instances de Mairan, qui était né à Béziers, put rendre témoignage de l'utilité de ses travaux. Elle avait fait des observations astronomiques dont Cassini, dès l'année 1729, avait constaté l'exactitude.

Toutes ces académies provinciales, comme le démontre M. Bouillier, en consultant leurs archives, ont fait le plus grand bien aux diverses parties de la France où elles formaient autant de foyers intellectuels. Elles ne les ont pas seulement éclairées par les travaux personnels des savants qui leur appartiennent, elles ont créé des institutions propres à entretenir le goût et à assurer le progrès des sciences. Elles ont fondé des observatoires, des jardins botaniques, des cabinets d'histoire naturelle, des bibliothèques publiques, des collections de médailles et d'antiquités, des cours gratuits de physique, de chimie, d'astronomie, d'anatomie, d'archéologie, de dessin, dont les professeurs sont les membres mêmes de ces sociétés savantes, soutenus dans leur zèle désintéressé par la seule espérance d'instruire leurs concitoyens et de mériter les suffrages de leurs confrères. Elles se plaisaient aussi à décerner des prix

sur des sujets recommandés par le goût du temps ou par l'esprit particulier de la province. Parmi les noms qu'on voit figurer dans ces modestes concours, il en est plusieurs, comme ceux de Bossut, de Clairaut, de Mairan, de Carnot, de J.-J. Rousseau, qui sont devenus illustres, et d'autres, comme ceux de La Harpe, de Delille, de Gresset, de Bernardin de Saint-Pierre, qu'attendait dans l'avenir le plus haut degré de célébrité. Il y en a un surtout dont l'apparition nous étonne dans ces luttes obscures et pacifiques, c'est celui de Bonaparte. Le futur maître de la France et de l'Europe dispute à Daunou le prix Raynal devant l'académie de Lyon.

Les archives des académies de province nous révèlent quelques autres contrastes qui ne sont pas indignes d'être signalés. Tout le monde connaît la chanson pastorale de Fabre d'Églantine et les vers doucereux lus par Robespierre à l'académie d'Arras. Mais on se souvient moins peut-être du rôle académique de Couthon. Dans une séance publique de l'académie de Clermont, on l'entendit lire d'une voix émue un discours sur la patience. Vivement touchée de sa sensibilité, l'autorité municipale s'empresse de le nommer membre du bureau de charité de sa paroisse. Après cela, il n'y a pas lieu d'être surpris que Marat soit couronné par l'académie de Rouen dans un concours sur l'électricité; ce qui ne l'a pas empêché de demander la dissolution de tous les corps savants, particulièrement de l'Académie des sciences.

Toutes les académies provinciales sont chères à M. Bouillier. En consultant leurs archives avec la patience d'un érudit, il plaide leur cause avec la chaleur d'un apôtre. Sur toutes, il a recueilli des informations intéressantes. Il y en a une cependant qui est pour lui l'objet d'une visible prédilection, et sur laquelle il nous fournit des détails plus abondants : c'est l'académie de Lyon, l'académie de sa ville natale et de la seconde ville de France. Nous nous empressons de reconnaître que l'académie de Lyon mérite, à plus d'un titre, cette place d'honneur. Elle a, dès son origine, compté dans son sein des médecins, des naturalistes, des voyageurs, des archéologues, des érudits de la plus grande valeur. Au lieu de se risquer à discuter des questions générales dont la solution, quand elle est possible, ne peut résulter que de la totalité des efforts, elle s'occupe de la statistique, des antiquités et de l'histoire de la province. C'est cependant sous ses auspices et avec son concours que fut construit le premier bateau à vapeur. Si ce n'est le premier, il a du moins précédé de vingt ans la découverte de Fulton. Il est vrai que ses destinées furent moins brillantes. Lancé sur la Saône, il ne put fournir qu'un trajet de trois lieues, qu'il ne recommença jamais. Une expérience

plus heureuse, qui eut également lieu sous le patronage de l'académie de Lyon, ce fut l'ascension de l'aérostat de Montgolfier.

Telle est, à la fin du dernier siècle, la renommée de cette académie de province, que quelques-uns des plus grands écrivains de l'époque, entre autres Buffon et Voltaire, sollicitent l'honneur de lui appartenir. Buffon ne figure que sur la liste de ses associés; mais Voltaire est compté au nombre de ses membres titulaires. M. Bouillier, dans un récit fort curieux, qui n'est pas une des parties les moins attachantes de son livre, nous fait assister à la solennité de sa réception et aux transports d'enthousiasme qu'excita l'illustre récipiendaire, non seulement à l'académie, mais dans la ville et au théâtre, où l'on représenta, en son honneur, la tragédie de *Brutus*. C'était comme un présage du triomphe qu'il devait recueillir plus tard à Paris. Nommé directeur des gabelles de Lyon, Louis Racine y reçut également les honneurs académiques, et choisit pour sujet d'une de ses lectures un parallèle entre l'*Andromaque* d'Euripide et celle de son père. Enfin, parmi les membres de l'académie lyonnaise, nous rencontrons encore Thomas, Ducis et l'abbé Raynal, l'auteur de l'*Histoire philosophique et politique des établissements et du commerce des Européens dans les deux Indes*. Le prix qui porte son nom est bien une inspiration de l'époque. Il a pour sujet : « Quelles vérités et « quels sentiments importe-t-il le plus d'inculquer aux hommes pour « leur bonheur? » C'est à ce prix que concourut Bonaparte, alors âgé de vingt ans et lieutenant d'artillerie. Son mémoire, inscrit sous le n° 15, n'est, aux yeux de l'un de ses juges, « qu'un songe prolongé. » Un autre, plus indulgent, le qualifie en ces termes : « C'est peut-être « l'ouvrage d'un homme sensible, mais il est trop mal ordonné, trop « disparate, trop décousu et trop mal écrit, pour fixer l'attention. » Aussi l'académie n'eut-elle pas d'hésitation à lui refuser la couronne.

Après avoir fait passer sous nos yeux les heureux effets du patronage exercé sur les sociétés savantes de la province par l'Académie française et l'Académie des sciences, M. Bouillier exhorte l'Institut à se charger tout entier de la tâche autrefois si utilement remplie par ces deux compagnies. A leur influence, nécessairement restreinte, se substituerait selon lui, sans difficulté, leur action plus étendue, plus conforme à la diversité des connaissances humaines, plus féconde et non moins recherchée, appelée dès aujourd'hui par les vœux unanimes de nos académies provinciales. L'Institut, en acceptant ce rôle, ne ferait que se conformer à l'esprit et à la lettre de sa constitution première. Parmi les moyens que la loi organique du 3 brumaire an IV lui prescrit d'employer pour perfectionner les arts et les sciences se trouve comprise

« la correspondance avec les sociétés savantes et étrangères. » Or, si nous en croyons M. Bouillier, la correspondance de l'Institut avec le dehors n'a répondu jusqu'à présent que d'une manière très imparfaite au vœu du législateur. Pour atteindre le but qui lui est proposé, elle devrait être plus active, plus régulière et plus générale; elle devrait tenir compte à la fois des besoins nouveaux de la science et de la direction nouvelle que les sociétés savantes de nos départements ont imprimée à leurs travaux. M. Bouillier nous apprend qu'à part peut-être un petit nombre d'exceptions, elles se renferment toutes dans les sages limites que s'est tracées dès son origine l'académie de Lyon. Renonçant aux questions générales et aux lieux communs où se complaisaient souvent leurs devanciers du XVIIIe siècle, elles s'occupent principalement de l'histoire et de la statistique, de l'archéologie et de la topographie des diverses parties de la France qui se trouvent à la portée de leurs recherches. Elles semblent toutes, sans les avoir entendus, avoir pris pour elles les conseils que M. Jouffroy donnait, en 1837, à l'académie de Besançon. Ce sont de belles paroles que M. Bouillier a eu raison de ne pas laisser ensevelies dans les mémoires de l'académie de Besançon, et nous espérons que nos lecteurs ne nous sauront pas mauvais gré de les citer après lui. Voici en partie ce que disait M. Jouffroy à ses confrères de la Franche-Comté :

« . . . . . L'art des académies de province est de dégager, dans les re« cherches générales de la vérité, les recherches particulières qui touchent « spécialement la province, ou dont la province seule possède les élé« ments, et, se résignant à n'être, sur le reste, qu'un intermédiaire utile, « de se consacrer exclusivement à ces recherches, d'en organiser le « plan, d'en tracer la méthode, de les exciter par tous les moyens en « son pouvoir et de réunir en elle tous les rayons qui peuvent les éclai« rer. Toute académie locale qui saura faire ainsi sa part, la gardera. On « ne demandera pas à quoi elle est bonne, on le saura. La province « interrogée sur sa littérature, sur son histoire, sur sa géographie, sur sa « statistique, sur ses souvenirs et ses espérances, sur ses gloires et ses « infortunes, sur tout ce qui la touche, sur tout ce qu'elle sait et qu'elle « seule peut savoir, répondra et répondra juste, et le corps de ses ré« ponses deviendra, pour la société qui les a formulées, un monument « glorieux; pour les sciences, un document original; pour la province, « une source abondante de poésie, de patriotisme, de lumière et de vie. « Cherchez ce qu'ont produit, depuis qu'elles existent, les différentes « académies de province, vous verrez qu'elles n'ont moissonné que dans « ce cercle, et que tout ce qu'elles ont semé au delà n'a pas levé. En quoi

« sont précieuses les archives de certaines académies et qu'y va-t-on « chercher? Sont-ce les mémoires sur ces questions générales que l'ha« bitant de Calcutta est tout aussi apte à résoudre que celui de Besan« çon ou de Marseille? Ces mémoires sont oubliés; nul ne s'en soucie. « Ce qu'on y va chercher, ce sont des études sur la province, que l'on « ne trouve que là parce qu'elles ne pouvaient être faites que là. Ces « études, quiconque s'occupe de la France ou même de l'Europe, sous « une face quelconque, en a besoin. C'est une pierre de l'édifice qu'il « essaye d'élever, et, si elle lui manquait, son œuvre serait moins parfaite. « Il vient la chercher où elle doit être, et, quand il la trouve, il rend « hommage à l'académie locale qui a eu le bon sens de comprendre « que sa mission était de la lui préparer. »

Mais, s'il est vrai que, plus ou moins fidèles à ce programme, adopté d'inspiration, les académies de province pratiquent aujourd'hui ce que l'économie politique appelle la division du travail, il est d'autant plus nécessaire, pour coordonner leurs études et les ramener à une œuvre commune, qu'il y ait un foyer central avec lequel elles puissent communiquer et qui les mette en relation les unes avec les autres. Cette association, ou, pour employer le terme que M. Bouillier préfère, cette fédération des sociétés savantes répond si bien aux idées et aux besoins de notre époque, que plusieurs tentatives, mais des tentatives malheureuses, ont déjà été faites pour la réaliser. La première est celle des congrès scientifiques, ou plus exactement des congrès de délégués des sociétés savantes, dont le promoteur a été M. de Caumont, et qui n'ont rien de commun avec les réunions de savants formées dans l'intérêt d'une branche déterminée des connaissances humaines, animées d'un esprit véritablement scientifique, instruments de progrès et d'utile propagande. Les congrès de délégués des sociétés savantes, inaugurés à Caen en 1833, se sont succédé chaque année sans interruption, tantôt dans une ville, tantôt dans une autre, jusqu'en 1877. Après les congrès vient l'Institut des provinces qui, fondé au Mans en 1839, pendant la réunion du congrès des délégués, devait offrir une direction et un centre commun aux réunions de cette espèce. Après l'Institut des provinces vient le congrès des sociétés savantes, qu'il ne faut pas confondre avec les congrès de délégués; car, tandis que ceux-ci se réunissaient annuellement dans différentes villes de province, le premier, ouvert à Paris, dans une des salles du Luxembourg, le 10 mars 1850, devait toujours, à ce qu'il semble, tenir ses séances dans la capitale, après une période de plusieurs années. Ces deux derniers essais sont dus, comme le premier, à l'imagination et à l'activité infatigable de M. de Caumont. Il

faut lire dans le volume de M. Bouillier le récit piquant des scènes auxquelles ils donnèrent lieu, surtout les congrès de délégués, et les objections de toute sorte qu'il leur adresse. Nous n'avons pas à rendre compte de ces détails. Il suffit qu'on sache que de toutes les créations de M. de Caumont pas une seule n'a réussi.

Mais le but poursuivi par M. de Caumont, et qui préoccupe si fortement M. Bouillier lui-même, n'a-t-il pas été atteint, au moins en grande partie, par d'autres moyens, qui remontent déjà à un certain nombre d'années, qui n'ont cessé, depuis leur origine, de grandir et de se développer, et semblent aujourd'hui s'être élevés au rang d'institutions publiques? Nous voulons parler du comité des travaux historiques et de la réunion annuelle des sociétés savantes pendant les vacances de Pâques sous la présidence du Ministre de l'instruction publique. La réunion annuelle, suivie d'une distribution de récompenses aux diverses sociétés qui y sont représentées, a été inaugurée par M. Rouland le 25 novembre 1861. Depuis ce temps, elle n'a pas cessé de se renouveler régulièrement à l'époque prescrite, avec une grande solennité. Mais le comité des travaux historiques est beaucoup plus ancien. On en trouve la première ébauche dans le *Bureau littéraire*, fondé en 1762 par Bertin «pour diriger les études historiques et recueillir les documents inédits relatifs à l'histoire de France.» Au bureau littéraire, bien vite abandonné, faute de ressources, succéda en 1833 le comité historique créé par M. Guizot et que M. de Salvandy essaya d'agrandir en le rattachant, par autant de comités spéciaux, aux cinq classes de l'Institut. Le plan de M. de Salvandy, après une exécution très incomplète, échoua pour diverses causes, au nombre desquelles il faut compter les événements publics. D'autres plans lui furent substitués sucessivement. Le comité primitif de M. Guizot fut divisé en trois sections, dont chacune a dans ses attributions une de ces trois branches des connaissances humaines : la philologie, l'archéologie, les sciences. A ces trois sections, un des derniers ministres de l'instruction publique en ajouta une quatrième, consacrée aux beaux-arts.

Après avoir retracé l'histoire de ces institutions, rappelé leurs origines et leurs vicissitudes, M. Bouillier se demande si elles ont justifié, si elles justifient en ce moment les espérances qu'on a fondées sur elles. Ainsi qu'on pouvait s'y attendre, la réponse est absolument négative, et les motifs sur lesquels elle s'appuie tiennent autant de la satire que de la critique. C'est surtout aux dépens de la réunion annuelle des sociétés savantes que sa verve se donne carrière. Nous ne suivrons pas M. Bouillier sur ce terrain. Mais l'abstention ne nous suffit pas, nous croyons

utile d'ajouter que M. Bouillier nous paraît ici montrer plus de talent que de justice. Tout entier à son dessein, il n'aperçoit, en toute conscience et toute loyauté, que le côté défectueux de ce que les autres ont tenté, leurs services réels lui échappent. En mettant à part le caractère officiel des innovations dont il s'agit, on ne comprendrait pas, puisque c'est l'Institut qu'on veut leur substituer, qu'un grand nombre des membres les plus illustres de l'Institut et des savants les plus respectés de notre pays lui eussent prêté depuis si longtemps leur concours, si elles étaient absolument stériles. Au reste, les tentatives plus ou moins heureuses dont il fait la critique ne sont qu'un accessoire dans le livre de M. Bouillier; ce qui en fait la partie essentielle, ce sont les idées qu'il développe en son propre nom. Voici donc, dans ses traits les plus généraux, le plan de fédération qu'il nous propose.

Ce n'est pas en un jour, ni par un acte général et simultané, que les académies de province devraient se trouver affiliées à l'Institut de France. On commencerait par les académies les plus importantes pour arriver de proche en proche à celles qui le sont à un moindre degré. L'affiliation ou association serait sollicitée comme un honneur et justifiée par des titres, c'est-à-dire par de sérieux travaux, longtemps avant de devenir un fait. Afin d'être en état de se prononcer sur le mérite relatif des candidatures qui lui seraient soumises, l'Institut consacrerait ses séances trimestrielles à la lecture des mémoires envoyés par les académies provinciales. Un comité de correspondance, attaché à chacune des académies de l'Institut et nommé par l'Académie elle-même, servirait d'intermédiaire entre l'Institut et les sociétés de province, entre le centre et les extrémités, imprimant à celles-ci la direction qui leur est nécessaire et rapportant au premier les résultats de leur activité. Non seulement l'Académie des inscriptions, l'Académie des sciences et celle des sciences morales et politiques, mais aussi l'Académie française, aujourd'hui privée de correspondants, et l'Académie des beaux-arts, retireraient les plus grands avantages de ces communications. L'Académie française en tirerait parti pour la rédaction du dictionnaire historique de la langue française, pour la connaissance des dialectes qui étaient autrefois et qui sont encore en usage dans nos différentes provinces. L'Académie des beaux-arts s'en servirait pour dresser l'inventaire des richesses artistiques de la France, pour diriger les artistes et leur donner des conseils sur les édifices à construire ou à conserver.

Là ne s'arrêterait pas le rôle de l'Institut. Il accorderait des prix et des récompenses non seulement à des individus, comme il fait aujourd'hui, mais à des sociétés entières, celles qui auraient mérité ces distinc-

tions par la nature et les résultats de leurs recherches. Il n'attendra pas toujours que ces recherches soient terminées, il aidera à les faire, il encouragera à les entreprendre par des subventions plus ou moins importantes. M. Bouillier voudrait que le budget de l'Institut acquît des proportions en rapport avac sa nouvelle tâche et répondît mieux qu'il ne l'a fait jusqu'ici aux besoins de la science. Il s'efforce d'exciter l'émulation de nos législateurs par l'exemple de plusieurs nations étrangères. Il cite des chiffres d'où il résulte que l'Angleterre, l'Allemagne et la Russie assurent à leurs sociétés savantes une dotation devant laquelle pâlit celle de l'Institut.

A l'imitation de l'Institut, les académies affiliées feraient accepter leur patronage et leur direction à des sociétés moins bien partagées qui seraient placées à la portée de leur influence. Ainsi l'académie de Lyon comprendrait, si l'on peut ainsi parler, dans sa juridiction, les sociétés de Bourg, de Saint-Étienne, de Mâcon. L'académie de Marseille comprendrait dans la sienne les sociétés de Toulon, d'Avignon, d'Arles. Les sociétés de Montauban, d'Albi, d'Auch, de Foix formeraient le ressort de l'académie de Toulouse. Ce serait dans le domaine académique quelque chose de semblable à notre système solaire avec son astre central, ses planètres et ses satellites.

Il serait certainement désirable que ce beau projet fût susceptible d'être mis à exécution. Il contient même des parties qui pourraient sans trop de difficultés et en assez peu de temps se réaliser. Mais, embrassé dans son ensemble, il soulève contre lui deux sortes d'objections dont les unes viennent de l'Institut, les autres des académies de province. Avec ses lectures trimestrielles consacrées aux mémoires venus du dehors, avec ses bureaux de correspondance dont il aurait à nommer et à renouveler les membres, dont il serait obligé d'écouter les rapports et de discuter les propositions, avec les demandes d'affiliation à comparer entre elles pour se décider en faveur de la plus recommandable, avec ces subventions, ces prix, ces encouragements à accorder, non pas à un travail particulier, individuel, déjà si difficile à juger dans maintes circonstances, mais à un ensemble de travaux, à des collections de mémoires embrassant une longue suite d'années, ou même à de simples projets de recherches et d'expériences, avec les délibérations et les votes que nécessiterait cette organisation nouvelle, l'Institut cesserait de s'appartenir à lui-même, c'est-à-dire à la science proprement dite, à la communication et à la discussion des œuvres et des découvertes émanées de ses propres membres. Il serait moins un corps savant qu'une agence administrative des sciences, des lettres et des arts. Les objections qui

viendraient du côté des académies de province ne sont pas moins graves. Toutes ne voudraient pas se soumettre à un patronage, à une direction qui, acceptée d'abord de bon gré ou demandée avec instance, en viendrait toujours, avec le temps, à heurter des susceptibilités personnelles ou locales, et à dégénérer en conflits. D'une académie à une autre, au lieu d'une généreuse et féconde émulation, on courrait le risque de provoquer des jalousies, des compétitions tracassières, des récriminations interminables. Les corps savants sont justement jaloux de leur indépendance, il faut se garder d'y toucher. Ils sont naturellement enclins à une bienveillance réciproque, à des relations de confraternité, il ne faut pas commettre la faute de les exciter les uns contre les autres. Enfin l'impulsion que l'Institut semble appelé à donner à leurs travaux ne peut venir d'une combinaison artificielle, mais de l'autorité naturelle qui s'attache à sa science, à ses choix, à ses décisions. Ses mémoires serviront de modèles à ceux des autres compagnies. Les questions qu'il met au concours, les prix qu'il décerne, n'offrent-ils pas à tous les genres d'études une direction et un encouragement? Enfin il a des correspondants qui le mettent en relation avec toutes les parties de la France et avec tous les pays étrangers. Il dépend de lui que ce titre emporte des devoirs et ne soit pas seulement considéré comme un honneur. Pourquoi faut-il qu'en France tout soit réglementé et centralisé? Laissons quelque chose à faire à la spontanéité des esprits et à la nature des choses.

M. Bouillier ne s'arrête pas à la fédération de toutes les académies françaises, il voudrait étendre son système bien au delà des frontières de notre pays. Il demande, il espère une fédération de tous les corps savants de l'Europe et même du monde, quand toutes les parties du monde seront assez civilisées pour avoir des sociétés académiques. A cette fédération universelle se joindraient les congrès universels qui, se réunissant tantôt dans une ville, tantôt dans une autre, sans tenir compte d'aucune frontière, deviendraient ce qu'il appelle les Conciles œcuméniques de la science. Une idée semblable avait déjà été exprimée en 1711 par l'évêque Jablonski dans le discours qu'il prononça à l'occasion de l'inauguration de l'Académie de Berlin. Elle fut accueillie avec faveur, en 1840, au sein de l'Association britannique pour l'avancement des sciences, et un des membres de cette association alla même jusqu'à proposer M. de Humboldt pour la présidence du premier congrès de ce genre.

Les espérances de M. Bouillier, partagées par d'autres savants et manifestées pour la première fois par Bacon dans la *Nouvelle Atlantide*,

ne sont pas tellement éloignées des faits, qu'il soit permis de les tenir pour irréalisables. Grâce à la facilité et à la célérité des voyages, grâce aussi au retour périodique des expositions universelles, nous avons déjà vu des congrès internationaux de toute espèce, des congrès d'économistes, de statisticiens, d'orientalistes, de géographes, de physiologistes, de jurisconsultes occupés de la réforme du droit international; tout nous porte à croire que ces réunions, devenues plus fréquentes encore dans l'avenir, entreront dans les mœurs de la grande majorité des nations civilisées. Mais, à mesure qu'ils se multiplieront et se rapprocheront de l'universalité par le nombre des peuples qui s'y trouveront représentés, ils renfermeront leurs discussions dans des sphères plus circonscrites et ressembleront moins à des délégations académiques.

Pour ce qui est des académies elles-mêmes et des Sociétés savantes du monde entier, elles ont cessé dès aujourd'hui d'être isolées les unes des autres, elles se font réciproquement hommage de leurs mémoires, de leurs découvertes, de leurs travaux les plus importants, elles échangent entre elles des nominations d'associés et de correspondants. Ces relations, comme on a le droit de s'y attendre, deviendront avec le temps plus actives, plus suivies, plus fécondes; elles formeront difficilement, au sens propre du mot, une fédération ou une association. C'est tout ce que nous pouvons accorder à M. Bouillier, et Fontenelle, dont il invoque l'autorité, ne lui accorde pas davantage. Parlant de la communication, non de l'association, que l'Académies des sciences, dès son origine, s'est efforcée d'entretenir avec les Académies étrangères, le secrétaire perpétuel de l'illustre Compagnie s'exprime en ces termes : « Rien ne peut être plus utile que cette communication, non seulement « parce que les esprits ont besoin de s'enrichir des vues les uns des « autres, mais encore parce que différents pays ont différentes commo- « dités et différents avantages pour les sciences. La nature se montre « diversement aux divers habitants du monde; elle fournit aux uns des « sujets de réflexion qui manquent aux autres ; elle se déclare quelque- « fois plus ou moins, et enfin, pour découvrir, il n'y a pas trop de tout « ce qui peut nous être connu. » Voilà où est la vérité et la juste mesure, on ne gagne rien à les franchir.

Ces critiques, qui ne portent d'ailleurs que sur un point, l'exagération d'un principe excellent en lui-même, n'atteignent pas le fond de la pensée de M. Bouillier. Tout ce qu'il dit du dommage qui résulte de la dissémination et de l'isolement des différents foyers de la science, est d'une parfaite justesse. Il a raison aussi quand il soutient, avec un peu trop de rudesse peut-être, que le pouvoir ne suffit pas, mais qu'il faut

l'autorité de la science pour diriger et encourager des travaux scientifiques. Même ceux qui n'acceptent aucune de ses conclusions ne pourront s'empêcher de lire avec un vif intérêt le tableau animé qu'il leur présente de la vie des anciennes académies; ils souriront des épigrammes qu'il fait pleuvoir sur les adversaires ou les imitateurs compromettants de son système. Le livre tout entier est composé avec art, écrit avec talent, et plein d'une juvénile ardeur qu'on ne s'attendrait pas à rencontrer dans un ouvrage de cette nature.

AD. FRANCK.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT NATIONAL DE FRANCE.

ACADÉMIE FRANÇAISE.

L'Académie française a tenu, le jeudi 3 avril 1879, une séance publique pour la réception de M. Renan, élu en remplacement de M. Claude Bernard. M. Mézières a répondu au récipiendaire.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

M. le comte Ferdinand de Lasteyrie, membre libre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, est décédé à Paris, le 13 mai 1879.

ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

L'Académie des sciences morales et politiques a tenu, le samedi 21 juin, sa séance publique annuelle, sous la présidence de M. Vacherot.

La séance s'est ouverte par un discours du président annonçant, dans l'ordre suivant, les prix décernés et les sujets de prix proposés.

PRIX DÉCERNÉS.

Prix du budget. — Section de philosophie. — L'Académie avait proposé pour l'année 1875, et prorogé au 31 mars 1878, le sujet suivant: « De la philosophie « de l'école de Padoue. »

Ce prix, de la valeur de 1,500 francs, a été décerné à M. Mabilleau (Léopold), ancien élève de l'École normale supérieure, ancien membre de l'École française de Rome, et maître de conférences d'histoire de la philosophie à la faculté des lettres de Toulouse.

Section de morale. — L'Académie avait proposé, pour le concours de l'année 1876, et prorogé à l'année 1878, le sujet suivant : « Examiner et discuter ce qu'on doit « entendre par la moralité dans les œuvres d'art et d'imagination. »

Ce prix, de la valeur de 1,500 francs, a été décerné à M. Maillet (Eugène), docteur ès lettres et professeur de philosophie au lycée Louis-le-Grand.

Section de législation, droit public et jurisprudence. — L'Académie avait proposé, pour l'année 1878, le sujet suivant : « De la séparation des pouvoirs dans le droit « public français. Origine de cette règle politique, ses vicissitudes et ses développe- « ments; application qu'elle reçoit dans les divers États de l'Europe. »

Ce prix, de la valeur de 1,500 francs, a été décerné à M. Saint-Girons, docteur en droit, avocat à la Cour d'appel de Lyon.

L'Académie a accordé, en outre, trois mentions honorables : la première à M. Stéphane Berge, avocat à la Cour d'appel de Paris; la deuxième à M. de Ferron, préfet de l'Orne; la troisième à M. Fuzier Hermann, procureur de la République à Baugé (Maine-et-Loire).

Prix Léon Faucher. — Section d'économie politique et finances, statistique. — L'Académie avait proposé, pour l'année 1878, le sujet suivant : « Rechercher l'in- « fluence économique qu'ont exercée depuis un demi-siècle les moyens et les voies « de communication par terre et par mer. »

Ce prix, de la valeur de 3,000 francs, a été décerné à M. Lamane, membre de la Société d'économie politique. L'Académie a accordé, en outre, un second prix, de la valeur de 1,000 francs, à M. Alfred de Foville, ancien auditeur au Conseil d'État, chef de bureau au Ministère des finances.

Prix quinquennal fondé par feu M. le baron de Morogues. — L'Académie, cette année, n'a pas décerné de prix. Elle a accordé deux mentions honorables de 1,000 francs chacune : l'une à M. Siegfried, pour son ouvrage intitulé : *la Misère, son histoire, ses causes, ses remèdes*; l'autre à M. de la Landelle, pour son ouvrage intitulé : *Pauvres et Mendiants, roman des questions sociales.*

Prix Bordin. — Section d'histoire générale et philosophique. — L'Académie avait proposé, pour le concours de 1874, le sujet suivant, qu'elle a prorogé au 31 décembre 1877 : « Rechercher quelles ont été, en France, les relations des pouvoirs « judiciaires avec le régime politique, et spécialement par quelles causes les *parle- « ments* investis du pouvoir judiciaire ont été, soit à dessein, soit par le fait, beau- « coup plus contraires que favorables à l'établissement d'un *parlement général* associé « au gouvernement politique du pays. »

Ce prix n'a pas été décerné. L'Académie accorde une récompense de 2,000 francs

à M. Daniel Touzeaud, ancien magistrat, professeur à la Faculté libre de droit de Toulouse.

Prix triennal fondé par feu M. Achille-Edmond Halphen. — Ce prix, de la valeur de 1,500 francs, a été décerné à M. Marguerin, pour ses nombreux ouvrages et notamment pour les services qu'il a rendus à l'instruction primaire.

Prix Bischoffheim. — *Section d'économie politique et finances, statistique.* — L'Académie avait proposé, pour le concours de 1874, le sujet suivant, qu'elle a prorogé à l'année 1878 : « Du capital et des fonctions qu'il remplit dans l'économie sociale. « Montrer comment le capital se forme, s'amasse, se répartit, se conserve, et quels « services il rend à la production. Rechercher et exposer les règles qui devraient « présider à l'emploi du capital ainsi qu'à celui des richesses et revenus qu'il con« court à produire. »

Le prix, de la valeur de 5,000 francs, a été décerné à M. Alfred Jourdan, professeur à la Faculté de droit d'Aix. L'Académie a accordé, en outre, trois mentions honorables : la première, à M. Paixhans, inspecteur des chemins de fer, ancien maître des requêtes au Conseil d'État; la deuxième, à M. Parrot-Larivière, avocat, rédacteur du *Recueil général des Lois et Arrêts* et du *Journal du Palais;* le troisième, à l'auteur du mémoire inscrit sous le n° 7, auteur qui ne s'est pas fait connaître.

PRIX PROPOSÉS.

Prix du budget. — *Section de philosophie.* L'Académie avait proposé, pour l'année 1879, le sujet suivant : « Exposer et discuter les doctrines philosophiques qui « ramènent au seul fait de l'association les facultés de l'esprit humain et le moi lui« même. Rétablir les lois, les principes et les existences que les doctrines en question « tendent à dénaturer où à supprimer. »

Aucun mémoire n'ayant été déposé sur cette question, l'Académie le remet au concours pour l'année 1881.

Ce prix est de la valeur de 1,500 francs.

Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1880.

Section de morale. — L'Académie rappelle qu'elle a proposé, pour le concours de l'année 1880, le sujet suivant : « Exposer et apprécier la doctrine morale qui ressort « de l'analyse comparée des Morales d'Aristote. »

Ce prix est de la valeur de 1,500 francs.

Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut, le 31 décembre 1879.

Section de législation, droit public et jurisprudence. — L'Académie rappelle qu'elle a proposé, pour l'année 1880, le sujet suivant : « De l'extradition. »

Ce prix est de la valeur de 1,500 francs.

Les mémoires devront être déposés le 31 décembre 1879.

Section d'économie politique et finances, statistique. — L'Académie avait proposé, pour l'année 1878, le sujet suivant : « Du cours forcé des émissions fiduciaires et de ses effets en matière économique et commerciale. »

Dans les deux mémoires adressés à ce concours, le sujet n'a pas paru traité suffisamment. En conséquence, l'Académie remet la question au concours pour l'année 1881.

Ce prix est de la valeur de 1,500 francs.

Les mémoires devront être déposés le 31 décembre 1880.

L'Académie propose, en outre, pour l'année 1881, le sujet suivant : « La main-« d'œuvre et son prix. Rechercher et constater : 1° De quelles circonstances écono-« miques dépend le prix de la main-d'œuvre; 2° Quelle influence ont exercée et « exercent sur ce prix les progrès successifs du travail et de la richesse; 3° Quels « effets a sur ce prix l'état des esprits et des mœurs chez ceux dont il rétribue les « services. »

Ce prix est de la valeur de 1,500 francs.

Les mémoires devront être déposés le 30 novembre 1880.

Section d'histoire générale et philosophique. — L'Académie propose, pour l'année 1882, le sujet suivant : « Étudier l'origine et la nature du pouvoir royal à l'avè-« nement de Hugues Capet. Exposer l'histoire de ce pouvoir sous les six premiers « capétiens et particulièrement sous Louis VI et sous Louis VII.

« Les concurrents rechercheront comment, à une époque où le domaine royal « fort restreint ne s'agrandit guère d'une façon durable et où la puissance maté-« rielle de ces rois était fort inférieure à celle de quelques grands vassaux, cepen-« dant un pouvoir supérieur à l'autorité féodale se forme, se fortifie, augmente ses « attributions, son influence, ses droits et sa sphère d'action en France.

« C'est surtout dans les rapports de ce pouvoir avec la féodalité, avec l'Église, « avec les bourgeois des villes et les communes des campagnes, et en s'appuyant « toujours sur des documents originaux publiés et inédits, que les concurrents s'ef-« forceront de traiter ce sujet. »

Ce prix est de la valeur de 1,500 francs.

Les mémoires devront être déposés le 31 décembre 1881.

Prix Victor Cousin. — *Section de philosophie.* — L'Académie rappelle qu'elle a proposé, pour l'année 1881, le sujet suivant :

« La philosophie d'Origène. »

Le prix est de la valeur de 3,000 francs. Les mémoires devront être déposés le 31 décembre 1880.

Prix Odilon Barrot. — *Section de législation, droit public et jurisprudence.* — L'Académie avait proposé, pour le concours de l'année 1878, le sujet suivant :

« Quels ont été les vicissitudes et le caractère de la procédure civile et de la pro-« cédure criminelle en France et en Angleterre depuis le XIII° siècle jusqu'à nos jours, « et quelles améliorations pourraient être adoptées en France par suite de cette com-« paraison ? »

Deux mémoires seulement ont été adressés à l'Académie sur cette question si importante sous le rapport historique et sous le rapport juridique.

Le sujet n'est traité ni dans l'un ni dans l'autre de ces mémoires, qui sont de tout point insuffisants.

L'Académie remet cette question au concours pour l'année 1880.

Le prix est de la valeur de 7,500 francs.

Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut avant le 1er octobre 1880.

L'Académie rappelle qu'elle a proposé, pour l'année 1880, le sujet suivant :

« De l'institution du jury en France et en Angleterre. »

Le prix est de la valeur de 5,000 francs. Les mémoires devront être déposés le 31 octobre 1880.

Prix Léon Faucher. — Section d'économie politique, finances, statistique. — L'Académie rappelle qu'elle a proposé, pour l'année 1880, le sujet suivant : « Vie, travaux et œuvres de Louis Wolowski. En marquer les traits distinctifs et signaler les « services dont le droit et l'économie politique lui sont redevables. »

Le prix est de la valeur de 3,000 francs.

Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1879.

Prix Wolowski. — Section d'économie politique, finances, statistique. — Mme veuve Wolowski, voulant honorer la mémoire de son mari, M. Louis Wolowski, membre de l'Académie des sciences morales et politiques, et perpétuer le souvenir de son dévouement à la science, a, par acte notarié, en date du 1er mars 1878, fait donation à l'Académie d'une rente annuelle de 1,000 francs pour la fondation d'un prix triennal de 3,000 francs, qui devra porter le nom de *Prix Wolowski*.

L'Académie a décidé que ce prix serait décerné, sur la proposition des sections d'économie politique et de législation réunies, à l'ouvrage imprimé ou manuscrit, soit de législation, soit d'économie politique, que les deux sections auront jugé le plus digne de l'obtenir.

L'Académie propose, pour l'année 1882, le sujet suivant : « Des rapports entre le « droit et l'économie politique. Constater ces rapports, en préciser le caractère, étu« dier et signaler les causes qui les déterminent. »

Les mémoires devront être déposés le 31 décembre 1881.

Prix du comte Rossi. — Section d'économie politique, finances, statistique. — L'Académie propose, pour l'année 1881, le sujet suivant : « Du rôle de l'État dans l'ordre « économique. Rechercher et montrer quels sont, dans l'ordre économique, les be« soins dont la satisfaction requiert le concours de l'État et quelles règles doivent « présider à ce concours. On aura à constater ce qu'a été ce concours aux diverses « époques du passé; quel a été et quel est, en ce qui concerne ce concours, l'in« fluence de la civilisation, et quelles limites lui assigne l'intérêt public chez les na« tions qui aujourd'hui ont réalisé les plus grands progrès. »

Le prix est de la valeur de 5,000 francs. Les mémoires devront être déposés le 31 décembre 1880.

L'Académie propose, en outre, pour la même année 1881, le sujet suivant : « Des « coalitions et des grèves dans l'industrie, et de leur influence. »

Ce prix est de la valeur de 5,000 francs. Les mémoires devront être déposés le 31 octobre 1881.

Prix quinquennal fondé par feu M. le baron Félix de Beaujour. — L'Académie avait proposé, pour le concours de 1878, le sujet suivant : « De l'indigence aux différentes « époques de la civilisation. »

L'Académie ne décerne pas le prix. Elle maintient le sujet au concours en le restreignant et en le modifiant de la manière suivante : « De l'indigence depuis le « XVIe siècle inclusivement jusqu'à la révolution de 1789. Rechercher, en ce qui con« cerne l'indigence, l'influence exercée par les progrès de la civilisation et de la ri« chesse et signaler les principales causes qui ont pu contrarier ou amoindrir les effets « de ses progrès. »

Le prix est de la valeur de 5,000 francs.

Les mémoires devront être déposés le 31 octobre 1882.

L'Académie rappelle qu'elle a proposé, pour l'année 1881, le sujet suivant : « His« toire des établissements de charité avant et depuis 1789, en France. »

Le prix est de la valeur de 5,000 francs.
Les mémoires devront être déposés le 31 octobre 1881.

Prix Stassart. — *Section de morale.* — L'Académie rappelle qu'elle a proposé, pour l'année 1881, le sujet suivant : « Quels sont les éléments moraux nécessaires « au développement régulier de la démocratie dans les sociétés modernes ? »

Le prix est de la valeur de 3,000 francs. Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1880.

Prix Bordin. — *Section de morale.* — L'Académie avait proposé, pour le concours de l'année 1878, le sujet suivant : « Examen des systèmes sur la part et le « rôle de l'élément moral dans l'histoire. »

Aucun mémoire n'ayant été déposé sur cette question, l'Académie la remet au concours pour l'année 1881, en la modifiant de la manière suivante : « Examiner et « discuter les systèmes qui, depuis le XVIIIe siècle jusqu'à nos jours, nient ou « limitent à l'excès le rôle de la liberté humaine et de l'individu dans l'histoire. »

Ce prix est de la valeur de 2,500 francs. Les mémoires devront être déposés le 31 décembre 1880.

Section de législation, droit public et jurisprudence. — L'Académie rappelle qu'elle a prorogé à l'année 1880 le sujet suivant, qu'elle avait proposé pour le concours de 1877 : « Exposer les modifications qui, depuis le commencement du siècle, ont « été introduites, en France et à l'étranger, dans les lois relatives aux titres négo- « ciables par la voie de l'endossement et aux titres au porteur. Comparer, à cet égard, « les diverses législations, et en faire ressortir les avantages et les inconvénients. »

Le prix est de la valeur de 2,500 francs. Les mémoires devront être déposés le 31 décembre 1879.

L'Académie avait proposé, pour l'année 1879, le sujet suivant : « Exposer l'his- « toire de l'ordonnance criminelle de 1670; rechercher quelle a été son influence « sur l'administration de la justice et sur la législation qui lui a succédé à la fin du « XVIIIe siècle. »

Deux mémoires trop courts, très faibles et fort insuffisants, ont été déposés sur ce sujet. L'Académie remet la question au concours.

Ce prix est de la valeur de 2,500 francs.
Les mémoires devront être déposés le 1er octobre 1880.

Section d'économie politique et finances, statistique. — L'Académie rappelle qu'elle a proposé, pour l'année 1880, le sujet suivant : « Les grandes compagnies de com- « merce. »

Le prix est de la valeur de 2,500 francs.
Les mémoires devront être déposés le 15 octobre 1880.

Section d'histoire générale et philosophique. — L'Académie propose, pour l'année 1882, le sujet suivant : « De l'origine de la Pairie en France, de ses dévelop- « pements, de ses transformations et de ses attributions successives, depuis les temps « les plus reculés jusqu'en 1789. »

Le prix est de la valeur de 2,500 francs.
Les mémoires devront être déposés le 31 décembre 1881.

Prix Crouzet. — *Section de philosophie.* — L'Académie avait proposé le sujet suivant : « Examen critique des principaux systèmes de Théodicée depuis le « XVIIIe siècle. »

Aucun mémoire n'ayant été déposé sur cette question, l'Académie la remet au concours pour l'année 1881.

Les mémoires devront être déposés le 31 décembre 1880.

Après la proclamation et l'annonce de ces divers prix, M. Ch. Giraud, membre de l'Académie, a terminé la séance par la lecture d'une notice historique sur la vie et les travaux de M. le comte Sclopis de Salerano, associé étranger de l'Académie.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Histoire de l'Autriche-Hongrie, depuis les origines jusqu'à l'année 1878, par M. Louis Leger, professeur à l'École spéciale des langues orientales vivantes. Paris, librairie de Hachette, 1879, 1 vol. in-12 de II-641 pages avec 4 cartes.

La collection d'histoires publiée par la maison Hachette, sous la direction de M. Duruy, s'accroît de volumes nouveaux à mesure que les événements politiques attirent l'attention du public français sur une plus grande partie du monde. Après l'histoire de Russie, de M. Rambaud, vient l'histoire d'Autriche-Hongrie, de M. Leger. On s'étonne seulement que l'Allemagne n'ait pas encore eu son tour dans cette bibliothèque : ne juge-t-on pas le sujet assez important?

Raconter l'histoire de l'Autriche, ou, pour l'appeler du nom officiel qu'elle porte aujourd'hui, de l'Autriche-Hongrie, est une tâche difficile parce que l'unité fait défaut. Partout ailleurs, l'histoire d'une nation forme le fond, la trame du récit, et l'histoire de sa dynastie en reflète la destinée, les défaites et les succès. Il n'en est pas de même dans un État comme l'Autriche, dont l'ensemble s'est formé seulement en 1526, par l'union de trois groupes distincts par la race, les traditions et les institutions : le groupe autrichien, le groupe bohême et le groupe hongrois. La dynastie de Habsbourg était le seul lien qui les rattachât l'un à l'autre, et les efforts des empereurs pour amener l'unité par la centralisation, ont toujours échoué devant les droits historiques et les revendications nationales de ces différents groupes. L'effervescence des nationalités diverses et hostiles si étrangement mêlées dans l'Europe orientale, ont compliqué de nos jours les difficultés de la politique autrichienne, et l'attention de l'historien est ainsi forcée de s'éparpiller sur un grand nombre de faits divergents et pourtant connexes. M. Leger semble avoir parfaitement compris cette tâche délicate. Il a laissé au second plan, c'est-à-dire à sa place, l'histoire en quelque sorte extérieure de l'Autriche, pour s'occuper de l'histoire des peuples dont l'ensemble forme l'empire d'Autriche. Comme il le dit très justement : « Le titre d'empereur d'Allemagne a trop souvent fait oublier les titres « moins sonores, mais plus réels, de rois de Bohême et de Hongrie. On a été cher« cher l'histoire de l'Autriche en Suisse, en Allemagne, en Italie, dans les Pays-Bas, « partout enfin, sauf chez les nations et dans les pays sans lesquels il n'y aurait pas « eu de puissance autrichienne. » M. Leger a sagement insisté sur l'histoire des trois groupes fondamentaux de l'État autrichien, mettant en relief l'importance et le rôle

respectif de ces trois éléments, et aussi les tendances divergentes des nombreuses races qui habitent cet empire polyglotte. A cet égard, son livre se recommande au politique autant qu'à l'historien, sinon davantage. Dans une étude aussi complexe, la clarté est un mérite de premier ordre, et nous devons louer M. Leger de l'avoir abondamment répandue, non seulement par le bon ordre de son récit, mais aussi par les très utiles tableaux qui terminent le volume.

Métaphysique d'Aristote, traduite en français avec des notes perpétuelles, par J. Barthélemy-Saint-Hilaire, membre de l'Institut, sénateur. 3 vol. gr. in-8°, CCCXXXII-194, 473, 560 pages. Germer-Baillière.

Les trois volumes que M. Barthélemy-Saint-Hilaire vient d'ajouter à sa traduction générale d'Aristote complètent la série des œuvres philosophiques. Dans une longue introduction, l'auteur a examiné d'abord la valeur de la *Métaphysique* d'Aristote, et ensuite il a étudié la nature propre de la métaphysique dans ses rapports avec la religion et avec la science. A la suite de cette préface vient une Dissertation spéciale sur la composition de la *Métaphysique* d'Aristote, qui n'est pas un ouvrage régulier; d'après le jugement de M. Barthélemy-Saint-Hilaire, elle n'est qu'une succession de fragments mal ordonnés qu'il est impossible de ranger dans un ordre meilleur. Pour la traduction des quatorze livres de la *Métaphysique*, M. Barthélemy-Saint-Hilaire s'est efforcé d'éclaircir les passages obscurs et de porter dans ces ruines une lumière dont elles ont souvent besoin. En général on a exagéré les difficultés que présente le texte; et, avec le secours du Commentaire d'Alexandre d'Aphrodise et des commentateurs modernes tels que MM. Schwegler et Bonitz, on peut presque toujours pénétrer le sens véritable de ce grand ouvrage, auquel Aristote n'a pas pu mettre la dernière main, mais qui est bien authentique. Une table très ample des matières termine le III° volume; et, par son étendue, elle facilite toutes les recherches.

Cette traduction nouvelle de la *Métaphysique* d'Aristote est dédiée à la mémoire de M. Victor Cousin qui, le premier parmi nous, traduisait le IV° et le XII° livre, voilà près de cinquante ans.

TABLE.

FIN DE LA TABLE.

JOURNAL

DES SAVANTS.

JUILLET 1879.

L'uomo deliquente in rapporto all' antropologia, giurisprudenza e alle discipline carcerarie, del professore Cesare Lombroso, aggiuntavi la teoria della tutela penale, del prof. avv. F. Poletti, 2ª edizione completamente rifusa. Roma-Torino, 1878, in-8°.

De même que l'anatomie pathologique vient souvent éclairer les obscurités de tel ou tel point de la physiologie, les indications que nous fournissent les observations faites sur les criminels et le mouvement de la criminalité jettent de fréquentes clartés sur la science de l'homme et ses applications à la direction des sociétés. Frappés de cette vérité, un grand nombre de moralistes, de médecins et de légistes, ont, depuis un demi-siècle, pris pour objet de leurs études ce qu'on pourrait appeler l'étiologie et la psychologie du crime. Les criminels, les classes dangereuses ou dépravées ont fourni matière, tant en France qu'à l'étranger, à des ouvrages intéressants. Mais chaque jour on recueille des données nouvelles, on grossit la collection de documents à consulter, et l'œuvre, plusieurs fois recommencée, se trouve ainsi bientôt à refaire.

Un professeur de l'Université de Turin, le Dr Cesare Lombroso, auquel divers travaux sur la médecine mentale ont valu un rang éminent entre les médecins aliénistes de l'Italie, entreprit de grouper, dans un traité spécial, les résultats principaux auxquels conduit, selon son appréciation, la science de la criminalité. Il joignit au fruit des investigations de ses devanciers ses propres observations. On n'avait point encore abordé ce sujet avec tant de largeur et un tel appareil de preuves,

en l'envisageant sous des aspects si divers. Aussi le livre eut-il du succès, malgré les lacunes qu'on y pouvait encore signaler. Encouragé par l'accueil que le public avait fait à son travail, M. Lombroso en offre aujourd'hui une seconde édition fort améliorée, et qui est tout à fait digne de l'attention des esprits sérieux.

Si quelques parties n'ont été qu'esquissées et attendent les pièces à l'appui, il en est d'autres où la matière a été amplement élaborée. Tout ce qui concerne le criminel est exposé et discuté avec une érudition et une lucidité qui donnent un prix particulier à l'œuvre. Le seul énoncé des dix-huit chapitres et des appendices qu'embrasse le travail, suffit à démontrer que le Dr Lombroso n'a entendu négliger aucune des faces de son sujet. Il s'attache à mettre à la fois en relief l'homme physique et l'homme moral. Il passe en revue tout ce qui est de nature à nous expliquer la genèse et la spécialisation du crime. Au chapitre Ier, il nous fait connaître la constitution anatomique qui prédomine chez les malfaiteurs; il signale la configuration la plus habituelle de leur crâne, en comparant la forme de 101 crânes par lui rassemblés. Il présente, au chapitre II, des considératiens sur la physionomie et la complexion des criminels, et il nous en donne, dans les planches intercalées au texte, de curieux spécimens. Ceci l'amène à parler, au chapitre suivant, du *tatouage* que se pratiquent fréquemment sur diverses parties du corps les malfaiteurs, dont il nous montre, au chapitre IV, l'insensibilité physique habituelle, et, au chapitre V, la propension au suicide. L'étude des affections, des passions des criminels remplit tout un chapitre, et conduit l'auteur à traiter, dans deux autres, de la récidive, des diverses causes qui font persévérer le criminel dans son genre de vie, des influences propres à l'y arracher, à savoir : la religion, les idées morales, le remords, etc. Le chapitre X est consacré à l'examen des facultés intellectuelles des criminels, du degré comparatif de culture mentale et d'instruction qu'ils offrent, ainsi que des vices et des habitudes qui apparaissent prédominants chez eux. Ce sujet se lie à des considérations sur leur argot, leur écriture, leur littérature, objet des chapitres XI, XII et XIII. Au chapitre XIV, le Dr Lombroso passe à la recherche des causes extrinsèques qui engendrent le crime, causes pathologiques, physico-morales ou purement sociales, et cette distinction fournit une division toute naturelle de l'étiologie du crime. Dans le chapitre spécial qu'il consacre aux causes sociales, l'auteur s'étend sur les associations de malfaiteurs. La question de l'atavisme, des penchants pervers, est abordée au chapitre XVII. Sous le titre de *thérapeutique du délit*, il est traité, au chapitre XVIII, de la police criminelle et du système péniten-

tiaire étudiés dans leur rapport avec le mouvement de la criminalité. Quelques développements des matières précédemment exposées, des relevés statistiques et des tableaux numériques, et la relation de divers cas de crimes dus à la folie, composent les appendices. Je reviendrai plus bas sur la *théorie de la tutelle pénale*, dont M. Poletti a fait suivre l'ouvrage.

M. Lombroso habite un pays où malheureusement les crimes abondent, où les mauvais penchants acquièrent souvent un grand degré de violence. Les occasions n'y sont donc pas rares d'observer des malfaiteurs de profession. Chargé, pendant plusieurs années, du manicome de Pavie, appelé par son service de médecine légale à inspecter les prévenus et les prisonniers, M. Lombroso a été plus en situation qu'un autre de connaître les criminels, et ceux-ci, n'ayant plus à redouter la sentence du juge quand ils s'entretenaient avec lui, se sont mieux laissé voir tels qu'ils étaient. Le savant professeur de Turin a pu recueillir de la sorte une foule de faits curieux qu'il a rapprochés de ceux que lui a fournis une vaste lecture. Il a consciencieusement interrogé tout ce qu'on a publié sur son sujet en Italie, en France, en Allemagne, en Angleterre et ailleurs, et ce sont ces nombreuses informations qu'il a distribuées dans son ouvrage sous les différents chefs indiqués ci-dessus. A côté de ce travail d'observateur et d'érudit se placent les idées du philosophe, du médecin légiste, du criminaliste, ou, pour mieux dire, M. Lombroso a essayé, comme l'indique le titre de son ouvrage, de tirer des précieuses données par lui rassemblées des applications à l'anthropologie, à la jurisprudence et à la science pénitentiaire. Son travail se présente donc sous un double aspect, mais, disons-le tout de suite, en ce qui touche les applications que mentionne le titre, le livre qu'il a composé n'apporte pas, à beaucoup près, au lecteur, les mêmes lumières que pour ce qui touche à la connaissance de la dégénérescence, de la dégradation de la personnalité physique et morale de l'homme. Aussi est-ce à ce que l'auteur nous dit du criminel que je m'attacherai de préférence.

La pensée qui domine chez l'éminent aliéniste de Turin, c'est que le malfaiteur de profession se rapproche de l'homme à l'état sauvage. Livré par ses penchants pervers, l'absence ou le vice de l'éducation, aux instincts féroces et dépravés existant chez lui, rompant avec la société dont il se déclare l'ennemi, le criminel endurci redescend plusieurs échelons de la civilisation, et revient comme à la condition de l'homme primitif. On pourrait le comparer à ces animaux domestiques abandonnés dans les déserts ou les forêts, et qui finissent par reprendre les ha-

bitudes et le type qu'a leur espèce à l'état sauvage. Si le malfaiteur s'associe à plusieurs de ses semblables pour commettre en commun le crime, la petite société qui naît de cette agrégation reproduit les traits propres à ces peuplades barbares chez lesquelles l'organisation se réduit à ce qu'il y a de plus élémentaire dans le droit, et où ce droit est sanctionné par une discipline implacable et brutale. Voilà ce que nous montrent ces bandes de malfaiteurs, ces compagnies de brigands si répandues en Italie, ces associations redoutables, telles que la *camorra*, la *mafia*, sur lesquelles notre auteur nous apporte de curieux renseignements. Elles déterminent dans l'Italie méridionale et la Sicile un tel effroi, qu'elles paralysent souvent l'action du jury et arrachent par la peur les plus scandaleux verdicts, l'acquittement même de ceux qui se déclarent hautement coupables. Ces associations ont leurs statuts, leurs coutumes, non écrites, mais traditionnelles, leur organisation fondée sur des habitudes de vie toutes déprédatrices, où chaque membre a ses attributions et ses devoirs, auxquels il ne peut se soustraire sans s'exposer à le payer de sa vie. Tantôt c'est le sort qui désigne celui qui doit frapper, tantôt c'est la volonté du chef qui choisit l'assassin dont il a reconnu l'aptitude spéciale; parfois deux complices sont marqués à l'avance, l'un doit commettre le meurtre, et l'autre, si le crime vient à être découvert, si l'auteur en est arrêté, doit assumer sur sa tête toute la culpabilité, se dénoncer à la justice et subir, en place du véritable assassin, le châtiment qu'elle inflige, héroïsme commandé par le chef, et qui vaut à celui auquel il incombe une grande réputation parmi les compagnons, s'il échappe, un grade plus élevé dans la hiérarchie de la bande.

Cette ressemblance du criminel et du sauvage, ce n'est pas seulement dans l'ordre moral qu'elle s'offre à M. Lombroso, il croit la pouvoir aussi établir dans l'ordre physique. Il signale des analogies de forme entre le crâne de bon nombre de malfaiteurs et celui qui prédomine chez des races fort inférieures. L'insensibilité corporelle du malfaiteur, il la retrouve chez le sauvage. Une pratique qui concerne plus l'homme physique que l'homme moral lui fournit un autre trait de ressemblance: c'est le tatouage dont j'ai parlé plus haut. Le Dr Lombroso a pu s'assurer combien elle est usitée dans la classe d'hommes où se recrutent les criminels, et les planches qui accompagnent son livre nous donnent divers spécimens des bizarres inventions qu'elle suggère aux malfaiteurs. Ceux-ci se gravent souvent sur telle ou telle partie du corps, en la mutilant, les plus étranges figures. Il est manifeste, à l'inspection de quelques-uns de ces tatouages, que ceux qui les ont pratiqués avaient,

pour résister à la douleur, la même énergie qu'on a constatée chez tant de sauvages, et qui les conduit à se martyriser de mille manières pour s'imprimer des signes de distinction et des marques d'honneur. Plusieurs des tatouages que M. Lombroso signale paraissent procéder des mêmes idées qui ont donné naissance, chez certaines tribus, à un tel usage. Il semble que le criminel qui se tatoue éprouve le besoin d'exprimer ainsi d'une façon plus durable et plus énergique sa volonté de persévérer dans tel ou tel sentiment, de consacrer d'une manière indélébile un souvenir qui lui est précieux, un acte dont il est fier. C'est le même mobile qui pousse l'homme à s'imprimer ces stigmates religieux lui rappelant un vœu, une pénitence, une dévotion. De pareils stigmates s'observent chez des ascètes dans l'Hindoustan, chez des bonzes de l'Indo-Chine et de la Chine; ils étaient usités chez les pèlerins au moyen âge, et l'emploi s'en est perpétué jusqu'à nos jours au pèlerinage de Notre-Dame de Lorette, ainsi que nous l'apprend M. Lombroso, qui a retrouvé la marque du pèlerin sur le corps de plusieurs prisonniers[1].

Faut-il regarder cette sorte de retour à l'état sauvage qui s'opère chez le malfaiteur comme un phénomène d'atavisme? Doit-on attribuer en particulier à une semblable cause cette propension au tatouage si caractéristique dans les classes inférieures ou dégradées, et notamment chez les galériens? Le Dr Lombroso incline pour l'affirmative. Je ne saurais partager son opinion. S'il y avait là un fait d'atavisme, pourquoi ne verrait-on pas, par la même cause, reparaître en pleine culture sociale l'anthropophagie, l'usage de scalper son ennemi? Que l'homme replacé dans des conditions morales et matérielles, analogues à celles où il se trouvait avant l'état de civilisation, reprenne quelques-unes des habitudes de la vie sauvage, cela s'explique facilement par la corrélation du genre de vie et des milieux, mais cela n'implique nullement que des instincts spéciaux soient passés par transmission héréditaire en sautant des centaines de générations. Assurément les tendances ou plutôt les imperfections morales qui prédominent chez les malfaiteurs, telles que la paresse, la légèreté d'esprit, l'imprévoyance, s'observent également chez les populations sauvages et barbares; notre

[1] Il existe encore, aux environs de Lorette, ce qu'on appelle des *marcatori*, qui impriment, pour une rétribution de 60 à 80 centimes, sur le corps des pèlerins une image sacrée, consistant soit en une sphère surmontée d'une croix, en un crucifix, soit en un cœur entouré de cierges, en une image du Saint-Sacrement ou de quelque saint patron. Cette opération douloureuse entraîne souvent, pour celui sur lequel elle est pratiquée, des maladies graves, érésipèles, phlegmons, gangrène, etc.

auteur l'a constaté; mais il ne suit pas de là que ces défauts soient un effet de l'atavisme. Ils tiennent à la nature même de l'homme jeté dans certaines conditions, dépourvu de certaines lumières, et, s'il y a parfois transmission héréditaire de quelque vice, du penchant au crime, comme l'attestent plusieurs exemples que signale notre auteur[1], c'est d'une génération à la suivante ou à une très voisine qu'elle s'opère, et non d'une génération à des générations fort distantes, à travers des âges différents.

Il me semble que le Dr Lombroso, bien qu'accordant une réelle influence aux milieux, ne leur a pas fait une part suffisante, et si, comme il le reconnaît, l'imitation joue un rôle dans la production du crime, ce genre d'action, qu'exerce le contact des hommes et des idées sur des natures déjà vicieuses, doit avoir une puissance considérable. La littérature malsaine, comme la mauvaise compagnie, déprave des esprits mal équilibrés. C'eût été le lieu d'en réunir des preuves dans l'intéressant chapitre que le savant professeur de Turin consacre à la littérature des criminels. Il y fait à la littérature française, qui a été parfois chercher ses héros et ses types dans la boue et l'infamie, des reproches qui ne sont pas sans fondement, mais ces reproches eussent demandé des témoignages à l'appui. On aurait alors pu plus justement apprécier l'influence néfaste que de pareilles peintures ont exercée sur les actes, en corrompant les imaginations.

Pour apprécier avec quelque rigueur le mouvement de la criminalité et y faire découvrir des lois dont l'anthropologiste et le législateur puissent déduire d'utiles conséquences, il serait besoin d'un grand travail statistique comparé; ce travail n'a point encore été achevé. Un publiciste l'avait commencé, Guerry, et il en a jeté les bases dans un livre

[1] On ne peut nier que les mauvais instincts ne puissent être héréditaires comme les bonnes qualités; maintes observations attestent que nous héritons souvent des aptitudes et des penchants d'un de nos ascendants, père, mère, aïeul, aïeule et même au delà. Mais on peut aussi prendre pour un effet de l'hérédité ce qui n'est que le résultat de l'éducation et de l'exemple. Dans les familles de malfaiteurs, l'enfant a constamment le crime sous les yeux. Les arbres généalogiques du crime que le Dr Lombroso nous donne (p. 268) ne sauraient, pour ce motif, être regardés comme tout à fait concluants. Il est plus facile de constater l'influence de l'hérédité pour les maladies mentales, parce que la folie ne saurait être le produit de l'éducation. C'est aussi l'éducation et l'exemple qui peuvent agir là ou l'on suppose une influence de race, comme le Dr Lombroso l'admet chez les Juifs et les *Zingari* ou Gitanos. Il est avéré, par exemple, que le penchant au vol était général chez certains peuples sauvages, d'où il a disparu après qu'ils eurent été élevés à un certain degré de civilisation par leur conversion au christianisme.

dont j'ai rendu compte ailleurs[1]. Il n'a malheureusement point été conçu sous une forme qui permette d'en saisir aisément les résultats. Guerry usa sa vie dans ce long labeur, qui n'a point été repris depuis sur la large base qu'il avait adoptée, et avec la méthode sévère de la critique exigeante qu'il y apportait. On a publié sans doute quelques statistiques partielles excellentes, en France notamment, mais, pour tirer profit des documents de ce genre imprimés dans divers pays, il faut d'abord les rendre comparables en s'attachant à en ramener les éléments numériques à des catégories identiques. C'est ce que le Dr Lombroso a négligé de faire. La partie statistique de son ouvrage est insuffisante; mais, il faut le dire à sa décharge, il n'en trouvait pas les éléments préparés, et, pour se mettre en possession de quelques données positives, il lui aurait fallu se livrer à un travail préalable qui exigeait bien des années. L'Italie, en particulier, ne lui apportait que des relevés fort incomplets et des évaluations souvent très vagues. On ne saurait donc tirer de conséquences définitives des chiffres que M. Lombroso nous met sous les yeux, et ceux mêmes qui sont le mieux établis nous apprennent peu de chose, à raison de l'absence d'homogénéité existant dans les classifications ou plutôt dans les répartitions qu'il reproduit, les distinctions adoptées par la procédure criminelle en Italie différant de celles que le code a consacrées en France, que le juge fait prévaloir en Angleterre.

Tout ce qu'on a pu constater, ce sont quelques faits saillants qui ressortent de certains chiffres, dont l'écart est assez prononcé pour que le résultat subsiste alors même que les totaux auxquels on se réfère ne seraient que très approximatifs. Ainsi, quand nous voyons en Italie, sur 3,287 meurtres, 1,734 qui ont été reconnus comme ayant eu pour mobile la vengeance, la *vendetta*, tandis qu'en France, sur 10,000 meurtres ou tentatives de meurtres, nous n'en trouvons notés que 50 attribués au même mobile, il faut bien reconnaître, alors même qu'il y aurait des erreurs de plusieurs dizaines d'unités, que, dans le premier de ces pays, la vengeance est une passion autrement impétueuse que dans le second. Ce sont des faits de cette nature que l'anthropologiste doit soigneusement enregistrer; mais, s'il faut faire la part de la race, comme le montre notre auteur, il faut encore faire davantage celle du genre de vie et des institutions qui correspondent à un état de civilisation donné, et, si l'on voit les oscillations de la criminalité conserver dans telle con-

[1] Voy. l'article intitulé : *Du mouvement moral des sociétés, d'après les derniers résultats de la statistique*, dans la *Revue des Deux-Mondes* du 15 septembre 1860.

trée une triste uniformité, cela tient à ce que les conditions de la société n'y subissent en réalité que de légères fluctuations, quoique les institutions politiques aient pu changer. Mais on n'en constate pas moins une influence exercée à la longue par la législation, parce que celle-ci modifie les habitudes et le mode d'existence. On voit par exemple, si la loi se montre d'une extrême indulgence pour une catégorie de délits, ou si l'autorité apporte dans la répression une grande faiblesse, ces délits se multiplier. Cela a au moins été vérifié pour les délits qui dépendent plus directement de tel ou tel état de la société; et la relation inverse généralement observée entre l'accroissement des délits contre les personnes et l'accroissement des délits contre la propriété en est une démonstration décisive. Lors même que l'on considérerait le crime comme l'unique effet d'une prédisposition de l'organisme due surtout à l'hérédité, il faudrait faire la part de ces causes sociales, puisqu'on a reconnu que de pareilles causes jouent un grand rôle dans la production de l'aliénation mentale, laquelle a son origine dans une prédisposition cérébrale ou nerveuse ordinairement héritée des ascendants.

Les statistiques prouvent, on le sait, que les maladies mentales deviennent d'autant plus fréquentes en un pays, que le genre de vie est plus excitant ou plus agité. M. Lombroso s'en est lui-même convaincu dans une intéressante brochure publiée récemment sous le titre : *De l'accroissement des délits en Italie et des moyens d'y remédier*[1]. Il nous montre le chiffre des délits croissant par suite de certaines influences politiques et économiques. Ces considérations me semblent de nature à infirmer quelques-unes des conséquences auxquelles conduit ce que dit notre auteur de la thérapeutique du délit. Certes il y a beaucoup à apprendre dans le chapitre où M. Lombroso passe en revue les moyens préventifs, prophylactiques, pénitentiaires, ceux qu'emploient la police et la justice, la philanthropie et l'administration de la sûreté publique, tels que les sociétés d'assurances contre le crime, les espions ou *détectives*, la recherche des coupables à l'aide du télégraphe, de la photographie[2], les associations internationales pour la répression du crime, la détention préventive, la taxe sur le vin, les sociétés de patronage

[1] *Sull'incremento del delitto in Italia e su i mezzi per arrestarlo*, Roma. Torino, Firenze, 1879.

[2] Que les photographies que fait exécuter la police soient devenues un moyen de mettre sur les traces du coupable, cela n'a rien que de fort naturel, mais ce qui est étrange, c'est que des malfaiteurs aient pu fournir eux-mêmes, par l'emploi d'un tel moyen, des preuves accablantes contre eux. Le Dr Lombroso cite trois scélérats de Ravenne qui, ayant assassiné un de leurs camarades, et tout fiers d'un tel forfait, s'étaient fait photographier dans l'action de commettre le crime. La photographie, re-

pour l'enfance, les colonies agricoles, les *lodging-houses*, les *ragged-schools*, les châtiments corporels, la privation d'aliments, l'amende, l'emprisonnement cellulaire ou sous d'autres formes, la déportation, la peine de mort, etc. Mais notre auteur est, à mon avis, par trop enclin à soutenir l'inefficacité de tous ces moyens pour corriger le coupable.

Sans doute, pour certains caractères indomptables, certains individus profondément pervertis, les divers moyens auxquels on peut avoir recours sont le plus ordinairement impuissants. On peut les mettre dans l'impossibilité matérielle de mal faire, mais on ne les améliore pas. Il arrive alors aux efforts de la philanthropie et aux institutions judiciaires ce qui a lieu pour l'éducation; ils échouent en présence de penchants absolument mauvais, et où tout sens moral est absent. Ces criminels incorrigibles rentrent en fait dans la catégorie des fous dangereux et méchants. Ils ne sont pas plus curables, et c'est perdre son temps que de tenter de les moraliser. Ils se jouent, par des dehors hypocrites, des bonnes âmes qui s'imaginent y avoir réussi. Mais, à côté des natures perverses ou irrémédiablement dépravées, il y a une foule d'êtres que l'exemple a démoralisés, que la misère ou la passion a poussés, qui sont simplement faciles à entraîner au mal, sans avoir une méchanceté congéniale. C'est en vue de ceux-là surtout que sont établis les moyens prophylactiques et correctifs. Confondre de tels criminels avec ceux qu'une sorte de fatalité voue à la vie de malfaiteurs serait une erreur grave et fort préjudiciable à la société. L'expérience de tous les jours démontre l'efficacité d'une discipline sévère pour faire observer certains devoirs, la puissance des habitudes imposées et des lois rigoureusement exécutées. Or, comme il est impossible de sonder assez profondément l'âme humaine pour découvrir si elle est irrévocablement pervertie, si la constitution morale de l'individu est absolument réfrac-

trouvée par la police, fournit contre eux une preuve irrécusable, et notre auteur a reproduit dans une planche ce curieux monument d'une férocité où l'absence du sens moral n'a jamais été poussée plus loin. Il n'est pas rare, au reste, de rencontrer, tant en Italie qu'en France, en Angleterre et ailleurs, des assassins qui tirent gloire du meurtre qu'ils ont commis. Ils s'en vantent comme d'une prouesse, et l'on a pu constater que, chez certaines bandes de scélérats, la honte consiste à ne pouvoir citer quelque meurtre auquel on ait pris part. L'assassinat devient alors une véritable profession, et, pour s'y exercer, le malfaiteur frappe des passants à lui inconnus, dans la seule intention de montrer ce dont il est capable. Si les *bravi* ne se rencontrent plus aujourd'hui en Italie en aussi grand nombre que par le passé, on en peut cependant encore signaler. Le malfaiteur arrive ainsi à être en état de guerre permanent avec la société, et manifeste à son égard les mêmes sentiments que le sauvage nourrit pour la tribu ennemie. (Voy. Lombroso, *ouv. cit.*, p. 112, 113.)

taire à toute amélioration, on ne doit pas se rebuter dans les tentatives pour corriger le criminel, lors même qu'il y a peu de chance de succès.

Le Dr Lombroso, croyant peu à l'efficacité des systèmes pénitentiaires et des modes de châtiment qui ont été préconisés par de modernes publicistes, propose la création de véritables manicomes pour les criminels, et veut qu'on rapproche les prisons des asiles d'aliénés. Les divisions à introduire dans ces manicomes, d'une destination spéciale, devraient être plutôt en rapport avec la nature des criminels qu'avec les délits ou les crimes ayant entraîné la condamnation. On ne manquera pas d'objecter, à un tel système de pénalité, qu'il porterait une certaine atteinte au principe de l'égalité devant la loi.

Ce n'est point, au reste, ici le lieu de discuter le mode pénitentiaire que recommande notre auteur. Je me contente d'appeler les méditations du législateur sur quelques-unes des critiques qu'il dirige contre la discipline et la tenue de nos maisons de correction, de force, de reclusion, contre les bagnes et les prisons en général. Elles peuvent être fondées, mais des difficultés s'opposent, dans la pratique, aussi bien en France qu'en Italie, à l'établissement d'un système plus rationnel, dont l'effet est encore à expérimenter. Peut-être le Dr Lombroso n'en tient-il pas assez de compte.

On peut, au demeurant, ne point partager les vues principales du Dr Lombroso et se rencontrer avec lui sur une foule de points secondaires. Riche comme est son livre de réflexions de tout genre et d'informations neuves ou peu connues, il apporte à bien des questions, se rattachant à la criminalité, un contingent de données précieuses.

La conséquence qui ressort avec le plus d'évidence du travail du savant professeur de Turin, c'est la nature éminemment complexe des causes qui produisent la criminalité, et l'étroite liaison où elle est, d'une part avec l'organisation physique, de l'autre avec le genre de vie de l'individu. Elle a certainement ses lois, mais on est loin de les avoir nettement saisies, et ces lois elles-mêmes, fussent-elles découvertes, garderaient toujours l'énorme part de contingence qui caractérise les faits d'ordre social.

On descend par une gradation continue du crime au délit, du délit à la faute capitale, de la faute capitale à la faute vénielle. Le criminel, envisagé psychologiquement, ne constitue pas une espèce, à beaucoup près aussi tranchée, aussi clairement caractérisée, que semble l'admettre le Dr Lombroso. Étudier le crime, c'est étudier l'homme sous le rapport moral, car l'homme est essentiellement pécheur et faillible. Quand la législation criminelle se borne à examiner la nature et le

degré des peines qu'il convient d'infliger à telle catégorie de délits, en vue d'assurer la sécurité et le bon ordre de la société, elle peut se dispenser d'entrer dans l'étude des différentes causes qui poussent à accomplir les actes que la loi criminelle condamne; mais, lorsqu'on essaye, comme notre auteur, de remonter au principe même des délits refrénés par cette loi, on est obligé d'étudier le cœur humain et l'existence humaine dans leurs divers mobiles. Le sujet s'agrandit tellement, qu'il ne suffit plus de quelques résumés, tout clairs et bien conçus qu'ils soient. Il y a là matière à presque autant d'ouvrages qu'il s'offre de classes de méfaits. Voilà pourquoi, malgré les développements dans lesquels est entré M. Lombroso, son livre nous laisse encore ignorant ou perplexe sur une foule de points, pourquoi il s'est vu contraint d'effleurer simplement nombre de questions par lui indiquées.

La dissertation que M. F. Poletti a jointe en appendice au livre du Dr Lombroso, et qui comprend sept chapitres, bien que complétant le travail du savant médecin de Turin, n'est pas toujours en parfaite unité d'idées avec lui. M. Poletti y propose toute une théorie de ce qu'il appelle *la tutelle pénale*. Il y traite successivement *des théories et de la science du droit pénal; des théories et de la législation pénales; du délit dans ses rapports avec l'économie de l'espèce humaine; de l'imputabilité; de la volonté considérée comme cause déterminante du délit; des lois destinées à restreindre le délit et de l'évolution historique de celui-ci; de la peine et de la tutelle pénale*. Le jurisconsulte italien cherche à mettre en relief, par la marche qu'a suivie la pénalité, le caractère qu'elle doit revêtir dans la société moderne. Il oppose le principe sur lequel elle a jadis reposé à celui qu'on lui a substitué depuis Beccaria, principes contradictoires, entre lesquels on a vainement tenté une conciliation. On eût désiré rencontrer dans ce travail moins de principes abstraits et plus de données tirées de l'application. Tel n'est pas le défaut qu'on peut adresser à l'ouvrage du Dr Lombroso, qui sacrifie, au contraire, quelque peu les principes aux opinions qu'il puise dans la connaissance expérimentale du criminel. Jadis la loi ne considérait que l'acte criminel en lui-même; aujourd'hui elle se préoccupe de l'imputabilité, et cette préoccupation a amené l'adoucissement de la pénalité et l'accroissement de la commisération pour le délinquant. Mais comment mesurer exactement le degré de responsabilité? Pour y réussir, il faudrait résoudre ce terrible problème du libre arbitre, agité depuis tant de siècles par les philosophes et les théologiens sans qu'on soit parvenu à en dissiper les désespérantes obscurités.

Alfred MAURY.

Fragmenta philosophorum graecorum collegit, recensuit, vertit, annotationibus et prolegomenis illustravit, indicibus instruxit Fr. Guil. Aug. Mullach, vol. I, Parisiis, 1860; vol. II, 1867. Bibliothèque grecque-latine d'Ambroise-Firmin Didot.

DEUXIÈME ARTICLE [1].

Dans l'immense et confuse variété des documents que réunit la collection de M. Mullach, quelle part faut-il faire aux textes vraiment authentiques? Posée d'une manière trop générale, cette question ne serait guère susceptible d'une réponse précise. Essayons pourtant d'examiner, sur quelques exemples, les garanties que nous offrent des fragments d'origines si diverses, quand ils sont cités avec mention formelle de leur origine. Il y faudra considérer d'abord le fond des idées, puis le style, et, à l'occasion du style, nous relèverons en note quelques-unes des variantes qui montrent le progrès accompli par la critique, dans la recension des textes originaux.

Au premier point de vue, une traduction en langue moderne suffit, à la rigueur, pour éclairer nos jugements. Ainsi, parmi les fragments qui portent le nom d'Orphée, l'un des plus longs nous montre très évidemment les caractères d'une composition assez moderne, postérieure de deux et peut-être de trois siècles à l'ère chrétienne. On en jugera sans peine par la traduction suivante, quoiqu'elle ne puisse laisser voir un grand nombre de ces expressions poétiques familières à l'hellénisme des judéo-chrétiens d'Alexandrie[2]:

« Je parlerai à ceux qui ont le droit de m'entendre; fermez l'oreille[3], « profanes qui fuyez les prescriptions de la loi divine imposée à tous. « Pour toi, fils de la lune aux rayons lumineux, Musée, écoute-moi. Je « te révélerai la vérité, de peur que les pensées qui occupaient ton cœur

[1] Voir, pour le premier article, le cahier de mai, p. 314.

[2] Euseb. *Præp. Ev.* XIII, 12. Cf. Justin martyr, *Cohort.* p. 18, éd. Rob. Est. qui cite le morceau moins complet et avec des variantes; puis, le même Justin, *De Monarchia Dei*, p. 166, éd. Est. et Clément d'Alex. *Cohort.*, p. 63, éd. Pott., et Cyrille, *Contra Julianum*, p. 26, qui le citent aussi partiellement.

[3] M. Mullach corrige le second vers en s'appuyant sur un texte de Platon, *Banquet*, p. 218, B, qui paraît avoir eu sous les yeux une adjuration analogue, empruntée aux formules des mystères.

« ne te privent d'une éternité heureuse. Tiens tes regards fixés vers la « raison divine, et tourne vers elle le vase de ton intelligence. Entre « bien dans le sentier, ne regarde que le fabricateur éternel de l'univers. « L'antique parole le met en lumière. Seul il est parfait; rien ne se par- « fait sans lui. Il circule dans tout. . . . .

« Jamais les yeux mortels ne l'aperçoivent. L'esprit seul le voit. Ce « n'est pas lui qui du bien fait sortir le mal pour les mortels. L'amour « et la haine lui obéissent ainsi que la peste et la guerre, la douleur et « les larmes. Il n'a point un second. Ta vue saisira tout quand tu l'auras « vu lui-même. Auparavant, je te montrerai, mon fils, son action sur « la terre, partout où je reconnais la trace et la main puissante du Dieu « fort. Mais, lui-même, je ne le vois point. Un dernier nuage me le « cache à moi-même, dix fois plus épais pour le reste des hommes. Car il « est impossible à tous de le voir agir, si ce n'est à cet homme unique, « rejeton de la race chaldéenne, qui connaissait et la marche des astres « et le cercle que suit autour de la terre la sphère céleste en équilibre « sur son axe. Sa main dirige le souffle des vents et le mouvement des « flots. Il fait jaillir l'éclat du feu puissant. Pour lui, il se tient au som- « met immobile des cieux sur un trône d'or. La terre est sous ses pieds. Il « étend sa main droite jusqu'aux limites de l'Océan. Les montagnes fré- « missent dans leurs entrailles, ne pouvant résister à sa volonté puis- « sante. Il est au plus haut des cieux, et c'est lui qui fait tout sur la terre, « ayant en lui le principe, le milieu et la fin. Voilà la parole des an- « ciens, voilà ce que le fils des eaux [1], recevant d'en haut la pensée de « Dieu, a réglé dans les deux tables de la loi. Il t'est défendu de parler « autrement. Toute mon âme se trouble dans mon corps. Du haut du « ciel, il maintient l'ordre dans tout l'univers. Ô mon fils, approche-toi « de lui par la pensée; maîtrise fortement ta langue, garde ces paroles « dans ton sein. »

Il n'est pas besoin d'insister ici sur le détail des variantes dans ce texte du faux Orphée. Le mélange des idées helléniques et des idées familières à l'École juive d'Alexandrie s'y montre avec évidence. Le même caractère se retrouve dans les fragments qui portent le nom d'Hermès Trismégiste[2], et trahit, sans que le doute soit possible, un

[1] Les manuscrits donnent ὑλογενής; nous suivons la correction de Scaliger et de Casaubon : ὑδογενής, qui paraît une allusion à l'aventure de Moïse, sorti des eaux du Nil.

[2] Voir l'édition de ces fragments publiée en 1854, à Berlin, par M. Parthey. Cf. Louis Ménard : *Les livres d'Hermès Trismégiste et les derniers jours de la philosophie païenne* (*Revue des Deux Mondes*, 15 avril 1866), résumé de l'ouvrage publié la même année, en un

syncrétisme arrangé tout exprès pour faire croire que la philosophie grecque et la philosophie égyptienne devaient une partie de leurs dogmes aux livres de Moïse. A peine est-il nécessaire de remarquer l'étroite ressemblance de ces apocryphes avec ceux qui portent le nom d'oracles sibyllins[1], sans d'ailleurs entrer dans l'examen des dates et des origines diverses qu'il faut attribuer à ces prédictions. Mais, après les fragments du faux Orphée, du faux Hermès et des poèmes des prétendues sibylles, qu'on ouvre le recueil des fragments de Parménide et d'Empédocle, quel contraste on sent, à la première lecture, entre tous ces produits artificiels et la franche inspiration des deux philosophes d'Élée et d'Agrigente!

Les premiers ont été depuis longtemps traduits en français par M. Riaux[2]. Ceux d'Empédocle ne l'ont pas encore été, que je sache, et il y a toujours quelque intérêt à tenter, pour ces vieux textes, l'épreuve d'une traduction qui conserve autant que possible le caractère de l'original. Essayons donc de faire nos lecteurs juges des différences qui nous frappent entre l'œuvre d'un faussaire alexandrin et l'œuvre originale d'un de ces anciens penseurs qui ont ouvert tant de voies nouvelles à la philosophie[3] :

« De même que, dans un temple, le peintre à l'art ingénieux sait faire « des tableaux variés, et, lorsqu'il a pris en main sa palette aux diverses « couleurs, les mêle avec harmonie, prodigue l'une, épargne l'autre, et « nous représente par ce moyen des images semblables à mille objets, « produisant ainsi des arbres, des hommes ou des femmes, des bêtes « fauves, des oiseaux, des poissons, enfants de l'onde, des dieux à la « longue vie, à la gloire suprême; de même, ne laisse pas abuser ton es- « prit par la pensée que d'une autre source provient tout ce qui paraît « au jour d'êtres mortels en nombre infini; mais sache clairement cela, « l'ayant appris d'un dieu[4]. »

Ne sent-on pas tout ce qu'il y a de grâce naïve dans cette comparai-

vol. in-8°, et qui contient la traduction complète des fragments hermétiques.

[1] Voir dans la première édition des *Oracula sibyllina*, publiée par M. Alexandre (t. Ier, 1841; t. II, 1856), les recherches approfondies de l'éditeur sur les sources où ont puisé les *Sibyllistes*.

[2] Thèse pour le doctorat, Paris, 1840, in-8°.

[3] Nous avons sous les yeux, outre le texte de M. Mullach, qui date de 1860, une édition spéciale de M. H. Stein, Bonn, 1852, in-8°.

[4] Vers 134-144, éd. Mullach; 119-129, éd. Stein. Nous admettons le texte solidement établi par M. Mullach, d'après une judicieuse discussion des variantes, excepté dans le vers 143, où il substitue trop hardiment le mot φῦλα au mot δῆλα, sans pouvoir s'appuyer sur aucune analogie paléographique, sur aucune nécessité logique; δῆλα γεγᾶσιν

son entre la puissance créatrice de l'art et celle des forces naturelles dont Empédocle veut expliquer à ses disciples le jeu secret? De tels vers ne sont-ils pas bien du temps où Polygnote et Zeuxis constituaient l'art de la peinture, du temps où Parrhasius recevait les conseils de Socrate sur le moyen de rendre visible le caractère moral et la passion dans la peinture des êtres animés [1]? Un poète du même siècle, Xénophane, avait, dans des vers devenus célèbres, spirituellement remarqué que, si l'homme peint les dieux à son image, les bœufs et les chevaux, en les supposant capables de peindre, pourraient bien représenter les dieux à leur propre ressemblance [2].

Le morceau suivant [3] met encore en scène, avec une vérité saisissante, le poète inspiré, le prophète sincère qui croit tenir du ciel sa doctrine sur le monde :

« Je vais entrer de nouveau dans la voie des chants sacrés, épanchant « le discours que voici après le discours d'autrefois[4]. Lorsque la discorde « fut descendue au plus profond de l'abîme, et que l'Amour eut pénétré « au milieu de la sphère en mouvement, alors les éléments s'assemblè- « rent pour ne former qu'un seul tout. Loin de se fuir, ils aiment à se « rapprocher l'un de l'autre, et de ce mélange se forment mille races « d'êtres mortels. Beaucoup cependant restent distincts, en dehors du « mélange, tous ceux que la discorde a soulevés, entraînés avec elle. « C'est que la discorde ne s'était pas retirée encore jusqu'aux extrémi- « tés de la sphère. Une partie de ses membres était restée, l'autre seule « avait fui. A mesure qu'elle se retirait dans sa fuite, le doux effet de « l'amour pur, éternel, venait agir en sa place. Ainsi, changeant de rôle, « devenait mortel ce qui était capable d'immortalité, mêlé ce qui était « simple. Du mélange des éléments se formèrent mille races mortelles, « constructions de toutes formes, merveilleuses à voir. »

peut très bien être traduit par « appa- « raissent au jour. »

[1] Xénophon, *Mem.* III, 10. Cf. le jugement d'Aristote sur Polygnote et Zeuxis. (*Poétique*, chap. IV.)

[2] Fragment n° 6 de l'éd. Mullach, conservé par Clément d'Alexandrie, Eusèbe et Théodoret.

[3] Vers 189-205, éd. Mullach; 169-185, éd. Stein; fragment conservé par Simplicius dans son commentaire sur le livre d'Aristote Περὶ οὐρανοῦ.

[4] Je traduis d'après le texte de Mullach, non sans regretter que l'on n'ait pas préféré à *ἐποχετεύων*, où il est difficile d'admettre que la première syllabe compte pour une longue, la leçon du manuscrit d'Oxford, *ἐξοχετεύων*. Il est vrai que celle-ci entraînerait la correction de *λόγῳ* en *λόγου*, et peut-être celle de *κεῖνον* en *καινόν*. — Je m'arrête seulement à cette importante difficulté, ne pouvant m'engager dans le détail des scrupuleuses discussions de M. Mullach sur le reste de ce morceau, où le texte a été péniblement constitué par les éditeurs successifs d'Empédocle.

Certes bien des nuages sont répandus sur cette description des origines du monde. Ce que l'auteur concevait mal, il n'a pu l'exprimer clairement. En rapprochant quelquefois d'une façon arbitraire les fragments épars chez les anciens de l'œuvre d'Empédocle, les éditeurs modernes en ont çà et là rendu l'obscurité plus grande; mais une certaine force d'intuition philosophique s'y fait pourtant sentir, et des éclairs de génie percent çà et là l'obscurité d'une cosmogonie incohérente. Même profondeur de sentiment dans cette conception d'une loi de métempsycose qui expliquerait les misères de la vie présente par les fautes commises dans une vie antérieure [1] : « Il est une nécessité, « décret [2] antique, éternel, des dieux, scellé par de fermes serments; « lorsqu'un homme, en sa folie, a souillé son corps par le meurtre, ou « que, criminel, il s'est engagé par un serment parjure..... qu'il erre « pendant trois fois dix mille années loin des bienheureux, prenant « par la naissance, à travers les âges, les formes de maint être mortel, « et changeant de route dans la vie, sans jamais cesser de souffrir. Tel « je suis moi-même, errant, exilé par les dieux, pour avoir obéi à la « folle discorde. »

Le morceau suivant [3], par le caractère abstrait des formules, rappelle les pages où Parménide enferme en des vers d'une austère concision sa théorie de l'Être et du non Être. On y reconnaît l'effort d'un esprit puissant, mais qui, pour avoir voulu embrasser d'une seule vue tous les problèmes du monde et de la vie, succombe sous la difficulté de son entreprise. La forme métrique, en de pareils sujets, loin de soutenir l'écrivain, le gêne et nuit à la précision de ses idées. Cela ne se voit que trop dans l'admirable poème de Lucrèce, et se verrait mieux encore si l'ouvrage d'Épicure, dont il reproduit les doctrines, nous était parvenu

[1] Vers 1-10, éd. Mullach; 368-382, éd. Stein, conservés principalement par Plutarque, *De exsilio*, p. 607, complété par d'autres : Origène (*Hippolytus*), éd. Miller, p. 251; Simplicius, *Ad Phys.* VIII, f° 272 B, etc. Une traduction en vers de ce fragment a été insérée par M. Henneguy dans son œuvre dramatique qui a pour objet principal un épisode légendaire de la vie d'Empédocle, et qui porte le titre de *Pantheia* (un vol. in-8°, Paris, 1874).

[2] *Ψήφισμα*, dans le texte que lisait Plutarque, et qui paraît correct. *Σφράγισμα*, que donne Simplicius, est probablement dû à quelque méprise de copiste, causée par le participe *κατεσφρηγισμένον*, qu'on lit au vers suivant. La mention d'un cachet n'a d'ailleurs rien qui doive étonner, l'usage du cachet pour les pièces officielles étant attesté par des auteurs et des inscriptions qui datent du v° siècle avant l'ère chrétienne. Je renonce, pour ce fragment comme pour d'autres, à entrer dans une plus ample discussion des variantes.

[3] Vers 62-75, éd. Mullach; 61-74, éd. Stein, conservés par Simplicius, *Ad Phys.* I, f° 34 A.

autrement que par les débris conservés dans Diogène Laërce et dans les Papyrus d'Herculanum :

« Je t'expliquerai deux choses : tantôt l'Un a formé son être de par- « ties multiples ; tantôt il s'est divisé pour former d'un seul plusieurs « êtres. Double est pour les êtres mortels la façon de naître, double « celle de mourir. D'abord il y a la réunion de tout, qui engendre et « qui détruit. Ensuite il y a les éléments divisés qui aident à faire « croître, puis à dissoudre ; et cet échange perpétuel ne s'arrête jamais. « Tantôt, par l'amour, tous les éléments se réunissent en un seul être, « tantôt, par la haine et la division, ils se séparent les uns des autres. « Ainsi, d'une part, l'unité apprend à se former de plusieurs ; ensuite, « l'Un se divisant, plusieurs en sortent. Voilà comment ils sont en- « gendrés, et leur vie n'est pas durable. D'autre part, cet échange perpé- « tuel ne s'arrête jamais, et l'être se perpétue dans un cercle immuable. »

Il semblerait, à première vue, que la prose dût se prêter plus facilement que les vers à l'expression d'une philosophie jalouse de rigueur et de précision ; et pourtant la prose des Héraclite et des Anaxagore ne nous semble pas plus claire que la poésie de Parménide et d'Empédocle. Héraclite même, qu'il l'ait ou ne l'ait pas voulu, s'était attiré le titre d'obscur (*ὁ σκοτεινός*) entre tous les écrivains grecs. Nous avons les premières lignes de son *Traité de la Nature*, et, sur ces premières lignes, une précieuse observation d'Aristote, qui en avait évidemment sous les yeux des copies très voisines du manuscrit autographe de l'auteur. Voici ces lignes scrupuleusement traduites en français, et où se montrait, dès le début de l'ouvrage, la prétention du philosophe à s'isoler du vulgaire en exposant, pour les rares esprits capables de le comprendre, les nouveautés de sa doctrine [1] :

« I. Il est sage d'accepter ce que dit la raison, et non pas moi [qui « vous parle], que toutes les choses sont un seul être (*mot à mot :* que « tout est un). . . . .

« II. Cette raison qui existe [2] *toujours,* les hommes la méconnaissent, « et avant de l'avoir entendue, et aussitôt après. Tandis que toutes

[1] Mullach, fragm. 2. Nous suivons ici le texte plus récent de M. Bywater : *Heracliti Ephesii reliquiæ,* Oxford, 1877, in-8°.

[2] Nous traduisons d'après le grec *τοῦδ' ἐόντος* ou *τοῦδε ὄντος.* Mais on pourrait lire, si on le voulait, *τοῦ δέοντος* (qui signifierait *convenable* ou *nécessaire*), dans un manuscrit où, selon l'ancien usage, les mots ne sont pas divisés et distingués l'un de l'autre par des espaces sensibles.

«choses existent selon cette raison [suprême], ils semblent y rester « étrangers [même] en faisant épreuve et de mots et de choses telles que «j'en expose ici, les divisant selon leur nature diverse et en expliquant «l'essence. Les autres hommes ne savent pas ce qu'ils font éveillés, pas «plus qu'ils ne savent ce qu'ils font endormis.»

Aristote, dans sa *Rhétorique*[1], remarque que le mot *toujours*, à la première ligne de ce morceau, peut être rattaché, selon qu'on le fait précéder ou suivre de la virgule, soit au verbe *existe*, soit au verbe *méconnaissent*. Un peu de réflexion semble suffire ici pour préférer le premier rapport au second, et l'on serait trop heureux s'il n'existait pas d'obscurités plus difficiles à dissiper dans le grec d'Héraclite; mais il est intéressant de constater combien ce texte était déjà difficile dans un temps où l'art des copistes n'était dirigé par aucune méthode, et où l'écrivain lui-même ne prenait pas grand souci de la reproduction de ses livres. Quelques signes bien grossiers de ponctuation se lisent sur de très anciens textes épigraphiques, comme le traité d'alliance entre les Éléens et les Héréens[2]. Platon et Aristote parlent de l'accent *aigu* et de l'accent *grave*, comme de choses que distinguait bien l'oreille de leurs contemporains[3]; mais il ne paraît pas que l'acuité ou la gravité des syllabes fût déjà marquée dans l'écriture par des signes spéciaux, et Aristophane de Byzance est, à la fin du IIIe siècle avant l'ère chrétienne, le premier grammairien éditeur qui ait constitué l'art de noter en écrivant la division des phrases, l'accent tonique et la quantité des syllabes[4].

Le second fragment un peu considérable, que nous possédons d'Héraclite, s'est conservé dans une citation du livre hippocratique *Sur le régime* (Περὶ διαίτης). J'essayerai encore de le faire apprécier par un calque plus fidèle que les traductions qui en existent déjà. Nul ne peut dire aujourd'hui en quelle mesure la citation d'Hippocrate se trouvait altérée par les anciens ou l'a été par des copistes plus récents; mais il est bien probable que le texte original manquait déjà de clarté comme toutes les pages d'Héraclite[5]:

[1] Liv. III, chap. v, § 6.

[2] *Corp. Inscr. Græc.*, n° 11; Franz. *Elem. Ep. Græc.*, n° 24.

[3] Voy. Egger et Galuski, *Méthode pour étudier l'accentuation grecque* (1844, in-12), chap. I, § 2.

[4] Voy. *Aristophanis Byz. fragm.* collegit Augustus Nauck, Halis, 1848, in-8°.

[5] Fragm. 96 de Mullach; Bywater, Appendice II, page 64. Ce dernier croit retrouver plus souvent que M. Mullach les idées d'Héraclite dans le traité hippocratique. Nous ne pouvons nous engager à sa suite dans une telle discussion.

« Les hommes ne savent pas atteindre l'invisible à l'aide du visible. « Car ils ne s'aperçoivent pas que les moyens qu'ils emploient sont con- « formes à [ceux de] la nature [créatrice] de l'homme. L'esprit des dieux « (une sorte d'instinct divin) leur enseigne à imiter leurs propres « œuvres, en sachant ce qu'ils font, mais en ignorant ce qu'ils imitent. « Car tout est à la fois semblable et dissemblable, concordant et discor- « dant, parlant et ne parlant pas, raisonnable et déraisonnable. La ma- « nière d'être de chaque chose implique deux contraires. Car la loi et « la nature, d'après lesquelles nous faisons tout, ne s'accordent pas sur « leur propre accord. Les hommes se sont donné à eux-mêmes la loi, « sans [bien] connaître sur quoi ils se la donnaient; et la nature du « monde, ce sont les dieux qui l'ont réglée. Ce que les hommes ont établi « ne se maintient jamais, qu'il soit bon ou mauvais. Mais ce que les « dieux ont établi est toujours bon. Et voilà en quoi diffèrent le bien et « ce qui n'est pas le bien[1]. »

Avec les habitudes de précision que nous a données l'éducation moderne et qu'assure encore l'art inconnu aux anciens de la typographie, nous avons peine à comprendre ces hésitations, ces tâtonnements du langage philosophique dans les premières écoles de la Grèce[2]. Un peu de réflexion nous rend plus équitables et plus indulgents. Si la poésie, ou plutôt la versification, se prête imparfaitement à l'expression claire et rigoureuse d'une pensée philosophique, la prose elle-même, à ses débuts, devait être, aux mains des Héraclite et des Anaxagore, un instrument bien rebelle. La doctrine cosmologique d'Anaxagore semble par elle-même d'une admirable simplicité. C'est une noble et séduisante idée que celle du philosophe ionien ; au lieu de divers principes agissant en des sens contraires pour unir et disjoindre les éléments matériels du monde, quoi de plus facile à comprendre, à exprimer, que l'apparition et le règne progressif d'un seul principe, le *νοῦς* ou l'intelligence, animant, transformant la nature ; et cependant voyez combien, dans la première page de son livre, telle que nous l'a conservée Simplicius[3], Anaxagore se montre incertain et embarrassé, combien sa

[1] Nous nous écartons ici de la ponctuation de Bywater pour suivre celle de Mullach.

[2] Voir, dans nos *Mémoires de littérature ancienne*, n° XI, page 269, le morceau intitulé : *Des origines de la prose dans la littérature grecque.*

[3] Éd. Mullach, n° 6, conservé par Simplicius (*Ad Phys.* f° 33 B, 35 A), qui n'a pas toujours respecté les formes dialectales particulières à la langue d'Anaxagore, formes que M. Mullach cherche à rétablir.

phrase laisse voir de pénibles efforts pour mettre en pleine lumière ce qu'il veut exprimer :

« Toutes choses existaient à la fois, infinies en nombre et en petitesse, car le petit était infini; et, tandis que toutes choses existaient à la fois, aucune n'était apparente à cause de sa petitesse, car l'air et l'éther enveloppaient tout, étant l'un et l'autre infinis; or l'air et l'éther sont les plus grandes choses en nombre et en grandeur qui soient dans le tout.

« Les autres choses ont une part distincte du tout; mais l'esprit est infini, indépendant; il ne se mêle à aucune chose, et il ne relève que de lui-même. Car, s'il ne relevait pas de lui-même et s'il se mêlait à autre chose, une fois mêlé à quelque autre chose, il participerait de toutes (car en tout est une part de tout, comme je l'ai dit plus haut), et le mélange l'entourerait de manière qu'il ne pourrait maîtriser aucune chose, comme lorsqu'il est seul dépendant de lui-même. Car il est la plus subtile de toutes les choses et la plus pure; il a toute notion de toute chose, et il a force suprême. De ce qui renferme une âme, soit grande, soit petite, il n'est rien que l'esprit ne maîtrise. C'est aussi l'esprit qui a maîtrisé le mouvement circulaire, pour qu'à l'origine il y eût un mouvement circulaire. Et d'abord il fit circuler un peu les choses; puis il les fit circuler davantage, et il les fera circuler davantage encore. Le mouvement des choses, et la séparation et la distinction des choses, l'esprit a conçu tout cela. Ce que chaque chose allait devenir et ce qu'elle était, ce qu'elle est maintenant et ce qu'elle sera, l'esprit en a réglé l'ordre, comme aussi ce mouvement circulaire dont se meuvent les astres, et le soleil, et la lune, et l'air et l'éther, séparés comme ils sont; et c'est le mouvement qui les a fait se séparer, qui sépare le dense et le rare, le froid et le chaud, l'obscur et le lumineux, l'humide et le sec. Bien des choses ont leur part distincte, et pourtant aucune chose ne se sépare absolument d'une autre, si ce n'est l'esprit. Tout esprit est de semblable nature, grand ou moindre. Aucune autre chose ne ressemble ainsi à une autre chose; mais la chose qui l'emporte en nombre dans un être a fait et fait encore qu'il paraît un. »

Mais la conclusion que nous tenons à faire ressortir de ces extraits traduits aussi fidèlement que nous l'avons pu, c'est que, dans tous, on reconnaît l'empreinte et le cachet d'une incontestable originalité. Quiconque s'est habitué, par des lectures et des comparaisons attentives, aux formes diverses de l'hellénisme, suivant les pays et les âges, acquiert un sentiment que l'on peut considérer comme une des facultés du

critique pour distinguer les ouvrages authentiques et les ouvrages apocryphes. Après les morceaux que l'on vient de lire, qu'on relise les deux premiers écrits sur la Nature du monde qui portent le nom d'Ocellus Lucanus et de Timée de Locres, qu'on relise le premier dans la traduction déjà ancienne de l'abbé Batteux[1], le second, dans la traduction de M. Th. Henri Martin, à la suite de ses belles études sur le Timée de Platon[2], et il ne sera pas besoin d'une minutieuse discussion pour affirmer que, dans ces deux opuscules, se trahit la main d'un faussaire.

La distinction est plus délicate, plus difficile à établir pour des œuvres de philosophie morale. La morale, par sa nature, aime volontiers se servir d'un langage simple et presque populaire. Elle a commencé par être purement *gnomique* ou sentencieuse dans les vers d'Hésiode, de Phocylide, de Théognis; elle semble n'avoir cherché que tard les formules d'une théorie savante pour rattacher les actions humaines à leurs premiers mobiles et pour classer méthodiquement les vertus et les vices. En ce genre de morale systématique, Platon et Aristote n'ont peut-être pas eu de devanciers. Nous avons sous le nom d'Antiphon, sans pouvoir dire si c'était l'orateur mort en 412 avant Jésus-Christ, ou quelque philosophe son homonyme, certain morceau sur le mariage, où le bon sens pratique s'exprime avec une finesse d'observation et une simplicité de style qui, à vrai dire, ne portent pas avec elles le signe particulier d'un temps ou d'une école. Voici cette page, que nous traduisons, parce qu'elle est jusqu'ici peu connue. M. Perrot paraît l'avoir, le premier, signalée chez nous dans son étude sur Antiphon l'orateur[3] :

« Maintenant que la vie avance et que l'homme arrive à désirer de « prendre femme, ce jour-là, cette nuit-là, commence un nouveau génie, « un nouveau destin. C'est pour les hommes un grand lien que le ma- « riage. Si l'épousée ne vaut rien, le moyen de supporter un tel malheur? « La renvoyer est chose cruelle et qui aliène les amis, après qu'on avait « voulu des deux parts vivre d'une même pensée, d'un même souffle. Il « n'est pas moins cruel de garder quelque chose dont on paraisse jouir « comme d'un bien, quand on n'en retire que des peines. Mais « voyons, prenons le contre-pied de tout cela, et mettons les choses au « mieux. Quoi de plus charmant pour un homme que la femme à son

[1] Publiée d'abord dans les *Mémoires de l'Ac. des inscr.*, t. XXIX, p. 299, puis en un volume in-12, Paris, 1768.

[2] Paris, 1841, 2 vol. in-8°.

[3] Voy. *L'Éloquence politique et judiciaire à Athènes*, ch. III, p. 143.

« gré; quoi de plus doux, surtout s'il est jeune? Mais, dans ce cas même, « où le plaisir ne manque point, la douleur aussi est voisine. Les plaisirs « ne viennent pas seuls, mais accompagnés des chagrins et des peines. « Les victoires à Olympe et à Delphes et autres de ce genre, les talents « et tous les plaisirs ne viennent d'ordinaire qu'au prix de grands cha- « grins, car les honneurs et les couronnes sont des appâts que Dieu nous « propose pour nous faire subir maints travaux et maintes sueurs. Moi, « je ne saurais vivre sans m'imposer mille soucis pour la santé de mon « corps, pour ma vie de chaque jour, pour mon bonheur, ma vertu, ma « gloire et ma bonne réputation. Que sera-ce donc, s'il survient une autre « personne qui m'occupe autant que la mienne? N'est-il pas évident « qu'une femme qui plaît à son mari lui apporte autant d'embarras dou- « loureux que de joies, quand il lui faut songer pour deux aux besoins de « la vie, à la vertu, à la gloire? Et maintenant, que viennent des en- « fants; voilà que tout se remplit de soucis qui bannissent loin de l'âme « les joyeux ébats de la jeunesse, voilà que tout change de figure[1]. »

Il y a certainement dans ce texte ce que l'on peut appeler avec Denys d'Halicarnasse[2] une certaine fleur (mot à mot un duvet) d'archaïsme; il semble que les idées exprimées là par le moraliste ne l'aient pas encore été avant lui; mais une telle apparence n'est-elle pas trompeuse? On peut en dire autant d'une page attribuée à Démocrite par le même Stobée, et que nous allons mettre sous les yeux du lecteur[3] :

« Ce qui donne à l'homme la tranquillité de l'âme, c'est la modération « dans le plaisir, la mesure dans la vie; en tout, le défaut comme l'excès « la trouble d'ordinaire, et produit en elle une grande agitation. Les « âmes ainsi ballottées d'une extrémité à l'autre ne peuvent être ni stables « ni tranquilles. Il faut donc attacher sa pensée au possible, se contenter « de ce qu'on a, songeant peu à ceux qui méritent l'envie ou l'admira- « tion et n'en ayant point souci, mais considérant plutôt la vie des mal- « heureux et réfléchissant à tout ce qu'ils souffrent, de manière que « votre état présent et votre sort vous paraissent beaux et dignes d'envie, « et que votre âme ne souffre plus du désir de posséder davantage. « Celui qui admire [avec envie] les gens qui possèdent et que les autres « hommes appellent heureux, celui que ce souvenir occupe à tout mo-

[1] Stobée, *Floril.* LXVIII, xxxvii; frag. 128 d'Antiphon, éd. des *Oratores attici*, par Müller (Bibliothèque Firm. Didot).

[2] Χνοῦς τῆς ἀρχαιότητος. *Lettre à Pompée*, ch. ii; cf. *sur Démosth.*, ch. v : Χνοῦς ἀρχαιοπινής.

[3] Extrait du traité Περὶ εὐθυμίης. Stobée, *Floril.* I, xl, n° 20 de Mullach.

« ment[1] est forcé de se jeter sans cesse dans de nouvelles entreprises, « poussé par le désir d'accomplir quelque méfait irréparable que la loi « défend. Parmi les biens, il faut donc ne pas désirer les uns; il faut se « contenter des autres, comparant votre sort avec le sort de ceux qui « vivent plus misérablement que vous, et se considérer comme heu- « reux, en réfléchissant à ce qu'ils souffrent, de manière à reconnaître « que votre vie et votre sort sont préférables aux leurs. Si vous vous « attachez à cette pensée, vous conserverez votre tranquillité, et vous « repousserez plus d'un fléau (κῆρας) de la vie humaine, l'envie, l'am- « bition, la haine. »

Cette page renferme bien çà et là quelques traits qui sentent la grécité des vieux âges. Elle offre un certain ton de bonhomie et un air naturel qui convient au caractère du philosophe dont elle porte le nom. Mais ici le sentiment des seules convenances hésite à prononcer, et tout jugement formel excéderait les droits de la critique, car l'observation morale a pu s'exprimer plus d'une fois sur le même ton de candeur dans les siècles qui suivirent Démocrite, avec une simplicité que par endroits on pourrait qualifier de platitude.

Tout autre et bien autrement original est le caractère de plusieurs fragments de Démocrite, par exemple de celui que nous a conservé Sextus Empiricus[2], garant par lui-même assez considérable de l'authenticité des textes qu'il cite. Là l'inexpérience d'une observation superficielle de la nature se montre en toute sa franchise, avec la hardiesse de conclusions qui dépassent étrangement la portée des prémisses. On sent que l'on est bien au temps où la philosophie, pleine de confiance en elle-même, et ne sachant pas apprécier toute la difficulté des problèmes que présente la nature, les résolvait le plus souvent par des assertions téméraires, et ramenait des vérités mal saisies à des formules que devait bientôt briser une science plus judicieuse et mieux éclairée par l'étude des faits.

E. EGGER.

(*La suite à un prochain cahier.*)

[1] Le texte porte : πᾶσαν ὥρην, non pas « à toute heure, » car, dans un si vieil auteur, le mot ὥρη, ionien pour ὥρα, ne doit pas avoir le sens d'heure, vingt-quatrième partie du jour, sens que ce mot ne paraît pas avoir eu avant la période alexandrine. — Voyez, sur ce mot, le *Mus. Phil. Cantabrig.* année 1831, vol. I, p. 239; Ideler, *Chronol.*, vol. I, p. 239; Bonitz, Vocabulaire d'Aristote, article ὥρα.

[2] N° 20 de Mullach.

2° ΚΡΗΤΙΚΟΝ ΘΕΑΤΡΟΝ ἢ Συλλογὴ κ. τ. λ. *Théâtre Crétois ou Recueil de drames inédits et inconnus, avec une introduction historique sur le théâtre chez les Byzantins, par C. N. Sathas,* Venise 1878, 2 vol. in-8° de 420 (υκ') et 91 (ϛα')-467 pages.

Nous avons eu plusieurs fois l'occasion de montrer les nombreux et importants services que M. Sathas a rendus à l'histoire du moyen âge byzantin. C'est là un sujet du plus haut intérêt et qui ne cesse de préoccuper ce savant, dont le but est d'éclaircir une histoire encore très mal connue. Son zèle croît avec le succès, et il est rare qu'une année ou deux se passent sans que nous ayons à enregistrer quelque nouveau résultat de ses recherches et de ses études. Les deux volumes que nous annonçons aujourd'hui ont été publiés à Venise, avec deux titres différents. Le premier sert d'introduction à l'autre, qui contient le *Théâtre Crétois* composé de quatre drames.

Avant d'aborder l'analyse de cette longue introduction, où l'abondance des matériaux le dispute à l'intérêt des recherches, adressons une petite observation à l'auteur. En écrivant son livre en grec, et uniquement pour ses compatriotes, M. Sathas ne s'est sans doute pas dissimulé que, par cela même, son livre ne devenait accessible qu'à très peu de lecteurs français. Si, à ce premier obstacle de la langue, viennent se joindre d'autres difficultés telles que l'absence de méthode et de divisions, le défaut d'ordre et la confusion, il est bien à craindre que son ouvrage ne passe inaperçu, malgré l'intérêt du sujet et la richesse des matériaux. Hâtons-nous de dire cependant que l'auteur nous a fait espérer qu'il en publierait prochainement une traduction française d'après un plan plus clair et plus méthodique. Quoi qu'il en soit, et en attendant la réalisation de cette promesse, essayons de faire connaître le nouveau travail de M. Sathas, en recourant quelquefois à l'excellent résumé qui en a été publié par un de ses savants compatriotes, M. Bikelas, dans un journal grec de Trieste [1].

Trois choses principales ressortent de cette étude : 1° que le théâtre existe et demeure comme une institution sociale en Orient; 2° qu'outre les produits contemporains de la dramaturgie byzantine, qui nous est inconnue, on représentait les drames anciens et particulièrement

[1] La *Clio* (ΚΛΕΙΩ), n° 927 du 24/8 avril 1879.

les comédies de la période attique moyenne; 3° que les drames liturgiques, et, en général, les représentations que les Croisés trouvèrent en Orient, ainsi que les traditions théâtrales que les Grecs transfuges transportèrent par Venise en Occident, ont plus de liaison entre elles qu'on ne l'avait cru jusqu'ici, en ce qui concerne et la forme des mystères dramatiques du moyen âge, et la renaissance de la scène en Occident.

Qu'il y eût un théâtre à Byzance le fait n'est pas douteux. On savait que Justinien y avait pris Théodora pour la faire monter sur le trône. On connaissait la longue lutte qui eut lieu entre l'ancien théâtre et la nouvelle religion, mais M. Sathas, fouillant les synaxaires ou vie des saints, y découvre des renseignements qui lui permettent de suivre les péripéties de cette lutte, et il montre le triomphe du christianisme sur cette scène, où ceux qui ridiculisaient les mystères du baptême se changeaient quelquefois de parodistes en confesseurs et en martyrs de la foi.

Dès les premiers siècles de l'ère chrétienne, les Pères des deux Églises, occidentale et orientale, furent d'accord pour faire, chacun de leur côté, une guerre acharnée au théâtre. Au second siècle, Tertullien compose son traité des spectacles; un autre du même genre est attribué à saint Cyprien. Citons encore la lettre de ce dernier à un évêque, nommé Eucrate, qui l'avait consulté pour savoir s'il fallait donner la communion à un comédien qui, ayant quitté le théâtre, continuait à instruire de jeunes païens dans le même métier. Parmi les Pères grecs nous trouvons Théophile d'Antioche, Saint Clément d'Alexandrie et surtout saint Jean Chrysostome, qui, indépendamment d'une homélie qu'il avait faite contre les jeux et les théâtres, revient sans cesse sur le même sujet. Les détails que le savant archevêque de Constantinople nous donne à cet égard, sont, au point de vue qui nous occupe, extrêmement curieux. On en jugera par les deux citations suivantes :

« Mais[1] que dirai-je du bruit et du tumulte de ces spectacles? de ces cris et de ces applaudissements diaboliques? de ces représentations et de ces vêtements, toutes choses que le démon seul a pu inventer? On y voit un jeune homme qui, les cheveux rejetés derrière la tête, prend des airs de femme et s'étudie à paraître une fille, dans ses habits, dans son marcher, dans ses regards et dans sa parole. On y voit un vieillard qui, après avoir mis de côté toute honte avec ses cheveux qu'il

[1] Saint Jean Chrysostome, tr. fr. t. VII, p. 308.

a fait couper, se ceint d'une ceinture, s'expose à toutes sortes d'insultes, et est prêt à tout dire, à tout faire et à tout souffrir. On y voit des femmes qui, la tête nue, paraissent hardiment sur un théâtre devant le peuple, qui ont fait une étude de l'impudence, qui, par leurs regards et par leurs paroles, etc. Enfin, tout ce qui se fait dans ces représentations malheureuses ne porte qu'au mal, les paroles, les vêtements, la démarche, la voix, les chants, les regards des yeux, les mouvements du corps, le son des instruments, les sujets même et les intrigues des comédies. »

Et ailleurs [1] : « Au théâtre, au milieu du jour, des toiles sont tendues, et beaucoup de comédiens entrent sur la scène, jouant un rôle, ayant des masques sur le visage, récitant la fable antique et racontant les événements d'autrefois. Celui-ci joue le rôle de philosophe, quoiqu'il ne soit pas philosophe, celui-là joue le rôle de roi, quoiqu'il ne soit pas roi, mais il en a le costume pendant la représentation. Cet autre joue le rôle de médecin, quoiqu'il ne soit pas même un ouvrier habile à travailler le bois, mais il est revêtu des habits de médecin; un autre joue le rôle d'esclave, quoiqu'il soit de condition libre; un autre joue le rôle de professeur, et il ne connaît pas même les lettres; ils paraissent ce qu'ils ne sont pas et ne paraissent pas ce qu'ils sont..... La vue du masque trompe, mais elle ne change pas la nature, en donnant une autre apparence à la réalité. Tant que les spectateurs sont sur leurs sièges, les masques sont conservés; mais, lorsque le soir est arrivé, que le spectacle a cessé et que tout le monde est retiré, les masques sont déposés, et celui qui était roi sur la scène se trouve être un forgeron. Les masques sont rejetés, les apparences trompeuses ont disparu, la vérité est manifestée. »

Les éloquentes exhortations de saint Jean Chrysostome ne parvinrent pas à renverser radicalement la scène. Le peuple continua à la fréquenter pour s'y procurer un délassement, et plus tard les iconomaques y cherchèrent un secours dans leur lutte pour la réformation sociale de l'Empire. Pendant tous ces événements, le monde avait changé, aussi, malgré le triomphe définitif du christianisme, le vainqueur fut obligé de consentir à une espèce d'accommodement. De là s'explique peut-être la tolérance du théâtre sous la dynastie macédonienne.

M. Sathas, s'appuyant sur un témoignage un peu vague de Michel Psellus, croit que les comédies de Philémon et de Ménandre ont été

[1] Chrys. trad. fr. t. II, p. 515.

représentées sur la scène, jusqu'à la veille même de la conquête turque. Malheureusement ni ces comédies, même accommodées suivant les mœurs et les usages du temps, ni des ouvrages importants sur l'art dramatique byzantin, ne sont arrivés jusqu'à nous. Pour y suppléer, M. Sathas passe en revue tous les écrivains mentionnés comme ayant produit quelques œuvres de ce genre, dialogues ou drames liturgiques, et, afin de prouver que ces œuvres avaient un caractère véritablement théâtral, il rappelle un fait curieux. Timothée de Gaza avait composé une tragédie qui avait pour sujet le *χρυσάργυρον*, impôt sur toute espèce de trafics. Cette tragédie, ayant été représentée devant l'empereur, provoqua l'abolition de cet impôt inique. C'est là, en effet, un argument qui ne manque pas d'une certaine valeur.

M. Sathas s'est livré à des recherches très curieuses sur les acteurs, sur leur existence et leurs mœurs. Mais quels furent les spectacles représentés sur cette scène dont il a entrepris de raconter l'histoire? Y eut-il réellement un théâtre dans l'ancienne et la nouvelle acception du mot? Les Byzantins y voyaient-ils, y entendaient-ils des tragédies et des comédies soit anciennes, soit écrites par des contemporains d'après les anciens types? Suivant l'opinion commune, le drame cesse à partir du IV[e] ou, au plus tard, du V[e] siècle. Il fut remplacé par l'hippodrome qui, particulièrement depuis Justinien, était devenu le séjour préféré du peuple. Si l'on écrivait quelques œuvres dramatiques telles que le *Christus patiens*, c'était simplement de froids exercices scholastiques, n'ayant aucun rapport avec l'existence sociale des contemporains et n'ayant pas été écrits pour être représentés. M. Sathas s'élève contre une pareille opinion, en cherchant à démontrer que, jusqu'à la chute de l'Empire, on représenta d'anciens drames, et que les produits de la muse byzantine dramatique dégénérée étaient écrits pour la scène. Parmi les divers témoignages qu'il produit et qui embrassent une longue période, depuis Libanius jusqu'à l'époque des Comnènes, il cite le passage d'un écrivain byzantin, que j'ai publié il y a quelques années, passage très curieux et qui mérite d'être rappelé. Il s'agit de la préface que Nicéphore Basilacas avait mise en tête de ses œuvres. Après avoir fait un éloge pompeux de son talent et de son érudition, notre auteur ajoute : « Comme la jeunesse aime à rire et se laisse facilement entraîner aux « plaisanteries et aux jeux, j'ai fait aussi des compositions où je maniais « le style comique avec d'autant plus d'à-propos que tout ce qui se fai- « sait alors prêtait beaucoup à rire. C'est ainsi que Solon, jeune encore, « se livrait à la poésie, plutôt par plaisanterie que sérieusement, et « faisait des vers moins en vue d'être utile que pour faire plaisir. »

Basilacas nous donne ici des titres de ces quatre pièces comiques :

1° *Ὀνοθρίαμβος*, le Triomphe de l'âne;
2° *Στύπαξ ἢ Παραδεισοπλαστία*, le Marchand d'étoupes ou la création du paradis;
3° *Στεφανῖται*, les Vainqueurs couronnés;
4° *Ὁ ταλαντοῦχος Ἑρμῆς*, Mercure porte-balance.

Puis j'ajoutais : « Malheureusement notre poète ne nous donne aucun « détail sur ces compositions, dont, par conséquent, nous ne pouvons « avoir aucune idée, puisqu'elles sont perdues aujourd'hui. Perte très « regrettable, parce que nous ne possédons rien en ce genre datant de « l'époque byzantine. Il est certain toutefois que les pièces en question « n'étaient pas de nature à être représentées. Les Grecs du moyen âge « transcrivaient Aristophane, Euripide et Sophocle, mais ils n'auraient « pas essayé de faire une comédie ou une tragédie pour le théâtre; une « pareille composition eût été blâmée comme une entreprise impie et « dangereuse. »

Basilacas raconte ensuite comment, ayant bu aux sources de la divine sagesse, il a eu honte de ces frivoles occupations et a livré au feu toutes ces compositions légères, afin de ne pas devenir lui-même la proie des flammes de l'enfer.

« Beaucoup de gens l'ont su alors, ajoute-t-il, et tous ne l'ont pas « approuvé, car plusieurs de ces ouvrages étaient remplis de grâce, d'at« ticisme, d'érudition et de pensées plus utiles que badines. Les quatre « pièces citées plus haut, et qui avaient une *grande étendue*, etc. »

M. Sathas, contrairement à mon avis, est convaincu qu'il s'agit là de comédies écrites pour le théâtre. Je laisse au lecteur le soin de juger le différend. Quant à l'expression, *avaient une grande étendue*, quel sens peut-elle avoir au point de vue qui nous occupe? Veut-elle dire que la longueur de ces pièces dépassait la mesure voulue d'une comédie? Je l'ignore. Toujours est-il que cette expression ne préjuge point la question dans un sens favorable à l'opinion de M. Sathas.

Parmi les documents de toute espèce qu'il a consultés et utilisés à son point de vue, M. Sathas n'a eu garde de négliger la numismatique, et, à ce propos, il entre dans des détails intéressants sur une question très controversée. Nous voulons parler de ces médaillons désignés généralement sous le nom de contorniates, les *καυκία* des Grecs, médaillons dont la destination était restée inconnue. Mon confrère et ami, M. Robert, qui a fait une étude approfondie de ce genre de monu-

ments, a bien voulu me communiquer le résultat de ses savantes recherches et rédiger pour moi une note sur cette curieuse question de numismatique, note que je m'empresse de reproduire ici :

« Les médaillons contorniates, monuments du IVe et du Ve siècle, ont « toujours été partagés en deux groupes [1].

« Le premier groupe comprenait les pièces relatives au cirque, à l'am« phithéâtre et au stade, et représentant un *auriga*, un gladiateur ou un « athlète victorieux, un quadrige ou des chevaux libres ayant conquis « des palmes, etc... A ce groupe se rattachaient, comme rappelant les « jeux scéniques, quelques pièces montrant un personnage, générale« ment un musicien, élevant une couronne.

« Le second groupe, très nombreux, se composait des pièces sur les« quelles étaient figurés des sujets appartenant à la mythologie, au cycle « héroïque ou à l'histoire. Les numismatistes, sans dire nettement quel « avait pu être le caractère des médaillons de ce groupe, semblaient « leur attribuer un rôle analogue à celui des médailles modernes, et « laissaient penser qu'ils avaient été fabriqués en l'honneur des dieux ou « des héros ou pour rappeler un fait historique.

« Je suis convaincu que tous les médaillons cortorniates avaient le « même caractère et la même destination. Ils se rapportaient exclusive« ment aux succès remportés dans les jeux de toute nature qui se prodi« guaient, au Bas-Empire, pour le plaisir des Romains et des provinciaux. « Il est facile de reconnaître que les médaillons qui représentent Apollon « tuant le serpent Python, Bacchus et son cortège, Cybèle et Atys dans « un char, la Lune et Endymion, Minerve protégeant Hercule, Pluton « enlevant Proserpine, Hypsipyle emportant Archémore, Olympias jouant « avec des serpents, Thésée luttant contre le taureau de Marathon, etc., « sont relatifs soit à des représentations théâtrales en règle, soit le plus « souvent à des scènes mimées; de même Ulysse et le monstre Scylla « étaient le sujet d'une naumachie. Parmi les arguments à l'appui de « cette opinion, il en est un qui est concluant : ces médaillons portent « en effet, dans le champ, le sigle ℞, les couronnes, les palmes et di« vers emblèmes de victoire, aussi bien que les médaillons qui re« présentent les héros des courses de chars, des chasses, des combats « d'athlètes, etc.

« Il s'ensuit donc, d'une part, que ce ne sont pas les dieux mêmes ou

[1] F. Sabatier, *Description générale des médaillons contorniates;* Cavedoni, mémoire inséré par Bartolotti, à la suite de la correspondance du savant modénais, in-8° 1866, etc.

« les héros qui sont représentés sur les médaillons du second groupe, « mais les acteurs qui en remplissaient les rôles; de l'autre, que la part « faite aux jeux scéniques par les numismatistes était loin d'être assez « considérable. J'ai cru toutefois remarquer que les médaillons qui « portent des sujets mythologiques ou du cycle héroïque ne descendent « guère au delà du temps de Théodose, c'est-à-dire du partage de l'Empire, « tandis que les médaillons où sont figurés des cochers ou des chevaux, « des prestidigitateurs ou des athlètes, descendent jusqu'à la fin de l'em- « pire d'Occident.

« L'observation que je viens de faire, à l'occasion du second groupe « de médaillons contorniates, s'applique à d'autres monuments du Bas- « Empire, où les mythes de la Grèce et de Rome ne sont pas figurés « comme mythes, mais comme représentations théâtrales. Un médaillon « de terre, ayant appartenu à un vase d'une basse époque, prouve ce que « j'avance : on y voit Hercule apostrophant Mars et tenant, outre sa « massue, une longue palme qui rappelle celle des cochers vainqueurs[1]. « Ce médaillon ne représente donc pas directement Hercule et Mars, « mais les acteurs qui jouaient le rôle de ces deux divinités dans une « scène grotesque.

« L'hippodrome, l'arène et le théâtre tenaient une si grande place dans « la vie des Romains du Bas-Empire, qu'il était tout simple que l'art en « fît ses sujets familiers.

« Les jeux et surtout le cirque prirent à Constantinople un plus « grand développement encore qu'à Rome, mais les médaillons contor- « niates, appartenant exclusivement à l'Occident, ne donnent aucun « renseignement sur la nature des représentations qui avaient lieu dans « l'Empire byzantin. »

M. Sathas touche à tant de questions diverses qu'il nous est impossible de les faire connaître toutes. Nous avons mis en relief les principales et surtout celle qui concerne les auteurs présumés dramatiques. Toutefois nous dirons avec M. Bikélas[2] que nous ne sommes pas en état de juger jusqu'à quel point tous les écrivains mentionnés par M. Sathas occupent une position déterminée dans l'histoire du théâtre. Nous supposons que le travail de M. Sathas appellera, comme cela doit être, le jugement d'hommes compétents sur les différents problèmes qu'il aborde. Nous ne devons pas oublier que les critiques par nature hésitent toujours

[1] *Gazette archéologique*, tome III, 1877, p. 66, et pl. XII. — [2] Dans la *Clio* citée plus haut.

à admettre trop facilement les théories nouvelles. Mais un seul essai, dans le genre de celui que nous analysons, suffit pour éclairer les questions et pour fixer les bases de tout monument scientifique. De telle sorte que, tout en acceptant, sous certaines réserves, les conséquences de cette discussion critique, nous nous contentons, quant à nous, de cette analyse synoptique de tout ce qui est contenu dans l'ouvrage de M. Sathas, et nous n'entreprenons point de rechercher si les scènes et les représentations des hippodromes se rattachaient au théâtre, autant que l'auteur le prétend.

Le rapport du théâtre byzantin avec celui de l'Occident est une question d'un grand intérêt. Ceux qui s'occupent de la poésie du moyen âge en Occident la considèrent en général comme un produit en quelque sorte spontané. Au lieu d'accepter l'influence de l'Orient hellénique sur ses commencements, ils cherchent, au contraire, à démontrer que la poésie sauvée pendant la chute du monde byzantin n'est qu'un écho de la muse originale et neuve de l'Europe du moyen âge. Cependant l'étude de tous les éléments de cette période paraît conduire au renversement d'une pareille théorie, et il y a même aujourd'hui en France des savants qui penchent vers l'opinion contraire.

M. Sathas n'entreprend pas la solution de cette question intéressante, mais en passant il fournit des arguments à ceux qui recherchent en Orient les premières sources du théâtre de l'Occident. Nous signalerons comme particulièrement dignes d'attention à ce point de vue les recherches sur l'onomatologie du théâtre byzantin et sur l'origine de la plupart des définitions de la scène européenne.

Les malheureuses tentatives de Théodoric pour le transport du théâtre en Occident ne furent, sans doute, pas aussi infructueuses qu'on le pense en général. C'est peut-être de là en effet que datent les premiers germes du drame liturgique. Mais, en l'absence de preuves positives, toute conjecture manque de bases. D'ailleurs les plus anciens monuments de ces drames liturgiques ou de ces mystères sont du XIe et du XIIe siècle, époque où, par les croisades, l'Occident entre en contact immédiat avec l'Orient, et où M. Sathas nous montre le théâtre vivant en quelque sorte à Byzance.

Abordons maintenant la seconde partie de l'Introduction, qui concerne la musique des Byzantins. D'après l'opinion commune, les chrétiens orthodoxes seraient les premiers organisateurs de la musique liturgique. M. Sathas cite des exemples, tirés des auteurs ecclésiastiques, d'où il résulte que les chrétiens orthodoxes, tout en combattant les hérésies, empruntaient la musique et les chants de leurs adversaires.

Tel fut saint Méthodius (IIIe siècle), dans lequel il nous fait voir pour la première fois l'inventeur du drame religieux. Ses pièces ont pour but de combattre les Valentiniens, et il les combat avec leurs propres armes.

Après lui, saint Éphrem adopte la musique et le théâtre de Bardesane et de son fils Harmonius, qui avait été élevé et instruit à Athènes, musique et théâtre qui n'étaient autre chose que ceux des Athéniens. Mais Arius a, le premier, formé un système complet de musique et de liturgie, seulement il se trouve, à cet égard, dans une situation exceptionnelle. C'est de son temps que le christianisme, reconnu comme religion d'État, sort des ténèbres où il avait dû se tenir caché jusque-là, et que, dépourvu d'un système liturgique et musical, il dut, pour se conformer aux habitudes du peuple, adopter une pompe musicale et rituelle dont il puisa les éléments dans la pratique des Alexandrins, c'est-à-dire dans les traditions de la Grèce antique.

Arius s'appliqua plus que tout autre à combler cette lacune, et cette innovation contribua à propager son hérésie. Suivant Philostorge, auteur contemporain d'Arius, ce dernier ne se contenta pas de constituer une musique ecclésiastique, il composa des chants populaires à l'usage des matelots, des meuniers, des courriers, etc., chants qu'il mit en musique « voulant gagner subrepticement (*ἐκλέπτων*) à son hérésie les « hommes les plus ignorants et les plus simples. » C'est pour cette raison que le nom d'Arius persista jusqu'à Photius comme personnifiant le directeur de la thymélé (scène). Tout hérésiarque, après lui, est désigné comme appartenant « à la thymélé, » sans qu'il soit toujours nécessaire d'ajouter le nom d'Arius. S'il fallait en croire les écrivains orthodoxes, il aurait adopté la musique de Sotadès, qui se caractérisait par son allure efféminée et même obscène.

Arius avait composé, sous le nom de *Thalia*, un recueil d'hymnes qui fut détruit sur l'ordre des empereurs orthodoxes, et dont il ne reste que le nom, recueil cité souvent par les contemporains. Les orthodoxes, effrayés de l'extension que prenait sa doctrine à la faveur de son théâtre et de sa musique, imitèrent leurs devanciers, saint Methodius et saint Éphrem, en se servant de son système pour combattre l'arianisme et y substituer l'orthodoxie. Mais, lorsque les empereurs Constance et surtout Valens érigèrent l'arianisme en religion d'État, les orthodoxes, expulsés de Byzance et réfugiés au désert, revinrent à la musique syriaque ou plutôt syro-grecque, c'est-à-dire à la musique qu'Harmonius et saint Éphrem pratiquaient avant d'avoir adopté celle d'Arius.

Durant le règne de Théodose, l'arianisme reçut le dernier coup. La

Thalia fut alors remplacée par une liturgie orthodoxe modelée sur ce recueil; c'est l'*octoechos*, ainsi nommé parce que la classification des chants repose sur l'ordre numérique des huit modes ou *ἦχοι*.

On a cru longtemps que l'octoéchos était l'œuvre de Jean Damascène. Cette attribution est abandonnée, et M. Sathas ajoute de nouveaux arguments pour la détruire; mais un fait ignoré qu'il a mis en lumière, c'est que la partie de l'octoéchos, intitulée *τριαδικοὶ ὕμνοι*, fut composée au désert par les orthodoxes pendant la persécution qui eut lieu sous les empereurs ariens. Après leur retour, les orthodoxes, voulant imposer leur musique, trouvèrent une très grande résistance dans le peuple, qui était accoutumé à la musique d'Arius. Les principaux propagateurs de la musique syriaque furent Flavien, patriarche d'Antioche et son élève, saint Jean Chrysostome. Par ce fait s'expliquent, suivant M. Sathas, les attaques véhémentes et continuelles de saint Jean Chrysostome contre la musique théâtrale, qui, comme celui-ci le dit expressément, avait envahi l'église. C'est pour la même raison que le grand orateur chrétien interdit les chants populaires composés par Arius, et qu'il propose de les remplacer par les psaumes.

D'après cette interprétation de M. Sathas, ce n'est pas, comme on est porté à le croire, au théâtre et aux chants du peuple que s'attaque l'éloquence de Chrysostome, mais bien plutôt à l'origine hétérodoxe de ce théâtre et de ces chants. Ce point de vue est absolument nouveau, et M. Sathas est d'autant plus dans le vrai que l'orateur chrétien, bien loin de blâmer la musique et les autres chants populaires, les considère comme une source naturelle de délassement et de consolation.

«Il y a, dit-il[1], dans le chant et dans la musique, un charme si approprié à notre nature, que c'est un moyen de calmer même les enfants à la mamelle, lorsqu'ils crient et qu'ils sont fâchés. Aussi les nourrices qui les portent dans leurs bras vont et viennent mille et mille fois en leur chantant des airs enfantins, qui réussissent à fermer leurs paupières. C'est encore pour la même raison que l'on voit souvent, vers le milieu du jour, des gens en voyage, conduisant leurs bêtes de somme, chanter en même temps, pour adoucir par ces chants les désagréments du voyage. Et non seulement les voyageurs, mais encore les cultivateurs chantent fort souvent, lorsqu'ils foulent le raisin, ou qu'ils font la vendange, lorsqu'ils donnent des soins à leurs vignes, ou se livrent à n'importe quel travail. Les matelots chantent aussi en maniant la rame. Et, quand les femmes font la toile, et qu'elles démêlent avec la navette

[1] Saint Jean Chrysostome, tr. franç. t. V, p. 14.

les fils embrouillés de la chaîne, elles chantent aussi des airs, soit chacune en particulier, soit toutes en chœur. »

Un fait étrange et peu connu c'est que saint Jean Chrysostome, une fois nommé patriarche de Constantinople, dut se relâcher de son hostilité contre la musique d'Arius, et, par une sorte de compromis, il attaqua les hymnes des Ariens de Constantinople en plaçant de nouvelles paroles sous la musique de ces hymnes.

Jusqu'au VIIe siècle, la musique syriaque put rencontrer des défenseurs et des propagateurs parmi les Grecs de la Syrie, mais, au XIVe, cette musique était inconnue hors de cette contrée, comme l'affirme le chronographe ecclésiastique, Nicéphore Xanthopule. Si l'on compare le drame liturgique, représenté à Sainte-Sophie au temps de Cédrène (XIIe siècle), avec le théâtre des premiers Ariens, décrit par Athanase et Théodoret, on ne voit pas une grande différence, et les historiens de ces deux époques, si éloignées l'une de l'autre, emploient presque les mêmes expressions pour en faire connaître le caractère[1].

Psellus nous donne la description d'une scène dans laquelle Chrysostome porte même le surnom de Bacchus *ἀκερσεκόμης*[2].

Après la prise de Constantinople par les Croisés, les écoles musicales de cette ville furent dissoutes, et, par suite, le secret de la tradition fut perdu, et les Grecs, lorsqu'ils revinrent à Constantinople, ne trouvèrent que des ruines. Aussi voyons-nous les maîtres de musique, comme par exemple Jean Coucouzélis[3] parcourir la Grèce pour recueillir les airs populaires afin de ressaisir cette tradition. M. Sathas cite des traités de musique de cette époque dont les auteurs enseignent la musique liturgique en prenant leurs exemples dans la musique populaire.

[1] Ἐξ *ἀπρεπῶν λυγισμάτων, γελώτων καὶ παραφόρων κραυγῶν, σατανικῶν ὀρχήσεων, ἀσήμων κραυγῶν καὶ ᾀσμάτων ἠρανωμένων ἐκ τῶν τριόδων καὶ τῶν χαμαιτυπείων*. Cedren, t. II, p. 333. Voy. Sath., p. 184 (ρπδ').

[2] « Dont les cheveux n'ont pas été coupés, toujours jeune. » Voy. Sath. Bibl. gr. med. æv., t. V, p. 177, 180.

[3] Une tradition conservée par un auteur ecclésiastique contemporain (Sath., p. 260) veut que Coucouzélis soit comme l'Orphée de la musique régénérée. Le verbe τραγῳδῶ provient, selon cet auteur, de la chanson que Coucouzélis chantait aux boucs qui, « silencieux « écoutaient sa divine mélodie. » M. Sathas a démontré que le mot τραγῳδῶ conservé jusqu'à nos jours avec le sens de chanter, a une origine tout alexandrine. Diodore de Sicile est le premier qui le cite avec cette signification, puis Denys le Thrace, les scholiastes de Théocrite et enfin les Pères de l'Église égyptienne, saint Macaire et Gregentius. Hors d'Alexandrie le verbe τραγῳδῶ, avec le sens de *chanter*, est connu pour la première fois après la mort d'Arius. Le premier qui en fit usage dans ce sens est l'empereur Julien.

D'après cette filiation, qui nous conduit de la musique des Ariens à la musique byzantine, et d'après ce fait que les Goths étaient Ariens, M. Sathas confirme le rapport admis déjà par Fétis entre la notation dite gothique ou la neume et le *νεῦμα βυζαντινόν*. La signification des noms de chaque signe neumatique était connue des maîtres byzantins, qui, aux demandes de leurs élèves, répondent toujours que ces signes proviennent de l'Egypte, et n'en disent pas davantage. Les occidentaux, comme Aurélien de Réomé, questionnèrent les Grecs sur ce sujet, mais n'obtinrent qu'une réponse évasive. Coucouzélis donne de ces noms mystérieux une explication que M. Sathas croit erronée. Il préfère y voir l'acrostiche (tête de vers) d'un hymne ancien perdu ou inconnu. Un fait digne de remarque, c'est qu'à la cour de Constantinople, jusqu'au temps de Constantin Porphyrogénète, on donnait une espèce de mascarade où les artisans de dèmes d'hippodrome, déguisés en Goths, chantaient une chanson gréco-latine, dans laquelle les musiciens répétaient tous les mots mystérieux composant l'échelle neumatique. Constantin Porphyrogénète en a donné une explication erronée. M. Sathas, le premier, en a tenté une qui offre tous les caractères de la vraisemblance [1].

Le *Théâtre Crétois*, qui forme le second volume de l'ouvrage de M. Sathas, contient, ainsi que nous l'avons dit plus haut, quatre drames, dont trois étaient inédits. Nous en présenterons une courte analyse en traduisant quelques-uns des passages qui peuvent donner une idée de ces pièces.

1° La première est intitulée Zénon. Le sujet est la déposition et la mort de cet empereur en 491 et la proclamation de son successeur Anastase. Cette tragédie est une froide imitation d'un drame écrit en latin par le jésuite anglais Joseph Simeons ou Simonis et publié [2] à Rome en 1648. Le prologue, qui sert d'introduction, est l'œuvre originale du traducteur. Mars, les Mégères et Bacchus y préparent le

[1] Notons en passant que M. Sathas a donné le mot d'une énigme numismatique qui était restée inexpliquée. (P. 173.) Il s'agit de la première monnaie byzantine avec légende grecque, frappée par Héraclius et portant l'inscription ΑΝΑΝΕΟ ΕΑΝΕΣ. Cette médaille fut distribuée comme *votum* aux dèmes pendant le siège de Constantinople par les Avares et les Perses, siège pendant lequel le théâtre fut fermé et les dèmes obligés au service militaire (628). C'est pour cette raison qu'Héraclius, vainqueur de ses ennemis fit, afin de remplir son vœu, frapper une médaille commémorative avec la légende ΑΓΩΝΟΘΕΤΗΣ, « fondateur de jeu. »

[2] Une autre édition de ce drame a été donnée à Anvers en 1649.

spectateur au sujet du drame. Un passage de ce prologue semble indiquer que la pièce a été représentée en Candie après le 1er mai 1639. Récité par Mars il ne manque pas d'une certaine poésie. En voici le commencement : « Je suis ce dieu qu'on nomme Mars (Arès), que les guerriers proclament le triomphateur des combats. Je demeure dans les cieux et j'ai au-dessous de moi Vénus, Mercure et le Soleil mon père. On m'appelle l'étoile de la douleur, de la guerre, car j'envoie les combats et les blessures. Mais il me semble que je procure au monde le plus grand repos, que les haines et les discussions se dispersent devant moi. J'enflamme le cœur des braves, mais ensuite c'est moi qui mets un terme à leurs inimitiés. Grâce à moi ils sont à l'abri de la peur; c'est pour moi qu'ils versent leur sang et leurs trésors. Mais je suis aussi la cause du repos dans le monde et je répands en paix ma lumière et mon éclat. Les combats cessent, les sceptres d'or s'inclinent et partout on commence à goûter les jouissances de la paix et de la joie. Ce sang de tant d'hommes cruels une fois versé, toutes les nations jouissent du repos. Comme le feu purifie et fait briller l'or, ainsi la guerre rafraîchit et contente le monde. »

Citons encore (v. 34) cette apostrophe à Catterino Cornaro : « Où es-tu, toi, dont la Crète se glorifie, prince invincible, dont la tête fut ornée de la couronne de Chypre? Où es-tu, toi, la gloire des guerriers, qui t'élançais intrépide au milieu des traits lancés par les Turcs? La lance à la main tu blessais tes ennemis, ayant toujours dans le cœur la pensée de chasser les barbares de la patrie de Jupiter et prêt à verser ton sang pour donner la liberté en cadeau aux Crétois. Viens, âme céleste ! parle toi-même, etc. »

2° Stathis (Στάθης). Comédie populaire écrite et représentée, vers le milieu du XVIIe siècle, durant le siège de Candie par les Turcs. Pholas, qui en est l'auteur, est le nom de théâtre d'un acteur, dont le véritable nom aurait été Ménole. Le sujet de cette comédie de mœurs est le recouvrement par Sathis de son fils enlevé par les Turcs. En voici les premiers vers récités par Chrysippe.

« Lorsqu'un matelot, jouet de vagues terribles, se trouve au milieu d'une lutte acharnée entre les vents et la mer, il éprouve une grande peur et est envahi par mille soucis, au moment surtout où il voit le jour finir et le soir venir. Le tumulte des flots écumants le remplit de crainte, et l'obscurité de la nuit éteint son espérance. Mais, lorsque l'aurore, derrière la digue du rivage, montre sa tête dorée et couronnée de roses, alors ses craintes et ses soucis commencent à diminuer et

la lumière rallume son espérance éteinte. Ainsi les vagues irritées de la mer de mon amour tourmentent ma pensée. Ainsi j'accours pour voir l'aurore de l'amour se lever et me rendre l'espoir avec sa brillante figure. Viens, ma douce aurore! que ta beauté m'apporte dans ces lieux la lumière du soleil! Viens, par ta présence, faire revivre tout d'un coup mon cœur mourant et éteindre mes soucis. »

3° Gyparis (*Γύπαρις*). Drame pastoral écrit vers la fin du XVIe siècle, et dont l'auteur est inconnu. Il a pour sujet les amours de deux bergers et de deux bergères, qui finissent par se marier, grâce à l'intervention de Vénus en personne. Ce gracieux drame rappelle bien les compositions italiennes du même genre; mais il nous semble que les personnages y sont plus naturels que dans ces dernières. Les bergers y sont plus vraiment *paysans*. Deux bergers sont amoureux de deux bergères. Mais Gyparis est le véritable amoureux et c'est Panoria qui a su lui inspirer la passion principale. L'autre couple reste dans l'ombre, et excite beaucoup moins l'intérêt. Le vieux père de Panoria et la vieille Phrosyne servent à introduire l'élément comique du poème. L'intrigue est conduite avec art, et le sentiment poétique est toujours frais malgré la verbosité de l'époque. Quelques citations permettront de juger le mérite du poète.

Pag. 131, v. 137-155. Alexis console Gyparis. « Avec le temps, dit-il, l'eau perce une dalle de marbre, et le fer se rouille et se consume. Avec le temps les lions farouches finissent par s'apprivoiser. Avec le temps, le coursier se laisse mettre un frein.

« Ainsi pour elle viendra un temps où elle sera domptée à la vue de tes larmes et de ton immense amour. Si tu lui parles tous les jours, il se peut que sa dispositien devienne meilleure et qu'à la fin elle ait pitié de toi. C'est par des paroles, dit-on, que les cieux furent une fois arrêtés; les paroles peuvent faire tomber le soleil.

« Je ne te considère donc pas comme si malheureux. Puisse ma fortune, ami, être égale à la tienne! J'aime et je brûle, je souffre et je désire, sans jamais espérer que mes maux cesseront, et cela parce que je crains de montrer ma douleur à la fille que j'aime et de lui en demander le remède. Console-toi donc en me voyant, car je suis encore plus malheureux que toi. Un feu couvert brûle davantage; la maladie qui se cache fait mourir le malade. »

Page 208, v. 145. « Je suis comme le cerf percé d'une flèche et qui

ne trouve point de repos en courant. Ayant la flèche dans la poitrine, il espère remédier à sa douleur, tantôt en parcourant les vallons et les bois, tantôt en se fourrant dans une gorge, tantôt en gravissant le sommet de la montagne. Il court, il s'arrête, il tombe par terre et se met à mugir. Plus il cherche à se soulager, plus il souffre. Tel je suis, pauvre infortuné. Depuis que les yeux de celle que j'aime ont percé mon cœur, je parcours nuit et jour les champs et les vallons, les bois, les précipices. Mais, partout où je vais, je porte mes souffrances, et, au lieu du remède que j'espère, je ne fais qu'augmenter mon mal; car partout l'amour me poursuit et ne cesse de présenter à mes pensées celle que j'aime. Pourquoi est-elle plus impitoyable que toute autre femme? Pourquoi jette-t-elle une si grande flamme dans mon pauvre cœur? »

Page 228, v. 91-117. « Tourne-toi vers cette branche; regarde cette paire de colombes, vois comme elles s'embrassent tendrement. Écoute la fauvette comme elle se plaint, et, dans son doux chant, raconte sa douleur. Elle vole de branche en branche, et, partout où elle se perche, elle se lamente. Il semble qu'elle dise : « J'aime, j'aime. » La vache mugit en songeant au taureau. La brebis nuit et jour appelle le bélier; les vipères n'empoisonnent point lorsqu'elles aiment et se poursuivent les unes les autres. Les lions farouches eux-mêmes ressentent bien souvent dans leur bouillante poitrine la puissance de l'amour. Même au fond de la mer les poissons n'y résistent pas et se sentent entraînés l'un vers l'autre. Toi seule, Panoria, tu te crois assez forte pour résister à l'amour. Mais que parlé-je des animaux? Les arbres aussi aiment et ne produisent leurs fruits qu'après des étreintes amoureuses. Le citronnier se marie souvent au cédrat... Vois le platane comme il est étroitement enlacé par la belle vigne qui le tient embrassé. Leur cœur ressent tant de joie à leur amour mutuel qu'ils semblent dire : « que tous ceux qui passent par ici voient notre amitié et qu'ils s'unissent ainsi par l'amour. »

4° Érophile (Ἐρωφίλη). Tragédie composée vers le commencement du XVIIe siècle par le poète crétois George Chortazzis. Elle a été publiée pour la première fois à Venise en 1637, avec un texte défiguré par l'éditeur Hilarion Cigalas. En 1678, il en parut une seconde édition corrigée, d'après le texte original, par le directeur de la bibliothèque de Saint-Marc, Ambroise Gradenigo le Crétois. Dans ces derniers temps, une copie du XVIIe siècle en lettres latines a été découverte parmi les manuscrits de Maximilien, empereur du Mexique.

Voici le sujet de cette tragédie. Panarétos, jeune général égyptien, élevé à la cour du roi Philogonus, aime la fille du roi. Ce dernier ne consent pas au mariage et fait périr Panarétos. Dans son désespoir, Érophile, la fille du roi, se donne la mort. Les quatre intermèdes de cette pièce, placés entre les actes, ont pour sujet l'épisode de Renaud et d'Armide de la *Jérusalem délivrée*

En voici le Prologue, p. 291, v. 1-32. C'est Charon qui parle : « Mon aspect sauvage, impitoyable et sombre, et la faux que je tiens, et mes os nus, et les coups de tonnerre et les éclairs qui ont ouvert la terre pour me laisser sortir des enfers, tous ces signes, sans besoin de parler, montrent qui je suis à tous ceux qui me voient.

« Je suis celui que tout le monde abhorre en m'appelant cruel, aveugle et impitoyable. Les rois, tous les puissants de la terre, les riches et les faibles, les maîtres et les esclaves, les jeunes et les vieux, les grands et les petits, les sages et les fous, tous les hommes en un mot, c'est moi qui les précipite dans les bras de la mort, tout d'un coup quand je le veux et en terminant leurs jours à la fleur de leur jeunesse. Je détruis la gloire et les honneurs, j'obscurcis les noms, je disperse les droits, je divise les amitiés; je viens à bout des cœurs farouches, je change les pensées, je jette de côté les espérances et j'accumule les soucis. Là où je tourne mon regard irrité, des contrées entières sont détruites, des mondes sont engloutis. Où sont les royaumes des Hellènes? Où sont toutes les possessions si riches et si puissantes des Romains? Où sont leurs arts et leurs sciences? Qu'est devenue leur renommée? Où est cette glorieuse Athènes si fameuse par les armes et par les lettres? Où est la forte Carthage et les heureux généraux de Rome? Que sont devenus les succès qu'ils ont remportés? Où sont la valeur d'Alexandre et ses conquêtes, et les honneurs des Césars qui ont commandé sur l'univers entier? Tout a été détruit par moi, c'est moi qui ai tout perdu. J'ai tout réduit en une cendre invisible, j'ai tout enfoncé dans l'oubli. »

Citons encore le chœur de la fin du quatrième acte, p. 431. « Ô gracieux rayon du ciel, toi qui de ton immense foyer répands la lumière sur l'univers entier, ta marche, qui suit toujours sûrement son orbite, embellit les deux parties du firmament, ainsi que la terre. Lorsque tu éloignes de nous ta vue, tu arroses la terre avec la pluie et la neige pour que tes créatures puissent vivre; et, lorsque tu t'approches de nouveau et que tu commences à disperser la neige, à réchauffer le monde, alors tu remplis la terre de fleurs, tu portes la joie dans la végétation, tu produis abondamment les fruits de toute espèce, et tu demeures, toi, à tout jamais dans ta gloire. Les diamants et les rubis,

les perles, toutes les pierres précieuses semblent aussi être ton œuvre. Tout ce que ta lumière ne voit pas se conserve enfoui dans le fond de la terre, mais de tout ce qui s'étale devant tes yeux, c'est toi qui as tout produit, ou bien c'est par toi que tout se nourrit, se conserve et se propage. C'est grâce à toi que rien n'est destiné à périr.

« Ô mon soleil lumineux ! Je me souviens des maux des temps passés, et, à ce souvenir, je sens tous mes membres frissonner de froid. Nous avons vu dans nos pays infortunés les fleuves rouler des flots de sang. Les ennemis étaient tout autour de nos murs et toutes les armées de notre royaume ne nous inspiraient plus d'espérance. Mais la grâce des dieux est venue à notre secours et la main valeureuse d'un général nous a sauvés de cette guerre.

« Hélas ! combien son sort a été amer ! Méritait-il, après avoir vaincu nos ennemis, de devenir, lui, l'esclave de l'amour ? Il a aimé notre princesse, et, au moment même où il allait se croire le plus heureux des hommes, il est tombé dans un immense abîme. Maintenant, enchaîné dans sa prison il attend, l'infortuné, une mort cruelle de la main de notre roi irrité. O soleil ! que ta lumière s'obscurcisse à nos yeux en signe de deuil ! Ou bien envoie-la dans d'autres lieux, loin de nous. Qu'un nuage obscur s'étende sur nous, et que la foudre en colère tombe sur ce palais et qu'elle le détruise ! Au moyen de mille éclairs fais trembler notre roi égaré, afin qu'il ne sacrifie pas la vie de ce jeune homme valeureux ; change sa haine en amitié, pour qu'il se montre un père bon et aimant envers sa fille et envers ce malheureux jeune homme. »

Les quatre pièces, dont nous venons de traduire quelques passages, sont écrites en dialecte crétois, dialecte très difficile à comprendre. Aussi nous regrettons vivement que M. Sathas n'ait pas ajouté un glossaire dans lequel il aurait donné l'explication d'une foule de mots que l'on chercherait vainement dans les dictionnaires grecs modernes. C'est là un complément indispensable pour toutes les publications du même genre.

E. MILLER.

Étude sur des Maximes d'État et des fragments politiques inédits du cardinal de Richelieu. — Authenticité de son Testament politique.

PREMIER ARTICLE.

I.

Peu d'hommes d'État certainement ont eu un aussi vif souci de la gloire que le cardinal de Richelieu. C'est, selon son expression, « le seul bien propre à payer les grandes âmes. » Il s'est efforcé autant qu'il était en lui de s'assurer ce salaire.

Richelieu, ayant beaucoup pensé à la postérité, a beaucoup écrit pour elle. Il s'est appliqué à réunir dans ses *Mémoires* le détail des grands événements dont il avait été le principal acteur. Laissant à ses secrétaires et aux hommes qui avaient servi sous lui le soin de rédiger, le gros de l'œuvre et tout ce qui n'était que l'exposition des faits secondaires, lui-même a pris la plume chaque fois qu'il s'est agi de diriger, au milieu de l'obscurité des affaires capitales, le jugement de la postérité incertaine. Travail considérable et digne de toute admiration, si l'on prend garde que pas une ligne ne fut écrite loin des documents et des renseignements les plus précis, et que jamais, pour concevoir et exécuter ce long ouvrage, Richelieu n'a rencontré ces moments de repos que la trêve des affaires ou les divers succès de la fortune ont réservés à d'autres grands hommes que l'histoire met auprès de lui.

Une pareille œuvre n'a pas semblé suffisante à un esprit si actif. C'était là la pratique en quelque sorte, et la mise en œuvre de ses pensées politiques; il a voulu en donner la théorie. Nous avons dès aujourd'hui la preuve que Richelieu songea de bonne heure à écrire ce que lui-même appela son *Testament politique*. Formé à l'école des grands politiques italiens du xvi[e] siècle, mêlé en France même à un courant littéraire que l'esprit de généralisation dominait, Richelieu a voulu exposer aussi les préceptes du gouvernement des États. De même que, selon un mot désormais populaire « Richelieu a eu les intentions de tout ce qu'il fit, » de même, il résolut d'expliquer quelles avaient été ses intentions.

De cette pensée sortit l'œuvre magistrale, un peu délaissée, même

de nos jours, et sur laquelle la critique trop rapide d'un autre grand homme a jeté un voile immérité de suspicion et de dédain.

Depuis qu'à ces livres de premier ordre préparés pour sa gloire par le cardinal Richelieu, l'érudition moderne a pu joindre le vaste recueil de sa *Correspondance et de ses Papiers d'État*, l'histoire a dû peu à peu revenir sur les impressions qu'avaient laissées contre lui des ennemis et des accusateurs que l'on avait trop souvent écoutés comme des juges.

La grandeur politique et morale d'un des personnages les plus considérables de l'histoire de France est apparue tout entière. Il semble qu'aujourd'hui le moment est arrivé où l'on peut décidément écarter de l'enquête les bavardages de ruelles et les rancunières récriminations que ses adversaires rapportèrent de l'exil, ou distillèrent dans les loisirs d'un long séjour à la Bastille.

Le document que nous intitulons *Maximes d'État et fragments politiques inédits du cardinal de Richelieu* doit compléter encore le dossier qui plaide pour le ministre de Louis XIII. Pour être moins important que les autres ouvrages du cardinal, il n'en jettera pas moins une vive lumière sur le fond même de ses pensées et sur la nature de son génie.

Ce ne sont, en effet, ni des morceaux définitifs écrits pour l'histoire, ni même des pièces politiques jetées dans le courant des affaires et faisant partie de leur développement journalier. Mais ce sont les révélations les plus immédiates que nous puissions espérer de rencontrer sur les procédés de travail, les sources d'informations et les habitudes de réflexion qui furent les véritables causes des déterminations du cardinal.

On y trouvera des pensées, des sentences, des fragments, jetés sans ordre, pêle-mêle, sur des papiers destinés à n'avoir d'autres lecteurs que Richelieu lui-même ou les hommes qu'il employait à la rédaction de ses écrits publics. Ce sont, pour ainsi dire, les germes des entreprises, des rudiments de mémoires et d'instructions, des notes prises à la hâte, des réflexions et des observations bonnes à fixer et qui pouvaient servir. Nous assistons au travail intime qui se faisait dans la pensée et sous la plume de l'homme d'État. Nous le prenons sur le fait, au milieu des préparatifs de ses grands desseins, dans le tour négligé d'un homme qui se parle à soi-même et qui s'avoue à soi-même ce que les autres ont grand peine à deviner au milieu de l'enveloppé de ses paroles et de l'insuffisante information de ses actes publics.

Nous entrons dans le secret de ses lectures; nous voyons ce qu'il allait y chercher, et à quelles sources préférées s'abreuvait ce grand

politique. C'est ici encore qu'il étudie une affaire, qu'il se penche sur les cartes, qu'il consulte les précédents, qu'il pèse les diverses raisons d'agir, et qu'il déduit de toutes ces études les motifs de sa conduite particulière et du gouvernement de l'État. C'est ici enfin que ce vaste esprit, plus préoccupé d'idées littéraires qu'on ne le pourrait croire, s'essaye à fixer dans une forme étudiée les pensées qui, journellement, le traversent comme des éclairs.

Vivant dans un temps où l'on faisait volontiers d'une réflexion une maxime, Richelieu ne pouvait échapper à une tendance si générale. Nous rencontrons donc, dans ces feuilles, de nombreuses sentences rédigées avec soin, et qui, certes, ne dépareraient pas les recueils les plus célèbres que nous a laissés le XVIIe siècle. La haute politique surtout et l'étude des hommes en sont les ordinaires sujets; il est superflu d'ajouter qu'elles sont traitées de la main du maître. Les maximes les plus redoutables de ce redouté politique y apparaissent dans leur naturel. Beaucoup d'entre elles, il est vrai, se sont fondues plus tard dans le corps du Testament politique; mais elles ont, dans leur isolement et dans la forme originale de leur premier jet, comme une vigueur plus grande et produisent une impression plus vive.

En un mot, ce document fournira les indications les plus utiles et les plus nouvelles sur les secrètes raisons politiques du cardinal et sur les plus intimes préparations de ses œuvres littéraires. De l'étude faite à ces deux points de vue sortira une connaissance plus complète de l'homme lui-même. C'est là une des plus nobles recherches de l'histoire, et ce sera le but et la division du travail plus détaillé qu'il convient de consacrer à ces pages inédites.

Avant d'entrer dans ce détail, indiquons les preuves de la parfaite authenticité des documents et l'exposition des circonstances par suite desquelles il est resté inconnu jusqu'à nos jours.

En 1705, la duchesse d'Aiguillon, petite-nièce du cardinal de Richelieu, était morte, laissant dans sa succession l'importante collection des papiers personnels et des papiers d'État du cardinal. « Un « ordre du roi permit au marquis de Torcy de retirer des mains des « héritiers ces documents de première valeur. Ils furent réunis au « Dépôt des affaires étrangères, lorsqu'en 1710 il fut formé, avec la « permission de Louis XIV, dans le donjon au-dessus de la chapelle du « vieux Louvre [1]. »

[1] Extrait de la note de Le Dran, commis des affaires étrangères, communiquée à Foncemagne, qui l'a publiée dans la *Lettre sur le Testament politique*, à la suite de l'édition de 1764, p. 7.

Ces papiers étaient restés jusque-là réunis en liasse ou enfermés dans les cartons. Dès 1711 l'abbé Le Grand fut chargé d'en entreprendre la mise en ordre, comme d'une des parties les plus précieuses pour la formation du corps d'étude de la nouvelle *Académie politique* que venait de fonder M. de Torcy.

L'abbé Le Grand dressa, à cette occasion, un curieux mémoire, « De « l'Utilité de l'arrangement des papiers du feu cardinal de Richelieu [1]. » Il rédigea un inventaire, pièce par pièce, des documents qui formaient la correspondance [2]. Il dressa enfin un catalogue général de celle-ci, dont une bonne partie est parvenue jusqu'à nous [3].

Il est à croire que, pour ce travail, l'abbé Le Grand dut emporter chez lui tout ou partie des documents sur lesquels il appliquait tout son zèle. Lui-même avait un cabinet assez abondant en pièces curieuses. Lorsqu'il mourut, en 1733, partie des pièces qui le formaient allèrent à la Bibliothèque du Roi, partie furent remises aux mains de son grand ami, M. de Clairembaut. Ainsi l'avait-il disposé lui-même par une des clauses de son testament.

Or, parmi les pièces qui vinrent augmenter ainsi la vaste et confuse mer des *Mélanges de Clairembaut*, se trouvaient la plupart de celles que nous venons d'indiquer, et, en outre, une centaine de feuillets couverts d'une écriture plus ancienne, et qui, traitant de matières diverses, furent mises près du catalogue de la correspondance de Richelieu, sous le titre général de *Miscellanea*.

En allant nous-même consulter cette table de la correspondance, d'un doigt distrait d'abord nous feuilletâmes ces papiers. Mais bientôt notre attention fut attirée tout entière à un examen plus minutieux. A chaque page nous reconnaissions l'écriture du cardinal de Richelieu et de ses principaux secrétaires. En marge de ces feuillets, le mot *Testament* était fréquemment répété. Enfin des signes spéciaux, que nous connaissions pour les avoir rencontrés fréquemment en étudiant le mode de rédaction des *Mémoires* du cardinal de Richelieu, suffisaient pour nous convaincre que nous avions bien affaire à des papiers venant du cabinet de celui-ci.

Une étude plus attentive ne pouvait que confirmer nos premières

[1] Ce document se trouve avec ceux qui sont relatifs à la formation de l'Académie politique dans les *Mélanges de Clairembaut*, vol. DXIX.

[2] Des fragments de cet inventaire se trouvent reliés dans les volumes de la correspondance de Richelieu qui sont au Ministère des Affaires étrangères. Presque tous sont écrits de la fine écriture de l'abbé Le Grand

[3] Ce catalogue est dans le vol. DXXI des *Mélanges de Clairembaut*.

observations. Tous les faits indiqués dans ces pages, toutes les remarques qui s'y trouvent consignées se rapportent à une époque correspondant aux premières années du ministère du cardinal de Richelieu.

Tous les passages en marge desquels le mot *Testament* est écrit, ont, en effet, servi à la rédaction de quelqu'une des pages de ce livre [1].

Les signes de renvois qui sont les mêmes que ceux qu'on trouve sur les manuscrits originaux et authentiques des *Mémoires*, se rapportent en effet à des passages qui, plus ou moins modifiés, ont passé dans leur rédaction définitive.

Enfin une dernière preuve qui, à elle seule, eût suffi pour établir l'authenticité, nous apportait un nouvel élément de certitude, et mettait en lumière, d'une façon indubitable, la série des faits par suite desquels cet important ensemble s'était trouvé détaché de la collection des Affaires étrangères, pour aboutir enfin au volume DXXI des *Mélanges de Clairembaut*. En effet, la table manuscrite des papiers de Richelieu, faite par l'abbé Le Grand, table qui suit immédiatement nos documents, constate qu'ils font partie de cette collection, et que c'est du cardinal lui-même qu'ils émanent [2].

[1] Voir les rapprochements que nous faisons plus loin.

[2] Nous publions ci-dessous la note de l'abbé Le Grand, que nous considérons comme très importante. Elle termine le catalogue des papiers de Richelieu, et se trouve dans le même vol. DXXI du fonds Clairembaut (f° 209 v°) :

« Deux registres intitulés *Miscellanea*. « Dans le premier cotté 7, il y a beaucoup de papiers blancs et souvent des « maximes ou sentences a costé desquelles est écrit *Testament*.

« Page 1. Raisonnement sur la trêve « d'Hollande faite en 1608.

« P. 15. Metz, Toul et Verdun, usurpations sur ces eveschez par les ducs « de Lorraine, ce qu'il faut faire pour « brider M. de Lorraine.

« P. 21. Le bon effet qu'on tire du « secours qu'on donne aux Hollandois.

« P. 31. Sur l'importance de la Valteline.

« P. 39. Particularitez sur M. de « Luines.

« P. 41. Sermon séditieux du Père « La Chaux. M. le Prince. Maximes sur « la négociation.

« P. 42. Caractère de M. d'Aligre.

« P. 47. Le connestable de Lesdiguières. Plusieurs maximes de suite.

« P. 63. Son sentiment sur l'avis « qu'il avoit de se retirer.

« P. 71. La Rochelle. L'Angleterre « par rapport à la Rochelle.

« P. 91. Acte de réception de la paix « pour la ville de la Rochelle.

« P. 93. Réponse que fit le roy à « l'ambassadeur d'Espagne, à l'occasion « des traittez faits par M. du Fargis. »

Ces indications sont précisément les titres des principaux articles contenus dans notre recueil. Tous y sont; il n'en manque aucun aujourd'hui. Il faut conclure de cette note que, du temps où l'abbé Le Grand recevait des héritiers du cardinal les papiers de celui-ci, nos fragments en faisaient partie, et le classificateur était si persuadé qu'ils émanaient de Richelieu, qu'il dit, au para-

Ce n'est pas tout. Les papiers de Richelieu, conservés au Ministère des Affaires étrangères, contiennent à leur tour une mise au net de ces Maximes d'État (voir France 1631, vol. LIX). Cette mise au net est de la main d'un copiste. Mais la comparaison des deux textes nous apprend que c'est sur l'original du fonds Clairembaut qu'elle a été prise.

Il semble que la preuve est faite. Écriture du cardinal, attestation de l'abbé Le Grand, comparaison des deux copies, explication de l'origine et du déplacement de ces papiers, tout concorde. Il est inutile de chercher dans un détail plus particulier de nouveaux arguments qui ne viendraient que par surcroît.

II.

Si nous entrons maintenant dans l'examen plus détaillé des éléments nouveaux que la mise au jour de ce recueil de notes apportera à l'histoire du cardinal, il conviendra de faire tout d'abord une remarque qui en précise la portée.

La date extrême à laquelle semblent se rapporter les faits qui s'y trouvent mentionnés est l'année 1630. De sorte que la période de la vie du cardinal sur laquelle de nouveaux renseignements sont fournis paraît limitée par les années 1624, d'une part, et 1630, de l'autre [1].

Si cette première période de la vie politique du cardinal-ministre n'est pas la plus considérable et la plus glorieuse devant l'histoire, elle est peut-être la plus importante, parce qu'elle contient en elle le germe de toutes les autres.

A peine Richelieu faisait-il partie du conseil, à peine la chute de La Vieuville lui laissait-elle la première place, que Richelieu était mis en

graphe noté 63, en parlant évidemment du ministre : « Son sentiment sur l'avis « qu'il avoit de se retirer. »

[1] La date de 1624 est indiquée par le second de nos fragments qui, en traitant des conditions de l'alliance avec la Hollande, ne peut être antérieur à l'époque où les ambassadeurs hollandais vinrent à la cour solliciter l'appui de la France. Les « articles accordés par le « roi aux Provinces-Unies » sont du 20 juillet 1624. (V. Mercure François, t. X, p. 492.) — Quant à la date de 1630, elle résulte d'une citation faite dans un de nos fragments. Richelieu emprunte une phrase à Villars (fr. 64) et renvoie en marge aux Mémoires de celui-ci, p. 877. Or cette citation précise de la page ne peut se rapporter qu'à l'édition de cet auteur parue en 1630, avec une continuation de C. M. (Claude Malingre) en deux vol. in-8°. — D'ailleurs tous les faits historiques auxquels il est fait allusion dans ces *Fragments* se placent naturellement entre les deux dates que nous venons d'indiquer.

demeure de déclarer immédiatement dans quelle direction il entendrait diriger désormais la fortune de la France.

La Hollande envoyait des ambassadeurs à la cour de France, pour implorer l'appui du successeur de Henri IV; l'Angleterre recherchait la main de Henriette-Marie pour le prince de Galles, et offrait de s'allier à la France pour la revendication du Palatinat et le secours des protestants d'Allemagne. L'affaire de la Valteline était instante, et le pape, qui s'en était constitué l'arbitre, penchait trop visiblement du côté d'une solution favorable à l'Espagne.

Si, à ces difficultés extérieures, on ajoute la menace des troubles à l'intérieur, le parti protestant en armes, les grands prêts à tourner à leur profit les prétentions de Gaston, frère du roi, on admettra aisément que Richelieu devait se prononcer sans hésitation, et que de la nature des résolutions qu'il allait prendre dépendait le sort de toute la suite de son ministère.

Or, en ce temps-là, Richelieu avait certainement arrêté dans son esprit le plan de conduite qu'il devait développer plus tard. Mais il nous est permis de douter qu'il pût concevoir dès lors l'espérance de l'appliquer tout entier, et surtout qu'il osât en dévoiler la meilleure part à ses collègues du ministère.

Richelieu, en 1624, était encore avant tout le favori, le protégé de la reine mère, l'ancien compagnon de Concini, et l'habile intrigant qu'une heureuse fortune avait fraîchement revêtu de la pourpre romaine. Il n'est pas douteux que, pour tous ceux qui ne le connaissaient pas, et même pour plus d'un de ceux qui croyaient le connaître, Richelieu dût passer pour *catholique* et *Espagnol*[1]. Peu de monde pouvait deviner en lui le ministre aux longues vues, qui devait reprendre et mettre en œuvre la politique de Henri IV.

Il n'y avait pas bien longtemps, d'ailleurs, que, dans son esprit même, une évolution s'était faite, évolution que l'histoire n'a pas su marquer avec une précision suffisante. Richelieu, qui avait été d'abord l'homme de la cabale italienne, venait de rejeter définitivement la po-

[1] Lorsqu'on apprit à Londres que Richelieu prenait la direction des affaires, l'impression fut fâcheuse. On crut que le cardinal était hostile au projet d'alliance des deux couronnes, et que la proposition du mariage courait chance d'être rejetée. A Rome, au contraire, on se félicita vivement. Pourtant des gens perspicaces eussent pu ne pas se laisser aller à une pareille illusion. Richelieu s'était déjà prononcé très énergiquement dans le sens d'une politique anti-espagnole. Voy. une des notes suivantes, et cf. Guizot : *Un projet de mariage royal*, p. 279; Avenel, *Corr. de Rich.*, t. II, p. 21, note, et p. 35.

litique des petits moyens, des petites vues et des petits résultats, qui portait au pouvoir les protégés de la reine mère, pour se donner tout entier à la grande conception, française par excellence, de la lutte contre la maison d'Espagne.

Nous avons de fortes raisons de croire que cette évolution eut lieu en lui lors du séjour de trois ans qu'il fit dans son diocèse et à Avignon, « au milieu de ses méditations et de ses livres, » comme il le dit lui-même.

Mais, dans une telle carrière, les intérêts immédiats doivent prendre souvent le pas sur les plus hautes conceptions de la pensée. La première nécessité qui s'impose à un esprit capable d'entreprendre de telles choses est d'avoir entre les mains les moyens de les accomplir, c'est-à-dire le pouvoir. Aussi les nouveaux desseins de l'évêque de Luçon ne se découvrirent-ils qu'après que la réconciliation de la reine mère et du roi, arrangée par lui, lui eut valu le titre de cardinal et l'espoir prochain du ministère.

GABRIEL HANOTAUX.

(*La suite à un prochain cahier.*)

LA QUESTION DE DROIT ENTRE CÉSAR ET LE SÉNAT.

P. Guiraud, *le Différend entre César et le Sénat.* Paris, 1878.

César était-il dans son droit en commençant la guerre civile? C'est une question qu'un homme de nos jours ne songe guère à se poser. L'insurrection d'un général d'armée contre les pouvoirs publics paraît à un moderne absolument injustifiable. Pourtant, si l'on regarde les écrits du temps, on voit que César et ses amis disaient qu'ils avaient le droit pour eux, et il n'est pas impossible qu'ils crussent sincèrement qu'ils l'avaient. Même dans le langage et les écrits de leurs adversaires, on entrevoit que le bon droit de César pouvait être soutenu. C'est que, pour les esprits des anciens, surtout des Romains, la question de droit ne se posait pas telle qu'elle se pose à notre esprit. L'idée d'un devoir général envers tous les pouvoirs publics, qui représentent la patrie, était devenue vague et incertaine depuis près d'un siècle. Ce qui était clair et indiscutable c'était l'obéissance à la lettre des lois. Or César feignait de croire ou croyait réellement qu'il avait quelques lois pour lui. Ses partisans avaient des prétextes ou des raisons pour prétendre que c'était le sénat qui était sorti le premier de la légalité. En effet, avant qu'il franchît le Rubicon, il y avait eu un décret du sénat qui le rappelait en lui enlevant ses provinces et son armée. Il s'agissait de savoir si ce sénatus-consulte était légal. Au cas où il ne l'était pas, c'était le sénat qui le premier s'écartait du droit, c'était lui qui le premier franchissait le Rubicon. Ce problème a sans nul doute partagé les esprits des Romains; il est naturel que les historiens modernes aient cherché à le résoudre.

On croirait d'abord que la solution en est facile. Le sénat avait-il le droit de rappeler César de sa province? Il l'avait, si César tenait de lui son commandement. Mais c'était le peuple qui, par une série de lois, avait donné à César son pouvoir et ses légions; or le sénat ne pouvait rien contre des lois faites régulièrement par le peuple. Seulement ces lois avaient marqué un terme aux pouvoirs de César, et, si ce terme était arrivé, le sénat pouvait rappeler César et lui désigner un successeur. Le problème est donc de savoir si ce terme était expiré le 1er janvier 49; il se réduit à une question de date.

C'est une chose bien étrange que, parmi tant d'écrivains latins et grecs qui ont raconté cette histoire, aucun ne nous marque cette date, que tous les Romains devaient connaître. Ni les historiens, ni Cicéron, ni les correspondants de Cicéron, ne nous la donnent. Quant aux textes de lois dans lesquels ce terme était certainement indiqué, aucun d'eux n'est parvenu jusqu'à nous. C'est donc à nous de trouver cette date à l'aide des renseignements vagues et des allusions que nous pouvons saisir chez les contemporains.

Un maître de la science allemande, M. Mommsen [1] a été conduit par une série de calculs à fixer cette date au 1er mars 49 (705 de Rome). Aujourd'hui M. P. Guiraud, par d'autres calculs et par l'observation minutieuse des textes, arrive à la date du mois de mars 50 (704 de Rome). Si M. Mommsen a raison, c'est le sénat qui a commis la première illégalité, car il n'avait pas le droit de rappeler César le 1er janvier 49. Si c'est la théorie de M. Guiraud qui est la vraie, le sénat avait ce droit depuis neuf mois, et, par conséquent, César n'avait aucun prétexte pour faire la guerre civile.

Voici d'abord les faits connus: l'an 59, César étant consul, la province de Gaule cisalpine lui fut attribuée, malgré le sénat, par une loi dont le tribun Vatinius était l'auteur. Cette loi Vatinia lui donnait la province pour cinq ans. Il faut noter que cette loi avait un vice de forme : elle avait été votée en dépit des auspices, par conséquent en violation de la loi Ælia-Fufia [2]. Aussi ne serons-nous pas surpris de voir que les adversaires de César la déclaraient nulle et sans valeur. Quoi qu'il en soit, après que le peuple eut donné à César la Gaule cisalpine, le sénat lui donna à son tour la Gaule transalpine; apparemment il ne voyait pas de meilleur moyen d'empêcher que cette seconde province ne lui fût décernée aussi par le peuple; en la donnant lui-même, et probablement sans terme fixe, il restait maître de la reprendre quand il voudrait; donnée par le peuple, il n'aurait eu aucun droit de la ressaisir. Quatre années plus tard, en 55, la loi Pompeia-Licinia prorogea le commandement de César pour une nouvelle période. Tels sont les faits dont il faut tirer la solution du problème.

Si l'on connaissait le point de départ des cinq années du commande-

[1] Th. Mommsen, *Die Rechtsfrage zwischen Cæsar und dem Senat*, 1857. M. Zumpt, dans ses *Studia Romana*, s'écarte de l'opinion de M. Mommsen; il croit pouvoir fixer le terme du proconsulat de César au 13 novembre 50; voyez son *Appendix*, pages 156-196. — Hoffmann, *De origine belli Cæsariani*, se prononce pour le 1er mars 49.

[2] Cicéron, *In Vatinium*, 6-7; Suétone, *César*, XX.

ment conféré par la loi Vatinia, on posséderait un élément important. Ce point de départ était si bien établi par les usages et le droit public de Rome, qu'aucun des contemporains n'a pris la peine d'en parler, et c'est parce qu'il était si bien connu que nous l'ignorons. Trois hypothèses ont été faites. Suivant M. Mommsen, tous les commandements provinciaux et militaires commençaient au 1er mars; le commandement effectif de César ne pouvait commencer que le 1er mars 58; mais il pouvait prendre l'*imperium* proconsulaire dès le 1er janvier, et ces deux mois comptaient alors pour une année entière; d'où M. Mommsen conclut que le terme assigné par la loi Vatinia était le 1er mars 54. M. Guiraud a très clairement montré, et M. Zumpt l'avait déjà fait avant lui, que cette théorie de M. Mommsen sur l'année militaire commençant au 1er mars n'était appuyée sur aucun texte. — Suivant M. Zumpt, les cinq années accordées par la loi Vatinia partaient du jour de la promulgation de la loi, c'est-à-dire du 1er mars 59. A cela M. Guiraud objecte que rien, dans le droit public romain, n'indique une règle qui aurait fait commencer un commandement provincial du jour où la loi avait été promulguée à Rome; d'ailleurs c'est une pure conjecture de dire que la loi Vatinia ait été portée le 1er mars. — Suivant M. Guiraud, tout commandement provincial partait du jour où l'on en prenait réellement possession ou plus exactement du jour où l'on entrait dans la province. Il cite plusieurs textes de Cicéron qui semblent bien établir cette règle[1]. Or César n'est entré dans sa province de Gaule cisalpine que vers le 27 mars 58; c'est donc à partir de ce jour que devaient courir ses cinq années de commandement.

Cette partie de l'argumentation de M. Guiraud nous paraît fort solide. Il démontre que les théories de MM. Mommsen et Zumpt reposent sur de pures hypothèses; la sienne s'appuie, au contraire, sur plusieurs textes bien compris. Aux raisons qu'il donne nous ajouterions volontiers qu'il n'est guère admissible que le gouvernement proconsulaire de César se soit confondu pendant neuf mois avec son consulat; qu'il ne quitta pas Rome dans l'année 59; que le gouverneur de la Cisalpine, Afranius, ne fut pas rappelé de sa province; que César n'y envoya aucun lieutenant pour le représenter; qu'enfin il ne put être ni ne fut gouverneur des deux Gaules avant l'expiration de son consulat, c'est-à-dire avant le 1er janvier 58. Toutefois nous éprouvons quelque peine à admettre avec M. Guiraud que les cinq années du commandement de César

[1] Guiraud, *Le différend entre César et le Sénat*, p. 42-44, d'après Cicéron, *Ad. Attic.*, V, xv, 1; V, xvi, 4; V, xxi, 9; VI, ii, 6; VI, iii, 1; VI, vi, 3.

n'aient commencé que le 27 mars, c'est-à-dire à son entrée en Cisalpine. En effet, la loi Vatinia lui assignait, non seulement une province, mais aussi des légions et un *imperium* militaire. Or nous voyons, dans Cicéron, qu'à peine sorti du consulat il se mit à la tête de ses légions et resta plusieurs semaines aux portes de Rome[1]. Le récit de Suétone montre aussi que, poursuivi par ses ennemis dès l'expiration de son consulat, il n'échappa à une accusation que parce qu'il était revêtu de l'*imperium*, et Appien dit, en effet, que César, menacé par ses adversaires, ne quitta le consulat que pour entrer « aussitôt » dans une nouvelle magistrature[2]. Tout cela implique que, dès le 1er janvier, il prit possession des pouvoirs que la loi Vatinia lui avait conférés; aussi pencherions-nous à faire partir les cinq années du 1er janvier 58, en quoi nous nous séparons fort peu de l'opinion de M. Guiraud. Dès lors, comme la loi Vatinia assurait cinq années de commandement[3], le terme devait arriver au commencement de l'année 53.

Pourtant M. Zumpt considère comme chose certaine que ce terme était fixé au 1er mars 54, en se fondant sur un passage de Cicéron, qu'il interprète en ce sens. Il remarque en effet dans le discours *De provinciis consularibus*, qui fut prononcé en 56, que le sénat songeait alors à remplacer César le 1er mars 54. Cicéron ne dit nullement que ce jour fût le terme fixé par la loi Vatinia. Seulement il y a une phrase du chapitre XV qui, prise isolément, paraît signifier qu'en laissant César en Cisalpine jusqu'à cette date on respectait cette loi; d'où M. Zumpt a cru pouvoir induire que c'était bien là le terme que cette loi marquait. Mais il fallait faire attention que la phrase précédente dit justement le contraire; Cicéron y marque dans les termes les plus clairs que, si l'on enlevait la Cisalpine à César dans l'année 54, on violerait la loi; aussi plusieurs sénateurs, même parmi les adversaires de César, voulaient-ils lui laisser cette province pendant toute cette année-là, pour « ne pas violer » le plébiscite porté par Vatinius. Les deux phrases, prises chacune séparément, semblent se contredire; la lecture attentive du chapitre entier explique tout. Le discours est prononcé avant les élections de l'année 56. Une loi Sempronia exigeait que la désignation des provinces à assigner aux consuls fût faite dix-huit mois à l'avance, c'est-à-dire avant l'élection des consuls qui devaient les gérer après leur

[1] Cicéron, *Pro Sextio*, 18 : « Erat ad « portas, erat cum imperio; erat in Italia « ejus exercitus. » Cf. *Post reditum*, 13.

[2] Appien, *Guerres civ.*, II, 15 : *ἀρχὴν ἀποθέμενος ἐπὶ τὴν ἑτέραν εὐθυς ἐξῄει.*

[3] Plutarque, *César*, XIV : *εἰς πενταετίαν.* — Appien, II, XIII : *ἐπὶ πεντάετες.* — Dion Cassius, XXXVIII, VIII : *ἐπὶ ἔτη πέντε.*

consulat. Or, en 56, le sénat se posait cette question : quelles seraient les deux provinces qui seraient consulaires en 54 ? Il hésitait entre quatre provinces, la Gaule transalpine, la Gaule cisalpine, la Macédoine et la Syrie; ce qui faisait porter le débat sur les trois gouverneurs actuels : César, Pison et Gabinius. On était d'accord pour rappeler ce dernier; Quant à César, deux opinions étaient émises, les uns voulaient lui enlever la Transalpine, qu'il ne tenait que d'un sénatus-consulte, les autres la Cisalpine, qu'il avait reçue pour cinq ans par la loi Vatinia. Tous étaient d'accord pour regarder cette loi comme nulle ; tous répétaient : « qu'elle n'était pas une loi [1] ; » tous auraient souhaité qu'il n'en fût pas tenu compte; mais tous n'osaient pas l'attaquer. Une partie des sénateurs opinait donc pour que la Cisalpine fût laissée à César durant l'année 54. Les plus hardis tenaient, au contraire, à ce qu'elle lui fût reprise; seulement ils accordaient encore qu'elle lui fût laissée jusqu'aux calendes de mars 54. Cicéron combat ces deux opinions, et voici les arguments qu'il emploie. Aux timides qui veulent laisser à César la Cisalpine, il dit : « Par votre vote vous sanctionnez la loi Vatinia, que, jus« qu'ici, vous refusiez de reconnaître, vous n'osez pas toucher à la pro« vince que César tient du peuple, et vous n'êtes pressés que de lui en« lever la Transalpine, chose bien facile, puisque c'est de vous qu'il la « tient [2]. » Ensuite, à ceux qui, plus hardis, veulent reprendre la Cisalpine, il dit : « Vous croyez annuler ainsi la loi Vatinia, mais vous vous « trompez; cette même loi, vous l'observez encore, en fixant au suc« cesseur de César la date du 1er mars [3]. » Cette phrase de Cicéron veut-elle dire que le 1er mars 54 soit le terme fixé par la loi Vatinia? Elle serait en contradiction flagrante avec la phrase qui précède. Nous ne pouvons pas savoir en quoi la date des calendes de mars était une concession volontaire ou involontaire à la loi Vatinia, parce que nous ne savons pas quelles raisons le consul, qui avait parlé avant Cicéron, avait

[1] Cicéron, *De prov. consul.*, 15 : « Legem quam legem esse neget. — Legem « quam non putat. »

[2] Id. ibid. : « Qui ulteriorem decernit » (celui qui propose de décerner au successeur la Transalpine, et qui, par conséquent, propose de laisser la Cisalpine à César), « ostendit eam se sciscere « legem quam esse legem neget..... si« mul et illud facit ut, quod illi a populo « datum sit, id non violet; quod senatus « dederit, id properet auferre. »

[3] « Alter... legem quam non putat, « eam quoque servat : præfinit enim suc« cessori diem. » Notez la différence entre les expressions *sciscere legem* que Cicéron emploie dans le premier cas, et *servare legem*, qu'il emploie dans le second. Cela marque la distance entre les premiers, qui *sanctionnaient* la loi Vatinia en n'enlevant pas la Cisalpine à César en 54, et les seconds, qui, croyant annuler la loi en reprenant la province, la *respectaient* malgré eux en quelques points.

présentées pour faire admettre cette date. Mais ce qui marque bien que Cicéron n'a pas voulu dire que le terme légal du gouvernement de César en Cisalpine fût le 1er mars de l'année 54, c'est qu'il dit qu'en lui enlevant la Cisalpine ce jour-là on lui fait tort, *mulctari*, on lui fait injure, *contumeliosum*, on lui donne le droit de s'irriter, *jure irasci*[1]. Ajoutons que Dion Cassius, faisant une allusion très brève à cette délibération du sénat, dit qu'il était en effet question d'enlever à César son commandement «avant le terme fixé[2].» Nous ne voyons donc pas de raison suffisante pour nier que les cinq années de commandement conférées par la loi Vatinia, commençant en 58, dussent se prolonger jusqu'en 53. M. Guiraud nous paraît avoir raison sur ce point.

Reste à examiner la loi qui accorda à César une prolongation de son commandement après la conférence de Lucques. M. Mommsen nous semble s'être écarté sensiblement de la vérité lorsqu'il a dit que, dans cette conférence, César était le plus puissant des trois associés et le maître de la situation. Plutarque, il est vrai, présente les choses sous ce jour; mais Dion Cassius nous en donne une tout autre idée, puisque, suivant lui, le pacte aurait été conclu entre Pompée et Crassus contre César. La vérité nous paraît être entre les deux extrêmes, et nous la dégageons surtout du texte de Suétone. Suivant cet historien, la proposition d'annuler la loi Vatinia, écartée l'an 56 après le discours de Cicéron, devait revenir dans le courant de l'année suivante, et c'était le consul prévu de cette année 55, c'est-à-dire Domitius Ahenobarbus qui devait la produire de nouveau. Or le malheur de César était que toute sa puissance proconsulaire reposait sur cette loi, qui était entachée d'un vice de forme et que le sénat avait des moyens d'annuler. Il suffisait d'un acte de hardiesse de cette assemblée pour qu'il fût immédiatement dépossédé de son pouvoir, et nul n'ignorait que, le jour où il rentrerait à Rome comme simple particulier, il serait sous le coup de graves accusations; il avait obtenu à grand'peine, en 58, que ces accusations fussent différées aussi longtemps «qu'il serait absent pour le service de «l'État[3].» Il n'était donc pas aussi fort qu'on le croirait. Habitués que nous sommes à nous figurer César triomphant, dominateur, maître de Rome et de l'empire, nous sommes tentés de croire qu'il était déjà tout cela en 56; mais c'est une illusion. En cette année-là, loin d'être le maître, il avait tout à craindre; son pouvoir étant issu d'une loi réputée

[1] Cicéron, *De prov. consul.*, 15 : «Mulctari deminutione provinciæ, con«tumeliosum.» *Ibid.*, 16 : «Huic ordini «jure irasci posse videatur.»

[2] Πρὸ τοῦ καθήκοντος χρόνου, Dion, XXXIX, xxv, édit. Dindorf, t. I, p. 300.

[3] Suétone, *César*, XXIII.

nulle, tous ses actes, depuis trois ans, étaient illégaux; il n'était pas jusqu'à sa guerre des Gaules dont la légalité ne fût contestée, et l'on avait quelque droit de dire en plein sénat « qu'il fallait livrer la personne « de César aux ennemis qu'il avait injustement attaqués[1]. » Ce vice de forme de la loi Vatinia, lequel nous paraît aujourd'hui si insignifiant, avait une très grande importance. Suétone affirme que César avait à craindre « pour sa sécurité » et qu'aussi faisait-il de grands efforts, d'année en année, pour que la mise en accusation ne se produisît pas ou qu'on pût toujours « y opposer son absence[2]. » La moindre chose, un revers en Gaule, une décision du sénat, un revirement dans les comices, pouvait le perdre et le mettre à la merci de ses adversaires. Précisément il apprit, en 56, qu'on avait essayé de lui enlever la Cisalpine, et que le coup n'était différé que d'une année; car Domitius Ahenobarbus, que tout le monde s'attendait à voir consul l'année suivante, annonçait hautement qu'une fois en possession du pouvoir il ne manquerait pas d'annuler la loi Vatinia et de renouveler l'accusation qu'il avait essayé de porter trois ans plus tôt[3]. Suétone affirme que c'est pour empêcher que Domitius n'exécutât sa menace que César se rapprocha de Pompée et de Crassus aux conférences de Lucques. Or le meilleur moyen d'empêcher que Domitius ne fût consul lui parut être de porter Pompée et Crassus au consulat; c'est ce qu'il fit. Il est probable, d'ailleurs, que, dans ces mêmes conférences, il fit promettre aux futurs consuls qu'ils prolongeraient son autorité, et surtout qu'ils la régulariseraient en le débarrassant des appréhensions que lui causaient les irrégularités de la loi Vatinia.

En conséquence, dans les premiers mois de l'an 55, Pompée et Crassus firent passer une loi qui prorogeait le commandement de César. Cette loi Pompeia-Licinia différait en deux points de la loi Vatinia. D'abord on ne voit pas qu'elle fût entachée d'aucun vice de forme; aussi ne fut-elle jamais attaquée; ensuite elle s'appliquait aussi bien à la Gaule transalpine qu'à la Gaule cisalpine; du moins, c'est ce qu'on peut conclure de l'expression de Velleius : *provinciæ prorogatæ*. Cette remarque a son importance.

Cherchons maintenant quel était le terme que cette nouvelle loi mettait à l'autorité de César. Quatre historiens, Velleius, Suétone, Plutarque, Appien, affirment que la loi Pompeia-Licinia donnait à César le gouvernement pour cinq ans, *in quinquennium*, *εἰς πενταετίαν*[4]. On ne peut

[1] Suétone, XXIV; Plutarque, *César*, XXII.

[2] Suétone, XXIII.

[3] Suétone, *César*, XXIV : « Quum Domitius, consulatus candidatus, palam « minaretur se consulem effecturum quod « prætor (en 58) nequisset, ademptu« rumque ei exercitus. »

[4] Suétone, *César*, XXIV; Velleius, II,

pas aisément mettre en doute un fait si unanimement attesté. Dès lors la pensée qui vient naturellement à l'esprit, c'est que, ces cinq années du second proconsulat s'ajoutant aux cinq années du premier, le commandement de César devait durer dix ans et n'expirait qu'au commencement de l'année 48. S'il en était ainsi, le sénat n'avait pas le droit de rappeler César, ainsi qu'il l'a fait, le 1er janvier 49, et César, en attaquant par les armes cette décision du sénat, avait la légalité pour lui. Cette opinion pourtant ne soutient pas un sérieux examen. En effet, dans les discussions qui eurent lieu au sénat dans le cours de l'année 50, et dont nous connaissons assez bien le détail, nous ne voyons jamais que la loi Pompeia-Licinia soit présentée comme une loi qui fût encore en vigueur; ni les adversaires de César ne la combattent, ni ses amis ne l'invoquent. Quand les historiens parlaient des discussions de l'an 51, ils faisaient observer qu'elles étaient contraires à la loi Pompeia[1]; la même observation n'est plus faite dès qu'ils parlent des discussions de l'an 50. D'ailleurs César, au début de son *De bello civili*, donne les raisons qui peuvent le justifier; or il n'allègue jamais cette loi, dont le nom seul serait un argument décisif, si elle lui avait assuré le pouvoir jusqu'en 48. Enfin il y a plusieurs textes où il est dit formellement que le commandement de César expirait dans le cours de l'année 50. Ainsi Dion Cassius rapporte qu'en 51 Pompée fit la remarque en plein sénat que « le terme du gouvernement de César était proche et devait arriver « l'année suivante[2]. » César le reconnaissait lui-même en 51, lorsqu'il demandait, suivant Appien, que le Sénat voulût bien prolonger « d'un « peu de temps son commandement, » jusqu'à ce qu'il se fût présenté aux comices consulaires de 50 ou de 49[3]. Ce qui est plus clair encore, c'est que, dans les premiers mois de l'année 50, Marcellus proposa au Sénat le rappel de César, en donnant ce motif qu'il arrivait au terme de son commandement[4]; aucun des amis de César ne repoussa cette affirmation; ils se contentèrent de demander que Pompée renonçât aussi à son proconsulat d'Espagne, et les amis de Pompée répliquèrent « que la situation n'était pas la même, puisque le terme du « commandement de Pompée n'était pas arrivé. » Voilà donc une série

XLVI; Plutarque, *Crassus*, XV; *Pompée*, LII, *Caton*, XLII, XLIII; Appien, *De bellis civ.*, II, XVIII.

[1] Hirtius, *De bello gall.*, LIII; Suétone, *César*, XXVIII; Dion Cassius, XL, LIX.

[2] Dion Cassius, XL, LIX. Déjà précédemment le même historien avait dit, à l'année 52, que le temps fixé par la loi ne tarderait pas à expirer (XL, XLIV), ce qui n'aurait eu aucun sens s'il y avait eu encore quatre ans à courir sur cinq.

[3] Appien, II, XXV.

[4] Appien, II, XXVII.

de textes d'où il ressort clairement que le commandement conféré à César n'allait pas jusqu'au 1er mars 48, ni même jusqu'au 1er mars 49, mais se terminait à une époque inconnue de l'année 50. On arrive donc à ce résultat singulier, que les deux proconsulats conférés par les lois Vatinia et Pompeia, quoique étant chacun de cinq années, n'ont pas formé un total de dix ans.

Il y a là une difficulté que M. Guiraud a fait effort pour résoudre. Il a remarqué que Dion Cassius n'attribuait à la loi Pompeia-Licinia qu'une durée de trois ans [1]. Cette phrase de l'historien avait été aperçue par MM. Mommsen et Zumpt et par l'auteur de l'*Histoire de César,* mais tous avaient été d'accord pour n'en pas tenir compte et ne s'en pas embarrasser. Ce texte, jusqu'ici négligé, a été, pour M. Guiraud, un trait de lumière. Le jeune et hardi chercheur a très justement observé que Dion Cassius n'est pas un auteur à dédaigner, qu'il écrivait sur les sources, qu'il connaissait le détail des faits, qu'enfin ce n'est pas à la légère qu'il a écrit ce chiffre de trois ans, car il ajoute aussitôt cette parenthèse : « C'est bien là le chiffre vrai [2]. » M. Guiraud s'empare donc de ce chiffre, et dit : le premier consulat allait jusqu'en 53, le second se prolonge jusqu'en 50, c'est-à-dire précisément jusqu'au temps où d'autres textes nous montrent que le commandement de César expirait.

Cette argumentation saisit à la fois par sa simplicité et par sa force. Pourtant une grave objection lui a été faite. Si le chiffre donné par Dion Cassius est si bien en accord avec les textes qui montrent le commandement de César terminé en 50, il est, d'autre part, en opposition avec Velleius, Suétone, Plutarque et Appien, qui donnent un chiffre de cinq ans. Est-il possible que Dion Cassius ait raison, à lui seul, contre ces quatre historiens? L'esprit est d'abord arrêté par une telle contradiction, et la tentation est grande de rejeter, comme on l'avait fait jusqu'ici, l'assertion de Dion Cassius. Il nous semble pourtant qu'à regarder attentivement ces différents textes, la contradiction entre eux est plus apparente que réelle. On doit remarquer tout d'abord que Dion Cassius exprime sa pensée sous une autre forme que les quatre autres historiens; ceux-ci disent : la loi Pompeia conféra le pouvoir pour cinq ans; Dion écrit : elle allongea de trois années les pouvoirs de César. Or n'oublions pas que cette loi Pompeia est de 55; si les pouvoirs conférés précédemment devaient durer jusqu'en 53, il est clair qu'une loi portée en 55, et pour cinq ans, n'allongeait en réalité son pouvoir

[1] Dion Cassius, XXXIX, XXXIII. — [2] Ὥς γε τἀληθὲς εὑρίσκεται. Dion, XXXIX, XXXIII.

que de trois années. La contradiction n'existe donc plus que dans la forme; c'est une même vérité exprimée de deux façons différentes; le commandement était bien donné pour cinq ans, ainsi que l'affirment quatre historiens; mais César n'y gagnait en réalité que trois années, ainsi que l'assure Dion Cassius, dont on s'explique la parenthèse: « Trois ans de plus, voilà le chiffre vrai. »

On dira peut-être : mais César se trouvait frustré; il perdait à ce calcul deux années de son premier commandement; son intérêt évident était que les cinq nouvelles années ne courussent qu'après que les cinq premières seraient achevées. Ce raisonnement n'a qu'une apparence de justesse. D'abord il est parfaitement admissible que Pompée, trompant César absent, ait rédigé sa loi de façon à lui faire perdre deux années. Ensuite il est très possible que César lui-même ait eu intérêt à faire partir les effets de la loi nouvelle de l'an 55 au lieu d'attendre à l'an 53. En effet, nous ne devons pas perdre de vue que son premier commandement se composait de deux provinces très distinctes, la Cisalpine qu'il avait reçue par une loi et pour cinq ans, et la Transalpine qu'il tenait d'un simple sénatus-consulte sans terme fixe, et que, par conséquent, le sénat pouvait lui reprendre dès qu'il le voudrait. Comme la loi Pompeia conférait également les deux provinces, ses effets, en ce qui concernait la Transalpine, devaient nécessairement courir de l'année 55; voilà donc au moins une des deux provinces pour laquelle il ne pouvait pas être question d'attendre à l'année 53. Mais regardons maintenant l'autre province : nous savons que César ne tenait la Cisalpine jusqu'en 53 qu'en vertu de la loi Vatinia, qui était manifestement illégale; il savait que Domitius Ahenobarbus, qu'il avait réussi à écarter du consulat pour 55, serait probablement consul en 54, et qu'il ne manquerait pas d'attaquer et d'annuler cette loi Vatinia. C'était justement pour parer ce coup que César s'était rapproché de Pompée. Or, s'il ne faisait commencer son nouveau *quinquennium* qu'en 53, il prêtait le flanc pendant deux années, et, dans cet intervalle, un sénatus-consulte pouvait le rappeler. Devait-il vivre deux ans encore sur le faible appui d'une loi sans valeur, ou bien s'armer tout de suite de la loi Pompeia qui était régulière et incontestée? Le choix ne pouvait être douteux. Sa grande préoccupation, dans la conférence de Lucques, avait été bien moins d'allonger son commandement que de régulariser et de légaliser sa situation. L'important pour lui était de ne plus dépendre d'un vote du sénat, et ç'aurait été un piège trop grossier de ne lui assurer cette indépendance que dans deux ans, en le laissant jusque-là à la merci du sénat et de ses adversaires. La loi Licinia lui donnait un commandement de cinq

années, mais il était bien entendu que ces cinq années commençaient aussitôt, c'est-à-dire dès 55.

Ainsi se concilient, si nous ne nous trompons, 1° les quatre textes de Velleius, de Suétone, d'Appien et de Plutarque, qui mentionnent un commandement de cinq ans; 2° la phrase de Dion Cassius qui parle d'une prolongation de trois années; 3° les textes de Dion Cassius, d'Appien, de Suétone, de Cicéron, qui marquent qu'en 50 les pouvoirs de César étaient expirés.

On conçoit d'ailleurs que ce règlement, qui avait pu satisfaire César en 55, ne l'ait pas satisfait trois ans plus tard, en 52. Il voyait, à mesure que le terme de son commandement approchait, les anciennes menaces reparaître. Par exemple, une loi de Pompée, en 52, soumettait aux tribunaux tous les actes passés des magistrats depuis l'an 70, et tout le monde regardait cette loi comme une arme destinée à frapper personnellement César le jour où il n'aurait plus de commandement[1]. La suite des faits est bien expliquée par Appien : « César craignait d'être « attaqué par ses adversaires dès qu'il redeviendrait homme privé; aussi « fit-il tous ses efforts pour conserver le commandement jusqu'au jour « où il serait élu consul; il s'adressa donc au sénat et il lui demanda une « nouvelle prorogation, pour un temps court, et ne fût-ce que pour une « partie de ses provinces[2]. » Cela se passait en 52; ce qu'il sollicitait était une prorogation de quelques mois qui lui permît d'atteindre l'époque des comices consulaires de l'an 50. Sa demande fut rejetée par le sénat. Un autre moyen s'offrit à lui. Quelques tribuns dévoués portèrent une loi par laquelle le peuple lui permettait de briguer le consulat sans être présent à Rome[3]. Voici encore une loi dont il nous importerait grandement de connaître les termes et l'énoncé; par malheur les historiens n'en donnent qu'une indication très vague. Le peuple, qui autorisait César à briguer le consulat, soit en 50, soit en 49, sans être présent à Rome, l'autorisait-il par cela même à conserver son commandement en Gaule jusqu'à cette époque? Voilà ce que nous voudrions savoir. Cette seconde autorisation était-elle seulement sous-entendue, ou était-elle formellement exprimée? Était-ce enfin une prorogation déguisée de son commandement? Nous ne pouvons rien affirmer; mais nous sommes frappé de voir que les contemporains ont considéré les deux autorisations comme inséparables. « En accordant l'une, dit

[1] Appien, II, XXIV.
[2] Appien, II, XXV.
[3] Appien, II, XXV; Dion Cassius, XL, LI; Plutarque, *Pompée*, LVI; Tite-Live, CVIII. Tout le monde sait que rentrer à Rome était renoncer à l'*imperium* militaire.

«Cicéron, nous avons accordé l'autre[1].» Suétone, dans la mention très brève qu'il fait de cette loi, indique bien qu'elle prévoyait le cas où le commandement de César serait expiré[2], et que, de quelque manière, elle lui permettait de le conserver. Il y a grande apparence que les termes employés n'y étaient pas fort clairs, et que plusieurs interprétations étaient possibles. Ce qui est certain c'est que César interprétait en ce sens qu'il lui fût permis de rester à la tête de ses provinces et de ses armées, jusqu'à ce qu'il fût élu consul[3].

Ainsi le commandement que César exerça en Gaule paraît lui avoir été conféré, non pas par deux lois, mais par trois lois successives, celle de Vatinius en 59, celle de Pompée et de Crassus en 55, celle des tribuns en 52. La première marquait un terme qui nous paraît être au commencement de l'année 53; la seconde fixait également un terme, que nous croyons être dans les premiers mois de 50; la troisième ne marquait d'autre terme que le jour où César serait élu consul. Lorsque César fut rappelé par le décret du sénat, le 1er janvier 49, il n'allégua en sa faveur ni la loi Vatinia, ni la loi Pompeia; il invoqua seulement la loi tribunitienne de 52[4]. Était-ce un vain prétexte? Nous ne saurions le dire, n'ayant pas le texte de cette loi. Ce qui complique encore la difficulté, c'est qu'après que Pompée l'avait laissée passer sans y faire opposition, il en proposa et en fit adopter une autre qui obligeait tous les candidats au consulat à être présents à Rome. Il est clair que cette loi nouvelle abrogeait celle qui avait été portée quelques semaines auparavant en faveur de César. Seulement Pompée n'avait pas su profiter de ce coup si habile, et, après que sa loi eut été votée, après qu'elle avait déjà été gravée sur l'airain, il y avait ajouté un petit article où il était dit qu'elle ne porterait pas atteinte au *privilegium* relatif

[1] Cic. *Ad Attic.*, VII, 7 : «quum id «datum est, illud una datum est.»

[2] Suétone, *César*, XXVI : «ut absenti «sibi, quando imperii tempus expleri «cœpisset, petitio consulatus daretur.» C'est à tort que M. Hoffmann a soutenu que César avait brigué le consulat en 50; mais il paraît bien, par la correspondance de Cicéron (*ad. div.*, VIII, 8; VIII, 13), qu'on s'attendait à ce qu'il le briguât cette année-là; la loi qui interdisait d'être deux fois consul *intra decem annos* (Tite-Live, VII, 42; X, 13) ne l'empêchait pas de se faire élire en 50, pour 49, puisque sa première élection était de l'an 60; mais apparemment il aima mieux ne se présenter qu'en 49; il gagnait ainsi une année de commandement.

[3] Tite-Live aussi paraît avoir compris la loi dans le même sens; car on lit dans l'*Epitome* CVIII : «Quum, lege lata, in «tempus consulatus provincias obtinere «deberet.»

[4] César, *De bello civili*, I, IX : «Do«luisse se quod populi romani benefi«cium sibi per contumeliam ab inimicis «extorqueretur ereptoque semestri im«perio in urbem retraheretur cujus ab«sentis rationem haberi proximis comi«tiis populus jussisset.»

à César[1]. Concession maladroite qui remettait tout dans l'incertitude. La loi qui dispensait César de venir à Rome briguer le consulat avait été très certainement abrogée par la loi postérieure, qui exigeait la présence à Rome de tout candidat. Restait à savoir si l'article ajouté à cette seconde loi par Pompée, de sa seule autorité, était valable et pouvait rendre à César son privilège. Autrement dit, y avait-il plus d'illégalité à ce que Pompée, par sa nouvelle loi, enlevât subrepticement à César ce que la loi tribunitienne venait de lui donner, ou à ce qu'il lui restituât subrepticement le lendemain ce que sa propre loi venait de lui enlever? C'est sur cet unique point que toute la question portait.

Assurément nous ne dirons pas, et M. Guiraud n'a pas dit non plus que le sort de la république romaine dépendît de cette discussion sur un point de droit public. C'était une constitution bien fragile que celle dont l'existence tenait à de telles subtilités. Mais il était intéressant, au point de vue de l'érudition pure, de chercher si c'était César ou si c'était le sénat qui était sorti le premier de la stricte légalité. M. Mommsen avait dit que c'était le sénat, puisqu'il rappelait le 1er janvier 49 celui qui tenait d'une loi son commandement jusqu'au mois de mars. Suivant M. Guiraud, ce commandement était expiré légalement depuis plusieurs mois, lorsque le décret de rappel fut porté. Mais il reste à savoir si une troisième loi n'avait pas, sous une forme indirecte, prorogé encore ce commandement jusqu'à ce que César en fixât lui-même le terme en se faisant nommer consul; c'est ici le point le plus obscur et la partie vraiment insoluble du problème. Aussi concluons-nous que nous ne pouvons pas savoir si la légalité, c'est-à-dire la lettre de la loi, était pour César ou contre lui.

Le travail de M. Guiraud nous laisse donc encore dans le doute. Ce n'est pas à dire qu'un si sérieux et si puissant effort d'investigation ait été fait en vain. Outre que M. Guiraud a le mérite d'avoir démontré l'inexactitude de quelques théories qui avaient cours jusqu'ici, outre qu'il a porté sur le sujet autant de lumière que l'état des documents en pouvait donner, nous lui devons surtout d'avoir éclairci plusieurs points du droit public romain et de nous avoir fait pénétrer plus avant dans des débats où nous saisissons les incertitudes et l'état d'esprit des contemporains de César. Il n'est pas nécessaire qu'une solution définitive soit trouvée, si, rien qu'en la cherchant, nous avons déjà beaucoup appris. Ces austères études servent toujours la science.

FUSTEL DE COULANGES.

[1] Suétone, *César*, XXVIII; Dion Cassius, XL, LVI.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

FRANCE.

OUVRAGES DE L'ARCHIMANDRITE AMPHILOQUE.

Le savant archimandrite Amphiloque, actuellement supérieur du couvent de Daniel, à Moscou, l'a été auparavant de celui de la Nouvelle-Jérusalem, bâti par le patriarche Nicon, près de la même ville, et il consacre sa fortune à nous en faire connaître les richesses. On sait que ce couvent, dont il vient d'ailleurs de publier le catalogue, possède une collection fort belle de manuscrits soit grecs, soit slavons, enrichis de miniatures souvent très remarquables. Les publications d'Amphiloque, faites avec un grand luxe, sont presque toujours accompagnées de fac-similé lithographiques. Ses ouvrages sont malheureusement presque tous écrits en russe, de telle sorte qu'ils ne sont accessibles qu'à un petit nombre de lecteurs. Nous ne pouvons mieux faire que de traduire les titres des dernières publications du savant archimandrite; ces titres, fort détaillés d'ailleurs, pourront donner une idée du caractère de ses travaux, et de l'activité prodigieuse qu'il déploie :

Description d'un psautier grec de l'an 862, accompagnée d'un fac-similé lithographique du *Credo*, de notes marginales, de l'alphabet, et d'autres spécimens d'écriture ancienne, par l'archimandrite Amphiloque. Moscou, 1873, br. in-8°.

En note à la page 1 : « Ce psautier fait partie de la magnifique collection de manuscrits grecs et de tables paléographiques de l'évêque Porphyre, qui m'a permis d'en prendre connaissance lors de la session préparatoire du troisième congrès archéologique de Kief. »

Psautier slavon, du XIII° au XIV° siècle, avec texte grec du psautier commenté par Théodoret (X° siècle); accompagné de remarques d'après d'anciens monuments, publié par l'archimandrite Amphiloque, 3 vol. in-8°. — Tome I, Moscou, 1874. — Tome II, Moscou, 1877. — Tome III : 1° Dix cantiques des matines; 2° Description des miniatures d'un psautier du XIII° siècle, qui fait partie de la bibliothèque de A. J. Khloudof; 3° Psautier slavon du XIII° siècle, collationné avec d'autres rédactions slavonnes, le texte grec et l'original hébreu avec des notes. Première moitié. Moscou, 1879.

Le plus ancien *Oktoïkh* slavon, hymnes à huit voix, du XI° siècle, en écriture youssée des slaves du midi[1]; trouvé, en 1868, par A. Th. Hilferding, à Strou-

[1] On appelle écriture *yousse*, ou *youssée*, une écriture ancienne, où l'on employait la lettre *yousse*, aujourd'hui encore en usage chez les Bulgares.

mitsa, et publié par l'archimandrite Amphiloque. Accompagné de deux planches de fac-similé, avec miniatures. Moscou, 1874, in-4°.

A la page 1, il porte le titre de *Stroumitski.*

En note à la même page : « Ce titre a été ajouté au crayon, sur le manuscrit, « par M. Hilferding; M. Popof, dans sa description des manuscrits de la biblio- « thèque de Khloudof, l'appelle *Triodion fleuri*, et le rapporte au XIV° ou au XV° siècle. »

Notes archéologiques sur un psautier grec, de la fin du IX° siècle, avec miniatures du X° au XI° siècle, appartenant à M. Lobkof, membre effectif de la Société de l'art ancien russe, avec fac-similé du *Credo*, de chants liturgiques, etc., en tout, douze pages de fac-similé et une planche [1], par l'archimandrite Amphiloque. Édition de Soldatenkof. Moscou, 1875, br. in-8°.

Description de l'Évangéliaire de Saint-Georges (1118-28), appartenant à la bibliothèque de la Résurrection (la Nouvelle-Jérusalem). Écrit sur parchemin à Novgorod pour le couvent de Saint-Georges (Yourief), avec fac-similé des miniatures du manuscrit. Le tout suivi d'un lexique paléo-slave, grec et russe, de la langue de cet évangéliaire, comparée avec celle d'évangéliaires du XI° et du XII° siècle, et d'un autre qui est de l'an 1270, par l'archimandrite Amphiloque. Moscou, 1877, in-4°.

Description d'un évangéliaire de l'an 1092, comparé plus particulièrement avec l'évangéliaire d'Ostromir, par l'archimandrite Amphiloque. Suivi de dix planches de fac-similé en lithographie avec miniatures. Moscou, 1877, grand in-4°.

Les voyages de l'apôtre et évangéliste Jean, depuis l'ascension de N. S. Jésus-Christ; ses enseignements et sa mort, le tout recueilli par son disciple Prochore. — D'après un manuscrit du XV° au XVI° siècle, de la collection de l'archimandrite Amphiloque, avec texte grec d'après un manuscrit de l'an 1022 (n° 162 de la bibliothèque synodale de Moscou); collationné avec deux autres manuscrits du XI° au XII° et du XIII° siècle (n°s 178 et 159). — Avec une chromo-lithographie représentant l'apôtre Jean et son disciple Prochore. Moscou, 1878, in-folio.

Description de la Bibliothèque de la Résurrection ou la Nouvelle-Jérusalem, par l'archimandrite Amphiloque. Moscou, 1875, in-4°. — Ce catalogue est divisé en quatre parties : 1° manuscrits sur parchemin (p. 1-59), trente-trois numéros; 2° manuscrits sur papier (p. 60-191), deux cent neuf numéros; 3° livres imprimés antérieurement au XVIII° siècle (p. 192-213), cent vingt-huit numéros; 4° livres imprimés depuis le XVIII° siècle (p. 213-214), sept numéros. — La première partie de ce catalogue, les trente-trois manuscrits sur parchemin et huit autres sur papier avaient été déjà publiés en 1858-1859 au *Bulletin de l'Académie impériale.*

De l'influence de l'écriture grecque sur l'écriture slavonne depuis le IX° siècle jusqu'au commencement du XVI°, par l'archimandrite Amphiloque, Moscou, 1872, in-4°.

BELGIQUE.

La commission d'histoire de l'Académie royale de Belgique continue avec activité la publication de la *Collection des chroniques belges inédites, publiées par ordre du*

[1] Ce précieux manuscrit fait maintenant partie de la collection de M. Khloudof.

gouvernement, et commencée depuis plusieurs années. Elle vient de livrer aux érudits et aux curieux :

1° La *Correspondance du cardinal de Granvelle*, 1566-1586, publiée par M. Édouard Poullet, professeur à l'université de Louvain, faisant suite aux papiers d'État du cardinal de Granvelle, publiés dans la collection des Documents inédits sur l'histoire de France. Bruxelles, 1877, in-4°, tome Ier;

2° *La Bibliothèque nationale à Paris.* — Notices et extraits des manuscrits qui concernent l'histoire de la Belgique, par M. Gachard. Tome II. Bruxelles, 1877, in-4°;

3° Les *Chroniques relatives à l'histoire de la Belgique*, sous la domination des ducs de Bourgogne (textes latins), publiées par M. le baron Kervyn du Lettenhove, Bruxelles, 1876, in-4°, tome III;

4° *La collection des voyages des souverains des Pays-Bas*, publiée par M. Gachard. Bruxelles, 1876, in-4°. Tome Ier : itinéraire de Philippe le Hardi, de Jean sans Peur, de Philippe le Bon, de Maximilien et Philippe le Beau;

5° *Ly Myreur des historos*, chronique de Jean de Preis dit d'Outre-Meuse, publiée par M. Stanislas Bormans. Tome IV, Bruxelles 1877, in-4°;

6° Le tome V de la Table chronologique des chartes et diplômes imprimés, concernant l'histoire de la Belgique, par M. Alphonse Wauters. Bruxelles 1877, in-4°.

TABLE.

JOURNAL

DES SAVANTS.

AOÛT 1879.

La Morale anglaise contemporaine, morale de l'utilité et de l'évolution, par M. Guyau, ouvrage couronné par l'Académie des sciences morales et politiques. — 1 volume in-8° de XII-420 pages, librairie Germer-Baillière et Cie, Paris, 1879.

PREMIER ARTICLE.

Depuis longtemps il n'a paru en France, et, autant qu'il nous en souvient, à l'étranger, un livre de philosophie plus remarquable. La solidité et la variété des connaissances qu'il atteste, la maturité d'esprit qui y règne, la vigueur soutenue de la discussion, l'art d'être complet sans se perdre dans les détails et sans qu'il y en ait un d'inutile pour les vues d'ensemble, le style sobre et ferme, où l'imagination, d'ailleurs très riche, est mise au service du raisonnement, feraient difficilement supposer que c'est l'œuvre d'un jeune homme de vingt-trois ans, si l'auteur lui-même, par un sentiment de modestie, ne nous informait de son âge. Nous ne voudrions cependant pas laisser croire un seul instant que nous acceptons toutes les doctrines que le jeune philosophe professe en son propre nom, ou plutôt qu'il a empruntées, avec un peu trop de complaisance, à un maître à peine séparé de lui par quelques années. Dès à présent il nous paraît utile de faire des réserves contre quelques-unes de ses conclusions. Nous irions même jusqu'à prendre l'engagement de les combattre de toutes nos forces, si l'auteur, entraîné par la force de la vérité

et redressé à son insu par la rectitude naturelle de son jugement, ne nous devait épargner la moitié de la tâche.

Le présent volume fait suite à celui que M. Guyau a publié en 1878 sous ce titre : *La morale d'Épicure et ses rapports avec les doctrines contemporaines.* Il est sorti du même concours académique et répond à la même question. Cependant il forme véritablement un ouvrage distinct. La morale qui règne aujourd'hui presque sans partage en Angleterre, et qui commence à trouver parmi nous de jeunes et ardents partisans, la morale utilitaire, comme on l'appelle, se rattache sans doute très étroitement à celle qu'Épicure enseignait il y a plus de deux mille ans à la Grèce; elle n'a pas d'autres principes que ceux qui ont inspiré, au XVII[e] siècle, les maximes de La Rochefoucauld, et, au XVIII[e], la doctrine de l'intérêt bien entendu de nos encyclopédistes et de nos philosophes, particulièrement d'Helvétius. Cependant il est impossible de ne pas lui reconnaître une physionomie propre, originale et nationale. Elle a ses procédés de démonstration, entendus dans le sens de l'histoire naturelle, qui résultent d'une nouvelle psychologie, d'une nouvelle logique, et se compliquent d'une nouvelle théorie de la matière, ou du moins qui a des prétentions à la nouveauté, la théorie de l'évolution. Elle formerait, si elle était vraie, toute une science à part; ne l'étant pas, comme on pourra bientôt s'en convaincre, elle représente non pas un système, mais une école de hardis esprits, plus subtils que profonds, plus ingénieux que solides, plus élevés que leurs doctrines, et chez qui la calme opiniâtreté des recherches tient lieu d'évidence. C'était donc un véritable service à rendre à l'histoire de la philosophie de notre temps, que de faire connaître exactement, par une étude impartiale et sévère, ces moralistes si différents de ceux que l'antiquité nous présente, de ceux que les temps modernes nous offrent ailleurs, occupés en apparence à poursuivre le même but et à défendre la même cause. Le service est encore plus grand envers la morale et envers la philosophie tout entière de les discuter un à un, et de montrer ce qu'il y a d'illusions et de contradictions chez les interprètes d'une prétendue science qui veut passer pour positive. Cette double tâche a été remplie par M. Guyau avec un talent et une conscience qui défient toute critique. Sa manière d'exposer les systèmes peut être considérée comme un modèle. Il ne se contente pas de les réduire aux propositions qui en contiennent exactement la substance, il remonte jusqu'à leur origine la plus éloignée, et nous apprend comment s'enchaînent, comment s'expliquent les uns par les autres tous les éléments dont ils sont formés. Personne avant lui n'avait encore rendu compte, avec le même

degré de clarté, de la morale de Bentham et de la philosophie générale de M. Herbert Spencer. Sa critique, sa discussion, se ressent nécessairement de ce mode d'interprétation. Elle en est plus complète, plus pénétrante, plus maîtresse d'elle-même, et l'on pourrait dire plus inexorable. Telle n'est pas cependant l'intention de l'auteur, car tous les systèmes ont à ses yeux leur utilité, aucun ne lui paraît dangereux. Ce n'est que pour les dogmes qu'il se montre sans indulgence et sans justice. « Tout « dogme, dit-il, est foncièrement immoral en lui-même[1]. » Voilà une sentence qui ne méritait pas de trouver place dans un pareil livre, auquel d'ailleurs elle ne se rattache par aucun lien. Nous ne doutons pas que l'auteur, quand l'histoire des religions lui sera aussi familière que celle des systèmes philosophiques, ne soit amené à une opinion toute différente.

L'école anglaise est représentée par un groupe d'écrivains assez nombreux et qui ont tous un nom plus ou moins célèbre. Mais elle doit principalement son influence et l'éclat croissant dont elle jouit depuis un demi-siècle, à Jérémie Bentham, à John Stuart Mill et à Herbert Spencer. Obligé de nous borner, nous nous attacherons uniquement à donner une idée du travail analytique et critique que M. Guyau a consacré à chacun de ces trois philosophes, puis nous examinerons les conclusions qu'il oppose en son propre nom à celles de l'école anglaise, embrassée dans son ensemble.

Jérémie Bentham est le vrai fondateur de cette école. C'est lui qui a donné à la morale utilitaire les principes qu'elle professe encore aujourd'hui, et qui lui a ouvert en grande partie la vaste carrière où elle continue de se mouvoir. La renommée qu'il lui a procurée dès l'origine n'est pas inférieure à celle dont elle est redevable à ses successeurs. Le monde ne pouvait voir sans étonnement une tentative qui avait pour but de fonder sur l'égoïsme la régénération de la société, la réforme des lois, surtout des lois pénales, et la paix universelle. Bentham était d'ailleurs l'homme tel qu'il voulait le refaire par son système. Cet apôtre du plaisir, ce législateur de l'intérêt, a consacré sa longue carrière[2] au bonheur du genre humain, sans distinction de race ni de nationalité. « Le plus grand bonheur du plus grand nombre, » telle était sa devise, empruntée à Priestley, et qui est devenue, encore de son vivant, celle du saint-simonisme : « L'amélioration physique, morale et intellectuelle de la « classe la plus nombreuse et la plus pauvre. » N'ayant pas réussi, comme

[1] Avant-propos, p. x. — [2] Né à Londres en 1748, il est mort dans la même ville en 1832.

il l'espérait, à faire pénétrer ses idées en France à la faveur de la Révolution, il s'adressa successivement à la Pologne, à la Russie, aux États-Unis d'Amérique. Enfin, n'ayant pu faire accepter les applications de sa morale, il se résigna à en développer la théorie, et c'est à cette œuvre qu'il consacra le reste de sa vie et son activité infatigable.

La nature, selon lui, a placé le genre humain sous l'empire de deux maîtres souverains : la peine et le plaisir. Nous leur devons toutes nos idées, nous leur rapportons tous nos jugements, toutes les déterminations de notre vie..... Ces sentiments éternels et irrésistibles doivent être la grande étude du moraliste et du législateur. « Le plaisir, c'est le « bien; la peine, c'est le mal. Le plaisir pris pour but de la vie et élevé « à son *maximum*, voilà ce qu'est l'utilité. L'utilité n'est donc pas seule- « ment le souverain bien, comme disaient les anciens, il est le bien « unique, il n'en existe et nous n'en concevons pas d'autre. »

Bentham n'admet pas même la distinction universellement reconnue entre l'utile et l'agréable; tout ce qui est agréable, il le regarde comme utile, à moins qu'il ne nous cause par ses suites plus de peine que de plaisir; et la peine aussi est utile quand elle devient une source de sensations agréables ou quand elle nous épargne une peine plus grande.

Toutes ces propositions, qu'Épicure avait soutenues longtemps avant lui, Bentham les donne pour des axiomes. Il n'admet pas qu'on les discute, parce qu'on ne discute pas l'évidence. Toute morale qui invoque d'autres principes est un tissu d'allégations inintelligibles, adoptées de confiance sur la foi d'autrui : *ipse dixit*, et que Bentham appelle plaisamment l'*ipsedixitisme*. Cette morale de convention est précisément le contraire de la morale naturelle. Elle approuve ce qui est pour nous une source de peine, et ce qui tend à nous procurer du plaisir est l'objet de sa réprobation. Elle a pour dernier résultat l'ascétisme, le comble de la déraison, si nous en croyons le fondateur de la philosophie utilitaire.

Il y a aussi des moralistes qui prennent pour règle de nos actions ce qu'ils appellent le sens moral, le droit naturel, le sentiment. Mais, sous toutes ces dénominations, lorsqu'on les soumet à l'analyse, on ne découvre, selon Bentham, que les sensations du plaisir et de la peine, que la sympathie ou l'antipathie, que les calculs de l'égoïsme ou de l'orgueil; toutes choses qui rentrent dans le domaine de l'intérêt, c'est-à-dire, en définitive, du plaisir. Ne parlez pas du devoir « le mot même « dit Bentham, a quelque chose de désagréable et de répulsif. » D'ailleurs, quand les moralistes le prononcent devant nous, tout le monde pense à ses intérêts. Ne parlez pas de la conscience, elle n'est que l'opi-

nion favorable ou défavorable que chacun se fait de sa propre conduite. Ainsi, avec la morale elle-même, c'est aussi la langue de la morale qui est à réformer complètement, et il n'y a pas jusqu'à son nom qu'on ne lui conseille d'abandonner. Elle s'appellera désormais la *déontologie.*

Qu'est-ce que la déontologie? C'est la science qui régularise l'égoïsme. Sa principale tâche consiste à nous apprendre, d'une part, que le désintéressement est une sottise; de l'autre, que tout acte immoral est un faux calcul de l'intérêt personnel. L'homme désintéressé, en se sacrifiant aux autres, s'écarte plus de la saine raison, et, en ce sens, est plus blâmable que l'homme vicieux ou criminel qui sacrifie les autres à soi. Mais l'homme vicieux ou criminel se trompe aussi, quoiqu'à un moindre degré, parce qu'il oublie que les plaisirs dont il est redevable au vice et au crime sont bien inférieurs aux peines qui les accompagnent.

Cela n'empêche pas la déontologie d'être une maîtresse de vertu et de bienveillance universelle, pourvu que ces mots soient entendus dans leur véritable sens, celui que leur donne la morale utilitaire. La vertu, ce n'est pas cette entité fictive, cet être de raison que poursuit la morale ascétique; c'est cette façon d'agir qui accroît autant que possible le nombre et l'intensité de nos plaisirs, qui diminue dans la même proportion le nombre et l'intensité de nos peines. C'est ce que Bentham appelle dans son langage souvent barbare, *maximiser* les plaisirs, et *minimiser* les peines. La vertu consiste uniquement à nous procurer, tout à la fois par un calcul de l'intelligence et par un effort de la volonté, ce double résultat; et ce résultat, quand nous sommes parvenus à nous l'assurer par l'habitude, n'est pas autre chose que le bonheur. La vertu se confond donc avec l'art d'être heureux; il serait plus juste de dire avec l'art de jouir.

Mais, au nombre des plaisirs dont notre bonheur se compose, se trouve celui de la sympathie, de l'affection que nous inspirons à nos semblables et de celle que nos semblables nous inspirent. Ce plaisir n'est pas moins égoïste que les plus vulgaires plaisirs des sens; car c'est pour nous que nous le recherchons et non pour les autres. Or on ne l'obtient qu'en montrant aux autres les mêmes sentiments, la même bienveillance que nous désirons qu'ils aient pour nous. La bienveillance se témoigne par des actes, par le sacrifice que nous faisons d'une certaine part de notre bonheur au bonheur d'autrui. Seulement il ne faut pas oublier que le but de ce sacrifice, c'est la jouissance qui en sera le fruit, ou que nous espérons en tirer, et qui sera, selon nos calculs, supérieure à celle dont nous nous sommes privés. Ainsi donc c'est par inté-

rêt que nous sommes bienveillants; et, comme la sympathie, en s'étendant de proche en proche, peut embrasser la totalité du genre humain et descendre jusqu'aux animaux, l'égoïsme sera la base de la bienveillance universelle.

Ce n'est pas seulement par la bienveillance égoïste ou la sympathie intéressée que le bonheur de chacun est étroitement uni à celui des autres ou le bonheur individuel au bonheur général; c'est encore par un autre lien plus matériel et plus positif, celui qui existe entre les intérêts. A les considérer dans leur généralité, les intérêts sont les mêmes pour tous les membres de la société; de sorte qu'en travaillant à mon propre bonheur, je travaille à celui de mes semblables; et réciproquement, quand je travaille au bonheur de mes semblables, c'est le mien qui sera le fruit de mes efforts. Quand je parle de mon bonheur, je ne puis donc entendre autre chose que la réalisation de la formule que nous avons citée en commençant : « Le plus grand bonheur du plus « grand nombre. »

Il est vraiment étrange de voir la morale de l'égoïsme et du plaisir aboutir à cette conclusion philanthropique. La surprise sera plus grande encore quand on connaîtra le moyen d'appréciation et de comparaison appliqué par Bentham aux diverses espèces de plaisirs que comporte la nature humaine. Il se gardera bien de leur imposer un ordre hiérarchique. Il ne distingue pas entre les plaisirs des sens et les plaisirs de l'esprit, entre les plaisirs du corps et ceux de l'âme, estimant les uns et méprisant les autres. Dans sa pensée, tous les plaisirs se valent, et ne diffèrent entre eux que par la quantité, que par le plus et le moins de jouissance qu'ils représentent. Or la quantité s'évalue en nombres et s'exprime en chiffres; elle tombe sous les lois du calcul ou de l'arithmétique. Il y a donc une arithmétique des plaisirs, une arithmétique morale sans laquelle on ne comprend rien à la conduite de la vie, et que Bentham nous présente comme une des parties les plus importantes de son système.

Pour savoir si un plaisir est plus ou moins grand qu'un autre, ou s'il est plus ou moins grand que la peine qui l'accompagne, il faudra les considérer et les comparer l'un à l'autre sous les aspects suivants : l'intensité, la durée, la certitude, la proximité. Il est évident qu'un plaisir intense, un plaisir durable, un plaisir certain, un plaisir prochain, vaudra mieux, ou devra être compté plus qu'un plaisir superficiel, fugitif, incertain et éloigné. Mais ce n'est pas tout, il faudra aussi se demander si le plaisir ou la peine qu'on veut évaluer ont plus ou moins de pureté, plus ou moins de fécondité, plus ou moins d'étendue, c'est-à-dire si le

plaisir est plus ou moins mélangé de peine et la peine de plaisir ; s'ils sont plus ou moins propres à engendrer d'autres plaisirs et d'autres peines; enfin s'ils produisent plus ou moins d'effet hors de l'individu qui les éprouve. Toutes les peines et tous les plaisirs, si nous en croyons Bentham, nous présentent ces sept propriétés ; et c'est par une comparaison, qui passera successivement de l'une de ces propriétés à l'autre, que les plaisirs et les peines seront évalués avec exactitude, que nous saurons s'il y a pour nous, à les rechercher, profit ou perte.

C'est dans cette arithmétique, bien plus que dans ses principes généraux, qu'il faut chercher le caractère propre, nous n'osons pas dire l'originalité de la morale de Bentham. Mais ce serait mal connaître Bentham que de ne voir en lui que le moraliste. Il a fait entrer dans son système la législation, surtout la législation criminelle. C'est là qu'il a développé ses vues les plus profondes, les plus personnelles, et qu'il a déposé le germe de plusieurs réformes importantes introduites après lui dans nos lois pénales, à l'honneur de l'humanité et de la justice.

Ainsi que l'exigent ses opinions sur la nature générale de l'homme, sur les mobiles de toutes nos actions et la source de toutes nos pensées, il nie l'existence d'un droit naturel et de certaines lois nécessaires, immuables, que l'homme apporterait avec lui en naissant, et qui seraient écrites dans toutes les consciences. Aussi n'a-t-il pas assez de sarcasmes contre la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen émanée de notre première Constituante. Il n'y voit qu'un sophisme, un sophisme anarchique. Pour lui, il n'y a pas d'autres lois que celles que fait le législateur, pas d'autres droits que ceux que ces lois mêmes ont créés, et à tous ces droits correspondent des obligations également créées par le législateur. Les premiers représentent les bénéfices de la société, les secondes en sont les charges. Les premiers sont des permissions, ou l'autorisation de faire certaines choses ; les secondes sont des interdictions. Et, comme, pour les faire respecter les unes et les autres, il est nécessaire d'y attacher une sanction, c'est-à-dire une peine, toute loi se ramène à une loi pénale.

La loi est donc un mal par cette double raison qu'elle restreint les moyens d'action que nous tenons de la nature, et qu'elle inflige une souffrance à ceux qui refusent de lui obéir. Cela est vrai ; mais le mal que fait la loi, qui est attaché à son existence même, est un mal nécessaire, qu'il faut souffrir en vue d'un bien, ou pour échapper à un mal plus grand, celui que les hommes se feraient les uns aux autres, s'ils avaient le pouvoir de faire tout ce qui leur plaît.

De là cette conséquence, qu'il faut légiférer le moins possible, qu'il

faut renfermer la loi dans les limites où elle est absolument nécessaire, et elle n'est absolument nécessaire, dans son action purement coercitive, que pour empêcher les individus de se nuire les uns aux autres. Dans les cas, au contraire, où ils ne peuvent nuire qu'à eux-mêmes, on doit leur laisser le plus de liberté possible. C'est ainsi qu'au nom du plaisir et de l'intérêt Bentham arrive à défendre une des maximes les plus chères aux amis de la liberté.

Mais voici d'autres propositions qui, sans avoir la même généralité, ne sont pas moins dignes d'être remarquées. Puisque la loi est un moindre mal pour empêcher un mal plus grand, le mal qu'elle fait souffrir, à titre de sanction, ne doit jamais égaler celui qu'elle doit réprimer. La peine doit être efficace, mais ne doit jamais dépasser la mesure qui est nécessaire pour la rendre telle. C'est l'humanité introduite dans la législation pénale qui, selon la remarque de Rossi, a paru, pendant de longs siècles, rivaliser de cruauté avec le crime.

Afin de rendre exécutable cette règle de législation, Bentham a imaginé toute une science, qu'il désigne sous le nom de *pathologie mentale*. Elle consiste à étudier les diverses circonstances qui agissent sur la sensibilité humaine et ont le pouvoir de l'accroître ou de la diminuer. On arrivera, par ce moyen, à varier la peine suivant l'effet qu'elle doit produire sur le coupable; car, selon notre réformateur, il n'est rien de plus faux que cet adage: « Les mêmes peines pour les mêmes délits. » Il y a des châtiments qui glissent sur certaines âmes, tandis qu'elles pénètrent profondément dans quelques autres. C'est manquer à la justice que de les traiter de la même manière. Or les circonstances qui agissent sur notre sensibilité sont de plusieurs espèces. Il en est de fort importantes, mais qu'il est difficile de saisir: par exemple le tempérament, la santé, la force, la fermeté d'âme, les habitudes, le développement de l'intelligence, etc. Il en est d'autres de moindre influence, telles que l'âge, le sexe, le rang, l'éducation, la profession, le climat, la race. Celles-là, il est facile de les constater, et la législation pénale, surtout la justice qui en est l'interprète, est obligée d'en tenir compte. Toutes ces idées se résument dans celles des circonstances atténuantes, acceptées par nos lois et consacrées par nos mœurs.

Si la peine doit être proportionnée à la sensibilité présumée du coupable, elle doit l'être, à plus forte raison, à la gravité du délit. Or la gravité du délit doit se mesurer, selon Bentham, non sur la perversité de l'intention, mais sur la gravité et l'étendue du dommage causé. Il y a le dommage de premier ordre : c'est celui qui atteint directement la personne lésée et qui s'étend à sa famille, à ses amis. Il y a le dom-

mage de second ordre : c'est l'inquiétude que répand le crime dans la société, et le danger qui naît du mauvais exemple. Il y a, enfin, le dommage du troisième ordre : c'est le découragement, l'inertie morale qui gagne la société en présence du crime resté impuni. Tous ces dommages seront pris en considération dans le choix du châtiment destiné à les prévenir.

Malgré le caractère pénal qu'il leur attribue dans tous les cas, Bentham ne croit pas que les lois aient uniquement pour but de réprimer les actes nuisibles à la société; il pense qu'elles doivent aussi provoquer ceux qui lui sont utiles. Les actes utiles sont ceux qui contribuent, plus ou moins directement, au bonheur social. Or, selon Bentham, qui applique à toutes les questions sa méthode arithmétique, le bonheur social se compose de quatre éléments : la subsistance, l'abondance, l'égalité, la sûreté. Comment fera le législateur pour assurer la jouissance de ces biens au pays sur lequel s'exerce son autorité ? Il considérera que la subsistance et la sûreté représentent le nécessaire, que l'égalité et l'abondance sont le superflu; par conséquent il mettra tous ses soins à procurer d'abord les deux premières.

La sûreté est l'objet principal des lois. Sans les lois elle n'existerait à aucun degré, ni pour la vie ni pour la propriété des membres de la société. Il suffit qu'elle existe pour que la subsistance d'un peuple soit garantie d'une manière générale; car la subsistance est fournie par le travail, et le travail est proportionné à la sûreté des travailleurs, laquelle comprend aussi leur liberté. Cependant Bentham ne se contente pas de ce moyen général et indirect de pourvoir à la subsistance de la population d'un État. Il désire qu'on s'occupe de l'extinction de la misère, et il pense que la voie la plus sûre pour y arriver, c'est la charité légale, ou, pour l'appeler du nom qu'elle porte en Angleterre, la taxe des pauvres, élevée au niveau et répartie en proportion des besoins. Quoique le mot d'équité n'ait aucun sens dans son système, Bentham s'efforce de démontrer que cette taxe est équitable : « Le titre de l'indigent comme « indigent est plus fort, dit-il, que le titre de propriétaire d'un superflu « comme propriétaire. » En d'autres termes : le droit de l'indigent à être secouru est supérieur au droit de propriété quand le propriétaire possède plus que le nécessaire. Au reste, la propriété, selon Bentham, est une pure création de la loi, qui ne se justifie et ne s'explique que par l'intérêt social. Donc la loi peut, en vue de ce même intérêt, être considérée d'un autre point.

Une fois qu'il aura pourvu à la subsistance et à la sûreté de l'État, le législateur s'occupera de lui procurer aussi l'abondance et l'égalité. L'a-

bondance comprend le luxe, et le luxe est indispensable au bonheur des nations; car, pour avoir le nécessaire, il faut posséder le superflu. Mais les lois n'ont pas le pouvoir de créer directement cet élément du bonheur public. Il est la conséquence indirecte de la protection accordée au travail, des garanties laissées à la propriété et des désirs naturels de l'homme qui grandissent avec sa puissance et son bien-être. Quant à l'égalité, elle n'est pas autre chose, pour Bentham, que l'égalité des biens. Entendue dans ce sens, elle est désirable. Mais comment l'établir? Une nouvelle distribution des biens présente les plus grands dangers pour la sûreté publique. Le communisme est la destruction du travail et de la bienveillance mutuelle des hommes. N'ayant rien à perdre ni rien à acquérir, les hommes s'endormiront dans une lâche oisiveté, et n'auront pas plus le désir que le pouvoir de se rendre utiles les uns aux autres. Cependant, avec le temps, avec la liberté de l'industrie et du commerce, avec les progrès de l'agriculture, avec l'abolition des monopoles et des substitutions et quelques autres mesures législatives, on verra les grandes propriétés se subdiviser peu à peu, un plus grand nombre d'hommes participer à une modeste aisance, et les sociétés se rapprocher de plus en plus de l'égalité des biens.

Tel est, dans ses éléments les plus essentiels, le système de Bentham, que les philosophes dont nous allons nous occuper n'ont eu qu'à développer sur plusieurs points et à corriger sur quelques autres, pour en tirer la morale utilitaire, aujourd'hui professée avec tant d'éclat en Angleterre, et devenue l'objet d'une préoccupation sérieuse dans d'autres pays.

Élevé par son père, James Mill, à considérer la doctrine de Bentham comme l'expression la plus complète de la science morale, John Stuart Mill, dès qu'il osa la juger par lui-même, ne tarda pas à s'apercevoir qu'elle contenait à la fois des exagérations et des lacunes, et il se chargea de les faire disparaître par des réformes importantes. Il commença par lui donner une méthode; car l'arithmétique morale, dont nous avons parlé, n'est pas une méthode, mais un procédé. Bentham affirme les propositions d'où dérivent toutes ses idées; il ne dit pas comment son esprit y a été conduit, ni pourquoi il les tient pour vraies. John Stuart Mill sent le besoin de résoudre ce problème, qui est précisément celui de la méthode. Il n'y a, selon lui, en philosophie, et, par conséquent, en morale, que deux écoles que la méthode sépare, et qui, séparées sur ce point, le sont sur tout le reste. D'après l'école intuitive, les principes sur lesquels repose notre connaissance du vrai et du bien sont des propositions évidentes par elles-mêmes, évidentes *a priori*, dont il ne

reste qu'à faire sortir les conséquences par voie de déduction. D'après l'école inductive, le bien et le mal, le vrai et le faux sont des matières d'observation et d'expérience. En un mot, il n'y a que des faits et pas de principes. Constatés par l'observation, les faits sont généralisés et érigés en lois par l'induction. C'est pour la méthode d'induction que Stuart Mill se prononce.

Au nom de la méthode inductive, il nie la liberté, que Bentham nie aussi, mais sans en donner la raison. La volonté, selon Stuart Mill, n'est pas libre, car nous ne voulons que ce que nous désirons, la volonté est fille du désir, et le désir se confond avec le plaisir. On désire une chose parce qu'on la trouve agréable; une autre nous inspire de l'aversion parce qu'on la trouve pénible. Toute volonté, en même temps qu'elle tombe sous la loi du déterminisme, est donc nécessairement égoïste, intéressée, personnelle, comme le plaisir.

Mais dans le plaisir personnel lui-même, et dans les désirs dont il est l'objet, il y a un élément qui dépasse l'égoïsme : « C'est le désir « d'être en harmonie avec nos semblables. » Cela veut dire, comme Bentham avait déjà essayé de nous le persuader, que le véritable égoïsme consiste à n'être point égoïste. Mais au sentiment vague et essentiellement variable de la sympathie, dont s'était contenté son prédécesseur et son maître, Stuart Mill substitue le sentiment général et constant de la sociabilité. « L'état de société, dit-il, est en même temps « si naturel, si nécessaire et si habituel à l'homme, qu'à moins de circonstances rares et d'un effort d'isolement volontaire, il ne se considère jamais que comme un membre d'un corps, et cette association « s'affermit de plus en plus à mesure que l'humanité s'éloigne de l'état « d'indépendance sauvage. Par conséquent, toute condition essentielle à « un état de société fait chaque jour plus inséparablement partie de la « conception qu'a chaque individu de l'état de choses au milieu duquel « il est né et qui est la destinée de l'homme[1]. »

L'opinion de Stuart Mill telle qu'elle ressort de ces lignes, c'est que l'homme n'est pas seulement uni à la société de ses semblables par un désir naturel ou par un penchant impérieux de sa sensibilité, mais que son intelligence même ne conçoit pour lui d'existence possible que celle qui s'accorde avec les conditions nécessaires de l'ordre social. Voilà, il faut en convenir, un effet étrange de notre incurable égoïsme et un miracle inattendu de l'association des idées, le *deus ex machina* de l'école empirique en général et de Stuart Mill en particulier.

[1] Passage cité par M. Guyau, p. 77-78.

Mais bien d'autres surprises nous sont réservées.

L'idée de la société implique l'idée d'égalité, et l'égalité suppose le respect mutuel des intérêts. « La société entre égaux ne peut exister que « si les intérêts de chacun sont également respectés. » La société entre égaux n'existe pas encore, mais elle existera à ce que Stuart Mill nous assure, et l'effet qui lui est propre se réalisera de lui-même. Les hommes en viendront à ne pas regarder comme possible un état de choses où l'on ne tient pas compte, c'est-à-dire où l'on ne pratique pas le respect des intérêts d'autrui.

Pourquoi s'arrêteraient-ils à respecter les intérêts d'autrui ? Il faudra bien qu'ils coopèrent aux intérêts les uns des autres, puisque c'est une des conditions de l'état social que personne ne puisse vivre dans un isolement absolu. Cette coopération les amènera naturellement à croire que le bien d'autrui est pour l'individu une chose « dont il est naturel et « nécessaire qu'il s'occupe comme de toute condition physique de notre « existence. »

Il n'arrive pas toujours que le bien d'autrui soit étroitement uni au mien ; mais il suffit qu'il le soit souvent pour que mon esprit ne puisse plus l'en séparer, et que, par l'association des idées, devenue bientôt une habitude, une seconde nature, le bien individuel se confonde dans ma pensée avec le bien général. Par cette même puissance de l'association des idées, qui, développée par l'habitude et par l'éducation, deviendra irrésistible et tiendra lieu de la conscience morale de l'école intuitive, nous sommes entraînés encore plus loin, nous poursuivrons le bonheur général, même indépendamment et aux dépens de notre bonheur individuel; et, par le bonheur général, il faut entendre non seulement le bonheur du genre humain, mais, autant que la nature des choses le permet, celui de tous les êtres capables de sentir. « Le criterium de la « morale utilitaire, dit Stuart Mill, n'est pas le plus grand bonheur de « l'agent, mais la plus grande somme de bonheur général [1]. »

Stuart Mill admet enfin qu'on désire et qu'on recherche la vertu. « Le « désir de la vertu, dit-il, est un fait moins universel, mais aussi authen- « tique que le désir du bonheur. » Il ajoute qu'il faut désirer la vertu avec désintéressement, pour elle-même, comme une chose désirable en soi. Après avoir rendu cet hommage significatif à la morale du devoir, Stuart Mill, avec une subtilité digne des sophistes de la Grèce, le fait passer au compte de la morale utilitaire. Ceux qui aiment la vertu avec désintéressement, l'aiment, selon lui, « non comme un moyen pour

[1] Passage cité par M. Guyau, p. 96.

« arriver au bonheur, mais comme une portion de leur bonheur[1]. » S'ils l'aiment comme une portion de leur bonheur, ils l'aiment pour eux et non pour elle-même, leur amour cesse d'être désintéressé.

Nous savons maintenant jusqu'où s'étend, selon les idées de Stuart Mill, ce bonheur soi-disant personnel qui, commençant par l'individu, finit par embrasser le genre humain et la totalité des êtres vivants; mais nous ignorons encore de quoi il se compose, de quels éléments il est formé. On se rappelle que Bentham n'y fit entrer qu'un élément unique, le plaisir, et que cet élément unique n'est envisagé par lui que sous un seul aspect, celui de la quantité. Stuart Mill croit aussi que le plaisir est en quelque sorte la matière dont le bonheur est fait; mais, en y laissant subsister la quantité, il y ajoute la qualité. Il reconnaît plusieurs sortes de plaisirs dont les unes sont plus désirables et plus précieuses que les autres. Mais sur quelle base se fondera cette distinction? Par quel principe, à quantité égale, ou abstraction faite de la quantité, se justifiera notre préférence? Voici la réponse de Stuart Mill : « Lorsque de deux plaisirs, il en est un auquel tous ceux ou « presque tous ceux qui ont l'expérience des deux donnent une préfé- « rence marquée sans y être poussés par aucun sentiment d'obligation « morale, celui-là est le plaisir le plus désirable. »

Cela revient à dire que le plaisir préférable est celui que préfère le plus grand nombre de personnes expérimentées. Stuart Mill ne pouvait se contenter d'une explication pareille, que son maître Bentham aurait certainement fait rentrer dans l'*ipsedixitisme*. Il s'efforce donc de la compléter de la manière suivante. Lorsque de deux plaisirs qu'on a également éprouvés et qu'on peut comparer entre eux, il y en a un que les personnes capables de faire cette comparaison placent tellement au-dessus de l'autre qu'elles ne voudraient pas l'échanger contre n'importe quelle abondance de l'autre plaisir, il faut bien admettre dans le plaisir préféré une supériorité réelle, une supériorité qui est dans la qualité et non dans la quantité. On peut même ajouter, pour rendre cette supériorité plus manifeste, que le plaisir préféré apporte avec lui une plus grande somme de peine que le plaisir dédaigné.

Mais comment concilier avec le bonheur, fin suprême de notre existence, ces appréciations qui nous portent à préférer une moindre somme de plaisir à une somme de plaisir plus grande et une plus grande somme de peine à une quantité de peine beaucoup moindre? Pour résoudre cette difficulté, Stuart Mill a recours à la distinction qu'il établit

[1] Paroles citées par M. Guyau, p. 86.

entre le contentement et le bonheur. Le contentement n'est que la satisfaction de certaines facultés. Le bonheur, c'est la satisfaction de toutes les facultés ou des facultés les plus hautes, quand elles ne peuvent pas toutes être satisfaites en même temps. Or quels sont les êtres chez lesquels toutes les facultés sont aisément satisfaites, et dont le bonheur, par conséquent, est plus complet? Ce sont les êtres inférieurs, parce qu'ils ont peu de facultés. Chez les êtres supérieurs, au contraire, qui ont beaucoup de facultés et des facultés de valeur très inégale, le bonheur est presque toujours accompagné de mécontentement, parce que toutes les facultés dont ils sont doués ne peuvent être satisfaites au même dégré. C'est pourtant ce bonheur mêlé de peine, ce bonheur des mécontents qui est de beaucoup le plus désirable. « Mieux vaut être, dit Stuart « Mill, un homme mécontent qu'un cochon satisfait; mieux vaut être un « Socrate mécontent qu'un imbécile satisfait. Si l'imbécile et le cochon « pensent différemment, c'est qu'ils ne connaissent que le côté de la « question qui les regarde[1]. »

Cette distinction entre le mécontentement et le bonheur, entre le bonheur des êtres inférieurs et celui des êtres supérieurs, ne répond pas à la difficulté que nous avons indiquée tout à l'heure, elle ne fait que l'étendre et l'aggraver. Pourquoi préférons-nous le bonheur mêlé de peine des êtres supérieurs au bonheur sans mélange, au bonheur paisible et borné des êtres inférieurs? Cette préférence, selon Stuart Mill, ou, ce qui est la même chose, cette répugnance à déchoir ne s'explique que par le sentiment de la dignité, sentiment que possèdent tous les êtres humains, et dont le développement est proportionné à leurs facultés les plus élevées.

Tel est le prix qu'attache Stuart Mill à la dignité humaine, que, lorsqu'il faut choisir entre elle et le bonheur, soit notre bonheur personnel, soit celui des autres, c'est le bonheur qu'il nous conseille de sacrifier. « J'admets pleinement cette vérité, dit-il, que la culture d'une noblesse « idéale de volonté et de conduite est pour les êtres humains individuels « une fin à laquelle doit céder, en cas de conflit, la recherche de leur « propre bonheur ou de celui des autres. » La contradiction serait flagrante entre le principe de la morale utilitaire et l'application qu'il reçoit ici, si Stuart Mill n'avait soin de nous apprendre que c'est le bonheur individuel ou celui de quelques individus qu'il sacrifie au sentiment de la dignité, mais que le bonheur général y trouve son compte, parce que la noblesse du caractère contribue plus que toute autre chose

[1] Voir M. Guyau, p. 89.

à la félicité de la vie humaine. Il n'en est pas moins vrai que cette perfection idéale, à laquelle il veut que s'élèvent les âmes, appartient plus à la morale du devoir, à ce qu'il appelle la morale intuitive, qu'à la morale de l'intérêt.

A la loi du désintéressement et du sacrifice, on peut l'appeler de son vrai nom, à la loi du devoir, Stuart Mill reconnaît aussi une sanction purement morale, qui n'est pas autre chose que le remords. « La sanc« tion interne du devoir, dit-il[1], c'est un sentiment de notre âme, une « douleur plus ou moins intense accompagnant la violation du devoir, et, « chez les natures morales bien dirigées, s'élevant, dans les cas les plus « graves, au point de les faire reculer devant cette violation comme « devant une impossibilité. »

Ce n'est point par là que la moralité humaine commence, mais c'est par là qu'elle peut finir. Ce que nous craignons d'abord, c'est le châtiment que nous attire une action mauvaise, c'est le danger de perdre la sympathie de nos semblables. Mais l'aversion qui s'attache à toute action de cette nature peut, à la longue, se séparer de l'idée de châtiment et devenir une *détestation désintéressée* du mal dont la force et la spontanéité égalent celles de l'instinct.

Que manque-t-il encore à cette liste de toutes les qualités et perfections qu'engendre par miracle la morale de l'intérêt? Nous y avons déjà vu figurer la vertu; Stuart Mill ne craint pas d'y ajouter l'héroïsme et le martyre. « Le héros ou le martyr doit, dit-il, volontairement se « passer de bonheur pour l'amour de quelque chose qu'il place au-dessus « de son bonheur individuel. » Le héros et le martyr peuvent donc, même ils doivent exister dans son système; mais il faut que leur abnégation ait un but, et ce but ne peut être que le bonheur général. Quand la cause pour laquelle ils se sacrifient est différente, le héros et le martyr, selon les expressions de Stuart Mill, ne méritent pas plus d'être admirés que l'ascète debout sur sa colonne[2]. Comment! notre vie n'a pas d'autre fin que la petite part de bonheur dont nous pouvons jouir ici-bas, et c'est pour le bonheur des autres qu'on nous conseille, qu'on nous ordonne presque de la sacrifier! Cette inconséquence n'a pas échappé à Stuart Mill, et il s'efforce de l'atténuer en disant que le sacrifice qui nous est demandé n'est nécessaire que dans une société imparfaite comme la nôtre. Il sera inutile dans l'avenir, quand la société sera mieux organisée. Que nous importe? Il n'en est pas moins inexplicable et injustifiable pour la morale utilitaire.

[1] Voyez la *Morale anglaise*, p. 103. — [2] *Ibid.*, p. 111.

Stuart Mill, dans sa morale, nous offre constamment le spectacle d'un esprit naturellement élevé, d'une âme généreuse, qui, par l'effet de l'éducation beaucoup plus que par un choix réfléchi, a été engagé dès sa jeunesse dans un système borné et desséchant. L'âme proteste contre le système sans avoir la force de s'en affranchir, et alors même qu'elle l'abandonne au fond, elle en conserve encore le langage et les formules essentielles. Nous en trouvons la preuve dans tout ce qui précède, mais particulièrement dans ces lignes[1] : « Pour être heureux, « il n'est qu'un seul moyen, qui consiste à prendre pour but de la vie, « non pas le bonheur, mais quelque fin étrangère au bonheur. Que votre « intelligence, votre analyse, votre examen de conscience s'absorbe dans « cette recherche, et vous respirerez le bonheur avec l'air sans le remar-« quer, sans y penser, sans demander à l'imagination de le figurer par « anticipation, et aussi sans le mettre en fuite par une fatale manie de « le mettre en question. »

On sait que Stuart Mill ne s'est pas moins occupé de politique et de législation que de psychologie et de morale. La politique et la législation constituent pour lui un art, l'*art social*, dont le but est de conduire les hommes réunis en société, de conduire les peuples vers la plus grande somme de bonheur que la nature humaine puisse atteindre. Le sentiment de la justice est le principal ressort dont il devra faire usage.

Mais qu'est-ce que la justice pour Stuart Mill? En répondant à cette question il nous laisse apercevoir de nouveau la lutte qui existe dans son esprit entre le principe de l'intérêt et la vague conception d'un principe supérieur. La justice, d'après lui, est la conformité à la loi ou *à ce qui devrait être la loi*. Il admet donc implicitement une loi intérieure au-dessus de la loi positive. Arrivant à la définition de la loi elle-même, il fait consister son essence dans la sanction, c'est-à-dire dans la pénalité. « Nous ne disons qu'une chose est mal que lorsque nous entendons que « celui qui l'a faite devrait être puni d'une façon ou d'une autre. » Ce sont ses propres expressions[2]. Mais n'admet-il qu'une pénalité matérielle ou légale? Non, il admet aussi une pénalité morale, à savoir le remords, dont nous parlions tout à l'heure, et la désapprobation de l'opinion publique, qui supplée au silence ou à l'impuissance de la loi.

Essayant d'expliquer l'idée de la justice ainsi ramenée à la sanction pénale ou au désir de punir, Stuart Mill en trouve l'origine, non seulement dans les sentiments égoïstes de l'homme, mais dans les instincts

[1] Elles sont tirées de l'*Autobiographie* de Stuart Mill et citées par M. Guyau, p. 115. — [2] Voyez la *Morale anglaise*, p. 119.

de l'animal. L'homme est naturellement porté à repousser une agression et à punir l'agresseur. Puis il étend ce sentiment à ses semblables par sympathie. Voyant un autre homme attaqué, il a également le désir de repousser et de punir l'agression, comme s'il s'agissait de lui-même. L'instinct des animaux produit les mêmes effets. Les animaux repoussent l'agression et la châtient, non seulement quand il s'agit d'eux, mais quand il s'agit d'un autre animal de leur espèce. Le chien éprouve cet instinct en faveur de l'homme, qu'il défend et qu'il venge au péril de sa vie. Que cet instinct animal, que ce sentiment égoïste de la défense personnelle et la sympathie de l'homme pour son semblable soient développés et comme transfigurés par le sentiment social, qu'ils s'étendent de proche en proche jusqu'à embrasser le genre humain, qu'ils soient consacrés par l'autorité de la loi et se manifestent par la puissance du châtiment, ils seront cette vertu désintéressée, absolument obligatoire, presque divine, qui s'appelle la justice. Il y a des moments où Stuart Mill parle de la justice presque dans les mêmes termes que Platon, représentant les châtiments infligés en son nom comme un bienfait, non seulement pour la société qu'elle protège, mais pour le coupable qu'elle a frappé. Il n'en soutient pas moins que son but unique, c'est d'être utile, c'est d'assurer le bonheur général.

Mais la justice, c'est-à-dire la loi, ne suffit pas pour atteindre ce but suprême; il faut y joindre l'organisation politique et la puissance de l'éducation. La société sera constituée de telle sorte que les intérêts de chacun seront en harmonie complète avec les intérêts de tous, que le bonheur individuel se confondra avec le bonheur général; et, par un système d'éducation fondé à la fois sur l'économie politique et la morale utilitaire, on formera les intelligences à ne plus concevoir, les volontés à ne plus poursuivre d'autre fin que cette félicité de chacun contenue dans celle de tous. Grâce à l'emploi simultané de ces deux moyens, la condition de l'homme sera singulièrement améliorée. On verra la pauvreté disparaître, la maladie diminuer, les vicissitudes de la fortune se réduire presque à rien. Les principales causes de nos souffrances seront peu à peu conjurées.

Ce n'est pas tout. La moralité s'accroîtra dans les mêmes proportions que le bien-être. Le dévouement de l'homme pour le bonheur universel de ses semblables tiendra lieu de religion. « Je crois, dit Stuart Mill, « qu'il est possible de donner au service du genre humain, même sans « le secours d'une croyance en une providence, et le pouvoir psycholo« gique et l'application sociale d'une religion, et cela en le laissant s'em« parer de la vie humaine et colorer toute pensée, tout sentiment et

« toute action de telle manière que le plus grand ascendant exercé ja-« mais par aucune religion n'en soit que le type et l'avant-goût[1]. »

C'est précisément cet idéal qu'Auguste Comte a voulu réaliser en fondant une nouvelle religion où l'humanité tient la place de Dieu. On sait comment il a réussi.

AD. FRANCK.

(*La suite à un prochain cahier.*)

INSCRIPTIONS GRÉCO-ÉGYPTIENNES du Musée de Boulaq.

Le 1er mai 1879, mon savant confrère, M. Mariette, m'écrivait de Boulaq : « J'ai fait pour vous une collection d'estampages de toutes les « pierres portant des inscriptions grecques que nous avons au Musée. « Comme le Musée est en ce moment bouleversé de fond en comble « pour cause de réparations, je ne sais pas quelles sont celles de ces « pierres qui sont publiées, quelles sont celles qui sont inédites. Vous « vous y reconnaîtrez mieux que moi. Je vous les porterai moi-même à « Paris dans quelques semaines, à moins que vous ne désiriez que je « vous les expédie immédiatement.

« Nous avons trouvé au Sérapéum une jolie stèle grecque avec fronton « et la mention d'un Crétois qui se dit interprète des songes. Au dernier « moment, je reçois du photographe auquel je l'ai demandée, une épreuve « photographique. Je vous l'envoie. Une modeste appréciation de ce mo-« nument est comprise dans une note assez longue que j'adresse à Des-« jardins, pour être communiquée à l'Académie des inscriptions et belles-« lettres. Il est bien entendu que je n'empiète en aucune façon sur votre « domaine. Vous savez d'ailleurs que je n'en suis pas capable.

« Desjardins vous donnera des nouvelles du Musée et de nos fouilles. « Tout cela n'est pas brillant. Mais j'espère que le temps se calmera bien-« tôt, et que je ne quitterai pas le Musée, dans un mois, sans avoir « organisé de nouveau notre service de recherches et de conserva-« tion. »

[1] Voir la *Morale anglaise*, p. 132.

Je reçus en effet vers la fin du mois de juin les estampages que M. Mariette prit la peine de m'apporter lui-même. Ils sont au nombre environ d'une vingtaine, sans compter deux ou trois copies d'autres inscriptions. Mon devoir est donc de dire à l'Académie en quoi consiste cette collection épigraphique et de lui signaler les inscriptions qui me paraissent les plus intéressantes.

En reproduisant le fragment de la lettre de M. Mariette, je n'ai pas voulu supprimer certaines expressions par trop modestes, parce que je tiens à conserver religieusement tout ce qui sort de la plume de notre éminent confrère. Il a donné déjà devant l'Académie, par l'organe de M. Desjardins, une savante explication de la stèle avec fronton, où se trouve mentionné un Crétois interprète des songes. Puis il ajoute qu'il ne veut pas empiéter sur ce qu'il veut bien appeler « mon domaine. » C'était m'engager à parler du monument au point de vue hellénique. Pour répondre à son invitation, j'ajouterai quelques mots sur l'inscription elle-même, sans rappeler l'explication qu'il en a donnée et qui s'imprime en ce moment dans les Comptes rendus de l'Académie.

Voici cette inscription :

ΕΝΥΠΝΙΑΚΡΙΝΩ
ΤΟΥΘΕΟΥΠΡΟΣΤΑΓ
ΜΑΕΧΩΝΤΥΧΑΓΑ
ΘΑΙΚΡΗΣΕΣΤΙΝΟ
ΚΡΙΝΩ̇ΝΤΑΔΕ

Ἐνύπνια κρίνω
τοῦ Θεοῦ πρόσταγ-
μα ἔχων. Τύχ[α] ἀγα-
θᾷ. Κρὴς ἐστὶν ὁ
κρίνων τάδε.

« J'interprète les songes d'après l'ordre de Dieu. A la bonne fortune.
« Cet interprète est Crétois. »

Le dieu dont il est question est celui dans le temple duquel se trouvait le monument. Quant à notre Crétois, on ne donne pas son nom. On sait que tous les peuples anciens prenaient les songes pour des avertissements des dieux. Les prêtres assyriens, persans, indous et surtout égyptiens, expliquaient des songes. Les Grecs avaient divers sanctuaires où l'homme qui voulait avoir des songes prophétiques allait coucher;

tel était surtout l'antre de Trophonius. On couchait aussi dans tous les temples dédiés à certaines divinités. En Égypte, le Sérapéum, où notre stèle a été trouvée, paraît avoir été un de ces temples où les visiteurs venaient dormir pour obtenir des révélations sur leurs maladies ou sur leurs intérêts, et probablement les reclus, *κάτοχοι*, n'étaient pas étrangers à cette interprétation des songes. L'expression *ἐνύπνια κρίνω* doit être rapprochée d'un mot composé, inconnu au *Thesaurus*, et qui figure dans un papyrus grec trouvé dans le Sérapéum. C'est le mot *ἐνυπνιοκρίτης*[1]. Il s'agit de différents objets indiqués dans un compte de dépense. Voici le passage : *ὀθόνιον παρὰ τῷ ἐνυπνιοκρίτῃ*, « des bandes de linge à « l'interprète des songes. » Le mot *ἐνυπνιοκρίτης* est analogue à *ὀνειροκρίτης*, mais, dans l'origine, ne devait pas absolument être synonyme, puisque Artémidore, au commencement de ses *ὀνειροκριτικά*, établit une différence entre l'*ὄνειρον* et l'*ἐνύπνιον*, différence indiquée aussi par Macrobe. Cette mention d'un *ἐνυπνιοκρίτης* montre l'importance que l'on attachait aux visions de ceux qui venaient dormir dans le temple.

On a trouvé en Égypte une masse de papiers relatifs aux reclus du Sérapéum, papiers vendus en détail par les Arabes et qui sont disséminés dans les différents musées d'Europe. La collection des papyrus du Louvre, publiés par MM. Brunet et Egger, contient deux récits de songes qu'il faut rapprocher des songes de Tagès et de Ptolémée conservés dans les papyrus de Leyde[2].

Les mots *ὄνειρος* et *ἐνύπνιον* ont fini par se confondre, et, comme le premier était plus usité que le second, il a été adopté postérieurement pour tous les mots composés; c'est pour cela qu'on en trouve beaucoup commençant par *ὀνειρο* et très peu commençant par *ἐνυπνιο*. Ainsi, outre le mot *ἐνυπνιοκρίτης*, dont je viens de parler, le *Thesaurus* ne cite que *ἐνυπνιόμαντις*, connu seulement par une glose d'Hésychius; tandis que le nombre des autres est considérable. Dans mes lectures, j'en ai rencontré plusieurs qu'on chercherait vainement dans les lexiques[3].

Les mots *τοῦ θεοῦ πρόσταγμα ἔχων*, « par l'ordre de Dieu, » rappellent ce passage d'Aristide[4] : *Ἐδόκουν ἐν τῷ ὀνείρατι. . . . . τετέλεσται τὸ πρόσ-*

[1] Voy. ce mot dans la table des *Papyrus grecs du Louvre* publiés par MM. Brunet de Presle et Egger, et la note de la page à laquelle il renvoie.

[2] Leemans, *Pap. gr.*, p. 117.

[3] Tels sont les mots *ὀνειροδείκτης*, *ὀνειροδότειρα*, *ὀνειρολυτέω*, *ὀνειρόμοιος*, *ὀνειροπάτωρ*. Voy. aussi les lexiques de MM. Tougard et Sophoclès.

[4] T. I, p. 292, 13.

ταγμα τοῦ Ἀσκληπιοῦ; «je criais dans mon rêve..... l'ordre d'Escu-«lape a été exécuté.»

Dans la formule qui suit, *τύχᾳ ἀγαθᾷ*, un *α* a été omis. Il est probable que c'est le second, celui qui commence le mot *ἀγαθᾷ*, car, si c'était l'autre, celui qui terminait le mot *τύχᾳ*, l'*iota* adscrit aurait été indiqué comme il l'est à la ligne suivante, à la fin d'*ἀγαθᾷ*. Cette observation me fournit l'occasion d'en faire une autre à propos du cas auquel doit être mise cette formule qui se rencontre si fréquemment dans les monuments épigraphiques. Il est évident que, dans ceux où ne figure point l'*iota* adscrit, on doit se trouver embarrassé pour savoir s'il faut adopter le nominatif ou le datif. Cette dernière forme, très usitée dans le style épigraphique et justifiée par notre monument, me semble devoir être préférée à l'autre. Aussi, dans les endroits où les éditeurs du *Corpus* ont lu *ἀγαθὰ τύχα*, je proposerais de corriger *ἀγαθᾷ τύχᾳ*.

J'arrive maintenant aux estampages nouvellement rapportés d'Égypte. Indépendamment de ces estampages, M. Mariette a pris la peine de me donner des indications précieuses sur les dimensions et la nature du marbre ou de la pierre, en y ajoutant le nom de la localité où le monument a été trouvé et un dessin linéaire permettant de juger l'état dans lequel il se trouve. Ces inscriptions n'ont pas une égale importance; quelques-unes méritent une explication particulière. Plusieurs sont de l'époque romaine et datées. D'autres ne contiennent que des noms égyptiens transcrits en caractères grecs; enfin une, très incomplète, concerne un roi et une reine, un Ptolémée et une Cléopâtre, et deux sont chrétiennes. Deux de ces monuments intéressent la zoologie égyptienne; on y voit représentés un lion et un animal symbolique ressemblant à un chacal. Les voici suivant l'ordre des numéros des estampages :

N° 1. Calcaire provenant du Labyrinthe; hauteur, 0^{m},19; largeur, 0^{m},33.

ΟΥΑΛΕΡΙΑ
ΠΟΛΙΤΤΑ
LΛΔΕΥΨΥΧΕΙ

Οὐαλερία
Πόλιτ?α
ἐτ. λδ'. Εὐψύχει.

Le nom romain Πόλιτ?α ne figure ni dans Pape ni dans le *Thesaurus*.

N° 2. Labyrinthe, calcaire grossier; hauteur, 0m,23; largeur, 0m,27.

ΤΙΒΕΡΕΙΟϹ
ΚΛΑΥΔΙΟϹ
ΚΥΛΙΝΔΡΟϹ
ΜΝΗΑϹΟΥ
ΕΥΨΥΧΙ L ΟΖ

Τιϐέριος
Κλαύδιος
Κύλινδρος.
Μνῆ[μ]α σοῦ.
Εὐψύχ[ε]ι. Ἔτ. οζ'.

La forme Τιϐέρειος est simplement une faute d'iotacisme, comme à la fin εὐψύχι pour εὐψύχει.

Plutarque cite deux personnages du nom de Κύλινδρος. Quant à μνῆα pour μνῆμα, cette erreur pourrait venir de ce qu'il y avait une double lettre HM que le lapicide aura oublié de reproduire.

N° 3. Labyrinthe, calcaire; hauteur, 0m,34; largeur, 0m,23. Pierre cassée dans le haut à droite.

ΑΠΟΛΛΩΝΙΟϹΠΤΟΛΕΜ
ΑΙΟΥΜΗΤΡΟϹΤΕΦΕΡΩ
ΤΟϹΜΙΡΤΟΠΩΛΗϹ
LΝΘΕΠΙΦ

Ἀπολλώνιος Πτολεμ-
αίου, μητρὸς Τεφέρω-
τος, μιρτοπώλης,
ἔτ. ν', θ' ἐπ[ε]ίφ.

Au-dessus sont représentés Osiris assis et Isis debout derrière lui. Deux personnages, dont la partie supérieure manque, se présentent devant eux.

Le nom propre Τεφέρως est gréco-égyptien, et ne figure point dans l'onomatologie égyptienne. Le mot μιρτοπώλης, qu'il faut lire μυρτοπώλης est inconnu aux lexiques. Aux époques basses le commerce du myrte devait être très actif, en raison des plantations que l'on faisait devant les édicules consacrés à Vénus. Je laisse aux égyptologues le soin

de rechercher ce qu'étaient les myrtopoles contemporains des Pharaons.

N° 4. Labyrinthe, marbre gris; hauteur, $0^m,15$; largeur, $0^m,17$. Toute la partie droite du marbre manque.

ΦΙΛΟΞΕ.....
ΛΟΥΜΕΙ.....
ΛΛ̄ΔΑΛ

Φιλόξε[νος Φι]-
λουμένου],
ἐτ. λδ'. ἀμ....

N° 5. Labyrinthe, calcaire; hauteur, $0^m,20$; largeur, $0^m,22$.

ΘΕΡΜΟΥ
ΘΙΧΡΗϹ
ΤΗΧΑΙ

Θερμου-
θὶ χρησ-
τὴ, χαῖ[ρε].

Θερμουθίς est un nom égyptien dans le genre de Σενεμουθίς, connu par les papyrus.

N° 6. Labyrinthe, calcaire; hauteur, $0^m,7$; largeur, $0^m,24$.

ΚΟΛΛΟΥΘΗΝΙΚ
ΑΝΩΡΖΟΝΤ...Ν

Κολλούθη Νικ-
άνωρ ζον τ...ν..

Ces deux noms sont connus par les papyrus. Ordinairement le nominatif est Κολλούθης. Il s'agit d'un Égyptien ayant pris un nom grec, et qui peut-être avait élevé le monument de son vivant, ζον, qu'il faudrait alors lire ζῶν.

N° 7. Alexandrie-Ramleh, marbre gris; hauteur, 0m,27; largeur, 0m,26.

ЄΚΟΙΜΗΘΗ
ΟΤΡΙCΜΑΚΑΡ
ΠΑΤΗΡΑΒΒΑ
ΖΑΧΑΡΙΑC
ΜΗΝΙΦΑΜЄ
ΝωΘЄ̄ΙΝΔΙЄ̄

Ἐκοιμήθη
ὁ τρίσμακαρ
πατὴρ ἀββᾶ
Ζαχαρίας,
μηνὶ Φαμε-
νὼθ ε', ἰνδ. ιε'.

Inscription chrétienne.

N° 8. Bérénice (bord de la mer Rouge), calcaire grossier; hauteur, 0m,39; largeur, 0m,30. Pierre cassée verticalement, de sorte que la partie gauche de l'inscription manque.

.....ΩΣΠΤΟΛΕΜΑΙΟΥ
....ΣΗΣΚΛΕΟΠΑΤΡΑΣ
.....ΗΣΚΑΙΒΑΣΙΛΙΣΣΗΣ
.....ΣΤΗΣΓΥΝΑΙΚΟΣ
.....ΕΤΩΝΚΑΙΤΩΝ
.....ΩΝΕΧΕΦΥΔΟΣ
.....ΟΛΥΡΡΗΝΙΟΣ
.....ΝΑΤΟΦΥΛΑΚΩΝ

Ὑπὲρ βασιλέ]ως Πτολεμαίου
καὶ βασιλίσσ]ης Κλεοπάτρας
τῆς ἀδελφ]ῆς καὶ βασιλίσσης
Κλεοπάτρα]ς τῆς γυναικὸς
τῶν Εὐεργ]ετῶν καὶ τῶν
τέκν]ων Ἐχέφυδος
.....Π]ολυρρήνιος
.....] νατο φυλακῶν.

Il est évidemment question de deux reines, dont la première avait le titre de sœur et la seconde avait nom Cléopâtre. Cette inscription peut être rapprochée de la dédicace du petit temple de Philé, où on lit : *Βασιλεὺς Πτολεμαῖος καὶ βασίλισσα Κλεοπάτρα ἡ ἀδελφὴ καὶ βασίλισσα Κλεοπάτρα ἡ γυνὴ, Θεοὶ Εὐεργέται, Ἀφροδίτῃ.*

« Le titre de *dieux Évergètes*, dit Letronne[1], conviendrait aussi bien « à Évergète Ier qu'à Évergète II; mais le nom de la reine Cléopâtre « décide la question, puisque la femme d'Évergète Ier s'appelait *Béré-« nice*. Il s'agit donc d'Évergète II et de sa famille. Quant à la date pré-« cise, on peut la renfermer dans des limites assez resserrées, puisqu'il « est fait mention ici de deux *reines* du nom de *Cléopâtre*, l'une *sœur*, « l'autre *femme* du roi. Ces deux princesses n'ont pu être nommées « dans les actes publics qu'entre les années 127 et 117 avant notre ère. »

Le nom propre *Ἐχέφυδος* est inconnu, mais on connaît *Ἐχέφυλος*. Le premier n'est peut-être qu'une corruption du second. Quant à *Πολυρρήνιος*, c'est l'éthnique de *Πολύρρην*, nom d'une ville de Crète.

N° 9. Saqqarah, calcaire; hauteur, 0m,23; largeur, 0m,15.

....
ΦΑΝΕΜΙΟΥ
ΠΑΤΡΟΥ

....
Φανεμίου
πάτρου.

Les caractères de la première ligne sont illisibles. Quant à la troisième, c'est peut-être la fin d'un nom comme [*Φιλο*]*πάτρου*.

N° 10. Saqqarah, calcaire; hauteur, 0m,30; largeur, 0m,22.

Deux lignes dont la première est en caractères indéchiffrables. La seconde est :

ΠΑΘΩΡΙΩ

παθωρίῳ.

Au-dessus du Θ un signe < qui rappelle l'abréviation *ευ* de l'écriture cursive.

[1] *Inscr. d'Ég.*, t. I, p. 48.

N° 11. Saqqarah, calcaire. Lettres rehaussées de rouge. Hauteur, 0m,36; largeur, 0m,42.

ЄΥΨΥΧΙΤΑΗϹΙ
ΜΗΤΡΩΟΝΜΟΡΟΝ
ЄΚΤΑΝΥϹΑϹΑϹѠ
ΦΡΟϹΥΝΗΚΑΙΦΙΛΑΝ
ΔΡΙΑЄΒΙѠϹЄΝЄΤΗΚЄ
ΚΑΙΚΑΤΑΓΗϹΔΩΚЄΨΥΧΡ
ΟΝΟϹΙΡΙϹΥΔΩΡ

Εὐψύχ[ε]ι, Τάησι.
Μ*ητρῷον μόρον*
Ἐ*κτανύσασα σω-*
φροσύνῃ καὶ φιλαν-
δρίᾳ, ἐβίωσεν ἔτη κε',
καὶ κατὰ γῆς δῶκε ψυχρ-
ὸν Ὄσιρις ὕδωρ.

Cette inscription présente, au commencement, quelque obscurité pour le sens. Trois remarques paléographiques : le second *o* de *μόρον* d'une forme très petite, l'*ω* d'*ἐβίωσεν* placé au-dessus, enfin une lettre liée ΝΗ dans le mot *σωφροσύνη*. Notons encore l'iotacisme habituel **Εὐψύχι** pour **Εὐψύχει**.

Comme on le voit, cette formule est placée soit à la fin soit au commencement d'une inscription, quelquefois même au milieu. Quand elle est au commencement, comme ici, elle est généralement suivie du nom du défunt, ce qui a rarement lieu dans l'autre cas. Par conséquent, il faut lire Εὐψύχει, Τάησι. Ce nom, qui est égyptien, rappelle par sa forme les analogues Ἀπάησις et Πάησις fournis par les papyrus. Il est au vocatif; le nominatif, s'il est déclinable, serait Τάησις. On lit dans une inscription : Εὐτύχι, ζήσαις, θνηπόλε Εὐάγρι. Ce dernier est le vocatif Εὐάγρις, contraction d'Εὐάγριος. D'où l'on voit que les contractions d'*ιος* en *ις* remontent beaucoup plus haut qu'on ne croit.

Vient ensuite une phrase dont le sens est un peu obscur : Μητρῷον *μόρον ἐκτανύσασα*, etc. Il s'agit de *Taési* qui est une femme. Comment faut-il entendre l'expression *μόρον ἐκτανύσασα*? Littéralement cela signifierait *prolongeant*, peut-être dans le sens de *continuant le mauvais sort de sa mère*. Les mots *σωφροσύνῃ* et *φιλανδρίᾳ* sont évidemment à l'ablatif. Mais, faut-il les rattacher à ce qui suit ou à ce qui précède. Dans le premier cas, le sens serait : « Elle a vécu vingt-cinq ans dans la sagesse

« et l'amour conjugal. » Taési était donc mariée, mais la phrase devient impossible, car *ἐϐίωσεν κε'* veut dire évidemment qu'elle est morte à l'âge de vingt-cinq ans. Les deux vertus en question ne vont donc plus avec le mot *ἐϐίωσεν* et il faut les faire dépendre de *μόρον ἐκτανύσασα*. Ce qui signifiera « après avoir *étendu*, *développé*, sa condition de mère dans la « sagesse et l'amour conjugal. » Ordinairement le mot *μόρος* a le sens de mauvais sort et même très souvent de mort; mais ici il aurait un sens indéterminé, comme le fait remarquer M. Delaunay[1], et dès lors, l'expression, quoique alambiquée, reçoit une explication satisfaisante. J'avoue, toutefois, que la phrase « après avoir étendu sa condition de « mère, » me laisse quelques doutes dans l'esprit, à cause du mot *ἐκτανύσασα* rapproché de *μητρῷον*. Peut-être y a-t-il là une allusion à la mère de Taési, dont celle-ci aurait continué les vertus. C'est une nuance que j'indique sans autrement y insister.

Le mot *φιλανδρία* se retrouve dans trois inscriptions publiées dans le *Corpus*. L'une d'elles a la même alliance de mots que la nôtre : *Σωφροσύνης ἕνεκα καὶ φιλανδρίας*. Je profite de l'occasion pour faire remarquer que le mot *φιλανδρία* ne figure pas dans l'index du *Corpus*. Ceci nous prouverait qu'il n'a pas été fait avec tout le soin désirable.

Les derniers mots présentent la variante d'une formule connue et dont on trouve plusieurs exemples dans les monuments épigraphiques découverts pour la plupart dans l'Ombrie : *Καὶ κατὰ γῆς δῶκε ψυχρὸν Ὄσιρις ὕδωρ*, « et, sous terre, Osiris lui a donné l'eau rafraîchissante. » Au lieu d'Osiris, c'est ordinairement Pluton qui y figure. Fabretti, dans ce cas, identifie ces deux divinités. Dans notre inscription, comme on le voit, il s'agit d'une chose accomplie, *δῶκε*, tandis que tous les autres exemples connus contiennent simplement l'expression d'un vœu. Ainsi dans les deux inscriptions métriques, reproduites dans l'appendice de l'Anthologie palatine :

> *Ψυχρὸν ὕδωρ δοίη σοι ἄναξ ἀνέρων Ἀϊδωνεὺς*
> *ὦ Μέλαν.*

Et *Ψυχῇ διψώσῃ ψυχρὸν ὕδωρ μετάδος.*

Citons encore parmi les épitaphes en prose les deux suivantes, qui contiennent précisément le nom d'Osiris, bien qu'elles aient été trouvées aussi dans l'Ombrie.

[1] Voy. l'*Officiel* du 6 août.

La première est :

Εὐψύχει, κυρία, καὶ δοίη σοι ὁ Ὄσιρις τὸ ψυχρὸν ὕδωρ.

Voici l'autre :

Δοίη σοι Ὄσιρις τὸ ψυχρὸν ὕδωρ.

Comparez *δοίη* avec *δῶκε*, c'est-à-dire, ainsi que je le disais plus haut, un vœu avec une chose faite. Cette forme *δῶκε*, au lieu d'*ἔδωκε*, prouve que l'auteur de l'inscription a voulu donner à sa rédaction une tournure poétique, comme le montre aussi le mot *ἐκτανύσασα*, qui s'emploie rarement en prose.

Il est intéressant de savoir comment cette tradition d'Osiris, fournissant aux morts l'eau rafraîchissante, est interprétée dans les textes égyptiens. M. Maspéro a bien voulu me donner une note à ce sujet:

« L'idée de fraîcheur et d'eau courante, dit-il, paraît avoir été rattachée « très tôt à l'idée de félicité dans l'autre monde : à partir de la XVIIIe dy- « nastie, elle est toujours introduite dans les descriptions variées du pa- « radis égyptien, que l'on trouve sur les stèles funéraires, dans les tom- « beaux et sur les papyrus.

« La stèle C 55 du Louvre, et le papyrus Anastasi n° 1, entre autres, « renferment des passages significatifs. « Prière aux deux guides des che- « mins du midi et du nord, et à Anubis[1], pour qu'ils donnent la gloire « au ciel, la puissance sur terre, la connaissance des prières dans l'Hadès, « que j'entre dans ma syringe et que j'en sorte, que *je sois au frais* à son « ombre, que *je boive à ma citerne* chaque jour, si bien que tous mes « membres fleurissent, que le Nil me donne des aliments, des provi- « sions, toutes les plantes annuelles chacune en leur temps; que je me « promène sur le bord de mon *Ouady* chaque jour, sans cesse; que mon « âme se pose sur les arbres du monument que je me suis fait, que je « prenne le frais sous mes sycomores[2]. » — « L'eau de l'inondation coule « dans ta maison, elle arrose ton chemin, elle monte de sept coudées « auprès de la syringe et tu t'assieds sur la rive du fleuve, dans un en- « droit de repos, tu laves ta tête et ta main[3]. » A chaque tombe de riche attenait un jardin planté d'arbres et bien arrosé, au milieu duquel était

[1] Apmotennou, une des formes d'Anubis.
[2] Louvre, C 55.
[3] *Papyrus Anastasi I*, pl. III, l. 6; pl. IV, l. 1.

creusé un bassin toujours rempli d'eau : c'est là que l'âme du défunt ou une partie de l'âme du défunt passait sa vie d'outre-tombe.

Un des chapitres du Rituel funéraire, souvent reproduit sur les monuments nous montre le mort recevant l'eau de la déesse Nout perchée dans le sycomore. Un vase à libations du Louvre porte la même scène. Le mort s'adresse à la déesse et lui dit : « Ô ce sycomore de Nout, « donne-moi l'eau et l'air qui sont en toi... » et Nout lui répond : « Ô « défunt N., tu as reçu l'eau fraîche de mes propres mains, car je suis « ta mère bienfaisante qui t'apporte les grands vases pleins d'eau pour « réjouir ton cœur par l'eau fraîche. Tu respires l'air qui en sort et ta « chair en vit, car c'est moi qui donne l'eau à toute forme, qui donne « l'air à celui dont le gosier est vide... » A côté de cette scène, le mort est devant Osiris : « Je suis venu à toi, mon maître Osiris, pour implorer « l'air et l'eau de toi, donne que je les reçoive en joie! » Une prière gravée au-dessus de la scène ajoute : « Elle t'est présentée cette eau « fraîche qui est tienne, qu'on a tirée d'Abydos, cette liqueur sortie « d'Osiris, que Sothis elle-même t'amène de ses mains, et que Khnoum « pétrit en toi; il vient à toi le Nil haut en son temps, les deux mains « pleines de l'eau de jouvence.... » On voit l'importance que la religion des morts attachait à l'eau fraîche.

Les textes égyptiens ne sont pas tous d'accord pour vanter l'eau fraîche que l'on trouve dans l'autre monde. M. Maspéro cite à ce propos un texte fort curieux d'époque ptolémaïque, où une femme décrit tristement l'autre monde. « Ô frère, mari,.. n'arrête pas de boire, de manger, « de t'enivrer, de pratiquer l'amour, de te donner du bon temps, de « suivre ton cœur jour et nuit; ne te laisse pas aller au chagrin; qu'est-ce « que les années, même nombreuses, qu'on passe sur la terre? — L'Hadès « est une terre de sommeil et de ténèbres lourdes, une place où restent « éternellement ceux qui y sont! Dormant en leurs formes de momie, « ils ne s'éveillent pas pour voir leurs frères, ils ne regardent pas leurs « pères, leurs mères, leur cœur oublie leurs femmes et leurs enfants. « *L'eau vivante que la terre a pour qui est en elle*, ce n'est plus ici que de « l'eau croupie pour moi : elle vient vers quiconque est sur terre, et elle « est croupie pour moi, l'eau qui est près de moi. Je ne connais plus « le lieu qui était à moi depuis que je suis arrivé en cette vallée funèbre; « *donnez-moi de l'eau courante à boire*, me disant : « N'écarte pas ton vase « à libations (?) de l'eau! » Mettez-moi la face au vent du nord, sur le « bord de l'eau, et que la fraîcheur en calme mon cœur de sa douleur! » Le monument est du temps de Ptolémée Césarion.

N° 12. Saqqarah, calcaire; hauteur, $0^m,40$; largeur, $0^m,23$.

ΔΗΜΗΤΡΙΑ
ЄΤѠΝЄΙΚΟ
CΙЄΝΝЄΝΑ
Є Υ Ψ Υ
Χ Є Ι

Δημητρία
ἐτῶν εἰκο-
σιεννένα.
Εὐψύ-
χει

Le mot εὐψύχει en plus gros caractères. On remarquera l'introduction maladroite du second ν à la fin du mot εἰκοσιεννένα.

N° 13. Alexandrie-Ramleh, marbre gris. Petit cippe de $1^m,02$ sur $0^m,43$. Estampage accompagné d'une charmante photographie.

ΙCΙΔΟCΥΠΛΟΚΑΜΟΙΟΚΑΙ
ΑΜΜѠΝΟCΚЄΡΑΟΙΟ, etc.

Inscription en vers que j'ai communiquée à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, et que j'ai publiée dans la *Revue archéologique*.

Ἴσιδος εὐπλοκάμοιο καὶ Ἄμμωνος κεράοιο, etc.

N° 14. Abydos, calcaire; hauteur, $0^m,28$; largeur, $0^m,18$.
Petite inscription égyptienne de deux ou trois lignes en caractères grecs dont je réserve l'explication aux égyptologues.

N° 15. Thèbes. Louqsor, granit gris, hauteur, $0^m,50$. Animal symbolique ressemblant à un chacal avec les oreilles coupées, comme sur tous les monuments où il est représenté. Sur la base on lit :

ΑΠΟΛΛΩΝΙΛΥΚΑΙΩ
ΘΕΟΜΝΗΣΤΟΣΝΙΚΙΟΥ

Ἀπόλλωνι Λυκαίῳ
Θεόμνηστος Νικίου.

Dans le nom Ἀπόλλωνι les deux λ sont tellemement rapprochés qu'ils se confondent ensemble et forment comme un M. C'est cette ressemblance qui a trompé M. le docteur Chrysidès quand il a lu ΔΡΥΩΜΑΝ au lieu de ΔΡΥCΙΛΛΑΝ dans l'inscription de Thasos que j'ai publiée dernièrement dans la *Revue archéologique*.

N° 16. Saqqarah, calcaire; hauteur, 0m,40; largeur de la base, 0m,65. Petit monument représentant un lion couché. Sur la base au-dessous de ce lion :

ΚΟΛΛΟΥ ΘΙΩΝLΚΓ

Κολλουθίων, ἔτ. κγ'.

Ce nom est connu par un proscynème gravé sur le grand sphinx de Memphis : Κολλουθίωνος τὸ προσκύνημα. Voy. Letronne, *Inscript. d'Ég.*, t. II, p. 478.

N° 17. Saqqarah, calcaire; hauteur, 0m,22; largeur, 0m,55.

Inscription publiée par M. Egger en 1863, dans le *Bulletin de la Société des antiquaires*, p. 146. Comme j'aurais quelques observations à soumettre à mon savant confrère, je crois utile de publier de nouveau cette pièce en dix vers hexamètres, avec certaines rectifications qui me semblent nécessaires.

« Il y a deux ans, dit M. Egger, que notre confrère, M. A. Mariette, « eut l'obligeance de m'envoyer l'empreinte d'une inscription grecque en « vers, découverte par lui dans l'avenue du Sphinx, qui mène au Séra- « péum. Vers le même temps, une copie de la même inscription était « envoyée à M. le Ministre de l'Instruction publique avec un recueil de « notes fort utiles sur les autres inscriptions grecques de l'Égypte, par « M. F. Deville, membre de l'École française d'Athènes, qui venait de « faire une exploration dans la vallée du Nil.

« Au reste, le texte de ces dix vers est assez bien conservé pour que « le déchiffrement de l'empreinte ne laisse de doute sur aucune partie de « la leçon. Les caractères sont de basse époque; le ton laborieux de « l'expression grecque dénote aussi un temps voisin de la décadence. « Néanmoins cette épitaphe pourra encore tenir honorablement sa place « parmi les pièces du même genre qui figurent dans le supplément « de l'*Anthologie grecque*. Mais ce qui signale surtout ce monument à « l'attention des amateurs d'antiquité, et ce qui m'autorisait particulière- « ment à le soumettre au jugement de nos confrères, c'est la mention

« qu'il semble renfermer d'un fait qui n'est jusqu'ici attesté, que je sache, « par aucun auteur, je veux dire l'existence, chez les peuples civilisés de « l'ancien monde, de concours industriels donnant lieu, comme les « nôtres, à des distributions de couronnes. »

ΜΗΤΡΙΔΕΜΑϹΓΑΙΗΠΡΟΛΙΠѠΝΘΕΟΙΚΕΛΟϹΑΝΗΡ
ΠΑΤΡΗϹΕΝΖΑΘΕΟΙϹΟΡΕϹΙΝΤΥΚΤѠΥΠΟΤΥΜΒѠ
ΟΥΛΟΜΕΝΟΝΓΗΡΑϹΠΡΟΦΥΓѠΝΜΕϹΑΤΗΕΝΗΒΗ
ΑΙΘΕΡΙΑϹΑΨΙΔΟϹΕΒΗΜΑΚΑΡѠΝΜΕΘΟΜΕΙΛΟΝ
ΠΑΤΡΗΝΚΥΔΗΝΑϹΓΕΡΑϹΙΝϹΤΕΦΑΝΟΙϹΙΤΕΠΟΛΛ...
ΟΥϹΑΝΑΔΗϹΑΜΕΝΟϹΠΡΩΤΟϹΠΑΡΕΔΩΚΕΤΕΚΕϹϹΙ
ΤΙϹΔ'ΟΔ'ΑΝΗΡΦΗϹΕΙΤΙϹΟΔΕΙΤΑѠΝΠΑΡΙΟΝΤѠΝ
ΤΙϹΜΑΚΑΡΟΥΤѠϹΕϹΤΙΤΙϹΟΛΒΙΟϹΟΝΤΕϹΥΚΕΥΘΕΙϹ
ΤΟΝΔΕΓѠϹΕΙΓΗΤΕΚΑΙΟΥΛΑΛΕΟΥϹΑΔΙΔΑΞѠ
ѠΡΙΓΈΝΟΥϹΕΡΝΟϹΓΛΥΚΕΡΟΝΚΑϹΙΟϹΜΥΡΟΠѠΛΗϹ
ΕΥΨΥΧΙ

Μητρὶ δέμας γαίῃ προλιπὼν θεοίκελος ἀνὴρ
πάτρης ἐν ζαθέοις ὄρεσιν, τυκτῷ ὑπὸ τύμβῳ,
οὐλόμενον γῆρας προφυγὼν μεσάτῃ ἐνὶ ἥβῃ,
αἰθερίας ἀψῖδος ἔβη Μακάρων μεθ' ὅμειλον,
πάτρην κυδήνας γέρασιν σΊεφάνοισί τε πολλ[οῖς],
οὓς ἀναδησάμενος πρῶτος παρέδωκε τέκεσσι.
Τίς δ' ὅδ' ἀνὴρ, φήσει τις ὁδειτάων παριόντων;
τίς μάκαρ οὕτως ἐσΊὶ, τίς ὄλβιος ὅν τε σὺ κεύθεις;
Τόνδε ἐγὼ σειγῇ τε καὶ οὐ λαλέουσα διδάξω·
Ὠριγένους ἔρνος γλυκερὸν, Κάσιος μυροπώλης.
Εὐψύχ[ε]ι.

La traduction de M. Egger ne se trouve point modifiée par les changements que j'ai introduits dans le texte.

« Un homme semblable aux dieux, laissant son corps au sein maternel « de la terre, sur les montagnes divines de sa patrie, sous un tombeau « bien travaillé, ayant échappé à la cruelle vieillesse au milieu de son « jeune âge, est monté au séjour des bienheureux sous la voûte éthérée, « après avoir honoré sa patrie de récompenses et de nombreuses cou- « ronnes qu'il a ceintes le premier et qu'il a transmises à ses enfants. « Quel est cet homme, dira en passant un voyageur? Quel est ce héros « fortuné, ce bienheureux que tu caches [ô terre]. Je te l'apprendrai

« sans rien dire et sans parler : C'est le tendre rejeton d'Origène, Ca-« sios le parfumeur. »

M. Egger pense que les couronnes mentionnées dans notre inscription font allusion à un concours industriel. Ce serait là un fait très curieux, mais qui aurait besoin d'être justifié par d'autres textes. Je me contente de le signaler et d'indiquer les rectifications qui m'ont été fournies par une étude attentive de l'estampage apporté par M. Mariette.

V. 2. J'avais d'abord lu comme M. Egger *πυκτῷ*, comme effectivement semble porter la pierre. Mais le mot *πυκτὸς* pour *πλυκτὸς*, *plicatus*, *complicatus*, appliqué à *τύμβος*, n'ayant pas de sens, j'ai examiné de nouveau l'estampage, et je me suis aperçu qu'il y a *τυκτῷ* et non *πυκτῷ*. En effet, ce qui paraît être la branche gauche du Π n'est qu'un accident de la pierre. La branche supérieure du Τ est liée aux deux lettres voisines Ν et Υ, et la barre verticale est à égale distance de chacune de ces deux lettres. Je ne m'explique pas comment M. Egger a donné la bonne traduction de *τυκτῷ*, « bien travaillé, » et a conservé *πυκτῷ* dans le texte.

V. 7. L'estampage donne régulièrement *τίς δ' ὅδ' ἀνήρ*, au lieu de *τίς ὅδ' ἀνήρ*, qui rompt la mesure. Le premier Δ a été oublié.

V. 9. M. Egger écrit λαλλοῦσα, et cherche, en note, à justifier cette forme, en citant *ἔλλαβε* d'Homère pour *ἔλαβε*. La leçon *λαλέουσα* fournie par l'estampage est aussi claire que possible.

La formule ordinaire adoptée pour les épitaphes gréco-égyptiennes est *εὐψύχει* et non *εὐτύχει*, comme écrit M. Egger. Les inscriptions que nous publions ici en sont une preuve. L'estampage porte en effet Εὐψύχι, comme plus haut, nos 2 et 11. Ce qui a été pris pour un Τ est un Ψ. Cette dernière lettre ressemble à une croix †. On en a un autre exemple dans le mot Α†ΙΔΟϹ du quatrième vers. Nous ne devons pas omettre une observation paléographique qui ne manque pas d'une certaine importance. On remarquera deux signes d'élision au commencement du septième vers *τίς δ' ὅδ' ἀνήρ*, et l'accent sur la pénultième du nom *Ὠριγένους*. C'est là un fait des plus rares. Je ne me rappelle pas, en ce moment, d'exemples du même genre.

A propos du mot *ἀνήρ*, qui termine le premier vers, M. Egger fait observer que la première syllabe est ordinairement brève, comme au septième vers. Puis il ajoute qu'on la trouve déjà employée comme longue par licence poétique dans un vieux vers de Tyrtée. Homère fournit des exemples de ces deux quantités. Mais je ne crois pas que

notre poète ait eu l'intention d'user de cette licence poétique. Je considérerais ici ἀνήρ comme la contraction de ὁ ἀνήρ. L'article en pareil cas, au commencement d'une épitaphe, signifie toujours *ce, cet, cette*, comme ce tombeau, cette pierre, et ici ce personnage.

Cette inscription contient plusieurs iotacismes, et entre autres σειγῇ au lieu de σιγῇ au neuvième vers. Ce vers prêterait à une autre coupure, qui n'aurait pas besoin d'admettre l'iotacisme. Ainsi l'on pourrait couper et lire : Τόνδ' ἐγώ σ', εἰ γῆ τε καὶ οὐ λαλέουσα, διδάξω « bien que la « terre ne parle pas. » Mais le τε καὶ prouve qu'il faut lire, avec M. Egger, σειγῇ τε καὶ οὐ λ.

N° 18. Labyrinthe, marbre rouge de 0m, 20 carré. La pierre est en magasin et l'estampage n'a pu être fait.

ϹΑΒΕΙΝΟϹ
ΖѠΓΡΑΦΟϹ
ΕΤѠΝ
ΚϚ
ΕΥΨΥΧѠϹ

Σαβεῖνος
Ζωγράφος
ἐτῶν
κϛ.
Εὐψύχως.

Si la copie est exacte, le sigma des deux premières lignes affecte la forme carrée, tandis que celui de la dernière est lunaire.

Ζωγράφος est connu comme nom propre.

N° 19 et 20. Thèbes. Deir-el-Balvari, grès compact, forme cylindrique; hauteur, 0m, 55; largeur, 0m, 35.

ΑΜΕΝ
ΘΕΩΙΜΕΓΙΣΤΩΙ

Ἀμέν (?).
Θεῷ μεγίστῳ.

Ici une guirlande séparant les deux inscriptions.

LΚΕ ΛΕΩΝ ΚΑΙΑΛΥΣΑΝΔΡΑ
ΥΠΕΡ ΠΑΙΔΙΟΥЄΥΧΗΝ

Ἔτ. κέ. Λέων καὶ Ἀλυσάνδρα
ὑπὲρ παιδίου, εὐχήν.

Le nom propre *Ἀλυσάνδρα* est nouveau. C'est une variante de *Λυσάνδρα*.

N° 21. Alexandrie, marbre gris foncé, forme cylindrique; hauteur, 0^{m}, 90; largeur, 0^{m}, 40. Très grandes lettres allongées.

ΑΥΡΗΛΙΟϹΙϹΙΔΩΡoϹ
ϹΥΝΤΟΙϹΤЄΚΝΟΙϹΚΤΟΙϹ
ΙΔΙΟΙϹΥΠЄΡЄΥΧΑΡΙϹΤΙΑϹ
ΑΝЄΘΗΚЄΝЄΠΑΓΑΘΩ
ЄΤΟΥϹΓΟΥΑΛЄΡΙΑΝΟΥ
ΚΙΓΑΛΛΙΗΝΟΥϹЄΒΒ
ΜЄϹΟΡΗΘ

Αὐρήλιος Ἰσίδωρος
σὺν τοῖς τέκνοις καὶ τοῖς
ἰδιόις ὑπὲρ εὐχαριστίας
ἀνέθηκεν ἐπ' ἀγαθῷ,
ἔτουσ $\overline{γ}$ Οὐαλεριανοῦ
καὶ Γαλλιηνοῦ σεβαστῶν,
μεσορὴ $\overline{θ}$.

N° 22. Fayoum-Mit-Farès, calcaire; hauteur, 0^{m}, 40; largeur, 0^{m}, 27. Pas d'estampage.

Une femme dans une espèce de niche qui est ornée de deux colonnes torses. Le personnage est de face, pieds nus, avec une longue robe et une couronne de feuillage. Les deux bras sont levés. A partir de la taille, les parties gauche et droite du fond de la niche sont occupées par une inscription.

†ΚϹΑ	ΠΗϹΓ
ΝΑΠ	ΤΟϹ
ΑVϹ	ΛΗϹ
ΩΝ	ΟΥЄ
ΤΗΝ	ΓΗμ
†V	ΗΟΗ
ΧΗ	ЄΝΙΗ
Ν	ΙΛΗ
	Ν ΙΙ

† *Κύριος ἀ-*	*τῆς*
νάπ-	*δού-*
αυσ-	*λης*
ω[ο]ν	*σοῦ. Ἐ-*
την	*κοιμ-*
ψυ-	*ήθη*
χή-	*ἐν εἰ-*
ν	*ρή-*
	νῃ.

On trouve en Nubie un certain nombre d'inscriptions du même genre. En voici quelques-unes qui justifient notre restitution.

N° 9112. Ὁ Θεὸς *ἀναπαύσῃ τὴν ψυχὴν αὐτῆς ἐν σκήναις ἁγίων.*

N° 9113. Ὁ Θεὸς *ἀνάπαυσον τὴν ψυχὴν τοῦ δούλου σου*, etc.

N° 9123. Τὸ *πνεῦμα* au lieu de *τὴν ψυχήν.*

N° 9134. Ὁ Θεὸς *τῶν πνευμάτων καὶ πάσας σαρκὸς ἀνάπαυσον τῆς ψιχῆς τῆς μακαρίας* Μαρίας. Ἐκοιμέθη *δὲ*, etc.

Les inscriptions suivantes sont sans n° et sans estampages.
Gébel Siltileh.

ΤΟΠΡΟϹΚΥΝΗΜΑ
ΗΡωΝΟϹΠΤΟΛΕΜΑΙΟΥ

Τὸ *προσκύνημα*
Ἥρωνος Πτολεμαίου.

Au-dessous :

ΠΑΛΝΟΥϹ
ΚΑΛΗϹ
Τ.....

Παλνούσ...
καλῆς
τ....

Bubastis.

.ΠΙϹωΝ
ΑΝЄΘΗΚЄΝ
ЄΠΑΓΑΘω

Πίσων
ἀνέθηκεν
ἐπ' ἀγαθῷ.

E. MILLER.

ÉTUDE sur la géographie comparée de la rive occidentale du lac de Gennézareth, ou mer de Galilée.

PREMIER ARTICLE.

Il n'est peut-être pas au monde de site qui offre à celui qui le visite un intérêt plus puissant, une émotion plus vive, que le splendide lac de Gennézareth. En effet, les rives de ce lac ont été le théâtre de tant d'événements de l'histoire sacrée ou profane, qu'il est, pour ainsi dire, impossible de se soustraire à l'impression profonde que font naître les souvenirs au milieu desquels on se sent vivre d'une vie que l'on ne retrouverait nulle part ailleurs. Sur les bords de ce lac, on rencontre, à chaque pas, des lieux intimement reliés au passage de Jésus-Christ sur la terre. Il semble que ce coin de l'univers ait été choisi pour le théâtre des premiers actes de la propagation du christianisme, parce qu'il n'en était pas de plus ravissant. Il me suffira, j'en suis certain, pour faire partager à tous ceux qui liront ces pages, le sentiment que le beau lac de Gennézareth m'a inspiré, d'en décrire l'aspect et d'en raconter brièvement l'histoire. C'est ce que je vais faire, en côtoyant sa rive occidentale, entre la sortie du Jourdain et son entrée dans le lac.

Que fut ce lac, bien des siècles, bien des milliers d'années peut-être, avant l'époque où le pied de l'homme en foula les bords? Très probablement l'extrémité septentrionale d'un golfe étroit de la mer Rouge, partant de l'Akaba, remplissant le vaste bassin de la mer Morte, la vallée du Jourdain tout entière, et le bassin de la mer de Galilée. Cela est si vrai, que ce dernier lac, le plus poissonneux peut-être de tous les lacs connus, nourrit, au dire de M. Lortet, le savant professeur de Lyon, des poissons d'origine évidemment marine, et qui, par la suite des siècles, se sont acclimatés petit à petit à l'*habitat* de l'eau douce, à mesure que les eaux primitives se dessalèrent, par suite d'un soulèvement qui, à une époque que nous ne saurions préciser, a violemment séparé le bassin de la mer Rouge de celui de la mer Morte et de la vallée du Jourdain. L'afflux constant des eaux douces, à l'abri du contact de toute masse saline, et entraînant dans leur course rapide les eaux salées, a peu à peu modifié la nature du lac de Gennézareth et du Jourdain, tandis que, pour la mer Morte, c'est précisément l'effet contraire qui a eu lieu et qui se perpétue; de là cette saturation saline de la

mer Morte, et la douceur proverbiale des eaux limpides de la mer de Galilée.

Cela dit, entrons en matière et enregistrons pieusement tous les souvenirs qui préoccupent le cœur et l'esprit, lorsque l'on parcourt la rive occidentale du lac de Gennézareth. Nous trouverons, chemin faisant, plus d'une occasion d'éclaircir des problèmes topographiques soulevés par la rédaction des Évangiles.

Beysân, l'antique Beth-San de l'Écriture[1], ville appartenant à la demi-tribu cis-jordane de Manassé, bien que située sur le territoire d'Issakhar, a porté successivement les noms de Scythopolis et de Nysa, pour reprendre son nom primitif à peine altéré par la chute du *t* terminal du mot *Beit*. Cette ville est située à proximité du Jourdain, sur la rive droite de ce fleuve, et dominée par le massif du Djebel Djeïlboun, ou mont Gelboë de la Bible. A partir de Beysân, qui est à 6 ou 7 lieues au sud de Thabarieh, l'ancienne Tibériade, on suit le bord du Jourdain en remontant son cours torrentueux, et, après avoir passé devant un pont antique, aujourd'hui ruiné et que les Arabes appellent Djesr-omm-el-Kenâtir, « le pont mère des arches[2], » on arrive, après deux bonnes heures de marche, au point où le Jourdain quitte le lac de Gennézareth, pour rouler ses eaux vers la mer Morte, dans laquelle elles vont se perdre.

Le Jourdain, au point où il quitte le lac, point qui se trouve placé latéralement et un peu en deçà de l'extrémité sud de ce lac, se tourne brusquement vers l'ouest, en faisant un angle droit avec le grand axe du lac. Après avoir suivi cette direction sur une longueur de 300 mètres au plus, il se redresse brusquement au sud, et ne s'écarte plus guère de cette direction générale, jusqu'à son embouchure. Cette courte branche du Jourdain, dirigée à l'ouest, limite une petite plaine marécageuse qui semble n'être qu'une véritable laisse de la rivière, dominée à l'ouest par les premières pentes du haut plateau de la Galilée, et à l'est par un énorme massif très élevé et formant comme une sorte de jetée qui aurait été construite pour contenir les eaux du lac, au point même où le Jourdain s'en échappe. La régularité de ce massif est telle, que j'ai peine à croire que ce ne soit pas une colline artificielle due au travail de l'homme.

A l'extrémité de cette grande jetée est le point de débarquement des voyageurs que le seul bac qui desserve les deux rives du Jourdain amène

[1] Dans la fameuse liste des villes de la Palestine, conquises par le pharaon Toutmès III (à Karnak), Beysân porte déjà le nom de Beth-Sâra ou Beth-Sala.

[2] Ce pont romain est à moins de 2 kilomètres de la sortie du Jourdain de la mer de Galilée.

de la rive orientale. Sur celle-ci, à un kilomètre environ, à gauche du point de départ du bac, on voit le village de Samakh, et plus loin, toujours à gauche, des ruines très apparentes, même à cette distance, connues sous le nom de Kharbet Samrah.

C'est à la petite plaine marécageuse, indiquée tout à l'heure, que commence véritablement le Rhôr, « le marais, » nom que l'on applique constamment aux terres basses de la vallée du Jourdain.

Maintenant que nous avons décrit le point où le Jourdain sort de la mer de Galilée, tournons le dos au sud, et remontons la rive occidentale de ce beau lac.

Les premières pentes du haut plateau de Galilée se rapprochent de la rive du lac, aussitôt qu'on a quitté le voisinage de la petite plaine marécageuse dont je viens de parler, insensiblement d'abord, puis assez brusquement, dès qu'on a parcouru 3 kilomètres environ, pour que l'on se trouve alors, pour ainsi dire, au pied des hauteurs.

A la pointe nord de la grande jetée ou digue qui domine presque à pic les eaux du lac, d'une quinzaine de mètres, se trouve un mamelon considérable couvert de décombres, et dont le sol est criblé de citernes. Un second mamelon, plus petit, mais également couvert de ruines, est placé au nord du premier, auquel il est relié par une jetée que recouvrent aussi des ruines semblables. Ces ruines sont évidemment modernes, et représentent quelque village arabe qui aura, comme tant d'autres, disparu à une époque assez récente. Ce village se nommait, et ses restes se nomment encore El-Karak. On a pensé que cette dénomination contenait une trace du nom de la ville antique de Tarichées, qui devait se trouver située vers ce point. De là à identifier El-Karak avec Tarichées il n'y avait qu'un pas, et ce pas on l'a fait; mais, pour ma part, je demande la permission de m'en abstenir. Tout à l'heure je rappellerai un fait historique qui me force de rejeter sans scrupule cette identification impossible.

A très peu de distance du point où la montagne s'écarte rapidement vers l'ouest, pour faire place aux premières terres basses du Rhôr, on commence à apercevoir, au bord du lac, de nombreux blocs de basalte non taillés, indices certains de constructions antiques. Ces blocs cessent de se montrer au bout de quelques centaines de mètres, pour reparaître à un kilomètre plus loin, beaucoup plus nombreux, et sur une étendue d'à peu près 3 kilomètres. Cette fois on discerne dans les arasements qui se présentent, parfaitement distincts et reconnaissables, des enceintes, des allées de pierres, des murs de soutènement et des bases de tours rondes qui dominaient le lac. Ces ruines, les Arabes les nom-

ment Kédès. D'où vient ce nom? Je l'ignore. Mais ce que je sais, c'est qu'il n'est pas possible de méconnaître dans ces ruines la ville de Tarichées. Occupons-nous donc de l'histoire de celle-ci, mais le plus brièvement possible.

Tarichées était située à 30 stades de Tibériade[1], nous dit Josèphe. Il ajoute que cette ville est située, comme Tibériade, au pied d'une montagne et munie d'une muraille d'enceinte, qu'il avait fait construire lui-même, mais qu'il déclare moins forte que celle de Tibériade. Toute la ville en était entourée, excepté du côté du lac, où elle était au bord même de l'eau. Il paraît probable que la ville avait pris son nom des salaisons qui s'y fabriquaient avec les poissons pêchés dans le lac.

Le même Josèphe nous raconte que Cassius, s'étant réfugié en Syrie, se rendit maître de Tarichées, et y fit 3,000 captifs. Dans la première année de son règne, Néron donna au roi Agrippa II une partie de la Galilée, avec Tibériade et Tarichées.

Lors de la grande insurrection judaïque, dont la conclusion fut le siège et la ruine de Jérusalem, les Tarichéates voulaient passer dans le parti du roi Agrippa, et ce fut Josèphe qui, pour leur malheur, réussit à les empêcher de donner suite à ce projet. Quelque temps après leur défection, ils eurent l'audace d'aller attaquer l'armée de Vespasien dans le camp qu'elle occupait près des thermes d'Emmaüs. Ils furent repoussés jusque sur leurs embarcations, et, pendant que se livrait ce combat, Titus attaquait, par ordre de son père, un rassemblement hostile qui s'était formé dans la plaine, devant les murailles de Tarichées. Titus, qui n'avait avec lui que 600 cavaliers d'élite, allait charger l'ennemi, lorsque sa troupe fut rejointe par 400 cavaliers de plus envoyés en hâte par Trajan, tandis qu'Antonius Silo, à la tête de 2,000 archers, occupait, par l'ordre de Vespasien, les hauteurs environnant la ville, afin d'écarter à coups de flèches les défenseurs des remparts. Les cavaliers romains développant alors un front de bataille égal à celui de l'ennemi, se ruèrent sur lui en poussant de grands cris. Les Juifs essayèrent de soutenir le choc, bien qu'ils fussent terrifiés par l'ordre parfait avec lequel cette charge à fond s'exécutait. Mais, en un clin d'œil, leur ligne fut rompue et culbutée. Tout ce qui n'était pas blessé par les javelots, ou écrasé par les chevaux, s'enfuit en désordre vers la ville, et Titus, lancé à la poursuite des fuyards, en fit un grand massacre. Il cherchait

[1] Il ne saurait être question ici que du stade judaïque de 140 mètres, car, s'il s'agissait du stade olympique de 185 mètres, la distance entre les extrémités des deux villes, se faisant face, serait beaucoup trop grande.

à leur couper la retraite et à les rejeter dans la plaine sous les coups de ses cavaliers; mais ils réussirent, par leur masse même, à se frayer un passage et à se réfugier derrière les murailles de Tarichées, où ils se croyaient désormais en sûreté. Presque tous ces combattants étaient des insurgés, étrangers à la ville; aussi, lorsqu'ils y furent rentrés, les habitants, auxquels cette guerre, qui compromettait et leurs biens et leur existence, déplaisait grandement, cherchèrent à lutter contre ceux que les Romains venaient de mettre en fuite, et qui étaient en grande majorité. Une dissension tumultueuse s'éleva entre les deux partis, et de grands cris retentirent par-dessus les murailles. Titus comprit aussitôt ce qui se passait, et vit le parti qu'il pouvait tirer de cette circonstance inespérée : il lança son cheval dans le lac, tourna le rempart, et, suivi de sa cavalerie qui ne voulut pas rester en arrière d'un pareil chef, il fit irruption dans Tarichées, par la portion du rivage qui n'était pas garnie d'un mur de quai.

On comprend quelle terreur dut s'emparer des Juifs à la vue de cet audacieux coup de main. Les uns s'enfuirent à travers champs; beaucoup périrent en s'efforçant de se sauver sur leurs barques, ou de rejoindre à la nage celles qui, déjà chargées de monde, avaient réussi à gagner le large.

Titus finit par s'apitoyer sur le sort des habitants qui n'osaient se défendre, et, lorsque tous ceux qui avaient pris part à l'action eurent été mis à mort, il ordonna de cesser le carnage; ceux qui s'étaient sauvés à l'aide des embarcations, voyant la ville tombée au pouvoir des Romains, s'en éloignèrent le plus possible.

Vespasien, informé sur l'heure du succès de cet incroyable fait d'armes, fit aussitôt cerner la ville par un cordon de troupes qui devaient tuer sans pitié quiconque essayerait de sortir de la place. Le lendemain il vint à Tarichées, et fit commencer la construction de nombreux radeaux, à l'aide desquels il se mit à la poursuite de ceux qui avaient fui sur le lac. Il les atteignit bientôt, et les Romains en firent un effroyable massacre, sur le lac d'abord, puis sur la côte où ils avaient été rejetés. Josèphe assure que les Juifs perdirent, en comptant ceux qui avaient péri à la prise de la ville, 6,500 hommes, dont les cadavres en putréfaction empestèrent longtemps les rives du lac.

Dès que ce combat naval fut terminé, Vespasien tint un conseil de guerre à Tarichées, et l'on y discuta le sort à réserver aux vaincus. Vespasien fit semblant d'accorder la vie sauve aux Juifs étrangers à la ville, mais il ne leur laissa que la liberté de se diriger vers Tibériade, dont la route était gardée par les Romains, de façon à interdire aux insurgés de

s'en écarter. Tous durent donc entrer à Tibériade, où ils furent incontinent enfermés. Vespasien les y suivit, et les fit amener immédiatement au stade, où les vieillards et les infirmes furent égorgés par son ordre, au nombre de 1,200. Les plus jeunes et les plus vigoureux, choisis au nombre de 6,000, furent envoyés sous bonne escorte à Néron, qui se trouvait alors à l'isthme de Corinthe. Tout le reste, au nombre de 30,400, fut réduit en esclavage et mis à l'encan. Un certain nombre fut, en outre, réservé au roi Agrippa, pour qu'il en fît son bon plaisir, et ce prince les fit vendre comme esclaves. Disons bien vite qu'il y a manifestement beaucoup d'exagération dans les chiffres que j'ai rapportés, en suivant le texte de Josèphe.

Du récit dont je viens de donner l'analyse, il résulte : 1° que les murs de Tarichées, et la ville elle-même, étaient dominés par des hauteurs fort rapprochées; 2° que la grève non garnie de murailles était de nature à permettre à Titus et à ses cavaliers de pénétrer dans la ville, en faisant passer leurs chevaux par le lac. Ces deux faits sont parfaitement exacts en ce qui concerne les ruines nommées Kédès, ruines qui dès lors sont bien celles de Tarichées, tandis qu'ils sont complètement inapplicables aux ruines nommées El-Karak, et qui certainement ne représentent qu'une bourgade arabe de peu d'importance, et relativement moderne.

Quittons maintenant l'emplacement de Tarichées et poursuivons notre route vers le nord. On chemine constamment au pied des hauteurs, et le long de la rive du lac. Avant d'arriver à la Tibériade moderne, aujourd'hui Thabarieh, on passe devant des bâtiments délabrés qui portent le nom d'El-Hammam, « les bains chauds. » Ces masures sont des ruines d'hier, car c'est tout ce qui reste des thermes somptueux qu'Ibrahim Pacha avait élevés à grands frais sur ces sources merveilleuses, qui déjà, dans la haute antiquité, jouissaient d'une réputation bien méritée. Ce sont des sources sulfureuses, à température fort élevée, auxquelles les habitants du pays viennent demander la guérison de beaucoup de maladies, et notamment des douleurs rhumatismales, et des affections de la peau. Josèphe nous apprend que la ville de Tibériade touchait aux thermes, qu'il appelle Emmaüs ou Ammaüs. Ce nom signifie, nous dit-il, dans un second passage, « eaux « chaudes. » De fait, il est facile de reconnaître dans cette dénomination le mot sémitique *hammam*, qui, chez les Arabes de nos jours, signifie toujours « bains chauds. »

La source qui alimentait les thermes bâtis par l'ordre d'Ibrahim Pacha, est, ainsi que je l'ai déjà dit, fort chaude, et ses eaux s'écoulent

dans le lac par plusieurs rigoles, tapissées d'une croûte de sédiment blanchâtre ou verdâtre.

Vespasien, qui était entré à Tibériade sans coup férir, voulait réduire la ville de Tarichées placée vers l'extrémité sud du lac, et derrière les murailles de laquelle les Juifs insurgés s'étaient réfugiés. Le général romain avait donc établi son armée dans un camp placé à proximité d'Emmaüs, et devant Tibériade dont il était maître. C'est de ce camp qu'il partit plus tard pour aller assiéger Gamala, ville placée sur les hauteurs qui dominaient la rive orientale du lac de Gennézareth.

Déjà, en 1817, les voyageurs anglais Irby et Mangles avaient remarqué, près des sources chaudes, une grande coupure pratiquée dans le terrain, reliant les hauteurs à la plage, et ils avaient supposé que ce pouvait être un fossé du camp de Vespasien. Ils étaient dans le vrai; mais ils n'avaient pas pris garde à une seconde coupure, semblable et parallèle à la première observée par eux; car certainement alors ils n'eussent pu émettre un doute sur l'origine de ces terrassements.

Trentre-quatre ans plus tard (en 1851), j'ai moi-même reconnu ces fossés, qui nous donnent indubitablement le tracé des retranchements de Vespasien. Josèphe nous raconte que les Juifs de Tarichées, conduits par leur chef Iésous, se ruèrent sur ce camp, au moment même où les soldats romains en construisaient l'enceinte, et qu'ils réussirent non seulement à chasser les travailleurs, mais encore à détruire une partie de l'ouvrage déjà fait. Bientôt pourtant les Romains se rallièrent, et, fondant sur les assaillants, ils les culbutèrent et les mirent en déroute. Ils les poursuivirent l'épée dans les reins jusqu'aux barques qui les avaient apportés. Les Juifs poussèrent au large, et, se maintenant à portée de traits, ils engagèrent, dit Josèphe, un combat *naval* avec des ennemis placés sur la terre ferme. Nous avons vu comment cette journée, fatale pour les Juifs insurgés, se termina par la prise de Tarichées.

Sur le flanc de la hauteur qui domine El-Hammam, on aperçoit un petit édifice ruiné, au milieu duquel paraît un tronçon de colonne debout. Les Juifs de Thabarieh font de cette ruine le tombeau d'un prophète. Vérification faite, c'est une construction délabrée, dénotant une antiquité fort peu reculée, et le prétendu tronçon de colonne se compose bien en réalité de deux tambours de colonne superposés, mais de diamètres différents. Entre El-Hamman et Tibériade on aperçoit encore de la route quelques excavations sépulcrales d'un accès assez difficile, et auxquelles je n'ai pu consacrer une course spéciale, qui aurait été évidemment fort longue. Le temps me manquant, je me suis abstenu; d'autres sans doute exploreront quelque jour ces tom-

beaux, qui ne peuvent être plus anciens que la ville de Tibériade elle-même.

Les restes de la Tibériade antique sont tous au sud de la Thabarieh moderne. En effet, au nord de l'enceinte de cette ville, il n'y a plus trace de constructions antiques. Ces ruines consistent en une quantité considérable de fûts de colonnes plus ou moins grands, couchés ou debout encore, surtout au point que les Juifs désignent comme l'emplacement de l'école talmudique. Le long de la plage se montrent quelques gros massifs carrés de maçonnerie, d'apparence romaine, qui avancent de quelques mètres dans le lac : peut-être sont-ce des môles d'un petit port où venaient s'abriter et s'amarrer les barques, peut-être encore se reliaient-ils à un palais dont quelques pavillons étaient ainsi jetés en avant, pour demander un peu de fraîcheur aux eaux limpides du lac.

En ce point, une immense quantité de coquilles à l'apparence marine, mortes, décolorées et roulées par le flot, forme un épais cordon qui ourle la grève; on se croirait au bord de la mer[1].

Que dire de la Thabarieh moderne? Que c'est un abominable petit bouge, capitale de la vermine, sale et nauséabond au delà de toute expression. Ce n'est plus qu'un amas de décombres, depuis l'affreux tremblement de terre qui l'a bouleversé de fond en comble, le 1er janvier 1837. Son enceinte militaire est aujourd'hui dans un état qui fait peine à voir. Les pans de mur ont roulé tout d'une pièce, les uns par-dessus les autres; les tours éventrées se sont couchées de ci de là. A l'intérieur, un certain nombre de maisons ont été rebâties par les Juifs; mais beaucoup sont restées à terre, pour ne pas se relever de sitôt.

Parmi les maisons debout je citerai celle du Qadhi, dont la porte est précédée d'un perron carré, dans lequel sont engagés quelques fragments de colonnes. Le seuil même de la porte d'entrée est un bloc de basalte, sur lequel sont sculptés en bas-relief deux groupes affrontés, composés chacun d'un lion dévorant une antilope. A quelques pas de là gît dans la rue une belle vasque de granit rose d'Égypte. Dans la cour du Qalaah, l'ancien château de Tancrède, prince de Galilée, j'ai remarqué un beau chapiteau de marbre. C'est tout ce que Thabarieh m'a fourni de débris antiques, outre quelques fûts de colonnes empruntés aux ruines de la vieille Tibériade, et qui supportent des appentis de branchages établis devant les boutiques de ce que l'on appelle ici le bazar. Une piteuse boucherie, et trois ou quatre cahutes

[1] Ces coquilles sont toutes des spécimens de l'espèce connue des conchyliologistes sous le nom de *melanopsis costata*.

où l'on a l'air de ne rien vendre du tout, voilà ce qui constitue ce bazar. Tout cela est laid et ignoble. Faites quelques pas de plus, heureusement pour vous, et vous êtes hors de l'enceinte disloquée de Thabarieh.

Si votre bonne étoile veut que vous soyez là au renouveau, c'est-à-dire vers le 1er mars, par exemple, vous jouirez du spectacle suivant : Pas un nuage au ciel; partout sur la terre la plus riante parure d'herbes et de fleurs; partout sur l'eau, qui reflète l'éclat du ciel, des bandes d'oiseaux aquatiques qui volent, plongent et se jouent; devant vous, les ruines à fleur de terre de la Tibériade d'Hérode Antipas, ruines sur lesquelles passe chaque année la charrue, contournant les tronçons de colonnes qui s'élèvent au-dessus des champs; au point même où elles cessent de paraître, les deux ou trois masures délabrées, restes piteux des thermes bâtis par Ibrahim Pacha sur les sources d'Emmaüs; au sud, à l'horizon, la vallée verdoyante du Jourdain, bornée à l'occident par les montagnes de Galilée et de Judée, à l'orient par celles des Ammonites; de l'autre côté du lac, les hauts plateaux du Haouran. Si vous vous tournez vers le nord, au delà de Thabarieh, le hameau d'El-Medjdel, le pays de la Magdeleine de l'Évangile, et les coteaux qui bordent le lac, au-dessus des sites de Capharnaüm et de Gennézareth; au fond du tableau, les premiers contreforts de la chaîne qu'il faut gravir pour arriver au pays de Safed, et par-dessus tout cela la cime neigeuse du Djebel ech-Cheikh.

De quelque côté que vous vous tourniez, vous verrez la terre qu'ont foulée le pied de Jésus-Christ et celui de ses disciples bien-aimés, l'eau sur laquelle ils ont navigué; tout cela inondé de la lumière la plus splendide. Parcourez l'univers entier, je vous défie de trouver un panorama qui vaille celui-là. On se sent ravi, pénétré, et l'on contemple avec une émotion bien vive, je le déclare, cette belle œuvre de Dieu, ce coin de terre privilégié, où le Messie a laissé à chaque pas un souvenir de son passage.

Quelques mots maintenant sur l'histoire de Tibériade. Cette ville fut fondée par le tétrarque de Galilée, Hérode Antipas, et reçut son nom en l'honneur de Tibère, avec lequel le tétrarque était lié d'amitié. Il dut, pour attirer une population dans la nouvelle ville, accorder des immunités, bâtir des maisons et concéder des terrains à ceux qui consentiraient à venir l'habiter. Il ne parvint à y fixer qu'un ramassis d'étrangers, de gens dont la condition libre n'était pas clairement établie, et de Galiléens qu'il y transplanta de force. La cause de cette répugnance était que des tombeaux avaient dû être profanés pour jeter les fondements de

Tibériade, et que, par conséquent, d'après la loi judaïque, les gens fixés en pareil lieu seraient frappés d'une impureté de sept jours, sans cesse renouvelée.

Néron fit cadeau de Tibériade au roi des Juifs Agrippa II. Cette ville fut une de celles que l'historien Josèphe mit en état de défense, lors de la grande insurrection comprimée par Vespasien et Titus.

Il y avait à Tibériade un palais construit par Hérode le Tétrarque, et qui, malgré les injonctions de la loi judaïque, était orné de représentations d'êtres animés (ζώων μορφὰς ἔχοντα). Peut-être le seuil de porte dont j'ai parlé plus haut appartenait-il à cette ornementation prohibée. Ce fut Josèphe encore qui fit détruire ce palais, par l'ordre du grand synhédrin de Jérusalem. Il fut immédiatement incendié et pillé par la populace.

Épiphanius nous apprend qu'un Juif, converti au christianisme et nommé Joseph, reçut de Constantin la permission de construire des églises à Tibériade, à Dio-Cæsarea (l'ancienne Sepphoris, aujourd'hui Safourieh) et à Capharnaüm. Ce Joseph, pour construire son église, s'empara, avec l'autorisation de l'empereur, d'un vaste temple qui était resté inachevé, que l'on appelait l'Adrianæum, et que les habitants de Tibériade désiraient transformer en établissement de bains publics.

Après la destruction de Jérusalem, Tibériade devint le refuge des docteurs du judaïsme, qui y fondèrent une célèbre école talmudique.

L'empereur Justinien, au dire de Procope, fit relever les murailles de Tibériade.

Saint Jérôme a pensé que Tibériade avait pris la place de la ville qui, dans l'Écriture sainte, est nommée Kenneret. L'illustre Reland a réfuté cette hypothèse à l'aide d'un raisonnement sans réplique. Kenneret était une ville de la tribu de Nephtali. Or la frontière méridionale du territoire de Nephtali passait par Capharnaüm, puisque l'Évangile de saint Mathieu (c. IV, 13) nous apprend que Capharnaüm était situé sur la limite des territoires de Nephtali et de Zabulon; celui de Nephtali était au nord, et celui de Zabulon au sud, et, comme Tibériade était au sud de Capharnaüm, puisqu'au sud de Capharnaüm s'étendait immédiatement le territoire de Zabulon, Tibériade, située sur le territoire de Zabulon, ne pouvait en aucune façon occuper le site de Kenneret, qui était positivement une propriété de la tribu de Nephtali.

Saint Jérôme parle deux fois de l'identité de Tibériade avec la Kenneret biblique : la première dans les commentaires d'Ézékhiel (XLVIII, 21), où il dit : « Tiberias quæ olim appellabatur Chenereth; » la seconde, dans l'*Onomasticon* (ad voc. *Chennereth*); le saint docteur n'est plus

capole, dont Scythopolis ou Beysan faisait partie. C'est à ce moment que s'accomplit le miracle de la multiplication des sept pains (saint Marc et saint Mathieu), des cinq pains, comme le veut la tradition des Musulmans, qui montrent aux voyageurs s'apprêtant à descendre de la plaine de Hattin à Thabarieh les roches de basalte sur lesquelles le miracle s'accomplit, et qu'ils nomment Hedjar-el-Khams-Khobzat, « les « pierres des cinq pains. »

Aussitôt après, le Christ et ses disciples descendirent vers le lac pour s'embarquer, touchèrent à Magdala (dit saint Mathieu), à Dalmanoutha (dit saint Marc), ne s'y arrêtèrent qu'un instant, et gagnèrent l'autre rive (*εἰς τὸ πέραν*, saint Marc et saint Mathieu) pour se diriger sur la Césarée de Philippe, aujourd'hui Banias. De ce résumé du voyage de N. S. il résulte évidemment que le miracle de la multiplication des pains a eu pour théâtre la rive occidentale du lac de Gennézareth, contrairement à l'opinion de Robinson, qui plaçait cette scène miraculeuse sur la rive orientale.

Pourquoi l'un des évangélistes désigne-t-il sous le nom de Dalmanoutha le point auquel N. S. prit terre, avant de gagner la Pérée, tandis qu'un autre appelle ce même lieu Magdala? La raison de ce fait me paraît bien simple : Magdala n'est qu'un nom générique, désignant une *forteresse* quelconque; ce n'est donc ici que le qualificatif de la localité nommée en réalité Dalmanoutha.

El-Medjdel est placée à peu près en face du débouché d'une vallée nommée Ouad-el-Ammam, « la vallée des pigeons. » En effet, dès que l'on a dépassé El-Medjdel, on est devant l'ouverture de cette vallée. Sur l'une des hauteurs qui la dominent, on aperçoit au loin une ruine nommée Qalaât-Ibn-mâan, et c'est dans le flanc de cette vallée que se trouvent creusées les fameuses grottes dont Hérode dut faire le siège.

Après El-Medjdel commence immédiatement une jolie plaine bien arrosée, bien verdoyante, bien fertile, et dont l'aspect est ravissant. Cette plaine, qui se nomme aujourd'hui El-Rhoueyr, « le petit rhôr, « le petit marais, » c'est la plaine que Josèphe décrit, en l'appelant Gennésar, et dont il fait un délicieux tableau. Ce tableau a pu être jadis d'une scrupuleuse vérité, à en juger par l'état actuel du terrain que la culture n'a pas tout à fait abandonné, il est vrai, mais dont les habitants, par trop clairsemés, ne sauraient tirer aujourd'hui tout le parti qu'on en tirait autrefois. Voici la traduction d'une des phrases de la description de Josèphe : « Joignez à la douceur de l'air le « bienfait d'une source très abondante, que les habitants du pays ap- « pellent Capharnaüm. Quelques-uns ont cru que cette source était en

« communication avec le Nil, parce qu'elle est peuplée de poissons « semblables au *korakinos* qui vit dans les marais, près d'Alexandrie. « Cette plaine a, sur la côte du lac, qui porte le même nom qu'elle, « une longueur de 30 stades, et une largeur de 20 stades seulement. »

Autour du lac de Gennézareth il n'y a pas deux plaines, il n'y en a qu'une seule, à laquelle puisse s'appliquer la description de Josèphe, c'est El-Rhoueyr; donc El-Rhoueyr est incontestablement le Gennésar de Josèphe. Il est dès lors facile de conclure que la Capharnaüm des Évangiles se trouvait forcément dans ou contre cette plaine, puisque, du temps de Josèphe, c'est-à-dire à un demi-siècle au plus de distance des événements évangéliques, les habitants du pays appelaient Capharnaüm la source qui fertilisait la riche plaine de Gennésar.

Était-ce d'ailleurs la source elle-même qui portait le nom isolé de Capharnaüm? Assurément non, car il serait absurde de supposer qu'à une époque quelconque une source ait pu porter un nom commençant par le mot *caphar*, « village. » Il serait tout aussi absurde de supposer que Josèphe, qui savait parfaitement sa langue maternelle, aurait, sans s'en douter, commis une bévue de cette force. Sa phrase a donc été indubitablement tronquée, le mot Capharnaüm devait être précédé d'un mot tel que *en*, *ayn*, « source, » mot qui aura péri sous la plume des copistes, et qui donnait à l'expression dont s'est certainement servi Josèphe sa forme logique et nécessaire de « source de Capharnaüm. » Capharnaüm était donc près de la source qui lui avait emprunté son nom; donc, la source une fois trouvée, le site de Capharnaüm doit être retrouvé aussi. Nous allons voir que cette conclusion purement logique se vérifie sur place, dès que l'on veut bien apporter un peu d'attention à l'examen du terrain.

F. DE SAULCY.

(*La suite à un prochain cahier.*)

Étude sur des Maximes d'État et des fragments politiques inédits du cardinal de Richelieu. — Authenticité de son Testament politique.

DEUXIÈME ARTICLE[1].

Quand l'Eglise eut ainsi épuisé pour lui ses dernières faveurs, et qu'il se sentit, autant qu'un homme peut l'être, maître de sa destinée, Richelieu leva peu à peu les voiles qui avaient dissimulé jusque-là ses véritables desseins.

Peu à peu aussi s'éleva et grandit, dans la cour particulière de Marie de Médicis, une lutte sourde que les moindres circonstances recueillies par l'histoire rendent évidente pour nous. Les amis du cardinal sentent qu'ils sont débordés, dépassés, eux-mêmes disent trahis[2]. Richelieu consacre les premières années de son ministère à lutter contre eux, et consume une partie de ses forces dans ce labeur stérile. Il ne l'emporte qu'au bout de sept années, grâce à son activité, à sa finesse, à son énergie, grâce aussi, car il faut rendre à chacun la justice qui lui est due, grâce à l'intelligence vraiment patriotique du roi Louis XIII, sur laquelle Richelieu s'était aperçu bien vite qu'il pouvait compter[3].

[1] Voir, pour le premier article, le cahier de juillet, p. 429.

[2] En 1630, Marie de Médicis disait qu'il y avait quatre ans qu'elle savait les mauvaises dispositions du cardinal à son égard. (Voir, dans le *Journal du Cardinal, les Plaintes de la Reine mère*, t. Ier.)

Il est probable que c'est par allusion à ces divisions que Richelieu a écrit notre fragment 90 : « Ce n'est pas malheur à un homme d'être éloigné d'une société quand on y veut prendre de mauvais conseils; car c'est une marque asseurée qu'on le tient trop homme de bien pour consentir au mal, et trop habile homme pour ne connoistre pas celuy que l'on vouloit faire. »

[3] Il est digne de remarque que, dans son *Testament politique*, Richelieu ne cache pas au roi toute l'inquiétude qu'il avait éprouvée au début de son ministère : « Lorsque je suis entré dans les affaires, ceux qui avoient eu l'honneur de la servir auparavant (V. M.) tenoient pour constant qu'entre faire un rapport à leur préjudice, et le persuader à V. M., il n'y avoit point de différence ; et, sur ce fondement, leur principal soin étoit d'avoir tousjours de leurs confidents auprès d'Elle, pour se garantir du mal qu'ils avoient à craindre. — *Bien que l'expérience que j'ai faite de la fermeté de V. M. en mon endroit* m'oblige à reconnoître ou que le jugement qu'ils faisoient étoit mal fondé, ou que les réflexions que le temps lui a fait faire sur moi-même, lui ont ôté cette facilité de la première jeunesse, je ne laisse pas de la conjurer de s'affermir de telle sorte en la conduite dont il lui

De la connaissance de ces considérations et de ces faits découle l'appréciation exacte de la situation dans laquelle se trouva le cardinal de Richelieu en arrivant au ministère.

Il avait ses projets en tête[1], mais il craignait d'en faire la montre. Lui, qui plus tard devait aller si vigoureusement et tout broyer devant lui, ne pouvait alors avancer qu'« à pas de laine et de plomb, » pour employer une de ses expressions familières. Il craignait de découvrir trop brusquement la lumière, dont tant de regards qui le suivaient menaçaient de se trouver trop facilement éblouis.

De là vient qu'avant de rentrer dans le ministère, tandis qu'il feignait d'en refuser les honneurs et les travaux, une fausse modestie, ou plutôt une habileté singulière, l'amenait à déclarer qu'il était tout à fait incapable de traiter en particulier les affaires de l'extérieur. « Cette

« a plu user envers moi, que personne « n'en puisse appréhender une contraire. » (*Test. pol.*, édit. 1764, t. Ier, p. 250.)

[1] M. Avenel a démontré très ingénieusement la non-authenticité de la fameuse phrase que Voltaire « avait lue » dans une lettre de Richelieu, et que tant d'écrivains ont reproduite après : « Le « roi a changé de conseil et le conseil de « maximes. » Cette phrase très littéraire, peu politique, est de Saint-Évremond. (Voyez Avenel, t. VII, p. 552.) Il n'y a pas cependant lieu de nier que telles ne fussent, à cette époque, les pensées du cardinal. Nous avons remarqué dans un pamphlet qu'il y a toutes raisons d'attribuer à Richelieu, ou du moins à un de ses séides politiques, le nom de Duplessis, évêque de Mende, a été prononcé, un passage tout aussi énergique dans ce sens, et dont les termes sont dignes d'être rapportés. A l'époque où fut publié ce pamphlet, Richelieu était dans le Conseil, mais n'avait pas encore la direction des affaires. *La voix publique au Roi* s'exprime ainsi : « Autant vaut, dit le proverbe, être bien « battu que mal battu ; faites tant que vous « voudrez le complaisant avec la señora « doña Iberia, asseurez-vous qu'elle ne « vous pardonnera jamais, et mettra aussi « peu en considération tous les signalez « plaisirs que la France lui a faict de l'a« voir laissé establir dans la Valteline, « à Juliers, au Palatinat et par toute « l'Allemagne. — Vous traitez avec les « Hollandois, vous escoutez les conseils « de Savoye et de Venize, vous entrez en « alliance avec l'Angleterre, vous avez « donné retraicte à Mansfeld : soyez cer« tain, Sire, que, lorsqu'elle verra son jeu « découvert, elle ne manquera pas de vous « ramentevoir catholiquement tous ces « péchez mortelz ; et vous avez beau allé« guer que vous estes meilleur catho« lique qu'elle, que vous n'avez point « veu Mansfeld, croyez comme aux « saints nouveaux que toutes ces ex« cuses n'empescheront point que ceste « bonne dame ne veille jour et nuict « pour vous prendre sans verd. — *C'est « pourquoy Vostre Majesté doit résoudre « hardiment les choses qui regardent sa « conservation, elle doit voir librement « Mansfeld, l'employer promptement, main« tenir ses anciens alliéz, sans s'arrester « aux spéculations des moines ny du « Nonce, lesquels ne preschent que l'inte« rest du Pape et non celuy de vostre ser« vice.* » (Recueil de 1628, p. 574.) Cf. sur les pamphlets attribués au cardinal : De Mourgues : *Lettre du P. Chanteloube*, p. 40.

« place, disait-il dans le mémoire qu'il rédigea pour la refuser, cette « place est périlleuse pour le cardinal, qui appréhende avec grandes rai« sons tel employ, estant certain que la conduicte des affaires étrangères, « *qu'ils recognoist n'estre pas en luy* (ces mots sont ajoutés de sa propre « main), est la chose la plus importante de ce royaume [1]. »

C'est cette remarquable préoccupation du cardinal qui donne le plus haut intérêt à une des premières pages des nouveaux documents que nous étudions ici.

Les ambassadeurs hollandais étaient, en ce moment, à la cour de France et imploraient le secours du roi contre la maison d'Autriche. L'affaire fut délibérée dans le conseil, et Richelieu ne dissimula pas qu'il était favorable à leur demande. Lui-même nous a conservé dans ses *Mémoires* la plus grande partie de la *Consultation* qu'il adressa au roi à cette occasion. Au fond, il ne s'agissait de rien moins que de l'attitude à prendre à l'égard de la maison d'Espagne.

Or il est singulier que les raisons alléguées par Richelieu, en présence de ses collègues, ne soient pas les mêmes que celles qui l'avaient déterminé dans le particulier; nous trouvons dans nos fragments une série de considérations très importantes, que Richelieu notait pour lui-même, mais qu'il se gardait bien d'exposer aux yeux de ceux qu'il craignait d'instruire plus qu'il ne convenait.

En effet, une des raisons sur lesquelles il insiste dans le *Mémoire*, pour motiver la continuation de l'alliance des Hollandais, c'est qu'il faut craindre que l'abandon ne jette ceux-ci dans le désespoir. « Les ef« forts du Roy d'Espagne estant plus grands, dit-il, les Hollandois affoi« blis et divisés pourraient bien facilement incliner à rechercher le re« nouvellement de la trêve ou le traité d'une bonne et éternelle paix, ce « qui ne semble pas être impossible au terme où les choses en sont... » Et il ajoute plus loin : « de dire que le roy d'Espagne n'y voudra pas « consentir il n'y a point de vraysemblance, car c'est son avantage. » Il continue ainsi, s'attachant à démontrer que le plus grand danger qui menace la France, si elle refuse l'alliance des Provinces-Unies, c'est de voir celles-ci, de guerre lasse, se jeter dans les bras de la maison d'Espagne, et, par une confédération solide, rentrer, avec plus de liberté seulement, dans la sphère de la politique espagnole, dont leur rébellion les avait détachées. « Ce serait, ajoute-t-il encore, en s'épuisant « à former un vain fantôme, ce serait le renouvellement de l'ancienne

[1] Voir tout le Mémoire dans la *Correspondance* publiée par M. Avenel, t. I, p. 785.

« alliance des Pays-Bas avec la maison de Bourgogne, tousjours désirée « et poursuivie par les rois d'Angleterre, et jugée utile aussi par les rois « d'Espagne pour se fortiffier contre nous[1]. » Telles étaient les raisons spécieuses qui amenaient Richelieu à conclure en plein conseil qu'il convenait de prêter l'oreille aux propositions des ambassadeurs hollandais.

Était-ce sur de pareils arguments que sa conviction, à lui, s'était faite? Point du tout, nos fragments révèlent, sur ce point, sa véritable pensée.

Richelieu ne croyait pas que la paix ni l'alliance fût possible entre la maison d'Espagne et les Provinces-Unies. Il avait rassemblé, pour lui, les raisons très probantes qui rendaient cette entente impossible, impossible autant de la part des Hollandais que de la part du roi d'Espagne.

« Le roi d'Espagne, dit le fragment n° 3, ne voudra pas, cette fois, re- « connaître le titre de souverain aux États. La rivalité d'Anvers et « d'Amsterdam, l'importance nouvelle prise aux Indes par le commerce « hollandais au préjudice des Espagnols, » sans compter la vieille haine de religion et de race, et la rancune accumulée par une hostilité si ancienne, ce sont là des raisons suffisantes pour éloigner de longtemps le danger d'une trêve, et, à plus forte raison, d'une alliance; telles sont les raisons que le cardinal s'exposait à lui-même et qui devaient le convaincre. Elles étaient appuyées sur les faits mêmes; la suite des événements que nous connaissons prouve bien que les prévisions de Richelieu devaient se réaliser.

Comment expliquer cette contradiction apparente des paroles du cardinal, autrement que par la situation fausse où il se trouvait, et que nous avons essayé d'exposer tout à l'heure. Richelieu voulait l'alliance. C'était la base de ses projets. Mais il ne pouvait avouer qu'il la voulait si ardemment, qu'il l'eût recherchée, même si la Hollande ne la lui eût pas demandée, même quand l'isolement n'eût pas été à craindre et qu'on fût resté maître de la situation. Exagérer les probabilités et les périls d'une paix entre la maison d'Espagne et les Provinces-Unies, évoquer le fantôme de l'ancienne coalition bourguignonne, c'était effrayer assez ses collègues et le roi, pour que les hésitants se ralliassent à sa politique. Ainsi, parmi les personnes influentes de la cour, celles qui penchaient

[1] Voir *Mémoires*, édit. Petitot, t. II, p. 318. Les citations faites dans le texte sont empruntées au ms. original des Mémoires qui est au ministère des affaires étrangères. Il est ici, comme en bien d'autres cas, plus complet que les éditions.

du côté de l'Espagne étaient obligées de fléchir devant l'habile menace d'un danger en apparence imminent et capital pour le pays[1]. Il convient de laisser au jugement de l'histoire l'appréciation de l'attitude de Richelieu. Il est certain que cette sorte de dissimulation ne s'éloignait pas des procédés autorisés par les politiques de l'époque. En tous cas, Richelieu a cette excuse, toujours considérable en de telles matières, qu'il agissait réellement pour le plus grand bien de la France.

Deux ans ne s'étaient pas écoulés que Richelieu renouvelait, à l'encontre de ces mêmes collègues incertains et de ces mêmes ennemis dissimulés, une manœuvre analogue. Ici les historiens, avertis par Bassompierre, un de ceux qui ont été mêlés à l'intrigue, se sont aperçus de quelque chose. Mais ils n'ont pu que soupçonner la conduite à double face du cardinal. La certitude était cachée dans les papiers particuliers du ministre.

Il s'agit de l'affaire de la Valteline et du traité qui devait la terminer.

Sur la fin de l'année 1625, le comte de Fargis représentait la France en Espagne. Lui et sa femme étaient des plus chauds amis de Marie de Médicis. Leurs intrigues dirigeaient cette petite cour, dont Richelieu avait fait partie autrefois, et où il les laissait avec Bérulle, Marillac, Blinville, et quelques autres.

Leur but politique était toujours l'alliance espagnole, à quelque prix qu'il fallût l'acheter, et l'extermination du parti huguenot. Or, vers cette époque, ordre fut donné à Fargis de s'aboucher avec Olivarès au sujet du différend de la Valteline, de manière à aboutir à un traité de paix. Cependant on ne lui avait adressé, pour conclure cette affaire, aucun pouvoir spécial.

Mais lui sut par ses amis[2], qui étaient encore en apparence ceux de

[1] Si l'on veut voir avec quelle vivacité et par quels arguments la politique *espagnole* était défendue alors à la cour de France, il faut consulter entre autres, le *Mercure de France*, année 1624, p. 100 et suivantes. « Response à ceux « qui se portoient de bouche et d'escrit à « la haine contre les Espagnols. »

[2] On lit dans le *Journal du Cardinal de Richelieu* :

« Le sieur de Fargis a dit au Cardinal « qu'il avoit fait la paix, en Espagne, au « traicté de Mouçon, parce que M. le « Cardinal de Bérulle lui avoit fait écrire « par sa femme, qu'il la fît *in omni modo*. » (T. Ier, p. 56.) Il faut comparer le récit de cette négociation, dans le volume de l'abbé Houssaye sur *Bérulle et Richelieu*, p. 86 et suiv. Voir notamment l'aveu que Bérulle fait de cette intervention préalable, p. 89 et p. 90, note.

M. l'abbé Houssaye ne semble pas avoir connu le volume des archives du ministère des affaires étrangères où se trouvent les pièces relatives au traité de Mouçon.

Richelieu, que le cardinal, au fond, voulait la paix. Il la voulait en effet; mais un peu plus tard, et surtout avec des conditions avantageuses pour la France. Son plan était de terminer auparavant l'accommodement avec les Huguenots révoltés. Il craignait d'ailleurs, en agissant trop ouvertement et trop précipitamment, de mécontenter ses alliés: la Savoie, Venise, l'Angleterre et le Danemark. Tant d'intérêts divers à ménager imposaient la plus grande prudence dans les démarches et la plus grande lenteur dans les résolutions [1].

Cependant, en définitive, la conclusion de la paix avec l'Espagne pouvait avoir l'air d'un triomphe emporté par les *Espagnols* du conseil. Puisque Richelieu lui-même était momentanément partisan de la paix, il ne voulut pas laisser à ses adversaires le lieu de s'en glorifier; et il ne songea, au contraire, à faire sortir de cette affaire que l'occasion de leur ruine dans l'esprit du roi.

Soit que les conseils envoyés à Fargis par ses amis fussent, au fond, dus aux habiles et trompeuses insinuations du cardinal, soit que l'ambassadeur agît de lui-même, à l'étourdie, ne voyant que le succès apparent obtenu par les conseils de son parti, et le lustre que la conclusion d'une affaire si épineuse devait jeter sur lui-même, il brusqua le dénouement. Le 1er janvier 1626 il signait le traité. Olivarès avait profité de l'empressement trop évident qu'avait montré l'ambassadeur français. Il avait emporté des conditions avantageuses pour l'Espagne et peu honorables pour la France.

Quand on apprit à la cour la conduite qu'avait tenue l'ambassadeur, et qu'on reçut, pour le ratifier, le projet de traité, grand fut l'émoi. Richelieu ressentit ou montra de la colère. Fargis fut désavoué. De nouvelles instructions partirent pour Madrid, dans lesquelles on disait exactement ce que voulait la France. On écrivait à Fargis qu'il n'avait d'autre moyen d'éviter sa perte que d'obtenir des Espagnols une ratification du traité sur ces nouvelles bases [2]. En réalité Richelieu n'était pas

[1] Voir le *Mémoire au Roi* dans Avenel, t. II, p. 201. Richelieu explique ainsi ses intentions:

« Pour M. le prince de Piémont (qui, « à ce moment, était en cour, sollicitant « la continuation de la guerre contre « l'Espagne), il faut l'escouter en conseil « s'il le désire, il *faut approuver tant qu'on « pourra ses propositions, tesmoigner les vouloir « exécuter*, mais estre contrainct d'en « différer un peu l'exécution, pour at« tendre l'accomplissement de la paix des « Huguenots... Par ce moyen *on gagnera « avec prétexte et raison le temps qui est « nécessaire pour avoir des nouvelles d'Es« pagne* devant que de prendre une der« nière résolution. » (Février 1626.)

[2] Voir la lettre de Richelieu au comte de Fargis, dans Avenel, t. II, p. 187 et 189. Bérulle, sentant que l'on avait été un peu loin et que Fargis les avait tous compromis, se met de la partie et fait

aussi mécontent qu'il feignait de l'être. Il criait à l'incapacité et à la légèreté du représentant du roi à Madrid. Il le discréditait, ainsi que ses amis; il protestait, à qui voulait l'entendre, que lui-même n'était pour rien dans toutes ces affaires. Cependant il ne rompait pas le traité; ainsi que le lui conseillaient d'autres empressés, qui ne voyaient pas plus que les autres le fond de sa pensée.

Seulement, par un tel procédé, Richelieu gagnait du temps, et, comme le bruit de toutes ces démarches se répandait, les Huguenots, craignant de rester seuls en face de toutes les forces de la France, se décidaient tout à coup à mettre bas les armes et à rentrer dans l'obéissance (5 février 1626).

En mars, Fargis signe un nouveau traité. Nouvelles bévues de l'ambassadeur. Nouvelle colère de Richelieu.

Le roi (soufflé par son ministre) va jusqu'à dire à l'ambassadeur d'Espagne « que Fargis est un fol parfait. » « La première fois, ajoute-« t-il, il a fait une chose de sa teste sans mon sceu, la deuxième il n'a pas « suivi mes ordres; je le chastierai exemplairement[1]. »

C'est qu'il convenait d'attendre encore quelque temps, pour annoncer aux alliés la nouvelle situation qu'on s'était faite à leur insu. C'est qu'on jurait encore au prince de Piémont et à Bassompierre, « en lui « serrant la main, » qu'il ne s'agissait de rien moins que d'une pareille perfidie[2]. C'est qu'en outre, l'échange de lettres qui avait eu lieu pendant toute cette négociation avait éclairé le cardinal sur le désir ardent qu'avaient les Espagnols d'en venir à une paix définitive. Il le fait remarquer lui-même : « Le proffit que les deux rois tirèrent de sa folie « (de Fargis) était qu'ils connaissoient tous deux que maintenant il « n'y avoit plus d'aigreur en leurs esprits et qu'ils vouloient la paix[3]. »

Le cardinal se disait donc qu'il pouvait se montrer plus exigeant encore sur des points de détail. Le traité fut désavoué de nouveau. Il subit encore un remaniement, et il ne fut enfin signé que le 1er mai 1626.

Il convient de remettre sous les yeux du lecteur l'exposé trop rapide

des observations à Fargis, tandis qu'il essayera de le justifier un peu plus tard. (Voir le *Cardinal de Bérulle et Richelieu*, p. 91.)

[1] Voir le fragment n° 153. Cf. *Mémoires*, t. III, p. 28.

[2] Voir tout le passage de Bassompierre, qui est si curieux par le ton du récit et surtout par l'exposé de la prudente conduite du maréchal en cette circonstance. C'est là l'homme de cour, au naturel. (*Journal de Bassompierre*, t. III, p. 237, édition de la Société de l'Histoire de France.)

[3] Comparez *Mémoires*, t. III, p. 28, et nos *Fragments*, *loc. cit.*

de ces faits importants, pour que l'intérêt du fragment 31 puisse apparaître tout entier. Voici ce fragment :

« Pour seureté du Traité qui se fera pour la Valteline, tant pour la « religion que pour les choses temporelles, il suffit que les Grisons con« sentent de perdre les droits de souveraineté sur la Valteline, et qu'elle « demeure libre, au cas qu'ils contrarieront au traité. Moyennant cette « condition, les Espagnols n'ont point fait instance d'avoir la caution des « Suisses requise par le traité de Madrid. Aussy cet expédient pourvoit« il à tout inconvénient. Les Valtelins le désirent; *la France le reçoit;* « le pape le propose; les Vénitiens et Savoye l'acceptent; reste à savoir « si les Grisons le voudront. »

Telles étaient donc, de l'aveu de Richelieu lui-même, les conditions que la France pouvait honorablement accepter pour conclure la paix. Or quels furent les points sur lesquels on se plaignit tout haut que Fargis eût agi à la légère? Ce furent précisément ceux qui touchaient à la question de la souveraineté de la Valteline. Richelieu dit, dans l'instruction qu'il adressa à l'ambassadeur, le 4 février 1626, et il répète dans ses *Mémoires*, « que les principaux points que le roi demandait « étaient..... que les peines qui seroient imposées aux contraventions « qui pouvoient arriver de la part des Grisons n'allassent pas *jusqu'à la « privation de la souveraineté sur la Valteline*, parce qu'il se feroit toujours « en cela de la fraude de la part du roi d'Espagne[1]. »

Il est vrai que l'instruction, dans ses derniers articles, autorisait Fargis à signer, à la dernière extrémité, un article *secret*, qui privât les Grisons de « leur autorité et prérogative sur les Valtelins » au cas où il y aurait de leur part contravention publique au traité. On comprend d'ailleurs pourquoi cet article devait rester secret. Richelieu ne voulait pas avouer à ses alliés qu'il s'était laissé aller à accorder de pareilles conditions aux Espagnols. Le traité, comme il le dit, devait ainsi paraître plus « hono« rable[2]. »

[1] Avenel, t. II, p. 190. *Mém.*, t. III, p. 9.

[2] On n'eut pas besoin de recourir à un article secret. La façon dont Richelieu avait résumé ses prétentions à ce sujet fit que l'Espagne ne voulut même pas envisager de face la question de sanction. Richelieu, en effet, disait qu'il consentait à ce que les Grisons, s'ils violaient le traité, fussent condamnés à la privation de leur souveraineté; mais à la condition que l'on ajoutât dans l'article que, même si les Valtelins devenaient libres et indépendants, ils ne pourraient jamais disposer des passages en faveur de la maison d'Espagne. C'était donc exclure formellement toutes les prétentions de celle-ci, prétentions pour lesquelles elle avait soulevé tant de difficultés.

L'Espagne préféra laisser les choses dans le vague; et la question capitale du

Ainsi, rejet absolu d'abord d'une condition que l'on était disposé à accorder au fond, et que l'on devait finir par accepter en définitive. Grands reproches faits à l'ambassadeur pour y avoir consenti. Plaintes de son étourderie, de sa légèreté, tandis que les plus mûres réflexions l'embarrassaient dans une trame si bien ourdie. Ce sont là de ces traits que les contemporains appelaient les *fourberies* du cardinal. Il s'était ménagé ainsi le temps et les moyens de satisfaire les alliés et surtout l'occasion de dérouler « cette conduite pleine d'industrie » dont il se félicite lui-même, et qui fit signer la paix par les Huguenots, de crainte de celle d'Espagne, et par les Espagnols, de crainte de celle des Huguenots; conduite qui semble étrange de nos jours, et qui n'a pour justification, je le répète, que l'intérêt de la France, et la fâcheuse situation dans laquelle se trouvait le cardinal, au milieu d'une cour composée en grande partie de ses ennemis.

La signature du traité de Mouçon, loin d'être pour eux le moment d'une victoire, fut un des plus rudes coups qui les frappa. Louis XIII, et bien d'honnêtes gens avec lui, ne virent que la précipitation hâtive, l'étourderie de l'ambassadeur, et la funeste pente politique sur laquelle ses amis menaçaient de précipiter la France.

On s'éloigna d'eux de plus en plus. Ils seront bientôt réduits à recourir aux intrigues, pour tenter de soutenir pendant quelque temps les restes d'un crédit qui tombait.

Quant à Richelieu, il avait trouvé moyen de tromper à la fois, dans une seule affaire, ses ennemis à l'extérieur, ses adversaires à la cour, ses serviteurs, ses amis, les alliés, et le roi lui-même, tout cela pour atteindre, à travers un chemin si périlleux, le but qu'il considérait comme le plus avantageux pour le salut de l'Etat[1].

J'ai regret de ne pouvoir retenir plus longtemps l'attention du lec-

traité fut, en somme, laissée indécise, tant, de part et d'autre, on avait besoin de la paix. L'article 9 du traité de Mouçon se termine ainsi : « Si cela ne suffit « pour arrester le cours de leurs contra- « ventions (les Grisons), les deux rois « *arbitreront ensemble une plus grande* « *peine et s'engageront la leur faire subir.* » (Dumont, V, 488.) C'était laisser la porte ouverte à de nombreux démêlés.

[1] Les historiens ont connu à peu près tous les incidents de ce très curieux coup de politique. Ils en avaient été avertis par Vittorio Siri qui (comme je pense l'avoir démontré ailleurs) a dû avoir entre les mains un manuscrit des *Mémoires de Richelieu*, et par Vialast (*Hist. du Min. du cardinal de Richelieu*, in-f°, p. 136), qui a travaillé sur des mémoires qui lui étaient fournis par l'ordre du ministre. Mais aucun d'entre eux n'a connu le fond de la pensée de Richelieu. Tous les historiens aussi citent les paroles que Louis XIII adressa à l'ambassadeur d'Espagne (voir plus haut la notice et le fragment n° 153); mais aucun ne

teur sur les nombreux points de la politique du cardinal, que ces documents éclaireront ainsi d'un jour nouveau. Je ne sache point, par exemple, qu'il ait jamais été question, dans aucun des historiens de cette époque, du jugement que Richelieu portait sur le connétable de Lesdiguières. Nous pourrons aujourd'hui nous instruire, à ce sujet, de sa plus secrète pensée. Elle était loin d'être favorable au vieux compagnon de Henri IV. On verra sans étonnement la suppression de la charge de connétable suivre immédiatement sa mort, quand on aura appris de Richelieu lui-même que Lesdiguières disait « qu'un connétable sans guerre « n'étoit qu'une ombre dans l'État; » qu'on le soupçonnait de favoriser la rebellion des Huguenots, et que, même dans les luttes antérieures, on n'osait se servir de lui « qu'avec des précautions[1]. »

Notre étude pourrait s'élever plus haut encore à la suite des pensées de Richelieu. Les plus graves questions de la morale et de la politique sont à chaque instant l'objet de ses méditations. Il sait unir, dans l'expression qu'il en donne, les conceptions les plus élevées de la philosophie aux nécessités les plus immédiates de la pratique des affaires. C'est là le caractère de ces notes et ce qui les distingue excellemment des recueils et des traités ayant pour objet les mêmes matières, ouvrages que Richelieu connaissait bien, qu'il cite parfois, et auxquels il a consenti à emprunter plus d'une inspiration[2].

Il convient d'insister encore sur un caractère particulier de ce recueil. C'est que les maximes qui le composent, si relevé que soit leur objet, ne font jamais que sortir du courant journalier des choses. Ce sont les observations faites par un esprit pénétrant et attentif, et qu'il emportait, par un mouvement naturel, dans le domaine des idées générales et des abstractions. Cette marche de la pensée de Richelieu nous frappe, en particulier, dans les diverses rédactions du fragment suivant :

Frag. 76. « J'ay souvent remarqué la bouche de quelques-uns asseurer « d'une très sincère affection, et le visage tesmoigner une grande jalousie

donne la dernière ligne si importante, si caractéristique : « Monsieur l'ambassadeur, je ne m'éloigne pas de penser « de grandes choses avec le Roy mon « frère. »

[1] Voir le fragment n° 69.

[2] J'espère pouvoir, dans les notes que j'ajoute au nouveau document, m'étendre sur les auteurs politiques que Richelieu lisait de préférence. On y trouvera les noms de *Guichardin*, de *Barclay*, du *cardinal d'Ossat*, et aussi les recueils qui étaient de mode à cette époque. Richelieu avait beaucoup lu les politiques italiens et espagnols. Souvent il dit dans ses *Mémoires* ou dans son *Testament* : « Les politiques disent. » Il y a là un très curieux sujet d'étude que nous ne pouvons aborder ici, mais auquel la publication de nos fragments ajoutera plus d'un trait piquant et peut-être inattendu.

« et envie envers celuy à qui on donnoit ces asseurances. Le premier « de ces effets vient de la raison; le second, du sentiment. »

Puis, reprenant cette idée et la généralisant, Richelieu ajoute :

« Il est difficile de tesmoigner comme cela se fait; mais il n'y a per« sonne judicieuse qui ne discerne bien sur le front des hommes cer« taine impression de peine que la jalousie et envie grave à l'improviste « en diverses occasions : Un visage jaloux se resserre, et, lorsque la raison « et l'advertissement qu'un homme se donne à soy-mesme le veut faire « ouvrir, on reconnoist clairement que la raison et la nature combattent ensemble. »

N'est-ce pas ici, pris sur le fait, ce travail d'observation continuelle que l'on a souvent donné comme le trait dominant du génie des grands artistes, et qui pourrait bien être aussi l'un des caractères les plus marqués de l'art du diplomate!

Dans l'application spontanée d'une telle méthode, se trouve l'explication de la diversité de ce recueil, et la raison de l'unité intime qui lie ces fragments l'un à l'autre.

On peut aussi s'expliquer par là l'aisance avec laquelle Richelieu faisait entrer, dans le courant de ses réflexions personnelles, des observations qui ne lui appartenaient pas en propre. Non seulement les recueils et les traités politiques antérieurs lui en fournirent un certain nombre, mais les écrits privés de ses contemporains furent mis par lui à contribution.

Tel de nos fragments [1], et non des moins dignes d'être cités, a été copié textuellement par Richelieu dans une lettre que lui adressait de Rome l'ambassadeur français, le cardinal de Marquemont. Richelieu était d'ailleurs tout disposé à s'approprier ce qu'il rencontrait ainsi; car cette maxime, consignée ici, se retrouve tout entière dans le *Testament politique*.

Ce procédé est d'autant plus digne d'attention qu'on le remarque aussi dans la rédaction des *Mémoires*. Ce dernier ouvrage, en effet, ne doit être lu qu'avec les plus grandes précautions. On risque, à chaque instant, d'attribuer au cardinal des pensées et des opinions qui ne sont pas les siennes, mais qui appartiennent à d'Estrées, à Tillières, à Feu-

[1] C'est notre fragment n° 79 : « En « certaines occasions, parler et agir cou« rageusement, alors qu'on a mis le « droit de son costé, n'est point courir « à une rupture; mais c'est la prévenir « et étouffer avant qu'elle naisse. » Cette maxime se trouve textuellement dans une lettre de Marquemont adressée à Richelieu (du 2 octobre 1624). Voy. le *Recueil d'Aubery*, in-f°, t. I, p. 77. On la retrouve dans le *Testament politique*, éd. 1764, t. II, p. 36.

quières, aux hommes, enfin, qu'il employait, et dont les *Relations* entraient par pièces dans le vaste cadre des *Mémoires*.

Quoi qu'il en soit, l'ensemble de l'œuvre littéraire du cardinal permet d'affirmer qu'en empruntant si largement il ne faisait, comme on dit, que reprendre son bien où il le trouvait. C'est ce que prouvent des maximes telles que les suivantes, qui sont bien de lui, celles-là :

« En la cour, il faut procéder avec les bons avec franchise, et avec « les fourbes avec prudence, circonspection, et autant d'apparence de « franchise, comme on en aura, en effet, avec les gens de bien. »

« En affaires d'Estat, il n'est pas comme des autres : aux unes, il faut « commencer par l'éclaircissement du droit ; aux autres, par l'exécution « et possession. »

« Les imprudents sont capables d'entreprendre beaucoup d'actions « avec violence. Mais leur retour est tousjours lasche. »

Peut-on voir rien de plus noble, et de plus utile tout ensemble, que la maxime suivante ?

« Aux entreprises dont le fruit n'est pas présent, il faut employer « d'ordinaire de grands esprits, de grands courages et personnes de « grande authorité. Grands esprits, pour qu'ils puissent aussy bien prévoir « une utilité esloignée, comme les médiocres esprits voyent les présentes ; « grands courages, pour que les difficultés ne les empeschent point ; grande « authorité, pour qu'à leur ombre, beaucoup de gens s'y embarquent. »

Est-il rien qui puisse s'appliquer mieux à toutes les révolutions de notre histoire que cette autre remarque ? « Es cours semblables à celle « de France où l'on change souvent de conseils, les mutations ne doi- « vent estre prises pour crises mortelles d'une affaire, parce que nostre « humeur est si variable, que, ne demeurant fermement au bien, nous « revenons aisément du mal. »

Est-il rien, enfin, qui puisse nous faire pénétrer davantage dans les replis les plus secrets d'un tel cœur, que ces avertissements qu'il se donnait, en quelque sorte, à lui-même :

« Il y a des choses dont on a bien subject de se fascher, mais non « pas de quereller un homme pour cela. » Et encore :

« C'est le devoir d'un grand personnage de se souvenir de l'infir- « mité humaine, lorsqu'il est eslevé au sommet de sa félicité, et de sup- « porter doucement ceux qu'il voit du tout abattus. »

Ce sont là des notes que l'histoire peut s'étonner de rencontrer dans les expansions intimes de cette âme à la renommée impitoyable.

Gabriel HANOTAUX.

(*La suite à un prochain cahier.*)

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT NATIONAL DE FRANCE.

ACADÉMIE FRANÇAISE.

L'Académie française a tenu, le jeudi 7 août 1879, sa séance publique annuelle, sous la présidence de M. Jules Simon, directeur.

La séance s'est ouverte par la lecture du rapport de M. Camille Doucet, secrétaire perpétuel, sur les concours de 1879. Après cette lecture, la proclamation des prix décernés a eu lieu dans l'ordre suivant :

PRIX DÉCERNÉS.

Prix de poésie. — L'Académie avait proposé pour sujet du prix de poésie : *La poésie de la science.* Le prix a été partagé également entre M. Georges Renard, auteur de la pièce de vers inscrite sous le n° 95, et MM. Louis Denayrouze et Jacques Normand, auteurs de la pièce inscrite sous le n° 125. M. Henri Thiers, de Caluire, près Lyon, a obtenu une mention honorable.

Prix Montyon destinés aux actes de vertu. — L'Académie a décerné un prix de 2,000 francs, quatre médailles de 1,000 francs et dix-huit médailles de 500 francs.

Les prix *Souriau, Marie Lasne, Gémond* et *Laussat,* destinés également à récompenser les actes de vertu, de courage et de dévouement, ont été ensuite décernés par l'Académie.

Prix Montyon destinés aux ouvrages les plus utiles aux mœurs. — L'Académie française a décerné deux prix de 2,500 francs chacun : A M. A. Bonneau-Avenant, auteur d'un ouvrage intitulé : *La Duchesse d'Aiguillon,* 1 vol. in-8°; à M. Hector Malot, auteur d'un roman intitulé : *Sans famille,* 2 vol. in-12.

Quatre prix de 2,000 francs chacun : À M. Georges Michel, auteur d'un ouvrage intitulé : *Histoire de Vauban,* 1 vol. in-8°; à M. Louis Simonin, auteur des ouvrages intitulés : *Les grands ports de commerce de la France; — L'or et l'argent; — Le monde américain,* 3 vol. in-12; à M. Gabriel Compayré, auteur d'un ouvrage intitulé : *Histoire critique des doctrines de l'éducation en France depuis le XVIe siècle,* 2 vol. in-8°; à M. Alphonse Dantier, auteur d'un ouvrage intitulé : *Les femmes dans la société chrétienne,* 2 vol. in-4°.

Deux prix de 1,500 francs chacun : A M. Frédéric Godefroy, auteur d'un ouvrage intitulé : *La mission de Jeanne d'Arc*, 1 vol. in-4°; à M. Lucien Paté, pour son volume de vers intitulé : *Poésies*, 1 vol. in-12.

L'Académie accorde exceptionnellement un rappel de prix à M. Stahl, pour son roman intitulé : *Maroussia*, d'après une légende de Marko Novzoc, 1 vol. in-12.

Prix Gobert. — L'Académie a décerné le grand prix de la fondation Gobert à M. R. Chantelauze, pour son ouvrage intitulé : *Le Cardinal de Retz et ses missions diplomatiques à Rome*, 1 vol. in-8°.

Elle a décerné le second prix de la même fondation à M. l'abbé D. Mathieu, professeur au séminaire de Pont-à-Mousson, pour son ouvrage intitulé : *L'ancien régime dans la province de Lorraine et Barrois* (1696-1789), 1 vol. in-8°.

Prix Bordin. — Le prix de 3,000 francs, fondé par feu M. Bordin, a été ainsi réparti : 1° Un prix de 2,000 francs, à M. Charles Schmidt, pour son ouvrage intitulé : *Histoire littéraire de l'Alsace*, 2 vol. in-4°; 2° Un prix de 1,000 francs à M. Lichtenberger, pour son ouvrage intitulé : *Étude sur les poésies lyriques de Goethe*, 1 vol. in-8°.

Prix de traduction fondé par feu M. Langlois. — L'Académie a partagé également ce prix, de la valeur de 1,500 francs, entre M. H. Druon, pour la traduction des *Œuvres de Synésius*, 1 vol. in-8°, et Mme Henriette Loreau, pour la traduction de l'anglais de dix volumes contenant le récit des *Voyages des explorateurs modernes*, 10 vol. in-8°.

Fondation Lambert. — L'Académie a décerné la récompense fondée par feu M. Lambert à M. P. M. Quitard, auteur de *la Morale en action*.

Prix Thérouanne. — L'Académie a partagé également le prix Thérouanne, de la valeur de 4,000 francs, entre M. Ernest Denis, pour son ouvrage intitulé : *Huss et la guerre des Hussites*, 1 vol. gr. in-8°; et M. Félix Rocquain, pour son ouvrage intitulé : *L'esprit révolutionnaire avant la révolution* (1715-1789), 1 vol. in-8°.

Prix Marcelin Guérin. — Le prix Marcelin Guérin, de la valeur de 5,000 francs, a été ainsi réparti : 1° Un prix de 4,000 francs à M. Charles Aubertin, recteur de l'Académie de Poitiers, pour son ouvrage intitulé : *Histoire de la langue et de la littérature françaises au moyen âge*, 2 vol. in-8°; 2° un prix de 1,000 francs à M. Gustave Boissière, pour son ouvrage intitulé : *Esquisse d'une histoire de la conquête et de l'administration romaines dans le nord de l'Afrique et particulièrement dans la province de Numidie*, 1 vol. in-8°.

Prix de Jouy. — Le prix de Jouy, de la valeur de 1,500 francs, a été décerné à M. Édouard Drumont, pour son ouvrage intitulé : *Mon vieux Paris*, 1 vol. in-12.

Prix fondé en 1873, par un ancien membre de l'Académie, pour être décerné dans l'intérêt des lettres. — Prix Vitet. — L'Académie a partagé également ce prix, de la valeur de 5,750 francs, entre Mme Thérèse Bentzon et M. Jules Claretie.

Prix Archon-Despérouses. — Le prix de 4,000 francs de la fondation Archon-Despérouses a été ainsi réparti : 1° Un prix de 2,000 francs, à M. Camille Chabaneau, pour son ouvrage intitulé : *Histoire et théorie de la conjugaison française*, 1 vol. in-4°; 2° Deux prix de 1,000 francs chacun : A M. E. de Chambure, pour son ouvrage intitulé : *Glossaire du Morvan*, 1 vol. in-4°; à M. Achille Luchaire, pour son ouvrage intitulé : *Études sur les idiomes pyrénéens*, 1 vol. in-8°.

Prix Monbinne. — Le prix de 3,000 francs de la fondation Monbinne a été décerné par portions égales de 1,000 francs : A M. Xavier Aubryet; à M. Albéric Second; à Mme veuve Henry Monnier.

Prix Jean Reynaud. — Pour honorer la mémoire de son mari, Mme veuve Jean Reynaud a fondé, en faveur de l'Institut, un prix annuel de 10,000 francs, à décerner successivement par chacune des Académies, et cette année pour la première fois par l'Académie française.

Aux termes de la fondation, ce prix doit être décerné « au travail le plus méritant « qui se sera produit pendant une période de cinq ans. Il ira toujours à une œuvre « originale, élevée et ayant un caractère d'invention et de nouveauté. »

L'Académie décerne le prix Jean Reynaud à *La fille de Roland*, tragédie, par M. le Vte Henri de Bornier.

Prix de Mme Marie-Joséphine Juglar. — Mme Marie-Joséphine Juglar a fait don à l'Académie d'une somme de 3,000 francs, pour être divisée en deux parts : la première de 2,000 francs, destinée à aider un jeune homme ayant déjà donné des preuves de talent; la seconde de 1,000 francs, applicable à un vieillard estimé par son mérite et digne d'intérêt.

L'Académie accorde une somme de 2,000 francs à M. Charles Gros, et une somme de 1,000 francs à M. Michel Masson.

Après la proclamation des prix décernés, le secrétaire perpétuel a annoncé les divers prix proposés par l'Académie.

M. Camille Rousset, membre de l'Académie, a lu ensuite des fragments des deux pièces de vers qui ont partagé le prix de poésie.

Le discours de M. Jules Simon, directeur, sur les prix de vertu, a terminé la séance.

ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS.

M. Alexandre Hesse, membre de l'Académie des beaux-arts, section de peinture, est décédé à Paris, le 7 août 1879.

TABLE.

FIN DE LA TABLE.

JOURNAL

DES SAVANTS.

SEPTEMBRE 1879.

Fragmenta philosophorum graecorum collegit, recensuit, vertit, annotationibus et prolegomenis illustravit, indicibus instruxit Fr. Guil. Aug. Mullach, vol. I, Parisiis, 1860; vol. II, 1867. Bibliothèque grecque-latine d'Ambroise-Firmin Didot.

TROISIÈME ET DERNIER ARTICLE [1].

On a vu dans notre premier article quels riches matériaux d'étude renferme déjà le recueil de M. Mullach, et de quels textes il doit encore s'enrichir. C'est pour la première fois qu'auront été ainsi réunis les débris d'une bibliothèque philosophique vraiment incomparable, et dans laquelle le temps a fait de si cruels ravages. Du rapprochement de ces nombreux débris doivent sortir quelques lumières nouvelles pour la critique. Quand on examine isolément les fragments de tel ou tel philosophe, l'examen ne peut pas toujours conduire à des conclusions aussi exactes que si l'on a pu avoir en même temps sous les yeux les œuvres des écoles voisines. Ainsi la connaissance des écrits néo-platoniciens nous aide mieux à apprécier ceux qui nous restent de Platon et de ses disciples dans l'ancienne Académie. Elle nous permet quelques jugements assurés sur l'authenticité de tel ou tel fragment de Speusippe. Le temps n'avait pas amené seulement une évolution des idées; avec les

[1] Voir le *Journal des Savants*, cahiers de mai, p. 314, et de juillet dernier, p. 400.

idées, il avait modifié, quelquefois transformé le langage, et c'est là pour nous un indice qui ne peut guère nous tromper sur la date au moins approximative des ouvrages appartenant à la nouvelle école du platonisme.

Nous sommes plus embarrassés pour les deux écoles qui se rattachent au profond et mystérieux enseignement de Pythagore. Car, d'abord, le vieux maître n'avait pas écrit, et il détournait ses auditeurs de fixer par l'écriture la doctrine qu'il leur avait enseignée. D'autre part, Platon et Aristote, les plus anciens témoins de cette doctrine, en dehors de l'école où elle se constitua, quand ils l'analysent et la critiquent, la mettent volontiers sous le nom collectif des Pythagoriciens (*οἱ Πυθαγόρειοι*). Sous le nom même de Pythagore, on ne trouve guère cité que le petit recueil de préceptes moraux bien justement appelés les vers *dorés*, ou plutôt les vers *d'or* (*χρυσᾶ ἔπη*), pour l'élévation et l'exquise pureté des préceptes qu'ils renferment. On ne s'étonne pas que cet excellent manuel se soit perpétué par de nombreuses copies, et qu'il ait même trouvé des commentateurs savants comme Hiéroclès. C'est peut-être une œuvre de plusieurs mains, dont le fond appartient à l'école italique de Crotone, mais qui a dû subir, en traversant les siècles, de successifs remaniements. Un pareil texte ne nous peut rien apprendre sur le style des premiers pythagoriciens; il ne nous offre aucun moyen de contrôle utile, quand nous abordons les fragments conservés sous le nom de Philolaüs et d'Archytas, qui sont les deux plus considérables disciples de Pythagore. Ces fragments, dès la première vue, inquiètent la critique par la date relativement tardive des citations qui nous en restent. Un recueil des écrits pythagoriciens avait été fait au premier siècle avant l'ère chrétienne pour le savant roi de Mauritanie Juba le Jeune. C'eût été pour nous un précieux trésor; malheureusement il ne nous en reste qu'une rapide mention dans le commentaire de David l'Arménien sur les *Catégories* d'Aristote[1]. Que Philolaüs et Archytas aient écrit divers exposés de la doctrine de leur maître, cela n'est pas douteux, et nous en avons les plus sûrs témoignages. Mais, en dehors de la cosmologie, les idées de Philolaüs nous sont bien peu connues; celles d'Archytas, qui paraissent s'étendre à une beaucoup plus grande variété de sujets, ne le sont que par des fragments cités chez les commentateurs de Platon et d'Aristote ou recueillis dans des compilations comme celles de Stobée. Or les commentaires sur Platon et sur Aristote, qui sont parvenus jusqu'à

[1] P. 28, col. 1 de l'édition de Brandis, cité par Chaignet, t. I, p. 206, de l'ouvrage dont nous parlerons plus bas.

nous, ne remontent pas au delà du IIe siècle de l'ère chrétienne; la plupart même sont du Ve ou du VIe; presque tous attestent une grande négligence de la tradition historique. Au début on y trouve souvent posées diverses questions sur l'authenticité de l'ouvrage à expliquer, sur ce qui en est l'objet principal, etc. Mais, à ces questions, l'interprète ne répond guère que par des considérations d'une généralité peu instructive : rarement il mentionne les anciens manuscrits et l'opinion des bibliographes alexandrins ou des biographes comme Hermippe et Aristoxène. C'est à Diogène Laërce que nous devons de connaître la classification des dialogues de Platon par le grammairien critique Thrasylle; encore nous l'a-t-il conservée sans aucune des preuves qui pouvaient l'appuyer. Simplicius, qui est, avec Alexandre d'Aphrodise, le plus érudit des commentateurs d'Aristote, ne montre pas, à cet égard, une méthode plus rigoureuse. Encore moins faut-il l'attendre d'un collecteur de morceaux choisis tel que ce Jean Stobée ou de Stobi, dont la personne nous est d'ailleurs absolument inconnue. Des deux recueils qui portent son nom, celui qu'on désigne ordinairement sous le titre d'*Eclogæ physicæ*, ressemble un peu à un abrégé de philosophie naturelle composé d'extraits des ouvrages classiques dans l'antiquité sur ces matières; la succession des extraits y affecte un ordre qui permet de le considérer comme un livre élémentaire à l'usage des écoles. Mais on n'est guère plus assuré pour cela que l'auteur ait fait une juste attention à l'authenticité des nombreux livres qu'il avait sous la main. Son *Florilegium* ou Anthologie morale ne montre pas davantage cette préoccupation du critique. Une autre difficulté s'y rencontre d'ailleurs pour nous. Chaque extrait y porte simplement en tête le nom de l'auteur, tout au plus avec addition sommaire du titre de l'ouvrage. Dans les manuscrits anciens, ces noms et ces titres ont été souvent placés à la marge, ce qui entraînait, par la négligence des copistes, bien des omissions, bien des transpositions, bien des erreurs d'attribution. Enfin, pour un compilateur simplement moraliste, il importait peu que la leçon contenue dans tel ou tel texte, en vers ou en prose, fût datée du siècle de Périclès, du siècle d'Alexandre ou même des Antonins; il s'inquiétait même assez peu que le texte portât son vrai nom d'auteur ou quelque nom supposé. Ces réflexions nous font mesurer les nombreuses difficultés qu'on rencontre quand on veut faire aujourd'hui, pour quelqu'un des anciens pythagoriciens, et, par exemple, pour le célèbre Archytas de Tarente, le départ des fragments authentiques et des fragments apocryphes que les compilateurs nous ont transmis sous son nom. Nous l'avions essayé, en 1833, dans une thèse qui, à ce titre de premier essai, fut accueillie par

la Faculté des lettres de Paris avec une encourageante bienveillance, mais dont nous sommes loin de vouloir défendre aujourd'hui toutes les conclusions[1]. La même année, M. Hartenstein publiait à Leipzig une dissertation sur ce sujet, qui a été repris en 1840 par M. Gruppe dans un mémoire couronné par l'Académie de Berlin[2]. M. Mullach a connu tous ces travaux; mais il ne paraît pas avoir tranché avec résolution toutes les questions délicates que soulève le contestable héritage d'Archytas. Il appartenait à M. E. Zeller, philosophe autant que philologue, de prendre plus fermement parti dans un débat si complexe. Je ne vois pas que, même dans sa dernière édition, dont le premier volume a déjà été traduit en français par M. Boutroux[3], le savant historien de la philosophie ait fait autre chose qu'écarter à peu près tous les textes de métaphysique et de logique portant le nom d'Archytas comme des documents suspects ou peu utiles pour la reconstitution de la plus ancienne doctrine pythagoricienne. Tout récemment, en 1873, un jeune critique français, fort au courant des travaux de nos voisins sur les philosophes grecs, M. Charles Huit, soutenait devant la Faculté des lettres de Paris une thèse *De priorum Pythagoreorum doctrina et scriptis*, où il se range, sur ce sujet, dans le parti des sceptiques. Mais, dans cette même année, M. Chaignet, déjà connu par deux estimables ouvrages sur Socrate et sur Platon, publiait un mémoire couronné par l'Académie des sciences morales et politiques, mémoire qui traite avec ensemble de tous les problèmes relatifs à Pythagore, à ses élèves et à sa doctrine[4]. Sur l'œuvre d'Archytas, on y trouve défendue avec modération une opinion moyenne, et qui, par cela même, nous paraît plus voisine de la vérité. D'abord il admet nettement certaine correction apportée à un texte de Cicéron[5], et qui place Archytas après Philolaüs dans la série des pythagoriciens, conclusion à laquelle nous amènent tous les autres témoignages plus ou moins directs de l'antiquité. Puis il demande avec raison que l'on ne condamne pas d'un seul arrêt des fragments si nombreux et si divers, et qu'on ne s'étonne pas de trouver

[1] *De Archytæ Tarentini, Pythagorici, vita, operibus et philosophia*, Parisiis, in-8°.

[2] Je puis sans inconvénient omettre ici l'indication de divers autres mémoires que n'ont pas manqué de citer MM. Mullach, Zeller et Chaignet.

[3] *La philosophie des Grecs considérée dans son développement historique*, t. I, Paris, librairie Hachette, 1877, in-8°.

[4] *Pythagore et la philosophie pythagoricienne contenant* (sic) *les fragments de Philolaüs et d'Archytas, traduits pour la première fois en français*, par A. Ed. Chaignet, 2 vol. in-8°, Paris, librairie Didier, 1873.

[5] *De Oratore*, III, 34 : « *Philolaüm* « *Archytas* instituit, » corrigé par Orelli, d'après un manuscrit de Wolfenbüttel, en : « *Philolaüs Archytam* instituit. »

dans plusieurs un certain mélange d'idées pythagoriciennes avec les idées de Platon, je n'oserais ajouter avec quelques formules aristotéliques. Contemporain et ami de Platon, Archytas n'appartient peut-être pas tout entier à l'école de Crotone. Ses écrits pouvaient marquer une sorte d'alliance entre la philosophie athénienne et celle de Pythagore. Il faut donc, pour être juste, examiner séparément chaque partie du recueil des fragments d'Archytas, et n'écarter que ceux qui montrent une contradiction trop formelle avec les témoignages, d'ailleurs très rares, d'Aristote et des plus anciens historiens de la philosophie sur le célèbre Tarentin. Nous ne songeons pas à suivre ici M. Chaignet dans le détail d'une telle discussion. Qu'on nous permette de nous arrêter sur un seul des écrits en question, celui qui, s'il est authentique, devra être considéré comme le premier modèle du petit écrit aristotélique sur les Catégories.

Assurément, si Aristote, dans ce livre, n'a fait qu'abréger ou que reproduire sous une autre forme un écrit pythagoricien, on s'étonnera de ne trouver chez lui aucune mention du premier auteur qui aurait esquissé une théorie si importante. Mais, d'abord, deux ouvrages, aujourd'hui perdus, sur la philosophie d'Archytas[1], sont mentionnés par les biographes d'Aristote, et, en vérité, il n'existe aucune bonne raison pour les déclarer apocryphes. En second lieu, la noble assertion par laquelle Aristote, à la fin de ses Σοφιστικοὶ ἔλεγχοι, revendique l'honneur d'avoir créé l'*analytique*, ne s'étend pas expressément aux *Catégories*, ni au petit livre de l'*Interprétation*. Ces deux derniers, d'ailleurs, n'ont été rattachés aux *Analytiques* que par des péripatéticiens de date postérieure, et, s'ils en forment l'introduction utile, si le second surtout porte, au plus haut degré, l'empreinte du génie aristotélique, on ne voit pas que le maître les ait marqués de son cachet d'inventeur, comme il l'a fait pour les autres ouvrages dont se compose l'*Organon*. Enfin, quelque considérable que soit encore aujourd'hui le recueil de ses ouvrages les plus authentiques, et bien qu'il s'y montre attentif à mentionner les travaux de ses devanciers[2], n'est-on pas étonné de chercher vainement chez lui la moindre mention d'auteurs que certainement il a dû connaître? Je ne sais si l'on a remarqué que le nom

[1] *Περὶ τῆς Ἀρχύτου φιλοσοφίας, α' β' γ'. Τὰ ἐκ τοῦ Τιμαίου καὶ τῶν Ἀρχυτείων.* La première partie de ce dernier titre désigne probablement des extraits du *Timée* de Platon, et non pas, comme quelques-uns ont pu le croire, *du philosophe Timée*. C'est une question que la grammaire nous semble décider.

[2] C'est ainsi que M. Jacques a pu écrire une thèse spéciale sur Aristote considéré comme historien de la philosophie (Paris, 1837).

de Xénophon ne se trouve pas une seule fois dans tous les écrits du Stagirite. On sait seulement qu'il avait connu plusieurs oraisons funèbres de Gryllus [1], ce fils dont Xénophon supporta, dit-on, avec tant de courage la mort prématurée. Il n'y a donc pas, *a priori*, de présomption grave contre l'attribution au pythagoricien Archytas d'un opuscule où seraient esquissés ces grands cadres de la pensée humaine qui sont devenus populaires dans toutes les écoles de l'antiquité, du moyen âge et des temps modernes. Or il se trouve que deux écrits sur cette matière nous ont été transmis, l'un complet, et l'autre par fragments. Le premier, publié d'abord par Domenico Pizzimenti [2] en 1561, réimprimé en 1564 par Camerarius, puis en 1821 par J. Conrad Orelli dans les *Opuscula Græcorum moralia et sententiosa*, enfin, par M. Mullach [3], est si évidemment un calque du petit livre aristotélique, qu'il n'y a pas moyen d'y méconnaître la main d'un faussaire. L'autre est celui que Simplicius analyse et cite quarante fois au moins textuellement dans son commentaire sur les *Catégories* du Stagirite, en comparant, à chaque page, la doctrine de ce dernier avec celle du pythagoricien qu'il considère comme son devancier. Le fond des deux ouvrages est commun, mais la méthode d'exposition et le style diffèrent assez pour qu'on répugne à croire que Simplicius n'ait eu entre les mains qu'un apocryphe. Malheureusement le savant commentateur n'a pas pris soin de nous éclairer en bibliographe et en historien sur la provenance de ce livre, et quelques témoignages d'auteurs plus anciens que lui semblent indiquer que des doutes s'étaient déjà produits à cet égard. Jamblique, historien peu critique, il est vrai, tenait pour Archytas de Tarente; il avait, comme en témoignent Boëce dans son commentaire latin, et Simplicius en plusieurs passages de son commentaire grec, comparé méthodiquement le livre d'Aristote et celui du pythagoricien [4]. Mais

[1] Diog. Laert. II, LV : *Φησὶ δὲ Ἀριστοτέλης ὅτι ἐγκώμια καὶ ἐπιτάφιον Γρύλλου μυρίοι ὅσοι συνέγραψαν, τὸ μέρος καὶ τῷ πατρὶ χαριζόμενοι.*

[2] Je ne sais pourquoi M. Chaignet, t. I, p. 307, n. 2, dit que l'existence de cette édition a été mise en doute, car c'est sur ce texte (qui est bien de 1561 et non de 1571) que je me souviens très nettement d'avoir copié de ma main, en 1832, à la Bibliothèque royale, le texte publié par Pizzimenti.

[3] T. I, p. 570.

[4] Un fait digne de remarque, c'est que Simplicius n'emprunte pas ses citations d'Archytas au livre du *divin Jamblique* (comme il l'appelle), mais qu'il a sous les yeux le texte même du pythagoricien, à l'aide duquel il déclare quelquefois compléter les citations insuffisantes de Jamblique. Voir, par exemple, p. 68 de l'édition de Venise, 1499 : *Παραγεγράφθω πλείονα τῶν Ἀρχυτείων, ἐπειδὴ καὶ ὁ θεῖος Ἰάμβλιχος ὀλίγον τι ῥητὸν, ἀμφιβολίαν καὶ αὐτὸ παρέχον, ἀνέγραψε.*

Themistius, interprète érudit des deux phliosophies d'Aristote et de Platon, attestait que certains philosophes voyaient dans le prétendu traité d'Archytas l'œuvre d'un péripatéticien jaloux de donner de cette manière (le procédé nous semblerait aujourd'hui pour le moins étrange) un surcroît d'autorité à la doctrine de son maître, en la rattachant par là au dogme célèbre de la *décade* pythagoricienne, dont on croyait aussi trouver quelques traces dans le système de Platon. Nous possèderions donc deux livres apocryphes sur les Catégories. Assurément cela n'est pas impossible, car on sait, par divers auteurs[1], que, lors de la formation des grandes bibliothèques savantes de l'antiquité, des libraires peu scrupuleux produisirent au moins deux rédactions différentes des *Catégories aristotéliques*, rédactions parmi lesquelles il fallut choisir celle qui paraissait véritablement sortie de la main du Stagirite. Néanmoins, des rapprochements que nous venons de remettre sous les yeux du lecteur ne ressort-il pas quelque vraisemblance en faveur du vieil ouvrage cité avec tant de confiance par Jamblique et par Simplicius?

A sa très sérieuse discussion de ces problèmes d'histoire littéraire, M. Chaignet a cru devoir joindre une traduction intégrale des textes vrais ou supposés d'Archytas de Tarente. On ne peut que le louer de cette diligence. Bien que le texte grec doive être avant tout examiné, apprécié avec rigueur, il est toujours bon d'y ajouter la lumière d'une version française. Les prétendus fragments d'Archytas n'avaient, jusqu'ici, été traduits, et encore partiellement, qu'en anglais[2]; le laborieux Taylor, à qui l'on doit ce premier essai, n'avait pas en même temps examiné les questions de critique qui s'y rattachent. Dans son intéressant ouvrage sur *La Femme grecque*[3], mademoiselle Bader avait donné en français les cinq ou six lettres morales qui sont parvenues jusqu'à nous sous le nom de dames pythagoriciennes; mais ce sont là précisément les morceaux qui laissent voir de la manière la plus évidente une composition apocryphe, peut-être de la main de quelque philosophe païen jaloux de faire remonter jusqu'au ve siècle avant notre ère l'expression d'une morale assez pure pour rivaliser avec la morale chrétienne. Les fragments de logique qui portent le nom d'Archytas ne

[1] Voy. les textes réunis par M. Val-Rose, *Aristoteles pseudepigraphus*, Lipsiæ, 1863, in-8°, p. 129 et 130.

[2] Political fragments of Archytas, Charondas, Zaleucus and other ancient Pythagoreans, preserved by Stobæus, and also, ethical fragments of Hierocles, the celebrated commentator on the golden pythagoric verses, preserved by the same author, translated from the greek by Thomas Taylor (London, 1822).

[3] Paris, 1872, in-8°. T. II, chap. VI.

peuvent être rangés dans la même classe d'écrits. Sans nous engager, sur ce sujet, dans un plus ample détail, nous voulons au moins en donner une idée par l'extrait suivant, que nous empruntons aux traductions de M. Chaignet[1], et auquel nous aurons à rattacher quelques observations critiques :

Fragment 46. — « Puisque les signes et les choses signifiées ont « un but, que l'homme qui se sert de ces signes et de ces choses signi- « fiées doit remplir la fonction parfaite du discours, achevons ce que « nous avons dit en établissant que l'ensemble harmonieux de toutes ces « catégories n'appartient pas à l'homme en soi, mais à un certain homme « déterminé. Car, de toute nécessité, c'est un homme déterminé et qui « existe quelque part, qui a qualité, et quantité, et relation, et action, « et passion, et situation, et possession, qui est dans un lieu et dans un « temps. Quant à l'homme en soi, il ne reçoit que la première de ces « expressions : je veux dire l'essence et la forme; mais il n'a pas de qua- « lité, il n'a pas d'âge, il n'est pas vieux, il ne fait ni ne souffre rien, il « n'a pas de situation, il ne possède rien, il n'est pas dans le lieu, il « n'existe pas dans le temps. Tout cela, ce sont des accidents de l'être « physique et corporel, mais non de l'être intelligible, immobile et en- « fin indivisible. »

La première phrase de ce fragment n'a pas dû sembler claire au lecteur. On ne comprend pas ce que l'auteur veut dire par : « L'homme « doit remplir la fonction parfaite du discours. » Transcrivons donc, d'abord, le texte grec tel qu'on le lit dans l'unique édition de Simplicius : « *Ἐπεὶ δὲ τέλος ἔχουσι τὰ σημαίνοντα καὶ τὰ σημαινόμενα, οἷς ποτε χρώμενος ἄνθρωπος ἐκπληροῖ τὸ τέλεον τῶν λόγων σύνταγμα, ποτιδιωρίσθω ποτί γε τοῖς εἰρημένοις, ὅτι τὰν ἐφαρμογὰν τούτων πάντων οὐκ αὐτὸς ὁ ἄνθρωπος, ἀλλ' ὅ τις ἄνθρωπος ἐπιδέχεται.* » Dans cette phrase, *τὸ σύνταγμα* ne peut signifier « la fonction du discours, » et l'adjectif *τέλεον* semble se rattacher expressément au substantif abstrait *τέλος* qui est au début de la phrase. On devrait donc traduire : « avec lesquels l'homme achève « (complète) l'ensemble de ses pensées. » Τὸ *τέλεον σύνταγμα* signifie plus naturellement l'ensemble des idées constitutives de la pensée humaine. Plus loin, le mot *harmonieux* implique une affectation d'élégance, tandis que le grec *ἐφαρμογά* (dorien, pour *ἐφαρμογή*) indique simplement l'étroite relation des diverses conceptions réunies sous le nom de *καθολικοὶ λόγοι* ou *καθόλου λόγοι* par l'auteur grec de ce traité, et de *κατη-*

[1] T. I, p. 324.

γορίαι (*prædicamenta*) dans les écrits de l'école péripatéticienne. Les mots « il n'est pas vieux » ne répondent pas au texte que donne Simplicius : *ποτ' ἕτερόν τι πῶς ἔχων* (en dialecte ordinaire : *πρὸς ἕτερόν τι πῶς ἔχων*), mais à la correction *οὔτε ποκὰ γεροντικῶς ἔχων*, que M. Mullach admet, sans la justifier par aucune explication [1]. Cette restitution valait d'autant plus la peine d'être expliquée par l'éditeur allemand et par le traducteur français, que les mots *οὔτε παλίκος* (pour *πηλίκος*), qui précèdent immédiatement, s'appliquent déjà aux divers âges de la vie, et qu'après cette mention générale on ne voit pas pourquoi l'auteur parlerait spécialement de la vieillesse. D'ailleurs, *γεροντικῶς*, en latin *seniliter*, est-il admissible ici? A côté de *πηλίκος*, on attendrait plutôt *γέρων*. Bien plus, l'auteur grec se trouve ainsi ne pas exprimer l'idée de relation (*τὸ πρός τι*), à laquelle, selon sa théorie, l'homme reste étranger en tant que *genre*, et qui, comme le temps, l'âge, l'espace, etc., ne peut appartenir qu'à l'homme considéré comme individu. La correction nous paraît donc plus ingénieuse que juste.

D'autres parties de la traduction de M. Chaignet demanderaient des discussions plus épineuses encore. M. Barthélemy Saint-Hilaire, dans la page de son mémoire sur la Logique d'Aristote où il parle du prétendu livre d'Archytas, dit qu' « il ne serait pas impossible de refaire, « sur les données assez nombreuses de Simplicius, le traité prétendu « d'Archytas [2]. » A vrai dire, ce travail n'est pas encore fait, car ni l'édition de M. Mullach ni les traductions de M. Chaignet ne nous offrent autre chose que des fragments ou décousus ou reliés ensemble d'une façon un peu arbitraire. De plus, il y aurait à tenir compte des passages où le commentateur analyse sans les citer les textes qu'il a sous les yeux. La reconstitution des *καθολικοὶ λόγοι*, si on l'achevait en tenant compte de tous ces indices, nous rendrait, je crois, moins sévères à l'égard de l'auteur, quel qu'il soit, d'un tel écrit.

J'obéis peut-être à une vieille illusion d'avocat défenseur d'une cause aujourd'hui perdue. Mais il me semble que l'ouvrage dont nous avons tant d'extraits ne porte pas le cachet d'un vulgaire apocryphe. Cela deviendrait plus sensible encore, si nous pouvions en rapprocher ce qui reste du traité Περὶ ἀντικειμένων, annexe probable des *καθολικοὶ λόγοι* que Jamblique et Simplicius tenaient pour une production d'Archytas. En admettant que l'auteur de ces deux livres n'ait été qu'un faussaire, il faudra au moins lui reconnaître une certaine originalité de philosophe et d'écrivain. Il n'appartient pas au premier venu de composer artifi-

[1] T. II, p. 125, col. 2. — [2] Paris, 1838, in-8°, t. II, p. 338.

ciellement une œuvre qui puisse être placée ainsi, sans trop d'invraisemblance, comme un intermédiaire entre la métaphysique pythagoricienne et la logique d'Aristote.

Avant les fragments tirés de Simplicius, M. Chaignet a inséré, sous le numéro 29, et comme le mettant sur la même ligne que le reste, l'opuscule publié par Pizzimenti. C'est lui faire, en tout cas, trop d'honneur. Il eût mieux valu le rejeter à la fin du recueil, puisqu'on ne peut un seul instant en méconnaître le caractère mensonger. L'emploi du dialecte dorien auquel s'est astreint le faussaire n'implique en sa faveur aucune recommandation. Si l'usage de ce dialecte ne se perpétua pas sous l'empire, chez les peuples de race dorienne, il ne fut jamais complètement oublié des lettrés et des grammairiens. On en trouve mainte preuve dans les petits poèmes qui composent l'Anthologie grecque, et il n'est pas étonnant qu'un faussaire ait pu, même en plein moyen âge, s'astreindre tant bien que mal aux formes doriques pour faire illusion par quelque pastiche habile.

D'Ansse de Villoison a publié une traduction grecque du livre de Daniel [1], que l'auteur a écrite en ce dialecte pour imiter de plus près les formes de l'original, qui, comme on le sait, fut rédigé, ou, du moins, nous est parvenu partiellement en chaldéen. Il faut donc chercher ailleurs que dans la grammaire les arguments qui peuvent infirmer ou appuyer l'authenticité des fragments en question.

Nous espérons revenir plus tard sur le recueil de M. Mullach, quand sera publié le troisième volume dont nous avons seulement les bonnes feuilles sous les yeux. Le quatrième volume sera plus intéressant encore, surtout si l'auteur le complète par les diverses tables dont nous nous permettions plus haut de lui suggérer l'idée. Pour le moment, les trois articles qui précèdent suffiront sans doute à faire apprécier un travail éminemment utile à toutes les personnes qui étudient l'histoire de la philosophie grecque.

É. EGGER.

[1] *Nova versio græca Proverbiorum, Ecclesiastis, Cantici canticorum, Ruthi, Threnorum, Danielis*, etc., Argentorati, 1785. Schœll, *Littérature grecque sacrée*, p. 71, dit que cette traduction a été faite entre le ve et le xe siècle. Mais est-ce bien le jugement des critiques autorisés en cette matière ?

Musée des Archives départementales, recueil de fac-similés héliographiques de documents tirés des archives des préfectures, mairies et hospices. Paris. Imprimerie nationale, 1878, in-4°.

Entre les nombreux et curieux monuments de l'art et de l'industrie des siècles passés qui figurèrent à l'Exposition universelle de Paris en 1878, on put voir un ensemble de fac-similés héliographiques reproduisant d'anciens documents appartenant à nos divers dépôts d'archives départementales, municipales et hospitalières. Conformément à l'avis de la commission instituée au Ministère de l'intérieur, M. de Marcère, alors ministre secrétaire d'État chargé de ce département, décida la publication de ces spécimens paléographiques. La désignation des pièces exposées avait été faite par une sous-commission de la commission des Archives départementales, communales et hospitalières, composée de trois de nos plus éminents diplomatistes, MM. Natalis de Wailly, Léopold Delisle et Jules Quicherat. M. Eugène de Rozière, inspecteur général des archives départementales, qui possède une connaissance parfaite des trésors paléographiques de notre pays, aida cette sous-commission de ses lumières spéciales. On put de la sorte faire le choix le plus judicieux. Ces spécimens, mis sous les regards des visiteurs, ont fourni les éléments d'une publication d'un extrême intérêt; leur ensemble forme un magnifique atlas qui deviendra l'un des meilleurs guides pour l'étude de nos écritures et de nos chartes du moyen âge. Mais il ne suffisait pas de réunir ces belles épreuves héliographiques et de les mettre à la disposition du public érudit. Il fallait encore, pour donner à la publication tout son prix et son utilité, y joindre un texte où se trouverait consignée la transcription et présentée l'analyse de ces divers documents. C'est ce texte dont le Ministère de l'intérieur vient de nous doter. Grâce au zèle et au savoir éprouvé de M. Gustave Desjardins, sous-chef de bureau chargé du service des archives dans ce département, aidé de la collaboration de trois jeunes archivistes paléographes, MM. Georges Bourbon, Julien Havet et Ulysse Robert, le *Musée des Archives départementales* prend aujourd'hui place entre les ouvrages les mieux faits pour donner une idée des richesses contenues dans nos dépôts paléographiques. Déjà la direction des Archives nationales, en publiant, il y a quelques années, un ouvrage ana-

logue[1], destiné à faire connaître les documents exposés à l'hôtel Soubise, était entrée dans cette voie. Mais, tandis que la publication des Archives nationales ne présente que des fac-similés partiels et de peu d'étendue intercalés dans le texte, celle du Ministère de l'intérieur, grâce à son atlas, reproduit presque toujours in extenso les documents, et la transcription consignée dans le texte en met le contenu à la portée de tous. Si le *Musée des Archives nationales* a accordé plus de développements à l'explication et à l'analyse des documents qu'il embrasse, le *Musée des Archives départementales* s'est, en revanche, attaché à rapporter les textes tout entiers.

Les deux publications ont donc chacune leur physionomie propre, et elles contribueront par des mérites différents à répandre la connaissance et à éveiller le goût des monuments paléographiques que le moyen âge nous a légués.

Tous les départements de la France, à la réserve de deux[2], ont fourni leur contingent. L'ordre chronologique, adopté pour la distribution des pièces, sinon toujours dans l'atlas où la place ne le permettait pas, au moins dans le texte, montre, au premier coup d'œil, l'étendue considérable de la période que jalonnent ces documents. Toutefois, comme nos départements ne possèdent pas, pour la plupart, des monuments d'aussi vieille date que quelques-uns de ceux qui sont passés des abbayes de Saint-Denis et de Saint-Germain-des-Prés aux Archives nationales, comme il a fallu, de plus, ne choisir que les pièces qui présentaient, soit par leur nature, soit par leur provenance, un grand intérêt historique, on ne doit pas s'étonner de ne point rencontrer, dans la publication du Ministère de l'intérieur, de spécimens de ces papyrus mérovingiens, réunis en si grand nombre au Musée des Archives nationales.

Les quatre plus anciens documents que nous offre le *Musée des Archives départementales* appartiennent seulement au premier siècle de l'époque carolingienne. Un seul pourrait dater de plus haut. C'est une note qui avait été déposée dans une châsse de la cathédrale de Chartres et qui se trouve aujourd'hui aux archives du département d'Eure-et-Loir. Cette pièce, écrite au VIIe ou VIIIe siècle, indiquait l'existence, dans

[1] *Musée des Archives nationales, documents originaux de l'histoire de France exposés dans l'hôtel Soubise.* Paris, H. Plon, 1872, in-4°.

[2] Les départements de Loir-et-Cher et des Basses-Alpes. La pièce fournie par le premier de ces départements a été reconnue, au dernier moment, d'une authenticité douteuse, et la lettre de Gassendi envoyée par le second n'a pu entrer dans la place qui, vu sa dimension inexactement appréciée, lui avait été assignée sur l'atlas.

la châsse, des reliques de saint Monulphe, évêque d'Utrecht, mort le 26 juillet 599. On y lit les mots *Hyc sunt pignora de coberturio domno Monulfo, Trejectinse episcopo.*

Le diplôme impérial qui suit dans l'ordre chronologique cette précieuse étiquette a une date plus précise. Il a été écrit à Aix-la-Chapelle le 6 décembre 777, et fait partie de ces monuments diplomatiques concernant l'histoire de l'abbaye de Saint-Denis qui constituent les plus anciens actes de nos rois conservés jusqu'à ce jour. Il contient une confirmation par Charlemagne d'un privilège que le synode de Paderborn avait accordé à la royale abbaye pour le prieuré de Salone, qu'elle possédait dans le diocèse de Metz. Aussi y voit-on mentionné le consentement de l'évêque de cette ville, Angelramne. Le privilège portait que l'évêque de Metz, ses archidiacres ou ses délégués, ne pourraient, à l'avenir, exercer les fonctions épiscopales dans ledit prieuré que sur la demande de l'abbé de Saint-Denis. Cet antique diplôme, qui se trouve actuellement aux archives de Meurthe-et-Moselle, et dont le sceau a disparu, porte le monogramme de l'empereur, la souscription du chancelier et un parafe en notes tironiennes.

Nous ne nous étendrons pas sur le Polyptyque de Marseille dont un spécimen qui en reproduit quelques fragments figure dans le *Musée*, car ce monument paléographique, qui se place chronologiquement après le diplôme de 777, est connu de tous ceux qui s'occupent de diplomatique, le texte en ayant été publié par M. Léopold Delisle, dans le *Cartulaire de Saint-Victor* de Marseille, t. II, p. 635-655. On sait que ce Polyptyque présente un état des possessions de l'église cathédrale de Marseille et de l'abbaye de Saint-Victor de la même ville.

Le diplôme de Louis le Débonnaire, du 16 mars 819, fourni par les archives départementales de Saône-et-Loire, est une pièce d'un grand intérêt pour la géographie de l'époque carolingienne. Il mentionne l'île de Noirmoutier (Aeri), alors dépendant du *pagus Erbadellicus* (pays d'Herbauge)[1] où fut fondée l'abbaye qui a valu à cette île son nouveau nom[2]. Il y est parlé d'une chaussée royale (*via regia*) qui était, selon toute apparence, une ancienne voie romaine, et de la construction d'un pont sur un canal.

[1] Voyez, sur ce nom, écrit *Arbatilicum* par Grégoire de Tours, A. Longnon, *Géographie de la Gaule au VIe siècle*, p. 565 (Paris, 1868).

[2] Il semble qu'à l'époque romaine l'île de Noirmoutier était unie au continent voisin et qu'ainsi que cela est arrivé pour d'autres îles, elle en ait été séparée par l'invasion des eaux de la mer. Voy. E. Desjardins, *Géographie historique et administrative de la Gaule romaine*, t. I, p. 272.

Arnoul, abbé du monastère de Saint-Philibert dans l'île de Noirmoutier, ayant exposé que, pour se garantir des invasions des barbares, c'est-à-dire des Normands, il avait dû faire bâtir un couvent en terre ferme à Dée, aujourd'hui Saint-Philibert-de-Grand-Lieu, et qu'il désirait amener à ce couvent l'eau de la Boulogne (*Bedonia*) au moyen d'un canal qui couperait la route (*quam stratam sive calciatam dicunt*), Louis le Débonnaire l'autorise à couper cette route pour y faire passer ledit canal, à condition qu'il construise un pont à l'endroit où la route aura été tranchée.

Ce pont, qui ne devait être que de faible dimension, n'est pas le seul dont il soit fait mention dans les textes que reproduit notre ouvrage. Il est parlé d'un pont beaucoup plus important, puisqu'il était jeté sur la Garonne, dans des lettres patentes du roi d'Angleterre Richard Cœur-de-Lion. Par ces lettres, le monarque anglais accorde à la ville d'Agen diverses concessions pour la construction et l'entretien du pont de cette ville et nomme un maître pontonnier, *magister pontenarius* [1].

Le diplôme de Louis le Débonnaire, que je viens de citer en parlant de l'invasion des Normands, nous fournit un témoignage des plus positifs sur les ravages que ces pirates exerçaient sur nos côtes dès le commencement du IXe siècle. Les Hongrois ne commirent guère moins de dévastations dans l'est de la France, et un autre document, qu'ont fourni au *Musée des Archives départementales* les archives du Rhône, mentionne une de leurs invasions sur notre sol : c'est une charte accordée en novembre 950 par Burchard, archevêque de Lyon, à Badin, abbé de Savigny. Ce dernier avait adressé au prélat une requête pour l'informer que son abbaye, dévastée par des usurpateurs et incendiée par les Hongrois, avait perdu les anciens titres de ses privilèges. La charte que lui accorda Burchard était destinée à lui tenir lieu des titres détruits.

Au reste, il n'est guère d'événement mémorable de notre histoire qui ne se trouve rappelé dans quelqu'une des pièces que la publication du Ministère de l'intérieur met sous nos yeux. Ainsi six documents se rapportent à des faits liés à la désastreuse *guerre de cent ans*, à savoir : une lettre close du roi Jean adressée au chevalier Étienne de la Baume-Montrevel, dit *le Galois;* une lettre du roi Charles V en faveur des habitants de la ville de Montauban; une lettre adressée à Bertrand Duguesclin, alors lieutenant du roi en Limousin et Périgord, par Alain de Beaumont, son capitaine en la ville de Saint-Yrieix; une sommation faite à la ville de Langres par Digon Amore, capitaine de Mon-

[1] *Musée des Archives départementales*, p. 90-91.

tigny-le-Roi, pour le roi d'Angleterre Henri VI, afin qu'elle lui rendît des prisonniers; une curieuse lettre de Jeanne d'Arc à Philippe le Bon, l'adjurant de faire la paix avec le roi de France, et une autre de la Pucelle aux habitants de Riom, leur demandant des munitions de guerre. On trouvera pareillement mentionnés dans notre recueil des faits qui se rattachent à la lutte des Armagnacs et des Bourguignons, et, aux deux lettres de Jeanne d'Arc que je viens de citer, il faut joindre un autre document qui nous apprend une particularité de la courte existence de l'héroïne. Les archives communales de Senlis possèdent un registre des délibérations du Conseil de cette ville, où sont consignées plusieurs résolutions prises dans une assemblée générale, le 24 avril 1430, et relatives aux affaires urbaines, aux mesures à prendre pour la défense de la place, etc. La dernière résolution porte que, si Jeanne d'Arc se présente devant Senlis et veut y entrer avec sa troupe, que l'on évalue à 1,000 hommes de cheval, on lui fera remarquer la *pauvreté de vivres de la ville*, et l'on offrira de la recevoir avec trente ou quarante personnes *des plus notables de sa compagnie, mais non plus.* Ce précieux document indique l'une des étapes de la route qu'avait suivie la Pucelle pour se rendre devant Compiègne, où elle devait tomber au pouvoir des Anglais. Nombreux aussi sont les documents de notre recueil se rapportant aux guerres religieuses du XVIe siècle. Quoique la préférence des éditeurs se soit généralement portée sur des documents plus anciens, notamment sur ceux du XIIe et du XIIIe siècle, ils ont tenu à ne pas négliger cette triste et intéressante époque de notre histoire. Il me suffira de citer ici, entre les pièces reproduites, une lettre de Philippe Melanchthon à Antoine, roi de Navarre, dans laquelle il exprime sa douleur de voir la Réforme combattue et persécutée en France et recommande au prince le porteur de la lettre, Hubert Languet, l'éminent diplomate et publiciste du parti protestant qui composa les *Vindiciæ contra tyrannos;* le serment prêté, le 20 août 1570, entre les mains du maréchal de Biron par les chefs protestants de garder fidèlement les quatre places de la Rochelle, Montauban, Cognac et la Charité; une lettre du duc Henri de Guise aux habitants de Mézières pour les inviter à se mettre en garde contre une tentative de surprise que leur préparent les protestants. Une piquante lettre d'Henri IV, que possèdent les archives départementales du Nord, et qui figure dans notre ouvrage, marque pour ainsi dire la fin de cette longue période de guerres intestines. Henri IV y mande à MM. de Roquelaure, de Villeroi et de Senecey, chargés de négocier en son nom avec le duc de Mayenne pour la cessation de la guerre civile, qu'il trouve les dernières propositions

du duc exorbitantes et qu'il n'en veut pas entendre parler; il aimerait mieux rompre les négociations; et, dans une partie chiffrée, le roi ajoute l'invitation de reprendre les négociations et de faire en sorte que le duc présente des propositions nouvelles. Cette dernière partie a pu être lue grâce à une transcription ajoutée sur l'original dans l'interligne au-dessus des chiffres.

Les documents reproduits dans l'atlas n'ont pas tous, il faut le dire, un aussi grand intérêt pour l'histoire générale; mais ils font passer devant nos yeux une suite de noms célèbres. Une foule de princes et de personnages qui ont joué les premiers rôles dans les événements de leur temps apparaissent là par leur signature, leur monogramme, leur écriture ou tout au moins l'énonciation de leur nom : Hugues Capet, Guillaume le Conquérant, Louis le Gros, saint Bernard, Suger, Frédéric Barberousse, Richard Cœur-de-Lion, Thibaut de Champagne, Blanche de Castille, saint Louis, Philippe le Bel, le roi Jean, Charles V, Charles d'Orléans, le roi René, Louis XI, Jeanne d'Albret, Montaigne, Henri IV, Richelieu, Turenne, Pierre Corneille, Molière, Philippe de Champaigne, Louis XIV, madame de Sévigné, madame de Maintenon, Fénelon, Pierre Puget, Paoli, etc.

Il eût fallu reproduire un bien plus grand nombre de documents que n'en contient la présente publication pour composer un répertoire tant soit peu complet des pièces justificatives les plus importantes de l'histoire de France; mais il ne faut point oublier que les éditeurs, tout en mettant à la disposition des curieux des textes historiques peu connus ou inédits, n'ont pas eu cette visée spéciale dans leur publication; ils se sont avant tout proposé de donner un recueil de spécimens permettant de juger des transformations qu'ont subies l'écriture, la langue, le style, la rédaction des actes, et qui nous offrît un choix des plus curieux monuments de nos archives départementales en vue de l'étude de la paléographie et de la diplomatique. C'est ce que nous a montré, dans la concise mais substantielle Introduction qui précède l'ouvrage, M. Gustave Desjardins. Il y note successivement ce qui a trait à l'écriture, à la langue, à la nature et à l'objet des actes (actes du pouvoir royal, actes ecclésiastiques, actes des seigneurs, actes relatifs aux communes et au tiers état, actes des notaires, chartes-parties, notices, cartulaires, actes judiciaires, actes de l'état civil, pièces de comptabilité, autographes, lettres missives), à leur date et aux signes de leur validation.

Je n'entreprendrai pas de résumer les observations du savant auteur de l'Introduction, car elles ne sont elles-mêmes que des résumés. Je me

bornerai à signaler quelques-uns des faits les plus intéressants qui s'y trouvent consignés.

Dès le premier tiers du XIe siècle (vers l'an 1030), on voit apparaître dans nos textes latins des mots romans, comme on peut s'en convaincre par l'accord entre Pierre, évêque de Girone, et Roger Ier, comte de Foix; mais, pour trouver un acte entièrement rédigé en provençal, il faut descendre jusqu'aux environs de 1160. L'emploi de l'idiome vulgaire dans les actes du nord de la France fut plus tardif, et n'est constaté qu'un demi-siècle plus tard. L'usage du français ou plutôt du roman du Nord n'apparaît dans ces monuments qu'au commencement du XIIIe siècle. Le Musée des Archives nationales a exposé, comme la plus ancienne charte qu'il possède écrite dans cet idiome, une donation de rentes à l'hôpital de Douai de l'année 1234 [1]. Une pièce qui provient également de Douai, et qu'on trouvera reproduite dans l'atlas du *Musée des Archives départementales*, recule de trente années l'usage de l'idiome vulgaire dans les chartes. On a découvert, aux archives de cette même ville, une charte de l'année 1204 écrite en roman septentrional. Elle relate une dette de 81 muids de froment que Guillaume de Hornaing se reconnaît obligé de payer en six annuités à Doucet le Cangeor (le changeur), Guérin Mulet et Enguerrant le Drapier. Ce texte roman nous reporte à l'époque des plus anciennes chartes en roman du nord; car, ainsi que l'a établi M. Paul Meyer, une des plus grandes autorités en pareille matière, les monuments de cet idiome qui ont été donnés comme antérieurs au XIIIe siècle ne sont pas authentiques ou sont traduits du latin [2].

[1] Voy. *Musée des Archives nationales*, n° 233, p. 131. Il existe en divers dépôts des chartes françaises d'une date plus reculée. La charte la plus ancienne en idiome poitevin qui se trouve aux archives de la Vienne, et qui provient de la Saintonge, est de 1208. (Voy. Redet, dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, IIIe série, t. V, p. 83 et suiv.) Une des chartes françaises rochelloises des archives du Maine-et-Loire remonte à l'année 1225 (Marchegay, *ibid.* IVe série, t. IV, p. 132 et suiv.), et une charte en idiome vulgaire des archives de l'Aube, signalée par M. d'Arbois de Jubainville, est de 1230. (*Bibl. de l'École des chartes*, IVe série, t. I, p. 138.)

[2] Voy. Paul Meyer, *Observations grammaticales sur quelques chartes fausses en langue vulgaire* (*Bibliothèque de l'École des chartes*, Ve série, t. III, p. 125 et suiv.). Ce caractère apocryphe apparaît dans plusieurs des pièces en langue wallonne portant des dates antérieures au XIIIe siècle, qu'a publiées M. Tailliar. (Voy. Tailliar, *Recueil d'actes des XIIe et XIIIe siècles en langue romane-wallonne.* Douai, 1849.) Disons cependant qu'on a découvert aux archives de l'évêché d'Angoulême une charte que me signale mon savant confrère M. Gaston Paris, et qui est certainement antérieure au XIIIe siècle, peut-être même au XIIe. Elle se place conséquemment fort avant a

La tenue des registres de l'état civil est en France un fait relativement récent, puisqu'elle ne date que de l'ordonnance de François I[er], d'août 1539. Mais, avant cette époque, il y avait des curés qui prenaient note des baptêmes, mariages et enterrements accomplis dans leur paroisse, dans un intérêt, il est vrai, purement fiscal, car c'était afin de consigner le prix qui avait été payé à l'Église pour l'accomplissement de ces cérémonies. Le *Musée des Archives départementales* nous fournit un extrait de deux des plus anciens registres de ce genre qui aient été jusqu'à présent signalés[1]. Ce sont le registre de Montarcher (Loire), écrit en 1469, et celui de Châteaudun (Eure-et-Loir), postérieur de dix années à cette date. Ajoutons que, si ces registres tirent leur origine de l'usage d'inscrire les droits perçus, les baptêmes, qui étaient administrés gratis, ne s'y trouvent pas moins consignés.

Entre les pièces les plus intéressantes ayant pris place dans le *Musée des Archives départementales*, je mentionnerai le *Rouleau mortuaire de Hugues, abbé de Solignac*. Ce document doit être rapproché du rouleau du bienheureux Vital, abbé de Savigny, exposé à l'hôtel Soubise et d'une date antérieure de plus d'un siècle. Sans avoir l'étendue, la richesse de dessins et d'inscriptions du document découvert à la sous-préfecture de Mortain, le rouleau funéraire de l'abbé de Solignac, que possèdent les archives départementales de la Haute-Vienne, n'en est pas moins un des plus curieux spécimens de ce genre de *billets de faire part*, sur lesquels la profonde érudition de M. Léopold Delisle a jeté tant de lumière. Mais hélas ! comme le rouleau du bienheureux Vital, celui de Hugues, abbé de Solignac, nous est parvenu mutilé ! La circulaire qui annonçait la mort de l'abbé a disparu. L'atlas n'a reproduit que des extraits relatifs aux passages de cette lettre circulaire en diverses localités. Ainsi que

charte de 1199, qui, suivant M. de La-borderie, l'emporterait par l'âge sur celles citées ci-dessus. Le précieux document angoumois a été publié en 1867 dans la *Revue de l'Aunis, de la Saintonge et du Poitou*, par M. A. Boucherie.

[1] Voyez, à ce sujet, l'intéressante notice donnée par M. Harold de Fontenay dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, VI[e] série, t. V, p. 542 et suiv. et intitulée : *Recherches sur les actes de l'état civil aux XIV[e] et XV[e] siècles à propos d'un registre de paroisse de l'an 1411*. M. H. de Fontenay, après avoir rappelé l'existence du registre de la Madeleine de Châteaudun découvert par M. Merlet, nous fait connaître dans son travail un registre tenu dans une localité de la Bourgogne, et qui remonte au mois de février 1411. La copie partielle de ce registre, faite en 1415, se conserve aux archives de l'évêché d'Autun. Cf. dans l'*Annuaire de la Société de l'Histoire de France* pour 1847, la *Notice historique* d'A. Taillandier, *Sur les anciens registres de l'état civil à Paris, Lyon, Rouen et Chartres.*

le rouleau du bienheureux Vital, celui de Hugues avait beaucoup voyagé. Par les mentions des églises et abbayes visitées, qui sont, pour la partie conservée du rouleau, au nombre de 323, on voit que le porteur de la pièce funèbre fit deux tournées : dans l'une, de mai à août 1240, il visita le midi et l'ouest de la France, depuis Lodève et Narbonne jusqu'à Bordeaux et la Rochelle; dans la seconde, de janvier à juillet 1241, il traversa le Poitou, le Maine, la Normandie, la Picardie, la Flandre, alla jusqu'à Bruxelles, Aix-la-Chapelle et Cologne, et revint par Namur, Douai, Cambrai, Amiens, Laon, Senlis, Paris et Étampes.

L'emploi, au moyen âge, des tablettes de bois enduites de cire pour écrire des choses qui étaient destinées à être ensuite effacées, est un des legs les plus remarquables que l'antiquité ait faits à nos pères. Aussi, partout où de semblables tablettes ont été retrouvées, les érudits ont-ils attaché un grand intérêt à nous en donner la description. La Bibliothèque nationale et les Archives nationales possèdent de semblables tablettes. Celles qui existent aux Archives communales de Senlis n'ont sans doute pas l'intérêt des fameuses tablettes de Jean Sarrasin présentant les comptes de saint Louis, et qui sont exposées au musée de l'Hôtel Soubise, mais elles n'en étaient pas moins dignes de figurer dans le *Musée des Archives départementales*. Ces tablettes avaient servi à écrire une enquête sur les comptes de l'administration de Senlis au XIV[e] siècle. L'atlas n'a pu donner qu'un spécimen du texte. Le passage reproduit contient la liste des personnes qui avaient pris à ferme des droits ou impôts appartenant à la commune ou des entreprises relevant de la municipalité, avec l'indication de la ferme annuelle que chacun devait, des termes de payement et des sommes payées.

Le contenu des documents qui constituent le *Musée des Archives départementales* a été reproduit dans la transcription avec une scrupuleuse exactitude; mais ce soin ne suffirait pas pour donner à tous une parfaite intelligence de ces documents. Le lecteur eût aimé à rencontrer quelques notes destinées à éclaircir certains passages, qui ne se comprennent pas facilement par la raison que diverses pièces se trouvent isolées des cartulaires ou des registres où elles étaient insérées. Les éditeurs ont pensé sans doute qu'ils seraient sortis de leur rôle en ajoutant des commentaires. Ils ont également négligé de faire suivre les pièces qui avaient été déjà publiées ou analysées, de l'indication bibliographique des ouvrages renfermant ces reproductions soit totales soit abrégées. Le but de la publication n'était, après tout, que de permettre aux curieux de lire les magnifiques planches héliographiques qui com-

posent l'atlas. Ces fac-similés font le plus grand honneur à l'habile artiste, M. Paul Dujardin, qui les a exécutés. On n'avait jamais encore reproduit avec une fidélité plus saisissante les chartes du moyen âge. En contemplant ces planches, on se laisserait volontiers aller à l'illusion que l'on a les originaux sous les yeux.

La publication du Ministère de l'intérieur montre quelle est la richesse de nos archives départementales, et doit attirer sur ces dépôts, dont la garde est confiée à des savants aussi estimables que modestes, toute la sollicitude des amis de l'histoire. C'est en fouillant ces dépôts que plusieurs de nos historiens et de nos antiquaires ont pu réunir les meilleurs éléments de leurs ouvrages. Les archives départementales, malgré les inventaires sommaires qu'a commencé à faire paraître depuis plus de quinze années le département de l'intérieur[1], ne sont que peu connues des érudits; elles sont loin d'avoir fourni à l'histoire toutes les lumières qui peuvent en jaillir. Le savoir des archivistes, attesté par l'envoi intelligent qu'ils ont fait des documents dont les reproductions figurèrent à l'Exposition universelle de 1878, assure aux travailleurs un accès facile et fructueux dans leurs dépôts. Trop longtemps l'administration supérieure n'a voulu voir dans les archives des départements, des communes et des hospices, que des établissements purement administratifs. Sans doute ces archives sont destinées à rendre à l'administration des services journaliers, mais elles sont en même temps, pour la connaissance des temps passés, des sources précieuses et abondantes, que l'on ne saurait trop s'attacher à entretenir dans l'intérêt de la science.

L'étude comparative de tous les documents se rapportant à tel ou tel sujet, à telle ou telle époque, à tel ou tel personnage, et que contiennent nos diverses archives des départements, met en possession des éléments fondamentaux de son travail celui qui entreprend de traiter ce sujet, d'écrire les annales de cette époque, de raconter la vie de ce personnage. En chargeant de la conservation des archives de nos départements et de nos villes d'anciens élèves de notre École des chartes, l'administration a eu recours au meilleur moyen pour porter à la connaissance des amis de l'histoire les précieux documents enfouis dans

[1] La publication de ces inventaires, exécutée par les ordres du Ministère de l'intérieur, commença en 1862. Le tome Ier des Archives du département du Nord, *Archives civiles, série B, Chambre des comptes de Lille*, a paru à Lille in-4° en 1863. L'inventaire sommaire des Archives des Basses-Pyrénées, *série B*, parut la même année, Paris, in-4°. L'inventaire sommaire des Archives départementales de l'Aisne, antérieures à 1790, *série C*, a été imprimé en 1862.

ces dépôts, que des gardiens ignorants ou peu éclairés eussent vraisemblablement laissés dans l'obscurité.

ALFRED MAURY.

ÉTUDE sur la géographie comparée de la rive occidentale du lac de Gennézareth, ou mer de Galilée.

DEUXIÈME ET DERNIER ARTICLE.

Lorsqu'on a dépassé El-Medjdel depuis une dizaine de minutes, on traverse le gros ruisseau qui sort de l'Ouad el-Ammam, et un peu plus loin, à droite du sentier, on trouve, au milieu d'un épais fourré d'arbustes, de plantes grimpantes et de hautes herbes, un magnifique bassin rond, d'une construction extrêmement soignée. Le bord de ce bassin est formé d'un massif de maçonnerie, revêtu de belles pierres de taille, et dont l'épaisseur varie de 5 à 6 mètres. Le bassin lui-même a un diamètre d'un peu plus de 20 mètres et 2 mètres de hauteur au-dessus du fond.

L'eau qu'il contient, et dont la profondeur actuelle n'est guère que de 70 à 80 centimètres, est très belle et très limpide. On y voit s'ébattre une foule de petits poissons noirs, très vifs, assez semblables, à ce que j'en ai pu juger *grosso modo*, à de très gros goujons ou à des éperlans. Ces poissons, je n'avais pas la compétence nécessaire pour en déterminer l'espèce; deux ichtyologistes éminents qui, depuis moi, ont visité ce bassin, et recueilli des spécimens des poissons en question, M. Tristram, naturaliste anglais, et M. Lortet, conservateur du Muséum d'histoire naturelle de Lyon, en ont reconnu l'identité avec le poisson des marais d'Alexandrie, auquel le nom vulgaire de korakinos, transmis par Josèphe, devait s'appliquer.

A l'ouest de ce magnifique bassin, qui n'a d'autre nom aujourd'hui que celui d'Aïn el-Modouarah « la source ronde, » la plaine est bornée par des coteaux jonchés de blocs de basalte de dimensions médiocres

[1] Voir, pour le premier article, le cahier d'août, p. 489.

et en très grande quantité. Entre ces coteaux et le bassin, le sol est mélangé de débris et de pierrailles, qui ne permettent pas plus de douter qu'il n'y ait eu là une ville antique, qu'ils ne le permettent en cent autres endroits, à Tarichées, par exemple, auxquels l'on n'est pas tenté de dénier l'honneur d'être le site d'une ville antique. En Palestine, il est rare que les sites certains des villes bibliques soient caractérisés par des restes plus apparents.

Donc, je l'affirme sans crainte, il a existé, au point que je viens d'indiquer, une ville antique, et cette ville, c'était la Capharnaüm des Évangiles, la Capharnaüm qu'a souvent habitée N. S. Jésus-Christ.

Si j'insiste avec force sur cette vérité, qui pour moi est inéluctable, c'est que le site illustre de Capharnaüm a été obstinément placé beaucoup plus loin, à Tell Houm, localité qui n'est très certainement que la Julias du tétrarque Philippe, et qu'il y a là une question de topographie évangélique qu'il n'est pas possible de traiter à la légère, en écartant, et en regardant comme non avenus, les raisonnements gênants pour les théories de fantaisie. Déjà, à plusieurs reprises, j'ai traité cette question de topographie, j'ai eu beau faire! on n'a pas combattu les arguments que j'apportais, c'était par trop malaisé; on s'est contenté de les passer sous silence, et de ne pas tenir plus de compte de mon opinion, que si elle n'avait jamais été publiée. Je vais donc, une fois de plus, démontrer que je ne me trompe pas, et que ce sont les autres qui ont adopté la plus manifeste des erreurs.

D'abord il n'est pas possible de douter de l'identité de l'Ayn el-Modouarah avec la source citée par Josèphe, sous le nom de source de Capharnaoum. Celle-ci arrosait et fertilisait la plaine de Gennésar; l'autre arrose toujours et fertilise la plaine de Gennésar, qui se nomme aujourd'hui El-Rhoueyr; car l'eau s'échappe du bassin par un large ruisseau, duquel on peut tirer fort aisément des rigoles d'irrigation. La fontaine signalée par Josèphe nourrissait des poissons identiques avec le *korakinos* des marais d'Alexandrie; l'Ayn el-Modouarah contient encore les descendants des poissons dont la présence a été signalée par Josèphe, et cette descendance se compose réellement de spécimens du poisson désigné par lui sous le nom de *korakinos*.

Nous sommes donc incontestablement sur le territoire de Capharnaüm, lorsque nous sommes à l'Ayn el-Modouarah. Par conséquent, les blocs de basalte et les débris qui jonchent les côteaux voisins, et le pied de ces coteaux, sont les restes de la Capharnaüm des Évangiles.

A partir du bassin d'El-Modouarah, les blocs de basalte ne cessent pas de se montrer jusqu'au village ruiné et désert d'Abou-Chouched « le

« père du Scorpion. » Ce village se trouve sur une colline qui se rattache à la chaîne de hauteurs bordant à l'ouest la plaine de Gennésar, ou d'El-Rhoueyr, et qui s'avance vers l'est, pour rétrécir notablement cette jolie petite plaine. Tout le site d'Abou-Chouched est couvert de blocs de basalte, et un assemblage bien conservé de blocs énormes de la même pierre revêt d'un véritable glacis monumental la base de la hauteur couronnée par les ruines d'Abou-Chouched. De cette ville, ou si l'on aime mieux, de ce village, il ne reste que des pans de mur d'apparence tout à fait moderne, mais au milieu desquels est encore debout une espèce de petite tour carrée et voûtée, construite en assez beaux blocs d'appareil hérodien ou romain. Cette tour est appliquée contre une muraille de construction plus récente.

Au delà d'Abou-Chouched, c'est-à-dire vers le nord-est, les blocs de basalte, provenant certainement d'édifices antiques, continuent à se montrer jusqu'au bord d'une petite rivière, qui roule des eaux pures et vives pendant la belle saison, mais qui, pendant les pluies de l'hivernage, se transforme en torrent bourbeux, fort dangereux à franchir; je le sais par expérience. Cette rivière, c'est le Nahr el-Aamoud « la rivière de la « colonne. » Dans la plaine, au-dessous des collines qui avoisinent Abou-Chouched, Robinson, se dirigeant au nord-est, vers le Khan Minieh, a rencontré un fût de colonne calcaire d'une vingtaine de pieds de longueur et de deux pieds de diamètre. Il a supposé avec raison que l'Ouad et le Nahr el-Aamoud devaient leur nom actuel à la présence de cette colonne qui n'est certainement pas venue toute seule au point où elle gît actuellement, et que les Arabes n'ont jamais eu l'idée d'amener en ce point. Cette colonne appartient donc aux ruines qui commencent vis-à-vis l'Ayn el-Modouarah, et qui ne cessent qu'au débouché de l'Ouad el-Aamoud. Mais quelles localités antiques représentent ces ruines considérables? C'est ce que nous allons nous efforcer d'établir.

Celles qui sont dans le voisinage immédiat de l'Ayn el-Modouarah, à Capharnaüm, très certainement. Mais Capharnaüm s'étendait-elle jusqu'à Abou-Chouched? S'il en était ainsi, cette ville aurait été bien considérable. J'aime mieux croire que deux villes se sont succédé au-dessus de la plaine de Gennésar. La plus ancienne, placée au nord, vers l'entrée de cette plaine fertile, aura occupé la colline d'Abou-Chouched, qui en était la clef; c'était une place forte dont un glacis de blocs de basalte garantissait les abords. Cette ville antique, j'espère démontrer tout à l'heure que c'était la Kenneret biblique.

La seconde, c'est-à-dire Capharnaüm, contemporaine de Tarichées, construite comme elle, et avec les mêmes matériaux qu'elle, était

placée vers l'extrémité sud de la plaine de Gennesar, dans le voisinage immédiat de l'Ayn el-Modouarah, que Josèphe appelle Capharnaüm.

Maintenant disons quelques mots de l'histoire de Capharnaüm, que les Évangiles appellent Καπερναούμ. Cette ville était sur la limite des tribus de Nephtali et de Zabulon, et au bord de la mer de Galilée (saint Matthieu). Jésus-Christ, quittant Nazareth, vint y habiter (saint Marc et saint Matthieu). Aussi l'Évangile la désigne-t-il comme la ville particulière (ἰδία πόλις) de N. S. C'était une ville florissante, où l'on descendait en venant de Kana, comme en venant de Nazareth (saint Matthieu, saint Jean, saint Luc). C'est dans saint Matthieu (II, 23) que nous lisons cette terrible parole de Jésus-Christ contre Capharnaüm : « Et toi, Capharnaüm, « qui t'es élevé jusqu'au ciel, tu seras abaissé jusqu'à l'enfer. » La prophétie s'est accomplie à la lettre, puisque ceux-là mêmes qui sont allés rechercher les ruines de cette ville, les ont méconnues, ainsi que l'a fait le R. Robinson qui, s'il avait étudié les vestiges de Tarichées, ne s'y serait certainement pas trompé. Ce savant explorateur raconte qu'il a gravi les coteaux couverts de blocs de basalte, avec l'espoir d'y retrouver quelque trace d'une ancienne ville, qu'il n'eût pas hésité à identifier avec Carpharnaüm. Quelques-unes de ces pierres lui ont véritablement paru avoir été assemblées, mais il n'a rien vu là qui indiquât qu'une ville ou un village eût jamais occupé ce site. Pour ma part, je déclare que, si Robinson a reconnu des blocs qui avaient été jadis assemblés, cela me suffit amplement. Les autres ont été désassemblés, comme à Tarichées, voilà tout! En résumé, Capharnaüm, que Josèphe place là, y était indubitablement, et des blocs dispersés sont tout ce qui reste de la cité évangélique.

C'est Epiphanius qui nous apprend que le juif Josèphe, converti au christianisme, fut autorisé à construire une église à Capharnaüm, où les Juifs seuls, jusqu'à cette époque, avaient eu le droit de résider. Reland fait observer qu'Epiphanius semble croire que Capharnaüm n'était pas au bord du lac. Epiphanius était dans le vrai, et il a eu raison de ne pas dire que cette ville était baignée par les flots du lac de Gennézareth.

Josèphe, dans son autobiographie, nous fournit un détail fort important relativement à cette ville, qu'il nomme cette fois Capharnômé. Voici l'analyse de son récit :

Les troupes du roi Agrippa, sous les ordres de Sylla, serraient de près Julias. Josèphe envoya au secours de la place 2,000 hommes commandés par Jérémie. Celui-ci vint asseoir son camp à un stade de Julias, du côté du Jourdain, et en face du camp de Sylla; mais il n'en

gagea pas de combat sérieux avec l'ennemi. Josèphe vint alors en personne rejoindre Jérémie, avec un renfort de 3,000 hommes. Le lendemain de son arrivée, il disposa une embuscade dans une vallée assez rapprochée du camp de Sylla; puis il vint escarmoucher contre ce camp, et bientôt, simulant une fuite, il provoqua une sortie, pendant laquelle Sylla donna tête baissée dans l'embuscade qui lui était tendue. Josèphe et les siens firent immédiatement volte-face et chargèrent les royaux. Mais son cheval, empêtré dans un endroit bourbeux, s'abattit, et Josèphe renversé se foula les articulations de la main; on s'empressa de le relever, et, comme il souffrait beaucoup, on le transporta, pour le mettre à l'abri de tout danger, au bourg nommé Képharnômé. Les soldats de Josèphe, inquiets des suites de l'accident arrivé à leur général, cessèrent le combat, et revinrent en arrière pour s'enquérir de son état. Des chirurgiens pansèrent le blessé, qui passa le reste de la journée à Képharnômé, parce qu'il avait un peu de fièvre; mais, pendant la nuit, on le transporta à Tarichées. Or entre Tell Houm et le Jourdain, presque partout la plaine est marécageuse, et la vallée où Josèphe plaça son embuscade est la vallée arrosée par les Ayoun-Abbâsy.

Si les 2,000 hommes de Jérémie sont venus couvrir Julias, et ont, pour cela, campé en face du camp de Sylla, et du côté de Jourdain, c'est qu'entre Julias et l'embouchure du Jourdain il y avait suffisamment d'espace pour loger deux camps ennemis qui s'observaient; de fait il y a 2 milles anglais entre Tell Houm et l'embouchure du Jourdain; l'espace indispensable était donc plus que suffisant. Dans tous les cas, il n'est pas permis de voir le site de Julias sur le bord occidental du Jourdain, à son embouchure, au point où se trouvent des ruines informes nommées par les Arabes Abou-Zareh.

On transporta d'abord Josèphe à Capharnaüm, et quelques heures après, ne l'y croyant pas en sûreté, ses soldats le conduisirent à Tarichées, en doublant la distance qui le séparait de l'ennemi. Celui-ci, en effet, après la retraite des Juifs insurgés, put évidemment pénétrer sans coup férir dans Julias, et cette considération dut bien entrer pour quelque chose dans l'évacuation de Josèphe sur Tarichées. Eusèbe et saint Jérôme se sont contentés de dire que Capharnaüm existait de leur temps sur les bords du lac.

Au VI[e] siècle, Antonin le Martyr en parle ainsi : « Deinde venimus in « civitatem Capharnaüm, in domum Petri quæ modo est basilica. » C'était la maison de l'apôtre que le juif Josèphe avait convertie en église; cette église devait donc être bien peu considérable.

Adamnanus est plus explicite; voici ce qu'il dit : « Qui ab Hierosolymis descendentes, Capharnaum adire cupiunt, ut Arculfus refert, per « Tiberiadem via vadunt recta; deinde secus lacum Cinereth, quod est et « mare Tiberiadis et mare Galileæ, locumque superius memoratæ be« nedictionis, pervium habent; a quo per marginem ejusdem supra com« memorati stagni, non longo circuitu, Capharnaum perveniunt mariti« mam, in finibus Zabulon et Neptalim, quæ, ut Arculfus refert, qui « eam de monte vicino prospexit, murum non habens, angusto, inter « montem et stagnum tramite, protenditur, montem ab aquilonali plaga, « lacum vero ab australi habens, ab occasu in ortum extensa dirigitur. »

Cette description, quant à l'orientation, n'est pas satisfaisante, j'en conviens volontiers; car, pour être rigoureusement exacte, il faudrait que le tout fût incliné de quarante-cinq degrés à peu près vers l'Orient. Mais je m'en console en pensant que, sur toute l'étendue de la rive occidentale du lac, il serait absolument impossible de trouver un site répondant à l'orientation fixée par Arculfe. Il suffit de jeter un coup d'œil sur la carte du lac pour s'en convaincre. Remarquons d'ailleurs qu'Adamnanus ne parle que d'après Arculfe, dont il n'a pas contrôlé les assertions.

Nous allons voir d'ailleurs qu'un fait indiscutable de plus nous empêche de chercher Capharnaüm hors du point fixe où je l'ai placé.

Kenneret était une place forte appartenant à la tribu de Nephtali. Capharnaüm était sur la frontière de Zabulon et de Nephtali; Kenneret devait donc forcément se trouver au nord de Capharnaüm.

Kenneret était tout aussi certainement sur les bords du lac. En effet dans les Nombres (XXIV), ce lac est appelé mer de Kenneret. Or un lac prend généralement son nom d'une localité placée sur ses bords. C'est ainsi que le lac dont nous nous occupons s'est appelé successivement lac de Gennézareth, de la plaine de Gennézareth, si justement vantée par Josèphe, et lac de Tibériade, de la ville de Tibériade au pied de laquelle il s'étendait.

Maintenant, d'où la plaine de Gennézareth avait-elle tiré son nom elle-même ?

Ce nom, que Josèphe écrit *Gennesar* et *Gennesaritis*, se présente déjà sous la première forme dans le Livre des Maccabées (I, XI, 67). C'est dans les Évangiles qu'il devient Gennézareth. La plus ancienne dénomination du lac est certainement mer de Kenneret (ou Kennerout, car cette deuxième forme se rencontre dans l'Écriture sainte), mais il y a mieux que cela. Le verset 2 du chapitre XI de Josué nous offre l'expression « au midi de Kennerout, » et, dans la version chaldéenne, ces mots

sont remplacés par « au midi de Ginnousar. » Donc, pour le traducteur chaldéen, Kennerout et Ginnousar, c'était tout un. La conclusion forcée de tout cela, c'est que la petite plaine de Gennésar ou Gennézareth, avait pris son nom du voisinage de la ville de Kenneret, Kennerout, Gennésar ou Ginnousar.

Donc Kenneret était au bord de la plaine de Gennésar, tout comme Capharnaüm, et au nord de celle-ci. Cette plaine, dit Josèphe, n'avait que 30 stades de longueur, c'est-à-dire environ 6 de nos kilomètres (j'avouerai en passant que ce chiffre rond de 30 stades, déjà donné par Josèphe pour la distance de Tibériade à Tarichées et pour la longueur de la plaine de Gennésar, ne me paraît pas d'une exactitude mathématique). Il en résulte forcément que Capharnaüm et Kenneret étaient séparées à peu près par une lieue kilométrique.

Maintenant reportons-nous au terrain : à l'entrée de la plaine d'El-Rhoueyr se trouve Capharnaüm, auprès de la fontaine à laquelle Josèphe attribue ce même nom. Kenneret était donc vers le point où se trouve le village ruiné d'Abou-Chouched, et, comme à Abou-Chouched se présentent les restes non équivoques d'une place forte d'une haute antiquité, je n'hésite pas à placer à Abou-Chouched le site de Kenneret. La haute antiquité dont je viens de parler est démontrée par la liste des villes conquises en Syrie par le Pharaon Toutmès III. Cette liste en effet contient le nom Kenneretou, qu'il serait plus que difficile de ne pas identifier avec le nom biblique Kenneret.

Reprenons maintenant notre inspection de la côte occidentale du lac de Tibériade. Au delà d'Abou-Chouched on traverse d'abord un beau ruisseau, sur le bord duquel se trouve un moulin abandonné : c'est le Nahr Rabadyeh, qui sort de la vallée de ce nom, et un peu plus loin un second ruisseau, qui est le Nahr el-Aamoud.

Au point où nous sommes parvenus, on semble avoir à peu près atteint le fond du golfe qui forme l'extrémité nord du lac de Tibériade, ou du moins la rive qui se prolonge à notre droite se dirige à l'est-nord-est. A peu de distance du point où nous venons de traverser le Nahr el-Aamoud, se trouve le Khan Minieh, khan délabré dont il est déjà question dans la vie de Selah-ed-Dyn. Entre le Khan Minieh et le bord du lac, est une petite fontaine entourée de blocs de basalte gisant sur le sol, et indices de ruines antiques, peu considérables d'ailleurs : c'est l'Ayn-et-Tineh, « la source du figuier. »

Plus loin encore, et dans la même direction, on aperçoit nettement les bâtiments de quelques moulins plus ou moins détraqués, et abandonnés comme celui du Nahr Rabadyeh. A deux reprises différentes, une

certaine fatalité m'ayant condamné à ne pas dépasser le Khan Minieh, je vais emprunter à Robinson la description de toute la partie de la côte occidentale du lac de Tibériade, que je n'ai pu voir de mes propres yeux que de loin. Voici la substance du récit de Robinson, à qui personne ne sera jamais tenté de reprocher d'avoir été un explorateur peu exact.

Depuis le Khan Minieh, aussi bien que depuis la plaine d'El-Rhoueyr, la côte a une direction générale au nord-est, et les hauteurs qui ferment la plaine au nord projettent au delà du khan un promontoire qui avance jusque dans le lac. On franchit le pied de ce promontoire par un sentier étroit taillé dans le roc, à peu près au niveau de l'eau, et qui contourne la pointe.

Il faut cinquante minutes de marche (5 kilomètres en nombres ronds), pour atteindre l'autre côté du promontoire, à partir du Khan Minieh. Après quelques minutes de plus, on atteint l'Ayn et-Tabrhah. Là est un hameau et un magnifique cours d'eau qui alimente encore une ou deux paires de meules. Plusieurs autres moulins sont en ruines. A l'est des moulins, et à droite du chemin, est une fontaine entourée d'un mur circulaire en pierres, c'est le Tannour Eyoub, « le four d'Eyoub. » Quarante minutes plus tard, Robinson arrivait aux ruines nommées Tell Houm, ruines qui occupent un monticule littéralement couvert de blocs de basalte; ces ruines ont au moins un demi-mille de longueur, parallèlement à la côte, et une largeur d'environ moitié. Elles consistent en fondations et en murs écroulés, le tout construit en blocs non taillés, à l'exception de deux édifices : l'un est une construction de petite dimension, placée au bord de la plage, et qui semble avoir été composée avec des pierres de taille, des colonnes et des pilastres provenant de monuments plus anciens; l'autre offre les restes, gisant sur le sol, d'un monument qui, pour la grandeur, le travail et l'ornementation, surpasse tout ce que Robinson avait vu jusque-là en Palestine. Il a mesuré ce qui reste de ce vaste monument, et il a trouvé au mur septentrional 105 pieds anglais de longueur, et au mur occidental 80 pieds. Tout l'intérieur et les alentours de l'édifice sont jonchés de fûts de colonnes de calcaire compacte, portant de beaux chapiteaux corinthiens, de fragments d'entablements sculptés, et de frises chargées d'ornements. Une colonne double avec chapiteaux et bases, le tout taillé dans un même bloc, se trouve là, et Robinson fait remarquer qu'elle fait le pendant de la colonne double, en granit rose, qui se voit dans les ruines de la cathédrale de Tyr. Quelques blocs de grandes dimensions portent, sur une de leurs faces, des panneaux chargés d'ornements que le temps a rendus méconnaissables.

Robinson ne s'étonne pas qu'on ait eu l'idée de faire de Tell Houm l'emplacement de Capharnaüm. Mais il se garde bien de suivre cet exemple, et, en désespoir de cause, il place Capharnaüm au Khan Minieh. Ce sont les voyageurs Nau et Pockoke qui, les premiers, ont signalé les ruines de Tell Houm, en disant qu'elles passaient pour être celles de Capharnaüm. Depuis eux, toujours on a répété la même chose, sans se rendre compte de l'impossibilité absolue de cette identification. Car, si l'on met Capharnaüm à Tell Houm, où trouvera-t-on une place où mettre Kenneret?

Au delà de Tell Houm, on traverse une vallée humide, arrosée par des sources nommées Ayoun el-Abbâsy; au delà la côte s'élève doucement vers le nord, et présente toujours un grand nombre de blocs de basalte. Après vingt-cinq minutes de marche, on passe devant un vallon nommé Ouad el-Echcheh, duquel sort un petit ruisseau qu'alimentent quelques sources placées dans ce vallon. Enfin il faut une heure et demie de marche à partir de Tell Houm pour atteindre le bord du Jourdain.

En définitive, de tout ce qu'il a observé, Robinson conclut que l'Ayn et-Tineh est la fontaine que Josèphe appelle Capharnaüm, et que le site de cette ville est au Khan Minieh. A cela, je répondrai encore : où mettre alors Kenneret?

Ajoutons, pour ne rien omettre, que le docte Quaresmius place également Capharnaüm au Khan Minieh[1].

Que faire maintenant des ruines de Khan Minieh et de Tell Houm? Quelles localités antiques représentent-elles? C'est ce que je vais essayer d'établir.

Nous avons encore à retrouver sur la côte galiléenne, c'est-à-dire occidentale, du lac de Gennézareth, deux villes citées fréquemment dans les Évangiles: ce sont Bethsaïda et Khorazin, qui devaient être voisines de Capharnaüm.

Commençons par Khorazin, que les Évangiles écrivent Χωραζὶν et Χοραζίν. Saint Jérôme nous apprend que c'était une petite place de Galilée, à moins de deux milles romains de Capharnaüm (*in secundo lapide*). De plus, le même Père de l'Église, dans son commentaire d'Isaïe, dit en-

[1] M. de Bertou, qui a publié de si excellents travaux sur la Terre sainte, nous fournit les mesures itinéraires suivantes: de l'Ouad el-Âamoud au Khan Minieh, 1,050 mètres; de l'Ayn Ayoub (dont le vrai nom populaire est Tannour Eyoub) à Tell Houm, 2,100 mètres; à 2,100 mètres plus loin, d'autres ruines couvrent une grande étendue de terrain, elles se nomment El-Ascheh el-Kebir. Enfin de là à l'embouchure du Jourdain, 1,000 mètres.

core : « in littore maris Gennezareth sita fuisse Capharnaum, Tibe-« riada, Bethsaida et Chorazain. » Cette dernière localité était donc sur la côte. Dès lors que devient l'hypothèse qui place la Khorazin évangélique aux ruines de Kerazeh dans la montagne, et à plus d'une lieue du lac? Je m'abstiendrai de la discuter.

Nous avons vu qu'au voisinage du Khan Minieh et de la source d'Ayn et-Tineh, il y a des ruines que Quaresmius et Robinson prennent pour celles de Capharnaüm. Je ne me fais pas le moindre scrupule de déclarer que ces ruines doivent être celles de Khorazin; ces ruines sont en effet à la distance fixée par saint Jérôme, entre Capharnaüm et Khorazin, comptée à partir de l'extrémité nord des ruines de Capharnaüm.

Passons à Bethsaïda.

Cette ville est comprise avec ses voisines, Capharnaüm et Khorazin, dans les malédictions prophétiques prononcées par N. S. J. C. Bethsaïda (écrit Βηθσαϊδὰ par saint Luc, et Βηθσαϊδὰν par saint Matthieu) a un nom qui signifie « maison de la pêche, » et qui est en corrélation parfaite avec la situation maritime que lui assigne saint Jérôme. Dès lors, toute localité ruinée éloignée des bords du lac n'a aucun droit à représenter le site de la Bethsaïda évangélique. Cela dit pour mettre hors de cause les ruines considérables, il est vrai, mais informes, que Robinson signale sur la rive occidentale du Jourdain, à plus d'une lieue du lac, au point connu des Arabes sous le nom d'Et-Tell.

Les Évangiles, d'ailleurs, nous apprennent que Bethsaïda était placée au bord du lac de Gennézareth (saint Jean, XII, 21, et saint Marc, VI, 45) et sur la rive occidentale, puisque nous lisons dans saint Marc (VIII, 22) *εἰς τὸ πέραν πρὸς* Βηθσαϊδὰν, « sur l'autre rive, en face de Bethsaïda. » Enfin Epiphanius nous dit expressément que Capharnaüm et Bethsaïda étaient deux localités voisines.

Josèphe parle d'une Bethsaïda qui était située dans la Gaulanitide, et dans la tétrarchie de Philippe; elle était, ajoute-t-il, sur le bord du lac de Gennézareth; elle fut embellie par le tétrarque Philippe, qui lui donna le nom de Julias, en l'honneur de la fille d'Auguste. Dans d'autres passages, Josèphe dit que Julias fut fondée par Philippe, dans la Gaulanitide d'en bas (*ἐν τῇ κάτω* Γαυλανιτικῇ), et que le Jourdain se jette dans le lac de Gennésar, *μετὰ πόλιν* Ἰουλιάδα, après la ville de Julias. Tout cela s'applique à merveille à Tell Houm.

Mais en face des assertions évangéliques et de celles de Josèphe, Reland, se trouvant bien embarrassé, s'est demandé si une ville de la Gaulanitide pouvait être, en même temps, une ville de la Galilée, dont le tétrarque n'était plus Philippe, mais bien Hérode Antipas. Pour se tirer

d'embarras, il a conclu qu'il fallait croire à l'existence de deux Bethsaïda, l'une placée sur la rive occidentale du lac de Gennézareth, l'autre sur la rive orientale. La première serait celle des Évangiles, la seconde, celle qui devint Julias. Il est vrai, ajoute ce savant, que quelques personnes supposent que la Galilée comprenait une partie de la Gaulanitide. Nous verrons tout à l'heure que, parmi ces personnes, il faut compter au premier rang le géographe Ptolémée.

Commençons par reconnaître qu'il paraît bien invraisemblable que deux bourgades ou villes du même nom aient existé simultanément, en face et à proximité l'une de l'autre, sur les deux rives du Jourdain. Ajoutons que, puisqu'une partie de la Décapole, contenant Scythopolis (Beysan) et son territoire, était en réalité sur la rive droite du Jourdain, tandis que tout le reste de cette province occupait la rive gauche, il n'y a rien d'impossible à ce qu'il en ait été de même pour la Gaulanitide d'en bas, que nous avons mentionnée tout à l'heure.

Si nous prenons la carte, je défie qu'on montre cette Gaulanitide d'en bas ailleurs que dans la plaine de médiocre étendue que traverse le Jourdain, et qui s'étend jusqu'à Tell Houm, qu'elle contient. Au reste, ainsi que je l'ai fait pressentir tout à l'heure, je suis de l'avis de Ptolémée, puisque celui-ci donne pour la Galilée les degrés de Sepphoris, de Capharcotia, de Julias et de Tibériade.

Reprenons le récit du combat devant Julias, combat dans lequel Josèphe se foula le poignet. Sylla, à la tête des troupes royales d'Agrippa II, avait placé des postes interceptant les routes par lesquelles des vivres auraient pu venir de la Galilée à Julias, qu'il serrait de près, puisqu'il n'était campé qu'à cinq stades, c'est-à-dire à moins d'un kilomètre. Si Julias eût été sur la rive gauche du Jourdain, il suffisait de garder les gués de la rivière où pouvait conduire la route de Kana. Quant à Gamala, qui appartenait aux insurgés, cette ville était dans la Pérée, vers l'extrémité sud de la côte orientale du lac, et rien n'était plus simple pour Sylla que d'en intercepter la route.

Lorsque Jérémie fut envoyé au secours de Julias, il vint couvrir cette ville, devant laquelle il établit son camp, à deux stades seulement, c'est-à-dire à moins de 200 mètres. Entre son camp et celui de Sylla il n'y avait donc qu'un intervalle de 750 mètres environ.

Jérémie, qui était un homme de guerre, et qui d'ailleurs devait avoir reçu ses instructions de Josèphe, dont la capacité militaire n'est pas contestée, n'eût pas commis la sottise d'aller couvrir une place située de l'autre côté d'une rivière, dans laquelle il pourrait être rejeté avec sa troupe; des escarmouches ayant eu lieu entre les deux partis, il est clair

qu'ils étaient tous les deux sur la même rive du Jourdain. Josèphe arrive à son tour pour soutenir les opérations de Jérémie. Il réussit à mettre en déroute les soldats de Sylla, grâce à une embuscade habilement préparée, puis son cheval s'abat pendant qu'il charge l'ennemi, et il se blesse; on l'emporte du théâtre de la bataille, dont cet accident change la face, et on le conduit à Capharnaüm d'abord, puis quelques heures plus tard à Tarichées, et tout cela se serait passé sur les deux rives du Jourdain! Et des deux côtés on aurait exécuté des passages de rivière, avec l'ennemi sur les épaules! C'est tout simplement impossible; militairement parlant, c'est absurde. Concluons maintenant :

1° La Bethsaïda-Julias, c'est la Bethsaïda des Évangiles;
2° Les ruines de Tell Houm sont les ruines de cette ville.

On peut élever deux objections contre cette identification; mais je vais montrer que ces objections sont sans valeur :

1° Pline (*Hist. nat.*, V, xv) dit : «Jordanus in lacum se fundit amœ«nis circumseptum oppidis, ab oriente Juliade et Hippo, a meridie «Tarichea, etc.»

2° Saint Jérôme, dans son commentaire de l'Évangile de saint Matthieu (xvi), dit de son côté : «Philippus... ex nomine filiæ ejus (Au«gusti) Juliadem trans Jordanem exstruxit.»

D'abord Pline, qui n'avait pas visité le pays, peut se tromper pour Julias, comme il se trompe pour Tarichées, et d'ailleurs, comme Julias était une ville de la Gaulanitide d'en bas, Pline peut fort bien avoir supposé qu'elle devait être à l'orient du lac de Gennézareth. Il est curieux, du reste, que, parmi les villes agréables situées autour de ce lac, il ne nomme ni Emmaüs ni Tibériade. Celle-ci pourtant existait depuis un certain nombre d'années.

La Julias dont parle saint Jérôme, et qui était *trans Jordanem*, c'est la Julias fondée par Hérode Antipas sur le site de l'antique Betharamphta, dont il lui fit quitter le nom. Saint Jérôme aura écrit Philippe pour Hérode Antipas, en confondant les deux Julias.

Encore quelques mots et j'ai fini.

La Julias construite sur l'emplacement de la Bethsaïda évangélique

devint le séjour de prédilection du tétrarque Philippe, qui voulut y être enterré dans le sépulcre qu'il s'y était fait construire à grands frais. Cette ville n'a pu disparaître, et ne laisser autre chose que des traces informes et barbares. Il faut donc la retrouver, nous *devons* la retrouver. Il n'en peut être autrement d'une ville pour ainsi dire *romanisée* par un souverain dont les monnaies portent l'effigie de l'empereur, son suzerain. Philippe était Juif; ses sujets l'étaient comme lui; la présence d'une synagogue somptueuse dans sa capitale était donc d'absolue nécessité; cette synagogue, c'est le magnifique édifice ruiné dont les débris jonchent la plage de Tell Houm; les fouilles exécutées par les officiers anglais ont mis à jour la triple entrée par laquelle on pénétrait dans l'intérieur de ce vrai temple. Or les monnaies du tétrarque Philippe nous représentent la façade de ce monument, car il en fut là sans doute comme pour toutes les monnaies impériales frappées en Asie, et dont le type est généralement l'élévation du monument le plus important de la ville qui a frappé ces monnaies. Ici le temple figuré est tétrastyle; il avait donc probablement une triple entrée, correspondant aux trois entrecolonnements, ainsi que les fouilles l'ont démontré.

Nous venons de dire que le tétrarque Philippe voulut être enterré à Julias, et qu'il s'y fit construire un somptueux tombeau. Or, à l'extrémité nord des ruines de Tell Houm, M. le capitaine Wilson signale deux tombeaux remarquables : l'un construit en blocs de pierre calcaire, comme la synagogue, et au-dessous de la surface du sol, ce qui a dû occasionner, dit-il, un très grand travail, vu qu'il a fallu d'abord excaver la masse de basalte qui constitue le sol, pour y insérer ensuite les blocs de calcaire apportés de loin, et constituant les parois du sépulcre.

L'autre tombeau consiste en une construction rectangulaire établie au-dessus du sol, et capable de contenir un grand nombre de corps. C'était évidemment un sépulcre de famille. Pour moi, le premier est le tombeau de Philippe le Tétrarque; le second est celui des membres de sa famille.

Tout ce qui précède se résume ainsi :

Tarichées est représentée par les ruines que les Arabes nomment Kédès.

Emmaüs, c'est El-Hammam; un peu au sud d'El-Hammam se voient les traces bien reconnaissables du camp de Vespasien.

Les ruines de la Tibériade d'Hérode Antipas sont au sud de la Thabarieh moderne, et couvrent toute la petite plaine entre El-Hammam et Thabarieh.

El-Medjdel, c'est la Magdala des Évangiles.

L'Ayn el-Modouarah, c'est la fontaine que Josèphe nomme Capharnoum.

Le Capharnaüm des Évangiles occupait tout le pied des hauteurs qui dominent la petite plaine d'El-Rhoueyr. Cette plaine, c'est la Gennésar de Josèphe.

Kenneret était sur l'emplacement du village ruiné d'Abou-Chouched.

La limite des tribus de Zabulon et de Nephtali suivait le thalweg de l'Ouad Rabadyeh.

L'emplacement de Khorazin est au Khan Minieh et à l'Ayn et-Tineh.

La Bethsaïda, devenue Julias, capitale du tétrarque Philippe, était à Tell Houm.

F. DE SAULCY.

Le Secret du Roi, correspondance secrète de Louis XV avec ses agents diplomatiques (1752-1774), par le duc de Broglie, de l'Académie française, 2 vol., Calmann-Lévy, 1879.

PREMIER ARTICLE.

Bachaumont raconte que Louis XVI félicitait un jour le maréchal de Richelieu du rétablissement de sa santé : « Car, enfin, vous n'êtes « pas jeune, dit le roi; vous avez vu trois siècles. — Pas tout à fait, « Sire, mais trois règnes. — Soit. Eh bien, qu'en pensez-vous? — Sire, « sous Louis XIV, on n'osait dire mot; sous Louis XV, on parlait tout « bas; sous Votre Majesté, on parle tout haut. » L'aphorisme du vieux maréchal sur le règne de Louis XV est particulièrement vrai si on l'applique à la seconde partie du règne, à celle qui commence à la paix d'Aix-la-Chapelle. Pendant un quart de siècle on parla tout bas, non certes dans le pays, qui ne fut jamais plus bruyant, mais à la cour, qui devint plus que jamais la région des intrigues, des manœuvres et du mystère. Le roi lui-même parlait tout bas et trompait ainsi tout le monde, qu'il s'adressât à son ministère officiel ou à son ministère occulte, chargé de contrôler l'autre et souvent de le combattre. Rien de plus étrange que l'existence simultanée de deux ministères, au moins

de reconstituer, au moins pour ce qui concerne le principal des agents diplomatiques, employé pendant vingt-deux ans à ce travail. Et de là que de clartés nouvelles se répandent sur les faits, en montrant l'ordre et la liaison, et sur les pièces jusqu'ici restées obscures, en marquant le vrai sens et la suite, et sur le tableau tout entier dégagé enfin des nuages qui en obscurcissaient l'ensemble ou en altéraient la physionomie! Trois sources principales ont été mises à contribution par l'auteur : les Archives du Ministère des affaires étrangères, dépositaires de la correspondance des agents secrets; celles du Ministère de la guerre, enfin les papiers des parents de l'auteur, descendants directs du comte de Broglie, ou (comme l'auteur) du maréchal, son frère. Avec la source primitive, celle des Archives de l'État, que M. Boutaric avait épuisée dans sa précédente publication, on a maintenant les documents essentiels de cette vaste enquête.

L'authenticité de ces documents n'est pas douteuse; ce sont précisément presque tous des minutes d'écritures parfaitement connues. Ce qu'il y a de plus singulier, c'est leur histoire; sauf les papiers de famille, les autres ont couru de grands risques, et l'on s'étonne qu'ils aient pu y échapper, à travers tant de mains hasardeuses qui se les ont transmis dans le trouble ou la violence des événements publics. Louis XVI, après s'être fait remettre les pièces originales signées de son aïeul, en avait ordonné la destruction complète; l'ordre ne fut pas exécuté, et on les retrouve, non sans surprise, aux Archives. Quant aux correspondances qui sont au Ministère des affaires étrangères, elles n'y sont rentrées que par accident, le compilateur Soulavie en étant devenu le possesseur, on ne sait comment, et ses héritiers les ayant vendus au gouvernement de Napoléon Ier pour une somme de 20,000 francs. M. de Broglie a rassemblé, non sans peine, toutes ces pièces éparses; il en a senti la haute valeur; il a été entraîné par l'intérêt de ces documents bien au delà de son intention primitive. « Cette enquête, « dit-il, commencée dans des moments perdus et sans aucun dessein « d'y donner suite, m'a mené plus loin que je ne pensais, parce que « j'ai été surpris moi-même, à la lecture des documents, de l'inté-« rêt qu'ils présentaient au point de vue de l'histoire générale. Ceux qui « ont l'instinct et le goût des recherches historiques connaissent la pas-« sion qui s'attache à ce genre de découverte; ils comprendront com-« ment j'ai été amené sans préméditation à donner à celle-ci des di-« mensions un peu redoutables, j'en conviens..... Grâce à cet ensemble « de lumières, je puis aujourd'hui présenter le tableau complet de « l'origine, du but et de toutes les péripéties de la diplomatie intime

« de Louis XV. Je serai bien trompé si le lecteur ne partage pas mon « impression, et s'il ne trouve pas dans ce récit un autre intérêt en« core que celui que procure le développement d'une intrigue amu« sante, » un intérêt d'un ordre plus élevé, et auquel l'histoire ne saurait rester étrangère [1].

Ce que l'auteur n'a pas dit de lui-même, nous devons le dire ici, avant de mettre sous les yeux de nos lecteurs l'analyse du livre. Il n'a pas fallu seulement, pour mener cette entreprise à bonne fin, une curiosité obstinée dans la recherche, une patience scrupuleuse et un soin infini du détail, une industrie toute particulière à manier ces documents, à les adapter les uns aux autres, à les interpréter les uns par les autres; il y a eu une part de création personnelle dans l'emploi de cette sagacité inventive qui a su tirer de ces témoignages épars une signification précise, en retrouver l'intention plus ou moins voilée, obscurcie par la prudence ou par le temps, en marquer enfin la place et la juste proportion dans le tableau de la politique générale. Mais tout cela aurait langui, cet amas de matériaux, même interprétés et méthodiquement classés, risquait de rester à l'état de documents à consulter, si le talent littéraire n'y eût répandu la couleur et la vie. Toutes ces notes diplomatiques rapportées à leur date, expliquées par la circonstance, replacées sous la vive lumière des idées ou des passions contemporaines, dans l'ardent conflit des intérêts en jeu, ranimées enfin par une vive intuition historique, prennent à nos yeux un aspect dramatique. Ce sont des témoins vivants qui agissent et qui parlent. L'ingénieuse subtilité qui les interroge et les presse dans leurs sous-entendus ou leurs silences concertés, la lutte contre l'énigme séculaire, le plaisir de la clarté retrouvée, la vivacité du récit, il y a là de quoi soutenir et ranimer l'attention du lecteur, qu'une exposition moins habile aurait accablée sous l'inévitable monotonie de l'intrigue. Nous sommes entraînés au

[1] Ce n'est pas la première fois qu'il est question dans le *Journal des Savants* de cette découverte de M. le duc de Broglie. Dans un très judicieux et piquant article, consacré à l'ouvrage de M. Boutaric et publié dans le cahier de novembre 1871, notre savant confrère, M. Alfred Maury, faisant allusion à quelques parties de ce travail que la *Revue des deux Mondes* avait données, s'exprimait ainsi : « Une partie des lacunes « laissées dans l'ouvrage de M. Boutaric « a été comblée par M. le duc de Bro« glie..... Cet éminent publiciste est par« venu, grâce aux facilités particulières « qu'il a rencontrées et à la possession « de précieux papiers de famille, à re« trouver de nombreux fragments de la « correspondance de son grand oncle, « qui avaient échappé à l'éditeur de la « *Correspondance secrète*. »

terme de ce grand travail, presque sans nous apercevoir du chemin parcouru et des difficultés de tout genre traversées.

Le sujet embrasse vingt-deux années d'une politique obscure, agitée souvent par la guerre, perpétuellement menacée pendant la paix. Cette vaste matière est distribuée en dix chapitres fort étendus, dont la division précise n'a pas été une des moindres difficultés de l'ouvrage. Qu'on en juge. Nous parcourons successivement, à la suite de l'auteur, toutes les phases de la diplomatie secrète, son origine et sa naissance dans la candidature du prince de Conti à la succession éventuelle du trône de Pologne (1752-1756), son attitude nouvelle à la suite du changement opéré en 1756 dans le système d'alliances politiques de la France, les difficultés qu'elle rencontre aux prises avec l'armée russe en Pologne de 1756 à 1758, son action, plus vague et ralentie de 1758 à 1762, à l'armée, pendant la campagne conduite par le maréchal de Broglie contre le prince de Brunswick, son rôle plus surprenant encore pendant l'exil des deux frères, le maréchal et le comte, en 1762, le réveil de son activité à la suite d'un projet de descente en Angleterre, et les intrigues auxquelles commence à être mêlé le chevalier d'Éon, de 1764 à 1766, les luttes inutiles de cette diplomatie et les changements de ses plans politiques lors du partage de la Pologne, l'avortement de ses efforts, comprimés par des aventuriers, l'imprudence et la dispersion de ses manœuvres, ses agitations stériles qui aboutissent à la Bastille, sa fin coïncidant avec l'avènement de Louis XVI, tel est ce drame, tour à tour comédie et tragédie, drame aux cent actes divers, dont il n'était pas aisé de répartir en de justes cadres la matière pressée et les multiples péripéties.

Le lien de cette histoire, ce qui en fait l'intérêt dominant par les contrastes qui s'y révèlent, c'est le caractère de cet étrange monarque, conspirateur perpétuel contre lui-même et contre ses ministres. A travers tant de manœuvres d'une politique tortueuse, à travers ces mines et ces contre-mines souterraines du despotisme pusillanime qui n'ose pas s'affranchir des tutelles déshonorantes, briser les instruments d'un règne dont il sent le poids et la honte, on voit parfois jaillir et passer dans l'âme de ce triste roi l'éclair d'une noble inspiration, d'un pressentiment, d'un tardif repentir. Il n'y a pourtant là matière à aucun paradoxe de réhabilitation posthume. Que penser d'un maître absolu qui abandonne l'exercice de son pouvoir à des courtisans protégés par des favorites, tandis qu'il va chercher dans l'ombre les conseils souvent excellents d'une diplomatie confidentielle, dont il n'ose pas un seul instant profiter? « D'un côté, régneront presque sans partage la légèreté

« et l'imprévoyance, de l'autre, de sages inconnus feront entendre tout « bas un langage sévère qui devance le jugement de la postérité. Une « frivolité licencieuse s'étale sur le devant de la scène, le bon sens, la « moralité et le patriotisme paraîtront souvent réfugiés dans la coulisse. » La lumière n'a donc pas manqué à Louis XV; il la trouvait dans sa propre conscience, il la cherchait et la trouvait dans les avis de sa diplomatie secrète. Mais, par une fatalité qui n'est au fond qu'une justice, on ne peut relever son intelligence qu'en abaissant dans la même proportion son caractère.

C'est ce que montre à merveille M. de Broglie dans une de ces pages que j'abrège à regret. Il y a, dit-il, une faute en particulier, faute à la fois politique et morale, qui pèsera toujours sur la mémoire de Louis XV, et dont la correspondance secrète change complètement la nature, si elle n'en altère pas la gravité. On devine qu'il s'agit du démembrement de la Pologne. Cet abandon de la plus juste des causes présente un caractère de duperie mêlée de faiblesse, dont une nation spirituelle et généreuse comme la France n'a jamais pu prendre son parti. Eh bien, des deux reproches qu'on put faire à Louis XV sur ce sujet, il en est un dont la correspondance secrète le décharge complètement. A la vérité, c'est en aggravant l'autre. Il ressort de cette correspondance que, pendant que ses ministres méconnaissaient soit la gravité, soit l'imminence du péril, le roi, averti par sa propre perspicacité et par la franchise poussée parfois jusqu'à la rudesse de ses conseillers intimes, n'a été dupe d'aucune illusion. « La Pologne fait, à vrai dire, le principal, presque l'unique « objet de la diplomatie secrète. La première mission des agents secrets « fut de préparer l'avènement au trône de Pologne d'un prince français, « dans la pensée avouée d'étendre sur ce malheureux pays l'influence et « la protection de la France; puis, quand ce dessein dut être abandonné « et que le cercle des relations une fois établies s'étendait à d'autres pays « et à d'autres affaires, la Pologne demeura toujours le point central au- « quel étaient rapportés tous les fils de cette trame mystérieuse. Envisagée « de ce point de vue, qui est le véritable, la diplomatie secrète devient « un monument qui honore souvent la droiture du sens et des intentions « de Louis XV, autant qu'il accuse l'incurable infirmité de son carac- « tère. On y voit à découvert et on y suit pas à pas ce que ce prince a « médité de faire, et ce qu'il n'a pas fait pour épargner à son règne une « tache ineffaçable, à l'Europe une source d'agitations qui n'est pas en- « core fermée, et à la conscience des peuples un scandale qui a ébranlé, « par une atteinte peut-être irréparable, les fondements du droit « public. »

L'âme de la correspondance secrète, on le savait déjà, ce fut le frère du maréchal de Broglie, du vainqueur de Bergen, le comte de Broglie, brigadier lui-même des armées du roi à l'âge de trente-deux ans, et qui eut, dans le cours de sa vie, l'occasion de montrer qu'il était aussi bien doué pour la guerre que pour la diplomatie. C'est tout à fait à son insu qu'il se vit, en 1752, désigner officiellement pour l'ambassade de Pologne, en même temps qu'il recevait la confidence de la mission secrète jointe à sa mission ostensible, et qui lui fut révélée par un billet autographe du roi ainsi conçu : « Le comte de Broglie ajoutera foi à ce que lui « dira Mgr le prince de Conti et n'en parlera à âme qui vive. » Dès lors il fut initié au *Secret*, et l'on peut dire qu'il en porta le poids toute sa vie avec une fidélité, un dévouement, qui ne furent guère récompensés que par des jalousies, des persécutions de tout genre, et qui ne trouvèrent même pas des satisfactions suffisantes pour son honneur, lorsque les circonstances devinrent graves, dans la pusillanimité royale. L'affaire secrète existait déjà avant qu'il y fût mêlé, mais dans de médiocres proportions. Un obscur agent, le résident de France à Varsovie, M. Castéra, avait été le premier confident de la pensée intime du roi concernant la Pologne. Cette pensée, c'était le projet d'une entreprise nouvelle sur ce trône, avec la connivence d'un parti national, resté français de cœur, avec la perspective d'une candidature française, celle du prince de Conti, secrètement consentie en dehors de la cour, par ménagement pour la nouvelle dauphine Marie-Josèphe, de la maison de Saxe, qu'il s'agissait d'évincer du trône de Pologne, aussi bien qu'en dehors du ministère, par crainte de l'esprit altier du marquis d'Argenson, hostile à la Pologne, et d'ailleurs plein de dédain pour toutes les idées qu'il n'avait pas conçues lui-même. Conti avait trouvé dans cette négociation subreptice l'occasion longtemps cherchée de sortir de la situation élevée, mais secondaire, que lui avait faite l'amitié défiante de Louis XV, et l'emploi de de cette faculté de commander qu'il croyait sentir en lui, et que l'on avait confinée dans de stériles honneurs. La perspective d'une couronne flattait son orgueil et consolait son ennui.

On comprend qu'il ne négligeât rien pour donner de la consistance à ce projet que le roi avait agréé. Il y trouvait pour le moment l'avantage de partager un secret avec le roi, de travailler avec lui, sous prétexte de le tenir au courant des incidents, d'intervenir même dans les nominations des ambassadeurs aux différentes cours du Nord, et qu'il était bon de choisir parmi des amis personnels, prêts à toutes les éventualités. C'est ainsi que le marquis d'Havrincourt ayant été désigné pour la Suède, M. Desalleurs pour Constantinople, le chevalier De la Touche

pour Berlin, chacun de ces envoyés, sachant à qui sa mission était due, prenait l'habitude d'écrire au Temple en même temps qu'à Versailles. Ainsi, assurant le présent et préparant l'avenir pour une ou deux éventualités différentes, Conti caressait en imagination ce beau rêve de la succession de Pologne, sans en courir immédiatement les risques, et, en attendant, il avait formé auprès du roi une sorte de ministère consultatif qui pouvait un jour ou l'autre se changer en un ministère réel. Les ministres étaient intrigués. « On est fort étonné, dit le marquis d'Argenson « dans son journal, de l'immixtion du prince de Conti dans les affaires « de l'État. Ce prince porte souvent de gros portefeuilles chez le roi et « travaille longtemps avec lui. »

C'est de la sorte que, quelque temps après la chute du marquis d'Argenson, le comte de Broglie entra dans le Secret du roi, par le choix et sur la recommandation de Conti. Mais, comme on le vit plus tard, le nouvel initié fut bien plutôt l'homme de la France que l'homme du prince qui l'avait initié, et, quand les ambitions royales de Conti ne lui parurent plus être d'accord avec les intérêts de son pays, il ne s'obstina pas dans la poursuite des avantages particuliers du prince, et chercha ailleurs les voies par où il pouvait assurer ou garantir le mieux la politique nationale.

L'étonnement fut grand à la cour quand on apprit cette nomination, qui parut être une fantaisie parce qu'on n'en connaissait pas le vrai motif. « Le comte de Broglie, écrit à cette date le marquis d'Argenson, « vient d'être déclaré ambassadeur en Pologne. C'est un fort petit « homme, la tête droite comme un petit coq. Il est colère, a quelque « esprit et de la vivacité en tout. . . Sa nomination surprend. » A cette occasion, M. de Broglie se défend de faire le portrait du comte. Il critique le goût des portraits dans l'histoire, qui ont l'inconvénient, selon lui, d'avertir le lecteur de ce qu'un récit bien fait doit lui faire apercevoir de lui-même. Mais, quoi qu'il dise, et sans qu'il y pense, il nous livre à chaque page quelque trait vif et net de ce portrait qu'il nous refuse. On n'aurait qu'à réunir ces traits épars, comme ils s'assemblent d'eux-mêmes dans les impressions successives et la mémoire du lecteur, pour avoir une peinture vivante et singulièrement expressive. Qu'il nous suffise de rappeler cette humeur héréditaire des trois générations de la famille, dont le comte avait sa part, une indépendance d'esprit à l'égard des ministres, une causticité redoutée, le don fatal de l'ironie, une âpreté de conviction qui ne se souciait pas de blesser les autres, une obstination poussée jusqu'à l'entêtement et qui ne savait pas s'arrêter aux satisfactions raisonnables; ajoutez-y, pour ce qui regarde personnellement le comte,

un tour d'esprit vif et délié, une aptitude précoce pour la politique, une sorte de génie inventif pour les projets, les combinaisons, une imagination toujours en éveil sur les faits et les conséquences des faits, et par-dessus tout un amour de son pays qui ne fut assurément dépassé par aucun autre dans ce siècle. C'est même là ce qui doit relever à nos yeux la mission si délicate, parfois équivoque dans ses procédés, acceptée par le comte de Broglie, et soutenue longtemps, trop longtemps peut-être pour sa gloire, contre l'évidence des situations et le scandale de l'apathie royale : jamais l'homme qui a rempli cette mission et l'a continuée même après qu'elle était devenue stérile, n'a perdu de vue ce grand but, l'intérêt du pays, où il voyait le véritable intérêt du roi, et il a mérité cette louange « qu'à travers beaucoup de faiblesses, il nous « montre le spectacle toujours attachant d'un esprit familier avec les « vues élevées de la politique et d'une âme passionnée pour le bien « public. »

L'ambition patriotique, ce fut donc l'inspiration et le tourment de cette âme, ce fut le mobile et l'honneur de cette vie, c'en est aussi l'excuse. C'est cette passion du bien public qui inspire au comte, une fois engagé dans la confidence du roi, cette incroyable fécondité d'aperçus et d'expédients pour soutenir la politique défaillante de la France, pour la relever et l'agrandir. A peine pouvons-nous, en quelques lignes, indiquer cette variété de projets successivement soumis à l'indolent monarque, qui l'intéressent d'abord, qui l'amusent comme par le mirage d'une grandeur imaginaire, en contraste avec la réalité frivole ou honteuse, et qui, à d'autres moments, l'épouvantent par les responsabilités entrevues, le harcèlent ou le fatiguent comme l'image importune de ce qu'il aurait dû faire et le remords de son impuissance volontaire. Voyez le jeune diplomate improvisé, après quelques hésitations bien naturelles, s'engageant dans cette carrière dont le terrain même lui était inconnu, acceptant une tâche, et laquelle! et dans quelles conditions! « Pour son début avoir un roi à faire élire « à l'insu de son propre gouvernement; suivre une telle négociation, à « mille lieues de Versailles, dans le sein d'une diète en armes, en face « de la ligue de trois cours, et en restant à tout moment exposé au « risque d'être désavoué publiquement et livré à tout le courroux mi- « nistériel par la moindre indiscrétion d'un agent des postes! Quelle « complication que deux maîtres à servir, deux langages à tenir et à « mettre d'accord sans pouvoir se rassurer sur le rang auguste des per- « sonnages dont il est le confident! Il a vécu assez près des grands pour « savoir avec quelle tranquillité de conscience ces êtres privilégiés se

« tirent des embarras où ils s'engagent, en y laissant les serviteurs qu'ils « ont compromis. » Il part cependant plein de zèle pour l'idée française qu'il voit poindre en Pologne, et, de 1752 à 1758, il déploie une activité incomparable pour donner à cette idée une forme définie, une consistance, un avenir. Il a à lutter contre des obstacles imprévus, toujours renaissants; il ne se décourage pas, il varie ses plans, il les adapte à chaque situation nouvelle. Dès son arrivée en Pologne, il rencontre l'influence des Czartoryski employée au service de l'Angleterre et de la Russie; il résiste avec des moyens bornés, mais avec des ressources d'esprit inépuisables, il déjoue les manœuvres, il reconstitue le parti français au point d'inquiéter le ministère saxon, le roi Auguste, et le ministère de Versailles lui-même, étonné de cette initiative qui n'est pas prévue dans les instructions officielles. Le comte ne se rebute pas pour si peu; il finit par séduire le comte de Brühl, ministre du roi de Pologne, conçoit un vaste projet de politique générale, dont un des articles serait d'enlever la maison de Saxe à l'alliance anglaise et de la rapprocher de la France, et, malgré le mécontentement de Conti, qui juge avec raison que ce ne sont pas des idées favorables à ses intérêts, il demande un congé, et va à Versailles chercher une approbation que le roi lui accorde et que le ministère ne lui refuse pas.

Mais voici qu'à son retour à Dresde un grand événement se produit, le changement de système d'alliances politiques de la France, à la suite de la rupture avec la Prusse. Le comte fait tête avec le plus grand sang-froid à cet événement, plus redoutable qu'inattendu : à son plan tout récent de politique il en substitue immédiatement un autre, dont la base est l'alliance avec l'Autriche, et qui se trouve conforme pour le principe au traité de Versailles, mais non pour les détails et l'application. En attendant une réponse qui ne vient pas, l'âme guerrière du comte se réveille à l'approche de Frédéric, qui exige l'incorporation des troupes saxonnes dans son armée. Le comte donne au roi Auguste le conseil de se réfugier avec son armée dans le camp de Pirna et d'attendre dans ce retranchement inexpugnable que l'armée autrichienne vienne le délivrer; lui-même veut se rendre au camp et rejoindre le roi Auguste. Frédéric s'y oppose et le fait écarter par force des lignes prussiennes. Quelques jours après, les Autrichiens étaient vaincus à Lobkowitz, et le roi Auguste, bloqué sans espoir de secours, est obligé de se rendre. L'intrépide ambassadeur court à Dresde pour y prêter appui à la reine; Frédéric lui fait donner l'ordre de partir, le comte s'y refuse et ne part qu'après avoir reçu régulièrement son congé de Versailles.

En France, sa situation devient tout à fait étrange : on l'accueille triomphalement et on le tient à l'écart de toute influence. Il veut offrir sa démission; le roi n'y consent pas. Il demande des instructions nouvelles et ne peut les obtenir. Enfin, de guerre lasse, il retourne à Varsovie par Vienne, aide de ses conseils militaires les généraux autrichiens écrasés, démoralisés par le génie de Frédéric, et retourne enfin à Varsovie, après avoir obtenu la reconnaissance stérile de Marie-Thérèse, sans pouvoir obtenir de ses ministres un engagement précis en faveur de la Pologne. C'est alors que seul, livré aux seules ressources de son esprit, il entreprend de lutter contre l'influence corruptrice et l'invasion armée des Russes, qui désorganisent tous les ressorts de l'infortunée République et l'énervent par la crainte avant de l'asservir par la force. L'activité du comte fait des prodiges; il groupe autour de lui tous les éléments de résistance, il va peut-être triompher de la lâche terreur qu'inspire la Russie. Mais Rosbach éclate comme un coup de foudre qui renverse et abat tous ces projets, en partie réalisés. L'influence française est ruinée en Pologne, le comte est réprimandé par le ministère français. Et contre les admonestations humiliantes d'un Bernis, il ne trouve pas même d'appui auprès du roi, qui a été le confident, on pourrait dire le complice de tous ses projets. Sur les réponses évasives qui lui sont faites, il revient encore une fois à Versailles, où il est mal reçu par le cardinal de Bernis et par Madame de Pompadour, sans que l'égoïsme de Louis XV, traître une fois encore à sa propre cause, se soucie de le défendre.

E. CARO.

(La fin à un prochain cahier.)

ÉTUDE SUR DES MAXIMES D'ÉTAT et des fragments politiques inédits du cardinal de Richelieu. — Authenticité de son Testament politique.

TROISIÈME ET DERNIER ARTICLE [1].

III.

On a pu, à la simple lecture des citations qui précèdent, remarquer que Richelieu était loin d'être dépourvu de plusieurs des qualités de l'écrivain. Précision, clarté, sobriété, vivacité et vigueur, tels sont les traits du caractère de Richelieu, tels sont ceux que nous retrouvons dans son style.

Ce serait d'ailleurs une erreur de croire que Richelieu ne se servait de la parole qu'avec insouciance, et qu'autant qu'elle était nécessaire pour exprimer sa pensée. Il avait certainement des visées littéraires. Il se complaisait à chercher les expressions et les tours de phrase qui devaient donner à ses discours plus de nombre, plus d'élégance et plus d'éclat.

Nous pouvons affirmer qu'il les rencontrait souvent.

Il est singulier qu'un talent d'écrivain si incontestable, et qui avait de lui-même une préoccupation si vive, ait été méconnu de la plupart des critiques modernes. Celui de tous qui, certes, était le mieux placé pour se rendre un compte exact des efforts et des résultats, l'érudit compilateur des *Lettres et des Papiers d'État du cardinal de Richelieu*, M. Avenel, dit en propres termes : « Malgré ses prétentions littéraires, « Richelieu n'avait rien de l'homme de lettres, *ni les habitudes ni le ta-* « *lent.* ». . . et il ajoute plus loin : « Il était ambitieux aussi de ce bruit « populaire que soulève une célébrité poétique, mais il manquait du gé- « nie qui fait le grand écrivain. . . Nous ne croyons pas qu'on trouve « dans ses œuvres deux pages entières belles d'un pur éclat et d'une ir- « réprochable beauté [2]. »

Il n'y a pas dans les œuvres humaines d'irréprochable beauté, mais je doute que l'on trouve dans la littérature française beaucoup de pages

[1] Voir, pour le premier article, le cahier de juillet, p. 429 ; pour le deuxième, le cahier d'août, p. 502. — [2] Introduction, t. I, p. LXI.

plus voisines de la perfection du style que celle que nous transcrivons ci-après :

Richelieu vient d'exposer quelles doivent être, selon lui, les qualités du conseiller d'État. Il va nous dire maintenant quelles seront ses peines :

« Si la probité d'un conseiller d'État requiert qu'il soit à l'épreuve de « toutes sortes d'intérêts et de passions, elle veut qu'il le soit aussi des « calomnies, et que toutes les traverses qu'on lui sauroit donner ne puis« sent le décourager de bien faire.

« Il doit scavoir que le travail qu'on fait pour le public n'est souvent « reconnu d'aucun particulier, et qu'il n'en faut espérer d'autres récom« penses en terre, que celles de la renommée, propre à payer les grandes « âmes.

« Il doit aussi scavoir de plus, que les grands hommes qu'on met au « gouvernement des États sont comme ceux qu'on condamne au sup« plice, avec cette différence seulement que ceux-ci reçoivent la peine « de leurs fautes, et les autres de leur mérite.

« De plus, il doit scavoir qu'il n'appartient qu'aux grandes âmes de « servir fidèlement les Rois, et supporter la calomnie que les méchans « et les ignorans imputent aux gens de bien, sans dégoût, et sans se re« lascher du service qu'on est obligé de leur rendre.

« Il doit scavoir encore que la condition de ceux qui sont appelés au « maniement des affaires publiques est beaucoup à plaindre, en ce que, « s'ils font bien, la malice du monde en diminue souvent la gloire, « réputant qu'on pouvoit faire mieux, quand cela seroit tout à fait « impossible.

« Enfin il doit scavoir que ceux qui sont dans le ministère de l'État « sont obligés d'imiter les astres, qui, nonobstant les abois des chiens, « ne laissent pas de les éclairer et de suivre leur cours, ce qui doit l'o« bliger à faire un tel mépris de pareilles injures, que sa probité n'en « puisse estre ébranlée, ni lui détourné de marcher avec fermeté aux « fins qu'il s'est proposées pour le bien de l'État [1]. »

[1] Nous avons donné cette page en entier, afin que, par la comparaison avec les fragments que nous publions ci-dessous, le lecteur puisse se rendre compte des procédés de travail de Richelieu et de l'utilité réelle de notre document. On verra, par ce rapprochement, l'attention que Richelieu apportait au soin du style, et on remarquera le progrès qui s'est accompli depuis le premier jet de la pensée jusqu'à sa rédaction définitive :

(Frag. 106.) — « Les Estatz sont bien « heureux qui sont gouvernés des gens « sages ; mais d'autant plus tels gouver« neurs sont sages, d'autant moins sont-

La rédaction définitive de cette belle page appartient au *Testament politique*. Mais la conception de la pensée et le premier dessein de la forme se trouvent dans nos fragments. Les Œuvres de Richelieu pourraient fournir plus d'un passage qui confirmerait le jugement favorable que cette lecture ne peut manquer de faire naître dans l'esprit du lecteur.

Richelieu savait écrire; il avait de l'écrivain les instincts et le *talent;* il en avait aussi les *habitudes;* c'est une des remarques les plus neuves qu'éveillera la lecture de ces fragments inédits.

Quel est, en effet, le trait distinctif de l'esprit et de la méthode d'un écrivain? N'est-ce pas la recherche de l'expression, recherche souvent reprise, et dont le résultat satisfait rarement. Tandis que l'homme d'affaires ne soulève, comme disait Régnier, le fardeau de la plume, que lorsqu'il y est forcé par le besoin de communiquer sa pensée aux autres, et qu'il se contente des premières paroles qui lui semblent y correspondre exactement, l'écrivain, au contraire, entreprend pour lui-même une poursuite plus animée, et qui lui procure les plus vives émotions. Que d'autres discutent si c'est la pensée qui cherche à s'éclaircir davantage, ou s'il y a là un travail spéculatif, artistique, indépen-

« ilz heureux, le faix d'un Estat estant si « grand, que plus un homme est sage, « plus en appréhende-il la pesanteur, « et plus est-il en perpétuelle méditation « pour l'empescher qu'il ne l'accable[a]. »

(Frag. 107). [Autre rédaction]. — « Les Estatz sont bien heureux qui « sont gouvernez par des hommes sages; « mais, entre ceux qui les gouvernent, « ceux d'ordinaire qui sont les moins « sages sont les plus heureux, estant « certain que plus un homme est habile, « plus ressent-il le faix du gouvernement « d'un Estat, qui occupe tellement les « meilleurs espritz, que les perpétuelles « méditations qu'ilz sont contraintz d'a« voir ne leur laissent pas un moment « de repos et les privent de tout contente« ment, fors de celuy qu'ilz peuvent re« cepvoir de voir beaucoup de gens « dormir à repos à l'ombre de leurs veilles « et vivre heureux par leurs misères[b]. »

(Frag. 108.) — « Au reste, le tra« vail qu'on fait pour le public n'est sou« vent recogneu d'aucun particulier. Il « n'en faut espérer d'autre récompense « que celle de la renommée propre à « payer les grandes âmes; celuy qu'on « regarde le plus n'est pas toujours celuy « qui mérite le mieux[c]. »

(Frag. 109.) — « Les grands hommes « qu'on met au gouvernement de l'Estat « sont comme ceux qu'on condamne au « supplice, avec cette différence seule« ment que ceux-cy reçoivent la peyne « de leur faute et les autres de leur mé« rite[d]. . . . . »

(Frag. 128.) — « Il n'appartient qu'aux « grandes âmes de servir fidèlement les « Rois et supporter sans dégoust la ca« lomnie que les méchantz et les igno« rantz mettent à sus aux gens de bien, « sans pour cela se relascher du service « qu'on est obligé de leur rendre[e]. »

[a] En marge : *Conseil.* — [b] *Idem.* — [c] En marge : *Testament.* — [d] *Idem.* — [e] *Idem.*

dant du fond même de l'idée, il est certain que cet effort ne se remarque que chez les hommes qu'on peut appeler des écrivains.

S'ils réussissent dans cette poursuite, ils atteignent le *style*, c'est-à-dire un ensemble d'harmonie et d'élégance, de symétrie et de précision, qui fait que les pensées les plus naïves et les plus simples peuvent se revêtir de grâces charmantes, et que les plus hautes pensées s'élèvent encore et grandissent par le mirage de l'expression qui les a rendues.

Notre document prouvera que le fondateur de l'Académie française avait le sentiment du style, et qu'il s'en imposait le travail. Nous y verrons des idées exprimées indépendamment d'un usage immédiat et pratique, dans le seul but de bien rendre ce que l'on avait senti. Nous y rencontrerons les mêmes pensées répétées successivement sous des formes diverses, jusqu'au moment où a été rencontrée cette seule et unique expression « qui est la bonne, » selon le mot de La Bruyère. Enfin toutes ces notes déposées ici, comme dans un endroit provisoire, ne paraîtront elles-mêmes que des ébauches, si on les compare aux Œuvres définitives dans lesquelles plusieurs d'entre elles ont fini par trouver leur place.

Ce ne sera pas un des moindres attraits de ce nouveau recueil que d'y reconnaître les premières traces de bien des passages qui ont, plus tard, fait partie des écrits plus importants du cardinal : et le plus important de tous, c'est-à-dire le *Testament politique*, trouvera ici, pour la première fois, la preuve absolue et matérielle de son authenticité. Nous insisterons quelque peu sur une question si intéressante.

La première édition du *Testament politique* sortit des presses de Hollande en 1688. Elle ne tarda pas à attirer l'attention du public. L'année même de son apparition, un des hommes qui ont le plus fait pour l'histoire du cardinal, Aubery, discutait l'authenticité du *Testament* et se prononçait pour la négative. On a cru, non sans raison, que le désappointement qu'il éprouvait de n'avoir pu s'en servir dans son *Histoire de Richelieu*, avait influé sur son argumentation et sur sa décision. Par contre, de bons critiques, des hommes éminents n'hésitaient pas à soutenir l'opinion contraire, Huet, Amelot de la Houssaye, l'abbé Legendre reconnaissaient, dans cet ouvrage, la main du grand ministre; et le dernier de ces auteurs le proclamait : « le livre le plus profond et « le plus parfait qui eût été écrit dans ce genre[1]. » Cinq ans seulement après la publication du *Testament politique*, La Bruyère, dans un passage

[1] Foncemagne a réuni ces différents témoignages dans sa *Lettre sur le Testament politique*, 2ᵉ édition, à la suite de l'édition du *Testament* de 1764. Cf. aussi le P. Lelong, nᵒ 32,431.

de son discours de réception à l'Académie française, donnait à cette dernière opinion l'appui de sa haute appréciation littéraire, et la mettait, en quelque sorte, sous l'autorité du corps illustre devant lequel il ne craignait pas de la rendre publique. « Ouvrez son *Testament politique*, « disait-il, en faisant l'éloge du cardinal. Digérez cet ouvrage, c'est la « peinture de son esprit ; son âme tout entière s'y développe : l'on y « découvre le secret de sa conduite et de ses actions ; l'on y trouve la « source et la vraisemblance de tant et de si grands événements qui ont « paru sous son administration. L'on y voit sans peine qu'un homme « qui pense si virilement et si juste a pu agir sûrement et avec succès, « et que celui qui a achevé de si grandes choses, ou n'a jamais écrit, ou « a dû écrire comme il a fait[1]. »

Une approbation aussi formelle, et venant d'un esprit si éminent, ne suffit pas pour rallier tous les jugements. La question resta, en quelque sorte ballottée pendant la fin du XVIIe siècle et pendant les premières années du siècle suivant. Elle devait demeurer quelque temps encore aux termes où l'avait mise Leclerc, judicieux auteur d'une *Histoire de Richelieu;* il reconnaissait que l'œuvre était du mérite le plus élevé; mais il ajoutait qu'on ne pouvait se prononcer sur la question de l'attribution, la lumière manquant sur ce point. Il convenait, selon lui, de suspendre tout jugement.

La lumière que demandait cet écrivain ne devait pas tarder à se faire.

Tout le monde connaît la fameuse polémique contre l'authenticité du *Testament*, polémique engagée par Voltaire dans ses *Mensonges imprimés*[2], reprise par lui en divers endroits de ses écrits, et notamment dans son *Essai sur les mœurs et l'esprit des Nations*. Avec la vivacité de plume, le ton tranchant et incisif, l'esprit mordant qu'il apportait dans toute discussion, Voltaire résumait excellemment toutes les objections qui, jusque-là, s'étaient produites contre l'attribution du *Testament* au cardinal. Il en énumérait de nouvelles. Il appliquait toute sa verve à relever les défauts réels ou apparents, les contradictions, les ignorances que son esprit même créait et multipliait au besoin. Pour conclure, il ne reconnaissait dans cette œuvre « indécente, ridicule, impudente[3], »

[1] *Œuvres* de La Bruyère, éd. Servois (Hachette, 1865), t. II, p. 458.

[2] La première idée de l'attaque de Voltaire apparaît dans ses *Conseils à un journaliste*. Mais il a résumé la meilleure part de ses arguments dans ses *Raisons de croire que le..... Testament politique du cardinal de Richelieu est un ou« vrage supposé* (édit. Hachette, 1860, t. XVIII, p. 151), et il a repris une partie de son argumentation dans l'*Essai sur les mœurs*, t. VIII, p. 236 et s.

[3] « Le cardinal ne laissait pas échap« per de paroles dures et indécentes. »

— et combien d'autres épithètes plus vives encore, — il ne voyait, dis-je, dans le *Testament politique* que la compilation de quelque écrivain à gage. Il désignait même l'abbé de Bourzeis.

Malheureusement pour l'opinion de Voltaire, elle rencontra sur ce terrain la discussion d'un adversaire parfaitement instruit, à l'esprit sérieux et modéré, plein d'une finesse railleuse et courtoise, peu disposé à se payer de mots, et à se laisser embarrasser par les affirmations un peu bruyantes de son redoutable partenaire.

Dans une *Lettre*, dont la rédaction est nécessairement alourdie par le grand nombre de citations exactes, mais dont le ton, parfaitement mesuré, n'est pas dénué d'un certain humour incisif et délicat, il reprit un à un les arguments de Voltaire, les battit en brèche de la façon la plus sérieuse et la plus solide, et conclut à son tour, par l'affirmation de l'authenticité du *Testament*. Je ne sais quel fut, en définitive, le sentiment de Voltaire, après qu'il eut pris connaissance de la lettre de Foncemagne. Il est probable qu'il ne changea point une idée arrêtée dans son esprit, et qu'il se refusa à l'aimable invitation qne lui faisait Foncemagne, en terminant sa lettre par ce passage de Celse : « Les pe-« tits esprits ne veulent rien sacrifier, parce qu'ils n'ont rien de trop. « Mais un homme supérieur peut impunément essuyer quelques pertes : « il lui sied bien, quand il s'est trompé, de l'avouer ingénument. »

Quoi qu'il en soit, pour les lecteurs attentifs et judicieux, la chose était jugée. Les violentes attaques de Voltaire avaient été, pour Foncemagne, l'occasion d'une argumentation et d'un éclaircissement décisif.

Cependant l'influence du nom de Voltaire est si grande et ses œuvres si répandues, qu'on peut dire que, tandis que le doute, en réalité n'existait plus, le public, et le public le plus éclairé, ne se sentait pas encore absolument assuré de son opinion. Chacun des auteurs qui, depuis Voltaire, se sont occupés du ministère de Richelieu, a éprouvé encore une fois le besoin de rentrer dans la question, comme si elle n'était pas tranchée.

C'est que l'argumentation de Foncemagne, si fine, si ingénieuse, si probante, manquait d'une base indiscutable, palpable; c'est que, si les raisonnements les plus solides, les remarques les mieux fondées,

(T. XVIII, p. 155.) — « Le comble du ridicule et de l'indécence. » (P. 154.) — « Cent autres absurdités pareilles, dignes « d'un professeur de rhétorique de province dans le XVI° siècle, ou d'un répétiteur irlandais qui dispute sur les « bancs. » (P. 155.) « Cet ouvrage que la « fourberie a composé, que l'ignorance, « la prévention, le respect d'un grand « nom, ont fait admirer, que la patience « du lecteur peut à peine achever de « lire, etc. etc. » (P. 157.)

les déductions les plus rigoureuses, menaient à conclure en faveur de l'attribution au cardinal, cependant on n'avait pas une preuve matérielle, écrite, qui fermât décidément la discussion.

Foncemagne avait recherché les manuscrits du *Testament politique*. Il en avait rencontré plusieurs[1]. Mais aucun d'entre eux, même celui du dépôt des affaires étrangères, ne portait une ligne de la main de Richelieu ou de celle de ses secrétaires les plus habituels. Ce dernier même, qui provenait certainement du cabinet du cardinal, n'était qu'une copie pleine de fautes, et de laquelle on ne pouvait tirer argument suffisant sur la question de l'authenticité.

Le P. Griffet avait bien rencontré dans le fonds Colbert un fragment de la *Relation succincte* qui compose le premier chapitre du *Testament*, avec quelques mots écrits de la main d'un secrétaire du cardinal[2]. Mais on pouvait objecter encore que cette narration formait un tout indépendant; que son authenticité ne pouvait suffire à établir celle du corps de l'ouvrage, et que sa publication en tête du *Testament* n'avait servi qu'à rendre plus acceptable la fraude des éditeurs.

Aujourd'hui, pour la première fois, cette preuve matérielle, que Foncemagne eût été si aise de rencontrer, va être livrée au public. Sur les feuilles de notre document, où l'on ne rencontre guère que l'écriture du cardinal et de ses principaux secrétaires, et dont l'authenticité est absolument indiscutable, en marge de ces feuilles, le mot *Testament* ou quelqu'un des titres des chapitres de ce livre, comme *Conseil*, *Guerre*, *Négociation*, se rencontrent à chaque instant. Le passage du texte en face duquel ces mots sont écrits est toujours barré. Des signes de renvois indiquent qu'ils ont été transportés ailleurs: et on les retrouve en effet, à peine modifiés dans la forme, absolument semblables pour le fonds, dans la rédaction définitive du *Testament politique*.

C'était là un procédé très habituel du cardinal de Richelieu. Dans les excellents articles que M. Avenel a consacrés à l'étude de la formation des *Mémoires*[3], il a relevé des mentions du même genre sur une foule

[1] Nous avons vu nous-même les manuscrits du *Testament politique* que cite Foncemagne. Nous en avons rencontré d'autres, le tout jusqu'au nombre de sept. En dehors de celui qu'a publié le P. Griffet, nous n'en connaissons pas où l'on puisse reconnaître la main de Richelieu ou de ses secrétaires.

[2] Ce fragment est publié en appendice à la fin de l'*Histoire de Louis XIII*, du P. Griffet. Il a été réimprimé dans l'édition du *Testament politique* de 1764. Le P. Griffet avait, selon une erreur commune attribuée au cardinal, l'écriture de Charpentier. Le manuscrit est conservé à la Bibliothèque nationale.

[3] Voy. *Journal des Savants*, années 1858 et 1859.

de pièces dont des extraits ont été reproduits dans cet ouvrage. La main anonyme qui faisait ces mentions, qui indiquait ces extraits, M. Avenel l'a bien connue, et l'a désignée sous le nom de *main du Secrétaire des Mémoires*. C'est cette même main que nous retrouvons en marge des feuilles qui ont servi à la rédaction du *Testament politique*.

Que si tant de rapprochements si clairs ne suffisaient pour forcer la conviction, il s'en trouverait un dernier encore que nous indiquerons.

Quelques autres passages de ce recueil portent des marques différentes et des signes spéciaux. On y voit en particulier le mot *employé*, que M. Avenel indique comme désignant spécialement les passages qui sont entrés postérieurement dans le corps des *Mémoires*. Nous les trouvons en effet dans cet ouvrage. De sorte que notre argumentation en faveur de ces documents se complète de ce dernier rapprochement, que, si les fragments authentiques et marqués du mot *employé*, avec des signes de renvois, ont servi pour les *Mémoires*, leurs voisins, marqués du mot *Testament*, avec des signes de renvois, étant également authentiques, se trouvant également dans le texte du *Testament*, sont une preuve indéniable de l'authenticité de celui-ci.

Je produirai ici deux seuls exemples de ces rapprochements, en avertissant toutefois que ces exemples sont si nombreux, qu'il faudrait emplir plusieurs feuillets de ce journal pour en faire la simple énumération. L'édition qui sera faite de nos documents[1] les contiendra tous. Les seuls que je citerai ici seront, j'espère, suffisamment concluants.

Notre fragment 59 s'exprime ainsi : « Il y a certaines gens qui n'ont « point d'action que quand ils sont esmeus de quelque passion. Sont « ceulx que Plutarque dit qui ressemblent à l'encens, qui ne sent jamais « bon que quand il est dans le feu. » En marge de ce fragment est écrit le mot *Testament*, avec un signe de renvoi Φ, et le passage lui-même est barré. Or ce signe de renvoi spécial Φ indique que le passage a dû servir aussi dans une pièce de politique courante. En effet, nous le trouvons dans un *Mémoire au Roi*, que le cardinal adressa à Louis XIII en 1629[2]. Nous le trouvons, en outre, dans le *Testament politique* sous la forme suivante : « Estant chose assez ordinaire à beaucoup d'hommes « de n'avoir point d'action que lorsqu'ils sont animés de quelque pas- « sion, ce qui les fait considérer comme l'encens, qui ne sent jamais bon « que lorsqu'il est dans le feu, je ne puis que je ne dise à Vostre Majesté

[1] Dans le prochain volume des *Mélanges* de la collection des Documents inédits de l'Histoire de France.

[2] Voy. *Mémoires de Richelieu*, t. IV, p. 265, et Avenel, t. VII, p. 195.

«(Louis XIII) que cette constitution dangereuse à toute sorte de per-«sonnes, l'est particulièrement aux rois, qui doivent plus que tous les «autres agir par raison[1].» Ainsi ce passage se trouve, dans nos fragments qui sont authentiques, dans un rapport de Richelieu qui est authentique, dans les *Mémoires* qui sont authentiques. Ne faut-il pas conclure à l'authenticité du *Testament* qui le contient aussi?

Le fragment 104 est cette maxime fort simple : «Il faut escouter «beaucoup et parler peu pour bien agir au gouvernement d'un Estat.» Le Clerc, dans sa *Vie du cardinal de Richelieu* (t. III, p. 365), fait observer que c'est une de celles qui se trouvaient le plus fréquemment dans la bouche du cardinal. En effet, comme nous l'indique la note marginale, elle se trouve dans le chapitre *Conseil*, c'est-à-dire du *Conseil du prince*, dans le *Testament politique*: «Comme il est de la prudence du «ministre d'Estat de parler peu, il en est aussi d'escouter beaucoup[2].»

Ces rapprochements, je le répète, pourraient se multiplier. Des pages entières du *Testament* sont sorties de cette préparation première. Leur étude, en même temps qu'elle écartera le doute qui restait sur des œuvres plus importantes, servira à faire pénétrer plus intimement dans le véritable esprit qui présida à la rédaction de notre propre document.

Ainsi, de 1624 à 1630, époque à laquelle se rattachent tous les faits mentionnés dans ces *Fragments politiques*, Richelieu pensait, sinon à rédiger le *Testament* lui-même, du moins à consigner, sous une forme littéraire, les maximes et les observations qui faisaient le fonds de sa politique. Déjà, depuis longtemps, la rédaction des *Mémoires* était mise en œuvre. Peut-être Richelieu ne voulait-il d'abord qu'introduire, dans le cours de leur récit, les lambeaux qu'il jetait sur ces feuilles, et l'idée de les réunir dans un corps de doctrine ne lui vint-elle que plus tard.

En tous cas, des soins de ce genre prouvent combien étaient vives les préoccupations littéraires qui lui inspiraient ce travail.

S'il est, dans l'ensemble de son œuvre, trop de passages qui sentent le mauvais écrivain; si la lourdeur, et surtout l'afféterie et une recherche excessive s'y rencontrent trop fréquemment, il ne convient pas d'oublier que la responsabilité de leur rédaction ne doit pas retomber toute sur le cardinal. Bien des secrétaires travaillaient pour lui, et il n'eut pas toujours le temps de revoir et d'achever les parties dont il leur confiait l'ébauche.

[1] *Testament politique*, part. I, ch. VI; t. I, p. 244, de l'édition de 1764.

[2] *Test. Pol.* ch. VIII; sect. I t. Ier, p. 269.

Il convient aussi d'avoir présent à l'esprit que Richelieu fit son éducation littéraire à une époque ou le pédantisme et le bel esprit étaient de mode. Son contemporain Balzac, qui n'avait pas, lui, le souci de mener le monde, tomba plus d'une fois dans de pareils défauts.

Si le grand Corneille y échappa le plus souvent, c'est qu'il était le grand Corneille, et il ne faut pas reprocher trop vivement à Richelieu de n'avoir trouvé le temps que d'être le grand cardinal.

Je m'arrête. La lecture des documents eux-mêmes en apprendra plus que tout autre commentaire sur les services qu'ils peuvent rendre à l'*Histoire de Richelieu.*

La lumière nouvelle qu'ils jetteront sur son œuvre éclairera aussi l'Histoire particulière de l'esprit supérieur qui a accompli de si grandes choses.

Richelieu fut avant tout l'homme de la pratique et de la raison d'État. C'est un trait de son génie politique que son ambition ne l'emporta jamais au delà du possible. Mais il mit tout en œuvre pour l'atteindre.

Son développement a été lent, réfléchi et sûr. Il ne s'est jamais avancé par bonds; mais jamais non plus il n'a reculé d'un pas. Il a été mûr de bonne heure, et il a conservé sa force entière jusqu'à la fin; restant maître de lui, même sur ce pinacle de la fortune où le vertige saisit les plus forts.

Une pareille puissance, une telle pondération, une si grande force, jointes à un calme et à une persévérance si extraordinaires, ont, jusqu'ici, surpris l'histoire. Elle ne s'est pas même appliquée à en examiner les causes et à en étudier les ressorts. J'ose dire qu'il est de tradition de faire de Richelieu un homme de toutes pièces.

Pour tout le monde, et même pour ceux qui l'ont le mieux connu, pour ses amis et pour ses ennemis, il est l'homme qui, en arrivant au pouvoir, annonce au roi qu'il a trois desseins en tête : abattre les grands, réduire les Huguenots et ruiner la maison d'Espagne. Le reste de sa vie se passe à réaliser ce plan prismatique, à trois faces, aux arêtes aussi vives, aussi tranchées qu'un cristal.

Grâce aux documents nouveaux qui se produisent tous les jours et à d'autres qu'on doit espérer de rencontrer, on pourra enfin essayer de pénétrer plus avant dans la connaissance de la composition et de l'évolution intime de son génie.

On saura les influences d'éducation et de race qui ont contribué à le former; on saura les leçons qu'il a suivies; on connaîtra ses premiers goûts, ses premières passions, ses premiers pas. Peu à peu l'étude s'élèvera en le suivant lui-même dans des sphères plus hautes. La fréquenta-

tion des hommes le forme; la pratique des cours le mûrit. Paris et Rome, les Italiens et les Espagnols, Sully, Villeroy et Concini lui-même, lui apprennent tout l'art du parvenir, du demeurer, et toutes les lois du bien régner.

La première partie de sa vie est remplie, incertaine en quelque sorte et sans boussole, par le désir et par le besoin de se faire dans le monde du temps un nom, et de se créer une situation exceptionnelle.

En même temps qu'il l'obtient, qu'il occupe la pourpre romaine et le ministère, la théorie politique qui le guidera jusqu'au bout s'élève en lui et l'éclaire. Désormais il voit un but supérieur à celui de l'ambitieux vulgaire qui n'aspire qu'à dominer. Lui veut agir et faire bien.

De ce jour, ceux qui l'avaient aidé dans son ascension première se séparent de lui. Il s'élève au-dessus d'eux. Mais plusieurs années sont nécessaires pour qu'il puisse se détacher de leur suite embarrassante et tenir dans sa main l'esprit changeant et faible du roi. C'est dans une telle lutte que se consume une bonne partie de ses premiers efforts. Au bout de sept ans seulement, il peut, si j'ose dire, dépouiller le vieil homme. La Journée des Dupes est son triomphe décisif, non pas seulement sur ses adversaires, mais sur lui-même. En son cœur la raison d'État a décidément étouffé tout sentiment : soit religion, soit reconnaissance, soit pitié. Elle plane en lui comme un aigle solitaire. Toute autre considération se tait devant la loi du salut public.

De ce jour, il règne. Dix années encore s'écoulent pendant lesquelles il s'applique uniquement à la réalisation de ce grand dessein pour lequel il a depuis longtemps tout préparé : la ruine de la maison d'Espagne. Il a mis en pratique sa propre maxime : « qu'une fois les affaires com« mencées il les faut suivre d'une perpétuelle continuité de dessein; agir « ou cesser ne devant être que par dessein et non pas par relâche d'es« prit, indifférence des choses, vacillation de pensées ou dessein con« traire. » Ce but qu'il touche presque, il tombe avant de l'atteindre. Mais l'œuvre est faite, et des successeurs qu'il a formés, qu'il a choisis lui-même, n'auront plus qu'à recueillir les fruits de sa peine. Le règne de Louis XIII se ferme par un coup décisif, la bataille de Rocroy.

Gabriel HANOTAUX.

LETTRES INÉDITES DE LA GRANGE.

Le Pr. B. Boncompagni nous autorise à publier trois lettres inédites du célèbre mathématicien La Grange, dont les originaux sont déposés aux bibliothèques de Berlin et de Bologne, où le savant italien en a pris le fac-similé. Nous les reproduisons à leur ordre de date.

Ch. Giraud.

I.

Lettre du 6 avril 1773, adressée au secrétaire de l'Académie de Bologne. (Biblioth. de l'université de Bologne.)

(Copie.)

Monsieur,

L'adoption que votre illustre Académie a daigné faire de moi est une faveur qui me penetre autant qu'elle m'honore, et dont je suis d'autant plus reconnoissant que je ne l'ai point sollicitée.

Je vous prie, Monsieur, de vouloir bien temoigner à cette celebre Compagnie combien je suis sensible a la distinction flatteuse qu'elle vient de m'accorder, et combien je desire de pouvoir m'en rendre digne. Si je pouvois me flatter qu'elle voulût bien recevoir avec indulgence quelqu'un de mes foibles travaux, je me ferois un devoir de lui en faire hommage; en attendant je la supplie d'agréer celui des vifs et profonds sentimens dont mon ame est remplie dans ce moment, et qui sont au dessus de tous les termes que je pourrois employer pour les exprimer.

Je suis enchanté d'avoir fait la connoissance d'une personne de votre merite, et je tacherai de mon coté de la cultiver comme une de celles qui peuvent m'honorer le plus, et que je dois etre le plus jaloux de conserver. Je vous demande comme la grace la plus flatteuse de me procurer des occasions de vous servir, et de vous donner des preuves de la haute estime et de l'extreme consideration avec laquelle j'ai l'honneur d'etre

Monsieur

Votre tres humble et tres obeissant serviteur

De la Grange.

A Berlin, ce 6 avril 1773.

II.

Lettre du 15 janvier 1801, déposée à la bibliothèque de Berlin.

(Copie.)

Paris, ce 25 nivose an 9.

Monsieur,

J'ai recu, mon cher correspondant, avec autant de plaisir que de reconnoissance, votre derniere lettre et le paquet que Duprat m'a envoyé de votre part. Je lui ai remis aussitôt les 28 ₶ du prix du volume Xme de Petersbourg. Je vous prie instamment de ne pas négliger de me faire passer les suivans à mesure qu'ils paroitront, ainsi que ceux de Berlin, dont le dernier que j'ai, est celui de 1794-95, qui a paru en 1799. Je vous remercie des differens cadeaux que vous avez bien voulu me faire et en particulier de l'ouvrage de Denina sur le Piemont, que je lis avec d'autant plus de plaisir, que je me suis, depuis quelque tems, un peu adonné à l'histoire. Je vous prie de me rappeler a son souvenir et a son amitié. Ma femme joint ses remerciemens aux miens, pour le beau roman que vous lui avez envoyé; c'est en effet une des meilleures productions de Mme de Genlis; il est generalement estimé ici, et on en a deja fait une ou deux editions. Elle a voulu profiter d'un envoi que Fuchs avoit à vous faire pour envoyer a son tour une bagatelle à Mme de la Garde: c'est un bonnet d'hiver en turban suivant la derniere mode; j'espere que la boite arrivera en bon etat et avant le printems. Elle a du partir il y a deja quelques jours. J'ai mis dans la meme boite un petit paquet cacheté qui m'a ete remis par Thouin, a qui je l'avois demandé, contenant des graines du chanvre de la Chine, avec une petite instruction sur la maniere de les semer; je n'ai pu les avoir plutot; mais elles vous seroient parvenues plus promptement si la boite n'avoit pas eté partie lorsque M. de Lucchesini m'offrit de vous faire passer mon paquet par un de ses courriers. Je profiterai de ses bontés pour un autre envoi. Je n'ai pas une trop bonne idee de la seconde partie de l'Histoire de Montucla qui est sous presse. Je crois que la matiere étoit au dessus des forces de l'auteur; je parle de la partie qui traite du progrès des mathematiques dans le siècle qui vient de s'écouler; car, pour la partie deja connue, il me semble qu'elle laisse bien peu a desirer. Le manuscrit est, je

crois, achevé : du moins je ne sache personne qui soit chargé de la continuer. Lalande a soin de l'impression; mais il n'est pas en etat de suppleer ce qui peut manquer. Il me semble avoir lu quelque part que Kestner avoit donné une histoire des mathematiques. Si vous en connoissez une de lui, je vous serois infiniment obligé de me la faire parvenir à votre commodité.

L'arrivée de M. de Lucchesini m'a fait un bien grand plaisir. Il m'a donné des nouvelles de tout ce qui m'interesse à Berlin et a renouvelé des souvenirs qui me sont bien chers. J'espere que nous pourrons nous voir plus souvent lorsque les affaires lui permettront plus de loisir; mais cet avantage ne diminuera jamais rien du prix que j'attache a la correspondance dont vous m'honorez, et que je vous prie de vouloir bien me continuer. Je vous offre de mon coté l'hommage sincere des sentiments par lesquels je vous suis attaché ainsi que le desir de trouver des occasions de vous en donner des preuves.

L. G.

III.

Lettre adressée à Laplace; elle est déposée à la bibliothèque de Berlin, avec l'annotation autographe d'Alexandre de Humboldt, à qui la marquise de Laplace en avait fait présent, en 1843, à Paris.

(Copie.)

Je viens de recevoir, mon cher et illustre confrere, votre Memoire sur les approximations; je n'ai pu encore le lire, mais il me paroit bien profond comme tout ce que vous faites, et je me propose de l'etudier à loisir. Je voulois me dispenser de vous envoyer ce que j'ai fait imprimer cette année, comme ne contenant rien de piquant pour vous; mais, puisque vous avez reçu la premiere partie de ce travail, je crois devoir vous en presenter aussi la seconde. Je ne vous offrirai desormais que ce que j'aurai de moins indigne de votre attention. Agréez en même tems les assurances de tous les sentiments que je vous ai voués et avec lesquels je serai toute ma vie

Votre tres humble et tres obeissant serviteur

De la Grange.

Je joins a ce paquet les trois volumes de l'ouvrage allemand de Schmid sur les mortalités, dont M. Brak n'avoit pu se charger.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT NATIONAL DE FRANCE.

ACADÉMIE FRANÇAISE.

Nous avons rendu compte, dans notre dernier cahier, de la séance publique annuelle que l'Académie française a tenue le 7 août 1879. Nous complétons aujourd'hui ce compte rendu en annonçant les divers prix proposés par l'Académie pour les concours des années 1880 à 1884.

PRIX PROPOSÉS.

Prix d'éloquence à décerner en 1880. — L'Académie rappelle qu'elle a proposé pour sujet du prix d'éloquence à décerner en 1880 : « *Éloge de Marivaux.* »

Les ouvrages présentés pour ce concours ne seront reçus que jusqu'au 31 décembre 1879.

Prix Halphen. — L'Académie décernera, en 1881, le prix triennal de 1,500 francs fondé par M. Achille-Edmond Halphen, pour être attribué à l'auteur de l'ouvrage que « l'Académie jugera à la fois le plus remarquable au point de vue littéraire ou « historique, et le plus digne au point de vue moral. »

Les ouvrages présentés pour ce concours devront être envoyés avant le 31 décembre 1880.

Prix Thiers. — L'Académie décernera, en 1880, le prix triennal de 3,000 francs, fondé par M. Thiers pour « l'encouragement de la littérature et des travaux histo« riques. »

Ce prix sera décerné au meilleur ouvrage d'histoire, publié dans les trois années antérieures au 1er janvier 1880.

Les ouvrages présentés pour ce concours devront être envoyés, au nombre de trois exemplaires, avant le 31 décembre 1879.

Prix Thérouanne. — L'Académie décernera, en 1880, le prix annuel de 4,000 francs fondé par M. Thérouanne, « en faveur des meilleurs travaux historiques. »

Ce prix sera décerné au meilleur ouvrage publié dans l'année précédente.

Les ouvrages présentés pour ce concours devront être envoyés, au nombre de trois exemplaires, avant le 31 décembre 1879.

Prix Guizot. — L'Académie décernera, en 1881, le prix triennal de 3,000 francs fondé par M. Guizot. Ce prix, selon les intentions du fondateur, sera décerné au meilleur ouvrage, publié dans les trois années précédentes, soit sur l'une des grandes époques de la littérature française depuis sa naissance jusqu'à nos jours; soit sur la vie et les œuvres des grands écrivains français, prosateurs ou poètes, philosophes, historiens, orateurs ou critiques érudits. Les ouvrages présentés pour ce concours devront être envoyés, au nombre de trois exemplaires, avant le 31 décembre 1880.

Prix Marcelin Guérin. — L'Académie décernera, en 1880, le prix annuel de 5,000 francs fondé par feu M. Marcelin Guérin. Ce prix, selon les intentions du fondateur, est destiné à récompenser les livres et écrits qui se seraient récemment produits en histoire, en éloquence et dans tous les genres de littérature, et qui paraîtraient les plus propres à honorer la France, à relever parmi nous les idées, les mœurs et les caractères, et à ramener notre société aux principes les plus salutaires pour l'avenir.

Les ouvrages présentés pour ce concours devront être envoyés, au nombre de trois exemplaires, avant le 31 décembre 1879.

Prix de Jouy. — Ce prix, de la valeur de 1,500 francs, fondé par feu Mme Bain-Boudonville, née de Jouy, sera décerné, en 1881, à l'ouvrage publié dans le cours des années 1879 et 1880. Aux termes du testament, il doit être décerné, tous les deux ans, à un ouvrage, soit d'observation, soit d'imagination, soit de critique, et ayant pour objet l'étude des mœurs actuelles.

Les ouvrages présentés pour ce concours devront être envoyés, au nombre de trois exemplaires, avant le 31 décembre 1880.

Prix Vitet. — L'Académie décernera, en 1880, ce prix annuel, que lui a légué M. Vitet, en 1873, pour être employé, comme elle l'entendra, dans l'intérêt des lettres.

Prix Archon-Despérouses. — L'Académie, chargée par le fondateur de ce prix d'en déterminer le caractère, l'a spécialement affecté à la philologie française, et a décidé que ce prix, de la valeur de 4,000 francs, serait décerné annuellement « à des « ouvrages de diverses sortes, lexiques, grammaires, éditions critiques, commentaires « etc., ayant pour objet l'étude de notre langue et de ses monuments de tout âge. »

Les ouvrages présentés pour ce concours devront être envoyés, au nombre de trois exemplaires, avant le 31 décembre 1879.

Prix Botta. — Mme Botta, de New-York, a fait don à l'Académie française d'une somme de 20,000 francs, dont les revenus doivent être employés à la fondation d'un prix quinquennal; conformément aux intentions de la fondatrice, l'Académie décernera ce prix, pour la première fois, en 1881, au meilleur ouvrage publié en français dans les cinq années précédentes, « sur la condition des femmes. »

Les ouvrages présentés pour ce concours devront être envoyés, au nombre de trois exemplaires, avant le 31 décembre 1880.

Prix Monbinne. — L'Académie décernera, en 1881, ce prix, de la valeur de 3,000 francs, fondé par MM. Eugène Lecomte et Léon Delaville Le Roulx en souvenir de feu M. Monbinne.

Ce prix, dit prix Monbinne, d'après la volonté des donateurs, sera décerné tous les deux ans, soit pour récompenser des actes de probité, soit pour venir en aide à des infortunes dignes d'intérêt, choisies notamment parmi des personnes ayant suivi la carrière des lettres et de l'enseignement.

Prix de M. Jules Janin. — L'Académie décernera, en 1880, le prix triennal de 3,000 francs fondé par Mme veuve Jules Janin. Ce prix, selon les intentions de la fondatrice, sera décerné à la meilleure traduction d'un ouvrage latin.

Les ouvrages présentés pour ce concours devront être envoyés, au nombre de trois exemplaires, avant le 31 décembre 1879.

Prix de M. Jean Reynaud. — Ce prix, de la valeur de 10,000 francs, fondé par Mme veuve Jean Reynaud, pour honorer la mémoire de son mari, sera décerné en 1884, « au travail le plus méritant qui se sera produit pendant une période de cinq « ans. Il ira toujours à une œuvre originale, élevée, et ayant un caractère d'invention « et de nouveauté. Les membres de l'Institut ne seront pas écartés du concours. Le « prix sera toujours décerné intégralement; dans le cas où aucun ouvrage ne sem« blerait digne de le mériter entièrement, sa valeur sera délivrée à quelque grande « infortune littéraire. »

Les ouvrages présentés pour ce concours devront être envoyés, au nombre de trois exemplaires, avant le 31 décembre 1883.

ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS.

M. le baron Taylor, membre libre de l'Académie des beaux-arts, est décédé à Paris le 6 septembre 1879.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Mémoire de la Société de l'histoire de Paris et de l'Île de France, tome V (1878). Imprimerie de Daupeley-Gouverneur, à Nogent-le-Rotrou, librairie de H. Champion, à Paris, 1879, in-8° de 326 pages. — *Paris pendant la domination anglaise* (1420-1436), documents extraits des registres de la chancellerie de France, par Auguste Longnon, mêmes imprimerie et librairie, 1878, in-8° de 374 pages. — *Les Comédiens de la troupe française pendant les deux derniers siècles*, documents inédits, recueillis aux Archives nationales par Émile Campardon, mêmes imprimerie et librairie, 1879, in-8° de 336 pages.

La Société de l'histoire de Paris et de l'Île de France, dont nous avons plusieurs fois signalé les importants travaux, vient d'ajouter à ses publications un nouveau volume de ses *Mémoires* (le cinquième) et deux volumes de *Documents*.

Le tome V des Mémoires est rempli par sept études ou notices d'intérêt varié, qui toutes seraient dignes d'une analyse détaillée, mais dont nous ne pouvons donner ici que les titres : La Police de Paris en 1770, mémoire inédit composé par ordre de G. de Sartine sur la demande de Marie-Thérèse et publié par M. G. Gazier; Chartes et autres titres du monastère de Saint-Florent près Saumur, concernant l'Île de France, de 1070 à 1220 environ, publiés par P. Marchegay; l'École et la population de Saint-Prix, canton de Montmorency, depuis 1668, par M. A. Rey; Histoire de Senlis pendant la seconde partie de la guerre de Cent Ans (1405-1441), par M. J. Flammermont; le Trésor anglais à Paris en 1431 et le procès de Jeanne d'Arc, par M. S. Luce; Notice sur un couteau du XI[e] siècle conservé à la Bibliothèque nationale, par M. R. de Lasteyrie; Notice sur l'hôtel du Ministère de la marine, par M. Ch. Duplomb.

Le volume publié par M. Longnon, sous le titre de *Paris pendant la domination anglaise* (1420-1436), est un recueil de pièces extraites des registres de la chancellerie connus sous le nom de registres de trésor de chartes et conservés aux Archives nationales. Ces documents, au nombre de 176, presque tous inédits (huit seulement avaient déjà été imprimés) se rapportent à la période de l'occupation anglaise, et concernent exclusivement Paris et les Parisiens. Ils sont disposés par ordre chronologique, du mois d'octobre 1420 au mois de février 1435, précédés d'une introduction étendue, accompagnés de notes instructives et suivis d'une table alphabétique des noms d'hommes et de lieux. Le savant éditeur fait très bien ressortir, dans son introduction, l'intérêt historique des textes qu'il publie. Parmi les 176 pièces comprises dans le volume, on doit signaler d'abord 66 lettres de don accordées par le roi d'Angleterre, Henri V, au nom de Charles VI, ou par le duc de Bedford, au nom de son neveu, le roi Henri VI, à leurs favoris, à des capitaines anglais et à des partisans de la faction anglo-bourguignonne. Ces donations ont pour objet des biens situés à Paris ou aux environs et confisqués sur des Français restés fidèles à la cause de la dynastie nationale. On comprend aisément l'importance historique et topographique de ces précieux documents. Une autre catégorie de pièces, plus nombreuse encore dans ce volume que les lettres de don, n'a pas moins de valeur: ce sont les lettres de rémission ou lettres de grâce soit pour délits politiques, soit pour délits de droit commun. Ces rémissions étaient accordées sur une requête adressée par l'accusé ou ses amis, qui y relataient toutes les circonstances du délit pour lequel on implorait la commisération du prince. Le récit, ordinairement détaillé, fait par le « suppliant, » était reproduit dans les lettres de grâce dont il constitue le principal intérêt. On comprend, comme le remarque avec raison M. Longnon, qu'il ne faille pas toujours ajouter une foi complète à ce récit, car le coupable, porté à laisser dans l'ombre les circonstances défavorables à sa cause, altérait souvent la vérité ou ne la disait pas entièrement; malgré ce défaut, il est peu de matériaux aussi réellement curieux pour l'histoire des mœurs. Après les lettres de don et de rémission, nous mentionnerons encore les créations d'offices par les princes anglais, et les privilèges et règlements donnés par eux à des associations parisiennes. Le recueil de M. Longnon comprend notamment la confirmation des privilèges de la grande boucherie de Paris, que cette puissante corporation sollicita au mois de janvier 1423; l'ordonnance, en date de janvier 1424, qui restreignait à vingt-quatre le nombre des courtiers ou marchands de chevaux, alors illimité, et la confirmation des règlements du métier de tisseur de soie. On y trouve aussi sept pièces autorisant l'établissement de confréries par les bourgeois parisiens et par certaines corporations ouvrières. On voit quelle abondance et quelle variété de renseignements un tel ou-

vrage peut offrir à l'historien qui entreprendra de raconter dans tous ses détails l'histoire de Paris sous la domination anglaise.

Le volume que M. Émile Campardon publie sous le titre : *Les comédiens du Roi de la troupe française pendant les deux derniers siècles*, n'est point une histoire de la Comédie française. L'auteur a recueilli aux Archives nationales un nombre très considérable de pièces inédites qui serviront surtout à la biographie, à l'histoire anecdotique et morale des artistes de la troupe française. Ces documents nous montrent souvent, comme le dit M. Campardon, le comédien dépouillé du prestige de la scène et en proie à tous les désagréments, à tous les ridicules, à toutes les tristesses de la vie humaine. Ce recueil sera consulté avec fruit pour l'étude des mœurs du XVII[e] et du XVIII[e] siècle, aussi bien que pour celle du Théâtre français et de ses origines.

Le *Makôta radja-râdja* ou La Couronne des Rois, par Bokhâri de Djohôre, traduit du malais et annoté par Aristide Marre. Paris, Maisonneuve. — 1 vol in-12 de 374 pages.

Ce volume, écrit par un Malais de la presqu'île de Malâka en 1603 de notre ère, est un livre de morale et de politique. Par de sages préceptes et de nombreux exemples à l'appui, Bokhâri de Djohôre trace les devoirs des gouvernants et des gouvernés; il fait la leçon aux rois, aux ministres, aux fonctionnaires de tout rang et aussi aux sujets.

Le comte Meyners d'Estrey, dans les *Annales de l'Extrême Orient*, le P. Brucker, dans les *Études religieuses, philosophiques et littéraires*, M. Angelo de Gubernatis, dans la *Nuova Antologia*, et la Société des arts et des sciences de Batavia, ont déjà fait l'éloge de la remarquable traduction du *Makôta radja-râdja* que vient de nous donner M. Aristide Marre, auteur d'importants travaux sur le malais, le malgache et les langues océaniennes. Nous aussi, nous applaudissons aux efforts de cet orientaliste distingué, et nous faisons des vœux pour que la Couronne des Rois soit prochainement suivie de quelque œuvre capitale sur l'histoire si peu connue des peuples malais.

Camoens et les Lusiades, étude biographique, historique et littéraire, suivie du poème annoté, par Clovis Lamarre, docteur ès lettres, administrateur de Sainte-Barbe. Paris, imprimerie de E. Capiomont et V. Renault, librairie de Didier, 1878, in-8° de VII-614 pages. — Camoens a eu le mérite non seulement de créer la langue épique en Portugal, mais d'être, parmi les modernes, si l'on excepte Dante, le premier qui ait composé une épopée digne de ce nom. Le Tasse et Milton en effet, ne vinrent qu'après lui. Il a fait entrer dans son œuvre tout ce qui pouvait rehausser la gloire de son pays, toute cette série d'actions éclatantes qui, après avoir établi l'indépendance de la nation portugaise, l'avaient conduite graduellement à l'établissement du vaste empire fondé en Asie. Ce n'est pas un héros qu'il célèbre, c'est un peuple de héros, c'est la race entière de Lusus, *os Lusiadas*, aussi grande par ses découvertes maritimes que par ses conquêtes militaires. Et, si les Portugais le vénèrent avec raison comme leur poète national, les lecteurs de tous pays admirent en lui un grand génie et une belle âme. Aussi le public français ne manquera certainement pas de savoir beaucoup de gré à M. Lamarre de l'élégante traduction qu'il vient de nous donner des Lusiades ainsi que de l'étude si consciencieuse et si développée qu'il a consacrée au poète et à son œuvre. La moitié environ du volume est remplie par la traduction elle-même, accompagnée de nombreuses notes mythologiques et

géographiques et de fréquentes citations des poètes anciens dont Camoens s'est inspiré, ou des auteurs modernes qui l'ont imité. Les trois cents premières pages renferment une vie du poète, un examen critique de son œuvre, et un intéressant aperçu de l'histoire du Portugal jusqu'à la mort de Camoens, résumé de faits généralement peu connus parmi nous, et qui était fort utile, sinon indispensable, pour la complète intelligence des Lusiades.

Chez les Anglais, par Louis Dépret. Paris, imprimerie de J. Claye et A. Quantin, librairie de Hachette, 1879, in-12 de 331 pages. — M. Louis Dépret, dont nous annoncions récemment un recueil de pensées couronné par l'Académie française, *Comme nous sommes*, a réuni, sous le titre que nous venons de transcrire, un choix d'articles relatifs à des sujets intéressant l'histoire littéraire de l'Angleterre. Les poètes sont le principal objet de ses recherches, et, dans ses jugements sur eux, se révèle le poète aussi bien que l'observateur pénétrant et délicat. Les chapitres qu'il a consacrés à Shakespeare, à Dickens, et peut-être plus encore l'étude qu'il a faite des œuvres du poète américain Longfellow, nous paraissent particulièrement dignes d'être signalés.

La Bibliothèque nationale, son origine et ses accroissements jusqu'à nos jours, notice historique par T. Mortreuil, secrétaire de la Bibliothèque nationale. Péronne, imprimerie de Trépant; Paris, librairie de Champion, 1878, in-8° de 174 pages.

Cette notice, écrite avec beaucoup de soin et de méthode, est un résumé des principaux événements qui ont marqué l'histoire de la Bibliothèque nationale. On peut la considérer en quelque sorte comme une nouvelle édition de l'*Essai* publié en 1782 par Le Prince, essai auquel ont été ajoutés de larges emprunts faits à la récente publication de M. le vicomte Delaborde sur le département des estampes, et surtout au savant ouvrage de M. Léopold Delisle intitulé : *Le Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque nationale*. L'auteur a aussi fait usage, pour la partie moderne, de documents conservés dans les archives de la Bibliothèque. La publication de cet utile travail est un service rendu aux érudits qui ont besoin d'un guide pour leurs recherches dans notre grand dépôt littéraire.

TABLE.

FIN DE LA TABLE.

JOURNAL

DES SAVANTS.

OCTOBRE 1879.

Le Secret du Roi, correspondance secrète de Louis XV avec ses agents diplomatiques (1752-1774), par le duc de Broglie, de l'Académie française, 2 vol., Calmann-Lévy, 1879.

DEUXIÈME ET DERNIER ARTICLE [1].

Après Rosbach commence, pour le *Secret du roi*, une phase toute nouvelle et vraiment des plus singulières. Par une de ces demi-mesures dont il avait le goût, le roi retire le comte de Broglie de Pologne, mais le charge, malgré cela, de continuer à diriger la correspondance. Comme auparavant, mais sans aucun caractère officiel, le comte fut invité à recevoir, par l'intermédiaire de Tercier, premier commis au ministère des affaires étrangères, communication de toutes les dépêches de Varsovie et même de Constantinople et de Pétersbourg, et à donner régulièrement, comme par le passé, son avis sur la situation des intérêts français dans chacune de ces résidences. L'ambassadeur disgracié de Pologne gardait le ministère des confidences royales. Étrange fortune d'un diplomate si actif, si habile, prêt à toutes les grandes entreprises, et qui acceptait ainsi, non sans une grande diminution de sa dignité personnelle, le portefeuille obscur d'une diplomatie toujours désavouée, qui n'avait plus désormais ni but précis ni motif sérieux. L'ambassadeur, redevenu soldat dans l'armée de son frère le maréchal,

[1] Voir le cahier de septembre 1879, p. 550.

ne dut consentir à ce sacrifice d'amour-propre que dans l'intention de conserver à tout prix un moyen de communication direct avec le roi, qui lui permît de venir en aide aux intérêts menacés de son frère et de contrecarrer sous main l'inimitié du ministre, le maréchal de Bellisle. Mais dès lors aussi, il faut bien le dire, et l'auteur du livre en fait l'aveu, la correspondance secrète devint surtout l'instrument de l'ambition d'une famille. Le salut de la Pologne, but à peu près désespéré de tous les efforts du comte, ne fut plus que le prétexte.

Il est juste d'ajouter que bien que le comte eût le tort de continuer, dans un intérêt de grandeur personnelle, des relations équivoques et devenues inutiles, il ne chercha jamais dans ses communications avec le roi une occasion de complaisance et d'adulation, et ses conseils, dont il n'espérait plus d'effet, furent toujours ceux que lui dictaient sa conscience et le bien public. Même dans l'exil où il accompagne son frère après les violents démêlés qui suivirent la défaite de Filingshausen et qui partagèrent Paris et la cour entre Soubise et le maréchal de Broglie, il poursuit encore le projet de faire à la France des adhérents et un parti en Pologne au milieu de l'anarchie et dans le progrès croissant de l'influence russe. Quand s'ouvre la succession au trône de ce malheureux pays, il ne cesse d'inventer, de suggérer plans sur plans. Aucun n'est adopté, aucun peut-être, à cette époque, ne pouvait l'être. Lorsque le grand scandale du partage se produit et que l'opinion publique s'émeut entre l'indifférence affectée du roi et la surprise non moins affectée du ministre d'Aiguillon, c'est au comte de Broglie que Louis XV s'adresse pour lui demander un exposé général de la situation des relations extérieures. Il était bien temps! C'était, du moins, une sorte de témoignage de reconnaissance tardive et singulièrement platonique à l'égard de l'infatigable conseiller dont les avis persévérants, s'ils avaient été suivis, auraient pu arrêter la France sur la pente de la décadence politique, et le roi sur celle du déshonneur.

Deux occasions s'étaient offertes au comte pour se retirer de cette diplomatie secrète où les instructions étaient si vagues, l'appui si incertain, l'hostilité des ministres assurée, l'honneur médiocre. C'est quand il fut rappelé du poste de Varsovie en 1758, et surtout en 1771, quand, par un choix inexplicable et comme pour lui donner un nouveau témoignage de sa royale ingratitude, Louis XV lui préféra le frivole duc d'Aiguillon pour le ministère des affaires étrangères. On comprend à la rigueur que le comte, animé de la passion du bien public, n'ait pas eu le courage de renoncer à maintenir ses communications directes avec le roi, aussi longtemps qu'il n'avait pas rempli la carrière dont il avait

mesuré d'avance l'étendue, et tant qu'il gardait encore l'espoir de la remplir. On comprend que cette intelligence toute politique et débordante d'idées n'ait pas voulu renoncer à la perspective d'un rôle à sa taille et aux chances d'un ministère qui aurait pu avoir, sous sa direction, de la grandeur. Mais quel inexcusable compromis avec sa conscience et sa dignité put le retenir dans les embarras et les équivoques de la diplomatie secrète, après que la dernière épreuve de la malveillance du roi fut faite, et qu'il devint évident, pour lui et les siens, que Louis XV estimait ses talents et n'avait aucun goût pour sa personne? Le comte de Broglie touchait enfin à ce but, obscurément poursuivi, durant une si longue suite d'années et de travaux, par son juste orgueil autant que par son patriotisme, et dont ne le séparait plus que l'insignifiante personnalité du duc de la Vrillière, et ce but, au moment où il croit l'atteindre, lui échappait sans retour. Et cette fois encore le comte ne se retire pas, blessé, mais la tête haute, sous sa tente! Et il recommence sa toile de Pénélope! Il se remet avec une ardeur obstinée, mais fatiguée, à édifier de nouveaux plans, une nouvelle diplomatie sur le papier! Déplorable faiblesse d'un cœur né pour de hautes destinées, s'y acharnant malgré la fortune, et ne sachant pas y renoncer fièrement, quand elles ont fui pour jamais hors de sa portée par le fait d'un inexorable et sénile caprice que tant de mérite et de dévouement gratuits n'ont pu fléchir.

Il expia durement cette grave erreur. La fin de la diplomatie secrète, qui avait eu ses jours brillants, fut triste. Déjà, en 1766, la lutte du chevalier d'Éon, à Londres, contre son ambassadeur, M. de Guerchy, lutte pleine de scandales et de révélations indiscrètes, avait failli plus d'une fois compromettre le nom et la personne du comte. L'arrestation de son courrier Hugonnet, porteur de lettres pour d'Éon, avait mis en éveil son ennemi naturel, le ministre, duc de Praslin, et jeté l'alarme au cœur du roi, qui trembla comme un coupable de voir le secret découvert. Il avait fallu mettre dans la confidence le lieutenant de police, M. de Sartines, il avait fallu préparer et rédiger d'avance les réponses d'Hugonnet, pour qu'on ne découvrît rien officiellement des menées du ministère secret. Mais que de périls courus et d'humiliations dévorées, et pour échapper aux soupçons de M. Praslin et pour arracher à d'Éon les papiers confidentiels dont il ne rendit qu'une partie, se réservant le reste pour exercer à son heure le chantage le plus effronté!

Ce fut bien pis, en 1773, quand une obscure intrigue, formée par le colonel Dumouriez et un diplomate sans emploi, Favier, fut saisie par

le duc d'Aiguillon, qui crut avoir découvert un crime d'État, et réussit un instant à impliquer dans l'affaire le comte de Broglie lui-même. En vain le comte proteste, en vain il écrit au roi et au duc d'Aiguillon; l'un, selon son habitude, ne lui répond pas, l'autre lui répond d'une manière hautaine. En vain il se rend encore une fois auprès de M. de Sartines, qui l'avait tiré d'embarras en 1766 et qui doit savoir la vérité. Cette fois M. de Sartines l'éconduit. On l'accable d'avanies, et à la cour et dans la société parisienne, et le roi, qui peut le justifier d'un mot, se tait. On lui retire même la seule faveur qu'il ait obtenue du roi, une faveur tout honorifique, celle d'aller chercher jusqu'à Turin, comme ambassadeur, la nouvelle comtesse d'Artois. Et le roi se tait toujours. L'humeur altière du comte se réveille; il écrit au duc d'Aiguillon une lettre insolente qui est soumise au conseil : le roi parle enfin, et c'est pour l'exiler à Ruffec. Il demande à être jugé, il écrit de la manière la plus pressante au roi; le roi ne veut pas recevoir ses lettres et refuse de recevoir la comtesse de Broglie, qui est venue porter plainte à Versailles et demander que l'on rende au comte l'honneur, puisque, dans les mœurs et les idées du temps, l'honneur d'un gentilhomme dépendait d'un caprice royal, qui l'ôtait ou le restituait à son gré. L'obstiné silencieux meurt sans avoir rendu ses bonnes grâces à celui qui avait tant souffert pour garder intact le Secret du roi.

Un nouveau règne ranime les espérances de l'exilé. Louis XVI lui accorde la grâce de se justifier. On le rappelle d'exil, on remet l'examen de toute la correspondance secrète à une commission composée de MM. de Vergennes et de Muy, auxquels le comte obtient de faire joindre M. de Sartines. Après un consciencieux débat, une déclaration solennelle et motivée justifie pleinement le comte; une lettre honorable du roi reconnaît hautement que sa conduite a été celle d'un bon et loyal serviteur. Mais ce fut tout; ce n'était pas assez pour le comte. Ses exigences grandirent avec l'éclat tardif de la justice qui lui fut rendue. Il demanda quelque marque de la faveur royale qui fermât la bouche aux envieux. Ici Louis XVI se montre inexorable. On sent combien toute cette affaire ténébreuse, compliquée des intrigues plus ou moins équivoques qui semblaient s'y ramifier, pèse à sa conscience, et comme il a hâte d'en finir avec tous ces mystères. Il en garda une sorte de défiance qui pesa sur le reste de la vie du comte, ni disgracié ni rentré en grâce. Lorsque, plus tard, le gouvernement français déclara la guerre à l'Angleterre pour l'indépendance de l'Amérique, et qu'un camp fut formé sur la côte de Normandie pour préparer une descente sur la côte anglaise, c'était une bien légitime espérance pour le comte que celle d'être appelé à com-

mander l'état-major de son frère, le maréchal, désigné pour diriger l'expédition, dont il avait lui-même autrefois remis un projet détaillé à Louis XV. Là encore sa mauvaise fortune le poursuit, il n'est pas nommé, et, dans son dépit, qui ne connaît plus la prudence, il cherche d'où a pu partir ce dernier coup; il croit découvrir que l'abbé Georgel, secrétaire du cardinal de Rohan, l'a calomnié auprès du ministre, M. de Maurepas. Et le voilà engagé, malgré l'avis de sa famille, dans une nouvelle aventure, un procès de diffamation, qui n'aboutit qu'à une nouvelle catastrophe. Les mauvaises dispositions du public et des magistrats à son égard, jointes au peu de consistance des preuves, amenèrent un terrible arrêt qui déchargeait l'abbé Georgel et déboutait le comte de sa plainte en termes injurieux. Ce fut le dernier effort qu'il tenta. Sa mauvaise étoile l'emportait sur tant de chances favorables que lui avaient données et ses brillantes facultés et le commerce intime avec le roi. Il se retira dans ses terres, où il mourut en 1781, à l'âge de soixante-deux ans, victime jusqu'au bout de cet égoïsme royal qui, vivant, l'avait compromis par ses confidences, et mort, par son silence, comme si le comte avait été coupable d'un autre crime que d'avoir porté vingt-deux ans le *Secret du roi.* Un fardeau bien lourd, en effet, qui écrasa une brillante destinée, et qui, retombant de tout le poids du mystère et même, à certains jours, du désaveu royal, sur des idées patriotiques, leur ferma obstinément toute issue vers la lumière, c'est-à-dire vers la publicité qui les aurait répandues en popularisant un nom, ou vers le pouvoir qui les aurait mises à l'épreuve.

Au-dessous du comte de Broglie, le véritable chef, l'inspirateur et le soutien de la diplomatie secrète, combien de personnages diversement intéressants, mais tous finement dessinés au passage, qui s'y mêlent ou s'y faufilent, s'y dévouent ou veulent l'exploiter; c'est l'honnête Durand, le confident grave et un peu gauche du *Secret*, dont le bon sens étroit demandait à être guidé au milieu de ces manœuvres changeantes, et qui se perdait facilement dans toutes ces métamorphoses; c'est l'excellent Tercier, le premier commis des affaires étrangères, le dépositaire de tous les chiffres et de toutes les pièces de la correspondance, un des types les plus accomplis de ces bons serviteurs de l'État, hommes de mérite inconnus appelés à tout diriger sans jamais paraître, exclus par leur naissance du droit d'aspirer au premier rang, mais, en revanche, survivant à la rapide succession des ministres, échappant par leur humilité même au caprice des destitutions arbitraires, gardiens de toutes les traditions et devenant, à la longue, à travers la frivolité et l'intrigue de leurs chefs, le ressort fixe et principal, bien qu'inaperçu, de toute notre

politique extérieure[1]. C'est Hennin, en Pologne; M. de Vergennes à Constantinople; Bon à Bruxelles; Chrétien à Stockholm; le chevalier Douglas et plus tard Marbeau à Saint-Pétersbourg; le soldat poète, le favori des salons de Paris, Guibert à Vienne; Châteauneuf, en Espagne.

Et je ne parle pas des missions secrètes, agissant en dehors de la diplomatie officieuse du comte de Broglie, Martange à Londres, le général Monnet à Varsovie. Il y a un moment où Louis XV conspire non seulement contre son ministère officiel, mais contre son ministère clandestin, et où sa main furtive semble s'égarer dans la multiplicité des fils qu'elle tient, qu'elle agite et qu'elle emmêle. Puis viennent les agents de hasard, recrutés par les uns ou par les autres, poursuivant secrètement quelque visée particulière, agissant ou bien avec l'assentiment du roi, ou d'accord avec le comte de Broglie, ou d'accord avec un des ministres, sans parler de ceux qui se donnent des missions à eux-mêmes, ou transforment à tel point celles qu'ils ont reçues, qu'on dirait qu'ils agissent pour leur propre compte : tels le chevalier ou la chevalière d'Éon, se mettant pendant dix ans en rebellion ouverte, à Londres, contre l'ambassadeur, M. de Guerchy, contre le ministre, le duc de Praslin, contre le roi lui-même, contre le chef de la diplomatie secrète, qui est obligé de capituler devant son audace, enfin remportant son plus beau triomphe, ajoutant à tous ses succès équivoques la gloire incomparable de faire de Beaumarchais sa dupe, de Beaumarchais, qui lui aussi participe un instant au *Secret*, à l'heure de la liquidation. Tel aussi Favier, le diplomate libertin, sans mœurs, sans argent, mais non sans idée; tel enfin Dumouriez, qui s'annonce déjà avec fracas dans un rang subalterne, qui perce à travers cette nuée d'intrigants avec la verve effrontée d'un esprit supérieur, sans scrupule et sans moralité.

Nous ne devons pas omettre, dans cette revue rapide des personnages qui occupent les seconds plans de l'ouvrage, le caractère épisodique de l'abbé de Broglie, mêlé intimement à l'histoire du maréchal et à celle du comte, ses neveux, par l'affection qu'il a pour eux, par les conseils qu'il leur donne, par le droit de direction et de remontrance qu'il s'arroge sur eux, par la tutelle qu'il prétend exercer, par sa protection toujours en acte pour leur épargner une maladresse ou réparer leurs bévues auprès des ministres et à la cour, pour refaire enfin à chaque instant la trame de leur fortune, que brisent l'humeur âpre et l'entêtement héréditaire. Non pas que le grand abbé, comme on l'appelait

[1] Ier vol., p. 236-240.

à Versailles, se distinguât des autres par le tour même de son esprit, qui était vif et moqueur comme celui de tous ses parents; mais on nous dit et on prouve qu'il avait l'art d'employer cette verve mordante à divertir et non à offenser ses supérieurs[1]. C'est d'un crayon vif et enjoué que l'auteur nous dessine la silhouette de l'abbé de Broglie, avec sa grande taille désossée, sa tenue peu soignée, le rabat malpropre, un propos toujours railleur et libre, tout l'air, en un mot, d'un personnage sans conséquence, mais, à l'aide même de tous ses défauts ou de ses ridicules, adroit à se glisser dans l'intimité des ministres et même des princes, servant l'ambition des uns, trompant l'ennui des autres, lançant contre les uns et contre les autres de terribles boutades, et s'arrangeant toujours pour avoir les rieurs de son côté, habile à se ménager les bonnes grâces d'une partie du ministère qui l'employait à travailler contre l'autre, tandis qu'il faisait rire le roi aux dépens de tous les deux. « Le vrai prodige de son habileté avait été de se faire admettre dans le « cercle intime de la reine et de la dauphine, sanctuaire de haute dévo« tion d'où il semblait que la liberté de ses allures aurait dû l'exclure. « Cependant, comme, malgré sa mauvaise tenue, on ne lui reprochait « aucun désordre grave, il avait fini par forcer la porte de cette enceinte « réservée, et, une fois admis, il y apportait un mouvement et une dis« traction inaccoutumés. Il charmait la monotonie de longues soirées, « imparfaitement remplies, pour les princesses, par la tapisserie et le ca« vagnol, grâce à une inépuisable fécondité d'anecdotes toujours gaie« ment racontées. Fussent-elles même un peu trop gaies, les saintes « dames ne s'indignaient qu'en souriant avec ce plaisir secret qu'éprouvent « parfois les bonnes âmes à entrevoir le mal qu'elles ignorent, à côtoyer « le vice et le scandale, quand elles sont certaines de n'y pas tomber... « Tout ce crédit savamment acquis, l'abbé ne l'employait pas pour lui« même. Indifférent à sa propre fortune, il avait la passion de son nom « et de sa race; il semblait avoir fait avec ses parents un partage de « rôle, en vertu duquel, pendant qu'eux servaient l'État, lui se char« geait de les servir à la cour, et de leur faire obtenir ce qu'ils s'occu« paient à mériter. » Il faut le voir lorsqu'une difficulté s'élève, lorsqu'un déni de grâce ou de justice menace quelqu'un des siens, en 1760, par exemple, lorsque son neveu le maréchal, prenant la direction de l'armée du Rhin, qu'il doit conduire à la victoire de Corbach, rencontre, à chaque demande qu'il fait, l'hostilité plus ou moins sourde du ministre de la guerre; il faut voir alors le grand abbé, avec quelle verve

[1] Ier vol. p. 27, 375 et *passim*.

de bonne humeur il s'emploie à tourner les obstacles ou à les aplanir, « courant à toute heure de place en place, suant sang et eau, tantôt « pour faire rendre justice, tantôt pour faire entendre raison à ses « neveux, plaidant pour leurs réclamations et excusant leurs vivacités, « montant du soir au matin tous les escaliers de Versailles ou des mi- « nistères, pénétrant dans le boudoir de Mme de Pompadour ou dans les « appartements intérieurs de la dauphine, forçant la porte du maréchal « de Bellisle ou prenant place à la table toujours ouverte des deux fameux « financiers, les frères Pâris. » Il y a là quelques scènes de haute comédie, racontées avec une verve incomparable par le grand abbé, et où l'on voit comme il sait sauver les situations embarrassées par des facéties d'un goût plus ou moins heureux. Diplomate du genre gai, et uniquement au service de sa famille, tel fut ce singulier abbé. Ses bons mots, qui étaient fort goûtés et fort redoutés, sont restés dans les mémoires du temps; ses lettres, qui sont amusantes comme ses bons mots, méritaient de nous être rendues.

Ainsi, dans cette grave histoire, les scènes comiques ne font pas défaut. Il y en a une qui dure longtemps, qui remplit toute une partie du second volume, et dont l'intérêt, se variant sans cesse, ne s'épuise pas un seul instant : c'est celle que conduit, pendant près de dix années le chevalier d'Éon avec des ressources d'esprit, une ténacité inouïe, un art digne d'un dramaturge. Beaucoup de détails inédits, tirés des papiers du comte de Broglie, viennent combler les lacunes de cette comédie et en expliquer les invraisemblances. Ce qui domine, néanmoins, dans cet ouvrage considérable, c'est la note sérieuse, la note politique, l'étude des grandes affaires auxquelles s'est trouvé mêlé, pendant près d'un quart de siècle, le comte de Broglie, et dont il avait, plus qu'aucun autre personnage de son temps, plus que Choiseul même, l'instinct, l'intuition, je dirais peut-être le génie, si les duretés de la fortune ne lui avaient refusé l'occasion d'appliquer ses idées et de les éprouver au feu. L'auteur ne se contente pas d'exposer ces idées, il les juge, il les replace dans leur milieu, et, à cette occasion, élargissant son cadre, il nous retrace, d'un pinceau libre et vif, des tableaux d'histoire qui se gravent dans l'esprit. Nous citerons surtout, comme des morceaux d'une grande valeur, la peinture de la Pologne au moment où le comte de Broglie y arrive, la lutte stérile du roi Auguste de Saxe contre l'invasion brusque de Frédéric, les deux campagnes du maréchal de Broglie, celle de 1759 qui se termine à Bergen, et celle de 1761 qui, sous l'action des intrigues de cour, s'achève si malheureusement par la bataille perdue de Filingshausen;

La Morale anglaise contemporaine, morale de l'utilité et de l'évolution, par M. Guyau, ouvrage couronné par l'Académie des sciences morales et politiques. — 1 volume in-8° de xii-420 pages, librairie Germer-Baillière et Cie, Paris, 1879.

DEUXIÈME ARTICLE [1].

La morale utilitaire, en passant de Bentham à Stuart Mill, a déjà reçu de telles modifications, qu'il n'est pas toujours facile d'y retrouver la pensée de son fondateur. En passant de Stuart Mill à Herbert Spencer, elle subit une transformation encore plus profonde. Elle s'unit si étroitement à la théorie de l'évolution, qu'elle ne semble former avec elle qu'un seul et même système. On peut dire que Stuart Mill, en soutenant que nos sentiments moraux sont en grande partie le fruit de l'hérédité, avait admis la théorie de l'évolution dans une mesure circonscrite. Mais il était réservé à Herbert Spencer de l'étendre à toute la nature et d'en faire la condition même de l'existence, la loi universelle de tous les êtres, par conséquent la loi de l'humanité. Cette loi, il ne l'a pas empruntée à Darwin, comme on est disposé à le croire, sur la réputation que celui-ci a conquise dans notre pays. C'est Darwin, au contraire, qui l'a empruntée à Herbert Spencer, son guide et son maître avoué dans les questions de morale. Les deux philosophes, quand on les compare entre eux, soit dans leurs méthodes, soit dans leurs idées, sont d'ailleurs loin de se ressembler. La méthode de Darwin, celle qu'il suit réellement ou qu'il a la prétention de suivre alors même qu'il la remplace par l'hypothèse, c'est la méthode qu'emploie l'histoire naturelle, c'est-à-dire la méthode expérimentale. La méthode de Herbert Spencer, comme on pourra bientôt s'en assurer, c'est la méthode synthétique, la méthode *a priori*, qui procède du tout à la partie, de l'unité à la multiplicité, de l'absolu au relatif; c'est la méthode que Hegel et Spinosa ont mise en usage dans l'intérêt de deux systèmes tout différents. Pour Darwin, la loi de l'évolution ne s'étend pas au delà de la nature animale; c'est dans l'animalité qu'il croit reconnaître, sous leur première forme, les instincts et les habitudes qui distinguent au-

[1] Voyez, pour le premier article, le cahier d'août, p. 453.

en soi, qu'elle est absolument nécessaire; par conséquent, que la force est permanente.

Si l'on veut bien analyser cette proposition, on y trouvera, non pas un seul principe, mais deux principes différents, dont l'un appartient à Hegel et l'autre à Spinosa. Cette force permanente, qu'il faut admettre avant toute chose et sans laquelle rien n'existe et rien n'est possible, n'est-ce pas la cause en soi du spinosisme, la cause éternelle, identique de toute existence? car il serait difficile de trouver une différence entre la permanence et l'identité. Et quand, de la nécessité qu'il aperçoit dans la pensée, le philosophe anglais fait une nécessité réelle, absolue, il reproduit, à son insu ou autrement, la maxime hégélienne : « Tout ce qui est rationnel est réel et tout ce qui est réel est rationnel. » Ces deux principes, que Herbert Spencer s'est vainement flatté de confondre en un seul, se font sentir, tantôt à la fois, tantôt séparément, dans toutes les parties essentielles de sa philosophie. Nous en trouvons un premier exemple dans l'idée même de l'évolution.

Qu'est-ce, en effet, que l'évolution, si l'on prend ce mot, non dans le sens particulier qu'y attachent les naturalistes, mais dans l'acception générale, à vrai dire métaphysique, que lui donne Herbert Spencer? La force, selon Herbert Spencer, étant permanente, ou ne pouvant ni commencer ni finir, toute manifestation nouvelle d'une force ou toute force qui nous paraît nouvelle, que nous avons vue commencer, doit être considérée comme un effet, comme une transformation d'une force préexistante. C'est cette transformation de forces identiques dans une série d'effets plus ou moins transitoires, qu'on appelle l'évolution. L'évolution n'est donc pas autre chose que ce que, dans le système Hegel, on appelle le *procès*, le *processus*. Seulement, tandis que Hegel, plus conséquent avec lui-même, ne reconnaît qu'un seul principe d'où découlent, d'où *procèdent* à la fois l'être et la pensée; tandis que Spinosa n'admet qu'une seule cause en soi, Herbert Spencer suppose toujours l'existence de plusieurs forces, d'une multitude de forces également permanentes, c'est-à-dire également identiques, également nécessaires, et voilà ce qui fait que sa philosophie, quelque valeur que présentent en elles-mêmes plusieurs de ses propositions, repose sur une base tout à la fois arbitraire et contradictoire. Il est arbitraire, quand on veut tout ramener à des faits essentiellement variables, d'affirmer que le principe de ces faits demeure identique, permanent, nécessaire. Il est contradictoire de supposer plusieurs causes nécessaires.

Herbert Spencer ne se contente pas de dire, sans alléguer même une apparence de preuve, que le monde est le produit de plusieurs forces;

Qu'est-ce donc que la loi morale dans le système de Herbert Spencer? « Ce que nous appelons, dit-il, la loi morale, la loi de la liberté dans « l'égalité, est la loi sous laquelle l'individuation devient parfaite [1]. » Et comment l'individuation deviendra-t-elle parfaite? Si les conditions externes qui sont indispensables à son développement sont scrupuleusement respectées. « Quand chaque homme unira dans son cœur à un « amour actif pour la liberté des sentiments actifs de sympathie pour « ses semblables, alors les limites de l'individualité qui subsistent encore, « entraves légales ou violences privées, s'effaceront; personne ne sera « plus empêché de se développer; car, tout en soutenant ses propres « droits, chacun respectera les droits des autres. La loi n'imposera plus « de restriction ni de charges; elles seraient à la fois inutiles et impos- « sibles [2]. »

La moralité consiste donc à n'apporter aucune entrave, aucune limite au développement de l'individualité. Le plus haut degré de moralité est inséparable du plus haut degré d'individualité, et la moralité de l'individu ne peut exister sans celle de la société. La moralité parfaite, l'individuation parfaite et la vie parfaite seront réalisées en même temps, mais elles ne le seront que dans l'homme parfait, ou, comme l'appelle Herbert Spencer, l'*homme définitif*.

La terre verra-t-elle jamais ce prodige? Oui, certainement nous répond Herbert Spencer, parce que la loi d'évolution ne connaît pas d'obstacle; parce que le progrès est une nécessité comme le développement de l'embryon ou l'éclosion d'une fleur. La fleur dont l'éclosion est réservée à l'avenir, c'est l'homme parfait, c'est la société parfaite.

Cette perfection, d'ailleurs, n'a rien de mystique ni d'idéal. Elle consiste dans le développement des organes aussi bien que des sentiments et de l'intelligence. Elle ne dépasse pas le terme vers lequel la loi de l'évolution conduit toute la nature et qu'on remarque surtout dans la nature animale : l'adaptation des êtres au milieu dans lequel ils sont appelés à vivre. « Les modifications que l'humanité a subies, dit « M. Spencer, et celles qu'elle subit de nos jours, résultent de la loi fon- « damentale de la nature organique, et, pourvu que la race humaine ne « périsse point et que la constitution des choses reste la même, ces mo- « difications doivent aboutir à la perfection. Il est sûr que ce que nous « appelons le mal et l'immoralité doit disparaître; il est sûr que l'homme « doit devenir parfait [3]. »

[1] Citation de M. Guyau, p. 171. — [2] *Ibid.*, p. 172. — [3] Passage cité par M. Guyau, p. 173.

Ce n'est pas seulement la loi générale de l'évolution qui nous oblige à compter sur cette transformation finale de l'espèce humaine, mais aussi la condition d'harmonie sous laquelle cette loi s'accomplit, c'est-à-dire le rythme. Le rythme qui préside à l'évolution de l'humanité ne nous a offert, jusqu'à présent, que de brusques oscillations. C'est tantôt l'individu qui l'emporte et tantôt la société. Ce sont des alternatives de révolution et de réaction, de guerre et de paix, à travers lesquelles nous avançons avec lenteur et avec peine. Mais peu à peu l'équilibre s'établira entre ces forces opposées comme entre les plateaux d'une balance. L'individu et la société se feront contrepoids sans se gêner l'un l'autre, tout au contraire, en se prêtant un harmonieux concours. Ils s'avancent tous deux, par une marche régulière, « vers une époque de « liberté et d'égalité où les sentiments des hommes, étant adaptés aux « conditions d'existence de notre espèce, leurs désirs obéiront spontané- « ment à la grande loi économique de l'offre et de la demande, qui « prend alors le nom de justice[1]. »

A ces considérations sur les lois générales qui gouvernent l'humanité et sur le terme final de sa marche à travers les siècles, vient se joindre une analyse psychologique du cœur humain, c'est-à-dire des sentiments qui déterminent nos actions et qui constituent les éléments de notre vie morale. Ces sentiments n'ont pas toujours existé chez l'homme, ils sont le produit des impressions recueillies successivement par plusieurs générations et conservées par l'hérédité. Ils se divisent en trois classes : les sentiments égoïstes, ou, pour parler la langue d'Herbert Spencer, *égoïstiques*, qui se rapportent à l'individu; les sentiments *altruistes* qui se rapportent à nos semblables et à la société prise en masse; enfin, les sentiments *égo-altruistes*, qui forment une classe intermédiaire entre les deux premières. Les sentiments altruistes, étant ceux qui s'adaptent le mieux aux conditions les plus essentielles de l'ordre social, finiront, à la longue, par l'emporter sur tous les autres, sans toutefois les remplacer. Au premier rang des sentiments de cette espèce se placent la générosité, la pitié, l'amour de la justice, qui n'est autre chose que l'amour de la liberté personnelle éveillé en nous par la puissance de la sympathie au profit de la société quand nous voyons la liberté des autres en butte à quelque restriction ou à quelque violence. Cela même nous fait comprendre l'utilité et le rôle indispensable des sentiments égoïstes. En même temps qu'ils pourvoient à notre propre bien-être, ils nous intéressent à celui de nos semblables. Celui qui a beaucoup souffert est

[1] Passage cité par M. Guyau, p. 174.

plein de pitié pour les autres. De même, celui qui a été blessé dans sa liberté sera apte à comprendre les règles de la justice, qui ne sont que les conditions de la liberté générale, identique elle-même au bonheur et à la moralité du genre humain.

Transmis par l'hérédité, devenus de plus en plus impérieux par les expériences accumulées d'une longue suite de siècles, les sentiments dont se compose la moralité des hommes et les idées qui y répondent acquerront une puissance irrésistible. Ils nous feront l'effet tout à la fois d'un instinct et d'une science innée, et c'est précisément ce double caractère qui leur a valu le nom d'intuition. L'intuition morale existe donc, mais non pas au sens des philosophes de la vieille école, comme une faculté éternelle et immuable; elle est le fruit de l'expérience et du temps, et doit rester subordonnée aux démonstrations de la science.

La morale n'est donc ni une institution divine ni une institution humaine, mais un résultat des forces et des lois de la nature. Dès lors il est impossible qu'elle n'ait pas une sanction, aussi naturelle que ses principes. Cette sanction se présente sous deux aspects, dont l'un regarde les individus et l'autre les nations. L'individu qui ne se conformera pas aux règles de conduite d'où dépendent à la fois son propre bonheur et celui de la société, trouvera son châtiment dans une souffrance intérieure assez semblable au remords. Cette souffrance, M. Spencer la fait consister dans la contradiction qui existera entre l'acte condamnable et l'intuition morale devenue pour nous, comme nous le disions tout à l'heure, une impulsion impérieuse. Pour les nations le châtiment sera plus terrible encore. Celles qui entreront en révolte contre des lois qui ne sont pas autre chose, après tout, que les conditions mêmes de leur durée, sont nécessairement condamnées à disparaître. Seulement on peut demander à M. Spencer comment il se fait que, l'évolution étant une loi irrésistible, la conscience humaine étant un effet fatal de l'hérédité, il y ait des individus et des peuples capables de lui résister.

Ainsi que Stuart Mill, M. Herbert Spencer ne sépare pas la morale de la politique. Le gouvernement, selon lui, est un mal nécessaire, mais un mal qui va en diminuant. Plus le sens moral se développera chez les hommes, moins le gouvernement sera nécessaire, car il n'est que l'ensemble des moyens qui font obstacle aux penchants antisociaux. A mesure que ces penchants disparaîtront, les mesures coercitives perdront leur raison d'être; ce qui revient à dire que le respect de l'autorité décline dans la proportion où s'accroît le respect des droits de l'individu.

Le meilleur des gouvernements a été, jusqu'à présent, le gouver-

tion de ces différentes doctrines, qui représentent aujourd'hui avec le plus d'autorité et d'éclat, non seulement la morale, mais la philosophie anglaise, il y en a peut-être plus encore dans la critique à laquelle il les soumet. C'est là que la souplesse et la vigueur de son esprit se découvrent le mieux, et qu'il trouve le plus d'occasion de tirer parti de la richesse et de la variété de ses connaissances. Ne pouvant pas rapporter, même en les réduisant à leur expression la plus sommaire, tous les arguments qu'il oppose aux défenseurs de la morale de l'intérêt, nous nous en tiendrons aux plus importants, en les ramenant, à son exemple, aux trois points suivants :

1° Aucun des systèmes sur lesquels se fonde la morale utilitaire ne peut nous dire en quoi consiste et à quel critérium on reconnaît ce bonheur dont ils font l'unique fin de l'homme, l'unique but de ses actions et de ses désirs;

2° Aucun de ces systèmes n'offre à l'homme une règle de conduite propre à le diriger dans la vie, un principe auquel il soit tenu d'obéir, un principe d'obligation morale;

3° Aucun de ces systèmes, en supposant qu'il existe une règle comme celle dont nous venons de parler, ne peut lui offrir une sanction.

Pour ce qui est du bonheur, nous nous rappelons que Bentham le fait consister dans les plaisirs, et que les plaisirs eux-mêmes, égaux pour tout le reste, ne se distinguent les uns des autres, n'ont de valeur que par la quantité. En conséquence, il en fait une matière de calcul, il les soumet aux lois de l'arithmétique, de la dynamique et de la statistique. M. Guyau démontre, avec une grande abondance de preuves et une rare délicatesse d'observations, qu'aucune de ces lois ne leur est applicable. Comment évaluer en chiffres, comment ramener à une somme composée d'unités homogènes, les différentes espèces de plaisirs qu'éprouve la nature humaine : plaisirs des sens, plaisirs du cœur, plaisirs de l'esprit, plaisirs esthétiques, plaisirs attachés aux relations sociales, amitié, estime, admiration, enthousiasme, satisfaction de conscience? Loin que les opérations de l'arithmétique puissent servir à des plaisirs d'espèces différentes, elles ne trouvent pas même leur emploi pour des plaisirs de même espèce. Il n'est pas vrai, par exemple, que deux petits plaisirs en valent un grand, pas plus qu'il n'est vrai que deux ou plusieurs poèmes médiocres valent un poème de génie.

Les rapports des plaisirs et des peines sont encore plus difficiles à exprimer en nombre, sont plus difficiles à chiffrer, que les rapports des

plaisirs comparés entre eux; et cependant cela est absolument nécessaire dans la doctrine de Bentham, puisque, de chaque plaisir qui nous est offert, il faut déduire la peine qu'il traîne à sa suite. La peine est un genre à part qu'on ne peut défalquer par une soustraction d'un autre genre, qui est le plaisir. Un plaisir coupable vous tente, vous prévoyez le remords, car le remords existe d'une certaine façon dans le système de Bentham; comment, de ces deux choses de nature si différente, ferez-vous deux quantités de même espèce et direz-vous que l'une est plus grande ou plus petite que l'autre?

La dynamique des plaisirs donne lieu aux mêmes objections que cette arithmétique imaginaire. Dans l'opinion, sinon de Bentham, du moins d'un certain nombre de philosophes contemporains, partisans de la morale utilitaire, tout plaisir et toute peine se ramènent à une sensation, et toute sensation a sa cause dans un mouvement physiologique. Une sensation, d'après cette théorie, ne serait que la réaction de la force sentante à l'égard de la force sentie, et, comme tout autre mouvement, tomberait sous les lois de la dynamique, par conséquent sous les lois du calcul. M. Guyau, avec beaucoup de raison, conteste cette assimilation du plaisir et de la peine à un rapport de deux forces, l'une intérieure et l'autre extérieure. Les plaisirs et les peines qui ont un caractère purement moral sont difficiles à expliquer par l'intervention d'une force extérieure; c'est en nous-mêmes, c'est dans notre seule conscience qu'ils ont leur origine et leur cause; dès que nous leur attribuons une cause différente, ils cessent d'exister pour nous et rentrent dans la classe des phénomènes organiques. La sensation elle-même refuse de se prêter aux évaluations du calcul. Les éléments multiples dont elle est formée, les sensations confuses dont elle est l'assemblage, comme les sons indistincts qui entrent dans le bruit de la mer, les dérobent à toutes les formules mathématiques, et elle ne leur échappe pas moins par son extrême mobilité, par la variété presque infinie qu'elle emprunte aux circonstances extérieures et à notre propre activité. La force de l'habitude, l'exaltation de la passion, l'ardeur de la foi, la tension de l'esprit, vont quelquefois jusqu'à supprimer la douleur ou à la réduire à des proportions imperceptibles, tandis que la lâcheté et la faiblesse en doublent l'intensité.

C'est surtout à la statistique appliquée à la morale du bonheur que M. Guyau reproche de se repaître d'illusions. La statistique procède par moyennes, tandis que les plaisirs et les peines sont essentiellement personnels. Les moyennes, auxquelles les statisticiens attachent tant d'importance, sont de pures abstractions, de pures conventions sans

réalité. Il peut se faire qu'il n'y ait pas un seul individu dans lequel les moyennes se réalisent. Il n'y a pas à tenir plus de compte des probabilités dont la statistique fait usage pour combattre le vice et recommander, sinon la vertu, au moins la modération et la prudence. Les plaisirs du vice sont immédiats, sont certains; les peines qui les suivent quelquefois ne sont que probables; comment cette probabilité prévaudra-t-elle contre la certitude? Cependant cette chance des peines à venir est le seul frein que la morale de l'intérêt puisse opposer aux passions les plus criminelles, lesquelles ne seraient plus criminelles si elles pouvaient se satisfaire impunément.

Stuart Mill, en tenant compte de la qualité des plaisirs aussi bien que de leur quantité, nous donne certainement une idée plus haute du bonheur que Bentham; mais il reste à savoir si la qualité des plaisirs n'est pas plutôt un élément de moralité que de bonheur, par conséquent si elle ne change pas la base même de la morale utilitaire. C'est précisément contre cette objection que vient se heurter le système de Stuart Mill. «Aucune personne, dit ce philosophe, ayant du «cœur et de la conscience, ne se décide à être égoïste et vile.» Mais avoir horreur de l'égoïsme et de la bassesse, ce n'est pas un calcul d'intérêt, c'est le vice qui est flétri au nom de la loi morale. Il en est de même des plaisirs intellectuels. Pourquoi un homme, selon la remarque de Stuart Mill, qui est arrivé à un degré assez élevé d'intelligence, ne voudrait-il à aucun prix en descendre? Ce n'est pas seulement parce que les plaisirs intellectuels sont supérieurs à tous les autres, mais aussi parce que l'intelligence est une condition de moralité et de liberté. Sans doute l'intelligence ne suffit pas pour nous donner la moralité; mais la moralité, si on la considère dans l'humanité en général, ne peut se passer de l'intelligence. Comment remplir des devoirs qu'on ignore? Comment s'efforcer de réaliser en soi l'idéal de l'homme, si cet idéal nous est étranger? Les plaisirs esthétiques donnent lieu à la même réflexion. Le sentiment du beau est dans une relation étroite avec le sentiment du bien. Le sentiment de l'admiration est uni au sentiment du respect. Le beau et le bien, considérés d'un point de vue supérieur, non seulement s'unissent, mais se confondent.

Pour expliquer la répugnance que nous inspirent les plaisirs bas et vulgaires qui nous font descendre à nos propres yeux et aux yeux de nos semblables, Stuart Mill invoque le sentiment de dignité «que pos-«sèdent, dit-il, tous les êtres humains sous une forme ou sous une «autre.» Qu'est-ce que ce sentiment sinon celui de la valeur morale qui appartient à la personne humaine, de la valeur qu'elle emprunte à

sa liberté et à sa conscience. La morale utilitaire n'admet rien de semblable. Tous les plaisirs, quand on ne cherche que le plaisir, ont exactement la même valeur.

Essentiellement égoïste dans son principe et dans son but, la morale utilitaire se flatte cependant d'enseigner l'amour du prochain, le dévouement au bonheur général de la société, les sentiments désintéressés qui en sont la condition, toutes choses qu'elle désigne par le vilain mot d'*altruisme*. Mais cette prétention est mal justifiée. Le bonheur de l'individu, dit Stuart Mill, étant un bien pour l'individu, le bonheur général est un bien pour tous les individus; par conséquent, c'est le bonheur général qu'il faut rechercher et que recherchent réellement les hommes. Ce raisonnement manque absolument de justesse; car, d'une part, il n'est pas vrai que le bonheur de l'individu, non de l'individu en général, mais de tel ou tel individu, soit inséparable du bonheur général. D'une autre part, le désir général du bonheur qu'on observe chez les hommes n'est pas la même chose que le désir du bonheur général.

Mais admettons que ce soit la même chose, supposons un instant que le bonheur de la société soit réellement la fin suprême de l'individu, par quels moyens, par l'application de quelles lois, de quelles règles, nous sera-t-il donné de la réaliser? Si ces lois sont universelles, invariables et nécessaires, nous voilà en face des lois éternelles de la morale, nous sommes obligés de répudier le positivisme et la morale utilitaire. Ces lois, au contraire, sont-elles variables et susceptibles de changer avec les individus, de sorte que chaque individu ait non seulement les siennes, mais qu'il puisse les remplacer par d'autres suivant les circonstances, nous demanderons alors comment ces règles mobiles et contradictoires pourront produire un résultat constant et identique. Stuart Mill lui-même est obligé de reconnaître que les règles à suivre pour travailler au bonheur commun n'ont rien de fixe. « Un « praticien sage, dit-il, ne considéra ces règles de conduite que comme « provisoires [1]. »

Selon M. Herbert Spencer, nous ne choisissons pas les lois qui sont appelées à diriger notre vie, nous n'en sommes pas les auteurs plus ou moins volontaires, elles nous sont imposées par la nature des choses, elles sont nécessaires, comme tout ce qui est dans la nature, elles sont déduites des lois générales de l'univers, et, une fois connues, il faut que nous les observions comme nécessaires, et non comme les conditions

[1] Passage cité par M. Guyau, p. 255.

de notre bonheur. Le bonheur est une conséquence qui s'en dégage d'elle-même.

Tout étant nécessité, il faut distinguer deux espèces de nécessités : les unes intérieures, les autres extérieures. L'équilibre parfait entre ces deux sortes de nécessités, voilà ce qui constitue le bonheur suprême de l'individu; l'équilibre parfait entre tous les désirs individuels, voilà ce qui fait le bonheur social. Lorsque, par la sympathie, les hommes se seront identifiés au point que les conditions nécessaires à l'existence et au bonheur de chacun d'eux seront considérées comme les conditions nécessaires à l'existence et au bonheur de tous, ils seront tous parfaitement heureux.

Si l'on veut remonter jusqu'aux causes de ce double effet, on les découvrira dans les lois de la vie. Les lois de la vie étant invariables et universelles, on en déduira des règles de conduite également invariables et universelles. On arrivera ainsi à se faire une idée de la bonté absolue dont les effets s'étendront, non seulement sur les hommes, mais sur tous les êtres vivants.

La plus grande objection qu'on puisse élever contre cette théorie du bonheur, c'est qu'elle ressemble à un conte des Mille et une Nuits; elle est absolument chimérique. C'est déjà bien assez de rêver le bonheur du genre humain, en y comprenant tous les individus et toutes les races, sans y ajouter le bonheur universel des bêtes, et qui sait? peut-être des plantes. Comment un homme et même une nation, peuvent-ils se flatter de contribuer au bonheur de toute la nature? Enfin, puisque le progrès consiste, selon M. Herbert Spencer, à développer de plus en plus chez l'homme l'individualité, comment subira-t-il le joug de ce fatalisme universel?

Ainsi la morale utilitaire, qui a pour unique but de rendre l'homme heureux, est incapable de nous dire ce que c'est que le bonheur, à quels signes on le reconnaît et à quelles conditions on peut l'obtenir. Nous montrerons, dans un prochain article, qu'elle n'a pas mieux réussi à trouver un principe d'obligation et de sanction morale.

Ad. FRANCK.

(La suite à un prochain cahier.)

ÉTUDE SUR LES FONCTIONS PHYSIQUES DES FEUILLES : TRANSPIRATION, ABSORPTION DE LA VAPEUR AQUEUSE, DE L'EAU, DES MATIÈRES SALINES, par M. Joseph Boussingault.

DEUXIÈME ARTICLE[1].

Pour peu qu'on réfléchisse à l'influence de l'eau sur la végétation, l'importance en est bientôt reconnue. Dans nos climats tempérés, elle se manifeste au renouveau, dès que s'éveille la vie suspendue par le froid de l'hiver. Alors la graine confiée à une terre humide, gonflée de liquide, germe bientôt et se développe grâce à l'eau qui porte l'*albumen*, matière nutritive de la graine, aux différents organes constitutifs de la *radicule* et de la *plumule*, lesquelles seront plus tard la *racine* et la *tige*, susceptibles de vivre aux dépens du monde extérieur. Enfin les plantes dont la vie comprend des années sont pareillement ranimées à la même époque, alors que leur sève une fois en mouvement permet à l'eau extérieure de pénétrer dans la plante par les racines, afin de satisfaire à tous les besoins de la végétation, et ils sont nombreux et variés : en effet, elle remplace la portion du liquide incessamment perdue par la transpiration, la portion destinée à se fixer dans la plante, et enfin maintient la proportion de celle qui, en mouvement continu, doit satisfaire aux besoins de la vie végétative.

S'il ne serait pas exact d'affirmer que tout ce dont la plante a besoin y pénètre à l'aide de l'eau puisée dans le sol par les racines, les feuilles ayant le pouvoir d'absorber de la vapeur d'eau, du gaz acide carbonique, et, de plus, de l'eau contenant en solution des sels nécessaires à la végétation, ainsi que M. J. Boussingault le prouve dans le travail même soumis à notre examen, ne perdons pas de vue que c'est par la racine que la plupart des plantes puisent la plus grande partie de l'eau et de la matière indispensable à leur accroissement, et que les feuilles sont l'organe principal de la transpiration.

L'eau, une fois dans la plante, n'y est pas soumise à un système d'organes comparable au système sanguin composé d'artères et de veines que présentent les animaux supérieurs, mais, comme véhicule de

[1] Voir, pour le premier article, le cahier de novembre 1878, p. 676.

la matière indispensable à la plante, l'eau pénètre partout, et, où elle manquerait, la végétation ne serait plus. En outre, une portion notable, en se fixant, comme oxygène et hydrogène, devient matière de la plante, et l'on ne peut en concevoir l'absence, là où le carbone se sépare en tout ou en partie de l'acide carbonique sous l'influence de la lumière solaire, frappant les parties verdoyantes de la plante, et réalisant une des plus belles harmonies de la nature, qu'il a fallu plus de vingt ans pour mettre en évidence, et le concours de Priestley, d'Ingenhousz et de Sennebier.

Le travail de M. J. Boussingault, dont nous allons parler, a pour objet, comme le titre l'indique, l'examen des fonctions physiques des feuilles, eu égard à l'eau qui a pénétré dans la plante par les racines, et à la quantité qui s'en dégage par la transpiration des feuilles, transpiration que l'observation démontre être en relation très intime avec l'absorption de l'eau par les racines.

Les phénomènes étudiés par M. J. Boussingault appartiennent plutôt à la physique qu'à la chimie; liés surtout aux météores de l'atmosphère, ils exigent donc l'observation incessante du baromètre, du thermomètre, de l'hygromètre ou du psychromètre, de l'état des vents, en un mot la nécessité que le savant soit familier avec le maniement des instruments météorologiques. Mais M. J. Boussingault a su profiter, pour rendre ses études aussi fructueuses que possible, de ses connaissances chimiques, et déjà il y était préparé par les études les plus satisfaisantes.

En effet, l'analyse chimique minérale devant précéder toute étude sérieuse chimique des êtres vivants, M. J. Boussingault, en s'y livrant, a eu le grand avantage d'avoir un maître dont il suffit de citer le nom, M. Damour, heureusement aujourd'hui membre de l'Académie des sciences: M. Boussingault présente donc toutes les garanties de la science analytique puisée à une telle source.

Son travail si remarquable sur la fermentation d'un assez grand nombre de fruits et d'autres matières sucrées, la découverte de la *sorbine* dans le jus des baies du *sorbier des oiseleurs*, témoignent à la fois d'une habileté expérimentale incontestable, d'un excellent esprit, en même temps que d'une grande indépendance d'opinion, quand il s'agit de la recherche de la vérité.

En définitive, dès que l'eau a l'importance que nous rappelons dans la vie végétale, on conçoit qu'il n'est plus possible de se livrer à un examen sérieux d'un phénomène physiologique de quelque durée, sans connaître exactement la manière dont l'eau se comporte eu égard à la

quantité qui entre dans la plante et à celle qui en sort; et, sous ce rapport, il n'est pas sans intérêt de considérer la racine et ses innombrables radicelles, qui assurent la stabilité de la plante dans le sol qu'elle occupe, comme l'organe par excellence pour absorber l'eau souterraine, tandis que les ramifications de la partie aérienne de la tige présente, dans ses organes verts, les plus disposés de la plante à transpirer l'eau qu'elle doit perdre, afin d'en puiser incessamment de nouvelle destinée à remplir la double fonction d'accroître la plante, par la portion d'elle-même qui s'y fixe, en même temps qu'elle agit comme véhicule en transportant à chaque organe la matière qu'il doit élaborer.

En rendant pleine justice à Hales pour ce que la science lui doit de faits nouveaux, souvent obtenus avec des appareils qui ont servi à ses successeurs, c'est dire la vérité; et, si, en recueillant d'une manière tout à fait nouvelle des gaz provenant de l'action de la chaleur ou de celle d'agents matériels agissant fortement sur des corps organiques et inorganiques, il confondit ces gaz avec l'air, ce n'est point une raison pour méconnaître ce que ces appareils avaient de nouveau lorsqu'il les imagina, et nier l'influence qu'ils ont exercée dans l'étude chimique des gaz.

L'œuvre de M. J. Boussingault ne comprend pas moins de 104 pages imprimées en petit texte et divisées en six paragraphes.

§ I.

Le premier s'ouvre par un hommage bien senti rendu à l'auteur de la *Statique des végétaux;* hommage parfaitement mérité; car, si Hales n'a pu faire ce que l'état de la science ne lui permettait pas d'accomplir, sans parler d'expériences dont les résultats n'ont pas été démentis, ses observations ne l'ont guère été; sa partie faible était l'ignorance de ce qui est du ressort de la chimie, ignorance tout à fait excusable à une époque où les hommes les plus renommés en chimie professaient la doctrine du phlogistique.

Mais il est une expérience de Hales sans précédent, et qui certes devait devancer toutes celles dont l'objet est la détermination de l'eau perdue par les feuilles, nous voulons parler de l'expérience célèbre où il mesura la force de succion des racines d'un chicot de vigne dépouillé de feuilles, lorsque, aux premières chaleurs du printemps, la vigne est *en pleurs*, dit-on vulgairement. Hales estima cette force par la hauteur d'une colonne de mercure à laquelle elle faisait équilibre dans un tube de verre qu'on peut se représenter comme un siphon renversé; le bout

légèrement courbé de la petite branche était mastiqué au chicot de vigne.

Le mercure s'élevait dans la grande branche verticale du siphon renversé, par suite des pleurs qui se rassemblaient dans la partie intérieure du tube comprise entre la limite du chicot et la surface du mercure de la petite branche du siphon; dès que les feuilles parurent, le mercure revint à ce qu'il était avant l'action, puisque la sève et l'air intérieur de la plante cessant de pénétrer dans l'intérieur du tube, l'eau et l'air de cette sève s'évaporaient dans l'atmosphère en laissant dans la plante la partie fixe tenue en solution par l'eau de la sève.

Hales observa, dans une expérience, que la colonne de mercure s'élevait à 32 pouces, et, dans une seconde, à 38.

Deux raisons nous ont déterminé à rappeler avec quelque détail l'expérience de Hales : la première, c'est qu'elle a le mérite d'être l'origine de tous les faits du sujet traité par M. J. Boussingault; la seconde, c'est l'importance que nous y attachons, par le motif que cette importance a été méconnue au commencement du siècle par des botanistes d'un mérite incontestable, qui ne pouvaient admettre comme réelle cette puissance avec laquelle la vigne puise par succion l'eau souterraine à l'aide de ses racines. A la vérité ces savants, étrangers aux sciences expérimentales, se croyaient assez au-dessus d'elles pour ne pas les consulter.

Heureusement M. Mirbel, dont nous apprécions depuis plusieurs années l'excellent esprit, ainsi que sa persistance à poursuivre ses travaux en recourant à tous les moyens scientifiques qu'il jugeait susceptibles de leur donner plus de certitude, nous proposa de répéter l'expérience de Hales dans le parc du château de Saint-Leu-Taverny, dont M. Massey, le savant botaniste, était l'intendant. Là, deux expériences furent faites, la première en 1811 et la seconde en 1812. Pendant notre absence, M. Massey observait, avec la conscience la plus scrupuleuse et la plus éclairée, la marche du baromètre et du thermomètre, correspondant à l'élévation du mercure dans le tube-siphon adapté au chicot de vigne.

L'expérience commença lorsque le tube fut bien solidement adapté au chicot de vigne par l'extrémité de sa petite branche, qui avait été courbée convenablement pour cela. C'était le 1er avril 1811; le mercure se tenait de niveau dans les deux branches; la plus longue était telle que le mercure, en s'y élevant, pouvait accuser une pression double de celle de l'atmosphère.

Deux branches parallèles entre elles contenaient donc assez de mercure pour qu'on fût dispensé, dans le cours de l'expérience, d'en ajouter

par la longue branche, et c'est grâce à cette disposition que l'on a pu suivre toutes les variations de la force de succion.

Du 1[er] avril au 4 inclusivement, il n'y eut que des variations insignifiantes; ce ne fut qu'à partir du 5, par une température de 5° à 11°, que le mercure s'éleva de 6 à 22 millimètres; du 6 au 9, le mercure s'éleva à 170 millimètres; le 9, le thermomètre ne dépassa pas 4°, le temps était couvert; le mercure baissa de jour en jour jusqu'au 17, où le mercure s'élevait à 101 millimètres.

Le 18, le thermomètre marquant 18°, la colonne de mercure était de 120 millimètres; il monta tous les jours du 18 au 23, où il atteignit son maximum, 228 millimètres (8 pouces, 8 lignes); à partir du 23, il baissa graduellement jusqu'à l'apparition des feuilles, où il était de niveau dans les deux branches.

Nous attribuâmes la différence d'élévation du mercure dans notre expérience avec celle que Hales avait observée dans deux expériences (32 pouces dans l'une et 38 dans l'autre), à l'exposition de notre vigne qui était le couchant, tandis que celle de Hales était le midi, et encore à la mauvaise saison et à ce qu'on avait supprimé quelques branches au-dessous de celle qu'on avait conservée. Ces raisons nous déterminèrent à faire une seconde expérience en 1812, sur un chicot de vigne exposé au sud, et auquel on n'avait point été obligé de supprimer aucune branche inférieure à la section de la tige comme on l'avait fait au premier. Cette fois nous eûmes une élévation de $0^{m},790$ (29 pouces) de mercure, et nous fîmes les observations suivantes, confirmant les précédentes :

La sève eut deux époques d'intensité de force accusée par l'élévation de la colonne de mercure dans la grande branche du tube-siphon. La colonne de mercure s'éleva jusqu'au 7 avril puis descendit jusqu'au 13, où elle commença à remonter. Dans les deux époques de l'ascension, la colonne de mercure, à dix heures du soir, était plus élevée qu'au matin; elle montait la nuit, mais moins que le jour, quand l'intensité de la force interne diminuait, la colonne de mercure s'abaissait le soir, le matin elle remontait un peu, mais moins que le jour précédent.

Enfin nous eûmes l'occasion d'observer qu'il y eut plusieurs fois de la sève extravasée qui était aspirée par la plante, et qu'il en était de même du gaz qui, comme elle, avait été exhalé du chicot dans la partie vide de la petite branche du tube-siphon.

Ces résultats montrent combien M. Mirbel avait eu raison de recourir à l'expérience, pour rendre désormais hors de toute contestation l'exactitude de la belle expérience de Hales.

Hales n'aurait-il pas été plus clair, n'aurait-il pas prévenu la critique, si, après avoir dit que le mercure cessait d'être pressé dans la petite branche du tube-siphon aussitôt l'apparition des feuilles, il eût ajouté : « parce qu'alors, celles-ci concentrant la sève, une partie de son eau s'exhalait dans l'atmosphère, et que cette concentration de la sève dans les feuilles appelait incessamment l'eau souterraine dans les racines, de telle sorte que la succion de l'eau souterraine qui avait donné lieu à la manifestation des *pleurs*, loin d'être interrompue par l'évolution des feuilles se continuait lors de leur apparition. » Si nous ne nous trompons pas, la continuité de la végétation, dans la belle saison, eût été mieux comprise.

Quoique notre expérience de 1811 sur la succion de l'eau souterraine n'eût pas eu le succès de la seconde, nous nous empressâmes, dans le mois d'août de 1811, de répéter, au Muséum d'histoire naturelle, l'expérience de Hales sur la transpiration de l'*helianthus annaus*, dont les racines plongeaient dans la terre d'un pot de faïence imperméable à l'eau. Nous eûmes l'avantage d'être assistés de M. Desfontaines, qui voulut bien mettre à notre disposition son petit jardin et son salon du rez-de-chaussée.

Au mois d'août de l'année 1811, nous répétâmes donc l'expérience de Hales au Muséum d'histoire naturelle. L'*helianthus annaus* qui servit à l'expérience était des plus vigoureux, et, par une journée des plus chaudes, nous constatâmes que, depuis six heures du matin jusqu'à six heures du soir, la plante exposée au soleil avait perdu plusieurs kilogrammes d'eau[1]; rappelons que Hales constata que l'eau évaporée dans son expérience ne s'élevait pas à deux kilogrammes.

Les pesées se faisaient dans une balance de Sanctorius, qui avait été préparée par M. Molard des Arts et Métiers. La preuve que l'on pouvait compter sur l'exactitude de la balance est le fait suivant : la nuit venue, le pot et la plante étaient transportés dans le petit salon du rez-de-chaussée de la maison de M. Desfontaines, ainsi que la balance.

[1] Je ne donne pas de chiffre dans la crainte de me tromper, par la raison que je n'ai pu retrouver des notes que j'ai remises à M. Mirbel pour la rédaction de ses *Éléments de physiologie et de botanique;* ce que je puis affirmer, c'est que le chiffre était plus élevé que celui de Hales, ce qui ne doit pas étonner, par la raison que M. Mirbel tenait surtout à avoir une conviction parfaite de l'exactitude des expériences de l'auteur de la *Statique des végétaux*, et, dans cette disposition d'esprit, nous cherchâmes à avoir un maximum d'effet; et, pour y parvenir, nous maintînmes d'heure en heure, pendant douze heures de l'expérience au grand jour, la terre du pot imperméable au maximum de *mouillure*, sans pour cela faire de la *boue* de la terre contenue dans le pot vernissé.

Là on constata le fait que, pendant la nuit, la plante avait augmenté plutôt que diminué de poids.

Je n'oserais affirmer que l'augmentation de poids fût due en totalité à une absorption, par les feuilles, de la vapeur d'eau atmosphérique et qu'il n'y en eût pas de produite par l'effet du froid causé par le rayonnement; mais ce que j'affirme, c'est que celui-ci dut être très faible à cause du local, et, si je parle d'une augmentation de poids pendant la nuit, c'est pour donner une preuve de la sensibilité de la balance, et que l'on peut compter dès lors sur l'exactitude de l'expérience faite dans les conditions dont nous avons parlé.

Rappelons encore les faits suivants :

Si Hales a pu dire qu'un décimètre carré de feuille de chou évapore, durant une heure, en moyenne 0gr,255 et au maximum 0gr,336 d'eau, qu'un décimètre carré de feuille de vigne évapore en moyenne 0gr,11, qu'un décimètre carré de feuille de pommier évapore en moyenne 0gr,220 et au maximum 0gr,250 d'eau, et enfin que la même surface de feuille de citronnier évapore en *moyenne* 0gr,09, au *maximum* 0gr,12 d'eau; s'il n'a pas déterminé la surface des feuilles de beaucoup d'autres plantes qu'il a examinées au point de vue de la faculté de leurs feuilles pour transpirer l'eau puisée dans la terre, reconnaissons que les résultats de ses observations sont presque toujours ce qu'ils devaient être alors que l'originalité n'en pouvait être contestée.

Résumons l'expérience de Hales sur l'*helianthus annuus*.

La surface de ses feuilles était de 3 mètres carrés 62 centièmes.

Par une belle journée de juillet, il perdit en douze heures de jour :

En moyenne	567gr,6
Au *maximum*	850, 5

En évaluant la perte par mètre carré et en une heure, c'était :

En *moyenne*	156gr,8
Et par décimètre carré et par heure	0, 130
Et au *maximum*	0, 196

Parlons maintenant des expériences de M. J. Boussingault. Si elles ne contredisent pas celles de Hales, elles ont le mérite de répondre aux exigences de la science actuelle. Notre jeune auteur a opéré non sur l'*helianthus annuus*, mais sur l'*helianthus tuberosus*, le topinambour.

Un même individu a été l'objet de quatorze observations faites avec toutes les précautions imaginables pour en assurer l'exactitude; cinq

l'ont été au soleil, deux au soleil et à l'ombre, deux à l'ombre, deux à à l'ombre et à l'obscurité, enfin trois durant la nuit.

De ces résultats, la conclusion est, que par heure et par mètre carré des parties vertes, le topinambour a perdu en moyenne :

Au soleil	65 grammes d'eau
À l'ombre	8
Durant la nuit	3 seulement

M. J. Boussingault reconnaît avec Hales que l'évaporation par les feuilles donne lieu à une déperdition de vapeur d'eau plus grande que la quantité d'eau puisée dans la terre à égalité de temps. Aussi assure-t-il que, quand l'évaporation est grande par la chaleur du jour et par le vent, les feuilles se flétrissent; mais elles reprennent leur fraîcheur par la pluie ou par le froid de la nuit. Il reconnaît, en outre, avec Hales, qu'une branche coupée, plongée dans l'eau, absorbe moins de liquide qu'il n'en parvenait à la branche lorsqu'elle faisait partie de la plante dont les racines plongeaient dans le sol, observation que trouveront naturelle tous ceux dont l'attention s'est longtemps fixée sur l'ordre admirable d'après lequel tout est réglé dans un être vivant, comme cette branche coupée, plongée dans l'eau, le montre en se flétrissant après avoir subi une insolation, cause de sa fin, qui n'aurait point eu cet effet si elle fût restée partie intégrante de la plante dont elle était une extension normale.

§ II.

Transpiration des feuilles au soleil et à l'ombre.

Dans le double intérêt du sujet et de notre jeune auteur, plus livré à approfondir la vérité qu'à la recherche d'une *forme* propre à rendre le *fond* plus accessible à la conception de ses lecteurs, je pense que tout le monde eût gagné à l'ordre suivant dans l'exposé de recherches aussi approfondies que le sont celles dont nous rendons compte.

L'exposé eût commencé par l'expérience de Hales, relative à la force avec laquelle un chicot de vigne, dépourvu de toute branche inférieure, coupé à 1 mètre au-dessus du sol, opère la succion de l'eau souterraine, qui, une fois dans l'intérieur de la plante, se confond avec la sève, s'extravase dans la petite branche du *tube-siphon* et cause l'élévation du mercure dans sa grande branche, et donne ainsi la mesure de la force de succion des racines *jusqu'à l'apparition des feuilles*. On eût ajouté

que cette force ne cessait pas d'agir, mais qu'alors la sève se répartissait dans toutes les parties du végétal et surtout dans les *feuilles*, le principal organe de la transpiration; que c'était là que s'opéraient les actes les plus considérables de la vie végétale, notamment la décomposition de l'acide carbonique, dont le carbone entrait dans les compositions des principes immédiats de la plante, en se fixant très probablement aux éléments de l'eau et aussi à ceux de l'ammoniaque, et que là encore, la sève perdait l'eau qui s'évaporait dans l'air, pendant que la sève devenue nourrissante distribuait à tous les organes de la plante ce qui convenait à leurs fonctions spéciales; et que le vide résultant de la transpiration des feuilles déterminait l'eau souterraine à se porter incessamment dans la plante, où elle devenait sève au moyen des corps utiles à la végétation qu'elle entraînait avec elle et de ceux qu'elle trouvait dans la plante convenablement préparés à son alimentation.

C'est après cet exposé que l'auteur eût fait l'expérience de l'*helianthus annuus* ou *tuberosus*, et décrit toutes celles qui font l'objet de son premier paragraphe.

Il serait arrivé ainsi à parler, dans le paragraphe suivant, des feuilles examinées en elles-mêmes au point de vue de la transpiration au soleil et à l'ombre.

Le paragraphe III a pour objet l'examen des deux surfaces de la feuille eu égard à l'évaporation de l'eau de la sève qui s'y trouve.

Le paragraphe IV concerne le rapport de la surface des feuilles considéré comme *organe évaporatoire* à la surface des racines considéré comme *organe d'absorption*.

Quant au paragraphe V, il traite de l'absorption de l'*eau liquide* par les feuilles.

Enfin, le paragraphe VI traite de l'absorption par les feuilles des sels utiles à la végétation lorsqu'ils sont en solution dans l'eau.

Ce coup d'œil, jeté sur l'ensemble des recherches de M. J. Boussingault, nous permet de donner une idée plus claire et plus précise des cinq paragraphes qui nous restent à examiner, que nous ne l'eussions pu faire sans cela. En outre, après avoir relu le paragraphe III consacré à la question de savoir si, dans les feuilles des végétaux qui se tiennent horizontalement, la *surface supérieure* regardant le ciel et différant beaucoup de la *surface inférieure* regardant la terre, la réflexion ne conduit-t-elle pas à examiner si l'une des surfaces n'est pas dans le cas de perdre plus de vapeur d'eau que l'autre? Or nous avons trouvé une critique si juste et si convenable des expériences faites, de 1736 à 1776, par Charles Bonnet, que nous n'avons pas hésité à borner ce second article

(du *Journal des Savants*) aux deux premiers paragraphes de l'opuscule, remettant l'examen des quatre autres à un troisième et dernier article, dont le commencement aura pour objet de considérer M. J. Boussingault comme critique et ajouter ainsi un mérite incontestable à celui que nous lui reconnaissons depuis longtemps comme savant expérimentateur!

Cela dit, procédons à l'examen du *paragraphe* II de M. J. Boussingault, et remarquons avant tout qu'il le commence par l'observation d'un fait bien naturel, et qui, par là même, ne peut être passé sous silence comme acte d'un esprit livré à l'expérience dont les corps vivants sont l'objet. Il s'agit de l'observation qu'il fit qu'une feuille de vigne, frappée par les rayons du soleil, est fraîche au toucher, tandis qu'elle cesse de l'être dès qu'on a déchiré la plus grande partie des vaisseaux qui la mettaient en rapport avec la tige, résultat tout simple; tant que la feuille tient à la tige, elle reçoit de la sève, dont une portion de l'eau en s'évaporant rend la chaleur solaire *latente;* de là l'explication de la *fraîcheur*. Évidemment celle-ci n'est plus sensible lorsque la sève cesse d'arriver à la feuille par le fait de la déchirure de son pétiole qui l'attachait au rameau.

M. J. Boussingault a mis un autre fait en évidence. C'est qu'une feuille détachée de sa tige et enfermée aussitôt dans une tabatière d'étain légère, où elle est soustraite au contact de l'air libre, se trouve, après avoir été pesée, et remise *mécaniquement* dans la position qu'elle occupait primitivement sur la tige, susceptible de transpirer encore un *certain temps*, grâce à la sève qu'elle retient : mais ce *temps* est d'autant plus court que la transpiration était plus forte au moment où elle a été séparée de la tige. Une feuille, arrachée lorsqu'elle était à *l'ombre* et à *fortiori* durant la nuit, transpire donc plus longtemps que celle qui a été arrachée de la tige lorsqu'elle était exposée au soleil.

M. J. Boussingault rapporte des séries d'expériences faites du 28 mai au 22 juin 1866, en tenant compte du thermomètre, du psychromètre, des vents et de la pluie. Il opérait avec des feuilles de vigne *prélevées* sur un même cep.

Dans plusieurs séries d'observations faites au soleil, à l'ombre et pendant la nuit, les résultats ont été les suivants.

L'eau transpirée par 1 décimètre carré des feuilles de vigne d'un même cep, était représentée :

Dans 15 observations au soleil...... par.... $0^{gr},3554$.
Dans 15 observations à l'ombre..... par.... $0^{gr},1119$.
Dans 4 observations pendant la nuit, par.... $0^{gr},0052$.

M. J. Boussingault fait la remarque qu'à partir du 22 juin 1866, le vent augmenta de jour en jour jusqu'au 26 qu'il y eut un ouragan désastreux, des arbres furent déracinés, des feuilles desséchées pendaient sur leurs branches; les plantes herbacées avaient été plus maltraitées encore; les feuilles de topinambour, de betterave étaient flétries; les feuilles de vigne qui avaient été détachées de leur cep devinrent, après une heure, tellement sèches que la pression des doigts les réduisait en poussière, tandis que les feuilles qui étaient restées fixées au cep conservèrent leur *souplesse* et leur *fraîcheur*.

Résultats analogues sur la transpiration des feuilles de houblon, des feuilles de betterave, variété dite *globe jaune*, des feuilles de châtaigner, etc., etc.

En renvoyant les lecteurs que ce sujet intéresse à l'ouvrage original, je ne peux cependant me dispenser de citer un exemple de la manière dont l'auteur a envisagé son sujet; il est relatif à la culture de la betterave, que nous venons de citer.

Selon lui, un hectare de betteraves, à l'époque de l'arrachage de la terre, a donné les résultats suivants.

Il contenait 18226 plants, pesant 39'000 kilogrammes, lesquels représentaient :

Racines, 27300k contenant : eau, 23'969; et partie sèche, 3331.
Feuilles, 11700k contenant : eau, 10'389; et partie sèche, 1311.

M. J. Boussingault admettant l'exactitude de l'évaluation de l'eau faite par Hales, d'une couche de terre profonde de trois pieds, qu'il a évaluée en mètres de la manière suivante :

La couche de terre est représentée par trois tranches superposées, comprenant chacune un mètre cube :

De 0m,3 pour l'eau d'un mètre cube	103 kilogrammes
De 0 ,3 à 0m,6	166
De 0 ,6 à 0 ,9	136
	405

M. J. Boussingault offre à ses lecteurs, dans un tableau, un résumé de ses expériences faites sur la transpiration de quarante espèces de plantes exposées au soleil, à l'ombre et à l'obscurité de la nuit.

Les résultats de la transpiration sont des moyennes, la surface étant un décimètre carré et la durée de l'expérience une heure.

Je rappelle l'observation que M. Boussingault père a faite il y a longtemps, c'est que les phénomènes de la vie végétale se produisent sur une bien plus grande surface de feuilles éclairées par une lumière diffuse que par la lumière vive du soleil. De sorte qu'en réalité il faut tenir compte de l'influence que la lumière exerce comme chaleur, en même temps qu'elle agit comme lumière proprement dite. Cette remarque est, à mon sens, importante à développer dans l'enseignement.

Nous savons gré à M. J. Boussingault, de tenir compte de différences réelles que beaucoup de naturalistes négligent à tort, selon nous, et qui ont l'inconvénient de faire croire à des généralités qui n'ont rien de réel, c'est ce que l'expérience commence à faire voir, et, plus on la consultera, plus on reconnaîtra la nécessité d'y recourir pour savoir la vérité.

Par exemple, quelle différence entre l'individu qui, comme le *cactus opuntia*, est pourvu d'un épiderme, protégeant la plante contre une chaleur qui la dessècherait promptement, si elle était privée de son action conservatrice, et l'individu de la même espèce auquel on l'a enlevé!

Qu'objecter, en effet, à ces expériences si ingénieusement instituées pour en donner la preuve :

Le 11 septembre 1867, il enleva à un *cactus opuntia*, plante grasse connue de tous les amateurs de botanique, deux articles de surface égale. L'un fut conservé avec son épiderme, désignons-le par la lettre A; l'autre en fut dépouillé, désignons-le par la lettre B.

A pesait $11^{gr},33$, B $7^{gr},14$ seulement.

Tous les deux furent exposés à l'ombre, de onze heures trente-huit minutes à quatre heures trente-huit minutes, c'est-à-dire durant cinq heures.

A pourvu de son épiderme perdit............. $0^{gr},15$ d'eau,
B dépourvu du sien en perdit................ 2, 17

Ce qui équivaut par heure :

Pour A à................................ $0^{gr},03$
Pour B à................................ 0, 424

Après soixante-douze heures, le 23 septembre à quatre heures trente deux minutes, la perte était :

Pour A de.............................. $0^{gr},40$
Pour B de.............................. 3, 26

Enfin tous les deux abandonnés à l'air jusqu'au 2 octobre :

A pesait 9^{gr},95, il n'avait donc perdu en tout que. 1^{gr},38 d'eau
B pesait 0, 50, il avait donc perdu........... 6, 64

Et, faits remarquables : A, sous l'influence de la lumière, décomposait le gaz acide carbonique; tandis que B, conservant encore une teinte verdâte, n'avait aucune action sur lui.

Après avoir examiné la transpiration des feuilles et celle du *cactus opuntia*, M. J. Boussingault s'est cru obligé d'examiner quelle pouvait être la transpiration des fruits, et il a soumis à l'expérience deux variétés de prunes, et une pomme dont il n'a pas désigné la variété.

Une *prune quetzch*, pesant 60^{gr},15 et dont la surface était de 57 centimètres carrés, exposée à l'ombre six heures trente minutes (de midi à six heures trente minutes), a perdu par heure et par décimètre carré 0^{gr},20 d'eau (température 15 degrés, psychromètre 70.)

Une *prune de reine-Claude*, pourvue de son épiderme, exposée à l'ombre :

Du 27 août, à 2^h,37^m du soir................	23^{gr},29
Du 28 août, à 8^h,25^m du matin..............	22, 70
a perdu en 17^h,40^m................	00, 59 d'eau

Ce qui donne :

Par heure et par décimètre carré............. 0^{gr},086

Il obtint :

Dans une seconde exposition la perte........... 0, 106
Dans une troisième exposition la perte......... 0, 071

En prenant la moyenne de la durée des trois expositions, on a, par heure et par décimètre carré, 0^{gr},087.

Une prune de reine-Claude dépouillée de son épiderme, et présentant une surface de 35^c,55, exposée à l'ombre, a éprouvé une perte d'eau six fois plus forte que la prune de reine-Claude pourvue de son épiderme.

M. J. Boussingault fait une observation à laquelle j'attache une grande importance, c'est l'insistance qu'il met à affirmer que l'épiderme des feuilles, des fruits et des racines, ne laisse passer que de la vapeur

aqueuse par la transpiration, de sorte qu'on n'aperçoit rien de concret à la surface de la feuille, du fruit et de la racine, lors même que *l'eau de constitution* est réduite par la transpiration aux deux tiers, s'il n'y a pas eu de sécheresse ou d'altération dans les tissus. Cette observation ne devra jamais être perdue de vue, lorsqu'on traitera des analogies et des différences existant entre les plantes et les animaux.

Enfin une dernière observation faite par M. Boussingault père, et que M. J. Boussingault confirme par ses propres expériences, est que la diminution constitutive de l'eau dans les végétaux verdoyants, en lesquels l'acide carbonique, sous l'influence de la lumière solaire, se décompose, exerce une influence notable sur la quantité de l'acide décomposé. Ainsi des feuilles de laurier-rose, renfermant 0,60 d'eau, ont décomposé 16^{cc} d'acide carbonique; ne renfermant que 0,36 d'eau, elles n'en ont décomposé que 11^{cc}; enfin n'en renfermant que 0,29 elles n'en ont plus décomposé.

L'auteur termine le paragraphe II de son opuscule par l'observation de la différence que présente l'aspect des feuilles selon la diversité des espèces, lorsqu'elles perdent, par la transpiration, une quantité d'eau qui n'est pas incessamment remplacée par la sève ascendante. Par exemple il est des espèces dont les feuilles commencent à se flétrir lorsqu'elles ont perdu seize centièmes de leur eau *constituante*, tandis que d'autres éprouvent cette perte sans cesser d'être rigides. L'état des feuilles causé par la transpiration a donc une liaison intime avec la rapidité qu'a la sève à se porter aux parties dont la transpiration est forte.

Dans l'article suivant, nous terminerons l'examen de l'opuscule de M. J. Boussingault, en parlant des quatre derniers paragraphes de son opuscule.

E. CHEVREUL.

(*La suite à un prochain cahier.*)

La Maréchale de Villars.

PREMIER ARTICLE.

Trois femmes ont concouru à l'illustration du nom de Villars; l'une en la préparant avec une intelligente application; l'autre en la maintenant avec dignité dans son éclat; la dernière en la défendant contre un déclin dont elle n'était pas responsable.

La première a été la mère du maréchal: cette marquise de Villars, dont les lettres charmantes sont venues jusqu'à nous, douée d'un esprit aimable quoique maniéré, mais aussi d'un caractère noble et élevé; l'amie de Mme de Coulanges, et, par son intermédiaire, de Mme de Sévigné: elle sut accroître par ses qualités distinguées, la considération de son époux, le célèbre Villars *Orondate,* dans une grande ambassade; et, à défaut d'autre héritage, elle put laisser à son fils la solide assurance de l'élévation de sa famille aux premiers rangs de la société française.

La seconde a été cette belle maréchale de Villars, qui fut pendant soixante ans l'ornement de la Cour de France, qui mérita l'estime et les hommages de Louis XIV, qui brilla par l'esprit autant que par la grâce dans les premières compagnies de son temps, qui inspira un sentiment profond et durable à Voltaire, et qui, attachée par mariage à un personnage héroïque, dans des conditions difficiles, comprit qu'elle devait s'immoler à la gloire de son époux et sacrifier des plaisirs à cette destinée, tâche qu'elle remplit avec autant de dévouement que de persévérance.

La troisième a été la bru même du maréchal, la duchesse de Villars fille du maréchal de Noailles et d'Amable d'Aubigné, l'amie intime de la reine Maria Leczinska, aussi séduisante que spirituelle, mêlée à toutes les affaires de son temps, et retenant de son mieux, sur le penchant de la décadence, la renommée du nom qu'elle portait.

C'est de la maréchale de Villars que je veux particulièrement m'occuper aujourd'hui.

Comme Villars, elle eut à se défendre contre l'envie, la malveillance et les rivalités de tout genre. Partageant avec son époux les faveurs de la fortune, elle eut aussi sa part des traverses et des attaques; et, comme elle apportait dans la lutte cette inégalité d'armes et de forces qui est le lot de la femme dans le commerce de la Société, elle

n'a pas toujours obtenu, dans les rencontres de la vie civilisée, des succès aussi triomphants que ceux de son époux, malgré la rectitude générale de sa conduite et de son esprit.

La maréchale de Villars était, par sa mère, la petite-fille du conseiller d'État Courtin, l'un des hommes les plus polis et les plus estimés de la bourgeoisie parisienne, au XVII[e] siècle : honoré de grands emplois dans la diplomatie, et principalement en Angleterre, où il jouit d'un grand crédit à la cour de Charles II, il avait conservé, après son retour en France, une influence particulière à la cour de Versailles, où Louis XIV le tint en singulier honneur, à cause de sa probité et de ses connaissances dans les affaires[1], pour lesquelles le roi le consultait fréquemment. Il a laissé de sa mission en Angleterre une correspondance instructive qu'on peut voir au dépôt des Affaires étrangères à Paris.

L'une des filles de M. Courtin épousa Roques de Varangeville, un *espèce de manant* de Normandie, selon Saint-Simon[2], en réalité un homme de caractère et d'importance, favorisé d'une immense fortune, et que tout le monde respecta de son temps[3]; ambassadeur à Venise, destiné à un avenir plus brillant encore, s'il eût vécu, et qui fut flatté de l'alliance de Courtin si généralement considéré. M[me] de Varangeville s'acquit personnellement une haute estime par ses rares qualités, fort remarquées de Louis XIV, lequel offrit de lui donner une preuve spéciale de sa confiance, si son père voulait, malgré l'infirmité de sa vue, se charger de représenter la France au congrès de Riswyck.

M[me] de Varangevillle n'eut que deux filles, remarquables par leur beauté, dont l'aînée épousa, le 27 février 1698, l'opulent président de Maisons, et fut signalée, comme son mari, par l'esprit fort qu'elle afficha, et par l'éclat d'une grande représentation. La seconde fille, plus belle encore, dit-on, que la présidente de Maisons, et avec autant d'esprit, quoique plus mesuré, fut recherchée par Villars, qui se montra fort épris d'elle. Il était alors un des lieutenants généraux les plus brillants de l'armée, et avait fait preuve d'aptitude et de caractère dans d'épineuses négociations diplomatiques. Mais il était séparé de M[lle] de Varangeville par une différence d'âge de trente ans. Les héros ses pareils ont quelquefois commis de pareilles témérités. Celle-ci a coûté bien des préoccupations à Villars; néanmoins, en fin de compte, il ne crut pas trop avoir à s'en plaindre.

[1] Saint-Simon, IV, 36 et suiv.

[2] Saint-Simon, III, 306; IV, 40; Duclos, *Mém. sec.*, t. I, 122.

[3] Voyez, dans la correspondance de M[me] de Sévigné, le récit d'une scène de violence du chevalier de Lorraine avec Varangeville, et une belle lettre de M[me] de Grignan, X, 348 et 556.

Il était de haute taille et du plus bel air. Son allure héroïque et conquérante le faisait remarquer à la tête d'un bataillon de grenadiers, comme dans les ruelles et les salons. « Nous aurons M. de Villars et « son grand air, » écrivait Mme de Sévigné. Il avait, à cet égard, de qui tenir. Son père avait été l'un des types célèbres des héros de Mlle de Scudéry. Le surnom d'*Orondate*, principal personnage du Cyrus, lui en fut donné, et lui resta toute sa vie, dans le grand monde. Il assistait le duc de Nemours dans le duel fameux où ce prince fut tué par le duc de Beaufort son beau-frère, et l'aventure, jointe à la bonne mine de Villars, en fit un homme à la mode. Le prince de Conti se l'attacha par engouement. Jeté par ses relations, pendant la fronde, au milieu de ce groupe de *lieutenants* de Mademoiselle qu'on appela *les divines*, il y fit du ravage, et s'éprit d'un amour passionné pour une charmante et noble fille qui le paya de retour avec un certain éclat. *Orondate* l'épousa et la rendit mère, au bout de l'an, d'un fils qui fut le maréchal de Villars. Elle se nommait Marie de Bellefonds, tante paternelle du maréchal de ce nom, et, à défaut d'argent, elle apportait à son époux une dot de bel esprit, avec d'utiles alliances et de puissants appuis à la ville comme à la cour.

Sans avoir peut-être tous les avantages physiques de son père, Villars en rappelait les traits les plus remarquables, comme on peut en juger par un beau marbre déposé dans la bibliothèque d'une de nos villes de province. Mais enfin il avait près de cinquante ans, et Mlle de Varangeville n'en avait que dix-neuf, rehaussés par une beauté ravissante et par une immense fortune.

Comment Villars était-il resté jusqu'alors sans s'établir en mariage? Est-il vrai qu'il ait été marié une première fois?

L'affirmative n'a pas semblé douteuse à un critique aussi distingué par son savoir que judicieux dans ses assertions; je veux parler de l'érudit et scrupuleux éditeur de la correspondance de Mme de Sévigné. Il fonde son opinion sur un texte de Dangeau, qui, au premier aspect, paraît décisif. Voici comment s'exprime, en effet, le chroniqueur, sur le 26 avril 1691[1] :

« Mlle Pirou a épousé ce matin à Paris M. le marquis de Villars. » Dangeau poursuit : « elle a eu en mariage 20,000 écus d'argent comp« tant, et pour 50,000 francs de pierreries ou de meubles. Les affaires « du marquis de Villars étaient fort embarrassées; avec l'argent qu'il tire

[1] Voy. Dangeau, sur 26 avril 1691, t. III, p. 328.

« de ce mariage, il sauve une terre considérable qu'il a auprès de « Mantes[1]. »

Malgré ce témoignage, nous pensons que, jusqu'à meilleure information, il ne faut pas croire à un premier mariage de Villars. La note de Dangeau s'applique, à notre avis, à un autre personnage. A côté de notre famille de Villars il y en avait une autre, et de plus noble extraction, la maison de Villars d'Oise, branche cadette de la maison de Brancas, famille pairesse depuis 1650 environ, avec assiette de la duché-pairie sur la seigneurie de Villars, en Provence, d'où les noms de duc et de marquis de Villars ont été fort répandus dans le grand monde parisien. Cette famille de Villars-Brancas possédait des biens en Normandie ; la note de Dangeau doit se rapporter à un de ses membres, qu'on pourrait retrouver.

Si elle s'appliquait à notre futur maréchal, on ne s'expliquerait pas le silence de la correspondance Sévigné à cet égard. Villars n'a pas fait un pas dans la carrière publique, ou dans la vie privée, qui n'ait excité l'intérêt des amis de Mme de Sévigné, grâce à l'intimité de Villars *Orondate* avec Mme de Coulanges. Ajoutez qu'à la date indiquée par Dangeau, Villars, qui venait d'être nommé maréchal de camp, guerroyait en Flandre. Il avait assisté au siège de Mons, et il allait prendre une part glorieuse au sanglant combat de Leuze. Son mariage, entre les deux affaires, eût été singulièrement placé. Le salon de Mme de Sévigné n'aurait pas manqué d'en jaser.

Notre futur maréchal y était très familier, et l'on s'intéressait vivement à sa destinée dans ce beau monde. Le mécompte qu'il avait éprouvé en 1672, au moment de la disgrâce du maréchal de Bellefonds, son cousin, avait ému Mme de Sévigné. On l'appelait alors *le petit Villars*, par opposition au grand Villars *Orondate* son père.

La marquise de Villars écrivait à Mme de Sévigné, en 1673 : « Nos « enfants sont à Andernach, dans des pays affreux. » C'étaient *le petit* Villars et Charles de Sévigné. Villars était peu romanesque, positif en toutes choses. Sa mère l'appelait *notre honnête homme*.

« Notre honnête homme, dit-elle à Mme de Sévigné, écrit qu'il y a « (vers Andernach) des endroits fort propres à rêver : je pense qu'il y « trouvera des pensées bien amoureuses et d'une grande constance. Il « mande à Mlle de Lestrange (une amie de Mme de Coulanges) que, si « elle et la comtesse (de Fiesque) ne lui écrivent, il s'en plaindra aux

[1] Où, soit dit en passant, notre Villars n'a jamais eu de bien, à ma connaissance.

« arbres et aux rochers. S'il se plaint à Écho, je crains bien que, pour « prête qu'elle puisse être à lui répondre, il n'ait oublié ce qu'il lui aura « dit, et ne traite de galimatias ce que la pauvre nymphe lui aura ré« pondu, car c'est un petit fripon. »

Si Villars eût demandé un congé pour venir se marier, la campagne étant ouverte, il eût, à coup sûr, essuyé un refus. Louvois avait inauguré à cet égard une discipline inexorable.

Le roi se montrait fort sévère pour les congés que demandait la noblesse. Mme de Sévigné demanda un congé pour son fils à M. de Louvois, et celui-ci répondit poliment qu'il soumettrait la demande au roi, mais qu'il craignait qu'on ne fût refusé.

Le *petit Villars* avait aussi demandé un congé, et *fut refusé*, en 1676.

En mars 1678, le *petit Villars* était à Paris, et jouait à la bassette chez Mme de Grignan. Il y gagna plus de mille pistoles et il célébrait gaiement cette bonne journée. Il fut beau joueur toute sa vie.

En 1697, on avait proposé le mariage de M. de Poissy (le futur président de Maisons) avec Mlle du Gué-Bagnols, fille du conseiller d'État, parente des Coulanges. M. de Poissy était un grand parti. « Mme de Bagnols « aimerait mieux M. de Villars, écrit Mme de Sévigné. M. de Bagnols « n'est pas du même goût. » La proposition échoua, et M. de Poissy épousa, l'an d'après, Mlle de Varangeville aînée. On parla beaucoup alors de mariage pour Villars, chez Mme de Sévigné, et pas un mot de son prétendu veuvage.

L'union de Villars avec la jeune Varangeville fut conclue dans l'hiver de 1701 à 1702. Villars revenait de son ambassade de Vienne, où il avait déployé des qualités supérieures, dans un moment critique, celui où l'on essayait de faire accepter le testament de Charles II au cabinet autrichien, qui en était exaspéré. Villars était lieutenant général de fraîche date, et il était signalé comme un officier de la plus haute espérance. Le roi s'exprimait sur son compte avec une faveur marquée. Il pressentait dans Villars le général des circonstances désespérées, et il le défendait déjà contre les cabales.

Mlle de Varangeville, héritière d'une grande fortune, favorisée d'une éclatante beauté, entourée des adulations de la ville et de la cour, n'ayant pour conseils que ses dix-neuf printemps, fit preuve de pénétration et d'esprit en préférant ce brillant officier général, malgré le demi-siècle qui pesait sur lui, à tout autre parti plus avantageux en apparence; et sa préférence fut bien l'œuvre d'une libre volonté.

La guerre de la succession d'Espagne commençait en Italie. Villars y avait fait une courte campagne; il s'apprêtait à y retourner, quand la

sagesse prévoyante de Louis XIV en décida autrement, et ouvrit à Villars les grandes portes de la fortune militaire, en lui confiant un commandement en chef sur le Rhin. Cet honneur ne fut pas sans nuage pour Villars, car il fut l'objet d'une amertume pour Catinat, que Villars respectait profondément. Mais cette frontière était, de toutes, la plus mal défendue. Il fallait de l'audace pour y remplacer la force réelle qui y manquait, surtout en face du plus renommé capitaine de l'Empire, en ce moment, le prince Louis de Bade. Il fallait surtout tendre une main résolue à l'électeur de Bavière, qui venait de se déclarer pour la France. La prudence et l'âge de Catinat semblèrent peu propices pour ce coup de hardiesse, dont l'exécution fut confiée à Villars. Ce fut comme l'essai d'un nouveau chef de guerre. La confiance du roi fut justifiée par la victoire de Friedlingen (14 octobre 1702), brillant fait d'armes qui fut l'occasion d'une scène renouvelée de l'histoire romaine; car l'armée française, dans l'enthousiasme d'un succès saisissant, proclama Villars maréchal, par une immense acclamation, sur le champ de bataille; acclamation que Louis XIV eut le bon goût de ratifier immédiatement, et qui mit un glorieux trophée aux pieds de la jeune et belle épouse de Villars, laquelle venait de lui donner un héritier, après moins d'un an de mariage.

C'était alors que Mme de Grignan écrivait de Marseille, le 5 février 1703, à Mme de Coulanges :

« Comment gouvernez-vous le maréchal de Villars? Vous n'auriez « pas mal marié Mlle votre nièce, si vous en aviez été la maîtresse; le « commandement des armées vaut bien la solidité des châteaux du comte « de Tillières; on pouvait même en faire l'horoscope sans témérité : il « a toujours pris la route et le vol de tous ceux qui arrivent. »

A quoi Mme de Coulanges répond en mai 1703.

« Que dites-vous du parfait bonheur de M. le maréchal de Villars? Il « est bien heureux de n'être point désabusé du monde, car assurément « le monde est tourné bien agréablement pour lui; et le moyen alors « de penser qu'il n'y ait pas de plaisirs dans cette vie? *On dit qu'il a « des inquiétudes qui le troublent*, et que je crois cependant très peu « fondées. Si ma nièce avait bien voulu me croire, le maréchal serait « heureux, et elle grande dame; son insensibilité va jusqu'à n'être pas « touchée de la conduite qu'elle a eue. J'avoue que je ne reconnais point « mon sang à cette indolence. »

Cette lettre nous révèle un nuage dans la lune de miel des nouveaux époux, et, comme la révélation vient d'une personne amie, d'une amie intime même, il faut bien y croire. Une curiosité légitime autorise donc

à pénétrer, s'il se peut, ce mystère, au sujet duquel nous n'accorderons qu'une confiance limitée aux insinuations haineuses et grossières de Saint-Simon. Voici, je crois, où est la vérité; il y a là un événement naturel, si je puis ainsi parler, à côté d'un fait historique.

Lorsque Villars eut obtenu la main de Mlle de Varângeville, la possession de ce trésor, dont il connut alors mieux le prix et les dangers, jeta quelque inquiétude dans son esprit. Il était sérieusement amoureux de sa jeune épouse, d'un amour emporté, sans doute, auquel les vingt ans de la maréchale répondirent par le respect, la considération, le calme et la sagesse, un peu de coquetterie peut-être, toutes qualités qui, s'encadrant mal avec la passion du maréchal, semblent avoir désespéré le guerrier céladon, lequel avait mal calculé les conséquences de sa conquête amoureuse. Il ne put se résoudre à laisser sa femme à Paris, au milieu des périls de l'isolement, et, partant pour son commandement d'Allemagne, il demanda au roi la permission de conduire sa femme à Strasbourg, où la citadelle de cette place forte fut le logis offert à notre beauté si jalousée. Le roi fut très paternel pour Villars en cette circonstance. Saint-Simon a écrit que le maréchal avait essuyé un refus; l'honnête et véridique Dangeau affirme le contraire, et ce doit être le vrai, car Louis XIV, si habile dans l'art de gouverner, a dû concilier, autant qu'il le pouvait, l'intérêt de la discipline avec la satisfaction d'un personnage qui lui était aussi nécessaire que Villars.

Mais il ne paraît pas que la jeune et belle maréchale ait fait avec enthousiasme le voyage de Strasbourg, et accepté avec effusion le logement de la citadelle, ainsi que la compagnie un peu trop restreinte que le maréchal établit à côté d'elle. Toutefois l'esprit fin et avisé de la maréchale ne donna aucune prise à la malveillance; si elle éprouva quelque ennui, tout fut intérieur chez elle, et nul ne fut même autorisé à la dire résignée. On peut bien croire seulement que le maréchal n'en fut pas plus heureux.

On en parla dans la société de Mme de Grignan, et l'on y parut plaindre la maréchale d'être ainsi emmenée par son époux à Strasbourg, pendant la campagne ouverte sur le Rhin.

Mme de Grignan mande, à ce sujet, à Mme de Coulanges : « Je ne plain-
« drai guère Mme de Villars, si elle est mécontente de sa destinée et
« d'aller à Strasbourg ; la voilà bien malade d'être la reine de tant de
« guerriers. Elle représentera Armide et les enchantera tous. On nous a
« dit que Mme de Villars, la mère, avait eu une nouvelle attaque ; c'est
« celle-là qui me fait pitié. . . . . . »

Cependant la Bavière, où la direction de la guerre allait pousser

Villars, était bien loin de Strasbourg, et son sommeil en fut évidemment agité. On lit dans Dangeau, sous la date de juin 1703 :

« M. de Villars a demandé au roi, avec de si grandes instances, « que la maréchale sa femme pût passer en Allemagne et le joindre, « que Sa Majesté y a enfin consenti. Elle s'en ira à Ulm, mais on ne « croit pas qu'on lui permette d'aller à Munich. »

Dangeau ajoute même, quelques pages plus loin :

« Le prince Louis de Bade a refusé un passeport pour la maréchale « de Villars, qui voulait aller joindre son mari sur le Danube, et a ren« voyé la lettre que le maréchal lui avait écrite toute ouverte et sans « lui faire réponse. »

De son côté, Mme de Coulanges écrit d'Ormesson à Mme de Grignan :

« Nul bonheur sans mélange dans ce monde; la passion du maré« chal de Villars pour sa femme est au-dessus de celle qu'il a pour la « gloire, *et sa délicatesse lui persuade que la gloire le traite mieux.* »

Lorsque Villars eut quitté l'armée de Bavière, et fut commis à la pacification des Cévennes, avant de se rendre à son poste, il fut invité à Marly, lui et la maréchale, laquelle y fit ses débuts, avec force démonstrations de faveur; et le 9 avril, il prit congé du roi, emmenant encore sa femme avec lui.

C'est au retour de cette expédition, dont le roi fut satisfait, qu'il fut créé duc à brevet, et qu'il acheta la princière résidence de Vaux, du petit-fils de Fouquet, pour y asseoir son duché.

Les campagnes suivantes le ramenèrent en Allemagne, et la maréchale alla de nouveau s'établir à Strasbourg. Au mois de juillet 1707, nous la retrouvons à Marly, où Monseigneur prenait plaisir à lui montrer la cascade qu'elle n'avait point encore vue. Enfin, l'hiver venu, elle suivit de nouveau en Alsace le maréchal, qui avait dû y prendre ses quartiers.

C'est la dernière fois qu'elle a fait pareil voyage, le maréchal ayant passé en Flandre, en 1708, où probablement il dut renoncer à conduire son épouse.

Dans ses vieux jours, elle racontait avec esprit ses voyages militaires. Le souvenir n'en était mêlé pour elle d'aucune amertume, et la personne qui avait pris soin d'elle à Strasbourg est restée l'objet d'une affection qui répond à toutes les insinuations de la malveillance.

Nous lisons dans les *Mémoires* du duc de Luynes (16 mars 1751) :

« Je n'ai appris qu'aujourd'hui que Mme Bergeret mourut ici, il y a « trois jours; elle logeait chez Mme la maréchale de Villars; elle avait « quatre-vingt-deux ans. Mme Bergeret était la femme du commandant

« ou du major de la citadelle de Strasbourg. On sait que M. le maré-
« chal de Villars, lorsqu'il allait commander les armées, voulait que « Mme la maréchale le suivît. Il la laissait ordinairement à Strasbourg, « lorsque l'armée était sur les bords du Rhin. C'est là qu'ils firent con- « naissance avec Mme Bergeret. Ils trouvèrent qu'elle avait de l'esprit, « des sentimets vrais, remplis de probité. Mme Bergeret étant devenue « veuve, M. et Mme de Villars l'engagèrent à venir demeurer à Paris, et « profitèrent de toutes les occasions de lui rendre service, et à ses en- « fants et petits-enfants. Depuis le départ de M. le maréchal de Villars « pour l'Italie (1733), où il mourut, Mme la maréchale proposa à Mme Ber- « geret de venir loger chez elle, et elle y a toujours demeuré depuis ce « moment.....

« La reconnaissance qu'elle devait à Mme la maréchale ne l'a jamais « empêchée de lui dire son sentiment avec franchise et vérité, lorsque « les circonstances le demandaient. »

Quand le maréchal de Villars fut blessé, le 11 septembre 1709, à la bataille de Malplaquet, la nouvelle en arriva le 13 à Versailles. On sut dès ce premier moment que le maréchal de Villars était gravement atteint au genou. La maréchale partit de Versailles le soir même du 13 pour aller joindre son époux. La blessure donnant de sérieuses inquiétudes, le roi ordonna à son premier chirurgien de se rendre sur-le-champ en Flandre, auprès du blessé, qui dut subir une opération très douloureuse, sur laquelle une affectueuse lettre du roi put verser quelque baume. Le roi, qui l'avait déjà nommé duc à brevet, le gratifia de la pairie héréditaire, après Malplaquet. Dès son arrivée auprès du malade, la maréchale, s'empressa d'écrire à Mme de Maintenon, pour lui en donner des nouvelles, le maréchal ne pouvant le faire lui-même. Cette lettre nous a été conservée, elle est du 20 septembre 1709 :

« Les douleurs que causait le laiton à la plaie de M. de Villars, et « qu'il ne pouvait plus supporter, ont été cause, Madame, qu'il a fallu « l'ôter; il ne s'en est pas trouvé mal : et plût à Dieu que je n'eusse « que cette inquiétude ! J'en ressens une si vive, Madame, par la nou- « velle découverte qu'on vient de faire à sa blessure, qu'à peine ai-je « la force de vous en écrire. Pardonnez-moi, Madame, de vous re- « mettre à M. Maréchal (le chirurgien du roi), pour vous instruire de « ce nouvel accident. J'ai le cœur trop serré pour en pouvoir faire le « détail. Il me paraît Madame, que M. Maréchal nous est nécessaire plus « que jamais, et M. de Villars a grande envie aussi d'être à portée de lui. « Son état serait encore heureux, si vous l'honoriez de votre attention

« uniquement pour lui-même. Vous l'aimez pour la France; c'est dire « en un mot tout ce qu'il y a de plus glorieux. Nous nous flattons que « notre voyage sera heureux. Il ne peut manquer de l'être, puisque « nous le fesons pour nous rapprocher de vous.

« Tous les devoirs qu'on peut vous rendre sont si fort au-dessous de « ceux qui vous sont dus, que, pour satisfaire au mien, je ne puis trop « vous marquer quelle est ma fidélité, ma reconnaissance, mon respect, « mon attachement. »

« *P. S.* Je viens de lire à M. de Villars une lettre du roi sur sa bles- « sure. Il en a été si touché, que je l'ai empêché d'y faire une réponse, « qu'il n'aurait pu faire sans trop d'émotion... M. de Villars est fort « inquiet des fatigues de M. le maréchal de Boufflers, et vous prie de lui « ordonner d'être plus attentif à lui. M. de Boufflers est respecté dans « cette armée comme il doit l'être. Il en fit hier la revue, et l'accom- « pagna des discours les plus touchans pour les troupes qui se sont dis- « tinguées dans la dernière action. »

Malgré ces nouvelles rassurantes, l'état du maréchal exigea les plus grands soins, et le chirurgien du roi crut sa présence nécessaire encore pendant quinze à vingt jours. Mais la forte constitution du blessé l'emporta sur les accidents et les dangers, et, au bout d'un mois, on fut rassuré sur les funestes conséquences qu'on avait tant redoutées tout d'abord. Chaque courrier en portait à Versailles l'heureuse certitude. Le 17 octobre, on recevait des lettres de la maréchale qui faisaient espérer qu'elle ramènerait bientôt son époux. Le roi fit partir à cet effet une de ses litières; mais le retour à Paris ne put s'opérer qu'en brancard, et l'on resta dix jours en chemin. Louis XIV mit à la disposition de Villars le logement qu'avait occupé le défunt prince de Conti, dans le palais de Versailles; il avait hâte de revoir l'héroïque blessé, qui préféra descendre directement en son hôtel, s'excusant pour le moment d'aller prendre le logement d'emprunt dont la princesse de Conti avait encore les clefs.

« Le maréchal de Villars est rentré avant-hier à Paris, » écrivait Mme d'Uxelles, le 15 novembre. « Il est arrivé en grand équipage, ayant « à la suite de son brancard la litière du roi, trois ou quatre carrosses à « six chevaux, plusieurs chaises et une nombreuse escorte de gens à « cheval. Il parut hier à son hôtel, dans un grand accompagnement do- « mestique, sur un canapé, avec une robe de chambre magnifique que « Mme de Varangeville, sa belle-mère, lui a donnée, et il répondit à mon

« compliment que sa plaie allait de mieux en mieux; on l'a pourtant « trouvé fort changé. »

Cependant, le roi l'ayant demandé, le maréchal prit le chemin de la résidence royale. « M. le maréchal de Villars fut rencontré avant-hier, « écrit encore Mme d'Uxelles, le 22 novembre, allant à Versailles dans « son brancard, environné de beaucoup de gens à cheval; la maréchale « le suivant à deux carrosses à six chevaux. »

Et dans son journal du 23, elle a noté : « Le maréchal de Villars « est arrivé à bon port à Versailles. On dit que le roi l'a envoyé visiter, « et que Mme de Maintenon l'a été voir, ayant demeuré assez longtemps « avec lui. » Louis XIV voulut mettre de la solennité à la visite que lui-même avait annoncé devoir rendre au blessé. « Le spectacle fut beau, « dit Mme d'Uxelles, en nombre de courtisans et de gardes rangés dans « la galerie. La maréchale se trouva avec son fils à la porte du loge-« ment. On croit que le maréchal s'y attendait, il était sur un canapé, « en robe de chambre. Le roi l'embrassa fort, et, après les questions « sur l'état de sa blessure, où il fut répondu qu'on avait toute espérance « de pouvoir se remettre en campagne au printemps, le monde se retira. « Le roi demeura seul, approchant deux heures, avec le maréchal. Il « avait fait apporter des papiers pour travailler avec lui. »

La maréchale n'avait manqué de se retirer aussi, après l'arrivée du roi chez son époux. Lorsque le monarque voulut se retirer à son tour, le maréchal ne pouvant l'accompagner, Louis XIV prit un autre chemin que celui par lequel il était arrivé. Sur quoi, le maréchal l'avisa qu'il se trompait de route. « Pas du tout, » répondit le roi, et il ouvrit la porte par laquelle il avait vu s'échapper la maréchale, à laquelle il rendit ainsi une courte visite, la louant fort de son dévouement, et lui rendant la liberté de revenir auprès de son mari.

Il faut entendre Saint-Simon rendant compte de cette scène royale, pour avoir une juste idée de la sensation qu'elle produisit sur le public, comme aussi de la passion qui, chez cet incomparable écrivain, domine quelquefois tout autre sentiment. Pour bien mesurer cette passion, il est bon de se souvenir que Saint-Simon était alors en disgrâce auprès du roi, principalement pour son intempérance de langage, et que les Villars, par obligeance pour l'irascible grand seigneur, avaient voulu lui procurer, en cette circonstance, l'occasion de faire sa cour au roi, obligeance dont on verra comment Saint-Simon se montra reconnaissant.

Laissons-le parler :

« La maréchale de Villars était une femme qui, à travers les galan-

« teries, s'était mise en considération personnelle, par les grâces et l'ap-« plication avec lesquelles elle tâchait d'émousser la jalousie de la for-« tune de son mari. Elle n'avait rien oublié, ni lui aussi, pour se mettre « bien avec Mme de Saint-Simon et avec moi, dans le temps le plus ra-« dieux de leur vie, et où nous ne pouvions leur être de nul usage. Nous « avions logé longtemps porte à porte. Ils avaient passé légèrement sur « ma douleur peu contrainte de leur énorme duché, dont jamais je ne « leur avais fait le moindre compliment. Sur la pairie, je m'étais aussi « bien gardé de leur en faire, encore moins de leur en écrire. L'ayant « rencontrée chez Mme de Saint-Géran, l'accueil, au bout de quatre mois « d'absence, fut comme si nous ne nous étions pas quittés. Elle me pria « à dîner, avec Mme de Saint-Simon, pour le lendemain, et m'en pressa « de manière à ne m'en pouvoir défendre. Ils étaient lors en l'apogée « de la plus brillante faveur. Elle savait que le roi devait aller voir son « mari le lendemain, mais elle n'eut garde de me le dire; elle me l'avoua « depuis, et son intention fut de nous donner occasion de faire notre « cour. »

« Je fus voir le lendemain matin la duchesse de Villeroy. Elle et son « mari me demandèrent où je dînais, et m'avertirent de la visite du roi, « de peur que, dans la surprise, il m'échappât quelque chose..... La « disposition qu'ils me connaissaient les engagea à me donner l'avis.

« Nous dînâmes en compagnie assez courte, et que nous reconnûmes « aisément avoir été choisie pour nous. Vers le fruit, on vint poster des « gardes, et le roi vint au sortir du sermon. La compagnie s'était grossie « depuis le dîner. Le roi la salua, puis vint au lit de repos, sur lequel « était le maréchal de Villars, l'embrassa par deux fois, avec des propos « obligeants, congédia le monde, et demeura deux heures là, tête à tête. « Comme il sortait, le maréchal lui dit qu'il se méprenait de porte : le « roi l'assura qu'il avait bien remarqué le chemin, et qu'il allait rendre « une visite à la maréchale dans son appartement. Il l'y trouva avec « quelques dames; il y fut peu, mais avec cette galanterie majestueuse « qui lui était si naturelle. Il s'en alla de là chez lui. Cette visite excita « un renouvellement d'envie et fit un grand bruit dans le monde. Le « maréchal de Gramont, mort en 1678, est le dernier seigneur que le « roi ait visité dans une maladie. En allant chez Villars, il dit, comme « par manière d'excuse, que, puisque le maréchal ne pouvait venir chez « lui, il fallait bien qu'il l'allât trouver. »

Elle ne se doutait pas, la belle et sémillante maréchale de vingt-six ans, rayonnante de la gloire de son époux, enorgueillie des hommages du grand roi, que ce petit duc rogue et rageur, allait lui faire expier,

à bref délai, dans le silence du cabinet, et le duché et la pairie, et l'invitation elle-même, qu'un méchant esprit avait considérée peut-être comme une impertinence de parvenu. En effet, à quelques semaines de distance de la visite du roi, il survint à la cour un événement qui occupa le monde et fit beaucoup parler. Il s'agit de la mort de Louis de Bourbon, dit M. le duc, petit-fils du grand Condé, et père de cet autre M. le duc qui succéda au régent d'Orléans, dans la place de principal ministre. Il mourut subitement, le 3 mars 1710, à Paris, dans son hôtel, dont tout le monde connaît l'emplacement, encore signalé par le nom de deux rues.

L'accident arriva vers le milieu de la nuit, et Dangeau en raconte tous les détails. Saint-Simon les raconte aussi, mais avec des variantes dignes de remarque. Il est certain que Mme la duchesse, voyant le prince à l'agonie, envoya prier la princesse de Conti, M. le duc du Maine et M. le comte de Toulouse de venir l'assister dans son malheur. Mais, selon Saint-Simon, quand on alla chercher le comte de Toulouse à Versailles, on ne le trouva point couché dans son hôtel, et pas un de ses gens ne put ou ne voulut dire où il était, ni l'aller avertir. « Il n'était « pas loin pourtant, dit Saint-Simon, dans un bel appartement d'em« prunt, avec une très belle dame du plus haut parage, dont le mari « était dans le même, qui en faisait deux beaux, où tout le jour il tenait « le plus grand état du monde, mais qui, malgré des jalousies quelque« fois éclatantes, était hors d'état de les aller surprendre, et la dame ap« paremment bien sûre du secret. » (Tome VII, pages 285-286.)

A ces insinuations fort transparentes les malins ont reconnu la maréchale de Villars, l'appartement d'emprunt dont elle jouissait à Versailles, et la sûreté qui lui était acquise par la blessure du maréchal. Version scandaleuse qui a trouvé crédit, il y a quelques jours encore, dans un livre écrit avec infiniment d'esprit, et auquel ne peut manquer le succès [1] auprès du public curieux de beau langage et de récits piquants.

Boccace et Brantome auraient pu penser et dire qu'en pareille matière rien n'est incroyable et que tout est possible, ce que je déplore. Quant à moi, je repousse l'imputation, en ce qui touche la maréchale, comme une infamie absurde et controuvée. Je n'aurai, je crois, pas de peine à le prouver à des esprits sérieux et réfléchis. Laissons de côté l'acte en lui-même et le moment que la belle dame aurait choisi pour cette ga-

[1] *Les mariages dans l'ancienne société française*, par M. Ernest Bertin, Paris, 1879, 1 vol. in-8°. Voy. pag. 464, 465.

lanterie. Laissons de côté son caractère odieux, en l'état des circonstances, car l'élévation des rangs, des sentiments étant donnée, élévation dont il faut cependant tenir compte, un trait pareil ne se pourrait excuser. Mme de Coulanges écrivait à Mme de Grignan [1] : « M. de Villars est « si amoureux de sa belle maréchale, qu'il est difficile qu'il soit heureux. « Cette passion est ordinairement suivie d'une autre qui trouble le repos, « *lors même qu'on a tout lieu de ne se point inquiéter*. Le maréchal est sou- « vent plus aise que s'il avait épousé ma nièce, mais il est bien moins « tranquille qu'il ne l'aurait été. »

Le mal fondé de la jalousie du maréchal était le propos courant des salons de Varangeville, de Maisons et de l'hôtel de Carnavalet. Le président Hénault, esprit observateur et fin, qui n'aimait pas la maréchale de Villars, a dit d'elle : « Elle tenait un grand état; sa maison fut tou- « jours remplie de la meilleure compagnie. Elle avait aussi toujours « bien vécu avec son mari, qu'elle faisait enrager pour sa jalousie, mais « qu'elle craignait, et pour lequel elle avait la plus grande considération. « Aussi participait-elle à l'éclat de la vie de ce grand général. »

L'aventure du comte de Toulouse aurait eu, selon Saint-Simon, un grand retentissement. J'en doute, car il est seul à en parler. J'admets cependant que le mauvais propos ait pu naître et courir; mais, si le fait eût été vrai, la maréchale eût été livrée au mépris, car nous ne sommes point encore à la régence; et nous la voyons, au contraire, monter toujours en considération. Mettant toutefois à l'écart l'argument moral, en cette affaire, les arguments positifs s'offrent en abondance pour justifier la maréchale, sans rechercher si l'aventure ne pourrait point s'appliquer à une autre héroïne, ce qui serait un abus de l'érudition.

Souvenons-nous bien que le comte de Toulouse habitait Versailles; c'est là, à son hôtel, ou à son logement dans le palais, qu'on a dû le chercher, de la part de la duchesse de Bourbon, dans la nuit du 3 mars, si l'on en croit Saint-Simon. Il y a premièrement à remarquer que, lorsque, sur le matin du 3 mars, la duchesse de Bourbon s'est décidée à partir de Paris pour Versailles; elle a rencontré à Chaville le comte de Toulouse qui accourait à son appel, et auquel elle a fait rebrousser chemin. Or M. le duc était mort vers le minuit, dans son hôtel. Supputez le temps qu'a dû mettre au voyage le courrier expédié à M. le comte de Toulouse, à Versailles; ajoutez le temps employé par le comte pour venir jusqu'à Chaville, où il a rencontré la duchesse, il reste bien peu de moments, en vérité, pour placer le temps perdu à la recherche

[1] *Correspondance de Sévigné*, X, p. 506.

du comte de Toulouse en bonne fortune. Une invraisemblance démontrée pour la version accusatrice ressort du récit de Saint-Simon lui-même et des calculs, que j'appuie sur le récit minutieusement circonstancié de Dangeau et d'un autre témoin, digne de plus de confiance encore, la marquise d'Uxelles, laquelle n'avait, pour se taire sur le scandale prétendu, aucun des motifs de prudence qu'on peut supposer à Dangeau[1]. Ce dernier affirme que le comte de Toulouse est accouru immédiatement.

Mais c'est trop peu que ces objections; voici qui est décisif. A cette journée du 3 mars, le maréchal et la maréchale de Villars n'étaient plus à Versailles ni dans l'appartement d'emprunt de la princesse de Conti. Les papiers de Villars, si fidèlement analysés par Anquetil, nous apprennent que, dans les premiers temps de l'année 1710, le maréchal, à peu près remis de sa blessure, avait quitté Versailles pour venir passer dans son hôtel de la rue de Grenelle, ou dans son château de Vaux, les semaines qui devaient s'écouler jusqu'à l'ouverture de la campagne en Flandre, époque où Villars devait reprendre son commandement. Et, en effet, le journal de Dangeau, d'accord avec les mémoires du maréchal, nous donne presque jour par jour l'emploi du temps de ce dernier à Versailles, et prouve qu'à partir du 24 janvier Villars a dû cesser d'habiter le palais du roi, pour son hôtel de Paris ou pour son château de Vaux; l'historiette de Saint-Simon manque donc de la base qui lui est nécessaire. C'est un conte, imaginé après coup, chez les pages de la grande écurie, et qu'il faut mettre dans le même sac que tant d'autres. Saint-Simon n'y regardait pas de si près quand sa passion était en jeu. N'oublions pas que Saint-Simon aurait été le seul à nous révéler, quoique sous le voile qu'on connaît, une intrigue amoureuse du comte de Toulouse avec la maréchale de Villars, laquelle cependant était observée de très près par beaucoup de curieux. D'ailleurs le comte de Toulouse était alors déjà probablement affligé d'une infirmité peu compatible avec de pareilles fortunes, et sur laquelle Dangeau nous a laissé des détails dignes de créance.

Ch. GIRAUD.

(*La suite à un prochain cahier.*)

[1] Voy. Dangeau, t. XIII, p. 112 et 113.

Étude sur les sarcophages chrétiens antiques de la ville d'Arles, par M. Edmond Le Blant, dessins de M. Pierre Fritel, 1 vol., Imprimerie nationale, 1878.

La ville d'Arles est l'une des premières qui, dans les Gaules, soit devenue chrétienne : elle eut de bonne heure de grands évêques, une église célèbre et d'illustres martyrs; c'est aussi celle qui conserve les plus beaux restes des premiers âges du christianisme. Elle possède surtout un grand nombre de sarcophages, ornés de bas-reliefs curieux, qui ont attiré depuis longtemps l'attention des savants. Peiresc les a mentionnés et décrits avec soin dans ses papiers, ce qui nous est très utile, car il en a vu qui, depuis lors, ont été détruits, et dont nous ignorerions sans lui l'existence. Maffei, dans son voyage en France, en fut aussi très frappé, et il écrivait à Mme de Caumont « qu'ils apprennent « beaucoup de choses et qu'il serait bien à souhaiter qu'on en eût un « recueil gravé, comme Bosio et Aringhi ont fait de ceux de Rome. » Après un siècle et demi, M. Le Blant accomplit le vœu de l'archéologue italien. Il avait déjà publié et commenté les inscriptions d'Arles dans son grand recueil des *Inscriptions chrétiennes de la Gaule;* il achève son œuvre par une étude approfondie des sarcophages, dans laquelle il nous donne une reproduction exacte des plus importants et une énumération complète de tous ceux qui existent encore ou dont on a conservé quelque souvenir.

L'intérêt de ces sarcophages est moins dans leur mérite réel que dans ce qu'ils nous apprennent sur la naissance et le développement de l'art chrétien. A la vérité ils ne remontent pas aux premiers temps du christianisme; ils datent du IVe et du Ve siècle, c'est-à-dire du triomphe de l'Église et de la fin de l'Empire. Mais ce n'est pas une raison d'en négliger l'étude : rien n'est, au contraire, plus utile que de connaître ce qu'on savait faire et comment on travaillait à la veille des invasions, puisque c'est de l'art de cette époque que celui du moyen âge est sorti. D'ailleurs, c'est assez l'usage que, dans les écoles et les ateliers, les habitudes prises ne se perdent pas tout d'un coup, et que la force des traditions y lutte quelque temps contre les variations de la mode. Aussi rencontre-t-on, dans les monuments du IVe siècle, beaucoup de détails qui rappellent ceux de l'âge précédent; quoique l'art chrétien y soit tout à fait formé, et même un peu déformé, ils permettent de remonter quelquefois jusqu'à ses origines.

Ces origines sont aujourd'hui bien connues : les grands travaux accomplis aux catacombes, sous la direction intelligente de M. de Rossi, ont fait saisir l'art chrétien dans ses premiers essais et presque à sa naissance. C'est du culte des morts qu'il est sorti. On sait quelle importance avait ce culte dans l'antiquité, quand toute la famille se groupait autour du tombeau des ancêtres qu'elle regardait comme ses dieux protecteurs. Le respect des morts n'était pas moindre chez les chrétiens : rien ne leur coûtait pour honorer la sépulture de ceux qu'ils venaient de perdre, surtout s'ils avaient été victimes de quelque persécution. Sans doute, la sculpture et la peinture devaient leur paraître profanées par l'usage qu'en faisaient tous les jours les païens; cependant ils n'hésitèrent pas à s'en servir, et il ne leur vint pas à l'esprit qu'il fût coupable d'embellir par tous les moyens la dernière demeure de leurs frères.

Les peintres et les sculpteurs furent donc employés sans scrupule, et presque dès les premiers temps, à décorer les tombes des fidèles; mais quels sujets ces artistes allaient-ils y représenter? La question était grave pour un art qui débutait. Comme leur secte était proscrite et que leur doctrine devait rester secrète, il est naturel que les chrétiens aient usé d'abord, pour se reconnaître entre eux, de certains signes convenus, dont ils comprenaient seuls la signification véritable, et qui restaient une énigme pour les autres. C'est ainsi qu'on agissait dans les mystères païens : nous savons qu'on y distribuait aux initiés certains objets qui les faisaient souvenir, quand ils les regardaient, de ce qu'on leur avait montré pendant les cérémonies de l'initiation[1]. Il en fut de même pour les premiers chrétiens. Clément d'Alexandrie rapporte qu'ils faisaient graver sur leurs anneaux l'image de la colombe, du poisson, du navire avec ses voiles étendues, de la lyre, de l'ancre, etc.[2] Ces images sont bien celles qui se retrouvent ordinairement sur les plus anciens tombeaux des catacombes. Elles perdirent peu à peu leur importance, à mesure que la doctrine se répandait, et cessèrent même d'être employées quand le mystère devint inutile et qu'on put célébrer le culte au grand jour. Il est donc naturel qu'il n'y en ait plus de trace sur les tombes du IV[e] et du V[e] siècle. Cependant M. Le Blant, qui ne voulait pas que cette première période de l'art chrétien fût tout à fait absente de son recueil, a reproduit un monument plus ancien, que possède le Louvre : c'est un sarcophage qui ne vient pas d'Arles, mais de Rome, d'où il nous est arrivé avec la collection Campana. Au-dessous de l'ins-

[1] Apulée, *De Magia*, 55. — [2] Clément d'Al., *Pædag.*, III, 11.

cription, qui nous apprend que cette tombe est celle de Julia Primitiva, et qu'elle lui a été élevée par sa sœur, on voit, avec le bon Pasteur, la brebis, l'ancre et le poisson : c'est, sans aucun doute, un monument des premiers siècles de l'Église [1].

Ces signes obscurs et vagues ne pouvaient pas suffire aux fidèles; les sculpteurs et les peintres qu'ils employaient, et qui étaient ordinairement des transfuges du paganisme, devaient chercher à représenter leurs nouvelles croyances d'une façon plus directe, plus claire, et qui fût véritablement de l'art. Mais ici tout était à créer : les Juifs ne leur offrant en ce genre aucun modèle, ils furent bien forcés de s'adresser ailleurs et de prendre l'art où il se trouvait, c'est-à-dire dans les écoles grecques et romaines. Comme ils étaient eux-mêmes élèves de ces écoles, avant de devenir chrétiens, ils les imitèrent volontiers. En même temps qu'ils se servaient des procédés de leurs anciens maîtres, auxquels ils étaient habitués, ils empruntaient aussi quelques-uns de leurs types les plus purs, quand ils les croyaient propres à exprimer leurs doctrines. Cette imitation se montre déjà dans la figure du bon Pasteur, qui paraît avoir été inspirée, au moins pour l'idée première et la composition générale, par quelques peintures antiques [2]. Elle est plus évidente encore dans ces belles fresques où le Sauveur est représenté sous les traits d'Orphée attirant à lui les animaux par le son de sa lyre. On en connaît trois reproductions aux catacombes. Les sculpteurs n'ont pas été, sur ce point, plus réservés que les peintres; ils sont allés, au contraire, bien plus loin qu'eux. M. de Rossi fait remarquer qu'il est naturel qu'on trouve sur les sarcophages, encore plus souvent que dans les fresques, des scènes empruntées aux légendes païennes : les fresques étaient exécutées dans les catacombes mêmes, loin des indiscrets et des infidèles, et les artistes pouvaient y exprimer librement leurs croyances; les sarcophages étant travaillés dans les ateliers, tout le monde pouvait les voir, ce qui forçait d'être prudent. Il est même probable que la plupart du temps, quand les chrétiens avaient besoin d'un tombeau de pierre ou de marbre, ils le prenaient tout fait chez le marchand, et qu'ils choisissaient celui dont les figures choquaient le moins leurs opinions. C'est ainsi qu'il y en a un certain nombre parmi les plus anciens

[1] M. Le Blant en cite encore un autre, qui a été trouvé à la Gayole, où l'on trouve aussi le bon Pasteur, une Orante, des brebis, des colombes, etc. Il lui paraît être du milieu du IIIe siècle.

[2] Rossi, *Roma sotter.*, I, p. 347 : *In quanto però alla composizione artistica del gruppo, nulla osta a credere che i primi pittori cristiani abbiano potuto imitare, per quanto allo loro scopo si confaceva, qualche bel tipo d'un simile gruppo di antico e classico stile.*

où l'on trouve des chasses, des vendanges, des génies qui tiennent des flambeaux renversés, sujets qui reviennent si souvent sur les tombes païennes; on en a même découvert, dans le cimetière de Calliste, qui représentent l'aventure d'Ulysse et des sirènes et l'histoire de Psyché et de l'Amour[1]. Ceux d'Arles sont d'un temps où l'on évitait toutes ces scènes mythologiques. Il y en a un pourtant où sont représentés les Dioscures qui, comme on sait, faisaient partie des divinités du monde infernal, et, à ce titre, figurent souvent sur les monuments funéraires des païens.

Mais ce n'est là qu'une exception; dans tous les autres, les artistes n'ont traité que des sujets chrétiens. Les sources où ils pouvaient puiser étaient de trois sortes : ils s'inspiraient de l'Ancien Testament, du Nouveau ou de l'histoire même de l'Église. Ces derniers sujets ne paraissent avoir été traités qu'assez tard et après les autres. On commence, au IVe siècle, à peindre pour les fidèles la mort courageuse des martyrs. Prudence raconte qu'à Forum Cornelii (Imola), il visita la tombe de saint Cassianus, un maître d'école qui fut tué par ses élèves, et qu'il y vit un tableau qui représentait son supplice[2]. On a trouvé, dans le cimetière de Calliste, une fresque très intéressante dans laquelle on voit un chrétien qui confesse sa foi devant un magistrat romain[3]. Mais les sarcophages ne contiennent pas, en général, des scènes de ce genre, et ceux d'Arles ne font pas exception à la règle ordinaire. Cependant M. de Rossi a remarqué sur quelques-uns d'entre eux la présence de têtes juvéniles et d'un caractère tout spécial remplaçant, aux extrémités des couvercles, ces grands masques qu'y mettaient les païens, et il suppose que ces têtes nous offrent l'image du patron de la ville, du jeune martyr saint Genès. Si cette ingénieuse hypothèse est fondée, c'est le seul souvenir que gardent nos sarcophages de cet âge héroïque de l'Église.

Restent les sujets tirés de l'Ancien et du Nouveau Testament : ce sont à peu près les seuls qu'on retrouve sur les tombes d'Arles. Ils y sont traités de la même façon qu'ailleurs, et l'on peut dire que les ouvrages de tous les artistes chrétiens de cette époque, en quelque endroit du monde romain qu'ils travaillent, se ressemblent beaucoup entre eux. Parmi les sarcophages qu'il étudie, M. Le Blant n'en a guère ren-

[1] A la vérité, dans le sarcophage du cimetière de Calliste, les figures de Psyché et de l'Amour avaient été couvertes par de la chaux. Mais il y en a d'autres où l'on n'avait pas eu les mêmes scrupules. Voyez Collignon, *Essai sur les monuments relatifs au mythe de Psyché*, p. 436 et suiv.

[2] Prudence, *Perist.*, IX; voy. aussi XI, 126.

[3] Rossi, *Roma sotterranea*, II, p. 219.

contré qu'un qui présente une disposition particulière[1]. Les principales scènes de la vie du Christ s'y succèdent d'une manière assez suivie, ce qui n'est pas ordinaire, et il y en a même une qui paraît nouvelle : c'est celle du jardin des Oliviers, où Jésus est placé entre ses disciples endormis qui appuient leur tête sur leurs mains. Le dernier tableau, qui représente l'Ascension, n'a rien de la grandeur idéale que lui donnèrent plus tard les artistes chrétiens; on y voit le fils de Dieu qui gravit une pente, tandis que des nuages sort une main qui lui saisit le bras. Ici, comme dans toutes les œuvres de cette époque, l'artiste, en nous mettant sous les yeux la vie du Christ, a évité de reproduire les scènes douloureuses de la Passion. Craignait-il de scandaliser les faibles, de prêter à rire aux incrédules ou de manquer de respect au Sauveur? On ne le sait pas; mais M. Le Blant fait remarquer que partout, en retraçant les derniers moments de la vie mortelle de Jésus, les peintres et les sculpteurs des premiers siècles s'arrêtent au jugement de Pilate, et passent brusquement de là à la résurrection. « Je ne sais, ajoute-t-il, « qu'une seule exception à cette règle iconographique, et cette excep« tion même la confirme et l'explique à la fois. Sur un sarcophage ro« main conservé au musée de Latran, le sculpteur a représenté le Cou« ronnement d'épines et la Croix portée au Calvaire; mais c'est une « couronne de fleurs qu'un soldat pose sur la tête de Jésus, et c'est Si« mon le Cyrénéen qui porte l'instrument du supplice. » Il n'est pas sans intérêt de faire observer qu'au contraire les artistes du moyen âge aimaient à traiter ces sujets, dont leurs prédécesseurs s'étaient abstenus avec tant de soin, qu'ils prodiguaient les images de la flagellation et de la mise en croix, et que ces spectacles, en touchant les fidèles jusqu'au cœur, ont servi à donner un élan merveilleux à la dévotion populaire.

Les autres sarcophages ne ressemblent pas tout à fait à celui dont je viens de parler, et les sujets n'y sont pas disposés d'ordinaire dans un ordre aussi régulier. On y voit des scènes fort différentes, placées à la suite l'une de l'autre, sans qu'on puisse saisir les liens qui les unissent, et l'Ancien Testament y est parfois très étrangement mêlé avec le Nouveau. Comme il y a des critiques qui veulent rendre raison de ces compositions bizarres en voyant partout des figures et des allégories, M. Le Blant, qui ne partage pas tout à fait leur sentiment, a été amené, pour les combattre, à nous dire son opinion sur le symbolisme chré-

[1] Ce sarcophage, ou plutôt ce qui en reste, est aujourd'hui dans la propriété de Servannes, qui appartient à M. Révoil. Peiresc l'a décrit quand il était entier. Voy. Le Blant, p. 46.

tien. C'est la partie la plus importante et la plus nouvelle de son livre, et il convient d'y insister.

On sait que les docteurs de l'Église, surtout en Orient, tout en ne doutant pas de la réalité des récits de la Bible, les ont entendus très souvent dans un sens figuré, et qu'ils y voient des allégories morales ou des images anticipées de ce qui devait se passer dans la nouvelle loi. En le faisant, ils suivaient l'exemple de Philon, qui se plaisait à donner à l'Ancien Testament une signification philosophique, et qui voulait y trouver toute la doctrine de Platon. Philon lui-même ne faisait qu'imiter les théologiens païens, qui, souvent embarrassés par les légendes peu morales de la vieille mythologie, trouvaient commode de les regarder comme des symboles ou des figures qui cachaient sous une enveloppe grossière des vérités utiles et profondes. Le christianisme hérita de tout ce travail d'exégèse, et l'on peut dire que cet héritage lui fut souvent assez lourd. Une des causes de la fatigue que nous éprouvons parfois à lire les Pères de l'Église, c'est cet effort qu'ils font sans cesse pour trouver à tout des sens figurés, c'est ce mélange d'interprétations subtiles et d'élans sincères, de naïveté et de recherche, de jeunesse et de sénilité, qui nous fait souvenir à tout moment que le christianisme était une religion nouvelle née dans une époque vieillie, et qu'il a souvent, dans les meilleurs livres de ses plus grands docteurs, deux âges à la fois. Que le même caractère, les mêmes contrastes se retrouvent dans son art comme dans sa littérature, nous n'en devons pas être surpris. Les artistes dont il se servait suivaient le goût de leur temps. Il est naturel qu'ils aient souvent donné une signification symbolique aux scènes des livres saints qu'ils plaçaient dans leurs fresques ou sur les tombeaux. Nous en avons, dans leurs ouvrages, les preuves les plus manifestes. Noé tendant les bras vers la colombe qui lui apporte le rameau désiré, c'était la figure du chrétien, arrivé au terme de sa navigation, sauvé des périls du monde et près d'atteindre le ciel; ce qui le prouve, c'est que, sur les sarcophages, il est quelquefois remplacé par l'image du défunt, quel que soit son âge ou son sexe, et qu'on est fort surpris de voir sortir de l'arche, à la place du vieux Noé, un tout jeune homme ou même une femme. Dans la scène où Moïse fait jaillir l'eau du rocher, les chrétiens voyaient une allégorie de leur doctrine qui se répandait à flots dans le monde à la voix des apôtres, aussi mettaient-ils sans hésitation saint Pierre à la place de Moïse, et, pour qu'on ne l'ignorât pas, ils inscrivaient son nom au-dessus. Une fresque des catacombes représente une brebis entre deux loups; au-dessous du tableau, on lit l'inscription suivante : *Suzannà*, *Seniores*, ce qui montre avec quelle facilité les artistes passaient du sens

propre au sens figuré, et que le public les suivait sans peine dans toutes les transformations de leur pensée. Ces faits, qui sont incontestables, ont amené quelques critiques à voir des allégories partout; ils veulent tout comprendre, ils essayent de tout expliquer. Avec un peu de complaisance et beaucoup de perspicacité, ils finissent par regarder le symbolisme comme une sorte de langue qui, lorsqu'on en a trouvé la clef, devient aussi simple et aussi claire que toutes les autres. Sur cette voie, ils ne s'arrêtent plus qu'après être arrivés aux dernières exagérations. « Un système d'explication, dit M. Le Blant, inauguré, au début « de ce siècle, par un antiquaire romain, est venu agrandir le champ « déjà si largement ouvert aux interprétations tirées du symbolisme. La « distribution des sujets a été soigneusement étudiée, et l'on s'est appliqué « à chercher la raison d'être de leur juxtaposition. Il a paru que, dans un « muet langage, le pinceau, le ciseau, exprimaient parfois des phrases « entières, et que des sentences évangéliques, rappelées par une savante « combinaison de scènes, revivaient dès lors comme inscrites sur les « monuments de l'art chrétien. C'est ainsi que la réunion des Mages, de « l'Arche, de Jonas, dont les types, pris au sens mystique, représentent « la Vocation des gentils, le Baptême, le Salut et la Résurrection, « semble à un savant allemand la claire traduction des mots du Christ : « *Qui crediderit et baptisatus fuerit, salvus erit.* Je n'ose suivre une telle « voie; le système, peut-être excellent, dans lequel on s'engage de la « sorte ne me paraît point encore suffisamment étudié; la carrière qu'il « ouvre aux conjectures est, selon moi, trop large et trop facile, par- « tant pleine de périls, pour ceux surtout auxquels l'expérience fait dé- « faut, et je crains qu'une trop grande importance ne soit ainsi donnée « sans que d'ailleurs les textes anciens nous y autorisent, à la juxta- « position des sujets. » La sage réserve de M. Le Blant mérite d'être approuvée, et il est facile de l'appuyer par des raisons convaincantes.

Ce qui donne tant d'assurance à ceux qui prétendent expliquer, ou plutôt lire couramment, les allégories renfermées dans les œuvres des artistes chrétiens, et qui, après avoir rendu compte de chaque sujet pris en lui-même, veulent trouver pour quel motif divers sujets sont réunis ensemble, c'est qu'ils invoquent à chaque instant l'autorité des Pères de l'Église. Les Pères, on vient de le voir, donnent un sens figuré à presque tous les événements que racontent les Livres saints; on croit et l'on soutient qu'on ne peut pas s'égarer en les suivant, et que toute interprétation qui reproduit celle qu'ils ont eux-mêmes imaginée est certaine. Mais M. Le Blant diminue beaucoup cette confiance : il montre que, quand il s'agit d'interpréter les récits des Livres saints, les Pères

diffèrent souvent les uns des autres, et que quelquefois ils ne s'accordent pas avec eux-mêmes, qu'ils changent fréquemment d'explication, que, par exemple, Daniel exposé aux lions et nourri par la main d'Habacuc leur paraît représenter tantôt la résurrection, tantôt l'Eucharistie, tantôt le secours que les prières apportent aux âmes du purgatoire, tantôt la Passion du Christ, tantôt la constance dans le martyre; que le miracle du paralytique guéri leur semble une image de la résurrection, ou de la pénitence, ou de la rémission des péchés; que, dans la vigne, si souvent reproduite aux catacombes ou sur les sarcophages, ils voient un symbole du Christ, ou de l'Église, ou des fidèles, ou de la résurrection, ou de l'Eucharistie. Voilà beaucoup d'interprétations différentes; quelle est celle qu'il faut choisir? Comment se décider entre elles et laquelle appliquer aux ouvrages des sculpteurs ou des peintres? Disons, à ce propos, que ces diversités qu'on remarque chez les Pères de l'Église, quand ils expliquent les faits de la Bible d'une façon allégorique, nous donnent un moyen de répondre à l'une des objections les plus graves que saint Augustin fait à Varron dans sa *Cité de Dieu*. Varron était de ces sages qui, voulant être à la fois philosophes et dévots, et conserver le respect des anciennes croyances sans trop humilier leur raison, cherchaient volontiers un sens philosophique même dans les légendes les plus absurdes de la mythologie. Saint Augustin, au contraire, n'entendait pas qu'on diminuât de quelque manière le ridicule de ces légendes, et il attaque avec beaucoup de vigueur ces prétendues explications qui essayent de jeter un voile décent sur elles. Il reproche à Varron de se contredire, il montre qu'il n'est jamais d'accord avec lui-même, que, par exemple, après avoir assigné la terre aux déesses et le ciel aux dieux, il place un assez grand nombre de dieux sur la terre et de déesses dans le ciel; qu'à propos de chaque divinité il émet une foule d'hypothèses différentes et quelquefois opposées; qu'il nous dit d'abord que Janus est la représentation du monde, et qu'ensuite il affirme que Jupiter c'est le monde encore; que Junon pour lui est tantôt l'air, tantôt la terre, et Minerve tantôt la lune et tantôt l'air. « N'est-il pas étrange, ajoute-t-il, de voir qu'un « dieu est à la fois plusieurs choses, ou qu'une chose est à la fois plu« sieurs dieux[1]? » Cela est étrange sans doute, mais, une fois qu'on renonce au sens propre des légendes pour en chercher le sens figuré, il est naturel que chacun les explique à sa fantaisie : c'est l'essence même de ces interprétations symboliques, quand elles ne sont pas définitivement fixées et arrêtées par une autorité reconnue, d'être tout à fait

[1] *De civ. Dei*, VII, p. 16.

variables, chacun voyant dans les faits qu'il veut expliquer tout ce que son imagination lui suggère, et l'imagination étant la faculté par laquelle les hommes diffèrent le plus entre eux. Si Varron avait pu connaître que de sens divers les Pères de l'Église donnent aux faits qu'ils interprètent et comment, chez eux, « chaque événement est à la fois plusieurs choses, » il aurait pu renvoyer à saint Augustin une grande partie de ses reproches.

En supposant même que les évêques et les docteurs s'étaient mis d'accord entre eux, ce qui, nous venons de le dire, n'est pas exact, et que l'Église possédait un symbolisme parfaitement défini et arrêté, elle n'aurait pu l'imposer aux artistes qu'à la condition d'avoir tout à fait la main sur eux. Mais est-il sûr qu'ils subissaient entièrement son influence et qu'ils ne travaillaient que sous sa direction? On est d'abord tenté de le croire quand on voit à quel point leurs œuvres se ressemblent d'un bout de l'Empire à l'autre. Ce sont partout les mêmes sujets qu'on traite et de la même façon. Non seulement les personnages importants, le Christ, les apôtres, sont représentés avec les mêmes attitudes et presque sous les mêmes traits, mais, jusque dans les plus petites choses, les ressemblances sont frappantes : Les Mages arrivent toujours affublés du bonnet phrygien, les Juifs se reconnaissent à leur petite toque, la femme de Job tend à son mari un pain au bout d'un bâton, en ayant soin de se boucher le nez avec un pan de sa robe, etc. Quand on voit des ouvrages si semblables entre eux, on se dit qu'il devait y avoir un mot d'ordre donné, un enseignement commun, une direction unique et docilement acceptée de tous les artistes. M. Le Blant n'est pourtant pas de cette opinion; il montre que, sous cette uniformité apparente, qui frappe d'abord tous les yeux, se cachent d'assez nombreuses différences de détail que découvre une étude plus attentive. Même lorsqu'elles ne sont pas très importantes, elles suffisent pour montrer que les artistes pouvaient bien se copier l'un l'autre par stérilité d'imagination, mais qu'ils ne travaillaient pas sur un modèle unique et imposé. Ce qu'il a mis surtout en évidence, ce qu'il importait principalement d'établir, c'est qu'ils ont pris des libertés singulières avec le texte des Livres saints. Quand on les voit par exemple remplacer le fumier sur lequel Job est assis par un siège élégant, représenter David et Goliath de même taille, donner à Ève, dans le Paradis, des bracelets et un collier à médaillon, placer à côté d'Abraham, lorsqu'il va sacrifier son fils, un gracieux autel de pierre taillée, portant même parfois sur ses faces la patère et le *simpulum* païens, alors que la Genèse nous dit que le patriarche l'a construit de ses mains au haut de la montagne, et nécessairement de

pierres brutes, on est convaincu que l'initiative individuelle, avec ses fautes et ses fantaisies, a eu beaucoup plus de part qu'on ne croit dans l'exécution des bas-reliefs. Assurément ces erreurs n'existeraient pas, si l'Église, comme on l'a dit, avait tenu la main des artistes. Dès lors il devient difficile de supposer qu'ils se soient astreints à se mettre toujours à la suite des Pères, et à reproduire, sans y rien changer, leurs interprétations mystiques. « Si une intention de symbolisme, dit M. Le Blant, « les a parfois guidés, comme nous n'en pouvons pas douter, à coup sûr « une pareille pensée ne fut point constante en leur esprit. Les marbres « sortis de leurs mains me paraissent le démontrer. Un célèbre passage « des Livres saints nous fait voir Abraham apercevant, lorsqu'il levait le « couteau sur son fils, un bélier dont les cornes s'étaient embarrassées « dans les ronces, et les Pères qui écrivirent au v[e] siècle, saint Augustin, « saint Ambroise, saint Prosper d'Aquitaine, montrent avec insistance, « en cet endroit, une figure mystérieuse de la passion et du couronnement « d'épines. Alors que cette explication, évidemment courante chez les « fidèles, pouvait inspirer les sculpteurs contemporains, nous les voyons « le plus souvent figurer auprès d'Abraham une victime sans cornes, et, « à de très rares exceptions près, ne pas indiquer que le bélier est arrêté « dans les ronces. » Que conclure de toute cette discussion? Qu'il ne faut pas nier sans doute l'introduction du symbolisme dans les œuvres antiques de l'art chrétien, mais qu'il ne faut pas non plus la voir partout, et que, dans l'explication d'une œuvre d'art, on ne doit avoir recours aux allégories et aux figures « que quand les faits s'imposeront « par leur précision, leur concordance, et que la preuve d'une intention mystique se sera faite, pour ainsi dire, d'elle-même. »

Après avoir discuté le système des autres, M. Le Blant nous donne le sien. Les artistes chrétiens n'ont pas indistinctement représenté toutes les scènes des deux Testaments; ils n'en ont pris qu'un petit nombre, sur lesquelles ils sont revenus sans cesse. Pourquoi ont-ils préféré celles-là aux autres, et quels sont les motifs qui ont dû dicter leur choix? Beaucoup de critiques prétendent, nous venons de le voir, que c'est uniquement la signification symbolique du sujet qui les a décidés. M. Le Blant en donne une autre raison. Dans ses études sur les inscriptions chrétiennes, il avait été très frappé de voir qu'elles contiennent beaucoup de passages empruntés aux prières de l'Église. Les fidèles, dans cet âge de foi, ne répétaient pas ces prières machinalement, ainsi que des formules vides; ils en comprenaient le sens, ils en pesaient chaque expression, et elles pénétraient mot à mot dans leur cœur, comme une consolation ou une espérance. Aussi aimaient-ils à les faire inscrire sur la tombe des

personnes chéries qu'ils avaient perdues. M. Le Blant a montré que ces phrases qu'on lit dans plusieurs inscriptions tumulaires : *Deus animam tuam defendat*, ou *Requiescit in spe resurrectionis vitæ æternæ*, ou *Spiritus tuus in bono quiescat*, etc., sont la répétition exacte des formules liturgiques qu'on prononçait pendant les funérailles. Une longue inscription découverte à Colasucia, en Nubie, et qui doit être du VIe ou du VIIe siècle, contient les termes mêmes d'une prière qui est encore en usage, de nos jours, dans les églises grecques. Dès lors n'est-il pas naturel de penser que les mêmes textes dont s'inspiraient les rédacteurs des épitaphes ont aussi guidé les artistes qui sculptaient les sarcophages? Au chevet des agonisants, le prêtre prononce une suite de prières qu'on appelle *Ordo commendationis animæ*. On y lit entre autres les formules suivantes :

Libera, Domine, animam ejus, sicut liberasti Enoch et Eliam de communi morte mundi;
Libera, Domine, animam ejus, sicut liberasti Noe de diluvio;
Libera, Domine, animam ejus, sicut liberasti Job de passionibus suis;

et cette sorte de litanie continue en citant l'exemple de Moïse arraché aux mains des Égyptiens, de Daniel sauvé des lions, des trois enfants conservés au milieu de la fournaise ardente, de Suzanne protégée contre la fausse accusation des vieillards, etc. Comme ce sont précisément les sujets reproduits de préférence sur les sarcophages, on est amené à penser que c'est bien dans les prières de l'Église que les artistes sont allés les chercher. Ces prières sont fort anciennes : la *commendatio animæ* se retrouve déjà sur le Pontifical donné au IXe siècle par saint Prudence à l'église de Troyes; mais on s'accorde à reconnaître qu'elle doit remonter beaucoup plus haut. On a trouvé récemment à Podgoritza, en Albanie, dans une tombe antique, une coupe du Ve siècle. Sur cette coupe est gravée une série de sujets tout à fait semblables à ceux de nos sarcophages; au-dessus des figures, des inscriptions reproduisent les termes mêmes de la *commendatio animæ* que je viens de citer, ce qui prouve que ces vieilles formules existaient déjà au Ve siècle, et que les artistes de ce temps s'en inspiraient dans leurs ouvrages.

Voilà donc une façon nouvelle d'expliquer pourquoi les artistes chrétiens ont préféré certains sujets à d'autres : ils choisissaient surtout ceux qui étaient mentionnés dans ces dernières consolations que l'Église donnait aux mourants, ou dans les prières qu'elle faisait entendre sur le cercueil des morts. Il est un peu plus difficile de comprendre la raison qui leur faisait réunir ensemble et placer à la suite l'un de l'autre des sujets

qui ne se suivent pas et ne paraissent avoir aucune liaison entre eux. Nous avons vu que certains critiques veulent découvrir dans ces rapprochements souvent bizarres des pensées profondes et un dessein mystérieux. M. Le Blant croit que les artistes n'avaient pas d'ordinaire toutes les intentions subtiles qu'on leur prête, et qu'ils obéissaient le plus souvent à de simples préoccupations de métier. Des indices, que M. Le Blant relève, montrent qu'ils soignaient beaucoup la composition et l'aspect général de leur œuvre : ils plaçaient certains sujets en certains endroits parce qu'ils formaient un spectacle agréable ; ils n'hésitaient pas à mettre en regard l'une de l'autre des scènes qui peut-être, par leur sens ou leur date, n'auraient pas dû être rapprochées, mais qui, par leur arrangement matériel, se correspondaient bien entre elles et se faisaient pendant. C'est ainsi que, lorsque les bustes des fidèles défunts se détachent, au milieu du sarcophage, dans un cadre arrondi qui forme ce qu'on appelle l'*imago clypeata*, pour remplir le vide qui est au-dessus, les artistes ont, en général, imaginé de représenter la main de Dieu qui sort des nuages, tantôt pour empêcher Abraham de sacrifier son fils, tantôt pour donner à Moïse les Tables de la loi. Il n'y a là, comme on voit, aucune intention symbolique, mais un simple arrangement destiné à plaire à l'œil. Dans le reste, les mêmes dispositions symétriques se retrouvent. Aux deux extrémités du bas-relief, on aimait à placer des objets de forme massive ou élevée, qui le terminaient bien pour le regard, un rocher, par exemple, un édifice : Moïse frappant la pierre d'Horeb répondait à Lazare dans son *heroum*. Souvent aussi deux personnages assis sur un siège élevé et tournés l'un vers l'autre occupent les bouts opposés du sarcophage ; c'est Pilate, lorsqu'il prononce la sentence contre le Christ, Daniel jugeant dans le procès de Suzanne, ou Hérode ordonnant le massacre des innocents. « Les païens, dit M. Le Blant, s'appliquaient de « même à terminer leurs bas-reliefs funéraires par des groupes, des per« sonnages qui se fissent pendant les uns aux autres. C'est ainsi qu'ils ré« pétaient aux deux extrémités les images des Dioscures tenant leurs che« vaux en main, des nymphes, des chars, des néréides assises sur des « tritons, des lions dévorant des gazelles, des génies portant des cor« beilles de fruits ou des torches renversées, des Victoires ailées, des ca« ryatides, ou les figures de deux époux assis et tournés l'un vers l'autre. »

De toutes ces observations on peut conclure que les artistes chrétiens sont restés plus fidèles qu'on ne le croit aux traditions de l'art antique. C'est en l'étudiant qu'ils s'étaient formés, et il est probable que, dans ces ateliers où ils passaient leur vie, ils en avaient sans cesse les modèles sous les yeux. L'admiration qu'ils éprouvaient pour eux les amenait iné-

vitablement à les imiter. Tertullien nous apprend que quelques-uns d'entre eux continuaient, malgré leur conversion, à fabriquer des idoles[1]. Ils travaillaient donc pour les deux religions à la fois, et devaient travailler pour chacune d'elles de la même manière. Il leur était difficile, dans l'exécution des sujets chrétiens, de ne pas se souvenir quelquefois des sujets antiques. C'est ainsi que le monstre qui engloutit Jonas est le même qui menace Andromède, que Lazare est placé dans un *heroum* païen, que l'arche de Noé reproduit exactement le coffre dans lequel Danaé fut exposée sur les flots. Il faut ajouter que cette influence des traditions et des souvenirs, à laquelle nos artistes n'ont pu échapper, ne leur a pas été nuisible. Sans doute les tombes d'Arles sont assez grossièrement travaillées; elles appartiennent à un temps de décadence, et, quand le sénat de Rome, pour élever un arc de triomphe à Constantin, ne trouvait plus, dans la capitale de l'Empire, que de médiocres sculpteurs, on ne pouvait pas espérer qu'il s'en trouvât de remarquables dans les provinces. Il y a pourtant quelques-unes de ces tombes qui rappellent une époque meilleure et qui sont l'œuvre d'artistes exercés. La composition y paraît heureuse, l'ensemble plaît à l'œil; les diverses scènes y sont habilement encadrées dans des motifs élégants d'architecture, et certaines figures, surtout celles des apôtres, avec leur attitude sévère, leur vêtement si bien drapé et le *volumen* qu'ils tiennent dans la main, produisent un grand effet. Ces qualités, nos sculpteurs les tiennent de l'imitation de l'art classique. Ainsi, aussi haut qu'on remonte dans l'histoire de l'art chrétien, il n'y a jamais eu d'époque où il ait marché seul et où il ait tout tiré de lui; même à ses origines, il s'inspirait de l'antiquité. On voit par là combien sont exagérés ceux qui reprochent si durement à la Renaissance le mélange où elle s'est complu de l'art antique et de l'esprit chrétien : ce mélange commence aux premiers temps du christianisme.

Il n'est pas besoin d'insister davantage pour montrer que d'idées intéressantes l'ouvrage de M. Le Blant suggère et que de faits nouveaux il apprend. L'histoire de l'art chrétien ne pourra être faite d'une manière définitive que lorsque les monuments de chaque pays auront été l'objet de monographies étendues, d'études sérieuses et savantes comme celle que M. Le Blant vient de consacrer aux sarcophages d'Arles.

GASTON BOISSIER.

[1] Tertullien, *De idol.*, 6, 7, 8. *Adv. Hermog.* 1.

Rapport fait à l'assemblée générale de l'Institut, par M. Ch. Giraud, sur le prix biennal à décerner en 1879.

Pour la seconde fois, l'Académie des sciences morales et politiques est appelée à présenter un candidat au grand prix qui, aux termes d'un décret du 22 décembre 1860, doit être décerné par l'Institut entier, tous les deux ans, sur la désignation successive des cinq Académies, lesquelles proposent tour à tour la plus importante découverte, ou l'œuvre la plus considérable, signalée à leur attention, dans l'ordre spécial de leurs travaux.

On se souvient qu'en 1861, la plus ancienne de nos Académies dut inaugurer l'attribution de ce nouveau prix décennal, et personne n'a oublié les débats qui s'ouvrirent à ce sujet en assemblée générale de l'Institut. Depuis lors, et à son tour, notre Académie des sciences morales dut désigner l'œuvre qui lui paraissait la plus digne de la munificence académique. C'est l'*Histoire de France*, de M. Henri Martin, qui fut l'objet de cette distinction.

Dix ans se sont écoulés depuis cette dernière époque, et le cours du temps ramène, pour l'Académie des sciences morales et politiques, l'obligation de désigner encore une œuvre considérable qui mérite l'honneur d'une rémunération si solennelle. Dans le sein de cette Académie, une grande commission, élue au scrutin, avait reçu la charge de lui faire des propositions à ce sujet, et cette commission, après en avoir délibéré, a fait connaître la résolution à laquelle elle s'est arrêtée.

Elle s'est souvenue que déjà, il y a dix ans, la pensée s'était portée vers une composition juridique à laquelle, par des motifs autorisés, on avait cru devoir préférer l'*Histoire de France* de M. Henri Martin. Depuis lors, cette grande composition juridique avait pris de plus amples développements et gagné plus de faveur, dans l'opinion publique, par les perfectionnements qu'elle avait reçus et par l'activité persistante de l'auteur à l'accomplissement de la tâche difficile qu'il s'était imposée. L'attention s'est donc reportée naturellement vers cet ouvrage. A cet égard, la commission a été unanime, et son vœu, je puis dire, a été spontané. La même unanimité s'est manifestée dans le sein de l'Académie elle-même, lorsque ses délégués lui ont communiqué leur proposition. C'est donc sur ce livre que se sont fixés, sans embarras ni objection, les suffrages dont nous venons vous soumettre l'expression en les justifiant.

L'ouvrage dont il s'agit est le *Cours de Code civil* de M. Demolombe, doyen de la Faculté de droit de Caen, correspondant de l'Institut; il se compose aujourd'hui de trente volumes, dont le dernier porte la date de 1878.

En accordant l'honneur suprême du prix biennal à un ouvrage de jurisprudence, nous ne sortons pas des bornes de notre institution académique. La science éclaire la justice, elle porte sa lumière dans les travaux législatifs, et l'Institut a sa part de compétence dans la confection, comme dans l'interprétation, comme dans l'enseignement des lois. Les grands auteurs de nos Codes ont siégé à l'Institut. L'archichancelier Cambacérès, l'un des principaux coopérateurs de notre nouvelle législation civile, jurisconsulte aussi sensé que profond, était membre de l'Institut. Portalis, le principal rédacteur du Code civil, était membre de l'Institut. Bigot de Préameneu, non moins estimé dans cette œuvre mémorable qui honore le XIXe siècle, était membre de l'Institut. Les anciens de nos Académies ont encore siégé, dans cette enceinte, avec M. Merlin, qui est resté, pendant près d'un demi-siècle, l'autorité

dominante dans l'interprétation des lois, avec M. Siméon qui a été l'un des rapporteurs les plus accrédités du plus considérable de nos Codes; et, au rétablissement de notre Académie des sciences morales, en 1832, nos prédécesseurs ont recueilli les derniers survivants des grandes commissions législatives de 1803 et de 1804. M. Berlier, à Dijon, M. Grenier, à Riom, ont été correspondants de l'Institut. Enfin, la faveur bienveillante dont vous avez honoré constamment la section de législation et de jurisprudence atteste l'importance que vous attachez et les encouragements que vous avez toujours donnés au culte de la science du droit. La distinction que vous accorderiez aujourd'hui à l'œuvre si remarquable d'un jurisconsulte qui compte parmi les professeurs les plus renommés et les plus justement estimés de l'université, est donc parfaitement opportune; pour le fonds, l'œuvre est scientifiquement éminente, et, pour la forme même, elle a un mérite tout aussi académique. Elle continue avec honneur cette succession de belles œuvres juridiques qui, depuis Beaumanoir et Bouteiller jusqu'à notre incomparable Pothier, ont fait la gloire de notre pays dans le domaine du droit; et, au milieu de notre époque contemporaine, elle se place au premier rang des productions de l'esprit français dans le département de la jurisprudence.

Le plan général de l'ouvrage est celui d'un cours de droit civil qui se compose d'une série de traités sur chacune des matières civiles. L'auteur dit, dans sa préface, en parlant du dessin général de la composition : « Cette combinaison m'a permis, tout en conservant à mon œuvre l'unité que je m'efforce d'y imprimer, de consacrer, à chacune de ces matières, une étude plus spéciale et plus complète... » En même temps que l'ouvrage forme un tout dont les différentes parties sont naturellement adhérentes, ces différentes parties sont distinctes les unes des autres et forment autant de *traités* particuliers qui peuvent se détacher de l'ensemble et se suffire à eux-mêmes.

Cette combinaison, très bien imaginée au point de vue de la science et de l'art, a été couronnée d'un plein succès au point de vue pratique. Il en est résulté même un trop grand succès peut-être, car à peine un des *traités* avait paru, qu'il était épuisé sur-le-champ et qu'il fallait aviser à une nouvelle édition, laquelle, étant toujours remaniée et perfectionnée, détournait l'auteur de l'entier accomplissement du plan général, et l'arrêtait dans son élan. Ce n'est donc pas nous qui jugeons cet ouvrage à ce moment; il est jugé. Nous constatons seulement le jugement incontestable de l'opinion. Nos tribunaux, nos écoles, nos barreaux, seront les promoteurs, les garants, les complices du jugement que nous soumettons à votre sanction souveraine. Vous ne ferez que confirmer, à vrai dire, le jugement unanime du public compétent.

Et cependant, à l'époque où M. Demolombe a commencé sa publication, on aurait pu considérer son entreprise comme une témérité. Sans parler de quelques auteurs, qui, comme M. Grenier et M. Proudhon, jouissaient d'un crédit solidement établi, dans quelque grandes et spéciales parties du droit, trois jurisconsultes étaient alors, à des degrés différents, en possession de la faveur et de l'autorité dominante dans l'ordre même des compositions où venait se placer M. Demolombe. M. Toullier venait d'obtenir un succès légitime et prolongé, laissant après lui une immense réputation. M. Duranton, laborieux et plein de nerf, avait pu terminer avec un certain éclat, un commentaire général qu'il n'avait point été donné à M. Toullier d'achever, et tous deux semblaient céder la place à un magistrat vaillant, plein de science, et doué d'une imagination brillante, ainsi que d'un talent remarquable d'écrivain : qualités séduisantes, rarement signalées jusqu'alors dans la litté-

rature juridique. J'ai nommé M. Troplong, qui a laissé parmi nous un profond et mérité souvenir, et dont l'influence heureuse sur la direction des études juridiques ne saurait être contestée.

Les difficultés dont je viens de parler n'étaient point les seules avec lesquelles M. Demolombe avait à lutter. Il devait rencontrer encore, dans le cours de sa vaste entreprise, d'autres concurrents non moins redoutables par le caractère et le savoir. Quelques-uns siègent à nos côtés, dans cette enceinte, et je ne puis parler d'eux; ils se sont montrés justes pour M. Demolombe qui, à son tour, ne leur a pas ménagé les témoignages de son estime.

Entre autres nobles rivalités, M. Demolombe a rencontré celle d'une publication de la plus haute valeur, que je ne saurais passer sous silence. Je veux parler du *Cours de droit civil français*, d'après la méthode de Zachariæ, de MM. Aubry et Rau, qui ont illustré notre Faculté de Strasbourg et qui sont venus honorer la Cour de cassation après les malheurs publics que nous déplorons. La mort prématurée de M. Rau a été l'objet d'un deuil pour la science, et nous lui payons aujourd'hui un juste tribut de regrets. C'est malgré de si dangereux voisinages que l'œuvre de M. Demolombe a gardé son rang et conservé sa position. Son succès n'était point l'œuvre d'une fortune heureuse ou d'une séduction passagère; il était dû à un talent véritable, soutenu par quarante ans de travaux habilement dirigés; aussi l'opinion, tout en se montrant équitable pour ses rivaux, est demeurée fidèle au doyen de l'École de droit de Caen, elle qui abandonne souvent, avec tant de facilité, après quelques années de faveur, les ouvrages auxquels elle a donné naguère le plus grand crédit.

Les qualités du style n'ont point été inutiles à la fortune du livre. Mais, dans une œuvre aussi sérieuse, les mérites de forme ne sont qu'accessoires; un mérite plus solide, et que le lecteur y désire, est celui d'une pureté constante dans les principes juridiques, la rectitude habituelle des solutions, et cette élévation philosophique de la pensée qu'anime le sentiment éclairé de la justice. Les doctrines fondamentales de notre législation, qu'une certaine école essaye vainement d'ébranler, ont trouvé chez M. Demolombe un défenseur puissant et déclaré; il a porté dans cette partie de son travail toute l'autorité de son talent, toute la verve de son esprit. La jurisprudence de nos tribunaux le préoccupe toujours; elle lui représente l'activité réelle de notre vie moderne, et il en tient un compte notable. On lui reproche même d'accorder trop d'importance à cet élément juridique : reproche qui s'évanouit bientôt, si l'on veut bien y réfléchir.

En effet, la sage loi nouvelle qui oblige nos tribunaux à motiver leurs arrêts, est non seulement une précieuse garantie contre les jugements arbitraires, mais elle est encore, ou plutôt elle est devenue forcément un instrument scientifique, et, sous son influence, les décisions particulières de la justice se transforment à la longue en doctrines générales et en éléments de la science judiciaire. Ne nous en plaignons pas, car nous sommes redevables à cette influence de l'amélioration progressive de nos lois. Nous en avons éprouvé les effets dans la modification de nos lois criminelles. Nous les avons éprouvés aussi dans l'amélioration de notre loi civile en des points importants. Il est impossible de méconnaître ces résultats. La discussion de la jurisprudence et l'étude attentive de ses monuments sont donc une condition de la science moderne, non seulement au point de vue pratique de la conduite des affaires, mais encore au point de vue spéculatif de la science du juste et de l'injuste.

La jurisprudence est la mise en œuvre du droit. Elle se modifie chez nous au gré de l'opinion générale et des besoins de la société; elle s'éclaire, se développe et s'améliore elle-même, par le seul bénéfice du temps et de la publicité. Tout en

conservant de saines traditions, elle accomplit spontanément, et avec mesure, des évolutions utiles et nécessaires. C'est donc avec raison que nos jurisconsultes suivent avec attention et discutent avec soin les monuments de la jurisprudence, qui sont comme un écho de la pensée judiciaire du pays.

La haute récompense donnée par l'Institut à une grande composition juridique aura, soyez-en sûrs, en France comme à l'étranger, un retentissement fécond et les conséquences les plus heureuses. Permettez-moi d'ajouter qu'en couronnant cette œuvre remarquable, votre éminent suffrage couronnera aussi un personnage que la considération publique entoure de ses témoignages les plus flatteurs. Jamais distinction n'aura été mieux placée, et chacun de vous en sait, à cet égard, plus que je n'en saurais dire à cette heure. L'unanimité, la spontanéité d'une grande commission, d'abord, et puis de l'Académie des sciences morales et politiques, nous est l'augure du succès de la proposition auprès de l'Institut tout entier.

Nous concluons à ce qu'il plaise à l'Institut réuni ratifier la désignation, faite par l'Académie des sciences morales, de l'ouvrage de M. Demolombe, pour que le grand prix biennal lui soit décerné.

Ch. Giraud.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT NATIONAL DE FRANCE.

SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE DES CINQ ACADÉMIES.

La séance publique annuelle des cinq Académies de l'Institut a eu lieu le samedi 25 octobre 1879, sous la présidence de M. Daubrée, président de l'Académie des sciences, assisté de MM. Camille Doucet, de Rozière, Hébert, Vacherot, délégués des Académies française, des inscriptions et belles-lettres, des beaux-arts et des sciences morales et politiques, et de MM. J. Bertrand et J.-B. Dumas, secrétaires perpétuels de l'Academie des sciences, secrétaires actuels du bureau de l'Institut.

A l'ouverture de la séance, le président a prononcé un discours et proclamé le prix biennal, qui a été décerné, pour 1879, à M. Demolombe, doyen de la Faculté de droit de Caen, correspondant de l'Institut pour son *Cours de Code civil* (30 vol. in-8°).

A la suite de ce discours il a été donné lecture du rapport sur le concours de 1879, pour le prix de linguistique, fondé par M. de Volney.

La Commission a décerné ce prix à M. Auguste Dozon, pour son *Manuel de la langue chkipe ou albanaise, grammaire, chrestomathie, vocabulaire.* (Paris, 1878, in-8°.)

La séance s'est terminée par la lecture des quatre morceaux suivants : *La bataille*

de Malplaquet, fragment d'histoire, par M. Charles Giraud, de l'Académie des sciences morales et politiques. — *Études et souvenirs de théâtre. Un conseiller dramatique,* par M. Legouvé, de l'Académie française. — *Le comte Balthazar Castiglione et son portrait au Louvre,* par M. Gruyer, de l'Académie des beaux-arts. — *Notice sur l'origine antique d'un conte des Mille et une nuits,* par M. Edmond Le Blant, de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

M. Dortet de Tessan, membre de l'Academie des sciences, est décédé à Paris, le 30 septembre 1879.

ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS.

L'Académie des beaux-arts a tenu, le samedi 18 octobre, sa séance publique annuelle sous la présidence de M. J. Thomas.

Après l'exécution d'une ouverture composée par M. Véronge de la Nux, pensionnaire de l'Académie de France à Rome, élève de M. François Bazin, la séance a commencé par un discours du président, qui a été suivi de la proclamation des prix décernés et des prix proposés.

Grands prix de peinture. — Sujet du concours : « La mort de Démosthène. » — Premier grand prix, M. Bramtot (Alfred-Henri), né à Paris, le 18 juillet 1852, élève de M. Bouguereau. — Premier second grand prix, M. Buland (Jean-Eugène), né à Paris, le 24 octobre 1852, élève de M. Cabanel. — Deuxième second grand prix, M. Pichot (Émile), né à la Chapelle-Vendomoise (Loir et-Cher), le 22 septembre 1857, élève de MM. Cabanel et Bertrand.

SCULPTURE.

Sujet du concours : « Le jeune Tobie rendant la vue à son père. » — Premier grand prix, M. Fagel (Léon), né à Valenciennes, le 19 janvier 1851, élève de M. Cavelier. — Premier second grand prix, M. Mombur (Jean), né à Ennezat (Puy-de-Dôme), le 22 février 1850, élève de MM. Dumont et Bonnassieux. — Deuxième second grand prix, M. Pépin (Édouard-Félicien-Alexis), né à Paris, le 21 novembre 1853, élève de M. Cavelier.

ARCHITECTURE.

Programme donné par l'Académie : « Un Conservatoire de musique. » — Premier grand prix, M. Blavette (Victor-Auguste), né à Brains (Sarthe), le 4 octobre 1850, élève de M. Ginain. — Premier second grand prix, M. Girault (Charles), né à Cosne (Nièvre), le 27 décembre 1851, élève de M. Daumet. — Deuxième second grand prix, M. Genuys (Charles-Louis), né à Paris, le 9 août 1852, élève de M. Train.

COMPOSITION MUSICALE.

Sujet du concours : Une cantate à trois personnages, intitulée « Médée. » — Premier grand prix, M. Hüe (Georges-Adolphe), né à Versailles, le 6 mai 1858, élève

de M. Reber. — Second grand prix, M. Hillemacher (Lucien-Joseph-Édouard), né à Paris, le 10 juin 1860, élève de M. Massenet.

L'Académie a accordé une mention honorable à M. Marty (Eugène-Georges), né à Paris, le 16 mai 1860, élève de M. Massenet.

Prix Leprince. — L'Académie déclare que M. Bramtot, pour la peinture, M. Fagel, pour la sculpture, et M. Blavette, pour l'architecture, sont appelés, en 1879, à profiter de la donation de Mme Leprince.

Prix Deschaumes. — Ce prix, d'une valeur de 1,500 francs, fondé en vue d'encourager de jeunes architectes se distinguant par leur aptitude pour leur art et par leurs bons sentiments à l'égard de leur famille, a été partagé, cette année, entre MM. Reynaud et Viée. L'Académie offre, en outre, une médaille de 500 francs à l'auteur des paroles de la cantate pour le grand prix de musique, M. Grimault.

Prix Maillé-Latour-Landry. — Institué par M. le comte de Maillé-Latour-Landry en faveur d'artistes dont le talent déjà remarquable mérite d'être encouragé, ce prix, qui est biennal, a été partagé, cette année, entre M. Lucas, peintre, et MM. Turcan et Paris, sculpteurs.

PRIX FONDÉ PAR M. BORDIN.

La fondation de M. Bordin a pour objet de récompenser, à la suite de concours, des œuvres écrites traitant de l'art, de la science ou de la littérature, ou même parfois des ouvrages ayant paru sur ces mêmes matières, en dehors des conditions spéciales des concours.

Prix Bordin. — L'Académie avait proposé pour l'année 1877, et prorogé à l'année 1879, le sujet suivant : « Recherches historiques et biographiques sur les sculpteurs « français de la Renaissance, depuis le règne de Charles VIII jusqu'à celui de « Henri III. Considérations sur les caractères de la sculpture française à cette « époque. »

Ce prix a été décerné à M. Henri Descamps, inspecteur des beaux-arts. Une mention honorable a été accordée à M. Marquet de Vasselot, statuaire.

L'Académie avait proposé, pour l'année 1879, la question suivante : « Rechercher « les procédés de fabrication des médailles employés dans l'antiquité par les Grecs et « par les Romains. — Faire ressortir les différences qui peuvent exister entre ces « procédés et les procédés usités aux diverses époques modernes. »

Aucun mémoire n'ayant été déposé sur ce sujet, l'Académie remet la question au concours pour l'année 1880.

Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut, le 31 décembre 1879.

La situation des fonds du prix Bordin permettait cette année de décerner une troisième récompense. L'Académie, autorisée par les termes mêmes de la fondation, a décerné ce prix à M. Eugène Müntz, bibliothécaire de l'École des beaux-arts, pour son savant et très utile ouvrage intitulé : *Les Arts à la cour des papes depuis le commencement du XVe siècle jusqu'au milieu du XVIe.*

L'Académie propose, pour l'année 1881, le sujet suivant : « Définir l'influence « de l'étude directe de la nature sur le style traditionnel dans l'art de la peinture en « Italie, depuis l'époque du Giotto jusqu'à la fin du XVIIe siècle. »

Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut, le 31 décembre 1880.

Le prix consiste en une médaille d'or de la valeur de 3,000 francs.

PRIX FONDÉS PAR M. LE BARON DE TRÉMONT.

Prix Trémont. — M. le baron de Trémont a légué à l'Académie des beaux-arts une inscription de 2,000 francs de rente, pour la fondation de prix d'encouragement à décerner à divers artistes.

L'Académie décerne ces prix à MM. Roty, graveur en médailles, et Boisselot, compositeur de musique.

Prix Georges Lambert. — Ce prix est décerné chaque année, par l'Académie française et par l'Académie des beaux-arts, à des hommes de lettres, à des artistes, ou à des veuves d'artistes ou d'hommes de lettres, comme marque publique d'estime. L'Académie partage ce prix entre Mmes veuves Caron, Colin, Viger, Robinet et M. Dubasty.

Prix Achille Leclère. — Le sujet du concours de 1879 était : « Un casino. » — L'Académie décerne le prix à M. Girault (Charles), élève de M. Daumet. Elle accorde, en outre, trois mentions honorables : la première à M. Michelin (Félix), élève de M. Guadet; la deuxième à M. Mariaud (Marcel), élève de M. André; la troisième à M. Pronier, élève de M. Moyaux.

Prix Chartier. — L'Académie décerne le prix à M. Godard (Benjamin).

Prix Troyon. — L'Académie avait proposé, pour l'année 1879, le sujet suivant : « Un groupe de vieux chênes au bord de l'eau et au pied desquels un pâtre garde des chèvres. Fin de l'été. » — L'Académie a décerné le prix à M. Baillet (Ernest). Elle a, en outre, accordé deux mentions honorables : la première, à M. Nozal (Victor); la seconde, à M. Truffaut (Georges), élève de MM. Lehmann et Bouguereau.

Prix fondé par M. Duc. — M. Duc, membre de l'Académie des beaux-arts, a fondé un prix biennal destiné à encourager les *hautes études architectoniques.* — Ce prix sera décerné, s'il y a lieu, en 1880.

Prix Jean Leclaire. — Les élèves qui sont appelés à jouir cette année des bénéfices du prix Jean Leclaire sont : MM. Corrède, élève de M. André, et Contamine, élève de M. Guadet.

Prix Alhumbert. — Décerné à M. Roty, graveur en médailles.

Prix Delannoy. — M. Delannoy a légué à l'Académie une rente annuelle de 1,000 francs, afin que cette somme soit accordée, chaque année, sous le titre de *prix Delannoy,* à l'élève qui aura remporté le grand prix de Rome en architecture. M. Blavette a été appelé cette année à jouir du bénéfice du prix Delannoy.

Fondation Jary. — M. Jary a établi, en 1841, une fondation en faveur du pensionnaire architecte qui, avant de quitter l'École de Rome, aura rempli toutes les obligations imposées par le règlement. M. Loviot, ayant satisfait à ces conditions, a été appelé, cette année, à jouir du bénéfice du prix Jary.

Prix Rossini. — L'œuvre poétique que l'Académie a jugée la meilleure et la plus conforme aux conditions du concours, a pour titre : *La fille de Jaïre,* dont l'auteur est M. Paul Collin.

Pour l'année 1880, le concours de poésie sera clos le 31 mai. Le jugement sera rendu le 30 juin.

Le concours de composition musicale sera clos le 31 mars 1881.

Prix Jean Reynaud. — Mme veuve Jean Reynaud, « voulant honorer la mémoire « de son mari et perpétuer son zèle pour tout ce qui touche aux gloires de la France, » a, par un acte en date du 25 mars 1879, fait donation à l'Institut d'une rente de

10,000 francs destinée à fonder un prix annuel qui sera successivement décerné par chacune des cinq Académies.

Conformément au vœu exprimé par la donatrice, « ce prix sera accordé au travail « le plus méritant, relevant de chaque classe de l'Institut, qui se sera produit pen- « dant une période de cinq ans. Il ira toujours à une œuvre originale, élevée et ayant « un caractère d'invention et de nouveauté. Les membres de l'Institut ne seront pas « écartés du concours. Le prix sera toujours décerné intégralement. Dans le cas où « aucun ouvrage ne paraîtrait le mériter entièrement, sa valeur serait délivrée à « quelque grande infortune scientifique, littéraire ou artistique. Il portera le nom « de son fondateur Jean Reynaud. »

Ce prix sera décerné par l'Académie des beaux-arts en 1882.

PRIX DE L'ÉCOLE DES BEAUX-ARTS.

Fondations de Caylus et de Latour. — L'Académie a arrêté, le 15 septembre 1821, que les noms des élèves de l'École des beaux-arts qui auront, dans l'année, remporté les prix fondés par le comte de Caylus (*tête d'expression*) et par le célèbre peintre au pastel de Latour (demi-figure peinte dite du *torse*), seraient proclamés à la suite des prix de l'Académie.

M. Michel, sculpteur, élève de M. Jouffroy, a obtenu le prix Caylus; M. Doucet, peintre, élève de MM. Lefebvre et Boulanger, a obtenu le prix de Latour.

Grandes médailles d'émulation. — Les élèves de l'École des beaux-arts qui ont obtenu ces médailles, sont : pour la peinture, M. Lacaille, élève de M. Lehmann; pour la sculpture, M. Michel, élève de M. Jouffroy; pour l'architecture, M. Corrède, élève de M. André.

Prix Abel Blouet. — M. Corrède, élève de M. André, a été appelé cette année à jouir des bénéfices de ce prix.

Prix Jay. — Ce prix, attribué tous les ans à l'élève qui a remporté la première médaille de construction, a été obtenu, cette année, par M. Defrasse, élève de M. André.

Après la proclamation et l'annonce de ces prix, M. le vicomte Henri Delaborde, secrétaire perpétuel, a lu une notice sur la vie et les ouvrages de M. Duc, membre de l'Académie.

La séance s'est terminée par l'exécution de la scène lyrique qui a remporté le premier grand prix de composition musicale.

TABLE.

FIN DE LA TABLE.

JOURNAL

DES SAVANTS.

NOVEMBRE 1879.

ÉTUDE SUR LES FONCTIONS PHYSIQUES DES FEUILLES : TRANSPIRATION, ABSORPTION DE LA VAPEUR AQUEUSE, DE L'EAU, DES MATIÈRES SALINES, par M. Joseph Boussingault.

TROISIÈME ET DERNIER ARTICLE [1].

§ III.

Transpiration des feuilles par l'un et l'autre côté du limbe.

M. J. Boussingault, en commençant son opuscule, s'est demandé si Hales dans l'évaluation de la surface du végétal qui transpire de l'eau, avait compris les deux surfaces des feuilles. Cette remarque était fondée, parce que, si nous n'avons jamais douté qu'il ne l'eût fait, nous exprimerons notre étonnement qu'il ne l'ait pas dit *explicitement* là où il était convenable d'en instruire le lecteur. Rappelons que la *Statique des végétaux* parut en 1727, et que Charles Bonnet de Genève, auquel une fortune patrimoniale permettait de se livrer à l'étude des sciences sans préoccupation de l'avenir, après s'être occupé de recherches microscopiques sur les insectes et les annélides, fut obligé d'y mettre fin à cause de l'affaiblissement de ses yeux, et qu'à partir de 1736 jusqu'en 1776

[1] Voir, pour le premier article, le cahier de novembre 1878, p. 676.; pour le deuxième article, le cahier d'octobre 1879, p. 603.

il s'occupa beaucoup de l'*étude des feuilles*, et fut ainsi conduit à tenir compte de leur *transpiration*, sujet spécial de l'opuscule de M. J. Boussingault.

Un professeur italien, du nom de Calendrini, engagea Bonnet à examiner les feuilles relativement à leurs deux surfaces, qui, dans beaucoup de plantes, sont si différentes d'aspect comme on le sait; par exemple dans toutes les plantes dont les feuilles présentent une face qui voit le ciel et une face qui voit la terre, la première est presque toujours d'un beau vert uni avec des nervures à peine saillantes, tandis que la seconde, d'un vert beaucoup plus clair, présente des nervures plus ou moins saillantes. Mais, à une époque où la science chimique n'existait pas, où le phénomène de la rosée n'était pas expliqué, Bonnet ne pouvait, quel que fût son esprit d'observation, traiter d'une manière positive une partie de la science dont les bases n'existaient point. On ne doit donc pas s'étonner de ce qui manque à des recherches qui ne composent pas moins d'un volume in-4°.

Il n'est pas superflu de faire remarquer la disposition d'esprit de Bonnet en faveur des causes finales, disposition que nous sommes loin de blâmer toutes les fois qu'il s'agit d'insister sur l'ordre existant dans une série de phénomènes naturels ramenés à des causes incontestables; mais il en est tout autrement lorsqu'on rattache des phénomènes à des causes éloignées que l'on qualifie de *finales;* en ce cas, un principe, excellent à tous égards, peut être compromis par la mauvaise application qu'on en fait.

On se tromperait beaucoup si l'on pensait que notre critique s'étend à toutes les recherches de Bonnet; il en est d'excellentes, et les méconnaître serait manquer à la justice comme à la vérité. Mais ces différences, que les progrès de la science ont établies entre diverses parties de l'œuvre, devaient être signalées pour montrer la position assez difficile où se trouvait M. J. Boussingault de parler convenablement des recherches de Bonnet sur les feuilles; il fallait, avant tout, avoir étudié l'ouvrage entier, afin de ne traiter que des sujets dont les rapports avec l'opuscule de M. J. Boussingault sont incontestables, pour les considérer ensuite relativement à l'état actuel de nos connaissances, en séparant, dans l'œuvre du savant génevois, ce que le temps a démontré être vrai de ce qui ne l'est qu'en partie, et surtout de ce qui est tout à fait erroné.

En toute chose, les jeunes savants ne sont guère assez pénétrés de la nécessité de savoir par eux-mêmes les études dont les sujets qu'ils veulent traiter ont été antérieurement l'objet. Tous ne savent pas comment

la science dont ils s'occupent est arrivée au point où ils l'ont reçue du maître. De tout temps et en toute branche du savoir humain, il y a eu des sujets à la mode, et plus d'une grande vérité a été méconnue des contemporains parmi lesquels elle a été énoncée parce que l'attention du public qu'elle intéressait était ailleurs, et plus d'une fois est-il arrivé que l'auteur de cette vérité n'a pas été connu de ceux mêmes qui auraient dû en profiter pour leurs propres recherches.

Nous avons trop étudié l'histoire des progrès des connaissances humaines pour ne pas revenir sur ce sujet et le développer avec le détail qu'il comporte pour être vraiment utile; car jusqu'ici, malheureusement, on a trop ignoré que l'histoire d'une science ne peut être professée de manière à être utile, qu'à la double condition que le professeur qui en sera chargé unira, au goût de l'histoire, les qualités intellectuelles spéciales qui rendent le savant capable de faire faire de grands progrès à cette science, dont il est chargé de professer l'histoire.

C'est sous la vive impression de cette manière de voir, après des lectures réitérées de la *Statique des végétaux* et du livre des *Fonctions des feuilles* de Bonnet, qu'en revoyant le troisième paragraphe de l'opuscule de M. J. Boussingault, nous y avons reconnu une appréciation aussi consciencieuse qu'éclairée, et, dès lors, un esprit de critique aussi distingué par le fond que par la forme, que nous avons cru convenable de faire trois articles sur son opuscule au lieu de deux, que d'abord nous nous étions proposé de faire. En définitive, aujourd'hui on voit si rarement les jeunes savants poursuivre des travaux d'un même genre sur des sujets circonscrits et dépendants les uns des autres, que nous aurions cru manquer au devoir d'un critique consciencieux de ne pas rendre justice au jeune savant qui a accompli de longs travaux loin de Paris, lorsqu'il la mérite si bien à tous égards.

Revenons à Bonnet. Renonçant, avons-nous dit, à des recherches sur les insectes, qui exigeaient l'usage fréquent du microscope, à cause de la fatigue de ses yeux, c'est alors que Calendrini, pour lequel son estime était grande, lui donna l'idée de l'étude de l'*usage des feuilles* dans la végétation.

N'est-ce pas après ses observations sur les deux faces des feuilles des arbres qu'avec ses idées sur les causes finales, la pensée si naturelle à cette disposition d'esprit fixa son attention, et que les feuilles lui parurent, par la face qui voit la terre, destinées à absorber la *rosée*, pour nourrir le végétal, rosée qu'à cette époque on croyait s'élever du sol dans l'atmosphère. De là ne pensait-il pas que les branches et leurs feuilles correspondaient, par leurs fonctions dans l'atmosphère, aux

racines et à leur chevelu propres à absorber dans la terre de la matière indispensable à la vie végétale; et c'est grâce à cette double cause que le végétal fixé au sol lui semblait devoir se nourrir aux dépens du monde extérieur.

Une idée aussi simple, émise par un savant justement distingué, devait trouver un public disposé à l'adopter comme une vérité, et cependant l'auteur était un admirateur de la *Statique des végétaux*, connaissant et l'aspiration par les racines d'un chicot de vigne dépourvu de feuilles, et l'aspiration, par ces mêmes racines, d'une quantité d'eau considérable qui se dégageait par les feuilles d'un *helianthus annuus*. Mais Bonnet ne voyait pas dans ces faits une objection, dans l'opinion où il était que, si la *face inférieure* de la feuille était destinée à l'*absorption* de la rosée, la *face supérieure* l'était à la *transpiration* de l'eau de la sève, et, fait remarquable pour tous ceux qui connaissent la méthode *a posteriori* expérimentale, Bonnet y a recours, il constate par l'expérience, à son grand étonnement, qu'excepté la feuille du lilas et celle des trembles, les feuilles d'arbres d'espèces très nombreuses sur lesquelles il opéra transpirèrent plus d'eau par leur face inférieure que par leur face supérieure.

Il ne s'en tint pas là, il imagina de faire des expériences comparatives sur des feuilles enduites d'huile d'olive sur une de leurs faces ou sur les deux, comparativement à des feuilles semblables non huilées, et, pour cela, les feuilles plongeaient par leur pétiole dans une petite cloche renversée. L'évaporation était évaluée par l'abaissement du liquide dans le petit vase.

Les résultats des expériences, faites sur vingt et une espèces de feuilles, furent les suivants :

Le marronnier d'Inde fut la seule espèce dont les feuilles huilées sur la face supérieure aspirèrent moins d'eau que lorsqu'elles étaient huilées sur la face inférieure.

Les feuilles de rosier, de la vigne du Canada, en aspirèrent la même quantité quelle que fût la surface huilée.

Les feuilles des autres espèces aspiraient toutes une plus grande quantité d'eau quand c'était la surface supérieure qui avait été huilée.

Les feuilles des plantes herbacées donnèrent les mêmes résultats que les précédents.

Et quelle est la conclusion de Bonnet? C'est que la *face inférieure des feuilles n'est pas moins destinée à la transpiration qu'à la nutrition.*

M. J. Boussingault, après une critique aussi juste que convenable de la manière d'opérer et des circonstances dans lesquelles les expériences de Bonnet avaient été faites, expose de la manière la plus concise des

expériences nombreuses exécutées avec les instruments de précision que la science actuelle met à la disposition des savants capables de s'en servir.

M. J. Boussingault, en répétant les expériences de Bonnet relatives à l'influence exercée par l'huile d'olive sur la transpiration des feuilles, a opéré d'une manière beaucoup plus exacte; disons, avant tout, qu'il a remplacé l'huile par du suif préalablement exposé à une température de 130 degrés, pour qu'il ne renfermât plus d'eau, et qu'il ne l'étendait qu'après que le corps gras avait atteint son minimum de température de liquéfaction. En outre, les feuilles qui venaient d'être détachées de leur tige, puis graissées sur leurs deux faces, étaient rapidement pesées dans une tabatière légère d'étain, puis immédiatement exposées à l'air, quatre au soleil et trois à l'ombre, et, fait remarquable pour tous ceux qui connaissent la difficulté de faire adhérer un corps gras à un tissu organique dans lequel se trouvent des liquides aqueux, toutes les feuilles ont transpiré de l'eau malgré le suif; en une heure, par décimètre carré, le maximum de l'eau transpirée a été $0^{gr},020$ et le minimum $0^{gr},005$.

Rien de plus intéressant que le tableau où M. J. Boussingault donne le résultat de la transpiration des feuilles appartenant à trente-trois espèces de plantes exposées au soleil et à l'ombre. Les degrés d'humidité de l'air et les degrés de température sont indiqués par le psychromètre et le thermomètre; enfin l'eau transpirée par l'envers, par l'endroit et par les deux surfaces, est indiquée dans trois colonnes du tableau.

Les conclusions de ces nombreuses et précises expériences sont :

1° Que la transpiration par les deux faces est plus grande au soleil qu'à l'ombre.

2° Abstraction faite du laurier-rose et du maïs, de la transpiration desquels les résultats ont, dit l'auteur, quelque chose d'anormal, pour le lilas, la vigne, le poirier, l'oranger, le topinambour, le houx, le catalpa, le boussingaultia, le convolvulus, l'asclépiade et le pêcher, la transpiration par l'endroit étant représentée par l'unité, la transpiration par l'envers l'est par 4,3.

3° En prenant une moyenne des observations faites à l'ombre, la transpiration serait comme 1 est à 2,4.

4° La transpiration a été à peu près égale pour les deux faces des feuilles du marronnier, du maïs et de la pervenche.

§ IV.

Rapport de la surface évaporatoire des feuilles à la surface absorbante des racines.

Depuis le chicot de vigne dépourvu de feuilles jusqu'à la vigne où elles sont complètement développées, les racines nous ont offert l'organe par excellence pour absorber l'eau souterraine indispensable au développement du végétal, comme les feuilles nous ont offert l'organe par excellence pour la transpiration de l'eau.

Dans la même plante, la surface des racines est notablement inférieure à celle des feuilles.

Hales a estimé que, dans un *helianthus annuus*, la surface des racines est de 15 à 16 pieds carrés, tandis que la surface des feuilles était de 39 pieds carrés, rapport de 1 à 2,52.

Un chou lui a présenté le rapport de 1 à 12,67, la surface des racines étant de 1 à 2 pieds carrés et celle des feuilles de 19 pieds carrés.

M. J. Boussingault a parfaitement senti qu'il ne pouvait traiter le sujet de ce paragraphe sans tenir compte du genre de mouvement de la sève. Résulte-t-il d'un système d'organes analogue au système artériel et veineux des animaux supérieurs, comme le pensait Perrault, ou n'est-il qu'un simple balancement de bas en haut et de haut en bas, comme le prétend Hales? Si l'auteur ne répond pas explicitement à la question, c'est sans doute parce que Hales, tout en reconnaissant la probabilité que la plante profite de l'eau de la pluie et de la rosée dans la saison sèche, cela ne suffit pas probablement, selon M. J. Boussingault, pour apprécier toute l'importance que l'on attribue aux feuilles dans la végétation comme organe susceptible d'absorber l'eau liquide de l'atmosphère, lorsque les racines n'en trouvent pas suffisamment dans le sol.

Telle est sans doute la raison pour laquelle M. J. Boussingault, après avoir rappelé l'expérience de Perrault, répétée par Hales, décrit les expériences faites par lui-même dans les conditions les plus convenables à mettre en évidence l'influence des feuilles plongées dans l'eau pour absorber ce liquide et le transmettre ensuite à des feuilles de l'individu qui sont dans l'air.

L'expérience de Perrault consiste à prendre une partie de tige portant deux rameaux feuillus. L'un d'eux plonge dans l'eau d'un flacon, tandis que le second est maintenu dans l'air au moyen d'un bouchon échancré; la comparaison est donc facile entre les feuilles de l'un et de l'autre rameau.

Hales répéta cette expérience sur des branches de cerisier, de vigne,

de groseillier et de pommier. Les feuilles du rameau exposées à l'air se fanèrent promptement, tandis que les feuilles plongées dans l'eau conservèrent leur fraîcheur, le groseillier durant onze jours, la vigne et le pêcher pendant plusieurs semaines. En outre, Bonnet avait observé après Hales que des feuilles d'une même branche plongées dans l'eau pouvaient *nourrir* les feuilles supérieures qui n'y plongeaient pas.

L'aptitude des feuilles submergées à absorber l'eau et à la transmettre au rameau, a paru si importante, que M. J. Boussingault a fait des expériences pour la constater *à toujours* en recourant à la balance afin d'apprécier la perte d'eau transpirée par des feuilles au sein de l'atmosphère, qui ne recevaient le liquide que par des feuilles submergées de la même branche. Il a opéré sur deux rameaux d'une même branche de platane et de lilas.

La surface des feuilles de platane submergées était de 2024 centimètres carrés, et celles des feuilles qui ne l'étaient pas, de 1933 centimètres carrés.

L'expérimentateur, en évaluant l'eau transpirée, tenait compte du thermomètre et du psychromètre. Dans la nuit de 12 heures du 27 au 28 septembre, la perte en une heure par décimètre carré fut de $0^{gr},021$; du 28 septembre au soleil, de $0^{gr},300$; dans la nuit du 28 au 29 septembre, de $0^{gr},008$.

L'expérience fut répétée sur une betterave dont on avait coupé la partie inférieure, siège des racines; elle fut placée *renversée* dans un vase d'eau de manière qu'une moitié environ des feuilles plongeait dans l'eau et l'autre dans l'air. Celles-ci se fanèrent en un jour, tandis que les feuilles submergées avaient conservé leur fraîcheur.

L'espace me manque pour exposer les réflexions que me suggère cette expérience remarquable à plusieurs égards.

Enfin, M. J. Boussingault décrit avec le plus grand détail une double expérience, qui fut en réalité comparative, depuis le 8 septembre jusqu'au 24, mais qui plus tard cessa de l'être.

Un rameau de vigne *A* fut plongé dans un vase d'eau, de manière que la surface des feuilles submergées était de 15 décimètres carrés et celle des feuilles exposées à l'air de 23 décimètres carrés.

Un rameau de vigne *B*, semblable au précédent, fut plongé par l'extrémité inférieure seulement, dont la section était de 1 centimètre carré; toutes les feuilles de *B* étaient donc dans l'atmosphère.

Rameau A.

Du 8 septembre à $11^h,50^m$ du matin jusqu'au 9 septembre à $5^h,30^m$,

l'évaporation par décimètre carré et par heure fut de $0^{gr},17$; du 9 septembre à $5^h,30^m$ jusqu'au 10 septembre, en réduisant les 24 heures à 12 heures de jour, l'auteur estime la transpiration, par heure et décimètre carré, à $0^{gr},08$, et observe que les feuilles dans l'air étaient en très bon état.

Rameau B.

Par opposition aux feuilles du rameau *A* qui étaient dans l'air, celles du rameau *B* étaient toutes flétries.

§ V.

Absorption de l'eau sur les surfaces des feuilles.

Le sujet de ce paragraphe justifie l'insistance que M. J. Boussingault a mise pour établir d'une manière incontestable que, si les feuilles sont généralement l'organe de la transpiration de l'eau absorbée par la racine, elles sont susceptibles, dans certains cas, d'agir à l'instar des racines pour absorber de l'eau liquide.

Beaucoup de faits, exposés dans les paragraphes précédents, mettent en évidence que des chaleurs excessives, des vents secs, sont des causes puissantes de transpiration des plantes, et, lorsque ces causes ne sont pas excessives pour tuer les feuilles, celles-ci perdent leur raideur et leur fraîcheur, elles se flétrissent. Quand le mal n'est pas extrême, les jardiniers et les cultivateurs savent qu'il suffira de la fraîcheur de la nuit, d'une pluie susceptible d'humecter la terre, d'une rosée abondante qui mouille leş feuilles, pour que celles-ci, qui ont été flétries dans la journée, reparaissent le lendemain, après la fraîcheur de la nuit et une rosée abondante, avec leur rigidité et la couleur verte unie de la feuille fraîche.

En lisant, comme nous l'avons fait, avec une attention soutenue l'opuscule de M. J. Boussingault, nous avons acquis plus que personne la conviction que, dans les sciences d'observation et d'expérience, l'observation est insuffisante et que le recours à l'expérienee est indispensable, mais que la conclusion déduite d'une première expérience doit être confirmée par une seconde; tout en reconnaissant que cette marche est longue, et qu'elle a, pour beaucoup de lecteurs, plus sensibles à la forme qu'au fond, le défaut de la minutie, remarquons qu'ils n'ont pas réfléchi aux conséquences, fâcheuses pour la science, de recherches

légèrement conduites, annonçant comme vérités des propositions qui ne sont nullement démontrées.

La manière dont M. J. Boussingault a traité la question de l'absorption de l'eau par la surface des feuilles, objet de ce paragraphe, est la justification des considérations précédentes. Si M. Duchartre ainsi que les jardiniers et les cultivateurs ne doutent point avec raison de la faculté qu'ont les feuilles d'absorber l'eau des pluies et de la rosée qui mouillent les plantes, l'accord n'existe plus lorsqu'il s'agit de l'absorption de l'eau existant à l'état de vapeur invisible dans l'atmosphère, et telles sont les questions que l'auteur a soumises à des expériences variées, et dont les conséquences donnent la certitude.

M. J. Boussingault s'est assuré que des pervenches qui avaient subi une sécheresse prolongée de vingt jours (du 5 du mois de juillet au 25), de manière que leurs feuilles flétries touchaient leurs tiges, avaient la faculté d'absorber la vapeur d'eau qui existe à saturation dans une atmosphère limitée. Un rameau de pervenche, garni de vingt feuilles, fut plongé dans une atmosphère saturée de vapeur d'eau : les feuilles représentaient 662 centimètres carrés; il pesait 4 grammes : à huit heures du matin il fut mis dans une cloche saturée de vapeur d'eau et reposant sur de l'eau exempte d'acide carbonique. Il y resta 25 heures. Il pesait alors $4^{gr},15$; il avait donc absorbé $0^{gr},15$ d'eau sans avoir décomposé d'acide carbonique. L'absorption de la vapeur d'eau fut donc de $0^{gr},023$ par décimètre carré. Le rameau, plongé de nouveau dans l'atmosphère saturée de vapeur d'eau durant douze heures, augmenta encore de $0^{gr},05$; le même rameau pesant $4^{gr},20$ plongé dans l'eau pendant douze heures, en absorba $5^{gr},18$; toutes les feuilles étaient fermes et redressées; l'absorption de l'eau liquide était de $0^{gr},778$ par décimètre carré.

Une remarque importante encore, c'est que les pervenches restées en pleine terre, dont les feuilles étaient complètement flétries, ayant reçu, le 27 juillet, une pluie de quarante-huit heures, se présentèrent avec tous les signes de la fraîcheur le 29, et cependant le sol n'était encore mouillé qu'à 2 ou 3 centimètres de profondeur. Indubitablement, selon M. J. Boussingault, les feuilles eurent leur part comme absorbant de l'eau pluviale; après une nouvelle période de sécheresse, les feuilles d'une asclépiade présentèrent des phénomènes analogues.

Il en fut de même des feuilles de platane et de vigne.

Enfin on peut conclure, avec M. J. Boussingault, que toutes les feuilles, qui, après la sécheresse, ont perdu leur eau de constitution, reprennent leur raideur et leur fraîcheur lorsqu'elles sont en contact

avec l'eau liquide, mais elles cessent d'en absorber lorsqu'elles sont pourvues de leur eau de constitution. Les fruits se comportent autrement, dit M. J. Boussingault.

Puisque M. J. Boussingault parle de la différence existant entre les feuilles et les fruits relativement à l'eau, qu'on nous permette d'ajouter une observation dont nous avons été témoin de 1818 à 1820, croyons-nous. Elle appartient à Aubert Aubert du Petit-Thouars, qui fut un des botanistes français les plus originaux à tous égards. Il présenta alors à la société philomathique deux branches de prunier chargées de prunes; l'une, après avoir été séparée de la tige, avait été effeuillée et les fruits respectés; ils étaient de la plus belle apparence, tandis que la seconde branche, qui avait conservé toutes ses feuilles, ne présentait que des prunes flétries, par la raison que leur suc ou sa partie aqueuse s'était portée sur les feuilles, où l'eau constitutive avait été maintenue.

§ VI.

Absorption par les feuilles des sels en solution (dans l'eau).

M. J. Boussingault, au courant des travaux qui ont précédé les siens avant de traiter la question élevée par l'énoncé du sixième paragraphe, savait très bien la différence existant entre l'eau pure, pénétrant dans les plantes par les feuilles, et l'eau naturelle pouvant contenir des sels ou des parties solubles d'origine organique pénétrant par les racines.

Effectivement, celle-ci apporte à la plante des matières nécessaires à son développement; sous ce rapport, ce n'est donc pas de l'eau pure qui s'ajoute à la sève; c'est une fraction de matière complexe qui est indispensable à l'entretien de la végétation, et dont le premier acte est de s'assimiler à la sève, d'y ajouter ce qui lui manque, à savoir eau de constitution et matière destinée à l'assimilation. Voilà comment j'envisage depuis longtemps la relation de l'eau puisée dans le sol avec la sève. C'est ainsi que des chlorures de potassium et de sodium, des sulfates, des phosphates de potasse, de soude, des sels ammoniacaux, pénètrent dans la plante.

L'eau puisée dans le sol est donc un véhicule qui, grâce à l'organisation de la plante, porte la nourriture où elle est indispensable. C'est ici que le nom de Théodore de Saussure s'impose comme l'homme qui a fait le premier des travaux propres à montrer les conditions nécessaires à observer pour donner aux plantes des solutions salines qui

leur sont convenables. Il a établi que la solution favorable d'un sel à la vie végétale était que l'eau ne nécessitait guère que 2 ou 3 millièmes de sel pour être efficace, une proportion plus forte tuant la plupart des plantes.

M. J. Boussingault, parlant du fait général que les solutions salines doivent être extrêmement étendues, comme l'a établi Th. de Saussure, a fait usage de la solution saturée de sulfate de chaux contenant, dit-il, deux millièmes de ce sulfate, et présentant ce phénomène que la solution qui n'est pas absorbée pendant un temps où elle cède de la vapeur d'eau à l'air, le sel correspondant à cette fraction d'eau apparaît en aiguilles cristallines sur les feuilles, et, en supposant l'absorption lente, le *titre* primitif de la solution ne se conserve pas, mais la concentration n'a aucun inconvénient pour la santé de la plante. D'ailleurs, l'auteur a eu l'heureuse idée de mettre des gouttes d'eau de sulfate de chaux sur les feuilles et de les recouvrir d'un verre convexe dont les bords avaient été légèrement graissés, afin d'éviter la concentration de la solution qui aurait pu résulter de l'évaporation d'une portion de l'eau de la solution saline.

Les expériences exposées dans ce paragraphe réunissent à l'intérêt de la nouveauté tous les détails qui donnent au lecteur savant la certitude que l'auteur n'a reculé devant l'emploi d'aucun des moyens d'action ni de l'usage des instruments capables de mesurer l'intensité de ceux-ci, tels que le thermomètre et le psychromètre. Dans le paragraphe précédent, M. J. Boussingault a mis hors de doute que les plantes sont exposées par la sécheresse, par exemple, à absorber par leurs feuilles l'eau pure liquide et même la vapeur aqueuse de l'atmosphère, et que l'*endroit* de la feuille est moins efficace que l'*envers* à la production de ces effets. Même résultat ici pour une eau tenant en solution des sels, des chlorures, etc., de sorte qu'il est des cas dans la végétation où l'eau qui pénètre par les feuilles dans la plante peut porter un aliment comme le fait l'eau souterraine pénétrant par les racines; seulement, remarquons qu'il n'y a pas identité si l'on admet que l'eau souterraine peut donner à la plante, avec les sels, des parties solubles provenant de la matière organique de l'engrais.

Exposons les expériences suivantes pour donner une idée de la manière dont l'auteur a institué et exécuté ses expériences.

La question était de savoir si des feuilles de *luzerne* peuvent absorber une solution de sulfate de chaux, sans laisser aucun résidu à la partie de la surface de la feuille sur laquelle on a versé une goutte de solution de sulfate de chaux.

1er juillet. Quatre feuilles de luzerne furent exposées, le matin, au soleil; à quatre heures, elles avaient perdu une quantité notable de leur eau, que l'auteur qualifie de constitution. On versa alors sur l'*endroit* et sur l'*envers* deux gouttes de solution saturée de sulfate de chaux.

Le lendemain, 2 juillet, les deux gouttes avaient disparu sans laisser aucun résidu sensible.

2 juillet. Même résultat sur deux feuilles de *vigne*, observé le 3 au matin.

Ayant remis trois gouttes de solution, elles furent complètement absorbées à sept heures du soir.

Des feuilles de *trèfle* et de *châtaignier* présentèrent le même résultat après vingt-quatre heures; et des feuilles de *haricot* le même résultat après trente-six heures.

Sur le *chou-rave*, l'absorption, après trente-six heures, ne fut complète que sur l'*envers* de la feuille.

Sur le *chou*, l'*endroit* présenta de petits cristaux.

Sur une feuille de *rosier blanc*, à neuf heures du matin, on mit deux gouttes d'eau de sulfate de chaux à l'*endroit*. Une des gouttes resta libre, l'autre fut recouverte d'un verre de montre; la première goutte était absorbée à midi, la seconde ne le fut que le lendemain, à dix heures.

Sur des feuilles de *laurier-rose*, des gouttes de sulfate de chaux étaient absorbées, à neuf heures, sur l'*endroit* et sur l'*envers*.

Sur le *laurier-cerise*, la goutte libre était absorbée sur l'*envers*, elle laissa un résidu sur l'*endroit*.

Sur les feuilles d'*asclépiade*, quand il y a eu absorption, elle n'a pas été complète.

Résultats analogues sur les feuilles de *topinambour;* on mit trois gouttes de solution de sulfate de chaux sur l'*endroit* et l'*envers;* une des trois gouttes était couverte d'un verre de montre.

Sur l'*envers*, les trois gouttes étaient absorbées après trois heures; sur l'*endroit*, il fallut de six à sept heures.

Des feuilles de *betterave*, traitées en même temps que les précédentes, se sont comportées différemment, quant à la rapidité de l'absorption; il a fallu vingt-quatre heures; il n'est resté sur l'*endroit* qu'un indice de sel, dit M. Boussingault.

Des feuilles de *marronnier d'Inde* absorbèrent, après trois heures, la solution de sulfate de chaux, sauf un léger résidu qui disparut le soir, après qu'on y eut ajouté de l'eau.

Des feuilles de *concombre*, de *platane*, de *grande pervenche*, de *lierre*, d'*iris*, de *pêcher*, se sont comportées d'une manière analogue.

M. J. Boussingault fait une remarque judicieuse, propre à expliquer comment une goutte d'eau de sulfate de chaux peut être absorbée assez rapidement pour ne pas laisser de résidu sur les feuilles; la première raison est que l'étendue de la surface peut dépasser un décimètre carré, lorsque la surface de la goutte est excessivement petite; la seconde raison est que la surface de la feuille donne lieu à une transpiration très grande, et qu'au commencement de l'expérience, la température de la feuille excède un peu celle de l'air. Il ne faut pas oublier que l'eau contenue dans la feuille met obstacle à l'absorption de la goutte et, dès lors, que la transpiration est favorable à l'absorption.

Les feuilles absorbent très bien les solutions de sulfate et d'azotate de potasse, dans les conditions où la solution de sulfate de chaux est absorbée. Il n'en est pas de même des solutions de chlorure de sodium et d'azotate d'ammoniaque.

Mais on pourra se demander quelle serait l'action des feuilles tenant à la plante, relativement à des solutions salines qu'on mettrait sur l'*endroit* de leur surface. M. J. Boussingault nous répondra que des gouttes de solution saturée de sulfate de chaux, mises à six heures du soir sur des feuilles de *rose trémière*, de *vigne*, de *géranium*, d'*asclépiade*, de *laurier-cerise*, de *concombre*, de *haricot*, donnèrent les résultats suivants, observés le lendemain à sept heures du matin.

L'absorption avait été incomplète sur la feuille de *rose trémière*, car un léger résidu de sulfate était sensible sur les feuilles.

Elle fut totale sur les feuilles de *concombre*, de *haricot*, de *laurier-cerise*. Sur quatre feuilles de *vigne*, elle fut complète sur trois feuilles et incomplète sur l'autre; même résultat sur quatre feuilles d'*asclépiade*. Sur toutes les feuilles de *géranium* elle fut incomplète.

M. J. Boussingault ayant remarqué trente-six belles feuilles d'un plant vigoureux de *topinambour* mit sur chacune d'elles une goutte d'eau de sulfate de chaux, le 22 juillet, à sept heures du matin; à dix heures, trente-trois gouttes avaient été absorbées; sur les trois autres feuilles, une zone de sulfate de chaux était visible; ayant versé une goutte d'eau sur chacune des trois feuilles, elles étaient absorbées avec le sel, trois heures après. Si l'absorption a été si rapide, c'est que les feuilles transpirèrent beaucoup, frappées qu'elles étaient par le soleil.

Les solutions de sulfate et d'azotate de potasse donnèrent, sur des feuilles tenant aux plantes, des résultats différents; il resta à la surface des taches provenant de ce que l'évaporation de l'eau des solutions salines avait été plus rapide que l'absorption.

Les expériences consignées dans ce paragraphe ne sont pas moins

importantes au point de vue de l'agriculture qu'à celui de la science ; évidemment, elles éclairent la pratique de l'application du plâtre à la culture de plusieurs plantes, et notamment à celle de la *luzerne*. Si le bon effet du plâtre ajouté au sol au moment des labours, pour certaines plantes est incontestable, il faut reconnaître que le temps a donné la préférence au procédé qui consiste, au printemps, à répandre la poudre de plâtre sur les feuilles, alors qu'elles sont nouvelles et couvertes de la rosée du matin. M. J. Boussingault ne doute point que, conformément à ses expériences, il y a solution du plâtre dans l'eau de la rosée et pénétration de la solution par les feuilles dans l'intérieur de la plante; il est évident que le plâtre qui est tombé sur le sol se mêle à celui-ci, et que, dissous par l'eau souterraine, il concourt efficacement avec celui qui a pénétré par les feuilles.

Enfin, pour montrer comment M. J. Boussingault comprend le soin d'aller d'un sujet à un autre, il n'a pas voulu quitter ses recherches sur la transpiration des feuilles et leur faculté d'absorber l'eau et les solutions salines, sans s'assurer que les pétales des fleurs sont douées de la faculté d'absorber ces solutions salines, notamment l'eau de sulfate de chaux; il s'est assuré du fait sur les fleurs du *lys*, du *petunia*, de la *capucine*, du *zinia*, du *glaïeul*, de l'*œillet de Chine*, de l'*escholtia*, de la *pensée*, du *rosier*, de l'*althæa* et de la *gueule-de-loup*.

Je ne puis trop insister sur le bon exemple que M. J. Boussingault donne aux jeunes savants animés du désir de conquérir une place honorable dans le domaine des sciences, c'est, avant tout, de bien choisir un sujet de recherches et de s'y livrer avec persévérance, en ne publiant que des travaux dont le *contrôle* leur apprendra le cas qu'ils doivent en faire; en agissant ainsi ils s'éviteront beaucoup d'ennuis causés par des réclamations de priorité, ils ne tarderont pas à reconnaître que l'homme dont l'esprit est juste et animé de l'amour du vrai est le meilleur juge de ses travaux; c'est donc à lui, avant de hasarder une publication, qu'il appartient d'avoir acquis la certitude qu'elle est exacte par tel examen critique auquel il l'aura soumise, et dès lors il ne sera pas dans la nécessité de reconnaître que le désir de la publication l'a exposé à l'erreur, quand il a acquis la certitude d'avoir distingué, dans ses recherches, le certain d'avec ce qui est probable ou seulement conjectural.

Les propositions générales, pour être bien comprises, exigent le plus souvent l'exposé d'un cas particulier comme exemple; tel est le motif qui m'engage à résumer l'ensemble des recherches de M. J. Boussingault envisagées au point de vue de l'ordre des idées qu'il a mises en évidence, ordre qui ne peut être saisi que par une lecture approfondie, tant sont

nombreux les détails de ces six paragraphes compris sous les titres des plus généraux, et ces détails sont d'une nécessité absolue pour porter la conviction de l'exactitude des faits et des conséquences rigoureuses qu'il en a déduites.

Si les expériences de Hales sont remarquables par leur exactitude et leur originalité, les nombreuses critiques, quelque peu fondées qu'elles aient été, émanaient de personnes que n'animait ni l'envie ni la malveillance, mais les preuves de l'exactitude de ces expériences leur manquaient, l'auteur n'ayant pas eu à sa disposition les moyens de déterminer les conditions de température et d'humidité de l'atmosphère, et le plus souvent Hales ayant négligé d'indiquer l'état de repos ou de mouvement de l'air, dont l'influence est si grande. Or ce sont toutes ces conditions qui se trouvent déterminées par les expériences de M. J. Boussingault, grâce à la manière dont il a usé des instruments de précision que la science possède aujourdhui. Au lieu d'une seule observation sur l'*helianthus taberosus*, M. J. Boussingault en compte quatorze du 29 août au 19 septembre. Ces expériences ont été faites au soleil, à l'ombre et à l'obscurité de la nuit.

Et les expériences ont été étendues au *paulownia*, à la *menthe*, à l'*oignon*, à la *vigne*, au *châtaignier*, au *sapin*, etc.

Il a consacré un paragraphe, le second, à examiner d'une manière particulière les influences spéciales du soleil et de l'ombre sur la transpiration des feuilles.

Mais, s'il est des plantes dont les feuilles sont rapprochées de la tige, comme celles de beaucoup de graminées, qui ont leurs deux faces plus ou moins semblables, il en est d'autres, appartenant à des arbres, qui, disposées horizontalement, ont un *endroit* qui voit le ciel et un *envers* qui voit la terre; l'*endroit*, uni et d'un vert intense, est plus ou moins différent de l'*envers*, d'un vert pâle et dont la surface est plus ou moins inégale. La science serait-elle satisfaite si l'on n'eût pas tenu compte de cette inégalité eu égard à la transpiration? M. J. Boussingault ne l'a pas pensé, puisqu'il a prouvé que la transpiration est plus grande par l'*envers* que par l'*endroit*.

Le fait incontestable est que, dans la saison chaude, lorsque l'air est sec et en mouvement, la transpiration peut être assez grande pour que des champs verdoyants perdent leur fraîcheur comme les feuilles leur rigidité, en un mot qu'elles se flétrissent; n'est-il pas connu des cultivateurs et des curieux de la végétation qu'une nuit fraîche suffira pour donner aux feuilles flétries ce que l'extrême transpiration leur a enlevé? Ce double fait explique comment M. J. Boussingault, d'accord

avec Hales sur la plus grande surface des feuilles relativement aux racines, et connaissant, en outre, les expériences de Charles Bonnet, a senti la nécessité d'étudier les feuilles au point de vue de la faculté d'absorber l'eau, et il a parfaitement reconnu qu'il y avait à considérer l'eau sous le double aspect de *vapeur* et de *liquidité*, pour satisfaire aux exigences de la science; car le pur praticien n'a pas d'intérêt à distinguer les espèces d'eau absorbées dans l'eau liquide, comme *rosée*, ou comme vapeur vésiculaire, de brouillard. Eh bien, M. J. Boussingault a constaté la circonstance où la vapeur invisible de l'atmosphère est absorbée, tout en reconnaissant que l'absorption de l'eau liquide par les feuilles est bien plus fréquente et beaucoup plus considérable que ne l'est l'absorption de la vapeur invisible. De plus, sentant tous les avantages de la généralisation des faits, il s'est assuré de la grande différence existant entre la transpiration de deux articles de plantes grasses, dont l'un était pourvu de son épiderme, tandis que l'autre en avait été privé; même résultat pour des fruits aussi semblables que possible; l'un était pourvu de son épiderme, et on l'avait enlevé au second.

Après tant de lacunes comblées, il en restait une encore bien importante à faire disparaître : c'est de savoir si les feuilles sont susceptibles non plus d'absorber l'eau liquide à l'état de pureté seulement, mais encore l'eau liquide pourvue de sels et de matières organiques solubles, et, sous ce rapport, tout à fait analogue à l'eau souterraine qui, une fois introduite par la succion des racines dans l'intérieur, se mêle à la sève et la maintient apte à se porter partout où l'exigent les besoins de l'alimentation de la plante. Non seulement M. J. Boussingault a démontré l'absorption de l'eau, tenant des sels indispensables à la nutrition végétale, par les feuilles, mais encore par les pétales des fleurs.

En définitive, cet opuscule montre comment l'*analyse mentale* cherche les faits et, une fois définis, les unit au moyen de la *synthèse mentale*, et comment la succession de cette manière de procéder conduit à des conclusions d'autant plus générales qu'elles sont prolongées par leurs détails.

E. CHEVREUL.

La Morale anglaise contemporaine, morale de l'utilité et de l'évolution, par M. Guyau, ouvrage couronné par l'Académie des sciences morales et politiques. — 1 volume in-8° de XII-420 pages, librairie Germer-Baillière et Cie, Paris, 1879.

TROISIÈME ET DERNIER ARTICLE[1].

Aucun des trois systèmes qui représentent avec le plus d'autorité la morale utilitaire, ne nous offre ce qui doit être considéré comme le but suprême et la raison d'être de toute morale, une règle propre à diriger toutes nos actions volontaires et la volonté elle-même, une loi obligatoire pour tous, un principe d'obligation que tous sont forcés de reconnaître et de mettre en pratique au moins dans leurs relations sociales.

Ce n'est pas dans le système de Bentham que nous rencontrerons un pareil principe. Le plaisir peut être désirable, et il est généralement désiré, il n'oblige pas. On n'est pas coupable de le négliger, on n'est pas coupable envers les autres de le négliger pour soi, on n'est pas vertueux pour l'avoir recherché et rencontré. D'ailleurs, chacun prend son plaisir où il le trouve, ni les plaisirs ni les peines ne sont les mêmes pour tous les hommes, d'où il résulte qu'ils ont des opinions différentes sur les actions qui les produisent et qu'ils sont amenés à se conduire d'après des règles différentes. Cette difficulté n'effraye pas l'esprit résolu de Bentham, non qu'il soit aveuglé au point de s'imaginer que la société puisse subsister sans l'harmonie des volontés et des actions; mais cette harmonie qu'il refuse de demander à l'universalité des lois de la raison et de la conscience, il se flatte de la trouver dans l'accord des intérêts, dans la coercition exercée au nom des lois et dans la puissance magique de la sympathie. M. Guyau démontre que l'ordre social ne peut reposer sur aucune de ces bases.

L'accord des intérêts, tel que le comprend et le constate l'économie politique, est un état général dont les effets ne sont aperçus par les membres de la société que d'une manière indirecte. Il ne détruit pas

[1] Voyez, pour le premier article, le cahier d'août, p. 453, pour le deuxième article, le cahier d'octobre, p. 590.

l'opposition qui existe et qui éclate directement entre les intérêts particuliers. Ainsi, il est vrai, au point de vue de la société tout entière, que le capital est nécessaire au travail, et, s'il venait à manquer, les conséquences de cette lacune descendraient jusqu'à moi. Mais, en ne tenant compte que de mon bien-être personnel, je trouve qu'il y a un avantage non moins évident et plus immédiat à m'approprier, si je puis le faire sans danger, le capital de mon voisin. La caisse d'une maison de commerce profite certainement à tous les employés de la maison; mais au caissier qui l'emporte et la garde pour lui seul, après s'être assuré l'impunité, elle profite bien davantage. Pourquoi cette considération ne le déciderait-elle pas et ne forcerait-elle pas les autres à lui donner raison, puisque l'intérêt est la seule règle de nos actions. Il est d'ailleurs à remarquer que, sur cette grande question de l'harmonie des intérêts, les économistes sont loin de s'entendre. Aux harmonies économiques que reconnaissent, il faut l'avouer, le plus grand nombre d'entre eux, les autres opposent les contradictions économiques.

Impuissant à se défendre par la raison, même s'il l'avait avec lui, contre les intérêts particuliers, l'intérêt commun, selon la doctrine de Bentham, se défendra par la force. L'intérêt commun n'est-ce pas celui du grand nombre, sinon celui de tous? Et le grand nombre n'est-il pas toujours en mesure de faire prévaloir sa volonté sur celles que lui opposent des particuliers isolés ou des associations privées? C'est à cela que doivent servir les lois, les tribunaux, la police, la force armée, en un mot, la coercition légale. Mais tous ces moyens, comme l'histoire nous l'apprend, peuvent aussi bien être employés au profit de quelques-uns, et même au profit d'un seul, que dans l'intérêt de la majorité; ils peuvent être et ont été souvent des instruments d'oppression et de tyrannie, aussi bien que de protection et de sécurité publique. La coercition légale, si elle n'est pas dominée et dirigée par un principe moral, si elle n'est pas au service de la justice, si elle n'est pas éclairée par l'idée du droit, n'est que la contrainte matérielle, l'organisation de la force. C'est une société peu sûre, celle qui est placée uniquement sous la protection de la force; les gardiens d'une telle société ne sont pas moins à craindre que ceux qu'ils ont pour tâche de surveiller et de réprimer.

Reste le troisième moyen imaginé par Bentham et par tous les philosophes de l'école utilitaire pour accorder les intérêts particuliers avec l'intérêt général et ramener toutes les volontés à une règle commune; nous voulons parler de la sympathie. Mais la sympathie n'est nullement propre à jouer ce rôle. Il y a des âmes sur lesquelles elle n'a pas de

prise et d'autres où elle en a peu, où elle reste enfermée dans les limites les plus étroites. Puis, ce n'est pas un moyen de la développer que d'enseigner une morale uniquement fondée sur l'intérêt, fût-ce l'intérêt du grand nombre. Dans les natures saines, elle ne va pas sans estime, et comment estimer ceux qui n'obéissent qu'aux maximes de la morale utilitaire, ceux qui se trouvent prêts à toute action d'où il y a un profit à retirer. Il y a des natures différentes, où, devant certains actes manifestement contraires à la justice, la sympathie, se détournant de la victime, se prononce en faveur du coupable. Comment tirer un principe d'obligation, une règle de conduite invariable et générale, d'un sentiment aussi mobile, aussi fugitif et aussi personnel? Pour des absents, pour des inconnus, pour la société ou le genre humain pris en masse, la sympathie sera encore d'un moindre secours et l'emportera difficilement sur l'intérêt. La crainte n'offre pas plus de garantie, car un avantage certain, immédiat, passera toujours avant la crainte d'un châtiment éventuel et éloigné. La crainte ne remplace pas le remords, et il n'y a pas de remords s'il n'y a pas de différence entre le bien et le mal.

Il n'y a donc pas de principe d'obligation dans le système de Bentham. Celui de Stuart Mill n'est pas plus heureux, car ce n'est point, comme on nous l'assure, l'association des idées, qui comblera le vide que nous venons de signaler chez l'auteur de la *Déontologie*. Voici par quel raisonnement Stuart Mill croit résoudre la difficulté. Quelque opposition qui existe en général entre les intérêts des hommes, il leur arrive pourtant quelquefois, il leur arrive même souvent de s'accorder entre eux et de nous montrer notre bien particulier inséparable du bien général. Il n'en faut pas davantage pour qu'ils s'unissent de même dans notre pensée, et cette union, cette association qu'ils formeront dans notre pensée sera plus complète, plus générale, plus constante, que celle qu'ils nous présentent dans la réalité; car, dans la réalité, elle est accidentelle et temporaire; dans la pensée, elle revêtira un caractère invariable et universel, elle embrassera tous les temps et tous les lieux. De la pensée, elle passera dans l'action, elle me fera croire qu'il est impossible de m'occuper de mes intérêts sans m'occuper en même temps de ceux des autres, elle s'imposera à moi comme une obligation inévitable, comme une nécessité morale, analogue à la nécessité physique et douée d'une égale puissance.

Mais une nécessité physique ou une nécessité morale qui lui ressemble, ce n'est pas la même chose qu'une loi obligatoire. Celle-ci s'adresse à la liberté et ne peut se concevoir sans elle. La nécessité la supprime et ne peut coexister avec elle. L'association des idées ne peut

d'ailleurs tenir la place ni de l'une ni de l'autre. Ayant conscience de la manière dont elle se forme et sachant bien qu'elle ne s'applique qu'à un certain nombre de cas et non pas à tous, nous n'y voyons rien de nécessaire. Par la même raison, il nous est impossible d'en faire une règle absolue de nos actions. Comment nous croirions-nous obligés d'obéir à une règle qui ne répond à rien de réel ou de constant dans la nature, et que notre esprit pourrait remplacer par un autre en recueillant des observations plus nombreuses et plus exactes? En vain Stuart Mill s'efforce-t-il de rattacher à l'association des idées le remords et la satisfaction de conscience, nous montrant dans le premier la souffrance que nous éprouvons à nous en écarter et dans la seconde le plaisir qui nous est réservé quand nous y conformons notre conduite. Le remords et la satisfaction de conscience ne s'expliquent et ne subsistent qu'avec la loi immuable du devoir. Ayant leur origine dans l'association des idées, ils s'évanouiraient avec l'association elle-même, une fois que nous aurions acquis la preuve qu'elle nous trompe en identifiant l'intérêt particulier avec l'intérêt général; ils seraient inconnus à celui qui n'aurait jamais cru à cette identité.

A l'association des idées, dont, malgré tous les raisonnements, il ne peut se dissimuler l'impuissance, Stuart Mill s'efforce de donner pour fondement la réalité. L'union des intérêts se fera nécessairement dans notre pensée quand elle existera de fait dans une société organisée de telle sorte que le bonheur de chacun de ses membres se confondra avec celui de tous. Cette organisation est possible, selon Stuart Mill, et non seulement elle est possible, elle est assurée dans l'avenir. On peut se demander d'abord comment, avec ce principe de la morale utilitaire que chacun ne suit et ne doit suivre que son plaisir, on arrivera à cette organisation idéale où tous les efforts et tous les désirs convergeront vers un même but, où les intérêts particuliers seront tous confondus avec l'intérêt commun. Mais voici une autre objection qui, passant par-dessus les difficultés d'exécution, nous montre la supposition elle-même absolument incompréhensible. Quelle que soit la perfection des institutions de l'avenir, elles n'empêcheront pas l'individu d'avoir son existence propre, ses conditions particulières de satisfaction, de bien-être, et des intérêts distincts de ceux de l'État. A la divergence inévitable de ces deux sortes d'intérêts vient se joindre l'antagonisme plus ou moins prononcé qui existe entre les individus. Quoi qu'on puisse faire pour les soustraire au besoin et à la dépendance, ils seront inégaux en richesse et en pouvoir. Les moins favorisés sous ce double rapport voudront s'approprier la part de ceux qui le sont davantage, ou en concevront le

désir, même s'ils renoncent à le réaliser. Aucune organisation sociale ne pourra prévenir ou effacer des inégalités qui prennent leur source dans la nature. « L'absolu bonheur, dit avec raison M. Guyau, peut « seul ne rien envier aux autres bonheurs, l'absolue richesse peut seule « ne rien emprunter aux autres richesses. Mais qui ne voit qu'en per- « fectionnant les relations établies entre les hommes, on ne pourra « qu'augmenter indéfiniment leur bien-être sans produire et réaliser ce « bonheur absolu, ce souverain bien que cherchait la philosophie an- « tique, et que l'école anglaise moderne est encore réduite à cher- « cher[1]. »

Cet amour de l'intérêt commun, qu'aucune organisation nouvelle de la société ne peut substituer absolument à l'amour de l'intérêt personnel, pouvons-nous l'espérer de l'éducation? L'éducation, si nous en croyons Stuart Mill, peut être considérée comme une organisation de l'individu, elle a sur lui une action toute-puissante, elle peut lui donner une manière de penser et de sentir qui ne lui permette, en aucun cas, de séparer son propre bonheur de celui de la société tout entière. Illusion de l'esprit de système ! Le but de l'éducation est de développer les facultés que la nature nous a données; elle n'en peut pas créer qui n'existent pas. Mieux elle aura rempli sa tâche, plus la personnalité humaine sera complète et moins elle supportera d'être un instrument au service d'une forme particulière de l'association. C'est précisément à cette dernière condition que le socialisme cherche à nous réduire, et c'est ce qui en fait l'immoralité. A la place de l'homme, il substitue un automate, qui, privé de conscience et de liberté, est absolument étranger à toute obligation.

Quant à faire de l'intérêt public une religion, ce serait un miracle contre la religion qu'Auguste Comte s'est vainement flatté d'accomplir, et que Stuart Mill, non moins vainement, attend d'un avenir plus ou moins prochain. Il n'y a pas de religion sans morale, ni de morale sans devoir. La foi est autre chose que la faculté de jouir et que la jouissance elle-même, soit en nous, soit chez les autres.

Herbert Spencer, de même que Stuart Mill, regarde comme un effet de l'association des idées l'identité que nous établissons entre notre utilité propre et l'utilité générale, et la disposition intérieure, l'impulsion qui nous porte à agir toujours en vue de l'utilité générale. Mais cette disposition, ainsi que l'association des idées, où elle prend sa source, ne se forment pas en un jour et ne s'arrêtent pas au point où elles sont ar-

[1] P. 304.



rivées de notre temps. En traversant les générations humaines qui nous ont précédés, elles se sont fortifiées par l'hérédité et transformées par l'évolution. Elles sont devenues non seulement une faculté de l'esprit, ce que nous appelons la conscience ou l'intuition morale, mais un organe particulier, « l'organe moral, » qui a son siège dans le cerveau, et qui, semblable aux organes des sens, souffre quand on lui fait violence, jouit quand il est satisfait. Ce sont ces douleurs et ces plaisirs, ces sensations d'une espèce particulière, matérielles cependant comme toutes les autres, que nous désignons sous les noms de remords et de satisfaction de conscience. Cette conformation organique et héréditaire nous incite à agir d'une certaine façon, que nous prenons pour la moralité, pour la justice, pour l'intérêt général, comme l'oiseau construit son nid d'après un type imprimé dans son cerveau. Aucune expérience personnelle ne justifie ce type de la vie sur lequel se règlent nos actions; de plus, il se modifie et se transforme avec le temps, avec les générations qui s'écoulent; il n'est pas fixé comme celui du nid de l'oiseau; c'est une image changeante, à laquelle ne répond aucune réalité actuelle, on pourrait dire une pure hallucination. Mais à cette hallucination, nous ne sommes pas libres de résister, et nous n'avons aucun mérite de lui céder. La liberté ne peut subsister avec elle.

Que dans un système où la liberté n'existe pas, où la moralité, confondue avec l'organisme, n'est qu'une illusion héréditaire, il n'y ait pas de place pour une loi obligatoire, cela est de toute évidence; mais l'illusion même qu'on lui a substituée ne peut en aucune façon se maintenir. Comment, en effet, résisterait-elle à la science qui nous montre quelle est son origine et comment nous sommes ses jouets, c'est-à-dire à la science qui en fait le fondement de l'ordre social, à la science telle que la comprend M. Herbert Spencer, et à la morale utilitaire en général? Sachant que c'est une illusion de confondre notre intérêt personnel avec l'intérêt général, nous saurons les séparer à l'avenir, et c'est l'intérêt général que nous sacrifierons à notre intérêt personnel. En mettant notre esprit à l'abri de cette erreur, nous ferons disparaître aussi de notre cerveau l'organe qui en est le siège, puisque, d'après les opinions du philosophe anglais, toute modification introduite dans nos idées amène une modification correspondante dans le système nerveux et dans l'encéphale. Devenus plus clairvoyants, nous serons plus sains d'âme et de corps, nous serons guéris de la maladie de la vertu, nous n'aurons plus à craindre cette crise cérébrale, cette sensation douloureuse qui s'appelle le remords. Il n'y aura plus que les ignorants qui s'offriront en holocauste au salut de l'État et du genre humain.

Nous voilà bien loin, comme on voit, du rêve qui nous promet l'homme définitif. Le système qui a produit ce rêve est, par la logique de ses propres principes, condamné à le répudier.

Quelque opinion qu'on ait sur la manière dont se forment en nous les idées de moralité et d'obligation, il y a pourtant des obligations nécessaires, il y a des lois dont personne ne peut être affranchi : ce sont celles qui protègent la paix et l'existence de la société. A ces lois, il faut une sanction, et les interprètes de la morale utilitaire n'ont pas manqué de le reconnaître; ils trouvent légitime que celui qui a violé les conditions de l'ordre social subisse un châtiment proportionné au tort qu'il a fait à ses concitoyens. Mais c'est là une étrange inconséquence. Le châtiment suppose la responsabilité, la responsabilité est inséparable de la liberté, et ni l'une ni l'autre ne sont admises par les philosophes dont nous nous occupons. On ne punit pas un aliéné, quoi qu'il ait pu faire, parce qu'on ne le croit pas responsable. Sans la responsabilité, le châtiment perd son nom, il n'est plus qu'un accident qui n'a rien de commun avec la moralité ou avec l'idée d'obligation légale; c'est un mal qui suit une certaine action, et, si l'action nous paraît mauvaise, ce n'est pas parce qu'elle est criminelle ou nuisible aux autres, c'est parce qu'elle est nuisible à nous-mêmes, c'est à cause du mal qui l'accompagne. Ce n'est pas une raison pour que nous nous en abstenions, car, pour s'en abstenir, il faudrait être libre.

Aussi ne peut-on assez s'étonner de la façon dont Stuart Mill essaye de justifier la sanction pénale des lois. La pénalité, selon lui, a pour but le bien de l'individu, autant que celui de la société, puisque le second contient le premier. Nous avons déjà vu que cette proposition était très contestable; mais admettons qu'elle soit vraie dans un sens général, elle n'en sera pas moins inapplicable à la pénalité; car le bien de l'individu n'étant autre chose, d'après les principes de la morale utilitaire, que la somme des plaisirs qu'il peut éprouver, il faudra dire que c'est pour son plaisir qu'on le condamne à l'amende, à la prison, à la mort. La sanction pénale des lois, dans les doctrines de Bentham, de Stuart Mill et de M. Herbert Spencer, ne se justifie pas mieux par l'intérêt de la société. Comment servirait-elle à l'intérêt public, puisqu'elle n'exerce aucune influence sur nos actions? L'homme n'étant pas libre, toutes les actions sont soumises à un déterminisme inflexible. Sollicité par deux désirs, c'est le désir le plus fort qui l'emporte invariablement, et les désirs eux-mêmes sont des impulsions de l'organisme. Le législateur pourra-t-il changer l'état de notre cerveau? Stuart Mill dit lui-même qu'on est irresponsable envers la société, « lorsqu'on subit l'empire d'un

« motif si violent, qu'aucune crainte de châtiment ne peut avoir d'effet[1]. » Puis il ajoute : « Si l'on peut constater ces raisons impérieuses, elles « constituent des causes d'immunité ; mais, si le criminel était dans un « état où la crainte du châtiment pouvait agir sur lui, il n'y a pas d'ob- « jection métaphysique qui puisse lui faire trouver son châtiment in- « juste. »

Ainsi donc la question à résoudre pour les juges n'est pas une question de morale, encore moins de métaphysique, mais de mécanique. Il s'agit de savoir si le désir qui a provoqué l'action interdite par la loi criminelle était plus ou moins fort que la crainte du châtiment. Dans le premier cas, l'auteur de l'action (je n'ose pas dire le coupable) serait absous, dans le second, il serait condamné. Mais comment résoudre un pareil problème? Comment mesurer la force relative d'un désir et d'une crainte? Le plus sûr, c'est d'absoudre, à moins que les juges eux-mêmes ne soient incités par la crainte, plus forte encore que le désir de l'équité, à prendre le parti contraire. Voilà une singulière façon de rendre la justice et une société étrangement gardée !

Après avoir mis en lumière l'insuffisance et les contradictions des systèmes qui représentent aujourd'hui la philosophie morale en Angleterre, M. Guyau oppose ses propres idées à celles qu'il a exposées et combattues et examine pour son compte la question dont dépend la morale tout entière, celle de la liberté. C'est cette dernière partie de son livre, sur laquelle nous avons fait des réserves dès le commencement, qu'il nous reste à faire connaître et à juger.

A l'exemple de M. Fouillée et par les mêmes raisons, M. Guyau nous représente la liberté, non comme un fait ou comme une réalité, mais comme une idée; non comme une cause effective, mais comme une cause finale de nos actions; ou, pour parler plus clairement, nous ne sommes pas libres, mais nous nous efforçons de le devenir avec l'humanité, avec la nature entière, parce que nous avons l'idée de la liberté, et qu'ayant cette idée, nous nous appliquons à la réaliser dans notre vie; elle devient pour nous le but, l'idéal dont nous approchons de plus en plus sans y atteindre; car comment se flatter d'atteindre à la perfection?

Dans cette théorie, que nous avons essayé de ramener à son expression la plus simple et la plus claire, on remarquera d'abord avec quelque surprise qu'il ne s'agit pas seulement de la liberté de l'homme, mais de celle de l'univers entier et de chacun des êtres qui y sont compris. On se représente difficilement la liberté de l'univers; mais M. Guyau nous

[1] Passage cité par M. Guyau, p. 334.

dit que la liberté n'est qu'une idée, et une idée qui ne se réalisera jamais, ou dont la réalisation, sans cesse poursuivie, ne sera jamais complète. S'il en est ainsi, la liberté n'appartient pas plus à l'homme qu'à la nature, pas plus à Dieu qu'à l'homme; car, si Dieu est libre, il l'est réellement et non pas idéalement. Admettons cependant qu'il y a des degrés dans la liberté, et que l'homme, à mesure qu'il approche de l'idéal que la liberté lui présente, devient de plus en plus libre; alors se présente une autre objection : la liberté ne sera plus seulement une idée, elle sera une réalité. Ce n'est pas encore la dernière difficulté qu'entraîne après elle cette manière de voir. Comment l'homme approchera-t-il peu à peu de la liberté idéale, cause finale de toutes ses actions, et se rendra-t-il en réalité de plus en plus libre? Si c'est par un libre usage de sa volonté et de toutes ses facultés, il possède déjà la liberté qu'il désire, il la possède intégralement, il n'a plus à l'acquérir : si c'est involontairement, par l'enchaînement fatal des phénomènes qui se passent en lui et hors de lui, la liberté sera l'effet de la nécessité, ou, si l'on aime mieux l'appeler ainsi, du déterminisme; il y aura deux choses contradictoires dont l'une aura produit l'autre, et c'est la moindre des deux qui aura produit la plus grande, c'est à celle qui est aveugle et irresponsable qu'il faudra faire remonter toute œuvre de moralité et d'intelligence.

Nous n'avons pas à discuter ici les arguments que M. Guyau emprunte à la scholastique pour les opposer au libre arbitre; mais voici un fait qui ne paraît guère susceptible d'être révoqué en doute. S'il y a quelque chose de personnel au monde, c'est assurément la liberté, car elle est la personnalité même. Sans elle, au-dessous d'elle, on trouve dans la nature l'individualité, les différents degrés de la vie, même un commencement d'intelligence, mais rien qui ressemble à une personne, à un moi qui se sait responsable devant sa propre conscience avant de l'être aux yeux de ses semblables. Eh bien, selon M. Guyau, la liberté n'appartient pas plus à l'homme qu'à n'importe quel autre être, elle appartient en particulier et en commun à tous les êtres; elle est le principe et la fin de l'univers. «Si nous pouvions, écrit-il[1], pénétrer au «fond des choses, qui sait si nous ne serions pas étonnés de n'y plus «découvrir la même diversité, les mêmes oppositions qu'au dehors. La «liberté, loi universelle, redeviendrait ainsi cause universelle; elle «serait tout ensemble, en un sens supérieur, le principe et le terme de «l'action. A ce large point de vue, en effet, causalité et finalité ne font

[1] P. 371.

«plus qu'un, et, comme la morale repose sur ces deux idées, la morale «ne se trouverait-elle pas fondée par là même? Elle prendrait pour but «de réaliser l'idéal absolu de liberté, d'union et d'harmonie que tous les «êtres portent en eux, parfois à leur insu, et qui constitue pour chacun «la perfection finale à laquelle il aspire d'une façon consciente ou in-«consciente.»

Nous retrouverons plus tard les idées de M. Guyau sur la morale, sur la morale de l'avenir, qu'il semble nous annoncer, comme on nous annonçait, il y a quelques années, la musique de l'avenir. Nous ne voulons nous occuper en ce moment que de cette liberté dont il apporte la promesse à tous les êtres de la nature, à la nature elle-même prise dans son ensemble. Si je ne puis faire vers la liberté un seul pas sans être suivi et accompagné de l'univers entier, ou si l'univers entier s'avançant vers la liberté m'entraîne nécessairement à sa suite, comme la mer dans son mouvement de flux et de reflux entraîne chacun de ses flots, il est clair que la liberté n'existe pas pour moi. Elle n'existe pas davantage si elle consiste en un certain état, un état de ma volonté, que je ne puis conserver qu'à la condition que toute la nature le partage et le conserve avec moi. Ce que vous appelez la liberté absolue ne sera alors que l'absolue dépendance. Enfin comment imaginer que l'idéal de liberté que chaque être, dites-vous, porte en soi, soit le même que celui qui est dans ma propre conscience? Les animaux, les plantes, les astres, les atomes du règne minéral, seront-ils libres un jour comme nous le sommes nous-mêmes ou comme nous sommes destinés à le devenir d'après votre système? Admettons, selon la définition qu'on nous en donne, que liberté soit synonyme de perfection, on ne sera pas plus avancé, on ne comprendra pas que la perfection de l'univers et celle des corps animés ou inanimés dont il est l'assemblage, soit identique à celle d'une âme qui réfléchit, qui aime et qui veut.

Pour donner à cette façon de concevoir, soit la liberté, soit la perfection, une apparence de raison, il faut se déclarer en faveur de l'évolution, non seulement de l'évolution appliquée aux espèces vivantes, comme celle que Darwin s'efforce de soutenir, mais de l'évolution universelle, comme la comprend M. Herbert Spencer, et d'une évolution plus étendue encore s'il est possible. C'est aussi le parti que prend M. Guyau. Il y a toutefois, à l'en croire, une différence essentielle entre l'opinion qu'il s'est faite sur ce sujet et la théorie évolutionniste, telle que l'admettent les moralistes anglais de l'école utilitaire. D'après ces derniers, la variabilité et la transformation des espèces démontrent

l'absence d'un idéal moral dans l'espèce humaine, et cette base, à laquelle on donnait autrefois tant d'importance, étant enlevée à la morale, ils la remplacent par l'intérêt. D'après son propre système, l'idéal moral existerait déjà dans la nature animale et ne ferait que se développer dans l'homme; de sorte qu'au lieu d'être en opposition avec l'évolution, elle en serait, en quelque sorte, la raison; elle en serait, comme on l'a déjà dit de la liberté, la cause et la fin. Ici nous ne pouvons mieux faire que de laisser l'auteur s'expliquer lui-même :

« Si l'on arrive, dit-il, à démontrer, comme cela est à peu près certain, « que l'homme descend des animaux, il ne s'ensuivra pas qu'il soit à « jamais livré au fatalisme de l'intérêt; car on pourra encore supposer « que le germe de la liberté et de la moralité existe jusque dans les ani« maux, comme il existe chez les sauvages les plus voisins de la brute, « comme il existait chez nos pères, les hommes primitifs. Si l'homme « des âges tertiaire et quaternaire était probablement plus près de « l'animal que le dernier des sauvages d'à présent, sa morale devait res« sembler fort à celle que pratique le loup ou le renard [1]. »

Mais ce n'est là qu'un début relativement timide; voici des lignes plus hardies : « Maintenant, si l'on ne veut pas mettre un abîme entre le « reste des êtres et l'humanité, si l'on ne veut pas faire de celle-ci comme « un petit monde sans entrée et sans issue, si l'on veut expliquer ration« nellement l'origine de l'homme et relier la race humaine aux autres « races vivantes, pourquoi ne pas relier aussi à l'esprit humain cet « esprit encore ignorant de lui-même qui agite intérieurement la nature? « Pourquoi fermer la nature à toute volonté du mieux, à toute moralité? « Pourquoi défendre aux autres êtres, si infimes qu'ils soient, d'avoir « quelque ouverture sur l'idéal? S'ils portent déjà en eux par avance la « grande humanité dont ils sont les ancêtres, ils doivent en avoir aussi, « à quelque degré, les aspirations et les désirs. Ainsi dorment dans le « noir charbon la lumière et la chaleur du soleil jusqu'au jour où, « ramené à la surface de la terre, il se transformera, il nous donnera « sa chaleur et sa lumière, il communiquera le mouvement et comme « la vie à tous nos mécanismes [2]. »

Il ne s'agit pas seulement, comme on voit, des transformations successives de la matière animale, mais d'une alchimie universelle d'où doit sortir, d'où sort constamment la transmutation de tous les êtres, et le résultat de cette transmutation, c'est la nature entière pénétrée et comme soulevée par l'idée de la moralité. « Qui sait, dit l'auteur, si, pour que

[1] P. 374-375. — [2] P. 375.

« l'homme puisse faire un pas vers son idéal moral, il ne faut pas que le « monde entier marche et se meuve avec lui [1]. »

C'est la théorie de l'évolution aussi complète qu'on peut l'imaginer, embrassant les idées aussi bien que les organismes, la totalité des forces de la matière aussi bien que les êtres vivants. Mais nous demanderons en quoi cette théorie diffère de celle de M. Herbert Spencer, si vivement, si habilement réfutée par M. Guyau, sinon dans ses prémisses métaphysiques, du moins dans ses conséquences psychologiques et morales. Dans l'une et dans l'autre, l'humanité ne se sépare de l'animalité que par des différences de degré, non de nature, ou par une inégalité de développement, que le mouvement général de l'univers efface tous les jours; et le même rapprochement se trouve établi entre le règne animal et les règnes inférieurs, entre la vie et l'activité des forces purement physiques et chimiques. Dans l'une et dans l'autre la liberté de fait, la liberté vivante, celle qui fait la responsabilité de la personne humaine et lui assigne son rang dans l'ordre social, comme dans l'ordre naturel, est absolument supprimée, et il ne reste à sa place qu'un nom vide de sens, une idée insaisissable à l'esprit, une abstraction qui échappe à toute délimitation précise. Enfin, dans l'une et dans l'autre, nous ne craignons pas de le dire, la loi du devoir disparaît, tout principe d'obligation est détruit, et la morale se confond avec l'histoire naturelle ou avec la physique générale. M. Herbert Spencer a le courage d'accepter cette conséquence de son système; à la morale du devoir, il substitue celle de l'intérêt, tout en cherchant à idéaliser l'intérêt et à lui donner la portée du plus absolu dévouement. Le prenant à son origine, dans les appétits les plus bas et les plus féroces de l'animalité, il l'élève par degrés, le transfigure, si l'on peut ainsi dire, jusqu'à ce qu'il en ait tiré, Dieu sait au prix de quelles inconséquences ! la moralité la plus accomplie, celle qui existera en action chez l'homme parfait ou l'homme définitif. M. Guyau suit une marche opposée. Plaçant tout d'abord l'idéal moral sur les plus hauts sommets de la pensée, au milieu d'impénétrables nuages, il le fait descendre jusqu'aux derniers échelons de l'existence, revêtant les formes du mécanisme physique et de l'instinct bestial avant de monter jusqu'à l'homme, et, dans l'homme même, passant par tous les excès de l'égoïsme et de la force avant de devenir le sentiment ou l'idée de moralité. Mais qu'est-ce que nous gagnons à cela? En quoi consiste précisément cet idéal moral que mettaient déjà en pratique, si nous en croyons M. Guyau, l'homme tertiaire et quaternaire

[1] P. 376.

en vivant à la manière du renard et du loup? En quoi consiste cet idéal moral que nous voyons déjà en grande partie réalisé dans le triomphe et le règne de la force? M. Guyau, en acceptant comme une vérité démontrée l'hypothèse de l'évolution, qui, même dans les limites de l'histoire naturelle, est condamnée par des savants de la plus grande autorité, accepte aussi ce qu'on a appelé la loi de sélection et l'encadre dans son propre système. « La loi de sélection naturelle, si brutale au « premier abord, sert pourtant elle-même à la réalisation graduelle de « cet idéal (l'idéal moral) ici-bas. D'après la loi qui domine toute la na- « ture animale, c'est le plus fort qui se fait une place, s'ouvre une voie, « et par là ouvre la voie même où la nature doit marcher; c'est du côté « de la plus grande force que la nature se dirige sans cesse. Mais la force « autrefois avait réellement pour elle les meilleures raisons; être fort, « n'est-ce pas être, au point de vue de l'espèce, au point de vue de la « nature, le meilleur[1]? »

Il est incontestable qu'un animal fort et bien constitué vaut mieux qu'un animal faible et mal venu de la même espèce, qu'un taureau vigoureux est préférable, pour le troupeau, à un autre qui n'a pas cet avantage; mais personne ne s'avisera de dire que le premier soit plus élevé en moralité que le second. C'est de moralité qu'il s'agit ici, et non des conditions physiologiques de la vie.

La moralité évidemment suppose la morale, la pratique habituelle des lois supérieures, qui, commandant à notre volonté, en suppose la connaissance. Or qu'est-ce que M. Guyau fait de la morale, après l'avoir si vaillamment défendue contre l'empirisme et l'évolutionnisme anglais? Il en fait la proie de l'évolution, il en fait la matière d'une transformation indéfinie et indéfinissable, qui ne laisse subsister dans la conscience aucune règle d'action absolument certaine, aucun principe immuable. Il reproche aux spiritualistes d'avoir reconnu, de continuer de reconnaître de tels principes. « Ils ont le tort, dit-il, de s'en tenir aux vieilles « thèses de l'immuable morale[2]. » Mais quoi donc! est-ce qu'il arrivera un moment où, par la vertu de l'idéalisme, le vol, le meurtre, l'adultère, cesseront d'être criminels? où la maxime de ne pas faire à autrui ce que nous ne voudrions pas qu'on nous fît cessera d'être vraie? où la justice, la charité, l'honneur, l'amour de la patrie et de l'humanité, seront condamnés comme des vertus stériles ou chimériques, comme les erreurs d'une génération encore à demi plongée dans le sommeil de l'enfance?

[1] P. 376. — [2] P. 380.

Telle n'est pas assurément la pensée de M. Guyau; c'est la pensée contraire qui le dirige et l'inspire; aucun degré de moralité et de perfection n'est assez élevé pour le satisfaire; mais il a le tort de confondre l'évolution avec le progrès. Ce sont deux idées bien différentes : le progrès a un but et a des principes, l'évolution n'en a pas. On avance quand on sait d'où l'on part et où il faut arriver. On arrive quand on le veut fortement et quand on suit la bonne route, par conséquent, quand il y a une bonne route et que nous la connaissons. Rien de tout cela dans l'évolution : ni principes, puisque tout change perpétuellement; ni but, puisque le point qu'on veut atteindre change comme le reste, en même temps qu'il recule sans cesse devant nous; ni route à suivre, parce qu'il n'y en a pas dans la confusion universelle, au milieu d'un océan sans rivages, *sine littore pontus*, et au-dessus duquel ne brille pas une seule étoile fixe.

Un autre tort de M. Guyau, celui qui l'a précipité dans la théorie de l'évolution et dans cet idéalisme nuageux que nous lui avons tant de fois reproché, c'est d'avoir méconnu la liberté, c'est de lui avoir retiré ce qu'elle a d'humain, d'effectif, de personnel, pour mettre à sa place une abstraction, une idée à laquelle ne répond et ne répondra jamais aucune réalité. Mais cette erreur capitale, qui a tout l'air d'être une erreur d'emprunt, est à la fin rétractée, de la manière la plus formelle, sous la pression de la logique et du bon sens. On ne saurait rendre à la libre volonté de l'homme un hommage plus significatif que celui que renferment ces lignes :

« Le seul idéal vraiment certain, invariable, qui ne pourrait ni me « tromper, ni me fuir, serait celui que je porterais en moi et dont la réa« lisation dépendrait de moi, rien que de moi; le véritable idéal, ce serait « la libre et bonne volonté. Celui-là, selon la morale idéaliste, je n'ai « point à attendre qu'il se réalise par la nécessité des choses; je n'ai « point à attendre qu'il naisse du lent travail de la nature et de l'accu« mulation des siècles; que je veuille et il sera[1]. »

Ce passage est complété par celui-ci, où la faculté de vouloir et de ne pas vouloir, d'agir ou de ne pas agir, ce que tout le monde appelle le libre arbitre, est revendiqué avec force contre les sceptiques et les empiriques : « Mais douter de sa volonté même, en lui refusant toute ini« tiative, toute force propre; nier qu'on puisse faire jamais vers le bien « un mouvement qui ne soit fatal de tout point, qu'on puisse jamais faire « un pas vers autrui sans être mû par un égoïsme conscient ou incon-

[1] P. 408.

« scient; se mettre ainsi dans l'impuissance logique de dire en face de « l'injustice, « je ne veux pas, » en face de la justice, « je veux et je vou- « drai toujours; » ce serait là se supprimer véritablement soi-même, « s'atteindre à la fois dans son essence et dans sa dignité[1]. » Nous voilà bien loin de cette liberté qui est partout et nulle part, qu'il faut poursuivre toujours et qu'on n'atteindra jamais, et qui cependant meut toute la nature. Mais alors pourquoi accuser l'école spiritualiste de ne rien comprendre ni à la liberté ni à la morale? L'école spiritualiste n'a jamais dit autre chose.

Cette conclusion est digne du livre, qui restera certainement comme un modèle d'exposition et de critique philosophique. On n'a rien écrit jusqu'ici sur la morale anglaise et la morale utilitaire en général de plus complet, de plus attachant et de plus instructif. On ne sera pas tenté de recommencer la tâche accomplie par M. Guyau, et ceux qui la recommenceront seront obligés de compter avec lui.

AD. FRANCK.

La Maréchale de Villars.

DEUXIÈME ARTICLE[2].

On ne saurait le méconnaître. Si la jalousie de Villars, au sujet de la maréchale, fut odieusement exploitée par ses ennemis pour le déconsidérer, elle n'en fut pas moins une faiblesse regrettable dans un si grand personnage, et la malveillance en a tout naturellement profité pour attaquer non seulement la vie privée, mais encore la vie publique du maréchal; elle a pu même ébranler son crédit à Versailles, et du moins elle a donné lieu à des correspondances qui auraient à coup sûr amoindri l'autorité de Villars, si elles n'avaient été couvertes par la prudence discrète du roi, qui savait tout ce qu'il pouvait attendre d'un homme de guerre si habile et si dévoué, et qui, en conséquence, usait des ménagements les plus délicats pour le ramener dans la voie dont il

[1] P. 410. — [2] Voir, pour le premier article, le cahier d'octobre, p. 617.

était écarté. Des documents aussi importants que curieux, nouvellement tombés entre mes mains, m'obligent, à cet égard, à revenir sur les premiers temps de l'union des deux époux, et sur le séjour de la maréchale à Strasbourg.

Le maréchal avait, en 1702, une grande et difficile mission à la tête de l'armée d'Allemagne. Il commandait les forces que Louis XIV voulait réunir à celles de l'Électeur de Bavière, détaché par le cabinet de Versailles de la coalition si redoutable formée contre la France, à l'occasion de la succession d'Espagne. La jonction de Villars avec l'Électeur devait être la conséquence de la victoire remportée à Friedlingen contre l'armée impériale, et, réalisée, elle mettait l'Empire en péril. Elle fut retardée par des circonstances imprévues, et forcément remise de la campagne de 1702 à celle de 1703. L'impatience française en fut émue, et les malveillants de Versailles ne manquèrent pas de reprocher à Villars d'hésiter à s'enfoncer en Allemagne, pour ne pas trop s'éloigner de Strasbourg, c'est-à-dire de l'objet de sa passion.

Après la jonction des deux armées, en 1703, on s'attendait à d'éclatantes opérations militaires. Villars les avait conçues et préparées. Le cabinet de Versailles y applaudissait. M. de Chamillard écrivait à Villars, au mois d'avril 1703 :

« Sa Majesté m'a chargé expressément de vous dire qu'elle a une « confiance si entière en vous, que, sans consulter les officiers généraux « de son armée, que pour leur faire honneur, quand vous le jugerez à « propos, elle désire que vous preniez sur vous ce que vous croirez « du bien de son service. Elle m'a assuré que M. de Turenne en usait « ainsi; et, comme vous marchez sur ses traces, et que vous êtes en « train de vous rendre redoutable autant que lui en Allemagne, vous ne « devez vous contraindre en rien sur toutes les entreprises dont vous « êtes chargé. Je suis persuadé que, lorsque vous aurez joint M. l'Élec- « teur de Bavière, etc. »

De son côté, après avoir franchi les Montagnes Noires, Villars, se sentant maître de la situation, écrivait au roi, du camp de Dillingen :

« L'Empire est ouvert, Sire. Que Votre Majesté ordonne à M. de Ven- « dôme d'envoyer 30,000 hommes (de l'armée d'Italie); à M. de Tallard « de faire le siège de Fribourg, de passer ensuite à Dillingen; que « M. de Tallard ait ordre de suivre mes pensées sans hésiter; ou que « Votre Majesté charge M. de Marsin du commandement de cette armée,

« afin que je puisse aller diligemment du haut Danube en bas, suivant « les occasions; nous serons maîtres du Danube, depuis sa source jus- « qu'aux portes de Vienne; de manière, Sire, que je crois pouvoir prendre « Vienne, si l'Empereur ne fait pas venir diligemment son armée d'Italie, « par le Frioul, pour se mettre derrière la capitale, et couvrir une partie « de l'Autriche. Par Ratisbonne, je marche en Bohême, et, si M. le prince « de Bade veut défendre la Bohême, nous sommes les maîtres de toute « la Souabe, en deçà et en delà du Danube, et partie de la Franconie. Ce « projet me paraît infaillible ; et, si l'Empereur emploie son armée d'Italie « à se garantir, au nom de Dieu, que Votre Majesté ne songe ni au siège « de Landau, ni à faire prendre Ostiglia, dont on dit le siège manqué « par une inondation. Les forces que Votre Majesté laissera sur le Rhin « et sur le Pô doivent se contenter d'une défensive la plus aisée du « monde, et je me charge du reste.

« Les barrières de l'Empire, qui semblaient impénétrables, sont « forcées de tout côté. Je prie Votre Majesté de s'en fier à celui qui a « commencé l'ouvrage. Je le terminerai, Sire, à la plus grande gloire « de Votre Majesté; je la conjure de vouloir bien s'en rapporter à moi, « et j'ose la supplier d'être persuadée que je les mènerai loin, etc. »

Mais le mouvement en avant de l'armée de Villars ne s'était point accompli sans de grandes difficultés. L'armée française du Rhin était, de vieille date, travaillée par l'indiscipline, et les chefs semblaient l'autoriser par leur exemple. Avant tout, Villars s'était appliqué à rétablir le respect de la règle et à imposer la discipline à tous, grands et petits, même au prix d'actes multipliés de sévérité. D'autre part, et en vue du grand dessein qu'il nourrissait, lequel exigeait trait de temps, Villars avait voulu rompre la vieille habitude des congés d'hiver, et contraindre la noblesse sous ses ordres à hiverner en campagne. Autre sujet de mécontentement. On ne faisait faute de dire et d'écrire que le maréchal, ayant sa femme à Strasbourg, en prenait à son aise, au détriment général. De telle sorte qu'à la reprise active des hostilités, il y eut comme une conspiration générale de mollesse et d'insubordination, et que, pour décider les régiments à la fatigue et à la vigueur, le maréchal fut obligé de se montrer le premier à la marche et au danger, et de prodiguer sa personne en toute occasion. Il en fut grondé par M. de Chamillard, au nom du roi, à quoi Villars répondit, le 2 mai :

« Vous me faites l'honneur de me dire, Monsieur, que je dois me « conserver. Vous savez qu'il ne marcherait peut-être pas quatre com-

« pagnies de grenadiers, si je ne me mettais à leur tête. Je l'ai encore « éprouvé dans la journée d'hier. Je veux espérer que, le trajet fait, je « retrouverai des hommes; mais, jusqu'à présent, je n'en ai connu que « dans le soldat, tant l'horreur de se dépayser étonnait tout le monde; « et je vis hier, à la lenteur que l'on apportait pour attaquer les en- « nemis, que, si j'avais malheureusement délibéré un seul instant, « nous nous retrouvions dans les incertitudes de *Bichel*. Je n'ai donc pas « fait autre chose que de mettre pied à terre, au travers des bois et des « rochers, à la tête des premiers soldats, étant obligé de dire à quelques « officiers généraux : Quoi! Messieurs, il faut que moi, maréchal de « France, votre général, je marche le premier pour vous ébranler! « Eh bien, marchons.

« Que ceci, je vous conjure, Monsieur, soit pour vous seul; ce serait « même très mauvais à répandre. Il pourrait ôter à nos ennemis une « terreur dônt, avec l'aide du Seigneur, je prétends faire bel usage, etc. »

En outre, une grave mésintelligence ne tarda pas à éclater entre Villars et l'Électeur, au sujet de la direction de la guerre; Villars voulant s'avancer rapidement sur Lintz et sur Vienne, l'Électeur voulant se borner à chicaner le terrain, sans mouvements extraordinaires, effrayé des projets de Villars qui dépassaient la mesure où désirait se maintenir la maison de Bavière à l'égard de la maison d'Autriche. Cette dissidence était bien connue à Versailles; mais on y soutenait mollement les hautes visées de Villars, de peur d'ouvrir le jour à rupture avec la Bavière, par une trop forte pression exercée sur un allié douteux. Le public, ignorant ces secrètes dispositions des esprits, et témoin des hésitations d'une armée en campagne, qui courait risque d'être prise entre deux feux, accusait encore de cette inaction le jaloux maréchal, irrité, disait-on, du refus opposé au voyage de la maréchale en Bavière.

Villars était désespéré, il écrivait au prince de Conti : « Je sais que, « sur les terrasses de Versailles et de Marly, moi pauvre diable, on me « traite d'extravagant, ou par l'amour, ou par l'avarice, ou par la vanité. « J'ai ouï dire qu'il n'y avait que ces trois petits points dans mon procès; « C'est bien assez pour faire pendre un homme. »

Ce fut bien pis lorsqu'il fut connu que l'on prendrait, de nouveau, quartier d'hiver en pleine Allemagne. Le désappointement fut au comble, surtout lorsque le bruit s'accrédita que la maréchale viendrait de Strasbourg à Ulm et même à Munich. On en tressaillit à Versailles, et, en présence d'une espèce de clameur du parti hostile à Villars, M. de Chamillard adressa au maréchal, par ordre du roi, la lettre qu'on va

lire, et dont bien peu de monde a eu communication alors, quoique le fonds ait transpiré vaguement.

« Je commence à croire, Monsieur, que celui qui a su passer le Rhin, « dans le temps qu'on devait moins l'espérer, battre le prince de Bade, « après l'avoir forcé d'abandonner ses retranchements, rétablir la tran« quillité dans la basse Alsace, prendre Kehl au mois de février, forcer « les passages des Montagnes Noires par sa fermeté, servant de guide et « animant jusqu'aux moindres soldats par son exemple, pourra dans peu « faire trembler Vienne. Ne croyez-vous pas que tous ces prodiges suf« fisent pour en imposer aux malveillants? Les gazettes, quoique infidèles, « ne vous refuseront pas la justice qui vous est due, et je ne vois, dans « la suite d'une aussi glorieuse carrière, rien à craindre pour vous que « la timidité des ennemis, qui vous déroberont autant qu'ils le pourront « les occasions brillantes de la guerre, en s'éloignant d'une armée victo« rieuse, qui portera partout la terreur, sans que rien puisse s'y opposer « que la mésintelligence qui pourrait arriver entre les généraux.

« Il y en a tant d'exemples, que vous devez être en garde contre vous« même sur les suites fâcheuses qu'un semblable événement pourrait « avoir.

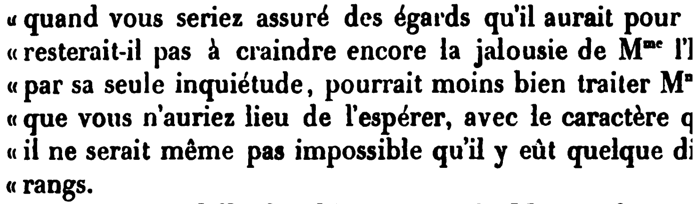
« Trois choses pourraient y contribuer :

« L'une, qui vous intéresse presque seul, de laquelle je me donnerais « bien de garde de vous parler (ayant pris sur moi de le faire, il y a « quelque temps, sans avoir reçu aucune réponse), si le roi ne me l'avait « commandé; c'est l'attachement que vous avez pour Mme la Maré« chale, également permis dans tous les temps, mais très dangereux, si « vous suiviez votre penchant, qui vous déterminerait à la faire passer « en Bavière, où des raisons de sagesse et de politique s'opposent à la « faire voyager.

« Il y a grande apparence que vous allez être vous-même un grand « voyageur au milieu de l'Allemagne. Quel embarras pour vous de laisser « Mme la Maréchale dans un lieu éloigné? Quelle sûreté pour elle, si « vous ne lui laissiez pas une garde suffisante, pour la garantir des « ennemis qui pourraient s'approcher du lieu où elle serait[1].

« Voulez-vous qu'elle s'établisse à Munich? Vous connaissez la poli« tesse de M. l'Électeur; vous savez qu'il a du penchant pour les dames ;

[1] C'est ce qui faisait dire ironiquement, un jour, par le maréchal à M. de Chamillard : « S. M. peut compter que « je conduirai loin ses ennemis, à moins « que je ne renvoie une partie de l'ar« mée pour escorter Mme de Villars. »


« quand vous seriez assuré des égards qu'il aurait pour
« resterait-il pas à craindre encore la jalousie de Mme l'l
« par sa seule inquiétude, pourrait moins bien traiter M^n
« que vous n'auriez lieu de l'espérer, avec le caractère q
« il ne serait même pas impossible qu'il y eût quelque di
« rangs.

« Toutes ces difficultés bien pesées, Sa Majesté désire
« sépariez pour quelque temps de Mme la Maréchale. I
« que vous lui ferez ce sacrifice de bonne grâce, quoiqu'
« et que vous vous livrerez tout entier aux soins de finir
« vous doit combler d'honneur, et procurer à Sa Maje
« nécessaire à sa conservation. Ce premier article a été tr
« plement pour abréger les deux autres.

« Le second article, c'est d'avoir une grande attenti
« attirer la confiance de M. l'Électeur de Bavière, et de
« qu'il n'y ait entre vous et lui qu'une même volonté; un
« plaisance pour rendre à sa personne et à son rang ce q
« et le ménager sur les petites choses, lorsque vous pens
« ment de lui sur les grandes.

« Le troisième article regarde les opérations de la guer
« nier a assez de rapport avec l'autre. Il n'est pas possible
« demande de suivre vos avis; il faut donc que vous fassie
« vous-même de l'engager à faire ce que vous lui prop
« insinuant ce que vous croirez devoir faire, d'une maniè
« déterminer, si vous n'étiez pas du même sentiment. A n
« diversité d'avis ne se trouvât dans une occasion trop im
« devez prendre sur vous de suivre le sien; et le person
« avez à remplir n'exige pas moins la politesse du courtisa
« dence et le courage du grand capitaine.

« J'ai si bonne opinion de vous, que je suis convaincu p
« vous surpasserez en tout genre ce que Sa Majesté et vos
« de vous. . . . .

« Je ne puis finir sans vous parler des officiers qui ser
« ordres. Vous n'avez pas été content d'eux; vous le leur
« d'une manière qui les a désolés, etc. »

Cette lettre produisit sur l'esprit de Villars l'effet qu'
ment imaginer. Nul mieux que lui ne pourrait rendre so
trouble de son âme et l'agitation de sa pensée, en cette r
répondu à M. de Chamillard par une lettre qu'Anquetil

« avec ma mère [1] et ma sœur [2], et je ne saurais lui donner entièrement « tort sur cela. J'ai fait venir auprès d'elle une autre de mes sœurs [3] que « j'ai toujours très tendrement aimée, et qui lui est une compagnie qu'elle « ne saurait avoir à Paris.

« Je vous avoue, Monsieur, que je suis outré de douleur que l'on « veuille me regarder comme un homme dont une femme dérange la « tête, et par changer mes projets (*sic*), établir ces discours qui ont été si « répandus, quand l'armée a repassé le Rhin : « C'est sa femme qui lui a « fait faire cette folie; elle lui en fera bien faire d'autres. » Je sais qui a « tenu ces discours-là, et ce sont les mêmes gens, sur ma parole, qui « renouvellent ces propos. En quel temps le Roi a-t-il pu s'apercevoir « que mon zèle pour son service, et un désir de gloire, n'aient pas été « mes premières passions ? Qu'on recherche ma vie entière, et aux âges « où les passions sont les plus vives et les plus dominantes !

« Hors mes ennemis, qui empoisonnent mes meilleures actions, on « me regarde comme un homme assez avisé. Je ne veux point leur don- « ner la joie de dire : il voulait mener sa femme, mais on a très bien « fait de la lui ôter. Voilà franchement, Monsieur, ce qui me pique le « plus vivement.

« Quant à ces sentiments, vous ajouterez cette réflexion que nul ne « pourra blâmer : c'est un homme qui se donne tout entier au service « du Roi, occupé jour et nuit de ce qui peut l'intéresser. En vérité, quand, « après quatorze mois, car il y en a sept que je n'ai guère de douceurs « et de plaisirs, il comptera la consolation d'être deux ou trois mois, « pendant l'hiver, avec une femme qu'il aime, une sœur et un frère [4], « avec lesquels il n'a quasi jamais vécu et dont l'union est parfaite, pour- « quoi avoir la cruauté, sur des imaginations frivoles, et sans fondement, « de l'en priver ? Ne doit-on nul égard à un homme dont le zèle paraît « en tout ce qui regarde le Roi, et la sagesse dans la conduite de ses « affaires domestiques ?

« Je relis, Monsieur, la lettre dont vous m'honorez, et je vous avoue

[1] Voilà qui explique le peu d'intérêt que Mme de Grignan prenait à la maréchale. Voyez une lettre rapportée dans notre premier article.

[2] Est-ce Agnès de Villars, qui fut abbesse de Chelles, en 1707, ou plutôt Marie-Louise de Villars, mariée au comte de Choiseul-Traves, et morte en 1736 ?

[3] Charlotte de Villars, épouse de Louis de Vogué, fort maltraitée par Saint-Simon.

[4] Armand de Villars, chef d'escadre dans la marine royale, fut appelé par le maréchal auprès de lui, dans l'armée d'Allemagne, prit goût au service de terre, s'y distingua, devint lieutenant général, suivit son frère dans les campagnes de Flandre et mourut à Douai, en 1712, estimé de tout le monde.

« que les vingt-cinq premières lignes me faisaient attendre une tout « autre suite.

« J'aurais donc espéré qu'après les actions dont vous parlez, vous « diriez : le Roi croit du bien de son service, pour porter la terreur dans « l'Empire et forcer l'Empereur à la paix, de relever les courages par de « nouvelles dignités, et m'ordonne de vous envoyer le brevet de duc, « afin que son armée soit persuadée de ses bontés pour vous, et que « celle de ses ennemis jugeant de vos services par ses grâces, craigne « un homme comme vous, qui est au centre de l'Empire avec de si « heureux auspices.

« Croyez-vous, Monsieur, qu'il convienne mieux de porter une tris- « tesse mortelle dans le cœur de votre général, qui voit les préventions « de ses ennemis l'emporter toujours sur la réalité de ses services?

« Je sais, Monsieur, qu'on désapprouvera cette vivacité; veuillez « vous souvenir que, sans elle, cette armée, qui marche à Nuremberg, « défendrait présentement peut-être Toul et les bords de la Moselle. « Quand le Roi me l'a confiée, le prince de Bade marchait à Saverne « abandonné, à la Saare et à Nancy.

« Cette fermeté à discipliner l'armée, qui m'ôte enfin la crainte de la « voir se détruire elle-même, on l'appelle dureté à Versailles ; elle est « devenue cependant sage cette armée, contre l'opinion du Roi lui-même ; « car, quand j'ai eu l'honneur de parler à Sa Majesté de la nécessité « indispensable d'arrêter le libertinage de ses troupes, Elle me fit l'hon- « neur de me dire que j'aurais bien de la peine. J'en suis venu à bout « par une fermeté que l'on va jusqu'à nommer cruauté. On a mandé « au Roi que j'avais tiré moi-même sur des soldats. Il est vrai, je l'ai fait, « je l'ai vu faire à M. de Turenne, qui ne tirait certainement pas plus « haut que je l'ai fait, et qui ne maintenait pas toujours la discipline. « Je l'ai vu faire à M. le duc de Lorraine...

« L'armée que je commande est sage. Le paysan, qui fuyait dix lieues « à la ronde, apporte ses poules et son beurre dans mon camp. Je n'ai « pas été arrêté par les remontrances des colonels et de quelques offi- « ciers généraux, qui prétendaient que le Français ne pouvait être aussi « retenu, et que je forcerais le soldat à déserter. J'ai suivi la droite « raison, qui est qu'une armée étrangère qui fait la guerre au milieu « d'un pays ennemi, et qui se débande pour la maraude, est perdue en « deux mois. Voyez la liste des déserteurs que j'ai ordonné au major « général d'envoyer au Roi. Examinez, Monsieur, si jamais on en a « moins perdu. Pour parvenir à rendre l'armée aussi sage, il n'en a pas « coûté la vie de trente soldats. Je leur ai parlé à tous ; ils se sont ré-

« criés eux-mêmes que j'avais raison, et j'en suis arrivé à leur inspirer « la crainte nécessaire, sans perdre leur amitié. Le soldat m'aime, j'ose « le dire, et il a de la confiance en moi.

« Quant aux officiers généraux et particuliers, que l'on vous a per-« suadé, Monsieur, que je traitais rudement, aimez-vous mieux croire « ces vains discours, que de penser que l'armée d'Allemagne, accou-« tumée, pendant dix ans de guerre, à n'entrer en campagne que le « 25 de mai, pour en sortir le 20 octobre, préférait cette habitude, « plutôt que de servir treize mois sans relâche ?

. . . .

« Je ne vous cèle point, Monsieur, que je suis au désespoir que les « premières lettres que je reçois, après avoir forcé les montagnes, ne « soient remplies que de crainte sur ma façon de régler la conduite de « ma famille; et que, bien loin de remplir de joie et d'espérance celui de « qui l'on peut attendre la division de l'Empire, la soumission de l'Em-« pereur, la conquête même de Vienne, on ne marque que défiance de « ses vues particulières, et que l'on détourne les yeux de Sa Majesté « des avantages réels de mon commandement, pour les attacher aux « manières plus ou moins polies de celui qui mène ses armées.

« Enfin, Monsieur, j'en suis à craindre que l'on ne pense me faire « trop de grâce de me laisser la liberté de faire venir ma famille en « Allemagne. Cependant j'écris à Mme la maréchale de Villars qu'il est « dans l'ordre que Sa Majesté approuve encore son voyage, quoique je « ne l'aie publié qu'après avoir eu l'honneur d'en parler au Roi. J'espère « donc que vous aurez la bonté de lui mander qu'elle peut se servir « des passeports qu'elle a demandés, ou passer par la Suisse. Elle viendra « à Ulm, et n'en partira que pour se rendre dans une des grosses villes « qui sera, s'il plaît à Dieu, au milieu de nos quartiers d'hiver. . .

« P. S. J'aurai l'honneur de vous dire, Monsieur, que Mme de Main-« tenon a eu la bonté d'écrire à Mme de Saint-Géran une lettre qui re-« garde Mme la maréchale de Villars. Je suis pénétré qu'elle veuille « bien m'honorer de son attention, et j'ose vous supplier de vouloir « bien l'informer de ce que j'ai l'honneur de vous mander.

« Je sais, Monsieur, que je ne devrais pas oser faire la moindre petite « réflexion, après des avis aussi respectables que les siens... Je vous « donne ma parole que jamais Mme de Villars n'a dû aller à Munich, ni « suivre l'armée. Pourquoi me veut-on croire un insensé ? La première « démarche pourrait avoir des inconvénients, mais la dernière serait « une folie outrée : je n'en suis pas capable. Ulm est une grosse ville

« de guerre gardée par 4,000 hommes, où j'ai compté qu'elle demeu-« rerait avec une de mes sœurs, comme elle avait fait à Strasbourg. « Trouvait-on une folie qu'elle demeurât à Strasbourg? Pourquoi en « est-ce une qu'elle demeure à cinquante lieues de là, dans une autre ville « d'Allemagne? J'ai cru cela meilleur que Paris; car, pour un château « de campagne, cela me paraît dur.

« En vérité, Monsieur, voilà parler bien longtemps à un grand mi-« nistre de ce que tout autre personne que moi doit traiter de baga-« telles. »

Le 8 juin 1703, M. de Chamillard écrivait encore au maréchal :

« Le Roi m'ordonne de mander à Mme la maréchale de Villars de « faire tout ce qui conviendra. Ne croyez pas, Monsieur, que Sa Majesté « ait été déterminée à vous faire savoir ses intentions par les discours des « courtisans, mais par l'embarras qu'elle prévoit que Mme la Maréchale « pourra vous donner, quelque parti que vous preniez. Pour moi, Mon-« sieur, je ne désire que votre gloire et votre satisfaction, et que vous « soyez persuadé du véritable et sincère attachement avec lequel j'ai « l'honneur, etc. »

Villars se soumit, et le bon sens de la maréchale contribua puissamment à adoucir l'effet de ces contrariétés. Le roi et Madame de Maintenon en surent gré à cette jeune femme, qui fit oublier à son époux l'amertume des convenances administratives.

Mais une agitation d'un ordre plus élevé vint troubler encore davantage le repos du maréchal, à savoir le refus obstiné de l'Électeur de Bavière de se prêter aux combinaisons militaires du général français. Villars s'en plaignit amèrement au roi, et signala le danger que cette obstination faisait courir à la sûreté de l'armée. Il se plaignit avec un accent pénétré, de tomber à Versailles en un fatal discrédit.

Vainement le roi rassura Villars avec bonté. « J'ai lieu d'espérer, lui « disait-il, par les soins que vous vous donnez, et votre application con-« tinuelle, que vous réussirez heureusement dans tout ce que vous « entreprendrez. Je vous ai mandé plusieurs fois qu'il ne se pouvait rien « ajouter à la satisfaction que j'ai de vos services; que les discours que « l'on tient, et dont on vous informe avec tant de soin, ne doivent faire « aucune impression sur vous; que rien ne peut, à mon égard, diminuer « le mérite de ce que vous avez fait depuis l'année dernière, et que vous « devez continuer avec le même zèle. »

Malgré ces assurances, la position devenait si intolérable pour Villars, qu'il demandait avec instance son rappel, ce qu'on attribuait encore à son désir de rejoindre la maréchale.

Vainement il prit sur lui de livrer au général des impériaux, devenu trop menaçant, une bataille qui fut la première bataille d'Hochstett[1]; cette victoire n'ayant pu décider l'Électeur à se prêter à une marche décisive sur Vienne, et les affaires de l'armée française étant momentanément remises sur un bon pied, Villars en profita pour demander son rappel avec d'irrésistibles instances. « Ayant rétabli les affaires par cette « victoire, écrivait-il au roi, j'ai une grâce à demander à Votre Majesté; « c'est la permission de quitter un commandement qui expose ma répu« tation, laquelle m'est plus chère que la vie. Je ne saurais continuer à « servir avec un prince environné de traîtres, qui font manquer les plus « sages et les plus grands projets; et je conjure Votre Majesté de m'ac« corder cette permission, laquelle je préfère aux plus grandes grâces « dont elle pourrait m'honorer[2]. »

Sollicité si vivement, le congé de Villars fut accordé, mais accompagné de toutes les formes et grâces qui pouvaient éloigner la pensée d'une défaveur.

Il n'est pas moins représenté dans Saint-Simon sous les plus odieuses couleurs.

« Après avoir pesé toutes vos raisons, lui mandait le roi Louis XIV, « j'ai pris le parti de vous accorder la permission que vous me demandez « de revenir en France, et d'envoyer le comte de Marsin auprès de l'É« lecteur. Vous lui connaissez les talents propres à gouverner cette cour « difficile. Vous en voyez la nécessité. Vous m'assurez que vous ne « pouvez plus y demeurer. La conjoncture est si délicate, et les consé« quences du retardement sont si grandes, que j'ai jugé plus conve« nable à mes intérêts de vous employer ailleurs, que de vous laisser « dans une situation à ne pouvoir me rendre tous les services que j'at-

[1] Il existe une très belle relation de cette bataille d'Hochstett, adressée par Villars au roi, du camp de Donawert, le 24 septembre 1708. Le régiment de la Ferronays y fit des merveilles. Un officier général de ce nom avait puissamment contribué à la victoire de Friedlingen (*Mémoires* de Villars). La copie de la relation de Villars fut galamment envoyée par M. de Chamillard à Mme de Varangeville et à M. Courtin.

[2] Le 24 octobre 1703, M. de Chamillard écrivait à Villars : « Croyez que « je souffre presque autant que vous de « tout ce que je vois, et de ce que « l'affaire d'Allemagne, qui devait don« ner la paix au royaume, fait aujour« d'hui un nouveau sujet d'embarras. »

« tendrais de vous, si vous n'aviez pas à combattre la mauvaise volonté « des uns et le peu de capacité des autres. Prenez donc vos mesures « pour passer le plus promptement que vous pourrez à Schaffouse, où « vous trouverez le comte de Marsin, . . . et prenez l'escorte que vous « jugerez nécessaire. Je me réserve, lorsque vous serez de moi à vous, « de vous faire connaître toute la satisfaction des services importants « que vous m'avez rendus. »

Ainsi sortit Villars d'une situation critique, laquelle, comme il l'avait prévu, devait aboutir à un désastre; et ce fut, en effet, celui de la seconde et fatale bataille d'Hochstett.

Mais il put mesurer alors l'étendue du péril qu'il avait couru, et quelle eût été, pour sa gloire, la conséquence d'un revers, s'il était survenu pendant que la malveillance accusait sa jalousie, pour lui imputer la fausse direction des affaires de la guerre.

Sa famille, qui vivait à Paris au milieu de ces propos blessants prodigués au maréchal, et dont Saint-Simon s'est fait l'écho, dut intervenir pour conseiller une rectification de conduite. La jeune maréchale se joua moins peut-être à l'avenir des terreurs de son époux, qui, amenant un surcroît de précautions militaires, divertissaient en secret la femme autant que les malins.

C'est alors que fut ménagé l'achat de l'hôtel de Villars, qui transportait l'habitation de la maréchale du quartier Richelieu, où elle était isolée, dans le faubourg Saint-Germain, à quelques pas de l'hôtel de Varangeville, de l'hôtel de Maisons, de l'hôtel de Conti, en un mot, au milieu d'un groupe ami, où la vie devenait plus facile et plus agréable pour Mme de Villars.

Ce qui est certain, c'est qu'après ces premières épreuves des commandements d'Allemagne, les contemporains n'ont plus constaté de ces précautions malencontreuses d'un mari jaloux, telles que les voyages de Strasbourg. La maréchale a suivi son époux en Languedoc, pendant la campagne des Cévennes. Elle avait établi son quartier général à Nîmes; mais, pendant les belles campagnes de Flandre, elle est restée à Paris, et les deux époux n'ont plus donné ouverture à de méchants propos. Le calme avait enfin pénétré dans l'âme de Villars, du moins à un degré tolérable.

Cependant la maréchale restait belle, séduisante et entourée d'une compagnie brillante. Nous la retrouvons fort répandue, très remarquée, beaucoup d'éclatants papillons voltigeant autour d'elle, entre autres ce jeune duc de Fronsac, qui, sous le nom de Richelieu, devait occuper

le siècle entier de ses légèretés; mais elle n'était plus protégée par le régime des citadelles et ne s'en trouvait pas plus mal.

CH. GIRAUD.

(*La suite à un prochain cahier.*)

DICTIONNAIRE de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes, du IXe au XVe siècle, par Fr. Godefroy.

J'ai entre les mains la première livraison du *Dictionnaire de l'ancienne langue française*, par M. Godefroy. L'auteur a dû éprouver une bien vive satisfaction quand ces premières bonnes feuilles sont sorties de l'imprimerie et ont pris place devant lui sur son bureau. Je me figure sa joie par la mienne au moment où m'advint pareille prise de possession. Bien des fois, dans le cours d'une longue préparation, je sentis mon courage défaillir et tomber la main fatiguée (*cader la stanca man*, selon la forte expression du poète italien). Mais toute la peine s'oublie, l'espérance s'empare du cœur, sitôt qu'on tient, comme un gage assuré, le commencement d'une exécution effective.

Les œuvres de recherches et de dépouillements, comme celle de M. Godefroy, ne s'improvisent pas. Depuis bien des années, je savais qu'il recueillait des matériaux, les classait, les rédigeait. Mais ces années ne se passaient pas sans qu'il se présentât de nouveaux textes, de nouveaux documents, et le scrupuleux lexicographe de l'ancien français ne se résignait pas à les omettre. Si bien que je finissais par désespérer (les vieillards, et surtout les vieillards malades, sont défiants du temps et de la vie) d'assister au lancement définitif d'une entreprise dont j'avais, d'ancienne date, la confidence. Toutefois, de délais en délais que la nature m'accorde et d'achèvements en achèvements qu'opère M. Godefroy, nous nous sommes enfin rejoints, son œuvre et moi; mon inquiétude, qui peut paraître vive pour être si désintéressée, a disparu; et je suis dorénavant assuré que l'érudition française sera dotée d'un ouvrage qui lui manquait, et dont des mains rivales, je veux dire des mains allemandes, n'auraient pas tardé à lui enlever l'honneur.

Le *Dictionnaire de l'ancien français* m'est dédié. A l'âge où je suis

parvenu, non sans avoir, moi aussi, payé ma dette au travail, on est au-dessus non de la modestie vraie, mais de la modestie simulée. Aussi j'avoue que cette dédicace m'a fait plaisir et que les expressions m'en ont touché. J'ajouterai qu'elle n'est pas imméritée. Durant le long labeur, j'ai conseillé et exhorté M. Godefroy; j'ai mis à son service, pour cet objet, ce que j'avais de crédit. Surtout par mon exemple, par l'emploi que j'ai fait de l'ancien français dans mon *Dictionnaire de la langue française*, j'avais préparé l'esprit du public à ne pas garder son indifférence pour une étude qui fut longtemps négligée, mais qui prend force et vigueur, grâce à beaucoup de travailleurs *au nombre desquels je me range* (c'est la phrase de Malherbe). Cette année même, tout vieux que je suis, m'a vu m'essayer à une curiosité d'érudit et mettre en vers de la langue d'oïl l'*Enfer* de Dante, espérant que quelques-uns, attirés par le grand nom du poète italien, se plairaient à une comparaison entre l'original et la copie, comparaison qui fut mon but et qui est en soi une étude. Mon espérance n'a pas été absolument trompée; car ma *curiosité* est à sa seconde édition.

Tout dictionnaire est utile et l'est surtout à l'érudition; l'antiquité n'avait que peu et de maigres lexiques; aussi son érudition n'avait guère de portée ni de solidité. Tout dictionnaire est utile et l'est surtout quand il donne au public un recueil de mots resté jusque-là inédit. Ces deux mérites appartiennent, par excellence, au dictionnaire dont M. Godefroy a pris sur lui la charge. Il est indispensable à l'érudition romane, en général, et à l'érudition française, en particulier, et il récolte des matériaux qui n'ont point encore eu de collecteurs; ou, pour parler plus exactement, ce qui a été fait en ce domaine est très insuffisant, témoin le glossaire de Roquefort, et ce qui est moins insuffisant n'a pas été publié, témoin le lexique de Lacurne Sainte-Palaye. A tout cela, joignez l'étendue du champ embrassé. Il s'est agi de fouiller une masse de documents qui ont leur origine au IXe siècle et leur clôture au XVe. Cette masse est fournie par une littérature considérable, publiée ou inédite, vers, prose, histoires, romans, fabliaux, contes, chansons. A côté, notre assidu collecteur n'a pas oublié les textes, publiés aussi ou inédits, qui, n'ayant rien de littéraire, se rapportent à la vie courante, chartes, ordonnances, inventaires, arrêts de justice, lettres de rémission. M. Godefroy n'a rien négligé pour nous mettre entre les mains, autant que faire se peut, le matériel entier de notre ancienne langue.

Ce matériel est l'objet direct du dictionnaire dont M. Godefroy commence la publication. Chacun en tirera, suivant le besoin de ses

études, les utilités diverses qu'il comporte. On s'en servira pour la lecture de nos anciens textes; le vieux français est une langue moitié morte, moitié vivante; la moitié vivante fait comprendre beaucoup, mais beaucoup aussi de la partie morte arrête le lecteur, qui, avec son Godefroy, aura toutes les interprétations nécessaires. On s'en servira encore pour mieux savoir le français moderne; de celui-ci on n'a qu'une connaissance bien imparfaite, quand on ne remonte pas aux causes de notre grammaire, qui sont toutes dans la langue d'oïl, et à la signification primordiale d'une foule de mots et de locutions qui ne s'éclaircissent que par son secours; c'est avec l'historique fourni par cette source que j'ai donné à mon dictionnaire une sûreté et une originalité qui ne sont pas restées inaperçues. On s'en servira enfin comme d'un trésor où l'on puisera les renseignements les plus divers d'histoire, de mœurs, d'anciennes croyances. Le mot trésor ne dit rien d'excessif. Qui, à première vue, aurait pensé que la collection alphabétique, avec exemples, de ce triste latin qu'on nomme le bas latin, serait une œuvre d'infinie utilité pour la connaissance du moyen âge? et qui aujourd'hui ne remercie Du Cange d'avoir mené à bien une entreprise qui semblait si ingrate?

Je n'aime pas à surfaire, et n'ai rien surfait en estimant haut la valeur du *Dictionnaire de l'ancienne langue française* tel que l'a conçu et exécuté M. Godefroy. Mais, en même temps que je me faisais ainsi mon jugement sur l'ensemble, j'examinais par le menu la première livraison. Le menu, ce sont les petites choses, les petites critiques; il ne faut pourtant ni les omettre ni les dédaigner.

Je commence donc. Le dictionnaire a le mot *abe*, abbé. Très bien, et le mot doit en effet y figurer; mais il n'y est appuyé que par un exemple de mauvais aloi. Voici le vers cité :

Faire en voloient de toi ou moine ou *abe*.

Abe est un odieux solécisme, que s'est permis l'auteur du vers pour avoir son compte de syllabes. La déclinaison du mot est *abe* au sujet (d'*ábbas*, accent sur *ab*), et *abé* au régime (d'*abbátem*, accent sur *ba*). Les exemples d'*abe* au sujet abondent. En prendre quelques-uns parmi les meilleurs pour autoriser l'article *abe* dans la nomenclature suffisait; et, si l'on citait *abe* au régime, c'était pour en signaler la faute au lecteur. De la sorte, la grammaire et le dictionnaire étaient satisfaits.

Je ne touche qu'avec beaucoup de réserve aux explications de M. Godefroy; car l'abondance de mots et d'exemples que je n'ai jamais vus, ou

qui sont sortis de ma mémoire, y est telle, que je crains toujours que quelqu'un d'entre eux ne vienne me convaincre de témérité. D'un autre côté, si je ne m'aventure pas, quel fruit l'auteur du dictionnaire et le lecteur de mon article retireront-ils d'une critique qui n'ose exprimer ses doutes? Un de mes cas de douter est le verbe *aboutrir, aboudrir,* que M. Godefroy interprète par abîmer, gâter; et il cite l'exemple suivant : « Des quieus [bois] il y avoit deus cens arpens de bois de l'aage de dix « anz, de douze ans, de quatorze ans, qui tuit estoient *aboudri* et degasté, « que il ne povoient jamais fructifier ne amender. » Sous cette forme, il est bien difficile de donner du mot une explication étymologique. Mais cette forme est-elle correcte, et, redressée, ne permet-elle pas d'apercevoir la véritable? Je suis porté à croire qu'*aboudrir* est un changement de conjugaison pour *aboudrer,* qui lui-même représenterait, par transposition de l'*r,* chose qui n'est pas rare, une perversion d'*abrouter,* fait de *à* et *brouter.* La conjecture est hardie, j'en conviens; mais le sens m'y a poussé; car il y est bien favorable; l'on sait que le broutement des bois leur est nuisible.

Peut-être pourtant serait-il plus prudent de ne pas ramener, par une sorte de violence, *aboudrir* ou *aboutrir* à *brouter,* et de le laisser avec l'autre *aboutrir,* que je vais discuter. Celui-là, suivant M. Godefroy, signifie abattre au sens moral, et il cite ces vers du *Roman d'Alexandre :*

Vois com est esgarée [ta mesnie], vois com est esbahie;
Onques por nul damaige ne fu si *aboutrie.*

Mais, en cette acception, *aboutrir* ne peut être séparé d'*abrotir* ou *abrutir,* qui est un peu plus loin et qui a même sens, comme on voit en ce texte cité par M. Godefroy :

Secors manda l'empereor Pepin;
Li empereres en fu mot *abrotis.*

Les deux, *aboutrir* et *abrotir,* me paraissent être un seul et même mot. Maintenant qu'est ce mot? Le vers suivant, cité par M. Godefroy, nous donne, je crois, une forme plus rapprochée de l'étymologie :

Tiebaus parole dolanz et *abrutis.*

Je ne vois aucune raison pour repousser l'étymologie qui se présente d'elle-même : *à* et *brut.* Dans mon dictionnaire, où *abrutir* figure, il n'a

pas d'historique qui aille plus haut que le XVIe siècle. Les exemples qui proviennent du dictionnaire de M. Godefroy sont beaucoup plus anciens. Il faut les enregistrer, seulement en remarquant que l'adjectif latin *brutus* y a pris un sens un peu détourné, assez rapproché de l'italien *brutto*, qui, lui non plus, n'a pas été complètement fidèle soit pour la forme, soit pour la signification, à son origine.

Je n'ai pas fini avec l'article *aboutrir*. Dans la citation empruntée au *Roman d'Alexandre* est ce vers :

Por coi nel [votre mesnie] confortés, por coi l'as *en haïe ?*

Je ne sais comment l'éditeur du *Roman d'Alexandre* a écrit; mais ce n'est pas *en haïe*, en deux mots, c'est le participe du verbe *enhaïr* qui doit figurer ici. La bonne orthographe est *enhaïe* en un seul mot. Existe-t-il un substantif *haïe?* le dictionnaire de M. Godefroy nous le dira. En tout cas, ce serait un mot fort rare. La forme la plus usitée, à beaucoup près, est *haïne*, et le verbe *enhaïr* se présente fréquemment.

La même citation commence par le vers :

Rois, c'or parlés à moi, *se* Dex vous beneïe.

Je n'ai point de critique à adresser ici à M. Godefroy; je veux seulement appeler son attention sur le sens particulier que la conjonction *se* a dans ce texte. On se tromperait si l'on traduisait : si Dieu vous bénit. Il faut traduire : puisse Dieu vous bénir! Ce sens précatif de la conjonction *se* est commun aussi à l'italien. Ainsi, chez Dante, *Enfer*, X, 82 :

E *se* tu mai nel dolce mondo regge,

le sens est : puisses-tu retourner dans le doux monde! Ce que j'ai rendu, dans ma traduction de l'*Enfer* en vers vieux français, par :

Si prenes tu au doux monde repaire!

J'engage M. Godefroy à vérifier si, dans l'article de la conjonction *se*, il a fait mention de cette acception, et à l'y consigner, au cas où elle y manquerait. Je ne serai plus de ce monde quand il imprimera l'article en question, dont trop de temps nous sépare pour ce qui me reste, diraient les païens, du fil de la Parque. C'est donc un petit legs lexicographique que je me plais à lui faire.

A ce legs, une circonstance fortuite me permet d'adjoindre un bref codicille. Je reçois à l'instant un mémoire de M. H. d'Arbois de Jubainville sur *Trois sceaux inédits, 1217, 1231, 1239*. Il s'y trouve une charte champenoise de 1239. En la lisant, j'ai rencontré deux mots que je ne connaissais pas, à savoir : *provenisien* dans ce passage-ci : « Il ont « vendu... à toz jors à tenir XL s. de *provenisiens* à prendre chascun « an en la foire Saint-Jehan, » et *deperz* dans celui-ci : « Se cil Bartro- « miaus en avoit ou encorroit aucuns domaiges ou *deperz*. » Que M. Godefroy vérifie s'il a recueilli ces mots, et, s'il ne les a pas, qu'il les ajoute.

Bernart, à braz, tot en oiance,
M'avez dit honte e *aafinance*.

M. Godefroy, qui a placé *aafinance* à son rang alphabétique, remarque que ce mot, qui a le sens d'outrage, est très douteux. Ce n'est pas assez dire. Le mot, certainement, n'est pas français. La correction est facile : lisez *defiance*, action de défier, d'insulter; ce qui, en même temps, a l'avantage de rendre au vers sa mesure, troublée par la mauvaise leçon. C'est une question qui a dû plus d'une fois embarrasser M. Godefroy, de savoir jusqu'à quelle limite il recueillera les fautes d'orthographe commises par les copistes et les mots estropiés par eux. Un certain arbitraire est ici inévitable. Il me semble que j'accueillerais surtout les fautes qui laissent quelque doute sur leur nature et celles qui peuvent tromper le lecteur par une mensongère apparence de bon aloi; j'exclurais les autres. L'attention de M. Godefroy est sûrement éveillée sur ce point délicat. Nos études des anciens textes ne nous autorisent pas encore à prononcer en tous les cas si tel ou tel vocable est fautif ou réel. Au reste, le dictionnaire de M. Godefroy, quand l'impression sera achevée, servira éminemment à résoudre les difficultés de ce genre.

Ce que M. Godefroy n'a pas osé pour *aafinance*, il l'a osé pour *abastir*, et avec toute raison. Le vers cité est :

Dist li dus Amalgré : je m'en *abastiroie*.

M. Godefroy corrige : je m'en *ahastiroie*. La correction est excellente, certaine. D'ailleurs, ce verbe *ahastir*, qui n'est nullement de son invention, on va le voir, n'est pas autre chose, avec une forme défectueuse, que le verbe bien connu *aatir*. Et, en effet, sous la rubrique *aatir*, il cite cette phrase, qui lèverait tous les doutes, s'il en restait : « Se ge « cuidoie oncore que vos le faissiez, vos en *haastiroie* ge orendroit. »

Abrunir veut dire rendre brun; cela se voit à la seule inspection du mot. Au participe, il a un sens figuré, que M. Godefroy exprime par orgueilleux, sombre, farouche :

> M'est mult grant cose conquestée,
> Se j'ai en ma garde la crois
> U li fieus Dieu pendi en crois;
> N'est hons u mont si *abrunis*,
> Se il de toi *n'en* est garnis,
> Ki puisse gaires esploitier.

L'explication est bonne, au fond; le mot est bien fait, et je n'aurais rien eu à y remarquer, s'il ne m'avait paru curieux de noter que la langue, à un long intervalle, s'est servie de deux métaphores tout à fait semblables pour caractériser un homme capable de résister à toutes les intempéries physiques ou morales; c'est ce que nous disons aujourd'hui *être bronzé*. *Abruni* et *bronzé* procèdent d'une même vue de l'esprit, qui prend le hâle imprimé sur la face comme un signe de force et d'endurance. En passant, je corrige *n'en* (deux mots) en *nen* (un seul mot). *N'en* fait un pléonasme désagréable; *nen*, qui supprime ce pléonasme, est une forme primitive de *ne*, et représente la négation latine *non*.

J'aime à me rendre compte de la composition des mots, et je n'y renonce qu'après avoir épuisé toutes mes ressources. Au premier abord, *abareiller*, que M. Godefroy explique par embrouiller, empirer, ne me laissa que peu d'espoir. Pourtant, observant que le manuscrit qui donne la phrase citée : « Pour la raison de çou que la cose s'est mout *abareillie*, » est de Turin, j'ai songé à chercher l'origine de ce mot dans l'italien, qui a *abbarrare*, tromper, mettre obstacle, lequel vient d'*a* et *barra*. Ou même, si l'on veut, sans recourir à l'italien, mais étant mis par lui sur la voie, on verra dans *abareiller* un dérivé du français *à* et *barre*.

Il est plus facile et moins conjectural de s'expliquer *abober*, effrayer, qui figure dans ces vers :

> Roger d'Estuteville ne fud mie lanier,
> Ne *abobed* de guerre, ne vilain chevalier.

Abober n'est pas autre chose qu'une variante d'orthographe pour *abauber*, équivalent d'*abaubir*, lequel est au dictionnaire, ayant le même sens et venant, comme on sait, du latin *balbus*. *Abober* ou *abaubir*, c'est rendre bègue par effroi.

Mais, à ma confusion, j'ai complètement échoué pour le mot *aboler*, dans l'intimité duquel il m'a été impossible de pénétrer. M. Godefroy le traduit par allumer, exciter; et la traduction paraît bonne, à en juger par les exemples qu'il cite :

> Qui a ceste guerre *abolée?*

et

> Por s'amor sui si *abolez*
> Qu'il ne me caut ke j'onkes face.

Aboler n'a de représentant ni en provençal, ni en espagnol, ni en italien. De quels éléments est-il composé? et comment se fait-il qu'il signifie allumer, exciter? C'est là un petit problème que je recommande aux studieux des langues romanes.

Dans mon dictionnaire, je n'ai pas donné d'historique du verbe *boiter*, et, dans le Supplément, j'ai un exemple, mais il n'est que du XVI[e] siècle. Le vers suivant,

> Ta hanche *tort* et *aboistie*,

montre que ce verbe est plus ancien; car le voilà, lui ou une de ses formes, qui figure dans *aboistir*, signifiant rendre boiteux. En tout cas, l'adjectif *boiteux* a des exemples dès le XIII[e] siècle. En rapportant le vers ci-dessus, M. Godefroy a trop respecté le texte du *Roman des trois pelerinaiges;* il est évident qu'il faut lire *torte*, l'*e* final de ce mot étant tombé devant l'*e* initial d'*et*.

En face du néologisme, qu'on incrimine souvent avec raison, mais qui a pourtant ses nécessités et ses réussites, j'ai professé que l'archaïsme peut être fructueusement exploité pour enrichir et compléter la langue. L'archaïsme a l'avantage d'appartenir à la tradition, d'avoir été effectivement dans l'usage, et d'être ordinairement d'une meilleure fabrique. C'est dans cet esprit que je conseillerais de reprendre *abusement*, dont M. Godefroy relate divers exemples. Nous n'avons pas de substantif dérivé du verbe *abuser*. Pourquoi ne pas recueillir dans notre passé celui-ci, dont la dérivation est exacte, et qui exprime sans périphrase l'action d'abuser? Substituer un mot simple à une périphrase est toujours méritoire. Je suis disposé aussi, puisque me voilà en veine d'archaïsme, à plaider la cause d'*absentement*. Jean d'Auton, l'historien, l'emploie au XVI[e] siècle en cette phrase : « Cognoissant par *l'absentement* « des souldartz du palais, qui s'estoient retirez au chasteau, que les « Françoys ne se fyoient plus en eulx. » L'*absentement* est l'action de

s'absenter; l'*absence*, dont un écrivain moderne aurait été tenté de se servir, dit moins exactement ce que l'auteur entend. *Absentement* est de formation correcte; il se comprend sans difficulté; et la précision, à laquelle il satisfait, est une qualité valant bien la peine d'être achetée, sans tenir trop de compte du *superbum auris judicium* de Cicéron, par ce que peut avoir d'étrange, au premier abord, un archaïsme ressuscité.

Le mot *aas* n'est pas de ceux auxquels j'aurais envie de rendre l'existence. Fidèlement recueilli par M. Godefroy, il se trouve en un passage du *Guillaume de Palerme :*

> Dehait qui mais le volt souffrir
> Que [vos ennemis] de vos facent plus lor gas.
> Si sont honor à votre *aas*,
> Que, s'or volons sachier à nous,
> Jà d'eus n'escapera uns sous,
> Ne soient tuit et mort et pris.

Aas est, je crois, un ἅπαξ λεγόμενον. Pour M. Godefroy, c'est un inconnu dont il ne se flatte guère d'avoir deviné l'énigme, et qu'il propose, avec grand doute, d'interpréter par ancêtre. Pour moi, plus confiant, je n'en ai pas désespéré, et, le considérant attentivement en sa forme, je le rattache à une série de mots fort usités dont *aaisier* est le verbe. J'y vois donc un représentant du substantif *aaise*, que le trouvère, comme font trop souvent ses confrères, a mutilé à sa guise pour avoir sa rime. Le vers où est *aas* signifie selon moi : « Vous avez telle-« ment de fiefs (*honors*), de feudataires à votre disposition, que, si nous « voulons en user, aucun de vos ennemis n'échappera. »

Mes remarques, et mes critiques autant que mes remarques, témoignent que, jugeant du tout par l'échantillon qui est sous mes yeux, j'ai confiance entière en l'accomplissement de la tâche et au succès de l'œuvre. Mais, à côté de la réussite de l'auteur, il en est une autre, celle de l'éditeur, qui, accessoire sans doute, a aussi son importance. M. Vieweg, en ce qui est de sa juridiction, n'a rien épargné : le papier est bon, l'impression est comme le papier, le caractère plaît à l'œil, et, ce qui est plus essentiel, se lit sans le fatiguer; enfin la disposition des articles, souvent fort compliqués, est claire et se prête à la recherche. Ainsi tout est bien commencé. Maintenant, patience et longueur de temps; ces mots du fabuliste, je les applique à l'auteur qui corrige les épreuves, à l'éditeur qui le hâte, et même au lecteur pressé d'avoir la suite des livraisons et de tenir l'œuvre achevée.

É. LITTRÉ.

RECHERCHES SUR LES MONNAIES ROMAINES CONTREMARQUÉES.

PREMIER ARTICLE.

Les contremarques que portent fréquemment les monnaies du haut empire, et auxquelles on ne fit pendant longtemps que bien peu d'attention, appellent les recherches des numismatistes, et j'avais commencé, il y a quelques années, une étude sur ce sujet. J'y consacrai deux articles dans la *Revue numismatique* de 1870; ils devaient être accompagnés d'une planche qui était indispensable à l'intelligence de mon exposé; cette planche s'est malheureusement égarée et je ne pus la reconstituer, n'ayant plus sous les yeux les éléments qui l'avaient composée. Je renonçai donc à poursuivre mon travail. Depuis j'ai essayé de reprendre l'étude que j'avais abandonnée, et dont l'utilité me frappait chaque jour davantage; je tente donc aujourd'hui de reconstruire la planche perdue, afin de stimuler, parmi les numismatistes, la recherche de ces petits monuments qui méritent grandement qu'on ne les néglige pas.

Je commencerai par reproduire les considérations générales que me suggéraient, il y a dix ans, les contremarques que je connaissais. Toutes les fois que les attributions que je proposai alors me paraîtront sinon irréprochables, du moins acceptables, je les maintiendrai, n'en ayant pas de meilleures à leur substituer.

On donne le nom de contremarque à une empreinte qu'a reçue le flan d'une monnaie, à une époque postérieure à son émission. Cette empreinte est due à l'action d'un poinçon produisant une image en relief et très rarement en creux.

Il est clair que l'application d'une contremarque n'a point dû être le fait d'un pur caprice, hors le cas où elle a été l'œuvre de la fantaisie d'un individu sans autorité, mais alors elle est un accident sans intérêt et elle ne doit pas entrer dans le cadre de l'histoire numismatique. Ce qui est digne de l'attention des érudits et ce qui fera uniquement l'objet de mon travail, ce sont les contremarques dont l'application a dû modifier soit le cours, soit l'attribution d'une monnaie antique. Je n'ai donc à m'occuper que des contremarques appliquées sur les monnaies romaines de la république et du haut empire, et, par exception, des rares contremarques latines qui s'observent sur des monnaies impériales grecques de Syrie et d'Asie Mineure. Je rechercherai, en me laissant

guider par le simple bon sens, quels sont les motifs de nature à justifier l'emploi d'une contremarque sur une monnaie impériale romaine ou grecque.

La monnaie étant chose sacrée chez les Romains (SACRA MONETA disent fréquemment les légendes), on ne pouvait, dans tous les lieux soumis à l'autorité impériale, songer à l'altérer, qu'avec une grande réserve, que poussé par de très bonnes raisons.

La fabrication des monnaies émises en dehors des ateliers impériaux, devant être coûteuse, la dépense pouvait parfois empêcher d'user du privilège d'en frapper. Une colonie, par exemple, pouvait se trouver, pour ce motif, condamnée à ne pas exercer le droit de battre monnaie à son nom.

En Grèce, nous voyons fréquemment des villes autonomes s'approprier les monnaies d'autres villes, en y appliquant, à l'aide d'un poinçon peu dispendieux, un type local, reconnaissable pour tous. C'était s'affranchir à bon marché des frais d'affinage du métal et des dépenses de fabrication de toute nature, qu'on laissait supporter à un tiers, tout en satisfaisant sa vanité de clocher, s'il m'est permis d'employer ici cette expression d'un autre temps. Il est donc possible qu'à l'époque impériale, et loin de la métropole, des colonies romaines se soient approprié d'autres monnaies coloniales, en y appliquant leur nom ou leur type propre, à l'aide d'une contremarque. Une seconde raison, et la plus impérieuse, comme la plus naturelle, a pu faire naître l'emploi des contremarques; la voici : En temps de guerre, un chef d'armée, un gouverneur de place assiégée ou bloquée, peut se trouver dans une pénurie d'argent telle, qu'il est obligé de recourir à l'emploi de monnaie purement conventionnelle, dont le cours ne doit avoir lieu, au taux fixé, que pendant la période de nécessité qui l'a fait naître, et qui, de plus, doit être intégralement retirée de la circulation et remboursée, aussitôt que les circonstances le permettent. Il est clair que de semblables monnaies doivent, pendant leur circulation passagère, comporter une valeur bien supérieure à leur valeur intrinsèque; car, sans cela, il serait inutile de les créer.

Pendant les périodes de la fin de la république et du haut empire, les armées romaines, partout en mouvement, et guerroyant au loin, sans communications promptes avec la métropole, ont dû plus d'une fois se trouver exposées à la disette de numéraire. De là a dû fréquemment résulter la nécessité de créer rapidement, et à peu de frais, un numéraire fiduciaire permettant de faire face aux besoins les plus pressants. Le chef de l'armée pouvait, dans ce cas, faire graver des poinçons par les

fabri légionnaires, et les appliquer, sous sa responsabilité personnelle, aux monnaies qu'il avait à sa disposition, afin de leur donner temporairement un cours conventionnel.

Il est encore une circonstance qui a pu faire imprimer une contremarque sur les monnaies impériales; c'est lorsqu'un nouvel empereur était proclamé par des légions éloignées de Rome, ou lorsque la population de Rome elle-même, ou celle d'une ville fort distante du centre de l'Empire, voulait manifester sa haine contre l'empereur qui venait de disparaître.

Passons maintenant successivement en revue les monnaies qui présentent les contremarques répondant aux trois catégories distinctes d'origine que je viens de signaler.

Nous devons, au préalable, dresser un tableau chronologique, qu'il est important d'avoir sous les yeux, chaque fois que l'on cherche à déterminer l'époque de l'emploi d'une contremarque.

An de Rome.	avt J.-C.	
709...	44.	César meurt; Octave lui succède.
711...	42.	Naissance de Tibère.
712...	41.	Octave reçoit le titre d'*Imperator*.
715...	38.	Livie, mère de Tibère, épouse Octave. Drusus, frère de Tibère, naît trois mois après.
722...	31.	Bataille d'Actium.
726...	27.	Octave reçoit le surnom d'Auguste. — L'atelier monétaire de Lyon est fondé.
728...	25.	Agrippa est consul pour la troisième fois.
730...	23.	Première puissance tribunitienne d'Auguste (il est mort à la XXXVIIe). — Agrippa épouse Julie, fille d'Auguste.
733...	20.	Tibère part pour l'armée d'Arménie.
735...	18.	Agrippa reçoit la puissance tribunitienne.
737...	16.	Tibère est préteur en Gaule, avec Auguste. — Naissance de Germanicus.
738...	15.	Tibère et son frère Drusus font la guerre en Rhétie.
741...	12.	L'autel de Rome et d'Auguste est consacré à Lyon. — Auguste est *Pontifex maximus*. — Tibère soumet la Pannonie. — Agrippa meurt.
742...	11.	Tibère épouse Julie, fille d'Auguste, et veuve d'Agrippa; elle accompagne son mari en Pannonie.
744...	9.	Le triomphe est décerné à Tibère. — Fin des campagnes de Drusus (frère de Tibère), qui meurt d'une chute de cheval.

An de Rome.	av J.-C.	
745...	8.	Tibère soumet les Germains; il est proclamé *Imperator;* le triomphe lui est décerné.
747...	6.	Tibère reçoit la puissance tribunitienne pour cinq ans; il se retire à Rhodes.
752...	1.	Auguste reçoit le titre de *Pater Patriæ.*
	ap J.-C.	
756...	4.	Tibère, adopté par Auguste, reçoit la puissance tribunitienne pour dix ans; par l'ordre d'Auguste, il adopte Germanicus.
758...	6.	Germanicus, questeur, gouverne la Dalmatie.
760...	8.	Guerres dirigées par Tibère en Germanie, en Illyrie et en Pannonie.
762...	10.	Le triomphe est décerné à Germanicus. — Défaite de Varus en Germanie.
763...	11.	Drusus, fils de Tibère, est questeur. — Germanicus est nommé proconsul en Germanie.
764...	12.	Germanicus est consul.
765...	13.	Sénatus-consulte conférant à Tibère le gouvernement des provinces, en commun avec Auguste; la puissance tribunitienne lui est renouvelée.
766...	14.	Auguste meurt; Tibère prend le titre d'Auguste, et envoie son fils Drusus commander l'armée de Pannonie.
767...	15.	Tibère est acclamé *Imperator* pour la septième fois.
768...	16.	Germanicus défait les Germains, et reprend les enseignes de Varus.
769...	17.	Tibère fait la guerre en Syrie. — Germanicus triomphe des Cattes et des Chérusques, puis il part pour la Syrie. — Tibère le proclame *Imperator.*
770...	18.	Germanicus réunit la Cappadoce et la Comagène aux provinces romaines.
771...	19.	Germanicus est empoisonné à Daphné, près d'Antioche.
772...	20.	Drusus, fils de Tibère, rentre à Rome; le triomphe lui est décerné. — Tibère est IMP · VIII. — L. Apronius défait Tacfarinas.
773...	21.	Insurrection gauloise dirigée par Sacrovir et Florus; elle est réprimée par Tibère.
775...	23.	Drusus, fils de Tibère, meurt empoisonné.
778...	26.	Tibère se retire à Caprée.
781...	29.	Livie meurt.
783...	31.	Caligula est nommé *Pontifex maximus.*
785...	33.	Caligula est questeur.
789...	37.	Tibère est assassiné par Caligula qui lui succède.
792...	40.	Expédition ridicule de Boulogne.

An de Rome. ap^s J.-C.

793... 41. Caligula est assassiné; Claude lui succède.

795.. 43. Expédition de Claude en Grande-Bretagne; il reçoit le titre d'*Imperator*, et le triomphe lui est décerné.

799... 47. Il fait roi des Chérusques Italicus, fils de Flavius, frère d'Arminius. — Corbulon fait la guerre en Germanie, Vespasien et Titus, en Grande-Bretagne.

802... 50. Claude adopte Néron. — L. Pomponius défait les Cattes. — Caractacus, roi des Bretons, après neuf ans de guerre, est vaincu et fait prisonnier.

806... 54. Claude meurt empoisonné; Néron lui succède.

820... 68. Révolte de Vindex. — Galba est proclamé empereur en Espagne. — Néron se tue. Après sept mois de règne, Galba est tué.

821... 69. Othon lui succède; il est tué à son tour après quatre-vingt quinze jours de règne; Vitellius lui succède et est tué, après un règne de huit mois et quelques jours. — A la nouvelle de la mort d'Othon, Vespasien est proclamé empereur en Syrie.

Occupons-nous maintenant de la détermination des dates auxquelles ont été frappées les monnaies contremarquées.

AUGUSTE.

Les pièces portant la légende CAESAR PONT MAX frappées au type de l'autel de Lyon, l'ont été à partir de l'année 12 avant J.-C.

Les mêmes pièces avec PATER PATRIAE ont été frappées depuis l'an 1 avant J.-C.

Les pièces avec la légende DIVVS AVGVSTVS, sont postérieures à l'an 14 de J.-C., date de la mort d'Auguste.

TIBÈRE.

Les pièces de Lyon avec IMP·V et IMP·VII et AVGVSTI F sont antérieures à l'an 14 de J.-C. et postérieures à l'an 4 de J.-C (année de l'adoption de Tibère par Auguste).

Les pièces de Lyon avec DIVI FIL·AVGVSTVS· sont postérieures à la mort d'Auguste (an 14 de J.-C.)

AUGUSTE ET AGRIPPA.

La colonie de Nimes est fondée en l'an 28 avant J.-C. Agrippa est

mort en l'an 12 avant J.-C. Le monnayage aux deux têtes est donc antérieur à l'an 12 avant J.-C.

Les lettres P·P· ne peuvent signifier *Pater Patriæ*, puisque Auguste n'a reçu ce titre qu'en l'an 1 avant J.-C. Ces lettres signifient donc probablement *Patroni*.

AGRIPPA.

Agrippa fut, l'an 728 de Rome (25 av. J.-C.), consul pour la troisième fois, avec Auguste, consul pour la septième. Les monnaies à la légende M·AGRIPPA·P·F· COS·III· ont été frappées de l'an 25 à l'an 12 avant J.-C., Agrippa étant mort en l'an 12 avant J.-C.

CALIGULA.

Les pièces au type de Vesta portent TR·POT; elles sont donc forcément de l'an 37 de J.-C. Celles avec TR·POT·ITER· de 38 ou 39. Celles avec TR·POT·III· de l'an 40, avec TR·POT·IIII. de l'an 40 ou 41. Celles avec COS·IIII· sont de l'an 41, celles avec COS·III· sont de l'an 40, et celle avec COS, de l'an 37 à 38.

GERMANICUS.

Les unes, portant SIGNIS RECEPTIS DEVICTIS GERM· ont été frappées sous Tibère, en l'an 16 ou 17 de J.-C.

Les monnaies frappées sous Caligula sont de 37 à 41 de J.-C.

Enfin celles frappées sous Claude sont de l'an 41 de J.-C.

DRUSUS, FILS DE TIBÈRE.

Les monnaies à son effigie ont été frappées en l'an 23 ou 21 avant J.-C.

AGRIPPINE.

Cette princesse est morte en l'an 33 de J.-C., et les monnaies à son effigie, ont été frappées par Claude, en 41 de J.-C.

NERO CL. DRUSUS, FRÈRE DE TIBÈRE.

Ce prince était fils de Tibère Claude Néron et de Livie, et né en 38 avant J.-C.

Ses monnaies ont été frappées sous Claude, en 41 de J.-C.

NÉRON ET DRUSUS, FILS DE GERMANICUS.

Les monnaies à leur nom ont été frappées sous Caligula, en 37 de J.-C.

CLAUDE.

Toutes ses monnaies de cuivre semblent frappées dans la même année 41 de J.-C. Il est plus sage de croire que les premiers types adoptés n'ont plus été changés pendant toute la durée du règne.

NÉRON.

Ses monnaies ont été frappées avant 68 de J.-C.

GALBA. — OTHON. — VITELLIUS.

Les monnaies de ces empereurs ont été frappées en 68 et 69 de notre ère.

Vespasien a été proclamé empereur en Syrie, le 3 juillet 69.

Le tableau chronologique maintenant établi, abordons l'examen des contremarques appliquées aux monnaies romaines.

AVG·

(Nos 3, 4, 5 et 6.)

J'ai rencontré 1° cinq fois cette contremarque, avec ses variantes, sur la pièce de Lyon et d'Auguste, à la légende CAESAR·PONT·MAX·

2° Une fois, sur un grand bronze d'Auguste frappé à Lyon, avec le titre PATER·PATRIAE·

3° Une fois, sur le moyen bronze précité, en compagnie d'un monogramme qui me paraît présenter le nom de Varus.

Les premières monnaies émises à Lyon donnaient seulement à Octave

César le titre de *Pontifex maximus*, qu'il ne reçut qu'en l'an 12 avant J.-C. Peut-être la contremarque en question a-t-elle été appliquée, par ordre, sur les pièces qui se représentaient à l'atelier monétaire de Lyon, pour constater officiellement le surnom AVGVSTVS accordé au prince, en 27 avant J.-C.

M. Artaud (*Discours sur les médailles d'Auguste et de Tibère au revers de l'autel de Lyon*, pl. IV) donne de cette contremarque les variantes 5 et 6; peut-être ces variantes résultent-elles simplement d'une mauvaise lecture de pièces défectueuses. M. Calvet avait fourni à l'antiquaire lyonnais plusieurs contremarques, dont l'une est celle qui nous occupe, accompagnée d'une seconde contremarque. M. Toulmouche (*Histoire archéologique de l'époque gallo-romaine de la ville de Rennes*, pl. I) nous offre, sous le n° 7, notre contremarque isolée AVG. Le même auteur la donne encore sous les n°s 4, 5, 7 et 15, accompagnée de celle de Varus; sous le n° 8, en compagnie d'une contremarque ronde, contenant une étoile à huit rayons, évidée au cœur; sous le n° 13, accompagnée de TIB· IMP·; enfin répétée deux fois sur la même pièce. Toutes ces variantes étaient empreintes sur des pièces de Lyon frappées pour Auguste.

La variante 1 se trouve sur une pièce de la colonie de Nîmes; elle y est accompagnée de la contremarque n° 68, et, au revers, d'une rouelle en contremarque ronde. Une monnaie d'Auguste, de Lyon, tirée du gué de Saint-Léonard (Mayenne), présente la contremarque AVG. La variante sur laquelle l'A et le V sont liés se voit sur une pièce provenant de la collection de Rauch, recoupée perpendiculairement par la contremarque IMPA... incomplète. La pièce qui la porte est du monétaire d'Auguste F·LVRIVS.

La contremarque AVG n'a pu être employée que du vivant d'Auguste, à partir de l'année 27 av. J.-C., car, pour tout autre empereur, on n'eût pas manqué d'ajouter à ce nom quelque lettre distinctive. Cette contremarque isolée ne se rencontre en général que sur les premières pièces d'Auguste, frappées à Lyon, de l'an 12 à l'an 1 av. J.-C.

La contremarque isolée AVG se rencontrant si fréquemment, il y a tout lieu de croire qu'elle a été appliquée pour la raison notée plus haut.

Tibère, qui commanda pendant de longues années les armées romaines, en Asie comme en Europe, a pu très souvent avoir besoin d'argent; pour servir la solde des troupes placées sous ses ordres, il dut recourir à une fabrication à bon marché, d'espèces de *monetæ castrenses* qui recevaient une valeur supérieure à leur valeur courante, par l'addition d'une contremarque portant le nom TIB, ou le titre militaire IMP. L'application de ces contremarques aurait pu attribuer aux pièces

CONTREMARQUES

DES

MONNAIES ROMAINES DU HAUT EMPIRE.

1	A ou A
2	AS
3	AVG
4	AVG
5	AVG
6	AVG
7	BON
7 bis	C
8	CA·
9	CAC
10	CÆ
10 bis	CÆ
11	CÆ
12	CÆ
13	CAM
14	C·VA
14 bis	CVA / C·VA
15	D D
16	D D
17	D D
18	D D
19	F
20	FAV
20 bis	FI
21	R
21 bis	FP
22	H·N
23	IA
24	IMP
25	IMP
26	MP
27	MP
28	MPA
29	IMP·AVG
30	IMP AV C N
31	IMP AVG
32	IMP CA
33	IMP C·A
34	IP
35	II·M·II
36	IPN
36 bis	L R M
37	APRON
38	MAG
39	A M
40	M Taureau TC
41	M
42	M
43	N
44	N
45	NCAPR
46	NFC
47	NDIA
48	R
49	O IMP
50	O M
51	6 IM
52	P
53	PM
54	P P
55	PR
56	PR
57	PQR
58	PRO
58 bis	PROB
59	P9
60	Q
61	QVA
62	QVA
63	RP
64	S·F
65	SPQR
66	··QPS
67	SP·R
67 bis	T
68	T·AVC
69	TCAE
70	T·C·PA
71	TC RA
72	TIAV
73	TIAV
74	TI·AV
75	TI·AV
76	TI·AVG
76 bis	TAV
77	TIB
78	TIB
79	TIB
83	TIB·C
84	TIB·C MI
81	TBAV
82	TBAV
87	TIB·AVG
88	TIBAV
89	TIB AVG
84 bis	TB·CÆ
85	TBC·IMP
87	TBCAIMP
86	TBCVA
90	LVVII TIBER·C
90 bis	TIB·I
91	TIBIMP
92	TIB·IM···
93	TIB CA
94	TI CA
95	TI·C·A
96	TICÆ
97	TI CAESAR
98	TI·CÆ
99	TR
100	VAR
101	AV
102	VAR
103	VICIN VICIN
104	TCNIM
105	IMP·GA
106	IMPOTO
107	IMPOTHO
108	IMP·VES
109	IMP·VES
110	X
111	TCAA
112	XXI
113	IVF
114	X

une valeur fictive, comme cela eut lieu aux époques relativement modernes, pour les monnaies dites de nécessité ou obsidionales. Il est fort possible aussi que cette mesure financière ait porté ombrage et déplu en haut lieu, ce qui se conçoit, et dès lors l'ordre a pu être donné d'imprimer, à l'aide d'une nouvelle contremarque, le nom de l'empereur, en conservant à la pièce sa valeur fictive, pendant la guerre, ou en la lui retirant par l'emploi seul de cette nouvelle empreinte, lorsque les nécessités de la guerre avaient disparu.

Répétons que, de l'an 16 à l'an 8 av. J.-C., Tibère fut à la tête des armées en différents pays de l'Europe. En l'an 6 il se retira à Rhodes. Plus tard il dirigea encore les forces romaines pendant plus de sept années. On peut ainsi s'expliquer facilement la multiplicité des contremarques présentant le nom de ce prince.

Faisons remarquer, d'autre part, que nous trouvons parfois le nom de Tibère dans des contremarques de beaucoup postérieures à la mort de cet empereur; nous sommes donc forcés d'admettre que ces dernières contremarques appartiennent à Claude.

IMP·AVG·

(Nos 28, 29, 32 et 31.)

J'ai constaté quatre fois la présence de cette contremarque sur des pièces d'Auguste frappées à Lyon, avec la légende CAESAR·PONT·MAX.

Le gué de Saint-Léonard a fourni trois pièces de cette même espèce, plus une fois un monétaire d'Auguste illisible portant également IMP·AVG. Un monétaire d'Auguste (*Gens Licinia*) a présenté la même contremarque de chaque côté de la pièce.

Sur une des monnaies du gué de Saint-Léonard la contremarque qui nous occupe est accompagnée d'une seconde portant le nom de *Tiberius Cæsar*. Cette pièce rentre complètement dans le cas de celles où l'on trouve à la fois AVG et TIB.

La présence de la contremarque IMP AVG sur une pièce même d'Auguste ne peut guère se justifier, qu'en admettant que son application surhaussait conventionnellement la valeur de la monnaie qui la recevait. Nous avons donc cette fois très probablement une véritable monnaie de nécessité, une *moneta castrensis*.

La pièce du gué de Saint-Léonard, sur laquelle se présente la contremarque en question, accompagnée d'un monogramme contremarqué

(nos 11 à 14) lequel se lit forcément CAESAR, donne lieu à l'observation suivante : Ce monogramme reparaît sur des monétaires d'Auguste et sur un moyen bronze de Claude portant l'image de Pallas au revers, qui n'a pu être frappé qu'en l'an 41 de J.-C. Il en résulte forcément que ce monogramme a été appliqué bien postérieurement à Auguste et à Tibère. J'y reviendrai plus tard.

M. Toulmouche nous a fait connaître une pièce d'Auguste portant les trois contremarques IMP·AVG, TIB·AV et CA. Les lettres CA peuvent s'expliquer de tant de façons différentes, qu'il est plus prudent de s'abstenir. Notons que la contremarque de Tibère porte cette fois le titre d'Auguste; elle a donc été visiblement appliquée après l'an 14 de J.-C., et la contremarque IMP·AVG l'a nécessairement précédée sur la pièce.

Le même antiquaire a publié depuis une contremarque cordiforme contenant les lettres NC, placée au-dessous de IMP AV. (quatre fois sur des moyens bronzes d'Auguste frappés à Lyon). Je ne me rends pas compte des lettres NC (n° 30); c'est tout ce que j'en puis dire.

Passons aux contremarques qui contiennent manifestement le nom Tiberius.

(Nos 68 à 98.)

Je ne reviendrai pas sur celles de ces contremarques qui se trouvent associées aux suivantes : AVG et IMP·AVG. Sur la plus simple et la plus fréquente de toutes, on ne lit que la syllabe TIB (nos 77, 78 et 79), renfermée dans un poinçon carré, ou rond avec un petit onglet qui se détache du contour pour empiéter sur le champ de la contremarque. J'ai rencontré la première variante sur un moyen bronze du monétaire A·LICIN·NERVA. Artaud (n° 2), Calvet (n° 5), l'ont signalée sur des pièces de Lyon. La deuxième variante a été mentionnée par M. Toulmouche. La troisième se voit sur des pièces d'Auguste frappées à Lyon. La contremarque carrée a été trouvée au gué de Saint-Léonard, trois fois sur le moyen bronze de Lyon et d'Auguste, une fois sur le moyen bronze de Lyon et de Tibère (IMP VII), une fois sur le moyen bronze de Germanicus frappé sous Caligula (37 à 41 de J.-C.).

Cette contremarque ne peut donc appartenir à l'empereur Tibère; elle se rapporte sûrement à Claude.

La variante n° 79 (ou poinçon circulaire à onglet) a été trouvée au gué de Saint-Léonard, six fois sur le moyen bronze d'Auguste frappé à Lyon, une fois sur un moyen bronze du monétaire Nævius, une fois sur le Tibère de Lyon (IMP VII). Notons que ce prince a été proclamé *Imperator*, pour la première fois, en l'année 6 av. J.-C.

A Rennes, on a rencontré dans le lit de la Vilaine, les n°s 77 et 79 sept fois sur les moyens bronzes d'Auguste frappés à Lyon.

Comme c'est de l'an 15 à l'an 20 de J.-C. que Tibère fut IMP·VII. cet empereur ne saurait avoir fait graver ce poinçon; il doit être attribué ou à Drusus, son fils, qui, depuis l'an 14 de J.-C., commandait l'armée de Pannonie, et qui ne rentra à Rome qu'en l'an 20 de J.-C., ou à Germanicus, qui, dans son expédition de l'an 16 de J.-C. contre les Germains, vengea le désastre de Varus.

La contremarque ronde à onglet doit être plus ancienne que la carrée, car, jusqu'à présent, on ne l'a point rencontrée sur une pièce postérieure au moyen bronze de Tibère (IMP·VII·), tandis que la carrée, ainsi que nous venons de le voir, a été retrouvée sur une pièce de Germanicus, frappée sous Caligula.

Il existe des pièces sur lesquelles se rencontrent les deux formes de la contremarque TIB. La pièce qui les porte fut donc soumise deux fois à l'application d'un signe qui devait très probablement en élever la valeur, dans certaines circonstances données, et par suite d'une nécessité de guerre quelconque. Deux fois ces deux contremarques se sont trouvées sur un moyen bronze d'Auguste frappé à Lyon. La ronde placée au revers, et la carrée, devant l'effigie d'Auguste.

Voyons maintenant les contremarques qui donnent à Tibère le titre de César. En voici la liste d'après les recueils de M. Toulmouche, et les pièces recueillies du gué de Saint-Léonard.

1. TIB·C· (Toulmouche.) Sur trois moyens bronzes d'Auguste de Lyon (n° 83).
2. TI·CÆ· (Toulmouche.) Sur un moyen bronze de Claude au ℞ de LIBERTAS (n° 96).
3. TIBER·C· Deux fois au gué de Saint-Léonard, sur des Augustes de Lyon (n° 90). Cinq fois dans la Vilaine.
4. TI·CAESAR· (Toulmouche.) Sur un Germanicus (n° 97).
5. TI·CA· (Saint-Léonard.) Sur un Caligula au ℞ de Vesta (n° 94).
6. TIB·C· (Saint-Léonard.) Cinq fois sur l'Auguste de Lyon, et une fois sur le Tibère (IMP·V·) (n° 83).
7. TIB·C / MI (Toulmouche.) Sur un Auguste de Lyon (n° 84).
8. T·C·P·A· Sur treize Augustes de Lyon (n° 70).
9. T·C· | R·A· (Toulmouche.) Sur une pièce semblable (n° 71). C'est très probablement une contremarque mal lue.
10. TIB· / CA· (Toulmouche.) Sur un Auguste de Lyon (n° 93).
11. ṪB·CAE Onze fois sur des Augustes de Lyon, tirés de la Vilaine (n° 84 *bis*).

Les nos 1, 3, 4, 6, 7, 8, 9 et 10 peuvent parfaitement appartenir à Tibère. Les nos 2 et 5 sont postérieurs à ce prince, et ne peuvent, par conséquent, présenter son nom. Nulle difficulté pour les numéros 1, 3, 6, qui se lisent d'eux-mêmes. Le n° 4 est appliqué sur un Germanicus. M. Toulmouche ne nous dit pas si c'est celui à la légende SIGNIS RECEPTIS, frappé en l'an 16 de J.-C., après la revanche du désastre de Varus, ou s'il s'agit d'un Germanicus frappé en 37 par Caligula. Je suis tout porté à croire qu'il s'agit de la première espèce et que, par conséquent, cette contremarque concerne réellement Tibère.

Le n° 7 peut se lire TIB · C — MI pour *militibus*, et dès lors il représenterait bien une *moneta castrensis* de Tibère. Mais peut-être aussi MI est-il tout simplement le mot IMP mal lu. Le n° 8 T · C · P · A· n'est pas facile à expliquer. S'il faut lire T(*iberius*) C(*æsar*) ou C(*olonia*), P(*aterna*) A(*relate*), pourquoi le surnom I(*alia*) manquerait-il? Le n° 9 TC | RA a-t-il été bien lu? Ne serait-ce pas TC | PA comme sur le n° 8? Je suis disposé à le croire. Le n° 10 TIB/CA peut-il se lire *Tiberius Cæsar?* Il y a lieu d'en douter. L'abréviation CA pour CAESAR est invraisemblable. S'agit-il de Cabellio ou de Colonia Arelate? Je laisse à de plus habiles le soin de le deviner.

Nous savons qu'en 48 avant J.-C., trois colonies militaires furent décrétées par Jules César, et fondées par Tiberius Claudius Nero. C'étaient : « Colonia Julia Paterna Decumanorum » (xe légion], à Narbonne; « Colonia Julia Paterna Arelate » (vie légion), à Arles; « Colonia Julia Paterna « Biterra » (viie légion), à Béziers. En même temps était fondée une colonie maritime à « Forum Julii » (Fréjus).

Vingt années plus tard, Auguste fondait, au nom de son père adoptif et au sien, un certain nombre de nouvelles colonies, telles que : « Colonia Julia Secundanorum » (xie légion), à Arausio (Orange). En même temps « Forum Julii » recevait les colons de la viiie légion, et plusieurs autres villes étaient gratifiées du droit romain, avec le titre de colonie; c'étaient :

Julia Carpentoracte	Carpentras.
Cabellio	Cavaillon.
Julia Valentia	Valence.
Nemausus	Nîmes.
Julia Vienna	Vienne.
Julia Augusta Aquæ Sextiæ	Aix.
Augusta Tricastinorum	Aouste.
Apta Julia	Apt.
Alba Augusta Helviorum	Aulps.

Restent les n°s 2 et 5, qui ne sauraient contenir le nom de Tibère.

TI · CÆ · sur une pièce de Claude a-t-il été bien lu? Cette contremarque existe-t-elle réellement? Je ne saurais le dire. Elle semble se rapprocher beaucoup du n° 5, qui s'est trouvé sur une pièce de Caligula; et, sur cette dernière, comme sur le n° 10, il est bien invraisemblable que CA représente le mot CAESAR.

Mentionnons encore la contremarque n° 104 : TCNIM, qui s'est rencontrée au gué de Saint-Léonard sur un moyen bronze d'Auguste, à la légende CONSENSV· etc., frappé après la mort de ce prince, et qui, s'il était composé d'initiales, malgré l'absence des points séparatifs, pourrait se lire T(*iberius*) C(*æsar*) N(*umus*) I(*nter*) M(*ilites*)? C'est là, hâtons-nous de le dire, une de ces interprétations Hardouinesques dont il est prudent de s'abstenir. Peut-être n'est-ce, en réalité, que T(*iberius*) C(*æsar*) N(*gustus*) IM(*perator*).

La contremarque n° 98 se trouve sur un Claude au revers de Pallas. Peut-être faut-il y voir le nom de Claude lui-même? Dans tous les cas elle ne saurait s'appliquer à Tibère.

La contremarque 85, qui s'est trouvée cinq fois sur des moyens bronzes de Germanicus, émis par ordre de Caligula, en l'an 37 de J.-C., et trois fois sur des Catigula, au type de Vesta, me paraît concerner Claude et devoir se lire : « Tiberius Claudius Imperator. » La variante n° 87 pourrait s'interpréter par « Tiberius Claudius Augustus Impera« tor. » (Cf. le n° 104.)

F. DE SAULCY.

(*La suite à un prochain cahier.*)

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT NATIONAL DE FRANCE.

ACADÉMIE FRANÇAISE.

L'Académie française a tenu, le jeudi 13 novembre 1879, une séance publique pour la réception de M. Henri Martin, élu en remplacement de M. Thiers. M. Marmier a répondu au récipiendaire.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

L'Académie des inscriptions et belles-lettres a tenu, le vendredi 21 novembre, sa séance publique annuelle sous la présidence de M. de Rozière.

La séance s'est ouverte par un discours du président, proclamant, dans l'ordre suivant, les prix décernés pour 1879 et les sujets de prix proposés.

PRIX DÉCERNÉS.

Antiquités de la France. — L'Académie, cette année, n'a pas décerné de médailles. Elle a accordé six mentions honorables : la première à M. Henri Delpech, pour son étude sur *la Bataille de Muret et la tactique de la cavalerie au XIIIe siècle* (Brochure in-8°); la deuxième à M. de Lens, pour son ouvrage intitulé : *Facultés, collèges et professeurs de l'Université d'Angers, du XVe siècle à la Révolution française* (Angers, 1876-1878, in-8°); la troisième à M. Hucher, pour les deux volumes suivants : 1° *Monuments funéraires épigraphiques, sigillographiques, etc., de la famille de Bueil;* 2° *L'émail de Geoffroy Plantagenet au Musée du Mans* (in-f°); la quatrième à M. de Fleury, pour ses *Notes additionnelles et rectificatives au « Gallia Christiana »* (Manuscrit); la cinquième à M. Guillouard, pour ses *Recherches sur les Colliberts* (Caen, in-8°); la sixième à M. Arbellot, pour sa brochure intitulée : *la Vérité sur Richard Cœur-de-Lion.*

Prix de numismatique. — Le prix annuel de numismatique, fondé par M. Allier de Hauteroche et destiné au meilleur ouvrage de numismatique ancienne publié depuis le mois de janvier 1876, a été partagé entre MM. Barclay Head et François Lenormant, auteurs, le premier, d'un ouvrage ayant pour titre : *The international numismata orientalia.* Part. III. *The coinage of Lydia and Persia* (Londres, 1877, in-4°); le second, d'une étude intitulée : *La Monnaie dans l'antiquité* (3 vol. in-8°).

Prix fondé par le baron Gobert, pour le travail le plus savant et le plus profond sur

l'histoire de France et les études qui s'y rattachent. — Le premier prix a été décerné à M. Paul Meyer pour son ouvrage intitulé: *La Chanson de la Croisade contre les Albigeois commencée par Guillaume de Tudèle et continuée par un poète anonyme*, 2 vol. (Paris, 1875, in-8°); le second prix a été maintenu à M. Giry pour ses *Études sur les institutions municipales. Histoire de la ville de Saint-Omer et de ses institutions jusqu'au XIVe siècle* (Paris, 1877, in-8°).

Prix Bordin. — L'Académie avait prorogé à l'année 1879 la question suivante qu'elle avait déjà proposée pour l'année 1875 et prorogée une première fois à l'année 1877 : « Recueillir les noms des dieux mentionnés dans les inscriptions babylo« niennes et assyriennes tracées sur les statues, bas-reliefs des palais, cylindres, amu« lettes, etc., et tâcher d'arriver à constituer, par le rapprochement de ces textes, un « panthéon assyrien. »

L'Académie n'a pas décerné le prix. Elle a accordé, à titre d'encouragement, à MM. Sorlin Dorigny et Joseph Halévy, une somme de 1,000 francs à chacun, et elle retire la question du concours.

Prix Brunet. — M. Brunet, par son testament en date du 14 novembre 1867, a fondé un prix triennal de 3,000 francs « pour un ouvrage de bibliographie savante « que l'Académie des inscriptions, qui en choisira elle-même le sujet, jugera le plus « digne de cette récompense. »

L'Académie, se proposant d'appliquer successivement ce prix aux diverses branches de l'érudition, avait mis au concours, pour l'année 1879, le sujet suivant : « Faire « la bibliographie méthodique des productions en vers français, antérieures à l'époque « de Charles VIII qui sont imprimées, et indiquer autant que possible les manuscrits « d'après lesquels elles l'ont été. » Ce prix a été décerné à M. Gustave Pawlowski.

Prix Stanislas Julien. — Ce prix, destiné au « meilleur ouvrage relatif à la Chine, » a été décerné à M. Vissering, pour son ouvrage intitulé : *On chinese currency coin and paper money* (Leiden, 1877, 1 vol. in-8°).

PRIX PROPOSÉS.

Prix ordinaire de l'Académie. — L'Académie rappelle qu'elle a prorogé à l'année 1881 le sujet suivant, qu'elle avait proposé pour l'année 1878 : « Traiter un point « quelconque touchant l'histoire de la civilisation sous le Khalifat. » Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1880.

L'Académie avait proposé, pour le concours de 1879, le sujet suivant : « Étude sur « les institutions politiques, administratives et judiciaires du règne de Charles V. » Aucun mémoire n'ayant été déposé sur cette question, l'Académie la proroge à l'année 1882. Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1881.

L'Académie rappelle qu'elle a proposé pour le concours de 1881 : « Étude gram« maticale et lexicographique de la latinité de saint Jérôme. » Les mémoires devront être déposés au Secrétariat le 31 décembre 1880.

L'Académie propose, en outre, pour l'année 1882, le sujet suivant : « Faire con« naître les versions de la Bible en langue d'oïl, totales ou partielles, antérieures à « la mort de Charles V. Étudier les rapports de ces versions entre elles et avec le « texte latin. Indiquer toutes les circonstances qui se rattachent à l'histoire de ces ver« sions (le temps, le pays, le nom de l'auteur, la destination de l'ouvrage, etc.). » Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1881.

Chacun de ces prix est de la valeur de 2,000 francs.

Prix Bordin. — L'Académie avait proposé, pour le concours de 1879, la question suivante : « Étude d'histoire littéraire sur les écrivains grecs qui sont nés ou qui ont « vécu en Égypte, depuis la fondation d'Alexandrie jusqu'à la conquête du pays par « les Arabes. Recueillir dans les auteurs et sur les monuments tout ce qui peut servir « à caractériser la condition des lettres grecques en Égypte durant cette période; ap- « précier l'influence que les institutions, la religion, les mœurs et la littérature égyp- « tiennes ont pu exercer sur l'hellénisme. »

Nota. L'histoire de la philosophie alexandrine, qui a déjà fait l'objet d'un concours académique, n'est pas comprise dans ce programme.

Aucun mémoire n'ayant été déposé sur ce sujet, l'Académie le proroge à l'année 1882. Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1881.

L'Académie rappelle qu'elle a prorogé à l'année 1881 la question suivante, proposée pour l'année 1876 et prorogée une première fois à l'année 1878 : « Faire « l'histoire de la Syrie depuis la conquête musulmane jusqu'à la chute des Oméiades, « en s'appliquant surtout à la discussion des questions géographiques et numisma- « tiques qui s'y rattachent. »

Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1880.

L'Académie rappelle encore qu'elle a proposé, pour le concours de 1881, le sujet ci-après : « Étude sur les opérations de change, de crédit et d'assurance, pratiquées « par les commerçants et banquiers français ou résidant dans les limites de la France « actuelle avant le XVe siècle. »

Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut avant le 31 décembre 1880.

L'Académie propose, en outre, pour le concours de 1882, la question suivante : « Étudier les documents géographiques et les relations de voyage publiés par les « Arabes du IIIe et du VIIIe siècle de l'hégire inclusivement; faire ressortir leur utilité « au point de vue de la géographie comparée au moyen âge. »

Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1881.

Chacun de ces prix est de la valeur de 3,000 francs.

Prix Louis Fould. — Le prix de la fondation de M. Louis Fould, pour l'*Histoire des arts du dessin jusqu'au siècle de Périclès*, sera décerné, s'il y a lieu, en 1881.

Prix La Fons-Mélicocq. — Un prix triennal de 1,800 francs a été fondé par M. de la Fons-Mélicocq, *en faveur du meilleur ouvrage sur l'histoire et les antiquités de la Picardie et de l'Île-de-France* (Paris non compris). L'Académie décernera ce prix, s'il y a lieu, en 1881; elle choisira entre les ouvrages manuscrits ou imprimés en 1878, 1879 et 1880, qui lui auront été adressés avant le 31 décembre 1880.

Prix Brunet. — M. Brunet, par son testament en date du 14 novembre 1867, a fondé un prix triennal de 3,000 francs pour « un ouvrage de bibliographie savante « que l'Académie des inscriptions, qui en choisira elle-même le sujet, jugera le plus « digne de cette récompense. »

L'Académie rappelle qu'elle a proposé, pour le concours de 1881, le sujet suivant : « Bibliographie raisonnée des documents, manuscrits et imprimés relatifs à l'histoire « d'une province ou d'une circonscription. »

L'Académie propose, en outre, pour l'année 1882, le sujet suivant : « Bibliogra- « phie aristotélique ou bibliographie descriptive, et, autant que possible, critique, des « éditions, soit générales, soit spéciales, de tous les ouvrages qui nous sont parvenus

« sous le nom d'Aristote; des traductions qui en ont été faites avant ou après la dé-
« couverte de l'imprimerie, des biographies anciennes ou modernes d'Aristote, des
« commentaires et dissertations dont les divers écrits qu'on lui attribue ont été l'objet
« depuis l'antiquité jusqu'à nos jours. — On pourrait, quant à la méthode, prendre
« comme exemple la bibliographie de Démosthène, publiée en deux parties (1830,
« 1834), par A.-Gerhard Becker (Leipzig et Quedlinbourg, in-8°, 310 pages). »

Les ouvrages pourront être imprimés ou manuscrits, et devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1880 pour la première question, et le 31 décembre 1881 pour la seconde.

Après l'annonce de ces prix, M. Wallon, secrétaire perpétuel, a lu une notice historique sur la vie et les travaux de M. Naudet, membre de l'Académie.

La séance s'est terminée par la lecture d'extraits d'un mémoire de M. Mariette, intitulé : *Questions relatives aux nouvelles fouilles à faire en Égypte.*

ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

M. Louis Reybaud, membre de l'Académie des sciences morales et politiques, est décédé à Paris, le 28 octobre 1879.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Annales de la Faculté des lettres de Bordeaux (Bordeaux, librairie Duthu, rue Sainte-Catherine, 17). — Les récentes créations dont s'est accru, depuis quelques années, l'enseignement supérieur en France, ont permis aux Facultés de province d'étendre le champ de leur activité et de multiplier leurs services. La Faculté des lettres de Bordeaux est du nombre de celles dont les pouvoirs publics et le monde savant ont le droit de beaucoup attendre.

Elle s'est efforcée de justifier ces espérances; les douze professeurs et maîtres de conférences qui la composent ont eu l'heureuse idée de fonder, sous le titre d'*Annales de la Faculté des lettres de Bordeaux*, une revue périodique; en publiant dans un même recueil les résultats de leurs travaux personnels, ils ont voulu répondre à la sollicitude de l'État, affirmer la solidarité qui les unit, et contribuer, dans la mesure de leurs forces, aux développements de l'enseignement supérieur et aux progrès de la science. Ce recueil est trimestriel; il formera chaque année un volume in-8° de vingt-quatre feuilles. Les articles des professeurs de la Faculté en doivent naturellement remplir la plus grande partie; une place importante est cependant réservée aux communications des professeurs et des savants du dehors, qui veulent bien, en honorant la Faculté de Bordeaux de leur collaboration, témoigner de l'intérêt qu'ils portent à son entreprise.

Les articles publiés dans les *Annales* sont aussi variés que l'enseignement même de la Faculté; la philosophie, l'histoire, la géographie, l'archéologie, la linguistique, les littératures anciennes, française et étrangères, y sont représentées. L'unité du recueil est dans son caractère exclusivement scientifique : on y admet seulement les documents inédits et les mémoires ou notes ayant un caractère original.

Le comité de rédaction se compose de MM. Roux, doyen; Combes, Luchaire, Collignon, et Couat, secrétaire de la rédaction.

On jugera de l'utilité du nouveau recueil par le sommaire des articles déjà publiés dans les trois premiers numéros :

N° 1 (mars 1879) :

LIARD. — La dérivation des principes formels de la pensée.
COUAT. — Le musée d'Alexandrie sous les premiers Ptolémées.
FROMENT. — Une cause grasse sous Henri IV.
COLLIGNON. — Inscriptions inédites d'Asie Mineure.
COMBES. — Lettres inédites de Victor Amédée II, duc de Savoie, et de la duchesse de Bourgogne.
LUCHAIRE. — Les origines de Bordeaux, I : les Bituriges Vivisques et l'époque de leur établissement dans l'Aquitaine.
FONCIN. — La cité de Carcassonne, ses monuments et son histoire, du Ve au VIIIe siècle.

N° 2 (juillet 1879) :

Victor EGGER. — Le principe psychologique de la certitude scientifique.
COUAT. — Sur la biographie de quelques auteurs (Philétas, Zénodote, Hermésianax, Théocrite).
COLLIGNON. — Apollon et les Muses, vase peint d'une collection d'Athènes.
FROMENT. — Un orateur républicain sous Auguste : Cassius Severus.
SCHEURER. — La vie du Christ, mystère allemand du XIVe siècle.
COMBES. — Lettres inédites de Henri de Guise, Catherine de Médicis et Henri de Navarre.
LUCHAIRE. — Les origines de Bordeaux, II : le nom de Burdigala.

N° 3 (septembre 1879) :

LIARD. — Du rôle de l'expérience dans la physique de Descartes.
Victor EGGER. — Une observation sur le sommeil.
COUAT. — De la composition dans les Argonautiques d'Apollonius de Rhodes.
Ant. BENOIST. — Notes sur le texte de Regnier.
LUCHAIRE. — La question navarraise au commencement du règne de François Ier

COMMUNICATIONS. — N° 1 :

E. EGGER. — Lettre à la rédaction.
G. BOISSIER. — L'ode d'Horace à Pollion.
BRÉAL. — Étymologie du mot *Indutiæ*.
JORET. — Correspondance inédite du maréchal de Montrevel, gouverneur de la Guyenne, avec Basville, intendant du Languedoc.

N° 2 :

R. DEZEIMERIS. — Lettre à M. L. Becq de Fouquières sur les poésies d'André Chénier.

JORET. — Étymologie des mots *parée* et *purin*.

Th. H. MARTIN. — Questions connexes sur deux Sosigène, l'un astronome, l'autre péripatéticien, et sur deux péripatéticiens Alexandre, l'un d'Égée, l'autre d'Aphrodisias.

N° 3 :

L. BECQ DE FOUQUIÈRES. — Lettres critiques sur les œuvres d'André Chénier, première lettre.

R. DEZEIMERIS. — Remarques critiques sur un passage des scholies sur le *Gorgias*.

FONSEGRIVE. — Une lettre inédite de Maine de Biran.

Th. HOMOLLE. — Décrets de Délos.

P. VIDAL-LABLACHE. — Note sur un passage de Marco-Polo.

ALLEMAGNE.

Arabische Quellenbeiträge zur Geschichte der Kreuzzüge, übersetzt und herausgegeben von Dr. E. P. Goergens, ord. professor der Universität zu Bern, unter Mitwirkung von Reinhold Röhricht, Oberlehrer am Humboldt-Gymnasium zu Berlin. — Documents tirés des sources arabes pour l'histoire des Croisades, traduits et publiés par M. E. P. Goergens, de l'Université de Berne, avec la collaboration de M. Reinhold Röhricht, de Berlin, in-8°, XXIII-295, Berlin, 1879; premier volume.

Islam and die moderne Cultur, von E. P. Goergens, Berlin, 1879, in-8°, 48.

L'auteur dont M. Goergens a donné la traduction allemande, est Abou Shâma, qui a passé pour un des hommes les plus savants de son temps, et qui a laissé de nombreux ouvrages. Né à Damas, six cents ans environ après l'hégire, il est mort en l'an 665, qui correspond à l'année 1267 de notre ère. Appliqué surtout à l'étude de l'histoire, il a raconté les deux règnes de Nour ad Dîn (Al-Malik al-Adil'-Nour ad-Dîn) et de Saladin (Salah ad-Dîn) sous ce titre : « Les deux Jardins. » Abou Shâma regarde ces deux princes comme les modèles de tous les souverains; et il veut les recommander à l'admiration de la postérité, bien que d'autres auteurs aient, avant lui déjà, rempli ce devoir patriotique. Il expose en détail, d'après les recherches de ses prédécesseurs et ses recherches personnelles, le cours des événements de 1177 à 1193 après Jésus-Christ. C'est tout le règne du grand Saladin, depuis qu'il était devenu sultan de Syrie et d'Égypte jusqu'à sa mort. L'auteur pousse même son récit un peu plus loin, et il va jusqu'à l'année 1202, avec laquelle finit la seconde partie du livre des « Deux Jardins. » On voit qu'Abou Shâma, placé à moins d'un siècle après la Croisade qu'il raconte, peut fournir des détails du plus grand intérêt, pour compléter l'histoire des Croisades en général. L'ouvrage d'Abou Shâma avait été signalé par M. Étienne Quatremère comme méritant l'attention des historiens et des savants; mais, jusqu'à M. Goergens, on ne le connaissait pas. M. Goergens apporte à la tâche très vaste qu'il a entreprise toutes les qualités désirables, une science profonde et un zèle que rien ne lassera. Au nom de la philologie et de l'histoire, on ne peut qu'encourager de tels labeurs. Les Croisades nous intéressent encore aujourd'hui plus sans doute qu'elles n'ont jamais intéressé les Orientaux; et tout ce qui peut nous apporter des lumières nouvelles doit être accueilli avec reconnaissance. Un appendice développé et des notes nombreuses suppléent, dans cette savante publication, les lacunes qu'a pu laisser l'auteur arabe.

ITALIE.

Mito e scienza, saggio, per Tito Vignoli. Milano, 1879, in-8°. — Cet ouvrage, qui fait partie de l'intéressante collection publiée à Milan sous le titre de *Biblioteca scientifica internazionale,* est une étude psychologique et philosophique sur le mythe et sur les conditions mentales dans lesquelles il prend naissance et se développe; et, par mythe, l'auteur entend toute forme fantastique sous laquelle le phénomène est conçu. M. Tito Vignoli fait preuve, dans cet essai qui abonde en aperçus neufs et ingénieux, en observations fines, d'un puissant esprit d'analyse des opérations psychiques. Il cherche à expliquer, en s'aidant des lumières de la philologie comparée, comment la conception mythique est étroitement liée à la genèse de notre entendement; et, remontant jusqu'à des formes moins avancées de l'intelligence, il croit retrouver, dans la perception de l'animal, le premier élément de l'idée qui revit chez l'homme primitif, le caractère du mythe, idée qui persiste longtemps après que la culture intellectuelle a fait pénétrer la notion vraiment scientifique. Celle-ci chasse graduellement la conception mythique. Le mythe n'est donc pas, pour M. Vignoli, un simple effet de la confusion et de l'ignorance, une pure création arbitraire de l'imagination, c'est une forme nécessaire et primordiale de l'activité intellectuelle. Voilà pourquoi il se rencontre chez les hommes de toutes les races et de tous les genres de vie. C'est ce que l'auteur établit par une foule de rapprochements que lui fournissent l'ethnologie et la mythologie comparée. Dans cet essai, l'analyse de l'intelligence marche constamment de pair avec l'observation des faits psychiques, l'interprétation des symboles et l'étude des croyances et des superstitions religieuses. M. Vignoli se montre très versé dans tous les travaux de la science contemporaine, et il leur fait souvent d'heureux emprunts.

L'ouvrage comprend huit chapitres; à savoir : I. Du mythe et de ses sources. II. Sensation et perception des animaux. III. Sensation et perception de l'homme. IV. Position du problème. V. Jeu de l'intelligence chez l'animal et chez l'homme, dans l'opération de la perception des choses. VI. De la loi intrinsèque du procédé de la compréhension, *apprensione.* VII. Évolution historique du mythe et de la science. VIII. Des songes, des illusions, des hallucinations normales et des hallucinations anormales, dans le délire et la folie. Conclusion

On n'avait point, avant M. Vignoli, autant creusé ce sujet et mis plus en évidence la souveraineté des conceptions en apparence purement capricieuses, et des lois qui président à l'évolution des idées.

TABLE.

FIN DE LA TABLE.

JOURNAL

DES SAVANTS.

DÉCEMBRE 1879.

RECHERCHES SUR LES MONNAIES ROMAINES CONTREMARQUÉES.

DEUXIÈME ET DERNIER ARTICLE [1].

Nous avons, dans ce second article, à poursuivre notre étude des contremarques antiques. La première qu'il faut examiner se lit TIB·IMP· (nos 91 et 92). Elle a été présentée par des monnaies d'Auguste et des monnaies de Tibère (IMP·VII·) de Lyon. On la doit, sans aucun doute, rapporter à Tibère, le général heureux; elle a été appliquée entre les années 4 et 12 de J.-C., pendant lesquelles Tibère ne cessa de guerroyer en Germanie, en Illyrie et en Pannonie.

TIBERIUS AUGUSTUS.

(Nos 60, 72, 73, 74, 75, 76, 76 *bis*, 81, 82, 87, 88 et 89.)

Le n° 68 se trouve sur une pièce de Nîmes, accompagné de la contremarque n° 4 et d'une rouelle.

Les nos 72, 73, 74 et 75 sont appliqués sur des pièces d'Agrippa et de Claude. Ces dernières ne peuvent concerner Tibère, mais bien Claude lui-même; toutefois celles que portent les pièces d'Agrippa pourraient être attribuées à Tibère.

Le n° 76, publié par Toulmouche, serait en compagnie de la con-

[1] Voir, pour le premier article, le cahier de novembre, p. 795

tremarque S · P · Q · R ·, sur un Auguste de Lyon. J'avoue que cela me paraît douteux.

Le n° 76 *bis* a été trouvé dans la Vilaine, sur un moyen bronze d'Auguste frappé à Lyon.

Les n°s 81 et 82 sont fournis: le premier, par un Tibère IMP·VII de Lyon; le second, par un Germanicus, SIGNIS RECEPTIS. Ces deux contremarques ont été frappées à la même époque et dans les mêmes circonstances; de plus, elles sont postérieures à l'année 16 de J.-C.

Le n° 88, publié par Toulmouche, est accompagné des deux contremarques IMP·AVG et CA.

Le n° 89, également publié par Toulmouche, est accompagné de TIB, sur un Auguste de Lyon.

Sur un Tibère de la même ville, je trouve TIB·AVG avec N.

La présence, sur la même pièce, des deux types TIB et TIB·AVG· prouve que cette pièce a été deux fois mise en cours comme *moneta castrensis*. La première fois, lorsque Tibère commandait les armées d'Auguste; la seconde, lorsque Tibère était lui-même empereur.

Le n° 76 donne lieu à une curieuse remarque : La contremarque S·P·Q·R·, que nous trouvons comme formule d'exécration sur les monnaies de Néron, ne peut guère jouer ici le même rôle, puisqu'elle est, à ce qu'on prétend, appliquée sur une monnaie d'Auguste. Nous savons qu'après la fin tragique de Néron le Sénat et le peuple romain crurent à une renaissance de la République. De là, la fréquence de cette contremarque sur les monnaies de Néron.

Il y a tout lieu de croire que notre monnaie d'Auguste, déjà contremarquée de TI·AVG, aura reçu le même stigmate que celle de Néron, à cause de la présence de la contremarque de Tibère, souverain dont la mémoire pouvait être vouée à la même réprobation que celle de Néron. Une seule fois, jusqu'à ce jour, la réunion de ces deux contremarques s'est rencontrée. On peut conclure de là que les pièces d'Auguste frappées à Lyon ne franchissaient guère les Alpes, et que le spécimen qui nous occupe, de ce monnayage provincial, sera venu à Rome par hasard et aura reçu, à l'officine monétaire, la contremarque destinée spécialement aux monnaies de Néron.

Remarquons que la contremarque n° 72 s'est trouvée au gué de Saint-Léonard sur un moyen bronze de Claude au type de la constance, réunie à la contremarque BON· Ce fait, je crois, nous indique la véritable origine des n°s 72, 73, 74 et 75. En effet toute monnaie de Claude est postérieure à l'année 41, date de la mort de Caligula. La contremarque n°. 72, se trouvant sur une monnaie de Claude, est, elle-

même postérieure à cette date. Tibère était mort depuis quatre ans; elle ne peut donc concerner cet empereur. Or Claude a constamment pris sur ses monnaies le nom de Tiberius, qui lui revenait de droit, puisqu'il était fils de Néron, fils de Tibère Drusus et d'Antonia. Néron a pris, il est vrai, aussi le nom de Tiberius, en même temps que le titre de César, lors de son adoption par Claude, en l'an 50; mais jamais, que je sache, il n'a fait inscrire ce nom sur ses monnaies. C'est donc à Claude seul que la contremarque TI·AV peut appartenir. Dès lors, je suis porté à croire que ce fut l'expédition de l'armée romaine en Angleterre qui donna lieu à l'emploi de cette contremarque.

Ici se place l'appréciation d'une particularité qui mérite qu'on la signale. Nous trouvons TI·AV accompagné du mot BON, et il paraît bien difficile d'admettre que ce soit là simplement l'abréviation de BONVS (*nummus* sous-entendu). On aurait là en effet du vrai latin de cuisine. J'aime donc mieux voir dans la contremarque BON le nom de BONONIA (Boulogne), port d'embarquement de l'expédition qui avait été d'abord tentée par Caligula, et qui, plus tard, fut effectuée par Claude.

De tout ce qui précède, je conclus que les monnaies contremarquées TI·AV sont des *monetæ castrenses* émises pendant l'expédition militaire dirigée en Angleterre par l'empereur Claude.

IMPERATOR.

(N°s 24, 25, 26 et 27, puis 49, 50 et 51.)

Ces variantes se trouvent souvent sur des pièces de Nîmes, sur des pièces d'Auguste frappées à Lyon, sur une pièce d'Agrippa, enfin sur quelques pièces de Claude. (Toulmouche et fouilles du gué de Saint-Léonard.)

Toutes ces contremarques ont été appliquées par un chef d'armée, IMPERATOR·, autre probablement que Tibère.

La rouelle placée sur une pièce de Nîmes, entre les deux têtes, et accompagnée de la contremarque IMP, me semble caractériser un type gaulois; les pièces qui portent cette double contremarque peuvent donc avoir servi tour à tour de monnaie de guerre aux Gaulois et aux Romains. Il n'est pas impossible que la grande révolte de Sacrovir et de Florus, en 21 de J.-C., ait fait créer l'emploi de la rouelle contremarquée.

Les n°s 49, 50 et 51, dont aucun ne semble complet, se trouvent sur

des pièces de Nîmes retirées du lit de la Vilaine. M. Mowat a reconnu un *Lituus* dans le signe placé au-dessus du mot IMP. Enfin les pièces de Claude contremarquées IMP peuvent avoir servi pendant l'expédition d'Angleterre.

PRO et PROB·

(N°s 58 et 58 *bis*.)

L'une d'elles porte avec TIN (pour TI·AV) la contremarque PRO, que l'on rencontre parfois écrite PROB. Cela veut certainement dire PROBATVS (*nummus* sous-entendu), *pièce approuvée, reconnue.*

La contremarque 35, II·M·II·, trouvée par M. Toulmouche sur une pièce d'Agrippa, pourrait, à la rigueur, s'interpréter : 2 ou 4 (*as*, ou même *sesterces*), pour l'armée, M(*ilitibus*).

IMP·C·A·

(N°s 32 et 33.)

Cette contremarque signalée par Artaud sur une pièce de Lyon, que lui communiquait Calvet, me paraît appartenir à Caligula. Je la lis IMP(*erator*) C(*aius*) A(*ugustus*). Elle a été probablement appliquée lors de la ridicule expédition de Caligula jusqu'à Boulogne.

S·P·Q·R.

(N°s 65, 66 et 67.)

Cette contremarque est très fréquente sur les monnaies de Néron.

Elle a été rencontrée dix fois au gué de Saint-Léonard, et M. Toulmouche l'a également trouvée huit fois à Rennes, dans la Vilaine. Je l'ai moi-même constatée un certain nombre de fois. Au gué de Saint-Léonard on a trouvé la variante PQR (sans doute incomplète) sur un moyen bronze de Claude, et QꟼS également incomplète sur un moyen bronze de Néron. La variante 67 est appliquée sur le cou de Néron, sur un moyen bronze qui m'appartient.

VESPASIEN.

(N° 102.)

Cette contremarque-monogramme a été retrouvée sur deux mon-

naies de Néron découvertes au gué de Saint-Léonard. Je l'ai moi-même rencontrée sur quatre monnaies de Néron, de types différents (VICTORIA AVGVSTI, GENIO AVGVSTI, ARA PACIS, et sur le moyen bronze vulgaire à la victoire et au globe). Nous reconnaissons dans ce monogramme toutes les lettres du nom VESPASIANVS. Je pense que cette contremarque a été employée par les légions de Mœsie et de Germanie, dans leur marche contre Vitellius.

CAESAR.

(Nos 11 et 12.)

Dans ce monogramme, on distingue toutes les lettres du nom CAESAR. J'ai reconnu cette contremarque sur le moyen bronze des monétaires d'Auguste, Salvius Otho, Lucius Agrippa et Mæcilius, et sur une pièce illisible d'un monétaire, associée avec IMPAVG. Toulmouche l'a publiée (contremarques doubles n° 9), ainsi qu'Artaud, d'après Calvet, sur une pièce de Lyon. Enfin je l'ai vue sur un MB· de Claude, au type de Pallas.

Ce monogramme est postérieur à Claude; aussi suis je bien tenté, vu son analogie frappante avec la contremarque de Vespasien, d'y reconnaître le nom de Titus. Ce prince l'aura sans doute employé lorsqu'il marchait, à la tête des légions de Syrie et d'Égypte, pour se rendre en Italie, après l'élévation de son père Vespasien à la dignité impériale. Si l'on rencontrait cette contremarque sur une pièce de Néron, ce qui n'est pas impossible, la question serait définitivement tranchée.

VARVS.

(Nos 100 et 101.)

Le monogramme de cette contremarque se lit sans hésitation VAR, et il serait difficile de n'y pas rechercher le nom de Varus, qui périt en Germanie, dans la bataille où Arminius anéantit les légions commandées par ce malheureux général. Cette contremarque s'est trouvée sept fois dans la Vilaine, sur des Auguste de Lyon.

D·D (Decreto decurionum).

(Nos 15, 16, 17 et 18.)

Cette contremarque paraît exclusivement sur les monnaies de Nîmes.

D'où il suit que nous devons y reconnaître la constatation d'une disposition monétaire décrétée par les décurions d'une colonie.

Le gué de Saint-Léonard et le lit de la Vilaine en ont fourni quelques exemplaires[1]. On la trouve parfois associée avec la contremarque C·I·C.

Je ne doute pas que ces contremarques, dont l'emploi a été décrété par les décurions d'une colonie, n'aient eu d'autre but que d'approprier à cette colonie les monnaies de Nîmes, autrement dit de fabriquer à bon marché une monnaie locale. Probablement la colonie usurpatrice est désignée par la contremarque C·I·C· que je lis sans hésitation *Colonia Julia Carpentoracte*. La formule C·I·C· n'a rien d'insolite; elle est purement l'analogue des formules indubitables C·I·V· *Colonia Julia Vienna*, et C·I·S· *Colonia Julia Secundanorum*, qui se lit au-dessus de l'arcade centrale supérieure de la grande façade, au théâtre d'Orange.

Je consigne ici une remarque importante dont je dois la communication à notre très habile et savant épigraphiste M. Mowat; c'est qu'il n'existe aucune contremarque sur les monnaies de Nîmes au type d'Auguste lauré, ni sur celles qui portent la légende IMP·DIVI·F·P·P., quoique les pièces de ces deux espèces aient été trouvées en quantité prodigieuse à Rennes, dans la Vilaine. Les contremarques ne se voient que sur les pièces à la tête d'Auguste *nue*, et à la tête d'Agrippa ceinte de la couronne rostrale.

APRON (Lucius Apronius).

(N° 37.)

Cette contremarque a été appliquée aux deux côtés d'un sesterce du triumvir monétaire, C. Gallius Lupercus, par Lucius Apronius combattant en Afrique contre Tacfarinas (en 733 de Rome, 20 de J.-C.). On remarquera que la haste horizontale de l'L initiale du prénom Lucius forme la barre transversale de la première lettre du nom APRONIVS·

MA et MA.TC· (Marseille).

(N° 39 et 40.)

Ces deux contremarques, publiées par Toulmouche, ont été incontes

[1] M. Mowat m'a fait savoir que la contremarque n° 18 s'est rencontrée deux fois, sur des moitiés de pièces de Nîmes, coupées par le milieu, entre les deux têtes, et extraites à Rennes du lit de la Vilaine. Une troisième moitié de pièce de Nîmes, de même provenance, offre la contremarque IMP (n° 24).

tablement appliquées à Marseille, car elles reproduisent les types habituels, adoptés pour les oboles d'argent et les petites monnaies de cuivre de cette ville. Ainsi le n° 39 offre les lettres M A dans les cantons d'une croix ou mieux d'une roue à quatre rais; or ce type est précisément le type des petites pièces d'argent marseillaises à la tête d'Apollon. Le taureau cornupète est également le type constant des monnaies de cuivre de Marseille, émises pendant l'autonomie de cette cité. Que signifient les lettres T·C· placées sous la figure du taureau? Je l'ignore. Peut-être est-ce encore Tiberius Cæsar qu'il faut lire. Ce qui est certain, c'est que la pièce qui présente cette contremarque est un moyen bronze d'Auguste frappé à Lyon : elle porte, en outre, la deuxième contremarque CA que je ne sais comment expliquer.

VICIN, NDIA?

(Nos 103 et 47.)

Le n° 103, publié par Toulmouche, est appliqué des deux côtés sur un Tibère de Lyon (IMP·VII·). Le n° 47, qu'a signalé le même antiquaire, fut trouvé sur un petit bronze de Tibère, une autre fois sur un Auguste de Lyon, et trois fois sur des Tibère provenant du même atelier.

Je ferai remarquer d'abord que le n° 47 n'est autre chose que la contremarque VICIN retournée et par conséquent mal lue. Cette contremarque est de date postérieure à l'avènement de Claude. Sa présence sur une pièce de Lyon semble prouver que c'est sur le territoire gaulois qu'elle a été appliquée; enfin il paraît naturel de voir dans VICIN ou VIGIN, l'abrégé du mot VIGINTI. Je pense donc que cette contremarque a eu pour but de vingtupler la valeur ordinaire et courante des pièces qui l'ont reçue, et qu'on peut l'attribuer à quelque chef d'une des grandes insurrections gauloises; mais à laquelle? Je ne saurais le dire.

NCAPR

(N° 45.)

Voici, je crois, la seule contremarque qui ait occupé les anciens numismatistes. Les plus aventureux y voyaient une monnaie de Caprée (*risum teneatis!*). Le marquis de Pina, dans ses *Leçons élémentaires de numismatique romaine*[1] (1823, p. 273), cite cette contremarque et dit :

[1] Livre excellent, dû à la plume érudite du meilleur ami de mon père, de l'homme qui a le plus contribué à développer dans mon enfance mon goût pour

« qu'on l'avait expliquée par *nobis concessa a populo Romano.* » Je crois qu'il faut lire *nummus concessus a populo Romano* (ou *nummus concessus ad publicas rationes*). Un fait est certain, c'est que la contremarque ici mentionnée se trouve exclusivement sur les monnaies de bronze de Néron et des princes de sa famille, hommes ou femmes, frappées avant son avènement. Cette contremarque a été déjà publiée par Artaud, d'après Calvet, et par Toulmouche, qui prétend l'avoir vue sur une monnaie d'Hadrien. Je n'hésite pas à dire que le fait est de toute impossibilité; aussi M. Mowat ne me l'a-t-il pas indiqué, dans son catalogue complet des contremarques découvertes à Rennes, dans la Vilaine. Très probablement, après la première effervescence populaire qui suivit la mort de Néron, et le retour présumé à la République, on appliqua la contremarque en question à toutes les monnaies impériales antérieures, afin de leur conserver un cours légal.

Vient enfin toute une catégorie de contremarques dont l'interprétation m'échappe, ou du moins sur le compte desquelles je ne saurais proposer que des hypothèses plus ou moins admissibles.

En voici l'énumération :

A, AS (n°s 1 et 2).
CA, CAC (n°s 8 et 9).
CAM (n° 13).
C..VA (n° 14 et 14 *bis*), sept exemplaires du n° 14 *bis* ont été trouvés sur des Auguste de Lyon (Vilaine).
F, FN, R̄ (n°s 19, 20 et 21).
H. N. (n° 22).
IA (n° 23).
IP, IPN (n°s 34 et 36).
M (n° 42).
MAG (n° 38.)

la numismatique, goût qui, depuis que j'ai eu atteint l'âge de raison, ne m'a jamais quitté.

Les autres contremarques citées par M. de Pina, sont :

AVG, sur une monnaie de Nîmes et un moyen bronze de Tibère.

CÆ sur un moyen bronze d'Auguste.

TIB·IM sur des pièces d'Auguste et de Tibère.

TI·C·AV. *Tiberius Claudius Augustus*, sur un Caligula.

DACICVS (en sous-entendant TRAIANVS), sur un Domitien.

M·O·A· *Marcus Otho Augustus*, sur une pièce de Néron.

PRO· *Probatus* (sous-entendu *nummus*).

Enfin IMP·AVG· et TIB·AVG· sur la même pièce.

N (nos 43 et 44).
NFC (n° 46).
P, PM, PR (nos 52, 53 et 56).
Q, QVA, QVA (nos 60, 61, et 62).
RP (n° 63).
S·F. (n° 64).
TR (n° 99).
TCNIM (n° 104).
X (n° 110).
ŤCAA. (n° 111).

XXI en creux, sur un Auguste de Lyon........
T en creux, sur un Auguste de Lyon...........
IVF en creux, sur un Auguste de Lyon..........
C en creux, sur six Auguste de Lyon...........
LC en creux, sur un Auguste de Lyon........... } tirés de la Vilaine.
M et au revers, L en creux, sur un Auguste de Lyon.
FI (n° 20 *bis*), sur un Auguste de Lyon..........
F P (n° 21 *bis*), sur un Auguste de Lyon,........
A sur un Auguste de Lyon..................

Signalons maintenant les pièces sur lesquelles se trouvent imprimées les contremarques inexpliquées dont je viens de donner l'énumération.

Le n° 1, publié par Artaud, d'après Calvet, se trouve sur une pièce de Lyon, c'est-à-dire d'Auguste ou de Tibère.

Le n° 2, sur un moyen bronze de Claude, au type de Cérès; il est accompagné de la contremarque PRO.

Le n° 8, publié par Artaud, se trouve sur un Auguste de Lyon.

Le n° 9 sur un moyen bronze de Germanicus, frappé par Caligula.

Le n° 13, qu'a publié Toulmouche, nous est offert par un Caligula.

Les nos 14 et 14 *bis* publiés par le même, sur des Auguste de Lyon. Faut-il les rapprocher des nos 61 et 62? Le n° 62, publié par Artaud, d'après Calvet, était associé avec le n° 60 sur une pièce de Lyon. Le n° 61 était sur un monétaire d'Auguste, illisible. Peut-être sont-ce des pièces contremarquées pendant une insurrection gauloise. Quant au n° 14, on pourrait, à la rigueur, y voir *Colonia Valentia.*

Le n° 19 se voit sur un Tibère de Lyon (IMP·VII).

Le n° 20 a été publié par Toulmouche; j'ignore sur quelle pièce il était appliqué.

Le n° 21, publié par Artaud et Toulmouche (douze fois), a été retrouvé quatre fois par moi-même sur des Auguste de Lyon. Il y a là un monogramme dans lequel on trouve soit les éléments FLOR du nom de *Florus*, soit peut-être ceux de FOR·I *Forum Julii*.

Le n° 22 a été trouvé par Toulmouche sur une pièce de Caligula.

Le n° 23 est appliqué sur une monnaie de Trajan, d'un modèle intermédiaire entre le moyen et le petit bronze, avec SC dans une couronne au revers. Je ne vois rien absolument qui puisse nous éclairer sur la signification et l'origine de cette contremarque. Signifierait-elle : I·AS·?

Le n° 34 a été trouvé par Toulmouche sur une pièce de Claude.

Le n° 36 sur une pièce de Lyon, et publié par Artaud, d'après Calvet.

Le n° 38 a été publié par Toulmouche. Je doute fort de sa lecture.

Le n° 42 se rencontre sur une pièce de Nîmes, tirée de la Vilaine.

Le n° 43 a été trouvé par moi sur un Tibère de Lyon, avec la contremarque TIB·NG, et sur un Claude au type de CERES.

Le n° 44 a été trouvé par Toulmouche sur une pièce de Nîmes. Peut être cet N isolé doit-il se lire *Nummus*.

Le n° 46 a été signalé par le même antiquaire sur une pièce de Claude. Je n'en saurais deviner le sens.

Le n° 52 a été trouvé sur une pièce de Lyon par Calvet, et publié par Artaud. Peut-être est-ce un équivalent de la contremarque explicite PRO ou PROB.

Le n° 53 a été publié par Toulmouche. Faut-il lire *Probata moneta?* J'en doute fort.

Le n° 56 sur un Tibère de Lyon (IMP·V) et sur un MB de Claude, au type de LIBERTAS AVGVSTA.

Le n° 63 a été publié par Toulmouche.

Le n° 64 est appliqué sur un Caligula au revers de VESTA. Cette contremarque est trop récente, par conséquent, pour qu'on soit tenté d'y voir les initiales de *Sacrovir* et de *Florus*.

Le n° 99 est appliqué sur un des moyens bronzes de Néron, au type vulgaire de la Victoire posant la main sur un globe.

J'ai parlé plus haut du n° 104 qui, tout bien considéré, pourrait n'être que *Tiberius Cæsar Augustus imperator,* mal lu.

Le n° 110, X en creux placé après le n° 3, a été trouvé deux fois dans la Vilaine; c'est probablement l'indice d'une valeur décuplée (moyen bronze d'Auguste frappé à Lyon).

Le n° 111 sur un Auguste de Lyon, tiré de la Vilaine.

Le n° 113 sur un autre Auguste de Lyon de même provenance. Faut-il lire *Julius Florus?*

Je passe actuellement à l'examen de quelques contremarques latines, rencontrées sur des monnaies impériales grecques.

X F et L·X·F *Legio Decima Fretensis.*

Ces contremarques se sont trouvées sur un moyen bronze presque entièrement fruste d'Antioche, portant au revers S·C dans le champ, et sur deux moyens bronzes de Sebasté (*Samarie*), à l'effigie de Domitien. Nous savons qu'après la prise de Jérusalem par Titus, ce fut la 10e légion, surnommée *Fretensis*, qui fut laissée à la garde de la ville aux trois quarts ruinée, et de la Judée. Or ces pièces contremarquées proviennent exclusivement de Jérusalem; elles sont donc évidemment les produits d'un monnayage de nécessité, créé pour servir la solde de la légion *Fretensis.*

LXV (*Legio* xv).

Un moyen bronze de Trajan, frappé à Aradus, et portant la date BOT (l'an 372), offre, sur le cou et la nuque de l'effigie impériale, la contremarque LXV. Elle est appliquée deux fois, sans doute parce que celle qui s'aperçoit sur la nuque avait été mal imprimée. La légion xv avait, comme la légion x, pris part au siège de Jérusalem; lorsque Titus quitta définitivement la Syrie pour aller recevoir à Rome les honneurs du triomphe, il envoya cette xve légion en Pannonie, d'où elle avait été tirée (Josèphe, *Bell. Jud.*, VIII, v, 3). Il me paraît difficile d'admettre qu'une pièce frappée à Aradus soit venue se faire contremarquer en Pannonie, et c'est, sans doute, au départ, ou pendant la longue marche de la légion, que cette monnaie de nécessité a été créée.

Des contremarques latines appliquées sur des monnaies impériales

grecques, la plus curieuse série est celle que j'ai publiée en 1869 dans la *Revue archéologique* (p. 415 à 424). Elle nous représente des pièces de Néron, frappées à Tripoli de Syrie, et qui portent, sur le cou de l'effigie impériale, les contremarques IMP·GAL (n° 105), IMP·OTHO (n°s 106 et 107, et enfin IMP·VES (n°s 108 et 109), désignant successivement Galba, Othon et Vespasien. Je n'en dirai ici que peu de mots.

Comme il fallait bien un mois pour que la nouvelle d'un événement survenu à Rome parvînt à Tripoli, on voit que la mort de Néron et l'élévation de Galba à l'empire ne durent être connus dans cette ville que vers le 10 juillet 68. Peu de jours après, la contremarque IMP·GAL a pu être appliquée sur les monnaies de Néron. De même, la mort de Galba et l'avènement d'Othon ont pu être connus à Tripoli vers le 15 février 69, et presque aussitôt après, la légende IMP·OTHO a remplacé IMP·GAL. Notons que Vespasien, maître, à cette époque, de la Syrie entière, avait reconnu Galba et Othon comme empereurs, auxquels il devait ses services et son obéissance; mais, depuis un certain temps déjà, il nourrissait le projet ambitieux de revêtir lui-même la pourpre impériale; aussi, lorsqu'il connut la mort d'Othon et l'avènement de Vitellius, refusa-t-il de se soumettre à ce dernier; il se laissa acclamer par les légions que les événements avaient attachées à sa fortune. Vers le 15 mai 69, la nouvelle de la mort d'Othon put parvenir en Syrie et les populations devinant et secondant les projets de Vespasien, imitèrent son exemple et refusèrent de reconnaître Vitellius. Peut-être même à Tripoli devança-t-on la proclamation de Vespasien, qui, le 3 juillet 69, fut acclamé dans la Syrie entière. Ce serait, au plus tard à cette date, que la contremarque IMP·VES aurait été appliquée sur ce qui restait des monnaies de Néron à couvrir du stigmate infligé à l'effigie de ce monstre.

Nous savons que sitôt après sa proclamation par les soldats, Vespasien partit, à la tête de quelques-unes des légions qui lui étaient dévouées, et s'avança à travers toute l'Asie Mineure, pour gagner le cœur de l'Empire. Ce fut certainement pendant la marche du nouvel empereur que certaines monnaies des villes qui se ralliaient à lui reçurent des contremarques à son nom.

Voici quelques exemples remarquables de ce fait historique : Un beau médaillon d'argent, frappé à Pergame, à l'effigie de Claude (Cohen, p. 157, n° 1), présente devant l'effigie la contremarque IMPVESNG « Imperator Vespasianus Augustus. » Un autre médaillon d'argent de Claude et Agrippine, de semblable origine (Cohen, t. I, p. 174,

n° 2), offre la même contremarque devant l'effigie de Claude. Enfin, un denier de la famille Petronia (Riccio, p. 156, n° 9) porte devant l'effigie de la divinité la contremarque IMP\ES. Comme les dernières lettres de la contremarque appliquée sur les deux médaillons cités plus haut sont d'une lecture incertaine, j'avais cru pouvoir lire d'abord NC pour *Nummi centum;* mais, tout bien considéré, je pense qu'il vaut mieux voir, dans ces deux signes, la ligature AVG(*ustus*).

Les trois pièces dont je viens de parler sont aujourd'hui au Musée de Saint-Germain.

F. DE SAULCY.

P. S. — M. Mowat m'a communiqué une très curieuse contremarque qu'il possède; elle se voit sur le cou de la tête de Néron, grand bronze au revers DECVRSIO. Elle se compose des lettres IX, qu'on peut lire également XI; est-ce un chiffre? J'en doute fort. M. Mowat me semble avoir résolu ce petit problème numismatique en renversant la contremarque, pour la lire $\overline{\text{X}}$, ce qui nous donne un chiffre *dix*, signalant une valeur décuple attribuée à la pièce qui en est munie.

Histoire de la Langue et de la Littérature française au moyen âge, d'après les travaux les plus récents, par M. Charles Aubertin, correspondant de l'Institut. — 2 vol. in-8°; Paris, Eugène Belin, 1876-1878.

PREMIER ARTICLE.

Une histoire générale de la littérature française du moyen âge nous manquait. Les matériaux se trouvaient préparés par une critique ingénieuse et exacte : l'*Histoire littéraire de la France*, la *Bibliothèque de l'École des Chartes;* d'autres recueils plus récents, tels que la *Romania;* une multitude d'ouvrages retrouvés, de textes publiés, dont quelques-uns avec une habileté exemplaire; un nombre considérable de travaux de toute sorte sur la langue du moyen âge, sur les manuscrits, sur les auteurs, sur les corporations qui ont contribué à l'avancement des lettres, formaient un vaste trésor où l'on pouvait admirer la richesse de notre ancienne littérature et l'ampleur des études qui s'y rapportent.

Mais les lecteurs curieux se trouvent comme perdus au milieu de tant d'écrits qui se présentent au hasard et en confusion devant leurs yeux. Il était temps qu'un homme instruit de tous ces travaux, qui ne fût pas seulement un érudit, mais aussi un homme de goût, un écrivain exercé, entreprît de mettre l'unité dans cette diversité, et de transformer en histoire suivie les acquisitions isolées de la science. M. Charles Aubertin a eu ce courage. Il s'était préparé à composer ce livre par plusieurs années d'enseignement à l'École normale supérieure, où, sous l'éminente direction de M. Ernest Bersot, il a introduit l'étude de notre littérature du moyen âge.

L'ambition déclarée de M. Aubertin est de « recueillir et condenser, « sous une forme substantielle et précise, ce qu'il y a d'incontestable dans « ces conquêtes récentes de l'érudition française et étrangère, pour l'offrir « d'abord à la partie la plus jeune du public, aux élèves de nos écoles, » et enfin à tous ceux que peuvent attirer « ces études nées d'hier et déjà « si florissantes. » Il voudrait même qu'elles fussent introduites dans nos maisons d'enseignement public : « Ne serait-il pas étrange, dit-il, que « l'histoire de nos origines littéraires, enseignée dans les universités de « la patiente Allemagne, demeurât exclue de nos lycées, et que la France « fût le pays d'Europe le plus indifférent à l'ancienne littérature fran- « çaise ? »

Pour acclimater en quelque sorte ces études chez nous, M. Aubertin écarte tout détail qui ne lui paraît pas nécessaire, s'applique à bien poser les questions principales, et se propose de les traiter à fond, de manière à ne rien laisser d'obscur dans un sujet. Il analyse, digère, résume les recherches et les découvertes, les discussions et les jugements des savants qui se sont fait un domaine dans le moyen âge. Il parle modestement, trop modestement et en passant, de ses recherches personnelles : ce qu'il prétend surtout offrir à ses lecteurs, c'est la substance des travaux les plus dignes d'estime. Il cite ses auteurs en temps utile, et les notes de son livre composent une bibliographie méthodique sur la littérature du moyen âge.

On ne saurait lui contester la propriété de son plan : il a tracé un cadre où d'autres pourront introduire des faits qu'il a omis ou qui restent à connaître ; il a établi un enchaînement dans les faits qui constituent ou représentent notre vie littéraire durant les siècles antérieurs à la Renaissance. Depuis le moment où paraissent les premiers signes de l'existence de notre langue nationale, jusqu'à l'heure où la littérature du moyen âge expire, on assiste aux débuts, aux progrès, au dépérissement de cette sorte de génie particulier de l'âge intermédiaire, qui

apparaît lorsque les traditions de la littérature antique s'effacent, et qui s'évanouit lorsqu'elles renaissent : génie original et fécond, mais incomplet et qui n'a pas pu mûrir.

L'ouvrage entier est divisé en trois parties d'inégale grandeur : la première comprend les origines de la langue ; la seconde, qui équivaut à plus de la moitié du tout, traite de la poésie ; et la troisième, de la prose.

L'histoire des origines de notre langue était une introduction nécessaire à celle de la littérature du moyen âge. Non seulement, en général, l'éclat des lettres dépend de la perfection du langage ; mais ici, en particulier, il s'agit de savoir comment nos ancêtres se sont fait une langue, avant de songer à composer des ouvrages. Il y a, dans cette question, un double attrait : le philosophe est curieux de connaître comment une langue nouvelle a pu se former, l'historien voit, dans les origines de la langue, celles de la nation elle-même. « Dire comment s'est formé le « français moderne, c'est expliquer par quelle suite de révolutions, mili- « taires, politiques, religieuses et littéraires, s'est constitué le peuple « français. » Mais c'est aussi écrire un chapitre de la science du langage : car, si l'on n'assiste pas ici à la création d'une langue (phénomène qui échappe aux regards de l'histoire), du moins on voit une langue se transformer en une autre langue par une suite de petits changements qui sont soumis à certaines lois, et forment la matière d'une science.

Quant aux éléments dont la langue française s'est composée, on a pu croire longtemps qu'elle était un amas de termes et de locutions déposés dans le langage par tous les peuples qui ont sucessivement occupé la Gaule ; cette opinion s'est évanouie devant l'enquête sévère à laquelle la langue a été soumise par la linguistique moderne. Après des travaux tels que ceux de Fr. Diez sur les langues romanes, de M. Littré sur la langue française, de tant de savants sur nos étymologies, il demeure bien établi que notre langue n'est, au fond, que le latin transformé. C'est le fait capital que M. Aubertin s'applique à démontrer et à bien faire entendre.

D'autres idiomes ont contribué à enrichir notre vocabulaire et à modifier, sur quelques points, notre syntaxe. Le langage national des peuples celtiques, qui occupaient la Gaule avant la conquête romaine, s'est évanoui devant la langue des conquérants ; mais il nous a laissé un certain nombre, très petit il est vrai, de mots et de locutions. Les Grecs, fondateurs de Marseille et de nombreuses colonies sur nos rivages méditerranéens, n'ont, en dépit du génie expansif de leur race, contribué qu'indirectement à la constitution de notre langue. Si l'on

met à part quelques mots que nos ancêtres leur ont peut-être empruntés directement, tous les termes d'origine grecque qui sont entrés dans notre langue primitive, termes scientifiques, théologiques, politiques, y sont venus par l'intermédiaire du latin. Quant aux autres peuples qui ont eu dans la Gaule des établissements antérieurs à la conquête romaine, Ligures, Phéniciens, Ibères, il n'y a guère lieu d'en parler que pour mémoire. En somme, toute autre langue s'est effacée devant celle des Romains : les idiomes celtiques se sont réfugiés dans l'Armorique ; le latin, par un progrès rapide et continu, est devenu la langue nationale des Gaulois, devenus eux-mêmes des Gallo-Romains.

Le latin s'était si bien naturalisé dans les Gaules, que de nouveaux conquérants, les Germains, en s'emparant de la force publique et d'une partie du sol, n'ont pu changer la langue. Les princes et seigneurs de race tudesque ont été conquis par la langue latine comme les Gaulois vaincus l'avaient été. C'est toujours, en définitive, dans le conflit des langages, la langue la meilleure qui remporte la victoire. Mais le latin s'altéra et se déforma par l'usage qu'en firent des esprits et des organes moins souples que ceux des Gaulois. A partir de l'époque des invasions, on voit paraître des signes de sa future transformation : l'élément barbare agit à la façon d'un ferment qui, sans changer la matière d'un corps, en modifie l'aspect et les propriétés. Les idiomes tudesques ont apporté dans la langue des termes nouveaux ; mais la barbarie a fait plus : elle a fait sortir du latin une langue nouvelle.

Les conquérants germains sont les derniers étrangers qui aient agi sur la langue de notre pays. Quand les barbares connus sous le nom de Normands s'établirent dans la Neustrie, ils trouvèrent la nouvelle langue déjà si avancée, qu'ils l'adoptèrent sans réserve. Ils y ont encore ajouté quelques mots ; mais ils se sont pliés si vite au langage du pays conquis, que les écrivains normands comptent parmi les plus anciens de la langue française.

Le latin a donc survécu à toutes les invasions, mais le latin défiguré et changé en *roman*. D'abord il faut remarquer que la langue universellement parlée dans les Gaules ne fut sans doute jamais le latin classique, mais bien le latin populaire, qui, dans l'Italie même, aux beaux temps de la littérature romaine, vivait à côté de la noble langue des poètes et des orateurs. Dans la Gaule, on enseigna dans les écoles le latin de Cicéron et de Virgile ; mais le commun du peuple eut pour maîtres de langue les soldats et les marchands. Aussi, tandis que les écrivains cultivaient le beau latin, les paysans et toutes les personnes peu lettrées parlèrent le latin vulgaire. C'est principalement celui-ci qui fut la souche

du roman. Comme les lettrés, les clercs, s'appliquèrent à reproduire les formes du latin littéraire, ils ne contribuèrent point à l'altération de la langue : ils la subirent seulement dans les siècles de barbarie. Ce fut le peuple qui se fit, sans y songer, une langue nouvelle, et il la fit avec son latin, c'est-à-dire avec le latin rustique. M. Aubertin a fort bien démêlé toutes les sortes de bas-latin qui se produisirent de siècle en siècle. Pour abréger, il suffit de dire que c'est une langue déjà corrompue qui subit, dès le temps des Mérovigiens, des changements assez considérables pour prendre un nom nouveau, se distinguer du latin et s'appeler la langue romane.

Au milieu du VII[e] siècle, en 659, l'existence distincte du roman se trouve constatée par un témoignage formel : c'était déjà la langue de la majorité du peuple, que l'on opposait d'une part à la langue des savants, le latin, et de l'autre à celle des conquérants germains, le tudesque. Vers la fin du X[e] siècle, à l'époque de l'avènement de la dynastie capétienne, le latin se trouvait relégué dans les écoles ecclésiastiques et dans les cloîtres ; le tudesque était refoulé en Germanie ; le roman était la langue nationale de la France, et montait sur le trône avec la famille nouvelle, qui devait, dans le cours des siècles suivants, étendre sa langue, avec le nom de France, sur la plus grande partie de l'ancien territoire de la Gaule.

Quels sont les caractères de cette langue nouvelle, et comment s'était-elle constituée ? Et d'abord comment faut-il entendre ce nom de langue romane ? M. Aubertin mentionne l'erreur, depuis longtemps réfutée, de Raynonard, qui a cru qu'une langue unique avait été parlée dans tout l'ancien empire romain du VII[e] siècle au X[e], comme le latin l'avait été auparavant. Il y a dans cette erreur une part de vérité : c'est que le latin s'est altéré à peu près simultanément dans tout l'empire par les mêmes causes, et en quelque sorte par les mêmes procédés ; qu'une famille de langues nouvelles a commencé à se former, et qu'on peut les désigner toutes ensemble sous le nom de langues romanes. Mais, si elles présentent des traits communs, elles ont aussi leurs différences caractéristiques ; et M. Aubertin n'envisage que celle qu'il appelle avec raison la « langue romane de la Gaule. » Sous cette expression, il faut entendre, non pas seulement une langue distincte des idiomes congénères, mais encore un état transitoire du langage de notre pays : ce n'est déjà plus le latin, et ce n'est pas encore le français. On en a retrouvé des monuments qui datent du VIII[e] siècle. Ce sont des glossaires (de Reichenau, de Cassel, etc.), qui mettent en regard les termes romans et les termes latins ou tudesques correspondants. Là on peut

voir comment les mots latins s'étaient altérés. Dans des documents postérieurs, et qui appartiennent au IXe siècle, les Serments de Strasbourg, la Cantilène de sainte Eulalie, le Fragment de Valenciennes, qui comprennent des phrases entières, on peut observer comment la grammaire latine s'est modifiée.

Les faits généraux par lesquels s'est accompli le passage du latin au français ne sauraient être tous indiqués ici : bornons-nous aux plus considérables.

Les mots latins se sont altérés dans leurs sons, dans leurs syllabes, dans leurs flexions. Dans certains cas, que la science des linguistes a définis, des voyelles ou des consonnes nouvelles se sont substituées aux sons vocaux et aux articulations de la langue latine. Ainsi *e* est devenu *ié* (*pedem*, pied); *p* est devenu *v* (*ripa*, rive), etc.

Les mots de plusieurs syllabes se sont contractés et réduits de différentes façons. Ainsi *bonitatem* est devenu *bontet* (bonté); *securus*, *seür* (sûr); *maturus*, *meür* (mûr); *delicatus*, *delgé* (délié); *imbalsamatus*, *embausemé* (embaumé).

Enfin le système des flexions de la langue latine s'est perdu. On n'a plus décliné les mots au moyen de six cas. Mais on a retenu en général deux formes pour chaque nom : l'une qui rappelait le nominatif latin, et l'autre qui rassemblait tous les cas indirects en un seul. On a eu ainsi un cas sujet et un cas régime : c'est à cela que s'est bornée la déclinaison des mots. Mais cette déclinaison, si élémentaire qu'elle soit, suffit pour distinguer la langue romane de la Gaule des langues congénères de l'Italie, de l'Espagne, etc., et aussi pour établir une différence essentielle entre notre langue du moyen âge et notre langue moderne.

Tous ces effets dépendent de l'accent latin. C'est la persistance de l'accent qui explique la plus grande partie des faits ou de conservation ou d'altération, qu'on observe dans le passage du latin à une autre langue. Tout peut être ramené à cette remarque capitale : « La syllabe accentuée subsiste; celles qui suivent tombent; celles qui précèdent se contractent ou s'altèrent le plus souvent. » Ainsi les syllabes de désinence, qui suivent l'accent, périssent ou s'amortissent et deviennent muettes : cela explique pourquoi la distinction des cas ne s'est pas conservée : les oreilles romanes, frappées par l'accent, ont confondu tout ce qui venait après. D'autre part, la voix s'est précipitée vers la syllabe accentuée, et c'est ainsi qu'on a mutilé la partie du mot qui la précédait. Enfin l'accent intervient, mais d'une façon plus mystérieuse, quoique certaine, dans la permutation des voyelles et des consonnes.

L'influence de l'accent explique encore pourquoi nous avons con-

servé une conjugaison, bien que la signification primitive de la conjugaison échappât aux populations romanes. Les différentes formes d'un verbe, considérées, non plus comme des variations méthodiques d'un même thème, mais comme des mots isolés, se sont maintenues ou perdues selon la manière dont l'accent s'y trouvait placé. Telle est la cause générale de l'apparente bizarrerie de la conjugaison française.

Les différentes transformations qu'a subies le langage sont, ou des conséquences des faits précédents, ou des effets d'un goût pour la simplification et pour la clarté, qui a toujours fait partie de notre caractère national. Ainsi nos ancêtres ont supprimé le genre neutre, la voix déponente, la conjugaison passive. Ils ont trouvé l'article nécessaire; ils ont accru l'emploi des prépositions, etc.

Cette langue nouvelle, empreinte déjà d'une couleur toute nationale, se trouvait constituée dans ses parties essentielles à la fin du x[e] siècle. Elle avait même une littérature. Or, plus elle était cultivée, plus les différences intérieures se marquaient. Ce n'était pas seulement une langue romane que l'on comptait en France, mais deux : la langue du nord et celle du midi, ou autrement, la langue d'*oïl* et la langue d'*oc;* c'est-à-dire enfin, l'ancien français et l'ancien provençal. L'un régnait au nord de la Loire, et l'autre au sud, tous deux reliés par des nuances intermédiaires. Le progrès des lettres va bientôt révéler, dans chacune de ces deux langues, des dialectes qui auront chacun leur floraison poétique. Pour ne parler que de la langue d'oïl, on y doit compter au moins quatre dialectes, que l'on appelle picard, normand, bourguignon et français. Ils seront tous égaux jusqu'à la fin du XIII[e] siècle. C'est au XIV[e] siècle seulement que les variétés provinciales s'effacent, que l'unité de langage commence à s'établir avec l'unité politique, et que le français, c'est-à-dire la langue des rois de France, devient le modèle unique du bon langage, la langue littéraire unique, où chaque dialecte a mis quelque chose de soi.

Les principes de notre versification se sont établis en même temps que la langue se constituait. Le vers français est une transformation du vers latin populaire. L'histoire de ses origines est analogue à celle des origines de la langue. Comment les hymnes ecclésiastiques ont servi de transition entre la versification latine de la décadence et notre versification nationale; comment l'usage de la rime s'est établi; quels ont été ses progrès depuis la simple assonance jusqu'à la rime riche; de quels vers de la poésie latine se sont formés nos deux principaux vers du moyen âge, le décasyllabique et l'octosyllabique; à quels usages ils servaient dès le x[e] siècle; comment l'alexandrin est né, à son tour, du

vers décasyllabique; quelles combinaisons de vers furent d'abord essayées, depuis la longue laisse monorime en assonance, jusqu'aux stances de quatre et de six vers en rimes plates ou entre-croisées; toutes ces questions sont traitées avec précision par M. Aubertin, qui amène ainsi le lecteur à l'étude de la poésie du moyen âge, après lui avoir montré de quelle langue et de quel instrument poétique le génie français dut tout d'abord se servir.

L'histoire de la poésie entre le XIe siècle et le XVIe est divisée en trois époques : la première comprend la poésie épique et la poésie lyrique; la seconde, la poésie dramatique; la troisième, la poésie satirique, morale et didactique. Ce n'est pas que ces différents genres n'aient subsisté simultanément, mais ils n'ont pas eu dans le même temps leur saison florissante, et il y a entre eux non seulement une succession, mais encore une sorte de généalogie.

Il n'a manqué à notre poésie du moyen âge aucun des genres principaux entre lesquels se partagent naturellement les œuvres de l'imagination, et chaque genre, par ses origines, remonte très haut dans le passé. Retrouver ces origines obscures, ressaisir le fil qui unit les premières tentatives au plein épanouissement de chaque genre; telle est la partie de sa tâche d'historien à laquelle M. Aubertin a consacré ses plus grands efforts. Quand il atteint la période où un genre est parvenu à son point de maturité, il en détermine les caractères en quelques traits sobres et précis, choisit un petit nombre d'exemples qu'il analyse sommairement, et marque enfin les causes de la décrépitude du genre. Cette méthode sévère laisse parfois désirer plus de détail : on se sent bien conduit dans les difficultés du sujet; mais on regrette de ne pas tout voir. Il procède partout de même : c'est une résolution arrêtée de sa part. Au reste, la carrière est assez longue pour qu'on soit obligé d'admettre ses raisons d'abréger.

Les deux genres qui, les premiers, atteignirent à leur apogée, sont l'épopée et la poésie lyrique. Leur naissance fut simultanée : car toute poésie primitive est un chant, et les récits héroïques, chez nous comme partout ailleurs, ont eu pour origine des chansons sur les actions des héros. Mais l'épopée n'a pas tardé à se séparer de la poésie lyrique proprement dite : on a, de très bonne heure, chanté de vastes compositions narratives sur un rythme particulier. La poésie épique s'est fait des habitudes et des traditions, tandis que la poésie lyrique en adoptait d'autres : les génies différents des deux genres se sont renfermés chacun dans leur domaine. Ajoutons que, des deux langues de la France du moyen âge, celle du nord s'est montrée plus apte à la poésie épique, et

celle du midi à la poésie lyrique. L'histoire respective de ces deux genres correspond donc, dans l'ensemble, à celle de nos deux littératures, la française et la provençale.

Quand on jette un coup d'œil sur les richesses de l'ancienne France dans le genre épique, on se rappelle inévitablement qu'il a été dit, au XVIII[e] siècle, que « les Français n'ont pas la tête épique. » On ignorait alors que les Français, les hommes du nord de la Gaule, ont produit d'innombrables épopées, dont il nous reste plusieurs centaines de manuscrits. C'est peut-être trop pour les hommes de goût; mais ces chiffres prouvent surabondamment que nos ancêtres ont eu ou le génie ou tout au moins la passion de la poésie épique. Cet instinct poétique fut stimulé par trois causes principales : les Français du moyen âge ont eu des mœurs héroïques; ils ont eu un héros suprême autour duquel se sont groupés des héros secondaires; enfin, une sorte d'éducation poétique a favorisé les progrès de l'épopée. Les mœurs héroïques furent celles des temps de la féodalité et des croisades; le héros fut Charlemagne; l'éducation poétique se fit par les mœurs des jongleurs et des trouvères, et par les encouragements que la poésie reçut des grands et des peuples.

Il est hors de doute qu'on n'a jamais cessé, ni dans la Gaule barbare, ni dans la Gaule romaine, ni après les invasions germaniques, de chanter les actions des héros. Les Gaulois eurent leurs bardes, les Gallo Romains, des chanteurs ambulants, dont les différentes espèces peuvent être comprises sous la dénomination de jongleurs; les conquérants germains amenèrent avec eux leurs scaldes, attirèrent dans leurs cours des poètes latins, et favorisèrent, par différents moyens, la muse barbare ou civilisée qui leur rappelait les exploits des grands hommes de leur race. D'autre part, des poètes ecclésiastiques célébraient la mémoire des personnages qui avaient illustré l'Église par leur martyre ou qui l'avaient servie par leur dévouement. Des habitudes poétiques se perpétuèrent même dans les siècles les plus sombres; et l'invention poétique, toujours entretenue, éclata quand les circonstances lui devinrent plus favorables. Les différents genres de chanteurs se firent mutuellement des emprunts; les légendes guerrières et religieuses se fondirent ensemble, et donnèrent naissance à une poésie à la fois nationale et chrétienne, qui fut mise en longues chansons par les trouvères, et colportée par les jongleurs ou ménestrels. Trouvères et jongleurs se confondaient souvent : cependant les premiers furent plus généralement attachés à la maison des princes; les seconds leur achetaient leurs poèmes, et s'en allaient les chanter de châteaux en châteaux, de villes

en villes, quand des assemblées nombreuses les attiraient et leur promettaient d'amples récompenses. Ils finirent par se former en corporations : ils eurent leurs chefs et leurs patrons célestes et terrestres, leurs saints et leurs entrepreneurs. Le droit de faire chanter dans des villes devint un fief, qu'on appela le fief de jonglerie ou de ménestrandie. Ainsi la poésie fut organisée à l'image de la société féodale.

Les poèmes héroïques furent d'abord de simples cantilènes, qui passaient quelquefois du tudesque en latin, du latin en roman, et *vice versa*. Peu à peu les cantilènes s'amplifièrent; d'abord peu étendues, elles pouvaient être chantées par le peuple même: on en trouve des exemples sous les Mérovingiens. Mais un beau sujet trouvait des poètes qui le développaient : on en faisait des chansons qui grossissaient en circulant de pays en pays, en se rajeunissant de siècle en siècle. Il fallait trouver toujours du nouveau sur de vieux sujets : l'émulation des jongleurs et des trouvères se manifestait par des accroissements de plus en plus vastes du poème ou de la légende. Nos vieux poèmes finirent par se noyer dans des longueurs insupportables et dans des embellissements insipides Les meilleurs sont en général les plus anciens et les plus courts.

De toutes les légendes qui nourrirent l'épopée du moyen âge, la principale fut celle de Charlemagne. Le fondateur du nouvel empire romain devint avec le temps un personnage surnaturel. Aux yeux des siècles suivants, qui virent tomber la royauté des Francs, le souvenir de Charlemagne demeura comme le symbole de l'empire dans sa double majesté religieuse et guerrière, celui de la royauté revêtue d'un caractère divin et chargée d'une mission divine, du monarque vénéré parce qu'il est la justice, et suivi avec enthousiasme parce qu'il est l'épée de Dieu.

Mais, si la grande mémoire de Charlemagne a pu contribuer à relever le ton de notre poésie épique, elle n'est pas la seule qui ait inspiré nos poètes. Non seulement autour de lui prennent place des héros secondaires qui se rattachent à lui, comme Roland, Olivier, etc., mais des familles rivales de la sienne lui disputent la faveur des poètes. Nos épopées se groupent par familles, parce qu'en effet trois familles ont partagé l'attention des trouvères. Dans le langage du moyen âge, ces familles héroïques, objets de l'épopée, sont appelées *gestes*, et il y a trois gestes : celle du roi, celle de Garin de Montglane et celle de Doon de Maïence. La diversité du ton de ces épopées et des caractères de leurs héros méritait peut-être que M. Aubertin s'y arrêtât davantage, ne fût-ce que pour montrer l'étonnante fécondité de notre poésie épique au

moyen âge, puisque les seules chansons de gestes comprennent de très nombreuses variétés.

Il y a du moins un contraste que M. Aubertin n'a pas négligé de faire ressortir. A l'épopée carlovingienne, il oppose l'épopée féodale : l'une donne le beau rôle à la royauté représentée par un grand homme, l'autre l'abaisse et l'avilit. « Le roi, sous les traits des derniers carlo« vingiens, est un personnage faible, ridicule, odieux, une sorte de « Thersite ou de Prusias, sacrifié à l'orgueil et aux rancunes des hauts « barons. » On ne saurait dire ni mieux ni plus en si peu de mots. Mais il eût été bon d'insister sur la variété des épopées féodales. M. Léon Gautier, qui s'est donné la peine de dresser un tableau de nos chansons de gestes[1], ne compte pas moins de six gestes provinciales, comprenant une vingtaine de poèmes. Or ces épopées ne se ressemblent pas toutes entre elles. Que de différences entre *Garin le Loherain* et *Raoul de Cambrai*, et surtout entre ces deux poèmes et *Auberi le Bourgoing*, *Amis et Amiles*, etc. Ce n'est pas donner une idée complète de notre poésie épique au moyen âge, que de nommer tous ces ouvrages sans en marquer les diversités essentielles.

Pour faire apprécier la valeur poétique de nos chansons de geste, M. Aubertin analyse et juge un exemple de chacun des deux genres qu'il a définis plus haut, l'épopée carlovingienne et l'épopée féodale. L'exemple du premier genre est la *Chanson de Roland*, et celui du second est *Raoul de Cambrai* : le choix est celui d'un homme de goût; l'analyse et l'appréciation de ces deux ouvrages sont écrites de main de maître. Mais on regrette de ne point trouver dans son livre au moins un jugement sommaire sur le poème d'*Aliscans*, si plein de passages ou touchants ou sublimes, avec une seconde partie qui appartient déjà au genre burlesque. Rien non plus sur la grande geste des *Lorrains*, si intéressante par la vérité de la couleur, si tragique et si variée, qui nous paraît le meilleur tableau du monde féodal que la poésie ait transmis à la postérité. Rien encore sur *Amis et Amiles*, cette légende qui fit une si grande fortune au moyen âge, qui occupa le théâtre après l'épopée, la poésie latine avant la française, parce qu'elle présentait le type accompli et sanctifié de l'amitié et du compagnonnage chevaleresque. Nous savons bien qu'on ne peut tout dire (et combien de choses nous omettons dans cette analyse d'un livre si substantiel !) mais il y a des éliminations qui paraissent toujours des lacunes.

On lira du moins avec satisfaction l'histoire des poèmes du cycle

[1] *Les Épopées françaises*, t. I, 2e édition, p. 441.

breton ou de la Table ronde. C'est un sujet des plus obscurs et des plus délicats. Les origines sont conjecturales; la généalogie des œuvres est singulièrement embrouillée; les idées qui ressortent de ce groupe d'épopées sont des plus difficiles à définir nettement. M. Aubertin, suivant son habitude, débrouille avec soin les origines, classe les œuvres, expose avec détail un seul exemple : celui de la touchante et enivrante légende de Tristan et d'Yseult; et enfin il conclut par un jugement d'ensemble : « C'est dans la description de ces langueurs et « de ces tendresses, dans l'analyse délicate du sentiment, dans cette élo« quence diffuse, molle, subtile, mais pénétrante, de la passion, que les « trouvères du cycle breton ont excellé. » Et, les comparant aux auteurs des chansons de geste, qui avaient d'abord dessiné des caractères plus fermes et développé des passions plus rudes, il montre comment le genre nouveau adoucit l'ancien; comment de leur mélange, à la fin du XIIe siècle, la poésie avait achevé dans les esprits l'idéal de la perfection chevaleresque. « Les mœurs générales en sentirent l'influence et « en reflétèrent l'éclat; un état du monde plus brillant et plus doux « succéda désormais à la barbarie des temps féodaux. » Peut-être aurait-il été bon d'ajouter que l'inspiration mystique et chimérique des romans de la Table ronde entraîna les esprits dans un monde de rêves où se perdirent la chevalerie et la poésie du moyen âge.

Pour compléter l'histoire de la poésie épique, il fallait parler du troisième cycle, désigné par les poètes mêmes du moyen âge sous le nom de matière de Rome ou de l'antiquité. Pour le lecteur moderne, ce groupe de poèmes n'offre pas l'intérêt des deux autres. Le travestissement d'Énée, de Jules-César et d'Alexandre en chevaliers du moyen âge, les légendes poétiques et les histoires romanesques de l'antiquité grecque et latine, délayées en rapsodies interminables sur le modèle de nos chansons de geste, ne sauraient avoir l'attrait ni de nos épopées originales ni des fictions passionnées du cycle breton. On trouve cependant de véritables beautés dans le roman d'*Alexandre*, que M. Aubertin a jugé digne d'analyse. Mais, en général, la curiosité qui s'attache à ces œuvres est une pure curiosité d'érudits. On veut savoir comment le moyen âge, qui ne se souciait en rien de l'antiquité vraie, s'est épris d'une antiquité postiche; quels sont les livres ou authentiques ou apocryphes où il a puisé ses bizarres notions sur l'histoire de Troie, de la Grèce et de Rome; comment il fut amené à regarder les Troyens, les descendants de Priam et leurs compagnons, comme les ancêtres des Français, des Anglais et de bon nombre de peuples modernes; comment enfin les héros de l'antiquité grecque et latine,

une fois naturalisés dans la poésie du moyen âge, sont devenus des types de chevalerie, qui ont fait si bien leur chemin dans le monde moderne, qu'à certains moments leur mémoire a égalé ou éclipsé celle des Charlemagne, des Roland, des Artus et des Gauvain, et s'est installée dans les romans, dans les ordres de chevalerie, dans la décoration de nos forteresses féodales, et enfin dans les figures des cartes à jouer.

Après avoir répondu à ces questions, M. Aubertin embrasse d'un coup d'œil notre poésie épique, en montre la prodigieuse fortune dans l'Occident et jusque dans l'Orient, mais aussi la décadence prématurée. Après avoir été composés pour être chantés par des interprètes ambulants, nos poèmes chevaleresques furent écrits pour être lus à domicile, puis mis de vers en prose, puis accommodés de siècle en siècle à la langue du moment, pour faire le passe-temps des lecteurs candides, avec l'almanach de l'année. Pourquoi sont-ils tombés si bas? Et pourquoi furent-ils oubliés des gens de lettres? Et comment se sont-ils retrouvés dans notre siècle? Les vicissitudes de leurs destinées et les causes de ces vicissitudes forment la conclusion de l'histoire de la poésie épique; histoire qui a sa grandeur, puisque c'est une partie de celle de l'esprit humain : tout imparfaits qu'ils sont, ces poèmes ont fait du moyen âge le disciple de l'esprit français. Une multitude d'idées et de sentiments est sortie de là, et, tant qu'il restera quelques âmes éprises de ce qu'on appelle les vertus chevaleresques, il subsistera dans le monde des traces lointaines de notre ancienne épopée.

L. CROUSLÉ.

(*La fin à un prochain cahier.*)

École française d'Athènes : Bulletin de correspondance hellénique. Première, deuxième et troisième année, 1877, 1878 et 1879. — Athènes, Pierre Perris, éditeur-imprimeur, place de l'Université, — et Paris, Ernest Thorin, libraire-éditeur, 7, rue de Médicis[1].

PREMIER ARTICLE.

Le 16 mai 1847, à cinq heures du soir, la Société archéologique d'Athènes ouvrit, sur l'Acropole, sa dixième séance annuelle. La réunion avait lieu au centre de l'esplanade qui s'étend devant l'escalier occidental du Parthénon. Le roi Othon y assistait avec ses ministres. Il avait pour trône un fauteuil de marbre blanc de forme antique, retrouvé dans des fouilles récentes, et placé sur le rocher, en plein air. Les grandes ruines environnantes étaient la seule décoration de la fête. Le secrétaire, M. A. R. Rangabé, lut, en présence d'un auditoire nombreux, un discours où il résumait l'histoire des travaux de la Société depuis sa fondation. Il annonça deux événements qui frappèrent l'assistance. Le premier était l'arrivée à Athènes des moulages en plâtre de tous les marbres du Parthénon qui sont en Angleterre. Le second était l'achèvement de la restauration du portique des cariatides du temple d'Érechtée, accomplie par un architecte français, M. Paccard, aux frais de l'ambassade de France, dont le chef était M. Piscatory. Ce dernier événement en produisit bientôt un troisième que le secrétaire de la Compagnie n'avait point à annoncer, mais qu'il avait préparé. Quelques jours après cette séance, les membres de la première promotion de l'École française, arrivés depuis un mois à peine, furent nommés associés de la savante hétairie. Ce jour-là fut formée une heureuse alliance qui dure encore et qui durera toujours, on peut l'espérer. L'histoire des résultats qui sont sortis de cette communauté de vues et d'efforts serait digne d'être écrite. Je ne veux en faire connaître ici qu'une des conséquences les plus fécondes, la fondation à l'École française de l'Institut de correspondance hellénique et la publication du Bulletin de cet Institut.

[1] *Le Bulletin de correspondance hellénique* forme, par année, un volume de 25 à 30 feuilles, accompagnées de planches. Le nombre des numéros est de huit.

C'est au mois d'avril 1876 qu'il a tenu sa première séance. L'École comptait alors vingt-neuf années d'existence. Cette création tardive n'étonnera pas ceux qui savent combien de difficultés devaient être vaincues et combien de conditions remplies pour que le succès en fût possible. Certes ce projet était depuis longtemps dans la pensée de l'École, dans l'esprit des hommes éclairés qui lui ont appartenu. M. Émile Burnouf avait préparé, tenté même l'entreprise, comme l'attestent les articles 5 et 6 du décret du 26 novembre 1874 portant réorganisation de l'École française d'Athènes. Tous ceux qui aiment les recherches relatives à l'antiquité classique, tous ceux dont la curiosité s'est portée du côté de l'Orient et de la Grèce, avaient souhaité l'établissement de la nouvelle institution. Mais le moment favorable se faisait attendre. Quand il est venu, M. Albert Dumont, alors directeur de l'École, l'a saisi.

Son discours d'inauguration, qui fut publié par la *Revue archéologique* en juin 1876, fait connaître l'utilité de l'Institut de correspondance hellénique, les devoirs qu'il s'impose et les moyens dont il veut se servir pour remplir ces devoirs. L'auteur y indique, en outre, les règles de la méthode à suivre dans les travaux archéologiques. C'est une sorte de traité sur la matière, remarquable par la netteté des vues, par la justesse des pensées, et plein de conseils excellents que le jeune maître avait suivis lui-même avant de les donner aux autres.

Pour démontrer la nécessité de l'Institut de correspondance, M. Albert Dumont constatait combien, à l'heure où il parlait, l'échange des communications scientifiques entre l'Orient et la Grèce, d'une part, et les grandes nations de l'Europe de l'autre, laissait encore à désirer : « Il « faut le reconnaître, disait-il, l'Angleterre, l'Allemagne, la France, « n'ont qu'une idée très incomplète des travaux qui se font dans ce pays. « Pour toutes sortes de causes, qui tiennent en partie à l'éloignement, « à la langue, à l'absence d'un journal de bibliographie, à l'intermit- « tence des revues, on peut dire sans beaucoup exagérer que nous « savons surtout des études helléniques en Orient, non ce que nous « apprend une publicité régulière, mais ce que nous devons à l'obli- « geance de quelques amis. » Il importait donc d'établir entre l'Orient grec et l'Occident des communications suivies, qui n'existaient pas à un suffisant degré.

Il y avait lieu aussi, pour des ouvrages de grande étendue, d'éclairer le jugement de l'étranger, de le préserver de l'abus des éloges, dont l'inégalité équivaut souvent à de l'injustice. On devait, par conséquent, marquer ce qui est original, ce qui est de simple généralisation, ins-

crire sans retard les idées nouvelles, enfin rendre plus facile la tâche du lecteur qui sait la langue, mais qui, ne la lisant qu'avec effort, se prive souvent des connaissances renfermées dans de bons ouvrages.

L'organisateur de l'Institut de correspondance étendait sa sollicitude à une foule de travailleurs, zélés mais obscurs, isolés, peu sûrs d'eux-mêmes, qui sont répandus en Grèce, en Turquie, en Asie mineure. Il croyait que, pour ceux-là, il était nécessaire de dire encore plus exactement quels sont leurs travaux, afin qu'ils vissent quelle estime la science fait de leurs recherches et quel prix elle y attache. En parcourant les communications que reçoivent les diverses sociétés nommées syllogues, on s'aperçoit vite que les bons vouloirs sont nombreux. La science se doit à elle-même d'en tirer parti ; mais le premier point est qu'elle les connaisse. pour que des intentions excellentes ne soient pas vouées à l'impuissance et à l'abandon. Bref, le but principal qu'on allait poursuivre était de stimuler le zèle, de l'empêcher de s'égarer, et de diminuer les obstacles.

Parmi les dangers auxquels sont exposés les chercheurs solitaires et inexpérimentés, il en est un qu'il convenait de signaler sans retard aux futurs correspondants du nouvel Institut. Les philosophes ne sont pas seuls enclins à généraliser trop vite : les antiquaires, de leur côté, ont quelquefois à se contenir eux-mêmes pour ne pas trouver toute une époque dans un chapiteau, toute une école dans une statue ou dans un bas-relief, et cela alors même que les ravages du temps en ont détruit les caractères. On les conseillait sagement en leur tenant le langage que voici :

« . . . . . La science recueille les faits; quiconque sait observer con« tribue à ses progrès. Ce qui perd tant d'esprits désireux de concourir « à nos études, c'est qu'ils cherchent prématurément l'intérêt que pré« sentent les faits au lieu de se borner à les constater. Celui qui s'est ha« bitué à noter ce qu'il a sous les yeux, qu'il fasse un journal de fouilles, « qu'il copie des inscriptions ou décrive des ruines, arrive bientôt à re« connaître que ces observations, rapprochées les unes des autres, « s'éclairent mutuellement; ces rapprochements lui révèlent des vérités « nouvelles dont la certitude est alors complète. Apprendre à regarder, « à classer ce qu'on a vu, aller du simple au composé, commencer par « les éléments, se bien persuader qu'il n'est permis d'aborder les divers « problèmes que dans l'ordre de la difficulté relative ; tels sont les prin« cipes sans lesquels il n'y a pas de méthode. »

Ces lignes judicieuses, où l'archéologie confine à la philosophie presque jusqu'à se confondre avec elle, présentent la véritable théorie

du sujet. Il n'en pouvait sortir qu'une pratique prudente et efficace en même temps. On se garda d'y ajouter quelque vaste et ambitieux programme, et, avec beaucoup de tact, on se contenta de porter à la connaissance des personnes capables de s'intéresser à cet ordre d'idées, le petit nombre de résolutions très simples que nous transcrivons ici :

« I. Il est créé, à l'École française d'Athènes, un Institut de correspondance hellénique.

« II. Cet Institut tient des séances tous les quinze jours.

« III. Il reçoit les correspondances scientifiques qui lui sont adressées de tous les pays grecs.

« Il rend compte des ouvrages qui paraissent dans l'Orient hellénique.

« Il s'efforce de réunir les faits intéressant l'histoire, la langue et les antiquités du peuple grec, qui paraissent dans les revues ou dans les journaux.

« IV. L'Institut publie une revue destinée à réunir tous ces faits et à les porter à la connaissance de l'Occident.

« Il réclame le concours des syllogues fondés en Turquie, des écoles, de tous les hommes qui travaillent, dans leur propre intérêt et pour le progrès de la science. »

Je vais maintenant parcourir les trois années du *Bulletin* et faire voir, par un certain nombre d'exemples et d'extraits, comment l'Institut de correspondance hellénique a accompli ses projets et tenu ses promesses.

Remarquons d'abord la place accordée aux fouilles qui ont été exécutées dans de grandes proportions. Non seulement le *Bulletin* annonce le plus tôt possible ces importantes explorations, mais il en publie souvent le plan lithographié, donne le catalogue descriptif des objets découverts, et, soit tout de suite, soit ultérieurement, discute dans des Mémoires spéciaux les questions relatives à la provenance, à l'âge, à la signification religieuse ou politique et à la valeur esthétique de ces monuments. Le premier numéro du *Bulletin*, sous la date de janvier 1877, informe qu'à la prière et sur les indications de M. Lambert, architecte pensionnaire de l'Académie de France, des fouilles ont été pratiquées, sous la direction de M. l'Éphore général des Antiquités, pour

reconnaître l'enceinte de l'Érechteïon. Et, à cette information, M. Th. Homolle, de l'École d'Athènes, joint aussitôt un catalogue des sculptures et des inscriptions trouvées pendant ces travaux. Le cahier de mars, même année, contient un plan, dressé par M. Lambert, des fouilles du versant méridional de l'Acropole, et un catalogue où M. Paul Girard, membre de l'École, énumère, décrit et apprécie les ex-voto à Esculape et à Hygie, découverts dans ces mêmes terrains. Au mois d'avril, M. Jules Martha, membre de l'École, s'empressait d'entretenir l'Institut de correspondance et les lecteurs du *Bulletin* des tombeaux de Spata, découverts et fouillés peu de mois auparavant. J'en ai parlé ici même en décembre 1877, d'après l'*Ἀθήναιον*. Le *Bulletin de correspondance*, qui avait de très bonne heure accordé à ces monuments une légitime attention, a continué de s'en occuper avec persévérance. Déjà, dans le cahier même où il signalait les fouilles de Spata, M. Jules Martha étudiait une inscription provenant de cet endroit de la Mésogée, et qui est un contrat de vente à réméré. Plus tard, en juillet 1879, le savant juriste, M. R. Dareste, de l'Académie des sciences morales et politiques, insérait dans notre recueil l'explication d'une inscription hypothécaire recueillie dans le même lieu. Enfin, le cahier d'avril 1878 s'ouvre par un travail considérable de M. B. Haussouiller, de l'École d'Athènes; c'est un catalogue de quarante-trois pages, dressé d'après une méthode irréprochable, et où sont classés et décrits, comparés et jugés au point de vue de la chronologie et de l'art, les objets en terre, en verre, en ivoire et en or, récoltés dans les hypogées de Spata. Cinq planches de reproductions photographiques jointes au texte fournissent de ces objets des images beaucoup plus fidèles que ne l'avaient été les copies au trait précédemment publiées ailleurs.

Il serait aisé de montrer que le *Bulletin* n'est ni moins bien informé, ni moins abondant, ni moins précis au sujet des fouilles de Mycènes par M. Schliemann, de Dodone par M. Constantin Carapanos, de Délos par M. Th. Homolle, membre de l'École française d'Athènes. Il serait trop long d'insister sur les articles qu'ont provoqués chacune de ces grandes explorations. J'aurai d'ailleurs occasion d'y revenir à propos des objets d'art qu'elles ont rendus à la lumière, et dont il convient maintenant de dire quelques mots.

D'abord, en fait d'œuvres de sculpture, les chercheurs ont retiré du sol des statues, des bustes, des bas-reliefs, des statuettes et des bijoux.

Les statues ne sont, comme on le pense bien, ni en grand nombre, ni d'une très belle exécution. Mais il en est qui servent à marquer telle

époque de l'art dont on ne possédait aucun échantillon. De ce nombre sont les sculptures que M. Th. Homolle a retrouvées à Délos. On sait quelle a été l'importance des opérations poursuivies par ce jeune savant. En présentant un de ses Mémoires à l'Académie des Inscriptions, M. Heuzey disait : « L'emplacement et les dimensions du célèbre temple « d'Apollon, ainsi que celles du temple d'Artémis, se trouvent pour la « première fois déterminées avec certitude par ses découvertes. Un grand « nombre d'inscriptions inédites, recueillies en même temps, font con« naître les inventaires d'objets précieux conservés dans les sanctuaires et « d'autres documents analogues. Le texte est accompagné de planches « représentant des sculptures intéressant l'histoire de l'art, qui ont été « découvertes au même emplacement, et dont l'une est la plus ancienne « statue grecque portant inscription qui soit aujourd'hui connue. Ces « fouilles font grand honneur à notre École française, et figurent avec « avantage à côté des découvertes faites pendant ces dernières années « en Grèce. »

La statue archaïque dont parlait M. Heuzey se voit en épreuve photographique sur la planche I du cahier de janvier et février 1879. Dans le même numéro, M. Th. Homolle soumet ce monument à un examen approfondi. La statue lui paraît justement présenter le type du *ξόανον* ou idole primitive dans toute sa simplicité et toute sa rudesse. On ne saurait, dit-il, imaginer rien de plus naïvement grossier. Le seul détail dont il soit tenu compte dans cette gaîne rigide, c'est la saillie et la rondeur des hanches, l'évasement du torse, qui ressemble plus à une figure géométrique qu'à une forme humaine. Les bras ont l'aspect de pièces rapportées. Tout au plus quelques lignes de la tête semblent-elles témoigner de certaines intentions et d'un commencement d'adresse. Mais l'intérêt de cette idole est grand parce qu'elle est unique en son genre jusqu'à présent, que l'on peut connaître avec certitude le sujet, la provenance, et conjecturer avec une suffisante probabilité la date de l'ouvrage. Grâce à une inscription placée sur la moitié inférieure et du côté droit, on conjecture avec vraisemblance que la statue est sortie d'un atelier de Naxos. L'artiste naxien peut être placé, selon M. Homolle, entre la vingtième et la cinquantième olympiade. L'inscription démontre que la statue est d'Artémis. On a donc là une image conforme au plus ancien type des idoles faites à la ressemblance de l'homme. C'est un curieux anneau de la chaîne que les historiens de l'art grec désirent si vivement reconstituer.

M. Th. Homolle travaille à cette reconstitution. Rien qu'à l'égard des représentations d'Artémis, il a découvert ou vu, et il indique ou décrit

des fragments qui prouvent que le type se perfectionne peu à peu. On peut y voir les signes de la mobilité, plus tard ceux de la vie se dégager graduellement. Il y a des débris où la poitrine de la déesse est moins plate, où la gaîne qui enveloppe les jambes est moins carrée. Un autre fragment marque un nouveau progrès qui se trahit dans l'arrangement de la chevelure et dans le modelé du sein. « Ainsi, conclut M. Th. Ho-« molle, il n'y a pas de saut brusque, mais, au contraire, une série de « transitions bien liées, de progrès lents et successifs, enfin tout ce qui « constitue un développement libre et original. »

La décadence de la sculpture grecque s'est accomplie par gradations lentes, comme sa croissance. Elle a gardé longtemps ses merveilleuses qualités. On en a une preuve de plus dans les bustes des cosmètes de l'éphébie attique, découverts il y a quelques années et conservés aujourd'hui au Musée national d'Athènes. Cette série ne comprend pas moins de trente-trois portraits que M. A. Dumont estime tous dignes d'être reproduits par la gravure. M. A. Dumont en a fait un premier choix, et six de ces bustes ont été gravés et publiés par le *Bulletin*. Pour bien les apprécier, il importe de se rappeler ce qu'était l'éphébie, en quoi consistait la charge de cosmète, et à quelle date se rapportent les portraits. Sans faire de trop larges emprunts au remarquable livre de M. A. Dumont sur l'éphébie attique[1], sans aborder la question chronologique qui semble bien avoir été résolue par M. E. Egger dans le *Journal des Savants*[2], redisons pourtant ce qu'était l'institution éphébique et le rôle qu'y avait le cosmète. « L'éphébie est l'éducation du citoyen par l'État. A « dix-huit ans, la république prend les jeunes gens et leur donne des « maîtres; ils seront peut-être stratèges, archontes, prytanes; elle les « soumet à un noviciat politique. Le collège n'est pas seulement une « école de philosophie et de rhétorique, un gymnase ou une association « religieuse; il est avant tout et surtout une institution où l'on apprend « à devenir citoyen; ses caractères sont aussi nombreux que sont com-« plexes et variés les devoirs de l'Athénien[3]. »

Maintenant, qu'est-ce que le cosmète? « Le chef de l'éphébie est le « cosmète; il exerce une magistrature, *ἀρχή*; les décrets le disent avec « précision; il est élu par le peuple, soumis à la dokimasie, examen qui « prouve qu'il a les aptitudes nécessaires pour la dignité qu'on lui con-« fère; il reste un an en charge, et, à la fin de cette année, il rend « compte de sa gestion, *εὐθῦναι*. C'est un haut directeur qui veille à

[1] A. Dumont : *Essai sur l'Éphébie attique*, 2 vol. in-8°, F. Didot, 1876.

[2] Cahiers d'avril et mai 1877.

[3] *Essai sur l'Éphébie attique*, t. Ier, p. 6.

« toutes les affaires importantes du collège, chef de tous les maîtres spé-« ciaux, délégué direct du peuple, futur stratège et futur archonte [1]. » Enfin les personnages représentés dans les six bustes que donne le *Bulletin* appartiennent au premier, au second et au troisième siècle de notre ère. Certes il serait ridicule de chercher dans ces têtes de marbre la moindre indication de la magistrature des cosmètes. Mais il est facile d'y apercevoir une gravité douce, une dignité bienveillante, animée, chez deux ou trois de ces visages, par un sourire tout paternel. Et cependant nous sommes loin de Phidias, de Praxitèle, et aussi de Lysippe. D'autre part, si les traits de tel cosmète, par exemple de Sosistratos, rappellent les types grecs, c'est de loin et avec moins de fermeté et de noblesse; et ceux d'Héliodoros sont presque d'une figure moderne et assez commune. Notons toutefois que les uns et les autres témoignent d'un art qui sait encore reproduire d'une main sûre les caractères individuels et relever ces caractères par l'expression. C'est ainsi que M. Ingres, en copiant exactement des modèles vulgaires, démêlait et faisait voir ce que ces corps, souvent chétifs et misérables, comportaient d'élégance.

Ch. LÉVÊQUE.

(*La fin à un prochain cahier.*)

[1] A. Dumont. Ouvrage cité, t. Ier, p. 166.

La Maréchale de Villars.

TROISIÈME ARTICLE [1].

Pendant les dernières années du règne de Louis XIV, la maréchale de Villars a joui d'une existence très honorée. Le reflet de la gloire de son époux lui formait une auréole dont elle se montrait fort heureuse et dont elle entretenait l'éclat avec un soin assidu. Le roi lui-même était empressé auprès d'elle, sans que Mme de Maintenon en éprouvât de l'ombrage, ce qui arrivait quelquefois à d'autres, comme on sait. Elle partageait et secondait les ambitions du maréchal, mais avec une réserve accommodante qui toujours accusait le bon goût, quelque intérêt qu'elle prît au succès.

En 1712, quelque temps avant la journée de Denain, comme on prévoyait la vacance d'une charge de capitaine des gardes qu'ambitionnait Villars, la maréchale écrivit à Mme de Maintenon :

« Les bontés, Madame, dont vous avez toujours honoré M. de Villars, « me font prendre la liberté de m'adresser à vous avec confiance, pour « vous dire que je l'ai vu désirer avec passion de s'approcher de la per« sonne du roi. Les malheureuses conjonctures feront qu'il n'osera peut« être pas se mettre sur les rangs, pour avoir la charge de capitaine des « gardes. J'ose vous supplier, Madame, de vouloir bien l'aider dans « cette occasion. Je tremble que, s'il a le malheur d'être oublié par le roi, « cela n'achève de l'accabler. Les plus grands hommes ne sont rien, si « vous ne les faites valoir. Je mande à M. de Villars que j'ai l'honneur « de vous écrire. Voilà le seul pas que je ferai. »

Cette élégante modération d'attitude et de langage, de la part de la maréchale, tempérait la vivacité habituelle de son époux et lui rallia souvent des suffrages qui s'en étaient éloignés.

Les trois hôtels de Varangeville, de Maisons et de Villars, formaient, dans le grand monde, un groupe puissant avec lequel il fallait compter. C'était la continuation de l'utile habileté de M. Courtin, qu'appréciait tant Louis XIV. Les filles de l'éminent diplomate étaient signalées par l'art de tenir une maison avec grâce et magnificence. Elles vivaient

[1] Voir, pour le premier article, le cahier d'octobre, p. 617; pour le deuxième, le cahier de novembre, p. 683.

dans une intime union, bien que chacune d'elles eût comme un département séparé : Mme de Varangeville conservant autour d'elle les élèves de MM. d'Avaux et Servien, qu'elle accordait et dirigeait; Mme de Maisons réunissant les gens de robe, qui bientôt, on le pressentait, allaient devenir si influents, si nécessaires : les recevant, non en présidente, mais comme dit Saint-Simon, avec une grâce de plus du grand monde, et y dominant comme une beauté romaine, que bien des gens préféraient à celle de sa sœur; enfin Mme de Villars accueillant la haute administration civile militaire avec un tact exquis; toutes ensemble sans jalousie, sans concurrence même de beauté : le sens des affaires prédominant sur les rivalités, et toutes professant une déférence profonde, ainsi qu'une affection sincère pour le maréchal de Villars. Voilà comment et avec de tels auxiliaires, ce dernier, indépendamment de son mérite, put conjurer tant d'inimitiés coalisées contre lui, et qu'attestent les témoignages contemporains.

Les dignités de la maréchale s'accrurent, en 1712, après la mort de M. de Vendôme, du gouvernement de Provence dont nous parlerons plus tard; elles s'accrurent surtout de l'importance que la victoire avait donnée indirectement au rôle politique du maréchal.

Ainsi, en décembre de cette année, à l'ouverture des conférences d'Utrecht, le roi Louis XIV ayant reçu de la reine d'Angleterre un envoyé secret, dont, à l'exception de Dangeau, il n'est pas du tout parlé dans les mémoires du temps, les Villars donnèrent une fête magnifique à l'envoyé britannique, qui était un membre de la Chambre des communes, dont la mission demeura mystérieuse, devança celle de M. Prior, et probablement avait pour objet quelque entente jacobite entre la reine Anne et Louis XIV; car nous savons aujourd'hui que l'un des ressorts de la pacification d'Utrecht était le rétablissement espéré, peut-être promis, des Stuarts sur le trône, de la part des torys et de la reine Anne, laquelle mourut avant d'avoir pu satisfaire son désir ardent et secret. La maréchale faisait les honneurs de Paris à tous les gens de marque de l'Europe, dont le caractère se rattachait à la paix d'Utrecht. En août 1714, elle avait préparé, au Cours la Reine, une matinée festoyante, en l'honneur de milord Peterboroug; préparatifs splendides et d'un goût nouveau, qui manquèrent leur effet, par la survenance d'un orage malencontreux, et dont le désastre ne put être réparé par une fête nouvelle, à cause du départ précipité de lord Peterborough pour l'Angleterre, où le rappelait l'agonie annoncée de sa souveraine. Il y avait au Cours la Reine deux mille carrosses réunis, pour cette fête en plein air, qu'on essaya de maintenir contre l'orage, mais en vain; la musique militaire



tint bon, mais l'illumination demeura impossible, et les tables du souper furent impitoyablement ravagées.

La courte campagne de 1713 contre le prince Eugène sur le Rhin, où Villars fut encore blessé, et les négociations de Rastadt et de Bade rehaussèrent encore la considération de la maréchale, qui en profita discrètement, mais à son plus particulier avantage. Elle eût pu voir souvent dans le grand monde de Versailles cet électeur de Bavière, jadis si peu d'accord avec son époux, sur le théâtre de la guerre, et qui était venu oublier dans les plaisirs de Paris les disgrâces de la fortune des armes et les déceptions de sa politique électorale. Mais il est évident que les Villars ont évité sa rencontre, ainsi que les compagnies dissipées où vivait l'électeur.

En revanche, la maréchale fut encore plus recherchée à Versailles. Elle était de tous les Marly, et le duc de Berry, comme le roi lui-même, semblaient se plaire singulièrement en sa compagnie. La galanterie du duc de Berry s'y fit remarquer en plus d'une occasion. Le monde parisien s'était épris, en ce temps-là, d'une passion véritable pour un de ces jeux d'enfants auxquels s'adonne quelquefois l'ingénieuse oisiveté de l'âge mur, pour tromper son ennui ou pour occuper ses moments, la passion des marionnettes. Un certain perfectionnement avait rendu, paraît-il, ce spectacle plus attrayant. Ce n'était plus seulement l'esprit de Polichinelle qui attirait les curieux: de polichinelle à qui l'on faisait dire et faire tout ce qu'on ne pouvait ni dire ni faire soi-même; la haute mécanique s'était mêlée de l'affaire, et, grâce à ses ressources, on avait pu représenter des actions fort compliquées, par exemple la victoire de Denain, qui était l'événement populaire de l'époque. Le maréchal fut désireux de voir comment ces petits bonshommes de bois avaient rendu sa bataille, et s'en montra content. La duchesse de Berry, retenue à Versailles par une grossesse, y fit venir les marionnettes de Paris, et y invita les hôtes de Marly, où se trouvait à ce moment la maréchale de Villars; et le duc de Berry partit de Marly à neuf heures du soir, pour Versailles, y menant, dans son carrosse, la maréchale, la duchesse de Lauzun, avec d'autres dames, qui revinrent à Marly, après avoir battu des mains aux marionnettes, et fait *médianoche* avec la duchesse de Berry (25 février 1713). Heureuse princesse, si elle n'avait cherché plus tard, ailleurs que chez les marionnettes, la distraction de ses chagrins!

Le goût des marionnettes s'était aussi introduit à Sceaux, chez la duchesse du Maine, où la fantaisie en a été importée peut-être par la maréchale elle-même, après les représentations amusantes de la duchesse de Berry.

Louis XIV avait-il remarqué le goût de son petit-fils pour la maréchale? Ce qui est assuré, c'est qu'après la mort de ce prince, le roi donna aux Villars l'appartement qu'occupait au château le duc de Berry, en y joignant même quelques additions qui rendaient ce logement plus commode. Il avait sept grandes croisées sur le jardin. On voyait souvent, dans la forêt de Marly, le vieux roi promener ses douleurs de famille, seul dans le fond de son carrosse, avec M[me] de Villars au-devant, le souvenir du duc de Berry entre eux deux. La maréchale était même quelquefois déléguée par Louis XIV, pour faire les honneurs de ces hauts de Marly, qu'il affectionnait, à des étrangers illustres.

Ce fut après la mort du duc de Berry, que les résolutions du roi, au sujet de MM. de Toulouse et du Maine, furent fixées, à l'effet de les faire reconnaître princes du sang, de simples légitimés qu'ils étaient, et de les déclarer aptes à la succession de la couronne. Il en résulta un surcroît de faveur pour la maréchale de Villars, en raison de son alliance avec le Président de Maisons, dont la haute influence, au Parlement de Paris, était l'objet d'une grande considération de la part du roi[1].

J'ai parlé de la vogue des marionnettes; un autre engouement se produisit, vers ce temps-là, dans la société parisienne, celui des promenades de minuit, au Cours la Reine, pendant les chaleurs brûlantes de l'été. On soupait, et puis on allait, en carrosse, promener au Cours, où l'on rencontrait, à minuit, autant de voitures, qu'aux heures du jour où on y allait d'ordinaire, et l'on y dansait tous les soirs, dans le rond-point disposé à cet effet par des entrepreneurs. « On n'est point à la mode, dit « le *Mercure* d'août 1714, si l'on n'a, à présent, un soufflet ou une car- « riole découverte, pour aller se promener la nuit au Cours; si l'on n'y « profite pas jusqu'au jour du clair de lune, lorsqu'il y en a, ou si l'on « ne fait pas provision de flambeaux, lorsqu'il n'y en a pas. On m'a assuré « que la mode viendrait bientôt de se passer de la lune et des flam- « beaux. Dès qu'on est arrivé au rond-point, qui est au milieu des allées « du Cours, les dames, les demoiselles et les messieurs mettent pied à « terre; on y danse aux chansons, ou au son des instruments qui s'y « rendent; on y joue à colin-maillard et à d'autres jeux. Rien n'est plus « galant que cette promenade. »

Trop galant peut-être, car, en juillet 1715, la mode ayant repris de plus belle, le Parlement qui avait la police, ouï le rapport des abus signalés, fit donner l'ordre d'évacuer le Cours et d'en fermer les grilles

[1] Le calcul du roi fut déjoué par la mort subite du Président, quelques jours avant celle de Louis XIV lui-même. Voyez Saint-Simon.

dès dix heures du soir. M. de Torcy, qui eut un bel hôtel au Cours la Reine, fut ainsi privé d'un agréable spectacle[1].

La maréchale de Villars voyait alors (1714) s'éteindre quelques célébrités féminines du XVIIe siècle : la comtesse d'Olonne, de Bussy-Rabutin, la duchesse de la Ferté, sa sœur : débris galants de la société dissolue d'un autre âge. Aimables et bonnes femmes au demeurant, naïves en leur désordre, et qui, dans leurs vieux jours, vouées à la pénitence de leurs fautes, n'avaient pas trouvé de meilleur expédient pour leur pardon que de faire jeûner avec rigueur les gens de leur hôtel. Alors s'éteignait aussi et devançait Louis XIV dans la tombe, la plus jeune et la moins déraisonnable des nièces de Mazarin, la duchesse de Bouillon[2], dont le bel hôtel nous est conservé dans sa fraîcheur, quai Malaquais. Par contre, commençaient à poindre les femmes de la régence, et, sans parler de la duchesse de Berry, avec laquelle les Villars n'eurent que peu de relations, et pas toujours agréables, la fameuse marquise de Prie, la fille du riche partisan Pléneuf, mariée en 1713. Les caractères des femmes du XVIIIe siècle partent de cette époque et se développent avec une scandaleuse rapidité, à compter de la mort du roi, qui arriva le 1er septembre 1715.

Quelques jours avant, le maréchal avait dû partir avec Mme de Villars pour aller prendre les eaux de Barèges, se rendre après dans la Provence, et s'y mettre en possession du gouvernement de ce pays, où Villars avait succédé au duc de Vendôme; mais les nouvelles qu'il reçut de l'imprévu déclin de la santé du roi le ramenèrent à Paris. Il était per-

[1] M. de Torcy avait payé cet hôtel 260,000 livres. Vers le même temps le maréchal de Tallard paya le bel hôtel de Bretonvillers, dans l'île Saint-Louis, 220,000 livres. — L'hôtel Colbert, rue des Petits-Champs, fut acheté, en 1713, 215,000 livres. — L'hôtel de la Vrillière (la Banque) fut vendu au comte de Toulouse, 300,000 livres.

[2] Saint-Simon, *Additions* à Dangeau, sur 29 juin 1714, a laissé de la duchesse de Bouillon ce portrait étincelant : « Sa « vie avait été d'autant plus libre qu'elle « était échue au plus commode de tous « les maris. Avec le plus aimable visage, « elle avait beaucoup d'esprit et fort « orné de toutes sortes de lectures : « un esprit hardi, mâle, entreprenant, « dominant, et qui avait dominé toute sa « vie; beaucoup de hauteur en tout genre, « et, quoique répudiée du commerce de « toutes les femmes qui ne voulaient pas « se perdre tout à fait de réputation, « elle avait su se former une cour des « autres, et de tout ce qu'il y avait de « plus distingué en hommes, ou par « l'esprit, ou par l'éclat extérieur; grand « jeu et toutes sortes de jeux; grande « table soir et matin, une grande dé- « pense tout à part de celle de son « mari, en revenus et en officiers qui « n'étaient qu'à elle. Elle sortait le moins « qu'elle pouvait de chez elle, par gran- « deur, et elle y tenait un tribunal où « tout le monde comptait. Plusieurs fois « exilée, etc. etc. »

sonnellement fort attaché à Louis XIV et à son système politique. A son tour, le roi comptait tellement sur le dévouement de Villars, qu'il l'avait institué, dans son testament, membre du conseil de régence, bien qu'il eût évité, pendant sa vie, d'avoir Villars auprès de sa personne, dans ses conseils, le réservant pour d'autres honneurs et pour les grands commandements militaires, où Villars était l'objet de sa confiance entière. Le maréchal ne déguisa point le chagrin qu'il éprouva de voir les dispositions testamentaires du roi annulées par le Parlement, mais il fut prudent dans ses manifestations, et le duc d'Orléans, qui le ménageait, ne le considéra point comme hostile à sa personne, ce qui était vrai. S'il l'écarta du conseil de régence, il le mit à sa place, à la tête du conseil spécial de la guerre[1], qui fut cependant pour le maréchal une source de tracasseries.

Quant à la maréchale, la mort de Louis XIV amena tout d'abord un grand changement dans son existence. Le Président de Maisons était mort inopinément, à peu de jours de distance du roi lui-même. L'âme du groupe des trois hôtels s'était évanouie. La fille du Régent, Mme de Berry, qui devint une puissance, n'aimait pas Mme de Villars, et le maréchal se souciait peu qu'il en fût autrement. Mme de Maintenon disparaissait de la scène politique. A l'heure où le roi se mourait, elle était partie pour Saint-Cyr, d'où elle n'est plus sortie, voulant rester étrangère désormais à toutes les affaires de ce monde. Fidèle, en ce point, aux recommandations du roi, le Régent, dès les premiers jours de son avènement, avait été, de sa personne, à Saint-Cyr, pour régler les intérêts de Mme de Maintenon à son contentement; mais la Marquise, toujours pleine de sens, refusa noblement les faveurs et les grâces, et, ferme dans sa résolution, demeura comme morte pour l'univers entier, et même pour ses anciens amis.

La maréchale de Villars perdit donc à jamais l'appui et les conseils de Mme de Maintenon, qui lui portait une affection particulière, en reflet de celle qui l'attachait au maréchal et qui remontait au père de ce dernier. Mme de Villars était très sympathique à Mme de Maintenon : douées toutes les deux de cette organisation privilégiée qui sauve une femme de l'entraînement, tout en lui laissant la puissance de ses charmes, elles appréciaient l'importance d'une considération intacte; et Mme de Villars fut toujours prête, comme Mme de Maintenon, à sacrifier son plaisir à cet intérêt supérieur. Avec un esprit bien inférieur à Mme de Maintenon, Mme de Villars pratiquait donc les mêmes maximes et en fit la règle de

[1] Voyez, à ce sujet, la diatribe violente de Saint-Simon sur Dangeau, XVI, 185.

sa vie. Jetée, au changement de règne, dans un pas difficile, l'intelligence de ses intérêts lui montra la voie à suivre, et sa perspicacité la tira heureusement de plus d'une situation délicate.

Des orages intérieurs ou inattendus faillirent pourtant compromettre ses plans.

Dans les dernières années de la vie du roi, la jeunesse de la cour avait mis à la mode les bals masqués. Mme de Maintenon ne les aimait pas, y ayant été jadis l'objet d'une hardiesse un peu libre. Le roi les trouvait peu dignes de Sa Majesté. Mais le duc d'Orléans, Mme la duchesse de Berry, sa fille, la duchesse du Maine, la duchesse de Bourbon, y trouvaient du piquant et s'en donnaient le plaisir à l'occasion, malgré les accidents qui en avaient montré les dangers.

A peine arrivé à la régence, deux seigneurs experts en matière de fêtes et de plaisirs, proposèrent au prince d'instituer en permanence des bals publics masqués, dont le Régent et sa cour devaient tirer agrément, et dont eux devaient tirer un notable profit. Dans la salle de l'Opéra, et dans les bâtiments du Palais-royal même, trois jours de la semaine devaient être consacrés à un bal masqué payant, dont la police et l'administration avaient été soigneusement réglées par le chevalier d'Auvergne et par le duc d'Antin.

Ils obtinrent d'autant plus facilement l'autorisation du duc d'Orléans, qu'il y trouvait un divertissement de son goût et assuré, sans avoir la peine de sortir de chez lui, et une source d'aventures amusantes qui ne lui feraient jamais défaut. Les sévérités de Saint-Simon, sur ce point, confirment une vérité trop attestée pour être mise en doute. Le Régent, dit-il, mit ces bals à la mode, et des gens graves et en place y parurent indécemment. La première soirée eut lieu le 2 janvier 1716, quatre mois à peine accomplis depuis la mort du roi. Le duc d'Orléans y parut non masqué, accompagné du duc de Noailles. « Quand il s'agissait de son « plaisir, dit Saint-Simon, le duc d'Orléans était facile, ennemi de toute « dignité, et il n'en gardait aucune, même pour soi. » Depuis ce premier jour, les bals masqués de l'Opéra ont eu lieu trois fois par semaine, avec une grande magnificence, jusqu'à la mort du régent. La duchesse de Berry y allait souvent, comme son père, masquée ou non. On y menait de jeunes princesses du sang; la duchesse de Bourbon y conduisait Mlle de Clermont. A leur exemple, toutes les belles dames de Paris fréquentèrent les bals masqués de l'Opéra. Le duc d'Orléans passait de là, souvent, à quatre heures du matin, dans son cabinet de travail, et le public parisien était émerveillé de ce genre de vie.

La maréchale de Villars ne parut jamais dans ces bals, mais le maré-

chal, son époux, eut la curieuse faiblesse de s'y commettre sans masque avec le maréchal d'Estrées. Les deux guerriers souriaient, dans une loge, au spectacle de la folie des assistants, lorsqu'un masque impertinent les aborda d'un ton familier, et leur demanda pourquoi ils ne se mêlaient point à la danse, où leurs lauriers, ombrageant d'autres ornements de leurs fronts glorieux, produiraient le meilleur effet. Le maréchal d'Estrées prit le propos en gaieté, mais le maréchal de Villars, malgré tout son esprit, ne put endurer la plaisanterie et menaça l'insolent du bâton dont il appuyait ses blessures; à quoi le masque répondit: « Pour les coups de bâton, j'en ai donné maintes fois à d'autres; quant « à l'insolence, c'est pour en dire à mon aise que j'ai pris le masque; » et la-dessus le drôle disparut, à la faveur de l'immunité du lieu et de la foule qui le protégeait. L'aventure courut la salle de bal et les salons du lendemain. On en rit beaucoup chez Madame de Bavière, au Palais-royal, et ailleurs; mais la rentrée du maréchal à l'hôtel de Villars fut marquée, dit-on, par un éclat d'humeur peu contenu. Le grand maréchal de Villars était dans son tort[1]. Qu'allait-il faire au bal masqué?

Une question beaucoup plus grave, une question de gouvernement, rendit momentanément difficiles les relations du Régent et du maréchal. La dextérité de la maréchale en sauva son époux.

Louis XIV avait, par la nécessité des temps, laissé un grand désordre dans les finances. La première pensée du Régent fut d'y pourvoir; la pensée était excellente, mais les moyens ne furent pas également heureux. Tout d'abord (novembre 1715) il s'assura d'un versement mensuel de 2,500,000 livres, par un traité fait avec Samuel Bernard, le riche banquier de l'époque, lequel, moyennant la cession de quelques produits et un intérêt de 10 p. 0/0, s'engagea à faire des avances au Trésor. Cette opération ne fut pas blâmée, mais un second expédient fut moins approuvé. Ce fut ce qu'on nomma la recherche des traitants, c'est-à-dire la revision de tous les marchés faits par l'État avec les gens d'affaires et de finances, depuis une certaine époque, revision opérée par une chambre souveraine de justice, à laquelle fut conféré le pouvoir d'imposer des taxes, des restitutions, à tous les financiers qui avaient pris à ferme des deniers ou des services publics; de poursuivre criminelle-

[1] Malgré l'ordre qui régnait dans ces bals, maintes querelles y naquirent, entre autres celle de MM. de Richelieu et de Gacé, qui furent se battre à la clarté d'un réverbère, rue Saint-Thomas-du-Louvre. Il s'ensuivit une procédure et un emprisonnement à la Bastille, enfin un acquittement, après des mois de captivité.

Une autre fois, le feu prit dans une loge, et les habitants du Palais-royal passèrent la nuit entière dans la crainte.

ment même ceux qui, depuis trente ans, avaient obtenu des traités onéreux pour l'État, et réalisé des bénéfices irréguliers. Or, à cette époque, presque toutes les ressources du Trésor et de la fortune publique étaient l'objet, non de recouvrements directs, ainsi qu'on le pratique aujourd'hui, mais de locations, d'abonnements, par lesquels ce qu'on appelait des partisans ou des traitants prenaient à leur charge les recouvrements et fournissaient comptant aux diverses administrations, à titre d'avances, des sommes déterminées par leurs marchés particuliers. Ainsi se conduisaient en général, alors, les finances de l'État, d'après des procédés renouvelés des publicains de l'administration romaine.

Pareille pratique, appliquée à la presque généralité des produits financiers, avait donné naissance à une classe nombreuse d'exploitants ou fermiers et à des fortunes considérables, qui s'étalaient aux yeux des populations, en face des misères publiques. Ces fortunes étaient l'objet de vives critiques et provoquaient des mouvements d'opinion, dont les traitants finirent par être victimes. Mais la recherche de leurs marchés et la revision arbitraire de leurs contrats n'étaient pas moins une grave atteinte à la foi publique et au crédit de l'État. D'ailleurs, les traitants avaient, par leur opulence même, rendu des services à la société. Ils avaient fait des alliances avec la noblesse obérée ou ruinée; ils avaient favorisé les arts, développé les jouissances du luxe, élevé des édifices somptueux, construit la place Vendôme. Menacés dans leur existence, ils avaient fait comme les juifs du moyen âge. Ils avaient offert de racheter leur sécurité, leur fortune, par une contribution de 80 millions, argent comptant. Mais on leur demandait la restitution de 800 millions, en numéraire, ou en titres qu'ils avaient du roi entre leurs mains. C'était la ruine universelle et le désespoir des familles. On ne put s'entendre, et la chambre de justice commença son œuvre. Personne ne fut à l'abri des dénonciations et des enquêtes; la haute finance fut en désarroi. On vit d'inénarrables catastrophes, sans profit appréciable pour le Trésor public, car, si les taxes étaient énormes, les recouvrements effectifs étaient peu considérables. Chacun disparaissait abandonnant les hôtels, les riches mobiliers, mais emportant ses valeurs et son crédit. Il faut en lire les récits, dans d'irrécusables documents historiques, pour s'en faire une juste idée et même pour y croire.

La troisième opération du régent fut l'institution de la fameuse banque de Law, à laquelle on eut recours dès l'année 1716, après l'insuffisance constatée des premiers expédients employés. Tout est dit aujourd'hui sur cette entreprise financière et je n'y insisterai pas.

Le maréchal de Villars et son entourage furent peu favorables à ces

moyens de gouvernement. La recherche des traitants attaquait la classe entière des gens de finance, qui pouvait bien commencer à des fripons, mais qui finissait à des hommes importants et considérés, tels que Samuel Bernard et Crozat. Les frapper, c'était tarir le crédit public à sa source et désorganiser le service administratif, sans aucune compensation. La banque de Law fut constituée avec la participation des gens de cour, fascinés par l'espoir chimérique de fortunes imaginaires; elle produisit le détestable effet de transformer la noblesse française en une bande d'agioteurs. Le maréchal ne put contenir sa désapprobation pour une si désastreuse expérience. Il put comprendre qu'on le verrait avec plaisir aller prendre possession de son gouvernement de Provence. Et cependant le Régent, quoique froissé quelquefois par l'opposition du maréchal, lui témoignait toujours une profonde considération, à ce point que le maréchal, dont les manières étaient fort hautes, ayant pris le train de convoquer chez lui, dans son hôtel, et non dans un bâtiment public, le grand conseil de la guerre, qu'il présidait, le Régent, quand il voulait assister à ce conseil, n'hésitait pas à se rendre chez le maréchal, dont il flattait et caressait l'orgueil.

Malgré ces apparences favorables, les Villars s'éloignèrent de Paris, en février 1716, et s'acheminèrent vers la Provence, où les États étaient convoqués, et dont le maréchal devait diriger les délibérations.

La maréchale fit grande et belle figure en cette occasion. Il avait dû lui en coûter de quitter Paris, au milieu des fêtes de l'hiver, et d'abandonner sa belle loge à l'Opéra, vis-à-vis celle du duc d'Orléans; belle loge que la duchesse de Berry s'empressa de retenir pour elle-même, après le départ de la maréchale, en la faisant agrandir et décorer à neuf. Pour prendre congé de ses compagnies, la maréchale avait été danser, avant de monter en chaise, à un beau bal de jour, chez la spirituelle marquise de Lambert, dont l'hôtel était rue Colbert, où nous avons vu pendant longtemps le cabinet des médailles, et les regrets de ce monde élégant la suivirent dans son voyage, qu'on espérait devoir être de courte durée.

Son entrée à Aix fut triomphale, et sa grâce lui attira tous les cœurs. Le maréchal, de son côté, fut très imposant et fort admiré. On connaît la belle réponse du doyen du Parlement d'Aix. Il y eut quelques dissentiments d'étiquette, entre la cour souveraine et le maréchal. Mais il est resté le souvenir d'une scène de haute comédie, née du conflit des intérêts, entre les villes ou les provinces et leurs gouverneurs, en ce temps-là. Le récit en ayant été diversement rapporté, on nous permettra de rétablir ici la version qui, d'après une tradition locale, doit être

celle de la vérité. Il s'agissait du présent d'usage à faire au gouverneur; l'Assesseur Procureur du pays, après avoir, dans sa harangue, comparé l'héroïque Villars à l'héroïque Vendôme, son prédécesseur dans le gouvernement, s'ingénia pour insinuer discrètement que ce dernier avait refusé le présent de 20,000 livres, que les états du pays avaient coutume d'offrir à chaque nouveau gouverneur; sur quoi le maréchal, après avoir répondu courtoisement aux choses flatteuses, ajouta : « Que parlez-« vous, monsieur, de M. de Vendôme! vous savez bien que c'était un « homme inimitable. » Et le présent fut reçu selon la coutume.

Les Villars étaient de retour de Provence, en juillet 1716, et presque à leur arrivée, la princesse de Conti leur donnait, à Issy, une magnifique fête de nuit, dont le feu d'artifice fut admiré par les princiers habitants de Saint-Cloud, qui répondirent par des feux de fusées aux bruyantes illuminations de l'autre rive de la Seine.

C'est alors que la maréchale entreprit d'établir, tout en gardant sa dignité, de meilleurs rapports entre le maréchal et le gouvernement. Elle fut favorisée dans son dessein par la facilité de caractère du Régent et par l'affectueuse intervention du duc de Noailles, neveu de Mme de Maintenon, qui avait su gagner la confiance du prince, grâce à son habileté dans les affaires et à des manières toujours aimables, jamais corrompues ni dépravées. La similitude de mœurs et le souvenir de Mme de Maintenon justifiaient la confiance de la maréchale pour le duc de Noailles; il voulut bien s'employer à rapprocher les Villars de M. le Régent, en évitant que l'apparence d'une intrigue rendît les rencontres suspectes. L'affaire fut habilement conduite et le complot réussit.

On sait qu'immédiatement après la mort de Louis XIV, son jeune héritier, Louis XV, avait été transporté à Vincennes, dont la salubrité avait paru préférable à celle de Versailles. Or, d'après les traditions monarchiques, le Conseil de régence devait siéger à la résidence même du roi mineur. Trois fois par semaine, le duc d'Orléans se rendait donc à Vincennes, pour présider le Conseil. Le trajet était long, et, courtois autant qu'attentif, le duc de Noailles avait imaginé de retenir le Régent, à la sortie de ces réunions, dans une station intermédiaire entre Paris et Vincennes, à la Roquette : la lugubre Roquette d'aujourd'hui, alors en pleine campagne, où le duc avait loué une charmante maison de plaisance, et où il offrait au Régent un cabinet de travail pour les affaires, et un excellent souper pour le plaisir, en bonne compagnie. Le Régent trouva l'invention agréable et de bon goût, et s'en fit une habitude, qui persista même après que le jeune roi fut revenu de Vincennes aux Tuileries; ce fut pour le prince une variété de ses dis-

tractions, parfois si mal sonnantes; et, commode qu'il était dans ses allures, il abandonna au duc, son amphitryon, la composition personnelle de ces gracieuses soirées, qui eurent une certaine célébrité, ne fût-ce que par leur caractère honnête, comparativement à d'autres soupers moins ordonnés. C'est là, dans cette espèce de familiarité administrative, que le duc de Noailles fut autorisé à introduire la belle maréchale de Villars.

Au 2 septembre 1716, nous lisons dans le journal de Dangeau, que le duc d'Orléans a soupé chez le duc de Noailles, au faubourg Saint-Antoine : « Il y avait quatre dames à ce souper, les maréchales de Villars « et d'Estrées, et les marquises de la Vallière et d'Épinay. »

Au 19 octobre, nous lisons encore : « Au sortir du Conseil de Ré« gence, le duc d'Orléans alla à la Roquette, chez le duc de Noailles, où « ils travaillèrent jusqu'à six heures;... M. le duc d'Orléans soupa dans « cette maison, où M. le duc de Noailles lui donna la comédie italienne. « Il y avait à ce souper Mmes les maréchales de Villars et d'Estrées, « Mmes de la Vallière et d'Épinay. »

Ainsi l'habile maréchale s'était déjà ménagé, un an après la mort du roi Louis XIV, une position d'intimité avec la nouvelle cour, sans toutefois se donner complètement à elle, comme la suite l'a montré. Ces soupers de la Roquette devinrent une sorte de fondation hebdomadaire qui s'est perpétuée, notamment pendant l'année 1717, et jusqu'à l'affaire du prince de Cellamare, en 1718. Quelquefois même la fête durait toute la journée, partagée entre le travail et l'agrément; le Régent y travaillait avec ses ministres. Saint-Simon a connu ces réunions, et en a rendu bon compte. C'est là où le Régent tenta de rapprocher Law de ses adversaires, en 1718, et, à l'honneur du duc de Noailles, il faut ajouter que le duc était au nombre de ces derniers, d'accord encore ici avec le maréchal de Villars. On remarquera que de ces rapprochements de personnes et d'opinions advint plus tard (1721) une alliance entre le fils unique du maréchal et une fille du duc de Noailles, qui a été cette troisième dame de Villars dont nous avons indiqué la destinée, dans le XVIIIe siècle.

En 1717, on se souvient qu'aux Invalides notre maréchale frappa l'attention du czar Pierre le Grand, auquel elle rendit sa politesse par un souper fastueux, à son hôtel de la rue de Grenelle, où la société parisienne put contempler à l'aise ce barbare de génie qui préparait pour l'Europe un nouveau peuple, et pour l'histoire une ère nouvelle de révolutions politiques.

La maréchale de Villars et sa compagnie faisaient aussi partie de la

petite cour de Sceaux, devenue un foyer du bel esprit français, dans les dernières années de Louis XIV et sous la régence; mais cette affiliation tenait plutôt à l'affection spéciale du maréchal pour le duc du Maine, en souvenir du feu roi, qu'à la sympathie de la maréchale pour la duchesse Bénédicte de Bourbon; l'une trônant au château de Vaux, soutenue par la splendeur de la gloire et par l'éclat de la représentation; l'autre transformant, par la séduction d'un incomparable esprit, sa résidence de Sceaux en une sorte de Parnasse moderne, accessible à tous les lettrés; celle-ci ne semblant vouloir régner que sur les supériorités du talent, l'autre préférant la puissance de la beauté; l'une provoquant volontiers l'adulation de son mérite personnel, et rendant finement les armes au bel esprit d'autrui, témoin son commerce de coquetterie avec Lamothe[1]; l'autre se contentant de l'adoration de ses charmes et du respect de sa considération, avantages précieux, qui avaient été comme les deux pivots de son existence. Une secrète rivalité s'élevait donc entre Vaux-Villars et Sceaux, malgré les apparences du vasselage.

Toutefois ces apparences trompaient le public et l'opinion, d'autant que le maréchal n'avait pas tardé à retomber dans une sorte de disgrâce auprès de la cour du Palais-royal et de la duchesse de Berry, au Luxembourg. La fille du Régent n'avait pas craint maintesfois d'infliger des mortifications au maréchal, à propos de l'exercice de son autorité, à l'égard de gens de haut parage qu'elle protégeait. Elle avait voulu lui imposer des ménagements que repoussait le caractère fier et jaloux du maréchal. Il est juste de dire que le Régent, malgré sa faiblesse pour sa fille, ne partagea point la passion dont elle fit preuve contre Villars. Il exigea des excuses de M. de Bauffremont, qui avait manqué de respect au vieux guerrier, mais il soutint ce dernier avec mollesse en d'autres cas, et pour peu que Villars y donnât prise.

Advenant donc la conspiration insensée de Cellamare (1718), et la catastrophe éclatante du duc et de la duchesse du Maine, Villars, à qui l'on avait fait l'attitude d'un mécontent, put appréhender de se voir enveloppé dans le malheur d'un prince qu'il aimait. Le bruit de l'arrestation possible du maréchal se répandit même à Paris, et le public en fut ému; mais le bon sens du Régent lui montra aisément les dangers d'un pareil acte d'autorité, et sa justice éclairée lui montra mieux encore l'absurdité des préventions qui s'élevaient contre le vainqueur de Denain et le pacificateur de Rastadt, qui ne conspira jamais.

[1] Voy. le IVe volume d'un charmant ouvrage, *Les cours galantes*, de M. Desnoiresterres.

Si l'on en croit Saint-Simon, Villars aurait été déconcerté par ces accusations, et il aurait dû au sang-froid de la maréchale de sortir avec honneur de cette crise. Ce qui est avéré, c'est que le Régent ne tarda point à lui rendre les témoignages de son estime; il se contenta d'exprimer des regrets sur l'esprit frondeur du maréchal, et l'horizon fut rasséréné pour longtemps à la rue de Grenelle, ainsi qu'au château de Vaux; mais les relations entre Vaux-Villars et Sceaux, quoique alimentées à peu près par la même classe de personnages, demeurèrent froides et réservées. Nul ne contesta l'esprit charmant de la duchesse du Maine, mais son esprit politique ne laissa pas la même impression; elle avait compromis ses amis.

Ch. GIRAUD.

(*La suite à un prochain cahier.*)

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT NATIONAL DE FRANCE.

ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS.

Dans sa séance du 22 novembre 1879, l'Académie des beaux-arts a élu M. le marquis de Chennevières à la place d'académicien libre, vacante par le décès de M. le baron Taylor.

Le 29 novembre, la même Académie a élu M. Élie Delaunay à la place de membre titulaire vacante, dans la section de peinture, par le décès de M. Alexandre Hesse.

M. le comte de Cardaillac, académicien libre, est décédé à Paris le 14 décembre.

ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

M. Michel Chevalier, membre de l'Académie des sciences morales et politiques, section d'économie politique, finances et statistique, est décédé à Paris, le 28 novembre 1879.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Chronique du Mont-Saint-Michel (*1343-1468*) *publiée avec notes et pièces diverses relatives au Mont-Saint-Michel et à la défense nationale en basse Normandie pendant l'occupation anglaise*, par Siméon Luce, tome I. Paris, Firmin Didot, 1879, in-8°. — M. Siméon Luce, le savant éditeur de Froissart et l'auteur d'une remarquable *Histoire de Duguesclin*, publie pour la première fois dans ce volume le texte d'une chronique dont La Porte du Theil avait déjà donné l'analyse, et dont les érudits normands, et en particulier M. Léopold Delisle, ont signalé l'importance. Cette chronique anonyme, et que M. Siméon Luce, d'accord avec La Porte du Theil, nous montre avoir été composée d'après les notes que prenaient les religieux de la célèbre abbaye sur les événements qui se passaient autour d'eux, embrasse deux parties assez distinctes; la première va de 1343 à 1448, et n'est guère qu'un court sommaire où l'histoire d'une année n'est bien souvent représentée que par la mention d'un seul fait; la seconde s'étend de 1448 à 1468, et offre un récit beaucoup plus développé. Ce qui ajoute un grand intérêt à la publication du texte faite d'après le manuscrit unique de la Bibliothèque nationale, ce sont les pièces justificatives dont l'éditeur le fait suivre. M. Siméon Luce y a rassemblé une foule de documents inédits qui forment comme un commentaire perpétuel de la chronique et fournissent les éléments d'une histoire de la domination anglaise dans la basse Normandie, au XVe siècle. Quelques-unes de ces pièces nous apportent des informations tout à fait neuves sur l'histoire de cette glorieuse défense du Mont-Saint-Michel, devant laquelle vinrent se briser les efforts répétés des conquérants auxquels moins de trente mois avaient suffi pour soumettre la Normandie. L'abbaye, transformée en place forte depuis le milieu du XIVe siècle et ayant son abbé pour capitaine, fut le refuge de ceux qui restaient fidèles à la cause de la France. Là se conservaient les titres et les offices inhérents à l'administration du pays conquis, quoique ces titres et ces offices ne répondissent plus à la réalité. Par exemple, tandis que les Anglais avaient dans le Cotentin un bailli et à Avranches un vicomte qui rendaient la justice en leur nom, les défenseurs du Mont-Saint-Michel maintenaient dans leurs murs un bailli français du Cotentin et un vicomte français d'Avranches.

Cette chronique, quoique renfermant surtout des faits relatifs à l'abbaye, nous fournit, sur les événements du temps dans la région où s'élève le Mont-Saint-Michel, des indications précieuses, et dont quelques-unes ne se trouvent même que là. Le tome II contiendra un glossaire et une table qui permettront de retrouver plus facilement les renseignements dont la publication abonde, et que la préface de l'éditeur et le sommaire placé en tête de chaque pièce justificative mettent suffisamment en lumière.

TABLE

DES ARTICLES ET DES PRINCIPALES NOTICES OU ANNONCES QUE CONTIENNENT LES DOUZE CAHIERS DU JOURNAL DES SAVANTS, ANNÉE 1879.

M. CHEVREUL.

Étude sur les fonctions physiques des feuilles : transpiration, absorption de la vapeur aqueuse, de l'eau, des matières salines, par M. Joseph Boussingault.

2ᵉ article, octobre, 603-616.
3ᵉ et dernier article, novembre, 653-668.
(Voir, pour le 1ᵉʳ article, le cahier de novembre 1878, p. 676.)

M. BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE.

Sept Suttas pâlis, tirés du Dîghâ-Nikâya, par M. P. Grimblot, ancien consul de France à Ceylan et en Birmanie; traductions diverses anglaises et françaises. Paris, 1875, in-8°, v-351.

3ᵉ et dernier article, janvier, 5-18.
(Voir, pour le 1ᵉʳ article, le cahier de novembre 1878, p. 645; pour le 2ᵉ article, le cahier de décembre 1878, p. 721.)

M. FRANCK.

L'Institut et les académies de province, par Francisque Bouillier, membre de l'Institut. 1 vol. in-18 de 385 pages, Paris, 1879.

Juin, 367-381.

La morale anglaise contemporaine, morale de l'utilité et de l'évolution, par M. Guyau, ouvrage couronné par l'Académie des sciences morales et politiques. 1 vol. in-8° de XII-420 pages, Paris, 1879.

1ᵉʳ article, août, 454-470.
2ᵉ article, octobre, 590-602.
3ᵉ et dernier article, novembre, 669-683.

M. BERTRAND.

Œuvres philosophiques de Sophie Germain, suivies de pensées et de lettres inédites, d'une notice sur sa vie et ses œuvres, par H. Stupuy. Paris, 1879.

Mai, 307-314.

M. MAURY.

La mythologie des plantes ou les légendes du règne végétal, par Angelo de Gubernatis. T. Iᵉʳ, Paris, 1878, in-8°.

Février, 93-105.

L'uomo deliquente in rapporto all'antrologia, giurisprudenza e alle discipline carcerarie, del professore Cesare Lombroso, aggiuntavi la teoria della tutela penale, del prof. avv. F. Poletti, 2ᵉ edizione completamente rifusa. Roma-Torino, 1878, in-8°.

Juillet, 389-399.

Musée des archives départementales, recueil de fac-similés héliographiques de documents tirés des archives des préfectures, mairies et hospices. Paris, 1878, in-4°.

Septembre, 527-537.

M. de Quatrefages.

The last of the Tasmanians, or the Black War of Van Diemen's Land, by James Bonwick F. R. G. S., F. L. A. E. S.; formerly an Inspector of schools, Victoria. London, 1870.

1er article, janvier, 53-59.
2e article, février, 65-81.
3e et dernier article, mars, 148-159.

M. Caro.

Le Secret du roi, correspondance secrète de Louis XV avec ses agents diplomatiques (1752-1774), par le duc de Broglie, de l'Académie française. 2 vol., 1879.

1er article, septembre, 550-560.
2e et dernier article, octobre, 581-589.

Les Mirabeau, nouvelles études sur la société française au XVIIIe siècle, par Louis de Loménie, de l'Académie française. 2 vol. in-8°, Paris.

1er article, janvier, 19-32.
2e et dernier article, février, 120-135.

M. Ch. Lévêque.

I. Souvenirs d'une mission musicale en Grèce et en Orient, par L.-A. Bourgault-Ducoudray. 1 vol. gr. in-8° de 31 pages, 2e édit., Paris, 1878. — Études sur la musique ecclésiastique grecque, mission musicale en Grèce et en Orient, janvier-mai 1875, par le même. 1 vol. gr. in-8° de VIII-127 pages, Paris, 1877. — Mélodies populaires de Grèce et d'Orient, par le même. 1 vol. in-4° de 87 pages, Paris.

II. Le son et la musique, par P. Blaserna, professeur à l'université de Rome, suivis des causes physiologiques de l'harmonie musicale, par H. Helmholtz, professeur à l'université de Berlin. 1 vol. in-8° de 208 pages, avec 50 figures dans le texte. T. XXIV de la bibliothèque scientifique internationale, Paris, 1877.

III. Du beau dans la musique, essai de réforme de l'esthétique musicale, par Édouard Hanslick, professeur à l'université de Vienne. Traduit de l'allemand sur la 5e édition, par Charles Bannelier. 1 vol. gr. in-8° de 126 pages, Paris, 1877.

1er article, janvier, 33-40.
2e article, février, 82-93.
3e article, avril, 208-218.
4e et dernier article, juin, 338-349.

École française d'Athènes. Bulletin de correspondance. Première, deuxième et troisième année, 1877, 1878 et 1879. Athènes.

1er article, décembre, 750-757.

M. Miller.

Ἀλεξάνδρου Μαυροκορδάτου κ. τ. λ. Cent lettres d'Alexandre Mavrocordato, conseiller d'État (de la Porte), publiées par Théagène Livadas. Trieste, 1879, gr. in-8° de 193 pages.

1er article, mars, 179-183.
2e article, avril, 219-234.
3e et dernier article, mai, 261-272.

Κρητικὸν θέατρον ἢ Συλλογὴ κ. τ. λ. Théâtre crétois ou recueil de drames inédits et inconnus, avec une introduction historique sur le théâtre chez les Byzantins, par C.-N. Sathas. Venise, 1878, 2 vol. in-8° de 420 (υκ') et 91 (ζα') — 467 pages.

Juillet, 412-428.

Inscriptions gréco-égyptiennes du musée de Boulaq.

Août, 470-488.

M. H. Wallon.

Histoire des Romains, depuis les temps les plus reculés jusqu'à l'invasion des Barbares, par Victor Duruy, membre de l'Institut. Nouvelle édition, revue, augmentée et enrichie d'environ 2500 gravures, dessinées d'après l'antiquité, et 100 cartes ou plans. T. Ier, des origines à la fin de la deuxième guerre punique.

1er article, mars, 160-168.
2e article, avril, 197-207.
3e et dernier article, mai, 273-288.

M. Gaston Boissier.

Essai sur le règne de Trajan, par C. de La Berge.

1er article, mars, 168-178.
2e et dernier article, juin, 325-337.

Étude sur les sarcophages chrétiens antiques de la ville d'Arles, par M. Edmond Le Blant, dessins de M. Pierre Fritel. 1 vol., 1878.

Octobre, 632-644.

M. de Saulcy.

Note sur les monnaies frappées pendant la révolte d'Étienne Marcel, c'est-à-dire du 10 décembre 1356 au 31 juillet 1358.

1er article, avril, 235-247.
2e et dernier article, mai, 288-298.

Étude sur la géographie comparée de la rive occidentale du lac de Gennézareth, ou mer de Galilée.

1er article, août, 489-501.
2e et dernier article, septembre, 537-550.

LIVRES NOUVEAUX.

1879, in 12 de 334 pages. Le premier siège de Paris, l'an 52 avant l'ère chrétienne. Paris, 1876, in-12 de 97 pages, avec une carte gravée.

Janvier, 62.

Histoire contemporaine de l'Espagne, par M. Gustave Hubbard. 2e série, t. Ier, Paris, 1878, in-8° de VIII-365 pages.

Janvier, 63.

Histoire des États-Unis d'Amérique, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, par Frédéric Nolte. Paris, 1879, 2 vol. in-8° de 479 et 514 pages.

Janvier, 63.

De l'urgence d'une exploration philologique en Bretagne, par Émile Ernault. Saint-Brieuc, in-8°.

Janvier, 63-64.

Comme nous sommes. Notes et opinions, par Louis Dépret. Paris, in-12 de 247 pages.

Janvier, 64.

Eloge historique d'Urbain-Jean-Joseph Le Verrier, par M. J. Bertrand, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences.

Mars, 189-194.

Eunape. Vies des philosophes et des sophistes, traduites en français par Stéphane de Rouville. Paris, 1879, in-12 de 214 pages.

Mars, 194-195.

Clément Marot et le psautier huguenot, étude historique, littéraire, musicale et bibliographique, etc., par O. Douen. T. Ier, Paris, 1878, gr. in-8° de VI-746 pages.

Mars, 195-196.

Notice sur les inscriptions latines de l'Irlande. Paris, 1878, in-8° avec sept planches.

Avril, 259.

Le village sous l'ancien régime, par Albert Babeau. 2e édition, revue et augmentée, 1879, in-12 de 393 pages.

Avril, 260.

Histoire de l'Autriche-Hongrie, depuis les origines jusqu'à l'année 1878, par M. Louis Léger, professeur à l'École spéciale des langues orientales vivantes. Paris, 1 vol. in-12 de II-641 pages avec 4 cartes.

Juin, 387-388.

Métaphysique d'Aristote, traduite en français avec des notes perpétuelles, par

verses relatives au Mont-Saint-Michel et à la défense nationale en basse Normandie pendant l'occupation anglaise, par Siméon Luce, t. Ier, Paris, 1879, in-8°.

Décembre, 771-772.

INSTITUT DE FRANCE.

Séance publique annuelle des cinq Académies. Prix biennal, prix Volney, octobre, 648-649.

ACADÉMIE FRANÇAISE. — Mort de M. Silvestre de Sacy et de M. Saint-René Taillandier, février, 136. — Réception de M. Renan, juin, 381. — Séance publique annuelle : prix décernés, août, 514-516; prix proposés, septembre 575-577. — Réception de M. Henri Martin, novembre 718.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES. — Mort de M. le comte Ferdinand de Lasteyrie, juin, 381. — Élection de M. Baudry. — Séance publique annuelle : prix proposés et décernés, novembre, 718-721.

ACADÉMIE DES SCIENCES. — Élection de M. Delesse, janvier, 60. — Élection de M. Chrétien Lalanne. — Mort de M. Paul Gervais, février, 136. — Séance publique annuelle : prix proposés et décernés, mars, 184-189. — Mort de M. de Tesson, octobre, 649. — Élection de M. Alphonse Milne-Edwards.

ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS. — Mort de M. Duc, janvier, 60. — Élection de M. Vaudremer, mars, 189. — Mort de M. Hesse, août, 516. — Mort de M. le baron Taylor, 577. — Séance publique annuelle : prix proposés et décernés, octobre, 649-652. — Élection de M. le marquis de Chennevières. — Élection de M. Élie Delaunay. — Mort de M. le comte de Cardaillac, décembre, 773.

ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES. — Séance publique annuelle : prix proposés et décernés, juin, 381-387. — Élection de MM. Larombière et Duruy. — Mort de M. Louis Reybaud, novembre, 721. — Mort de M. Michel Chevalier, décembre.

TABLE.

FIN DE LA TABLE.

